L'EVOLUTION DES PRATIQUES INDUSTRIELLES DANS L'AUXERROIS

1750-1914

Jean-Charles GUILLAUME

Thèse de doctorat

Préparée sous la direction du Professeur François CARON
Soutenue le 21 janvier 1993
Université de Paris IV-Sorbonne

L'édition originale (novembre 1992) a été légèrement revue, restructurée (bibliographie) et complétée (index des noms de personnes)

Centre Départemental de Documentation Pédagogique de l'Yonne
28, rue Théodore-de-Bèze B.P. 84 89 011 AUXERRE Cedex

Septembre 1993
ISBN 2903596123, 9782903596125

INTRODUCTION

Etudier l'évolution des pratiques industrielles dans l'Auxerrois peut sembler une gageure. La région est dépourvue d'une physionomie bien originale. Elle est une de ses « *constructions* [...] *vidées de leur contenu* », un de ces « *espaces sous-peuplés ou sous-développés des pays industrialisés* », une ces « *zones* [...] *rejetées du concert des économies modernes* » (1). Son tracé grossièrement arrondi autour de la ville-centre ne la signale en rien sur la carte de France. Elle est dénuée de tout ce qui peut attirer l'attention. Elle fait partie de cette France médiocre, moyenne, d'une France d'abord et surtout paysanne, d'une France sans accident, remarquable par sa particulière insignifiance (2). Elle ressemble à cette Aquitaine qui « *n'a pas manqué sa révolution industrielle* » puisqu'« *elle ne l'a même pas tentée, elle lui est demeurée étrangère* » (3). En 1839 ne sont mentionnés que deux établissements manufacturiers : une fabrique d'ocre à Pourrain (600 F de patente) et une fabrique de cire à Auxerre (510 F) (4). D'après le recensement de 1851, avec 91 personnes, les effectifs travaillant dans la grande industrie à Auxerre sont en proportion quatre fois plus faibles que dans la France entière (1,2% contre 5,8%) (5). Mais ceux travaillant dans la petite industrie - qui comprend des activités commerciales - sont plus nombreux (30,8% contre 21,8%). Le 17 mai 1854, le maire d'Auxerre avoue que l'arrondissement d'Auxerre est « *peu riche en établissements industriels* » (6). En 1861, dans l'arrondissement, le chiffre d'affaires des activités industrielles - 5 538 000F (avec la meunerie, qui compte pour 3 000 000F !) - ne constitue que 12% du chiffre d'affaires total, loin derrière les produits agricoles (25%) (7). De plus, la structure industrielle est dominée par des activités comme l'alimentation et le bâtiment (secteurs bien peu "*industriels*" !), tandis que la métallurgie de base est inexistante et que le textile est très fortement sous-représenté (8). En 1872, le Comice agricole et viticole d'Auxerre ne croit pas « *devoir se préoccuper de tout ce qui concerne et la grande industrie et la petite industrie, l'arrondissement d'Auxerre étant essentiellement et presque exclusivement agricole* » (9). Dans son rapport du 4 octobre 1871, le responsable de la succursale d'Auxerre de la Banque de France estime que l'Auxerrois est « *principalement agricole et surtout vinicole. La fabrication des ocres et du ciment hydraulique sont les seules industries un peu importantes.* » (10) Le papier est très divisé et dominé par les opérations agricoles et commerciales (11). Le 17 septembre 1875, à propos de l'industrie, son successeur précise : « *À part les ocreries* [...]*, il n'existe aucune production locale.* » En 1884, sur les 274 membres du *Syndicat commercial de l'arrondissement d'Auxerre*, très peu sont des industriels : 5 constructeurs-

---

(1) Claval (Paul), *Régions, nations, grands espaces, Géographie générale des grands ensembles territoriaux*, Paris, Th. Génin, 1968, p.466.

(2) Rougerie (Jacques), « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales E.S.C.*, Janvier-février 1966, p.178-193.

(3) Armengaud (A.), *Les populations de l'Est-Aquitain au début de l'époque contemporaine, Recherches sur une région moins développée (vers 1845-1871)*, Paris, Mouton, 1961, cité par Rougerie (J.), art. cité, p.185.

(4) Liste des patentés rangés dans la classe des manufacturiers, 1840 (A.D.Y., 6M1/3). Rien de comparable avec les autres parties du département : fabrique de ciment à Etaules (2 000 F) dans l'Avallonnais, fabrique de lacets (800 F) dans le Sénonais, forges d'Ancy-le-Franc (8 000 F), de Vireaux (6 000 F), fabrique de papiers de Ravières (500 F) et scierie de pierre d'Argentenay (600 F) dans le Tonnerrois.

(5) Recensement de 1851 (A.M. d'Auxerre).

(6) Réponse au préfet qui lui a demandé le 13 mars 1854 de lui présenter une liste de candidats pour un comité chargé des opérations préliminaires à l'Exposition universelle de 1855 (dossier des expositions, B.M. d'Auxerre). Le maire désigne notamment Zagorowski, Muzey et Guilliet.

(7) Vins (à la commission) : 6 550 000F, bestiaux (hors les ventes sur les foires) : 800 000F, blé : 3 100 000F, cuirs verts : 800 000F, laine et filature : 1 200 000F [commerce et industrie (Fonds Lorrin L.231, p.34, B.M. d'Auxerre)].

(8) *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865, Statistique de la France, Industrie, t.I : Région du nord-oriental*, Nancy, Imprimerie administrative, Berger-Levrault & Cie, 1873.

(9) Réponse à l'enquête sur la condition des classes laborieuses, citée par Dupin (Jacques), *Le mouvement ouvrier à Auxerre, 1870-1880*, Mémoire, ENSET, 1955-1956.

(10) Rapports concernant la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France, 1873-1913).

(11) En 1873, le papier émis par les entreprises ocrières (100 000F), seules activités industrielles recensées, n'arrive qu'en cinquième position derrière les grains (300 000F), les vins (325 000F), les bois et charbon (350 000F) et les peaux et chiffons (170 000F). Il devance les transports sur Paris (50 000F), les alcools rectifiés (40 000F) et les biscuits (15 000F). Les activités diverses totalisent 600 000F [rapport concernant la succursale d'Auxerre du 15 mai 1873 (archives de la Banque de France)].

mécaniciens et 51 professionnels de la construction ([12]). En 1906, le secteur secondaire (11 721 actifs) représente 23% de la population active totale (contre 58,6% pour le secteur primaire et 18,4% pour le secteur tertiaire), mais il est dominé par le travail des étoffes (3 613 actifs), notamment la confection de vêtements (2 500) et la lingerie (687), et les activités liés au bâtiment (2 123) ([13]).

Structure industrielle comparée de l'Auxerrois, de l'Yonne et de la France en 1861-1865
en % de la valeur de la production industrielle

	AUXERROIS		YONNE	FRANCE
	(1)	(2)	(2)	(2)
Textile	2,3	2,6	2,4	22,7
Métallurgie de base	0,3	0,0	6,9	6,2
Construction de machines	0,2	0,6	1,1	2,9
Industrie du cuir	7,0	6,6	8,4	2,8
Industrie du bois	1,4	1,5	0,4	1,1
Alimentation	59,4	71,8	66,3	39,3
Céramique	1,7	1,9	0,5	1,4
Industrie du bâtiment	7,0	11,7	9,3	1,4
Autres industries	20,7	3,3	4,7	12,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Valeur de la production en 1 000 francs	5 911	5 273	31 701	7 130 287

(1) Chiffres corrigés ; (2) Chiffres non corrigés. Sources : *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865*, Berger-Levrault & Cie, 1873 et Commerce et industrie (Fonds Lorrin, L.231 p.39, B.M. d'Auxerre).

Comparée à l'Angleterre, puis à l'Allemagne, la région apparaît comme le prototype d'un espace qui a toujours souffert d'un incurable retard et qui n'a pas su être initiateur. À l'exception de l'entreprise Guilliet (760 ouvriers en 1914), elle n'a donné naissance à aucune grande entreprise industrielle. Elle ne correspond pas au modèle de croissance dont l'histoire a longtemps pris l'habitude de partir, celui dans lequel les petites entreprises sont considérées comme freinant l'évolution. On est accoutumé à considérer que la véritable "*Révolution industrielle*" de notre monde moderne a débuté avec la création, à une plus grande échelle, de grandes entreprises à caractère industriel, concordant avec l'apparition massive de cette classe d'entrepreneurs si importante dans l'analyse d'un Schumpeter, l'application de méthodes scientifiques et l'utilisation élargie de mécaniques qui ont permis l'augmentation de la productivité, l'abaissement des prix et la diffusion des productions. Selon la théorie de la modernisation, l'augmentation de la productivité, donc du bien être, exigeait l'introduction de technologies nouvelles : l'investissement jouait un rôle primordial pour construire la grande industrie, l'urbanisation devait accompagner la modernisation, et le rôle de la paysannerie consistait à s'insérer dans le monde de l'industrie ([14]). La paysannerie était présentée soit comme une masse passive, soit comme un véritable obstacle à la modernisation. L'industrie rurale ne pouvait être que statique, routinière, immobile. Elle ne pouvait que demeurer fidèle aux normes et aux habitudes du passé, face aux secteurs "*en marche*", celui des industries "*nouvelles*" ou rénovées ([15]). Une croissance importante était inconcevable sans mécanisation, ni concentration.

([12]) Compte-rendu des opérations de la Chambre syndicale pendant l'exercice 1883-1884 présenté à l'assemblée générale dans la séance du 27 avril 1884 (A.N., C 3373/1).

([13]) Pour 50 846 actifs : cultures et élevage 32 947, industrie 11 721, tertiaire : 6 178 (dont manutention 678, transport 722, commerces divers 3 784, banques asurances 113, services domestiques 2 062, services publics 2 082) (recensement de la population de 1906).

([14]) Mendels (Franklin), « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspectives », *Annales E.S.C.*, septembre-octobre 1984, p.979.

([15]) Léon (Pierre), « L'industrialisation en France en tant que facteur de croissance économique », *Première conférence internationale d'Histoire économique*, Stockholm 1960, Paris, Mouton, 1960, p.163-204. On trouve aussi les mêmes termes dans les pages que Pierre Léon consacre à l'industrie, dans le tome II de l'*Histoire économique et sociale de la France* (F. Braudel et E. Labrousse éditeurs, Paris, PUF, 1970).

Caractéristiques moyennes des établissements industriels de l'Auxerrois en 1861-1865

	AUXERROIS	YONNE	FRANCE
Valeur vénale Production fabriquée	19 079F 38 216F	19 781F 48 326F	25 199F 71 177F
Puissance des moteurs	3,6 CV	4,2 CV	4,9 CV
Nombre d'ouvriers : Hommes Femmes Enfants	 3,80 0,25 0,49	 5,20 0,30 0,67	 9,90 4,20 1,17

Source : *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865*, Berger-Levrault & Cie, 1873.

Effectifs de quelques industries de l'Auxerrois au 13 janvier 1865

	Etabl	Effect		Etabl	Effect
AUXERRE			TOUCY		
Fonderie	1	8	Tanneries	5	35
Cimenterie	1	40	Scieries	2	10
Ocreries	2	50			
			DIGES		
LIGNY			Ocreries	2	135
Filature de laine	1	8			
			SAINTS		
PONTIGNY			Distillerie	1	8
Tuileries	6	45			
			VILLEFARGEAU		
TREIGNY			Distillerie	1	7
Poteries	21	90			

Source : Situation industrielle (A.N., F12/4476).

Pourtant une telle étude mérite d'être entreprise. Longtemps, l'attention des historiens a été en effet frappée par un phénomène plutôt exceptionnel : le bond formidable réalisé par l'industrie cotonnière britannique au cours du dernier tiers du XVIIIe siècle, et aussi au début du XIXe ([16]). Or l'étude des procédures de gestion dans le cadre d'histoires d'entreprises milite en faveur d'une approche non pas globale, mais différenciée des processus d'industrialisation ([17]). Dans cette optique, l'Auxerrois n'est pas un si mauvais exemple. Tout d'abord il est situé à cheval sur la ligne Saint-Malo-Genève, qui sépare la France en une partie développée et une partie moins (sous ?)-développée. De plus, « *la généralisation du capitalisme se fait à l'aide des petites entreprises* », grâce à la petite bourgeoisie, cette « *classe incertaine, aux limites floues* » ([18]), y compris en Grande-Bretagne au XIXe siècle ([19]). Jusque vers 1860, l'Auxerrois fait partie de la nation la plus prospère du monde, celle qui tient la seconde place dans la production industrielle mondiale après la Grande-Bretagne. Par tête la comparaison ne lui est sans doute en rien défavorable ([20]). L'accent a-été mis trop exclusivement sur nos retards et lenteurs. Il y aurait une autre voie que la voie unique, royale, de la

([16]) Markovitch (Tihomir J.), « La croissance industrielle sous l'Ancien régime », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1976, p.644-656.

([17]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.149.

([18]) Haupt (Heinz-Gerhard), « La petite bourgeoisie, une classe inconnue », *L'atelier et la boutique*, *Le Mouvement Social*, n°108, juillet septembre 1979.

([19]) Crossick (Geoffroy), « La petite bourgeoisie britannique au XIXe siècle », *L'atelier et la boutique, Le Mouvement Social*, n°108, juillet septembre 1979.

([20]) Cameron (Rondo), « Economic Growth and Stagnation in France, 1815-1914 », *The Journal of Modern History*, volume 30, mars 1958, p.1-13.

croissance industrielle capitaliste, qui serait modèle universel à imiter. La notion de "*retard*" français par rapport à une économie industrielle proclamée modèle (l'anglaise, puis l'allemande, voire la japonaise) serait méthodologiquement fausse. On peut en effet considérer que l'analyse traditionnelle est faussée « *par un préjugé illogique qui classe les secteurs industriels en secteurs "fondamentaux" qui ont toujours monopolisé l'attention des historiens, comme la sidérurgie, et secteurs traditionnels qui semblent à peine dignes d'intérêt* » ([21]). Paul Bairoch a montré l'erreur qui consistait à assimiler le rythme de croissance des industries nouvelles, évidemment très élevé du fait qu'elles partent de très bas (charbon, coton), à celui de l'industrie dans son ensemble ([22]). L'Auxerrois pourrait tout simplement avoir suivi une autre voie que ses voisins ([23]). Dans cette optique, son activité industrielle ne serait pas le prototype de l'industrie "*à la française*", que beaucoup qualifient d'"*attardée*", d'"*arriérée*", de "*démodée*". Son industrie aurait été capable de performances assez élevées. On sait par François Crouzet que les performances relatives de l'économie française au XVIIIe siècle ne sont guère inférieures à celle de l'Angleterre ([24]).

Le terme "*industrie*" peut paraître ambigu. Le classement des activités humaines est assez récent : il ne s'est imposé qu'avec les progrès de la division du travail. Vers 1850, John Stuart Mill (1806-1873) distingue : les industries extractives, qui extraient du sein de la nature, mais sans en modifier la structure intime, des substances utiles à l'homme ; les industries agricoles, qui consistent à tirer de la terre des substances utiles en leur faisant subir des métamorphoses que l'homme dirige grâce à la connaissance par lui acquise des lois de la vie végétale et animale ; les industries manufacturières, qui transforment les matières premières que nous procurent les industries extractives et agricoles ; les industries commerciales, qui regroupent les opérations assurant le fonctionnement des échanges ; les industries des transports, qui rendent aux hommes le service de faciliter leurs déplacements, en augmentant l'utilité des choses, en les rapprochant de ceux qui les demandent. Nous retiendrons dans notre étude le sens vulgaire du mot "*industrie*", c'est-à-dire l'ensemble des industries extractives et des industries manufacturières.

Par ailleurs, le même mot s'oppose généralement aussi à "*artisanat*". Nous ne ferons pas de distinction selon la taille de l'unité de production pour deux raisons : d'une part l'industrie *stricto sensu* est trop peu développée dans la région ; d'autre part, l'un des intérêts du sujet est d'étudier les liens entre les deux formes d'activité.

La société de Seignelay d'après la profession des pères aux baptêmes
de 1736 à 1760

	Nb		Nb		Nb
Laboureurs	38	Notables	11	Textile	31
Vignerons	54				
Fermiers	3	Commerce	17	Bâtiment	11
Métayer	1			Equip. de la personne	10
		Domestiques	2	Vie quotidienne	15
Manouvriers	12	Autres	5		
Agriculture	**108** 51,4%	**Tertiaire**	**35** 16,7%	***"Industrie"***	**67** 31,9%

Source : Etat civil de la paroisse de Seignelay.

Dans cette optique, l'activité "*industriellle*" est loin d'être négligeable.

([21]) Verley (Patrick), *L'industrialisation 1830-1914*, Paris, La découverte, 1989, p.116.

([22]) Bairoch (Paul), *Le Tiers Monde dans l'impasse, Le démarrage économique du XVIIIe siècle au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1971, p.101.

([23]) Bouvier (Jean), « Libres propos autour d'une démarche révisionniste », *Le capitalisme français, 19e-20e siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, sous la direction de Patrick Fridenson et André Straus, Fayard, 1987, p.13.

([24]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.254-291.

Structure industrielle de l'Auxerrois en 1840
d'après la valeur cadastrale

	Nb	Valeur cadastrale			Nb	Valeur cadastrale	
		en francs	%			en francs	%
Moulins à blé				Moulins à tan	5	2 980	0,3
- à eau	157	793 900	80,4	Tanneries	20	23 000	2,3
- à vent	49	52 200	5,3				
Huileries	25	7 320	0,7	Foulons à étoffes	5	13 660	1,4
				Filatures de laine	3	6 000	0,6
Moulins à laitier	7	2 100	0,2				
Poteries	17	11 400	1,2	Transform. du bois	1	4 300	0,4
Fours	3	1 300	0,1	Forges	1	100	
Faïenceries	3	1 200	0,1				
Tuileries	47	77 340	7,8				
Ocreries	8	9 400	1,0	Total	344	987 875	100,0
Fours à chaux	5	1 320	0,1				

Source : Matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée des activités industrielles dans l'Auxerrois en 1861
Chiffres corrigés en francs

	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée		Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Filature textile	122 400	17 400	Ocreries	350 000	252 000
Tissage	14 000	6 000	Poteries	100 875	96 691
Fonderie	20 000	10 500	Tuileries	267 767	247 792
Const. de machines	13 000	5 000	Fours à chaux	37 500	28 116
			Ciment	110 000	80 000
Moulin à tan	15 000	3 500			
Tanneries	400 000	102 800	Chaussures	60 000	25 000
Fab. de colle	40 000	17 270			
Fab. de chandelles	250 000	21 400	Vinaigreries	101 000	16 000
			Distillerie	30 000	12 500
Scieries	81 000	23 000	Moulins à farine	3 380 750	769 250
Pierre à bâtir	518 000	518 000	Total	5 911 292	2 252 219

Source : Commerce et industrie (Fonds Lorrin, L.231 p.39, B.M. d'Auxerre) et statistique de la France, 1861-1865, Berger-Levrault, Nancy, 1873.

Nécessité d'une étude régionale ?

L'histoire locale est considérée souvent comme une attristante petite histoire. Pourtant, « *la France, dit-on est variété. C'est région par région que s'édifiera pour une part, l'histoire des si profondes transformations qu'elle a connues au XIXe siècle.* » ([25]) La structure régionale est jugée désormais comme fondamentale dans l'approche préconisée par le concept de proto-industrialisation. En 1962, Habakkuk a ouvert dans le champ de l'histoire économique la discussion sur la différenciation nationale des systèmes techniques ([26]).

F. Mendels propose que l'unité fondamentale de base pour l'analyse de la première étape de l'industrialisation ne soit ni le village, trop petit pour englober l'étude des relations sociales, ni la nation, trop diverse,

([25]) Armengaud (A.), *op. cité*, cité par Rougerie (J.), art. cité, p.180.

([26]) Habakkuk (H.J.), *American and British Technology*, Cambridge University Press, Cambridge, 1962, cité par Caron (François), « La dynamique des modèles techniques français et allemands », *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. un 20. Jahrhundert*, Internationales Kolloquium herausgegeben für das Deutsche Historische Institut Paris, von Yves Cohen und Klaus Manfrass, C.H. Beck, München 1990, p.25.

dans laquelle la complexité des interactions intra-régionales et entre ville et campagne risque d'être masquée ([27]). La micro-région n'a rien de « *cette unité monstrueuse qu'est le département* » : si elle est encore plus microscopique, elle est moins arbitraire, anachronique, sottement économique, contre-géographique. C'est à son niveau que peuvent s'observer plus à loisir les effets d'une évolution longue, sans accrocs dangereux ([28]).

Mais à une telle échelle, les statistiques sont le plus souvent inexistantes ou truquées, ce qui rend très suspects les chiffres avancés ([29]). Notre histoire sera donc plus souvent qualitative que quantitative. Elle sera aussi une histoire différentielle, qui s'efforcera de mesurer l'écart entre l'évolution générale et l'évolution particulière des localités, également de mesurer les différences de rythme de ces évolutions. Notre goût pour l'individuel et le particulier et notre attachement pour le détail et pour la foule de faits microscopiques ne doivent pas être synonyme d'étroitesse d'esprit. Nous souhaitons détenir « *l'instinct du passé avec la connaissance du terroir* » ([30]), sans pour autant qu'on puisse nous objecter « *la petitesse du point de vue, la manque d'envolée* » ([31]), ni une sorte d'encyclopédisme latent ([32]). Il vaut en effet « *la peine de décentrer les perspectives, de détrôner quelque peu la grande histoire* » ([33]).

Nous avons choisi entre l'espace et le temps. Nous sommes de ceux qui sondent la longue durée, mais en nous cantonnant dans un cadre restreint.

Qu'est-ce que l'Auxerrois ?

D'après Roger Brunet, « *la région se définit d'abord par un ensemble de relations entre ses composantes, non par le territoire sur lequel la structure est réalisée. Les systèmes se développent par des phénomènes d'autorégulation qui entretiennent leur existence.* » ([34]) Unité déjà plus grande que le petits pays, elle est un ensemble de lieux, centrés sur une ville (ou sur des villes dominantes), où l'on peut aller et d'où l'on peut revenir en peu de temps. Elle est un système articulé, dans lequel des zones distinctes vivent en état de complémentarité économique mutuelle. Ce qui la caractérise, ce sont d'abord les relations entre ville et campagne environnante. Ce n'est pas l'uniformité de son paysage, mais au contraire la diversité qui est cause de cohésion.

La dimension de la région varie avec les moyens de transport, donc avec le temps. Elle a tendance à s'étendre au fur et à mesure que la rugosité de l'espace s'efface. Actuellement, l'Auxerrois se définit comme un arrondissement qui englobe Joigny, Saint-Florentin et Saint-Fargeau. Sous l'Ancien Régime, il peut être défini comme un ensemble d'unités administratives, qui répondent, depuis le Moyen-Age, à « *la logique des systèmes féodaux* », celle qui a « *conduit à des regroupements irréguliers, à des circonscriptions éclatées et à des enclaves multiples* » ([35]). Il correspond :

- à un comté, qui participe de la Bourgogne depuis le traité d'Arras de 1435 ;

- à un diocèse de la province ecclésiastique de Sens (évêché suffragant de l'archevêché de Sens), qui s'étend jusqu'à la Loire, de la Charité à Gien, englobant le Donziois et la Puisaye ([36]) ;

([27]) Mendels (Franklin), art. cité, p.990.

([28]) Rougerie (Jacques), art. cité, p.178-193.

([29]) Leuilliot (Paul), « Préface à Guy Thuillier », *Aspects de l'économie nivernaise au XIXe siècle*, Publication du Centre d'Etudes économiques, Armand Colin, 1966, reproduite dans « Défense et illustration de l'histoire locale », *Annales E.S.C.*, janvier-février 1967, p.154-177.

([30]) Id., p.139-150.

([31]) Rougerie (J.), art. cité, p.179.

([32]) Leuilliot (Paul), art. cité, p.145.

([33]) Rougerie (J.), art. cité, p.190.

([34]) Brunet (Roger), « Pour une théorie de la géographie régionale, dans la pensée géographique française contemporaine », *Mélanges offerts à André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, 1972, p.649-662.

([35]) Claval (Paul, « La région : concept géographique, économique et culturel, La Science Régionale, La théorie et les politiques », *Revue Internationale de Sciences Sociales*, 1987, n°112, p.179-192, notamment p.180.

([36]) Porée (Charles), *La formation du département de l'Yonne*, Auxerre, Comité des sociétés savantes de l'Yonne pour le bicentenaire de la Révolution, 1989, réédition de l'ouvrage publié dans le *B.S.S.Y.* en 1909.

- à un bailliage, dont les limites données par les lettres patentes de 1371 lors de l'acquisition du comté d'Auxerre par Charles V, sont vagues ([37]), et qui englobe la Puisaye et le nord de l'actuel département de la Nièvre.

- à un présidial, créé en 1551 pour connaître en dernier ressort des affaires les moins importantes et alléger ainsi la besogne des Parlements.

- à un siège d'une prévôté royale, d'une subdélégation du prévôt des marchands et échevins de Paris, d'une justice consulaire, d'une justice sur le fait des aides, d'une maîtrise des eaux et forêts.

C'est qu'il est situé à la marge de diverses provinces : Bourgogne, Orléanais, Champagne. Auxerre possède deux subdélégués, l'un pour l'intendant de Dijon pour les paroisses bourguignonnes de la recette d'Auxerre, l'autre de l'intendant de Paris pour les paroisses champenoises de l'élection de Tonnerre plus rapprochées d'Auxerre que de leur chef lieu ([38]). La ville est davantage un foyer de vie politique, religieuse et culturelle qu'un marché. Vers 1750, la ville garde une fonction essentiellement administrative, judiciaire, ecclésiastique.

Avec la Révolution, Auxerre devient le chef-lieu d'un département. Située à l'une des pointes extrêmes de la Bourgogne et comme enclavée dans la Champagne, aux confins de trois généralités, de quatre diocèses et de six bailliages, sur la lisière même du diocèse et du bailliage dont il est le chef-lieu, elle ne peut se tailler un ressort dont elle est le centre sans empiéter sur les circonscriptions voisines ([39]). Dans le plan adressé aux députés par la municipalité d'Auxerre le 17 novembre 1789, le département désiré s'étend de l'ouest à l'est depuis la Ferté-Loupière et Bléneau jusqu'à Avallon et Vézelay (voire Semur) et, du nord au sud, depuis Joigny, Saint-Florentin et Tonnerre jusqu'à Saint-Amand, Donzy et Varzy (voire Cosne) ([40]). Auxerre est aussi le chef-lieu d'un district (décret du 26 février 1790), puis d'un arrondissement d'Auxerre défini en 1801 ([41]).

L'Auxerrois est aussi une unité économique, dont la cohésion résulte des relations entre la ville et les campagnes environnantes ([42]). Il peut correspondre à la circonscription du grenier à sel d'Auxerre et à une partie de celui de Seignelay ([43]), c'est-à-dire à un espace qui s'étend de Toucy à Mont-Saint-Sulpice, et de Fleury-la-Vallée à Vermenton ([44]). Ses limites sont nettement plus réduites que celles du bailliage ([45]). Clamecy pourrait y être intégré ([46]). En 1795, les membres du directoire municipal de Clamecy estiment : Auxerre « *n'a cessé d'avoir toutes nos affections par la*

([37]) A ce siège ressortiraient à l'avenir non seulement le comté proprement dit, mais tous les fiefs et arrière-fiefs de sa mouvance et tous les lieux, « *tant du diocèse que du dehors, situés entre les rivières de Loire, d'Yonne et de Cure* » , cité par Porée (C.), *opus cité*, p.14.

([38]) Porée (C.), *opus cité*, 1989, p.23.

([39]) Id., p.34-35.

([40]) Id., p.35.

([41]) Après la suppression des sous-préfectures de Tonnerre et de Joigny par le décret du 10 septembre 1926, les limites de cet arrondissement seront repoussées jusqu'à Joigny et Bléneau.

([42]) Mendels (Franklin), art. cité, p. 991.

([43]) Le grenier à sel de Seignelay a été créé en 1660 par Colbert. La circonscription du grenier à sel ne concordait pas avec celle de l'élection, bien que les deux juridictions aient été souvent unies. Le grenier d'Auxerre, par exemple, fournissait quelques paroisses des élections de Tonnerre et de Gien ; en revanche, certaines paroisses, qui étaient de la recette d'Auxerre, allaient chercher leur sel, les unes au grenier de Seignelay, d'autres à Clamecy, d'autres à Vézelay [Porée (C.), *opus cité*, p.24].

([44]) Toutefois, une partie non négligeable de la quantité de sel débitées par le grenier d'Auxerre ne sert pas à la région D'après un mémoire du 14 janvier 1783, « *sur 5 468 minots de sel débités, les 2/3 sont consommés par les habitants d'Auxerre et des paroisses de Bourgogne, et l'autre tiers par les paroisses tant de la généralité de Paris que de la généralité d'Orléans* » [direction générale des Grandes gabelles (A.N., H 197)].

([45]) Lors de la convocation des Etats Généraux, les députés des paroisses du Donziois se rendirent à Nevers, bien qu'elles fissent partie du bailliage d'Auxerre [Porée (C.), opus cité, p.17].

([46]) La formation du département de la Nièvre, en 1790, est en effet assez significative. Clamecy se sentant plutôt auxerrois. « *Géographiquement et socialement, s'affrontèrent les marchands de bois, les ouvriers du flottage et les mariniers de l'Yonne avec le clan des officiers de justice, de la châtellenie et les bourgeois* » [Leuilliot (Paul), art. cité, p.169]. Voir aussi : Mirot (A.et L.), « La réunion de Clamecy au département de la Nièvre », *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, 1946 ; Chagny-Sève (A.-M.), « La création du département de la Nièvre », *Du Nivernais à la Nièvre*, publication du Comité du Bi-centenaire de 1789, t.III, Nevers, 1987.

proximité, les relations commerciales et la facilité des routes qui, dans tous les temps de l'année, sont bonnes » ([47]). Plus tard, en 1869, les limites d'intervention de la succursale d'Auxerre de la Banque de France débordent sur l'arrondissement de Clamecy. Mais le pouvoir économique d'Auxerre sur Clamecy est nul.

Auxerre n'est pas Lyon ! La ville n'est pas à la tête d'« *un espace économique* ». Bien au contraire, dans sa « *lutte avec d'autres espaces* », elle n'a rien de conquérant : son espace est même « *partiellement conquis par le plus fort* », le pôle parisien ([48]). La fonction administrative l'emporte donc sur la fonction économique. En ce domaine, ses intérêts et son pouvoir de décision ne dépassent pas les limites de l'arrondissement définies en 1801 (cf. document n°1).

Périodisation ?

L'étude de la longue durée exige le plus souvent un périodisation articulée autour de quelques dates-clés correspondant aux grandes ruptures. Mais un tel découpage n'est pas le même pour tous les secteurs : le déclin de l'industrie textile de l'Auxerrois s'amorce vers 1820, celui des poteries de Treigny vers 1865 et celui des tuileries de Pontigny après la première guerre mondiale.

D'autre part, les dates de rupture proposées habituellement se heurtent à plusieurs objections. La date de 1750 ne s'impose pas a priori. La rupture peu être avancée d'un siècle. En février 1633, un brevet obtenu par lettres patentes concède à Charles de Loménie le droit exclusif de transporter des personnes entre Paris et Auxerre ([49]). En 1665, des lettres patentes établissent au bénéfice de Colbert le coche de Monéteau et des carrosses sur la même distance ([50]). Or, ces coches chargent des marchandises, notamment des vins, et concurrencent le transport libre ([51]). La spécialisation agricole s'accentue, au point que Vauban peut écrire vers 1698 : « *L'Yonne est une des mères nourrices de Paris et qu'elle mène tous les vins de Bourgogne.* » ([52]) Après l'assemblée de Saint-Germain au mois d'octobre 1661, Colbert fonde à Seignelay une manufacture de laine et une manufacture de soie ([53]), et détermine les habitants d'Auxerre à constituer un premier fonds de 5 000# pour l'établissement dans leur cité de trois bureaux : un de draps et serges de Londres et autres étoffes, un de dentelle de *point de France* et un de tricots (bas de laine et estame) ([54]). En novembre 1667, plus de 100 ouvrières travaillent au bureau du point de France ([55]).

([47]) Lettre écrite au moment de la création des Ecoles centrales par la Convention finissante par le directoire municipal de Clamecy au Comité d'Instruction publique [A.N., F17/1340, cité par Waquet (Simone), « Des voisins très proches, Les Parent de Clamecy », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p.133].

([48]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p.7.

([49]) Chardon (Olivier-Jacques), *Histoire de la ville d'Auxerre*, tome II, Auxerre, 1834-1835, p.126.

([50]) Delamare (Nicolas), Collection sur l'administration et la police de Paris, *Recueil des édits, arrêts, sentences, mémoires déclarations, notes et extraits, Transports* (B.N., 21 702, f°56). Colbert confie l'exploitation du coche à Jacques Nigot, qui termine sa carrière en achetant vers 1680 une charge de Conseiller Secrétaire du Roy, Maison et couronne de France et de ses Finances.

([51]) Mémoire imprimé en 1734 « *Pour les habitants d'Auxerre et autres endroits, contre le fermier des coches d'Auxerre* » [Delamare (Nicolas), *opus cité*, (B.N., 21 702, f°138)].

([52]) Mémoire sur la navigation des rivières [Boislisle (A.M.), *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne*, tome I : Mémoire de la généralité de Paris, Paris, 1881, appendice I, p.404]. Courtépée ajoute : « *Les vins d'Auxerre jouissent à juste prix d'une si grande réputation à Paris, dans la Flandre et dans le Nord que Fagon premier médecin en proposa l'usage au Roi* » [Courtépée (abbé Claude), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, tome VI, Dijon, 1744-1785, p.709].

([53]) Le privilège pour la manufacture royale des serges façon de Londres qui permet le rétablissement de la manufacture d'Aumale (Normandie) est accordé le 12 septembre 1665 à deux manufacturiers : Louis de Bezuel et Nicolas de la Coudre, derrière lesquels se trouvent, en fait, les associés du bail Legendre pour le Ferme Générale des Gabelles, tous membres du "lobby" Colbert. Le 21 octobre 1666, François Legendre se substitue ouvertement au privilège en s'engageant à étendre la manufacture aux villes d'Auxerre, Beauvais, Chartres et Dreux [*Colbert (1619-1683*), Ministère de la Culture, Hôtel de la Monnaie, Paris, 4 octobre-30 novembre 1983].

([54]) Le 20 juin 1665, les habitants d'Auxerre assemblés à l'Hôtel de Ville entendent lecture de lettres du Roi leur annonçant la création de la manufacture. Un habile commerçant parisien (Camuset) est placé à la tête de la manufacture de tricot et une dame d'origine noble (Marie de Voullemin) est chargée de diriger le bureau du point de France. Le 14 août 1665, le Parlement de Paris enregistre les lettres de privilèges accordées à Pluymers. Les réglements datent du 21 octobre 1665 [Bondois (Paul M.), *Colbert et l'industrie de la dentelle : la manufacture d'Auxerre*, Mémoires J. Hayem, 1921].

([55]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., C 3718, 3719) [Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne de l'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII-t.169 (1971), p.10].

Évolution des actifs masculins de quelques secteurs dans l'Auxerrois de 1809 à 1911

Secteurs	Communes	1809	1836	1872	1911
TEXTILE	Seignelay Toucy	58 83	22 23	1 17	0 1
POTERIE	Treigny	20	19	23	6
PIERRE DE TAILLE	Taingy			0	12
TUILERIE	Pontigny	1	10	21	52
CIMENTERIE	Vermenton			0	41

Sources : 1809 : Registres civiques (A.D.Y., série M) ; 1836, 1872 et 1911 : Recensements de la population.

Mais l'Auxerrois ne sort pas de l'état stationnaire. Presque toutes les manufactures disparaissent très vite, à l'image de celle de dentelles ([56]). Celle de Seignelay vivote ([57]), disparaît une première fois en 1693, puis reprend ses activités de manière cahotique en 1710, s'arrête en 1718 ([58]), reprend en 1722 sans grand succès ([59]).

Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle, que les choses commencent à bouger. Après avoir analysé les délits forestiers de la Basse-Bourgogne, Andrée Corvol conclut : « *Au début des années 1730, l'excuse de l'approvisionnement familial cesse de dominer les comportements* [...] *jusqu'à cette date, en effet, le souci du foyer était prioritaire* [...]. *La nécessité du chauffage est bien l'élément moteur des actions collectives* [...]. *Les incursions en milieu forestier s'expliquent désormais moins par la nécessité perçue que par le goût de l'argent* [...]. *Les rebelles ne vont plus au bois parce que leur foyer le réclame, mais le dévaste dans l'idée de s'en approprier le revenu.* » ([60]) À partir de 1766, le prix du bichet de froment à la mercuriale d'Auxerre commence une fulgurante ascension : il passe de 87,5 sols tournois en 1766 à 182,75 en 1770 (+109%) et par la suite reste le plus souvent supérieur à 120 sols ([61]). Cette hausse est sans précédent dans l'histoire des prix, non par son ampleur mais par sa durée. L'activité industrielle connaît un premier frémissement entre 1750 et 1769. Sous la conduite d'Anne François Trocquet et de Pierre Trocquet-Desgrollières, le nombre de métiers battants à la manufacture de Seignelay passe de 8 en août 1754 à 30 en août 1758 ([62]). Trocquet décide alors de construire un grand foulon à la hollandaise d'une capacité de 1 000 à 2 000 pièces par an et un autre foulon plus petit. Vers 1761 est créée à Auxerre dans les locaux de l'hôpital général, une filature de coton, qui emploie en 1769 269 personnes ([63]). Les frères Valembert se lancent dans la fabrication de bas au métier. En 1763, Nicolas Croiset vient se fixer à Pourrain, achète un champ contenant une carrière, fait ouvrir un trou et en tire le minerai en sapant tout autour.

([56]) En 1668, la production en un mois et demi s'élève à peine à 704 # pour 94 à 100 ouvrières. En octobre 1669, les effectifs s'élèvent à 129 dentellières, 36 brodeuses, 14 religieuses du couvent des Bernardines, sans compter celles du couvent des Ursulines et des filles de Sainte-Marie, les religieuses de Cravant et de Corbigny [Bondois (Paul M.), mémoire cité].

([57]) En 1668, elle est confiée aux fermiers généraux. Après la mort de Colbert, ces derniers veulent se dispenser de leur mission [rapports des inspecteurs de manufactures (A.N., F12-554, F12-1375)].

([58]) Dans une lettre datée du 21 octobre 1718, « *M. de Machaut se plaint avec le sieur Lambert, inspecteur des manufactures de Bourgogne, de ce que la manufacture de serges établie à Seignelay ait cessé...* » [rapports des inspecteurs de manufactures (A.N., F12-1375)].

([59]) D'après l'état de situation dressé le 27 octobre 1724 par le sieur Davinel, inspecteur des manufactures de laine au département de Bourgogne, la manufacture a 10 métiers battants en serge drapée et 100 métiers vacants et démontés qui ne servent à rien. En 1729, elle a 24 métiers battants [rapports des inspecteurs de manufactures (A.N., F12-1375)].

([60]) Corvol (Andrée), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime, Essai d'économie forestière en Basse Bourgogne*, Paris IV, 1983, p.403-405.

([61]) Prix en sols tournois à la mercuriale d'Auxerre. Celui de méteil de 58 sols à 146,5 (+152%) [A.D.Y., HH 1 à 9 et 20, d'après un tableau publié par Desaive (Jean-Paul), *La mesure du possible : essai sur le ménage, la propriété, l'exploitation en Vallée d'Aillant au XVIIIe siècle*, Doctorat de 3ème cycle, Paris, E.H.E.S.S., 1985, annexes].

([62]) Du 1er juillet 1758 au 30 juin 1759, 2 330 pièces sont fabriquées et vendues pour 298 000 # [Mémoires des inspecteurs, Draperies (A.N., F12-1375)].

([63]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718, 3719).

Mais la plupart de ces activités échouent. Les fabriques de bas ([64]) et la manufacture de laine ([65]) périclitent rapidement. La filature de coton végète jusqu'à la Révolution ([66]). Seules les affaires de Croiset se développent, modestement toutefois. Ce n'est que vers 1820 que l'Auxerrois entre dans le processus de croissance. On note pour Auxerre-ouest : « *Les récoltes sont généralement plus abondantes qu'elles ne l'ont jamais été* » ; ou pour Chablis « *un sensible progrès* » ou Coulanges-la-Vineuse : « *Il y a* [...] *progrès depuis dix ans* », et même à Saint-Sauveur : « *Agriculture en progrès.* » ([67])

On sait qu'à partir des années 1830, la croissance industrielle française commence à être soutenue, et que s'ouvre une seconde phase lorsque le textile cède la place à la métallurgie en tant que secteur de pointe ([68]). C'est alors que dans l'Auxerrois, apparaissent effectivement les premiers signes de changement. La population d'Auxerre commence à augmenter (cf. document n°2). L'énergie hydraulique se développe, tant par augmentation du nombre de moulins que par intensification. En 1836, est autorisée la première machine à vapeur ([69]) et Courot décide d'installer au moulin Brichoux (Auxerre) un four à puddler traitant de vieilles fontes et des ferrailles et une forge à fer ([70]). Mais les deux tentatives avortent en moins de deux ans. La deuxième machine à vapeur n'apparaît dans la région que dix-sept ans plus tard, en juin 1853. Le bois continuent à régner en maître, tant comme combustible que comme matériau. L'intensification hydraulique reste faible et concentrée sur le broyage du blé. En 1845-1850, la situation reste voisine de celle de novembre 1825 : « *On ne fait usage ni de machine à vapeur, ni d'autres machines semblables à celles que l'industrie importe d'Angleterre.* » ([71]) « *La situation économique a peu changé depuis 1801. L'agriculture demeure la ressource essentielle. De nouvelles industries ne parviennent pas à s'implanter, les anciennes végètent.* » ([72])

On est encore loin du décollage (*take-off*). Cette troisième des cinq étapes proposée par Rostow ([73]) pour qu'une société passe d'un stade primitif fondé sur la satisfaction des besoins primaires à celui d'une civilisation développée, résulte de la réunion de conditions techniques, humaines et sociales qui finissent par renverser les barrages et les obstacles qui s'opposaient à sa croissance régulière. Dès lors la croissance devient la fonction normale de l'économie. Aucune des conditions jugées indispensables n'est remplie : augmentation sensible du taux net d'investissement, création d'un ou plusieurs secteurs de l'industrie de transformation à croissance élevée, pour entraîner le reste de l'économie, nécessité d'un appareil politique qui exploite la tendance à l'expansion et fasse de la croissance

---

([64]) Le 8 janvier 1776, les Etats de Bourgogne refusent d'accorder une subvention à Nicolas Valembert, dont le frère Firmin a déjà quitté Auxerre. Ibid.

([65]) Les ventes semestrielles passent de 58 815 # en 1768 à 8 162 # en 1779 [Mémoires des inspecteurs, Draperies (A.N., F12-1375)].

([66]) En 1772, un relevé partiel indique que les effectifs employés à la manufacture sont tombés à 127. Ibid. Une gratification de 400# est payée par les Etats de Bourgogne jusqu'en 1787 [Leroux, art. cité, p.14]. La filature est signalée encore un peu plus tard : « *A l'hôpital de cette commune, une filature de coton et de laine : on y fait de très belles toiles de coton, des bonnets et des bas de laine* » [réponse faite le 15 nivôse an III à la question faite aux administrateurs du district d'Auxerre pour la Commisssion (A.D.Y., L.779)].

([67]) Rapport des juges paix des cantons d'Auxerre-ouest (1er septembre 1833), Chablis (28 novembre 1832), Coulanges-la-Vineuse, Saint-Sauveur (30 septembre 1833) (A.D.Y., 6M1/2).

([68]) Les économistes font une distinction entre les secteurs de pointe, ou *leading sectors*, qui entraînent l'ensemble de l'économie, et les autres secteurs, demeurés plus traditionnels. Le secteur de pointe jusqu'aux environ de 1830 est le textile et, surtout, le coton, industrie nouvelle, freinée par aucune tradition, favorisée par l'utilisation de machines, et, condition essentielle, tournée vers la satisfaction du besoin le plus élémentaire, l'habillement. peu de capitaux, compétence technique limitée, bon marché, d'où marché facile à satisfaire [Fohlen (Claude), *Qu'est ce que la révolution industrielle ?*, Paris, Lafont, 1971, p.32]. On trouve toute une série de secteurs qui ont joué successivement le rôle de moteur : le coton en 1746-1840, la laine en 1880-1890, la soie en 1807-1850, en 1870-1890, le sucre en 1807-1830, en 1850-1870, en 1870-1890, le cuir en 1850-1860, le jute en 1860-1890, les textiles artificiels en 1900-1910 et les produits de base, charbon 1786-1870, métaux 1830-1910 et chimie 1860-1900 [Levy-Leboyer (Maurice), « La croissance économique en France au XIXe siècle, Résultats préliminaires », *Annales E.S.C.*, 1968, p.788].

([69]) Machines à vapeur, états statistiques, arrondissement d'Auxerre, 1836-1863 (A.D.Y., 5M10/4, 5).

([70]) *Comptes-rendus des ingénieurs des mines, ouvrage précédant la statistique de l'industrie minérale*, édition de 1838.

([71]) Réponse datée du 5 novembre 1825 de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2).

([72]) « Rapport sur le travail de 1849 », *A.Y.*, 1850.

([73]) Celui de la France (1830-1860) serait postérieur à celui de la Grande-Bretagne (1783-1802) [Rostow (W.W.), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, 1963, traduction de *The Stages of Economic Growth*, Cambridge, 1960].

un phénomène durable. D'ailleurs Jan Marczewski ([74]) et Maurice Lévy-Leboyer ([75]) ne trouvent pas de véritable commencement en France. « *L'essor du XVIIIe siècle* [et celui du XIXe]*, pas plus que celui du XVIe siècle, ne débouche sur un véritable take-off.* » ([76]) Il n'y a pas "*révolution industrielle*", mais plutôt « *couronnement d'un long processus de transformation et de croissance* » ([77]), qui a eu besoin de beaucoup plus de temps pour mûrir.

La crise de 1846-1847 est incontestablement une rupture ([78]) : à Auxerre, où le passif des faillites d'industriels atteint 377 588,75F en 1848 ([79]), mais aussi dans les campagnes environnantes, où les saisies immobilières se multiplient comme chez les tuiliers de Pontigny. Elle provoque le départ massif des plus pauvres des habitants des campagnes (brassiers), qui entraîne des difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans l'agriculture. Comme dans la Champagne voisine, l'évolution de la population de l'Auxerrois décroche par rapport à celle de la population française, c'est-à-dire bien avant le ralentissement de la croissance du produit physique ([80]). Mais cette crise ne met pas un terme à la croissance industrielle, qui, au contraire, s'accélère jusque dans les années 1860 ([81]), tout en restant faible (5,2 millions de francs et 627 ouvriers en 1861-1865), et orientée vers le bâtiment et l'alimentation.

Etablissements et effectifs industriels de l'Auxerrois en 1893

	Etablis	Effectifs		Etablis	Effectifs
Moulins	44	75	Usines mécaniques	3	217
Biscuiteries	2	5	Travail des métaux	4	28
Brasseries	2	13			
Huileries	2	3	Fab. de bateaux	3	48
Fab. de moutarde	1	1	Fab. de roues	1	33
			Scieries - Parqueteries	16	157
Poteries	12	47			
Ocreries	8	200	Fab. de chaussures	4	153
Tuileries	23	77			
Fab. phosphates	3	7	Moulins à tan	2	9
Usines à chaux	4	65	Tanneries	5	21
Carrières	27	93			
			Imprimeries	3	98
Filature de laine	1	3			
Total			171	1 353	

Source : Etats des mines, manufactures, fabriques, chantiers, ateliers..., ainsi que du personnel employé (A.D.Y., 6 M3/23).

([74]) Marczewski (Jan), « Y-a-t-il un take-off en France ? », *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée*, série A.D., n°1, mars 1961 ; « The Take-off Hypothesis and French Experience », dans Rostow (W.W.), *The Economics of the Take-off into sustained Growth*, New York, 1963.

([75]) Levy-Leboyer (Maurice), « La croissance économique en France au XIXe siècle, Résultats préliminaires », *Annales E.S.C.*, 1968, p.788-807. « *Le take-off, entendu comme une transition brève permettant à l'économie de se détacher de ses traditions agraires, ne se retrouve pas en France* », p.801.

([76]) Richet (Denis), « Croissance et blocages en France du XVe au XVIIIe siècle », *Annales E.S.C.*, juillet-août 1968, p.786.

([77]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.260 (254-291).

([78]) L'évolution du prix du grain est importante, mais le rôle de l'industrie s'accroît [Beltran (Alain), Griset (Pascal), *La croissance économique en France 1815-1914*, Paris, A. Colin, 1988, p.12]. La crise la plus violente, la plus brutale aussi, est apparemment celle des années 1846-1848, d'après Copie (Chantal), *Les faillites déclarées au tribunal de commerce de Dijon sous la Restauration 1814-1830*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1971, p.21.

([79]) Les marchands sont les premiers touchés : 7 en 1846, 19 en 1847 et autant en 1848. En 1848 s'y ajoutent un banquier (Chapuy-Laval) et 6 industriels, *A.Y.* 1849. Le passif total des faillites est de 127 379F en 1846, 683 427F en 1847, 1 935 642,55F en 1848, 315 880,91F en 1849, 255 523F en 1850 et 380 989,73F en 1851.

([80]) Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.104.

([81]) Caron (François), *Histoire économique de la France, siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, XIXe siècle, p.29.

De 1835 à 1885, l'Auxerrois connait un essor industriel ([82]). Il est timide, inférieur à la moyenne française, comme l'atteste l'évolution du montant de la patente entre 1827 et 1895 ([83]). Jusqu'en 1845, il reste le domaine des artisans fortement intégrés à l'économie agraire, gardant en parallèle une activité agricole, notamment en pays vignoble. Ils ne font appel qu'à des techniques peu élaborées, emploient des méthodes intensives en travail et mobilisent peu de capitaux. Aucune percée technique (*technological breakthrough*) ne peut être décelée. Après 1850, l'expansion industrielle n'en est pas moins relativement rapide, et son accélération est bien ressentie par les contemporains, au point de provoquer chez eux une certaine griserie ([84]). Simplement, elle se déroule dans un cadre qui, du point de vue de l'organisation et des méthodes, reste très largement traditionnel. Rien à voir avec l'Angleterre, où des changements révolutionnaires sont apparus dès 1760, et où les structures ont été modifiées en profondeur par une série d'innovations techniques, « *une vague de "gadgets"* » ([85]), qui ont préparé une rénovation générale. On ne relève ici aucun effet d'entraînement des industries de pointe sur les autres. C'est la continuité des transformations qui prime, et non leurs ruptures ([86]). Comme dans le Loir-et-Cher, on passe d'un monde économique et social d'Ancien régime à un monde rénové, mais sans heurt, dans le temps long ([87]).

Cette croissance se ralentit progressivement ([88]). À partir de 1861, le trafic fluvial sur l'Yonne entre Auxerre et Laroche à la descente commence à régresser ([89]). Cette baisse est due en partie à la concurrence de la voie ferrée, mais pour l'essentiel à l'essoufflement du modèle de développement. « *À partir de 1870, la concentration industrielle ne cesse de s'étendre. Le travail à domicile recule partout dans l'industrie textile, à mesure que le machinisme se développe.* » ([90]) Poteries et tanneries semblent les premières activités touchées. Dans les années 1880, la croissance devient plus sélective. L'Auxerrois cesse de garder « *le pas avec les autres pays du continent* » ([91]). La baisse des prix qui se manifeste de 1882 à 1896 contribue à la concentration et à la standardisation ([92]). La crise est particulièrement violente de 1886 à 1888 : on compte alors à Auxerre pas moins de 63 faillites ou liquidations judiciaires ([93]). L'opinion est impressionnée par la fuite de notaires, la déconfiture de banquiers "*honorablement connus*" ([94]). Les signes de la stagnation de la richesse de la région sont multiples : stagnation des expéditions faites à la gare d'Auxerre, des produits de recettes effectuées au profit de l'Etat, de l'escompte à la Banque de France (cf. documents n°5, 6). Il n'empêche que certaines activités continuent à se développer : industries alimentaires (laiterie, fabrique de biscuits et de chocolat), scierie, cimenterie, imprimerie, industries de consommation (fabrique de cycles, de peaux, de chaussures, de galoches, de talons en bois pour chaussures...), construction de matériel agricole, d'appareils de moulins, de machines-outils..., sans parler de l'essor

---

([82]) Kergoat (Michelle), « La localisation départementale de l'industrie selon les deux enquêtes de 1841-1845 et de 1861-1865 », *Revue d'économie industrielle*, n°48, 2e trimestre 1989, p.52-71.

([83]) En 1827, l'Yonne est comprise entre 75 et 100% du taux moyen français (7 136F pour 10 000 habitants). En 1895, elle n'est plus comprise qu'entre 50 à 75%. du taux moyen français (22 504F). Son évolution est comparable à celle des autres départements de la France rurale en voie de dépeuplement : Haute-Marne, Haute-Saône, Basses-Alpes, Drôme, Var, Hautes-Alpes [Lévêque (Pierre), « La patente, indicateur de croissance économique différentielle au XIXe siècle ? », *Entreprises et entrepreneurs, XIXe-XXe siècles, Congrès de l'Association française des Historiens Economistes*, mars 1980, p.46-73].

([84]) Dans les enquêtes semestrielles, les appréciations optimistes sont très nombreuses : « *grande activité* » (poteries de Treigny), « *très actives* » (tuileries de Pontigny), « *écoulement facile* » (tanneries de Toucy), « *débit facile* » (scieries de Toucy)... il est vrai qu'il faut parfois se méfier d'une certaine intoxication : la cimenterie Zagorowski affirme en 1865 avoir un débit facile, alors que les difficultés sont grandes.

([85]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.271 (254-291).

([86]) D'après Mantoux, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1959, réédition de l'ouvrage paru en 1906, cité par Fohlen (Claude), *Qu'est ce que la révolution industrielle ?*, Paris, Lafont, 1971, p.48.

([87]) Dupeux (G.), *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher*, Paris, Mouton, 1962.

([88]) Voir les indices de François Crouzet et ceux de M. Lévy-Leboyer et T.-J. Markovitch.

([89]) Sans les trains de bois, le trafic sur bateaux passe de 51 761 tonnes en 1853 à 65 170 tonnes en 1861 et à 162 597 tonnes en 1879. Mais cette croissance est en partie factice, car une partie croissante du bois acheminé au préalable par flottage doit être chargé sur des bateaux en raison du passage progressif à la navigation continue [Relevé général des tonnages de marchandises, Cours d'eau administrés par l'Etat, Navigation intérieure, *Direction générale des contributions indirectes*].

([90]) Sée (Henri), *Histoire économique de la France, tome I, Le moyen-âge et l'ancien régime*, Librairie A. Colin, Paris, 1948, p.304.

([91]) Clough (Shepard B.), « Retardive Factors in French Economic Development in the Nineteenth and Twentieth Centuries », *Journal of Economic History*, suppl.III, 1946, p.94 (91-102).

([92]) Sée (Henri), *Histoire économique de la France, tome I, Le moyen-âge et l'ancien régime*, Librairie A. Colin, Paris, 1948, p.305.

([93]) Les plus graves sont celles de Heurtebise le 30 janvier 1886 et de Bernard-Hattier-&-Perriquet le 25 août 1888.

([94]) Rapports concernant la succursale d'Auxerre (Archives de la Banque de France, 1873-1913).

considérable de la couture à domicile ! Les effectifs industriels passent ainsi de 10 349 en 1896 à 11 721 en 1906 (+ 13,3%) ([95]).

La rupture de 1914 ne semble pas s'imposer. L'avenir des entreprises qui ont réussi à franchir le cap de l'intensification semble assuré. Dans les années qui suivent la première guerre mondiale, les pratiques traditionnelles continuent de prévaloir. À la fabrique de roues, après la retraite d'Ambroise Commergnat en 1920, l'activité prospère durant les années 1920 sous la direction de Jean Nicolas. Après la mort en 1913 de Jean Piat et celle de 1915 de Jean Fougerol, elle est maintenue pendant la guerre par Paul Parigot, seul ingénieur non mobilisé. Le 23 janvier 1921, les héritiers vendent le fonds d'industrie et l'usine à Joseph Pignarre, ingénieur des Arts-et-Métiers, remarquable fondeur. L'entreprise Guilliet participe largement à l'effort de guerre en produisant des obus de 75 mm, puis des tours à obus. En janvier 1918, les effectifs dépassent 2 200 personnes. En 1919, les ventes de machines à bois doublent en volume et dépassent leur niveau record de 1913. Elles chutent de moitié en 1920, puis repartent. La reconversion est réussie. Une nouvelle fonderie est construite, défiant toutes les critiques de l'étranger.

Effectifs industriels de l'Auxerrois en 1906

	Nombre	%		Nombre	%
Carrières	157		Forges, taillanderies	449	
Chaux, ciment, plâtre	70		Charpentes en fer	188	
Briqueterie, poterie	214		Chaudronnerie, fonderie	636	
Céramique et verrerie	294		Articles en fer blanc	92	
Taille de pierre, moulage	61		Autres	144	
			Métaux ordinaires	**1 509**	12,9
Terrassement, construction	1 327				
			Minoteries, beurreries	215	
Bâtiment	**2 123**	18,1	Boulangeries, pâtisseries	645	
			Autres	254	
Sciage, charpente, menuiserie	933				
Charronnage, carrosserie	375		**Industries alimentaires**	**1 114**	9,6
Ustensiles en bois	491				
Ebenisterie	106		**Industrie textile**	**83**	0,7
Autres	67				
Industrie du bois	**1 972**	16,8	Confection de vêtements	2 500	
			Lingerie	687	
Huiles et bougies, gaz d'éclairage	53		Blanchissage de vêtements	232	
Matières colorantes (ocre)	169		Chapeaux, chaussons	115	
Autres	41		Autres	79	
Chimie	**263**	2,2	**Travail des étoffes**	**3 613**	30,8
Peaux et cuirs	64		**Pailles, plumes, crins**	**64**	0,5
Objets en cuir et en peaux	186				
Chaussures, ganteries	465		Papier, carton	0	
			Polygraphie	**265**	2,3
Cuirs et peaux	**715**	6,1			
			TOTAL	11 721	100,0

Source : Recensement de la population.

Le seul changement important se produit chez Guilliet lorsqu'est introduit entre 1922 et 1927 le montage en série. Mais la bataille de la productivité n'est pas gagnée pour autant : introduit partiellement, le travail à la chaîne n'est guère compatible avec la multiplicité des modèles.

La rupture fondamentale intervient à partir de 1950 avec la fin de l'empire colonial et l'ouverture croissante des frontières. Dans l'ocre, le déclin s'accentue jusqu'à la liquidation amiable de la *Société des Ocres de France* en 1973. Mis

([95]) Il est vrai que cette croissance est surtout due à la confection-lingerie dont les effectifs passent de 2 170 à 3 187 (+ 46,9%). Sans ce secteur, les effectifs n'augmentent que de 4,3%.

au point aux Etats-Unis et surtout en Allemagne, le pigment artificiel ruine le produit naturel : il est à la fois de meilleure qualité, moins cher, et vendu par un groupe de taille internationale. Chez Muzey-Pignarre, l'orientation vers la fabrication de presses spéciales retarde la disparition de l'entreprise, qui intervient en août 1976. Guilliet ne parvient pas à maintenir son rang dans son domaine, tente de diversifier ses activités dans l'outillage de presse pour l'industrie automobile, mais ne réussit par à réduire ses coûts de production et fait faillite en 1979. À la fabrique de roues, c'est en 1957 qu'on se résigne à introduire les méthodes tayloriennes et en 1968 qu'on se lance dans l'expansion internationale.

Toutefois, la guerre est bien une rupture : elle réduit considérablement la main-d'œuvre disponible et pousse à la transformation des méthodes de production. Or l'Auxerrois, comme le reste de la France rurale, est moins bien placé que les grandes villes pour faire face aux nouvelles donnes. Chez Guilliet, les signes de saturation du marché apparaissent dès 1914. Le boom du début des années 1920 fera illusion jusqu'en 1925 : à partir de cette date, et donc bien avant la crise de 1929-1931, le métal l'emporte définitivement sur le bois d'œuvre et l'artisanat commence à souffrir de la concurrence croissante des formes plus concentrées de production. Par ailleurs, l'inflation ruine nombre de patrimoines composés de "*valeurs de tout repos*". Elle remet ainsi en cause tout un idéal "*bourgeois*" fondé sur le placement garanti, ou présumé tel, et une gestion des patrimoines motivée d'abord « *par le souci qu'a le propriétaire de conserver et, si posssible, d'augmenter son revenu* » ([96]). Plus encore qu'économique, la crise est donc politique : à terme, la vision radicale de la société française est condamnée.

Il convient d'abord de préciser le cadre de l'évolution (marché, main-d'œuvre, capital) et de se demander en particulier quel rôle joue le grand pôle parisien, à la fois si proche et si dynamique.

Il faut ensuite s'intéresser aux entrepreneurs, principaux acteurs de l'activité industrielle, présenter leurs origines sociales et géographiques, préciser les circonstances de leur entrée dans la sphère de production, décrire leurs pratiques familiales (réseaux de relations, modes de transmissions de l'entreprise).

L'échec final de l'industrialisation dans la région ne signifie pas que la plupart de "*industriels*" aient démérité et qu'ils soient restés passifs. Leur action a été d'abord fonction de leur marge de manœuvre : pouvoir dans l'entreprise, moyens de contrôle mis à leur disposition, degré de leur engagement dans la production. Même à un échelon modeste, ils ont dû chercher à conquérir des marchés (marché local, marché parisien, marché plus vaste), y compris dans les temps plus difficiles de la fin du XIXe siècle, trouver les fonds nécessaires au démarrage, puis à l'expansion de leur activité, et faire évoluer leurs procédés et leurs pratiques techniques. La tentation du désengagement vers d'autres secteurs est sans doute forte, mais, évalué dans toutes ses composantes (notamment sociales, mais aussi économiques), le bilan de la voie choisie n'est peut-être pas aussi négatif qu'on le croit généralement.

Les pratiques sociales méritent une étude à part : elles ne sont pas encore à l'époque un élément de la stratégie patronale (elles ne le deviennent chez Guilliet que pendant la première guerre mondiale avec la mise en place d'un paternalisme d'entreprise) et font intervenir d'autres partenaires que les chefs d'entreprise : ouvriers, chefs d'équipe, contremaîtres, cadres. L'évolution doit être analysée à la fois dans la sphère rurale et dans la sphère urbaine.

([96]) Daumard (A.), *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris La Haye Mouton, 1973, p.172.

Ière PARTIE :

LE CADRE DE L'ÉVOLUTION

Le développement industriel dépend étroitement de l'évolution de trois principaux facteurs : le marché, la main-d'œuvre et le capital. Il importe d'abord de dégager les tendances du marché, régional et extra-régional, puis de déterminer dans quelle mesure la main-d'œuvre est abondante, disponible, bon marché et qualifiée, et enfin de voir si le capital généré par le développement agricole et commercial est enclin à entrer dans la sphère de production industrielle. Comme l'industrialisation est souvent présentée comme une réponse à une médiocrité de l'agriculture ([97]), faut-il en conclure que la relative prospérité de cette dernière dans une région avant tout agricole comme l'Auxerrois l'a empêchée ? Deux périodes semblent s'opposer point par point : à une phase d'initiation progressive à la croissance, qui commence au milieu du XVIIIe siècle, succède, à partir de la fin du Second Empire ([98]) et surtout après 1885, une phase de déclin, au cours de laquelle l'Auxerrois décroche et qui ruine tous les espoirs.

A) LA CROISSANCE (1750-1866/1885)

Longtemps l'Auxerrois ne sort pas de l'état stationnaire, les initiatives prises au XVIIe siècle ayant presque toutes échoué. Mais, à partir du milieu du XVIIIe siècle, il s'initie peu à peu le principe de croissance, profitant de la proximité de Paris. Ces changements interviennent dans la demande, la main-d'œuvre et le capital.

I : LE MARCHÉ

On sait qu'en Grande-Bretagne, la poussée déstabilisatrice qui fait atteindre l'état de "*masse critique*" est probablement à chercher du côté de la demande, des marchés ([99]). À une époque où les transports sont difficiles et où la France ne possède pas de véritable marché national, la situation à proximité du grand marché parisien semble favorable. Dans la concurrence entre les espaces, dans quelles activités se spécialise la région ? Dans quelles conditions et dans quel sens évolue son marché local ? Quelles en sont les conséquences sur les activités industrielles ? Jusqu'en 1820, la spécialisation s'accroît à un rythme modéré. De 1820 à 1866-1885, elle s'accélère, mais continue de bénéficier à la région.

([97]) Verley (Patrick), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985, p.18.

([98]) « *Le tournant se situe peu après 1870* » [Cameron (Rondo), *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Seuil, Paris, 1971, p.68].

([99]) Verley (Patrick), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985, p.130.

A) LES DEBUTS DE LA SPÉCIALISATION (1750-1820)

Après avoir mesuré les avantages de la situation de l'Auxerrois, il convient de déterminer la nature de la demande externe, ses conséquences sur le développement du marché local et sur celui des activités industrielles.

1) LES AVANTAGES DE LA SITUATION

Les liens avec l'extérieur sont-ils de meilleure qualité que ceux reliant les différents points de l'espace régional ?

a) Les liens avec l'extérieur

En 1766, les habitants de la ville et du Comté mettent en avant pour Auxerre « *tous les avantages de sa situation : sur une rivière navigable, au centre d'une grande route, entre Paris, Dijon et Lyon, à portée de servir d'entrepôt au commerce de l'Orléanais, du Berry, de la Touraine, du Poitou et des Provinces du couchant, avec Troyes, la Champagne, la Picardie et les autres Provinces de l'(*Orient*) et du Nord de la France.* » ([100]) Le seuil de Bourgogne est depuis longtemps un point de passage obligé de la circulation qui mène de la Méditerranée à la mer du Nord. Sur l'Yonne, Auxerre est le point le plus vite atteint où la navigation est possible : l'Armançon est peu utilisable et la Seine ne l'est qu'en aval de Troyes. De plus, le transport par bateau est, à certains moments de l'année du moins, plus facile et permet des charges plus lourdes.

- avantages et inconvénients initiaux de la voie d'eau

Auxerre a de tout temps bénéficié de l'avantage de la navigation descendante, rapide et peu coûteuse, par l'Yonne, en direction de Paris ([101]) (cf. document n°3). Elle est au point de transbordement entre les voies de terre qui franchissent le seuil et la voie d'eau qui mène à Paris.

L'état naturel de la rivière est proche de celui de la Loire. À Auxerre, la largeur moyenne du lit mineur est de 70-90 mètres et le débit moyen de 37 m3/s. La profondeur ne dépasse pas 25 centimètres durant huit semaines en été et n'est que de 25 à 50 centimètres pendant trente autres semaines. L'utilisation de la rivière est donc intermittente. Pour améliorer la navigabilité, on crée des crues artificielles : à l'amont, sur la rivière et tous les cours d'eau affluents, on établit des retenues ou des réservoirs et on leur emprunte le volume d'eau nécessaire pour former la crue ou le flot dont on a besoin. Ce flot descend la rivière, donne partout le mouillage prévu et emporte sur son passage trains et radeaux qui l'attendent aux diverses escales. En 1759, est construit le quai de la Tournelle, qui remplace la berge irrégulière encombrée par des dépôts de bois, de fumiers et des résidus des tanneries voisines.

En 1831, l'ingénieur en chef Jousselin constate : « *L'Yonne est dans un état d'imperfection et de dégradation très fâcheux.* » ([102]) Elle renferme dans son cours jusqu'à 69 bas-fonds ou baissiers, qui à l'époque des basses eaux ne sont couverts que 15 à 35 centimètres d'eau. Pour faire franchir ces bas-fonds aux trains et aux bateaux, on ouvre deux fois par semaine les pertuis de l'Yonne et de ses affluents. De plus, les sinuosités sont sans nombre, les rives attaquées par l'érosion....

Sur l'Yonne, les éclusées, au nombre d'une cinquantaine par an, si elles favorisent la descente, gênent considérablement la remonte des bateaux ([103]). Celle-ci se fait à l'aide de hindards, sortes de treuils installés sur les ponts - il en a existé un sur celui d'Auxerre à partir de 1207 - et facilitant le franchissement des pertuis. Les bateaux montants ne remontent qu'à vide ou à faible charge.

- les routes

Auxerre est reliée à la vallée de la Saône par diverses routes ([104]) : la route des plateaux secs, par Noyers, Montbard, Saint-Seine-l'Abbaye (et sa variante pour les rouliers passant par la vallée de l'Oze en direction d'Alise-Sainte-Reine), le "*grand chemin de l'Auxois*" par Montbard, Sombernon et Vitteaux et la route du bord du Morvan par

([100]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718-3719).
([101]) Quantin (Max), « Histoire de la rivière Yonne du XVe siècle à 1790 », *B.S.S.Y.* t.39 (1885), p.349-498.
([102]) Ibid.
([103]) *A.Y.*, 1873.
([104]) Saint-Jacob (P. de), « Le réseau routier bourguignon au XVIIIe siècle », *A.B.* t.28 (1956), p.253-263.

Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, La Rochepot, Chagny et Chalon-sur-Saône. Depuis la réparation de la route en 1675, un service de diligences assure une liaison régulière entre Auxerre et Chalon-sur-Saône. Reconstruite en 1742, la route vers le sud est très dure : elle présente, dans un sens comme dans l'autre, de très longues et nombreuses rampes de 6, 7, 8 et même 13%. Au dire des rouliers et des postillons, ces rampes sont des "*tue-chevaux*". L'hiver, beaucoup de voitures versent. Les relations avec le Nivernais sont également importantes : en 1748, les fers de cette région passent par Auxerre. Vers le sud-ouest, la route n'est construite en 1775 que jusqu'à Villefargeau.

L'Auxerrois est loin d'être un monde fermé. Les ingrédients des teintures employées à Toucy viennent de loin : l'indigo et le sumac d'Orléans ([105]), le bois d'Inde du Havre, le bois jaune moulu de Rouen, le brésil d'Amiens, le sanbale moulu de Paris, le tartre blanc ou rouge de Montpellier, le savon de Marseille... ([106]). De même, « *on a toujours fait venir les outils de menuiserie d'Allemagne* » ([107]).

b) Les voies locales

Les voies de communications locales sont encore médiocres. En 1751, l'entrepreneur de la manufacture de Seignelay doit se servir du moulin à foulon de Pontigny « *distant de deux grandes lieues par des chemins exécrables* » ([108]). Le 5 avril 1791, « *Auxerre est encore sans relation avec ses voisins,*[...] *les chemins qui doivent conduire les vins vers son port ne sont pas faits ; ceux qui doivent lui amener les denrées et les comestibles des contrées voisines sont impraticables.* » ([109]) La route de Troyes à Auxerre, par Saint-Florentin et Brienon, compte encore quelques lacunes. Le chemin de Saint-Sauveur à Cravant n'est qu'à moitié fait et celui de Saint-Fargeau à Auxerre est encore moins avancé. La communication d'Auxerre à Tonnerre n'est qu'« *un chemin informe et sans tracé fixe en plusieurs endroits* ». Dans leur cahier de doléances, les habitants de Beine se plaignent : « *Il n'y a à présent aucune circulation de commerce ni argent.* » Vers 1836, la Puisaye reste inabordable aux voitures. Ses voies de communication sont si rares ou si difficiles qu'on pourrait dire qu'elles n'existent pas ([110]).

Pourtant, l'Auxerrois n'est pas à plaindre : en 1820, il appartient à la « *France des routes pavées* », celle « *des fortes densités du centre et du nord du Bassin parisien* » ([111]), qui est « *doté dans ce domaine comme dans d'autres d'une avance considérable* » ([112]). Son réseau est assez dense et de type mixte, pavé et empierré en bon état ([113]). Son indice d'équipement le place au niveau des départements limitrophes, loin derrière le Nord, mais nettement devant la France méridionale ([114]). Le décloisonnement de l'espace est effectif ([115]).

À la campagne, foires et marchés locaux sont très actifs. En 1790, la ville de Toucy a dans l'année plusieurs foires et « *chaque semaine un marché considérable en bestiaux, grains, comestibles, cuirs, fils, toiles, poulangis...* » ([116]). À l'instar de ceux qui dès 1730 font des incursions en milieu forestier pour s'en approprier le revenu ([117]), l'économie de marché a déjà pénétré largement les esprits, en particulier ceux des pays vignobles. Les cahiers de doléances expriment

---

([105]) Un siècle plus tard, Belhomme fait venir son indigo de Courtenay (204,20F) [inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854)].

([106]) Réponse de l'agent national près le district d'Auxerre au Comité de salut public, 23 pluviôse an III (A.N., F12/1348).

([107]) A.D.Y., L.320.

([108]) Rapport de l'inspecteur des manufactures de Very daté du 5 février 1751 (A.N., F12/554).

([109]) Dossiers de l'octroi (A.M. d'Auxerre).

([110]) Duranton (B.), « La Puisaye », *A.Y.*, 1862, p.117-119.

([111]) Lepetit (Bernard), *Chemins de terre et voies d'eau, Réseaux de transports et organisation de l'espace*, 1740-1840, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1984, p.58 ; voir aussi la carte p.56.

([112]) Id., p.110.

([113]) La densité du réseau de l'Yonne est de 0,68 km/10 km2, pour 0,63 dans la France entière, 0,75 en Côte d'Or, 0,59 dans le Nièvre, 0,61 dans l'Aube, 0,92 en Seine-et-Marne. Voir carte p.64. Id., p.50-51.

([114]) L'indice d'équipement de l'Yonne est de 38 contre 100 pour le Nord, 93 pour la Seine-Seine-et-Oise, 35 pour la Côte d'Or, 39 pour la Nièvre, 25 pour l'Aube, 13 pour le Vaucluse, 6 pour les Basses-Alpes. Id., p.92.

([115]) Carte de 1847 [Lepetit (B.), « Réseau urbain et diffusion de l'innovation dans la France préindustrielle : la création des caisses d'épargne 1818-1848 », *La ville et l'innovation, 16e-19e siècle*, E.H.E.S.S., 1987, p.131-156, p.153].

([116]) Archives communales de Toucy.

([117]) Corvol (Andrée), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime, Essai d'économie forestière en Basse Bourgogne*, Paris IV, 1983, p.403-405.

généralement la volonté de délivrer le commerce de ses entraves, comme à Dracy ([118]), à Auxerre ([119]), à La Chapelle-Vaupelteigne ([120]), ou surtout à Maligny : « *Laisser circuler le vin librement ; cette branche d'activité se vivifiera ; les provinces éloignées qui n'en récoltent point pourront s'en procurer à meilleur marché ; le vigneron y trouvera son compte, il prendra en échange de celui à qui il en fera conduire le blé qui croît si difficilement dans le pays de vignobles. Cette circulation si désirable ferait de toutes les provinces de France des provinces commerçantes ; les particuliers seraient à leur aise et l'Etat s'enrichirait.* » ([121])

Au début du XIXe siècle, la vie de relation est très intense. Dans les convois nombreux aux ports de l'Yonne, des voitures tirées par des chevaux ou des boeufs viennent de lieux éloignés de trois ou quatre lieues après avoir parcouru des « *chemins montueux ou difficiles* » ([122]). La campagne n'est pas aussi étroitement intégrée dans le circuit commercial qu'en Angleterre. L'ouverture sur le monde n'a pas encore bouleversé tous les équilibres traditionnels, mis en cause la situation de tous les métiers, la plupart des artisans travaillant encore à l'abri de la concurrence pour un marché très limité. Mais elle est en route.

2) PRIORITÉ AUX PRODUITS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Tout l'espace qui est autour de Paris s'organise en fonction des besoins de la grande ville. Comme la Champagne, l'Auxerrois assume une fonction de fournisseur en produits primaires ([123]).

a) Les plateaux calcaires

Au nord, le bassin de l'Armançon s'est spécialisé dans la culture des céréales (1/3 froment, 2/3 seigle) et l'élevage des moutons pour la laine. Les grains de toutes espèces, le foin, le chanvre sont l'objet d'un commerce assez considérable. Une partie est destinée à l'approvisionnement de Paris, une autre à celui des pays de vignobles des vallées de l'Yonne et de la Cure. Les laines d'excellente qualité sont expédiées vers Reims et Beauvais ([124]). Le reste des plateaux de calcaires jurassiques aux terroirs souvent contrastés et aux terres faciles parfois un peu brûlantes est voué à la culture du méteil ou du seigle et à celle de l'orge. Les façons sont aisées, les labours à planches larges. Toutefois, la spécialisation agricole est loin d'être complète : chaque ménage a sa vigne et un peu de bétail (une ou deux vaches).

([118]) « *Qu'il soit donné toutes permissions possibles au commerce en le délivrant des entraves dont il est enchaîné* » Sans voir la moindre contradiction, le même cahier affirme : « *Que l'exportation des grains ne soit permise que quand ils* (les greniers d'abondance) *seront approvisionnés* » [Demay (Charles), *Cahier de doléances du bailliage d'Auxerre*, Auxerre-Paris, 1885, p.189].

([119]) « *Que les péages, banlieues, droits sur les routes, ponts et rivières, ceux locaux à l'entrée des villes, soient supprimés* ». Id., p.53.

([120]) « *La circulation des denrées fait la richesse d'un Etat. Telle province qui a du vin le conduira dans celle qui en manque et ramènera le grain qui lui manque... Que les barrières des douanes soient reculées absolument aux extrémités du royaume* » [*Cahiers de doléances du bailliage de Troyes* [...] *pour les Etats Généraux de 1789*, rassemblés par Vernier (J.J.), Troyes, 1910].

([121]) Id., p.253.

([122]) A Auxerre, Commeau fait venir d'un tanneur de Tonnerre des sacs de tan pesant 17 021 livres, soit 836# (1 sol la livre) ; d'un marchand de Troyes 1 tonne de gras pesant nette 220 livres pour 187# ; d'un marchand d'écorces d'Avallon 6 129 livres (5 734 livres nettes) [inventaire (Me Gauthier, 20 avril 1807)].

([123]) Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.103.

([124]) Déjà le 16 août 1684, l'intendant de Menars constatait dans un rapport : « *Les biens de l'élection consistent en blé, vin, prés et chanvres. Il se recueille, année commune, 10500 muids de vins ; il s'en consomme environ 7 000 muids sur les lieux, et 3 500 muids, dont partie se transporte dans les élections de Nogent et de Provins , et le surplus à Paris, par la rivière d'Yonne, qui est à quatre lieues de Saint-Florentin* » [cité par Dupâquier (Jacques), *Statistiques démographiques du Bassin Parisien* (1636-1720), Paris, 1977, p.447-448].

Place de la vigne et des bois dans l'Auxerrois
à l'origine du cadastre*

Cantons	Surface cadastrée ha	Vignes		Bois	
		ha	%	ha	%
Auxerre-est	7 012	1 469	21,0	448	6,4
Auxerre-ouest	16 524	3 000	18,2	2 002	12,2
Chablis	18 551	2 047	11,0	1 743	9,4
Coulanges-la-V.	13 594	2 473	18,2	1 942	14,3
Coulanges-sur-Y.	17 550	462	2,6	5 429	30,8
Courson	20 038	517	2,5	4 591	22,5
Ligny	15 122	1 053	7,0	2 747	18,2
Saint-Florentin	8 419	321	3,8	560	6,7
Saint-Sauveur	26 434	347	1,3	5 146	19,5
Seignelay	11 558	1 183	10,2	2 155	18,6
Toucy	20 722	436	2,1	3 239	15,6
Vermenton	18 217	2 713	14,9	3 253	17,9
Auxerrois	193 741	16 021	8,3	33 255	17,2

* Les dates varient de 1811 (Auxerre, Saint-Florentin) à 1843 (Coulanges-sur-Yonne). Source : Matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

b) au sud-ouest

Au sud-ouest, de Pourrain à Moutiers, s'amorce la Puisaye aux terres difficiles, exigeant beaucoup du cultivateur. Leur imperméabilité, jointe à l'humidité presque constante du climat, les rend très difficile "*à prendre*" ([125]). Les labours sont en billons ou en planches étroites. Ici, « *pas de grands ensembles possibles et pas de labours en plat, mais sans cesses des pentes, dont le haut se prête un peu aux céréales et le bas plutôt aux prés* [...], *tout cela en un assemblage de vocations agricoles allant jusqu'à la bigarrure* » ([126]). Un préfet impérial constate que, dans ce pays de bocage, « *la partie la plus productible consiste en élève de bestiaux, surtout de bêtes à cornes* » pour le lait, le trait et la viande ([127]). Le lait des médiocres vaches laitières est envoyé dans les pays de vignobles. Les boeufs de trait de valeur sont soit les boeufs de charrue qui tirent par le poitrail ou les boeufs de charrois qui tirent par la tête sous le joug. Les boeufs gras sont envoyés à Auxerre ou Paris. De Saint-Sauveur à Bléneau dominent bois, marais, élevage ([128]).

c) au centre : le pays vignoble

Roger Dion a montré que le développement du vignoble est dans une large mesure déterminé par la présence d'une voie de communication se dirigeant vers un centre de communication ([129]). La vigne est une spécialité des vallées de l'Yonne et de la Cure et du Chablisien (cf. document n°9). À Auxerre, elle couvre en 1787 la moitié du finage ([130]). Le 23 messidor an IV, la municipalité d'Auxerre estime : « *La presque totalité du finage est complanté en vignes. Il n'y a point ou presque point de pâturages, ce qui fait que l'on ne peut point faire l'élevage de bestiaux.* » ([131]) La plus grande partie de la production descend l'Yonne jusqu'à Paris ou Rouen, puis gagne l'Angleterre, la Hollande et même la Russie, la Suède, le Danemark ([132]), les débits parisiens étant tenus souvent par des gens de l'Yonne émigrés (le "*petit vin*" d'Auxerre est

([125]) Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Paris, Les Belles Lettres, 1958, p.26.

([126]) Id., p.29.

([127]) A.N., F 20/273.

([128]) A Saint-Sauveur, le territoire se compose de bois, prés et terres labourables (A.D.Y., C.195).

([129]) Dion (Roger), *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*, Paris, 1959.

([130]) D'après un arpentage approximatif des vignes du territoire d'Auxerre, document du sieur Barbier-Dumont, daté du 3 juin 1787 : sur 3 516 ha de terres cultivables, la vigne couvre 1 827 ha (52%) [Richard (Paul), « Le vignoble auxerrois en 1787 », *B.S.S.Y.* t.98 (1959-1960), p.33-40].

([131]) Dossier de l'octroi (A. M. d'Auxerre).

([132]) Almanach de Sens de l'an XI.

le vin de cabaret de Paris et surtout de sa banlieue) ([133]). Lait et céréales y sont rares : la production de grain ne dépasse pas quatre mois de la consommation ([134]). On commence à se plaindre partout dans la crainte de manquer ainsi de grain ([135]). Sénonais et Florentinois approvisionnent le marché d'Auxerre en grain ([136]).

3) LA DEMANDE LOCALE

Rondo Cameron voit dans le « *manque de demande globale pour les produits de l'industrie* » l'une des « *causes du développement décevant de l'économie française* » ([137]). Il convient de caractériser la demande en 1750, puis son évolution jusqu'en 1820.

a) Les caractères initiaux

- une économie plutôt à l'aise

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'Auxerrois est situé à la limite des régions "*à l'aise*" de la couronne parisienne, des "*régions pauvres*" du Tonnerrois et de la Champagne et des régions qui "*vivent*" des pays de la Loire (Orléanais, Nivernais) ([138]).

Certes, dans le sud-ouest, en Puisaye, la misère est générale. Les rendements sont particulièrement bas. À Fontenoy, en trois ans, sur la portion poyaudine de la paroisse, un arpent ne donne que 2 bichets 1 quarte de blé et jamais d'avoine, alors que la portion de calcaire portlandien donne 4 bichets de méteil et seigle et 4 bichets d'orge ([139]). Une part très importante des revenus est consacrée à la nourriture, dont le laitage et la pomme de terre forment l'unique base, accompagnés de poiré, « *le pain de méteil et seigle étant l'aliment universel* » ([140]). Grande aussi est la médiocrité du vêtement, laissant la plupart peu ou mal couverts.

En revanche, les plateaux de Basse-Bourgogne jouissent « *d'une économie* [...] *relativement équilibrée* » où « *chacun arrive à vivre dans une certaine aisance* » ([141]). Cette impression est confirmée par les écrits de Rétif de la Bretonne, dont la famille est installée aux portes de Sacy, dans la partie orientale de l'Auxerrois : « *On y récolte assez de grain pour donner du pain blanc aux maîtres, du pain bis aux domestiques, assez de vin pour donner au personnel* [...]. *La viande est fournie par quatre porcs chaque année et de vieilles brebis* [...] ; *on achète même un peu de viande de boucherie. Basse-cour et laitage ajoutent à la nourriture, tout en permettant quelques ventes d'oeufs ou de lait, et le jardin complète en légumes et en fruits.* » ([142])

Comparé à celui de Paris, le niveau de vie moyen est toutefois faible : la ration maximale possible pour les permanents du domaine de Sacy (27 kilos de viande par personne et par an) serait deux fois inférieure à celle de Paris ([143]). Comparé à celui de la Grande-Bretagne, il reste encore plus faible ([144]).

- des contrastes sociaux plutôt limités

Chez les paysans, en Auxerrois comme dans la Champagne voisine, le partage égal imposé par la coutume aboutit à la fragmentation progressive du patrimoine paysan. Le droit de propriété est garanti (les cahiers de doléances

---

([133]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p. 124.
([134]) A.D.Y., L.32 (24 fructifor an II et 23 ventôse an III), L.286.
([135]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p. 125.
([136]) Dupéron (P.), *La question du pain dans l'Yonne (production et commerce des grains) sous le règne du maximum (4 mai 1793- 4 nivôse an III-24 décembre 1794)*, Paris, Larose et Tenn, 1910, p.8 (Thèse pour le doctorat, Faculté de droit de Dijon). Ils approvisionnent aussi la Brie en farine [A.D.Y., C 232 ; Molard (Francis), *Procès-verbaux de l'administration départementale*, t.1, p.315].
([137]) Cameron (Rondo), « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée*, Archives de l'Institut de Science Economique Appliquée, tome X, n°2, 1957, p.441.
([138]) Carte de F. de Dainville [Population, 1952, reproduite dans *Histoire de la France rurale*, tome II, p. 561].
([139]) A.D.Y., L.287.
([140]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.218.
([141]) Id., p.102.
([142]) Ibid.
([143]) Le Roy-Ladurie (Emmanuel), « Du social au mental : une analyse ethnographique », *Histoire de la France rurale*, tome II, p. 472.
([144]) Verley (P.), *opus cité*, p.132.

ne font aucune allusion à une quelconque violation de ce droit). L'organisation communautaire de l'exploitation du terroir atténue le déséquilibre relatif de la propriété, les nuances du sol, du climat, du relief... .

Répartition sociale des hommes de l'Auxerrois en 1790

Cantons de 1790	Citoyens actifs	Citoyens non actifs	Domestiques	Autres	Total
Auxerre	1 605	554	1 496	29	3 684
Canton intermédiaire	906	146	544	6	1 602
Chablis	1 039	241	209	20	1 509
Coulanges-la-V.	1 074	31	130	9	1 244
Cravant	880	45	146	1	1 072
Saint-Bris	928	73	173	8	1 182
Vermenton	988	214	188	11	1 401
Total Vignoble	**7 420** **63,2%**	**1 304** **11,2%**	**2 886** **24,7%**	**84** **0,7%**	**11 694** **100%**
Toucy	1 208	519	545	34	2 306
Saint-Sauveur	754	214	837	39	1 844
Total Puisaye auxerroise	**1 962** **47,3%**	**733** **17,7%**	**1 382** **33,3%**	**73** **1,8%**	**4 150** **100%**
Seignelay	580	77	172	39	868
Saint-Florentin	832	94	193		1 179
Héry	608	92	175		875
Mont-Saint-Sulpice	699	87	140	9	935
Ligny	755	145	97	6	1 003
Coulanges-sur-Y	496	87	171		754
Courson	474	140	58		672
Mailly-le-Château	491	118	70	10	689
Ouanne	569	145	287	4	1 005
Druyes	743	81	267		1 091
Thury	633	37	142		812
Treigny	543	123	233	7	906
Total Plateaux	**7 423** **69,2%**	**1 226** **11,4%**	**2 005** **18,7%**	**75** **0,7%**	**10 729** **100%**
Total Auxerrois	**16 805** **63,2%**	**3 263** **12,3%**	**6 273** **23,6%**	**232** **0,9%**	**26 573** **100%**

Source : Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800, documents collectés par Francis Molard.

Répartition sociale des ménages de quelques paroisses
de l'Auxerrois en l'an VI-VII

	Laboureurs cultivateurs	Vignerons	Domestiques Manœuvres	Autres	Total
Saint-Florentin	20	158	34	335	547
Seignelay	34	71	15	280	400
Sous-Total	*54*	*229*	*49*	*615*	*947*
	5,7%	*24,2%*	*5,2%*	*64,9%*	*100%*
Avrolles	35	59	25	28	147
Beaumont	43	16	8	18	85
Chemilly	32	25	12	7	76
Chéu	38		23	29	90
Germigny	43		30	106	179
Gurgy	63	23	29	18	133
Ormoy	46	107	2	52	207
Venoy	181	6	19	11	217
Villeneuve	25		10	5	40
Sous-total	*506*	*236*	*158*	*274*	*1 174*
	43,1%	*20,1%*	*13,5%*	*23,3%*	*100%*
Lainsecq	78	37	94	39	248
Lain	50	57	153	24	284
Sous-total	*128*	*94*	*247*	*63*	*532*
	24,1%	*17,7%*	*46,4%*	*11,8%*	*100*

Source : A.D.Y., L.281, L.282.

Dans les petites exploitations, l'aisance est mesurée. Un demi-hectare de vigne (un arpent) et presque autant de prés, puis 5 à 6 hectares de terres « *pouvai*(ent) *rapporter à peu près pour les nourrir : l'arpent de vigne devait payer les tailles, abreuver et mettre quelques sous dans la poche du mari ; pour la femme, elle avait le profit du filage, la laine de sept ou huit brebis, les oeufs d'une dizaine de poules et le lait d'une vache, avec le beurre et le fromage qu'elle pouvait en tirer. Avec cinq cents livres de fonds, un cultivateur vit chez nous ; avec moins, il souffre ; avec plus, il est aisé.* » ([145]) Ainsi le "*suitier*" s'associe à une ou deux familles analogues à la sienne pour mettre en commun les animaux et pour composer ainsi une charrue complète. Le mari exerce un deuxième métier : maçon, tisserand, cordonnier.... L'épouse elle-même, afin de pouvoir vivoter, prend des bébés en nourrice. Le fils est placé comme domestique chez les plus riches. Ce n'est pas l'aisance, mais ce n'est plus la misère du XVIIe siècle ([146]). Ces familles sont assez mal meublées : 200 livres tournois de biens mobiliers, dont un lit, un vieux coffre, une maie à pétrir le pain quelques futailles, de la vaisselle d'étain, et des chaudrons de fonte. Elles mangent « *du pain d'orge ou de seigle, une soupe à l'huile de noix ou de chènevis* » ([147]).

En 1682, à Vermenton, en plein coeur des plateaux, le confort faisait totalement défaut dans près d'une maison sur cinq et dans plus d'une maison sur trois on se tient aux alentours ou même au-dessous d'**une certaine pauvreté** ([148]). En 1709, à Auxerre, plus de 10% de la population est au bord de la famine ([149]). En 1727, sur 1 976

([145]) Rétif de la Bretonne (Nicolas), *Monsieur Nicolas*, Paris, 1923, t.I, p.172.

([146]) Le Roy-Ladurie (E.), art. cité, p. 443, 444, 447.

([147]) Id., p. 468.

([148]) D'après l'étude minutieuse de François Artaut, « élu général du tiers état » : sur 365 maisons, 9 (3%) sont *proprement meublées*, 27 *assez bien meublées* (7%), 126 (35%) n'ont *que de vieux châlits sur lesquels il y a de méchants lits*, 133 (36%) n'ont *que des paillasses et quelques méchantes couvertures sur des couchettes faites à la serpe*, dans 70 (19%) on couche *à plat de terre sur la paille, sans linceul ni couverture* [Quantin (M.), *Recherches sur l'histoire et les institutions de la ville de Vermenton*, 1876, cité par Gilbert Rouger, dans l'édition de Rétif de la Bretonne, *la Vie de mon père*, Paris, Garnier, 1970, p.23, note 39].

([149]) « *Nous nourrissons plus de treize cents malheureux, à qui nous donnons tous les jours des potages* [...]. *Je me suis réduit à la grosse viande et au pain bis pour pouvoir faire des efforts pour les pauvres* » [Lettre de l'évêque d'Auxerre au Contrôleur Général, datée du 23 juin 1709 (A.N., série G7), in Desmaretz (Nicolas), *Correspondance des Contrôleurs Généraux*, tome III 1808-1715, p.134].

feux, on compte 800 pauvres et 200 mendiants sans aucun meuble. Beaucoup doivent se réfugier aux hôpitaux d'Auxerre et de Seignelay ([150]).

Moins affreuse qu'au XVIIe siècle, la misère n'est jamais loin : Rétif note chez les petits céréaliers et vignerons « *la pauvreté, ou la peur constante de la pauvreté* » ([151]). Un homme du peuple ne gagne que 360# et une femme 180#. Nombre d'artisans ne sont guère mieux lotis. L'intérieur de leur maison varie de 70# pour un tisserand ([152]), à 184# pour un sabotier-cabaretier ([153]) et à 323# pour un tonnelier ([154]). À la ville, les pauvres restent nombreux. En 1750, les administrateurs de l'Hôpital écrivent à l'évêque pour qu'il s'oppose à l'extension du privilège de 10 à 12 lieues à la ronde : le travail doit être réservé aux pauvres de la ville, au grand nombre de ceux qui n'ont pas de quoi s'occuper ([155]). Dix ans plus tard, à la base du projet proposé par le Bureau de l'aumône générale se trouve la peur, l'exaspération ou la mauvaise conscience à l'égard des pauvres : avec l'industrie « *on verrait une révolution singulière dans tous les ordres inférieurs et mille bras occupés utilement* » ([156]). Le niveau de vie reste bas : « *Il n'y a aucun doute que les classes populaires anglaises étaient mieux nourries, mieux habillées, mieux chaussées.* » ([157])

L'Auxerrois n'a rien à voir avec l'Europe de l'est de l'Elbe, où une aristocratie terrienne peu nombreuse domine une grande masse des paysans en état de dépendance personnelle, et où la couche de bourgeois du commerce est bien mince ([158]). La société est marquée par des inégalités. Chez les nobles, Jean-Baptiste Labussière et Louis Bernard Lacoudre font partie des quelque 11 000 familles qui, en France, mènent une vie décente avec 1 000 à 4 000# de revenus annuels. Les frères Gonziès sont plus à l'aise (8 179# de revenus), de même que Jean Vivant Micault de Courbeton (13 600#). Le duc Anne Léon Montmorency est vraiment riche avec ses 50 000# de revenu annuel (pour les seuls biens de l'Auxerrois et sans compter droits seigneuriaux, banalités, lods et ventes...). Chez les bourgeois de la ville, beaucoup n'ont qu'un patrimoine de 10 000 à 20 000 livres, même si certains comme Edme Boyard ou Edme Pierre Alexandre Villetard disposent d'un capital bien supérieur. Dans les bourgs, « *autour du lieutenant ou juge ordinaire, du procureur fiscal ou du greffier* [...] *gravitent en nombre variable des procureurs, avocats, praticiens, notaires* » ([159]). Avec 1 712# chez un entrepreneur de la manufacture de Seignelay, les meubles sont assez diversifiés (coffre, armoires, tables, fauteuils), mais surtout apparaissent tableaux à cadre de bois, tapisseries, petit miroir, moulin à café, cafetière... ([160]). À la même époque, l'intérieur de son associé est plus cossu : portraits de famille, tapisseries à personnages, tapisserie de papier des Indes sur toile, tentures, commode de bois noir garnie de tiroirs à serrure et ornement de cuivre, table à jouer, coffre fort fermant à clef ([161]).

Mais globalement le groupe de privilégiés au goût extravagant pour les objets et services de luxe est réduit : le processus de fragmentation sociale est encore limité. À la différence du marché français (en fait parisien), le marché

([150]) En 1737, les produits de leur travail ont rapporté 4 113# à l'hôpital d'Auxerre, soit 34% de ses ressources totales, presque autant que le revenu des propriétés et rentes.

([151]) Le Roy-Ladurie (E.), art. cité, p. 444.

([152]) Jean Legros, tisserand à Seignelay : 2 lits, une table, deux chaises, deux coffres, quelques ustensiles de cuisine ; l'homme : un habit de droguet, une veste de tire-laine, une culotte de drap, deux chemises de toile commune, une paire de souliers, un chapeau, une paire de bas de laine [inventaire (Me Petitjean, 30 juin 1781)].

([153]) Jacques Fayet, sabotier-cabaretier à Seignelay : 2 lits, 2 petites tables, 1 coffre, 1 armoire de bois de chêne, 2 justaucorps, 3 vestes , 3 culottes, 2 gilets, 1 chapeau, 12 chemises [inventaire (Me Lordereau, 28 juin 1766)].

([154]) Jacques Chaudé, tonnelier à Auxerre : 2 lits, 1 fauteuil, 1 table de bois blanc, 1 banc en bois blanc, 1 petit coffre, 1 grande armoire de bois de noyer, 3 paires de souliers d'homme, 9 chemises, 11 serviettes de grosse toile, 3 habits-vestes, 4 culottes, 1 veste de drap, 2 gilets, 2 chapeaux [inventaire (Me Lefébure, 6 avril 1770)].

([155]) Lettre de l'intendant de Dijon datée de Paris le 25 juin 1750 : « *La manufacture de Seignelay étant dans le territoire d'Auxerre, il paraît plus convenable de faire travailler les pauvres de cette ville* » [mémoires des inspecteurs, Draperies, Bourgogne (A.N., F 12-1375)].

([156]) Mémoire daté de 1760 et envoyé à l'Intendant de Bourgogne [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., Liasses C 3718-3719)].

([157]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.280 (254-291).

([158]) Landes (David S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p.73. Cet ouvrage est la traduction de *The unbound Prometheus, Technological change and industrial development in Western Europe from 1750 to the present*, Cambridge, Cambridge at the University Press, 1969.

([159]) Desaive (Jean-Paul), *La mesure du possible : essai sur le ménage, la propriété, l'exploitation en Vallée d'Aillant au XVIIIe siècle*, Doctorat de 3ème cycle, Paris, E.H.E.S.S., 1985, p.32.

([160]) 3 lits, 7 couchettes, 6 tables, 1 commode, 1 bergère, 6 fauteuils, 3 coffres, 2 armoires... [inventaire au décès d'Honoré Scellier, entrepreneur de manufacture (Me Hugot, 9 septembre 1751)].

([161]) Inventaire après le décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 7-20 octobre 1753).

de luxe ou de semi-luxe, auquel les bourgeois cherchent à accéder par imitation des classes supérieures, est ici trop restreint pour susciter l'essor d'une quelconque industrie de luxe. Le seul marché, le marché populaire, n'est que très faiblement dégagé de l'économie de subsistance.

- une faible urbanisation

En 1790, 11% seulement de la population vivent dans la seule ville de plus de 5 000 habitants, Auxerre (environ 10 000 habitants). Ce taux d'urbanisation est comparable à la moyenne française (10%), mais nettement inférieur à celui de l'Angleterre (25%) ([162]). Quatre bourgades seulement dépassent les 2 000 habitants, et encore de peu : Toucy (2 303 habitants en 1790), Saint-Florentin (2 382 h), Vermenton (2 505 h) et Chablis (2 551 h).

Cette population urbaine évolue peu durant la période classique. Ainsi celle d'Auxerre augmente un peu au XVIe siècle en passant de 1 723 feux (6 900-8 600 habitants) en 1515 à 2 331 feux (9 300-11 650 habitants) en 1597, stagne au XVIIe siècle : 2 400 feux en 1670 (9 600-12 000 habitants) ([163]), diminue au XVIIIe siècle : 10 736 habitants en 1790. Dans les premiers mois de l'année 1759, le jeune Nicolas Rétif, ayant quitté à Sens le coche d'eau venant de Paris, peut voir de la Côte Saint-Siméon, au milieu des vignes, presque inchangée, une agglomération serrée dans ses remparts du XIIe siècle ([164]).

À Auxerre, les salariés purs sont assez peu nombreux : plus du quart de la population - un tiers en 1727 - vit encore directement du secteur primaire, notamment de la viticulture. En 1791, dominent les marchands et boutiquiers ([165]). Or, en Angleterre, c'est la classe urbaine de consommateurs salariés qui a développé la demande intérieure de produits industriels (équipements sanitaires, éclairage, énergie, transports, réseaux de distribution). De plus, les riches sont trop peu nombreux. Le transfert du revenu paysan vers la ville par l'intermédiaire des rentes constituées reste faible, ce qui limite les modifications fondamentales dans les *patterns* globaux des consommations. Le marché citadin est trop réduit pour constituer l'un des débouchés naturels des industries d'avant-garde. L'Auxerrois ne peut pas bénéficier de l'essor de la consommation de luxe ou de demi-luxe.

Dans les années 1780, l'Auxerrois est donc très éloigné de l'Angleterre, qui est « *un pays plus "développé", plus riche, avec un revenu moyen par tête certainement supérieur* » ([166]). Il est moins urbanisé, moins industrialisé, moins commerçant. L'économie de subsistance reste dominante et l'économie commerciale et monétaire n'y a pas encore triomphé.

b) De 1750 À 1820 : des signes de paupérisation

- une assez forte croissance démographique

De 1750 à 1821 la population de l'Auxerrois passe de 84 000 à 95 000 habitants : son croît annuel moyen (+ 0,31%) est légèrement inférieur à celui de la France entière (+ 0,34%) ([167]) en raison d'une légère émigration.

([162]) Landes (D.), *opus cité*, p.76.

([163]) Ces chiffres sont tirés de Quantin (M.), « Statistique de la population dans le département de l'Yonne avant 1790 », *A.Y.*, 1889, 3ème partie, p.29-63.

([164]) Charleux (Jean), Delasselle (Claude), « Economie et société à l'époque moderne », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, sous la direction de Rocher (Jean-Pierre), Roanne-le-Coteau, Edition Horvath, 1984, p.203.

([165]) 23 cabaretiers-aubergistes paient 9% de la patente (917#), 1 brasseur (90#), 1 chandelier-vinaigrier (22,5#), 8 commissionnaires en vins (448#), 8 marchands de vins (241,5#), 3 marchands de bois (87#), 1 voiturier par terre (53,75#), divers voituriers par eau [registre de patentes des 9 premiers mois de 1791 (A.M. d'Auxerre)].

([166]) Crouzet (F.), art. cité, p.271 (254-291).

([167]) Dans son territoire actuel.

Évolution de la population
des villes et bourgades de l'Auxerrois de 1790 à 1821

	1790	1801	1821
Auxerre	11 012	12 048	12 065
Chablis	2 551	2 403	2 410
Vermenton	2 505	2 634	2 665
St-Florentin	2 382	2 501	2 286
Toucy	2 303	2 077	2 598
Seignelay	1 269	1 373	1 478
Ligny	1 169	1 216	1 362
Treigny	(1 103)	1 991	2 117
St-Sauveur	1 097	1 019	1 283

Source : 1790 : Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800, documents collectés par Francis Molard ; 1801 et 1821 : Recensements généraux de la population.

- un niveau de vie moyen toujours bas

L'émiettement croissant des petites tenures est générateur de paupérisation tendancielle. Pourtant on note une amélioration des subsistances (fin des famines) et du mobilier des paysans, même petits (cf. les inventaires après décès). Les « *paupérisés du lopin* » intensifient le jardinage, en élevant une vache ou un cochon, en trouvant, eux et leurs femmes ou enfants, des emplois supplémentaires, à mi-temps ou à mi-saison, ou à temps plein, dans le textile, l'émigration, la mendicité même. La vente des vins de Basse-Bourgogne à Paris et sa banlieue est favorisée par la décadence des vignobles (remplacés par le blé) qui entourent immédiatement la capitale ([168]). La monnaie supplémentaire, qu'elle procure, confère aux paysans auxerrois, qui s'en trouvent quelque peu enrichis, la possibilité de se procurer à prix d'argent vaches, brebis, chèvres. Toutefois, ces progrès agricoles restent petits. De plus, passé 1750, l'économie viticole éprouve de notables difficultés ([169]), en particulier sous la Révolution ([170]).

Cette croissance se fait aussi sans bouleversement géographique : de 1790 à 1821, la population d'Auxerre stagne autour de 12 000 habitants ([171]).

Le niveau de vie populaire se détériore, car les revenus réels (déflatés) doivent baisser dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour finir par satisfaire à peine au début de la Révolution les besoins alimentaires. Il est vrai que la détérioration du sort des petits paysans est quelque peu tempérée par la déliquescence des prélèvements féodaux, par l'inflation longue des prix nominaux ([172]) et par la baisse du taux d'intérêt, qui soulagent un peu l'endettement rural. Mais il n'en est pas de même pour les manouvriers ou les domestiques, dont une partie est à la recherche d'une occupation d'appoint ([173]) : la productivité marginale du travail décroît par suite de l'essor démographique (le salaire déflaté diminue de 10 à 25% en France au cours du XVIIIe siècle). En 1787, à Auxerre, « *la culture est livrée à des journaliers, pauvres pour le plus grand nombre ; et on sait qu'il ne se trouve pas beaucoup de loyauté dans la pauvreté. De là, dans tous les temps, un*

([168]) « *Il s'agit là d'un phénomène très positif de spécialisation régionale, et d'allocation optimale des productions, puisque la consommation globale de la capitale n'a guère augmenté, quant au vin, de 1635 à 1789, plafonnant de 240 000 à 250 000 muids* » [Le Roy-Ladurie (E.), art. cité, p. 462-463].

([169]) Peut-être la Basse-Bourgogne commence-t-elle à ressentir les effets de la concurrence des vins du Beaujolais arrivant par le canal du Loing et qui, à partir de 1723, grâce au canal de Nemours (canal du Loing), peuvent gagner à moindres frais la région parisienne [Charleux (J.), Delasselle (C.), *opus cité*, p.230].

([170]) La surface plantée en vigne s'amoindrit en raison des troubles intérieurs, qui entravent la vente, des crises de subsistances, qui poussent à la conversion des vignobles en cultures vivrières, et des guerres, qui perturbent les courants d'exportation [Rocher (J.-P.), « Auxerre pendant la première moitié du XIXe siècle », *Histoire d'Auxerre*, *opus cité*, p.313].

([171]) Ces chiffres sont tirés de Molard, *opus cité*, et de *A.Y.*, 1883, p.115-120.

([172]) + 60% de 1734 à 1789 [Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome II, p.388].

([173]) Lévy (Claude), « Les paysans de l'Yonne vers 1848 », *A.B.*, t.XXIII (1951), p.180-190.

brigandage d'échalas ruineux pour le bourgeois. Le vigneron s'en chauffe, il les transporte dans ses vignes. » ([174]) C'est que « *la prolétarisation a chassé le cimetière* » et qu' « *en multipliant les vivants, on a multiplié les problèmes* » ([175]).

4) LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN EXPANSION

a) Les activités exportatrices

De nombreuses activités utilisant des matières premières locales finissent par profiter de l'ouverture des marchés. C'est aussi surtout le cas très tôt des lainages, des tanneries et de l'ocre. Dans l'industrie textile, le débouché presque exclusif des tissus et uniformes des maréchaussées de la manufacture de Seignelay est Paris ([176]). Dès 1759 deux tanneurs de Toucy (dont Jacques Chauvot) travaillent surtout pour le marché parisien. Le nombre de tanneries passent à 3 en 1786 ([177]) et à 8 en l'an II ([178]). En 1858, cinq tanneries emploient une trentaine d'ouvriers et produisent chaque année 120 tonnes de cuirs, entraînant dans leur sillage corroyeurs, cordonniers à façon, écorceurs et batteurs de tan ([179]). Par ailleurs, un tiers de la production des battoirs à écorce est expédié sur Paris ([180]). À Auxerre, Commeau suit une voie analogue dès 1790. Quand à l'ocre, c'est vers 1775 que commence l'expédition directe d'ocre broyée vers Paris. En l'an X, le préfet écrit : « *Depuis longtemps, on exploite une mine d'ocre à Pourrain* [...]. *Elle est fort estimée dans le commerce et s'expédie par l'Yonne à Paris pour les ports de Rouen et du Havre.* » ([181])

b) Les activités destinées au marché local

Longtemps, les produits industriels demandés par les 84 000-95 000 habitants de l'Auxerrois sont ceux qui sont nécessaires à leur vie quotidienne : produits alimentaires plus ou moins transformés, vêtements (tissus, chaussures, bottes...), bâtiment, outils (faux, clous, serrures...), moyens de transport (charrettes, bateaux, harnais....). Les principales activités sont donc la transformation de matières premières plus ou moins brutes : textiles, cuir, métal, bois, terre, produits agricoles. En dehors de quelques produits (sel, verre, alun, salpêtre, savon, vitriol), toutes les matières premières sont locales. Pour répondre à ces besoins une foule de petits artisans ([182]). La majorité de maisons rurales sont simples et peuvent être construites par une main-d'œuvre peu qualifiée. Les forgerons produisent et réparent outils, ustensiles de cheminée et de cuisine (fer, cuivre, étain, plomb), clous, couteaux, faux, serrures. Le cordonnier fait de même avec les chaussures, bottes, reliures, seaux, tentures de lits, selles, harnais.

La demande de produits agro-alimentaires pousse à la construction, après la Révolution, de nouveaux moulins à blé et de brasseries. La bière légère, contrairement à la brune, est volumineuse et difficile à transporter (elle ne résiste pas à de longs et coûteux voyages). La demande doit être satisfaite sur place. En 1811, l'arrondissement ne compte que deux brasseries, qui fournissent des bières dans un assez grand nombre de villes dans le département de l'Yonne et dans celui de la Nièvre ([183]).

La demande de vêtements constitue le deuxième groupe. Les chapelleries se multiplient : Auxerre, Seignelay, Toucy ([184]). La production de la manufacture de Seignelay est très réduite : 220 pièces en 1782, 290 en 1783, 360 en

---

([174]) Mémoire adressé par les officiers municipaux de la ville à SAR Mgr le Prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, 1787 (A.D.Y., inventaire de la série C).

([175]) Le Roy-Ladurie (E.), « La croissance agricole », *Histoire de la France rurale*, tome II, p. 440.

([176]) Sur 5 014# de marchandises finies stockées hors de Seignelay, 1,8% chez un marchand d'Auxerre (85# 15s) et 98,2% sont dans la Halle de Paris (4 802#) [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)].

([177]) Relevé du rôle du vingtième (Archives de Toucy).

([178]) Enquête de l'an II sur les cuirs, les matières premières, les tanneries, le nombre de fosses (A.N., F12/1472).

([179]) 21 500 bottes d'écorce et 376 tonnes de tan en 1858 (situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11).

([180]) Situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11).

([181]) Statistique du département de l'Yonne, an X (A.N., F20/273).

([182]) En 1727, Auxerre comptait plus de 360 artisans ayant des activités de transformation : 48 le métal, 43 le cuir, 69 le textile, 101 le bois, 29 les matériaux de construction, 115 artisans de bouche, 9 meuniers, 1 imprimeur... [procès-verbal de recherches des feux établi par les délégués des Etats de Bourgogne, reproduit dans « Tableau des professions et des états au début du XVIIIe siècle », *E.S.P.*, n°30 (1960), p.23]. En 1835, les chiffres ont peu changé : 107 pour le bois, 32 le métal, 55 le cuir (A.D.Y., 6M3/39).

([183]) La valeur de la production est estimée à 12 000 F à Auxerre [statistique industrielle et manufacturière (A.D.Y., 6M3/3].

([184]) En 1811, la valeur de la production est estimée à 6 000 F à Auxerre, 2 000F à Seignelay et 7 000F à Toucy [statistique industrielle et manufacturière de 1811-1812 (A.D.Y., 6M3/3)].

1784, ainsi que les effectifs (95 ouvriers en 1785). L'artisanat rural à façon est particulièrement développé dans les cantons de Chablis, Saint-Florentin et Toucy ([185]). Par ailleurs, à Toucy, en l'an III, une vingtaine d'établissements fabriquent « *des étoffes communes de fil et laine et de coton à laine nommées poulangis. On y fait des draps assez bons, mais on emploie de mauvaises teintures* » ([186]).

La demande d'articles ménagers porte sur le suif et les chandelles ([187]), les poteries et les faïenceries. Fondée en 1797, celle d'Auxerre ne fabrique que des faïences communes qui se vendent dans l'arrondissement d'Auxerre ([188]). Vers 1806-1807, elle passe sous la direction d'Edme François Montenot et connaît une certaine prospérité ([189]).

La demande de biens intermédiaires est satisfaite par des tanneries ([190]). Celle de biens de production est limitée à quelques outils et à quelques manèges fabriqués à la demande par des forgerons, charpentiers, taillandiers ([191]), serruriers ([192]).

Bâtiment et imprimeries profitent quelque peu de l'ensemble.

5) LA DISPARITION PRÉCOCE DE VIEILLES INDUSTRIES

a) Un bois cher

Mais les relations entre une grande ville et son espace sont très souvent marquées du sceau de l'impérialisme. Une région aussi proche que l'Auxerrois ne peut guère y échapper, car « *Paris ne dévore pas tout le royaume, seulement la partie qui se trouve dans un rayon de quarante lieues* » ([193]). La spécialisation régionale des tâches tend à transformer la région en véritable désert industriel.

Les prix du bois sont élevés. Déjà au XVIIIe siècle, les habitants du cru s'en plaignent. Ainsi, en 1736, la communauté de Merry-sur-Yonne éprouve « *la plus grande difficulté à s'en procurer pour entretien de bâtiments* » ; en 1741, « *le prix des futailles, joints au échalas, égalera de par le prix le vin* » ([194]). En 1790, la toise de bois vaut 51 livres 8 sols et le quintal de charbon 7#. Même la Puisaye profonde finit par être touchée par le phénomène : le flottage sur le Loing commence en 1754 ([195]). En 1788, les habitants de Saint-Sauveur, se plaignent que l'exploitation des bois est trop poussée et n'a laissé que « *peu de chênes et surtout du bois blanc, boulat et vernes* » ([196]), de moindre valeur marchande. Rien d'étonnant à ce que les activités grosses utilisatrices de bois aient disparu très vite et se soient réfugiées dans les zones périphériques moins accessibles : sidérurgie, chantiers de marine, poterie.

b) Une main-d'œuvre chère

Paris se nourrit des hommes de sa périphérie et stérilise le développement des villes situées dans sa zone d'influence dont la portée limite ne cesse de s'accroître. L'extension de la viticulture empêche toute industrialisation. En l'an III, dans le textile, « *il n'y a que les gens de santé faible qui s'appliquent à ce métier et le nombre est très petit, vu l'avantage que présente le travail des champs* » ([197]). En l'an VII, le préfet estime : « *Ce serait donc commettre une grande faute en gouvernement*

([185]) Réponse de l'agent national près le district d'Auxerre au Comité de salut public, 23 pluviôse an III (A.N., F12 1348). Le 5 thermidor an II, selon l'agent national du district d'Auxerre, il ne se fabrique aucune toile, « *sauf celles dont les citoyens fournissent eux-mêmes la matière première aux tisserands* » (A.D.Y., L.32).

([186]) Réponse faite par un administrateur du district d'Auxerre pour la commission, 15 nivôse an III (A.D.Y., L.779).

([187]) Chaulmet le 15 septembre 1812 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([188]) Statistique industrielle et manufacturière de 1811-1812 (A.D.Y., 6M3/3)].

([189]) En 1812, elle compte 9 ouvriers et vend pour 18 000 francs de marchandises. Ibid.

([190]) En 1811, la valeur de la production est estimée à 12 400 F à Auxerre, 44 800F à Toucy. Ibid.

([191]) En 1811, la valeur de la production est estimée à 14 000 F à Auxerre. Ibid.

([192]) En 1811, la valeur de la production est estimée à 15 000 F à Auxerre. Ibid.

([193]) Cité par Kaplan (Steven L.), *Le pain, le peuple et le roi : La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Perrin, 1986, p.40.

([194]) Corvol (A.), *opus cité*, p. 789.

([195]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.216.

([196]) A.D.Y., C.195.

([197]) L'agent national près le district d'Auxerre au Comité de salut public, 23 pluviôse an III (A.N., F12/1348).

que d'exciter et favoriser, dans les chefs-lieux de grands vignobles, des établissements de manufactures domestiques, qui enlèveraient des bras à la culture de la vigne. » ([198]) L'évolution de l'Auxerrois présente une différence majeure avec la Champagne. La cherté de la main-d'œuvre l'empêche de devenir jusqu'au Second Empire un fournisseur de produits industriels semi-finis par transfert de nombreuses activités parisiennes (industrie textile de base, travail du cuir, bonneterie) ([199]).

La division du travail a attribué à l'Auxerrois la fourniture de main-d'œuvre, de céréales, de bois et charbon de bois ([200]), de pierre, de cendres, de vin et - dans une moindre mesure - de viande et de chanvre.

c) La disparition de la sidérurgie

La disparition de la sidérurgie auxerroise est ancienne. Au Moyen-Age et jusqu'au XVe siècle, on fabriquait de la fonte près d'Auxerre, comme l'attestent de nombreux ferriers près d'Aillant-sur-Tholon et en Puisaye ([201]). Au XVIe siècle encore, un certain Martinet Duchesne, maître de forges de Sougères-sur-Sinotte, livra le fer nécessaire à la construction de la Tour de l'Horloge d'Auxerre ([202]). Les seules forges qui subsistent au XVIIIe siècle sont dans le Tonnerrois (haut-fourneau d'Aisy-sur-Armançon) et en Puisaye (forges de Saint-Privé, Saint-Fargeau et Tannerre), c'est-à-dire dans des régions au bois abondant et meilleur marché. L'Auxerrois ne compte que deux lieux-dits du nom de "*forges*", l'un à Escamps, l'autre à Dracy, à la lisière de la Puisaye ([203]). En l'an III, un administrateur écrit : « *On ignore absolument l'époque où l'activité des forges a cessé* [...]. *Ce qui fait cesser les forges, c'est sans doute le renchérissement des bois occasionnés par l'étendue de la consommation de la commune de Paris.* » ([204]) « *Il y a impossibilité d'en établir* [...] *dans la localité : l'éloignement des matières premières, la rareté et la cherté des bois s'y opposent entièrement.* » ([205]) Effectivement, lorsqu'en 1836, Courot décide d'installer au moulin Brichoux un four à puddler traitant de vieilles fontes et des ferrailles, et une forge à fer, il se rend vite compte qu'il lui faut abandonner : l'usine ne fonctionne qu'en 1837 ([206]). Seuls subsistent alors un fourneau pour la fonte de cloches à Auxerre ([207]) et une clouterie à Toucy ([208]). En 1861-1865, la métallurgie de base est considérée comme nulle ([209]).

d) Le déclin des chantiers de marine

Quant aux chantiers de marine, ils disparaissent pour la plupart dans la première moitié du XVIIIe siècle. Très nombreux au XVIe siècle, les contrats de construction de bateaux et ceux de chêne à bateaux se font de plus en plus rares ([210]). Les voituriers par eau vendent et achètent à Paris des bateaux construits pour la plupart à Saint-Dizier,

---

([198]) Description agronomique et géodésique du département de l'Yonne, par Rougier Labergerie, an VII (A.N., F20/273).

([199]) Hau (M.), *opus cité*, p.105-106.

([200]) La vallée de l'Yonne fournit vers 1836 75 à 80 000 décastères de bois, c'est-à-dire les 3/4 de la consommation de Paris, près de la moitié du charbon (de bois), 750 000 hl de vin (dont 215 775 hl pour Auxerre seul en 1836) [délibérations du Conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([201]) Tartois, « Les forges de l'Yonne », *A.Y.*, 1846, p.1-2.

([202]) Contrat cité par Drot (Eugène), « Recueil de documents tirés des anciennes minutes des notaires déposées aux Archives de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.162.

([203]) Tous les autres sont situés en Puisaye (Chambeugle, Malicorne, Moutiers, Bléneau, Saint-Privé, Champignelles, Grandchamp, Tannerre, Saint-Martin-des-Champs), dans le Tonnerrois (Aisy, Ancy-le-Franc, Jully, Vireaux), près de la forêt d'Othe (Saint-Julien-du-Saut). Il en est de même pour les "*Ferriers*", "*Minières*", "*Miniers*" ou "*Mineroy*", presque tous en Puisaye.

([204]) 25 vendémiaire an III (A.D.Y., L.762).

([205]) A.D.Y., L.320.

([206]) *Comptes rendus des ingénieurs des mines*, ouvrage précédant la statistique de l'industrie minérale, édition de 1838. Cette usine n'a sans doute jamais dépassé le stade de projet.

([207]) Après avoir fondu pendant douze ans dans l'enceinte de l'ancien couvent des Capucins, Cauchois-Liébaux est autorisé le 25 juillet 1842 à installer le long de la route royale n°65, près du chemin dit des Moreaux, une fonderie [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre).

([208]) En 1858, la clouterie produit 1 500 kg de clous par an avec deux ouvriers [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17)].

([209]) *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865, Statistique de la France, Industrie, t.I : Région du nord-oriental*, Nancy, Imprimerie administrative, Berger-Levrault & Cie, 1873.

([210]) Drot (E.), art. cité, *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.131-335 ; t.54 (1900), p.25-129 ; t.55 (1901), p.161-247 et 429-517.

Vitry-le-François, Châlons-sur-Marne ([211]), non loin des régions forestières de l'Argonne ([212]). Un seul atelier se maintient à La Maladière (Auxerre) jusqu'en 1828 : la Compagnie des coches ([213]) y confectionne voitures d'eau, coches ou bateaux. En 1847, les entreprises de marine en activité à Auxerre ne construisent presque pas de grands bateaux, mais des embarcations plus petites : flûtes avec platbords (ou chapeaux) couronnant, sur chaque rive, les rables (pièces transversales formant la carcasse du bateau), toues, où le platbord est remplacé par une double moise, margotats, batelets ou bachots ([214]).

e) La crise des activités textiles

- la fin précoce des exportations

Les marchés extérieurs se ferment dès 1760, alors que de 1660 à 1760, les exportations britanniques (réexportations comprises) triplent ou quadruplent ([215]). L'Auxerrois ne peut pas compter sur une diplomatie française qui subit de graves revers pendant la guerre de Sept-Ans, et dont la conséquence la plus grave est la perte de l'empire colonial. L'entrepreneur de Seignelay Trocquet en sait quelque chose, puisqu'il a 80 000 livres bloquées à Saint-Domingue et à la Halle de Paris en 1761. L'éphémère filature de coton n'a pas non plus les moyens de fabriquer des articles bon marché pour une demande extérieure diversifiée située outre-mer, dans le Nouveau Monde, en Afrique, en Orient. Sans la conquête d'une large part du marché mondial, les conditions ne sont pas requises pour l'adoption de nouvelles méthodes de production permettant de réduire les coûts. La percée technologique n'est concevable qu'une fois le seuil critique du marché franchi.

- la perte du marché local

À Auxerre, au milieu du XVIIIe siècle, les formes concurrentielles ont déjà largement pénétré. En 1734, un marchand drapier de Seignelay vend de la tirelaine de Poitou, du petit droguet d'Amiens, du droguet de Vassy, de la laine de Verneuil, des mouchoirs de toile de coton ([216]). Le goût et les habitudes vestimentaires se transforment fondamentalement avec le passage de la chemise de lin à celle de coton, du bas de laine à celui de coton et la multiplication des rideaux (aux croisées et aux lits) ([217]). La percée des tissus en coton (coton blanc, indiennes, futaines) est visible par simple comparaison des inventaires des garde-robes de deux personnalités en vue : en septembre 1751, à côté de fauteuils recouverts de soie (damas), les habits de Henri Scellier sont en camelot ([218]), en drap, en ratine ou en velours ; en juillet 1783, ceux de Nicolas Croiset sont aussi en laine (serge ou drap) ou en soie (taffetas, gros de Naples), mais surtout en coton (blanc, indiennes). Le stock d'étoffes de Germain Legueux ([219]) et celui de son petit fils ([220]) évoluent dans le même sens : le coton blanc est déjà présent chez le premier, mais pas les indiennes. En 1780, le total des créances (64 588 livres) est ainsi réparti : Lyon (18%), Rouen (18%), Troyes (14%), Picardie (9%), Saint-Dizier (8%), Orléans (7%), Sedan (2%).... Depuis longtemps, les activités textiles locales sont vouées à la décadence : à Auxerre, les moulins à foulons des bords de l'Yonne ne semblent plus utilisés, alors qu'ils étaient encore actifs au début du XVIe siècle.

([211]) Déjà en 1593 est passée la commande d'un bateau à un constructeur de bateau de Châlons-en-Champagne par un voiturier qui doit fournir un charpentier de bateaux, qui a pour mission de veiller à ce que le bateau soit fait « *à la façon d'Auxerre* » [Drot (E.), art. cité, *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.131-335].

([212]) Corvol (Denis), *Les marchands voituriers par eau et la batellerie auxerroise (1680-1730)*, Mémoire de maîtrise, Paris, Paris I-Sorbonne, 1970.

([213]) En 1828, cet atelier est transporté à Villeneuve-le-Roi. Meynard & Cie demandent à être affranchis du droit d'octroi assis sur les bois qu'ils emploient dans leur atelier de construction [registre des délibérations du conseil municipal d'Auxerre, 2 décembre 1820 et 27 avril 1831 (A.M. d'Auxerre)].

([214]) Vignon, « Etudes statistiques sur la navigation de la rivière d'Yonne », *Annales des Ponts-et-Chaussées*, 1er semestre 1851, p.334-385.

([215]) Landes (D.), *opus cité*, p.78.

([216]) Inventaire (Me Pezé, 8 novembre 1734).

([217]) Chassagne (Serge), « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Aux origines de la révolution industrielle : industrie rurale et fabriques, Revue du Nord*, Tome LXI n°240, Janvier-mars 1979, p.97.

([218]) Camelot : étoffe grossière en laine.

([219]) Notons : draps d'Elbeuf et de Louviers, drap façon Lodève, toile étamine du Mans, drap et droguet de Chaumont, toile et molleton blanc de Rouen [inventaire de Germain Legueux (Me Lefébure, 18 mai-23 août 1762)]. Les dettes (11 200#) sont dominées par Troyes (13,6%) et surtout Rouen (76,6%), devant Villefranche-en-Beaujolais (5,4%) et Lyon (3,1%).

([220]) Inventaire [accord entre Henry Legueux et Marguerite Massot, sa mère (Me Deschamps, 20 mars 1780)].

Les nouvelles activités textiles ne résistent pas mieux à la concurrence extérieure. La jeune filature de coton d'Auxerre disparaît vers 1770-1773 ([221]). À partir de 1769, l'activité de la manufacture de Seignelay s'effondre. Les ouvriers sont congédiés en deux vagues successives, l'une en 1769, l'autre en 1772. En octobre 1771, « *les magasins sont entièrement dépourvus de matières premières et ceux des étoffes fabriquées n'en ont plus d'apprêtées* ». Il ne reste alors que 23 personnes (8 ouvriers au métier, 4 fileuses, 2 cardeurs), et, trois ans plus tard, que trois métiers battants. En mars 1780, « *il ne s'y fait pas grand chose* » ([222]). En 1789, on se plaint : « *Nos manufactures sont absolument tombées, ce qui réduit une grande partie des ouvriers à la mendicité.* » ([223]) Dès l'an II, l'agent national près le district d'Auxerre écrit à la division des Arts-et-Manufactures : « *Les faibles fabrications qui se font en étoffes de laine dans ce district ne peuvent être d'aucune ressource pour l'habillement de nos armées.* » ([224]) À Seignelay, le grand foulon « *composé pour y fouler et préparer des étoffes plus précieuses qu'on se proposait d'y faire* » ne les a point faites selon les apparences ([225]). L'entrepreneur peut avoir une douzaine de métiers battants. Par la suite, les fabricants passent de 6 en 1811 à 3 en 1832. La plupart d'entre eux sont ruinés ([226]). Les effectifs déclinent, surtout après 1822 : 175 personnes en février 1807, 148 en 1811, 40 en 1832 ([227]). Les bras nécessaires à la draperie diminuent, les maîtres disparaissent, les ouvriers employés autrefois au cardage et à la filature deviennent inutiles depuis l'introduction des machines.

À Toucy, la situation est comparable : les effectifs à la fabrication du poulangis ([228]) passent de 193 personnes en l'an V, à 160 en 1806 et à 100 en 1832 ([229]).

La crise de l'industrie textile est générale dès le XVIIIe siècle, alors même que la croissance française n'a pas été inférieure à la croissance industrielle anglaise du XVIIIe siècle. L'analyse par généralités montre par ailleurs que la Bourgogne fait partie des zones en déclin marqué ([230]), et s'oppose à l'essor de la Champagne voisine (+ 1,45% par an). Pendant la Révolution et l'Empire, l'activité est frappée par les conséquences du traité de 1786, puis par la crise de 1788-1789, le manque de matières premières et de numéraire, la vogue croissante des cotonnades, surtout les bouleversements des circuits commerciaux et la fermeture de nombreux marchés étrangers ([231]) : même si les fabricants auxerrois n'exportent plus, ils sont touchés de plein fouet par le besoin de leurs concurrents de compenser la perte de leurs marchés extérieurs par la conquête de nouveaux marchés intérieurs. Au début du XIXe siècle, la concurrence interrégionale est très forte : la baisse des prix est importante jusqu'en 1835, en raison de la baisse des matières premières, de celle des salaires et des importants gains de productivité. L'évolution de l'industrie textile de

---

([221]) Les Etats de Bourgogne cessent de verser leur subvention au Bureau de l'aumône générale en 1770 en raison de l'absence de relevés détaillés des effectifs employés. En 1772, un relevé partiel indique que les effectifs employés à la campagne sont tombés à 127 contre 203 en 1769 [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718-3719)].

([222]) Mémoires des inspecteurs, Bourgogne (A.N., F12/1375). En 1775, six ouvriers reviennent à Seignelay pour deux ou trois mois puis sont à nouveau congédiés (Déclaration, Me Lordereau, 15 novembre 1775). A titre de comparaison, en 1780, 5 650 métiers à tisser battent à Reims et dans les environs, faisant vivre 40 000 personnes. Le textile champenois doit ses succès à la qualité de ses fabrications, et notamment à deux spécialités créées par l'industrie rémoise au début du XIXe siècle : le tissu mérinos et la flanelle [Hau (M.), *opus cité*, p.38].

([223]) Et de « *demander en conséquence qu'elles soient protégées, encouragées, et que les étoffes et autres marchandises quelconques qui nous viendront de l'étranger soient assujetties aux droits que l'on jugera à propos d'établir et qui seront perçues par les douanes que l'on désirent être reculées sur les frontières* » [Cahier de doléances de la paroisse de Maligny, in Vernier (J.J.), *opus cité*].

([224]) Draperie, enquête de la commission d'agriculture, an II (A.N., F.12 1393-1394).

([225]) Réponse faite par un administrateur du district d'Auxerre pour la commission, 15 nivôse an III (A.D.Y., L.779).

([226]) Certains abandonnent très tôt : Augustin Leclerc-Defrance est qualifié d'ancien *fabricant d'étoffes* le 22 janvier 1813 (A.D.Y., 4QI 67/583) ; d'autres sont saisis : Edme Cabourdin le 30 janvier 1815 (A.D.Y., saisie immobilière, 4Q 4/11), Jean François Louis Mauger le 14 octobre 1819 (A.D.Y., saisie immobilière, 4Q ; Pierre Marie Chevannes est toujours fabricant en mai 1827 (A.D.Y., 4QI 141/48).

([227]) 8 métiers à serges et à Londres pouvant consommer 15 tonnes de laine, 2 métiers à draps consommant 8 tonnes par an, utilisent au total 23 tonnes de laine. Deux teinturiers, qui emploient indigo, bois de Campêche, garance, acide sulfurique, bois du Brésil, vitriol et coupe-rose, apprêtent les pièces qui sont livrées au commerce dans les villes et pays environnants, à l'exception des 1 000 couvertures qui se vendent en partie à Paris et en partie dans l'Yonne, mais qui rapportent peu en raison de la concurrence de Troyes [rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2)].

([228]) Le poulangis est une étoffe extrêmement solide, presque imperméable à la pluie, mais grossière.

([229]) Rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([230]) Avec le Berry, la Bretagne, le Dauphiné, la Provence, la Saintonge, le Soissonnais [Markovitch (T.J.), art. cité, carte p.647 et p.655 : la croissance globale de l'industrie lainière française au cours du XVIIIe siècle a été de près de 145%, ce qui nous rapproche singulièrement du pourcentage (150%) de l'industrie lainière anglaise avancé par Ph. Deane et W.A. Cole].

([231]) Engrand (Ch.), « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Aux origines de la révolution industrielle : industries rurales et fabriques, Revue du Nord*, tome LXI n°240, janvier-mars 1979, p.61-81.

l'Auxerrois est comparable à celle de la région de Troyes, où le travail de la laine a dû être progressivement abandonné à cause de la concurrence de Reims ([232]). Mais ici point de bonneterie pour prendre le relais.

La situation de l'Auxerrois à proximité du grand marché parisien entraîne une spécialisation précoce dans la fourniture de matières premières, dont la vente profite globalement au marché local et provoque l'expansion de quelques secteurs industriels, mais aussi ruine les activités à forte valeur ajoutée.

B) LA CROISSANCE (1820-1866/1885)

À une époque où les transports s'améliorent, l'Auxerrois sait-il saisir la chance que lui offre la proximité du grand marché parisien ?

1) L'AMELIORATION DES VOIES DE COMMUNICATIONS

a) Amélioration de la voie d'eau

Divers aménagements sont alors entrepris pour améliorer la navigabilité. Le 31 décembre 1837, l'ingénieur ordinaire Chanoine propose l'établissement de trente-cinq barrages mobiles ([233]). En 1841, le premier d'entre eux est construit à Epineau-les-Vôves ; quatre autres suivent dans la région. En 1842 est livré au commerce le canal du Nivernais, dont la construction a été décidée par un arrêt du conseil d'Etat du 10 août 1784 ([234]). En 1846, un plan d'ensemble aboutit à la création du réservoir des Settons, dans le Morvan, et de six nouveaux barrages à écluses, notamment celui de la Chaînette à Auxerre ([235]).

Les bateaux se perfectionnent peu à peu. En 1847, la flotte est très diversifiée : flûtes solidement construites en chêne, toues à l'arrière plat et coupé, margotats, barquettes, demi-flûtes... ([236]). Leur chargement usuel est faible, de l'ordre de 80-100 tonnes. Les grands bateaux de la Seine et des canaux du Nivernais ou de Bourgogne ne peuvent pas passer par les écluses ([237]) : des transbordements sont donc nécessaires. L'uniformisation ne viendra qu'avec la mise en service de la navigation continue.

Les progrès de la traction sont lents : en 1847, dans toute l'Yonne 495 chevaux sont chargés essentiellement de la remonte ; vers 1880, ils jouent encore un rôle exclusif, le trajet entre Auxerre et Paris durant sept jours. La remontée, en janvier 1840 ([238]), d'un bateau à vapeur de la force de 20 CV, appelé "*Le Petit Parisien*", de Paris à Auxerre est restée sans lendemain pendant trente-deux ans.

Au milieu du siècle, la voie d'eau garde un avantage décisif (cf. documents n°16 et 17). En 1847, entre Auxerre et Paris (240 km), le transport d'une tonne.kilomètre d'ocre coûte 4,2 centimes et celle de marchandises diverses 10,4 centimes, ces tarifs sont notablement plus bas que ceux pratiqués dix ou quinze ans plus tôt grâce à « *la prospérité générale qui augmente la quantité des transports, au développement correspondant de la concurrence, mais surtout aux progrès de la sécurité et de la régularité de la navigation dus aux travaux de perfectionnement qui s'exécutent depuis 1838* » ([239]).

b) Le désenclavement routier

Le système des grandes voies de communication de la France est vraiment organisé pour la première fois par un décret impérial le 16 décembre 1811 ([240]). Il comprend notamment trois routes passant par Auxerre : la route

---

([232]) Hau (M.), *opus cité*, p.46.

([233]) Quantin (M.), « Histoire de la rivière Yonne du XVe siècle à 1790 », *B.S.S.Y.* t.39 (1885), p.349-498.

([234]) « Navigation de l'Yonne, du canal du Nivernais et du canal de Bourgogne », *A.Y.*, 1873, p.114-125.

([235]) Quantin (M.), art. cité, p.349-498.

([236]) Vignon, « Etudes statistiques sur la navigation de la rivière Yonne », *Annales des Ponts-et-Chaussées*, 1851, p.334-385.

([237]) 33-44 m x 6,80-7,80 m contre 30 m x 5 m.

([238]) Quantin (M.), art. cité, p.349-498.

([239]) Vignon, art. cité, p.334-385.

([240]) Dey (Aristide), *Précis historique sur la construction des routes impériales du département de l'Yonne*, Perriquet & Rouillé, 1855 ; voir aussi « Les routes du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1856, p.3-26. ; Boutet de Monvel et alii, *Les routes impériales dans l'Yonne de 1830 à 1914*, Centre auxerrois de l'Université pour tous de Bourgogne, Auxerre, C.D.D.P., 1983.

impériale Paris-Chambéry (actuellement R.N. 6), Neufchâteau-Bonny-sur-Loire (R.N.65), Nevers-Sedan (R.N. 151 et 77). La route n°65 atteint Villefargeau avant la Révolution, Pourrain en 1812, Toucy en 1825, Mézilles en 1832, Saint-Fargeau en 1835. Le franchissement de l'Yonne à Auxerre nécessite des travaux. Le vieux pont est remanié en 1835 et 1836 ([241]), élargi en 1857, doublé d'un autre pont en 1869.

L'entretien de ces grandes routes est assuré par des équipes de cantonniers. Mais vers 1830, leur état reste désastreux en hiver : on ne sait pas encore lutter efficacement contre les effets du gel, de la sécheresse, des pluies, la formation des ornières. En 1855, 63% de ces routes ont une bonne viabilité (elles ne se laissent pas entamer et les ornières n'ont pas eu dans l'hiver une durée de plus de 5 jours), 34% ont une viabilité médiocre (les ornières durent de 5 à 15 jours), 3% ont une viabilité mauvaise (les ornières durent plus de 15 jours). Dans les années 1870, une grande amélioration est obtenue au moyen de rechargements cylindrés en matériaux résistants.

Une réalisation essentielle brise l'isolement des campagnes : avec la loi du 21 mai 1836 créant les chemins vicinaux, la vie active pénètre dans les campagnes si longtemps déshéritées et vouées à l'immobilité ([242]). Le commerce et l'industrie s'y développent avec les idées de progrès, d'émulation, d'aisance et de bien-être ([243]).

Le trafic s'intensifie. Les véhicules circulant sur les routes restent traditionnels : charrettes, chariots, tombereaux... transportent ocre, bois, tonneaux... ([244]).

c) L'ouverture de voies ferrées

La loi de 1842 établit un réseau général : la ville de Dijon est choisie comme devant être le noeud du chemin de fer de Paris à la Méditerranée et celui de la Méditerranée au Rhin : Auxerre n'est pas sur la grande ligne ([245]). Contrairement à une idée largement répandue, son conseil municipal ne refuse pas le nouveau mode de transport. Il se bat même pour que la tracé bourguignon soit préféré au tracé champenois ([246]) et pour que la ville soit reliée à Laroche par un embranchement ([247]), espérant en faire un « *vaste entrepôt où viendront se concentrer tous les produits agricoles et industriels et ceux des contrées environnantes* » ([248]). Le 11 août 1855, cet embranchement est inauguré (cf. document n°18).

([241]) Deux arches surbaissées sont construites pour remplacer les trois premières. L'arche marinière reçoit par là une hauteur sous clef de 3,70 mètres [Quantin (M.), art. cité, p.349-498].

([242]) Duranton (Benoni), « La Puisaye », *A.Y.*, 1862, p.117-119.

([243]) C'est sur le rapport du baron Chaillou des Barres, conseiller général du canton de Saint-Sauveur, que, dans la session de 1832, furent arrêtées les mesures provisoires des chemins vicinaux dans le département de l'Yonne. Il propose ensuite une série de mesures, qui, expérimentées sur place, deviennent le point de départ de la loi de 1836, pour laquelle on emprunte le plan de classification des chemins et les noms qu'il a créés pour chacune de leur catégorie.

([244]) Le 22 janvier 1867, Gogois demande l'autorisation de faire circuler une machine de la force de 12 CV traînant quatre wagons pour le transport de plâtres, chaux, ciments... La longueur est de 25 mètres, la largeur de 3,50 mètres, le poids de 32 t, la vitesse maximale pour les trains de 15 km/h à vide et 9 km/h à plein [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10)]. Guy Thuillier signale ces véhicules circulant dans la Nièvre.

([245]) Rocher (Jean-Pierre), « Auxerre et le chemin de fer sous la Monarchie de Juillet : une légende tenace », *B.S.S.Y.* t.104 (1971-1972), p.334.

([246]) Le 9 juin 1840, il estime que le tracé par le canal de Bourgogne avec un embranchement d'Auxerre à Laroche est le seul possible et vote 1 000F de subvention pour contribuer à l'étude préparatoire de ce chemin de fer. Le 16 novembre 1841, il s'engage à faire tous les sacrifices en son pouvoir afin d'obtenir le passage du chemin de fer par la Bourgogne [délibérations du Conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([247]) Le 4 décembre 1841, il vote une somme de 25 000F par cinquième d'une année à l'autre sans intérêt en faveur de la compagnie qui entreprendra l'exécution de la ligne et offre la concession gratuite de terrains pour l'embranchement. Le 3 octobre 1846, il vote 1 000F pour étudier un projet de chemin de fer d'Auxerre à Laroche. Ibid.

([248]) Ibid.

Évolution de la structure industrielle de l'Auxerrois de 1840 à 1885
d'après la valeur cadastrale

	1840		1885		Évolution 1840-1885	
	en francs	%	en francs	%	en %	Max en
Moulins à blé						
- à eau	793 900	80,4	765 680	59,6	- 1	1875
- à vent	52 200	5,3	41 920	3,3	- 20	1845
Huileries	7 320	0,7	15 080	1,2	+ 106	1885
Distilleries			7 700	0,6		1880
Autres I.A.A.			8 860	0,7		1885
Diverses industries de consommation*			10 920	0,8		1885
Moulins à laitier	2 100	0,2	1 100	0,1	- 48	1840
Poteries	11 400	1,2	9 100	0,7	- 20	1860
Fours	1 300	0,1	40		N.S.	1840
Faïenceries	1 200	0,1	0			1840
Tuileries	77 340	7,8	112 700	8,8	+ 46	1865
Ocreries	9 400	1,0	106 160	8,3	+ 1029	1885
Fours à chaux	1 320	0,1	9 880	0,8	+ 648	1885
Cimenteries			0			
Moulins à plâtre			500			
Fabrique de carreaux			3 300	0,3		
Moulins à tan	2 980	0,3	17 880	1,4	+ 500	1880
Tanneries	23 000	2,3	20 620	1,6	- 10	1875
Foulons à étoffes	13 660	1,4	1 800	0,1	- 87	1840
Filatures de laine	6 000	0,6	2 400	0,2	- 60	1870
Matériel de transport	4 300	0,4	18 760	1,5	+ 336	1885
Scierie			46 740	3,6		1885
Forges	100		980			
Travail du métal			48 560	3,8		1885
Eau, gaz, électricité			33 720	2,6		1885
Total	987 875	100,0	1 284 400	100,0	+ 30,1	1885

* Fabriques de chandelles, de colle, de savon, d'allumettes. Source : Matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

2) LA POURSUITE DE LA SPÉCIALISATION INDUSTRIELLE

L'ouverture de l'espace favorise les expéditions de produits bruts vers Paris, notamment celles de vins ([249]). Elle conduit aussi à la mort rapide de l'industrie textile, et à l'essor des autres activités.

a) La fin de l'activité textile

Le filage de la laine ne disparaît pas complètement durant cette période. Il continue à se faire à la main à Auxerre dans l'atelier de la rue du Bois dirigé par Helliot, puis par Mignard, puis par le fils de ce dernier, Victor Noël. Il se fait aussi surtout à la mécanique soit à Seignelay, chez Bourasset, jusqu'à l'incendie de l'usine en 1830, soit à

([249]) De 1843 à 1847, on estime à 113 028 le nombre de feuillettes chargées chaque année sur le port d'Auxerre à destination de Paris et sans doute au-delà, chiffre énorme qui englobe non seulement les exportations auxerroises mais aussi celles des vignobles plus lointains dont la production est acheminée par terre jusqu'à Auxerre [Rocher (J.-P.), art. cité, p.315].

Pontigny, chez Claude Gabriel Cambuzat, puis chez ses neveux, Claude et Etienne. Plus tard, Etienne installe sa propre usine à Ligny-le-Châtel. À Toucy, Guillemot fait de même ([250]), relayé par son petit-fils, Lesire.

En revanche, le tissage est moribond. À Seignelay, le nombre de fabricants tombe à 2 en 1848 ([251]). À Toucy, la fabrication du poulangis n'emploie plus que 6 personnes en 1858 ([252]). En 1848, le juge de paix constate que depuis quelques années, ces produits ne sont plus écoulés ([253]). Depuis l'usage de la mécanique, le prix des étoffes s'est abaissé, la fabrication à la main coûtant plus cher. De plus, le goût de la clientèle a changé. Dès 1832, on peut acheter des produits de meilleure qualité dans l'une des cinq ou six maisons de draperie et rouennerie ([254]). Enfin, la laine se fait rare, surtout celle de bonne qualité, et est chère ([255]).

La plupart des foulons sont démolis avant 1850 ([256]). Si les deux petites filatures de laine de Chablis ([257]) disparaissent par la suite, celles de Pontigny, Ligny et Toucy résistent jusqu'à la fin du siècle ([258]). Les teintureries restent petites et travaillent peu pour le commerce ([259]). En 1861-1865, l'industrie textile est très fortement sous-représentée : elle ne représente plus que 2,6% de la valeur de la production industrielle contre 32,7% en France ([260]).

b) L'essor des activités exportatrices

- l'ocre

En 1809, Cottin établit la première ocrerie à Auxerre, rue des vieilles tanneries, au pied de la préfecture ; Bray fait de même en 1815 ([261]). Dans le canton de Toucy, en 1815, un habitant de Sauilly trouve une terre jaune et traite avec Cottin ; en 1816, Dufour installe un four à Sauilly pour calciner l'ocre ; en août 1821, Edme Moreau fait de même ; en février 1824, les frères Antoine et Théodore Parquin prennent en bail les bâtiments de la manufacture d'ocre de Pourrain et décident d'y faire d'importants travaux de restauration ; à Auxerre, Legueux installe une ocrerie à la Tournelle en 1824 et Monnot & Sirot Cottin sur la rive droite en septembre 1836 ; en août 1836, Lechiche se met à son compte et construit son usine de Sauilly.

En 1833, la production est de 1 000 tonnes ([262]). À partir de 1845, la production s'intensifie : Gressien ouvre une ocrerie à Toucy, Fièvre peu après à Auxerre, en face de la promenade de l'Eperon ([263]) et surtout, Parquin, Legueux, Zagorowski et Sonnet achètent le moulin Judas. Plus tard, le peintre Bader s'installe au faubourg Saint-Martin-

---

([250]) Les bâtiments de Visailles appartiennent jusqu'en 1869 au marquis de Vérac, puis à ses héritiers (vente s.s.p. en date du 15 juillet 1869).

([251]) Ces fabricants peuvent livrer 6 000 mètres de londres, 2 500 mètres de serge, 2 000 mètres de draps et 200 couvertures (Enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969)].

([252]) Situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11).

([253]) Enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969).

([254]) Ces maisons font annuellement 100 000 francs d'affaires [rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2)].

([255]) « *Par suite de l'abaissement général des prix des étoffes et de la cherté de la laine* » (situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11). En 1812, l'arrondissement d'Auxerre en produit 45,5 t à 1,80 franc le kilo. En 1815, le prix monte à 2,20 Francs, puis retombe en 1828 à 1,60 Francs, ce qui décourage les éleveurs [Enquête sur le prix des laines, 1828 (A.D.Y., 6M3/5)].

([256]) 1826 à Ligny-le-Châtel, 1843 à Pontigny, 1847 à Maligny, 1856 à Toucy, 1857 à Seignelay [d'après les matrices cadastrales (A.D.Y., série 3P3)].

([257]) En 1812, elles emploient chacune un ouvrier et deux teintureries. [statistique industrielle du département de l'Yonne, étoffes (1810-1812) (A.D.Y., 6M3/5].

([258]) Respectivement 1880, 1882 et 1898 (d'après les matrices cadastrales, A.D.Y., 3P3). A Toucy, Delacroix augmente ses installations en 1867. Au premier semestre 1883, les ventes laissent beaucoup à désirer : la filature doit être fermée quelques jours [statistiques (A.D.Y., 6M3/13)].

([259]) Les deux établissements d'Auxerre occupent 4 ha de pré chacun et travaillent peu pour le commerce [statistique industrielle et manufacturière (A.D.Y., 6M3/3)].

([260]) *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865, Statistique de la France, Industrie, t.I : Région du nord-oriental*, Nancy, Imprimerie administrative, Berger-Levrault & Cie, 1873.

([261]) Registres des patentes de la commune d'Auxerre (A.M. d'Auxerre).

([262]) Rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([263]) Actuellement boulevard Vaulabelle. Le four devait se trouver à l'emplacement des anciennes usines Guilliet.

lès-Saint-Marien, les anciens associés de Sonnet au moulin Brichoux, Sonnet au grand Moulin de Pourrain, Perdet et Gogois au hameau du Petit-Arran, de Parly.

Évolution des expéditions d'ocre de l'Yonne
(estimations en tonnes)

1783	100-120	1865	9 400	1910	13 300
1832	1 000	1870	12 000	1929	10 000
1835	1 100	1875	18 000	1935	5 900
1836	1 995	1880	20 000	1938	1850
1843	4 243	1893	15 000	1949	5 000
1846	8 268	1895	14 500	1954	811
1847	4 850	1900	16 300	1965	800
1858	6 800	1905	14 300		

Les exportations d'ocre passent de 2 000 tonnes en 1855 à plus de 10 000 tonnes vers 1880. En 1875, les effectifs culminent à 400 personnes ([264]) et la production autour de 18 000 tonnes ([265]). Son rayonnement est international avec des exportations vers l'Europe Centrale et septentrionale, la Russie, les Etats-Unis, l'Extrême-Orient.

- les industries se rattachant à la construction

En pleine transformation, Paris a besoin chaque année d'une grosse quantité de matériaux de construction, notamment ciment, briques, tuiles, parquets ([266]), pierre tendre ([267]) livrée par les carrières d'Aubigny, Fontenailles, Molesmes, Courson et Charentenay. Au moment de la construction de l'Hôtel de Ville de Paris, dans les années 1870, la production dépasse une année 30 000 tonnes pour les seules carrières de Courson et de Charentenay ([268]). En 1880, elle s'élève à quelque 17 000 tonnes par an ([269]).

- le travail mécanique du bois

En 1835, le bois reste de loin le matériau essentiel : à Auxerre, 107 ouvriers s'occupent à le transformer ([270]). Entre 1855 et 1865 se multiplient les scieries mécaniques. En 1855, Guilliet et Mercier commencent à exploiter à Toucy une scierie mécanique pour la fabrication de planches débitées et de lames de parquet ([271]). La même année, Lyon et son gendre Bernard se mettent à débiter mécaniquement des bois blancs dans les forêts de la région d'Aillant-sur-Tholon, puis installent en 1864 une parqueterie à Auxerre ([272]), puis une usine à Laroche. À la même époque s'ouvrent des établissements à Beaumont (1858), Auxerre (1859) et Maligny (1860). Les initiatives reprennent entre 1880 et 1890 avec Beuillon à Maligny (1881), Savier à Diges (1881), Desmoulin à Pourrain (1882), Millot à Ouanne (1884), Cormery

([264]) Statistiques industrielles, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17).

([265]) Chemin de fer d'Auxerre à Gien (A.D.Y., 1S-307).

([266]) En 1858, à Toucy, à propos des scieries (notamment Guilliet-Mercier), on note « *Les produits s'écoulent avantageusement sur Paris* » [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11]. Vingt-cinq ans plus tard, chez Bernard & Holfeld, les « *150 000 mètres superficiels de parquet s'expédient sur tous les points de la France, mais notamment sur Paris, dont les architectes apprécient particulièrement les provenances d'Auxerre* » [Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques », *B.S.S.Y.* t.37 (1883), p.175].

([267]) En 1849, 15 000 m3 sur les 70 000 m3 de pierre de taille pour la construction [« Difficulté du transport des pierres », *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1849, p.127].

([268]) Chemin de fer d'intérêt local, 27 juin 1882 (Fonds Lorrin L.238, B.M. d'Auxerre).

([269]) Située à trois kilomètres du port de Vincelottes, la carrière d'Etienne Frédéric Puissant est placée à 34 mètres au-dessus de la rivière Yonne. Ses produits sont de la pierre tendre, d'un grain très homogène, employée dans la sculpture. Six autres bancs, d'un grain un peu plus dur, fournissent les matériaux pour les élévations, chaînes d'angles, pilastres.... La pierre est vendue ébauchée à Paris : 20F le m3 pour la plus tendre, 16F le m3 pour la pierre de construction [publicité de Puissant (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

([270]) Statistique agricole et industrielle par commune, arrondissement d'Auxerre, 1835 (A.D.Y., 6M3/9).

([271]) En 1858, elle est l'une des deux scieries qui produisent 8 000 m2 de parquets, voliges, treillages et bois de menuiserie [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900, A.D.Y. 6M3/11].

([272]) Produisant vers 1880 150 000 m2.

à Thury (1886). Toucy et Auxerre sont des pôles très actifs : le premier avec Simmonnet & Davril (1880) et Paul et Auguste Lepage (1884) ; le second avec Therriat (1881) et Veau (1886) ([273]).

Au milieu du siècle, la région profite pleinement de sa situation de périphérie : en 1843-1847, Auxerre expédie chaque année par la voie d'eau vers Paris et la Basse Seine 24 814 tonnes, dont 5 220 t d'ocre et 16 849 t de vins ([274]). En 1852, la valeur des marchandises circulant entre Paris et la Basse-Bourgogne dans les deux sens atteint 60 millions de Francs par an. La grande et moyenne bourgeoisie profite pleinement de cette situation. À la fin de la Monarchie de Juillet, sur les 189 hommes qui paient un cens de plus de 200F, 73 (38,6%) appartiennent à des professions économiques ([275]).

3) LA CROISSANCE DE LA DEMANDE LOCALE

a) 1820-1845

- une légère amélioration du niveau de vie

On sait que la prospérité rurale est modérée de 1815 à 1840 ([276]). Après 1815, les crises frumentaires du type de celles qui éclatent sous l'Ancien régime persistent : 1817, 1829-1830 et 1846 notamment. Toutefois le niveau de vie s'améliore lentement. Dans le canton d'Auxerre-ouest, on note en 1832 : « *Toutes les communes du canton ont pris part à cette amélioration et elle y a produit beaucoup d'aisance. Dans toutes les campagnes s'élèvent de nouvelles maisons, vastes, spacieuses, bâties avec goût* [...]. *Le peuple est mieux vêtu qu'autrefois* [...]. *Son intérieur est propre, bien meublé et on ne craint pas de dire qu'il y règne un luxe de commodité qu'on ne connaissait pas dans la petite bourgeoisie il y a un demi-siècle.* » ([277]) Mais il ne reste à l'ouvrier célibataire « *qu'une somme à peine suffisante pour subvenir à ses besoins journaliers* » ([278]).

Dans la ville d'Auxerre, la consommation de viande de boucherie par habitant double de 1812 à 1837, preuve que « *l'aisance est bien plus généralement répandue* » ([279]). De nouveaux produits apparaissent : huîtres et moules, agrumes (0,2 kg/habitant en 1828, 0,50 kg/habitant en 1850). De plus, la population d'Auxerre (+ 0,54% par an de 1821 à 1851) commence à augmenter plus vite que celle des autres communes (+ 0,36%) : une part plus importante du revenu agricole est transféré vers la ville.

([273]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

([274]) Et aussi 440 t de blé, 760 t de bois de chauffage, 42 t de bois de charpente, 349 t de fruits, 671 t de marchandises diverses, 120 t de planches et voliges, 429 t de tan, 226 t de chaux hydrauliques (Vignon, art. cité, p.334-385).

([275]) Rocher (J.-P.), art. cité, p.318.

([276]) Levy-Leboyer (Maurice), « La croissance économique en France au XIXe siècle, Résultats préliminaires », *Annales E.S.C.*, 1968, p.794-796.

([277]) Rapport du juge paix du canton d'Auxerre-ouest, 1er septembre 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([278]) « Rapport du préfet de l'Yonne, Enquête sur le travail agricole de industriel de 1848 », *A.Y.*, 1850, p.257-267.

([279]) Rapport du 8 août 1837 au conseil municipal d'Auxerre contre la fraude à l'octroi (A.M. d'Auxerre). Pourtant, d'après les chiffres de l'octroi, la consommation annuelle de viande par habitant augmente faiblement : elle passe de 51,6 kg en l'an XII à 54,78 kg en 1851. Ces chiffres sont des moyennes triennales. Ces chiffres sont donnés avec prudence : à partir de 1812, avec la mise en régie, la fraude prend des proportions plus considérables, augmentant parallèlement aux droits. De plus, jusqu'en 1855, les statistiques ne donnent pas le poids en viande, mais le nombre de têtes. En 1835, les poids moyen de viande sont les suivants : boeuf : 264 kg ; vache : 209 kg ; veau : 38 kg ; porc : 70 kg.

- une croissance démographique plus soutenue

Évolution de la population
des villes et bourgades de l'Auxerrois de 1821 à 1851

	1821	1851
Auxerre	12 065	14 166
Chablis	2 410	2 601
Vermenton	2 665	2 714
St-Florentin	2 286	2 567
Toucy	2 598	2 975
Seignelay	1 478	1 535
Ligny	1 362	1 639
Treigny	2 117	2 590
St-Sauveur	1 283	1 872

De 1821 à 1851, la croissance de la population s'accélère (+ 0,38% par an), même si le décrochage par rapport au rythme français (+ 0,53%) s'accentue, preuve que la tension démographique est ressentie comme de plus en plus insupportable et pousse à l'émigration. Par ailleurs les monarchies censitaires effectuent dans la région de gros investissements dans les transports sur route ([280]) et sur eau ([281]). L'essentiel est que l'essor de la production agricole dépasse celui de la population et qu'il est plus que suffisant pour loger l'essor démographique.

La Révolution consacre l'idéal du « *paysan cultivant par ses mains* », s'emparant « *successivement du territoire, grâce à son travail, à son économie, à sa passion pour la terre et la propriété* » ([282]). L'entente entre les brassiers et les laboureurs se maintient par gonflement de la masse des petits possédants et morcellement de la propriété. La communauté rurale reste forte, avec ses biens communaux, ses droits de glanage et de grapillage ([283]). En 1832, le juge de paix peut écrire : « *Dans le canton de Toucy, les pauvres sont assez rares. Chacun a son petit morceau de terre, sa récolte, vit de ses propres moyens.* » ([284]) La majeure partie de la population vigneronne est à la fois propriétaire et journalière. Le petit propriétaire, dont le domaine est insuffisant pour nourrir sa famille, cherche un complément de ressources en travaillant, à certaines époques, pour un propriétaire plus important. Les terres sont en général mi-vigne mi-culture. Pour faire les façons, il lui faut emprunter le matériel à un voisin et cultiver ses terres à contretemps et en retard ([285]). Le vigneron à la tâche des quartiers de Saint-Pierre-en-Vallée et du Grand Caire à Auxerre n'est pas non plus à l'aise. En 1850, il gagne 407F pour 284 journées (244 pour lui, 40 jours pour sa femme) à 1,43F et dépense 332,35F : avec les 74,65F qui lui restent, il doit habiller cinq personnes, acheter légumes, poivre sel, chandelles, chaussures... ([286]). Même la condition du vigneron propriétaire ou fermier reste extrêmement précaire. Que la récolte soit bonne, et c'est l'aisance. Mais dès que le rendement faiblit, les frais dépassent les recettes.

La situation des manouvriers ou des domestiques (presque la moitié des actifs agricoles en 1852) se stabilise. En 1852, leurs salaires restent bas : 300 F par an pour l'ouvrier célibataire nourri. Les dépenses s'élèvent à 25 F pour le logement, 175 F pour la nourriture (2/3 des dépenses), 40 F pour l'habillement. Il ne peut donc guère économiser que 70 F ([287]). La situation est plus difficile pour une famille de cinq personnes qui ne gagne que 770 F et dépense

([280]) Chemins vicinaux désenclavant les villages : la loi de 1824 permet aux communes de recourir de nouveau à la corvée et loi de 1836 créant les conditions de leur extension et amélioration.

([281]) Vaste programme de construction de voies navigables en 1822, amélioration des rivières de 1835.

([282]) Conseil général de l'Yonne, 1845, p.83.

([283]) Ces droits communaux sont très vivaces. En mars 1850, au village de Vergigny, 59 habitants s'opposent formellement au défrichement de cent hectares de bruyères réclamé par écrit par 56 de leurs concitoyens [registre des délibérations du conseil municipal, cité par Lizerand (G.), *Un siècle d'histoire d'une commune rurale*, p. 116-117 ; voir aussi : Rocher (J.-P.), *Les paysans de l'Yonne au XIXe siècle*, Archives de l'Yonne, Auxerre, 1978, p. 71-72].

([284]) Il ajoute : « *La misère est la plaie des pays à fabriques, à industrie. La rareté inopinée de l'ouvrage, l'imprévoyance des ouvriers sont les causes de ce fâcheux état de choses* » [rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1832 (A.D.Y., 6M1/2)].

([285]) Braux (Dominique), *La crise du phylloxéra dans le département de l'Yonne*, Mémoire de Maîtrise, Dijon, 1972, p.19.

([286]) Extrait de l'*Union Républicaine* du 24 avril 1850 [cité par Forestier (Henri), « Le budget d'un vigneron auxerrois en 1850 », *A.B.*, 1950, p.194-195].

([287]) Enquête agricole de 1852, Canton de Coulanges-la-Vineuse (A.D.Y.).

785 F. La condition de l'ouvrier du canton de Toucy est jugée malheureuse « *sous le rapport de la nourriture et du vêtement* », en raison de l'insuffisance des salaires. Pour un ménage de deux enfants, deux salaires rapportent un peu plus de 800 F par an et les dépenses indispensables s'élèvent à 600 à 700 F ([288]).

Quant aux ouvriers d'industrie, les salaires à Auxerre restent quasiment stables jusqu'en 1850 en raison - aussi - de la poussée démographique. En 1848, voici le budget d'un ouvrier célibataire d'Auxerre, payé 2,50 F par jour (ce qui est rare) :

Budget d'un ouvrier célibataire en 1848 (en francs)

RESSOURCES		750,00
DEPENSES Nourriture et coucher chez la mère Blanchissage Entretien du corps (barbe, cheveux...) Vêtements Total	 547,00 26,00 13,20 112,00	 698,20
RESTE		52,00

Les achats alimentaires représentent près des trois-quarts des dépenses. Rousseau, ouvrier typographe, ajoute : « *Personne ne peut vouloir qu'un homme qui a travaillé toute la semaine, qui a respiré pendant six jours l'air souvent empesté d'un atelier, ne prenne pas une distraction le dimanche ; cette distraction, si minime qu'elle soit, ne peut lui coûter moins de 1 franc. Voilà ses dépenses qui égalent ses recettes ; pas un centime ne lui reste au bout de l'année.* » ([289])

Dans une famille de tâcheron, on dépense par an 91,25 F pour le pain et 41,60 F pour la viande, mais seulement 80 F pour le logement ([290]). Chez tous, la consommation de viande reste assez faible ([291]). Même ne tenant compte que de la consommation à Auxerre même (les « *traditions et habitudes* [sont] *d'autant plus solides que le phénomène urbain est localement peu développé* »), le niveau est inférieur de plus de 20% à celui de Paris et même de 10% à celui de Chalon-sur-Saône ([292]), mais est supérieur à celui de la moyenne des villes françaises comparables ([293]). De plus, la viande bovine occupe une place prédominante (plus de 50%) ([294]), preuve que la région fait partie de celles où « *les techniques agricoles, plus modernes, font une large place aux cultures fourragères* » ([295]). Les céréales constituent toujours la base de l'alimentation, notamment le pain ([296]). Leur consommation est plus élevée au nord qu'au sud de l'Yonne, signe vraisemblable d'un plus grand développement. Deux modèles de consommation alimentaire s'opposent : au nord dominent le froment et le vin ; au sud, les céréales plus pauvres (méteil et seigle), et le cidre.

([288]) Rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1848 (A.N., C 969).

([289]) Enquête sur le travail agricole et industriel, Rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969).

([290]) Braux (D.), *opus cité*, p.13-14.

([291]) Carte de la consommation de viande par habitant, 1840-1852 [Desert (G.), « Le marché de la viande et du poisson », Histoire de la consommation, *Annales E.S.C.*, mars-juin 1975, p.522]. Cette consommation « *ne présente que de vagues rapports avec le revenu moyen par tête* » et est « *liée à des traditions, des habitudes, plus qu'à l'aisance plus ou moins grande des habitants* ».

([292]) En 1863, elle est de 56,86 kg à Auxerre contre 72 kg à Paris et de 63 kg à Chalon-sur-Saône [Gelet (Annie), *La consommation à Chalon-sur-Saône au XIXe siècle*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1972].

([293]) En 1865, dans la France orientale, elle est de 56,942 kg à Auxerre contre 50 kg dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que des villes de plus de 10 000 habitants et 20,5 kg dans l'ensemble des villes et des campagnes (Dionis des Carrières, « L'hygiène à Auxerre », *A.Y.*, 1867, p.229-263).

([294]) Carte sur la consommation de viande bovine en % de la consommation totale en 1840-1852, Desert (G.), art. cité, p.527.

([295]) Id., p.529.

([296]) En 1862, le pain représente 69% du budget alimentaire du journalier, 68% de celui du petit propriétaire ou de l'ouvrier à l'année, 57% du fermier aisé [Moreau (J.-P.), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Paris, Les Belles Lettres, 1958, p.132].

Consommation par tête et par an en 1853

	Céréales		Pommes de terre	Vin	Cidre
	Total en kg	Froment en kg	en kg	en l	en l
Seignelay	297	287	116	73	0,7
Auxerre	299	192	95	176	4
Toucy	205	96	88	60	49

Source : Statistiques agricoles (A.D.Y., 8M3/22).

La classe moyenne reste bien moins développée ([297]), le marché local très stable et très inférieur à ce qu'il est à Paris et a fortiori en Grande-Bretagne. Si les gens de l'Auxerrois consacrent une forte proportion des dépenses pour les produits du sol (nourriture et vin), ils ne peuvent toujours guère le faire pour les biens artistiques et de luxe (y compris les services domestiques et les loisirs) ([298]).

- très peu de modifications de la demande

La demande de produits industriels traditionnels profite de l'expansion : farine, bière (une brasserie s'installe à Toucy avant 1846) ([299]), textiles, peaux, suif et chandelles ([300]), poteries... Elles se portent sur d'autres produits comme le vinaigre ou l'huile. Le bâtiment participe à la rénovation du patrimoine rural, entraînant dans son sillage fours à chaux, tuileries, briqueteries... La demande de logement profite surtout de la croissance globale de la population, moins de l'intensité de sa mobilité.

De nouveaux besoins apparaissent : colle forte pour les menuisiers ([301]), huile de pied de boeuf ([302]), noir animal ([303]), graisses pour la fabrication des savons de toilette, suif pour les chandelles et bougies, plaques pour peignes, tabatières, boutonnières, gélatines.

Les travaux d'infrastructures routières et fluviales (chemins vicinaux, amélioration des rivières) stimulent l'activité.

b) Après 1850

De 1851 à 1865, la croissance économique s'accélère (augmentation des prix et expansion des échanges avec l'étranger), même si les progrès agricoles gardent un rythme très lent. L'énorme marché parisien aspire le maximum de

([297]) Verley (P.), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985, p.132.

([298]) Contrairement à ce qu'affirme Cameron (R.) in « Economic Growth and Stagnation in France, 1815-1914 », *The Journal of Modern History*, volume 30, mars 1958, p.6 ; ou in « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée*, Archives de l'Institut de Science Economique Appliquée, tome X, n°2, 1957, p.419-422.

([299]) En 1846, Toucy a déjà une brasserie (A.D.Y., 6M1/3) ; en 1858, la ville en compte deux produisant 80 hectolitres par an [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17)].

([300]) Charles Guillé le 19 octobre 1825, le 10 octobre 1838 et le 28 septembre 1857, Joseph Brette le 13 décembre 1834 [autorisations (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([301]) La colle forte ordinaire s'emploie dans la menuiserie, la peinture en bâtiment, la reliure des livres, la chapellerie, les tissus imperméables....

([302]) Dérivant d'opérations complémentaires, les produits sont assez variés. L'huile de pied de boeuf joue dans les organes des machines le même rôle que la synovie dans les articulations des os et rend les cuirs employés dans la carrosserie imperméables et souples.

([303]) Les autorisations sont accordées le 23 avril 1837 à Mérat et le 9 août 1842 à Mignard, filateur [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

marchandises de Basse-Bourgogne : le trafic sur l'Yonne entre Auxerre et Laroche passe de 235 470 t en 1853 à 552 746 t en 1861 ([304]).

- un exode massif

L'exode prend alors l'allure d'une vraie hémorragie et rompt l'équilibre de tout l'édifice social. La population de l'Auxerrois se tasse légèrement (116 688 habitants en 1881, soit - 0,09% par an depuis 1851), alors que celle de la France entière augmente de 0,24% par an.

- de bonnes années

Le niveau de vie de ceux qui restent s'améliore : les salaires augmentent face à la pénurie de main-d'œuvre. En 1866, celui de l'ouvrier agricole célibataire nourri passe à 545 F et sa capacité d'épargne à 300 F ([305]). Dans les métiers, le salaire moyen journalier masculin progresse de près de 2,5% par an de 1850 à 1880. La croissance est encore plus forte pour les femmes.

L'alimentation se diversifie : huîtres et moules, agrumes (0,94 kg/habitant en 1880), fruits secs, conserves de fruits, de poissons et de légumes ([306]). Les recettes de l'octroi d'Auxerre doublent de 1850 à 1880 ([307]). La consommation de viande par habitant s'élargit, surtout celle de porc, et augmente faiblement, passant de 58 kg en 1851 à 62 kg en 1880 ([308]).

- les modifications de la demande locale

La demande de produits de biens de consommation continue à se développer. Elle porte toujours sur le suif et les chandelles ([309]), mais aussi, à partir des années 1860, sur l'eau de javel - chlorure de potasse - employée dans le blanchissage du linge ([310]). Le vignoble auxerrois est en pleine prospérité, « *où il s'emporte beaucoup de poteries* » ([311]).

([304]) Avec les trains de bois (975 151 stères). Les principales marchandises (65 170 t) sont les vins (8 148 t), les céréales (3 356 t), le bois d'œuvre (6 642 t), le charbon de bois, les écorces et le tan (18 515 t), les pierres (23 673 t), les ocres (4 038 t) [Relevé général des tonnages de marchandises, Cours d'eau administrés par l'Etat, Navigation intérieure, *Direction générale des contributions indirectes*].

([305]) Braux (D.), *opus cité*, p.20.

([306]) D'après les statistiques de l'octroi (A.M. d'Auxerre). L'octroi est un droit qui frappe d'une taxe les produits consommés dans la ville et ses faubourgs. La banlieue en est exempte. Sont imposables les objets de consommation courante, les articles de luxe, introduits en petites quantités, ne donnant que des recettes minimes. Malgré la fraude, facteur d'erreur, les archives d'octroi sont considérées comme un très bon document pour l'histoire économique et sociale.

([307]) Ces chiffres ne sont qu'une estimation très grossière en raison des changements de tarification durant toute la période et de l'importance de la fraude après la mise en régie en 1812 et l'adoption jusqu'en 1850 d'une tarification trop forte [statistiques de l'octroi (A.M. d'Auxerre)].

([308]) Le chiffre de 1880 est celui fourni par le tableau des « Principales consommations dans les villes chefs-lieux de département », *Statistique de la France*, Imprimerie Nationale, 1880. Celui de 1851 a été calculé d'après les archives de l'octroi (A.M. d'Auxerre).

([309]) Edme Gervais le 16 juillet 1856, Claude Monnot le 13 mai 1868, Simon Charles en 1870 (A.D.Y., 5M 10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([310]) C'est le cas de Joseph Brette à partir de juin 1860 et des deux gendres Monnot - Simon et Mozé - à partir de novembre 1870 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([311]) Situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11).

Évolution des recettes de l'octroi d'Auxerre de 1807 à 1913

	Recettes totales* en francs	Population	Recettes par habitant* en francs
1807	57 071	12 049	4,74
1812-1814	(81 464)	12 056	(6,76)
1827-1829	(81 648)	11 977	(6,82)
1850-1852	99 285	12 214	6,98
1860-1862	130 425	15 111	8,63
1872-1874	140 407	15 781	8,90
1882-1884	237 021	17 172	13,80
1900-1902	230 968	19 009	12,15
1911-1913	283 805	22 135	12,82

* Moyenne annuelle. Source : A.M. d'Auxerre (dossiers de l'octroi). Les chiffres entre parenthèses ne sont pas fiables en raison de tarifs élevés et de la fraude très importante qui en résulte.

Le chiffre d'affaires de quelques produits dans l'Auxerrois en 1861

Bonneterie, mercerie	1 300 000F	Epicerie, sel, droguerie	3 500 000F
Etoffes et tissus	5 300 000F	Boulangerie	5 745 00F
Papeterie	275 000F	Liqueurs, vins étrangers	1 980 000F
Verrerie, faïencerie	290 000F		

Source : Commerce et industrie (Fonds Lorrin, L.231 p.39, B.M. d'Auxerre).

À Auxerre, la construction connaît un net essor : la population de la ville augmente de 20% de 1851 à 1881 (+ 0,61% par an) ; la diminution de la taille des familles accroît le besoin de logement par tête ([312]). La bourgeoisie accepte de gros sacrifices pour se faire construire des demeures de prestige, mais le logement populaire reste, malgré une sensible amélioration, tout à fait insuffisant. Une part plus importante du revenu peut être consacrée au logement. À Auxerre, les maisons en pans de bois avec remplissage de petites pierres, chaux et terres d'arène laissent de plus en plus la place à celles en moellons enduits avec socle, chaînes, et quelquefois encadrement des baies en pierres de taille ([313]). Les toits d'ardoises se font plus nombreux. De plus, avec les années 1870 s'achève le programme d'équipement des voies navigables : le plan Freycinnet ne concerne pas le canal du Nivernais. Fours à chaux ([314]) et à plâtre ([315]) se multiplient ([316]).

La nouveauté vient de la demande de biens d'équipement. La volonté de mécaniser la production pousse à la fabrication de moteurs thermiques et hydrauliques, de matériel de manutention, de machines agricoles, de machines à travailler le bois, de machines diverses... La progression des échanges exige tombereaux, charrettes, fardiers...

4) UN ESSOR INDUSTRIEL TIMIDE MAIS RÉEL

Longtemps, le marché local reste largement protégé de la concurrence. Le trafic fluvial à la remonte reste difficile et cher : en 1843-1847, il est trois fois inférieur à celui de la descente (à Auxerre : 7 976 t par an contre

([312]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1981, p.63.

([313]) Pineaux (Denise), *Architecture civile et urbanisme à Auxerre, 1800-1914*, Auxerre, Imprimerie moderne, 1978, p.45.

([314]) Les autorisations se multiplient. Citons : au moulin Judas en juin 1847, au lieudit Sainte-Nitasse en mars 1859, au lieudit la Côte Rateau en août 1863, le long de la R.N. 6 à la borne kilométrique 169,5 en mars 1880 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/14-17, 30-41, 56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([315]) Le 9 avril 1839, Alexandre Rimbeau est autorisé à établir un four à plâtre rue du puits des dames, le 31 mai 1839 Espagnac rue de Remparts ; Auguste Gogois au lieudit la Tournelle ; 20 août 1861 Sembrès rue d'Argentine [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/14-17, 30-41, 56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([316]) En 1858, dans le canton de Toucy, trois fabriques de chaux produisent 9 150 hectolitres par an de produits de bonne qualité et se vendant facilement [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11)].

25 131 t) : les prix restent élevés en raison de la rareté du fret de retour ([317]). De l'aval, viennent farines (106 t), fers et fonte (281 t), plâtre (2 672 t), ardoises (9 t), sel (393 t), marchandises diverses (2 620 t)... À cela s'ajoute le trafic venant de l'amont par le canal du Nivernais (5 000 t) : combustibles ([318]), produits en bois ([319]), matériaux de construction ([320]), fer et fonte (50 t), sel (58 t) ([321]). La relative facilité de la descente favorise aussi le transport de produits faiblement transformés.

a) Les industries traditionnelles

Industries alimentaires, tanneries, tuileries-briqueteries, poteries, fabrique de colle profitent de l'expansion de la demande locale, mais aussi des envois vers l'extérieur. Le marché parisien fournit un complément de débouchés aux tanneries, à la fabrique de colle Jacquelin, aux poteries, qui, sous le Second Empire, expédient « *de plus en plus loin sur Paris depuis l'établissement de bonnes routes et de voies ferrées* » ([322]). Il entraîne indirectement dans son dynamisme nombre d'entreprises vouées au seul marché local : faïencerie, filature textile pour le tricotage ([323]), tuileries, brasserie ([324]), vinaigrerie, imprimerie, artisans mécaniciens.

Les industries alimentaires travaillent le plus souvent à façon et ne livrent rien au commerce : moulins à farine ([325]), huileries pressant betterave, navette ([326]), noix ([327]), et distilleries de marc ou de betterave ([328]). La brasserie est active, notamment à Auxerre sous la conduite successive de Routier, de Fleutelot & Regnier, de Massé, du gendre de ce dernier, Mayerhoeffer, de son petit-fils, Georges Mayerhoeffer, et enfin de Messner. D'autres activités se créent pour répondre à la spécialisation croissante des tâches. À Auxerre, une fabrique de vinaigre apparaît dès 1831 ([329]) : elle est dirigée par Guillaume dit Marange, puis, à partir de 1837, par son gendre, Trutey, puis, à partir de 1870, par son petit-fils, Trutey fils. Il en est de même des fabriques de moutarde avec Putois père puis fils ou avec Daudin et Guenier en 1852, puis Louis Amand en 1853 et Prin à partir de 1875.

Les tanneries se développent plutôt avant 1830. En 1811, on compte 4 tanneries à Auxerre, 1 à Chablis, 3 à Druyes, 3 à Saint-Florentin, 9 à Toucy ([330]). Chacune tanne par an 100 à 500 peaux de vache, 200 à 1 000 de veau et 200 à 1 000 de mouton ([331]). D'autres comme Larfeuil à Auxerre tiennent et vendent tout ce qui concerne la cordonnerie, la sellerie et la reliure, et fabriquent brides à sabots lustrées, à dessins et en tous genres. De petites tanneries disparaissent très tôt comme celles de Chitry (1828), de Druyes (1840 et 1841), d'Auxerre (1841 et 1847) ([332]), de Saint-

---

([317]) A la descente : 0,028 F/t.km pour les bois, 0,036 pour les matériaux de construction, 0,042 pour les grains, farines et céréales ; à la remonte : 0,07 à 0,08 F/t.km pour les marchandises de toute nature [délibérations du Conseil général (A.D.Y, série N)].

([318]) Bois de chauffage (1 397 t), charbon de bois (28 t), charbon de terre (1 334 t).

([319]) Echalas (583 t), merrains (122 t), bois de charpente (24 t), lattes (118 t), planches et voliges (85 t).

([320]) Chaux et ciment hydraulique (186 t), des pierres de taille (1 108 t).

([321]) Vignon, art. cité, p.334-385.

([322]) Situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11). Les potiers du nord de la Puisaye exportent plus modestement par l'Yonne et vendent leur production sur place ou dans l'Auxerrois. Au contraire, ceux du sud de la Puisaye vendent dans des régions éloignées : le Gâtinais, la Seine-et-Marne, les Charentes, les pays nantais, la Basse-Bretagne, voire le Canada [Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe siècle à nos jours, Les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981, p.106].

([323]) Chez Guillemot, les créances actives sont toutes réparties en Puisaye et dans le sud du Gâtinais (de Champignelles à Aillant, Pourrain, Saint-Amand), dont 28,6% sur Toucy (liquidation-partage, Me Barrey, 17 mars 1858).

([324]) Chez Mayerhoeffer, les ventes débordent sur le Jovinien (inventaire, Me Girard, 20 décembre 1879).

([325]) A Toucy, en 1858, 22 des 24 moulins broient à façon le grain [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17)].

([326]) L'éclairage du centre-ville commence en 1816 avec 77 lanternes et 214 becs. En 1849, les lampes "*Pradal*" n'utilisent qu'une huile de colza de première qualité [Pineaux (D.), *opus cité*, p.184-186].

([327]) Comme celle qu'installe à Auxerre en 1837 Legueux et Zagorowski.

([328]) Comme celle de Villefargeau, qui emploie 10 ouvriers et fonctionne jusqu'en 1871 [statistiques industrielles (A.N., F12/4476-4550) ; situation industrielle, état trimestriel (A.D.Y., 6M3/11-17)].

([329]) Procès verbal d'adjudication (Me Sochet, 29 octobre 1831).

([330]) A.D.Y., 6M3/2.

([331]) Gautherin à Chablis, Guy à Chitry [rapport du juge de paix du canton de Chablis, 26 novembre 1832 (A.D.Y., 6M1/2)].

([332]) Les deux tanneries du Batardeau disparaissent vers 1840 : Mérat en 1841 (acquisition, Me Charié, 17 février 1841) et Mignard en 1843 (acquisition, Me Métairie, 20-22 août 1843). Celle de Larfeuil de la rue de Coulanges sous le Second Empire [registres des patentes de la commune d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

Florentin (1852 et 1860). D'autres se développent comme Pradier à Auxerre (1849) ([333]), Tribouillard à Vermenton (1849), Deshommes (1845), Dupré (1851) et Montcellet (1867) à Toucy ([334]). L'évolution des moulins à tan est tout aussi contrastée : certains sont convertis à d'autres activités, comme celui de Ligny dès 1830 ou celui de Commeau à Auxerre dès 1842. D'autres sont abandonnés comme celui de Jaluzot à Toucy en 1852. Mais d'autres sont agrandis comme ceux d'Accolay en 1855, de Treigny en 1863, de Toucy en 1870 et 1873, de Druyes-les-Belles-Fontaines en 1890, ou d'Avrolles en 1827, 1859 et 1877.

Les tuileries-briqueteries profitent du remplacement du gluis, grosse paille de seigle très inflammable, par la tuile plus chère et plus lourde. Le processus, à peine amorcé à la fin de l'Ancien Régime ([335]), s'accélère plus tard sous la pression des compagnies d'assurances et des pouvoirs publics soucieux de limiter les incendies. En décembre 1812, une trentaine d'établissements emploient 72 ouvriers dans l'arrondissement d'Auxerre ([336]). Les plus gros établissements s'installent à Seignelay (1840), Rouvray (1841), Rebourseaux (1841) ([337]), Auxerre (1844), Leugny (1849), et surtout à Pontigny (1850) ([338]). En 1858, dans le canton de Toucy, 9 fabriques produisent 3 millions de briques.

Réfugiées en Puisaye, notamment à Fontenoy, Moutiers et Treigny, les poteries connaissent de beaux jours. De 1812 à 1861, leur nombre passe de 13 à 21, leurs effectifs ouvriers de 30 à 95 ([339]), leurs ventes de 35 000F à 108 000F.

De nouvelles activités apparaissent. C'est le cas de deux fabriques, l'une de colle et d'huile de pied de boeuf en 1837, l'autre de noir animal en 1842. Elles sont réunies en 1841-1843 par les frères Sordot, puis reprises par Jacquelin, puis par sa veuve. Un peu plus tard, s'ouvre une petite fabrique de gélatine ([340]). Pour l'éclairage public est créée en

---

([333]) Il a été possible de suivre sur le long terme trois tanneries à Auxerre : 1°) Jacques Greneret (contrat, Me Helye, 31 mars 1761), François Grillet, Edme Guillaume Commeau-Chauvot (bail à rente, Me Lefébure, 12 ventôse an II), Théophile Isidore Commeau (contrat, Me Piétresson, 18 décembre 1833), Alexis et Paul Breton (Me Métairie, 23-24 avril 1849), Paul Breton seul (Me Piétresson, 15 juin 1858), Benjamin Guérin (bail à loyer, Me Girard, 29 décembre 1872) ; 2°) Edme Guillaume Commeau-Chauvot, Pierre Antoine Mignard-Lavocat (Me Piétresson, 11 juillet 1829) ; 3°) Jean Baptiste Lazare Mérat-Lesséré, qui fait élever les constructions sur des terrains acquis en 1805, Pierre Jean Baptiste Mérat (contrat, Me Charié, 31 janvier 1834).

([334]) Il a été possible de suivre sur le long terme cinq tanneries à Toucy : Les différents propriétaires se nomment 1°) Claude Pierre Guyot, Benoît Clerjault (Me Arrault, 7 novembre 1773), Georges Dominique Voguet (Me Reynaud, 22 avril 1807), Louis Pierre Simoneau (Me Piétresson, 15 novembre 1820), Georges Augé, Jean Baptiste François Seguin (Me Barrey, 17 août 1829), Jean Edme Dupré (Me Métairie, 19 janvier 1845), Louis Montcellet (Me Carreau, 16 janvier 1860), Emile Montcellet (Me Boisseau, 24 septembre 1883) ; 2°) Gaspard Jaluzot, Amédée Jaluzot (Me Merlin, 3 octobre 1841) ; 3°) Jacques Chauvot-Chenon (I), Jacques François Chauvot-Morache (II) (partage, Me Jaluzot, 12 septembre 1763), Jacques Louis Chauvot-Chenal (III), Jacques Louis Chauvot-Gatelier (IV) et Jean Joseph Voguet-Chauvot (partage, Me Juventy, 28 frimaire an III ; vente, Me Barrey, 12 octobre 1809), Jean Voguet jeune-Deshommes (liquidation Me Merlin, 29 avril 1840) ; 4°) Jacques François Chauvot-Morache (II), Louis Antoine Chauvot (partage, Me Jaluzot, 12 septembre 1763), Nicolas Benoît Seguin (Me Charvy, 6 septembre 1782), Pierre Perrot (Me Juventy, 5 février 1789), Jean Claude Bigé-Doucet (Me Juventy, 1er prairial an XIII), Paul Augustin Bigé (contrat de mariage, Me Barrey, 11 avril 1837), Eugène Coffre (Me Théroude, 28 juillet 1873) ; 5°) Claude François Juventy, Claude Nicolas Lavollée [contrat (Me Charvy, 11 thermidor an XII)].

([335]) Le 27 juillet 1784, le village de Migé brûle presque entièrement à cause du gluis.

([336]) Pour un produit brut de près de 54 000 francs : le canton de Saint-Sauveur concentre 40% de l'activité de l'arrondissement [statistique industrielles du département de l'Yonne, étoffes (1810-1812) (A.D.Y., 6M3/5)].

([337]) A Rebourseaux, une tuilerie a été construite par Jean-Baptiste Dubois (mort en novembre 1831), puis reprise par son fils Jean-Baptiste Louis Geneviève Dubois [vente (Me Bègue, 26 juin 1842)].

([338]) A Pontigny, cinq tuileries ont été suivies sur le long terme. La première est construite par Edme Pierre Chanvin sur un terrain acquis en décembre 1845, vendue à Louis François Parisot (Me Houzelot, 16 novembre 1858), vendue à Louis Pierre Duranton (Me Bernage, 3 janvier 1888), qui la laisse tomber en ruine ; la deuxième est celle d'Athanase Gauchot, qui vient de faire construire de nouveaux bâtiments, quand il est saisi le 30 mai 1851 (saisie immobilière, A.D.Y., 4Q 46/3) ; la troisième est celle de Jean-Baptiste III Dubois, qui a quitté Rebourseaux en 1842 et a construit une nouvelle tuilerie peu après (inventaire, Me Perroche, 13-14 août 1850) ; la quatrième est celle de Gabriel Crochot père, qui possède la tuilerie depuis 1809, puis de son fils Gabriel, qui la vend à Jean-Baptiste Cléonar Rabé (Me Métairie, 9 décembre 1847), lequel la revend à Jules Augustin Aléonard (Me Baudoin, 3 mai 1872) ; la cinquième est celle construite par Louis Pierre Duranton sur un terrain acquis en 1848 (Me Métairie, 31 janvier - 2 février 1848).

([339]) Statistique (A.D.Y., 6M3/5) et *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865, Statistique de la France, Industrie, t.I : Région du nord-oriental*, Nancy, Imprimerie administrative, Berger-Levrault & Cie, 1873.

([340]) En mars 1863, Edouard Rapineau, est autorisé à exercer aux Cassoirs [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

1852 une usine de la *Compagnie d'éclairage au gaz*. Reprise par *Foucart & Lefebvre*, l'usine est agrandie en 1864. De même, en octobre 1855, Zagorowski établit une fabrique de ciment et une scierie mécanique.

Dans l'imprimerie, les effectifs à Auxerre passent de 2 ouvriers en 1764, à 5 ouvriers en 1811, et à 55 en 1885. Elle bénéficie en effet pleinement des progrès de l'alphabétisation : l'*Almanach à l'usage d'Auxerre* paraît à partir de 1752, l'*Annuaire de l'Yonne* à partir de 1837, le *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne* à partir de 1847. La correspondance administrative se développe. Les journaux se multiplient et leurs tirages augmentent. Au cours des années 1870, Auxerre dispose de quatre journaux ([341]).

b) Les industries de biens d'équipement

À partir de 1850, la nécessité d'accroître la productivité pour faire face à l'exode rural pousse nombre de mécaniciens à concevoir des machines adaptées aux besoins de leurs clients, non seulement locaux mais aussi extérieurs.

L'agriculture, à la base de la prospérité de la région, offre un marché pour le matériel agricole. Les entreprises qui travaillent pour le marché rural sont au départ de petites forges traditionnelles. Muzey propose très tôt nettoyage à blé, cylindre concasseur, hache-paille, poêlette anglaise, Coullon des machines à battre le grain, les frères Crépain des charrues. Chambard & Cuillier se spécialisent dans les roues (de voiture, de brouettes), les essieux, les véhicules (tombereaux, voitures fermières, charrettes, chariots).

Les travaux publics offrent aussi des débouchés intéressants. Muzey se lance dans le dragage de rivière à l'aide de pompes et d'une drague à vapeur. Il fabrique aussi pompes rotatives ou à piston, sonnettes, malaxeurs pour mortier, bétonnières et caisses à couler le béton, plans inclinés, chèvres, bigues... Leroy, plus modeste, manèges, engrenages, machines de toutes sortes, puis une fonderie. À partir de 1866, son fils Octave conçoit des machines spéciales et son gendre, Heurtebise, des ascenseurs.

Guilliet conçoit et fabrique des outils à travailler le bois standard ou à la demande, notamment une mèche à mortaiser (10 décembre 1854). Il conçoit aussi très vite des machines-outils à travailler le bois courantes (mortaiseuses...) ou spéciales (pour les bois de galoches et de sabots...).

Les marchés intérieur et extérieur sont bien complémentaires, mais de nature bien inégale : **à l'Auxerrois, les produits primaires ou destinés à leur transformation** ; à Paris et aux "*pays noirs*", les produits à forte valeur ajoutée. Qu'adviendra-t-il lorsque les voies ferrées réduiront les distances et que la nature même de l'industrialisation changera ?

([341]) *L'Yonne*, fondé en 1840, par Gallot, successeur de Fournier, et repris en 1874 par son fils Albert Gallot (radical) ; *La Constitution* (orléaniste, puis républicain opportuniste), fondé en octobre 1848 par Edmond Perriquet ; *La Bourgogne* (légitimiste), fondé en 1871 par le comte de Clermont-Tonnerre ; *Le Nouvelliste de l'Yonne* aux idées bonapartistes.

II : LA MAIN-D'ŒUVRE

Lors de la première industrialisation la main-d'œuvre reste le facteur de localisation déterminant. En général, l'association entre le taux de croissance de la population et celui de la production totale est positive ([342]). On a soutenu que le démarrage de la croissance démographique, en particulier en Grande-Bretagne, est un des préalables de l'industrialisation, puisqu'elle fournit notamment une force de travail accrue : on sait quel rôle donne Marx au mouvement des *enclosures* en Grande-Bretagne. Dans l'Auxerrois, la main-d'œuvre pauvre est-elle surabondante et sous-employée comme sur l'ensemble du continent européen ? Est-elle disponible pour effectuer des tâches industrielles ? trop chère ? insuffisamment qualifiée ?

A) LA TENSION DÉMOGRAPHIQUE

La tension démographique dépend de la densité initiale de la population et son évolution du solde naturel et du solde migratoire. 1846-1848 semble marquer une rupture.

1) UNE DENSITÉ MOYENNE

L'Auxerrois est moyennement peuplé : en 1790, sa densité moyenne (47 habitants au km2) est exactement la même que celle de la France entière : nettement inférieure à celle du pays de Caux (99 h/km2), elle est à peine inférieure à celle du Vexin français (54 h/km2) ([343]). Elle est très éloignée de celle de l'Italie du Nord : jamais moins de 150 et souvent plus de 300 ([344]). Sa répartition oppose les régions fortement peuplées du nord et des vallées (Yonne, Cure, Ouanne) à celles des collines et plateaux souvent boisés du sud-ouest (cf. document n°11).

2) AU XVIIIe SIÈCLE : UNE CROISSANCE MOYENNE

a) Le croît naturel

On estime depuis J. Meuvret ([345]) et P. Goubert que le XVIIe siècle démographique se prolonge jusque dans les années 1730-1740. Les crises de "*type ancien*" avec leurs hécatombes et leurs crises larvées disparaissent à cette époque. L'Auxerrois ne semble pas échapper à la règle ([346]). Dans le ressort du Parlement de Paris, dont l'Auxerrois fait partie, les années 1738 et 1740 sont bien des années de crise de subsistance, mais la mortalité enregistrée, relativement modeste par rapport à des famines plus anciennes, ne précède ou ne suit que de très loin les crises ([347]).

([342]) Kuznets (Simon), *Quantitative Aspects of Economic Growth of Nations, I, Levels ans Variability of rates of Growth, Economic Development and Cultural Change*, V, 1950, cité par Cameron (Rondo), « Economic Growth and Stagnation in France, 1815-1914 », *The Journal of Modern History*, volume 30, mars 1958, p.4.

([343]) Gullickson (Gay L.), *Spinners and weavers of Auffray : rural industry and the sexual division of labor in a french village*, 1750-1850, Cambridge, London, New York.... Cambridge University Press, 1986, 256 p.

([344]) Dewerpe (Alain), *L'industrie aux champs : essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord : 1800-1880*, Rome, Ecole française de Rome, 1985, p.477.

([345]) Meuvret (Jean), « Les crises de subsistances et la démographie en France d'Ancien régime », *Population*, octobre-décembre 1946.

([346]) Voir Dupâquier (Jacques), *Statistiques démographiques du Bassin Parisien (1636-1720)*, Paris, 1977. Cet ouvrage fournit les chiffres de treize paroisses de l'Auxerrois (dont Toucy) de l'élection de Gien, généralité d'Orléans, pour 1665, 1709, 1713, 1725.

([347]) Bricourt (M.), Lachiver (M.), Querel (J.), « La crise de subsistance des années 1740 dans le ressort du Parlement de Paris (d'après le fonds Joly de Fleury de la Bibliothèque Nationale de Paris) », *Annales de démographie historique*, 1974, p.333.

D'après les actes d'état civil consignés aux registres paroissiaux ([348]), la population de l'Auxerrois ([349]), comme celle de l'Yonne, enregistre de 1750 à 1790 un excédent naturel assez fort, qui doit permettre une augmentation globale des effectifs sans migration de l'ordre de 38%. La fécondité reste forte malgré un mariage assez tardif. Sans doute, comme dans le Tonnerrois voisin, « *les familles n'atteignent leur dimension définitive qu'assez tard* [...] *signe d'un régime non malthusien* » ([350]), même si un malthusianisme diffus est parfaitement concevable : Dinet le pressent, sans oser l'affirmer ([351]). Comme en Normandie, le comportement malthusien peut être en effet lié à un jansénisme diffus ([352]) : l'imprégnation cartésienne des séminaires n'aboutit-elle pas à une religion de l'âme particulièrement méfiante à l'égard de la sexualité ? L'augmentation de la population ne peut venir que d'une baisse de la mortalité, notamment de la mortalité infantile, qui chute fortement dans la décennie 1750-1759 et se stabilise à un niveau assez bas, toujours inférieur à la moyenne de l'ensemble des régions autour de Paris ([353]).

b) Une émigration ancienne

En Basse-Bourgogne, la fin de l'Ancien Régime aurait donc bien vu la population s'accroître assez sensiblement dans l'ensemble de la région et durant toute la période ([354]), même si, à l'est, en lisière du Tonnerrois, « *des esquisses de repli s'amorcent, parfois même très vivement* » ([355]).

Une analyse des données fournies par les différents rôles des tailles incite à penser que la croissance réelle de la population de l'Auxerrois de 1750 à 1790 a été inférieure à 10%. Ces chiffres sont peut-être sous estimés. La hausse du prix du bichet de froment à Auxerre est liée à un excès de la demande sur l'offre : ou bien de nombreuses générations nées après 1750 se mettent à consommer du pain, ou bien la spécialisation croissante dans la viticulture réduit sensiblement l'offre de céréales. Il n'empêche que le décalage est grand entre les chiffres calculés à partir des registres paroissiaux et ceux constatés lors du recensement des tailles.

([348]) L'Auxerrois n'est représenté dans cette enquête que par deux paroisses (Lain et Vincelottes), une autre étant limitrophe (Nitry) [Henry (Louis) et Lévy (Claude), « Quelques données sur la région autour de Paris au XVIIIe siècle », *Population*, 192, n°2, p. 297-326]. Les naissances et les mariages enregistrés dans les communes rurales ne concernent à peu près que la population rurale ; il n'en est pas de même pour les décès, en raison de la mise en nourrice à la campagne d'un grand nombre d'enfants des villes.

([349]) Tableau de la mortalité infantile donné par Henry (L.) et Lévy (C.), art. cité :

Pour mille	1740-1749	1750-1759	1760-1769	1770-1779	1780-1789
Yonne	258-278	177-184	203-216	195-199	212-213
Ensemble autour de Paris	274-287	218-225	238-246	218-225	239-243

([350]) Dinet (D.), « Quatre paroisses du Tonnerrois », *Annales de démographie historique*, 1969, p.78.

([351]) Id., p.82.

([352]) Chaunu (Pierre), « Les enquêtes du centre de recherches d'histoire quantitative de Caen : réflexions sur l'échec industriel de la Normandie », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloque international tenu à Lyon les 7-10 octobre 1970, n°540, Paris, C.N.R.S., 1972, p.298-299.

([353]) Cette évolution est infirmée par les constatations de D. Dinet (art. cité, p.73) dans deux paroisses du Tonnerrois voisin : le taux de mortalité infantile, très bas au début du siècle, remonte par la suite, passant à Vireaux de 203 de 1726-1750, à 226 de 1751-1775 et à 248 de 1776-1800 et à Lézinnes de 219 de 1851-1775 à 222 en 1776-1800.

([354]) Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Paris, Les Belles Lettres, 1958, p.106.

([355]) Id., p.107.

Évolution de la population de quelques paroisses bourguignonnes de l'Auxerrois
sous l'Ancien Régime

	en feux (1 feu = environ 4,5 habitants)					habitants	
	1597	1666	1686	1724-1731	1757-1761	1790	1801
Arcy-sur-Cure	135	170	158		284	1813	1650
Augy	53	75	59		81	282	306
Auxerre	2 100	2 331	(2 544)	(2 191)	(1 641)	11 012	12 048
Beaumont	78	83	78	63		309	288
Chemilly	40	47	31			268	362
Chitry	111	73	101	82		581	609
Coulanges-la-V.	189	216	196	258		1 478	1 500
Coulanges-sur-Y.	136	200	185	211		952	1 080
Courson	116	179	139	151	176	1 036	1 116
Crain	78	126	105		125	836	651
Cravant	372	333	324	334		951	1 204
Escolives	41	45	49	51	64	267	300
Festigny	31	40	33	41		(148)	176
Fontenay	21	41	24	52		194	234
Fouronnes	73	97	77	95		454	430
Gurgy	85	79	64	106	102	587	717
Lucy	29	42	49	51	64	267	300
Mailly-la-Ville	130	145	129			814	941
Mailly-le-Château	168	176	162	155	166	885	950
Merry-sec	65	95	89	113	73	496	572
Merry-sur-Yonne	116	124	119		125	508	579
Migé	208	170	137	221	207	859	1 020
Montigny	119	113	107		106	522	553
Mouffy	43	46	57	69	78	219	335
Perrigny	25	38	45	52		219	260
Quenne	134	97	94	115	113	403	477
Saint-Bris	464	397	417	517	497	1 923	2 001
Saint-Cyr-les-Colons	112	146	151	207	221	914	978
Sainte-Pallaye	29	56	48	64	59	257	268
Saint-Georges	50	66	56			442	500
Seignelay	208	197	209	251	268	1 269	1 373
Sery	21	54	55	67	75	297	260
Val-de-Mercy	28	64	47			433	510
Venoy	144	137	155			1 074	1 010
Vermenton	310	464	512	438		2 505	2 634
Villefargeau	69	64	47			433	510
Villeneuve	21	27	26	24	28	338	212
Vincelles	49	48	47	76	82	462	519
Total	6 201	6 901	6 946			36 372	39 378

Sources : 1597,1666 et 1686 : Procès-verbaux de visites des délégués des Etats de Bourgogne (A.C.O., série C 4754-4757) ; 1724-1731, 1757-1761 : Rôles des tailles du Comté et Election d'Auxerre (A.D.Y., C 85-129) ; 1790 : Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800 (documents collectés par Francis Molard) ; 1801 : Recensement de la population.

La différence ne peut s'expliquer que par un solde migratoire fortement négatif : la moitié - sinon les 3/4 - de l'excédent attendu s'est évadée, probablement vers Paris ([356]). Jean-Paul Moreau constate qu'à Lichères-près-Aigremont, de 1683 à 1790, la population dénombrée n'a crû que de 170 habitants environ, alors que les données des registres paroissiaux indiquent, d'après la comparaison de la natalité et de la mortalité, un excédent moyen de 340

([356]) Dans leur étude, Louis Henry et Claude Lévy, art. cité, estiment : « *La population rurale des neuf départements étudiés et, sans doute aussi celle de l'ensemble du Bassin Parisien, a peu varié de 1740 à 1750 ; dans les quarante années suivantes, elle aurait augmenté de près de 40% sans migration* ».

habitants ([357]). D.Dinet constate aussi dans le Tonnerrois voisin « *l'existence d'un courant d'émigration, nécessaire pour ce terroir pauvre, incapable de nourrir indéfiniment de nouvelles bouches, en l'absence de révolution technique* » ([358]). À Seignelay, l'expansion, puis la déconfiture de la manufacture expliquent la variation en coups d'accordéon du solde migratoire.

Soldes naturel et migatroire à Seignelay de 1713 à 1831

	Solde naturel	Solde migratoire	Solde total
1713-1731	+ 149	+ 63	+ 212
1731-1760	+ 75	+ 1	+ 76
1760-1790	+ 237	- 174	+ 63
1790-1801	+ 196	- 92	+ 104
1802-1806	+ 5	- 5	0
1807-1821	+ 140	- 35	+ 105
1822-1826	+ 99	- 67	- 32
1826-1831	+ 50	+ 6	+ 56

Le solde naturel est le solde brut, obtenu par simple différence entre les naissances et les décès indiqués dans les registres. Les décès des enfants de la ville (notamment de Paris) n'ont pas été défalqués. Avant 1790, le solde total a été calculé sur la base de 4,5 personnes par feu. Le solde migratoire est obtenu par simple différence entre le solde naturel et le solde total. Source : d'après l'état-civil de Seignelay.

Essentiellement dirigée vers Paris, cette émigration n'est pas une nouveauté. Les registres paroissiaux en fournissent des indices dès le fin du XVIIe siècle et tout au long du XVIIIe siècle par la présence de parents de villageois établis à Paris. D'ailleurs, de 1750 à 1789, le solde naturel réel de Paris a été fortement négatif, les décès réels dépassant de 200 000 les naissances ([359]). Comme la population est restée stable, ce déficit n'a pu être comblé que par un apport migratoire équivalent.

3) JUSQU'EN 1846 : DES TENSIONS CROISSANTES

Les plateaux bourguignons semblent bien connaître, dans la première moitié du XIXe siècle, la même poussée démographique que l'ensemble de la France. La fécondité reste forte : 3,83 enfants par mariage de 1800 à 1826 (Seignelay : 3,26 ; Auxerre-Ville : 5,05), 2,96 de 1826 à 1851 (Auxerre-Est : 4,61 ; Seignelay : 2,56) ([360]). L'âge moyen au décès augmente : 30 (Saint-Sauveur) à 36 ans (Chablis) de 1800 à 1826, 34,75 (Auxerre-Est) à 42,7 ans (Courson) de 1826 à 1851 ([361]). La population passe de 97 200 habitants en 1790 à 120 000 en 1851 (+ 0,35% par an). Au sud-ouest, aux confins de la Puisaye, la fécondité ne baisse guère jusqu'en 1851 et l'excédent naturel, qui reste faible jusque dans les années 1820, prend toute son ampleur dans la décade 1841-1851.

Un "*plafond*" semble effectivement atteint, avec non plus une simple saturation, mais un véritable "*engorgement*" démographique, poussant l'économie rurale traditionnelle à chercher des remèdes à ce surpeuplement ([362]) sans avoir besoin de faire appel à des activités industrielles d'appoint. Le juge de paix du canton de Toucy estime en 1832 : « *Il faudra de plus en plus offrir de l'ouvrage aux ouvriers pendant la morte saison. Ce sera notre taxe des pauvres. Les travaux de terrasse conviennent le plus à toutes les intelligences.* » ([363])

([357]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.112.

([358]) Dinet (D.), art. cité, p.66.

([359]) Aux 769 000 décès enregistrés à Paris, il convient d'ajouter quelque 200 000 décès d'enfants parisiens placés en nourrice à la campagne. Ces 970 000 décès réels sont inférieurs aux naissances enregistrées à Paris (779 000) [d'après Henry (L.) et Lévy (C.), art. cité].

([360]) Duranton (Benoni), « Population 1801-1851 », *A.Y.*, 1859, p.241-314.

([361]) Duché (E.), « Recherches sur la vie moyenne comparée dans les 37 cantons du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1862, p.179 et 181-182.

([362]) En plein vignoble auxerrois, à Irancy par exemple, l'excédent n'est plus, au début du XIXe siècle, que de 2,8 p. mille au lieu de 7 p. mille au XVIIIe siècle en raison d'une baisse de la natalité. La natalité passe de 30,6 p. mille au XVIIIe siècle à 27 p. mille au début du XIXe siècle, pour une mortalité passée dans le même temps de 23,5 p. mille à 24,2 p. mille [Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.109].

([363]) Il ajoute : « *La misère est la plaie des pays à fabriques, à industrie. La rareté inopinée de l'ouvrage, l'imprévoyance des ouvriers sont les causes de ce fâcheux état de choses* » [rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1832 (A.D.Y., 6M1/2].

Évolution de la population d'Auxerre et de l'Auxerrois de 1790 à 1851

	Auxerrois (hors Auxerre)		Auxerre		Auxerrois total	
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice
1790	86 197	100	11 012	100	97 209	100
1801	93 200	108	12 048	109	105 248	108
1806	90 074	104	12 048	109	102 122	105
1821	95 013	110	12 065	110	107 078	110
1826	98 116	114	12 348	112	110 464	114
1831	97 541	113	11 439*	104	111 980	115
1836	100 444	117	11 575	105	112 109	115
1841	102 419	119	12 326	112	114 745	118
1846	105 089	122	13 968	127	119 057	122
1851	**105 817**	123	**14 166**	129	**119 983**	123

* Des ajustements ont été opérés dans les listes. Sources : Recensements généraux de la population.

a) Première solution : l'émigration temporaire

Très tôt, « *un mouvement saisonnier partant de certains cantons de l'Yonne porte habituellement vers la Brie un renfort de moissonneurs* » ([364]). « *Dans les années précédant 1811, le nombre de saisonniers partis de l'Yonne* [...] *a dépassé 2 000. Cet exode massif s'est dirigé non seulement vers la Brie, mais aussi, pour partie, vers d'autres régions productrices de blé, la Beauce et les terroirs du coeur de l'Ile de France. Un premier départ se produit au printemps, à l'époque des désherbages, un second, beaucoup plus important, en juillet au moment des récoltes.* » ([365]) « *Au mois de juillet, le nombre est considérable* [...]. *Chaque famille ou village a ses cultivateurs attitrés, et on voit souvent le père, la mère et les enfants adolescents partis en même temps laissant leur maison à la garde de quelques parents ou voisins. L'administration des coches leur prépare chaque année de vastes bateaux couverts sur lesquels ils descendent.* [...] *Les femmes comme les hommes moissonnent. Ces ouvriers rentrent à la mi-août pour faire leurs moissons, qui consistent en orge et avoine : semées en avril et mai, elles ne se récoltent qu'en septembre. Le temps des vendanges, d'ailleurs, les rappelle.* » ([366])

([364]) « Mesure prise en conséquence des instructions générales sur l'organisation économique émanant de la Convention », cité par Forestier (Henri), « Migration des moissonneurs par réquisition en 1794 », *A.B.*, 1952, p.61-62. « *Nous, Maure, représentant en mission dans l'Yonne, vient de signer le jour même (20 juillet 1794) un arrêté ordonnant la mise à la disposition du département de Seine-et-Marne, qui les demande, des travailleurs et des faucilles* » (A.D.Y., L.61 f°49).

([365]) Drouot (H.), « Migrations saisonnières au temps du premier empire », *A.B.*, t.23 (1951), p.55-58.

([366]) Par ailleurs, « *le vignoble d'Auxerre, l'un des plus considérables, fait chaque année annoncer l'époque de sa vendange et il arrive tant du Morvan que des départements de Saône-et-Loire et de Côte d'Or plus de 3 000 vendangeurs de tous âges et tout sexe. Ce déplacement est plutôt une partie de plaisir qu'une spéculation ; chacun, néanmoins,dans cette quinzaine, peut emporter 12 à 15F* » [lettre du préfet Rougier-Labergerie adressée au ministre de l'intérieur le 8 mai 1811 (A.D.Y., 3M3/5)].

b) Deuxième solution : l'émigration définitive

Évolution de la fécondité et des soldes naturel et migratoire de l'Auxerrois
de 1820 à 1851

Cantons	Nombre moyen d'enfants par mariage		Soldes 1850-1851	
	1800-1826	1826-1851	Naturel	Migratoire
Auxerre-ville	5,05	4,05	+ 1 186	+ 932
Auxerre-est	3,75	4,61	+ 509	- 941
Auxerre-ouest	3,76	2,65	+ 3 091	- 1 247
Chablis	3,69	2,90	+ 1 116	- 1 261
Coulanges-la-Vineuse	3,31	2,58	+ 1 740	- 1 192
Coulanges-sur-Yonne	3 77	3,18	+ 1 658	- 337
Courson	3,79	2,76	+ 1 018	+ 83
Ligny	3,74	2,89	+ 1 245	- 60
Saint-Florentin	3,78	2,66	+ 1 050	- 854
Saint-Sauveur	3,92	2,95	+ 3 775	- 207
Seignelay	3,26	2,56	+ 2 049	- 141
Toucy	3,84	3,06	+ 3 070	- 589
Vermenton	4,09	3,05	+ 2 241	- 1 924
Auxerrois	3,83	2,96	+ 22 045	- 6 055
Yonne	3,71	3,00	+ 52 479	- 3 946

Sources : Recensements généraux de la population.

Le mouvement amorcé au siècle précédent ne s'inverse pas au début du XIXe siècle : de 1800 à 1826, le déficit migratoire a absorbé près de 56% de l'excédent naturel (6 677 personnes sur 11 964) ([367]). Il n'y a pas de solution de continuité avec la période précédente. Le rythme s'accélère. Dans le canton de Coulanges-sur-Yonne, la cadence annuelle des départs passe de 0,56 p. mille dans les 25 premières années du siècle à 1,56 p. mille dans les 25 années suivantes ([368]). Le mouvement d'émigration affecte tout l'Auxerrois, surtout après les années 1830. On l'évalue alors, pour tout l'arrondissement, à 1,6 p. mille par an de 1831 à 1835 et à 1,4 p. mille par an de 1836 à 1841 ([369]). Partent

([367]) La mesure de la mobilité est très délicate. La question fondamentale - résidence lors du dernier recensement - n'est posée pour la première fois qu'au recensement de 1962. Jusqu'alors il faut se contenter le plus souvent du *solde migratoire apparent* obtenu par simple différence entre la variation de la population municipale et l'excédent naturel. Or, sous l'Ancien régime, les sources sont rares, parcellaires ou lourdes à exploiter. Il faudrait donc dépouiller les registres de toutes les paroisses de l'Auxerrois et confronter le solde naturel avec l'évolution du nombre de feux, travail titanesque ! Dans les rôles des tailles (dont s'inspirent les dénombrements), si les contribuables eux-mêmes avaient intérêt à faire figurer tous les chefs de famille sans exception, la population est estimée par feux (ou foyers) (on dirait aujourd'hui logements). Or, s'il est sûr que dans l'Auxerrois, pays égalitaire, domine la famille nucléaire, on ne sait pas dans quelles proportions [Burguière (André), « Une géographie des formes familiales », *Histoire de la famille*, tome 2, *Le choc des modernités*, Armand Colin, 1986, p.37]. Le nombre d'individus apparentés vivant sous le même toit ne doit pas y être élevé [Collomp (Alain), « Familles. Habitations et cohabitations », *Histoire de la vie privée*, tome 3, *De la Renaissance aux Lumières*, p.532]. Quant à la première moitié du XIXe siècle, les chiffres des naissances et décès souffrent de faiblesses institutionnelles (doubles comptes d'enfants trouvés, incohérences dans le traitement des enfants morts-nés). De plus, pendant longtemps, la tenue des registres laissa encore à désirer : dans de nombreuses petites communes rurales, la négligence des maires - voire leur incompétence - s'est traduite par une rédaction incomplète des actes [Dupâquier (Jacques) et Le Mée (René), « La connaissance des faits démographiques de 1789 à 1914 », *Histoire de la population française*, tome 3, *De 1789 à 1914*, Paris, P.U.F., 1988, p.29]. En outre, au début du XIXe siècle, le mouvement naturel est perturbé par deux phénomènes parasites agissant en sens contraire : d'un côté, les pertes militaires des guerres du Consulat et de l'Empire ne sont pas comptabilisées dans les registres municipaux ; de l'autre, les nombreux décès de jeunes enfants parisiens placés en nourrice gonflent artificiellement le nombre des décès. Par ailleurs, la notion de *Révolution démographique* est fortement remise en cause par certains [Voir Morineau (Michel), « La disjointure du XVIIIe siècle, Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIIIe siècle », *Cahier des Annales* n°30, Paris, A. Colin, 1971, p.289-337].

([368]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.113.

([369]) Pour le Tonnerrois, les chiffres sont respectivement de 6 p. mille et même de 8 p. mille.

alors surtout les plus pauvres, comme les compagnons de rivière dans le canton de Coulanges-sur-Yonne. Le pays vignoble lui-même laisse partir certains des siens ([370]). L'émigration va donc s'accélérant et s'amplifiant à mesure que s'accroît la tension démographique.

c) Troisième solution : l'extension de la vigne

Ici rien de comparable à la Puisaye voisine, où landes et gâtines donnent une occasion de détente démographique et où « *une pareille continuité de défrichements pendant plus d'un siècle a facilité considérablement la tension démographique* » ([371]). Comme dans l'Auxerrois les biens communaux ne jouent pas le rôle de "*soupape de sûreté*", l'effort s'est porté sur l'accroissement de la production. Les céréales pauvres (méteil et seigle) sont d'abord éliminées au profit de la céréale noble qu'est le blé-froment, mais cette amélioration de la qualité ne s'accompagne pas d'une réelle augmentation de la quantité : « *Prises dans l'obligation d'un trop strict assolement ou limitées par la modicité des ressources en engrais, les céréales ne peuvent que s'éliminer mutuellement.* » ([372]) La ressource ultime des légumes et, en particulier, de la pomme de terre reste toujours aussi faible. La viticulture a répondu longtemps aux besoins. Jusqu'en 1861, « *les plantations de vignes en plaine prenent un considérable développement* » ([373]) : la vigne arrive « *à rapporter douze fois plus que les labours d'un médiocre revenu sur ce sol pierreux, c'est-à-dire à procurer l'aisance ou au moins une possibilité de vie à un nombre beaucoup plus grand d'habitants* » ([374]). La taille moyenne des cotes cadastrales passe de 3,26 ha à l'origine du cadastre à 2,63 ha en 1863, soit une baisse de 19,3%, et la taille médiale de 11,91 ha à 9,51 ha, soit une baisse de 20,2% ([375]). Il est certain que l'importance des petites propriétés paysannes freine le mouvement migratoire hors de l'agriculture et provoque « *le sous-emploi de la main-d'œuvre, le freinage de l'augmentation de la dimension moyenne des propriétés et l'impossibilité d'utiliser les techniques les plus avancées* » ([376]).

4) APRES 1848 : L'HÉMORRAGIE

La crise de 1846-1848 est très profonde. À partir de 1850, l'exode prend alors l'allure d'une vraie hémorragie en raison de la détérioration de la situation agricole et de l'accroissement du pouvoir attractif de Paris (grands travaux, développement industriel, simples besoins d'une grande agglomération). Il s'étend à la Puisaye, où « *on voit apparaître quelques mouvements de départs, d'abord brefs, vers les années 1850, puis beaucoup plus continus et profonds dans les deux dernières décades du siècle* » ([377]) (cf. document n°12). Il est d'abord saisonnier. Dès l'approche du printemps s'envolent hommes et femmes pour travailler chez les maraîchers de la grande ville. Jouent des considérations de salaires, les facteurs psychologiques (la différence de condition entre l'ouvrier d'industrie au travail limité à l'usine et l'ouvrier agricole qui n'est jamais tranquille et n'a pas de retraite), le service militaire, la généralisation de l'école primaire. Restée assez forte jusque vers 1860, la natalité s'effondre au-delà.

([370]) Des villages perdent des habitants dès 1826 (Sacy, Poinchy, Fyé) ou 1831 (Fontenay-près-Chablis, Maligny, Vincelottes, Vermenton).

([371]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.256.

([372]) Id., p.127.

([373]) *Bulletin de la Société Centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture*, 1861, p.213.

([374]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.124.

([375]) D'après les chiffres donnés par Gimel, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département l'Yonne », *A.Y.*, 1865, 3ème partie, p.1-122.

([376]) Mantoux (Paul), *La Révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1905, cité par Cameron (R.E.), « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée*, Archives de l'Institut de science économique appliquée, tome X (1957), n°2, p.435.

([377]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.253.

Répartition de la propriété foncière dans l'Auxerrois
à l'origine du cadastre* et en 1863 (en ares)

Cantons	Médiane		Moyenne		Médiale	
	Origine	1863	Origine	1863	Origine	1863
Auxerre-est	90	82	230	199	622	590
Auxerre-ouest	82	76	236	185	872	653
Chablis	90	84	295	249	948	896
Coulanges-la-V.	91	79	248	200	725	549
Coulanges-sur-Y.	102	91	503	410	2 454	1 964
Courson	129	92	462	351	2 470	1 930
Ligny	87	80	260	209	864	690
Saint-Florentin	206	76	238	195	973	781
Saint-Sauveur	158	106	538	394	1 890	1 426
Seignelay	83	75	250	205	910	836
Toucy	98	90	396	328	2 040	1 330
Vermenton	102	144	310	262	896	1 360
Auxerrois	92	83	326	263	1 191	951

* Les dates varient de 1811 (Auxerre, Saint-Florentin) à 1843 (Coulanges-sur-Yonne).

Source : Gimel, *A.Y.*, 1865. Médiane : à l'origine du cadastre, la moitié des cotes cadastrales de l'Auxerrois ont au moins (ou au plus) 92 ares ; médiale : à la même époque, la moitié de la surface cadastrée est constituée par des cotes ayant au moins (ou au plus) 11 ha 91 a.

Ainsi, contrairement à la Suisse ou à la Belgique, l'industrialisation n'a pas été favorisée par le surpeuplement rural, par une main-d'œuvre abondante et bon marché. La notion de surpeuplement n'est pas d'ordre démographique ; elle n'a de sens que par rapport aux besoins quantitatifs et qualitatifs de l'économie. Le surpeuplement rural de l'Auxerrois dans la première moitié du XIXe siècle n'est pas contradictoire avec le fait que les entrepreneurs ont du mal à trouver la main-d'œuvre qualifiée et stable ([378]).

([378]) Verley (Patrick), *La révolution industrielle 1760-1870, Paris*, MA Editions, 1985, p.89.

B) LA DISPONIBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans la théorie de la proto-industrialisation, la disponibilité est considérée comme un critère fondamental plus important que la densité. Les progrès de l'agriculture auraient permis de dégager une population active excédentaire ; et en particulier les enclosures auraient aidé à constituer une "*armée de réserve*" à la disposition de l'industrie (Marx). En fait, le lien prend la forme de la pluriactivité : « *Le travail de la terre s'accompagne de l'exercice d'une activité non agricole, qu'elle soit le fait d'un seul individu ou d'un ménage dont les membres occupent des emplois différents.* » ([379]) Dans le canton de Vermenton, encore au milieu du siècle, ceux qui travaillent dans l'"*industrie*" « *se livrent presque tous à l'agriculture* ». En fait, cette activité est beaucoup moins saisonnière qu'occasionnelle, intermittente, épisodique ([380]).

Les vallées de l'Yonne et de la Cure et le Chablisien sont fortement spécialisés dans la culture de la vigne. La viticulture est-elle un obstacle à l'industrialisation ? Sur cette question, les avis sont partagés. Dans le canton de Neufchâtel, en Suisse, le vignoble « *offre une main-d'œuvre paysanne fortement sous-employée, toute prête à constituer le prolétariat de fabrique* » ([381]). Certains, comme Jean-Claude Martin et Rémy Pech ont même affirmé que « *la viticulture, dans la période de croissance (XIXe siècle) comme dans la période de crise (XXe siècle), a pu offrir un champ privilégié au développement de la pluriactivité* ». Yves Rinauldo n'exclut pas les viticulteurs de sa large recension des agriculteurs exerçant un second métier entre 1830 et 1950.

D'un autre côté, la sagesse paysanne se plaît à répéter que la vigne ne prospère vraiment qu'à « *l'ombre du vigneron* ». « *Cela revient à affirmer la spécificité de la viticulture, dont le calendrier imposerait une présence constante du viticulteur dans ses vignes ou dans sa cave et ne dégagerait que d'étroites plages de temps libre utilisables pour d'autres activités.* » ([382]) En Anjou comme en Beaujolais, régions qui possèdent à la fois une agriculture commerciale et une industrie rurale, les deux spécialisations ne sont pas pratiquées par les mêmes villages ([383]). En Picardie, la carte du textile établie par P. Goubert confrontée à la limite septentrionale du vin montre bien que ces deux préoccupations sont alternatives et non pas complémentaires ([384]). En Vendée, s'opposent une zone de bocage autour de Cholet, avec son agriculture de subsistance et ses industries rurales, et le Saumurois intensivement spécialisé dans la vigne et sans industrie ([385]). B. Moore, voulant expliquer les contrastes entre le développement économique de la France et celui de l'Angleterre, écrit : « *La viticulture en France n'a pas produit le germe de changements agraires, tels que les "enclosures" massives, qui furent en Angleterre la conséquence d'une agriculture commerciale.* » ([386])

En effet, à première lecture, le calendrier du vigneron semble afficher un plein emploi du temps. Les saisons mortes sont beaucoup moins marquées pour le vigneron que pour le cultivateur. Il faut d'abord préparer la terre, planter la vigne, donner quatre labours la première année, trois les années suivantes, et attendre la cinquième année l'entrée en rapport ([387]). Il faut ensuite piocher le sol deux ou trois fois dans l'année (sombrage, binage), tailler les ceps à la serpette au début du printemps, ébourgeonner (essoumassage), accoler les pampres à l'échalas, rogner les jets, sarcler, nettoyer les raisins, faire les vendanges.... Il faut aussi remonter, parfois à dos d'homme, en haut des coteaux à forte pente la terre entraînée par ravinement. Le calendrier des travaux est particulièrement chargé au printemps (sombrage, essoumassage, accolage, rognage) et à l'automne (vendanges). Cette activité a des exigences qui rendent la manufacture rurale improbable, car elle impose au paysan les mêmes obligations ([388]). Colbert ne donnait-il pas ce

---

([379]) Hubscher (Ronald), « Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du nord de la France », *Entre faucilles et marteaux, Pluriactivités et stratégies paysannes*, Presses Universitaires de Lyon - Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, introduction.

([380]) Delsalle (Paul), *La brouette et la navette, Tisserands, paysans et fabricants dans la région de Roubaix et de Tourcoing (Ferrain, Mélantois, Pévèle), 1800-1848*, Westhoek, Editions des beffrois, 1985, p.45.

([381]) Gaspard (Pierre), « La fabrique au village, » *La naissance de la classe ouvrière*, *Le mouvement social* n°97, octobre-décembre 1976.

([382]) Garrier (Gilbert), « Des vignes sans vignerons ? Limites à la pluriactivité dans la viticulture française », *Entre faucilles et marteaux*, *opus cité*, p.121.

([383]) Cité par Mendels (Franklin), « Aux origines de la proto-industrialisation », *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* n°2, 1978, p.1-21.

([384]) Goubert (Pierre), *Cent mille provinciaux au XVIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1968, p.27.

([385]) Tilly (Charles), *The Vendée*, Cambridge (Mss.), Harvard Univ. Press, 1964, cité par Mendels (F.), art. cité.

([386]) Moore (Barrington), Jr, *Social origins of Dictatorship and Democracy, Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Boston, Beacon Press, 1966, p.47-48.

([387]) Mendels (F.), « Les temps de l'industrie et les temps de l'agriculture, Logique d'une analyse régionale de la proto-industrialisation », *Revue du Nord*, t.53 (1981).

([388]) Cité par Mendels (F.), « Aux origines de la proto-industrialisation », art. cité.

conseil à un de ses agents qui cherchait les moyens de répandre l'industrie textile dans les campagnes bourguignonnes : « *Entre deux villes dont le terrain serait également propre* [....], *il faut toujours prendre celle qui n'a point de vignoble, les vins étant un très grand empêchement au travail ?* » ([389]) Plus tard, les administrateurs insistent toujours sur l'idée qu'Auxerre n'est pas faite pour l'industrie. En 1807, le préfet estime que la vigne est « *une vaste manufacture* [...] *préférable à tout autre* » ([390]).

Pourtant, il y a des réserves de main-d'œuvre. Ainsi, en 1769, 6 fileuses de la manufacture de coton d'Auxerre viennent de Cravant, 36 de Coulanges-la-Vineuse, en plein pays vignoble. De même, c'est même jusqu'en Brie que l'on va chercher des ressources d'appoint : ainsi, à Saint-Bris-le-Vineux, 10% des habitants sont « *dans l'usage d'aller chercher moissons hors de la commune* », et ce sont surtout des célibataires, des orphelins ou de pauvres familles ([391]). De 1800 à 1826, ce sont les cantons vignobles qui fournissent les contingents d'émigrants les plus forts : 12% à Coulanges-la-Vineuse, 14,3% à Vermenton, 17% dans les communes rurales des cantons d'Auxerre. Dans les cantons de Chablis et de Vermenton, le déficit migratoire fait plus que compenser l'excédent naturel ! Il existe bien des signes de surpeuplement. De plus, la progression des gros cépages à forts rendements aux dépens de ceux de qualité réduit les exigences en main-d'œuvre ([392]).

C'est qu'« *en dehors des périodes d'intensification régulière des activités agricoles, la vigne peut attendre, aussi bien dans le repos végétatif hivernal que dans la longue phase de maturation du raisin. Il en va de même au cuvage et à la cave après les semaines d'activité fébrile qui courent du début de septembre à la mi-novembre.* » ([393]) Pendant les trois mois ainsi libérés, le viticulteur travaille chez autrui à des tâches essentiellement agricoles. En effet, en raison d'un morcellement extrême de la propriété (on compte à Auxerre quelque 4 000 parcelles), près de la moitié des vignerons (45% en 1727) ne peuvent pas vivre du seul produit de leur récolte et doivent compléter leurs ressources en travaillant à la journée sur la terre des autres, qu'ils soient propriétaires (368 foyers) ou simples journaliers (119 foyers). La vigne est en effet accessible aux moins aisés, car elle n'exige ni attelage, ni attirail. En outre, elle offre directement du travail à tous les membres de la famille, non seulement aux hommes, mais aussi aux femmes et aux enfants de tous âges ; elle fait occuper les ouvriers dans les forêts à préparer les bois pour les paisseaux et les tonneliers dans les villes et bourgs. Vers 1774-1777, un hectare de vigne exige chaque année directement 100 jours de façons ordinaires, 22 jours de façons diverses, 36 jours de vendanges ([394]), ce qui, pour 1 800 hectares de vignes à Auxerre et à raison de 300 jours de travail par an, donne du travail à 960 personnes. À ces chiffres, il convient d'ajouter ceux qui travaillent indirectement pour la vigne (tonneliers, fabricants de paisseaux...).

Le vigneron peut aussi exercer une activité industrielle. C'est le cas à Seignelay. Mais dans ce cas le travail de la terre reste prioritaire. Dès la création des manufactures par Colbert, les entrepreneurs se plaignent que les travailleurs quittent en masse leur travail pour aller participer aux travaux des champs ([395]). Un siècle plus tard, l'activité de la manufacture reste toujours plus faible au second semestre : « *La différence* [...] *provient des moissons et vendanges où une bonne partie des ouvriers vont travailler, gagnant plus qu'aux fabriques.* » ([396])

Ainsi, contrairement à la Champagne voisine, la pression démographique ne stimule pas la croissance de l'industrie en procurant une main-d'œuvre nombreuse et faiblement rétribuée au moment où la capitale est disposée à se débarrasser des branches industrielles aux salaires les plus bas : la culture du blé, l'exploitation du bois et surtout la culture de la vigne jouent ce rôle. C'est leur affaiblissement qui cause ensuite la stagnation de toute l'économie locale.

([389]) Cité Mendels (F.), Ibid. Dans une lettre à Bellinzani datée d'Ath du 30 juin 1671, Colbert écrit : « *Dans ces sortes d'établissements, il faut toujours observer qu'entre deux villes dont le terroir serait également propre pour ce que l'on veut établir, et dont l'un serait pays vignoble et l'autre non, il faudrait choisir ce dernier, parce que dans l'autre pays le vin empêche le travail* » [correspondance, citée par Buttner (H.), « Colbert et les manufactures en Basse-Bourgogne », *B.S.S.Y.* t.51 (1897),p.155].

([390]) Description agronomique et géodésique du département de l'Yonne, par Rougier-Labergerie, an VII (A.N., F20/273).

([391]) A.D.Y., L.31 f°49, L.296, L.782 f°60.

([392]) On supprime les perches qui reliaient les échalas, on refuse de donner de longs bois aux ceps, on n'effectue le rognage qu'au fur et à mesure des besoins des bêtes, on fait le plus de provins qu'on peut [Braux (Dominique), *La crise du phylloxéra dans le département de l'Yonne*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1972, p.9].

([393]) Garrier (G.), art. cité, p.125.

([394]) Compte de gestion rendue à Antoinette Paradis par sa mère, Marie Marion, le jour de son mariage (Me Lefébure, 23 novembre 1777).

([395]) Bondois (P.M.), *Colbert et l'industrie de la dentelle : la manufacture d'Auxerre*, Mémoire J. Hayem, 1921.

([396]) Rapport de l'inspecteur des manufactures, 13 janvier 1762 (A.N., F12-1375).

C) LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

On sait que « *c'est la pauvreté qui mène la pré-industrie par la main* » ([397]). Le coût de la main-d'œuvre de l'Auxerrois passe pour élevé et fortement dépendant de celui de Paris.

1) UNE MAIN-D'ŒUVRE CHÈRE ?

La main-d'œuvre passe pour être plus chère que dans d'autres régions. En l'an III, la culture de la vigne est un « *genre d'exploitation qui emploie tous les bras et pour laquelle le prix de la journée est constamment haut.* [...] *Il est d'ailleurs impossible aux fabricants, vu la cherté de la main-d'œuvre, de soutenir la concurrence avec les autres pays de fabrique* » ([398]). Apparemment les revenus tirés du travail ne semblent pas si différents. En effet, un homme gagne 20 sols par jour à provigner ou à charroyer des paisseaux et une femme 10 sols à enlever des grains secs. Or, à la manufacture de Seignelay, un homme gagne 20 à 24 sols par jour, une femme 9-10 sols ([399]). Mais dans un couple, les deux époux ne travaillent que très rarement ensemble à la manufacture et ils peuvent posséder en propre une ou plusieurs parcelles de vigne.

Prenons l'exemple du couple, dont le mari est serger à Seignelay. Le ménage possède 41 carreaux de vigne ([400]), qui, lui rapporte, d'après un compte de gestion ([401]), en année moyenne 68# de bénéfice net, s'il le donne à faire à façon, et lui rapporte 132# comme rémunération du travail, soit au total 200# net par an pour 132 jours de travail, soit 1 livre et demie par jour (30 sols). Ce chiffre est supérieur de 25% à 50% au salaire qu'obtiendrait l'homme à la manufacture et est le triple de celui qu'y obtiendrait la femme comme fileuse. Il faut bien sûr investir 370# environ dans l'acquisition de la vigne, mais cette somme est à la portée de beaucoup.

Compte de gestion d'un hectare de vigne de 1774 à 1777

	#		#
DEPENSES		RECETTES	**2 503,27**
Façons ordinaires	403,62		
Paisseaux	103,26		
Liens et gluis	36,55		
Fumier	113,73		
Vingtième	15,69		
Garde	10,98		
Autres	70,04		
Frais de récoltes	141,95		
Feuillettes neuves	133,73		
Congé de 40 feuillettes	50,00	SOLDE	**1 299,56**
Commission	125,16		
Total	**1 203,71**		

Source : Compte de gestion rendu à Antoinette Paradis par Marie Marion, sa mère, le jour de son mariage (Me Lefebure, 23 novembre 1777). Les comptes portent sur un arpent (51 ares) en Caillotte et un demi-arpent (25,5 ares) en Champoulain, une denrée (10 ares) en Bascarte.

Le travail de la vigne semble incompatible avec l'essor d'activités industrielles faisant appel à une main-d'œuvre bon marché et faiblement qualifiée quand il s'inscrit dans une perspective d'ascension sociale dans un pays où « *chacun a sa cravate de terre* » ([402]) et où l'idéal est la petite propriété individuelle. La proto-industrialisation ne peut pas

([397]) Léon (Pierre), « La réponse de l'industrie », *Histoire économique et sociale de la France*, tome II, *1660-1789*, Paris, P.U.F., 1970, p.267.

([398]) Réponse de l'agent national près le district d'Auxerre au questionnaire du Comité de salut public sur la fabrication des étoffes de laine (A.N., F12/1348).

([399]) Rapport de l'inspecteur des manufactures, 26 juillet 1753 (A.N., F12-1375).

([400]) Inventaire après le décès de Catherine Cochois, femme de Pierre Leroy (Me Lordereau, 15 février 1772).

([401]) Compte de gestion rendue à Antoinette Paradis.

([402]) Description par Rougier-Labergerie (A.N., F20/273).

se développer quand une activité agricole offre aux paysans pauvres la même opportunité économique de « *s'assurer des conditions de vie meilleures et les possibilités de promotion sociale à l'intérieur du village* » ([403]).

2) ÉVOLUTION DES SALAIRES LOCAUX

a) Jusqu'en 1850

En 1833, le juge de paix du canton d'Auxerre-ouest constate : « *On a remarqué depuis longtemps que la culture de la vigne employant beaucoup de bras et tenant constamment la main-d'œuvre à un prix très élevé, était un obstacle à ce que de grandes fabriques puissent s'établir et prospérer, soit à Auxerre, soit dans son canton.* » ([404]) En 1847, celui de Chablis estime que « *le taux des salaires varie en raison inverse du prix des subsistances.* [...] *Quand les subsistances sont chères, les ouvriers par nécessité recherchent l'ouvrage ; quand au contraire* [elles] *sont à bon marché, les ouvriers se font valoir, n'étant pas presser de travailler pour vivre. Dans tous les cas, les ouvriers industriels surtout, trouvent toujours le moyen de passer de longues heures au cabaret.* » ([405]). Contrairement à Troyes, il n'est pas possible dans l'Auxerrois à l'industrie textile locale de se reconvertir dans une activité faiblement utilisatrice de capitaux qui délaisse provisoirement l'agglomération parisienne au même moment.

Prix de revient d'une pièce blanche de serge de Londres
à la Manufacture royale de Seignelay en 1753

	#	sols	%		#	sols	%
MATIERES PREMIERES				TRAVAIL ET APPRET			
Laine d'Espagne	35	14		Cardage	5	8	
Laine d'Auxois	21			Filage de la trame	7	7	
Sous-total	56	14	62,6	Etaim fin pour la chaîne	11	5	
				Tissage	5	6	
TRANSPORT JUSQU'À PARIS		16	0,9	Epincetage		18	
				Foulage-dégraissage	2		
				Tondage		10	
				Autres		6	
				Sous-total	33		36,5
PRIX DE REVIENT		**90**		**10**	**100,0**		
PRIX DE VENTE		**110**					

Source : Rapport de la visite du 26 février 1753 de l'inspecteur des manufactures (A.N., F 12/1375).

Jusqu'en 1835, les salaires dans l'Auxerrois sont stables. Les salaires des hommes au métier restent bas ([406]) et ceux des fileuses ne bougent pas : 60 à 75 centimes en 1811 ([407]), 75 centimes en 1832 ([408]), « *car il y a peu de*

([403]) Hubscher (R.), « Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du nord de la France », *Entre faucilles et marteaux*, *opus cité*, p.47.

([404]) Rapports des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([405]) Lettre du juge de paix de Chablis (réponse à l'enquête industrielle de 1847) (A.D.Y., 6M3/6).

([406]) A Chablis, les hommes au métier à tisser gagnent, sans être nourris, 1,50F par jour [rapport du juge de paix du canton de Chablis du 26 novembre 1832 (A.D.Y., 6M1/2)].

([407]) Statistique industrielle du département de l'Yonne (1810-1812) (A.D.Y., 6M3/5).

([408]) Rapport du juge du canton de paix de Seignelay, 28 novembre 1832 (A.D.Y., 6M1/2). A Chablis, elles « *peuvent gagner 12 sols* » par jour [rapport du juge de paix du canton de Chablis du 26 novembre 1832. Id.

concurrence » ([409]). La poussée démographique est largement responsable de cette situation. À partir de là, les choses commencent à changer dans les campagnes, dont l'ouverture favorise l'exode des jeunes. Dès 1847, on note à Toucy : « *Beaucoup d'enfants de cultivateurs, pour jouir de plus de liberté et se soustraire à la surveillance de leurs familles, abandonnent la culture des champs et apprennent des états en sortant des écoles. C'est là une des causes de l'augmentation des gages des domestiques de ferme* » ([410]) : 200F en 1833, 300F quatorze ans plus tard.

Dans les métiers, hormis chez les imprimeurs, la même tendance se dessine : les salaires augmentent fortement, en particulier dans les secteurs liés à la consommation des ménages comme la construction (+ 33%) et la production d'articles pour les ménages (+ 25%) (signe de l'amélioration du niveau de vie) et des transports (+ 24%) (signe de l'essor des échanges). L'évolution semble plus rapide à Seignelay ([411]) qu'à Toucy ([412]).

Salaires des ouvriers par catégories

	1830	1835	1840 -1847	1845
Constructions (1)	2,00	2,25	2,50	3,00
Habillement (2)	1,75	1,90	2,00	2,25
Alimentation (3)	2,15	2,30	2,60	2,80
Eclairage,combustible (4)	2,30	2,30	2,50	2,50
Articles de commerce et de ménage (5)	2,00	2,00	2,25	2,50
Ameublement (6)	2,50	2,50	2,50	2,50
Voitures (7))	2,25	2,25	2,70	2,80
Mécaniciens (8)	2,60	2,60	2,90	3,00
Agent de l'agriculture (9)	1,50	1,70	2,00	2,25
Employé aux transports (10)	2,25	2,25	2,30	2,40

Source : Rapport du préfet de l'Yonne du 12 décembre 1847 (A.D.Y., 6M3/6). (1) Charpentiers, couvreurs, menuisiers, tailleurs de pierre, tuiliers... ; (2) bonnetiers, cordonniers, sabotiers, tailleurs, tisserands, fileurs de laine ; (3) bouchers, boulangers, brasseurs, meuniers ; (4) charbonniers, chandeliers ; (5) boisseliers, chaudronniers, tanneurs, tonneliers, vanniers... ; (6) tapissiers, ébénistes, tourneurs ; (7) carrossiers, forgerons, maréchaux, selliers ; (8) armuriers, horlogers, mécaniciens ; (9) bergers, charretiers, laboureurs, bûcherons, vignerons... ; (10) mariniers, voituriers, flotteurs.

Toutefois, en 1846 comme en 1825, « *l'industrie du département est encore loin d'être dans la nécessité de recourir à des inventions nouvelles et à d'autres fabriques que celles de la capitale* » ([413]). L'installation d'une machine à vapeur et de quatre tournants par Monnot & Sirot en 1836 reste sans lendemain : l'usine ferme deux ans après. La mécanisation du broyage de l'ocre n'est en effet pas encore nécessaire. Malgré l'accélération très nette de l'exode rural, la main-d'œuvre reste abondante et bon marché. Une partie importante des manouvriers ou des domestiques (presque la moitié des paysans en 1852) est à la recherche d'une occupation d'appoint ([414]). La maximalisation de l'input "*travail*" reste bien adaptée au coût relatif des facteurs. L'expansion d'un secteur "*avancé*" aux formes de production à grande échelle intensives en capital n'est pas urgente. Le secteur traditionnel à l'équipement fixe simple et bon marché reste bien adapté aux

([409]) Ibid.

([410]) Enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969).

([411]) Un homme gagne 1,75F par jour, une femme 1F, un enfant 0,75F [enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969)].

([412]) Un manœuvre gagne 1,25 en hiver à 1,50F en été, un bûcheron 1,10-1,30F à 1,75-2,25F, un compagnon serrurier 2,50 à 3F, un compagnon menuisier 2,25 à 2,75F, un cordonnier 1 à 2,50F suivant l'habileté (il est payé à la tâche). Ibid.

([413]) Réponse du 5 novembre 1825 de l'ingénieur en chef au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2).

([414]) Lévy (Claude), « Les paysans de l'Yonne vers 1848 », *A.B.*, t.XXIII (1951), p.180-190.

conditions économiques et démographiques prédominantes ([415]). Les sommes nécessaires sont voisines de celles de l'industrie textile ([416]), plus éloignées de celles de l'industrie métallurgique ([417]).

Prix moyen des ouvriers des métiers non nourris à Auxerre et à Paris

	1824 -1833 (2)	1834 -1843 (2)	1853 (2)	1880 (3)	1906 (4)	1911 (5)
AUXERRE						
Maçon	2,50	2,50	2,15	5,00	4,75	4,50
Charpentier	3,00	3,00	2,80	5,85	6,00	6,00
Serrurier	3,00	3,00	2,50	5,00	5,25	
Moyenne (a)	2,83	2,83	2,48	5,28	5,33	
PARIS						
Maçon	2,98	3,25	4,63	8,00	7,20	
Charpentier	3,60	4,50	5,00	8,50	8,00	
Serrurier	2,93	3,50	4,50	6,50	7,50	
Moyenne (b)	3,17	3,75	4,71	7,67	7,56	
Indice (b)/(a) x 100	112	133	190	145	142	

Source : (2) Prix et salaires à diverses époques, Strasbourg, Imprimerie administrative de veuve Berger-Levrault, 1863 ; (3) Statistique de la France, Principales consommations dans les villes chefs-lieux de département, 1880 ; (4) Salaires et durée du travail, Coût de la vie pour certaines catégories d'ouvriers en 1906, Statistique générale de la France, Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Paris, Imprimerie Nationale, 1907 ; (5) Salaires et coût de l'existence, Statistique générale de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

b) Après 1850

À partir de 1850 l'exode rural devient massif. La main-d'œuvre cesse d'être assez bon marché. En 1860, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Desmaisons remarque : « *La cherté de la main-d'œuvre et le manque de bras causé par l'émigration continue des ouvriers vers les grands centres ne peuvent être efficacement contrebalancés que par l'emploi de machines.* » ([418]) En 1861, chez les potiers, à Fontenoy, Moutiers, Treigny, l'augmentation de plus d'un tiers des salaires des ouvriers absorbe une grande partie des bénéfices ([419]). De même c'est après 1870 que les salaires commencent à s'élever dans le pays ocrier. En 1885, l'ocrerie des Vernes à Pourrain déplore l'élévation des salaires depuis quinze ans ([420]).

À Auxerre, le salaire moyen journalier des trente-quatre professions masculines passe de 2,53F en 1853-1857 ([421]) à quelque 4,64F en 1880 ([422]), soit une progression de près de 2,5% par an. La croissance est encore plus forte pour les femmes : + 4% par an pour les couturières de robe, + 5,7% par an pour les lingères ([423]). À la campagne,

([415]) Heywood (Colin), « The Role of the Peasantry in French Industrialization, 1815-1880 », *The Economic History Review*, Volume XXXIV, n°3, August 1981, p.363.

([416]) Une filature de coton vaut 64 000F en 1802, une autre 24 000F en 1833, cité par Fohlen (Claude), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, volume VII/1, Cambridge, 1978, p.365.

([417]) D'après Vial (Jean), *L'industrialisation de la sidérurgie française, 1814-1914*, 2 volumes, Paris, 1971. Au début du XIXe siècle, une usine sidérurgique valait de 60 000 à 600 000F : une forge catalane (25 000-35 000F à 60 000F), un four au charbon de bois (50 000 à 100 000F), un four à coke (100 000 à 200 000F), un laminoir et une machine à vapeur (10 000 à 20 000F). En 1840, une usine de type anglais vaut 1,2 million de francs, et quelquefois deux fois plus, cité par Fohlen (C.), art. cité, p.365.

([418]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94.

([419]) Statistique (A.D.Y., 6M3/11).

([420]) Statistique, 4e trimestre 1885 (A.D.Y., 6M3/11).

([421]) « Salaires et coût de l'existence », *Statistique générale de la France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

([422]) Estimation à partir des principales professions indiquées dans la statistique de la France de 1880.

([423]) Le salaire journalier de la couturière en robe non nourrie passe de 0,65F en 1853 à 1,75F en 1880, et celui de la lingère nourrie de 0,25F à 1F.

les salaires sont inférieurs : 3 à 3,50F à la poterie de Treigny, 1,50 à 2,50F à celle de Fontenoy ; 3F à l'extraction et à la transformation de l'ocre à Sauilly.

Évolution comparée du salaire moyen observé
à Auxerre et dans toute la France de 1853 à 1911 :

	Hommes (1)		Femmes (2)	
	Auxerre	France	Auxerre	France
1853-1857	2,53	2,24	0,91	1,19
1896	5,08	4,02	1,80	1,86
1901	4,75	4,20	1,80	1,98
1906	5,27	4,52	3,00	2,9
1911	5,01	4,73	3,00	2,25

(1) 34 professions masculines ; (2) 5 professions féminines ; Source : Salaires et coût de l'existence, Statistique générale de la France , Paris, Imprimerie nationale, 1911.

3) ÉVOLUTION COMPARÉE À CELLE DE PARIS

Jusqu'en 1830, l'écart des salaires des ouvriers de métier est faible entre Auxerre et Paris (indice 112) ([424]). La situation change sous la Monarchie de Juillet. L'écart entre Auxerre et Paris croît très fortement pour culminer en 1853 (indice 190) ([425]) : il s'agit d'activités très dépendantes de la conjoncture, et les écarts de salaires sont liés aux différences de climat économique d'une région à l'autre ([426]). À Paris, « *la très grande complexité des structures professionnelles, la variété des activités permettent de mieux trouver des activités de substitution, voire même d'échapper à la condition ouvrière en devenant brocanteur ou cabaretier* » ([427]). Après 1850 l'écart des salaires se réduit, pour tomber à l'indice 145 en 1880 ([428]). Des facteurs structurels poussent au rattrapage : la diminution des écarts de productivité avec l'essor de la mécanisation et surtout la baisse de la pression démographique.

À partir des années 1870, avec la crise de la viticulture, de l'économie forestière et des industries rurales, l'exode rural s'accélère : le rythme annuel de décroissance de la population de l'arrondissement régresse de -0,28 % de 1866 à 1881 à -0,72% de 1881 à 1911. Les jeunes quittent définitivement l'Auxerrois pour la Région parisienne. Les naissances s'effondrent, à la fois en raison du vieillissement et de la chute de la fécondité. La main-d'œuvre devient plus rare et plus mobile. Pourtant, chez Guilliet, de 1880 ([429]) à 1914 ([430]), le salaire moyen reste autour de 5,20F par jour, soit 1 155F par an. De plus, les écarts avec les salaires parisiens restent au même niveau (indice 142) ([431]) C'est que la nature même de l'activité ouvrière change avec la mécanisation.

([424]) A Paris, en 1839, le salaire d'une ouvrière est de 1,50F par jour et celui d'un ouvrier 3F.

([425]) Dans sa thèse, Louis Chevalier rejette l'idée pourtant séduisante d'une sensible supériorité des salaires parisiens sur les salaires provinciaux, au moins jusqu'au début des années quatre-vingts [Chevalier (Louis), *La formation de la population parisienne*, p.94].

([426]) Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.18.

([427]) Id., p.20.

([428]) Du moins pour les ouvriers des métiers. Les statistiques de l'Auxerrois négligent complètement les salaires des ouvriers d'industrie. Comme à Troyes, les salaires journaliers de ces derniers dans l'Auxerrois ont sans doute tendance à se rapprocher de ceux de Paris jusque vers les années 1880 [Hau (Michel), *opus cité*, p.18].

([429]) Situation industrielle, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17).

([430]) Registres du personnel, fin XIXe-début XXe (A.D.Y., 48J).

([431]) Calculés sur une base plus large, les salaires moyens masculins sont à Auxerre de 4,86F en 1896 et de 4,78F en 1906. En 1906 ils sont inférieurs de 33,5% à ceux de Paris.

Salaires journaliers comparés entre Auxerre et Paris en 1906.

	Auxerre (1)	Paris (2)	Indice (1)/(2) x100		Auxerre (1)	Paris (2)	Indice (1)/(2) x100
Tanneur	5,25	6,50	81	Serrurier	5,25	7,50	70
Imprimeur	6,00	7,20	83	Tourneur mécanicien	5,50	8,00	69
Cordonnier	3,85	8,00	48	Tailleur de pierre	4,75	10,80	44
Tailleur d'habits	5,50	7,25	76	Maçon	4,50	7,20	63
Charron	5,00	7,50	67	Terrassier	3,60	5,40	67
Tourneur bois	5,00	8,00	63	Briquetier	4,275	4,95	86
Ebéniste	5,00	8,00	63	Potier	4,75	7,00	68
Scieur de long	5,70	8,40	68				
Charpentier	6,00	8,00	75	Repasseuse	3	3,75	80
Menuisier	5,00	8,00	63	Couturière	-	3,50	
Chaudronnier	5,00	7,00	71	Dentellière	-	5,00	
Ferblantier	5,00	7,00	71	Brodeuse	-	5,00	
Forgeron	5,50	10,00	55	Modiste	-	4,00	

Source : Salaires et durée du travail, Coût de la vie pour certaines catégories d'ouvriers en 1906, Statistique générale de la France, Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

Évolution à Auxerre du salaire journalier
d'ouvriers adultes non nourris

–	1811 (1)	1824 -1833 (2)	1834 -1843 (2)	1853 (2)	1880 (3)	1906 4)
Serrurier	2,00	3,00	3,00	2,50	5,00	5,25
Imprimeur	3,00			2,50	5,50	6,00
Brasseur	1,25					4,275
Tanneur	2,00			2,65	4,50	5,25

Source : (1) Statistique industrielle et manufacturière, A.D.Y. 6M3/3 ; (2) Prix et salaires à diverses époques, Strasbourg, Imprimerie administrative de veuve Berger-Levrault, 1863 ; (3) Statistique de la France, Principales consommations dans les villes chefs-lieux de département, 1880 ; (4) Salaires et durée du travail, Coût de la vie pour certaines catégories d'ouvriers en 1906, Statistique générale de la France, Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

À côté des ouvriers qualifiés traditionnels se développent les ouvriers spécialisés dont l'absence de formation préalable ([432]) justifie des salaires inférieurs (3F à 3,50F par jour au lieu de 3 à 5F). La stabilité des salaires est obtenue au prix d'une baisse de la qualification moyenne rendue possible par la mécanisation. Elle est due aussi à des salaires plus attractifs que la moyenne française ([433]).

([432]) Comme chez Chambard où, en 1889, ces ouvriers spécialisés représentent près de 44% des effectifs ouvriers [situation industrielle, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/11-17)].

([433]) En 1906 ils sont supérieurs de 16,6% à ceux de la France entière.

D) QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La situation géographique de l'Auxerrois doit être favorable au niveau culturel des masses. Mais qu'en est-il de celui des qualifications professionnelles qu'au XVIIe siècle Colbert a mis en sévèrement en cause ?

1) LE NIVEAU CULTUREL DES MASSES

a) À la fin du XVIIIe siècle

Dès la fin du XVIIe siècle, environ 30% des époux signent leur acte de mariage. À un moindre degré que le Sénonais et le Tonnerrois, l'Auxerrois est proche de ce que E. Le Roy-Ladurie appelle ces « *régions éclairées qui* [...] *se laissent docilement pénétrer par l'écriture* » et qui « *sont celles de la langue d'oïl, des limons, des labours à cheval, de l'ancienne chevalerie française d'entre Loire et Meuse, des openfields et des gros villages groupés perméables à la sociabilité comme aux lumières* » ([434]).

Pourtant, dès cette époque, le clergé de la Contre-Réforme entreprend un vaste effort de scolarisation ([435]). En 1695, l'évêque d'Auxerre André Colbert (petit-cousin de Jean Baptiste) déclare par ses ordonnances synodales qu'il doit y avoir dans chaque paroisse deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Dès 1698, à Seignelay, comme dans soixante autres paroisses, riches et pauvres paient le maître d'école : une gerbe pour les laboureurs, du vin pour les autres. Son successeur, de Caylus, fonde en 1729 des écoles Saint-Charles ([436]). Gratuites à Auxerre, elles accueillent les enfants des milieux pauvres et aisés. Près de cinq cents enfants sont ainsi dirigés par huit maîtres pourvus d'une solide instruction et formés dans une sorte d'école normale sise au faubourg Saint-Antoine à Paris. En 1760, d'après le rôle des tailles, le personnel de l'enseignement primaire compte une dizaine de maîtres d'écoles, quelques maîtres d'écriture, qui donnent des leçons de latin et trois maîtres-écrivains. Par ailleurs, les soeurs de la Providence - établies depuis 1657 - apprennent gratuitement aux jeunes filles à lire, à écrire et à travailler des ouvrages de leur sexe.

Au village, le maître d'école partage avec le curé l'éducation et la direction des jeunes consciences. Quand cette dyarchie spirituelle est suffisamment cohérente et possède les qualités propres à lui valoir l'estime et le respect du village, elle peut exercer une grande influence sur la mentalité et le comportement des paysans.

À la fin des années 1820, le pourcentage de conscrits sachant lire et écrire est assez élevé, supérieur à la moyenne nationale, mais il est beaucoup plus élevé au nord qu'au sud.

% de conscrits illettrés par canton
Moyenne 1828-1830

Saint-Florentin	35,5	Vermenton	48,8
Ligny	41,5	Coulanges-la-V	52,2
Seignelay	34,1	Saint-Sauveur	56,5
Auxerre	43,7	Toucy	57,8
Courson	44,8	Coulanges-sur-Y	66,3
Chablis	45,7		

Source : Brodier (M.A.), *Etude statistique sur l'instruction primaire en Europe, en France et notamment dans le département de l'Yonne*, Auxerre, A. Gallot, 1874.

b) Au XIXe siècle

En 1833, la loi Guizot oblige chaque commune à posséder une école. Le jeune Guilliet ne va à l'école que les quatre mois d'hiver et passe le reste de son temps en plein air pour conduire les bestiaux ou aider aux travaux des champs. Mais comme il aime « *peu à lire, à écrire et à chiffrer* », un *état* est ce qui lui convient le mieux ([437]). Le curé du

([434]) Le Roy-Ladurie (Emmanuel), « Culture et religion campagnarde », *Histoire de la France rurale*, tome II, Paris, Le Seuil, 1975, p.522.

([435]) Donzeau (Norbert), « L'école rurale et ses maîtres au XVIIIe siècle dans les régions qui ont formé le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.107 (1975), p.189-211.

([436]) Quantin (Max), « L'instruction primaire avant 1790 dans les pays qui ont formé le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1875, p.50-199.

([437]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, Typographie et lithographie G. Rouillé, 1885, p.7.

village a voulu lui faire poursuivre ses études au delà de dix ans, mais au bout de deux ans, s'est rendu compte que son élève est peu apte à profiter de ses leçons ([438]). Sa formation est donc très réduite : il fait quelques fautes d'orthographe mais sait assez bien écrire. En 1848 la population ouvrière a un faible niveau d'instruction : à Auxerre comme à Toucy, très peu savent lire et écrire, si ce n'est les ouvriers du bâtiment ; au contraire, à Seignelay, 70% savent lire et écrire. « *L'instruction chez les travailleurs d'Auxerre est nulle, à moins que savoir lire, un peu écrire soit suffisant.* » ([439])

En 1850, Falloux augmente de façon substantielle le traitement des instituteurs, développe les écoles de filles et favorise surtout la multiplication des écoles libres. En 1867, la loi Duruy couronne les efforts de ce ministre en faveur de l'instruction en général et celle des filles en particulier. En 1881-1882, les lois Ferry assurent la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire.

Le nombre de conscrits illettrés dans l'Auxerrois tombe de 48,54% en 1828 à 6,05% en 1870 (cf. document n°13). Au recensement de 1872 (cf. document n°14), la région garde encore un avantage sur la France entière : à peine 24,4% de sa population ne sait ni lire ni écrire (28,9% des plus de 20 ans), contre 30,5% en France (et 13,9% dans le Tonnerrois) ([440]). Les disparités entre les cantons de l'arrondissement se maintiennent : le taux d'analphabétisme chez les conscrits reste plus élevé dans le sud-ouest (12,69% à Saint-Sauveur) que dans le nord (3,5% à Saint-Florentin).

Le 7 janvier 1869, deux cents adhérents, républicains, fondent la société pour la propagation de l'instruction populaire dans le département de l'Yonne. « *Il ne suffit pas de savoir lire et écrire, il faut savoir penser.* » ([441]) Au bout d'un an, le nombre de ses adhérents a doublé et après trois ans quintuplé. En 1880, ils sont 4 000. L'alphabétisation complète des ouvriers est lente. En 1878, le conseil municipal d'Auxerre remarque : « *La génération qui nous suivra ne pourra croire qu'en 1878 beaucoup d'ouvriers de trente-cinq à quarante ans ne savaient pas lire ou savaient à peine lire dans un journal.* » ([442]) Vers 1880, le pourcentage des illettrés tombe à 10 % chez les ocriers ou des carriers et à 0% chez les typographes ([443]). La scolarisation secondaire demeura par contre très faible. « *Alors que les milieux professionnels jugeaient "excellent" l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire était vivement critiqué en raison d'une orientation trop "classique".* » ([444]) Rien d'étonnant à ce que l'un des soucis majeurs des syndicalistes et des socialistes au début du XXe siècle soit le prêt de livres ([445]).

2) UNE MAIN-D'ŒUVRE HOSTILE À L'INDUSTRIE ?

Jean-Baptiste Colbert était un peu chez lui à Auxerre : sa terre y touchait, son frère Nicolas y résidait comme évêque, le duc d'Enghien était gouverneur de la province. Vers 1660, il résolut d'y créer plusieurs manufactures. Dans les années suivantes, il introduisit des fabriques de draps et de serges de Londres, de tricot et de dentelles au point de France pour faire participer les habitants « *aux richesses dont il espérait doter la France* ». Dès juillet 1662, à propos de Seignelay, Colbert demandait à Poursin d'être pédagogue : « *Il faut sur toutes choses que vous appuyiez ceux qui y travaillent et que vous excitiez mes habitants à y envoyer leurs enfants apprendre à filer les laines, leur faisant comprendre qu'il n'y a rien de si avantageux pour eux et qui puisse mieux contribuer à les mettre à leur aise.* » ([446])

Il vit dans la résistance de la population auxerroise un obstacle essentiel à la réussite de la plupart des manufactures. Il dénonça « *l'oisiveté honteuse où s'attardaient les habitants d'Auxerre, ainsi que l'indiscipline, l'inattention et le libertinage des jeunes travailleurs* » ([447]). Il fit part sans détour aux maire et échevins d'Auxerre de son mécontentement :

([438]) Id., p.8-9.

([439]) D'après un certain Lavaufit [enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969)].

([440]) Brodier (M.A.), *opus cité*.

([441]) Rouillé (Charles), « Les sociétés d'instruction populaire dans l'Yonne », *A.Y.*, 1880, p.123-135.

([442]) Dossier sur l'Exposition Universelle de 1878 (A.M. d'Auxerre).

([443]) Enquête sur le travail de 1884 (A.N., C 3373/1).

([444]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, XIXe siècle, p.43.

([445]) Pendant la guerre de 1914-1918, Adrien Langumier, futur militant communiste, fréquente assidûment la bibliothèque de la Bourse du Travail d'Auxerre : il y découvre les albums de l'*Assiette au beurre*, les brochures de propagande socialistes et syndicalistes d'avant-guerre, les œuvres de Zola, Marx, Engels, Proudhon, Jaurès... Plus jeune, il a été marqué par la lecture de deux livres : *Petit Pierre sera socialiste*, de Compère-Morel, offert par Zélie Camélinat, grande amie de sa mère, et *Le Tour de France par deux enfants* [Guillaume (Jean-Charles), « Adrien Langumier, un militant révolutionnaire dans l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p. 150 et 152].

([446]) Cité par Villetard (H.), *opus cité*.

([447]) Lettre du 24 janvier 1670, citée par Neveux-Maisonneuve, « L'industrie dentellière à Auxerre au XVIIe siècle, Le poinct de France », *B.S.S.Y.* t.87 (1933), p.29. La directrice de la manufacture fit d'abord part à Colbert de sa satisfaction : « *Depuis peu de temps, les filles se rendent plus exactes dans leur travail, et même le nombre s'en augmente tous les jours. Si cela continue, il y a espérance de faire*

« *En mon particulier, je vous avoue que, m'étant appliqué à les faire réussir dans votre ville avec beaucoup plus de peine et de soin que dans toutes les autres du royaume, je suis fâché d'y voir si peu de succès.* » ([448])

En fait l'attitude des populations à l'égard de l'industrie ne fut pas a priori hostile à l'activité industrielle : en 1667, à Seignelay, d'après Bouchu, intendant de Bourgogne, « *tout le monde y travaille bien. Les Bourguignons ne se montrent pas fainéants ; les tout-petits enfants s'y occupent* » ([449]). Mais la qualification est insuffisante : il faut faire appel à des ouvriers en serges de Picardie, Normandie, Champagne, Languedoc ([450]).

Dans l'Auxerrois, la greffe colbertiste échoua largement parce que les contraintes imposées de façon autoritaire heurtèrent la population, comme l'atteste l'échec de la manufacture de dentelles dès la fin du XVIIe siècle : l'imposition du type vénitien devenu "*point de France*" ne sut tirer parti des habitudes locales. Paysannes et citadines pratiquaient la dentelle. Leurs ouvrages étaient faits selon la tradition et leur inspiration. Ils n'étaient pas du grand art ni de grand luxe, mais constituaient un produit original né spontanément du goût local. Le travail du point défendu continua malgré l'ardeur des fonctionnaires à réprimer : « *Plusieurs des filles travaillent au point de Paris dans leur maison et pour leur compte* », donnant lieu à une véritable contrebande ([451]).

Ainsi, dans l'Auxerrois, **la main-d'œuvre** pauvre n'est pas surabondante ni sous-employée. Elle **est peu disponible pour effectuer des tâches industrielles, plutôt chère et peu qualifiée**.

---

quelque chose » (lettre du 12 janvier 1668). Peu après, elle se plaignit que les 200 filles instruites ne rendaient pas assez d'ouvrage et voulut convaincre le maire d'Auxerre de les y contraindre (lettre du 15 juin 1669) [correspondance, citée par Buttner (H.), art. cité,p.153]. Sommés de condamner les délinquants, les magistrats se montraient réticents. Ils ne voulaient pas intervenir contre les habitants, auxquels ils étaient liés par de multiples relations de parenté ou d'amitié.

([448]) Id., p.30.

([449]) Cité par Buttner (H.), art. cité, p.152.

([450]) Voir Forestier (H.), *Extraits analytiques des minutes déposées aux Archives de l'Yonne par André Guimard*, Auxerre, Imprimerie universelle, 1954.

([451]) Bondois (P.M.), *opus cité*.

III : LE CAPITAL

La formation du capital passe pour être à la base de l'industrialisation moderne, y compris en France, où la comparaison entre la courbe de l'investissement industriel et celle de la production industrielle révèle la progressive intensification de la production industrielle ([452]). Il convient de déterminer les origines potentielles du capital, sa capacité à entrer dans la sphère de production industrielle et celle d'être mobilisée.

A) LES ORIGINES DU CAPITAL

Le capital peut venir des seules activités développées avant l'industrialisation : l'agriculture ou le négoce.

1) LE RÔLE DE L'AGRICULTURE

La cause première de la révolution industrielle serait l'agriculture : « *La révolution industrielle a vraiment été, en premier, une révolution agricole qui a permis et favorisé, dans les pays où elle est intervenue, un développement sans précédent des secteurs industriels et miniers.* » ([453]) Non seulement ses progrès auraient été nécessaires pour nourrir une population non-agricole, mais ils auraient permis l'accumulation préalable du capital, soit grâce aux gains de productivité (Rostow, Bairoch), soit par expropriation de la petite paysannerie (Marx).

a) Progrès de la productivité ?

- la situation initiale

Au sud-ouest de l'Auxerrois, l'agriculture reste très faiblement intensive ([454]). On connaît peu la culture des plantes légumières, guère plus celle des pomme de terre. Les prairies artificielles sont rares. Quant à l'élevage bovin, il ne paraît pas pousser très loin le souci d'intensité. Herbages et foins à l'écurie sont quasi inexistants, les cultures fourragères tout à fait exceptionnelles.

Au nord, « *la culture est mieux entendue, surtout sous le rapport de la production de céréales. La proximité des pays à grande culture, tels que la Brie, peut bien avoir influé sur l'exploitation de cette partie du département* » ([455]). Sur les plateaux de Basse-Bourgogne, l'intensivité n'est guère poussée. Les rendements restent bas : 8 quintaux à l'hectare pour le blé, 12 au grand

---

([452]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1981, p.76.

([453]) Bairoch (P.), *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, Fontana, 1963, p.452.

([454]) Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Paris, Les Belles Lettres, 1958, p. 242.

([455]) Almanach du département de l'Yonne de l'an XI.

maximum ([456]). Les sols, faciles à travailler, exigent constamment des fumures. Or il s'en faut que toutes les terres soient fumées, les engrais n'étant pas assez abondants. Le recours aux prairies artificielles reste encore très faible. Le plus souvent, il n'y a qu'un peu de luzerne ou de sainfoin, à peu près pas de trèfle ([457]). Les façons sont données avec des instruments trop frêles ou trop légers et n'ameublissent pas le sol. On n'emploie toujours que le grain du pays et on ne le renouvelle jamais. Bref ! la routine est dans toute sa force, si bien que la production suffit tout juste pour la population en année de bonnes récoltes. L'élevage est peu développé par manque de fourrage et de paille. La révolution fourragère est à peine amorcée. En 1789, les doléances concernant les pacages n'émanent que de quelques paroisses seulement : les unes ([458]) demandent que ces pacages restent libres après la récolte - ce qui ne doit plus être le cas -, d'autres ([459]) déplorent que depuis trente ou quarante ans les seigneurs et les bourgeois du pays accaparent les pâturages communs. La situation est donc différente de celle du coeur du Bassin parisien, où « *ceux qui disposent de céréales en excédent* [...] *font de gros profits, ce qui les incite à investir, à mieux soigner leurs terres, à prendre plus de soin des grains, à chercher à les vendre à de meilleurs conditions* » et où « *peu à peu le modèle physiocratique passe dans la réalité* » ([460]).

A la même époque, en Angleterre, une partie importante de la terre labourable est convertie en pâture permanente. La culture convertible (*up-and-down*) remplace la courte rotation triennale par une rotation cultures-céréales s'étendant sur douze années ou plus : l'herbe obtenue est plus abondante et de meilleure qualité, ce qui permet d'augmenter le cheptel en quantité et en qualité et par là les rendements, les moutons déposant la nuit leurs excréments dans des parcs clos par des barrières mobiles après avoir fait le plein d'herbe le jour dans les collines escarpées. De plus, sur les jachères, les plantes à racine (carottes et navets) et les prairies artificielles améliorent la fertilité du sol à la fois directement par la capacité des plantes à fixer l'azote de l'air et indirectement en augmentant le volume de fourrage disponible ([461]).

L'agriculture ne fournit pas non plus des matières premières abondantes et de qualité, et ne suscite pas une demande locale en produits industriels suffisante. Sa faible transformation ne peut pas, comme en Angleterre avec les enclosures, remettre en cause ce que Ricardo appelle l'"*état stationnaire*", cette fin de la croissance et de l'accumulation, dans laquelle la pression exercée par la population sur la fourniture des vivres a tellement relevé le coût de la subsistance, et donc des salaires, que les industriels sont dorénavant incapables de faire leur profit, et que la richesse nationale afflue sous forme de rente vers les possesseurs de la terre ([462]). Les « *entraves du lieu et des habitudes* » sont encore loin d'être brisées ([463]). Le morcellement de la propriété rend impossible l'emploi des techniques les plus avancées et ralentit le transfert des ressources en capital et en travail des secteurs où la productivité était faible vers les secteurs où elle était élevée ([464]).

- les lenteurs du progrès agricoles

Du XIVe siècle au premier XVIIIe siècle, et jusqu'en 1750, « *le produit agricole était sans doute agité de fluctuations, parfois gigantesques, mais il n'était pas animé, dans le très long terme, d'un mouvement d'essor durable* » ([465]). Après 1750, la nouveauté, c'est l'**amorçage de sa croissance** ([466]). L'allongement densifié et ramifié du réseau des routes fait tomber radicalement le prix des transports et permet, en cas de mauvaises récoltes, les compensations frumentaires intra-régionales, en même temps qu'il facilite l'exportation extra-auxerroise. La monétarisation du monde rural auxerrois est

([456]) A.D.Y., L. 290.

([457]) Chablis : 3% du finage, Courson : moins de 1%.

([458]) Fontenoy et Saint-Sauveur.

([459]) Festigny, Merry-sur-Yonne, Monéteau-le-Grand, Rouvray, Sainte-Colombe-en-Puisaye, Thury, Trucy-sur-Yonne, Treigny, Venoy, Vincelles.

([460]) Dupâquier (Jacques), « La France de Louis XIV était-elle surpeuplée ?, Réflexions d'un historien sur la répartition géographique du peuplement », *Annales de démographie historique*, 1974, p.42.

([461]) Clarkson (Leslie A.), *The Pre-Industrial Economy in England, 1500-1750*, New-York, Schocken Books, 1971, p.60.

([462]) Landes (David S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p.112.

([463]) Id., p.104.

([464]) Cameron (Rondo), « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée*, Archives de l'Institut de Science Economique Appliquée, tome X, n°2, 1957, p.435.

([465]) Le Roy-Ladurie (Emmanuel), « La croissance agricole », *Histoire de la France rurale*, tome II, p. 395].

([466]) Pour la France entière, la croissance avoisine 40% entre 1715 et 1789.

marquée par le passage général aux baux en argent. C'est autant de gagner pour l'assouplissement, et pour la lubrification de l'économie campagnarde.

Longtemps cette croissance se fait **sans bouleversement technologique** ([467]), sans révolution agricole, par une simple mobilisation des réserves internes et des ressources dormantes, encouragée par le morcellement de la propriété ([468]). L'innovation consiste à sélectionner les éléments les plus valables dans la tradition locale, à partir des incitations directes ou indirectes du marché. On étend les terres cultivées par défrichements. On intensifie les méthodes traditionnelles. On accroît la quantité des engrais employée par hectare de terres labourables. On améliore leur préparation, leur disposition, leur utilisation. On élimine les céréales pauvres (méteil, seigle) au profit de la céréale noble qu'est le blé-froment. Bien plus, face aux difficultés céréalières de la première moitié du XIXe siècle, on se jette sur la vigne comme « *unique planche de salut* » ([469]), y compris sur les terrains non calcaires des environs de Saint-Florentin et de Seignelay ([470]). « *Le petit cultivateur, forcé de compter sur le produit immédiat de la terre qu'il achète ou qu'il loue, pour en payer le prix ou le fermage, songe moins à l'améliorer qu'à en tirer le plus possible, afin de faire face aux échéances. Aussi trop souvent les terres du petit cultivateur sont-elles surchargées et mal entretenues*. [...] *Le petit cultivateur prodigue gratuitement à sa terre une main-d'oeuvre dont souvent il ne saurait que faire.* » ([471])

La seule intensification des méthodes traditionnelles conduit à terme à une impasse : les rendements du grain restent bloqués bas : 6 quintaux par hectare pour le froment en 1853 ([472]). La ressource ultime des légumes et, en particulier, de la pomme de terre reste toujours aussi faible. En 1852, Saint-Bris n'en plante encore que dans les jeunes plantations de vignes (et) dans différentes parcelles ([473]). Les vignerons préfèrent les variétés à gros rendement et à bas prix (tresseau ou verrot, romain, gamay à grains ronds ou ovales) aux pinots noir, blanc ou gris ([474]). Mais là-aussi les rendements sont faibles (35 hl/ha en année moyenne dans l'arrondissement d'Auxerre à raison de 15-35F l'hl) en raison de l'ancienneté des plants et du manque cruel d'engrais. L'amélioration des méthodes culturales reste donc lente : les sommes à investir pour perfectionner les procédés de culture (labour à la charrue vigneronne avec un cheval ou un âne, suppression du provignage et emploi du fil de fer à la place des échalas) et améliorer les terres dépassent de beaucoup les possibilités de la plupart des vignerons ([475]) ou entrent chez les autres en concurrence avec les placements immobiliers. La « *recherche du rendement coûte que coûte, la simplification des méthodes de culture, la recherche de tout ce qui peut rapporter à côté du prix fixé montrent que, devant la réduction des marges, le vigneron essaie de se défendre comme il peut en faisant rendre au maximum ce qui lui est favorable et en délaissant tout ce qui ne lui rapporte pas* » ([476]). La première moitié du XIXe siècle prolonge en fait le XVIIIe siècle, qui, « *sans être fondamentalement novateur,* [avait] *su s'y montrer plus souple, plus efficace et plus productif que le XVIIe* » ([477]).

Seules les innovations révolutionnaires permettent de faire sauter le goulot d'étranglement. Dès 1832, on note pour la canton d'Auxerre-ouest : « *Les jachères disparaissent régulièrement devant les prairies artificielles, les pommes de terre et autres plantes légumineuses.* » ([478]) Et à Chablis : « *L'introduction des prairies agricoles marque un sensible progrès, mais on ne pratique pas assez l'usage du plâtre. Par contre, l'usage de l'engrais végétal se généralise depuis trois ou quatre ans et donne des résultats*

([467]) « *Ce n'est pas que, dans ce département, l'agriculture ait encore atteint un bien haut degré de perfection. En ce qui le concerne, tout s'y passe encore, en bien des lieux et en bien des cas, comme du temps de nos pères.* [...] *Les prairies artificielles* [...] *y sont à peine introduites dans quelques parties*. [...] *Les bestiaux n'ont rien non plus de bien remarquable dans notre département en qualité comme en quantité...* » [Verrollot d'Ambly (Louis Vulfranc), « Notice sur l'agriculture du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1837, p.199-214].

([468]) Dans l'arrondissement d'Auxerre, le nombre de cotes foncières passe de 59 518 en 1835, à 61 395 en 1842 et à 74 127 en 1863, soit + 24,5% de 1835 à 1863. Dans le canton d'Auxerre-Ouest, il a augmenté de 31,5% de 1808 à 1863 [Gimel, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département l'Yonne », *A.Y.*, 1865, 3ème partie, p.1-122].

([469]) Braux (Dominique), *La crise du phylloxéra dans le département de l'Yonne*, Mémoire de Maîtrise, Dijon, 1972, p.13-14.

([470]) Verrollot d'Ambly (L. V.), art. cité.

([471]) Guichard (V.), « Statistique du morcellement de la propriété dans le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, 1862, 2ème partie, p.85-88.

([472]) Ensemble de six cantons de l'arrondissement (statistiques agricoles, A.D.Y., 8M3/22). Ce chiffre semble bien bas : il est pourtant de 8 hectolitres à l'hectare à Chichée en année moyenne [enquête de 1898, citée par Rocher (Jean-Pierre), *Les paysans de l'Yonne au XIXe siècle*, Auxerre, Archives de l'Yonne, 1978, p.106].

([473]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.127.

([474]) A Coulanges-la-Vineuse, il ne reste qu'une cuvée de Franc-Pinot appelée significativement la "*Cuvée du Seigneur*" [Braux (D.), *opus cité*].

([475]) Un cheval vaut en moyenne 400F, un âne 100-120F, un charrue vigneronne 60F.

([476]) Braux (D.), *opus cité*, p.10.

([477]) Le Roy-Ladurie (E.), « Du social au mental : une analyse ethnographique », *opus cité*, p. 462.

([478]) Rapport du juge paix du canton d'Auxerre-ouest, 1er septembre 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

particulièrement heureux dans les terrains secs et brûlants. » ([479]) Et pour Coulanges-la-Vineuse : « *Il y a* [...] *progrès depuis dix ans, du fait de l'introduction des prairies artificielles. On peut nourrir un plus grand nombre de bestiaux, on dispose de laitages, on obtient des fumiers plus abondants, on augmente la force motrice pour les labours.* » ([480]) Même à Saint-Sauveur : « *Agriculture en progrès par l'emploi de la marne et la création de prairies artificielles. On emploie la charrue ordinaire, mais deux propriétaires font usage de la charrue Dombasle, qui convient parfaitement à la culture des terres de Puisaye.* » ([481]) L'introduction des prairies artificielles permet « *de supprimer peu à peu les jachères mortes, d'augmenter la culture du blé (car après une prairie artificielle, le blé vient bien), d'obtenir de meilleures récoltes et d'une qualité supérieur* » ([482]).

On commence la culture de la pomme de terre (vers 1800 à Chichée), puis celle de la betterave (vers 1845 à Chichée). Pour nourrir les bêtes, on sème du sainfoin (1800 à Chichée) qui vient très bien pendant l'interminable jachère interviticole, puis du trèfle (1835 à Chichée). C'est surtout après 1850 que les innovations sont les plus nombreuses. Les premiers battoirs mus par l'eau apparaissent vers 1850, les premières charrues à vigne vers 1865, les machines à vapeur en 1872, les premiers engrais chimiques en 1892. De 1850 à la fin du siècle, le rendement moyen de froment passe de 8 à 12 hectolitres à l'hectare et celui du lait de 10 à 15 hectolitres par vache ([483]). La main-d'oeuvre se fait plus rare, mais pas au point de faire appel à ce machinisme, « *à la fois désiré et redouté, convoité et inaccessible à beaucoup* ». En 1879, « *la faucheuse et la moissonneuse n'ont pas été introduites jusqu'à présent, en raison de l'activité du personnel en quelque sorte immuable attaché à la ferme et qui suffit à la tâche* » ([484]).

- une autre richesse : l'exploitation forestière

Par ailleurs, l'Auxerrois est "*invité*" depuis le XVIe siècle à fournir à Paris un combustible végétal très recherché et acheminé par flottage, d'abord à bûches perdues puis par trains. Fromageot ([485]) écrit à propos du bois : « *C'est un mode de chauffage populaire universel : c'est le pain des petites industries et des manufactures.* » Le hêtre en particulier est très apprécié : les consommateurs parisiens aiment bien son feu clair et régulier chauffant bien, si appréciable en flambée, et ses cendres riches qui leur servent à de multiples usages domestiques, le lessivage du linge en particulier. Quant au charbon de bois, il joue un grand rôle dans la cuisine. En 1750, Paris consomme 1 100 000 stères de bois et 600 000 hectolitres de charbon de bois ([486]) ; en 1789, les chiffres sont respectivement de 1 300 000 stères et 700 000 hectolitres. A cette époque, la Haute-Yonne en fournit près de la moitié (48%), la Cure 15% et l'Armançon 6%. La croissance des besoins parisiens nécessite donc l'extension des flottages et pousse à la dénaturation des réserves trop accessibles : « *La bûche rapporte davantage que la poutre* » ([487]) et les futaies n'ont pas le temps de mûrir. L'exploitation forestière reste peu intensive ([488]). Pour éviter une prochaine pénurie de bois, on a cherché à aménager l'espace boisé en vue d'orienter sa production. Depuis le XVIe siècle, une surface est réservée pour laisser croître en haute futaie les baliveaux. Depuis un arrêt du Conseil du roi d'octobre 1661, toutes les forêts doivent demeurer fermées. Mais il faut attendre 1760-1770 pour qu'en Basse-Bourgogne les maîtrises des eaux et forêts décident l'éducation du taillis pendant vingt-cinq ans ou plus. Et, à la même époque, les baliveaux maintenus sur les triages n'ont ni le profil ni la qualité qu'exigent les charpentiers, et encore moins les charpentiers de marine. Les bois obtenus sont gras, grossiers. Contrairement à son cousin le pédonculé, le rouvre s'accommode mal de la compacité des terrains. Le modèle colbertien ne convient pas aux sols. Il faudrait y apprivoiser le hêtre là où le chêne seul est recherché. L'administration a tort de vouloir éduquer du bois d'oeuvre sans intervenir dans le peuplement des arbres. De plus, cette politique

---

([479]) Rapport du juge paix du canton de Chablis, 28 novembre 1832 (A.D.Y. 6M1/2).

([480]) Rapport du juge paix du canton de Coulanges-la-Vineuse, 29 novembre 1832 (A.D.Y., 6M1/2).

([481]) Id. de Saint-Sauveur, 30 septembre 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([482]) Enquête de 1898, citée par Rocher (Jean-Pierre), *Les paysans de l'Yonne au XIXe siècle*, Auxerre, Archives de l'Yonne, 1978, p.107.

([483]) Id., p.108-109.

([484]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.159.

([485]) Fromageot (Jean), « Le commerce des bois et le flottage pour Paris sur l'Yonne et ses affluents, 1700-1800 », *B.S.S.Y.* t.78 (1924), p.197-242.

([486]) « *La ville de Paris consomme année commune 540 à 550 000 voies de bois, 56 000 voies de charbon de bois et plus d'un million de bottes de cotrets ; que pour subvenir à cette énorme consommation, on est obligé d'aller exploiter et de faire venir de 80 à 100 lieues ce que l'on trouvait ci-devant en abondance à 30 ou 40* » [lettre à M. le directeur général des finances à M. de Demontaran, 2 mars 1778 (A.N., F14/1310)].

([487]) Corvol (Andrée), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime, essai d'économie forestière en basse Bourgogne, Thèse*, Paris, Paris IV-Sorbonne, 1983, notamment p. 273.

([488]) Id., notamment p. 247 et 273.

d'intensification suscite l'opposition de nombreux villageois qui se plaignent de ne plus « *prendre bois pour bâtir, édifier, chauffer* », mener « *pâturer en tous temps et saisons leurs bestiaux* » ([489]).

b) Expropriation de la petite paysannerie ?

Pour Marx, la terre fut une source primordiale d'accumulation, d'autant que la hausse de la rente foncière et la tendance à la concentration augmentaient les revenus des propriétaires. Dans la France entière, de 1730-1739 à 1780-1789, la rente foncière (indice des fermages) déflatée augmente de 51% ([490]). Cette hausse s'explique à 80% par la montée du revenu global de l'agriculture et à 20% par l'extorsion d'une plus-value supplémentaire à partir du revenu des fermiers (les bailleurs étant désormais favorisés par les lois de l'offre et de la demande, qui, dans un monde affamé de terre, jouent en faveur de la classe propriétaire) ([491]).

- une structure sociale assez égalitaire

Sur les plateaux, la masse des paysans est composée de petits propriétaires. Certes, la grande propriété n'est pas absente : le duc Anne Léon de Montmorency possède 2 540 ha de terre et 430 ha de vigne répartis sur une vingtaine de paroisses ([492]). Rien qu'à Pontigny les moines donnent à bail 241 ha de terre, 44 ha de prés... et cultivent eux-mêmes 2 ha de jardin, 3,5 ha de terre, 14 ha de vigne, 49,5 ha de bois... ([493]). Mais la grande masse des exploitants sont des petits propriétaires : en 1790, les citoyens actifs, c'est-à-dire les propriétaires, représentent entre 66% et 75% des hommes de chaque village et les domestiques seulement 10 à 20%. En 1811, d'après le cadastre, 50% de la surface du canton de Saint-Florentin sont possédés par des propriétaires ayant de 8 à 10 ha. Dans ces pays d'héritage divisible et d'assolement obligatoire, la propriété est très morcelée : beaucoup de parcelles ne dépassent pas un are. Cela ne veut pas dire que tous ces propriétaires vivent à l'aise. « *Nombreux sont ceux qui ne possèdent pas assez de terres pour occuper leurs attelages et ne possèdent, par exemple, que des demis ou des quarts de charrue* [...]. *Ils prennent alors à charge les terres des non-exploitants et labourent "partie pour autrui, partie pour eux-mêmes"*. » ([494]) De plus, ils arrivent à survivre sans avoir besoin de rechercher un travail d'appoint grâce à la force des droits communautaires. Les ménages ruraux n'ont donc pas à « *compenser l'insuffisance croissante de terres par l'augmentation de la force de travail familiale* » ([495]).

Au sud-ouest, la Puisaye est le domaine de la grande propriété, en particulier nobiliaire : en 1826, dans le canton de Saint-Sauveur, la taille médiale est de 19 ha et en 1838, dans celui de Toucy, de 20,4 ha. Le seigneur d'Andryes possède 61 ha de bois, 85,5 ha de terres, moins de 6 ha de prés ([496]) ; celui de Toucy 994 ha de bois mais seulement 20 ha de terres ([497]). La structure sociale est beaucoup plus contrastée. En 1790, les citoyens actifs ne représentent que 40 à 50% des ménages, un peu plus qu'à Saint-Fargeau (35%) mais nettement moins qu'à Saint-Florentin. Les domestiques, plus nombreux que les propriétaires (45%), s'engagent à chaque louée d'été (24 juin) ou d'automne (1er novembre), en même temps que de petits laboureurs. Ils forment avec les bûcherons un prolétariat rural misérable, auquel un salaire d'appoint versé à la femme et aux enfants serait bien nécessaire. Il n'est donc pas étonnant que la manufacture de coton y recrute ses effectifs ruraux les plus importants : en 1769, sur les 203 fileuses des campagnes, 155 (76%) résident en Puisaye (Toucy : 35, Saint-Martin-des-Champs : 20, Saint-Fargeau : 90) ou à côté (Ouanne : 10) ([498]). Pourtant, de 1800 à 1826, le canton de Saint-Sauveur est le seul de l'Auxerrois à enregistrer un solde migratoire positif. Faut-il y voir un besoin de main-d'oeuvre ? ou plutôt un signe du retard de cette région à l'écart des grandes voies de communication ?

([489]) *Cahiers de doléances des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les Etats Généraux de 1789*, rassemblés par Demay (Charles), *B.S.S.Y.*, 1884-1885. Voir en particulier ceux de Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville et Merry-sur-Yonne, trois paroisses au bord de l'Yonne.

([490]) En nominal, cette hausse est de 142% [Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome II, p.455].

([491]) Le Roy-Ladurie (E.), « La croissance agricole », *opus cité*, p. 434.

([492]) A.D.Y., série 1Q.

([493]) *Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats Généraux de 1789*, publiés par Porée (Charles), Auxerre, 1908, p.768-770.

([494]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.89.

([495]) Medick (Hans), in Kriedte (Peter), Medick (Hans), Schlumbohm (Jürgen), *Industrialization before industrialization : rural industry in the genesis of capitalism*, Cambridge, London, New York, Cambridge University Press, Paris, Edition de la Maison des Sciences de L'Homme, 1981. 333 p.

([496]) A.D.Y., série 1Q.

([497]) Inventaire au décès de Lubin Marie Vivant Micault de Courbeton (Me Foucault-Pavent, notaire à Paris, 28 août 1809).

([498]) Rapport de son directeur [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., C 28-36)].

Au centre, en pays vignoble, le morcellement de la propriété est extrême : 4 000 parcelles à Auxerre à la fin du XVIIIe siècle. En 1727, à Auxerre, 60% des vignerons ne peuvent pas vivre du seul produit de leur récolte et doivent compléter leurs ressources en travaillant à la journée sur la terre des autres, qu'ils soient propriétaires (368 foyers) ou simples journaliers (119 foyers). Seuls les exploitants moyens (333 foyers) peuvent vivre du produit de leur récolte. Pour les bourgeois ou les artisans, la possession d'une pièce de vigne est un élément de train de vie ([499]).

Avec ses 11 000 habitants, Auxerre garde un rôle agricole en rapport avec son propre terroir. En 1727, les vignerons sont 820 ([500]). En 1809, ils représentent 26,8% des chefs de famille, sans compter les 73 tonneliers (3,3%) ([501]). En 1851, encore plus du cinquième de la population active travaille dans l'agriculture ([502]). La ville a aussi une fonction de centre local d'échanges, collectant les produits de son environnement rural et redistribuant ceux venant des autres régions. Comme la petite bourgade (Toucy..), elle tient marché et a ses foires. Mais elle s'en distingue par la concentration et la diversité de ses commerces permanents tenus par près d'un millier de boutiquiers et fréquentés par la population de son "*pays*" (pagus). De plus le commerce de gros occupe une place de choix avec ses marchands de bois, de fer, de vins, de sels... ([503]). Relativement éloignée des grandes métropoles, Auxerre a enfin un rôle de commandement de la zone rurale proche, avec, en 1727, ses 259 hommes de loi (officiers de justice, avocats, notaires, greffiers) et ses 300 ecclésiastiques. Aux activités motrices, il convient d'ajouter celles destinées à satisfaire la demande de produits alimentaires (bouchers, brasseurs, boulangers, distillateurs, meuniers...), de vêtements (tisserands, fileuses, bonnetiers, tailleurs, chapeliers, cordonniers...), de logements (charpentiers, menuisiers..), d'outils (forgerons, tourneurs, serruriers), d'ustensiles ménagers (tonneliers, vanniers), de services domestiques ([504]).

Depuis le Moyen-Age, Auxerre répond à « *la logique des systèmes féodaux* », celle qui a « *conduit à des regroupements irréguliers, à des circonscriptions éclatées et à des enclaves multiples* » ([505]), où la différenciation fonctionnelle naît de la structure des lignages et des alliances qu'y créent les mariages ([506]). Elle reste un foyer de vie politique, religieuse ou culturelle, gardant une fonction essentiellement administrative, judiciaire, ecclésiastique. Elle représente un niveau très caractéristique de l'armature urbaine, capable de grandir sans bouleversement de ses structures économiques et malgré une instabilité permanente de sa population.

- une forte cohésion sociale

A l'est de l'Auxerrois, contrairement à la Puisaye, les usages communautaires extrêmement solides réalisent une véritable exploitation en commun de la totalité du terroir ([507]) : ils s'étendent non seulement aux terres de cultures, aux prés, aux vignes, mais aussi aux forêts, tout au moins à la part relativement importante qu'y détient la communauté des habitants. L'assolement triennal y est obligatoire par les baux ; très souvent, les bêtes de la communauté sont gardées et nourries en commun sur les "*lieux accoutumés*" (chaumes communales impropres à la culture et pâtures communes dans les vallées aux fonds un peu humides), les champs en repos pour un an, les chaumes des céréales d'hiver, les prés dépouillés de leur première herbe.

La conversion de terres en pâtures permanentes exigerait purement et simplement la disparition des droits communaux. La culture convertible n'est guère plus compatible avec de telles contraintes. Une communauté villageoise ne peut pas en effet décider de laisser une terre en herbe pendant sept à douze ans et de ne la mettre en culture que pendant les deux à douze années suivantes (le plus souvent de cinq à sept années) : beaucoup de ses membres ne peuvent pas fournir la mise de fonds initiale ([508]).

([499]) Procès-verbal de recherches des feux établi par les délégués des Etats de Bourgogne [reproduit dans « Tableau des professions et des états au début du XVIIIe siècle », *E.S.P.* n°30 (1960), p.23].

([500]) Ibid.

([501]) 594 chefs de famille sur 2 220.

([502]) 1 258 actifs, soit 21,7% du total.

([503]) En 1829, la patente du commerce de gros s'élève à 21 088F.

([504]) En 1851, la domesticité emploie près du tiers des actifs (1 786, soit 30,8%).

([505]) Claval (Paul), « La région : concept géographique, économique et culturel, La Science Régionale. La théorie et les politiques », *Revue internationale des sciences sociales*, 1987, n°112, p.179-192, notamment p.180.

([506]) Id., p. 188.

([507]) Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.91.

([508]) Clarkson (L.), *opus cité*, p.60.

Le système féodal n'est plus que l'ombre de ce qu'il avait été. Comme partout en Europe Occidentale, les rentes et les redevances que les seigneurs perçoivent eux-mêmes ont tendance à s'amenuiser ([509]). A la fin de l'Ancien Régime, les habitants de la paroisse d'Hauterive versent chaque année au duc de Montmorency 350# de droits seigneuriaux (36 bichets froment et 33 bichets d'avoine), 200# de lods et ventes, 50# de censives. Ces 600# ne représentent que 10% de ce que le duc perçoit en fermages sur la paroisse. A Seignelay s'ajoutent les banalités (202#). La multiplication par 2,8 du prix du bichet de froment depuis les années 1660-1670 a sensiblement réduit le poids des charges féodales perçues en espèces et incité les grands propriétaires - nobles ou roturiers - à affermer leurs domaines. La société qui se constitue sur ces bases est assez cohérente et susceptible d'opposer une forte résistance aux prélèvements opérés par l'Etat, l'Eglise, le seigneur ou le propriétaire.

La noblesse est composée en majorité de militaires, qui doivent borner leurs rêves de gloire au grade de lieutenant ou de capitaines obtenus non sans peine après quinze, vingt ou vingt-cinq années de services. Cette petite noblesse est « *écartée de cour par principes, des charges par sa pauvreté, de dignités par son obscurité* » ([510]). C'est le cas notamment de Jean-Baptiste Labussière, lieutenant des gardes français en 1791 et résidant à Treigny. Il possède 115 ha de terres à Treigny et à Moutiers ([511]). A Andryes, Louis Bernard Lacoudre, officier de régiment, a 152 ha de terres ([512]).

La noblesse plus à l'aise n'est pas absente. A Toucy, Jean Vivant Micault de Courbeton, noble de robe, président au Parlement de Dijon, est à la tête de plus de 1 000 ha sur Toucy et surtout sur Dracy. Les frères Gonzies ([513]) ont 870 ha sur Druyes, Etais, Molesmes, Taingy. Au nord d'Auxerre, le duc de Montmorency, maréchal de camp, possède 3 873 ha de bois, 2 450 ha de terre, 430 ha de vignes répartis sur une vingtaine de paroisses. Son capital dépasse le million de livres, pour les seuls biens de l'Auxerrois. Aux fermages, il convient d'ajouter les droits seigneuriaux, les banalités, les lods et ventes...

L'Auxerrois correspond à l'un des deux types de répartition du peuplement proposés par Dupâquier ([514]) : celui fondé sur la petite exploitation et caractérisé par une forte densité de population, la stabilité des familles, des rendements très élevés, une productivité médiocre, une propension à l'émigration saisonnière et définitive, une extrême division des héritages. Les densités rurales tendent à se rapprocher du plafond démographique, mais l'urbanisation reste médiocre.

2) LES CAPITAUX DU NÉGOCE

La bourgeoisie, elle, est fortement présente. A Auxerre, certaines familles doivent leur fortune au transport par eau (Marion, Jossier, Maujot, Sallé...), au commerce du vin (Villetard), à celui du bois (Ragon, Legueux, Germain). Les plus nombreuses descendent de marchands-voituriers par eau reconvertis dans le commerce du vin (Monnot, Boyard) après la ruine de la marine auxerroise consécutive à la mise en service du coche d'eau. Beaucoup n'ont qu'un patrimoine de 10 000 à 20 000#, mais certains ont mieux réussi : à leur mort, Edme Boyard (mort en avril 1757) par exemple dispose de 160 000# et Edme Pierre Alexandre Villetard (1699-1770) de près de 400 000# (avec la dot de ses six enfants).

A la campagne, où depuis longtemps Paris draine les hommes et les marchandises, « *dans chaque paroisse, une poignée d'hommes bâtit des patrimoines confortables (entre 2 000 et 20 000# de capital) en tirant parti, fort habilement, des ressources locales et des apports extérieurs* ([515]). *Ce marchand de bourgade illustre une des méthodes de l'enrichissement rapide : rassembler le plus possible de productions locales* [...] *afin de les revendre sur des marchés extérieurs, principalement parisien. Mais ce touche-à-tout ne néglige pas non plus l'élevage (confié à un cheptelier), ni le commerce local (vente de pain et, par une infime participation au monopole royal, de sel), ni l'investissement foncier et immobilier (terres et bâtiments dont une grange neuve)* ». Il « *vendrait de tout, comme un marchand médiéval.*

([509]) Léon (Pierre), « La réponse de l'industrie », *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789*, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, P.U.F. 1970, p. 226.

([510]) Chaussinand-Nogaret (Guy), *La Noblesse au XVIIIe siècle, De la Féodalité aux Lumières*, Paris, 1976, p.13.

([511]) A.D.Y., 1Q.

([512]) Ibid.

([513]) L'un est évêque d'Arras, l'autre archevêque de Tours.

([514]) Dupâquier (Jacques), art. cité, p.39-40.

([515]) Desaive (Jean-Paul), *La mesure du possible : essai sur le ménage, la propriété, l'exploitation en Vallée d'Aillant au XVIIIe siècle*, Doctorat de 3ème cycle, Paris, E.H.E.S.S., 1985, p.32.

Mais son économie s'insère dans l'économie d'un royaume centralisé, bureaucratisé, loin des théâtres de la guerre et près d'une capitale (bénéfiquement) tentaculaire. C'est la greffe réussie d'un mode archaïque sur une structure en voie de modernisation. » ([516])

Rien d'étonnant à ce que les cahiers de doléances réclament une taxe de capitation sur les négociants, « *puisque l'on voit aujourd'hui que ces sortes d'état possèdent presque toute la fortune du Tiers Etat* » (Escamps, Saint-Cyr-les Colons), ou sur les commerçants, qui n'ont « *point de fonds* » mais sont « *immensément riches en effets mobiliers* » (Vermenton) ([517]).

En définitive, si elle reste limitée de la part de l'agriculture, l'offre de capital venant du commerce est assez abondante et relativement bon marché ([518]). Mais cet essor n'entraîne pas de changement dans les comportements. La mentalité rentière se maintient, peu propice à l'esprit d'entreprise. Le bois par exemple tire de son exploitation une notable valorisation, au point qu'au début du XIXe siècle, « *le plus grand produit des propriétaires fonciers provient des bois taillis conduits à Paris* » ([519]). Il a enrichi bon nombre d'exploitants et de marchands, qui ne sont pas forcément prêts à entrer dans la sphère de production.

B) LE CAPITAL ENTRE-T-IL DANS LA SPHÈRE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE ?

L'accumulation du capital ne donne pas toujours des investissements. La carte de la révolution industrielle des XVIIIe et XIXe siècles ne coïncident pas avec les grandes zones d'accumulation du capital ([520]). L'intérêt des propriétaires fonciers peut les pousser à valoriser avant tout leurs exploitations agricoles, plutôt que d'investir de l'argent dans des entreprises industrielles ([521]). La possession de capitaux peut être accompagnée d'un esprit de thésaurisation (maharadjahs).

1) LA LOGIQUE DU PROFIT

A l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre du 9 avril 1789, Alexandre Jean Baptiste de Coullon, aux revenus relativement élevés (4 000 à 10 000# par an), doit son élection au poste de député-adjoint au soutien de la noblesse ancienne militaire, battant ainsi le grand bailli Marie d'Avigneau, soutenu par la noblesse récente urbaine. La veille, Jean Baptiste Lazare René de Montcorps, ancien capitaine des dragons, a été élu député. Dans son cahier de doléances, la noblesse de l'Auxerrois demande que « *la noblesse et les prérogatives qui y sont attachés ne puissent plus s'acquérir à prix d'argent, ni par charge autres que celles de judicature* [...], *que les services militaires et autres rendus à l'Etat puissent seuls faire obtenir cet avantage* » ([522]), que « *toutes personnes prenant la qualité d'écuyers, nobles, chevaliers et généralement tous ceux qui prétendent à la noblesse soient tenus de présenter* [...] *les titres et preuves en vertu desquels ils prétendent être membres de cet ordre* ». De telles revendications traduisent bien le raidissement des petits nobles, dont le rang ne repose pas sur la fortune mais sur l'honneur.

Mais, sur les cent douze nobles participant à cette assemblée du bailliage, qui ont pu être identifiés, cinquante sont des anoblis récents ou des descendants d'anoblis. De plus, si le patrimoine foncier des seigneurs continue à tenir une grande place, les avoirs mobiliers occupent une place croissante, et dans les ressources les fermages en argent et les placements en obligations et billets.

([516]) Id., p.35-36.
([517]) Demay (C.), *opus cité*.

([518]) Cameron (R.), *In the early Stages of Industrialization, A Study in comparative economic History*, New York, London, Toronto, Oxford University Press, 1967, p.6.
([519]) A.N., F20/273, cité par Moreau (J.-P.), *opus cité*, p.216.
([520]) Fohlen (Claude), *Qu'est ce que la révolution industrielle ?*, Paris, Lafont, 1971, p.85.
([521]) Id., p.87.
([522]) Art. 81 du cahier de doléances, p.27.

Composition de l'actif de Jean Joseph Christophe Lemuet de Bellombre

	Mars 1776		mars1785	
	#	%	#	%
EN ARGENT				
Arrérages et rentes	23 187	64,2	15 285	51,0
Amodiations	5 247	14,5	9 111	30,4
EN NATURE				
Arrérages et rentes*	1 233	3,4		
Amodiations**	6 444	17,8		
Obligations, billets			5 597	18,6
TOTAL	36 111	100,0	29 993	100,0

* 10 bichets 2/4 froment, soit au cours de la mercuriale d'Auxerre ; ** 45 bichets 3/4 de froment et 12 bichets 3/4 de méteil. Les conversions ont été faites avec la moyenne décennale du froment et du méteil à la mercuriale d'Auxerre de la décennie correspondante

Sources : Inventaires, Me Lefébure, 19 mars 1776, après le décès d'Anne Camusat, et 4 février-24 mars 1785, après celui de Bellombre, son époux.

Cette pénétration de la noblesse par l'élite du Tiers détermine l'évolution de l'ordre en le convertissant à des valeurs étrangères à son éthique traditionnelle ([523]). Ainsi la noblesse de l'Auxerrois émet aussi des propositions "*libérales*" : rédaction d'une constitution, retour périodique des Etats Généraux, liberté individuelle, décentralisation, égalité devant l'impôt, consentement de l'impôt, suppression de la vénalité des charges. Tel un roturier, le noble de l'Auxerrois revendique la reconnaissance de son mérite personnel. Comme son homologue britannique, il affirme sa distinction mais contrairement à lui, il refuse de se vouer activement « *au culte du gain* » ([524]) et à prendre part à la société. Son ordre est en passe d'être dominé par la noblesse royale, celle dont la monarchie s'est entourée et à qui elle accorde le privilège nobiliaire en échange de services et d'une soumission absolue.

2) DYNAMISME SOCIAL ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE

a) L'héritage de l'Ancien Régime

Les marchands passent pour n'investir que très peu dans l'industrie. « *Dans une société d'ordres, l'ordre des fortunes est parallèle à celui des rangs : à la noblesse correspond la fortune foncière à laquelle est attachée la notion de seigneurie ; le Tiers est inséparable de la fortune mobilière entachée de roture.* » ([525]) Le capital n'est-il qu'un simple instrument de conservation sociale aux fonctions essentiellement négatives, permettant de ne pas déroger, de ne pas déchoir, de tenir son rang ? ([526]).

Pour un seigneur, la fortune n'a pas de fonctions dynamiques, parce qu'elle est un attribut de son état. Elle n'est pas un capital à vocation créatrice, mais un support à sa condition. Toute la stratégie des familles bourgeoises est de monter dans la hiérarchie sociale, c'est-à-dire de rechercher l'anoblissement, « *suprême récompense d'une carrière bien conduite, promotion ultime du bourgeois dans la société de son temps* » ([527]).

L'itinéraire est long et s'étale sur plusieurs générations. Certains sont entrés dans la noblesse dès le XVIIe siècle : c'est le cas notamment de Bellombre qui à sa mort, en mars 1785, est sire de la baronnie et poste d'Asnois, Saligny et Bidon, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, Bellombre, Escolives..., lieutenant général d'épée. Son arrière-grand-père, Joseph, devint officier du roi le 4 février 1682 comme propriétaire de la métairie du Verger, à Chevannes. Son grand-père, Joseph, était commissaire sur le fait des aides et tailles au comté d'Auxerre. Son père, Joseph, était écuyer, seigneur de Bellombre. Son fils, Joseph François, est capitaine en premier au Corps royal d'artillerie, régiment de Strasbourg.

([523]) Chaussinand-Nogaret (G.), *opus cité*, p.12.
([524]) Landes (D.), *opus cité*, p.102.
([525]) Chaussinand-Nogaret (G.), « Capital et structure sociale sous l'Ancien régime », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1970, p.463.
([526]) Id., p.464.
([527]) Léon (P.), « Les nouvelles élites », *opus cité*, p.639.

D'autres n'ont pas encore accédé à la noblesse mais espèrent un jour y parvenir. Ainsi, en 1762, Claude Germain Legueux, marchand de bois à Auxerre, a parmi ses trois fils un notaire royal à Diges officier de la reine, et pour gendres un marchand orfèvre et un avocat en Parlement. Claude Monnot, négociant-commissionnaire en vins, a pour arrière-grand-père, Jean, voiturier par eau, qui épousa la fille d'un marchand, maître-arpenteur, officier du duc d'Orléans, parente du fermier général Adine, directeur de la *Compagnie des Indes* en 1719. Son grand-père, Etienne, est encore marchand voiturier par eau. Son père Jean Germain, marchand commissionnaire en vins, demeure paroisse Saint-Eusèbe, celle de ceux qui ont réussi. Son oncle, Germain, est marchand voiturier par eau. Parmi ses cousins, on compte deux marchands et un notaire. Lors de son mariage, en juin 1754, ses témoins sont marchand, médecin, avocat, ancien lieutenant criminel.... Sa femme, Claudine Paradis, est la petite-fille d'un marchand voiturier par eau devenu conseiller du roi, contrôleur des actes des notaires, et la fille d'un marchand commissionnaire en vins, dont les relations comptent un avocat, un procureur, un directeur des aides, un secrétaire de l'Hôtel-de-ville. Son fils, Claude Antoine, est négociant-commissionnaire en vins, ainsi que son petit-fils, Claude Alexandre.

Quelques familles de l'Auxerrois parviennent à la noblesse au XVIIIe siècle. C'est sans doute le cas des Germain, de Coulanges-sur-Yonne, dont l'un des membres, Etienne (1695-1756), doit à sa fortune réalisée dans l'exploitation des bois son titre de seigneur en partie de Crain. A sa mort, sa fortune peut être évaluée à 400 000#. Sur ses trois fils, un est seigneur de Crain ; un autre est marchand de bois pour la provision de Paris comme son père ; un autre, ancien officier du régiment de Lorraine, est marchand de bois. Sur les trois filles, une épouse un écuyer, conseiller du roi ; une autre un écuyer, seigneur de la Maison Blanche, lieutenant particulier, assesseur criminel ; une autre un conseiller du roi, fils d'avocat en Parlement.

Germain Soufflot (mort en 1758), fils d'un marchand de vins d'Irancy, devient avocat à la Cour, lieutenant au bailliage d'Irancy. En juillet 1712, lors de son mariage avec Catherine Millon, fille d'un commissionnaire en vin de Coulanges-la-Vineuse, le jeune couple reçoit de chaque côté 16 000#. Ils installent par la suite sept enfants, trois garçons et quatre filles. Parmi les trois premiers, l'un fait de longues études à Rome et devient chevalier de l'ordre du roi, contrôleur des bâtiments de Sa Majesté ; les deux autres s'inscrivent davantage dans la tradition familiale en devenant l'un, commissionnaire en vins, l'autre lieutenant au bailliage d'Irancy. Une fille épouse un marchand de bois pour la provision de Paris, une autre un marchand de fer, la troisième un avocat en Parlement, la dernière un conseiller référendaire. A la mort du père, la fortune du couple est estimée à 387 487#, ainsi répartie :

Composition de l'actif de la communauté Soufflot-Milon en 1758.

	#	%
Installation des enfants	175 000	45,4
Deniers comptants, habits, linge, argenterie, bibliothèque	33 454	8,7
Immeubles (maison, terres, vignes)	66 700	17,3
Rentes	110 333	28,6
TOTAL	385 487	100,0

Source : Me Gervais, notaire à Paris, 28 août 1758.

Les frères Boyard, Edme et Louis Pierre, tous les deux commissionnaires en vins, sont des exemples significatifs. Originaires sans doute de Clamecy, leur ancêtres s'installèrent à Auxerre au début du XVIIe siècle. A la première génération, leur trisaïeul, François, est un simple voiturier par eau entretenant des relations avec les gens de son quartier et de sa profession, à savoir les voituriers de la paroisse Saint-Loup. Leur arrière-grand-père, Pierre (1613-1685), est déjà un marchand voiturier par eau, qui élargit ses horizons familiaux aux marchands de vins parisiens. Le grand-père, Marin (1651-1718), marchand voiturier par eau, devient "*Honorable Homme*", officier de bourgeoisie, capitaine de quartier, bourgeois d'Auxerre, c'est-à-dire citoyen privilégié d'une ville : il a franchi les premiers échelons de la promotion sociale, la « *dénivellation difficile à franchir ente la "condition de la terre", celle des paysans, et celle des professions dites libérales* » ([528]). Ses relations s'élargissent aux milieux judiciaires : avocat au Parlement, procureur de bailliage... Le père, Pierre (1685-1741), est bourgeois de Saint-Bris, commissionnaire en vins, chevalier aide-major de l'Arquebuse royale d'Auxerre, juge consul.

([528]) Id., p.430.

Le 30 avril 1752, le frère aîné, Edme, achète aux héritiers d'Alexandre de Chenu, chevalier, seigneur de Gastines, les terres et seigneuries de Gastines, Le Marçay et Lamothe Taffourneaux, sis en la paroisse de Branches, avec tous les droits seigneuriaux qui sont attachés aux fiefs. Le titre de « *seigneur de Gastines et autres* » qu'il porte désormais est vraisemblablement usurpé ([529]), car l'achat d'une seigneurie ne crée pas automatiquement le noble. Il marie ses enfants avec de beaux partis : une fille, Marie Madeleine, avec Benoît Potherat de Clermont, mousquetaire de la Garde du roi ; une fille, Françoise dite de Marçay, avec Edme Germain Villetard, écuyer ; un fils, Louis, avec la fille d'un commissionnaire en vins.

Le frère cadet, Pierre Louis (mort en l'an VII), épouse en décembre 1735 une aristocrate, Marie Agnès de la Chasse, puis devient en 1755 écuyer, lieutenant des maréchaux, seigneur d'Egriselles et en partie de Curly : en avril 1789, il siège à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre. Ses enfants font de beaux mariages : la fille aînée, Jeanne Marie Julie, épouse Germain André Soufflot, futur administrateur des Messageries, futur membre de la Chambre des députés sous la Restauration ; la cadette, Marguerite Julienne Charlotte, Frédéric Fourmond, directeur de la Messagerie Royale.

Pierre Thomas Thierriat (mort en 1782) est un autre bel exemple. Son arrière-grand-père, Thomas (né en 1553), était marchand à Auxerre à la fin du XVIe siècle. Il fut qualifié d'*Honorable Homme* dès 1580. Son grand-père, Gilles (vers 1596-1650), marchand de fer à Auxerre, eut droit à ce qualificatif beaucoup plus fréquemment et épousa en secondes noces la fille d'un marchand appartenant à une famille de Joigny cumulant d'importantes fonctions : greffier de l'élection, bailli, officier du duc d'Orléans. Son père, Thomas (vers 1644-1703), est officier du duc d'Orléans. Un de ses oncles, Germain, est fermier des *Messageries royales, coches et carrosses* et président du grenier à sel d'Auxerre. Quatre autres de ses oncles sont fermiers des coches. L'un d'entre eux, Jacques Nigot, maître des coches par eau et par terre de Lyon à Paris et de Paris à Lille, a bénéficié largement de la protection de Colbert et a terminé sa carrière en achetant vers 1680 une charge de conseiller secrétaire du roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances. Lui même devient conseiller du roi en 1732, seigneur de la Maison Blanche et de Crain en 1747, secrétaire du roi Maison et Couronne de France en 1753. Il épouse la fille du subdélégué de l'intendant de Bourgogne, procureur du roi à la ville et police d'Auxerre. Un de ses fils, Toussaint Thomas, achète en 1754 la charge de lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage d'Auxerre. Un autre fils, Edme Germain, fait une brillante carrière militaire.

Villetard est le prototype du bourgeois auxerrois soucieux d'ascension sociale. Ses aïeux étaient négociants, drapiers, marchands de vins à Ligny-le-Châtel. Son père, Edme, se marie à Auxerre à la fin du XVIIe siècle en présence de témoins dont un voiturier par eau, un avocat en Parlement, puis s'installe à Paris comme marchand de vins en gros. Ses relations sont assez vastes : deux de ses filles épousent des bourgeois de Vitry-le-François, un fils est bourgeois de Paris... A son baptême, il a pour parrain un marchand qualifié d'*Honorable Homme* et pour marraine la femme d'un avocat à la Cour. En 1723, il épouse la fille d'un juge consul et officier de bourgeoisie. En 1744, il devient assesseur en l'Hôtel de ville et police. Il achète en mars 1746 à Antoine Alexandre de Perrier de Salvert et Angélique Rosalie de Laduz les fiefs de Prunières, de Laguerie et Saint-Clément en partie sis à Ponceau et autres endroits, paroisse de Charbuy, puis d'autres fiefs : les Chaisneaux, la Piscine, la Rivière d'Yonne. Le 23 et 26 juin 1755, suivant les provisions qui lui avaient été accordées le 26 mai 1755 par Sa Majesté en grande chancellerie, il est mis et envoyé en possession de « *l'état et office de Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France, contrôleur en la Chancellerie près la Cour des Comptes, aydes, domaines et finances de Dôle* », c'est-à-dire d'un des rares offices qui confèrent la noblesse entière et transmissible après vingt ans d'exercice. Il prend alors le nom de Villetard de Prunières et de Laguerie et partage son temps entre son château de la Piscine et son hôtel de la rue du Grand Renard ([530]) à Auxerre. En dehors d'un de ses fils, Jean Baptiste (1728-1806), prêtre et chanoine à la cathédrale ([531]), le couple consacre des sommes importantes à l'installation de tous ses enfants, comme l'atteste le tableau suivant établi à partir de la situation en 1771 :

([529]) A l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, ne figure qu'un seul Boyard : Pierre Louis.

([530]) Actuellement rue Joubert.

([531]) En s'attaquant à l'absolutisme royal, Jean Baptiste Villetard, un des meneurs jansénistes, a des démêlés avec les successeurs de Monseigneur de Caylus, contribue par son alliance avec le gallicanisme parlementaire à l'effondrement de l'Ancien Régime, puis accueille avec faveur la constitution civile du clergé, prête tous les serments durant la Révolution, y compris celui de la haine à la royauté.

Composition de l'actif de la communauté Villetard-Compagnot en 1773.

	#	%
Installation des enfants	150 000	42,1
Meubles meublants, linge, argenterie, argent comptant	46 808	13,1
Immeubles (maison, terres, vignes)	83 976	23,5
Rentes	75 815	21,3
TOTAL	356 599	100,0

Source : Acte s.s.p. du 23 juin 1773, déposé chez Me Lefébure le 8 octobre 1773.

La fille, Marie Anne, épouse un conseiller du roi, premier avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre ; un fils, Edme Germain (1725-1796), écuyer dès 1756, acquiert les terres et seigneuries de Vincelles et Sauvegeneaux en 1769 et porte désormais le nom de Villetard de Vincelles ([532]) ; un autre fils, Edme Pierre (1729-1791), est reçu conseiller honoraire sur le fait des aides au bailliage d'Auxerre le 15 novembre 1752 ; un autre fils, Jacques Pierre (1734-1797), sert le roi aux armées et prend dès 1750 le titre de Villetard de Laguerie.

Toutes ces familles nouent entre elles de nombreuses alliances matrimoniales. Les Thierriat, Villetard, Boyard, Germain, Monnot... sont liés sur plusieurs générations. Déjà en octobre 1710, un oncle des frères Boyard a épousé une Monnot, tante de Claude Monnot. Après le milieu du siècle, une fille d'Edme Boyard épouse le 7 janvier 1750 un mousquetaire du roi ; une fille de Villetard épouse Etienne Germain Hay, avocat en Parlement, procureur de la charge de cour honoraire au bailliage et siège présidial d'Auxerre exerçant la justice sur le fait des aides et des tailles et autres droits du roi en la ville et comté d'Auxerre. Edme Germain Villetard de Vincelles épouse Françoise Boyard de Marçay le 26 mai 1756 ; son frère, Edme Pierre Villetard épouse Anne Germain de Saligny le 18 juin 1754, dont la soeur, Agathe, épouse Toussaint Thierriat de la Maison Blanche le 7 août 1761 ; le frère de cette dernière, Germain Pèlerin Thierriat de Millerelle, épouse Françoise Etiennette Villetard de Prunières, nièce d'Edme Germain Villetard de Vincelles ! Un peu plus tard, Cécile Edmée Villetard, fille d'Edme Pierre Villetard de Prunières, épouse en février 1791 Claude Antoine Monnot.

Pour cette bourgeoisie, « *la terre n'est pas la noblesse, mais c'est le chemin de la noblesse, une promotion sociale* » ([533]) ; elle apparaît comme la conséquence prioritaire de l'enrichissement. « *La profession à elle seule ne suffit pas à créer l'honorabilité : il faut aussi que le privilégié possède une certaine richesse, dispose d'une aisance relative, vive avec dignité, qu'il ait acheté quelques terres autour de la ville et qu'il habite une maison ayant pignon sur rue.* » ([534]) La communauté Edme Boyard-Françoise Compagnot dispose en 1757 de quelque 162 000# de biens : 12,4% sont des biens meubles, 7,2% des lettres de change et des billets de commerce, 80,4% sont des immeubles : un hôtel à Auxerre (11%), des terres et des vignes à Auxerre, Vallan, Champs, Saint-Bris, Augy (14,6%), en rapport direct avec l'activité de commissionnaire en vins, un domaine de cultures à Saint-Georges amodié (6,7%), les terres de Gastines avec la maison seigneuriale (22,2%) et les terres en grande partie amodiées (18,6%), et diverses rentes foncières (7,3%).

Pour la bourgeoisie auxerroise, dont la fortune est inférieure à 300 000#, le dynamisme social contrarie le dynamisme économique, l'ambition sociale lèse les intérêts économiques ([535]). Villetard stérilise 80 000#, une partie importante de sa fortune, à acheter une "*savonnette à vilain*", une charge de secrétaire du roi. Son fils, Edme Germain, n'a pas une attitude plus économique en se faisant construire en 1775 un château à Vincelles. Il veut peut-être par là imiter le duc de Montmorency qui se fait construire à Seignelay à la même époque « *un château dont la vue est très étendue couvert en ardoises et en plomb* », au milieu d'un parc de 76,5 ha entouré de murs.... Dans une telle société, le bourgeois tend

([532]) Edme Germain Villetard de Vincelles sera le premier maire élu d'Auxerre du 28 février 1790 au 9 décembre 1792.

([533]) Léon (P.), « Les nouvelles élites », *opus cité*, p.217.

([534]) Id., p.531.

([535]) Les rapports entre le volume du capital et la fréquence de l'investissement dans l'office anoblissant, entre ce même volume et la nécessité du choix montrent que le maximum d'efficacité est atteint à partir d'un million de livres. la fortune qui a atteint ce quotient élevé a trouvé le point d'équilibre où le dynamisme social et le dynamisme économique se développent simultanément sans se contrarier [Chaussinand-Nogaret (G.), art. cité, p.472-473)].

à s'évader de sa classe ([536]). Le but ultime du capitalisme n'est pas la production de richesses. Moyen de promotion sociale, il est sa propre destruction ([537]). Faut-il pour autant conclure : alors qu'en Angleterre les capitalistes réinvestissent leurs profits dans les affaires, leurs homologues auxerrois les mettent en réserve sous forme de terres, de prêts hypothécaires et autres placements non industriels ([538]) ?

L'Auxerrois a bien sa "*gentry*", mot qu'utilise P. Léon pour désigner la partie supérieure d'une bourgeoisie « *enrichie par le commerce, mais depuis une ou deux générations se situant hors de la boutique ou du comptoir, émancipée en somme de la marchandise et de sa macule, soutenue dans sa richesse et son aisance par l'exploitation de larges biens fonciers, par le commerce continu de l'argent, par l'achat d'offices royaux incorporés au patrimoine de familles prudentes, économes et conservatrices* » ([539]). Elle n'a rien à voir avec la fastueuse noblesse de cour, ni avec la pauvreté déprimante d'une noblesse des champs. L'investissement industriel lui apparaît comme aléatoire et peu rentable, surtout quand la proximité du marché parisien crée une véritable rente de situation. On est encore loin de l'"*industriel*", cet homme nouveau, qui tend à prendre dans la société économique la place du maître ([540]). Il n'y a pas rupture entre l'économique et le social, celle qui constitue la source explosive du dynamisme.

Une foule de petits notables s'immiscent progressivement dans les rouages de la vieille machine féodale, grignotent le pouvoir des nobles ou de l'Eglise en même temps que les terres des paysans, et se rendent indispensables aux uns et aux autres ([541]). Que faire de leurs revenus ? rente (foncière et constituée), acquisition d'immeubles (dont l'office), bail à cheptel, éventuellement le crédit, voire l'usure ([542]). Le prêt d'argent en numéraire, toujours entaché (non sans cause) d'un soupçon d'usure, ne se rencontre guère que pour de petites sommes. En revanche les obligations sont en très grand nombre, prouvant l'endettement à court terme de la paysannerie par rapport aux notables ([543]).

b) L'idéal républicain et radical

Parmi les petits propriétaires très nombreux dans l'Auxerrois (cf. tableau ci-dessous), le vigneron est porté à la critique. Il est empreint de l'esprit révolutionnaire. Ses sentiments sont profondément "*patriotes*", au sens jacobin du terme. « *Mais dans son comportement politique et social, c'est d'abord un propriétaire. Au siècle où s'élabore la république, il est républicain, mais républicain "sans autre qualification".* » ([544]) Chez lui, les préoccupations démocratiques l'emportent toujours sur les préoccupations sociales. Son républicanisme a ses bornes : celles de la propriété. « *Si minime que soit celle-ci, elle le distingue du prolétaire et* [...] *entretient chez lui le goût de l'indépendance et le désir de la parfaire.* » ([545]) Tout dans son métier contribue à renforcer cet individualisme qui prend racine dans quelques parcelles de terroir. Cet "*artisan de la culture*" travaille en solitaire sa vigne et dans son cellier ; il a sa manière de tailler, sa façon de faire le vin ; il tire son orgueil de sa technique qu'il tient secrète. Il ne se plie à aucune discipline, sauf à celle qu'il s'impose lui-même par l'amour du travail bien fait ([546]).

Déjà au XVIIIe siècle les conflits religieux ont contribué aux yeux de beaucoup à désacraliser la religion et à relativiser l'Eglise. Plus tard, l'anticléricalisme devient l'expression de ce caractère éminemment frondeur. Dès la Restauration, l'alliance trop sensible du Trône et de l'Autel et le triomphalisme de l'Eglise suscite une inquiétude grandissante au sein des habitants patriotes et de tradition gallicane de l'Auxerrois. La Révolution de juillet 1830 prend un tour violemment anticlérical, hostile au parti "*prêtre*" et à l'« *esprit de congrégation* » ([547]). Les démocrates-socialistes se rendent maîtres du conseil municipal d'Auxerre en juillet 1848 et font de gros progrès dans les campagnes aux élections législatives de mai 1849. Mais cette contestation n'a rien de social : en 1848, les programmes des candidats de l'Yonne

---

([536]) Léon (P.), « Les nouvelles élites », *opus cité*, p.641.
([537]) Chaussinand-Nogaret (G.), art. cité, p.476.
([538]) Landes (D.), *opus cité*, p.108.
([539]) Léon (P.), « Les nouvelles élites », *opus cité*, p.430.
([540]) Id., p.225.
([541]) Desaive (J.-P.), *opus cité*, p.100.
([542]) Id., p.37.
([543]) Id., p.70.
([544]) Lévy (Claude), « Les paysans de l'Yonne vers 1848 », A.B. t.XXIII (1951), p.180-190.
([545]) Laurent (Robert), *Les vignerons de la Côte d'or au XIXe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1958.
([546]) Ibid.
([547]) Rocher (Jean-Pierre), « Auxerre pendant la première moitié du XIXe siècle », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Editions Horvath, Roanne-Le Cotteau, 1984, p.329-333.

à l'Assemblée Constituante ([548]), qui ont tous l'étiquette de "*républicain*", mettent en premier le respect de la propriété (72%), devant l'organisation du travail (69%), l'obligation et la gratuité de l'enseignement public (42%), le respect de la famille (36%). La plupart des publicistes combattent avec acharnement le communisme et défendent la propriété et la famille. L'idéal républicain s'impose avec force après 1879. Les radicaux chassent rapidement les opportunistes : leurs idées triomphent lorsque Emile Combes, président du Conseil, annonce lors de l'inauguration du Marché Couvert d'Auxerre la possibilité de la rupture du Concordat, donc de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais, quand la question sociale prend le relais de la question politique, ils s'opposent aux socialistes, que la droite taxe en 1906 de « *partageux* » (et de « *sans patrie* ») ([549]).

Nombre et division des cotes de la contribution foncière en 1835

	Auxerrois		France
	Nombre de cotes	%	%
Moins de 5F	32 682	55,1	47,8
de 5à 10F	8 858	14,9	16,1
de 10 à 20F	8 189	13,8	13,9
de 20 à 30F	3 362	5,7	6,8
de 30 à 50F	3 201	5,4	6,3
de 50 à 100F	1 865	3,2	5,1
de 100 à 300F	911	1,6	3,1
de 300 à 500F	113	0,2	0,5
de 500 à 1000F	82	0,1	0,3
Plus de 1000F	27		0,1
Auxerrois	59 290	100,0	100,0

Source : pour l'Yonne : *A.Y.*, 1845, p.26 ; pour la France : Documents statistiques sur la France, Ministère du Commerce, 1835.

Davantage que les autres Français, les Auxerrois rêvent de développer un système d'industrialisation spécifique, qui éviterait les excès d'une concentration excessive. Ils préfèrent le "*petit*" face au "*gros*", le rural à l'urbain ([550]). Leur peur du capitaliste n'a d'égale que la crainte de l'ouvrier : « *Le machinisme, en concentrant la production industrielle, a crée les hauts barons de l'industrie* [...] *encouragés par M. Thiers.* [...] *C'est par le travail et la production qu*[e les ouvriers] *amélioreront leur sort et pourront posséder, c'est en se faisant patron, en ayant plus de capacité productive qu'ils s'émanciperont.* » ([551]) L'artisan devient le héros vénéré de cette littérature ([552]).

C) LA CAPACITÉ DE MOBILISATION

Pour mobiliser le capital disponible, il convient de mesurer le rôle des divers organismes : caisse d'épargne d'Auxerre, banques locales, succursale de la Banque de France et grandes banques nationales de dépôts.

1) LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le 4 octobre 1835, dix-sept ans après celle de Paris ([553]), ouvre la Caisse d'Epargne d'Auxerre : elle fait partie des 158 caisses existant à la fin de 1835 ([554]). Sa création précède l'implantation de la première machine à vapeur,

([548]) Rouyer (Camille), « Aperçu sur les programmes à l'Assemblée constituante de 1848 dans l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t.95 (1947-1952), p.XLII.

([549]) Les socialistes proposent la nationalisation des moyens de production, la réforme des impôts et des héritages [Boursin (Claude), *Les courants socialistes dans le département de l'Yonne de 1900 à 1914*, Mémoire DES, Dijon, 1974, p.57].

([550]) En 1884, pour Etienne Frédéric Puissant, « *les gros spéculateurs absorbent tous les capitaux, exploitent les petits industriels et réalisent des fortunes scandaleuses en faisant naître* [...] *des crises financières et commerciales* » [enquête sur le travail de 1884 (A.N., C 3373/1)].

([551]) Rapport de Morisset, conseiller municipal, 15 mai 1894 [délibérations du conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([552]) Caron (F.), *opus cité*, p.145.

([553]) Le 22 mai 1818 est signé à Paris l'acte constitutif d'une institution financière nouvelle créée, à l'initiative du duc de La Rochefoucault et du baron Benjamin Delessert, par les actionnaires de la *Compagnie royale d'assurances maritimes*.

([554]) Elle fait partie de ce premier mouvement de diffusion qui connaît un maximum d'intensité entre 1834 et 1837 : 236 caisses sont alors autorisées en quatre ans.

preuve que l'« *esprit du capitalisme* » ([555]) a déjà pénétré les élites de la région. Mais « *la pratique innovatrice dépasse ainsi le milieu étroit des élites pour mobiliser* [...] *une partie des milieux populaires ou de minuscule bourgeoisie* » ([556]). Son développement suppose évidemment un surplus épargnable dans les milieux populaires. D'après le nombre de livrets pour 10 000 habitants, l'Auxerrois appartient à la France du Nord : la pénétration de l'innovation est plutôt profonde, supérieure à celle de la Nièvre, mais inférieure à celles de l'Aube et de la Côte d'Or, et surtout du Loiret et du coeur du Bassin parisien ([557]).

Date d'ouverture des succursales de la caisse d'épargne d'Auxerre

Saint-Sauveur : 20 mars 1864
Vermenton : 30 avril 1865
Courson : 2 janvier 1866
Seignelay : 17 mars 1866
Chablis : 7 octobre 1866
Toucy : 1er janvier 1867
Coulanges-la-Vineuse : 3 février 1867
Coulanges-s-Yonne : 1er janv 1869
Saint-Bris-le-Vineux : 27 février 1870
Ligny-le-Châtel : 26 juin 1870
Appoigny : 30 janvier 1873
Cheny : 29 juin 1879
Fleury-la-Vallée : 16 juin 1889
Mailly-le-Château : 5 octobre 1890
Leugny : 9 mars 1902
Maligny : 4 octobre 1803
Pourrain : 1er janvier 1804
Saint-Aubin-Châteauneuf : 3 juillet 1904
Egleny : 17 novembre 1904
Lainsecq : 17 février 1907
Etais-la-Sauvin : 5 mai 1907
Arcy-sur-Cure : 29 novembre 1908
Montigny-la-Resle : 24 janvier 1909
Ouanne : 3 octobre 1909
Treigny : 27 juillet 1913

En 1848, le nombre de livrets s'élève à 1 823 (dont 171 ouvriers et 296 domestiques), les sommes dues aux déposants à 711 977F. Plus d'une vingtaine de succursales sont créées entre 1864 et 1913 ([558]), élargissant les dépôts à l'ensemble de l'Auxerrois : les titulaires de livrets représentent 0,4% de la population en 1835, 2,1% en 1847, 10,4% en 1880, 18,6% en 1901, près de 22% en 1930. En 1913, sur les 1 941 nouveaux déposants, 60% appartiennent aux couches sociales plutôt aisées ([559]).

Cette « *école primaire du capitalisme* » ([560]) joue de plus un rôle d'apprentissage en faisant entrer en contact avec un établissement financier des populations qui n'en ont ni l'habitude, ni la pratique, méfiantes, sujettes à toute une série de blocages psychologiques, voire parfois hostiles. Le livret d'épargne introduit aux pratiques abstraites des jeux d'écriture dans la sphère monétaire. Il participe au progrès général de la monétarisation de la société en élargissant le dépôt bancaire à toutes les couches de la population. L'épargne monétaire imprègne ainsi progressivement l'ensemble de la population directement ou indirectement.

2) LE RÔLE DES BANQUES LOCALES

Pour trouver des capitaux, il faut parfois faire appel à un tiers. La révolution a légitimé le prêt à intérêt, interdit par la législation civile comme par le droit canonique sous l'Ancien Régime ([561]). Mais le système bancaire

([555]) Duet (Daniel), *Les caisses d'épargne françaises et leurs activités, Tradition et évolution, 1848-1981*, Paris, Les Editions de l'Epargne, septembre 1983.

([556]) Lepetit (Bernard), « Réseau urbain et diffusion de l'innovation dans la France préindustrielle : la création des caisses d'épargne 1818-1848 », *La ville et l'innovation, 16e-19e siècle*, E.H.E.S.S., 1987, p.131-156, p.135. En votant ses statuts le 1er novembre 1834, le conseil municipal s'affirme « *convaincu que la caisse d'épargne est un moyen puissant d'améliorer le sort des classes pauvres et que l'influence morale qu'elles sont appelées à exercer entraîne des avantages inappréciables pour la société tout entière* ». Le taux d'intérêt est fixé à 4% par an [délibérations du conseil des directeurs (archives de la caisse d'Epargne d'Auxerre)].

([557]) Carte de 1847, in Lepetit (B.), art. cité, p.138.

([558]) La succursale de Saint-Bris-le-Vineux semble avoir connu quelques vicissitudes: créée le 27 février 1870, puis le 8 janvier 1902, elle n'existe plus en 1967.

([559]) 79 chefs d'établissements agricoles, industriels, commerciaux (4,1%), 39 professions libérales (2%), 438 propriétaires et rentiers (22,6%), 622 mineurs (32%). A l'inverse, les couches populaires comptent 150 journaliers et ouvriers agricoles (7,7%), 101 ouvriers d'industries (5,2%), 272 domestiques (14%), 233 employés (12%), 7 militaires et marins (0,4%) [délibérations du conseil des directeurs (archives de la Caisse d'Epargne d'Auxerre)].

([560]) Duet (D.), *opus cité*.

([561]) Bigo (Robert), *Les banques françaises au XIXe siècle*, Paris, Sirey, 1947, p.50.

français passe pour avoir été déficient : nombre et répartition inadéquats des bureaux de banque, variété insuffisante d'institutions financières spécialisées, restrictions artificielles et inutiles du volume total de crédit, stock de monnaie inélastique et non nécessairement cher.

L'Auxerrois a peu souffert de la perte des "*puissances d'argent*" de l'Ancien Régime (receveurs, trésoriers et fermiers généraux et autres grands officiers de finance), ces financiers synonymes de traitants et sentant le larron ([562]), mais quasiment inexistants sur place avant la Révolution. Mais il est surtout privé d'une structure bancaire semblable à celle de Paris : ici pas de Haute Banque, ni de banques étrangères, ni de Banque de France capable d'apporter un secours important ([563]). Pas même de banque départementale d'escompte et de circulation, comme celle fondée à Rouen (1815), Nantes (1818) ou Bordeaux (1818). Après la crise du crédit de 1830, la région n'est pas davantage dotée d'un *Comptoir d'Escompte* comme dans les grandes villes (Amiens, Limoges, Reims, Rouen, Troyes...), ni d'une des quatorze succursales créées par la Banque de France de 1836 à 1846 pour faire disparaître les banques départementales ([564]). Comme dans le Nivernais voisin, le numéraire reste rare, à la suite d'une forte thésaurisation ([565]).

A l'époque des milieux parcellaires de la vieille banque, dominent les négociants-banquiers ([566]) comme Guillaume Joseph Chapuy, bijoutier et horloger à Auxerre, son gendre Edouard Laval, ou Claude Monnot, à la fois négociant, banquier, commissionnaire en vins et de roulage. Chez eux, la banque reste une opération accessoire : « *Le commerce de l'argent vient en extension ou en couronnement de celui de la marchandise.* » ([567]) Poussés à faire des crédits à leurs acheteurs, à accepter leurs billets à échéance, ils deviennent banquiers presque malgré eux ([568]), même s'ils doivent payer une patente fort élevée (1 000F jusqu'en 1844, à Auxerre comme à Paris). Beaucoup d'entre eux, pour les opérations financières, vivent dans la dépendance des banques parisiennes dont ils sont des correspondants ([569]), ce qui leur fournit un courant d'affaires assez régulier ([570]). Connaissant personnellement le milieu et les hommes, ils reçoivent des dépôts en nombre limité mais d'un volume important, rémunérés, d'une grande stabilité, remboursables uniquement sur préavis de plusieurs mois. Ils ont une réputation d'habileté et de probité bien assise, mais ne cherchent pas à couvrir l'ensemble des opérations possibles et se contentent de négocier le papier de commerce, négligeant le placement et les participations dans les affaires ([571]). Leur surface financière trop réduite les expose à la faillite à chaque événement grave. Gérant partiellement les fortunes de la société de notables locale, ils agissent essentiellement comme des exploitants des richesses de la contrée beaucoup plus que comme initiateurs de sa mise en valeur rationnelle, et orientent sans doute leur spéculation vers le financement du progrès agricole ([572]), en particulier viticole. Ils ont le privilège d'émission dans leur région, mais ne peuvent pas escompter d'une ville départementale à l'autre. Ils craignent les engagements à long terme qu'ils ne considèrent pas comme rentables à court terme ([573]). Rien dans l'Auxerrois d'un mariage entre la banque et l'industrie comparable à celui proposé dès 1825 par Jacques Laffitte avec la *Société*

([562]) Chaussinand-Nogaret (G.), art. cité, p.470.

([563]) Gille (Bertrand), *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, P.U.F., 1959, p.51-52, p.145.

([564]) Dauphin-Meunier (A.), *La Banque de France*, Paris, 1936, p.66.

([565]) Thuillier (Guy), « Pour une histoire bancaire régionale en Nivernais de 1800 à 1880 », *Annales E.S.C.*, 1955, p.494.

([566]) Le banquier-négociant correspond au *merchant-banker* anglais, dont les opérations bancaires proviennent de négociations commerciales, différent du banquier "*pur*" ("*banquier*"), dont la raison d'être est l'administration de dépôts, liée d'ordinaire à l'émission de billets. Le "*banquier*" des Anglais n'avait pas d'analogue en France, où l'émission de billets n'a jamais été possible qu'avec la permission de l'Etat, qui ne fut qu'accordée qu'exceptionnellement. Le banquier français était essentiellement le "*merchant-banker*". Ces définitions sont données dans une note de l'article de : Landes (D.), « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du dix-neuvième siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, III, 1956, p.204-222.

([567]) Bergeron (Louis), *Les capitalistes en France 1780-1914*, Paris, Gallimard, 1978, p.39.

([568]) Labasse (Jean), *Les capitaux et la région, Etude géographique, Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, 1955, p.15.

([569]) Monnot a même pour 1554,15F d'actions dans la Maison Laffitte [rapport des syndics de la faillite Monnot (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre)].

([570]) Gille (B.), *opus cité*, p.63.

([571]) Labasse (J.), *opus cité*, p.16.

([572]) Voir Thuillier (G.), art. cité, p.498.

([573]) Fohlen (C.), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, volume VII/1, Cambridge, 1978, p.369.

commanditaire de l'industrie ([574]). Ici pas de banques d'affaires capables de débloquer aisément la masse des épargnes jusqu'alors stériles et de l'investir dans les industries les plus utiles et les plus lucratives ([575]).

Dès le début du XIXe siècle, profitant de l'essor des affaires, apparaissent des négociants-banquiers comme Edouard Laval-Chapuy, Claude Alexandre Monnot. Mais la crise de 1848 place ces institutions dans une situation critique ([576]). Suite au décret du gouvernement provisoire du 7 mars 1848, est créée en mai une société anonyme pour l'établissement d'un *Comptoir national d'escompte*. Son rôle est de faire face au trouble considérable existant dans les moyens de crédit privé. Son fonds social - 450 000F - est fourni 1/3 par la ville d'Auxerre, 1/3 par l'Etat en bons du Trésor, 1/3 par des actionnaires souscripteurs (600 actions de 650 F). Ce cinquante-deuxième comptoir français a un capital très faible par rapport à celui de Lyon, Rouen, Orléans, Marseille, Lille (6 Millions de francs), Metz (6 Millions), Bordeaux (9 Millions). La société est prorogée le 8 mai 1851 avec un capital réduit à 270 000F. Elle double presque ses opérations de 1848 à 1852 ([577]), mais disparaît le 10 mai 1853, lorsqu'un décret la place sous le régime de la loi commune. Alors que le *Comptoir d'escompte de Paris* se transforme en affaire privée, est crée la *Caisse d'escompte de l'arrondissement d'Auxerre* ([578]). Son objectif est de « *constituer dans le département le crédit commercial, industriel et agricole sur des bases larges et puissantes, le développer, le généraliser, le rendre profitable à tous* [...], *fonder des caisses indépendantes les unes des autres disposant d'immenses moyens d'action, pouvant résister par leur importance même aux crises commerciales* » ([579]).

Sous le Second Empire et la Troisième République, le relais est pris par d'autres négociants-banquiers. Certains, associés à un simple propriétaire, disposent d'un fonds social très faible ([580]). D'autres ont une position sociale plus assise. A Saint-Sauveur, Morisset a une large surface financière (80 000F) renforcée par celle de sa femme (300 000F) et par celle de son beau-père. Charles Léopold Cerceuil et Louis Etienne Amédée Chailley (1819-1901) ont fait fortune dans la rouennerie, l'un à Auxerre, l'autre à Saint-Florentin, Alexandre Vié dans le commerce des nouveautés, Louis Auguste Berthier (1815-1891) dans la mercerie ([581]), Déluge dans l'épicerie à Toucy, Benoni Perreau dans la vente de toile et de rouennerie à Toucy ([582]), puis à partir de 1871 comme dirigeant d'une usine à tan à Auxerre et à Toucy. Les anciens notaires constituent le second groupe de banquiers, seuls comme Fontaine & Oubry ([583]), ou

---

([574]) Cette société au capital de 100 millions de francs (cf. omnium de Henri de Saint-Simon) devait fonctionner comme un gigantesque holding industriel : ses actifs devaient consister essentiellement en titres et participations dans des entreprises industrielles. Elle est rejetée en 1825 par la Banque de France. Voir Cameron (R.), *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Seuil, Paris, 1971, p.119 (traduction de l'édition anglaise, Princeton University Press, 1961).

([575]) Banque d'affaires = *investment bank* de l'anglais, c'est-à-dire « *banque dont l'activité principale consiste en des opérations comportant l'immobilisation de capitaux pour un certain temps : émissions boursières, investissements directs, crédit à long terme* ». Cette définition est donnée dans une note de l'article de Landes (D.), art. cité, p.204-222.

([576]) Comptoir national d'escompte d'Auxerre (1848-1853) (A.D.Y., 6M3/24).

([577]) Elles passent de 12 505 514F durant le premier semestre 1848 à 21 186 296F durant le premier semestre 1852.

([578]) Dépôt d'acte de société (Me Limosin, 27 décembre 1853).

([579]) En avril 1855, son bureau compte Louis Précy, membre du Conseil général de l'Yonne, Alfred Prost, directeur général des caisses d'escompte, Charles et Henri Dallemagne, directeurs de la *Caisse d'escompte d'Auxerre*. En 1854 le montant de ses affaires atteint 131 719F par mois. En 1855, elle doit refuser de bonnes opérations par suite de l'insuffisance de son capital. Lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 25 janvier 1857, le capital est porté de 500 000F à 2 000 000F. Son aire d'intervention s'élargit à la Nièvre avec l'ouverture d'une succursale à Nevers. Son chiffre d'affaires de 1857 s'élève à 52 646 613F, dont 31 034 436F à Auxerre et 13 563 509F à Sens. Le 25 avril 1858, lors de l'assemblée générale, 207 actionnaires présents ou représentés sont porteurs de 790 actions à 500F, soit un capital de 395 000F en tout [faillite Dallemagne (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre)].

([580]) 4 000F pour Alfred Roque et Jules Boussard à Vermenton, pour le recouvrement et escompte de tous effets de commerce dans le canton de Vermenton. Durée : 12 ans, capital fourni par moitié [acte de société s.s.p. du 19 août 1866, enregistré à Auxerre le 23 août 1866 (A.D.Y., 3Q 1170)].

([581]) Par acte du 27 juin 1879, le capital de la banque est porté à 525 000F grâce à une commandite de 150 000F de Rouillé, son beau-frère, et de 75 000F de Quantin. Georges prend la suite de son père à partir de juillet 1881 : il dispose de 300 000F de dépôts personnels, de famille (son père laisse 260 000F) ou d'amis. En 1885, la mort prématurée de son beau-père lui laisse 400 000F.

([582]) La plus grande partie de son papier est mauvais, mais il est soutenu par son beau-frère, François Guilliet, qui n'hésite pas à avaliser jusqu'à 300 000F d'engagements.

([583]) Société entre Nicolas Louis Oubry et Prosper Félix Fontaine. Le capital social (200 000F) est apporté par moitié [acte s.s.p. du 11 avril 1860, enregistré à Auxerre le 12 avril 1860 (A.D.Y., 3Q 1163)].

Jules Sappin ([584]), ou associés à un riche propriétaire comme Fontaine-Leclère & Rubigny ([585]). Muret, ancien caissier de la banque Prost-Dallemagne, est un cas un peu à part.

Tous travaillent beaucoup avec les marchands de grains et les commissionnaires en vins ([586]) et font peu d'opérations d'escompte proprement-dit : ils se contentent d'ouvrir des crédits au petit commerce, d'encaisser du papier sur la ville et les environs et de recouvrer les effets déplacés ([587]), notamment sur Paris ([588]). Une banque peut aussi prendre une forme mutualiste comme la société de crédit industriel, dont l'objet est de « *faire aux associés des avances ou prêts de valeurs souscrites par eux mêmes, escompter à chaque associé des effets de commerce ou lui faciliter l'escompte en lui donnant la garantie de la signature sociale, recevoir en compte-courant* [...] *toutes les sommes ou cotisations d'associés ou de personnes aspirant à entrer dans la société* » ([589]). A propos de tous ces banquiers, les qualificatifs sont divers : « *homme honnête, mais trop ardent, confiant, brouillon* », « *prudent* », « *homme entendu* », « *très intelligent, très riche et très bon* », « *bon, mais sans moralité commerciale* », « *un peu intéressé* », « *trop facile en affaires* »... ([590]). Berthier « *a la réputation d'être ferme et assez dur en affaires*, [mais] *consacre beaucoup de temps et d'argent à ses plaisirs* » ([591]).

Ces banques sont fragiles. Les faillites sont fréquentes : Roblot en 1830 ([592]), Monnot en janvier 1838, Laval en mars 1848 ([593]), Fontaine-Leclère & Rubigni en 1873 ([594]). Le *Crédit mutuel d'Auxerre* est dissout au bout de six ans d'existence ([595]). La plus puissante d'entre-elles, la *Caisse d'escompte de l'arrondissement d'Auxerre*, doit refuser dès 1855 de bonnes opérations en raison de l'insuffisance de son capital. Après avoir quadruplé ce dernier ([596]), elle ouvre une succursale à Nevers ([597]) mais s'effondre en 1866. Tout repose en effet sur la fortune personnelle de leurs dirigeants, qui "*pèsent*" à peine trois ou quatre fois leurs dépôts ([598]). Après sa faillite, Laval s'explique : « *Je suis arrivé à Auxerre sans expérience des affaires. Grevé d'une dette énorme, j'ai toujours été obligé de marcher en avant et de tâcher d'inspirer confiance ; le chagrin que j'éprouvai de me voir dans l'état où je me trouve aujourd'hui m'a empêché de suspendre en 1830. Chaque crise commerciale m'a vu à*

([584]) Sappin succède en 1878 à son beau-père Léopold Cerceuil et rachète la banque Chailley en avril 1881 [acte s.s.p. du 6 janvier 1881, enregistré à Auxerre le 4 avril 1881 (A.D.Y., 3Q 1187)]. Il commence avec 240 000F de capital, dont 40 000 seulement à lui et 200 000F à Cerceuil.

([585]) Société entre Prosper Félix Fontaine, Albert Marie Joseph Leclère et Léon Thimothée Rubigni (acte s.s.p. du 17 décembre 1865, enregistré à Auxerre le 18 décembre 1865, A.D.Y. 3Q 1169). sa durée est de 10 ans, son siège social à Auxerre, rue Belle Pierre n°8 (actuellement partie de la rue de Paris). Le capital social (300 000F) est apporté par tiers. Albert Leclère, fils d'un imprimeur-libraire à Paris, est le gendre de Fontaine.

([586]) Comme Berthier [rapport des 27 septembre - 10 octobre 1881 (Banque de France)].

([587]) Comme Chailley [rapport concernant la succursale d'Auxerre du 4 octobre 1871 (archives de la Banque de France)]. Sappin présente du papier constitué presque entièrement de simple crédit ou de crédit hypothécaire (12-15 avril 1880).

([588]) Comme Sappin [rapport des 11-20 octobre 1882 (Banque de France)].

([589]) Sa durée est de 20 ans, sa raison sociale « *Pougeois & Cie* », son siège social rue de Coulanges n°13, à Auxerre [acte s.s.p. du 9 janvier 1868, enregistré à Auxerre le 17 janvier 1868 (A.D.Y., 3Q 1172)]. Rebaptisée *Crédit Mutuel d'Auxerre*, cette société commerciale en nom collectif à l'égard du gérant (Germain Gervais Pougeois), en commandite simple à l'égard de tous les autres associés, et surtout à capital variable : chacun de ses 137 membres doit apporter de 50 à 200F. [extrait du procès-verbal de l'A.G. du 19 avril 1868, acte s.s.p. du 11 mai 1868, enregistré à Auxerre le 11 mai 1868 (A.D.Y., 3Q 1173)].

([590]) Chailley joue - paraît-il - à la Bourse, « *où il fait de fortes différences* » [rapport des 10 mars - 6 avril 1888 (Banque de France)].

([591]) Rapport des 11-21 octobre 1893 (Banque de France).

([592]) « *La commotion profonde apportée aux affaires commerciales par la révolution de 1830* » altère « *le crédit de la maison Roblot. Les capitalistes d'Auxerre lui retirent leurs fonds, et bientôt elle éprouve le plus pressant besoin de secours pour continuer ses opérations* ». Fin décembre 1830, il doit suspendre ses paiements (mémoire pour M. Piétresson).

([593]) Le bilan présenté par Chapuy-Cornillac et Laval donne un actif de 860 885,98F, un passif de 1 253 937,70F, soit un déficit de - 393 051,72F [acte s.s.p. du 31 mars 1848, enregistré à Auxerre le 3 avril 1848 (A.D.Y., 3Q 1148)].

([594]) Acte s.s.p. du 26 décembre 1873, enregistré à Auxerre le 26 décembre 1873 (A.D.Y., 3Q 1181).

([595]) Résolution de l'Assemblée générale du 18 janvier 1874 [acte s.s.p. du 27 janvier 1874, enregistré à Auxerre le 25 juin 1873 (A.D.Y., 3Q 1181)].

([596]) En janvier 1857, son capital est porté de 500 000 F à 2 millions de francs.

([597]) Son chiffre d'affaires s'élève en 1857 à 52 646 613F, dont 31 034 436F à Auxerre et 13 563 509F à Sens.

([598]) Muret "*pèse*" 75 000F - pour 200 000F de dépôts en 1878-1880 -, Perreau 120 000F, Déluge 120 à 150 000F, Berthier 300 000F, Chailley 400 à 500 000F, Cerceuil 1 200 000F. [rapports concernant la succursale d'Auxerre (Banque de France)].

deux doigts de ma perte. » ([599]) Les difficultés viennent de la faillite d'un client ([600]), de difficultés de plusieurs clients ([601]), d'erreurs dans l'attribution de l'escompte ([602]), du retrait d'une grosse somme par un déposant ([603]), de l'impossibilité de rentrer dans ses fonds ([604]). Certains doivent leur salut à une aide extérieure ([605]). Cette fragilité pousse certains de leurs associés à éviter statutairement toute spéculation ([606]). En 1873, le portefeuille de la succursale d'Auxerre de la Banque de France ne renferme que 172 effets sur place pour 96 000F. Le papier est très divisé. En 1872, « *un fait certain et regrettable, c'est l'absence sur la place d'Auxerre d'une maison de banque, c'est-à-dire disposant de capitaux suffisants et réunissant ses qualités de prudence, d'intelligence, d'honorabilité et d'initiative sans lesquelles il n'y a pas d'établissements durables et prospères. Bien des banquiers ont tenté à Auxerre la fortune des affaires. Le plus grand nombre a végété ou sombré. De mémoire d'habitant, on ne cite qu'une seule maison, M.* [Maurice] *Yver, qui ait réussi et liquidé dans d'excellentes conditions.* » ([607]) Sappin perd 260 000F ([608]) et Vié 380 000F ([609]) dans la faillite Bernard-Hattier & Perriquet, Berthier a des difficultés après le départ pour Dijon d'un gros client ([610]). Il faut alors trouver de nouveaux capitaux : la femme de Sappin hérite de 150 000F ([611]) ; Berthier hérite de 170 000F de sa femme et trouve la commandite de Rouillé, son beau-frère, pour 150 000F, et celle de Quantin pour 75 000F ([612]).

Ainsi, **les capitaux disponibles** issus davantage du commerce que de l'agriculture **ne manquent pas** dans l'Auxerrois : la proximité parisienne est à cet égard largement bénéfique. **Mais rien ne pousse leurs détenteurs à entrer dans la sphère de production industrielle** et les institutions capables de les mobiliser restent très réduites.

([599]) Lettre de Laval (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

([600]) En 1859, la faillite de Roubier & Thiébaut occasionne une perte de 63 500F à Prost-Dallemagne (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre). Déclaration de Charles Dallemagne & Cie, directeur de la Caisse d'escompte d'Auxerre, indiquant qu'il n'y a point de mutation pour les actions de l'ancienne *Caisse de l'Yonne et de la Nièvre* en liquidation [acte s.s.p. du 20 octobre 1860 (A.D.Y., 3Q 1163)].

([601]) En 1878, Chailley ne peut plus faire de découvert sans garantie en raison de pertes antérieures.

([602]) En 1861, chez Prost & Dallemagne, de folles opérations d'escompte à la succursale de Sens entraîne la chute de la caisse avec un déficit de 1 056 000F (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre). Henri Dallemagne doit démissionner de son poste de gérant de la société à partir du 31 décembre 1861 [acte s.s.p. du 1er janvier 1862, enregistré à Auxerre le 3 février 1862 (A.D.Y., 3Q 1165). Voir aussi acte s.s.p. du 26 janvier 1862, enregistré à Auxerre le 1er février 1862 (A.D.Y., 3Q 1165).

([603]) Comme en 1874 chez Louis Auguste Berthier avec le retrait d'une somme de 100 000F par un déposant [rapports concernant la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

([604]) En 1879, Déluge perd 85 000F dans la faillite de l'acquéreur de son fonds d'épicerie [rapports concernant la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

([605]) En 1872, un lot de 200 000F du *Crédit Foncier* améliore sensiblement la situation de Chailley [rapports concernant la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

([606]) Dans la société Fontaine-Leclère & Rubigny, chaque associé s'engage à ne « *pouvoir jamais sous aucun prétexte faire directement ou indirectement pour le compte personnel de la maison aucune spéculation de bourse ou autre sous peine de dissolution immédiate de la société et de toutes pertes aux dépens, dommages et intérêts contre celui qui contreviendrait à cette prohibition* ».

([607]) Rapport du directeur de la succursale auxerroise de la Banque de France.

([608]) Le chiffre des engagements est jugé trop élevé (rapport des 2-14 juin 1890). Le capital figurant au bilan est purement nominal (rapport des 11-21 octobre 1893).

([609]) Sur cette somme, Vié est garanti par Gustave Perriquet pour 200 000F (rapport des 27 septembre - 5 octobre 1889). « *Sa situation est considérablement amoindrie et ne fait presque plus rien comme affaires* » (rapport des 2-14 juin 1890).

([610]) « *C'est un compte qui a beaucoup diminué, surtout à cause de Coulbois et Guenau, dont il présentait et endossait le papier pour 230 000F environ* » (rapport des 2-14 juin 1890). Ce client devait faire faillite peu après.

([611]) Rapport des 28 octobre-13 novembre 1895. Cet héritage lui « *a permis de donner plus d'élasticité à ses affaires de banques, car il a acheté des titres qui ont été déposés en garantie* » (rapport des 22 février-4 mars 1898).

([612]) Rapport des 11-21 octobre 1893. Cette société est formée le 27 juin 1893 par acte non public et non enregistré (rapport des 28 octobre-13 novembre 1895).

B) LE DÉCROCHAGE (1866/1885 - 1914)

À partir de la fin du Second Empire et surtout du milieu des années 1880, le modèle de développement de l'Auxerrois est remis en cause : les industries qui ont fait la prospérité de la région connaissent des difficultés.

Évolution des effectifs industriels de l'Auxerrois de 1896 à 1906

	1896	1906		1896	1906
Carrières	254	157	Chaux et plâtre	44	70
Briqueterie, poterie	242	214	Céramique	287	294
Taille de pierre	71	61			
Terrassement, construction	1 412	1 327	Objets en cuir ou peaux	167	186
Chaussures, ganteries	494	465	Scierie, charpente, charronnage	1306	1 308
Industrie textile	148	87	Charpentes en fer	136	188
			Chaudronnerie, fonderie	322	645
Ustensiles en bois	640	491			
Ebénisterie	135	111	Boulangeries, pâtisseries	497	645
			Bières, cidres	31	32
Forges, taillanderies	477	449	Confection de vêtements, lingerie	2 170	3 187
Articles en fer blanc	94	92	Chapeaux, chaussons...	130	145
Horlogerie, bimbloterie	79	72			
Minoteries, beurreries	299	215	**Total***	**10 349**	**11 721**

* Tous les secteurs ne sont pas reproduits dans le tableau. Source : Recensement de la population de 1906.

Les facteurs, qui avait poussé initialement à la croissance, changent complètement : le marché, le cadre social, le modèle technique et l'autonomie financière.

A) LE MARCHÉ

Le marché est bouleversé par les modifications des voies de communication, la stagnation du marché local et sa domination croissante.

1) LA FIN D'UNE RENTE DE SITUATION

a) Voie ferrée et voie d'eau

Après l'ouverture du canal de Bourgogne en 1832, le passage du grand axe ferroviaire Paris-Lyon-Marseille par la vallée de l'Armançon et Dijon et non par Auxerre est un deuxième coup dur pour toute la région. Le 10 août 1844, le conseil municipal d'Auxerre voit juste quand il constate : « *Depuis dix-huit siècles, les voyageurs et les marchandises allant de Paris à la Méditerranée traversaient Auxerre.* » ([613]) La mise en service de chemins de fer locaux ne change rien d'essentiel ([614]), ni celle de la ligne Auxerre-Gien (en 1884 et en 1885) ([615]), ni celle de la ligne Triguères (Loiret) - Clamecy (Nièvre) par Charny, Toucy et Druyes-les-Belles-Fontaines (17 avril 1884).

La concurrence de la voie ferrée, qui menace de ruine la marine, pousse à la réalisation des travaux. En septembre 1871, grâce à vingt-neuf barrages et deux dérivations, la navigation est continue sur la Seine et sur l'Yonne entre Paris et l'embouchure du canal de Bourgogne, à Laroche. En 1873, la continuité est prolongée jusqu'à Auxerre grâce à 8 autres barrages et une dérivation. Cette continuité est en fait permanente depuis le 29 septembre 1874 ([616]). Entre Auxerre et Laroche, la traction se fait uniquement avec des chevaux. Entre Laroche et Montereau, le halage par chevaux, le touage sur chaîne noyée ([617]) et le remorquage par bateau vapeur ([618]) sont employés concurremment ([619]). La voie d'eau perd de son intérêt même pour les produits pondéreux de faible valeur comme les pierres de taille ([620]).

b) Vers un espace moins rugueux

Avec la généralisation du réseau ferroviaire l'Auxerrois perd donc l'avantage décisif que lui donnait la voie d'eau. La baisse des prix du transport est un élément décisif. Dans la concurrence entre le fer et l'eau, c'est le premier,

---

([613]) Délibérations du Conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre).

([614]) Le transport par route reste d'un coût prohibitif : chez Puissant, l'acheminement par fardier des blocs de pierre de la carrière située à Vincelottes au port de Vincelottes ou à la gare de Vincelles coûte 5F par m3, alors que la pierre est vendue ébauchée pour Paris 16 à 20F le m3 [prospectus « Exploitation des carrières de M. Puissant » (Fonds Lorrin L.63, B.M. d'Auxerre)].

([615]) Déclarée d'utilité publique par les lois de 1868 et 1875, cette ligne est inaugurée dans sa section Toucy-Gien le 17 avril 1884 et dans celle de Toucy à Auxerre le 28 décembre 1885 [dossiers du Chemin de fer d'Auxerre à Gien, Bourbonnais 1875-1887 (A.D.Y., 1S/307)].

([616]) Et en droit depuis le 19 octobre 1874 (décision ministérielle prescrivant la suppression des éclusées en aval d'Auxerre).

([617]) Publicité de la *Compagnie des Coches* (Fonds Lorrin, A.M. d'Auxerre). Son but était pourtant de remorquer les bateaux à l'aide de bateaux toueurs à vapeur ayant pour point d'appui une chaîne noyée dans le fond de la rivière. Une machine à vapeur installée sur une coque de fer de 25 à 30 m de long met en mouvement des treuils sur lesquels viennent s'enrouler une chaîne ménagée en rivière. Ces treuils, dont l'action est opposée, enveloppent la chaîne et la développent au fur et à mesure que le bateau avance. Le point d'appui étant fixe, il n'y a pas de déperdition des forces. Créée par un décret du 8 janvier 1873, la « *Société du Touage à la Vapeur de l'Yonne* » de Montereau à Laroche semble n'avoir pas eu le succès escompté. En 1879, elle ne dessert que 8% du mouvement à la descente, 48% à la remonte (très pénible), soit 12,8% du trafic total [délibérations du Conseil général de l'Yonne (A.D.Y., série N)].

([618]) Ce remorquage est généralement impossible à cause de l'insuffisance du mouillage.

([619]) Sur le canal du Nivernais et de la haute Yonne, le halage des bateaux (des flûtes très légères) se fait longtemps à bras d'hommes (sauf dans la traversée du souterrain du bief de partage et dans la traversée de Clamecy), mais aussi de plus en plus par des ânes, des mulets et quelquefois les chevaux.

([620]) Les chemins de fer d'intérêt local sont conçus parfois comme complémentaires de la voie d'eau. Ainsi, en 1882, un certain Ch. Seguin & Cie propose d'établir à Champs-sur-Yonne une vaste gare maritime et une voie ferrée de dix-neuf kilomètres jusqu'à Molesmes pour transporter chaque jour 200 m3 de pierre, soit 16 800 t par an [projet adressé au préfet le 22 juin 1882 (Fonds Lorrin L.238, B.M. d'Auxerre)]. En 1913, « *parmi les très nombreuses carrières de pierre de taille ouvertes dans l'Yonne, celles qui sont situées non loin des voies d'eau ou des voies ferrées, ont pu seules maintenir leur activité* » : dans l'Auxerrois, Cravant s'oppose à Charentenay, Merry-Sec, Courson, Molesmes, Taingy (rapport des ingénieurs des Mines).

« *dont les tarifs sont contrôlés, qui mène la course. Bon gré mal gré, la voie d'eau doit abaisser ses tarifs* » ([621]). Jusque là stable, le prix par la voie d'eau chute de 5,3 centimes/tonne-kilomètre en 1845-1854 à 2,2 en 1905-1913, et celui de la voie ferrée respectivement de 10,6 à 5,4 ([622]). Le trafic annuel moyen de sortie du port d'Auxerre régresse (cf. document n°17) : 20 000 tonnes en 1838-1842, 24 800 tonnes en 1843-1847, 12 360 tonnes en 1887-1891, 2 124 tonnes en 1909-1913 ([623]). « *La batellerie, autrefois si prospère dans l'Yonne, est irrémédiablement détruite, ou à peu près, par les voies ferrées.* » ([624])

Après le passage à la navigation continue, le trafic à la remonte (cf. document n°17) se développe à nouveau (6 580 tonnes en 1884, 25 470 tonnes en 1913) grâce à l'essor des produits industriels et surtout celui des combustibles minéraux. En revanche, à la descente, le trafic décline. Le trafic annuel moyen de vins passe de 15 482 tonnes en 1853-1857, à 10 010 tonnes en 1863-1867, et à 1 629 tonnes en 1873-1877 ([625]). Quant aux bois, le trafic des trains et des radeaux passent de 319 225 m3 en 1853-1857 à 302 605 m3 en 1863-1867, 90 910 m3 en 1873-1877 et disparaissent en 1880 ([626]) (cf. documents n°15 et 16). Leurs prix s'effondrent, en particulier celui du bois de charpente en raison du ralentissement des constructions, de la stagnation des affaires et de la substitution du fer au bois : 6F le décistère en 1877, 5,125F en 1880, 3,25F en 1887 ([627]).

Au-delà de 1860, « *la fin du cloisonnement régional relatif* [rend] *possibles des concurrences nouvelles* ». Comme à Lyon (mais à une échelle bien moindre !), l'industrialisation auxerroise s'est « *développée jusque là dans un cadre régional, servi par divers moyens de transports et protégée par l'insuffisance des liaisons nationales et par conséquent par le cloisonnement du marché intérieur* » ([628]). Mais alors l'Auxerrois cesse de bénéficier de la rente de situation que constituent sa localisation à proximité de la Région Parisienne et sa liaison privilégiée par voie d'eau. L'achèvement des réseaux de transport et la conclusion des traités de commerce intensifient les concurrences et effacent progressivement la « *rugosité de l'espace* » ([629]). Les coûts de production prennent le pas sur les prix du transport comme facteur de localisation ([630]). En 1906, les transports ferroviaires (530 personnes) emploient plus d'actifs que les voies d'eau (49 personnes) et même que les voies de terre (143) ([631]). Le nouveau port créé par la municipalité ne sert pas à grand chose ([632]).

([621]) Toutain (Jean-Claude), « Les transports en France de 1830 à 1965 », *Cahiers de l'I.S.E.A.* n°8, septembre-octobre 1967, p.280.

([622]) Tarifs corrigés. Id., p.279. En 1859, pour de la pierre servant à la production de ciment, il coûte à Zagorowski 21 centimes par la route entre Vassy et Cravant et 8,8 centimes par la voie d'eau entre Cravant et Auxerre [moulins et usines (A.D.Y., 3Sa)]. En 1867, pour le transport de l'ocre brute de Sauilly à Auxerre, le coût du transport proposé par la compagnie de chemin de fer passe de 29,5 centimes par la route à 22,3 par le train, soit une réduction de 25% [dossiers du chemin de fer d'Auxerre à Gien, Bourbonnais 1875-1887 (A.D.Y., 1S/307)]. En 1880, le tarif proposé par les chemins de fer locaux est de 18 centimes pour les marchandises ordinaires et 10 centimes pour les pierres de taille [chemin de fer d'intérêt local, projet adressé au préfet, 27 juin 1882 (Fonds Lorrin L.238, B.M. d'Auxerre)].

([623]) De 1853 à 1880 : *Relevé général des tonnages de marchandises par espèce, par classe et par cours d'eau, tant à la descente qu'à la remonte*, Direction générale des contributions indirectes, Navigation intérieure, Cours d'eau administrés par l'Etat ; de 1881 à 1913 : *Statistique de la navigation intérieure*, Ministère des Travaux publics, des postes et des télégraphes, Direction de la Navigation.

([624]) Statistiques, 22 avril 1886 (A.D.Y., 6M3/15).

([625]) Le changement de nomenclature au 1er avril 1867 n'affecte guère la classe 9 de l'ancienne nomenclature et la classe 2 de la nouvelle (vins, eaux de vie, esprits, liqueurs, vinaigre, cidre, bière, eaux gazeuses et minérales et autres boissons).

([626]) La décision ministérielle du 8 mai 1878 prescrit les trains de bois.

([627]) Quant aux autres bois, leurs prix connaissent une baisse comparable : le décastère de moulée sur les ports de l'Yonne vaut respectivement de 120F, 160F, 110F ; le sac de charbon de bois de 53 kg en gare de Joigny 5,40F, 5,90F, 4,90F ; les 104 bottes d'écorces pesant rendues au moulin 17,500 kg l'une 205F, 175F, 165F ; le millier de lattes coeur de chêne prise au chantier de Toucy 40F, 45F, 40F ; le millier d'échalas (coeur) pris au chantier 64F, 60F, 56F (Picard, « Les forêts du département de l'Yonne, statistique générale de la forêt », *A.Y.*, 1890, p.131-221).

([628]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts-fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, cité par Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, p.122.

([629]) Claval (Paul), *Régions, nations, grands espaces, Géographie générale des ensembles territoriaux*, Editions Th. Génin, Paris, 1968.

([630]) Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.9. Le fabricant de vinaigre Trutey déplore : « *L'exportation ne peut augmenter : l'Allemagne produit meilleur marché : les matières premières sont moins chères et les salaires moins élevés* » [enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)].

([631]) Les effectifs des transports augmentent (671 en 1896, 722 en 1906), ils passent de 118 à 143 pour les transports de terre, 497 à 530 pour les transports ferroviaires et de 56 à 49 pour les transports par voie d'eau (recensement de la population de 1906).

([632]) Voici ce que pense un journaliste local mal intentionné, faisant allusion au feu d'artifice du 14 juillet exceptionnellement tiré des berges de l'Yonne : « *Si sur le nouveau port on l'a fait éclater* », « *C'était, je le suppose* », « *Afin de démontrer* », « *Que ce port-là pouvait servir à quelque chose* » [cité par Pineaux (Denise), *Architecture civile et urbanisme à Auxerre, 1800-1914*, Auxerre, Imprimerie moderne, 1978, p.262].

2) LA STAGNATION DU MARCHÉ LOCAL

Passé 1870, la baisse du prix de l'hectolitre de blé est à peu près constante, notamment en raison d'importations de plus en plus massives en provenance des Etats-Unis. L'élevage bovin est menacé lui aussi par l'arrivée de viande américaine. Mais la crise la plus forte est celle de la vigne : elle emporte 85% du vignoble ([633]). Comme dans la Champagne voisine, les viticulteurs font preuve de peu de combativité : tout se passe comme s'ils se résignaient assez vite à délaisser cette activité et - très probablement - à émigrer en ville ([634]).

a) La stagnation générale

De 1881 à 1911, la population de l'Auxerrois régresse de 0,46% par an, alors que celle de la France entière progresse de 0,17% par an. La crise rurale est générale. Elle frappe les activités industrielles (tuileries...) et agricoles.

Les signes de la stagnation de la richesse de la région sont multiples :

- les expéditions faites à la gare d'Auxerre se maintiennent au même niveau pendant des années ([635]).
- les produits de recettes de toutes natures effectuées au profit de l'Etat dans le département restent stationnaires : 17,3 millions de francs en 1891, 17,9 millions de francs en 1904 ([636]).
- à la Caisse d'épargne d'Auxerre, le montant des versements stagne à partir de 1882 (cf. document n°5) ([637]).
- l'escompte à la Banque de France régresse, puis redémarre timidement (cf. document n°6) ([638]).
- la croissance des recettes de l'octroi par habitant est stoppée, régresse de 1890 à 1900, puis repart jusqu'en 1914.

La demande de biens de consommation est faible. En revanche, celle de biens d'équipement reste forte, notamment celle de matériel de transport et de produits de l'industrie mécanique (moteurs, matériel agricole, de moulins, de transports, de manutention, machines à travailler le bois...). Elle entraîne la demande de biens intermédiaires : bois, métal, courroies, ciment...

b) La croissance insuffisante du marché urbain

Toutefois le niveau de vie de ceux qui restent s'améliore, y compris pour les couches populaires. L'alimentation continue à se diversifier. Les maisons récentes sont souvent plus grandes que les anciennes, toujours plus claires et mieux aérées ([639]), même si, dans beaucoup de quartiers, les choses n'ont pas tellement changé depuis 1800 : « *Dans les ruelles escarpées et humides des bords de l'Yonne se devinent des logis insalubres, la promiscuité et la vermine.* » ([640])

Auxerre semble échapper au naufrage général. C'est que « *l'accélération progressive de la croissance industrielle à partir de la fin du XIXe siècle jusqu'à la première guerre mondiale* [...] *est plus fondée sur la croissance du marché urbain que sur celle du marché rural* » ([641]). La croissance de sa population continue de s'accélérer (+ 0,86% par an), non seulement grâce à un solde migratoire positif, mais aussi grâce à un solde naturel dopé par l'arrivée de jeunes ménages ([642]), à tel point qu'en

---

([633]) Les difficultés de la vigne ont commencé dès le Second Empire. A partir de 1864, le marché parisien se ferme et il faut écouler les vins sur la Brie et autres contrées où les prix sont bien inférieurs. De plus, à partir de 1862-1863, les vins du Midi affluent sur le marché parisien. Les années 1870 à 1885 sont marquées par des récoltes particulièrement mauvaises. C'est donc un organisme déjà bien affaibli qui doit faire face à la crise phylloxérique à partir de 1875. La culture des vignes greffées nécessite des labours plus profonds, donc un matériel important, un perfectionnement des méthodes de plantations, des fumures, une taille plus longue. Elle devient plus soignée, plus intensive, "*scientifique*". La diminution de la valeur foncière des terres à vigne achève de ruiner les petits propriétaires.

([634]) Hau (M.), *opus cité*, p.104.

([635]) Rapports concernant la succursale d'Auxerre de la Banque de France, 1871-1913 (archives de la Banque de France).

([636]) Id.

([637]) Etats de situation (A.D.Y., Caisse d'Epargne, 6M2/129-189).

([638]) Il est vrai que cette évolution est due au début des années 1880 à une politique beaucoup plus restrictive dans l'obtention des crédits [compte-rendu au nom du Conseil général de la Banque et rapport à MM. les censeurs, *Banque de France*, succursale d'Auxerre (B.N. 4°V 117)].

([639]) Article de Le Gallo dans L'Indépendant Auxerrois, décembre 1906, cité par Pineaux (D.), *opus cité*, p.433.

([640]) Id., p.399.

([641]) Caron (F.), *opus cité*, p.128.

([642]) En 1910, on enregistre 324 décès et 359 naissances [chiffres donnés par Pineaux (D.), *opus cité*, p.261].

1911 la ville finit par concentrer 21,6% de la population de l'arrondissement ([643]). Le commerce n'y a jamais été aussi actif, et surtout plus varié dans ses formes. En 1900, le marché-couvert paraît non seulement trop vétuste mais trop petit, et les commerçants des rues du centre font refaire leur boutique. Un programme urbain ambitieux est même entrepris à partir de 1900 : marché-couvert, hôtel des postes, salles de spectacle, école normale d'instituteurs, écoles primaires, établissement départemental d'assistance, immeuble pour la Caisse d'épargne, adduction d'eau, multiplication des voies publiques dans les faubourgs... ([644]).

3) LA DOMINATION CROISSANTE DU MARCHÉ LOCAL

Hormis les secteurs à clientèle captive, les secteurs industriels auxerrois ont du mal à soutenir la concurrence et la spécialisation régionale se poursuit à leurs dépens : les secteurs obsolètes disparaissent, d'autres se concentrent, tandis que les entrées de produits élaborés s'accroissent.

a) Une exception : les secteurs à clientèle captive

Certaines activités traditionnelles continuent à souffrir assez peu de la concurrence extérieure, car elles ont une clientèle entièrement captive. Le bâtiment souffre beaucoup de l'exode rural, mais profite, à la ville, des travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. L'usine à gaz passe à la *Compagnie française d'éclairage et de chauffage au gaz*, puis est doublée d'une usine électrique. En 1884, l'imprimerie connaît des périodes de chômage très fréquentes en raison de la perte de l'impression des tarifs, horaires, prospectus... après la cession des chemins de fer aux grandes compagnies ([645]). Mais elle continue de bénéficier des progrès de l'alphabétisation et de la multiplication de la correspondance administrative et voit ses effectifs à Auxerre passer de 55 en 1885 à 124 en 1913. En 1913, Auxerre dispose encore de trois journaux.

b) La disparition des secteurs obsolètes

Les produits de certains secteurs ne sont plus adaptés à la demande. Déjà dans la première moitié du XIXe siècle, l'usage de la terre de pipe et celui de la porcelaine avaient condamné à terme la faïence : toutes les faïenceries avaient disparu très vite, comme celle d'Auxerre vers 1818 ([646]), celle de Toucy-Arthé dans les années 1840 ([647]) et celle de Ligny vers 1861 ([648]). Pour la poterie, le déclin s'amorce dès la fin du Second Empire ([649]) en raison de la concurrence des grandes fabriques à la houille (1854) et de celle de produits nouveaux (vaisselle de fonte, de fer blanc) diffusés par les voies ferrées ([650]). La cimenterie Zagorowski disparaît à la mort de son promoteur, en 1872, ses ciments ne parvenant pas à s'imposer face aux ciments de l'Avallonnais et à ceux de la vallée de l'Armançon. Les chandelles sont avantageusement remplacées par l'huile, le pétrole, le gaz, l'essence et l'électricité ([651]). Leurs fabriques disparaissent très vite, à l'instar d'Amédée Brette. Les chantiers de marine pâtissent de la décadence du trafic fluvial liée à l'essor du trafic ferroviaire ([652]).

([643]) « *Il n'est plus téméraire de dire qu'avant vingt ans nous approcherons des 30 000 habitants* » (*L'indépendant auxerrois*, 30 mars 1911). Ibid.

([644]) Le maire Charles Surugue déclare en 1902 : « *A Auxerre, nous n'avons que des monuments du Moyen-Age, nous n'avons rien de moderne.* » Id., p. 273.

([645]) Enquête sur le travail, 1884 (A.N., C 3373/1).

([646]) Le 1er juillet 1816, le sieur Montenot, fabricant de faïence, demande l'affranchissement du droit d'octroi sur les bois qui servent la cuisson de ses marchandises [registre des délibérations du conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([647]) Pellet (Camille), « La faïencerie d'Arthé », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p.109.

([648]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

([649]) En 1883, une douzaine de poteries n'emploient plus que 56 hommes, 7 femmes et 8 enfants. Les dernières disparaissent peu après 1900 [situation industrielle, état trimestriel, 1857-1900 (A.D.Y., 6M3/13)].

([650]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe à nos jours, les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981, p.106.

([651]) En 1880, les compagnies du gaz donnent comme conseil dans leurs prospectus : 1 kg de chandelle coûte 1,60F et pour la même quantité de lumière la dépense n'est que de 0,42F. La chandelle coûte quatre fois plus cher que le gaz, la bougie 5,28 fois.

([652]) 150 ouvriers en 1848 (avec les mariniers) [enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969)] ; 97 ouvriers en 1883, 42 en 1884, 22 en 1885 (sans doute avec les mariniers) [état sommaire des industries principales et salaires des ouvriers de la grande industrie, 1873-1886 (A.D.Y., 6M3/18-21)]. Le constructeur de bateaux Louis Auguste Paymal essaie de se diversifier en installant des bains dans l'Yonne, mais sa trésorerie est constamment insuffisante [rapports concernant la succursale

c) La concentration des secteurs traditionnels

Les tanneries disparaissent, tant à Toucy ([653]) qu'à Auxerre ([654]). De même, « *briqueteries, carrières, fabriques de ciment* [...] *ne travaillent plus que pour les besoins de la contrée* » ([655]). Les autorisations sont nombreuses jusqu'en 1884 ([656]). Mais après le boom en 1882, nombre d'établissements sont en chômage ([657]), font faillite ([658]), ou disparaissent ([659]). En 1894, la moitié d'entre eux ont déjà disparu en raison de la mévente des produits ([660]). Le marché parisien se ferme très tôt. Sur place, la demande reste soutenue, mais l'offensive d'entreprises extérieures est générale. Partout, la production mécanisée permet de proposer des prix de vente inférieurs : les tuiles faites à la mécanique, notamment à Montchanin (Saône-et-Loire), sont particulièrement appréciées.

La fabrique de colle ne peut plus dégager le moindre profit de ses ventes en raison des forts gains de productivité de ses concurrents. Moulins, huileries, distilleries plient face à la concurrence et à la baisse de la population rurale. Les farines austro-hongroises et américaines, meilleures et moins chères, envahissent le marché. La modernisation des mécanismes est le plus souvent hors de portée des meuniers "*à petit sac*" comme Armand Pellet, de Perrigny ([661]). D'autres y parviennent comme Gustave Bertheau, qui prend à bail le moulin de Preuilly, à Auxerre, et le transforme complètement ([662]). La fermeture de nombreuses petites huileries de village est compensée par l'ouverture d'une grosse huilerie au moulin Bouffaut à Auxerre en 1880.

Dans des secteurs produisant des produits de première nécessité destinés à la consommation locale, certaines entreprises réussissent leur industrialisation : fabrique de chaussures, une usine de sécrétage de peaux et de poils de lapin ou de lièvre, laiterie, fabrique de biscuits-chocolaterie.

d) Des entrées croissantes de produits élaborés

Très tôt, c'est vers la capitale que l'Auxerrois se tourne pour les rares machines dont il a besoin et qu'il ne sait pas construire ([663]). Dans la fabrication des moteurs, la dépendance s'accroît considérablement avec l'introduction des machines à vapeur, dont la fabrication sur place ne commence que dans les années 1850, chez Leroy, puis chez Muzey, mais qui reste de toute façon très réduite. La plupart des machines sont fabriquées dans la région

---

d'Auxerre (Banque de France, 1873-1913)], et il fait faillite le 30 août 1889 [dossiers de faillite du tribunal de commerce d'Auxerre (A.D.Y., 6U)].

([653]) Jaluzot en 1860, Deshommes en 1867, Voguet fils en 1882, Coffre (ex-Bigé) en 1887, Montcellet en 1910. Le moulin à tan Jaluzot des Grossots est incendié en 1854. En revanche, Perreau en installe un à l'usine de Barnaud vers 1870 (inutilisée depuis que Guilliet & Mercier avaient transféré leur parqueterie à Lavau), dont se servent plus tard les frères Jacquemain (ils en deviennent propriétaires vers 1895) [d'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3)]. Les effectifs employés tombent à 20 dès 1872.

([654]) Après la faillite de Guérin (ex-Breton) vers 1885. Les bâtiments sont vendus en octobre 1886 à la parqueterie voisine Bernard & Perriquet (adjudication, Me Girard, 21 novembre 1886).

([655]) Statistiques, 22 avril 1886 (A.D.Y., 6M3/15). En 1894, « *la production* [...] *est faible pour les ocres et la chaux hydraulique* » [lettre au préfet, 14 août 1894 (A.D.Y., 6M3/17)].

([656]) Citons à Auxerre : 19 janvier 1843, 24 novembre 1856, 13 juin 1853. Citons aussi Henri Guérault pour une tuilerie près du hameau des Bréchots, à Toucy, en janvier 1879 ; Millot-Belloc, de l'Isle-sur-Serein, pour douze fours à ciment à Vermenton en août 1883 ; Jules Boudiot et Maurice Roset pour deux fours coulants à chaux en novembre 1884 ; Provotelle et Conord pour une briqueterie du système belge à Auxerre, aux Cassoirs, en septembre 1884 ; Parquin & Cie pour une briqueterie du système belge à côté de l'ocrerie Brichoux en août 1885 - utilisant les résidus provenant du lavage de l'ocre [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5 M10/14-17, 30-41,56-57 ; A.M. d'Auxerre)].

([657]) Citons Lixy, Courson, Rebourseaux, Jaulges (et aussi Thorigny) [statistiques, 22 avril 1886 (A.D.Y., 6M3/15)].

([658]) Citons Jules Prou, tuilier à Mailly-la-Ville, le 10 novembre 1887, Marcel Robert, carrier à Merry-Sec, le 10 décembre 1887, et Auguste Thinardon, tuilier aux Cassoirs, le 20 novembre 1888 [dossiers de faillite du tribunal de commerce d'Auxerre (A.D.Y., 6U)],

([659]) Citons la briqueterie de Courson, les carrières de Charentenay, la fabrique de chaux de Vaux, la parqueterie Bernard d'Auxerre.... [état sommaire des industries principales et salaires des ouvriers de la grande industrie, 1873-1886 (A.D.Y., 6M3/18-21)].

([660]) Lettre de la Chambre de Commerce au préfet, 14 août 1894 (A.D.Y., 6M3/17).

([661]) Pellet fait faillite le 23 août 1888 [dossiers de faillite du tribunal de commerce d'Auxerre (A.D.Y., 6U)].

([662]) Bail (s.s.p., 24 décembre 1884).

([663]) « *L'industrie du département est encore loin d'être dans la nécessité de recourir à des inventions nouvelles et à d'autres fabriques que celles de la capitale* » (réponse de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées le 9 novembre 1825 au questionnaire du 6 septembre 1825, A.D.Y., 6M2/2).

parisienne ([664]), plus rarement au Creusot ([665]), à Orléans ([666]), à Lille ([667])... Malgré la réaction des mécaniciens locaux ([668]), le matériel agricole est lui aussi très largement importé : en 1889, on trouve la fourche américaine « *dans nos villages les plus reculés* » ([669]).

B) LA CRISE DU MODÈLE SOCIAL

Le modèle social est profondément affecté par l'hémorragie démographique et le manque croissant de qualification de la main-d'œuvre.

1) APRES 1848 : L'HÉMORRAGIE

À partir de 1850, l'exode prend alors l'allure d'une vraie hémorragie. Les jeunes quittent en masse la commune pour tenter leur chance à la ville, essentiellement à Paris. De plus, après 1851, il change aussi de nature. Il frappe non plus seulement le pauvre, le brassier, mais aussi le nouveau petit propriétaire, celui qui « *s'est emparé successivement du territoire, grâce à son travail, à son économie, à sa passion pour la terre et la propriété* » ([670]). « *Ce n'est plus le prolétariat agricole qui part, mais une masse de petits possédants ruinés par les crises.* » ([671]) La communauté rurale n'est plus là pour les protéger. Elle s'est progressivement disloquée sous les coups de l'individualisme avec appropriation des biens communaux et suppression de tous les droits collectifs.

Évolution de la population d'Auxerre et de l'Auxerrois de 1851 à 1911

	Auxerrois (hors Auxerre)		Auxerre		Auxerrois total	
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice
1851	**105 817**	100	14 166	100	**119 983**	100
1856	102 781	97	15 119	107	117 900	98
1861	103 841	98	15 081	106	118 922	99
1866	103 267	98	15 497	109	118 764	99
1872	100 796	95	15 631	110	116 427	97
1876	98 451	93	16 239	115	114 690	96
1881	99 702	94	16 986	120	116 688	98
1886	99 896	94	17 456	123	117 352	98
1891	96 183	88	18 036	127	114 219	95
1896	91 478	86	18 576	131	110 054	92
1901	86 878	82	18 901	133	105 779	88
1906	84 866	80	20 931	148	105 797	88
1911	79 578	75	**21 929**	**155**	101 507	85

Sources : Recensements généraux de la population.

([664]) En 1856, la machine acquise par Lyon & Bernard vient de chez Cail & Cie, celle de Guillemot (à Toucy) de chez Rouffet (rue Saint Maur-Popincourt) [Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94, notamment p.90]. Trutey a une machine Woolf (vente, Me Esmelin, 31 janvier 1859) et Guilliet une Rouffet en août 1864 (A.D.Y, 5 M10).

([665]) Muzey achète à Entrains-sur-Nohain (Nièvre) une machine construite au Creusot en 1848 par M. Giraudon, de Paris (autorisations, A.D.Y., 5 M10).

([666]) l'ocrerie Perdet dispose d'une machine à vapeur locomobile de la force de 6 CV De Cumming (Me Piétresson, 17 décembre 1871).

([667]) Le 20 mars 1874, Octave Leroy demande l'autorisation d'utiliser un appareil à vapeur construit chez MM. Meunier & Cie de Fives-Lille (Nord) (A.D.Y. 5M 10/6). Vers 1882, l'appareillage de l'usine élévatoire du Batardeau (turbine à vapeur, pompes et machine à vapeur) sont livrées par Dujardin à Lille [Pineaux (D.), *opus cité*, p.255].

([668]) Au concours agricole de Tonnerre (7 septembre 1879), « *les petits fabricants de province ont réalisé depuis quelques années de très sérieux progrès* [...]. *Aujourd'hui, sauf pour les moissonneuses et les* [...] *batteuses à grand rendement, les cultivateurs de l'Yonne peuvent hardiment s'adresser aux fabricants de pays* » [*Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Yonne*, 23ème année, 1879).

([669]) Article anonyme de *La Constitution*, 29 juin 1889, cité par Rocher (J.-P.), « Les exposants de l'Yonne à l'Exposition Universelle de 1889 », *Catalogue officiel de la 61e foire-exposition*, Auxerre, 1991, p.VI-VIII.

([670]) Conseil général de l'Yonne, 1845, p.83.

([671]) Braux (Dominique), *La crise du phylloxéra dans le département de l'Yonne*, Mémoire de Maîtrise, Dijon, 1972, p.79.

À la campagne, la pénurie de main-d'œuvre touche trois activités : l'abattage et le sciage du bois, les charrois et la tonnellerie. En 1907, la *Société des Ocres* déplore l'augmentation des prix de toutes les fournitures, principalement celle du bois. En 1913, elle envisage d'installer à Auxerre une fabrique de douelles d'emballages pour obtenir à meilleur compte des tonneaux plus soignés et mieux appréciés de la clientèle, surtout de la clientèle d'outre-mer. Après la guerre, il faudra faire appel à de la main-d'œuvre « *exotique* », espagnole notamment ([672]). À la même époque, à Vermenton, Rouzé & Cicile doivent construire une cité pour loger une douzaine de leurs ouvriers et leur famille, soit en tout soixante-huit personnes ([673]).

2) UNE QUALIFICATION INSUFFISANTE

L'agglomération parisienne garde pour elle la métallurgie de transformation et accapare les industries nouvelles de haute technicité, ainsi que toutes les "*places*" (Ville, P.L.M., Garde républicaine...), drainant à elle la main-d'œuvre la plus qualifiée des régions avoisinantes ([674]). Le voisinage de Paris devient pour l'Auxerrois un facteur supplémentaire de désindustrialisation : au lieu d'exporter des activités vers sa périphérie, comme elle le fait dans les périodes d'expansion, Paris attire à elle la main-d'œuvre de qualité, dont l'absence sur place entrave l'essor des industries de transformation.

Ne restent donc sur place que ceux d'un niveau de qualification déjà plutôt médiocre. Depuis 1840, les apprentis se font de plus en plus rares, alors que les mécaniciens réclament de plus en plus de tourneurs et d'ajusteurs. « *Après l'année terrible, le service militaire est venu couper en deux parties la jeunesse de l'ouvrier et, s'il n'a pas supprimé le tour de France, il l'a rendu très difficile et beaucoup moins fructueux* » ([675]). En 1913, Piat & Fougerol doivent insérer des offres d'emplois d'ouvriers dans de nombreux journaux des départements voisins ([676]). Quant à Guilliet Fils & Cie, ils sont obligés d'élargir l'aire de recrutement aux zones rurales de tout le département, puis à celles des départements limitrophes (Nièvre surtout) et même à celles de toute la France : trois ouvriers sont ainsi originaires du sud du Massif central (Lozère, Corrèze) ([677]).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE DIGES ET DE POURRAIN DE 1881 À 1931

	1881	1931	Évolution T.A.M. en %
Pourrain	1 580	887	- 1,15%
Diges	1 778	1 261	- 0,69%
Canton de Toucy :			
Autres communes :	11 204	7 668	- 0,76%
donr : Parly	1 105	742	- 079%
Yonne :			
Communes rurales *	290 139	196 988	- 0,77%
Auxerre	16 986	22 900	+ 0,60%
Total de l'Yonne	355 915	275 755	- 0,51%

T.A.M. : Taux Annuel Moyen; * Définition de 1968.

« *L'industrie ne puis*[e] *donc largement dans la main-d'œuvre rurale qu'après les débuts de l'industrialisation : l'exode rural* [est] *conséquence et non cause ou facteur permissif.* » ([678])

([672]) D'après les comptes-rendus des assemblées générales de la *S.O.F.* (archives Lechiche).
([673]) L'entreprise compte un chaufournier espagnol et un carrier italien (d'après le recensement de 1911).
([674]) Hau (M.), *opus cité*, p.106.
([675]) Rapport de M. Morisset, conseiller municipal, du 15 mai 1894 (dossier des A.M. d'Auxerre).
([676]) *Le Petit Troyen*, *Le Progrès*, *Paris-Centre*, *Le Bien Public*, *La Tribune* [23 août 1913 (livres de comptabilité)].
([677]) Registres du personnel [archives Guilliet (A.D.Y., 48 J)].
([678]) Verley (P.), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985, p.16.

C) LA CRISE DU MODÈLE TECHNIQUE

Avec le chemin de fer, l'électricité et la chimie organique apparaît une nouvelle civilisation technique, dans laquelle « *le progrès technique est une réponse à une demande d'invention qui naît de la logique de l'exploitation des procédés en place sous la pression de l'exigence de rentabilisation des capitaux investis* » ([679]). Longtemps, la coopération science-technique est faible, car les deux domaines sont mus par deux dynamiques différentes : la science dépend du jugement des scientifiques eux-mêmes, la technique de celui des consommateurs ([680]). En revanche, le lien commence à devenir plus étroit dès la synthèse des colorants organiques ([681]) avec des interactions permanentes : d'un côté, « *la science crée des "opportunités technologiques", qu'il appartient aux ingénieurs, entrepreneurs et ouvriers de saisir et d'exploiter au mieux* » ([682]) et repousse constamment au-delà des limites prévisibles les limites du changement technique ; d'un autre côté, elle est en quelque sorte poussée par les besoins nés du système technique. L'Auxerrois peut-il réussir à relier la science et la technique ? Dans le travail de l'ocre, par exemple, les méthodes qui ont fait jusque là leurs preuves, ne sont-elles pas menacées par la mise en place ailleurs d'un nouveau modèle technique ?

1) PAS DE LIEN SCIENCE-TECHNIQUE

L'Auxerrois doit faire face à deux handicaps majeurs : la quasi-absence de grandes entreprises et la faiblesse du pôle urbain.

a) Pas de grosses entreprises

En dehors de Guilliet (760 ouvriers en 1914) ([683]), l'Auxerrois est le pays de l'industrie divisée, des petits ateliers. Ce n'est pas un handicap insurmontable en soi : le rôle de l'effet de taille sur l'effort de recherche et sur l'efficacité innovatrice est très discuté. Schumpeter a beau associer l'accélération du rythme du changement technique à l'apparition de firmes de grande taille dotées d'un pouvoir de monopole ([684]), ses thèses sont contestées : la grande taille est plutôt le résultat de la recherche que son fondement. Dans certaines industries, le rôle des entreprises de taille moyenne est toujours resté primordial malgré l'émergence de très grandes firmes.

Le morcellement de la propriété industrielle « *permet à l'individu intelligent de s'élever à leur tête, à l'aide de ses facultés intellectuelles, de petits capitaux formés par l'épargne* » ([685]), mais favorise plus le "*bricoleur génial*" et l'amateurisme que « *le déploiement de la recherche scientifique sur des bases aussi larges que celles qui lui furent données en Allemagne* » ([686]). « *La découverte scientifique et technique est toujours considérée comme une affaire strictement individuelle plutôt que comme le résultat d'une effort collectif persévérant et disposant de gros moyens.* »

Bien sûr, l'Auxerrois n'a pas eu au début du XIXe siècle de Georges Dufaud ([687]). Il a eu néanmoins de nombreux inventeurs, qui ont trouvé par pur empirisme des procédés efficaces sans analyse préalable des effets. Cette activité inventive n'a pas dépendu des opportunités technologiques offertes par la science. Elle s'est même parfois aventurée sur des terres inconnues avec beaucoup de témérité. Vers 1900, Fougerol est sans aucun doute un touche-à-tout génial ([688]), qui aime son métier. Il conçoit des machines à l'esthétique soignée, avec de beaux boutons en

---

([679]) Caron (F.), *opus cité*, p.39

([680]) Jewkes (J.), Sawers (D.), Stillerman (R.), *L'invention dans l'industrie, De la recherche à l'exploitation, soixante exemples récents* (traduction d'un ouvrage original paru en anglais en 1958), Les éditions d'organisation, Paris, 1966, p.30.

([681]) Daumas (Maurice), *Histoire générale des techniques*, tome IV, *Les techniques de la civilisations industrielles, Energie et matériaux*, P.U.F., 1979, p. XXIV.

([682]) Caron (F.), « Science et technologie », *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Perrin, 1985, p.151.

([683]) *L'indépendant auxerrois* indique 1 200 ouvriers en 1912 [voir Pineaux (D.), *opus cité*, p.263)].

([684]) Les grandes entreprises seraient les seules à disposer des moyens nécessaires à la recherche, devenue routinière ; seules les entreprises qui ont l'assurance de pouvoir échapper au risque, c'est-à-dire de s'approprier les profits extraordinaires liés à l'innovation, seraient incitées à innover [Schumpeter, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, 1939, cité par Caron (F.), « Systèmes d'organisation et innovation », *Le résistible déclin*, *opus cité*, 1ère page].

([685]) Caron (F.), *Histoire économique*, *opus cité*, p.42

([686]) Id., p.41.

([687]) Membre de la première promotion de polytechnique (1794) [Thuillier (Guy), *Georges Dufaud et le début du grand capitalisme dans la métallurgie en Nivernais*, S.E.V.P.E.N., 1959].

([688]) Il conçoit même pour les automobiles un organe de mécanique dénommé « *poulie extensible* » (brevet n°267 302 du 29 mai 1897).

cuivre... ([689]). Mais l'époque est à la spécialisation croissante, au travail en équipe, à la recherche du prix de revient minimal, bref à la standardisation. Trop de machines sont produites à l'unité ou en très petites séries, à des coûts prohibitifs. L'inventeur de l'Auxerrois reste proche de l'ingénieur de la Renaissance. « *Il reste artiste dans sa généralité.* » ([690]) Il est curieux de tout dans le monde dont l'évolution s'accélère. Il est animé par « *un esprit nouveau,* [...] *qui permet des espoirs immenses, des succès, la promesse de la gloire et de la puissance* » ([691]). Mais la rationalisation des techniques sans le bagage scientifique nécessaire se trouve limitée très rapidement. On note, ici et là, le difficile passage d'une technique vaguement empirique à une technique vaguement chiffrée ([692]).

Lorsque le modèle s'effondre, on invoque la concurrence déloyale : « *Nous sommes convaincus qu'au prix où ces instruments sont vendus, ils ne peuvent faire une concurrence loyale à la fabrication française.* » ([693]) On déplore l'imitation du modèle anglais ([694]) : « *M. Thiers* [...] *ne trouva rien de mieux que de singer l'Angleterre, sans s'occuper si ce régime est avantageux à la France et convient à notre caractère national, à notre tempérament.* » ([695])

C'est que l'effondrement est avant tout celui d'un idéal politique. L'Auxerrois est par essence radical. L'émancipation ouvrière passe par le développement de l'artisanat. Le bon ouvrier est celui qui est capable de réussir son intégration.

b) Pas de pôle

À la fin du XIXe siècle, l'industrie auxerroise de la mécanique ne participe guère à la création de produits tels que l'avion, la bicyclette, l'automobile. Fougerol construit ses premières voitures automobiles, en même temps que Renault Frères, mais se rend compte à l'Exposition Universelle de 1900 qu'il n'est pas de taille à résister. Pourtant la région appartient géographiquement à la France motrice, celle située à l'est de la ligne Le Havre-Marseille, aux "*transports faciles*". De plus elle n'est pas isolée ([696]). Mais, contrairement à Paris, elle n'offre pas la qualité de sa main-d'œuvre et de sa technique, le support de ses milieux commerçants ([697]), celui d'équipements suffisants pour faciliter les interactions les plus diverses, pour favoriser la multiplicité des liaisons techniques qui s'accroît avec l'allongement de la gamme des fabrications mécaniques (automobile, aéronautique...). Rien à voir avec « *ce milieu très diversifié, en raison de la variété des ses origines* [...] *et des adaptations successives auxquelles l'instabilité ouvrière contraint, appelle à son tour des industries nouvelles qui ne trouveraient nulle part ailleurs le personnel qualifié suffisant* » ([698]). La créativité ne peut pas bénéficier « *de la combinaison d'une série de facteurs favorables qui constituent les éléments d'un réseau efficace d'interrelations* » ([699]) : relations familiales ou sociales capables de créer des solidarités, disponibilité de savoir-faire ouvriers et techniciens, contacts avec les milieux scientifiques, connaissance des besoins.

Avec ses 17 000 habitants en 1881, Auxerre a déjà perdu une partie de son caractère champêtre, qui en 1827, de passage à Auxerre, avait frappé Agricol Perdiguier ([700]). Elle dispose de commerces et services de base de plus en plus diversifiés, dont l'essor profite de l'élévation du niveau de vie et de l'affirmation de nouveaux besoins. Mais elle manque donc déjà de "*tertiaire supérieur*", c'est-à-dire « *d'emplois rares et de haut niveau qualificatif qui nécessitent la présence d'un ensemble de personnel hautement qualifié, hautement rémunéré, capable de réinvestir tout ou partie de ses capacités à la fois financières et intellectuelles, ou simplement l'une de ces deux capacités, dans le marché de l'économie régionale ou nationale* » ([701]). Elle n'a pas de ces « *actifs qui cumulent à la fois des fonctions de responsabilité et de décision, de conception, de création et d'encadrement* », de

([689]) Témoignage de M. Louis Walbott.

([690]) Gille (Bertrand), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1978, p.596.

([691]) Id., p.599.

([692]) Id., p.601.

([693]) Article anonyme de *La Constitution*, 29 juin 1889, cité par Rocher (J.-P.), art. cité.

([694]) C'est le modèle allemand qu'il aurait plutôt fallu mettre en cause.

([695]) Rapport de M. Morisset, conseiller municipal, le 15 mai 1894 (dossier des A.M. d'Auxerre).

([696]) Piat & Fougerol cotisent à l'*Association des Industriels de France*, aux *Amis de l'école centrale*, aux *Anciens élèves des Arts-et-Métiers*, au *Syndicat des Fondeurs* et à celui *des Mécaniciens* (livres de comptabilité Piat & Fougerol).

([697]) Fridenson (Patrick), *Histoire des usines Renault, 1) Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Le Seuil, 1972, chapitre 2.

([698]) Chevalier (Louis), *La formation de la population parisienne au XIXe siècle*, Paris, 1950, p.20-21.

([699]) Caron (F.), « Systèmes d'organisation et innovation », art. cité.

([700]) Perdiguier (Agricol), *Mémoires d'un compagnon*, Club des libraires, 1964.

([701]) Rivière-Morel (Valérie), « Les activités supérieures en Ile-de-France : définition et accaparement de l'espace », *L'Information Géographique*, 1986, p. 103-113.

ces responsables de projets, de leur ébauche à leur réalisation, qui les conceptualisent mais n'ont pas la charge de leur réalisation et de leur exécution ([702]).

De même, la région n'accueille aucun institut universitaire, contrairement à Nancy, Grenoble, Besançon ou Toulouse. Or, l'enseignement supérieur passe pour être à l'origine de la renaissance scientifique : « *le succès allemand du dernier tiers du XIXe siècle peut apparaître comme un produit de la réforme des études scientifiques du premier tiers.* » ([703]) D'abord bénéfique, « *la centralisation conduisit au monopole et à ses corollaires habituels, les restrictions et la routine, alors que l'aspect compétitif des systèmes décentralisés* [...] *se révéla plus favorable à un progrès continu* » ([704]).

Dans l'acquisition de l'innovation, « *aucun effet n'est supérieur à l'effet de taille, au seuil des 25 000 habitants, pour rendre compte de la précocité innovatrice.* [...] *Au niveau inférieur se juxtaposent des cellules identiques qui s'organisent autour d'une capitale économique ou administrative, et qui restent sans contact entre elles. Un horizon borné, un système régional y sont des obstacles à la diffusion rapide de la nouveauté. Au niveau supérieur de la hiérarchie urbaine, le capitalisme commercial et le pouvoir d'Etat conjuguent leurs effets pour produire les grandes villes à l'échelle du temps. Ce petit nombre de métropoles sont engagées dans un ensemble plus dense de relations à longue distance, qui les unissent les unes aux autres et assurent, encore à l'échelle du temps, une circulation plus rapide des produits, des capitaux et des informations.* » ([705]) Alors qu'au XVIIIe siècle Auxerre a été une des premières villes de France à éditer des *Affiches*, elle n'est plus dans le peloton de tête pour le téléphone, qui, « *tant qu'il reste intra-urbain,* [...] *a une fonction plus économique que sociale, politique ou militaire* » ([706]). La ville n'appartient à aucun des deux profils urbains favorables : ce n'est pas une ville de grand commerce et d'affaires, ni un centre industriel. Elle est plus proche des anciennes capitales provinciales peu touchées par l'industrialisation comme Toulouse ou Angers. Ses notables locaux n'en ont guère besoin, et en redoutent peut-être même le développement.

Les "*cerveaux*", à l'instar de Fourier un siècle plus tôt, quittent la région pour suivre leurs études et n'y reviennent jamais : non seulement ils n'y trouveraient pas de débouchés correspondants à leurs compétences, mais ils n'apprécieraient pas leur isolement, leur éloignement des centres de décision, la faiblesse des infrastructures d'accueil et l'absence de laboratoires de recherche. Les élites savent s'introduire dans la bourgeoisie parisienne où elles embrassent des carrières de techniciens, de fonctionnaires et de gestionnaires, plus rémunératrices et en réalité plus prestigieuses. Mais quand le modèle extensif de développement s'effondre, le cercle vicieux de l'exode des forces vives s'accélère. Les entreprises locales de type "*ancien*" manquent de cadres et de dynamisme et ont du mal à faire face au nouveau modèle de développement.

Auxerre ne devient pas un « *territoire endogène innovant* », « *un endroit plein de séduction qui attire le nouveau, un endroit plein de ressources propres, qui permet à la nouveauté de fructifier via de multiples entrecroisements* » et de ressortir « *à la fois transformée et amplifiée* » ([707]). Elle ne peut pas offrir une ambiance urbaine multifonctionnelle de niveau élevé, ni fédérer « *un ensemble de savoirs technologiques, support et acteur collectif d'un processus de création et d'accumulation technologique* ([708]). Elle est en-deçà du seuil à partir duquel jouent les effets des synergies attendues, c'est-à-dire la fameuse « *fertilisation croisée* ». Dans le processus de redistribution dans l'espace des industries liées aux nouvelles technologies, elle ne peut soutenir la concurrence de centres mieux placés dotés d'un environnement technico-scientifique et de services supérieurs ([709]).

([702]) Id., p.104.

([703]) Caron (F.), « Science et technologie », art. cité, p.151.

([704]) Cameron (Rondo), *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Seuil, Paris, 1971, p.70.

([705]) Lepetit (Bernard), « Réseau urbain et diffusion de l'innovation dans la France préindustrielle : la création des Caisses d'épargne 1818-1848 », *La ville et l'innovation, 16e-19e siècle*, E.H.E.S.S., 1987, p.131-156, p.152.

([706]) Boyer (Jean-Claude), « Les débuts du téléphone en France, en Angleterre et aux Pays-Bas, 1879-1892 », *La ville et l'innovation, 16e-19e siècle*, E.H.E.S.S., 1987, p.204.

([707]) Boisgontier (Pierre), de Bernardy de Sigoyer (Michel), *Grains de technopole, Micro-entreprises grenobloises et nouveaux espaces productifs*, Presses Universitaires de Grenoble, Influences, Février 1988, p. 238. Voir aussi Boisgontier (Pierre), de Bernardy (Michel), *Le système économique urbain : urbanisation, industrialisation et tertiaire supérieur, Approche sectorielle des problèmes de localisation*, Université des Sciences Sociales de Grenoble. CERER-IREP, 1973.

([708]) La Z.I.R.S.T. est spécialisée dans la Productique, combinaison des industries mécaniques, électriques et électroniques, des services informatiques et d'ingénierie.

([709]) Dézert (Bernard), « Les mutations technologiques et le changement industriel », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°3, juin 1986, p.211.

Rien d'étonnant donc à ce qu'en 1950 Auxerre soit encore le prototype de la petite ville provinciale somnolente, aspirant les populations voisines pour les refouler sur Paris ([710]).

2) UN EXEMPLE DE DÉCROCHAGE : L'OCRE

a) La technique sans la science

- les progrès de la science chimique

L'analyse stratigraphique reste classique. Elle s'élargit aux mines de Parly : le Montois et la Croix-des-Theurs. Dans la description de la mine à ciel ouvert du Montois (Parly), Sirot et Joret ([711]) sont frappés par la couleur verte d'une bande d'environ quinze centimètres d'épaisseur, par la taille de la grosseur du poing des gros nodules noirâtres constitués par du phosphate de chaux et par l'aspect des rognons bruns constitués en majeure partie d'oxyde de manganèse, indice pour les ouvriers de la bonne qualité de l'ocre ([712]).

L'analyse chimique gagne en précision, montrant que la teneur en oxyde de fer augmente bien graduellement de haut en bas comme à la mine du Montois (Parly).

Part de l'oxyde de fer à la mine du Montois (Parly)

	% de Fe_2O_3
Partie supérieure	7,60
Bande de sable vert	6,18
Partie moyenne et inférieure	9,50
Gruain	18,70
Rocher	46,35

Source : Sirot (M.) et Joret (G.), opus cité, p.775.

Il en est de même au puits du Buisson Moreau (Diges), par tranche d'épaisseur de la base au sommet de la couche ([713]). Mais d'une mine à l'autre, cette part reste toujours aussi variable, comme le constatent Sirot-Joret et Pruvot, après bien d'autres au XIXe siècle.

([710]) Bettelheim (Charles) et Frère (Suzanne), *Une ville française moyenne : Auxerre en 1950. Etude de structure sociale et urbaine*, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1950.

([711]) Sirot (Maurice) et Joret (Georges), « L'ocre, contribution à son étude chimique », *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale*, t. 119, juin 1913, pp. 768-789 ; résumé dans le *B.S.S.Y.*, t. 68 (1914), pp.97-116.

([712]) Ibid., p.772. Dans la description de la mine au puits de La Croix-des-Theurs (Parly), ils reprennent la description déjà connue d'une couche d'ocre : la couche ocreuse est d'une épaisseur fort variable, comprise, selon les endroits, entre 0,50 et 2 m. Elle présente d'abord l'ocre commune, l'ocre belle (ou fine), le gruain (caillou), parfois très riche mais d'un grain moins fin que la belle, et le rocher (mâchefer).

([713]) Pruvot (Pierre), *Recherches sur quelques ocres françaises, Application de la spectographie de flammes à l'analyse des roches silicatées*, Thèse de sciences physiques, Paris, Semiac, 1953.

Part de l'oxyde de fer à la mine du Buisson Moreau (Diges)

Profondeur	% de Fe_2O_3
80 à 90 cm	8,8
65 à 80 cm	9,4
50 à 65 cm	12,4
30 à 50 cm	20
15 à 30 cm	25
0 à 15 cm	37

Source : Rapport Maubert du 20 février 1939 (A.D.Y., 1J/562).

Part de l'oxyde de fer dans les diverses mines

D'après Sirot-Joret (1912)	%	*D'après Pruvot (1951)*	*%*
Pourrain	17,35	*Au puits Moreau***	*33,34*
Sauilly	18,91	*Saint-Amand****	*31,27*
Petit-Arran*	17,55	*Saint-Amand****	*43,78*
Les Gourrichons*	18,23		

* Parly ; ** Sauilly ; ** *Nièvre.

Evaluation au XIXe siècle de la part de l'oxyde de fer
dans diverses mines d'ocres de l'Auxerrois

	% de Fe_2O_3
Pourrain - brute (Clouet)	20,58
Pourrain - pâle (Berthier)	12,70
Pourrain - foncée (Berthier)	22,50
Pourrain - foncée (Zagorowski)	20
Sauilly - 1ère couche (Zagorowski)	30
Sauilly - 3ème couche (Zagorowski)	67
Toucy - Verrerie (?) (Gin)	17,40

Le « *blanc de fer* » ou « *gruain* » est ainsi décrit : « *formé essentiellement de Goelithe massive, fibreuse, mélangée de sable siliceux. Les parties suffisamment friables servent, après cuisson, à faire des pigments rouges ou rouges violacés* ».

Une question n'est alors par encore résolue : l'ocre est-elle un sable ou une argile ? Pour A. Bouchonnet ([714]), l'ocre est une argile colorée, généralement en jaune, par du sesquioxyde de fer hydraté ([715]). La même année, pour Sirot et Joret ([716]), c'est un sable très fin associé à de l'oxyde de fer hydraté ou limonite, dont

([714]) Bouchonnet (A.), « Action de la chaleur sur les ocres », Communication du 17/3/1911, *Bulletin de la société chimique*, volume n°9 (1911), p.345-351 ; « Action de la chaleur sur les ocres, modifications allotropiques », Communication du 4/12/1911, idem, volume n°11 (1912), p.7-12.

([715]) Bouchonnet (A.), art. cité, volume 9, p.345.

([716]) Sirot (M.) et Joret (G.), art. cité, p.773, reprennent les conclusions de leurs prédécesseurs : la couche ocreuse est d'une épaisseur fort variable, comprise, selon les endroits, entre 0,50 et 2 m. L'ocre commune donne avec l'eau une pâte peu liante, car le sable n'y est pas très fin et a une faible teneur en oxyde de fer (6,18%) ; l'ocre belle (ou fine) a une assise d'un jaune plus foncé, à sable plus fin, englobé par une quantité plus grande d'oxyde de fer (18,9%) ; le gruain (ou caillou) est parfois très riche mais d'un grain moins fin que la belle ; le rocher (ou mâchefer) a une forte teneur en oxyde de fer (46,35%).

la proportion est, avec la finesse des éléments, le caractère essentiel de la valeur industrielle de l'ocre. Bien qu'elle en ait l'aspect physique, elle n'est pas une argile ferrugineuse. En forte proportion, c'est l'oxyde de fer qui joue le même rôle que l'argile proprement dite. Si l'ocre donne avec l'eau une pâte liante, après séchage et calcination, le produit obtenu n'a pas la dureté d'une argile et s'effrite facilement. Ils expliquent ainsi pourquoi on ne peut pas obtenir avec les ocres de véritables briques ou poteries (717).

Que se passe-t-il pendant la cuisson ? Grâce à son expérience, le fournier sait conduire la cuisson, mais ne sait pas ce qui se passe vraiment dans le four. En 1911, Bouchonnet décrit et explique enfin les mécanismes qui se produisent lorsque l'ocre est soumise à la chaleur.

D'abord la nuance change ainsi : « *De 100 à 250°, la couleur des ocres fonce graduellement jusqu'à la teinte jaune brun. À partir de 230-250°, les ocres passent brusquement de la teinte jaune foncé à la couleur rouge, si bien que si on examine une ocre au moment de cette transformation, on y distingue un mélange de particules jaunes et de particules rouges. En broyant le tout intimement, on obtient une nuance jaune orangé ou rouge orangé suivant la température atteinte. La température de transformation est comprise, suivant l'origine des ocres, entre 230° et 260°. Au-dessus de cette température, la couleur rouge devient de plus en plus foncée ; vers 700-800°, elle est rouge pourpre ; de 800° à 950°, la nuance ne varie pas sensiblement ; de 800° à 1 100°, l'ocre passe en général brusquement encore de la teinte rouge à la teinte noire de l'oxyde magnétique* (718). *Au-dessus de 1 200°, elle fond en une masse noirâtre spongieuse ; à 1 600°, elle donne un corps vitrifié noir de jais d'une très grande dureté, capable de rayer le verre.* » (719)

« *La durée de la chauffe a une certaine influence sur la coloration finale. Dans les limites de température comprises entre 150° et 350°, la perte d'eau n'atteint son maximum pour chaque température qu'après 12 à 15 heures de chauffe ; la coloration varie bien entendu dans le même sens. De 450° à 700°, 15 minutes de chauffe suffisent pour amener la coloration rouge ; toutefois, les ocres chauffées pendant une ou deux heures offrent des tons plus beaux et plus chauds* [...]. *Aux températures supérieures à 700°, l'influence du temps disparaît devant celle de la température. Cependant, de 1 000 à 1 100°°, durée de la chauffe intervient dans la coloration du produit final.* » (720)

« *La perte d'eau s'opère en plusieurs temps. L'hydrate ferrique commence à perdre son eau de constitution à partir de 250°, puisque c'est vers cette température qu'il passe du jaune brun au rouge* [...]. *Contrairement aux argiles, dans les ocres* [...], *il y a départ d'eau à toutes les températures ; la déshydratation est, bien entendu, plus rapide entre 250° et 700° qu'entre 700° et 1 000°. En somme, la plus grande part de l'effet thermique revient au départ de l'eau et par conséquent à la transformation de l'hydrate ferrique en oxyde ferrique hydrique.* » (721)

« *La vitesse du refroidissement influe peu sur la nuance. Cependant, une ocre brusquement refroidie prend une teinte légèrement plus claire que si on la laisse revenir lentement à la température ordinaire.* » (722)

« *De même que certains oxydes réfractaires (alumine, magnésie, glucine, oxydes de fer), les ocres chauffées au-dessus de 900° subissent un retrait très notable qui est accompagné d'une diminution de poids très peu sensible et qui diffère par là du faible retrait qu'elles subissent par déshydratation à plus basse température.* » (723)

« *Les ocres, surtout celles qui sont riches en alumine, sont assez plastiques, mais beaucoup moins que les argiles communes et les kaolins. Sous l'action de la chaleur, elles perdent progressivement leur plasticité, car les particules se rapprochent progressivement entre elles jusqu'à 800°-850°* (724). *Or, c'est cette plasticité qui leur*

---

(717) *Association Française de Normalisation* : norme T.30 00 I, homologuée le 31 octobre 1947 (archives Vuillemenot). Près de quarante ans plus tard, la définition A.F.N.O.R. ne prend pas parti : l'ocre est « *un pigment minéral, jaune ou rouge, cru ou calciné, constitué par de l'oxyde ferrique plus ou moins hydraté, fixé sur un complexe mal défini de silice et d'oxyde d'alumine* ». Pruvot fait de même peu après : « *L'ocre est une roche meuble constituée par le mélange d'un sable quartzeux et d'une argile colorée en jaune ou en rouge par la présence d'une forte proportion de fer oxydé au maximum.* » Toutefois, il remarque : « *Les propriétés d'une argile* [...] *sont totalement différentes de celles de l'ocre. Il semble y avoir, dans le cas de l'ocre, un agencement particulier des composants, étrangers à la chimie* [...]. *Il existe une assez grande variété de terres ocreuses de toutes nuances, mais le nom d'ocres est réservé à celles dont la teinte est nettement jaune ou rouge ou intermédiaire entre ces deux couleurs, à l'exclusion des terres brunes : terre de Sienne, terre d'Ombre, terre de Cassel.* ». Il constate aussi qu'en Bourgogne, la teneur en sable séparable industriellement par lévigation se situe entre 40 et 50%, bien plus faible que dans les autres régions [d'après Pruvot (P.), *opus cité*].

(718) Bouchonnet (A.), art. cité, vol.9, p.346-347.

(719) Id., volume 11, p.9. La décomposition de l'oxyde ferrique n'a lieu qu'au-dessus de 1 050°. A 1 150°, elle est déjà très sensible et la proportion de Fe_3O_4 formé s'accroît avec la durée de la chauffe. A 1 600°, la quantité de Fe_3O_4 obtenue augmente considérablement, mais l'oxyde ferrique n'est pas encore totalement décomposé.

(720) Id., vol.9, p.348.

(721) Ibid., p.348-349.

(722) Ibid., p.349.

(723) Ibid.

(724) Id., p.350-351.

donne des tons soutenus et en même temps très doux, peu communs et solides. Elle peut leur être rendue en grande partie, si on a le soin de porphyriser pendant longtemps la substance et de la laisser séjourner dans l'eau, comme on le fait pour les argiles. » (725)

« *Si* [...] *on les expose à l'air, on constate que les ocres réabsorbent, après plusieurs semaines, de 8 à 60% de leur poids d'eau, plus ou moins rapidement suivant la température à laquelle elles ont été chauffées et suivant l'état hygrométrique de l'air.* » (726)

Ce n'est donc qu'au début du XXe siècle que la science réussit enfin à apporter toutes les solutions aux questions que l'on se posait depuis des siècles sur sa formation, sa nature et sa transformation sous l'effet de la chaleur. En 1762, Guettard avait ouvert la voie à la réflexion en en comprenant l'origine sédimentaire (727), qu'Arrault confirmait plus de soixante plus tard (728). Il s'était toutefois fourvoyé en faisant appel à la théorie du phlogistique pour expliquer la conversion de l'ocre jaune en ocre rouge lors de la combustion. Ce n'est que cent quarante ans plus tard que Bouchonnet en expliquait les mécanismes. Entre temps, l'analyse chimique avait considérablement mûri.

- mais la technique ne change pas

Pendant trois semaines, avec l'aide d'un ouvrier, le fournier continue à faire comme ses ancêtres. Il fait des pains en utilisant des gâchoirs de douze mètres cubes chacun. Pour la cuisson, il empile pendant une journée des pains (cinq rangs l'un sur l'autre) dans un four de dix-neuf mètres cubes à deux gueules et douze-quinze cheminées. Il fait attention que les pains ne se touchent pas et ne touchent pas les murs. Il bouche ensuite la porte par une pile de pains et la « *mastique* ». Il « *emmanche* » les fagots dans les arcanes, puis vers quinze heures allume le tout. Le feu gagnant vers l'intérieur, il continue d'*emmancher* des fagots au fur et à mesure jusqu'au bout du foyer. Une fois que la braise est suffisante, il remplace le fagot par la moulée, pilote le feu à l'aide d'une plaque de tôle, qu'il place sur une ou plusieurs cheminées de façon à déporter la chaleur sur le côté où la cuisson n'est pas encore faite, regarde de temps en temps par une cheminée l'état de la cuisson. À vingt-et-une heures, il met trois stères par arcane pour passer la nuit, puis se couche à côté. À quatre heures, il fait redémarrer le feu à l'aide de trois fagots, puis remet du bois jusqu'à midi. À ce moment, il peut laisser arrêter le feu ou remettre du bois jusqu'à ce que tout soit cuit. Il attend trois à quatre jours le refroidissement. Des produits trop cuits ne présentent pas d'inconvénients, ceux qui ne le sont pas assez doivent repasser dans la prochaine fournée. Le séchage s'opère toujours sur claies à l'air libre.

Ainsi le fournier ne semble pas tenir compte des progrès de l'analyse théorique. Ici, l'immixtion de la science dans le travail de l'ocre ne se fait pas. Ailleurs, dans les mélanges, elle se fait en douceur, sans rupture. En revanche, à la même époque, en Allemagne, l'accélération du processus de « *scientification* » de l'industrie modifie brutalement les comportements. Là-bas, un système nouveau intègre et institutionnalise la fonction de recherche dans la firme. Dans de vastes laboratoires, « *les programmes de recherche sont définis autant par référence aux "besoins" de l'industrie que par références aux opportunités offertes par la science fondamentale* » (729). Cette priorité à la logique des ruptures pousse à la « *destruction créatrice* », dont a parlé J. Schumpeter (730). Rien de tel ne se produisant dans l'Auxerrois, il est à craindre que les jours de l'ocre soient désormais comptés.

b) La menace se prépare ailleurs

L'ocre naturelle commence à être menacée par les pigments artificiels et organiques mis au point par la recherche chimique allemande et américaine (731).

---

(725) Id., volume 11, p.11.

(726) Id., volume 9, p.351.

(727) Guettard, « Mémoire sur l'ocre », *Mémoires de l'Académie Royale*, 1762 (voir supra p.18).

(728) Arrault, « Notice sur la formation d'argile supérieure aux sables ferrugineux du département de l'Yonne », séance du 20 mai 1839, *Bulletin de la société Géologique de France*, t.X, pp. 315-318 (voir supra p.72).

(729) Caron (F.), « La dynamique des modèles techniques français et allemands », *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. un 20. Jahrhundert*, Internationales Kolloquium herausgegeben für das Deutsche Historische Institut Paris, von Yves Cohen und Klaus Manfrass, München, C.H. Beck, 1990, p.28.

(730) Ibid.

(731) D'autres pays participent à cette recherche. Ainsi, à l'Exposition Universelle de 1878, les usines de Stora Kopparberg (Suède) exposent des ocres rouges obtenues comme produits secondaires du traitement des pyrites (rapports sur l'Exposition Universelle de 1878, Groupes 5-6-1).

Le danger ne vient guère des colorants organiques ([732]), mais de l'oxyde de fer (ferrite) ([733]), qui donne un pigment jaune et, une fois calciné, rouge. La mise au point de ces produits a été longue. Celle de l'oxyde jaune semble être venue d'Allemagne. En 1877, l'année même de la création de l'Office Impérial allemand des brevets (D.R.P.), Richard et Charles Steinau de Brunswick sont les premiers à demander un brevet pour un procédé de production de couleurs à partir de déchets de fer ([734]). Le relais est pris aux Etats-Unis par Alexander Sydney Ramage de Cleveland (Ohio), qui fait enregistrer une demande de brevet le 10 septembre 1900 ([735]). En Allemagne, la recherche chimique reste active, avec Heinrich Hackl et Ugo Bunzel, de Heufel (Haute-Bavière) ([736]), Carl Ernst Sachse ([737]). Après la première guerre mondiale, de nouveaux procédés tant américains ([738]) qu'allemands ([739]) font appel à des processus cycliques et continus.

En 1913, l'ocre naturelle garde encore tous ses atouts. On n'arrive pas encore à obtenir artificiellement un produit aux qualités comparables : pureté de nuance, pouvoir couvrant, stabilité ([740]). Elle reste encore bon marché ([741]). Mais à terme la ferrite la condamne : son pouvoir colorant est cinq fois supérieur ([742]), son prix nettement inférieur grâce à une matière première achetée à vil prix (les solutions de chlorure de fer sont des lessives corrosives

---

([732]) Les propriétés des nouveaux colorants destinés aux textiles ne répondent qu'exceptionnellement aux exigences de la pigmentation des peintures. Il a fallu donc se résoudre à créer des colorants spécifiques pour les laques.

([733]) Ces monohydrates cristallins sont obtenus à partir de sulfates ou de chlorures ferreux, sous-produits des ateliers d'estampage ou de décapage du fer, précipités dans des réservoirs ouverts par le carbonate de soude. L'oxydation de la solution à l'aide du barbotage dans des récipients fermés d'un courant d'air chaud donne un précipité d'hydrate ferrique, qui donne un pigment jaune après lavage et filtrage [Champetier (G.) et Rabaté (H.), *Chimie des peintures*, 1956, p.778].

([734]) A partir de résidus de fer tels que des copeaux de tournage, ils cherchent à produire par des moyens mécaniques un oxyde de fer hydraté au moyen d'une eau agitée et d'un courant d'air atmosphérique. Le pigment obtenu se veut comparable au *rouge anglais* et à l'*ocre française*. Sa couleur peut être jaune, rouge, brun et noir, ou intermédiaire rouge-jaune, jaune-rouge, rouge-brun...) (brevet D.R.P. n°393, 11 août 1877).

([735]) Il obtient son homologation le 14 janvier 1902, U.S. Patent Office, n°691 324. Son procédé consiste à produire une matière colorante par oxydation d'une solution ferreuse (sulfate ou chlorate) obtenue en insufflant de l'air, en présence d'un alcalin et d'eau. L'hydrate ferrique jaune clair obtenu, de formule $Fe_2O_3\ Fe_2(OH)_6$, est une matière colorante convenable, fine, veloutée au toucher, absorbant plus d'huile que l'ocre standard française, que le blanc de zinc ou la céruse et ayant aussi un pouvoir couvrant supérieur à ces pigments. Calciné, ce produit perd son eau d'hydratation et donne un pigment rouge.

([736]) L'hydrate de fer obtenu par l'oxydation à l'air de composés de sulfure de fer hydraté est censé avoir des qualités supérieures à l'ocre naturelle (brevet D.R.P. n°277 504, 18 mars 1913). Signalons aussi le brevet D.R.P. n°260 906 du 28 avril 1912 : le procédé du Norvégien Peder Farup donne à partir de l'ilménite ou d'autre minerai de fer contenant du titane un colorant jaune semblable à la couleur de l'ocre française claire et ayant des qualités semblables au minium de fer.

([737]) Il propose un procédé de mélange à l'argile des solutions résiduelles de décapage du fer (brevet D.R.P. n°295 209, 11 mars 1914).

([738]) L'un des plus importants est celui de celui de Russel S. Penniman, Jr, et de Norman M. Zoph, pour le compte de la West Coast Kalsomine Company, société de Californie. D'après le brevet, il consiste à immerger le fer métallique dans une solution de sel ferreux (de préférence du sulfate de fer), à chauffer la solution et à introduire de l'air en présence d'un fer métallique. L'hydrate ferrique est jaune ou brun jaune et peut devenir rouge par combustion ou calcination (brevet demandé le 20 juin 1917 et obtenu le 6 janvier 1920, U.S. Patent Office n°1 327 061).

([739]) Le pas décisif est franchi lorsque le 21 août 1925 Julius Laux, directeur de production de l'usine d'Uerdingen (Allemagne), demande un brevet pour un procédé qui permet d'obtenir à partir de composés aromatiques du nitrobenzène un hydroxyde de fer jaune de bonne qualité, capable de se transformer à la chaleur en un rouge brillant d'une grande valeur technique [brevet D.R.P. du 21 août 1925 (n°515 758), précédé par celui du 9 mai 1925 (n°463 773), complété par celui du 25 février 1926 (n°464 561) ; déposé à l'U.S. Patent Office le 7 septembre 1926 sous le numéro de série n°134 123, il y est homologué le 2 septembre 1930 sous les numéros 1 774 930, 1 774 931, 1 774 932]. Jusqu'alors, la réduction ne donnait que des protoxydes de fer brun-noir faiblement colorés. L'astuce consiste à utiliser comme agent réducteur un mélange de fer, d'aluminium et d'un acide en quantité insuffisante pour dissoudre le fer et réagissant avec l'aluminium et d'autres ingrédients. Plus tard, les mêmes résultats sont obtenus en remplaçant les solutions aqueuses de sels par des suspensions de sels hydroxydes, oxydes ou basiques légèrement solubles de métaux trivalents ou tétravalents (aluminium, cerium, thorium...) sous une forme finement divisée [brevet U.S. Patent Office n°1 857 557, déposé le 4 février 1928, homologué le 10 mai 1932, reprenant un brevet D.R.P. du 15 février 1927].

([740]) La stabilité face aux intempéries pose de gros problèmes : en 1927, on déplore encore que les couleurs des laques produites jusqu'alors s'écaillent au bout de quelque temps et laissent apparaître le fond (brevet D.R.P. n°495 739).

([741]) Brevet D.R.P. n°277 504, 18 mars 1913.

([742]) Pour faire une mesure de peinture beige d'un certain ton, il faut teinter 1 kg de peinture blanche avec 1 cuillère d'oxyde ou 5 cuillères d'ocre !, c'est-à-dire transposé à l'échelle du fabricant ou du négociant : 1 tonne contre 5 tonnes à transporter !

d'un bain de décapage sortant en grandes quantités des tréfileries, des ateliers de galvanisages, de tôleries...) et à la logique des sous-produits. Ses qualités sont identiques et beaucoup plus régulières ([743]).

À long terme, la partie engagée s'annonce inégale. D'un côté une activité fidèle à son produit rustique et à ses méthodes issues du siècle précédent ; de l'autre, de grandes entreprises aux laboratoires où la recherche mobilise des moyens financiers, techniques et humains considérables et se déroule suivant une logique rigoureuse qui tente d'éliminer le hasard.

D) UNE DÉPENDANCE CROISSANTE

La dépendance est à la fois technique et financière.

1) LA DÉPENDANCE TECHNIQUE

La dépendance est de plus en plus forte pour les sources d'énergie, les matériaux et les machines.

a) La dépendance énergétique

Les mutations énergétiques sont fondées sur de nouvelles sources d'énergie : le charbon de terre d'abord, les hydrocarbures et l'électricité ensuite.

- le charbon de terre

À Auxerre, c'est en 1812 que le charbon de terre entre dans les produits soumis à l'octroi. Sa consommation, tant domestique qu'industrielle, reste faible jusqu'au milieu du siècle ([744]). Or l'Auxerrois en est dépourvu ([745]). L'ouverture du canal du Nivernais en 1842 facilite grandement l'acheminement d'Epinac (60% en 1847), de la Loire (29%) et de Decize (11%) ([746]). Le problème majeur du nouveau combustible est donc son prix, car le coût d'acheminement l'augmente considérablement : en 1847, même moindre que dans la Haute-Vienne et la Haute-Marne, le handicap de l'Auxerrois est important.

La diffusion de la machine à vapeur entraîne l'essor de la consommation de houille à un rythme qui dépasse les 4% par an de 1847 à 1884 ([747]), puis se ralentit en raison de l'essoufflement du modèle industriel de développement ([748]). Dans la consommation totale d'Auxerre, le bois laisse la première place à partir de 1861, et sa part tombe à un tiers vers 1880 et à un cinquième vers 1913. Avec la mise en service de voies ferrées, les provenances du charbon se diversifient : Belgique (à partir de 1855), Le Creusot-Blanzy (1863), Brassac (1863), Valenciennes (1864) ([749]), Commentry (1864), Sincey (1871), Alais (1871), Alès (1873), Saint-Eloy (1873), L'Angleterre (1874). Le handicap de prix se réduit un peu, mais reste élevé : en 1872, la tonne vaut à Auxerre 32F contre 14,30F sur les lieux d'extraction.

([743]) Les ventes de la *S.O.F.* commencent à régresser en Amérique du Nord dès 1925, bien avant la crise économique et s'effondrent en Allemagne à partir de 1935.

([744]) A Auxerre, en 1847, l'utilisation de la houille dans un four à chaux par un entrepreneur travaillant pour l'ocrerie Judas provoque une polémique avec les voisins et une mise en demeure du maire. Le 18 décembre 1855, Zagorowski peut établir un four à houille et à feu continu pour cuire des pierres à ciment [dossiers de établissements insalubres et incommodes (A.M. d'Auxerre)].

([745]) On a recherché désespérément du charbon dans la région : en 1848 [enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C.969)], on en signale à Toucy (de la tourbe), puis à Dixmont, dans la forêt d'Othe (un mauvais lignite) (statistique de l'industrie minérale, publiée à partir de 1837), et en 1861 à Saint-Germain-des-Champs, près d'Avallon (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

([746]) Statistique de l'industrie minérale. Ces chiffres portent sur l'Yonne entière, dont la consommation est alors de 17 090 tonnes, dont 80% pour l'industrie.

([747]) Dans le département de l'Yonne, la consommation de combustibles minéraux à usage industriel (usines à gaz comprises) passe de 14 000 tonnes en 1847 (il est vrai qu'alors, le principal utilisateur, les forges d'Ancy-le-Franc, est hors de l'Auxerrois) à 57 000 tonnes en 1884, soit une croissance moyenne de 4,3% par an. Ibid.

([748]) Ibid.

([749]) Chez Piat-et-Fougerol, le coke est acheté à la Société des Mines d'Azincourt (Pas-de-Calais) (livres de comptabilité Piat & Fougerol : journaux n°16 à n°28, du 2 avril 1898 au 8 novembre 1917, 700 à 750 pages chacun ; grands livres n° 11 à n° 14, de 1898 à 1908).

Prix moyen de la tonne de houille
à Auxerre et dans quelques endroits en 1847

	Prix F/t	Indice France = 100
Auxerre	30,84	308
Haute-Vienne	50,15	501
Haute-Marne	53,70	537
France entière*	10,00	100

* Aux lieux d'extraction. Source : Statistique de l'industrie minérale.

Évolution du prix de la tonne de houille
à Auxerre et dans la France entière de 1847 à 1907

	Auxerre (a)	France (b)	Indice (a)/(b) x 100
1847	30,84	21,60	143
1857	35,67	25,40	140
1867	34,90	24,03	145
1877	29,06	20,00	145
1887	26,08	19,65	133
1897	28,08	19,08	147
1907	32,16	24,32	132

Source : Statistique de l'industrie minérale.

Or, comme pour Fourchambault à la même époque, « *la concurrence menace de ruiner toute entreprise éloignée du charbon* » ([750]), même si celui de terre est moins volumineux et moins fragile, donc moins onéreux à déplacer ([751]). Clough voit dans ce manque de charbon une des causes principales du retard de la France ([752]).

- hydrocarbures et électricité

Malgré sa structure sédimentaire, l'Auxerrois est dépourvu d'hydrocarbures, dont l'usage se développe ([753]). En l'absence de centrales thermiques et hydrauliques ([754]), la production d'électricité n'est le fait que de quelques particuliers installés au fil de l'eau, comme à partir de 1896 Parquin & Cie au moulin Brichoux (Auxerre).

b) Les matériaux

Même les matériaux traditionnels ne suffisent plus. *A fortiori* les métaux, dont la production a cessé depuis longtemps, mais dont l'usage se répand.

([750]) Thuillier (G.), *opus cité*, p.43.

([751]) « *Par son volume, par son poids* [...], *le charbon* [de bois] *est une des matières premières les plus onéreuses à déplacer* », Labrousse (Ernest), Préface du livre de Woronoff (Denis), *L'industrie sidérugique en France pendant la révolution et l'Empire*, EHESS, Paris, 1984, p.6.

([752]) Clough (Shepard B.) , « Retardive Factors in French Economic Development in the Nineteenth and Twentieth Centuries », *Journal of Economic History*, Suppl. III (1946), p.98.

([753]) Le 10 novembre 1919, Guilliet Fils & Cie demande l'autorisation d'établir un dépôt de pétrole et d'essence minérale aux Champoulains pour l'éclairage ou le chauffage [dossiers des établisements dangereux et insalubres (A.M. d'Auxerre)].

([754]) Il n'en est pas de même dans l'Avallonnais tout proche, où dès 1903-1907 commence l'aménagement de la Cure.

- les matériaux traditionnels

La demande se porte de plus en plus vers des matériaux venant de l'extérieur de la région. Dès les années 1750, à Seignelay, les laines de Navarre et de Brie servent pour les étoffes destinées à faire les uniformes des maréchaussées et, avec celles de Bourgogne, pour les molletons ; les autres productions (ratines, serges de Londres) utilisent de la laine d'Aragon, de Sologne ou de Navarre ([755]). La filature de coton d'Auxerre met en œuvre soit du coton d'Acre, produit au nord de Jérusalem et acheminé par Toulon, Marseille ou Lion (prix port payé : 30 sols la livre), soit du coton de la Guadeloupe importé par les ports de Bretagne, de Normandie ou de Hollande (prix : 53 sols la livre), soit du coton de la Martinique ou de Cayenne (prix : 3# 10-15 sols la livre) ([756]).

Cette dépendance s'accroît pour le bois : le sapin gagne du terrain face aux feuillus ([757]). Le bois des pivots noyés dans l'eau des turbines "*Petit Géant*" vient de Gaillac, l'orme tortillard des moyeux de roues des Charentes. Cela vaut aussi pour les peaux de tannerie. En Puisaye, l'élevage des bovins et celui des chevaux restent assez primitif, fait de races peu sélectionnées et peu adaptées aux conditions locales ([758]). Toute expansion de la production des tanneries doit passer par une extension de la collecte des peaux, donc par un accroissement des distances, donc des coûts. Dans son rapport de 1832, le juge de paix de Toucy écrit : « *Il n'y a pas assez de cuirs en poil dans le pays, il faut aller en chercher à Paris et même à Clermont.* » En 1871, chez Deshommes à Toucy, sur 313 peaux de vaches ou de boeufs en fosse, 35 (11%) sont étrangères (35 *Saladeros* et 12 hollandaises) ([759]). Les tanneurs locaux ne produisent pas de courroies et de godets d'élévateurs : il faut les faire venir de Paris ([760]), de Sens ([761]) ou d'Oullins (Rhône) ([762]). D'autres matériaux doivent aussi être importés : le ciment, les pneumatiques, l'amiante... ([763]).

- Les métaux

La dépendance est surtout très forte pour le métal. Déjà au milieu du XVIIe siècle, l'acier vient du Nivernais ([764]). À la fin du XVIIIe siècle, fers, tôles, clouteries viennent de Châtillon-sur-Seine, les fils de fer de Besançon et Dijon, les outils de menuiserie d'Allemagne ([765]). En 1836, Courot décide d'installer au moulin Brichoux (Auxerre) un four à puddler traitant de vieilles fontes et des ferrailles, et une forge à fer, mais renonce aussitôt. L'usage de la fonte et du fer se répand. À partir des années 1850 s'installent des fonderies de seconde fusion : Muzey et Leroy à Auxerre, Challe un peu plus tard à Seignelay au moulin du haras ([766]). Une partie de leur production est destinée à leurs ateliers de mécaniciens, le reste à des clients extérieurs ([767]). Chez Heurtebise-Leroy, la fonte des cylindres d'ascenseurs est issue de trois cubilots et sa coulée se fait debout dans des fosses maçonnées ([768]). Chez Piat & Fougerol, vers 1900, chaque année, en moyenne, la fonderie coule quelque 220 tonnes de fonte en une cinquantaine

---

([755]) Rapports des inspecteurs de manufactures (A.N., F12-554 et 1375).

([756]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., Liasses C 3718 et C 3719).

([757]) En juin 1877, les aubes des deux roues hydrauliques sont en sapin [prisée du matériel du 20 juin 1877 au moulin du Batardeau (Me Gestat, 21 juin 1878)].

([758]) Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire*, Paris, Les Belles Lettres, 1958, p. 244.

([759]) La tannerie doit 1 293,30F (13,8%) à un certain Félix Faure, du Havre [inventaire après le décès de Paul Louis Anatole Deshommes (Me Carreau, 3 février 1871)]. Un *Saladero* est un établissement où l'on sale la viande de boeuf en Amérique du Sud.

([760]) Parmi les créanciers de Coullon, on note Sallon, fabricant de courroies à Paris [saisie immobilière d'Alphonse Coullon le 21 septembre 1867 (A.D.Y., saisie 75/40)].

([761]) La société Domange & Fils fournit Piat & Fougerol (livres de comptabilité Piat & Fougerol).

([762]) Piat & Fougerol ont pour fournisseur la société Simon Ullmo. Ibid.

([763]) Piat & Fougerol ont pour fournisseur la *Société des Ciments Portland artificiels du Moutot*, à Annay-sur-Serein (Yonne), Michelin & Cie, de Clermont-Ferrant (Puy-de-Dôme), la *Compagnie Française de l'Amiante du Cap*, de Paris... Ibid.

([764]) L'acier vient du Nivernais [marché par lequel Pierre Thériat, maître de forges de la Chapelle-Saint-André (près de Varzy) s'engage à livrer à Claude Daré 600 ballots d'acier fin au prix de 9# par ballot (Me Nicolas Guillaume II, 31 juillet 1678)].

([765]) A.D.Y. L.320.

([766]) Challe loue le moulin du Haras à Seignelay [bail s.s.p. du 10 octobre 1867, enregistré à Auxerre le 7 janvier 1868 (A.D.Y. 3Q 1172)].

([767]) A Seignelay, la fonderie de fonte de fer spéciale est destinée à la fabrication des boîtes de roues d'essieux et de diverses pièces sur modèles sur couches et sur châssis.

([768]) *Les grandes usines de Turcan*, Tome XVII, 1885. En 1886, deux cubilots seulement sont recensés [saisie immobilière du 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)].

de fusions ([769]). Après la disparition de l'usine Heurtebise-Leroy en 1885, Guilliet ne peut plus sous-traiter la production de ses bâtis en fonte et construit une première fonderie de 420 m2 en octobre 1890 ([770]), une nouvelle en 1900 ([771]), puis en 1908 ([772]). Son équipement est sans cesse renouvelé ([773]).

Les gueuses de fonte viennent bien sûr de l'extérieur, notamment du Tarn ou d'Angleterre ([774]). De plus, la plupart des produits en fonte ou en fer ne sont pas fabriqués sur place. Soit directement, soit par l'intermédiaire de marchands de fer ([775]), ils viennent de l'extérieur. À l'Exposition d'Auxerre de 1858, les forges d'Ancy-le-Franc proposent des fers marchands de tous échantillons, fers à plancher et à double T, cornières et rails de toutes dimensions ([776]). Le cercle s'élargit à la Côte d'Or ([777]), à l'Aube ([778]), à Paris ([779]).

La généralisation de l'usage de l'acier renforce la dépendance à l'égard de régions de plus en plus éloignées. Déjà en 1875 les outils Guilliet en acier fondu trempé et recuit viennent de Saint-Chamond (Loire) et de Birmingham (Angleterre). À la Nièvre (Fourchambault, Imphy) s'ajoutent la Loire (Rive-de-Gier), le Nord (Haumont), la Manche (Coutances), le Gard (Alais), l'Ariège ([780]).

c) Les machines

La spécialisation des espaces prive l'Auxerrois des productions mécaniques à haute valeur ajoutée. La plupart des machines sont importées des grandes régions industrielles, en particulier de la région parisienne.

([769]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol.

([770]) Arrêté du 1er octobre 1890 (A.D.Y., 5M 10). La fonderie ne comporte qu'un seul cubilot de 7-8 tonnes de fonte par coulée.

([771]) Arrêté du 14 novembre 1900 (A.D.Y., 5M 10). La fonderie comporte deux cubilots de 7-8 tonnes de fonte par coulée, mais il n'y en a qu'un seul en service, l'autre n'étant utilisé qu'en cas d'avarie du premier.

([772]) Arrêté du 7 avril 1908 [dossiers des établisements dangereux et insalubres (A.M. d'Auxerre)]. La fonderie est transférée rue de Preuilly. Les locaux de l'ancienne fonderie du boulevard Vaulabelle sont transformés en ateliers.

([773]) Un cubilot est en novembre 1890, deux autres en décembre 1901, des machines à mouler en avril 1907... [livret concernant l'équipement de l'usine (archives Guilliet)].

([774]) Une cinquantaine de tonnes de fonte brute viennent de la *Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn*, à Saint-Jéry (Tarn) ; les fontes hématites anglaises sont achetées à des revendeurs. Le 20 décembre 1901, la Compagnie de Navigation *H.P.L.M.* facture le transport de 20 tonnes de fonte brute de Rouen à Auxerre (livres de comptabilité Piat & Fougerol).

([775]) Comme Pierre Challe, Théodore Dejust et plus tard Duchemin.

([776]) Leur production annuelle passant de 3 000 tonnes en 1840 à 12 000 tonnes en 1855 [Concours régional d'Auxerre, 24-29 mai 1859, *A.Y.*, 1860, p.158-165]. Créée en 1820 par le marquis de Louvois, l'usine, sous la conduite des frères Martenot, s'adjoint en 1840 une forge anglaise comprenant notamment 4 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, une machine à vapeur de 60 CV. En novembre 1845, elle entre dans la société dite des Forges de Châtillon et Commentry. A partir de 1862, elle est spécialisée dans l'affinage à la houille des fontes fournies par l'usine Maisonneuve. Elle résiste mal à la montée en puissance de la sidérurgie lorraine et est arrêtée en 1885 [Benoît (Serge), « Un grand établissement industriel dans la vallée de l'Armançon au XIXe siècle : les forges d'Ancy le Franc », *B.S.S.Y.* t.123 (1991), p.81-115].

([777]) Paymal achète une partie de ses boulons, pointes, chevilles... à Châtillon-sur-Seine [inventaire (Me Girard, 5 juillet 1878)].

([778]) Coullon achète à *Dumanoir & Cie*, maître de forges, demeurant à Villeneuve (au Chêne), puis Vandeuvre (Aube) [saisie immobilière du 21 septembre 1867 (A.D.Y., saisie 75/40)].

([779]) Parmi les créanciers inscrits de Coullon, on note Gondoux, fabricant de boulons à Paris. Ibid. Il en est de même chez Paymal.

([780]) Citons aussi le *Comptoir des tôles et larges plats*, à Paris, la *Société des Hauts Fourneaux et Laminoirs de la Sambre*, la *Société Métallurgique de l'Ariège*, la *Société Anonyme des Forges de Laval Dieu*..... (livres de comptabilité Piat & Fougerol) ; Crépain a pour fournisseur Magnard & Cie à Fourchambault (Nièvre) (14%), la *Société des Forges de la Providence d'Haumont* (Nord) (19,8%), Salmon & Cie à Paris (14,6%), Champenois & Rambaud à Coutances (Manche) (7,9%), la *Société des forges et aciéries de Micheville*, les *Forges et aciéries d'Alais* (Gard), Chambon-et Fougerolle, Bajard Fils à Rive de Gier (Loire) [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

De plus en plus de moteurs viennent de l'extérieur de la région parisienne ([781]), de Lille ([782]) ou d'ailleurs ([783]). La dépendance est encore plus forte pour les moteurs électriques ([784]), à gaz ([785]) ou à pétrole ([786]) que pour les machines à vapeur. Il en est de même pour les autres machines : voies et wagonnets Decauville, pompes ([787]), matériel de fonderie ([788]) ou de forge ([789]), machines agricoles ([790]), machines-outils à travailler le bois ([791]) ou le métal ([792]), machines d'imprimerie ([793]), de tuilerie, de brasserie, de laiterie ([794])....

2) LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE

L'ouverture d'une succursale de la Banque de France vivement souhaitée par les Auxerrois n'accélère-t-elle pas l'absorption des banques locales par les grandes banques nationales de dépôts ?

a) Une succursale de la Banque de France bien tardive

Cameron estime que la cause fondamentale des déficiences du système bancaire repose dans la position monopolistique de la Banque de France ([795]). Ce n'est en effet qu'en août 1869, après maintes demandes formulées par le conseil municipal, que cette dernière ouvre une succursale à Auxerre ([796]). Le coût du crédit à Auxerre reste

---

([781]) Les machines s'appellent Weyker & Richemond chez Gallot [inventaire (Me Hattier, 16 janvier 1886)], Robin chez Muzey [29 juin 1887 (A.D.Y., 5M 10/11)], Charles & Babillot ou Digot chez Bernard [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)], Crépelle (août 1896), Girard (août 1899), Weyker (décembre 1899), Farcot (Saint-Ouen) (juin 1904), Babcock & Wilcox (Aubervilliers) (août 1906) chez Guilliet & Cie (A.D.Y., 5M 10), Calla chez Parquin & Cie [état des matériels (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 9 mars 1901)], Boulte-Larbodière chez Commergnat (1910) [établissements incommodes (A.D.Y., 5 M10)], Thomas-Laurens chez Hérold [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([782]) Dujardin (1906) chez Guilliet (1906) [livret d'équipement de l'usine (archives Guilliet)].

([783]) Chez Guilliet, une machine a été construite par la société anonyme des ateliers de construction de Dijon (novembre 1887) (A.D.Y., 5 M10). A l'ocrerie Lechiche de Sauilly, la machine installée en 1896 sort des Etablissements de Vandeuvre.

([784]) Chez Bernard, la machine électrique qui donne l'éclairage à l'atelier est du sytème Cherton [saisie immobilière du 30 mars 1889 (A.D.Y., 4Q saisies volume 114/24)]. Le générateur s'appelle Babcock & Willcox chez Aléonard [donation-partage (Me Bornot, 3 mai 1906)] ou chez Guilliet (1906) [livret d'équipement de l'usine (archives Guilliet)].

([785]) Hérold a un moteur à gaz de ville Tangye [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([786]) Au puits des Forts et à celui de *Sous-le-Grand-Buisson*, un ventilateur est actionné pendant environ 240 heures par an par un petit groupe à essence De Dion Bouton à essence de 7 CV [rapport de M. Noble sur la force du centre de Sauilly du 11 décembre 1926 (archives Lechiche)].

([787]) L'ocrerie Brichoux (Parquin & Cie) est dotée de 4 grosses pompes à piston système Letestu et celle de Sauilly (Lechiche & Cie) d'une pompe Worthington pour l'alimentation de la chaudière [état du matériel, 20-21 janvier 1901 (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon)]. Hérold a une pompe à lait Astra et une pompe à eau Noël [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([788]) Guilliet achète une machine à mouler Farwell [livret d'équipement de l'usine (archives Guilliet)].

([789]) Guilliet achète un pilon Pilkington. Ibid.

([790]) Parmi les créanciers inscrits chez Coullon, citons : Docteur Mazier, fabricant de moissonneuses, et Birot, banquier, demeurant à Laigle (Orne), Joly, mécanicien à Verrières (Orne) ; Jobard, fabricant de tarares à Bar-sur-Aube (Aube) ; Pinel, constructeur-mécanicien à Lahaye-Descartes (Indre-et-Loire) ; Pinel, fabricant d'instruments agricoles à Thil-en-Vezin [saisie immobilière du 21 septembre 1867 (A.D.Y., saisie 75/40)]. Chez Robert, on note une batteuse à bras de Mannheim, une batteuse Bertrand, une charrue Arcelin [inventaire (Me Roumet, 10 janvier 1888)].

([791]) Bernard a une scie à ruban à cylindre système Panhard, une autre système Olivier [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)].

([792]) Entre 1901 et 1911, Guilliet achète une fraiseuse Ingersol, une raboteuse Gray, un tour vertical à deux têtes Bullard, une radiale Bickford, une tailleuse d'engrenages coniques Glanson [livret d'équipement de l'usine (archives Guilliet)].

([793]) Gallot a une machine à retirateur à cylindres Marinoni, une machine en blanc Marinoni et plusieurs Dutartre, une machine lithographique Colombier-Voirin [inventaire (Me Hattier, 16 janvier 1886)].

([794]) Hérold a deux écrémeuses Melotte (540 l/h), un pasteurisateur Gaulin, un compresseur à glace Lesoufache [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([795]) Cameron (R.), *In the early Stages of Industrialization, A Study in comparative economic History*, New York, London, Toronto, Oxford University Press, 1967, p.127.

([796]) Née en 1800, la Banque de France était une banque d'émission, dont le monopole, jusqu'en 1848, ne s'étendait qu'à la région parisienne. En contrepartie de ce monopole, l'Etat pouvait obtenir des "*avances"*. La Banque ne pouvait escompter que des traites portant trois signatures et à échéance de trois mois maximum. Elle était dès l'origine un organisme de réescompte plutôt que d'escompte.

jusqu'alors bien supérieur à celui de Paris : il varie sans doute de 6 à 18 et même 30% comme dans les villes sans banques d'émission contre 3 à 8% ([797]).

b) Le rôle des grandes banques nationales de dépôts

Depuis sa création en 1836 la Caisse d'Epargne d'Auxerre n'avait guère porté ombrage aux banques locales. Celle-là s'adressait à la foule anonyme des petits épargnants, celles-ci aux notables et éventuellement à leurs (faibles) expériences industrielles. Il n'en est pas de même avec les établissements de crédits, partis à la conquête des masses épargnantes. Dans l'Auxerrois, dès la fin du Second Empire, « *les campagnes sont pleines d'obligations du Crédit Foncier, des chemins de fer ; on y rencontre aussi des rentes françaises et beaucoup d'obligations mexicaines et ottomanes* » ([798]). L'offensive s'amplifie avec l'ouverture à partir de 1875 d'agences des grandes banques nationales (*Société Générale*, puis *Crédit Lyonnais*...), mais surtout avec celle en 1908 du *Comptoir d'Escompte de Mulhouse* ([799]). Ces « *grands bazars vendeurs de valeurs mobilières étrangères* » ([800]) ne s'intéressent pas à la région, à la place, à la clientèle en elles-mêmes ([801]). En quête de ressources, ils drainent épargnes et fonds de caisse, « *les fonds de consommation, les fonds réservés par le déposant pour en disposer à l'aide de chèques ou de virements au fur et à mesure de ses besoins, et dont il se dessaisit entre les mains du banquier comme s'il les mettait dans sa propre caisse* » ([802]). « *La circulation des capitaux s'organise désormais à sens unique* », au détriment de la région et en faveur de la métropole parisienne, « *en un mouvement apparemment irréversible* » ([803]). Les besoins locaux sont radicalement évincés de tout recours au marché financier. Celui-ci est réservé aux firmes importantes situées dans les grands centres. Sollicitée par les démarcheurs, l'épargne locale déserte donc les lieux de sa formation sans la compensation d'un contre-courant d'investissements. « *Les réseaux bancaires ont mis les ressources des campagnes au service des villes impécunieuses.* » ([804]) Paris monopolise le rôle de centre financier et de place bancaire et financière, « *servant de point d'appui privilégié pour l'affirmation du capital financier, où se nouent des alliances, se définissent des stratégies et se règlent des rapports entre fractions du capital industriel et bancaire* » ([805]).

Gérant les fonds remis par leurs proches et leurs intimes comme leurs biens propres, les banquiers locaux commencent par résister ([806]) : Berthier prend des associés, ouvre une succursale à Avallon en 1897, puis à Clamecy en 1902, et réussit à garder un temps le premier rang à Auxerre ([807]). Mais très vite leur champ d'action se restreint : Berthier ne maintient son chiffre d'affaires que par ses relations personnelles ([808]) et Sappin qu'en sacrifiant sa marge ([809]). Tous finissent par disparaître : Berthier en 1907 et Sappin en 1909 cèdent leur maison au Comptoir

---

([797]) Gille (B.) *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, PUF, Paris, 1959, p.51-52, p.147.

([798]) Enquête agricole, Enquête départementale, 2e série, IIe circonscription (Loiret,Aube, Marne, Yonne), Paris, Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, 1867, p.12. M. Rabé, maire de Maligny, déclare : « *L'argent des campagnes va à Paris alimenter tous ces grands travaux...* »

([799]) Cette société anonyme, fondée en 1848 au capital de 15 millions de francs, consent beaucoup de découverts. Fondée le 1er février 1908, l'agence d'Auxerre est dirigée par un ancien démarcheur de l'agence auxerroise de la *Société Générale* et dépend de celle de Troyes. Elle « *poursuit dans la région une action dont l'ardeur s'accroît* » (rapport de la succursale de la banque de France des 23 novembre-2 décembre 1911). « *Sa très nombreuse clientèle s'étend tous les jours* » (rapport des 25 mars-6 avril 1912). Même « *la Société Générale, autrefois très prospère, est en décroissance* » (rapport des 23 novembre-2 décembre 1911).

([800]) Bouvier (Jean), *Un siècle de banque française, Les contraintes de l'Etat et les incertitudes du marché*, Paris, Hachette, 1973, p.43.

([801]) Bouvier (J.), *Naissance d'une banque, le Crédit Lyonnais*, Paris, Flammarion, 1968, p.138.

([802]) Labasse (Jean), *Les capitaux et la région, Etude géographique, Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, A. Colin, 1955, p.25.

([803]) Id., p.26.

([804]) Id., p.27.

([805]) Définition donnée par Claustre (Vincent), *Dynamiques bancaires et développement régional, l'exemple de l'Alsace*, Prospective et Aménagement, 1978.

([806]) « *Berthier est une maison qui progresse malgré la concurrence de la Société Générale* » (rapport des 22-27 juillet 1897). « *La maison soutient avantageusement la lutte* [...] *malgré les taux élevés qu'elle perçoit* » (rapport des 20-28 octobre 1905). « *Le Comptoir d'Escompte de Mulhouse* [...] *trouve* [...] *des résistances dans un certain nombre de petites maisons qui sont anciennes et riches et qui savent conserver sur leur clientèle une bonne influence* » (rapport des 21 mars-2 avril 1910).

([807]) Rapport des 25 octobre-5 novembre 1901. Dans la présentation à l'escompte, sa part de marché est de 31,3% et celle de Sappin de 24,35% (rapport des 20-28 avril 1903).

([808]) Rapport des 7-16 juillet 1902. Guilliet finit par présenter du papier à la *Société Générale* (rapport des 8-16 novembre 1906), puis au *Comptoir National d'Escompte* (rapport des 23 novembre-2 décembre 1911).

([809]) « *Cette maison de banque se maintient mais ne gagne pas* » (rapport des 22 février-4 mars 1898).

d'Escompte de Mulhouse. Il est vrai que « *leur surface et leur manière de travailler ne peuvent inspirer qu'une confiance relative* » ([810]). Or, jusqu'alors ils « *faisaient face avec intelligence aux besoins de leur région* » ([811]).

C'est bien toujours à **Auxerre** qu'« *il faut chercher sans doute les secrets de cette "accumulation primitive" que Marx croyait rencontrer dans l'expropriation des cultivateurs* » ([812]). Mais désormais la ville **n'a plus les moyens d'être un centre bancaire régional**, « *où se définissent ou s'ajustent, à l'échelon de sièges sociaux ou des directions régionales, des stratégies institutionnelles (politiques, commerciales, organisation de réseau)* » ([813]). C'est avec quatre-vingts ans de retard sur l'Angleterre que l'Auxerrois s'insère dans la logistique des systèmes bancaires hiérarchisés, centralisés, spécialisés et que « *la banque commence à prendre le relais du banquier* » ([814]).

Il existe donc bien **un contraste frappant entre les dimensions internationales et la solidité des grandes banques d'affaires parisiennes ou lyonnaises et le manque d'assiette du réseau bancaire auxerrois**. Faut-il en conclure que la politique bancaire du gouvernement français porte « *une large part de responsabilité dans la croissance relativement lente de l'industrialisation* » ? ([815]). Les banquiers locaux ne sont pas forcément une malédiction. « *C'est qu'ils disposent de moyens certes limités, mais plus considérables qu'on ne le croit.* » ([816]) Il existe entre eux d'étroites relations et un flux constant de crédit et de liquidités. Monnot est ainsi en relation d'affaires avec des banquiers de Reims, Paris, Beaune et Lyon. De plus, **cet archaïsme du système bancaire n'est pas un handicap majeur** : « *Le retard bancaire n'existe qu'en fonction d'un autre retard : celui du degré de développement économique.* » ([817]) « *Le système bancaire anglais était beaucoup plus avancé que celui de la France, mais les banques n'ont joué qu'un rôle mineur et indirect dans le financement de la révolution industrielle.* » ([818]) Les banques, institutions de services, sont plus une réponse à un besoin qu'un facteur causal ([819]) et une cause déterminante ([820]). La formation du capital doit être considérée comme un facteur permissif de l'industrialisation, un de ses résultats plutôt qu'une de ses causes ([821]).

Le crédit reste rare, beaucoup plus limité qu'à Paris, qui draine la plus grande partie des capitaux disponibles. Il est particulièrement difficile pour une petite industrie. La circulation de l'argent reste lente, **la tension monétaire excessive** ([822]). On est loin du Crédit Mobilier, cette « *première grande synthèse d'une longue série d'essais et d'expériences pour résoudre le problème posé par la fourniture de capitaux et des crédits nécessaires à une industrialisation rapide* » ([823]).

([810]) Rapport des 9-18 avril 1900.

([811]) Rapport du 22 février-5 mars 1909.

([812]) Richet (Denis), « Croissance et blocages en France du XVe au XVIIIe siècle », *Annales E.S.C.*, juillet-août 1968, p.787.

([813]) Définition donnée par Claustre (V.), *opus cité*.

([814]) Bouvier (J.), *Un siècle de banque*, *opus cité*, p.195.

([815]) Cameron (R.), *opus cité*, 1967, p.303.

([816]) Plessis (Alain), « Le retard français : la faute à la banque ? », *Le capitalisme français, 19e-20e siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, sous la direction de Patrick Fridenson et André Straus, Fayard, 1987, p.206.

([817]) Bouvier (J.), « Systèmes bancaires et entreprises industrielles dans la croissance du XIXe siècle », *Annales E.S.C.*, Janvier-Février 1972, n°1, p.49.

([818]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.289.

([819]) Anderson (B. L.), cité par Crouzet (F.), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, L'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Perrin, 1985, p.131.

([820]) Crouzet (F.), id., p.135.

([821]) Crouzet (F.), « Agriculture et Révolution Industrielle : quelques réflexions », *Cahiers d'histoire*, Paris, 1967, p.67-85, cité par Heywood (Colin), « The role of the Peasantry in French Industrialization, 1815-80 », *The Economic History Review*, volume XXXIV, n°3, August 1981, p.375, note 79.

([822]) Gille (B.), *La banque et le crédit*, *opus cité*, p.149.

([823]) Cameron (R.), *opus cité*, 1971, p.134.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'Auxerrois est donc intégré depuis longtemps dans l'orbite du pôle parisien. Durant la période de croissance extensive, il est invité à lui fournir des produits primaires ou faiblement transformés, mais pas de produits à forte valeur ajoutée. Il lui fournit aussi de la main-d'œuvre, tant saisonnière que définitive. Les tensions liées à la révolution démographique sont faibles : la vigne joue le même rôle que celui joué ailleurs par les manufactures ; le niveau assez élevé des salaires interdit toute implantation d'ateliers mobilisant une main-d'œuvre bon marché. La prospérité qui résulte de la vente de productions locales est largement diffusée dans une société assez égalitaire, mais elle ne pousse pas les détenteurs de capitaux disponibles à entrer dans la sphère de production industrielle.

À la fin du XIXe siècle, alors que la demande parisienne s'élargit à toute la France grâce à la généralisation des voies ferrées, le modèle de développement mis en place s'effondre et la dépendance s'accroît. La spécialisation des espaces joue alors contre l'Auxerrois, qui n'a guère à offrir que des produits bruts ou faiblement transformés. Mais là encore la transition se fait sans trop de heurts : les Auxerrois les plus compétents ou les plus dynamiques partent pour Paris et s'y intègrent plutôt facilement ; ceux qui restent profitent de leur départ et enregistrent une amélioration de leur niveau de vie.

IIème PARTIE :

ENTREPRENEURS ET PRATIQUES FAMILIALES

Dans une structure très morcelée, l'activité industrielle repose largement sur les individus. Il n'est pas possible d'étudier l'histoire de tous ceux qui, dans une région aussi vaste que l'Auxerrois, sur une période de cent cinquante ans, ont été mêlés, de près ou de loin, à l'activité industrielle, fût-ce dans une région fortement rurale. Il faut donc se résoudre à travailler sur un échantillon "*représentatif*". Sa composition doit répondre à une triple préoccupation : diversité chronologique, diversité sectorielle et diversité géographique.

Les 179 entrepreneurs retenus sont presque régulièrement répartis durant toute la période : après la Révolution, le repérage de ces individus, qui, pour la plupart, n'ont laissé aucune trace dans la mémoire collective locale, a été facilité par la consultation des fichiers alphabétique de la *Conservation des Hypothèques d'Auxerre*, qui permettent d'avoir accès aux répertoires des formalités (inscriptions, transcriptions, saisies immobilières...), et par-delà aux actes notariés tels que les contrats de mariage. S'ils sont peu nombreux de 1750 à 1789, c'est que le repérage s'est avéré beaucoup plus difficile.

Parmi les dix-huit secteurs choisis, 4 sont des industries alimentaires (11 entrepreneurs), 3 des biens d'équipement (25 entrepreneurs), 4 des biens de consommation (42 entrepreneurs) et 7 des biens intermédiaires (101 entrepreneurs).

La tentation était grande de se contenter d'entrepreneurs exerçant dans la ville d'Auxerre : l'accès aux sources d'archives est en effet chose assez aisée, que ce soit pour les registres des patentes conservés (partiellement) aux Archives municipales, ou pour les actes notariés récents indispensables pour remonter les généalogies familiales. Il fallait y ajouter des entrepreneurs de la zone rurale, tant des régions de viticulture et de céréaliculture du nord de la vallée de l'Yonne, que des régions bocagères du sud-ouest, plus tournées vers l'élevage et l'exploitation de la forêt. Les cantons de Seignelay et de Toucy, qui jouxtent ceux d'Auxerre, rendent bien compte de cette diversité : le premier a accueilli une manufacture de draps de laine fondée par Colbert, le second a brillé par le travail de l'ocre. En raison de leur importance, il convient de leur ajouter les tuileries de Pontigny (canton de Ligny-le-Châtel).

Répartition par secteurs des entrepreneurs de l'échantillon

Secteurs	1750-1789	1790-1824	1825-1849	1850-1874	1875-1914	Total
Textile	3	11	12	3	0	29
Imprimerie	1	2	1	3	2	9
Tannerie	4	10	4	6	3	27
Travail de l'ocre	1	8	14	14	12	49
Tuilerie		3	3	4	5	15
Brasserie		1	1	2		4
Vinaigrerie			1	2		4
Fabrique de colle			2	1		3
Fab. de chandelles			1		1	2
Fab. d'essieux			1			1
Mécanique				10	11	21
Scierie				3	2	5
Fabrique de roues				1	2	3
Fab. de chaussures					2	2
Biscuiterie					2	2
Laiterie					1	1
Fab. de peaux					2	2
Usine électrique					1	1
TOTAL	**9**	**35**	**39**	**50**	**46**	**179**

Répartition géographique des familles d'entrepreneurs de l'échantillon

Secteurs	Cantons				
	Auxerre	Seignelay	Toucy	Autres	Total
Ind. alimentaires*	5				5
Textile	3	7	5	2	17
Imprimerie	2				2
Fab. chaussures	1				1
Fab. chandelles	1				1
Charronnage	2				2
Mécanique	8	1		1	10
Fab d'essieux		1			1
Tannerie	3		8		11
Tuilerie				7	7
Travail de l'ocre	11		19		30
Scierie	2		1	1	4
Divers**	6				6
TOTAL	**44**	**9**	**33**	**11**	**97**

* Brasserie, vinaigrerie, biscuiterie, laiterie.
** Usine électrique, fabrique de colle, fabrique de peaux.

Il importe de déterminer les origines sociales des fondateurs d'entreprises, les origines de leur engagement dans la production, les réseaux de relations sur lesquels ils peuvent compter et les modes de transmission de l'entreprise d'une génération à l'autre.

I : LES ORIGINES DES INDUSTRIELS

On a dit que la plupart des entrepreneurs capitalistes ne se recrutent pas dans le groupe urbain des marchands, mais dans les couches intermédiaires rurales ou chez les petits producteurs ([824]). Du prolétaire à la classe moyenne supérieure, l'échelle sociale est-elle très diversifiée ? De la voie commerciale et ou de la voie artisanale, quelle est celle qui domine dans l'accès à la maîtrise de l'instrument de production ([825]) ? L'analyse statique doit être complétée par une analyse dynamique.

A) L'ANALYSE STATIQUE

En dehors du rôle joué par les Du Mottet, seigneurs d'Arthé ([826]), les initiatives viennent soit de la bourgeoisie, soit des milieux populaires.

1) RICHE ET MOYENNE BOURGEOISIE

Les fortunes des bourgeois auxerrois sont loin d'atteindre les 500 000F, niveau qu'A. Daumard considère comme celui de l'aisance et de la richesse ([827]). Auxerre n'est pas Paris : l'aristocratie financière et la haute bourgeoisie en sont absentes. La moyenne bourgeoisie y domine, qu'elle soit riche (plus de 90 000 livres ou francs) ou un peu moins riche (de 30 000 à 60 000 livres ou francs) ([828]).

Ce qui réunit bourgeois ([829]) ou négociants ([830]), c'est tout ce qui les oppose aux gens du peuple : leur niveau de fortune, leur genre de vie, leur formation intellectuelle. Beaucoup ont dû suivre un enseignement secondaire

---

([824]) Schlumbohm (Jürgen), « Relations of production, productive forces, crises in proto-industrialization », p. 94-125, notamment p.94, in Kriedte (Peter), Medick (Hans), Schlumbohm (Jürgen), *Industrialization before industrialization : rural industry in the genesis of capitalism*, Cambridge, London, New York, Cambridge University Press, Paris, Edition de la Maison des Sciences de L'Homme, 1981. 333 p.

([825]) Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.33-36.

([826]) Pellet (Camille), « La faïencerie d'Arthé à Toucy (Yonne) », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p.97.

([827]) Daumard (Adeline), *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848* (thèse), Paris, SEVPEN, 1963, p.65. Sous la Monarchie de Juillet, le baron Seillière, banquier, dispose d'un actif de 10 à 11 millions de francs. il est vrai que c'est la plus grosse fortune de Paris.

([828]) Vers 1840, le pourcentage d'électeurs censitaires par rapport au chiffre de la population est dans l'Yonne compris entre 5 et 6,5% pour 1000 habitants, ce qui place le département dans la quatrième catégorie, entre la catégorie n°1 (plus de 10% en Seine-Maritime, Calvados, Hérault...) et la catégorie n°5 (moins de 5% dans les départements bretons, la Meuse, la Haute-Saône...). D'autre part, le nombre d'électeurs dont le cens est supérieur à 1 000F est compris entre 101 et 200, soit en quatrième catégorie, entre la catégorie n°1 (plus de 400) et la catégorie n°6 (moins de 50) [Tudesq (André-Jean), *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, Faculté des Lettres de Paris, Bordeaux, 1964, t.I].

([829]) D'après A. Daumard, aucune définition du mot "*bourgeois*" n'est satisfaisante pour l'historien, car « *aucune ne rend compte de la condition ni de la psychologie des hommes qui, au XIXe siècle, vivaient comme des bourgeois, réagissaient en bourgeois, se considéraient comme des bourgeois et étaient jugés comme tels par leur entourage et la société entière* » (*Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Paris 1970, p.5).

([830]) Dans sa thèse, *La bourgeoisie parisienne*, *opus cité*, p.XXI, A. Daumard définit ainsi le "*négociant*" : ce terme générique groupe à la fois les gros commerçants et les industriels. La limite avec les boutiquiers est parfois incertaine. Sont considérés comme tels certains détaillants, comme les marchands de tissus, quand l'importance et la nature de leurs affaires le justifient. De même que les banquiers, les marchands de bois, ceux qui ont un gros capital engagé dans leur entreprise, ceux dont les affaires reposent sur une large utilisation du crédit...

de type classique, comme Monnot ([831]). « *Nourris comme les dirigeants politiques d'humanités et de rhétorique, fils spirituels des Lumières* » ([832]), ils « *possèdent sans doute au total une formation bien plus empirique, acquise au comptoir ou au bureau, que frottée de réflexion sur les mécanismes économiques, dont ils sont les agents* » ([833]). Ils appartiennent soit au monde du commerce, soit à celui des notables.

Les industriels de l'Auxerrois de 1750 à 1914
d'après la profession de leur père

	Textile	Tannerie	Ocre	Méca-nique	Autres	Total	
						Nombre	%
Négociant		1	9	1	3	14	7,8
Boutiquier	2		8		5	15	8,4
Homme de métier	15	16	15	12	26	84	46,9
Profession libérale	3	6	3		3	15	8,4
Cultivateur		2	6	2	5	15	8,4
Manœuvre	2		7	6	5	20	11,2
Indéterminé	7	2	1		6	16	8,9
TOTAL	29	27	49	21	53	179	100,0

a) Le monde du commerce

Vingt-neuf entrepreneurs (16,2%) sont issus du monde du commerce. Certains n'ont que des liens assez lâches avec la région : c'est le cas des entrepreneurs de la manufacture de Seignelay comme Trocquet (et avec lui de Derome, gendre de Scellier).

Parmi les négociants locaux, certains comme les Chauvot associent activités commerciales et activités de production depuis plusieurs générations ([834]). Mais la plupart, à un degré ou à un autre, ont pour ancêtres des marchands-voituriers par eau. Les plus aisés se sont tournés ensuite tout naturellement vers la marchandise. Le père peut être meunier (frères Coulon), marchand de bois (Lavollée), marchand de fers (Sautumier, Challe ou Jouannin), marchand de peaux, chiffons et ferrailles (Marguerite Pradier-Jacquelin) ([835]) ou négociant en mercerie et en chaussures

([831]) Pensionnaire en classe de seconde au Collège d'Auxerre, ce dernier obtient à la distribution des prix du 4 septembre 1809 un deuxième accessit de thème (latin) et trois prix (narration française, version latine et mémoire) [collège d'Auxerre, Exercices et Palmarès (B.M. d'Auxerre)].

([832]) Chassagne (Serge), « La formation des entrepreneurs à la période de l'industrialisation : l'exemple des entrepreneurs cotonniers », *Entreprises et entrepreneurs, XIX-XXe siècles*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1983, p.199. Le contenu d'une seule bibliothèque a pu être analysé : celle de Louis Jean Hubert Lavollée [inventaire (Me Barrey, 2 mai 1845)], ancien notaire et ancien directeur de l'ocrerie Parquin de Pourrain. Parmi les quelque 536 titres (dont 461 de peu de valeur), on relève : le théâtre de Voltaire (8 volumes), Diderot (6 volumes), Abbé de Mabbly (8 volumes), Mirabeau (4 volumes). Géographie (voyages) et histoire (Napoléon) sont bien représentés, mais Lavollée n'y cherche pas des modèles de comportement pour le présent et pour l'avenir. Il y a d'autre part un *Essai sur l'agriculture* et un *Dictionnaire de l'industrie*, emprunté à son beau-frère.

([833]) Ibid.

([834]) Trois générations de marchands chamoiseurs ont pu être repérées : Jacques Chauvot (1683?-1763)- Chenou), Jacques François (1714?-1771)-Morache, Jacques Louis (174?-)-Chenal. La communauté que laisse ce dernier est évaluée à 50 400# [partage entre la mère, Anne Chenal, et les enfants, Me Juventy, 7 floréal an III (18 mai 1795)].

([835]) Nièce de Guillaume, fille de Pierre, Marguerite Pradier, se trouve portée à la tête de la fabrique de colle après la mort précoce de son mari Philippe Jacquelin.

(Berthier). C'est le négoce du vin qui suscite le plus d'initiatives, notamment dans l'ocre. C'est le cas de Boyard, Bourgoin, Cottin, Monnot. Quant à Legueux, son père est à la fois marchand de bois et commissionnaire en vins ([836]).

Ainsi, une petite quinzaine d'industriels sont des « *personnes d'un milieu déjà aisé, bourgeois le plus souvent, investissant dans l'industrie une fortune amassée généralement dans le négoce* » ([837]).

Les industriels de l'Auxerrois de 1750 à 1914
d'après la fortune de leur père

	> 90 000F	30 000 à 60 000F	10 000 à 25 000F	2 000 à 10 000F	< 2 000F	Total
1750-1790	2	4	1	0	2	9
1791-1825	1	6	6	12	10	35
1826-1850	3	8	7	14	7	39
1851-1875	10	14	7	9	10	50
1876-1914	28	7	6	2	3	46
TOTAL %	44 24,5	39 21,8	27 15,1	37 20,7	32 17,9	179 100,0

b) Les riches notables

Les parents disposent de plus de 60 000F. Parmi les plus aisés (plus de 90 000F), le père peut appartenir au monde médical (Lesseré) ou juridique. Dans ce cas, il est avocat (Mérat, Hérold), juge de paix (Rabé) ([838]), clerc de notaire et régisseur du château de Toucy (Lesire), procureur fiscal (Bourasset) ([839]), notaire (Garet) ([840]). Plus tard, l'ingénieur est toujours issu d'une bonne famille : Gauchery (cf. document n°23) descend d'un docteur en médecine, Commergnat (cf. document n°38) et Fougerol (cf. document n°36) d'entrepreneurs de travaux publics. Zagorowski est un cas à part (cf. document n°24). Cet aristocrate polonais a la chance d'être associé très vite aux affaires de son patron, Legueux.

La situation est nettement différente lorsque l'association ne rassemble que des capitalistes. Chez Parquin-Sonnet & Cie, les quatre grands ocriers se réservent le pouvoir : tous les mois, ils se réunissent dans la fabrique pour s'entendre sur les approvisionnements à faire et sur l'ensemble de la fabrication, ainsi que tous les trois mois pour arrêter les comptes. Antoine Parquin et Zagorowski sont nommés gérants. Le second tient la caisse et la comptabilité générale. Il adresse les marchandises aux clients, remet les mandats sur les négociants à un banquier d'Auxerre, prend chez lui des fonds au fur et à mesure des paiements, remet à l'employé de la fabrique les sommes nécessaires pour les ouvriers. Il reçoit de Parquin à la fin du trimestre le compte des factures qu'il a faites pendant le trimestre, en général toutes les lettres et notes concernant la comptabilité ([841]). La surveillance, la fabrication et l'expédition des ocres, c'est-

([836]) Les qualificatifs employés à son égard sont "*marchand de bois*" en 1782 et en 1814, "*commissionnaire en vin*" en l'an VIII, "*négociant*" en 1813.

([837]) Chaline (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen, Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p.69.

([838]) Le père fut aussi membre du Conseil général de l'Yonne et propriétaire des moulins de La Chapelle Vaupelteigne [Vente (Me Beau, 16 décembre 1880)].

([839]) Son rôle très actif pendant la Terreur en tant qu'accusateur public près le tribunal criminel lui vaut d'être destitué le 12 vendémiaire an IV (A.D.Y., L. 1273).

([840]) L'oncle, notaire à Leugny, joue ici le rôle du père. Par ailleurs, Albert Aimé Dautrive est sans doute d'une riche famille de notaires parisiens.

([841]) Acte s.s.p. daté du 18 novembre 1846, enregistré le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147).

à-dire la gestion purement technique, sont confiées à un employé, dont les attributions sont précises : il établit un registre pour la comptabilité, reçoit les commandes, qui lui sont immédiatement adressées avec des contremarques séparées distinctes, pour lui permettre d'expédier à chaque négociant ce qu'il a demandé. Il ne doit favoriser personne, mais au contraire, expédier à tous des marchandises d'égale qualité, en commençant par les plus pressés, suivant l'ordre d'arrivée à la fabrique. Il remet les lettres de voitures à Zagorowski pour qu'il remplisse les adresses et les signe.

La société Parquin & Cie est un cas intermédiaire. Zagorowski et Parquin, gérants de la société, doivent s'entendre entre eux sur la direction générale des affaires. Le premier s'occupe spécialement de la direction des mines d'ocres ; le second est en charge de la fabrication, de l'expédition des ocres, de la comptabilité générale, de la correspondance et de la caisse ([842]). Ils ont droit tous les deux à 1% des bénéfices nets et à un fixe : respectivement 1 000F et 2 000F par an.

Les dynasties marchandes fournissent de gros bataillons d'entrepreneurs (le terme d'"*armée*" est impropre ici). C'est qu'ici « *la détention d'un capital familial compte peut-être moins que la connaissance intime des tendances du marché et des réseaux de distribution* » ([843]). La famille, élargie aux milieux d'affaires, reste le meilleur moyen de formation, le réceptacle des informations économiques, dont la circulation, entravée par le secret des affaires, ne franchit guère les frontières d'étroits milieux sociaux. Comme à Lille-Armentières, l'accession des vieilles couches de la bourgeoisie à la vie des affaires s'effectue avec le minimum de changements, par adaptation lente et progressive à des formes nouvelles de techniques (très limitées ici) et à de nouvelles structures de marché ([844]). Mais contrairement à celle de Paris, la bonne vieille bourgeoisie de l'Auxerrois formée sous l'Ancien régime ([845]) n'est pas « *un milieu qui s'ouvre aux talents et aux capacités de tous ordres* » ([846]). C'est qu'ici non seulement l'immigration n'est pas là pour assurer l'expansion, mais l'émigration des plus audacieux freine la montée sur place d'hommes nouveaux.

2) LA PETITE BOURGEOISIE

Souvent "*propriétaire*", cette petite bourgeoisie est à la tête d'un patrimoine de 2 000F-25 000F ([847]). Son origine est le plus souvent celle du petit commerce, noyau le plus important entre le peuple et les classes supérieures, mais aux moyens financiers limités. Le père peut être épicier (Trutey, Rouillé), marchand de bourg (Croiset), marchand drapier (Gabriel Mauger) ([848]), marchand fripier (Roblot, Lyon), marchand d'étoffes (Guillemot, Toutée, Bernard) ([849]), de plâtre (Gogois), de peaux (Pradier), cabaretier-buraliste (Fort fils), tailleur de pierre marbrier (Charles). Il en est sans doute de même pour Guillaume-Marange ([850]), Brette et Dufour.

([842]) Traité s.s.p., 3 juin 1856, enregistré le 5 juin 1856 (A.D.Y., 3Q 1156).

([843]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.143.

([844]) Lambert (J.), *opus cité*, p.294.

([845]) Expression de Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.97.

([846]) Daumard (A.), *Les bourgeois de Paris*, p.144.

([847]) Dans sa thèse, *La bourgeoisie parisienne*, *opus cité*, p.XXI et p.85, A. Daumard définit ainsi le "*propriétaire*" : c'est un possesseur d'immeubles n'exerçant pas de profession. Il peut être oisif ou retiré des affaires. Le mot peut désigner aussi un jeune homme n'ayant pas encore fait le choix d'une profession, une jeune fille pas encore établie, une femme mariée dont la condition réelle est profondément liée à celle de son mari. Il se distingue du "*rentier*", dont les biens sont uniquement mobiliers. Dans l'Auxerrois, il peut être appliqué à des individus encore en activité.

([848]) Et sans doute aussi J. F. L. Mauger. Les Mauger sont marchands drapiers depuis plusieurs générations [inventaire de Jacques Mauger et de Marie Sire (Me Pezé, 8 novembre 1734)].

([849]) Le père de Bernard est originaire de Bourg d'Oisans (Isère). Sa veuve, Marie Sugnot, se remarie à un certain Jean Veyrat domicilié aux Cours, commune d'Auris-en-Oisans (Isère). Ses affaires ont été peu brillantes : le mobilier est évalué à 165,85F et les héritiers préfèrent renoncer à sa succession [renonciation à la succession au greffe d'Avallon le 5 février 1850, Table des succession (A.D.Y., 3Q 4629)].

([850]) Qualifié de " *propriétaire* " en 1808, et de « *propriétaire vivant de son revenu* » en 1816.

Le petit notable ([851]) peut être maître-chirurgien comme Berthelot ([852]), brigadier de la prévôté des monnaies puis huissier au bailliage (Jaluzot), procureur fiscal (Clerjault) ([853]), notaire (Jean Joseph Voguet), fermier (Georges Dominique Voguet), lieutenant (Jean Philippe Mayerhoeffer).

Les biens peuvent être assez importants comme chez les Crochot ([854]) ou chez les Bigé ([855]), et sans doute chez les Commeau ([856]). Mais ils sont souvent beaucoup plus modestes comme dans le cas d'Edme Moreau, Sonnet ([857]), Sordot ([858]), Robert, Duranton, et sans doute dans celui de Naslot ([859]). L'apport du père peut être surtout constitué du savoir-faire technique comme chez les Dubois, Fournier ([860]), Muzey (cf. document n°34), Coullon, Leroy et Breton ([861]).

Tous ces hommes appartiennent bien à la catégorie de la petite bourgeoisie besogneuse et sans argent ([862]), à la frange du prolétariat, qui ne se distingue du peuple que par ses fonctions, bref à cette "*bourgeoisie populaire*", dont la vie est dominée en permanence par l'incertitude de l'existence, un des traits qui caractérisent la vie du pauvre ([863]).

3) LES PROLÉTAIRES

Longtemps la lenteur du progrès technique et le coût limité d'un outillage encore sommaire permettent à des gens ne possédant qu'un patrimoine inférieur à 2 000F ([864]) et dotés au mieux du minimum d'instruction primaire de s'engager.

([851]) Au XVIIIe siècle, le terme de "*notable*" est couramment employé pour désigner aussi bien l'aristocratie que la riche bourgeoisie. Au XIXe siècle, surtout après la révolution de 1830, la notion de notable devient essentiellement bourgeoise [Daumard (A.), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier-Montaigne, [Paris] 1987, p.256].

([852]) Adjudication de la tuilerie de Chevannes (Me Gauthier, 23 juillet 1791).

([853]) Claude François Juventy appartient sans doute à cette catégorie : un de ses frères est notaire.

([854]) Saisie immobilière du 29 septembre 1848 (A.D.Y., 4Q saisies Auxerre, volume 31/9).

([855]) Le père de Bigé est maire de la commune de Levis en l'an XIII (1805). Plus tard, il y possède une maison de maître consistant en plusieurs chambres, bâtiments d'exploitation tels que granges, écuries, toit à porcs, poulailler, cour, jardin et 23 hectares 40 ares de terres [droit d'hypothèque du 18 décembre 1821 (A.D.Y., 4 Q 113/391)].

([856]) Commeau a un oncle marchand (Edme Crançon) et un autre procureur fiscal de Beauvoir (François Ragon), lui-même apparenté à Edme Toutée, maire de Beauvoir, qui laisse à sa mort un actif net de 80 907,55F (A.D.Y., 2 septembre 1837, 3Q 1141)].

([857]) Jean-Baptiste a plusieurs frères et soeur liés au travail de l'ocre. Angélique (1787-1870), est mariée à un manœuvre-ocrier ; Amable (1790-1867), laboureur, se met à extraire de l'ocre dans différentes pièces de terres situées à Sauilly ; Louis (1792-1855), installé aux Fritons (Diges), reste manœuvre ; François (1794-1871), cultivateur demeurant à Toucy en 1820, s'installe après son mariage aux Mourons (Diges).

([858]) Ce laboureur d'Etivey (Tonnerrois) possède avec sa femme plus de 9 hectares de terres (2 780F) et une petite maison évaluée 1 000F. La maison consiste en une chambre à feu, grenier dessus, trois petites remises, toit à porcs. Les terres sont ainsi réparties : 6 hectares 75 ares 70 centiares en propres du mari, 20 ares 30 centiares en propres de la femme, 2 hectares 25 ares 60 centiares en communauté [déclarations de succession du 1er avril 1842 (A.D.Y., 3Q 6043) et du 5 novembre 1842 (A.D.Y., 3Q 6044)]. Les cousins sont laboureur, charron, garde-champêtre...

([859]) « *Fils d'un cultivateur propriétaire, élevé à la campagne, j'ai travaillé à la terre dès mon jeune âge* » [catalogue, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p348, B.M. d'Auxerre)].

([860]) Fournier ne jouit pas d'une fortune considérable [Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137]. En fait, à la mort de sa femme, les seules valeurs mobilières dépassent 21 219# [inventaire (Me Deschamps, 24 septembre 1778)].

([861]) Chez Coullon apparaissent l'argenterie (551,35F), le chêne, le noyer, le merisier et même l'acajou [inventaire (Me Piétresson, 3 octobre 1838)].

([862]) En 1793, le père Routier ne laisse à son fils que de 292# 7s et le père Roblot 1 537# 19s [d'après l'acte de partage s.s.p. du 17 juin 1807, enregistré à Auxerre (A.D.Y. 3Q 1122)].

([863]) Daumard (A.), *Les bourgeois de Paris*, *opus cité*, p.129.

([864]) Pour A. Daumard, la limite de fortune entre niveaux populaires et petite bourgeoisie se situe à 2 000F (*La bourgeoisie parisienne*, *opus cité*, p.65).

Certains sont enfants de l'assistance publique (Fort père), d'autres de manœuvres (Meunier, Dupré, Lechiche, Lepage) (cf. document n°25) ([865]) ou de tout petits cultivateurs (Robert) ([866]). Des artisans exercent le métier de père en fils, comme les drapiers de Toucy (Ansault-Rabot) et sans doute de Seignelay (Leclerc, Cabourdin, Chevannes) ou les Seguin. Pour d'autres, le père est maître boucher (Routier), bourrelier (Belhomme), couvreur (Fièvre), charron (Perdet, frères Crépain), tisserand (Gressien), cordonnier (Mercier), maréchal-ferrant (Renard, Chambard), forgeron (Baillot), tailleur d'habits (Jules Moreau). Les biens sont de toute façon très réduits ([867]) ou quasi-nuls ([868]).

Qu'ils soient "*manœuvres*", "*cultivateurs*" ou "*propriétaires*", beaucoup de parents n'ont qu'une fortune restreinte, qui se limite le plus souvent à la possession d'une petite maison d'habitation, de quelques bâtiments d'exploitation (grange, écuries, hangar...), d'un minimum de matériel (une ou deux charrues, charrettes...) et de cheptel (une ou deux vaches) et de trois à sept hectares de terres, vignes, bois, prés, pâtures, châtaigneraies. Leurs enfants sont souvent analphabètes, ou savent juste signer leur nom. Mais, quoique très modestes, ces familles sont rarement misérables. Les liens avec les autres milieux semblent importants : Dubois compte parmi ses parents le marchand de fer de Seignelay ([869]), les frères Cambuzat un oncle fabricant de draps et riche propriétaire ([870]), Fièvre un frère un marchand à Saint-Sauveur et un oncle "*propriétaire*".

Ainsi l'initiative individuelle appartient aussi bien à des hommes issus du monde du commerce qu'à ceux issus du peuple : bon nombre de paysans ou d'artisans ruraux n'hésitent pas à tenter leur chance. Le milieu d'origine ne doit pas être trop humble pour permettre à ses membres de se lancer de manière indépendante, ni trop prospère pour les inciter à travailler dur et prendre des risques.

B) ANALYSE DYNAMIQUE

1) DYNAMISME GÉOGRAPHIQUE

La plupart des industriels sont originaires de l'Auxerrois ou de sa périphérie proche : Epineau-les-Vôves (Massé), Saint-Florentin (Trutey), Brienon (Mercier). D'autres viennent d'un peu plus loin : Puisaye (Guilliet, de Lavau) (cf. document n°29), Tonnerrois (les frères Sordot, d'Etivey ; Gogois, de Tonnerre), Avallonnais (Bernard, de Marmeaux ; Muzey, de l'Isle sur-Serein), Nord de la Nièvre (Fièvre, d'Annay). La périphérie s'élargit à la Côte d'Or (Perriquet, de Châtillon-sur-Seine), à l'Aube (Croiset ([871]), de Brienne-le-Château ; Mignard, de Troyes ; Breton, de

---

([865]) Le père Meunier laisse à sa mort en l'an XI (1803) quelque 1 200F, que la veuve et six enfants doivent se partager [déclaration de succession (A.D.Y., 3Q 9327)]. La mère de Joseph Lechiche, Marie Anne Ergot, née à Ancy-le-Franc, est la fille d'un peintre en faïence assez talentueux, "*directeur des ouvrages*" à la manufacture de Montigny-sous-Perreux, près de Charny. Mais, son père, François Joseph (1778-1825), originaire de Dôle, n'est qu'un simple mouleur en faïence, qui a travaillé à Vausse, chez Dumortier, comme Antoine Ergot, à la faïencerie d'Auxerre jusqu'en 1818, puis à partir de juin 1820 comme fournier à l'ocrerie Dufour de Sauilly (Diges). Vers 1823, il a bien tenté avec ses beaux-frères de monter une nouvelle faïencerie à Chevannes, mais a échoué et a dû exercer le métier de manœuvre jusqu'à sa mort, en juillet 1825 [Cherest (Aimé), « Les faïenceries de l'Auxerrois », *B.S.S.Y.*, t.29 (1875), p. 5-63].

([866]) Les limites entre "*manœuvres*" et "*laboureurs*" ou "*cultivateurs*" sont floues : nombreux sont ceux qui à la même époque portent les différents qualificatifs. Les fils de paysans sont appelés "*manœuvres*" tant qu'ils n'ont pas la responsabilité de la conduite de l'exploitation. De même, les certificats d'indigence délivrés après une succession semblent être de mauvais indicateurs de la fortune : ainsi la femme de Philippe Fabureau est déclarée indigente le 12 février 1830, alors que la communauté a acquis en une douzaine d'années sept hectares de terre. D'ailleurs A. Daumard admet qu'il reste une part d'équivoque dans le décompte des "*indigents*", la tolérance de l'administration ne permettant pas toujours de distinguer avec certitude les très petites successions et les successions nulles (*Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris, La Haye, Mouton 1973, p.100).

([867]) Le père Chambard lui fait don de quelques outils et lui laisse en 1853 200 francs. Sa femme laisse à sa mort en 1869 333 francs 1/3 [donation (Me Seurat, 24 janvier 1842)].

([868]) Chez Lechiche, aucune déclaration de succession n'est effectuée à l'Enregistrement.

([869]) La mère de Jean-Baptiste Dubois est Sophie Rosalie Sautumier, soeur de Pierre Théodore Sautumier. A la mort du père, ce dernier est le tuteur datif de ses frères et soeurs mineurs.

([870]) L'identité de Claude Gabriel Cambuzat n'a pu être clairement établie. Il s'agit sans doute de l'époux de Jeanne Mélanie Louis, et non de celui de Joséphine Alexandrine, qui fait donation à sa fille (adoptive ?) d'un trousseau de 2 000F, d'une somme de 30 000F et de 19 ha de terres [contrat de mariage (Me Dejust, 27 mai 1861)]. Signalons un autre Cambuzat marchand de laine à Seignelay et un ami négociant à Premery (Nièvre).

([871]) Nicolas Croiset (1715-1781), né à Brienne-le-Château (Champagne) et arrivé à Pourrain vers 1763, s'engage d'abord dans le commerce comme son père, Edme, son grand-père, François, deux de ses frères, Claude et François (Claude est aussi qualifié d'amodiateur des

Bar-sur-Seine ; Piat, de Maraye-en-Othe) (cf. document n°35), au Cher (Gauchery, de Henrichemont ; Jules Moreau, de Dun-sur-Auron) et surtout, à l'instar des entrepreneurs de la manufacture, à la région de Paris : Guillaume-Marange, Louis Charles Gallot, Helliot, Brette, Dufour ([872]), Antoine Parquin (cf. document n°19), Dautrive. D'autres enfin sont natifs de l'Eure-et-Loir (Heurtebise, de Nogent-le-Rotrou), du Bas-Rhin (Mayerhoeffer, d'Allenstatt), et surtout du Massif Central : Puy-de-Dôme (Montcellet, d'Issoire), Creuse (Commergnat, de Dun-le-Palastel), Haute-Loire (Pradier, de Blesle) ([873]), Cantal (Jourde, de Laurie), sans oublier la Pologne (Zagorowski) ([874]).

L'Auxerrois apparaît donc comme une région largement ouverte : ses acteurs sont régulièrement renouvelés par des apports extérieurs.

2) DYNAMISME SOCIAL

L'ascension sociale des familles se fait à petits pas, comme chez les manœuvres Dupré ([875]), Meunier ([876]) et Sonnet ([877]). À un niveau plus élevé, la progression est forte chez les Coullon ([878]), chez les Sautumier (du grand-père cultivateur au père marchand de fers), chez les Guilliet (l'ancien maréchal-ferrant devient propriétaire-cultivateur) ([879]) ou chez les Aléonard ([880]). Elle est même parfois fulgurante ([881]) chez les Berthier : le père, simple enfant naturel de Charentenay, bâtit une jolie petite fortune (365 000F) dans son commerce de mercerie à Auxerre.

Parti de rien, Lepage possède une boutique d'horlogerie et un café et devient aussi marchand de bois ([882]). Placé à Diges, l'orphelin Fort s'y installe comme cabaretier, buraliste, épicier et sabotier et finit par épouser une fille du pays. Treizième enfant d'un tailleur d'habits, Jules Moreau est placé très jeune en apprentissage chez un confiseur d'Orléans, devient le bras droit du chocolatier parisien Vinay, acquiert à Auxerre en 1890 un fonds de commerce de

---

dîmes, François d'amidonnier), un beau-frère, Nicolas Joffrin. Un autre frère, Edme, est laboureur, un autre beau-frère, Edme Joffrin, meunier. Ses liens avec la terre restent proches : ses grands parents maternels sont laboureurs, son oncle maternel par alliance vigneron.

([872]) Le titre de "*négociant*" semble bien prétentieux. Dufour habite alors à Paris rue de la Folie Méricourt, n°8.

([873]) Avec la famille Pradier, on retrouve la tradition foraine. Originaire de la Haute-Loire, elle ne s'installe à Auxerre qu'à la fin des années 1840. L'aîné, Guillaume (1805-1860) [contrat de mariage, Me Seyvet, notaire à Blesle (Haute-Loire), 2 décembre 1841], tanneur, diversifie ses activités en déclin en se lançant dans la production ocrière. Après sa mort, sa veuve, Marie Jourde, ses trois filles et son gendre, Léon Perrin, prennent le relais. Le cadet, Pierre, est marchand de peaux, chiffons et ferrailles.

([874]) Né à Biestrzykow (près de Zagorze, palatinat de Kalisch (Calish), il a été obligé de se réfugier d'abord en Autriche, puis en France [d'après les archives Bladier].

([875]) A Villiers-Saint-Benoît, Dupré père laisse deux bâtiments et quelque 5 hectares de terres estimés à 2 000F situés sur les communes de Villiers-Saint-Benoît (lieudit La Croix-Sablon) et Dracy (lieudit Hortebise) [liquidation (Me Guérin, 23 août 1821)].

([876]) Le père Meunier, qualifié de "*vigneron*" en 1769 et de "*laboureur*" en 1791, a réussi à s'approprier deux ou trois hectares de terres [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9327)]. Nicolas Meunier peut acquérir deux arpents (un hectare) [vente (Me Deschamps, 5 août 1793)] et prendre à bail avec son frère Louis quatre hectares et demi [bail (Me Dejust, 6 germinal an V, renouvelé le 10 décembre 1806)].

([877]) En 1826, ils sont à la tête de sept hectares et demi [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9333)]. Ils ont notamment acheté pour 4 000F cinq hectares et demi de terre du domaine de La Verrerie [Me Charvy, 2 ventôse an X (21 février 1802)].

([878]) Les grands-parents laissent à leurs quatre enfants successivement 2 747,32F [liquidation et partage (Me Duplessis, 9 août 1810) et 5 638,17F, sans compter la moitié d'une maison restant en indivision [partage (Me Piétresson, 21 juin 1830)]. Vingt-neuf ans plus tard, la communauté des parents laisse une masse active nette de 26 484,24F [liquidation des communauté et succession (Me Métairie, 3 juin 1846)].

([879]) Lors de son mariage en 1818, il n'apporte que 600F et sa femme que 400F. En 1835, il ne possède même pas 5 hectares sur Lavau [matrice cadastrale, 1835, 1839-1842 (A.M. de Lavau)]. Toutefois, en 1834, il est au 14ème rang des 103 citoyens les plus imposés, avec un revenu de 147F. Il est élu conseiller municipal de la commune de Lavau le 18 septembre 1831, puis, nommé le 11 octobre 1840 par le préfet, il exerce la fonction de maire jusqu'au 11 juillet 1843. Il réussit à faire valoir « *un petit domaine d'une contenance de 50 hectares de terre* » [Lechat (Adrien), *M. Guilliet Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne), Esquisse biographique*, Auxerre, G. Rouillé, 1885, p.7]. La communauté dispose de 41 877F de valeurs mobilières et de 8 600F d'immeubles à Lavau. Les immeubles propres de sa femme s'élèvent à 11 100F (6,44 ha de terres) et les siens à 12 300F (deux maisons, 2 hectares de terres) (divers bâtiments, plus de 2 ha de terres) [déclaration de succession du 6 juin 1865 (A.D.Y., 3Q 6759).

([880]) En 1793, l'ancêtre, Jean, maçon-chaufournier, serait arrivé d'Ars (Creuse) avec une équipe de "*pays*" pour reconstruire Ligny-le-Châtel détruit par un incendie. Le père laisse à sa mort près de 38 000F : 17 467,62F de valeurs mobilières (récompenses de la veuve 6 132,37F) et 20 551F d'immeubles (une maison pour 3 000F et 12,37 ha de terres) [déclaration de succession du 21 octobre 1884 (A.D.Y., 3Q 12066)].

([881]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1981, p.77.

([882]) Acte (Me Théroude, 3 décembre 1878).

confiseur ([883]) et devient industriel une vingtaine d'années plus tard. Guillemot et Mercier réalisent de belles petites fortunes dans le commerce avant de se lancer dans l'industrie.

3) LE CHOIX DES ÉPOUSES

a) dans le prolétariat

L'endogamie est assez forte dans l'artisanat de métier. Dans la poterie, plus faible que dans la Puisaye nivernaise, elle n'atteint pas les 50% : les liens avec le monde paysan ou avec celui des petits artisans, sabotiers, tisserands dominent ([884]), au prix de l'homogénéité de la communauté ([885]). Le niveau social du maître potier est supérieur à celui de la masse des hommes de la terre et des petits métiers, comparable à celui du laboureur aisé ou du petit et moyen propriétaire ([886]). Celui de l'ouvrier potier est en revanche proche des bûcherons et charbonniers ([887]). Il en est de même dans le milieu textile comme à Toucy, où tous les proches de Blaise Ansault-Rabot sont cardeurs ou drapiers. Les liens avec les autres milieux existent. Chez Vincent Ansault, le fils Vincent épouse la fille d'un cordonnier et la fille Françoise le fils d'un chapelier. Le beau-père de Dupré et de Belhomme est "*propriétaire*" ([888]) et la belle-mère se remarie avec un cordonnier, qui s'installe comme marchand de poterie.

La femme peut être d'un même niveau social. Elle est lingère (Fièvre, Perdet), ouvrière en robes (Robert) ([889]) ; ou bien fille de cordonnier (frères Crépain) ([890]), de marchand de bois sans grands moyens (Massé) ([891]), de laboureur (Bigé, Duranton). La femme d'un sabotier peut travailler la laine dans une petite chambre en manière de boutique ([892]).

Elle peut être d'un milieu plus modeste : ouvrière lingère (Claude Cambuzat), ouvrière en robes (Leroy), domestiques (Sonnet). Les beaux-pères de Coullon ou de Chambard ne possèdent pas grand-chose.

À l'inverse, certains parviennent à s'allier à des milieux plus aisés. Commeau épouse la veuve d'un bourgeois de Toucy, Seguin la fille d'un marchand de Moulins-sur-Ouanne. La femme peut être fille d'un cultivateur assez aisé (Lechiche) ([893]), de riches propriétaires (Jean Mouton, Gressien), d'un directeur de pensionnat (Mercier).

Dans l'ensemble, le milieu populaire est à la fois diversifié et fluide : les liens familiaux sont nombreux dans tous les sens. Ainsi le beau-frère de Mauger est menuisier. Sonnet devient le beau-frère de Marion. Sa nièce Angélique épouse un Michaut, beau-frère de Lechiche ! Les liens entre le prolétariat et la basse couche moyenne, nombreux dans les deux sens, lui donnent une relative homogénéité.

([883]) Vente du fonds de commerce et cession de droit de bail (A.D.Y., 3Q 1194).

([884]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe à nos jours, Les lieux, les produits , les hommes*, Saints, 1981, p.171.

([885]) Ibid., p.201.

([886]) Ibid., p.184.

([887]) Ibid., p.172.

([888]) A la mort du père, après les prélèvements de la veuve, les biens de communauté sont nuls. La veuve ne peut pas faire valoir tous ses droits : 500F de douaire, 100F de bagues et joyaux, 100F d'habits de deuil et 100F de droit d'habitation [liquidation Edme Louis Crançon et Anne Louise Germaine Laugier (Me Guérin, 2 décembre 1815)].

([889]) Elle ne recueille aucune succession après son mariage [liquidation (Me Dejust, 23 mars 1880)].

([890]) Les biens sont très faibles : 325F et 28,06 ares de vigne [donation (Me Joynon, 30 avril 1877)].

([891]) La femme de Massé ne tire non seulement rien des successions de ses parents, mais elle doit au contraire payer le passif évalué à 600F [liquidation de la communauté et succession (Me Girard, 24 mars 1876)].

([892]) 2 roues à filer la laine, un chevalet à briser de la laine, une paire de brisoirs, une paires de cardes (3# 10 s), 2 livres et demie de laine (2# 10s) [inventaire de Jacques Fayet à Seignelay (Me Lordereau, 28 juin 1766)].

([893]) Propriétaire en 1836 de 20,5 hectares de terres [donation à titre de partage anticipé (Me Puissant, 16 février 1837)].

b) dans les milieux intermédiaires

Chez les boutiquiers, artisans ou petits marchands, les beaux-pères peuvent être très modestes, comme chez Mauger, Routier (maître-boucher) ([894]), Roblot ([895]), Dufour (employé du ministère de l'intérieur à Paris), Gogois (sellier), Aléonard (laboureur). Ils sont parfois d'un niveau comparable : Croiset (greffier en chef au grenier à sel) ([896]), Guillaume-Marange (marchands épiciers) ([897]), Bourasset (viticulteur à Chablis), Muzey (marchands de bestiaux) ou Charles (agriculteur). Ils sont d'un milieu beaucoup plus riche chez Breton ([898]) et surtout chez Perriquet ([899]).

c) dans la bourgeoisie aisée

À Auxerre, les liens avec le monde du commerce sont nombreux et anciens. Depuis plusieurs générations, la plupart de ces familles (Villetard, Boyard, Monnot...) nouent entre elles et avec d'autres (Paradis, Sallé, Therriat, Germain...) des alliances matrimoniales. Déjà en 1696 un Bourgoin a épousé une Monnot, et en 1710, un Boyard une Monnot. Peu après le milieu du siècle, un Villetard épouse une Boyard, un Bourgoin une Legueux. Un peu plus tard, une Villetard épouse un Monnot ([900]), Boyard la fille d'un commissionnaire en vins, Legueux celle d'un confrère. Le mariage entre cousins germains pour éviter la dispersion du patrimoine familial est exceptionnel : Jean Voguet épouse en secondes noces sa cousine Deshommes, propriétaire et débitante de tabac.

Si elles ne sont pas issues de la même profession les épouses sont le plus souvent d'un milieu comparable : armurier (Chauvot), commerçant (Cottin), docteur en chirurgie (Mérat) ([901]), notaire (Monnot) ([902]), propriétaire (Séverin Coulon) ([903]), médecin (Berthier) ([904]). Elles sont parfois d'un milieu plus modeste (Guilliet) ([905]).

Certes, dans la haute bourgeoisie auxerroise, le mariage des enfants continue à être un élément fondamental d'une diplomatie réfléchie, comme chez les Monnot, dont les arrière-grands parents consacrent plus de 42% de leur fortune à l'installation de leurs enfants ([906]). Tous « *se marient strictement entre eux et même sortent rarement du groupe socio-professionnel auquel ils appartiennent* » ([907]) et sont « *plus souvent le produit de stratégies familiales que réellement les fils de leurs*

([894]) La femme de Routier est veuve en premières noces d'un maître boucher.

([895]) Une maison sur le quai, un arpent de vigne, un jardin au delà du port, sur la route de Lyon à Paris, soit 3 500F. [déclaration de succession (A.D.Y., 3Q 1276)]. Il est vrai que le beau-père, François Joseph Bray, a beaucoup voyagé. Né à Rem, en Flandre, c'est à Paris qu'il a épousé en mai 1780 Marguerite Tremblay et à Venouse (Yonne) que naît en octobre 1782 sa fille.

([896]) Les liens avec le monde juridique semblent multiples. Un oncle de sa femme est prêtre, un autre greffier en chef au bailliage ; ses frères sont prêtre, notaire, lieutenant de justice. En janvier 1740, Catherine a été la marraine d'un fils du procureur fiscal local; le notaire local est témoin de son mariage en tant qu'ami. A son baptême, le premier fils, Anne François Nicolas, a pour parrain son oncle François Devassy, prévôt de Somsois, et pour marraine la femme du bailli de Joncreuil.

([897]) La fille Marange épouse en premières noces le fils d'un marchand épicier de Chablis, puis, après son veuvage, celui d'un propriétaire de Saint-Florentin.

([898]) La dot de la future est de 20 000F (une somme de 18 000F + un trousseau de 2 000F) [contrat de mariage entre Paul Breton et Catherine Garnier (Me Yilliers, notaire à Clamecy, 30 juillet 1838) (acte non consulté)]. A sa mort, les reprises absorbent la totalité de la communauté [déclaration de succession du 19 avril 1844 (A.D.Y., 3Q 1285)].

([899]) Perriquet devient le gendre d'un marchand de fer et le beau-frère d'Ambroise Challe, avocat, conseiller de préfecture, membre du conseil général de l'Yonne. Jules Challe est un de ses petits-neveux.

([900]) Signalons aussi que la grand-mère de Legueux est une Dejust, conséquence sans doute du passage du grand-père Legueux à l'étude notariale de Diges.

([901]) Les témoins sont apothicaires, propriétaires, officiers de santé, épicier, docteurs.

([902]) Contrat de mariage entre Claude Alexandre Monnot et Louise Elisabeth Genty, Me Denay, 7 mai 1821.

([903]) Il possède une belle propriété de 37 hectares aux Pullins près de Saint-Sauveur.

([904]) Contrat de mariage entre Jules Auguste Berthier et Marie Marguerite Thierry (Me Rigollet, 7 avril 1880).

([905]) Ce maréchal-ferrant laisse quelque 10 000F de biens, notamment 16 hectares de terres, vignes et bois à Taingy [donation-partage (Me Roché, 29 décembre 1850)].

([906]) En 1771, les biens de la communauté Villetard-Daubenton sont ainsi répartis : Installation des enfants : 150 000# (42,1%) ; Meubles meublants, linge, argenterie, argent comptant : 46 808# (13,1%) ; Immeubles (maisons, terres, vignes) : 83 976# (23,5%) ; Rentes : 75 815 (21,3%) ; Total : 356 599# (100,0%) [dépôt de l'acte de partage des biens d'Edme Pierre Alexandre Villetard et Marie-Anne Daubenton (Me Lefébure, 8 octobre 1773)].

([907]) Léon (Pierre), « Les nouvelles élites », *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789, tome II, Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, P.U.F. 1970, p.638.

œuvres » ([908]). Mais il ne semble pas que les vieilles familles auxerroises aient une conscience de classe comparable à celle des vieilles familles linières lilloises (filature, filterie) ([909]). Retenons donc « *une certaine fluidité sociale* », « *une certaine facilité d'accès au monde patronal* » ([910]), même après 1860, car le progrès technique reste lent et le coût de l'outillage limité, notamment chez les mécaniciens. La plus grande pépinière d'entrepreneurs est donc bien le niveau inférieur des rangs moyens ([911]) en voie d'ascension : la réussite industrielle n'est que le prolongement de celle amorcée auparavant dans d'autres activités, notamment agricoles. Les promoteurs de l'industrie mécanique sont de « *simples ouvriers autodidactes* », selon l'expression de Maurice Daumas.

([908]) Chassagne (S.), art. cité, p.199.

([909]) Lambert (J.), *opus cité*, p.740.

([910]) Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.72.

([911]) Perkin (Harold), cité par Crouzet (François), *The first industrialists, The problem of origins*, Cambridge, Cambridge University press, 1985, p.138-139.

II : L'ORIGINE DE L'ENGAGEMENT DANS LA PRODUCTION

Qu'est-ce qui pousse un individu à s'engager dans la production ? L'engagement est différent pour les nouveaux venus et pour les héritiers.

A) LES NOUVEAUX VENUS

Les engagements des nouveaux venus dans la production peuvent être classés en trois groupes : ceux liés à une logique commerciale, ceux liés à la volonté de valoriser un savoir-faire, ceux qui n'ont (apparemment) aucun lien avec l'activité antérieure.

1) LA LOGIQUE COMMERCIALE

Cette logique correspond à une remontée d'un distributeur vers l'amont ou à une descente d'un propriétaire vers l'aval.

a) Remontée vers l'amont

Les capitaux viennent d'une remontée du commerce vers l'amont, le distributeur cherchant à contrôler la fabrication du produit. Cherchant à utiliser plus largement les possibilités de production de la province ([912]), le négociant parisien entend contrôler ses approvisionnements et prendre des intérêts dans des fabriques, faisant de la capitale une plaque tournante de l'économie française ([913]). Ainsi Trocquet devient entrepreneur de la manufacture de Seignelay en s'associant avec Derome en 1751 ([914]), et reste seul après la mort de ce dernier le 5 juillet 1753. De même, les fabricants et marchands de couleurs et vernis Lemière & Lenoir s'associent en 1833 avec François Dumouchel, ancien marchand de draps et beau-frère de Lenoir, et Garet fils (en fait avec Garet lui-même, autre beau-frère de Lenoir).

À l'inverse, un négociant auxerrois de produits bruts cherche à valoriser les liens tissés avec Paris et diversifier son fret. Le commerce du bois pousse Edme Moreau à installer une ocrerie en 1821 ([915]). Celui du vin fait de même pour Boyard dès 1804 ([916]), Bourgoin et Cottin ([917]) vers 1808, Monnot en mai 1835 ([918]). Le transport de l'ocre utilise les mêmes bateaux, les mêmes moyens de manutention des fûts, les mêmes entrepôts à Bercy. Le cas de

---

([912]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Paris 1970, p.233.

([913]) Id., p.239.

([914]) Derome obtient le renouvellement du privilège accordé à son beau-père Scellier le 6 avril 1751. Les deux associés ne s'entendent pas très bien : Derome estime que Trocquet lui a vendu son crédit un peu trop chèrement [rapport de l'inspecteurs des manufactures du 14 novembre 1753 (A.N., F12 562)].

([915]) Autorisation du 16 août 1821 (A.D.Y., 5M 10/15). Il attend quatre ans pour devenir propriétaire de la parcelle sur laquelle il implante les installations (Me Pain, 30 avril 1825).

([916]) Boyard-Moreau est inscrit dès 1806 dans l'*Almanach du Commerce de Paris, des départements de l'Empire français et des principales villes d'Europe*.

([917]) Cottin achète ses premières parcelles de terre à Pourrain en 1802 [actes, Me Dejust, 29 fructidor an X (16 septembre 1802), 4 mai 1809...].

([918]) Il s'associe à Sirot, marchand de vin, neveu par alliance de Cottin [acte de société s.s.p. daté du 27 mai 1835, enregistré le 30 mai 1835 (A.D.Y., 3Q 1140)]. Il a peut-être été poussé par son frère Alban, receveur de l'enregistrement à Toucy.

Legueux est plus complexe : en 1825, cet avoué peut compter sur les relations de son père, à la fois marchand de bois et commissionnaire en vins.

Les industriels de l'Auxerrois d'après
l'origine de leur engagement dans la production

	Textile	Tannerie	Ocre	Méca-nique	Autres	Total
FONDATEURS						
Liens avec l'activité						
Remontée vers l'amont	5	1	8	2	5	21
Descente vers l'aval			4		1	5
Hommes de métier			2	6	3	11
Aucun lien avec l'activité						
Pauvres	2	3	6	2	8	21
Bourgeois	2	5	10	3	6	26
HÉRITIERS	20	18	19	11	25	95
TOTAL	29	27	49	21	53	179

Un petit marchand local peut vouloir diversifier sa production, comme le marchand de plâtre Gogois en 1865, pour qui l'ocre s'adresse à la même clientèle et fait appel aux mêmes moyens que sa spécialité : manège, fourneaux ([919]), moyens de transport (notamment de convois routiers à vapeur). Il peut aussi vouloir produire ce qu'il vend. Plusieurs marchands drapiers tentent l'expérience. Lesseré, dont le magasin est installé depuis 1754 en plein coeur d'Auxerre (rue de la Draperie) ([920]), dirige à partir de 1761 la filature de coton de l'Hôpital général d'Auxerre ([921]). À une échelle plus modeste, Gabriel Mauger travaille dans les bâtiments de la manufacture de Seignelay et Guillemot dans ceux de Visailles (Toucy).

De même, le fils de corroyeur devient tanneur en 1849 ([922]), le quincaillier-serrurier Sautumier fabricant de pressoirs mécaniques à partir de 1851-1853 ([923]), le peintre marchand de couleurs Bader ocrier en 1854 ([924]), le

([919]) Il installe dans l'ocrerie Legueux de la Tournelle des fourneaux et un manège pour broyer le plâtre [bail s.s.p. du 6 août 1854 (A.D.Y., 3Q 1154)].

([920]) Henry Lesseré obtient le 14 septembre 1759 du maire l'autorisation de s'installer rue de la Draperie et d'exercer le commerce de draperie-mercerie.

([921]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718-3719).

([922]) Breton achète avec son frère Alexis la tannerie Commeau à son beau-frère Commeau en 1849 [vente (Me Métairie, 23-24 avril 1849)]. Sa soeur a en effet épousé le fils Commeau [contrat de mariage entre Théophile Isidore Commeau et Marie Elise Breton (Me Piétresson, 18 décembre 1833)].

([923]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94, notamment p.90.

([924]) Installé à Auxerre en plein centre, place de l'Hôtel de Ville, il demande le 17 novembre 1854 l'autorisation d'établir une ocrerie dans une maison située à Auxerre, au faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien n°6 pour y calciner de l'ocre jaune en ocre rouge et les

marchand de fer Challe fondeur-fabricant d'essieux à partir de 1867 ([925]), le fils de maçon Aléonard tuilier en 1872 ([926]), le vendeur de mercerie et de chaussures Berthier fabricant de chaussures en 1891 ([927]), le confiseur Jules Moreau biscuitier-chocolatier à partir de 1908 ([928]), le marchand de peaux Jourde fabricant de pelleterie en 1900 ([929]).

Le cas de **Guilliet** est particulièrement significatif. À partir de 1847, ce dernier installe en plein coeur d'Auxerre un atelier d'ébéniste et un magasin d'ameublement. Dans le premier, il fabrique et répare des meubles ordinaires en chêne, acajou, noyer (fauteuils de bureau, tables de nuit, de toilette avec glace ou de salle à manger, bibliothèques, commodes, secrétaires, lits...). Il fabrique aussi du matériel d'église, profitant de l'aide accordée par l'Etat durant le Second Empire et l'Ordre Moral : chaires, prie-Dieu, confessionnaux... Dans le magasin, il vend non seulement ses propres fabrications, mais aussi des chaises et des fauteuils achetés à Paris, des tissus d'ameublement, tapis, « *rideaux en damas, de coton blanc ou effilé blanc* », taies d'oreillers en satinette, pièce de satin ou de laine en nuances ordinaires ou en cramoisi ([930]). Eprouvant très vite le besoin de concevoir et fabriquer des outils (ou « *fers* ») ([931]), il commence par fabriquer des outils standard tels que ceux qui servent à découper les petits articles, à arrondir les languettes, à profiler les moyeux ou le talon d'une galoche. Petit à petit, il conçoit et réalise, à la demande, de nouveaux outils, d'abord pour son propre atelier, puis pour ses clients, qui les adaptent sur leurs propres machines. Il cherche ainsi à perfectionner l'outillage industriel qui « *rend la force matérielle moins nécessaire et adoucit, en définitive, le travail de l'ouvrier* » ([932]). Dès 1854, il dépose son premier brevet pour sa mèche à mortaiser. Par la suite, il en dépose beaucoup d'autres. Rapidement il monte ses outils sur des machines.

b) Descente vers l'aval

Les cultivateurs peuvent chercher à valoriser une matière première qu'ils possèdent dans leurs propriétés ou dans celles de leurs voisins. Crochot devient tuilier à la suite de son frère en 1808 ([933]). Meunier commence à extraire des ocres vers 1802, Sonnet en 1821 ([934]), les frères Mouton vers 1833. Tous commencent par n'être que de simples entrepreneurs se contentant de livrer de l'ocre brute aux négociants auxerrois : Meunier pour Boyard ([935]),

---

pulvériser [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/15 et A.M. d'Auxerre)]. La même demande est faite le 20 avril 1855 par Louis Bader.

([925]) Il loue le moulin du Haras à Seignelay [bail s.s.p. du 10 octobre 1867 enregistré à Auxerre le 7 janvier 1868 (A.D.Y., 3Q 1172)].

([926]) Vente (Me Baudoin, 21 juillet 1872). Aléonard est qualifié de "*cultivateur*" à son mariage en mai 1872.

([927]) Vente (Me Parry, 6 septembre 1891). Dans son rapport des 11-23 décembre 1891, le rapporteur de la succursale de la Banque de France d'Auxerre note : « *J. Berthier vient d'installer une fabrique de galoches* ».

([928]) Adjudication d'une maison et d'un terrain avenue de la Puisaye (Me Duchemin, 19 novembre 1907). Moreau s'est installé rue de Paris n°23 en 1890 [cession du fonds de commerce s.s.p. du 21 avril 1890, enregistré le 18 juillet 1890 (A.D.Y., 3Q 1194)].

([929]) Jourde loue l'usine Collinet [bail (Me Roumet et Loiseau, 27-28 novembre 1900)], puis s'en rend propriétaire [Vente (Me Loiseau, 15 juin 1905)], comme le prévoyait le contrat de 1900.

([930]) Recueil de lettres de clients du 5 avril au 25 septembre 1875 (archives Guilliet).

([931]) Dès 1852, il est qualifié par le registre de patentes de « *marchand de fers à bois* » (A.M. d'Auxerre).

([932]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne), Esquisse biographique*, Auxerre, G.Rouillé, 1885, p.12.

([933]) Procuration (Me Massot,27 septembre 1808). Crochot est qualifié de "*laboureur et marchand*" à son mariage en 1792.

([934]) Sonnet achète à son oncle Jean une parcelle de terre à ocre [acte s.s.p. du 25 août 1821 enregistré à Toucy le 13 avril 1822 (A.D.Y., 3Q 9285)]. En 1822, il n'a aucune intention de transformer l'ocre quand il vend à Cottin « *toutes les ocres de quelques natures et espèces qu'elles soient, extraites ou à extraire, provenant ou à provenir de cette parcelle* » (Me Barrey, 18 mars 1822 et Me Chomereau, 7 mai 1822). Mais il est qualifié de "*fabricant d'ocres*" à son mariage en 1827, de "*manufacturier d'ocre*" dans un acte du 11 mai 1828.

([935]) Le rapport Lavollée du 26 juin 1828 (A.D.Y., 6M2/2), indique seulement : « *François Nicolas Croiset* [...] *continua seul l'exploitation jusqu'en 1804* » et qu'« *un particulier de Pourrain s'associa avec Monsieur Boyard* ». Ce particulier est sans doute Meunier, seul habitant de Pourrain qualifié dès cette époque d'"*ocrier*" dans tous les actes notariés. Il se peut aussi qu'il ait travaillé sur les terres de Boyard à Sauilly. Le 10 germinal an VII (30 mars 1799), ce dernier a en effet acheté une pièce de terre de 9 arpents 20 carreaux (4,7 hectares) située au lieudit Les Bois Laurent (Me Gauthier).

Sonnet pour Edme Moreau ([936]), Cottin ([937]), Roblot et Parquin Frères ([938]), les frères Mouton à la *Compagnie des coches* ([939]), puis à Garet-Dumouchel & Cie ([940]). Seul Sonnet construit sa propre ocrerie à Sauilly-d'en-Bas ([941]).

2) VALORISATION D'UN SAVOIR-FAIRE

Lechiche a appris à travailler avec son père, ancien ouvrier de faïencerie. Il le remplace comme fournier ([942]), et fabrique avec deux de ses beaux-frères des tonneaux à ocre pour ses voisins, notamment Marion. En 1836, il s'engage à livrer de l'ocre brute à Monnot ([943]), achète ses premiers droits d'extraction, puis commence à transformer l'ocre vers 1838 après les faillites de Monnot et de Marion. De même, simple ouvrier, Jacquelin reprend en 1862 la fabrique de colle de ses patrons, les frères Sordot, auxquels sa femme est apparentée (nièce par alliance) ([944]). À partir de 1867, celle-ci valorise les sous-produits de tannerie récupérés par son père, marchand de peaux, chiffons, ferrailles ([945]).

Mais c'est dans la construction mécanique que les exemples sont les plus nombreux. L'ouvrier mécanicien Coullon, fils d'un charpentier de marine ([946]), cherche pendant trente-cinq ans à mettre au point une batteuse à graines ([947]). Le carrossier Chambard, fils d'un maréchal-ferrant, se spécialise dans la fabrication mécanique de roues de voiture, brouettes, tombereaux... Le forgeron-mécanicien Muzey, fils d'horloger, fabrique du matériel agricole, puis du matériel de travaux publics nécessaire à l'aménagement des voies d'eau ([948]), notamment des dragues. Le charpentier Leroy installe un atelier de mécanique et une fonderie de seconde fusion ([949]) pour fabriquer engrenages, machines et pièces de fonte à la demande. Les charrons Crépain s'orientent vers la fabrication de charrues ([950]).

À un autre niveau, l'ingénieur des Arts-et-Manufactures (1892) Commergnat cherche à valoriser ses compétences quand il reprend en 1894 la fabrique de roues et les chantiers Chambard.

3) LES ENGAGEMENTS SANS LIENS AVEC L'ACTIVITÉ ANTÉRIEURE

Nombreux sont ceux qui se lancent dans une activité de production, qui n'a aucun rapport avec celle de leur père, ni avec la leur. Les exemples concernent tous les secteurs et toutes les époques, les bourgeois comme les gens du peuple. Quelques exemples limitent néanmoins la part du hasard.

([936]) Dans les éditions de 1827, 1828 et 1829 de l'*Almanach de La Tyna*, on peut lire à la rubrique Sauilly : *Maurot & Sonnet*.

([937]) Sinon, il aurait eu à payer 20 000F de dommages et intérêts à Cottin [vente (Me Chomereau, 7 mai 1822)]. Il est possible aussi que Cottin ait passé une alliance avec Moreau comparable à celle qu'il a passée avec Bray & Heinz et Vve Bray & Roblot et n'ait pas fait jouer la clause du contrat.

([938]) Legueux et Parquin lui avancent 100 000F (contrat, Me Barrey, 5 août 1834).

([939]) Contrat [acte s.s.p. à Diges le 11 novembre 1833 enregistré à Auxerre le 3 janvier 1835 (A.D.Y., 3Q 1140)].

([940]) « Mémoire pour le sieur Hubert Jean Garet, de Leugny, contre le sieur Jean Mouton, de Diges », 1838 (Fonds Lorrin L. 45, B.M. d'Auxerre). Aubin Mouton achète terres à minerai et droits d'extraction dès 1834 (Me Barrey, 20 septembre 1834 ; Me Puissant, 30 janvier 1835).

([941]) Vers 1835, il utilise quelque temps l'ocrerie Dufour louée à Parquin.

([942]) Il est embauché d'abord par le successeur de Dufour (Dechampeaux) [contrat du 15 août 1825 (archives Lechiche)], puis par les frères Parquin [contrat du 13 juillet 1828 (archives Lechiche)].

([943]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot (Fonds Lorrin, L.15, B.M. d'Auxerre).

([944]) Jacquelin est originaire comme Sordot d'Etivey (canton de Noyers).

([945]) Vente (Me Limosin, 5 septembre 1862).

([946]) Le père Coullon est aussi qualifié d'"*entrepreneur de marine*" et de "*propriétaire*". En 1830, il demeure à Auxerre, rue des Vieilles Tanneries en 1830, et en 1838 à La Maladière.

([947]) Coullon dépose quatre brevets entre 1859 et 1894.

([948]) En juillet 1860, au barrage de La Chaînette (Auxerre), travaillant nuit et jour pendant la belle saison, « *la machine à épuiser fait à elle seule l'office d'une centaine d'ouvriers et la machine à draguer, indépendamment des bras qu'elle remplace, réalise une opération infiniment préférable, au point de vue de la régularité, à celle qu'obtiendrait la main d'un homme* » [Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur », art. cité, notamment p.90].

([949]) Il doit alors acheter un terrain contenant du sable de fonderie situé sur le finage de Saint-Georges lieudit le Thureau de Celles (Me Tortera, 1er septembre 1860).

([950]) Ils construisent une maison à Chevannes [vente d'un terrain (Me Danet, 31 juillet 1872)].

a) Bourgeois et gens du peuple

Les détenteurs de capitaux s'intéressent à de nombreux secteurs : **tuilerie-faïencerie** (Berthelot en 1791, Guillaume-Marange en 1807) ([951]), **fabrique de draps** (Bourasset vers 1805), imprimerie (Perriquet vers 1829) ([952]), **vinaigrerie** (Guillaume-Marange en 1831) ([953]), fabrique de **noir animal** (Mignard en 1841), **usine électrique** (Collinet en 1891) ([954]), **laiterie** (Hérold en 1896) ([955]). Trois secteurs sont bien représentés : la **tannerie** avec Clerjault en 1773 ([956]), G. D. Voguet et Mérat en 1807 ([957]) ; la **scierie** avec Lyon en 1855 ([958]), Mercier en 1862 ([959]), Lepage en 1878 ([960]) ; et surtout la **transformation de l'ocre** avec Croiset en 1763 ([961]), Roblot vers 1814 ([962]), Dufour en 1817 ([963]), Garet en 1834 ([964]), Coulon en 1845 ([965]), Dautrive en 1848 ([966]), Pradier-Perrin en 1864 ([967]), Gogois en

---

([951]) Berthelot achète une tuilerie à Chevannes [vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791)] et y ajoute une faïencerie [d'après l'acte de vente (Me Antheaume, notaire à Paris, 29 janvier 1807)].

([952]) Il acquiert la majeure partie de l'immeuble de la rue de la Croix de Pierre ou Cloche Bleue (actuellement rue de Paris) (Me Sochet, 4 janvier 1829). Il est déjà qualifié d'"*imprimeur*" peu de temps après [contrat de mariage entre Claude Edmond Perriquet et de Julie Challe (Me Piétresson, 26 octobre 1829)].

([953]) Après avoir laissé à l'abandon la tuilerie-faïencerie de Chevannes, Guillaume-Marange s'en va comme négociant à La Martinique, revient à Auxerre et y installe une vinaigrerie à partir de 1831 [procès-verbal d'adjudication d'une partie des bâtiments de l'Hospice ou Hôtel-Dieu (Me Sochet, 29 octobre 1831)].

([954]) L'usine est construite sur un terrain situé en bordure de l'Yonne, sur la rive droite [vente (Me Roumet, 16 juillet 1891)]. Il avait acquis le *Café Léon* (situé place Charles Lepère n°11 et rue Belle Pierre n°1 et 3) [vente du fonds de commerce de cafetier-limonadier (Me Girard, 21 décembre 1874)] puis l'*Hôtel de la Fontaine* (situé place Charles Lepère n°12 et rue des Hospitaliers) [vente (Me Girard, 6 décembre 1880)].

([955]) Il achète l'ancienne ocrerie Jouannin [adjudication (17 juillet 1896)].

([956]) Vente (Me Arrault, 7 novembre 1773). Jaluzot et Juventy semblent être dans le même cas.

([957]) Voguet achète la tannerie Clerjault [Vente (Me Reynaud, 22 avril 1807) et Mérat édifie un bâtiment sur un terrain acquis du sieur Guise [contrat de mariage entre Jean Baptiste Lazare Mérat et Rose Angélique Claudine Lesséré (Me Maignan, 29 pluviôse an XIII (18 février 1805)].

([958]) Acquisition avec son futur gendre Bernard d'un terrain à Saint-Maurice [Me Piétresson, 30 juillet 1855) (acte non trouvé).

([959]) Après sa rupture avec Guilliet.

([960]) Cette usine est détruite par un incendie le 5 juillet 1879.

([961]) La famille est encore présente à Brienne-le-Château en juin 1762. L'année de 1760 est donnée par Lavollée dans son rapport de 1828. Croiset acquiert un petit verger [vente (Me Dejust, 5 janvier 1764)], un bâtiment et un arpent « *tant en terre que mare et ocrerie* » [vente (Me Dejust, 6 janvier 1765)] situé au Beugnon [le lieudit s'appelle *Le Beugnon* ou *La Vaux Barré* ou *La Fontaine Barré*, *l'Ocrerie* ou *La Fontaine* (A.N., F14-4267)], puis deux denrées de terres à ocre (17 ares 2 centiares) au même endroit [vente (Me Dejust, 17 octobre 1767)].

([962]) Roblot, après une faillite en 1807, tient à rester dans l'ombre, soit parce que son nom n'inspire pas confiance, soit parce qu'il n'a pas encore remboursé tous ses créanciers. Il pousse donc son beau-père François Joseph Bray à se lancer. C'est lui qui en fait gère la maison Bray & Heinz et tient les écritures. Ce n'est que progressivement qu'il apparaît au grand jour. Tout ce passage est tiré de : « Exposé sommaire pour MM. Parquin, Legueux et Laval, syndics de la faillite Roblot, contre M. Piétresson » et « Mémoire pour M. Piétresson contre les sieurs Legueux, Parquin et Laval et contre le sieur Charles Roblot » (Fonds Lorrin, L.45, B.M. d'Auxerre).

([963]) Comme il n'a pas pris soin de demander une autorisation pour la construction d'un four à cuire l'ocre, le préfet lui fait défense le 21 novembre 1817 de continuer sous peine de démolition. Il se résigne alors à régulariser la situation (établissements insalubres et incommodes, Archives de Diges).

([964]) Garet acquiert une maison au Bois-Laurent (Diges) [acte sous seing privé, 20 décembre 1834, enregistré le 16 mars 1935 (A.D.Y., 3Q 9288)] et la transforme en fabrique d'ocre (ocrerie de Bellevue).

([965]) Associé à Gressien.

([966]) Vente (Me Delaage, 14 mars 1848).

([967]) Guillaume Pradier embauche vers 1850 comme contremaître l'ancien ocrier de Parly Marie Taffineau, inventeur d'un « *épurateur atmosphérique* ». Mais ce n'est qu'après sa mort que sa veuve et ses enfants construisent un four à ocre [matrices cadastrales d'Auxerre (A.D.Y., série P)], puis acquièrent un droit d'extraction (Me Théroude, 15 juillet 1870 ; Me Dejust, 7 décembre 1872 ; Me Masquin, 17 mai 1873).

1869 ([968]), Jouannin en 1879 ([969]). Dès la fin des années 1830, Zagorowski consacre toute son énergie au développement du travail de l'ocre, puis à partir de 1856 à celui d'une cimenterie ([970]).

Ceux qui n'ont que de faibles ressources ne sont pas en reste dans tous les secteurs : **brasserie** (Routier vers 1800) ([971]), fabrique de **poulangis** (Dupré et Belhomme en 1815 et 1820), de **suif** en branches (Brette en 1832) ([972]), de **colle** forte, d'huile de pied de boeuf et de noir animal (les frères Sordot en 1841 et en 1843) ([973]), **tuilerie** (Duranton en 1848) ([974]), **scierie** (Bernard en 1855), **machinisme agricole** (Robert et Renard vers 1860) ([975]). Deux secteurs sont bien représentés : la **tannerie** avec Commeau en l'an II ([976]), Bigé vers 1805, Montcellet en 1841 ([977]) ; la **transformation de l'ocre** avec Marion vers 1830 ([978]), Fièvre en 1846 ([979]), Gressien en 1845 ([980]), Perdet en 1869 ([981]), Fort en 1891 ([982]) et 1892 ([983]), Charles en 1892 ([984]).

Pour ceux qui se lancent dans une activité de production sans lien avec l'activité de leurs parents ou leur propre activité antérieure, l'origine sociale n'est pas déterminante : les moyens financiers requis restent en effet faibles tout au long de la période.

b) Quelques exemples d'incitations

L'entrée dans la production peut être déterminée par quelques événements fortuits. Louis Charles Gallot doit à son stage chez un notaire auxerrois d'épouser la petite-fille de Fournier ([985]). Le réfugié politique Zagorowski a la chance d'être affecté à Auxerre, puis d'être engagé par Legueux et de réussir pour son patron une mission

---

([968]) Associé à Perdet.

([969]) Il achète l'usine Pradier-Perrin [vente (Me Girard, 30 octobre 1879)], puis quelques ares de terres à ocres [vente (Me Munsch, 10 septembre 1881 ; 25 mars 1882 ; 11 juin 1884)].

([970]) « *Depuis le début de cette année* [1856]*, MM. Zagorowski et Cie, ayant établi une nouvelle fabrique à Auxerre, sur la rive droite de l'Yonne, confectionnent aussi du ciment de Vassy.* [...] *Dès le commencement de l'année 1856, j'ai fait de nombreuses excursions dans les environs d'Auxerre* » [Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, Auxerre, 1858, p.432-433].

([971]) Routier est qualifié d'"*amidonnier*" en 1782 [bail emphytéotique pour 99 ans par la ville d'Auxerre (Me Duplessis, 27 juin 1782)] et de "*cafetier*" en l'an IX (1801) [droit d'hypothèque (A.D.Y., 4QI 21/160)]. Il est encore qualifié de "*marchand amidonnier*" en 1811 [contrat de mariage entre Germain Jean Jacques Routier et de Marie Madeleine Defrance (Me Lefébure,6 juin 1789)]. Il est aussi qualifié de "*brasseur*" la même année [statistique industrielle et manufacturière de 1811 (*A.D.Y.*, 6M3/3)].

([972]) Arrêté du 1er avril 1832 (A.D.Y., 5 M10/15).

([973]) Vente de la fabrique de colle et d'huile de pieds de boeuf (Me Charié, 17 février 1841) ; vente de la fabrique de noir animal (Me Métairie, 20-22 août 1843).

([974]) Vente de la tuilerie Crochot (Me Métairie, 2 février et 31 janvier 1848).

([975]) Robert s'installe à Auxerre, au n°44 rue Saint-Pèlerin (Me Tortera, 13 août 1861) et Renard à Héry.

([976]) Bail à rente (Me Lefébure, 12 ventôse an II).

([977]) Ouvrier tanneur et corroyeur à son mariage en 1841, il ne devient propriétaire de la tannerie qu'en 1860 [vente (Me Carreau, 16 janvier 1860)].

([978]) Aucun lien de parenté n'a pu être trouvé entre François Etienne Marion et Pierre Marion, maître-marinier à Auxerre, dont les fils, Charles et Pierre, sont gérants de la *Compagnie des Coches*, chez qui François entrepose ses ocres. François acquiert en 1837 une parcelle aux Marnières de Sauilly 9 ares 79 centiares (Me Puissant, 21 mai 1837).

([979]) Il sollicite l'autorisation d'établir un four à ocre dans un terrain situé à Auxerre en face de la promenade de l'Eperon. Ce boulevard est actuellement une partie du boulevard Vaulabelle. Le four à ocre devait se situer sur les terrains de l'ancienne usine Guilliet.

([980]) Il demande l'autorisation d'établir dans un jardin lieudit Les Tanneries une usine pour calciner l'ocre jaune [pétition de 21 juin 1845, arrêté du 14 août 1845 (A.D.Y., 5M10)].

([981]) L'association entre Perdet et Gogois est conclue le 8 septembre 1865 [d'après l'adjudication par la société Perdet & Gogois (Me Piétresson, 17 décembre 1871)], mais la demande d'autorisation pour un four à ocre date de 1869 (A.D.Y., 5M 10/15) et l'acquisition de la première parcelle de 1870 (Me Masquin, 27 janvier 1870).

([982]) L'association entre Fort, Perdet, Jollivet et Logé date de 1889, mais l'acquisition du moulin d'en-haut (Parly) de 1891 (Me Masquin, 23 août 1891).

([983]) Après l'échec de l'association, Fort achète un terrain au Moulin Grillot (Diges) (Me Jeannequin, 21 mars 1892, 22 mars 1892 et 26 juillet 1892. L'autorisation d'y construire une usine à ocre date de 1892 (A.D.Y., 3Sa/10).

([984]) Vente de l'ocrerie du Moulin d'en-haut (Parly) (Me Dejust, 3-5 décembre 1892).

([985]) Ce principal clerc de notaire de Paris a d'abord épousé le 16 janvier 1809 la fille du notaire auxerrois Edme Prix Deschamps. Veuf, il se remarie moins de deux ans plus tard avec Laurence Claudine Fournier.

délicate ([986]). Jouannin épouse la benjamine des enfants d'un fournisseur de son père ([987]). Fougerol a rencontré son futur beau-père à l'occasion d'une discussion technique portant sur l'achat de matériel de meunerie : son père est en effet client fidèle de l'entreprise. L'arrivée de Commergnat dans l'Auxerrois est due au fait que son père, entrepreneur de travaux publics, est venu de la Creuse participer à la construction de voies ferrées d'intérêt local. Son enracinement sur place tient beaucoup à son mariage avec la fille unique de Germain Guilliet.

Mais elle peut aussi être influencée par des conditions plus objectives. C'est peut-être en voyant passer à Brienne des marchands lorrains et alsaciens venant chercher de l'ocre à Pourrain que Croiset a compris le parti qu'il peut tirer de l'exploitation de cet oxyde naturel de fer. Ou bien est-ce par les Croiset chaufourniers et faïenciers d'Ancy-le-Franc, qui utilisent selon toute vraisemblance des ocres de la région pour les rouges, qu'il a pensé à venir installer à Pourrain un four ([988]). Par un parent Perriquet s'implante à Auxerre ([989]) et par un ami Massé est conduit à reprendre en 1841 la brasserie Routier ([990]). Par son métier, Gressien entre en contact avec le travail de l'ocre : il est en effet chargé de concevoir le plan d'un système de lavage (sans doute pour Legueux) et d'en exécuter le premier modèle à Sauilly ([991]). C'est par amitié que Séverin Coulon s'associe avec lui ([992]).

B) LES HÉRITIERS

Aux hommes des métiers s'opposent les négociants.

1) LES HOMMES DES MÉTIERS

Dans les métiers, les fils succèdent à leur père depuis des générations, dans les métiers jurés comme dans les métiers non jurés.

a) Les métiers jurés

L'apprenti, qui veut devenir maître, doit réaliser un chef-d'œuvre sur un sujet donné par les maîtres-jurés et exécuté en leur présence ([993]). L'épreuve est en principe sérieuse : elle exige une connaissance approfondie du métier. Des précautions sont même prises pour écarter la fraude et la faveur ([994]). La plupart des statuts posent deux exigences

---

([986]) Le 13 mars 1836, le rapport administratif indique qu'il cherche en ce moment de l'occupation : « *Il paraît qu'il serait sur le point d'entrer chez un fabricant de couleurs à Auxerre, soit en qualité de surveillant soit pour tenir les écritures.* »

([987]) Sonnet est exploitant forestier.

([988]) La mobilité géographique est une tradition familiale (M. Pierre Croiset a trouvé à Nancy, un Nicolas Croiset, marié à Gabrielle Colson, présent au mariage de son fils Dieudonné François avec Marie Bonnetier, le 7 octobre 1727). Aucun acte ne signale la présence de Croiset à Ancy-le-Franc de 1615 à 1657, pas plus qu'à Brienne-le-Château à la fin du XVIIe siècle. Après 1770, dans cette dernière ville, leurs descendants sont curieusement très peu nombreux, comme si, à l'instar de Croiset, la plupart avaient quitté la région avec leur nombreux enfants. Les matrices des tailles de 1786 ne signalent à Brienne-le-Château que quatre Croiset, tous apparentés à Nicolas : Edme, son frère, laboureur; sa belle-soeur, Marie-Anne Joffrin, veuve de Claude, laboureur et bouilleur ; et deux de ses neveux : François, laboureur, et Jacques, manouvrier.

([989]) Guillaume Joseph Chapuy est témoin à son mariage avec la fille Challe en 1829.

([990]) Pierre Vézien, gendre Routier, limonadier à Auxerre, est témoin au mariage de Mayerhoeffer et de la fille Massé en 1845.

([991]) Gressien (Joseph), *Notice sur le ocres de Bourgogne*, Paris, Imprimerie Vve Larousse, 1878, p.39-40.

([992]) A la mort de Coulon, le 21 novembre 1871 à Toucy, c'est Gressien qui fait la déclaration à la mairie en tant qu'ami du défunt. Leurs deux femmes sont d'autre part apparentées.

([993]) Ainsi, chez les menuisiers : « *Personne ne pourra se faire recevoir maître du métier après qu'il aura fait l'apprentissage nécessaire et qu'il aura été examiné par les maîtres jurés du métier, trouvé et reconnu capable et suffisant, et fait le chef d'œuvre qui lui aura été ordonné par les maîtres jurés* » [projet de statut de 1779 (A.N., F 12/754)].

([994]) Chez les apothicaires, les épreuves se déroulent en trois temps, toujours au bureau de la communauté, en présence de tous les maîtres apothicaires et du plus ancien médecin de la ville : un premier examen de drogues et une interrogation sur la grammaire latine, un deuxième examen appelé « acte des herbes », et enfin un chef-d'œuvre qui sera de deux (cinq à l'origine) compositions, que l'aspirant est tenu de faire suivant une ordonnance, après avoir fait la « démonstration des drogues qui doivent y entrer et justifié de leurs bonnes qualités » [Moiset (Charles), « Les corporations d'arts et métiers dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.44 (1890), p.353-416)].

supplémentaires : le maître doit être ouvrier « *expérimenté* », donc satisfaire à une épreuve spéciale dite expérience ([995]) ; il doit aussi acquitter des droits d'entrée parfois très lourds : 25# pour un savetier en 1635 - outre le droit des jurés et 6# pour la confrérie - , 200# chez les menuisiers ([996]), 270# ([997]) - voire 800# ([998]) - chez les apothicaires !

Les maîtres cherchent à tout prix à réserver à leur progéniture l'accès à la maîtrise et à en écarter le plus possible les étrangers. Les fils ou gendres peuvent être dispensés du chef-d'œuvre : ceux des drapiers ne sont soumis qu'à une simple expérience et ceux des cordonniers ont le privilège de « *faire appareil seulement* » ([999]). Ils peuvent n'avoir à payer comme les menuisiers qu'un droit d'entrée réduit ([1000]). La longueur de l'apprentissage, qui varie avec les sommes déboursées par l'apprenti, s'inspire d'autres motifs qu'une connaissance parfaite du métier. À la veille de la suppression des corporations, la maîtrise est devenue une sorte de bien de famille ([1001]).

b) Les métiers non jurés

Ici aussi la filiation joue un rôle déterminant : imprimeur (Fournier) ([1002]), drapiers de Toucy (Ansault) ou de Seignelay (Cabourdin, Leclerc, Chevannes..), filateurs (Helliot, Cambuzat, Lesire, Mignard) ([1003]), tuiliers (Dubois), tanneurs (Seguin, Chauvot). Bien plus tard, Fort fils obéit à la même loi ([1004]). Mais le relais est parfois pris par les ingénieurs, qu'ils soient des Arts-et-Manufactures (Abel Gauchery, gendre Legueux), des Arts-et-Métiers (Chambard fils, Guilliet Joseph et Georges) ou des deux écoles (Jean Fougerol, gendre Muzey).

2) LES NÉGOCIANTS

En 1824 Antoine et Théodore Parquin reprennent l'ocrerie de leur oncle Croiset de Pourrain dont l'activité a périclité ([1005]). Ces marchands de couleurs parisiens cherchent à utiliser plus largement les possibilités de production de la province ([1006]) et, en prenant des intérêts dans une fabrique, entendent profiter du rôle de plaque tournante de la capitale ([1007]).

Au total, **la répartition des entrepreneurs** classés d'après l'origine de leur engagement dans la sphère de production **est** presque **équilibrée** : 84 sont des nouveaux venus (47%) et 95 des héritiers (53%). Secteurs nouveaux, travail de l'ocre et scierie sont particulièrement fluides. En revanche, secteurs très anciens, tuilerie, tannerie, textile et surtout imprimerie le sont très peu : le savoir-faire traditionnel reste primordial et continue à se transmettre dans le cadre familial.

([995]) Comme dans l'article 6 des statuts des drapiers d'Auxerre de 1651 [Porée (Charles), « Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.71 (1917), p.357-358].

([996]) L'aspirant « *pour sa réception paiera à la bourse commune 200#* » (cette disposition est refusée par l'intendant) [statuts approuvés par sentence de la police d'Auxerre du 10 octobre 1740, confirmés par lettres patentes en février 1748 (A.N., F 12/754)].

([997]) 150# à la bourse commune et 120# « *pour tous les droits d'assistance* » [projet de statut du 10 septembre 1768 (A.N., F 12/754)].

([998]) En 1762, « *la communauté des merciers n'exigent pas, comme les apothicaires-épiciers, une somme de 800# pour les réceptions* » [dossier des apothicaires et épiciers d'Auxerre (A.N., F 12/754)].

([999]) Porée (C.), art. cité, p.293.

([1000]) « *S'il est fils ou gendre du maître vivant et décédé, il paiera seulement la somme de 40# et 6# aux deux maîtres jurés pour les honoraires et instructions au chef d'œuvre qu'ils ordonneront et encore 4# pour la confrérie de Saint Joseph et de Sainte-Anne* » [projet de statut du 10 septembre 1768 (A.N., F 12/754)]. De même, chez les apothicaires : « *Sera payé pour chaque aspirant à la bourse commune pour tous les droits la somme de 150#. Les fils de maîtres ne paieront que le tiers, les gendres ou ceux qui épouseront les veuves de maîtres paieront les deux-tiers* » (A.N., F 12/754).

([1001]) Porée (C.), art. cité, p.318.

([1002]) Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137.

([1003]) Helliot est aussi d'une famille liée au textile [vente (Me Chauvelot, 15 mai 1824)]. Mignard fils achète la filature de ses parents [vente (Me Tortera, 15 mai 1862)], de même que Jules Emile Lesire (vente s.s.p. du 15 juillet 1869).

([1004]) Fort fils installe en 1903 une usine à ocres à Varennes (Diges). Son père avait auparavant vendu son usine et son fonds de commerce à la *Société des Ocres de France* (Me Jeannequin, 3 juin 1901).

([1005]) A sa mort, Croiset fils n'a pour seul client que son neveu Antoine Parquin, auquel il ne livre que 25 tonnes par an [inventaire Croiset (Me Delaage, 20 mai 1823)].

([1006]) Daumard (Adeline), *opus cité*, p.233.

([1007]) Id., p.239.

III : LES RÉSEAUX DE RELATIONS

À une époque où les contraintes techniques sont très limitées, la connaissance intime des tendances du marché est indispensable. Or elle dépend très étroitement du réseau de relations dont la famille est la base. L'extension géographique de ce dernier semble très diverse. L'analyse statique doit être complétée d'une analyse dynamique.

A) LES TYPES DE RÉSEAUX

Pour beaucoup, le réseau est très étroit ; pour d'autres, il dépasse le cadre du canton. Pour quelques privilégiés, il est très lié à Paris.

1) LES RÉSEAUX TRES ÉTROITS

Chez les gens du peuple, les relations sont essentiellement locales. Elles dépassent rarement le cadre de la commune dans le cas des cardeurs (Ansault, Cambuzat), tanneurs (Seguin, Bigé), brasseurs (Routier, Massé), charrons (Crépain), charpentier (Leroy), tuilier (Duranton), scieur (Lepage), mécaniciens (Renard, Robert père et fils). Parfois sont maintenus les liens avec la commune de naissance (frères Sordot, Jacquelin). Elles sont d'un niveau social comparable : petits artisans (cardeurs, tisserands, serruriers, sabotiers, cordonniers, charrons...), boutiquiers (épiciers, bouchers, boulangers, chapeliers, perruquiers..), aubergistes, cultivateurs, manœuvres, petits fonctionnaires, voire petits marchands grâce à la belle-famille ([1008]) ou à l'activité ([1009]).

Certains petits marchands locaux se contentent de ces relations étroites, à l'instar de Guillemot, dont la femme, les amis et les deux gendres sont de Toucy ([1010]).

2) LES RÉSEAUX LOCAUX ASSEZ ÉTENDUS

À un niveau plus élevé, les relations comptent quelques chirurgiens et bon nombre de juristes (huissiers, procureurs, conseillers aux bailliage et présidial, avocats) ([1011]), mais dominent les boutiquiers et les marchands du

---

([1008]) Jacquelin garde deux amis à Etivey (Tonnerrois), mais grâce à sa femme entre en contact avec un marchand mercier et un marchand de peaux, tous deux d'Auxerre, et deux beaux-frères "*négociants*", l'un à Tonnerre, l'autre à Charbuy.

([1009]) Comme la fille Muzey qui épouse le fils d'un client.

([1010]) Une fille épouse Bigé fils, tanneur, et l'autre Lesire, régisseur du château de Toucy.

([1011]) Jacques François Chauvot-Morache se remarie le 6 mai 1766 en présence du procureur au bailliage de Toucy. Son fils, Jacques Chauvot, se marie en présence d'un oncle huissier royal, d'un huissier au Châtelet, de ses deux frères mégissiers à Toucy et ses deux beaux-frères marchands.

canton ([1012]), de l'arrondissement ([1013]), et incidemment d'une ville plus lointaine ([1014]) et de Paris ([1015]). L'implantation locale reste en général forte ([1016]).

3) LES RÉSEAUX DÉPASSANT LE CADRE RÉGIONAL

Dans la bourgeoisie urbaine aisée, le monde de la boutique n'est pas exclu ([1017]), mais il s'efface devant celui de la justice (avocats, procureurs, juges de paix, notaires) ([1018]) et du négoce ([1019]). Chez certains, les titres apparaissent ([1020]).

Les relations dépassent souvent le simple cadre régional. Les Moreau de Fontenoy sont tournés vers le Val de Loire ([1021]). Mais c'est avec **Paris** que les liens sont les plus nombreux et surtout les plus continus à travers les générations, comme si la plupart mettaient en œuvre depuis longtemps une stratégie matrimoniale ([1022]). Ainsi, vers le milieu du XVIIIe siècle, l'imprimeur Fournier est en relation avec ses frères, fondeurs de réputation à Paris, fournisseurs des ateliers de la capitale ([1023]). Un de ses fils, Michel François, s'y installe même comme imprimeur. Sa petite-fille épouse le fils d'un négociant parisien (Gallot) ([1024]), et un petit-fils de cette dernière (Albert Gallot) une parisienne.

La stratégie est encore plus claire chez les négociants, non seulement chez les Parisiens comme Derome, dont les deux fils résident à Paris, ou comme les frères Parquin, Dumouchel et Lenoir ([1025]), mais aussi chez des Auxerrois, qui depuis longtemps "*infiltrent*" le milieu de la capitale. Chez les Monnot, le grand-père Claude avait trois cousins installés à Paris ([1026]). À la génération suivante, en l'an VIII, sur les trois fils, un était propriétaire à Paris ([1027]).

([1012]) Chevannes, Malicorne, Pourrain (Croiset), Charny, Saint-Sauveur (Lavollée-Juventy), Toucy, Beauvoir et Auxerre (Commeau-Chauvot), Toucy, Dracy, Beauvoir (Georges Dominique Voguet), Poinchy (Mérat père), Evry, Saint-Florentin, Brienon (Mérat fils), Seignelay (le beau-frère de Dubois fils est Sautumier père), Bellechaume (beau-frère de Sautumier), Chitry (soeur de Robert).

([1013]) Les relations sont de Laroche (Mauger), Irancy (Mauger), Toucy, Aillant, Appoigny, Joigny (Voguet fils), Chablis, Saint-Florentin (Guillaume-Marange), Nitry (Coullon), Charny (Robert fils).

([1014]) Chamoy, dans l'Aube (beau-frère d'Aléonard), Troyes (un ami de Bernard), Châtillon-sur-Seine (frère de Perriquet, marchand de bois), Paris (beau-frère de Robert fils), Moulins (oncle de Deshommes, marchand de fer, président du tribunal de commerce), Rouen (beau-père de Mérat fils), Lyon (un frère de Mauger, couverturier), Toulouse (beau-frère de Rabé).

([1015]) Guillaume-Marange y est né, Dufour s'y est installé (sa mère habite à Coulanges-la-Vineuse). Jacques Louis Chauvot y a un oncle (Louis Antoine) ; Clerjault un gendre (marchand de vin en gros) ; Jaluzot un gendre et un petit-fils ; Mauger un frère (marchand de vivres) et un fils ; Bourasset cinq soeurs, un frère (parfumeur), une fille, un fils (employé), un gendre (marchand de pierre) ; Breton un frère négociant et un gendre manufacturier à Bagneaux (près de Nemours, Seine-et-Marne). La famille de Helliot est de Chatenay (Pontoise), Saint-Denis, Pierrefite, Aubervilliers, Paris.

([1016]) Jules Challe a un père négociant, président du tribunal de commerce d'Auxerre, un oncle avocat, membre du Conseil général de l'Yonne, un autre imprimeur (Perriquet), un autre avoué, un autre marchand. Rouillé fils épouse la soeur d'un banquier (Georges Berthier) et celle d'un autre négociant (Jules Auguste).

([1017]) Epicier (beau-frère de Fournier fils), orfèvres (Legueux, Bourgoin), draps (Legueux).

([1018]) Procureur au présidial d'Auxerre (Fournier fils), notaire (beau-frère de Bourgoin).

([1019]) Marchands de bois (Legueux), négociants (Gallot).

([1020]) Louis Boyard a un beau-frère mousquetaire de la Garde du Roy (Benoît Potherat de Clermont) et un autre écuyer (Edme Germain Villetard). Le mari d'une cousine est un futur membre de la Chambre des députés sous la Restauration (Germain André Soufflot) et un autre directeur de la Messagerie Royale (Frédéric Fourmond).

([1021]) La fille aînée épouse un notaire de Cosne-sur-Loire [contrat de mariage entre Henriette Moreau et Antoine Jules Moineau (Me Rouger, 14 août 1822)], la benjamine un négociant d'Orléans [contrat de mariage entre Marie Thérèse Moreau et Ange Stanislas Boulard (Me Rouger, 15 janvier 1826)]. Une fille Legueux épouse Gauchery d'Henrichemont (Cher).

([1022]) Le terme de "*stratégie*" peut paraître exagéré et prématuré pour cette période [d'après Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.74].

([1023]) Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137. Un ami réside aussi à Bordeaux.

([1024]) Dont le frère est agent de change à Paris.

([1025]) Quatre de ses beaux-frères sont négociants à Paris, un autre marchand de draps à Soissons (Aisne).

([1026]) Un était notaire, Conseiller du Roy, un autre marchand épicier, un autre marchand mercier quincaillier. Deux sont restés à Auxerre : un marchand-voiturier par eau et un marchand.

([1027]) Les deux autres sont restés à Auxerre : un comme négociant, l'autre comme receveur des contributions foncières de l'arrondissement.

Un de leur beau-frère, Nicolas Cochois, marchand de bois pour la provision de Paris, ami du père de Bourgoin ([1028]), était apparenté au beau-père de Legueux. Chez les Boyard, déjà au XVIIe siècle, sur trois des fils de Marin, deux étaient devenus parisiens ([1029]). Fidèle à la tradition familiale, le fils de Louis épouse une Parisienne ([1030]). Chez les Villetard, dès la fin du XVIIe siècle, un ancêtre s'était installé à Paris comme marchand de vins en gros. Un de ses fils était devenu bourgeois de Paris, alors qu'un autre, Edme Pierre Alexandre, était revenu à Auxerre.

Dans la plupart des familles liées au commerce, une partie s'installe à Paris, tandis qu'une autre reste à Auxerre. Les deux branches gardent entre elles des liens étroits tout au long du siècle : beaucoup sont témoins de plusieurs mariages. La "*Ville Lumière*" reste « *un foyer intellectuel et culturel unique dans la France de cette époque ; c'*[est] *là seulement que naiss*[...]*ent les créations littéraires et artistiques, les découvertes scientifiques, si nombreuses à cette époque* » ([1031]). Il est probable que les fils des notables auxerrois viennent y recevoir une « *éducation plus complète* » dans ces « *collèges et autres institutions secondaires* », où se forge « *la nouvelle classe dirigeante* » ([1032]). Les familles auxerroises commençent à quitter les rives de l'Yonne pour s'établir en haut du coteau, près de l'église Saint-Eusèbe, puis descendent la rivière pour s'installer à Paris quand l'horizon auxerrois ne leur suffit plus et qu'elles sont attirées par le Pouvoir ([1033]). La capitale est donc pour elles le prolongement de l'ascension sociale.

B) ANALYSE DYNAMIQUE

Il est possible à un petit marchand entreprenant d'élargir le cercle de ses relations. Ainsi, fraîchement arrivé de sa Champagne natale, Croiset se fait très vite admettre par les habitants de Pourrain. Dès le 19 mars 1769, il est choisi comme parrain de Meunier. En septembre 1783, son fils aîné épouse la fille d'un contrôleur des actes, qui possède plus d'une cinquantaine d'hectares. Les liens avec le commerce sont nombreux : dans la belle-famille, quatre frères négociants, entreposeur des tabacs, marchand tanneur. Un des oncles est marchand, un autre contrôleur des fermes du Roy et receveur des douanes au Havre ([1034]). Vers 1775, Croiset noue des contacts à Paris avec des marchands-épiciers bien en place. Il se lie notamment avec Louis Brotonne, qui compte parmi ses amis Louis Parquin ([1035]), et probablement un certain Lévêque, et marie sa fille avec le premier et son fils cadet avec la fille du second. À la génération suivante, Léon Parquin épouse la fille d'un riche négociant de Paris en 1856.

Même d'origine prolétarienne, de petits producteurs parviennent à se tisser un réseau. Routier a un beau-fils marchand d'étoffes à Paris, un gendre brasseur à Nantes, un autre contremaître à la manufacture de Casset (Allier). Son successeur Massé a pour ami un gendre de Routier (Pierre Vézien), un gendre brasseur à Sens, un autre originaire d'Allenstadt (Alsace), un petit-fils bijoutier à Paris. Un gendre de Dupré vient d'Issoire (Puy-de-Dôme) et l'autre de Châtillon-Coligny (Loiret), installé à Paris. Un fils Belhomme s'installe comme chapelier à Londres.

([1028]) Nicolas Cochois est témoin au mariage de François Bourgoin et de Marie Marguerite Bérault, le 29 novembre 1752, paroisse Saint-Loup, à Auxerre.

([1029]) L'autre est resté à Auxerre.

([1030]) Contrat de mariage entre Germain Boyard et Geneviève Cécile Cleatz (Me Monnot, notaire à Paris, 28 nivôse an V). Ce mariage devait être rompu par divers jugements.

([1031]) Tudesq (André-Jean), *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, Faculté des Lettres de Paris, Bordeaux, 1964, p.336.

([1032]) Id., p.337.

([1033]) Id., p.343 : « *Ce qui attire le notable de province à Paris, c'est le pouvoir, même s'il déplore cette concentration parisienne des décisions et des puissances* ».

([1034]) Jean Victor Lavollée (1724-1802). Parmi ses deux autres frères, l'un est notaire à Dammartin, près de Meaux (Louis Jean Hubert Lavollée, futur auteur du rapport au préfet de 1828 et fondé de pouvoir des frères Parquin), l'autre secrétaire des commandements de Cambacérès (dont il a épousé en 1782 la nièce, Rose Emilie Jeanne Catherine Du Vidal de Montferrier, fille du syndic général du Languedoc, veuve à seize ans de Bastarèche, banquier). Ses deux soeurs ont épousé l'une un cultivateur propriétaire à Pourrain, l'autre un receveur des domaines à Joigny.

([1035]) D'après l'enregistrement des marchands, maîtres, gardes syndics et adjoints des corps et communautés de la ville de Paris (A.N., Y 9332), Louis Brotonne a prêté serment à la corporation des épiciers de Paris le 17 juin 1773. Il est témoin au mariage Parquin-Croiset du 14 septembre 1782 en tant qu'ami commun des deux époux [contrat (Me Girard, notaire à Paris)]. D'autre part, il est choisi par Croiset fils comme fondé de pouvoir pour l'inventaire de l'épicerie en couleurs de Paris le 23 juin 1783 [inventaire (Me Girard, notaire à Paris)] et comme témoin à son mariage le 22 septembre 1783 [contrat (Me Dejust)]. Curieusement, son nom n'apparaît pas dans les almanachs de 1774, 1777 et 1789, ni dans le tableau général du corps des marchands épiciers-grossiers et droguistes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris de 1783.

Chez Chambard, la belle-famille du père est des Chesnez (Auxerre), celle de la fille de Brienon et celle du fils de Provins (Seine-et-Marne) avec des attaches à Paris. La belle-fille de Leroy vient de Saint-Sauveur-Cosne et son gendre (Heurtebise) de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Parmi les relations de ce dernier, à côté de gens d'Auxerre et de Nogent-de-Rotrou (propriétaires, banquiers, rentiers...), on compte un ancien ministre du commerce (M. Ozenne) ([1036]). Chez Guilliet, trois beaux-frères habitent à la campagne (Thury, Taingy, Toucy), un frère et un beau-frère Auxerre. Parmi eux, Benoni Perreau joue un rôle particulier ([1037]). Négociants, les gendres habitent à Auxerre ([1038]), Joigny et Le Havre. Les fils Guilliet restent fidèles au milieu local. Leurs femmes viennent de Fouronnes (Germain), Troyes (Paul) ([1039]), Auxerre (Joseph) et Charny (Georges). Mais les deux derniers doivent à leurs relations avec leurs anciens condisciples de l'école de Châlons de rester informés des moindres progrès techniques. À la troisième génération, le cercle s'élargit : la fille de Germain épouse le fils d'un entrepreneur de travaux publics de la Creuse (Commergnat), le fils de Georges la fille d'un (très riche) entrepreneur parisien de travaux publics originaire du Limousin, une fille de Joseph un baron d'Indre-et-Loire ([1040]). Dans ce dernier cas, la conclusion d'alliances avec des familles aristocratiques traduit la volonté d'« *approprier l'ancienneté, le titre ou la particule* » ([1041]).

L'évolution des ocriers est particulièrement significative. En 1901, Charles peut compter sur quarante souscripteurs, presque tous résidant dans la région parisienne ([1042]). La même année, parmi les souscripteurs des 4 852 actions émises par la *Société des Ocres de France*, on note, en dehors des patrons eux-mêmes, des membres de leur famille ([1043]) et leurs amis ([1044]) répartis surtout dans l'Auxerrois, un peu à Lyon, Marseille, Paris et en Haute-Bourgogne.

Chez Sonnet, les enfants du premier lit se lient avec des familles de Diges (Toutée), Parly (Massot), Toucy (Rocher), mais aussi de Paris (Momon, Dubus). La branche Toutée reste dans le pays ocrier ([1045]), tandis que les Massot s'installent à Auxerre et que les deux fils vont à Paris, l'aîné comme marchand de couleurs, le cadet à Saint-Mandé. Les enfants du second lit se lient notamment avec des familles de Treigny (Regnier) et de Saint-Sauveur (Jouannin). Léon Sonnet et ses deux frères utérins s'associent avec un professeur de mathématiques (Legros), un conducteur des Ponts et Chaussées (Leau) ([1046]), deux entrepreneurs de travaux publics (Louis Romain Renard et Jules Piat). Lechiche semble avoir toujours eu un sens aigu des relations. Dès 1851, au mariage de son fils aîné, il peut compter sur la présence de personnalités locales en vue : Mémain, huissier à Pourrain, Jules Emilien Lesire, régisseur du château de Toucy, Paul

---

([1036]) Parmi les 11 souscripteurs, citons deux banquiers (Jules Sappin à Auxerre et Coqueret à Nogent-le-Rotrou), deux commissionnaires à Paris [liste nominative des souscripteurs figurant dans les statuts de la société anonyme des ascenseurs Heurtebise déposés chez le notaire (Me Girard, 22 janvier 1882)].

([1037]) Ce marchand de rouenneries à Toucy, propriétaire d'une usine à tan à Toucy, devient "*banquier*" en accordant beaucoup de prêts directs avec parfois l'aval de son beau-frère Guilliet-Perreau : 28 000F (12-15 avril 1880), 90 000F (27 septembre-10 octobre 1881). Les appréciations sur Perreau sont nuancées : « *la plus grande partie de son papier est mauvais, sans moralité commerciale mais bon* » (17 septembre 1875), « *bon mais peu considéré* » (17 décembre 1877), « *considération douteuse et papier assez mauvais* » (4 décembre 1878), « *jouit d'une très mauvaise santé et abandonne un peu ses affaires* » (27 septembre-5 octobre 1889) [rapports concernant la vérification du portefeuille de la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

([1038]) Négociant en grains, Gustave Adolphe Bertheau, originaire de Courson, intelligent, est « *très entendu en affaires* » (4-16 juillet 1883). Il peut escompter lui-même les warrants avec l'aval de son beau-père (28 octobre-13 novembre 1895) [rapport concernant la vérification du portefeuille de la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

([1039]) En premières noces. Après la mort de sa femme emportée par la tuberculose le 28 mars 1894, Paul se remarie avec Rachel Brisdoux.

([1040]) Henry de Geoffre de Chabrignac. L'autre fille de Joseph épouse Henri Bladier, petit-fils de Zagorowski.

([1041]) Bergeron (Louis), *Les capitalistes en France, 1780-1914*, Gallimard, 1978.

([1042]) Beaucoup sont des médecins, des pharmaciens et des rentiers. Le premier conseil d'administration est composé de trois membres : Charles, Hector Lefèvre, docteur en médecine, et Henri Berthod, pharmacien [déclaration de Charles (Me Godet, notaire à Paris, 19 octobre 1901)]. Le dépôt fait suite à celui des statuts [acte s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901 (Me Godet, 5 octobre 1901)].

([1043]) Citons : Piat fait prendre 20 actions à sa belle-mère, la veuve Muzey, Georges Lechiche 8 actions à Narcisse Poupard et 4 à Henri Rizier, Maxime Zagorowski 100 actions à son beau-frère l'industriel Joseph Guilliet... [dépôt de pièces de constitution de la *S.O.F.* (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 15 avril 1901)].

([1044]) Citons les négociants Maurice, Henri et Louis Soisson (respectivement 6, 6 et 20 actions), le négociant Paul Pescheux (10 actions) et sa société Pescheux & Loyer (22 actions), l'industriel Lucien Bénard (50 actions), l'avocat Félix Achille Ribain (9 actions), la veuve Savetier-Laroche (2 actions), Alphonse Gabriel Cambuzat-Roy (10 actions), le mécanicien Pierre Picard (4 actions), le dessinateur Julien Henri Picard (1 action), Octave (4 actions) et Frédéric Perdet (4 actions), du Petit-Arran (Parly), le chirurgien-dentiste Désiré Rigolet (4 actions). Ibid.

([1045]) La fille Toutée épouse Lapert d'Andryes.

([1046]) Fils de négociant, Léopold Rémy, père d'Henry, ingénieur des Arts-et-Manufactures.

Augustin Bigé, négociant tanneur à Toucy. Sans doute est-ce pour soigner son sens des contacts que sa garde-robe compte une redingote et des cravates en soie ([1047]). Les mariages de ses fils sont centrés sur la région. Les belles-filles viennent de Toucy et de Guerchy ([1048]). À la troisième génération, le petit-fils de la branche aînée, qui continue à vivre à Sauilly (Diges), épouse une fille de Guerchy ([1049]) et celui de la branche cadette, installé à Auxerre, une fille de Ravières (Tonnerrois) ([1050]). À la génération suivante, une partie des descendants de la branche aînée vient habiter à Auxerre, tandis que ceux de l'autre branche s'installent à Paris. L'étagement des fortunes ne dépend donc plus seulement de l'héritage de biens matériels, mais aussi de celui d'une formation et d'une culture, d'une éthique et d'une règle de vie ([1051]).

Certains industriels entendent aussi jouir de la considération de leurs concitoyens et deviennent maires de leur commune, comme Petit à Pourrain ([1052]), ou Sonnet ([1053]), Lechiche ou Pamphile Sonnet à Diges, Crochot fils et Rabé à Pontigny. Lechiche, conseiller d'arrondissement pour le canton de Toucy, et Albert Gallot, conseiller général de l'Yonne, député (radical-socialiste très anti-clérical), font partie de ceux qui eurent un rôle déterminant pour assurer aux Français les "*libertés nécessaires*", civiles et politiques, telles que les conçoit l'ensemble de l'élite bourgeoise.

Ainsi, dans l'Auxerrois, l'impression dominante est celle d'une certaine fluidité géographique.

([1047]) Inventaire (Me Percheron, 10 octobre 1878).

([1048]) Le troisième fils, Joseph Anatole dit Léon (1843-1900), épouse d'abord Marie Hyacinthe Chazynska (morte en 1869), puis Marie Dupuis. Il travaille avec ses deux frères et s'installe à Auxerre, rue Gérot.

([1049]) Frédéric Joseph Gustave Lechiche et Edmeline Eugénie Cardon [contrat (Me Ravin, 21 août 1888)]. Les filles vont habiter Appoigny et Grandchamp.

([1050]) Léon Georges Lechiche et Jeanne Marie Rizier [contrat (Me Sagette, 21 mai 1893)].

([1051]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier-Montaigne, [Paris] 1987, p.255-256.

([1052]) Adjoint de Louis Jean Hubert Lavollée, beau-frère de Croiset fils, il prend le parti de le défendre quand il se brouille avec Antoine Parquin. Il lui succède après la révolution de 1848.

([1053]) En 1849, il se présente aux élections municipales de sa commune en deuxième position derrière Lechiche, adjoint (Fonds Lorrin, L.133, p.360, B.M. d'Auxerre).

IV) LES MODES DE TRANSMISSION

Nombre d'entreprises disparaissent, à la mort (Sautumier...) ou la retraite de leur chef ([1054]), ou après leurs difficultés financières ([1055]), voire leur faillite ([1056]). Une décision de justice peut aussi exiger la fermeture comme dans le cas de l'usine électrique Collinet.

Mais **la moitié des entreprises survivent à leur fondateur**. Certains, en difficulté, réussissent à louer leurs installations comme Trocquet à Gabriel Mauger ([1057]), à en vendre une partie comme Mignard aux frères Sordot ([1058]) ou la totalité comme Crochot fils à Rabé ([1059]), Dautrive à Lechiche ([1060]), Perdet & Gogois à Léon Sonnet ([1061]), André Fort à la *Société des Ocres de France* ([1062]). D'autres n'ont pas d'héritiers directs. Les biens peuvent être vendus à un tiers, comme dans les cas des héritiers Helliot à Mignard ([1063]) et de Mérat fils aux frères Sordot ([1064]). Ils peuvent l'être à l'associé : les héritiers de Bourgoin vendent à Cottin les immeubles ([1065]) et les avoirs mobiliers ([1066]). Il en est de même quand l'un des associés se retire : Antoine Parquin achète la part de Théodore ([1067]), Paul Breton celle d'Alexis ([1068]), Constant Léolpold Crépain celle de Pélerin Alexandre ([1069]). Les frères Sordot sont tous deux célibataires : le cadet, Jean, lègue sa part dans les bâtiments ([1070]) à son aîné, Philippe, qui plus tard instaure pour légataires universelles deux de ses nièces, dont Marguerite Pradier pour les 2/3 ([1071]).

D'autres fois, les héritiers existent, mais n'entendent pas assurer la relève. Il faut alors faire appel à des tiers : Commeau fils vend sa tannerie à ses deux beaux-frères Breton ([1072]), les héritiers Routier leur brasserie ([1073]), Rabé sa tuilerie à Aléonard ([1074]), Deshommes neveu ([1075]) et Bigé fils leur tannerie ([1076]), la veuve de Mercier la scierie ([1077]),

---

([1054]) Lavollée, Mauger & Lenoir, Claude Cambuzat, Coullon, Leroy fils.

([1055]) Jean François Mauger, Cabourdin, Georges Dominique Voguet, Bourasset, Moreau fils, Fièvre, Léon Sonnet, Lepage fils.

([1056]) Roblot (1831), Monnot (1838), Marion (1839), Challe (1870), Pradier & Perrin (1878), Etienne Cambuzat, Guérin (vers 1885), Heurtebise (1888), Bernard (1888), Robert fils (1889), Brette fils (1890), Jouannin (1890), Vve Jacquelin (1894).

([1057]) Bail (Me Duplessis, 23 juin 1782). Illégale (les bâtiments appartiennent au roi), cette location est tolérée par l'intendant, qui prend pitié de Trocquet dont la situation financière est catastrophique.

([1058]) Vente de la fabrique de noir animal (Me Métairie, 20-22 août 1843).

([1059]) Vente (Me Métairie, 9 décembre 1847). Les biens de Crochot sont saisis le 29 septembre 1848 (A.D.Y., 4Q saisie 31/9).

([1060]) Vente (Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852).

([1061]) Vente (Me Piétresson, 17 décembre 1871).

([1062]) Vente (Me Jeannequin, 3 juin 1901).

([1063]) Adjudication (Me Métairie, 22 juin 1843).

([1064]) Vente (Me Charié, 17 février 1841).

([1065]) Vente (Me Sochet, 27 juillet 1813).

([1066]) Cession (Me Sochet, 31 juillet 1813).

([1067]) Vente (Me Leroux, notaire à Paris, 11 août 1837).

([1068]) Vente (Me Piétresson, 15 juin 1858).

([1069]) Dissolution et partage (Me Joynon, 24 novembre 1885).

([1070]) Testament enregistré à Auxerre le 8 avril 1863 (A.D.Y., 3Q 1166).

([1071]) Déclaration de succession du 18 octobre 1885 (A.D.Y., 3Q 1350).

([1072]) Vente (Me Métairie, 23-24 avril 1849).

([1073]) Adjudication (Me Charié, 30 décembre 1832).

([1074]) Vente (Me Beaudoin, 21 juillet 1872).

([1075]) Vente à Alphonse Raphaël Larousse (Me Théroude, 26 juillet 1868).

([1076]) Vente (Me Théroude, 28 juillet 1873).

([1077]) Vente (Me Chouppe, 27 juillet 1883).

la veuve Hérold la laiterie ([1078]). Breton préfère louer ses installations à Guérin ([1079]) et la veuve Lesire à Grenet ([1080]). La veuve de Georges Mayerhoeffer doit s'associer à un homme de l'art (Alfred Messner) ([1081]) et lui vendre la brasserie ([1082]). Quant à Chambard fils (cf. document n°37), il a le temps de planifier la relève : il loue à Commergnat (cf. document n°38) pour près de quinze ans l'usine et les chantiers ([1083]) et crée avec lui une société en nom collectif pour une durée de trois ans « *dans le but principal de l'initier à son industrie et perfectionner son instruction, commerciale et technique* » ([1084]). Deux ans plus tard, il lui vend le fonds de commerce et le matériel ([1085]). Enfin, en 1901, il lui vend les immeubles compris au bail ([1086]).

Mais **généralement**, en vertu du droit à la succession, **une suite d'individus de la même famille reste à la tête de l'entreprise** ([1087]). Comme la carrière reste fondée sur un ensemble de biens, propriété individuelle, le passage d'une génération à l'autre doit être une affaire mûrement préparée. Plusieurs cas peuvent être distingués.

A) LES TRANSMISSIONS NON PRÉPARÉES

1) LA SUCCÈSSION CONSENSUELLE

Longtemps, en raison de la faiblesse du capital fixe, la transmission du patrimoine ne nécessite aucune disposition particulière, et se fait après le décès des époux ou de l'un d'entre eux : les héritiers se partagent à égalité tous les biens, y compris ceux de production.

Les enfants travaillent sous l'autorité suprême du père. Ainsi Fournier installe ses deux fils comme imprimeurs : l'aîné (Michel François) à Paris, et le cadet (Laurent) à Auxerre. Ce dernier transmet ensuite sans problème l'imprimerie à sa fille unique et à son gendre Gallot. Médéric Mauger et Basile Lenoir, qui commencent à travailler avec Jacques Gabriel, puis seuls dans ses bâtiments ([1088]), doivent donner leur part aux trois autres co-héritiers. De même, à Toucy, chez les Chauvot-Voguet, les biens sont partagés en 1763 ([1089]), puis en l'an III ([1090]), et de nouveau en 1838-1840 ([1091]). La même démarche est suivie chez les Jaluzot en 1809 après la mort de Philippe ([1092]) et en 1841 après celle de Gaspard ([1093]). En 1807, Commeau doit racheter tous leurs droits successifs aux trois filles du premier lit de sa femme ([1094]). Chez Dubois, la veuve maintient la cohésion sur ses enfants en très bas âge jusqu'à la majorité de l'aîné, Henri.

([1078]) Licitation à la *Société Coopérative de Laiterie et Vente de Produits Agricoles de la Région d'Auxerre* (Me Loup, 9 juin 1922).

([1079]) Bail à loyer (Me Girard, 29 décembre 1872).

([1080]) Bail à Grenet (Me Boisseau, 2 juillet 1888) (acte non consulté).

([1081]) Acte de société entre Emma Joséphine Milliaux et Alfred Messner (Me Hattier, 30 avril 1883).

([1082]) Vente (Me Hattier, 15 mai 1883).

([1083]) Le 2 janvier 1894 [d'après l'acte de société et l'inventaire (Me Roumet, 18 janvier 1894)].

([1084]) Inventaire du matériel et des marchandises (Me Roumet, 18 janvier 1894).

([1085]) Vente de fonds de commerce (Me Roumet, 18 juin 1896).

([1086]) Vente (Me Roumet, 31 octobre 1901).

([1087]) D'après Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.588.

([1088]) Dans l'inventaire (Me Blanvillain, 26 février 1828), les croix de chardon et le métier à draps situés dans la grande pièce de la filature leur appartiennent.

([1089]) Entre les six enfants [partage (Me Jaluzot, 12 septembre 1763)].

([1090]) Le partage entre les quatre enfants n'intervient que vingt-trois ans après la mort du mari et père entre Anne Chenal, veuve de Jacques Louis Chauvot, et ses quatre enfants : Jacques Louis, marchand tanneur ; Anne Françoise, épouse de Jean Joseph Voguet, marchand tanneur ; Catherine, épouse de Pierre Paul Deshommes, receveur des droits d'enregistrement ; Louise, épouse de Pierre Duranton, marchand de bois [Partage (Me Juventy, 28 frimaire an III)].

([1091]) Entre les cinq enfants [adjudication (Me Merlin, 1er juillet 1838) et liquidation (Me Merlin, 29 avril 1840)].

([1092]) Déclaration de succession (A.D.Y., 3Q 9330).

([1093]) Déclaration de succession (A.D.Y., 3Q 9337).

([1094]) Transport de droits successifs (Me Gauthier, 13 mai 1807).

Les parents peuvent aussi faire une donation à titre de partage anticipé. Edme Moreau s'y prend à deux fois ([1095]), et en exclut l'ocrerie de Sauilly (Diges) ([1096]). Vers 1830, chez Commeau le partage est verbal ([1097]). Brette fait bien don de sa part de communauté à ses enfants, mais le fils qui travaille avec lui doit rembourser ses frères et soeurs ([1098]). En raison du jeune âge de son fils unique, la veuve Jourde dirige en titre la pelleterie et attend treize ans pour lui en faire donation ([1099]).

Lorsqu'il n'y a qu'un seul héritier, on peut juger non nécessaire de prendre des dispositions particulières. Tout dépend alors de la bonne entente entre les parties. Crépain fils prend à bail tous les biens et valeurs attribuées en nue-propriété à la seconde femme de son père ([1100]), puis les acquiert cinq ans plus tard ([1101]).

2) LES SUCCÈSSIONS CONFLICTUELLES

À partir de 1868, Sonnet tombe malade sans avoir préparé sa succession. La direction de l'usine d'Auxerre est assurée par son gendre Massot, et celle de Sauilly par son fils Pamphile. À sa mort, l'ampleur de l'actif (plus de 544 000F) pousse les neuf enfants à se séparer en deux camps et à fonder deux sociétés ayant pour objet l'extraction, la fabrication et la vente de l'ocre.

a) Sonnet & Cie

Les cinq enfants du premier lit ([1102]) forment en mars 1873 pour dix-neuf ans la société Sonnet & Cie ([1103]). Cette société reprend toutes les installations du père Sonnet, notamment l'usine Judas d'Auxerre, et poursuit dans la même voie. Elle est qualifiée de « *bonne maison* » par la succursale auxerroise de la Banque de France. Elle acquiert différents droits d'extraction d'ocres sur Diges ([1104]).

b) Sonnet Frères-Legros & Cie

En décembre 1871, Léon Sonnet achète l'ocrerie Perdet & Gogois avec son matériel et ses marchandises ([1105]). Dès mars 1872, il fait diverses acquisitions en association avec Leau et Legros ([1106]). En septembre 1873 est créée pour quinze ans la société Sonnet Frères, Leau & Legros ([1107]). Dès 1873, la société démolit l'ocrerie de Parly et en construit une nouvelle aux Vernes (Pourrain) ([1108]). Mais, elle connaît dès le début de sérieux déboires. Dès le 24 mars 1874, Renard renonce ([1109]). Les deux jumeaux Sonnet - Justin et Maxime - se substituent à lui. Par ailleurs, Léon Sonnet, qui a de graves ennuis d'argent, doit également vendre en 1879, son apport dans la société, qui n'atteint pas 50 000F ([1110]). Les jumeaux Sonnet ne peuvent tenir leurs engagements et cèdent en 1887 leurs parts sociales à

([1095]) Me Rouger, 23 août 1831 ; Me Billette, 22 janvier 1838 (acte introuvable).

([1096]) L'ocrerie reste donc indivise entre ses quatre enfants [d'après l'acte de vente (Me Charié, 29 mars 1847)].

([1097]) Le fils aîné se constitue en dot les marchandises de son état, une somme lui provenant de la succession de sa mère et la tannerie du Batardeau [contrat de mariage entre Théophile Isidore Commeau et Marie Elise Breton (Me Piétresson, 18 décembre 1833)].

([1098]) Les conditions sont avantageuses : la soulte n'est payable que dans le délai de cinq ans après la mort du père [liquidation des communauté et succession Brette-Miséré (Me Girard, 2 janvier 1880)]. Elles n'empêcheront pas le fils de faire faillite.

([1099]) Donation (Me Loiseau, 22 avril 1922).

([1100]) Bail (Me Simoneau, 8 juillet 1908).

([1101]) Résiliation de bail et cession d'usufruit (Me Simoneau, 30 mai 1912).

([1102]) Victorine Amélie, épouse de Théodore Massot ; Jean-Baptiste Désiré, négociant en couleurs, à Paris ; Alexandrine Clémentine, épouse de Momon, ancien marchand épicier, à Paris, négociant à Auxerre ; Catherine Anastasie, épouse d'Antoine Auguste Toutée, demeurant à Diges ; Pamphile Adolphe Sonnet, propriétaire, maire de la commune de Diges, demeurant à Sauilly.

([1103]) Acte s.s.p. du 15 mars 1873, enregistré le 24 mars 1873 (A.D.Y., 3Q 1180).

([1104]) Comme par exemple les 18-19 décembre 1872 ou le 31 octobre 1874, de la part des Jeanneau (Me Masquin).

([1105]) Me Piétresson, 17 décembre 1871.

([1106]) Des terrains aux Vernes (Pourrain), ainsi qu'une concession d'eau, le droit de faire passer à perpétuité dans une pièce de bois ou pâture l'eau concédée, ainsi que des parcelles de terre à ocre (Me Masquin, à partir du 24 mars 1872).

([1107]) Acte s.s.p. du 7 septembre 1873, enregistré le 24 septembre 1873 (A.D.Y., 3Q 1181).

([1108]) D'après les matrices cadastrales de la commune de Parly, (A.D.Y., série 3P3).

([1109]) Acte s.s.p. du 24 mars 1874, enregistré le 10 avril 1874, (A.D.Y., 3Q 1182).

([1110]) L'apport réel n'a été que de 45 340,50F [acte s.s.p. fait à Auxerre le 16 septembre 1879, enregistré à Toucy le 27 septembre 1879 (déposé chez Me Masquin, 26 septembre 1879)].

leurs co-associés (la raison sociale devient alors Legros-Piat & Leau) ([1111]). De plus, par suite du défaut de transcription de l'acte de 1873, la société doit verser 40 000F aux créanciers de Léon Sonnet ([1112]). Malgré tout, elle réussit à acheter massivement parcelles et droits d'extraction à ocre sur Diges et Parly, faisant ainsi monter les prix, et à terminer la construction de l'usine.

B) LES TRANSMISSIONS PRÉPARÉES

L'ampleur des capitaux investis pousse les parents à préparer d'une façon beaucoup plus minutieuse leur succession. L'association familiale est « *une des possibilités les plus nettes d'appropriation de l'instrument de production* » ([1113]). Mais les familles patronales de l'Auxerrois ont-elles pour autant « *un esprit dynastique poussé, qui resserre sur elle-même la cellule sociale élémentaire et fait sa force* » ([1114]) ?

1) L'ASSOCIATION DE FAIT

Chez les Croiset, le père installe le fils aîné à Pourrain, une fille et son second fils à Paris. Après sa mort, les quatre enfants continuent à travailler ensemble. Après la mort de l'une des soeurs, les trois survivants créent le 1er mai 1783 une société pour dix-huit ans : Nicolas fils a 4/9 des parts, Pierre Joachim 4/9 et Marguerite Catherine femme Parquin 1/9 ([1115]). L'aîné continue seul l'exploitation de la manufacture et le cadet est chargé de la vente à Paris. Il est précisé que la société est un « *pacte de famille* » et que les parties s'interdisent formellement d'y introduire aucun étranger par cession, procuration ou autrement. Après la mort de Pierre, le couple Parquin-Croiset rachète sa part et dispose désormais des 5/9 de la société ([1116]). En avril 1823, meurt sans héritier direct Nicolas II Croiset. En octobre 1823, sa veuve, sa soeur Marguerite et son neveu Henry Croiset se partagent la plus grande partie des biens. La maison d'habitation, les bâtiments qui en dépendent, ceux de la manufacture d'ocre restent indivis ([1117]). En février 1824, les frères Parquin, Antoine et Théodore, reprennent l'entreprise familiale.

En 1824, après la mort de sa belle-mère, Roblot constitue avec son fils aîné François Laurent la société Roblot & Fils, dans laquelle il fait entrer en 1830, dès sa majorité, son autre fils Charles Edme. De même, Legueux forme d'abord une société avec son fils unique Henri (cf. document n°22) et Zagorowski ([1118]), puis dote le premier de la moitié de tous les bâtiments, agrès, marchandises, chevaux, harnais de l'ocrerie ([1119]).

Dès 1845, Mayerhoeffer travaille avec son beau-père Massé, puis lui achète en 1859 le fonds ([1120]), qu'il donne en dot à son fils Georges en 1871 ([1121]), avant de lui vendre les bâtiments ([1122]). De même, Pierre Charles Gallot achète à ses parents l'établissement d'imprimerie et de lithographie ([1123]) en indemnisant son frère ([1124]), puis

---

([1111]) Acte (Me Parry, 9 juillet 1887).

([1112]) Transaction (Me Roumet, 8 avril 1888).

([1113]) Lambert (J.), *opus cité*, p.430-431.

([1114]) Id., p.431.

([1115]) Partage de la succession Croiset-Devassy et acte de société (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783).

([1116]) Adjudication, Le Châtelet (Paris), 23-25 novembre 1789 (A.N., Y.2956).

([1117]) Partage (Me Lestienne, notaire à Paris, 21 octobre 1823 et 3 janvier 1824).

([1118]) Acte de société s.s.p. du 24 décembre 1842.

([1119]) Il s'engage à rembourser à ses parents la partie de la valeur de ces meubles et immeubles donnés excédant 14 000F à des conditions précises : 1/5 comptant, 4/5 en quatre paiements égaux de trois ans en trois ans, les sommes restant dues produisant intérêts à raison de 5% par an à compter du 1er janvier 1848 [contrat entre Henri Pierre Alexandre Legueux et Anne Joséphine Bérault (Me Delaage, 17 juin 1844)].

([1120]) Vente (Me Piétresson, 23 novembre 1859).

([1121]) Contrat de mariage (Me Ravin, 13 avril 1871).

([1122]) Procès-verbal d'adjudication (tribunal civil d'Auxerre, 28 janvier 1876).

([1123]) Vente des fonds, achalandage et établissement d'imprimerie et de lithographie, ensemble brevet, matériel et marchandises, propriété du journal *L'Yonne* [acte s.s.p. du 29 octobre 1842, enregistré à Auxerre le 9 mai 1860 (A.D.Y., 3Q 1163)] et vente des bâtiments [vente (Me Caillon, 25 octobre 1842)]. Les conditions sont très avantageuses : 33 000F de dot et 91,7% du reste (33 000F sur 36 000F) convertis en rente viagère de 1 800F jusqu'au décès du survivant de M. et Mme Gallot père et mère.

([1124]) La rente viagère sera portée après la disparition des parents à 2 400F/an sur la tête de Jacques Anatole Gallot, puis sur celle du survivant des enfants qui naîtront de celui-ci en légitime mariage et au premier degré seulement (elle sera éteinte par la suite).

le transmet de la même façon à son fils, Albert ([1125]). Formé par son grand-père Guillemot, Lesire s'engage plus que lui en se rendant acquéreur de la filature de Visailles ([1126]). Chambard fils travaille avec son père après sa démobilisation en 1871. Le 3 janvier 1877, il signe avec l'associé de son père Cuillier un acte de société commerciale en nom collectif ([1127]), dans laquelle chacun apporte une somme identique et partage par moitié bénéfices et pertes ([1128]). Peu après, il se rend maître de tous les droits ([1129]) et achète à ses parents la maison de la route de Lyon ([1130]). Montcellet associe à ses activités son fils Emile et son gendre Drouet, puis leur loue en 1883 sa tannerie et son battoir à écorces ([1131]). Duranton et Aléonard travaillent en famille, chacun avec deux fils ([1132]). Chez le premier, qui ne règle pas sa succession avant sa mort, le relais est pris par le troisième fils, Adhémar, et son neveu, Henri, fils de Louis, qui fondent une société en nom collectif ([1133]). Aléonard est plus prévoyant : il vend à ses fils les objets mobiliers de la tuilerie ([1134]) et leur fait don des bâtiments ([1135]). Chez Berthier, les capitaux restent aux mains du père. Le fils aîné, Léon, commence à travailler avec son père vers 1911 ([1136]). Une société de fait se crée pendant la guerre. La situation n'est régularisée que plus tard ([1137]).

2) LA DOT

La transmission peut être aussi réglée par contrat de mariage. En 1804, Juventy donne en dot à sa fille le bâtiment servant de tannerie ([1138]), mais pas le battoir à écorces, dont le jeune couple doit rembourser une partie aux autres héritiers après sa mort ([1139]). C'est le même mode de transmission adopté en 1834 par Mérat pour sa tannerie du Batardeau (Auxerre) ([1140]) et en 1837 par Bigé pour sa tannerie de Toucy et son battoir à écorces de Dracy ([1141]).

Leroy travaille avec son fils Octave, recrute Heurtebise comme fondeur et en fait son gendre. Il partage ensuite installations industrielles et droits d'usage ([1142]). En 1867, le premier est doté du fonds de commerce de

---

([1125]) Vente du fonds de commerce d'imprimerie, librairie, lithographie et reliure [s.s.p. du 10 décembre 1873, enregistré le 10 mars 1874 (A.D.Y., 3Q 1182)] et des bâtiments (Me Munsch, 21 juillet 1875). L'acquisition des bâtiments se fait à des conditions ici aussi très avantageuses : la somme (77 900F) est à verser à la succession du père, dans le délai de cinq années après son décès avec les intérêts de 5% (soit 3 750F/an) jusqu'au jour du décès de la mère.

([1126]) En même temps que son père, Jules Emile Lesire, il acquiert une portion du château de Toucy (vente s.s.p. du 15 juillet 1869).

([1127]) Acte s.s.p. du 3 janvier 1877 entre M. Arthur Chambard et Jean Nicolas Cuillier.

([1128]) Il est convenu en outre qu'en cas de disparition de la société, les deux maisons seront vendues et que, sur le prix de la vente, M. Chambard père ne pourra réclamer que 8 000 francs pour prix de son immeuble et M. Cuillier 15 000 francs pour prix du sien.

([1129]) Cession s.s.p. du 23 avril 1880.

([1130]) Vente par M. Chambard père à M. Chambard fils (Me Hattier, 9 juillet 1882).

([1131]) Bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883).

([1132]) Dans le partage des successions, Paul et Louis Duranton ont droit à des sommes de 26 000F et 36 000F à titre de gages pour avoir employé leur temps à la prospérité des affaires commerciales (Me Bernage, 30 décembre 1894). Edmond Aléonard apporte à son mariage la jouissance du tiers indivis d'une usine à Pontigny [contrat de mariage entre Joseph Edmond Aléonard et Henriette Célestine Marie Faugier (Me Porté, 21 août 1900)].

([1133]) Acte de société (Me Bernage, 17 avril 1895).

([1134]) Vente s.s.p. du 3 mai 1906 (archives Aléonard).

([1135]) Donation partage (Me Bornot, 3 mai 1906).

([1136]) Jules Berthier ne s'adjoint ses deux fils comme associés que pendant la guerre. Dès septembre 1915, il associe Léon, qui ne peut s'intéresser aux affaires commerciales qu'au cours de ses permissions. Le cadet, Paul, apporte sa collaboration, notamment au point de vue de la comptabilité.

([1137]) Au moment du partage, le père garde 23,8%, Léon 54,5% et Paul 21,7% [partage de la société de fait (Me Coste, 30 juillet 1923)]. Le même jour, sont déposés les statuts d'une nouvelle société en commandite, dans laquelle Jules et Léon sont simples commanditaires (200 000F chacun) et Léon seul gérant responsable (448 281,10F) [statuts de la société Léon Berthier & Cie (Me Coste, 30 juillet 1923).

([1138]) Contrat de mariage entre Claude Nicolas Lavollée et Marie Françoise Anasthasie Juventy [Me Charvy, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804)].

([1139]) Liquidation et partage (Me Barrey, 3 novembre 1811).

([1140]) Contrat de mariage entre Pierre Jean Baptiste Mérat et Eugénie Sophie Hochet (Me Charié, 31 janvier 1834).

([1141]) Contrat de mariage entre Paul Augustin Bigé et Anne Françoise Estèle Guillemot (Me Barrey, 18 avril 1837).

([1142]) Octave peut se servir de tous les modèles en bois et en fonte et sa soeur Léontine de la conduite d'eau à la fonderie et de la force hydraulique.

constructeur-mécanicien, d'une force hydraulique et d'une partie des bâtiments ([1143]). L'année suivante, sa soeur reçoit le fonds de commerce de fonderie, le droit de prendre le sable dans un terrain situé à Saint-Georges, la propriété de tous les modèles en bois et en fonte et le reste des immeubles ([1144]).

Chez Muzey, les deux gendres (cf. documents n°35 et 36) commencent à travailler avec leur beau-père dès leur mariage, l'un en 1871, l'autre en 1878. Les beaux-parents attribuent en 1891 à leurs deux filles les immeubles de l'avenue de Paris, l'outillage de l'atelier de construction mécanique, les marchandises et une drague ([1145]). Le même jour, les deux gendres créent pour dix ans une société en nom collectif ayant pour raison sociale "*Piat et Fougerol*" ([1146]). Le 30 janvier 1901, cette société est prorogée pour une nouvelle durée de dix années ([1147]).

3) L'ASSOCIATION

À ses deux mariages, la fille unique de Guillaume-Marange apporte en dot la moitié de la fabrique de vinaigre, des marchandises, des agrès et ustensiles servant à son exploitation ([1148]). Il y a société entre les parents et les jeunes époux pour une durée de quinze ans ([1149]). À la génération suivante, les parents vendent à leur fils d'abord leur fonds de commerce ([1150]), puis les bâtiments ([1151]).

Chez Perriquet, le gendre Rouillé conclut avec son beau-père un acte de société le jour de son mariage : le fonds social est apporté à raison d'un tiers par le premier, des deux-tiers par le second. Si Rouillé venait à perdre sa femme pendant la durée de la société, l'association n'en continuerait pas moins d'exister à son profit ([1152]). Après la mort de Perriquet, en 1859, la société continue jusqu'à son terme, en 1863. Devenu directeur du journal *La Constitution*, le fils Perriquet, Gustave, ne conclut aucune nouvelle société avec son beau-frère, mais le charge de l'administration commerciale ([1153]). Le petit-fils, Georges Rouillé, reprend l'activité de son oncle Perriquet, en louant d'abord les locaux en 1878 ([1154]) puis en les achetant en 1888 ([1155]).

Lepage fils est doté d'un terrain sur lequel est construite une scierie mécanique ([1156]). Deux jours après le mariage, les parents Lepage s'obligent à « *mettre fin à la société en participation qui existent actuellement entre eux et M. Lechien* », et à former avec leur fils au plus tard dans un délai d'un an une société en nom collectif pour l'exploitation de la scierie mécanique ([1157]).

([1143]) Une meunerie, une fonderie, une construction des machines, un atelier de menuiserie, un atelier de d'ajustage et de tours, un atelier des forges, une portion des cours [contrat de mariage entre Octave Leroy et Lucile Marie Proust (Me Roslin de Fougeroles, 7 juillet 1867)].

([1144]) Une partie des cours, un grand magasin pour les fontes moulées et pour les modèles en fonte, un hangar adossé à ce magasin où on désable les pièces de fonte moulées avant de les porter en magasin, un autre hangar adossé au chemin pour le coke et le sable... [contrat de mariage entre Emile Théodore Heurtebise et Léontine Leroy (Me Esmelin, 21 septembre 1868)].

([1145]) Donation à titre de partage anticipé (Me Roumet, 30 janvier 1891).

([1146]) Acte de société (Me Roumet, 30 janvier 1891).

([1147]) Acte s.s.p. du 30 janvier 1901.

([1148]) Contrat de mariage entre Louise Andrée Guillaume-Marange et : 1°) Jean Baptiste Lambert Pic (Me Piétresson, 11 novembre 1834) ; 2°) Charles Hippolyte Trutey (Me Piétresson, 24 janvier 1837).

([1149]) Ces derniers ne participent pas aux bénéfices ou pertes pendant les trois premières années, sont tenus de donner tous leurs soins à la surveillance de l'établissement, sont hébergés et touchent à titre de salaire 600 F/an.

([1150]) Vente (Me Piétresson, 29 février 1870).

([1151]) Vente (Me Girard, 29 février 1872).

([1152]) Acte s.s.p. du 12 juillet 1853 enregistré à Auxerre (A.D.Y., 3Q 1152).

([1153]) Inventaire (Me Dejust, 5 février 1874).

([1154]) Bail s.s.p. du 1er janvier 1878, enregistré à Auxerre le 27 mars 1878.

([1155]) Vente (Me Roumet, 29 novembre 1888).

([1156]) Contrat de mariage entre Louis Auguste Lepage et Marie Antoinette Albertine Montcellet (Me Théroude, 7 décembre 1879).

([1157]) Acte (Me Théroude, 9 décembre 1879).

Le père peut vouloir privilégier celui qui travaille avec lui. Ainsi, Robert ne se contente pas de fonder une société avec son fils Eugène ([1158]) et de le doter de la moitié des marchandises et du matériel du fonds de forgeron qu'il exploite avec lui ([1159]). Il tient à le favoriser par rapport à sa mère et à sa soeur ([1160]).

4) DES STRATÉGIES PLUS ÉLABORÉES

La succession peut être plus délicate quand les héritiers sont plus nombreux. Chez les Lechiche, après la mort du fondateur, ses trois fils conviennent par un traité signé en 1887 ([1161]) de continuer l'exploitation en commun des fabriques d'ocres de Sauilly (Diges) et d'Auxerre jusqu'au 1er janvier 1891, date de l'expiration du traité fait par leur père et la société Parquin & Cie. Ils confient la gestion de toutes les affaires communes à l'un d'eux, Amand (cf. document n°27), qui doit obtenir au préalable l'accord de ses deux frères. Ils s'engagent à admettre Joseph III Lechiche, fils du frère aîné (cf. document n°26), comme gérant pendant trois ans à partir du 1er janvier 1888, à lui verser 2 500F d'appointements par an et à le loger dans la maison familiale de Sauilly. Ils s'engagent aussi à admettre dans la société à former par eux ultérieurement ce dernier et son cousin, Georges (cf. document n°28), fils d'Amand à un double titre : à titre de commanditaires ou bailleurs de fonds pour une somme comprise entre 30 000F et 40 000F et, à titre de gérants à partir du premier janvier 1891, moyennant le versement à chacun d'une somme de 2 500F par an à titre d'appointements.

En 1891, les descendants Lechiche créent pour cinq ans la société *Lechiche & Cie* ([1162]). Comme convenu, la société est en commandite simple à l'égard des trois frères (Joseph II, Amand et Léon) et en nom collectif pour les deux jeunes (Joseph III et Georges). Les premiers réalisent l'apport essentiel (chacun 133 625F), les seconds respectivement 30 000F et 40 000F. Ces derniers ont seuls la signature sociale, le pouvoir de gestion et d'administration. « *Tous les intéressés s'interdisent expressément le droit de céder à qui que ce soit tout ou partie de leur intérêt dans la société* [...] *sans le consentement formel et par écrit de tous les autres.* » Lors du renouvellement de la société, en 1898 ([1163]), les mêmes dispositions sont reprises, avec toutefois quelques différences : la durée est de douze années ; après le retrait de Léon, les commanditaires ne sont plus que deux ; les apports des commandités passent à 89 500F et 113 500F ; ceux des commanditaires sont réduits à 95 500F et 81 500F ([1164]).

Lorsque les associés sont plus nombreux, la succession peut être plus délicate. Les règles de succession sont minutieusement prévues : la venue du nouvel associé doit être approuvée par les autres. Le contrat conclu par les quatre

---

([1158]) Acte de société [Me Dejust, 3 avril 1878 (A.D.Y., 4U 173)].

([1159]) La donation par préciput de la moitié du matériel est d'après les parents à peine suffisante pour le rémunérer des services que leur fils a rendus à son père. Les deux hommes expliquent qu'ils sont sur le point de former entre eux une société [contrat de mariage entre Eugène Robert et Anne Louise Gaudeau (Me Boutillier, 13 février 1878)].

([1160]) A la dissolution de la société, le remboursement des capitaux, intérêts et bénéfices ne pourra être exigé « *qu'au fur et à mesure des recouvrements des sommes dues à la société, sans toutefois que le délai de recouvrement puisse excéder un an, mais sans pouvoir réclamer aucun intérêt jusqu'à ce remboursement, à raison des sommes qui pourront être dues à cet associé, lors de son décès* ». Le fils aura la faculté, si bon lui semble, de conserver pour son compte exclusif la clientèle et l'achalandage du fonds de commerce sans aucune indemnité, tout le matériel avec cette faculté de ne faire paiement de la moitié que dans le délai de deux ans à partir de la dissolution de la société, les marchandises et machines qui se trouveront appartenir à la société, aux prix des factures, la maison entière et dépendances servant à l'exploitation du fonds et à l'habitation des associés moyennant la prix fixé à forfait dès ce jour de 10 000F à la charge par le fils de payer ce prix dans le délai de 8 années à partir du jour de la dissolution de la société avec intérêt à 5% par an. Si le fils veut continuer son commerce et ne pas acheter la maison, il pourra prendre à bail la totalité de la maison pour six, neuf ou douze ans, moyennant un loyer annuel de 800F. Peu après, le père et le fils fondent une société en nom collectif [acte de société (Me Dejust, 3 avril 1878)].

([1161]) Traité s.s.p. du 10 novembre 1887 (archives Lechiche).

([1162]) Traité s.s.p. du 12 août 1891 (archives Lechiche). Le benjamin, Joseph Anatole dit Léon, n'a pas de fils. De plus, il s'est lancé à la fin des années 1880 dans le commerce des vins, mais, « *peu entendu en affaires* », doit renoncer en 1895, après avoir dilapidé une bonne partie de ses biens. C'est sans doute pourquoi, dans l'acte de société de 1891, figure la clause suivante : « *Si la société vient à être troublée pendant son cours par des créanciers personnels de l'un ou de l'autre des associés ou sociétaires ou ses ayant cause, les autres sociétaires se réservent le droit, mais pour ce cas seulement, de rembourser au sociétaire cause du trouble ou à défaut à ses créanciers, l'apport social de ce sociétaire...* ». C'est ce qui est effectivement arrivé. En 1898, au renouvellement de la société, Léon Lechiche ne fait plus partie des commanditaires.

([1163]) Traité s.s.p. du 31 août 1898 (archives Lechiche).

([1164]) En juin 1906, les pères se retirent, laissant les cousins seuls. Un processus identique est adopté pour la génération suivante en 1914. Mais, après 1901, la société Lechiche & Cie a abandonné le travail de l'ocre, et n'a continué que celui des noirs de fer, miniums.

grands ocriers prévoit le cas : « *Dans le cas de mort d'un des associés, un seul de ses héritiers ayant les capacités nécessaires* [...] *peut être en droit du défunt ; sinon mandataire. Celui des associés qui voudrait vendre ses droits dans la société doit accorder la préférence d'abord à la mise sociale et, en cas de refus de l'un des sociétaires, le prix et le terme du paiement de ces droits seront fixés par des arbitres.* » ([1165]) Dans la société Parquin & Cie, c'est ce qui se passe en 1856 ([1166]), lorsqu'Antoine Parquin laisse la place à son fils Léon (cf. document n°20), en 1868 ([1167]), lorsque Henri Legueux fait de même avec son gendre Gauchery (cf. document n°23), enfin en 1883 ([1168]), lorsque Léon Parquin cède à son tour ses parts à son fils, Gustave (cf. document n°21). Cette transition s'accompagne parfois d'un rééquilibrage des parts des associés : ainsi, en 1856, Legueux et Zagorowski n'acceptent cet arrangement qu'à condition qu'A. Parquin leur cède à chacun 4,5 centièmes de la société. En 1869, ils font de même pour le renouvellement pour trente ans de la société à partir du 1er janvier 1876 ([1169]) : Léon Parquin leur cède de nouveau à chacun 2,73% de sa part.

Le choix du successeur de chaque branche familiale est réglé par contrat par les parents lors du mariage de l'enfant choisi. Ainsi, en 1856, Antoine Parquin associe son fils Léon, lui cède une partie de ses droits, se retire de la société pour n'y conserver qu'un simple intérêt ([1170]). Il ne reste plus à appartenir au père que 15,5 centièmes dans la société. Deux mois plus tard, dans son contrat de mariage, le fils reçoit en dot quelque 63 000F nets ([1171]). Deux étapes sont distinguées : jusqu'au 1er janvier 1863, le fils a la gestion et l'administration de l'usine à ocre de Pourrain, dispose comme bon lui semble en toute propriété et jouissance du mobilier industriel et du droit d'extraire les ocres, mais doit partager tous ses bénéfices et produits par moitié avec son père ; à compter du 1er janvier 1863 jusqu'au 31 décembre 1875, il a seul droit à tous les produits de l'usine à ocre de Pourrain. Pendant tout ce temps, il doit payer à ses parents, en sus de la somme principale de 10 000F, une redevance annuelle de 600F, dont 300F pour la fabrique de Pourrain et 300F pour le domaine de Rozières, plus une redevance proportionnelle de 1F pour chaque are de terrain dépendant du domaine de Rozières qui serait nécessaire à la fabrication de l'ocre.

Lorsqu'en 1868 ([1172]) une fille d'Henri Legueux épouse Gauchery ([1173]), elle apporte en dot 10 000F et 10,46% du capital social de la société Parquin & Cie ([1174]). Ses parents gardent des intérêts dans la société, mais s'interdisent de les vendre, donner ou échanger, et obligent leurs héritiers à les vendre aux époux Gauchery dans le mois de leur décès. Par ailleurs, ils accordent à leur gendre tous les droits pour administrer les intérêts restant leur appartenir dans la société et lui permettent d'en devenir le gérant au côté de L. Parquin. Dans le sens inverse, l'épouse n'obtient pas les mêmes droits : le contrat de mariage de Pamphile Sonnet réserve à l'époux et à ses héritiers ses droits dans la société Sonnet & Cie ([1175]).

Zagorowski meurt prématurément en 1872, laissant trois enfants en bas âge. Son fils, Maxime, âgé alors de huit ans, doit attendre le 1er février 1894 pour prendre la place de Gauchery comme gérant, au côté de Gustave Parquin ([1176]).

C) LE CAS GUILLIET

1) L'ASSOCIATION DU PÈRE ET DES QUATRE FILS

Chez Guilliet, les deux fils aînés (cf. documents n°30 et 31)sont intégrés dans l'affaire depuis leur mariage, respectivement en novembre 1876 et en mai 1879. Ils ont travaillé dans les ateliers dès l'age de douze ans. Mais le père veut les associer à la marche de l'affaire, dès qu'ils atteignent l'âge de vingt-cinq ans ou dès leur mariage. Dès son

([1165]) Acte de société s.s.p. du 18 novembre 1846, enregistré à Auxerre le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147).
([1166]) Traité (Me Limosin, 14 avril 1856).
([1167]) Actes s.s.p. du 21 décembre 1868 et 12 janvier 1869.
([1168]) Acte de cession (Me Leliepvre, 27 décembre 1883).
([1169]) Acte s.s.p. du 21 décembre 1868, enregistré le 7 janvier 1869 (A.D.Y., 3Q 1174).
([1170]) Transfert des droits (Me Limosin, 14 avril 1856).
([1171]) Contrat (Me Clairet, notaire à Paris, 14 juin 1856).
([1172]) Contrat de mariage entre Pierre Marie Théodore Abel Gauchery et Marie Joséphine Legueux (M Tortera, 21 décembre 1868).
([1173]) Gauchery a hérité 100 804,85 F des ses parents, sans compter 10 220 F resté en indivision, d'1/6 de sa tante.
([1174]) 4/11èmes de la part de ses parents (21/73èmes), ces derniers gardant les 7/11èmes restant, soit 18,31%.
([1175]) Contrat (Me Masquin, 5 mai 1874).
([1176]) Mme Vve Zagorowski fait donation à son fils Maxime de 23 969,44F et lui cède ses droits dans la *Société des Ocres de Bourgogne* [acte s.s.p. du 2 février 1888, enregistré le 6 février 1888 (A.D.Y., 3Q 1192)].

contrat, Germain, l'aîné, déclare louer son travail et son industrie à ses père et mère pendant cinq années qui commenceront à courir à compter du jour de la célébration du mariage, à y consacrer tout son temps. Ses appointements sont fixés à 5 000F par an. Faculté est accordée réciproquement de résilier la présente convention à la charge de la partie demanderesse de prévenir six mois à l'avance ([1177]). Il en est sans doute de même pour Paul. En 1885, le père possède 70% du total, Germain 16,6% et Paul 13,5% ([1178]).

En 1885, c'est le tour de Joseph (cf. document n°32) d'avoir vingt-cinq ans. Bientôt ce sera le tour de Georges. Les parents Guilliet décident de faire donation à leurs sept enfants et petits-enfants de 130 000F ([1179]). Le père et les quatre fils fondent une société en nom collectif dénommée « *Guilliet et Fils* ». Le père apporte 125 339F, Germain 42 000F, Paul 37 500F, Joseph 30 000F, soit au total 234 839F. L'entrée de Georges (cf. document n°33) est différée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 25 ans ou qu'il se marie. Il aura alors droit de mettre 30 000F dans la société, son père retirant de sa part la somme en question. Les relations commerciales et les connaissances spéciales en industrie ne donnent lieu à aucune indemnité spéciale ni à aucune augmentation de part dans les bénéfices. Ingénieurs, Joseph et Georges ne doivent pas attendre de leur qualification un quelconque avantage financier. Il est vrai que leurs deux frères aînés se sont un peu sacrifiés pour eux en assurant la prospérité de l'entreprise familiale ([1180]).

2) LA RUPTURE ENTRE JOSEPH ET SES FRÈRES

En octobre 1900, après la mort de sa femme et sentant venir la sienne, le père se retire de la société Guilliet & Fils ([1181]), qui continue jusqu'à son échéance initiale en 1905. Joseph n'envisage alors le renouvellement de la société que si les entrées éventuelles de jeunes sont prévues et les sorties de chacun préalablement fixées : « *La mort de l'associé, celle de celui qui est appelé à le remplacer, celle de tous les deux sont autant de troubles sans un plan établi d'avance. Il ne peut être* [...] *question que le départ de l'un entraîne celui des autres. Il faut donc les étager. Comment régler ces départs si ce n'est par l'âge ? Il faut que les vieux partent et abandonnent aux jeunes la situation, laissant ainsi le libre cours à leur initiative.* » ([1182]) Dans cet esprit, il propose l'échéancier de départ suivant : Germain le premier juin 1905, Paul le premier juin 1910, Joseph le premier juin 1918 et Georges le premier juin 1921.

Il est opposé à ce qu'« *un jeune tombé des nues* (en l'occurrence Ambroise Commergnat, gendre de Germain) [...] *vienne partager au même taux les fruits du labeur des autres associés qui ont l'expérience de vingt-cinq à trente ans de pratique* ».

Il ne parvient pas à se trouver d'allié. Germain, décidé à se retirer, cherche l'arrangement mais ne peut accepter le sort réservé à son gendre ; Georges, qui a la même formation que Joseph, sait que deux hommes pour diriger le bureau d'études, c'est trop ; Paul se range dès le début dans le camp de Georges. Pour lui le pouvoir dans l'entreprise ne peut pas être partagé en un trop grand nombre de personnes, surtout après l'effacement progressif des anciens. En tant que responsable des ateliers, il souffre aussi sans doute de la rivalité de ses deux frères ingénieurs, dont les avis sont souvent contradictoires ([1183]).

Joseph perd la partie ([1184]), cède le 19 mai 1905 à ses trois frères tous les droits lui appartenant moyennant 900 000F, installe à Fourchambault (Nièvre) une usine concurrente ([1185]), qui atteint vite 25 000 m2 et 700 ouvriers, et forme avec Jules Egré, ingénieur, ancien directeur d'usine, une société commerciale (Guilliet et Egré) ([1186]). Ses trois frères forment le 1er juin 1905 la société Guilliet Fils & Cie, à la fois en nom collectif et en commandite simple. Les

---

([1177]) Contrat de mariage entre Germain Marie Louis Guilliet et Marie Droin (Me Ledoux, 8 novembre 1876).

([1178]) Acte de société (Me Parry, 23 mai 1885).

([1179]) Donation (Me Parry, 28 septembre 1885).

([1180]) Par ailleurs, les parents Guilliet donnent à titre de bail à loyer pour vingt années à la société les locaux industriels des rues du Saulce, Saint-Antoine et Haute-Perrière [bail (Me Parry, 28 septembre 1885)].

([1181]) Retraite de François Guilliet (Me Loiseau, 22 octobre 1900).

([1182]) Copie d'une lettre envoyée par Joseph Guilliet le 19 mars 1905 (archives Bladier).

([1183]) Témoignages de Jacques-André et Roger-Paul Guilliet, fils de Paul Guilliet.

([1184]) « *Je me demande pourquoi je me donne autant de travail* [...] *et pourquoi je me meurtris la tête pour tâcher d'arriver à faire quelque chose* » [lettre du 20 mars 1905 (archives Bladier)].

([1185]) L'accord avec ses frères prévoit que « *Joseph aura la faculté d'installer une industrie similaire à celle exploitée par la société en nom collectif dont il faisait partie, en s'interdisant toutefois d'installer cette industrie dans le département de l'Yonne* ». Néanmoins, il conserve la faculté d'y vendre des machines-outils, « *sans pouvoir être inquiété ni recherché à ce sujet* » [cession de droits sociaux (Me Robin, 19 mai 1905)].

([1186]) Acte s.s.p. du 31 décembre 1906 (archives Bladier).

associés sont au nombre de trois : Paul Guilliet, Georges Guilliet et Commergnat. Le fonds social est fourni à parts égales par chacune des trois branches : une partie provient du tiers indivis résultant du partage d'une partie des biens de la société Guilliet & Fils. Germain Guilliet est simple commanditaire. L'apport de son gendre Commergnat consiste dans la fabrique de roues. L'objet de la société est non seulement la construction de machine-outils à travailler le bois ou toutes autres machines mais aussi l'exploitation d'une fabrique de roues. Les bénéfices nets constatés sont répartis à raison de 2/6 pour Paul, 2/6 pour Georges, 1/6 pour Germain et 1/6 pour Ambroise. La succession est prévue avec soin. Les trois associés seront remplacés par leur fils et gendre à des dates précises. Ils cesseront alors d'être associés en nom collectif : Paul sera remplacé par son fils Jean le 1er juin 1914, Georges par son fils Robert le 1er mai 1925, Ambroise par son fils ou gendre le même jour. Un échéancier précis est donc fixé à l'avance. Chaque branche n'a droit qu'à un seul représentant à la direction de l'entreprise ([1187]).

L'évolution de Guilliet est conforme à celle de la plupart des entreprises dynastiques. Fondée par l'ancêtre, la société prend avec les fils la forme d'une société en nom collectif, puis celle d'une société en nom collectif et en commandite, lorsque la troisième génération accède au pouvoir, avant de devenir, avec l'arrivée prochaine de la quatrième génération, une société en commandite par actions en 1922 ([1188]).

Dans l'Auxerrois, comme dans le patronat textile du Nord, les alliances, l'agencement juridique des régimes matrimoniaux montrent comme une « *identité, une confusion entre les politiques familiale et économique des dynasties. Plus précisément les membres de la tribu acceptent, semble-t-il, de confondre les intérêts familiaux et ceux de l'entreprise.* » ([1189]) Les successions s'y font en général sans accrocs majeurs, encore plus facilement que dans le Nord, car les familles y sont très peu prolifiques, les capitaux engagés réduits et l'hémorragie des talents vers l'appareil d'Etat relativement aisée. Les ocriers « *étendent aussi leur influence et accentuent leur emprise sur le milieu* », mais dans une bien moindre mesure que les manufacturiers beaucourtois ([1190]). La confusion entre la famille et l'entreprise persiste. **Politiques familiale et économique des dynasties se confondent**. Reste à savoir si ce capitalisme familial est apte à faire face à la technicité croissante, qui tend à alourdir les coûts d'installation et si la présence de membres de la famille à certains postes-clés de la firme n'incline pas à une gestion intéressée, prudente et laborieuse ([1191]), voire à petites vues.

([1187]) Ces dispositions n'empêchent pas un nouveau problème de succession au renouvellement de la société Guilliet Fils & Cie en 1922. Le 1er juin 1914, comme le prévoit l'accord de 1905, Paul cède à son fils Jean le cinquième de ses droits et cesse d'être associé en nom collectif. Or, Jean disparaît au Donon le 28 août 1914. Sa mort n'est officiellement reconnue qu'en 1918, ce qui empêche son éventuel remplacement par son frère cadet, Jacques-André. Paul essaie de convaincre son frère Georges d'accepter une dérogation aux accords de 1905, mais n'y parvient pas avant sa mort. Sa veuve est en position de faiblesse, car son compte-courant, rémunéré à 3% l'an, fond rapidement en cette période de forte inflation. Georges lui propose de subvenir à ses besoins et l'invite à lui laisser la direction. Trois ans plus tard, lorsqu'est créée la nouvelle société, les sommes avancées sont bien sûr déduites et la branche de Paul ne contrôle plus que le cinquième des actions.

([1188]) Statuts de la société (A.D.Y., 48J).

([1189]) Lambert (J.), *opus cité*, p.591.

([1190]) Lamard (Pierre), *Histoire d'un capitalisme familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.133.

([1191]) Lambert (J.), *opus cité*, p.593.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Ainsi, propice à une certaine fluidité sociale et géographique, l'Auxerrois ne manque pas d'entrepreneurs : les initiatives sont nombreuses. L'entrée dans l'activité industrielle n'a parfois aucun lien avec l'activité antérieure, mais correspond souvent soit au prolongement - le plus souvent vers l'amont, mais aussi parfois vers l'aval - d'une activité commerciale, soit à la volonté de valoriser un savoir-faire. La famille reste à la base des réseaux de relations comme à celle des transmissions des entreprises. Reste à définir quelle voie suivent, dans ce contexte, les industriels.

IIIème PARTIE :

LA VOIE DES ENTREPRENEURS DE L'AUXERROIS

Dans l'évolution industrielle, la place des hommes n'est sans doute pas primordiale face aux tendances générales, particulièrement pesantes dans notre région, mais elle est loin d'être négligeable. Les entrepreneurs de l'Auxerrois sont peut-être conformes au stéréotype habituel dont les caractéristiques ont été reprises en 1951 par David Landes ([1192]) : incompétence systématique, timidité, opposition au "*progrès*", volonté de maintenir l'indépendance de leurs affaires à tout prix, goût du secret, préférence de la sécurité à la prise de risque, recherche du taux de profit maximal non pas tant pour développer leurs affaires que pour accumuler purement et simplement de l'argent, départ précoce en retraite pour vivre de leurs rentes. Dans ce cas, ils auraient succombé à un malthusianisme plus ou moins conscient, plus ou moins avoué ([1193]), évitant les risques, prototype de cette économie française « *quelque peu rentière* » exerçant « *plus d'influence par sa tradition, sa culture, sa diplomatie, ses capitaux que par la vigueur de sa production et de son commerce* » ([1194]).

Ou bien, conformément au type défini en 1958 par Rondo Cameron ([1195]), ils ont peut-être fait preuve d'esprit d'initiative et collé aux technologies nouvelles. Seraient-ils donc des "*capitaines d'industrie*" innovateurs et capables d'initiatives ([1196]), animés par l'"*idéal schumpétérien*" ?

La voie choisie par l'ensemble de ces industriels n'a peut-être rien de très glorieux. Encore faut-il essayer de comprendre les ressorts de leur action. Il importe d'abord de définir leur marge de manœuvre, puis de décrire leurs pratiques commerciales, leurs pratiques financières et leurs pratiques techniques, et enfin de dresser dans toutes ses composantes un bilan de la voie choisie.

([1192]) Landes (David S.), « French Business and the Businessman : a Social an Cultural Analysis », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951, p.334-353. Voir aussi : Kemp (Tom), *Industrialization in Nineteenth Century Europe*, London, 1969.

([1193]) D'Hérouville (Hubert), « Remarques sur la production manufacturière française », *Revue d'économie politique*, Sirey Mars-avril 1954, p.217.

([1194]) Perroux (François), *L'Europe sans rivages*, PUF, Paris 1954, p.43.

([1195]) Cameron (Rondo), « Economic Growth and stagnation in France, 1815-1914 », *Journal of Modern History*, XXX (1958-1959) ; *France and Economic Development of Europe, 1800-1914*, Princeton, New Jersey, 1961.

([1196]) Voir toute la problématique de la question exposée in : Aldrich (Robert), « Late-Comer or Early-Starter ?, New views on French Economic History », *The Journal of European Economic History*, Volume 16, n°1, printemps 1987, p. 89-101.

A) LA MARGE DE MANŒUVRE

La marge de manœuvre de l'entrepreneur dépend d'abord bien sûr de la législation, mais aussi des conditions contractuelles, qu'il a ou non souscrites, des moyens comptables, dont il dispose pour connaître sa situation financière, et enfin de son degré d'engagement dans la production industrielle.

I : LE POUVOIR DANS L'ENTREPRISE

Longtemps, ce n'est pas le marché qui a la fonction organisatrice de la production, mais l'autorité. La recherche de l'équilibre entre l'offre et la demande s'obtient par le réglement. La liberté d'entreprendre est donc limitée. Mais petit à petit, elle s'impose à tous.

A) LES TYPES ANCIENS

En 1750, la liberté d'entreprendre existe déjà dans les campagnes et en partie dans les villes. Elle est en revanche limitée à la manufacture et chez les artisans jurés d'Auxerre.

1) LES ENTREPRENEURS DE LA MANUFACTURE

À Auxerre, Lesseré n'est pas le personnage central. Ne maîtrisant ni le marché des matières premières, ni celui des produits finis, il n'est pas un vrai marchand fabricant, mais un simple intermédiaire entre les marchands de Sens, puis de Dijon et sa main-d'œuvre.

À Seignelay, les entrepreneurs n'ont qu'une autonomie restreinte ([1197]). La fabrication des draps et des serges est soumise à une réglementation très stricte ([1198]). Les types d'étoffes à fabriquer sont définis avec précision : serges façon de Londres, serges fortes rases, flanelles, molletons, ratines finette, droguet et autres étoffes façon Angleterre, et des draps forts dits du Nord. La pièce de serge de Londres doit avoir au retour du foulon 25-26 aunes de long et 1 aune moins 1/12 de large. La qualité fine a en chaîne 2 160 fils en 54 portées et la qualité commune 1 920 fils en 48 portées. La pièce de molleton a respectivement 35 aunes, 1/2 aune 1/4, 1 568 fils en 56 portées ; celle de serge ou tricot 25-26 aunes, 1/2 aune 1/4 et 1 344 fils en 48 portées. Toutes ces étoffes doivent être marquées d'un plomb sur l'un des côtés duquel est une fleur de lys couronnée de ces mots : « *Manufacture Royale de Seignelay* » et sur l'autre côté le nom de l'entrepreneur ([1199]).

Depuis sa fondation en 1664, le Conseil du Commerce exerce son action par l'intermédiaire du représentant du pouvoir royal, l'intendant, qui menace les contrevenants d'amendes, de confiscation des marchandises, de

---

([1197]) Il arrive que l'entrepreneur soit physiquement hors d'état d'exercer son activité. Scellier est ainsi atteint à partir de 1748 de paralysie et de surdité [mémoire de Scellier daté du 9 avril 1751 (A.N. F12/1375)].

([1198]) Mémoires des inspecteurs, Draperies (A.N., F12/1375).

([1199]) Arrêt du Conseil du 17 juillet 1731.

destruction des métiers, de déchéance de l'entreprise. Un inspecteur vient tous les six mois visiter les locaux, rédige à chaque fois un rapport, qu'il expédie à l'intendant, examine également les étoffes vendues sur les foires et marchés. Il peut procéder à des saisies et infliger des amendes. Les maires et les échevins sont juges des manufactures. Leur juridiction s'étend aux conflits entre ouvriers et fabricants, entre ouvriers...

2) LES ARTISANS JURÉS

Le système s'établit par la convergence d'une demande des artisans, qui ont besoin de sécurité, et du pouvoir d'Etat. Il semble pourtant déjà fortement contesté.

a) Les principes

En mai 1776, on compte seize jurés des corporations à Auxerre, dont neuf pour les activités de transformation ([1200]). Tous ces artisans sont maîtres de tout le processus de production et de la distribution du produit. Le maître est physiquement présent.

Toutefois, chez eux, le travail doit répondre là aussi à des règles très strictes. D'abord l'objet du métier est défini très précisément par les statuts, ce qui n'empêche pas les conflits de compétences : ainsi, « *les tisserands de toile n'ouvreront point de draps, et les tisserands de draps n'ouvreront point de toile* » ([1201]). De plus, chez les drapiers, les draps doivent être de « *bonne laine, leurs gris en quarante portées, leurs blancs en quarante-quatre, leurs draps fins en cinquante* » ([1202]). Seule la teinture est laissée à l'appréciation de chacun. Les menuisiers ne doivent employer que du bon bois sans aubier et faire leur ouvrage selon les règles de l'art ([1203]). Les tonneliers doivent se conformer « *à la jauge du pays auxerrois tant pour la hauteur et la grosseur des tonneaux, dont la matrice en forme d'une chaîne est déposée au greffe de la police* » et faire « *des tonneaux sans aucun peigne, encoignures, joints foulés, aubier, bois rouge, bois blanc, tresse de bois gelé, noeuds perçants, bois vieux, reblanchi, redôlé* » ([1204]). Les cordonniers sont tenus à mettre en œuvre des cuirs « *dûment tannés, corroyés, cuits, passés en galle, noircis et graissés de suif* » ([1205]). Il est vrai que l'artisan assure un service après-vente au client. Ainsi, les tonneliers s'engagent à remettre en bon état « *tous les tonneaux et feuillettes où il se trouvera encoignures, joints foulés, bossures ou taches dans la taille et peignes* » et à garantir le coulage jusqu'à la Saint-Martin ([1206]).

Des gardes-jurés, élus lors de l'assemblée de la communauté, agissent auprès des autorités policières et judiciaires pour qu'elles veillent à ce que « *des gens* [...] *instruits du même métier mais n'ayant pas les connaissances nécessaires, n'entreprennent d'exercer la même profession* » et « *ne livrent au public des instruments défectueux et peu solides* » ([1207]). Chez les menuisiers, ils font quatre visites par an. Ils sont à leur tour visités par un de leur collègue qui porte un titre pompeux de « *maître en œuvre de charpenterie* » ou « *maître de la draperie* » ([1208]).

([1200]) 1 cordonnier, 1 savetier, 1 serrurier, 1 tisserand, 1 vannier, 1 vinaigrier, 1 menuisier, 1 orfèvre, 1 tailleur [Porée (Charles), « Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne «, *B.S.S.Y.* t.71 (1917), p.386]. Chaque corporation se double d'une confrérie, qui tient ses membres unis pas les liens spirituels de la religion. Une chapelle lui est spécialement réservée : aux Jacobins pour les drapiers, les Cordeliers pour les merciers..... A Toucy, drapiers, "*cardeux*" et tous les ouvriers travaillant à la laine et au chanvre ont des statuts et sont groupés en confrérie ayant pour patron Saint-Blaise [d'après un état des revenus de la cure de 1708].

([1201]) Porée (C.), art. cité, p.308.

([1202]) Article 2 des statuts des drapiers d'Auxerre de 1651 De même dans l'article 3 pour les serges (32 portées, 48 portées, 36 portées). Id., p.357-358].

([1203]) Porée (C.), art. cité, p.293.

([1204]) Projet de statuts pour la communauté des menuisiers et tonneliers en 1777 (A.N., F 12/754).

([1205]) Porée (C.), art. cité, p.293.

([1206]) Projet de statuts pour la communauté des menuisiers et tonneliers en 1777 (A.N., F 12/754).

([1207]) Ibid.

([1208]) Porée (C.), art. cité, p.301.

b) Un système sur la défensive

Le système corporatif s'est constitué - semble-t-il - très tard dans l'Auxerrois, même si à la fin du XVIIIe siècle les différentes communautés mettent en avant des textes assez anciens ([1209]). C'est le milieu du XVIIe siècle qui l'a vu s'épanouir. Mais à peine né, il est en déclin, comme s'il n'avait été conçu que pour inverser le cours d'une évolution qu'on pressentait inéluctable. Même s'il met en avant la nécessité de protéger le consommateur ([1210]), il est axé surtout sur la défensive. Déjà, en 1651, en se constituant en communauté, les drapiers entendaient non seulement se protéger de la concurrence en interdisant la vente de drap et de serge drapée à quiconque ne s'était pas soumis à la visite des maîtres jurés ([1211]), mais aussi défendre un monopole en empêchant tout bourgeois ou habitant, « *de telle qualité et condition qu'il soit* », d'« *acheter aucune laine pour en faire draps et serges drapés à dessein de* [les] *vendre* » ([1212]). Un siècle plus tard, menuisiers ([1213]), tonneliers ([1214]) et serruriers ([1215]) d'Auxerre et cordonniers de Saint-Florentin ([1216]) agissent dans le même sens, même s'ils doivent laisser les gens fabriquer pour eux-mêmes ([1217]). Ils n'hésitent pas à faire saisir les biens des contrevenants ([1218]).

La vocation des corporations, c'est donc bien « *l'entente entre les membres d'une même profession et leur défense contre les autres, dans des contestations mesquines, mais qui touchent à la vie de chaque jour* » ([1219]). Leur vigilance « *s'exerce, avant tout, à l'égard du marché de la ville, dont chaque métier veut sa part entière. Ce qui signifie une sécurité de l'emploi et du profit, des "libertés" au sens de privilèges* » ([1220]). Comme dans la cité médiévale, des corps de métiers essaient de jouir à l'intérieur des murs « *de monopoles exclusifs, jointifs, défendus avec hargne et férocité au long de frontières indécises qui permettent aisément des conflits dérisoires* » ([1221]). Petit à petit, ces cadres de sociabilité se trouvent minés et emportés par l'évolution sociale. D'abord l'unité du métier se dissout : certains maîtres aspirent à devenir marchand. De plus, la liberté du commerce est en

---

([1209]) Les serruriers invoquent des lettres patentes de mars 1543, les cordonniers de Saint-Florentin une sentence du 22 juin 1599, les apothicaires d'Auxerre des lettres patentes de Henri III en 1577, confirmées par Henri IV en 1595 et par Louis XIII en 1612... (A.N., F 12/754).

([1210]) En juin 1651, les drapiers invoquent « *l'intérêt du public auquel, faute de visiteurs jurés, des ouvriers inhabiles ou malhonnêtes, pourraient vendre des draps de mauvaise qualité* » [liasse 175, n°1 (A.M. d'Auxerre)].

([1211]) Article 11 des statuts des drapiers d'Auxerre de 1651. Id., p.357-358].

([1212]) Article 12 des statuts des drapiers d'Auxerre de 1651. Ibid.

([1213]) « *Défenses sont faites à tous compagnons et tous autres qui ne sont point maîtres du métier de travailler, ni faire dans leur maison aucun ouvrage du métier* » [statuts approuvés par sentence de la police d'Auxerre du 10 octobre 1740, confirmés par lettres patentes en février 1748 (A.N., F 12/754)].

([1214]) « *Aucunes personnes autres que les maîtres tonneliers ne pourront travailler en ladite ville, fauxbourgs et banlieue, soit pour son compte ou pour d'autres maîtres tonneliers, à peine de confiscation des ouvrages qu'ils auront fabriqués et ledit maître condamné à 5# d'amende* » et : « *Défenses soient faites aux bourgeois et autres de faire faire leurs ouvrages chez eux que par les maîtres de la communauté de tonneliers ou par les compagnons commis par lesdits maîtres* « [projet de statuts pour la communauté des menuisiers et tonneliers d'Auxerre en 1777 (A.N., F 12/754)].

([1215]) D'après eux, aucun particulier ne s'est jusqu'alors « *avisé de s'établir et d'ouvrir boutique* [...] *sans s'être fait recevoir maître* ». Mais ils dénoncent « *les abus qui se commettent journellement* » et qui « *augmentent tous les jours* » [lettre du 21 février 1762 à Monseigneur d'Auxerre (A.N., F 12/754)].

([1216]) Ils veulent « *faire défense à tous* [...] *cordonniers qui n'*[ont] *pas obtenu de lettres de maîtrise de s'entremettre à l'exercice dudit métier à peine d'amendes arbitraires et de prisons* » [procès-verbaux du Conseil du commerce (A.N., F 12/100-1, f°105)].

([1217]) « *Sera permis aux habitants de la ville, faubourgs et banlieue de fabriquer dans leurs maisons des tonneaux pour leur usage, à la charge de les faire faire de jauge et de n'employer que du bois de bonne qualité* » [projet de statuts pour la communauté des menuisiers et tonneliers en 1777 (A.N., F 12/754)].

([1218]) Les saisies se multiplient. Signalons en 1717 celle d'un nommé Edme Villeprat, taillandier, qui « *avait entrepris de faire des instruments qui appartiennent aux serruriers* » ; vers 1740, celle de quelques pièces de toile chez les nommés Jean Drel et Thomas Besnier [Conseil du Roi (A.N., série E)] ; en 1753, celle de « *quelques morceaux d'étoffes destinés à faire des souliers de femmes* » chez un savetier nommé Delvarde (A.N., F 12/754) ; le 5 juillet 1779, celle de 19 feuillettes neuves, 30 moules d'osier, 20 bottes de cercles, 60 flèches de douves de merrain et 80 flèches d'enfonçures chez un certain Etienne Daillant soupçonné de se mêler du métier de tonnelier (A.N., F 12/754).

([1219]) Léon (P.), « La réponse de l'industrie », *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789*, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, P.U.F. 1970, p.275.

([1220]) Ibid.

([1221]) Léon (P.), « Les nouvelles élites », *opus cité*, p.457.

marche : dans la tonnellerie par exemple, « *les bourgeois, les avocats, les négociants se mêlent de la marchandise de tonneaux, d'en faire faire, d'en acheter de faits, dont ils font magasin* » ([1222]). En 1762, dans la serrurerie, « *il s'est établi dans la ville d'Auxerre treize nouveaux artisans qui ont ouvert boutique sans vouloir reconnaître les maîtres-jurés ni se soumettre à leurs visites* » ([1223]). Enfin, le fisc royal fait ployer ces communautés sous les charges : pour conserver leur indépendance, leurs membres d'Auxerre rachètent en 1701 pour 11 000# deux offices d'auditeurs des comptes ([1224]). Comme « *en Angleterre, dès le XVIIe siècle*, [...] *le système corporatif* [est] *tombé en décadence* » ([1225]). En France, il a déjà été contesté par Vincent de Gournay, qui lui reproche d'avoir « *pour effet de restreindre la consommation* » ([1226]).

Les autorités supérieures refusent de jouer le jeu de ses défenseurs. Après l'homologation de leurs statuts le 27 juillet 1658, les merciers avaient interdit à quiconque ne leur est affilié le droit de « *vendre mercerie* » et, toute concurrence étant supprimée, doublèrent leurs ventes en quelques mois. Le Conseil d'Etat, par un arrêt du 2 septembre 1666, rendit aux habitants d'Auxerre le droit de vendre et débiter toutes sortes de marchandises. En 1701, les merciers réussissent à obtenir d'une assemblée générale des habitants le rétablissement de leur communauté au prix d'une forte contestation ([1227]). En 1746, les commissaires du Conseil du Roi refusent l'homologation des nouveaux statuts des menuisiers de Saint-Florentin et en 1752 ceux des maîtres serruriers d'Auxerre. En 1762, l'intendant reconnait bien qu'« *il peut être dangereux de laisser exercer par toutes sortes d'ouvriers la profession de serrurier* », qu'il y a lieu « *de craindre qu'on ne fabriquât de fausses clefs, des crochets, des rossignols* », mais estime que les établissements en jurande « *sont toujours nuisibles à la liberté du commerce* ». Le 11 août 1779, à l'audience, le faux tonnelier Daillant soutient qu'il ne travaille que pour son propre usage et non pour vendre au public et réussit à faire annuler la saisie. Les maîtres tonneliers s'indignent : « *Il faut cependant avouer qu'il serait très douloureux pour des maîtres qui ont acheté fort cher le droit exclusif de travailler, de voir ce droit partagé avec eux par des gens sans qualité et qui, en travaillant, se moquent d'eux et les traitent de dupes d'avoir eu la facilité de donner leur argent.* » ([1228])

Jurandes et communautés de commerce, arts et métiers sont supprimés par un édit de février 1776 ([1229]). Mais le régime des communautés est réglé une fois encore par l'édit royal de janvier 1777, puis supprimé par les lois d'Allarde (2 mars 1791) et Le Chapelier (22 mai 1791).

B) LES ENTREPRENEURS PRIVÉS

L'entreprise privée peut être dirigée par une seule tête ou par plusieurs (rarement plus de deux), selon des modalités assez variées.

1) UNE SEULE TÊTE

Progressivement s'impose la liberté d'entreprise. Pourvu d'une forte personnalité, le fondateur peut diriger sans partage. C'est le cas de Sonnet ([1230]), qui, jusqu'à sa mort, concentre tous les pouvoirs, encaissant lui même tous les fonds ([1231]). Il peut aussi laisser davantage d'initiative à ses enfants. Chez Croiset, il en est sans doute ainsi avant la

---

([1222]) Lettre de Chopart, adjoint de la communauté des tonneliers d'Auxerre à Necker, ministre d'Etat, 6 juin 1779 (A.N., F 12/754). C'est aussi l'avis de l'intendant dans sa lettre du 9 septembre 1779. Ibid.

([1223]) D'après l'intendant de Bourgogne à propos des serruriers.

([1224]) Liasse 175, n°3 (A.M. d'Auxerre), citée par Porée (C.), art. cité, p.317.

([1225]) Ashton (T.S.), *The industrial Revolution*, 1760-1830, Londres, 1948, Paris, 1955, p.11-12, cité par Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.273 (254-291).

([1226]) Sée (Henri), *Histoire économique de la France, tome I, Le moyen-âge et l'ancien régime*, Librairie A. Colin, Paris, 1948, p.350.

([1227]) Porée (C.), art. cité, p.283-386.

([1228]) A.N., F12/754.

([1229]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p.54.

([1230]) Sonnet se montre peu docile avec l'administration préfectorale et est révoqué. Ses adversaires sont heureux d'afficher ce placard le jour de la foire de la Saint-Louis, à Leugny, dans les endroits les plus apparents : « *Révocation du maire. Par ordre du ministère de l'intérieur, en date du 25 juillet 1838, le sieur Jean-Baptiste Sonnet, maire de Diges, est cassé de ses fonctions de maire par suite d'une mauvaise administration, et de faux en écriture publique.* » Dans sa réponse, il s'explique : « *Avis aux maires indociles qui auraient l'audace de soutenir les intérêts de leur commune contre les impositions d'office* » (Fonds Lorrin, L.139, p.441 et suivantes, B.M. d'Auxerre).

([1231]) Comptes d'administration (Me Masquin, 7 août 1873).

disparition du père : le fils aîné est chargé de la main-d'œuvre, du choix des ouvriers, de leur approvisionnement et du transport jusqu'à Auxerre ; le cadet, commissionnaire à Paris, fait la vente des ocres dans la maison de la rue de la Poterie et est chargé seul des frais de loyer, garage et écritures ([1232]). Chez Guilliet & Fils, le père a la direction générale de l'association. Il ne peut être astreint à un travail régulier et continu. Il promet seulement de « *s'occuper des affaires de la société autant que son âge et ses forces le lui permettront* ». Quant aux fils, ils feront indistinctement tout le travail des ateliers et des bureaux ([1233]).

2) LE POUVOIR PARTAGÉ

Le pouvoir peut être partagé entre partenaires égaux ou inégaux.

a) Les partenaires égaux

Le pouvoir peut être partagé à égalité entre gens de bonne foi qui se font mutellement confiance. C'est le cas des entreprises familiales, à la retraite ou à la disparition du fondateur, comme chez Mauger & Lenoir, Parquin frères, Legueux & Zagorowski ou Piat & Fougerol. C'est le cas aussi dans les associations entre partenaires égaux partageant par moitié bénéfices et pertes, affaires et opérations, comme Chambard & Cuillier. Il peut en être de même dans une association entre un homme de métier et ses bailleurs de fonds comme chez A. Fort & Cie, où elles sont « *gérées conjointement par les trois associés, sans qu'aucun gérant ne soit désigné* » ([1234]).

b) Le partage spécialisé

Mais le pouvoir est aussi souvent partagé et précisé. Après la mort du père, dans le cadre de la société Guilliet Fils & Cie, Commergnat dirige la fabrique de roues, Paul est chargé de la direction des ateliers, Georges de la direction technique. De même, lorsque la société est conclue entre deux partenaires inégaux, entre un Parisien et un Auxerrois comme chez Dumouchel & Cie, ou entre un homme de l'art et un capitaliste comme chez Monnot & Sirot, Sonnet & Quantin ou Challe & Huard. Les uns sont chargés de la partie productive. Ainsi, Garet dirige l'usine de Bellevue (Diges), paie les ouvriers, les fournisseurs et les entrepreneurs, tient donc note exacte du tout et en envoie la copie à ses associés avec les pièces justificatives ([1235]). Sirot s'occupe de l'extraction des terres et des découvertes, de la direction des travaux d'établissement, de leur surveillance et de tout ce qui concerne la manutention et fabrication des ocres. « *En conséquence, il habite* [...] *les bâtiments dans les dépendances desquelles sera établie la fabrique.* » ([1236]) À la tuilerie de Sauilly (Diges), Quantin, tuilier patenté, est seul chargé de la main d'œuvre et de la fabrication, des marchandises. À cet effet, il touche 7F par millier de tuiles, de carreaux ou de briques simples, 12F par millier de briques doubles, 7F par centaine de faîtières. Il paie les ouvriers employés à la fabrication et à la cuisson des marchandises ([1237]). À Seignelay, Huard, chargé de gérer l'usine, doit l'habiter et consacrer tout son temps à la société ([1238]).

Les autres associés évoluent dans la sphère commerciale. À Sauilly, c'est le cas de Désiré Sonnet, négociant. À Paris, Dumouchel établit tous les comptes, a seul la signature sociale, mais ne peut en faire usage que pour la transmission des valeurs par endos ou pour les actes de pure administration. Tous les autres engagements doivent être signés par ses co-associés. De même, Monnot est le caissier de la société : il s'occupe des mouvements de fonds, encaisse les billets provenant des règlements des marchandises, paie toutes les acquisitions et dépenses d'établissement. Il reste maître de la gestion : son partenaire, pourtant associé, est privé de la signature sociale. À la fabrique d'essieux, Challe se réserve sans doute la partie commerciale.

La brasserie Mayerhoeffer offre un exemple original : si la signature sociale appartient à chacun des associés, Messner est plus spécialement chargé de la fabrication de la bière, de la surveillance des ouvriers, des voyages et de la

---

([1232]) Acte de société (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783).

([1233]) Acte de société (Me Parry, 23 mai 1885).

([1234]) Acte de société (Me Harriot, 7-15 avril 1903).

([1235]) Acte s.s.p. du 6 mars 1835, enregistré à Toucy le 14 mars 1835 (A.D.Y., 3Q 9288).

([1236]) Acte de société s.s.p. du 27 mai 1835, enregistré le 30 mai 1835.

([1237]) Il doit fabriquer environ « *300 000 de marchandises* » et plus. Néanmoins, au cas où le commerce ne serait pas favorable, il devra restreindre sa fabrication de manière à ne pas encombrer l'usine [acte de société s.s.p. entre Amable Désiré Sonnet, propriétaire, négociant patenté, et Jean Baptiste Cantin, tuilier, patenté, 1er janvier 1866, enregistré à Toucy le 1er mars 1866 (A.D.Y., 3Q 9302)].

([1238]) Acte de société (Me Limosin, 18 décembre 1869).

suite de la clientèle. La veuve Mayerhoeffer tient la comptabilité et la caisse que M. Messner peut vérifier quand bon lui semble. Elle s'occupe aussi de la nourriture des ouvriers ([1239]).

c) Les capitalistes

La situation est nettement différente lorsque l'association ne rassemble que des capitalistes. Chez Parquin-Sonnet & Cie, les quatre grands ocriers se réservent le pouvoir : tous les mois, ils se réunissent dans la fabrique pour s'entendre sur les approvisionnements à faire et sur l'ensemble de la fabrication, ainsi que tous les trois mois pour arrêter les comptes. Antoine Parquin et Zagorowski sont nommés gérants. Le second tient la caisse et la comptabilité générale. Il adresse les marchandises aux clients, remet les mandats sur les négociants à un banquier d'Auxerre, prend chez lui des fonds au fur et à mesure des paiements, remet à l'employé de la fabrique les sommes nécessaires pour les ouvriers. Il reçoit de Parquin à la fin du trimestre le compte des factures qu'il a faites pendant le trimestre, en général toutes les lettres et notes concernant la comptabilité ([1240]). La surveillance, la fabrication et l'expédition des ocres, c'est-à-dire la gestion purement technique, sont confiées à un employé, dont les attributions sont précises : il établit un registre pour la comptabilité, reçoit les commandes, qui lui sont immédiatement adressées avec des contremarques séparées distinctes, pour lui permettre d'expédier à chaque négociant ce qu'il a demandé. Il ne doit favoriser personne, mais au contraire, expédier à tous des marchandises d'égale qualité, en commençant par les plus pressés, suivant l'ordre d'arrivée à la fabrique. Il remet les lettres de voitures à Zagorowski pour qu'il remplisse les adresses et les signe.

La société Parquin & Cie est un cas intermédiaire. Zagorowski et Parquin, gérants de la société, doivent s'entendre entre eux sur la direction générale des affaires. Le premier s'occupe spécialement de la direction des mines d'ocres ; le second est en charge de la fabrication, de l'expédition des ocres, de la comptabilité générale, de la correspondance et de la caisse ([1241]). Ils ont droit tous les deux à 1% des bénéfices nets et à un fixe : respectivement 1 000F et 2 000F par an.

d) Les sociétés anonymes

Quant aux sociétés anonymes, elles sont administrées par des un conseil : trois membres chez Charles ([1242]), neuf membres à la *Société des Ocres de France*. Dans le premier cas, le pouvoir reste de fait aux mains du fondateur. Dans le second cas, il est plus dilué : les administrateurs, pris parmi les associés, nommés pour six années par l'Assemblée Générale, sont renouvelés chaque année par la sortie d'un ou de deux de ses membres ([1243]). Comme l'ensemble industriel est assez disparate, on crée de toutes pièces une direction générale commerciale et administrative de la société assurée par le président-délégué, assisté d'un sous-directeur et de deux directeurs techniques. L'exploitation technique reste divisée en deux sections : l'une pour la Bourgogne et Saint-Pompon, l'autre pour le Vaucluse. À la tête de chaque section est placé un directeur ayant, sur le plan de la technique, une autonomie à peu près complète.

Dans les sociétés, dont le siège est extérieur au département, les usines sont de simples établissements de production. Comme dans les cimenteries de Vermenton, la gestion technique est assurée par un ingénieur "*parachuté*" ([1244]) ou par un directeur et un contremaître originaires de la région ([1245]).

([1239]) Acte de société entre Emma Joséphine Milliaux et Alfred Messner (Me Hattier, 30 avril 1883).

([1240]) Acte s.s.p. daté du 18 novembre 1846, enregistré le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147).

([1241]) Traité s.s.p., 3 juin 1856, enregistré le 5 juin 1856 (A.D.Y., 3Q 1156).

([1242]) Tract publicitaire de 1901 (archives Lechiche).

([1243]) Par exception statutaire, le premier Conseil en place pour trois ans est composé de cinq Auxerrois (Gustave Parquin, Jules Momon, Georges Lechiche, Léopold-Rémy Leau, Albert Jossier), de deux Vauclusiens (Jean Testard, Fernand-Camille Mathieu) et de deux Lyonnais (Paul Lansade et Jean-Louis Mercier).

([1244]) Ainsi, en 1906, l'usine Lambert est dirigée par un ingénieur né à Pont-l'Evêque (Calvados) et l'usine Gougis par un ingénieur né à Lille (Nord).

([1245]) En 1911, le directeur de l'usine Rouzé & Cicile est né à Migennes (Yonne) et le contremaître à Saint-Moré (Yonne).

II : LES MOYENS DE CONTRÔLE

Le calcul du coût de production permet de dégager la marge brute d'exploitation. Est-il possible de le déterminer à l'aide d'instruments de contrôle suffisants ?

A) LA SITUATION INITIALE

La technologie, qui est traditionnelle, et la direction (ce qu'on appelera bien plus tard le *management*) de capitaux limités n'exigent ni compétences particulières, ni spécialisation des tâches.

1) LE PAYSAN

La plupart des industriels ruraux ne tiennent qu'une comptabilité élémentaire. Beaucoup sont illettrés ([1246]). Peu s'astreignent à observer les dispositions légales. Rares sont ceux qui font un inventaire annuel. La comptabilité à parties doubles est ou ignorée, ou appliquée sans discernement ni continuité. « *Le bilan n'est pas une institution de base.* » ([1247]) Les paysans écrivent leurs informations sur un simple mémento journalier (agenda) ([1248]). Ils appliquent des méthodes le plus souvent très flottantes et gèrent « *leur entreprise comme un patrimoine privé, avec un mélange de routine circonspecte et de hardiesse aventureuse* » ([1249]). Si leurs dépenses d'installation sont faibles, ils ont besoin d'un fonds de roulement, qui les oblige à s'endetter.

2) LE NÉGOCIANT

Formé aux règles de la comptabilité à partie simple ([1250]) ou double ([1251]), le négociant sépare les comptes de l'entreprise du budget familial et dispose d'un arsenal plus diversifié : Derome a un livre de ventes et un autre

---

([1246]) « *Moi, Jean Sonnet*, [...] *donne pouvoir à mon fils* [...] *de recevoir les sommes formant le prix de la présente vente ainsi que toutes autres sommes et de signer les quittances en mes lieu et place, approuvant à l'avance ce qu'il fera, attendu que je ne sais* [...] *que signer mon nom* » [acte s.s.p. du 29 juillet 1818, enregistré le 20 décembre 1824 (A.D.Y., 3Q 9285)].

([1247]) *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789*, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, PUF, Paris, 1970, p.263.

([1248]) Par exemple, sur l'agenda Lechiche de 1861, on peut lire : à la page du vendredi 4 janvier : « *reçu 11 sacs de JC 935F et 15 sacs de JF 1 275F ; Delzard : 6F* ; *1 journée, Dédé : 1 journée ; Bernard : 1 journée ; Bresson 7 heures et demi ; 2 voitures de Greuaut* [d'ocre] *pour Le Gaze* » (l'usine à gaz installée près du boulevard Vaulabelle ?, sans doute pour le sable de filtration) (archives Lechiche).

([1249]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Paris, 1970, qualificatifs attribués aux boutiquiers parisiens, p.235.

([1250]) A la même époque, dans le Rhône, « *la comptabilité à partie simple a de solides assises dans le monde de la pratique commerciale* » [Massadier (Alexis), *Contribution à l'histoire de la comptabilité, XVIIIe siècle, Notes sur la faillite*, 1er octobre 1962 (bibliothèque des experts-comptables)].

([1251]) Aucun acte de société ne stipule explicitement l'usage de la comptabilité en partie double comme garantie de transparence.

d'achats ([1252]), Chauvot un inventaire et un livre journal ([1253]), Commeau un livre journal ([1254]). Mais seul le premier a des carnets de fabrique utiles au contrôle technique des fabrications. Dufour et les frères Parquin ont été formés "*à la parisienne*". Le premier embauche en janvier 1820 un rentier parisien « *pour tenir la comptabilité* », qui verse, pour sûreté et garantie de sa gestion, à titre de cautionnement, la somme de 6 000F ([1255]). Les seconds ont vu leur père utiliser des registres reliés en carton et recouverts de parchemin, les uns pour le journal, d'autres pour les comptes-courants ou les opérations d'escompte ([1256]). Dans le bail qu'ils signent avec leurs parents, ils s'engagent à tenir à Pourrain et à Paris deux registres constatant le nombre de pièces fabriquées, leur poids, l'époque de leur sortie, le lieu de leur expédition, et les communiquer au moins une fois par an, ainsi que leurs inventaires ([1257]). Routier a plusieurs livres : un journal de toutes les fournitures de bière, un petit registre de reçus par les chalands de toutes les fournitures de bière faites dans la ville d'Auxerre, un livre de comptes-courants tenus avec les gros consommateurs de bière, un registre moyen ([1258]). La technique comptable semble de type « *à partie simple* » et le soin apporté à la tenue des registres laisse un peu à désirer ([1259]). Chez tous, les comptes de l'entreprise sont séparés du budget familial.

Les règles de comptabilité sont si simples que des comptables professionnels ne sont pas nécessaires : le stock est en général constant, les ventes se font en majorité au comptant, les paiements des fournisseurs sont réguliers, les investissements quasi nuls. Chacun a ses propres règles de comptabilité ([1260]). Ce qui compte, c'est l'importance des marchandises disponibles et l'état global des recettes et des dépenses, qu'il voit d'une manière concrète en termes de flux de trésorerie (*cash-flow*). Ce qu'ils font apparaître comme bénéfices, est le résultat brut d'exploitation, soit la marge entre le chiffre d'affaires de l'exercice et l'ensemble des coûts de production, résultat toujours identique à la différence inscrite au bilan entre leur *capital au présent inventaire* et leur *capital au précédent inventaire* ([1261]). Or ce compte *capital* comprend des pertes (débiteurs douteux, remises aux faillis...). De plus, on passe sans transition, sur les livres, d'une année à l'autre, au mépris des règles d'indépendance d'exercice ([1262]).

On est donc loin de la comptabilité mise en place à Gand à la même époque, où la matière première est suivie de proche en proche, en quantité et en valeur, et où le bénéfice à la vente peut être calculé fabrication par fabrication, les frais, notamment les salaires, ayant été calculés et répartis par sections ([1263]).

([1252]) Un livre de ventes (192 pages, dont 35 remplies) commencé le 15 mai 1751 ; un livre couvert de carton contenant les achats (180 pages) commencé le 15 mai 1751, 23 pages remplies ; un carnet de fabrique commencé le 15 juin 1751 contenant 21 rôles, 1 autre carnet de fabrique commencé le 8 août 1752 contenant 46 feuillets ; un autre carnet de fabrique commencé le 4 septembre 172 contenant 54 feuillets, les derniers sont partie en blanc et le surplus entièrement en blanc [inventaire (Me Lordereau, 29 octobre 1753)].

([1253]) Inventaire, « *livre journal du défunt sur lequel il y avait de l'actif de 3 600#* » [partage du 28 frimaire an III, évoqué dans l'acte Me Juventy 7 floréal an III (18 mai 1795)].

([1254]) « *Un livre journal ouvert en parchemin qui paraît avoir commencé le 6 prairial an II* » [inventaire (Me Gauthier, 20 avril 1807)].

([1255]) Acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130). « *Pour sûreté et garantie du cautionnement, Dufour sera tenu de mettre à la disposition du prêteur une quantité de marchandises en ocre, qui, calculées au cours de la place, équivaudra toujours au double de la somme prêtée.* »

([1256]) Inventaire après le décès de Mme Louis Parquin (Me Leroux, notaire à Paris, 12 novembre 1838).

([1257]) « *D'ailleurs, les pièces d'ocres seront numérotées* » [acte s.s.p. du 1er février 1824 (archives Parquin)].

([1258]) Sur ce registre cartonné et couvert en papier de couleur est écrit de la main de Routier : « *1er décembre 1832 : Dumoy 1 000F ; Moissat : 1 000F ; 3 mars 1832, Regnier : 1 500F ; 20 septembre 1832, Fleutelot : 1 800F ; 10 mai 1832, Regnier 1 000F ; 19 mai, 1832 Regnier 8 725F* » [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)].

([1259]) « *Il est à remarquer que sur tous ces registres il manque quelques feuillets qui paraissent avoir été ôtés depuis longtemps* » [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)].

([1260]) Fohlen (Claude), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, Volume VII/1, Cambridge, 1978, p.374.

([1261]) Chassagne (Serge), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Aubier, 1980, p.95.

([1262]) Duport (Paul), *La comptabilité des marchands et artisans sous l'Ancien Régime*, Mémoire, Saint-Etienne, Février-Mars 1964, p.28.

([1263]) En fait, en avril 1777, chargé de la réforme du régime pénitentiaire dans les Pays Bas autrichiens, un homme de bien, Jean Philippe Vilain XIII, met au point un système comptable très détaillé jusqu'à donner le moindre renseignement, atelier par atelier, fabrication par fabrication et même parfois article par article [Stevelinck (Ernest), *La comptabilité industrielle au XVIIIe siècle*, Bruxelles, Editions Services S.C., extrait de la revue mensuelle *La vie au bureau*, n°5, mai 1976, p.254].

B) L'ÉVOLUTION

Déjà, en 1832, chez Roblot, les registres ont des fonctions diverses : décomptes particuliers pour les billets souscrits, mémorial et suite des opérations de commerce, échéances ou billets à payer, effets à payer, comptes-courants pour renseignements avec les correspondants, inscriptions de voitures d'ocre, livraisons d'ocres faites, traités entre les sociétaires... ([1264]). Les cartons contiennent des billets acquittés, des pièces de procédure, assignation, protêt, des notes et renseignements, des comptes divers... Monnot dispose en plus d'une table alphabétique des divers particuliers avec lesquels il est en compte-courant ([1265]). Chez les deux hommes d'affaires, la classification des comptes est raisonnée. Les écritures consignées sur plusieurs livres auxiliaires sont reportées directement au grand livre ([1266]). L'entreprise et le propriétaire sont clairement distingués. Toutefois, les comptes généraux ne sont pas classés dans les cinq catégories proposées par Edmond Desgranges père en 1795 : la comptabilité ne se fait donc pas encore à colonnes multiples et la tenue des livres reste de ce fait assez compliquée.

Petit à petit, la maîtrise des techniques de la comptabilité en partie double s'améliore ([1267]). Les outils se diversifient : grand livre, journal, livres de comptes d'effets à payer, d'effets à recevoir, matériel, approvisionnements, marchandises générales, frais généraux, caisse, banque, débiteurs divers, créanciers divers, pertes-et-profits... ([1268]). Les balances des comptes semblent établies tous les mois. Elles sont présentées en trois ou quatre colonnes : une colonne *Doit* à gauche, une colonne *Avoir* à droite, et l'intitulé du compte au centre. Parfois, une colonne *soldes* est rajoutée à droite. La balance est la somme verticale de tous les comptes et est bien sûr équilibrée. On lui ajoute l'inventaire de début d'année pour obtenir la balance générale ([1269]).

Les sommes inscrites à certains postes ne changent pas ou ne changent guère en cours d'année : capital, matériel, comptes des différents sociétaires, créanciers ou débiteurs divers... D'autres augmentent faiblement (marchandises générales) ou fortement (caisse, banques, effets à recevoir, comptes d'ocre...).

Dans une note, un des responsables de l'entreprise Lechiche & Cie note dans la marge à propos d'une différence de 288,50F entre le total des écritures du Grand Livre et celui du Journal : « *D'où vient cette différence ?* » Le comptable n'a aucune peine à expliquer que ses comptes sont « *scrupuleusement exacts* ». Par ailleurs, les vérifications ne s'effectuent qu'en début de chaque année. Les différences de comptes sont alors analysées. Ainsi, le livre *effets à recevoir* est comparé point par point avec le *journal*. Les différences sont regroupées en deux colonnes : d'un côté les effets en moins, de l'autre ceux en plus, avec leur date, le nom des clients et leur montant ([1270]).

([1264]) Apposition des scellés par le juge de paix après la faillite Roblot, 15 janvier 1831 (A.D.Y., 4U 119).

([1265]) Id. après la faillite Monnot, 27 janvier 1838 (A.D.Y., 4U 358).

([1266]) Dans le premier ouvrage de Luca Paciolo paru en 1494, il n'est question que de trois livres : le mémorial (ou Brouillard), le journal et le grand livre. La liste des registres semble ici très proche de celle proposée par Matthieu de la Porte dans son ouvrage "*Le guide des négociants et teneurs de livres*", dont la première édition date de 1685 et la dernière de l'an VII, d'après Vlaemminck (J.H.), *Histoire et doctrine de la comptabilité*, Vesoul, Pragnos, 1979, p.131.

([1267]) D'après des brouillons écrits au crayon de la comptabilité de Lechiche & Cie (résumés d'écriture au Grand Livre datés du 1er février 1892, additions au Grand Livre 1892...) (archives Lechiche).

([1268]) A la brasserie Mayerhoeffer : 1 grand livre relié en basane verte avec coins nickelés ayant 617 pages numérotées, dont les 500 premières sont affectées au Grand Livre et le surplus aux effets remis au banquier, 1 registre cartonné contenant 169 feuillets formant 338 pages toutes écrites en partie [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)]. A la tuilerie Duranton : 13 registres sur lesquels sont inscrites les livraisons journalières commençant le 7 janvier 1868, 5 livres constatant les coupes de bois commençant en 1869, 3 livres constatant les bourrées reçues depuis 1862, 7 registres contenant la comptabilité, le registre de caisse depuis le 7 mars 1868, 5 grands livres contenant les comptes des clients commençant le 5 avril 1868... [inventaire (Me Bernage, 5 décembre 1893)].

([1269]) Voir les livres de comptabilité *Piat & Fougerol* : Journaux n°16 à n°28, du 2 avril 1898 au 8 novembre 1917, 700 à 750 pages chacun. Grands livres n° 11 à n° 14, de 1898 à 1908. Et situation brute et nette du *Comptoir des Ocres de Bourgogne* entre 1892 et 1896 ; comptes courants de Lechiche & Cie (archives Lechiche).

([1270]) D'après des brouillons de la comptabilité de Lechiche & Cie (archives Lechiche).

Les effectifs des bureaux augmentent ([1271]). Leur mobilier ([1272]) et leur matériel se diversifient ([1273]). **Les techniques comptables** s'affinent : en 1859, Zagorowski connaît assez bien le prix de revient à chaque stade de production ([1274]). Mais globalement elles **restent dans leur esprit celles qui ont toujours été en vigueur, depuis des siècles, dans le négoce**. Elles ont leurs carences : l'absence de procédure d'amortissement ne permet pas de tenir compte de la dépréciation du capital ([1275]), et celle de règles précises d'imputation des frais généraux d'évaluer les coûts de production pour chaque opération. Elles ne permettent pas d'analyser la rotation des flux de capitaux et de marchandises et d'en retracer les stocks. Elles reflètent encore « *le caractère avant tout patrimonial de l'entreprise* », dont l'expansion est pensée en termes d'accumulation ([1276]). **La gestion industrielle ne s'affranchit que très lentement du négoce** ([1277]). La marge entre prix de revient et prix de vente reste l'indicateur le plus fidèle de rentabilité ([1278]). Elle n'autorise pas une mesure correcte des profits ([1279]). Ne dit-on pas que chez Guilliet le prix de vente d'une machine est calculé par simple adjonction de la marge au prix de revient, lui-même calculé au seul poids de la matière ?

([1271]) 8 chez Piat & Fougerol, en mai 1901, pour 96 personnes travaillant dans les ateliers et 24 à la fonderie [livres de comptabilité). Cent-cinquante ans plus tôt, Derome disposait déjà d'un cabinet [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753)].

([1272]) Chez Bernard : 1 table de comptable en chêne, 1 table de comptable en bois blanc, 3 chaises cannées, 2 fauteuil de bureau en velours, 4 chaises de bureau en velours, 1 canapé en velours, 1 bureau ministre avec tiroirs et placards, 1 autre avec tiroirs, 1 chaise de comptable, 1 bureau de comptable avec tiroirs [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)].

([1273]) Chez Bernard : 1 presse à copier, 7 cartons de bureau, 2 casiers à carton, 12 cartons [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)] ; chez Crépain : 7 carnets de vente, 2 copies de lettres, 4 biblioraptes (reliure mobile pour manuscrits) [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([1274]) Extraction (3,77F), transport de Vassy à Cravant (7,92F) et de Cravant à Auxerre (1,70F), déchargement (0,45F), cassage (0,51F), déchet sur le cassage (0,44F), montage des pierres (0,51F), charbon pour la cuisson (1,75F), montage du charbon (0,06F), main-d'œuvre du chauffeur (0,51F), triage et charrois (0,58F), broyage (0,85F), envaisselage (9,20F), pointes, papier, goudron (0,25F), pesage, roulage, mise en maagsin, livraison aux acheteurs (0,50F), graissage, usure des agrès et réparations (1F) [dossier d'indemnisation pour la mise en chômage de l'usine du 18 août au 17 novembre 1859 (A.D.Y., 3 Sa)].

([1275]) Ainsi chez la veuve Mayerhoeffer : « *Il sera fait chaque année un inventaire. Les 140 000F de bâtiment et de matériel subiront chaque année une réduction de 10% de ces prix* » [acte de société (Me Hattier, 30 avril 1883)].

([1276]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.144.

([1277]) Comme dans les filatures américaines, voir Chandler (A.D.), *The visible hand, The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge (Mass.), 1977, p.67.

([1278]) Henri (Daniel), art. cité, p.144.

([1279]) Comme le montre l'étude des comptabilités industrielles anglaises au XIXe siècle par Richard Brier [Colasse (Bernard), « Les trois âges de la comptabilité », *Les racines de l'entreprise*, *opus cité*, p.87].

III : LE DEGRÉ DE L'ENGAGEMENT DANS LA PRODUCTION

En raison de l'origine et de la formation de nombre d'entre eux, les industriels passent pour avoir du mal à se dégager de la sphère commerciale et à s'engager dans la sphère productive. Qu'en-est-il ? Aux types traditionnels s'opposent les types nouveaux.

A) LES TYPES TRADITIONNELS

Sur l'ensemble de la période, 110 entrepreneurs (61,4%) sont de types traditionnels : 73 (40,8%) appartiennent à la sphère commerciale, 37 (20,7%) à la sphère de production artisanale.

1) LA SPHÈRE COMMERCIALE

On sait que bien peu de marchands acceptent d'entrer dans la sphère de production. Le capital n'a pas une tendance innée à y pénétrer ([1280]). « *À quelques exceptions près, le capitaliste* [le grand marchand] *ne s'engage pas franchement dans la production* » ([1281]). Toutes proportions gardées, l'Auxerrois suivrait-il la voie de la Hollande, dont le capital marchand si abondant n'a pas donné naissance à un essor industriel ?

a) Les négociants

Des négociants ne s'engagent presque pas dans la sphère de production. Lesseré n'est que le relais d'un marchand-fabricant dijonnais : il redevient un simple commerçant à partir de 1770, quand les liens avec la manufacture de Dijon sont définitivement rompus ([1282]). Dans le travail de l'ocre, Boyard se contentent de commercialiser ([1283]) pendant une très courte période la production brute extraite par Meunier. Dans ce *Verlagssystem*, ces marchands-fabricants sont bien des « *capitalistes* », mais au sens de cette époque, des grands marchands aux activités multiples et indifférenciées, qui ne s'engagent pas franchement dans la production ([1284]). D'après Schlumbohm, il n'y a là rien d'étonnant. La sphère de distribution est bien régie par les lois du capital : le commerçant apporte son argent sur le marché, l'échange contre les produits de nombreux petits producteurs, puis échange ces produits contre de l'argent quelque part ailleurs. Le circuit n'atteint son objectif que si la quantité d'argent obtenue à la fin excède celle engagée au départ ([1285]).

([1280]) Kriedte (Peter), Medick (Hans), Schlumbohm (Jürgen), *Industrialization before industrialization : rural industry in the genesis of capitalism*, Cambridge, London, New York, Cambridge University Press, Paris, Edition de la Maison des Sciences de L'Homme, 1981, 333 p.

([1281]) Léon (Pierre), « Les nouvelles élites », *Histoire économique et sociale de la France*, 1660-1789, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, P.U.F. 1970, p.637.

([1282]) Dès 1770, les Etats de Bourgogne refusent de verser leur subvention au Bureau de l'Aumône Générale en raison de l'absence de relevés détaillés des effectifs employés. Le 20 novembre 1773, ils déboutent ses administrateurs de leur demande de 1 800# [correspondance des Etats de Bourgogne, A.C.O. (liasses C 3718-3719)]. Plus tard, Lesseré fournit des habits pour les volontaires de 1791-1792.

([1283]) D'après l'*Almanach du Commerce de Paris, des départements de l'Empire français et des principales villes d'Europe*, Boyard-Moreau est en 1806 à la fois commissionnaire en vins et propriétaire d'une manufacture d'ocre. Il n'a pas été possible de localiser cette "*manufacture*". En 1809, il n'est plus que commissionnaire en vins.

([1284]) Léon (P.), « La réponse de l'industrie », *opus cité*, p.327.

([1285]) Schlumbohm (J.), « Relations of production, productive forces, crises in proto-industrialization », p. 94-125, notamment p.94, *opus cité*.

Les industriels de l'Auxerrois d'après
le degré de leur engagement dans la production

	Textile	Tannerie	Ocre	Méca-nique	Autres	Total
NÉGOCIANTS						
Traditionnel	3		10		2	15
Nouveau			9		3	12
PETITS MARCHANDS						
Tradition	3	27	8		20	58
Nouveau	1		3		3	7
ARTISANS						
Tradition	20		2	6	9	37
Nouveau	2		17	15	16	50
TOTAL	29	27	49	21	53	179
Tradition	26	27	20	6	31	110
Nouveau	3	0	29	15	22	69

D'autres investissent un peu dans la production. Trocquet, pour honorer son contrat avec Barre & Cie, construit en 1759 un grand foulon à la hollandaise d'une capacité de 1 000 à 2 000 pièces par an et un autre foulon plus petit. Beaucoup se contentent d'une petite "*fabrique*" pour pulvériser et tamiser l'ocre comme Bourgoin et Cottin, Roblot ([1286]), Moreau ([1287]), Garet, les frères Coulon, Dautrive, Pradier & Perrin et Berthier font même appel à une énergie mécanique : Guillemot dès 1830, Monnot en 1836, Pradier & Perrin vers 1870.

Mais tous ces "*négociants*" continuent d'exercer leur profession d'origine. Lesseré et Guillemot restent marchands d'étoffes, Boyard et Cottin commissionnaires en vins, Monnot commissionnaire en vins et banquier, les frères Coulon propriétaires fonciers ([1288]), Pradier & Perrin marchands de peaux et chiffons ([1289]). Roblot ajoute vers 1820 à son activité ocrière celle d'une maison de roulage puis celle de banquier ([1290]). Garet quitte bien le notariat, mais ne s'investit guère dans sa nouvelle activité. Dautrive reste notaire. Berthier garde son magasin du centre-ville. Boyard quitte la production dès 1808 et Cottin en 1823.

Chez tous, la sphère reste essentiellement commerciale. Certes, à Seignelay, les entrepreneurs ont quelques aptitudes techniques : Derome est qualifié de « *bon ouvrier* » et « *entendant bien la fabrique* » ; Trocquet contribue par les « *lumières qu'il a du commerce en général* » et par la « *connaissance qu'il possède de celui de la draperie à faire fleurir l'entreprise* ». Ses étoffes sont jugées de belle qualité ([1291]). Mais ces marchands parisiens se succèdent à un rythme élevé ([1292]). Trocquet

([1286]) Sous le nom de son beau-père Bray en 1814 [matrice des mutations des propriétés bâties (A.M. d'Auxerre)].

([1287]) Moreau obtient le 16 août 1821 l'autorisation [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y. 5M10)], mais il attend 1825 pour devenir propriétaire de la parcelle sur laquelle il implante les installations (Me Pain, 30 avril 1825).

([1288]) Nicolas est aux Bois-de-Bèze (Lucy-sur-Yonne), Séverin aux Pullins (Saint-Sauveur-en-Puisaye), à la tête de près de 37 hectares.

([1289]) Les faillis prétendent qu'il existe deux sociétés parfaitement distinctes : une pour les ocres entre Mme Vve Guillaume Pradier et les époux Perrin, une pour les peaux entre M. et Mme Perrin et Mme Marie Emilie Pradier. En fait, les deux sociétés ont le même siège social, les mêmes bureaux, les mêmes magasins [scellés du 23 juillet 1878 (A.D.Y., 4U 398)].

([1290]) Dans une lettre du 15 janvier 1821, il déclare : « *J'y ai ajouté l'entreprise d'une maison de roulage servant d'entrepôt aux marchandises destinées pour Paris.* » Et dans une autre : « *Je me trouve aussi chargé en ce moment de l'entreprise des transports de la guerre* » [« mémoire Piétresson » (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre)].

([1291]) Rapports d'inspecteurs (A.N., F12/554 et F12/1375).

([1292]) D'après les rapports d'inspecteurs (A.N., F12/554 et F12/1375). De janvier 1688 à octobre 1793, le troisième entrepreneur, Denis Rousseau, est un marchand de la ville de Paris, directeur de la Compagnie des Indes orientales, ancien échevin : il quitte l'Auxerrois parce qu'on ne veut plus lui payer 6 000# chaque année et s'occupe aussitôt d'une manufacture de draps fins à Sedan. La manufacture de Seignelay est alors fermée pendant dix-sept ans. De 1710 à 1735, d'autres marchands de Paris reprennent le flambeau. François de Montbrun et Elie Sarrasin (arrêt du Conseil du Roi du 21 octobre 1710), puis Charles Chineau (reconnaissance du 13 juillet 1711), et

est moins intéressé par le produit que par des « *parties secrètes* » ([1293]) et ne néglige pas les activités agricoles, n'hésitant pas à faire appel à la presse pour faire son marc ([1294]). Pourtant, une jenny neuve de quarante broches est encore bon marché ([1295]).

Pour tous, la création d'une usine reste une affaire comme une autre, souvent une affaire parmi d'autres ([1296]). Les contraintes techniques ne sont pas suffisantes pour exiger une mobilisation intégrale du capital familial dans l'industrie ou dans une seule branche. La création d'une entreprise manufacturière n'est que très rarement le signe d'une mentalité proprement "*industrielle*".

b) Les petits marchands

Les activités de production sont souvent subordonnées aux activités commerciales. Les tanneurs (Chauvot-Voguet-Deshommes, Seguin, Clerjault, Juventy-Lavollée, Jaluzot, Bigé, Commeau) restent essentiellement des marchands. De même, Routier, puis Massé, qui vend la bière aux limonadiers ([1297]) et aux particuliers, Jules Moreau, qui vend ses biscuits et son chocolat dans son magasin du centre-ville, Jourde avec ses peaux.

Certains développent leurs installations : Juventy acquiert un moulin à tan ([1298]), Commeau achète une tannerie voisine ([1299]) et ajoute à la sienne un grand corps de bâtiment ([1300]). Mérat fils pense à valoriser les déchets en transformant une partie de sa tannerie en fabrique de colle forte et d'huile de pied de boeuf ([1301]). Le petit-fils Massé démolit vers 1875 entièrement la plupart des bâtiments de la brasserie et les reconstruit.

Guillaume-Marange est un vrai aventurier : il acquiert en 1807 la tuilerie faïencerie Berthelot de Chevannes ([1302]), la laisse à l'abandon ([1303]), s'en va comme négociant à La Martinique, revient à Auxerre et y installe une vinaigrerie à partir de 1831 ([1304]). Routier commence par produire de l'amidon ([1305]), puis y ajoute la bière ([1306]),

---

Pierre le Camus ne brillent guère, pas plus que Nicolas Riboulard (cession et transport du 10 mai 1714 et du 27 novembre 1714), qui abandonne la manufacture en 1718. Leur succèdent de 1722 à 1735 Joseph Germain (arrêt du conseil du Roi du 9 janvier 1722, confirmé par un autre arrêt du 17 juillet 1731), marchand en gros de la place du Chevalier du Guet, à Paris, puis de 1735 à 1750 Honoré Scellier et Etienne Delacroix (arrêt du 22 février 1735).

([1293]) Assemblée des habitants de Seignelay (Me Potherat, 12 septembre 1762).

([1294]) « *Mauger s'engage à laisser libre la lainerie depuis le commencement des vendanges jusqu'à la fin de décembre chaque année en sorte que le sieur Trocquet en aura pendant son temps concurremment avec le sieur Mauger l'usage et la liberté de la presse pour y faire son marc et à cet effet le sieur Mauger se retranchera dans la tonderie pour y faire ses ouvrages pendant les trois mois et ne pourra en aucun temps occuper les laineries et tonderies que par des laineurs et tondeurs et non par d'autres ouvriers cardeurs ou fileuses qui en sont expressément exclus* » [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)].

([1295]) 6 £ en 1792 (20 à 30# tournois), soit moins qu'un métier à tisser traditionnel (7 à 10 £, soit 35 à 50#) [voir W.B. Crump, *The Leeds Woolen Industry, 1780-1820*, cité par Landes (David S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p.95, note n°1].

([1296]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.143.

([1297]) Vente (Me Métairie, 10 novembre 1844).

([1298]) Battoir à écorces et foulon des Barillets sur la rivière Ouanne [liquidation et partage (Me Barrey, 3 novembre 1811).

([1299]) Vente (Me Duplessis, 15 septembre 1813). Commeau revend cette tannerie du Batardeau l'année suivante (Me Chomereau, 26 août 1814), la rachète douze ans plus tard (Me Piétresson, 18 juin 1826), et la revend peu après à Mignard (Me Piétresson, 11 juillet 1829).

([1300]) Acte s.s.p. du 6 avril 1818.

([1301]) Mérat fils obtient le 23 avril 1837 l'autorisation d'établir une fabrique de colle forte et d'huile de pied de boeuf [établissements incommodes (A.D.Y., 5M 10/15)].

([1302]) Vente (Me Antheaume, notaire à Paris, 29 janvier 1807).

([1303]) En 1816, le moulin à faïence est détruit, le fourneau à faïence détruit en partie, la voûte supérieure en pierre du fourneau à tuiles tombée [cahier des charges (Me Chomereau, 25 octobre 1816)].

([1304]) Procès-verbal d'adjudication d'une partie des bâtiments de l'Hospice ou Hôtel-Dieu (Me Sochet, 29 octobre 1831).

([1305]) Bail emphytéotique (Me Duplessis, 27 juin 1782).

([1306]) Routier est qualifié de marchand amidonnier en 1789, brasseur en 1800, cafetier en 1801 et 1807, marchand brasseur en 1807 et 1816.

mais ne déteste pas le commerce du vin ([1307]). Mignard acquiert en 1829 une tannerie ([1308]), obtient en 1842 l'autorisation d'établir une fabrique de noir animal, revend la tannerie en 1843 ([1309]), établit une filature dans de grands magasins ([1310]). Mérat fils abandonne la fabrication de colle au bout de quatre ans ([1311]) et Bader celle d'ocre au bout d'un an ([1312]).

D'autres achètent un moulin à blé comme les Chauvot-Voguet ([1313]) ou en installent un mû par une machine à vapeur comme Trutey ([1314]).

Tous ces commerçants sont à peine engagés sur le chemin de la carrière industrielle. Ils ont déjà réalisé ce que peut être l'aspect commercial de leur future entreprise. Mais ils n'ont pas encore appris « *la science de disposer, de mettre en place les forces productives, de les ordonner avec art* » ([1315]).

2) LES ARTISANS

Depuis longtemps, l'artisan indépendant est entièrement inséré dans la sphère de production : installé généralement à son domicile, il produit « *une quantité souvent modique de marchandises à l'aide de son propre travail, assisté de quelques aides* » ([1316]). Son savoir-faire acquis par apprentissage et son travail acharné sont ses principaux atouts. Presque tous ses actifs sont liés à son activité. Il vise à devenir propriétaires de sa maison, boutique et atelier.

Dans le textile, ces hommes de métier semblent se contenter de subir. Ceux qui persistent comme les Ansault se prolétarisent. Les rares qui réussissent sont attirés par l'agriculture comme Courcier ([1317]) ou s'évadent vers d'autres secteurs comme Dupré, qui, dès 1841, encourage son gendre Montcellet à s'installer comme tanneur. En revanche, dans d'autres secteurs, ils se montrent très actifs, qu'ils soient classiques comme l'imprimerie (Fournier-Gallot, Perriquet), ou nouveaux ([1318]) comme le travail de l'ocre (Marion, Fièvre), la fabrique de colle et de noir animal (frères Sordot, Vve Jacquelin) ([1319]), la fabrique de chandelles (Brette), ou la construction mécanique (Coullon, Baillot,

---

([1307]) Dans ses papiers, on trouve des « *lettres et comptes de Ménétrié & Brandelorque, commissionnaires en vins à Paris, aux quels Routier avait envoyé différentes fois des vins pour les vendre* », une lettre de « *François Routier de Paris qui avait été chargé en 1830 et 1831 de vendre à Paris des vins pour son oncle* », « *des notes et renseignements relatifs à des acquisitions de vins faites de société entre Routier et Regnier* », des « *lettres et mémoires de M. Barbot, commissionnaires en vins à Paris relativement à des envois de vins que lui aurait faites M. Routier* » [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)].

([1308]) Vente (Me Piétresson, 11 juillet 1829).

([1309]) Vente (Me Métairie, 20-22 août 1843).

([1310]) Mignard acquiert les bâtiments de sa filature [Vente (Me Métairie, 20 juin 1843)].

([1311]) Vente (Me Charié, 17 février 1841).

([1312]) Le demande d'autorisation d'établir une ocrerie dans une maison située à Auxerre, au faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien n°6 date de 1854 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/15 et A.M. d'Auxerre, le 17 novembre 1854)] ; la même demande est faite le 20 avril 1855 par Louis Bader (un frère ?). Bader doit cesser sa production en 1856. Il ne paie la patente de fabricant d'ocre à Auxerre qu'en 1855.

([1313]) Le moulin de *la Ville* ou *Libourcau* à Toucy est vendu par Jacques Louis Chauvot à Jean-Joseph Voguet (Me Barrey, 12 octobre 1809), puis transmis à Jean Voguet [liquidation (Me Merlin, 29 avril 1840) ; contrat de mariage entre Jean Voguet et Anne Françoise Chauvot (Me Merlin, 7 juin 1847) ; déclaration de mutation par décès du 20 décembre 1883 (A.D.Y., 3Q 9368)]. Située en plein coeur de Toucy, place Saint-Louis avec écurie de 100 chevaux, la grande auberge est transformée en maison d'habitation, tanneries, celliers, boutique.

([1314]) Dans une maison de la rue du Pont à Auxerre [vente (Me Esmelin, 31 janvier 1859)].

([1315]) Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.318.

([1316]) Id., p.33.

([1317]) A sa mort, il est réclamé 32F pour battage, 42F pour vente de moutons, 84F pour travaux de moisson, 61F par le vigneron pour façons [inventaire (Me Barrey, 9 novembre 1815)].

([1318]) Marguerite Pradier est considérée comme « *très entendue en affaires* » et « *travaille beaucoup* » [rapport du directeur de la succursale d'Auxerre de la Banque de France du 11-22 octobre 1882 (archives de la Banque de France)].

([1319]) « *M. Jacquelin, et plus tard sa veuve,* [...] *s'attachèrent à perfectionner leurs procédés de fabrication et* [...] *apportèrent dans la préparation de leurs produits des précautions et des soins permettant de supporter sans le moindre inconvénient le voisinage* » [Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques », B.S.S.Y. t.39 (1885), p.284].

Robert). Coullon, Robert fils et Renard fils déposent plusieurs brevets, le premier pour une machine à battre ([1320]), le second pour une charrue ([1321]). Robert fils revend pressoirs, moissonneuses et faucheuses construits par d'autres moyennant une remise ([1322]).

3) LES PAYSANS-ARTISANS

L'Auxerrois reste dominé par cette « *industrie rurale au ras du sol, dans le domaine strict de la valeur d'usage, qui travaille pour la seule famille ou le seul village* » ([1323]). Tous les artisans ruraux restent fortement intégrés à l'économie agraire. Certains transforment toute l'année des produits agricoles (meuniers, boulangers), des fibres (cordiers) ou des tissus (tailleurs, chapeliers), des peaux (tanneurs, cordonniers, bourreliers), du bois (scieurs, tourneurs, charrons, menuisiers, tonneliers), du métal (ferblantiers, taillandiers, maréchaux, serruriers). Les autres ne travaillent que l'hiver (distillateurs, huiliers, sabotiers, vanniers), ou que l'été (charpentiers, couvreurs, maçons, plâtriers, tailleurs de pierre, peintres, vitriers, tuiliers). Mais tous gardent en parallèle une activité agricole, notamment en pays de vignoble. « *La pré-industrie* [...] *n'est pas un secteur aux frontières nettes.* [...] *Elle se dégage encore mal de la vie agricole omniprésente qui la côtoie et parfois la submerge.* » ([1324]) Dans les inventaires les rouets ne manquent pas. Crochot acquiert une tuilerie, mais reste grand propriétaire foncier. Dubois est exploitant agricole ([1325]). C'est le cas aussi des ocriers comme Meunier, Petit ([1326]), Jean et Aubin Mouton.

B) LES TYPES NOUVEAUX

69 industriels (38,5%) sont d'un type nouveau : 19 (10,6%) viennent de la sphère commerciale, 50 (27,9%) de la sphère artisanale.

1) LE NÉGOCIANT S'ENGAGEANT À FOND

Le négociant en étoffes Mercier commence par installer en 1855 avec Guilliet ([1327]) une fabrique de planches débitées et de lames de parquet d'abord à Toucy, puis à Lavau. Après sa rupture avec Guilliet en 1862 ([1328]), il s'engage à fond : il achète en septembre 1863 le moulin et la scierie de Lavau, vend l'année suivante sa clientèle ([1329]) et sa maison du plein centre d'Auxerre, et vient habiter Lavau. Challe en 1869, Jouannin en 1879 ([1330]), Hérold en 1896 se déterminent beaucoup plus vite, avec plus ou moins de bonheur.

([1320]) Peut-être est-ce pour expérimenter sa machine qu'il se livre à la culture de cérales. Plus vraisemblalement c'est pour diversifier ses ressources qu'il a aussi des activités agricoles : blé, avoine, paille (749F) et vins (1 740,50F) [inventaire (Me Piétresson, 2 octobre 1838)].

([1321]) Voir les brevets - d'Alphonse Coullon n°40 941 (23 mai 1859), n°86 398 (30 juillet 1869), n°118 533 (9 mai 1877) et n°237 490 (5 avril 1894) ; - d'Eugène Robert n°148 437 (18 avril 1882) et n°161 950 (9 mai 1884).

([1322]) Acte de société (Me Dejust, 3 avril 1878).

([1323]) Léon (P.), « La réponse de l'industrie », *opus cité*, p.265.

([1324]) Ibid.

([1325]) Le cheptel et le matériel agricole sont évalués à 1 126,25F [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)].

([1326]) Après avoir sans doute travaillé avec son beau-père Meunier, Petit acquiert un droit d'extraction aux Bois Laurent (Diges) (Me Barrey, 22 décembre 1830), se contente d'extraire la matière brute, fait des tapis pour sécher l'ocre à La Verrerie (Me Puissant, 6 septembre 1836), construit une loge pour ses ouvriers et pour serrer l'ocre sèche et un petit bâtiment connu sous la nom de *La Chapelle Sainte-Anne* (Pourrain) (Me Barrey, 20 février 1844).

([1327]) Mercier est d'abord un simple commanditaire de Guilliet [acte de société s.s.p. du 10 juillet 1855, enregistré à Auxerre le 18 juillet 1855 (A.D.Y., 3Q 1154)]. Il l'est aussi de Alfred Edouard Dufour, mécanicien et fabricant de bondes en bois pour tonneaux [acte de société s.s.p. du 1er avril 1867, enregistré à Auxerre le 9 avril 1867 (A.D.Y., 3Q 1171)].

([1328]) Vente (Me Mathieu, 17 septembre 1863).

([1329]) Acte s.s.p. du 13 février 1864 [enregistré à Auxerre le 28 avril 1864 (A.D.Y., 3Q 1168)].

([1330]) Achat de l'usine Pradier (Me Girard, 30 octobre 1879), puis de quelques ares de terres à ocres à la Croix Samy (Parly) et au Grand Buisson (Diges) (Me Munsch, 10 septembre 1881 ; 25 mars 1882 ; 11 juin 1884).

2) LE NÉGOCIANT S'ENGAGEANT PROGRESSIVEMENT

En 1825, les frères Parquin démolissent le vieux bâtiment de leur grand-père Croiset, et en reconstruisent un autre « *sur de bonnes fondations* » ([1331]). La même année, Legueux convertit en ocrerie l'ancien couvent des Capucins ([1332]), à Auxerre. Petit à petit ces négociants finissent par s'engager plus à fond. Legueux quitte sa profession d'avoué dès son entrée en production ([1333]). Les Parquin prennent à bail les installations de l'ocrerie Dufour-Dechampeaux à Sauilly (Diges) ([1334]), puis trois magasins, deux hangars, des écuries en bordure du quai Bourbon à Auxerre ([1335]).

L'engagement reste longtemps partiel : Legueux monte vers 1836 une huilerie dans le quartier des Moreaux à Auxerre. Dans un premier temps, les frères Parquin gardent leurs activités propres à Paris et les concilient avec celles liées à l'ocre : Antoine est chargé de la vente à Paris et Théodore de la direction de la manufacture de Pourrain ([1336]). Ils sont représentés sur place par un directeur et par un fondé de pouvoir ([1337]). Antoine Parquin vend bien son fonds d'épicerie parisien dès 1827, mais attend la fin de 1838 pour venir habiter une partie de l'année à Pourrain ([1338]) et garde un appartement à Paris.

Mais son attitude et celle de Legueux changent sous l'impulsion de Zagorowski quand en novembre 1846 est créée la société Parquin-Sonnet & Cie. Certes, comme dans les ententes précédentes, toutes les ocres sont vendues en commun sous la même raison sociale, par les soins des sociétaires, aux prix et conditions qu'ils établissent ensemble. Mais l'accord concerne aussi la production : les associés s'engagent en effet à fabriquer en commun des ocres et installent une usine de grosse taille dans les moulins Judas, à Auxerre.

3) LES RURAUX DEVENUS INDUSTRIELS

À des époques différentes, des ruraux comme Croiset vers 1780, Sonnet et Lechiche vers 1835, Duranton et Aléonard vers 1890 s'intéressent au produit, pas seulement à sa valeur d'échange, et savent mécaniser leur production. Croiset construit dès 1763 à Pourrain un fourneau pour la cuisson de l'ocre ([1339]), puis vers 1780 une manufacture ([1340]). Sonnet commence par extraire des ocres ([1341]), puis en fabrique ([1342]) pour d'autres ([1343]) dans sa propre ocrerie, et fait partie de ceux qui révolutionne la production d'ocre en 1846. Lechiche suit une voie un peu

---

([1331]) Certificat de paiement daté du 27 décembre 1827 par le fondé de pouvoir de MM. Parquin frères (archives Parquin) : 928,88F pour la charpente, 354,45F pour l'achat du gluis (paille de seigle) pour la couverture.

([1332]) Ce couvent était situé dans l'actuel cimetière de Saint-Amâtre.

([1333]) Cette propriété existe toujours Rue de la Maladière. Le transfert a lieu avant l'acquisition de la propriété (Me Chauvalot, 2 janvier 1837).

([1334]) Acte s.s.p. daté à Sauilly (Diges) du 4 novembre 1827, enregistré à Toucy le 1er janvier 1834 (A.D.Y., 3Q 9287).

([1335]) Quai de la Marine [faillite Roblot (Fonds Lorrin L. 45, B.M. d'Auxerre)].

([1336]) C'est lui qui paye seul la patente à Pourrain.

([1337]) L'ancien notaire Jean Hubert Lavollée, frère de la veuve Croiset. C'est à ce titre qu'il rédige en 1828 un rapport à la demande du préfet.

([1338]) Dès 1838, remplaçant son frère, Antoine paie la patente à Pourrain mais ne s'y fait inscrire comme électeur que deux ans plus tard, ce qui lui permet d'en devenir le maire en 1844.

([1339]) Acte du 6 janvier 1765. Ce fait est confirmé par Zagorowski (Joseph) un siècle plus tard : « *M. Croiset* [...] *imagina de faire cuire celle-ci pour obtenir de l'ocre rouge* » (« Notice sur les ocres de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, Auxerre, septembre 1858, p. 439-451). Cette décision précède de douze ans celle de M. de Riffardeau, à Saint-Georges-sur-la-Prée et celle des ocriers du Vaucluse [dossier sur les gisements d'ocre (A.N., F14-4267)].

([1340]) En juin 1783, les chambres en question sont jugées « *nouvellement construites* » et « *non encore meublées* » [inventaire (Me Dejust, 10 juillet 1783)].

([1341]) Il vend au printemps 1822 « *toutes les ocres de quelques natures et espèces qu'elles soient, extraites ou à extraire, provenant ou à provenir de cette parcelle* » (Me Barrey, 18 mars 1822 et Me Chomereau, 7 mai 1822).

([1342]) Il est qualifié de "*fabricant d'ocres*" à son mariage en 1827, de "*manufacturier d'ocre*" dans un acte du 11 mai 1828.

([1343]) Pour Moreau, mais aussi sans doute pour Cottin [sinon, il aurait eu à payer 20 000F de dommages et intérêts à Cottin (Me Chomereau, 7 mai 1822)], puis pour ses successeurs, Roblot Père & Fils et Parquin Frères (vers 1835, il utilise quelque temps l'ocrerie Dufour louée à Parquin).

différente : il est d'abord engagé comme fournier à la place de son père ([1344]), puis en 1828 par les frères Parquin ([1345]), fabrique des tonneaux à ocre pour ses voisins, notamment Marion, se met à son compte en août 1836 comme fabricant d'ocre, achète ses premiers droits d'extraction ([1346]), construit un four, puis sans doute un manège, achète l'ocrerie Dautrive en 1852, installe une machine à vapeur à Sauilly en 1856. Duranton et Aléonard remplacent le marchage par un broyage à cylindre vers 1880, puis vers 1890 le broyage par le malaxage mû par une machine à vapeur et vers 1894-1897 achètent la première mouleuse.

Pourtant, l'engagement de ces ruraux dans l'activité industrielle reste limité. Chez Croiset, une part importante du chiffre d'affaires annuel de l'épicerie parisienne est constituée par la revente de produits achetés (céruse, litharge, bois d'Inde ou du Brésil...) ([1347]). Le capital d'exploitation reste modeste et le capital circulant est plus important. Pour les habitants de Pourrain, il reste un "*marchand ocrier*" ([1348]). Beaucoup combinent activité industrielle saisonnière ([1349]) et activités agricoles ou sylvicoles : drapiers ([1350]), tanneur ([1351]), sabotier ([1352]), maréchal-ferrant ([1353]), voire artisans d'Auxerre même ([1354]), et surtout ocriers ([1355]) et tuiliers ([1356]), qui produisent le bois

---

([1344]) Contrat d'embauche du 15 août 1825 (archives Lechiche).

([1345]) Contrat d'embauche du 13 juillet 1828 (archives Lechiche).

([1346]) Partage Michaut (Me Puissant, 16 février 1837).

([1347]) Estimé à 31 000# [d'après l'inventaire (Me Girard, notaire à Paris, 23 juin 1783)]. Ce chiffre est une extrapolation grossière obtenue à partir des ventes réalisées entre le 1er mai et le 16 juin 1783 : 1 249# 1s 6d pendant quarante-sept jours.

([1348]) Comme l'indique l'état civil de la paroisse de Pourrain lors de la mort de Catherine Devassy (30 août 1768) et celui de la mort de Nicolas Croiset (1er mars 1781).

([1349]) Sonnet installe même une tuilerie à côté de chez lui [bail à Louis Declaire (Me Barrey, 23 janvier 1841)]. Chez Aléonard, le travail ne devient continu qu'en 1921-1922 [témoignage de M. Jean Aléonard].

([1350]) Chez Courcier : 1 feuillette de vin rouge (50F), 1 feuillette de cidre (6F), 1 vache laitière, 50 bottes de foin (12F) [inventaire (Me Barrey, 9 novembre 1815)] ; chez Belhomme : 16 gerbes de blé, 80 l de graines [inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854)].

([1351]) Chez Voguet : 1 herse en bois et son traîneau, 1 charrue garnie de ses ruelles, fers, jauges et coutres, 1 tombereau, 1 hl 1/2 de pommes de terre, 1,40 hl de vin, 250 gerbes de froment... [inventaire (Me Merlin, 16-17, 20, 23 novembre 1837)].

([1352]) Un sabotier a un quartier et demi de terre ensemencée en froment pouvant produire six bichets mesure de Seignelay (24#) et un quartier ensemencé en avoine estimé pouvoir produire quatre bichets lieudit mesure (5#) [inventaire de Jacques Fayet à Seignelay (Me Lordereau, 28 juin 1766)].

([1353]) Une vache, quatre voitures de fumier, deux fourches à fumier, une bêche, un piochon, un râteau... [inventaire de Pierre Cappé, maréchal à Cheny (Me Prin, 23 mars 1792)].

([1354]) Chez Fournier : sur un mobilier de 1 107#, 309# 5s de vin [inventaire (Me Deschamps, 24 septembre 1778)] ; chez les teinturiers : dans la soupente servant de cave 4 feuillettes de vin rouge (110#), 6 feuillettes futaille, une petite cuve contenant environ 7 muids, 4 tonneaux à vendange, un crible en bois [inventaire d'Etienne Graveline (Me Lefébure, 30 décembre 1767)] ; une cuve contenant environ 10 muids (24#), 20 feuillettes de vin futailles (24#), 10 feuillettes de vin blanc (132#) [inventaire au décès de Marguerite Garnier, femme de Louis Denis (Me Massot, 9 mai 1757)] ; 8 feuillettes pour aller en vendange et 87 feuillettes futailles (12#), dans la vinée : 2 cuves contenant 20 muids (50#), 20 feuillettes futailles, 2 tires, 2 entonnoirs (20#), 11 feuillettes de vin rouge (233#), 8 feuillettes de vin rouge (120#) [inventaire de Jean Chambonnet (Me Chardon, 24 mai 1765)].

([1355]) Chez Croiset, la ferme compte 12 ha de terres (dont 3,5 emblavés), 3 juments, 3 mères vaches, 44 feuillettes de vin et 10 bichets de blé, 200 bottes de foin, un demi-cent de bottes de paille [inventaire (Me Dejust, 10 juillet 1783)] ; chez Meunier : 5 chevaux, 2 vaches, 1 asine, 2 tombereaux, 2 charrettes ridelées, 2 charrues, 12 feuillettes à vendanges 1 tisse de grain à battre [inventaire d'Edme Villetard (Me Lefébure, 6 octobre 1767)] ; chez Sonnet, en plus d'un cheptel de 1 150F, on trouve : dans le grenier 15 hl de blé froment, 24 hl de seigle, 25 hl de blé, 8 hl d'orge, 6 hl d'avoine et dans la cave 2,80 hl de vin, 40 l de cidre, 6 hl de pommes de terre [inventaire (Me Barrey, 13-14 avril 1842)] ; dans les greniers 24,4 hl de blé froment, 13,23 hl de blé méteil, 62,4 hl d'avoine, 6,8 hl d'avoine, 5,40 hl de noix, dans la cave 10,22 hl de vins, dans la grange 10 hl d'orge, 5 chevaux, 3 vaches, 1 taure [inventaire (Me Masquin, 24-25 février, 2-3 et 17 mars 1870)] ; chez Lechiche : un tas de seigle (150,25F), un tas de blé méteil (472F,50), 1 tas de blé froment (3 443,75F), un tas d'orge et d'avoine (837,50F), un tas d'avoine (1 440F), 4 hl de noix, 1 hl de haricots, 5 hl de vin, 5 juments, 35 vaches, 4 boeufs, 40 moutons, 113 brebis? [inventaire (Me Percheron, 10 octobre 1878)].

([1356]) A la tuilerie de Chevannes, on note une cave voûtée, une petite vinée, une vinoterie dans laquelle il y a un pressoir et une place à mettre 3 cuves, 1 grande grange, 2 écuries, 1 hangar, 1 grand jardin et 4 arpents de terre propre à faire la tuile, le tout dans la même enceinte, 5,3406 ha [vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791)] ; chez Gauchot : un terrain complanté de trente-cinq arbres à fruits, une pièce de vigne, une pièce de terre emblavée en blé froment, un bois essence principale bouleau et bois blanc taillis de l'année [saisie immobilière du 30 mai 1851 (A.D.Y., 4Q 46/3)] ; chez Duranton, le mobilier ayant trait aux activités agricoles s'élèvent à 11 443F (5 chevaux, 1 paire de boeufs, 7 vaches, 1 porc...), les stocks de bois à 20 659F (15 159F de bois de menuiserie et de charpente, 5 500F de bois à brûler), les stocks liés à la tuilerie à 23 006,50F [inventaire (Me Bernage, 1er décembre 1893)].

nécessaire à leurs fours de cuisson et même parfois à leur machine à vapeur et font le commerce du bois de sciage et de chauffage.

4) L'ARTISAN DEVENU INDUSTRIEL

Plusieurs patrons s'engagent totalement, paient de leur personne, travaillent dur, plus exigeants avec eux-mêmes qu'avec n'importe qui d'autre. Ils construisent de vraies usines. Les uns viennent du commerce : Dufour, Bourasset, Gogois, Lepage, Collinet. La plupart des autres viennent de l'artisanat. Les Cambuzat font appel à l'énergie hydromécanique vers 1830 ([1357]). Sautumier préfère la machine à vapeur dès 1853, de même que très vite Muzey, Leroy, Lyon & Bernard, Charles Gallot, Perriquet & Rouillé, Chambard, Guilliet, Albert Gallot. Parmi les ocriers, citons Gressien ([1358]), Perdet & Gogois, Fort et Charles. Beaucoup croient particulièrement à leurs produits, notamment les mécaniciens, qui n'hésitent pas à déposer des brevets : Leroy fils pour une machine à trancher la pierre tendre, Heurtebise pour les ascenseurs, Robert fils, Crépain et Renard pour des charrues, Fougerol pour ses machines de moulin, Guilliet pour ses outils et ses machines à travailler le bois ([1359]). Muzey hésite toutefois à se spécialiser trop fortement : il s'intéresse aussi à l'agriculture ([1360]) et au travail de l'ocre ([1361]), comme plus tard ses gendres ([1362]). Peut-être répond-il (au moins partiellement) à une logique industrielle : il fabrique du matériel agricole, puis du matériel d'ocrerie ([1363]).

À la fin du XIXe siècle, les contrats peuvent se montrer exigeants : « *Les associés devront l'un et l'autre donner leur travail, leur industrie, tout leur temps et tous leurs soins aux affaires de la société sans pouvoir s'occuper d'aucune industrie, ni faire aucune opération commerciale pour leur compte particulier, ou s'intéresser directement ou indirectement dans aucun autre établissement de commerce.* » ([1364])

Certains développent leurs installations : Chambard, Bernard, Muzey, Crépain frères, Robert fils, Charles et Renard fils, et surtout Guilliet.

Au total, 69 entrepreneurs sur 178 (33,8%) s'engagent vraiment dans la production. Aux deux bouts de la chaîne, négociants et artisans ont un comportement assez novateur. Trois négociants sur 15 (20%) entrent dans la sphère de production avant 1850, 9 sur 12 (75%) après 1850. Pour les artisans, les chiffres sont respectivement de 4 sur 32 (12,5%) et de 46 sur 55 (83,6%) : la voie industrielle, notamment dans la mécanique, est pour eux synonyme d'ascension sociale. En revanche, les petits marchands restent plutôt aussi conservateurs après 1850 (ils ne sont que 3 à s'engager sur 27, soit 11,1%) qu'avant (4 sur 37, soit 10,8%).

([1357]) Ils louent en 1832 un moulin à eau à Pontigny [contrat (Me Tonnelier, 7 octobre 1832) (introuvable)]. Celui qui a converti le moulin en filature mécanique est sans doute leur oncle, Claude Gabriel Cambuzat. Claude se porte acquéreur de la filature en 1842 [vente (Me Charié, 12 octobre 1842)], tandis qu'Etienne installe une autre filature à Ligny [ventes (Me Bachelet, 1er-4 mai 1844 ; Me Rabé, 3 juin 1844)].

([1358]) Lors de la vente de son fonds de boutique de ferblantier, Gressien prend soin de se réserver la possibilité de le reprendre pour la même somme (Me Fontaine, 27 août 1845). Il fait d'ailleurs jouer cette clause après ses graves difficultés financières.

([1359]) Voir les brevets d'Octave Leroy n°78 216 (21 décembre 1867), n°89 426 (9 juin 1870) et n°115 131 (27 décembre 1876) ; de Heurtebise n°123 604 (20 juin 1878) et n°133 377 (7 janvier 1880) ; de Crépain Frères n°161 949 (2 mai 1884) ; - de Paul Célestin Renard n°347 919 (21 janvier 1905) et n°351 357 (8 février 1905) ; de Fougerol n°183 866 (1er juin 1887), n°203 152 (17 janvier 1890), n°347 666 (7 novembre 1904) ; - de Guilliet, qui dépose vingt-huit brevets du 27 octobre 1854 (outil propre à faire des mortaises) au 16 mai 1914 (scie à ruban à commande mécanique).

([1360]) Le 9 avril 1855, Muzey se rend adjudicataire d'un bail de labourage d'Auxerre moyennant un fermage annuel de 770F pour 9 années [cahier des charges (Me Milliaux, 28 mars 1856).

([1361]) Piat prend en septembre 1873 une participation dans le capital de la société Sonnet Frères & Cie.

([1362]) En 1913, Piat & Fougerol font piocher des pommes de terre, accoler la vigne, tailler des arbres, régaler du fumier, moissonner et battre du blé (qu'ils livrent à Mme Bertheau). Ils louent aussi un alambic, élèvent des lapins et des volailles... Ils cotisent au *Syndicat agricole et viticole*, à la *Société d'agriculture de l'Yonne*, à la *Ruche bourguignonne* (livres de comptabilité). Piat est élu administrateur de la *Société des Ocres de France* par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1908 et en devient le président du conseil d'administration.

([1363]) Piat vient d'entrer dans la société Muzey quand il prend une part de 8% : une telle initiative n'a pas pu se faire sans l'aval de Muzey.

([1364]) Acte de société entre Emma Joséphine Milliaux et Alfred Messner (Me Hattier, 30 avril 1883). De même chez Guilliet & Fils : « *Chaque associé doit donner tout son temps et tous ses soins à son industrie, sans pouvoir s'occuper directement ou indirectement d'aucun autre établissement industriel ou commercial* » [acte de société (Me Parry, 23 mai 1885)].

L'Auxerrois a bien eu des entrepreneurs, mais reste à savoir dans quel sens il faut prendre ce terme d'"*entrepreneur*". Dès la fin du XVIIIe siècle, à la "*manufacture*" de Pourrain, qui concentre le (maigre) matériel, l'état "*capitaliste*" est déjà réalisé. « *La mutation juridique est déjà accomplie par rapport à l'activité commerciale, qui, libre et indépendante, ne s'annexe guère de travailleurs salariés.* » ([1365]) Croiset est bien un "*entrepreneur*" au sens où J.-B. Say donne à ce terme quelque quarante ans plus tard : « *Celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit, et à ses risques un produit quelconque* » ([1366]). Il sait quel produit fabriquer et comment les fabriquer. Il a « *le goût du risque* [...], *la fermeté de caractère face aux aléas, aux échecs, le jugement pour mesurer ce qu'il est possible d'obtenir des hommes et des choses* » ([1367]), mais ne connaît pas « *la nature des choses sur lesquelles il doit agir ou qu'il doit employer comme instrument et les lois naturelles dont il peut s'aider* » ([1368]).

Plus tard, certains comme Lechiche à ses débuts sont des hommes qui achètent du travail et des matériaux à un prix non fixé et les vendent à un prix fixé par contrat ([1369]). En revanche, **Zagorowski** est encore plus proche de la définition que donne J.-B. Say de l'**entrepreneur** : celui qui doit avoir des connaissances techniques ([1370]), commerciales, financières, sociales, et supporter le risque des à-coups de l'industrie ([1371]). Toutes proportions gardées, il a un peu de « *ces nouveaux capitaines d'industrie qui fondent leur prospérité sur une innovation technique et qui axent leur essor sur le développement du machinisme* » ([1372]). Véritable **homme nouveau** dans le milieu local, il bouleverse la constellation locale des facteurs de production et provoque sur place ce que David Landes appelle « *le déclenchement de réactions en chaîne au-delà de la masse critique* » ([1373]). Il semble être animé par une véritable passion industrielle : après avoir joué un rôle majeur dans le rapprochement des grands patrons ocriers, il se tourne (avec moins de bonheur) vers la fabrication du ciment.

Mais il faut attendre **Guilliet** (aidé par ses quatre fils) pour trouver **un** « ***type social nouveau, réellement révolutionnaire*** » ([1374]), ce « *rassembleur, dont le succès se mesure au nombre d'ouvriers regroupés sous son autorité, et à la mise au travail harmonieuse de cette troupe hétérogène en âge, en sexe et niveau culturel et professionnel, bref en rémunérations* » ([1375]). Comme Christophe-Philippe Oberkampf, mais avec un siècle de retard, il organise sa production en "*fabrique*". Il contrôle le travail en déléguant ses pouvoirs à des "*overseers*", surveillants (superviseurs) ou contremaîtres organisés selon des principes militaires et chargés de la conduite des opérations quotidiennes ([1376]).

La liberté d'entreprendre prend progressivement le relais de l'autorité. Aux entrepreneurs de la manufacture et aux artisans jurés succèdent des entrepreneurs privés jaloux de leur indépendance. Même dans le cas (très rare et tardif) de la société anonyme, le partage du pouvoir n'est accepté qu'avec un petit nombre d'associés, que l'on connaît personnellement et en qui on a toute confiance. Les instruments de contrôle restent très rudimentaires et les techniques comptables proches de celles qui sont en vigueur depuis des siècles dans le négoce. Traditionnellement limité chez les

---

([1365]) Lambert (J.), *opus cité*, p.38.

([1366]) Say (Jean-Baptiste), *Traité d'économie politique*, Calmann-Lévy, Paris, 1972 (édition originale en 1803), p.74.

([1367]) Le Van-Lemesle (Lucette), « L'éternel retour du nouvel entrepreneur », *Les racines de l'entreprise*, *opus cité*, p.138.

([1368]) Say (J.-B.), *Catéchisme d'économie politique, Guillaumin*, 1848, cité par Le Van-Lemesle (Lucette), art. cité, p.138.

([1369]) Définition donnée par Bernard Forest de Belidor (1693-1761) et citée par Fohlen (Claude), *Qu'est-ce que la révolution industrielle* ?, Paris, Lafont, 1971, p.100. Le mot "*entrepreneur*" apparaît au XVIe siècle pour désigner ce qu'on appellera plus tard le fournisseur aux armées [d'après Hoselitz (Bert), « The Early History of Entrepreneurial Theory », *Explorations in Entrepreneurial History*, vol.3, 1951, p.193-220].

([1370]) Zagorowski fait lui-même la prospection géologique de la région d'Auxerre : « *les épaisses couches d'argile m'ont fait supposer l'existence des calcaires propres à la fabrication du ciment. Aussi, ayant fait d'abord pratiquer quelques fouilles dans le ravin d'Egriselles, et ensuite dans le climat de la Croix-aux-Moines, à deux kilomètres d'Auxerre, près de l'ancien chemin de la Borde, mes recherches ont été couronnées de pleins succès* » [Zagorowski (Joseph), art. cité, p.432-433]. Il fait breveter une fabrication de couleurs ferrugineuses à partir d'un mélange de pierres coquillées, terres et pierres rouges, terres jaunes (brevet n°90 405, 31 août 1870).

([1371]) Voir : Say (J.-B.), *Catéchisme d'économie politique*, *opus cité*.

([1372]) Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.91.

([1373]) Landes (D.), cité par Crouzet (François), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, L'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*, Perrin, Paris 1985, p.49.

([1374]) Chassagne (Serge), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Aubier, 1980, p.334.

([1375]) Id., p.231.

([1376]) Tarondeau (Jean-Claude), « L'évolution de la gestion industrielle », *Les racines de l'entreprise*, *opus cité*, p.30.

négociants et les paysans, l'engagement dans la sphère industrielle demeure faible chez tous les entrepreneurs, ce qui rend facile la reconversion éventuelle.

B) LES PRATIQUES COMMERCIALES

La vente n'est pas toujours l'objectif essentiel des dirigeants : les entrepreneurs de la manufacture de Seignelay recherchent souvent surtout les privilèges qui y sont attachés, d'autant plus importants qu'il s'agit d'une manufacture royale ([1377]), ceux de la filature de coton visent à « *occuper les orphelins, les invalides, les vieillards, les mendiants* », bref à lutter contre le chômage ([1378]).

Par ailleurs, des artisans restent dépourvus de toute structure et de stratégie commerciales. Ils travaillent à façon dans le textile ([1379]), la meunerie ([1380]) ou même l'imprimerie, ou sont fabricants pour des marchands. En revanche, dans d'autres activités ils cherchent à toucher une clientèle bien plus large. Chez les industriels-négociants, la fonction commerciale reste primordiale et est jalousement défendue : ainsi, dans la société Parquin-Sonnet & Cie, toutes les fois qu'il existe une concurrence, les sociétaires doivent faire les voyages, soit en commun, soit successivement ([1381]).

Les pratiques diffèrent selon les époques et les types de marché. Durant la longue période de croissance, il importe de distinguer celles employées sur le marché local, celles utilisées pour la conquête du marché parisien, si proche et si dynamique, et celles qui permettent la conquête d'un marché plus vaste. À la fin de la période, lorsque les tendances lourdes se font menaçantes, l'objectif est pour certains de préserver l'acquis, pour d'autres de poursuivre l'extension géographique des ventes.

([1377]) Même s'ils mettent en avant dans leurs mémoires les arguments commerciaux. Scellier prétend fabriquer des serges perpetuannes « *afin d'en faire le commerce en concurrence avec les Anglais* » [mémoire daté du 9 avril 1751 (A.N., F12/1375)].

([1378]) Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII (1971) n°169, p.5-33.

([1379]) A Toucy, « *les habitants des campagnes font fabriquer* [des] *étoffes à leur compte par des ouvriers* » [analyse des renseignements envoyés par les districts sur l'état ancien et actuel des fabriques de draps et étoffes de laine, an III de la République (A.N., F12/1344)]. A Saint-Florentin, « *on cultive aussi du chanvre dans vingt ou vingt-cinq communes des environs de Saint-Florentin* » [renseignements sur la culture du chanvre, 14 décembre 1806 (A.D.Y. 8M1/1)].

([1380]) Au milieu du siècle, les moulins du canton de Vermenton « *ne travaillent que pour le petit sac* » [François-Chaslin, « Exposé de la statistique du canton de Vermenton », *A.Y.*, 1855, p.514] et, sur les vingt-quatre moulins du canton de Toucy, deux seulement livrent au commerce [statistique (A.D.Y., 6M3/11)]. Au début du XXe siècle, nombreux sont encore les moulins "*à petits sacs*" [Larue (Pierre), « La vallée de Baulche », *B.S.S.Y.* t.63 (1909), p.3-199, notamment le tableau p.188].

([1381]) Ils ne sont pas tenus d'autre part de se communiquer les lettres de négociants qui auraient rapport avec leurs affaires personnelles, quand bien même dans ces lettres il s'agirait de commerce d'ocres. Les autres associés doivent ainsi être consultés toutes les fois qu'un nouveau client ou qu'un ancien client peu solvable demande des marchandises pour une somme supérieures à 1 000F [acte s.s.p. daté du 18 novembre 1846, enregistré le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147)].

I : LE MARCHÉ LOCAL

Qu'il s'adresse à des marchands ou à des particuliers ([1382]), le marché local reste quasi exclusif dans des secteurs comme l'imprimerie, la tuilerie ([1383]), les industries alimentaires (brasserie, vinaigrerie, et plus tard laiterie, biscuiterie-chocolaterie...), la fabrique de chaussures. Il en est largement de même dans le textile. Certes, à Seignelay, Derome et Trocquet ne vendent vers 1750 qu'une petite partie de leur production à un marchand à Auxerre, un certain Chardon ([1384]). Mais après 1769, le second doit se contenter du seul marché local, ainsi que ses successeurs Mauger ([1385]) et Mauger & Lenoir, comme d'ailleurs Lesseré à Auxerre après sa rupture avec les marchands-fabricants de Dijon ([1386]). À Toucy, le marché ne dépasse pas l'Auxerrois chez Belhomme ([1387]) et Guillemot-Lesire ([1388]).

A) LA VENTE SUR PLACE

La production est vendue sur place ou dans un magasin situé en centre-ville (Berthier, Jules Moreau). Vers 1850, le champ d'action d'une tuilerie est compris vers 1850 dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres ([1389]) : Dubois a cinquante-deux clients répartis sur vingt-et-une communes d'Auxerre à Saint-Florentin et de Bassou à Tonnerre ([1390]). Il en est de même chez Aléonard vers 1880 ([1391]). Fabricants de vinaigre, de moutarde ([1392]) ou de bière ([1393]) assurent eux-mêmes les livraisons à leurs gros clients. Dans le cas de la brasserie, l'aire de vente est très tôt

---

([1382]) Chez Routier : un petit registre « *porte les reçus par les chalands de toutes les fournitures de bière faites dans la ville d'Auxerre* » et un grand registre sert de livre de comptes-courants avec les gros consommateurs de bière [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)] ; chez Dubois : quatre professionnels sur cinquante-deux clients [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)] ; chez Guillemot, les clients sont de simples particuliers, un bourrelier, un marchand, un marchand de chevaux, un aubergiste [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)] ; chez Jacquelin : négociant, épicier, marchand de bois, ébéniste [déclaration de mutation par décès du 25 juin 1867].

([1383]) En 1858, dans le canton de Toucy, les 3 millions de briques, tuiles ou carreaux produits chaque année ne s'exportent pas (A.D.Y., 6 M3/11). En revanche, grâce à la voie d'eau, à Sens, dès 1811, une partie des productions est expédiée à Paris [statistique industrielle et manufacturière, 1811 (A.D.Y., 6M3/3)].

([1384]) Inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753).

([1385]) « *Ce sieur Mauger* [...] *fait de bonnes marchandises qu'il place avantageusement au fur et à mesure qu'elles sont fabriquées. Il a commencé par quatre métiers à la manufacture et il en a déjà monté sept* » [mémoire de Trocquet à l'inspecteur des manufactures du 30 mai 1783 (A.N., F12/1375)].

([1386]) « *On y a établi une filature de coton à l'anglaise, de toutes qualités et prix, ainsi qu'une manufacture de bas de soie et coton et des bonnets de coton de toute beauté, et un magasin de toiles de coton à tous prix et qualité, depuis 56 sols l'aune jusqu'à 3 livres, dont les premières sont bonnes pour habiller les pauvres* » [*almanach à l'usage de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre* de 1786-1787].

([1387]) Créances actives : 1 marchand d'étoffes de Cravant (273,56F), 1 autre de Fontenoy (45F), 1 autre d'Auxerre (232,90F), 1 particulier de Champlost (2,80F), [inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854)].

([1388]) Les créances actives (3 240,51F) sont ainsi réparties : Toucy (28,6%), Mézilles, Champignelles, Aillant, Fontenailles, Saint-Amand, Parly, Saint-Fargeau, Pourrain, Entrains, Cesy, Senan, Fontaines [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)].

([1389]) « *M. et Mme Chanvin s'interdisent le droit* [...] *d'exploiter directement ou indirectement aucune tuilerie dans un rayon de 20 km de la tuilerie* » [vente (Me Houzelot, 16 novembre 1858)].

([1390]) Dont Chailley (2 clients et 2 078,20F), Lignorelles (14 clients et 766,47F), Pontigny (5 clients et 231F) [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)].

([1391]) D'après une consultation rapide des archives de la société.

([1392]) Chez Putois : 30 fûts de livraison tant feuillettes que barils à huile, 1 cheval hongre de quinze ans [vente s.s.p. du 24 février 1866, enregistrée à Auxerre le 26 février 1866 (A.D.Y., 3Q 1169)].

([1393]) Chez Routier : 1 tombereau garni de ses roues (45F), 1 boguet garni de ses roues (45F), une charrette garnie de ses ridelles (15F), un essieu en fer, un camion garni de ses roues (30F) [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)] ; chez Massé : 2 voitures à bière (800F), 1

assez étendue ([1394]) : dès 1819, la part de la ville est inférieure à la moitié des ventes ([1395]). Soixante ans plus tard elle dépasse à peine le quart ([1396]). Sordot, puis Jacquelin vendent près de 70% de leurs produits sur place ([1397]). C'est bien sûr aussi le cas de ceux qui travaillent à la demande, comme Leroy fils avec ses machines à trancher la pierre et Mercier qui scie le bois à façon. Mercier invite ses clients à venir acheter ses produits en chêne (parquets, planches, panneaux, charpentes, lames, persiennes, treillage, lattes) et voliges en sapin dans ses magasins de Lavau et à son dépôt d'Auxerre ([1398]).

L'amélioration des voies de communication élargit le champ d'action : la voie ferrée du Serein ouvre ainsi à Aléonard une partie de l'Avallonnais et celle d'Auxerre à Saint-Florentin, relayée par le canal de Bourgogne, la vallée de l'Armançon.

B) RÔLE DES FOIRES ET EXPOSITIONS LOCALES

Longtemps la **publicité** se fait exclusivement par le bouche-à-oreille, voire par la participation à des foires ([1399]). Puis, dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec le recule de l'analphabétisme, de nouvelles méthodes se généralisent : Zagorowski et Gressien font imprimer une notice sur les ocres ([1400]), les ocriers des lettres à en-tête et des tarifs (cf. document 129), Zagorowski, Leroy, Coullon, Pellet, Robert, Naslot, Lyon & Bernard, Mercier, Chambard & Cuillier, Muzey, Puissant des prospectus vantant les mérites de leurs produits ([1401]). Zagorowski construit même une fontaine monumentale en ciment romain à la porte du Temple ([1402]). Chambard & Cuillier doivent convaincre la clientèle face à des confrères mal outillés qui essaient de répandre l'idée que des roues faites

---

petite voiture à bras et 1 brouette, 1 charrette et 1 cabriolet (300F), 2 chevaux avec tous leurs harnais (900F) [Vente (Me Piétresson, 23 novembre 1859)] ; chez Mayerhoeffer : trois chariots (1 700F), un dockart à deux roues (300F), un phaëton à quatre roues (600F), un victoria (650F), six chevaux (4 167,50F) [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)] ; Mayerhoeffer-Messner : trois chariots (5 000F), harnais (1 800F), sept chevaux (8 000F), un phaéton et harnais (1 200F) [acte de société (Me Hattier, 30 avril 1883)].

([1394]) Routier établit un atelier de brasserie à Clamecy et le confie à son gendre Chasteau [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)].

([1395]) Chez Routier, les créances dont le paiement est assuré (9 307F) se répartissent ainsi : Auxerre (45,7%), Saint-Florentin (8,6%), Clamecy (6,6%), Toucy (5,8%), Ouanne (4,9%), Joigny (2,3%). Les gros clients sont Vezein, Malot, Durville de Vermenton, Pasquau de Toucy, Levry d'Auxerre, Baillou de Toucy, Vve Jaluzot de Toucy, Debas d'Auxerre, Lausse de Cravant, Moine de Leugny, Ratté d'Auxerre [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)].

([1396]) Chez Mayerhoeffer : sur 29 523,77F, Auxerre (25,6%), reste de l'Auxerrois (47,5%), Jovinien (20,2%), Avallon (2%), Clamecy (0,3%), Paris (2,5%) [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)].

([1397]) Déclaration de mutation par décès du 25 juin 1867.

([1398]) « Lettre », 1875 (Fonds Lorrin L.86, p.246, B.M. d'Auxerre)].

([1399]) A Seignelay : Trocquet se réserve le droit de faire payer au profit de ses domestiques les chanvres et autres marchandises dans le magasin de recette, que le sieur Mauger laissera libre particulièrement les jours de foire [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)]. Les tanneurs comme Gautherin à Chablis, Guy à Chitry , vendent leurs cuirs aux cordonniers du voisinage ou sur les foires d'Auxerre [rapport du juge de paix du canton de Chablis, 26 novembre 1832 (A.D.Y., 6M1/2)].

([1400]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres de l'Yonne », *Congrès scientifique de France, Auxerre*, 1859 ; Gressien (Joseph), *Notice sur les ocres*, Paris, Imprimerie Vve Larousse, 1878.

([1401]) Certains tracts peuvent être datés : Achille Leroy (1862), Muzey (1880) [Fonds Lorin, B.M. d'Auxerre). « *Mes machines et manèges* [...], *quoique très légers à mener, peuvent résister à la force de quatre chevaux ; ils ne demandent* [...] *aucune réparation, parce que l'ouvrage est bien fini et bien conçu* » (Coullon). « *Un vigneron m'a dit : cette ruelleuse est si facile à conduire que ma petite-fille de quinze ans la tient aussi bien que moi* » (Pellet, 1865). Nos « *parquets de chêne bouvetés* [...] *parfaitement secs se recommandent aussi par leur bonne confection à laquelle nous mettons tous nos soins* » (Mercier, 1875). « *Les mortaises dans les moyeux et dans les jantes sont toujours carrées* » (Chambard & Cuillier, mars 1860). Il faut notamment convaincre que « *les procédés mécaniques assurent aux productions une incontestable supériorité sur la menuiserie à main, tant comme quantité et célérité que comme solidité et comme soin, si habile et si consciencieux que soit l'ouvrier* » [Lyon & Bernard (26 avril 1864)].

([1402]) Pour le concours régional d'Auxerre de 1859. Il entend imposer le produit : « *Des ouvriers intelligents et expérimentés exécutent avec ce produit toute espèce de moulages, des bassins, des cuves, en un mot tous les objets que l'on confectionne avec de la pierre de taille, et à des prix excessivement modiques* » [Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *opus cité*, p.436]. Il imite les méthodes de Gariel Frères et Garnier, qui dès 1838, vantent ainsi leur produit : « *Ce ciment* [...] *est très propre aux grands travaux hydrauliques, à la construction des conduites d'eau sans le secours des tuyaux de plomb, des souterrains, égouts, fosses d'aisance, acqueducs, fontaines, bassins, citernes, cuves de vendange, de tanneurs et de brasseurs, silos, salles de bains, terrasses, chappes, bâches, vannages, radiers, trottoirs, glacis, pavés, etc...* » [« Notice sur l'utilité et l'emploi du ciment romain de Vassy-les-Avallon (Yonne) » (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

mécaniquement ne valent rien et que le travail à la main est supérieur au travail à la machine ([1403]). Coullon s'engage à se rendre sur les lieux pour montrer la manière de s'en servir et s'engage à faire toutes les réparations nécessaires ([1404]).

D'autre part, en 1833 apparaissent les **premières expositions publiques** locales ([1405]), que certains considèrent comme un « *immense progrès* » parce qu'elles arrachent « *à leur obscurité tous ces hommes de génie, trop souvent en lutte avec le besoin et qui, chaque jour, us*[...]*ent leur vie ou prostitu*[...]*ent leur talent sans avoir pu livrer au jugement du public les résultats de bien des veilles* » ([1406]). En septembre 1858 (pendant la session du Congrès scientifique de France), est organisée à Auxerre la première vraie exposition industrielle.

Les fabricants de machines agricoles vendent le matériel de nombreux autres producteurs, français et étrangers : Pellet est le représentant de trieurs à grains de M. Fan de Tonneins (Lot-et-Garonne). Coullon vend des manèges et batteuses Pinet et Passedoit, des charrues-araires et herses à couvrir Bodin, des machines à vapeur Cumming, Passedoit, Barbier-Daubrée et Calat, des faucheuses-moissonneuses Mazier, des moissonneuses Burgess et Key et des faucheuses américaines Wood. Tous comptent sur les concours locaux et régionaux pour faire connaître les machines, qu'ils ont inventées, perfectionnées et exécutées. Pellet est ainsi primé à Ligny (1863, 1876), Chablis (1868, 1875, 1876), Coulanges (1868), Tonnerre (1868), Brienon (1868), Neuvy-Sautour (1874). À Auxerre se succèdent les concours agricoles de 1859, 1866, 1874 et 1882. Le nombre d'exposants résidant dans l'Auxerrois passe de 18 en 1859 à 22 en 1866, puis tombe à 16 en 1874 et à 12 en 1882. Certains comme Renard et Robert père et fils étoffent leurs stands ([1407]). Tous recherchent des médailles ([1408]).

([1403]) *Catalogue de 1900, Fabrique de roues et de voitures A. Chambard - A. Commergnat, successeur*, 90 pages, Auxerre, sans date, Imp. Lith. & Typ. Callé, Jay & Laulanie.

([1404]) « *Pourquoi beaucoup de cultivateurs refusent-ils obstinément ou sont si longtemps à se décider d'employer des machines agricoles ? C'est parce que sur 100 machines, il y en 99 qui vont mal.* » Il accuse les charpentiers de faire de l'« *ouvrage sabré* » et cite un vieux proverbe : « *A chacun son métier, les vaches sont bien gardées* » [« Avis aux cultivateurs » (Fonds Lorrin L.86, p. 244-245, B.M. d'Auxerre)].

([1405]) Le 1er juin 1833, un arrêté du maire crée une exposition publique dans les salles de la Bibliothèque. Cette première exposition a lieu du 20 août au 20 septembre 1833.

([1406]) Lechat (Adrien), « Exposition publique d'Auxerre », *A.Y.*, 1839. Antoine Mignard y expose des échantillons de laine recueillie dans le département et filée par ses soins. Il est le seul "*industriel*" présent.

([1407]) Renard expose plus de 70 machines (dont 16 charrues vigneronnes) en 1882 contre 7 en 1874. Le nombre de machines exposées par Robert, puis par son fils passe de 7 en 1859, 30 en 1866, 31 en 1874 et 55 (dont 20 charrues vigneronnes) en 1882.

([1408]) A Auxerre, en 1874, les mécaniciens de l'arrondissement brillent dans les charrues vigneronnes : Pellet a la médaille d'or, Baillot la médaille d'argent, Tabit (de Saint-Bris), celle de bronze, Michel (de Branches) et Boutrolle (de Poilly-sur-Serein) des mentions honorables. Chambard & Cuillier obtiennent une médaille d'or pour un chariot agricole. Parmi les médailles de bronze décernées, citons : Civetta, de Seignelay, pour sa machine à battre à manège vannant, Lajambe (de Coulanges-la-Vineuse) pour un alambic, Quantin Renaudin (de Cravant) pour une machine à transporter la terre dans les vignes.

Les exposants de l'Auxerrois à l'exposition industrielle d'Auxerre de 1858

Exposants	Communes	Produits exposés	Recomp
Carion-Cuilley	Cravant	Blocs de pierre tendre	
P.L.S.Z. et Lechiche	Auxerre	Ocres brutes et fabriquées	Or
Zagorowski	Auxerre	Ciment romain, tuyaux, conduites, briques, pierre à eau en ciment, fontaines en ciment romain	Or
Lyon	Auxerre	Bois de sciage à la mécanique	Honorable
Guilliet & Mercier	Auxerre	Parquets et bois de sciage à la mécanique	Honorable
Ahu fils	Auxerre	Escalier en charpente	2e cl
Compagnon de la Liberté	Auxerre	1 chef-d'œuvre	Br 1e cl
Compagnon du Devoir	Auxerre	1 chef-d'œuvre	Br 1e cl
Leroy	Auxerre	Echantillons de fonte moulée	Argent
Leroy	Auxerre	Régulateur à force centrifuge	Br 1e cl
Picard	Auxerre	Echantillons de fonte moulée	Br 1e cl
Dufour	Auxerre	Machine à simplifier le travail des cordonniers	2e cl
Deguy	Seignelay	Instruments de drainage et outils	Argent
Doublot	Auxerre	Modèles de pressoir	
Léger	Auxerre	Pressoir perfectionné	Argent
Muzey	Auxerre	Eraloir mécanique, nettoyage à blé, cylindre concasseur, hache-paille, poèlette anglaise	
Muzey	Auxerre	Machine à nettoyer les blés	Mention
Moreau	Saint-Sauveur	Râteau à faucher les blés	Mention
Montargnot	Escamps	Charrues	Honorable
Quantin	Cravant	Charrues à défricher les bois, binettes, buttoirs	Br 1e cl TH
Robert	Auxerre	Extirpateur	Br 1e cl TH
Sagette	Saints	Charrues, herses, traîneaux avec frein	Br TH
Vallée	Leugny	Charrues	
Guilliet	Auxerre	Armoire à glaces, meubles, une machine	Argent
Sordot	Auxerre	Colles fortes	Br 1e cl
Brette	Auxerre	Chandelles	
Coullon père et fils	Auxerre	Modèles de bateaux et de navires	Honor

Br : Bronze ; 1e cl : 1ère classe ; TH : très honorable.
Source : Catalogue de l'exposition. Musée de l'industrie. Auxerre. Septembre 1858 (Fonds Lorrin L.129, B.M. d'Auxerre).

L'impact de telles manifestations n'est pas négligeable : Pellet réussit à vendre une dizaine de charrues vers Chablis, une vingtaine vers Neuvy-Sautour, une trentaine vers Vermenton (cf. document 132). Mais les deux-tiers de ses ventes se font dans les communes autour de Gurgy ([1409]). L'expérience est sans cesse renouvelée jusqu'à la première guerre mondiale (cf. document 130), et même au-delà.

([1409]) Pellet vend 247 charrues dans les communes limitrophes, 184 dans celles de la première courronne, 467 dans celles de la deuxième couronne, soit en tout 898 sur 1 428 (62,9%) [d'après la liste de ses ventes publiée dans un prospectus (Fonds Lorrin L.86, p. 77, B.M. d'Auxerre).

Les exposants de l'Auxerrois au concours régional agricole d'Auxerre de 1859

Exposants	Communes	Produits exposés	Originalité
Adam	Auxerre	Chargeoir mobile	Perf et exéc
Beauvais	Avrolles	Charrues, scarificateur, butteur, tarare	Perf et exéc
Brossement	Auxerre	Manèges, machine à battre	Inv et exéc
Charlot	Pourrain	Charrues	Perf et exéc
Coullon	Auxerre	Manèges, machines à battre	Inv et exéc
Darcelier	Auxerre	Machine à battre	Perf et exéc
Grandille	Saint-Sauveur	Machine à battre locomobile	
Gervais	Auxerre	Pressoir hydraulique	
Hamelin	Chitry	Herse, fourche, râteau	Inv et exéc
Léger	Auxerre	Pressoirs	Inv et exéc
Leroy	Auxerre	Machine à vapeur locomobile 3 CV	Perf et exéc
Livras	Coulanges-la-V	Greffoirs pour la vigne	
Mauvage	Héry	Machine à fabriquer les tuyaux de drainage	Inv et exéc
Muzey	Auxerre	Machine à battre fixe, locomobile 4 CV, concasseur, coupe-racines	Perf et exéc
Noblet Frères	Seignelay	Bascules	Perf et exéc
Quantin	Cravant	Charrue à défricher, binette-charrue pour biner les pommes de terre	Perf et exéc
Robert	Auxerre	Charrues, herses, extirpateur, houes...	Perf et exéc
Simpée	Val-de-Mercy	Greffoirs pour la vigne	

Inv : inventée ; Perf : perfectionnée ; Exéc : exécutée.
Source : Catalogue de l'exposition (Fonds Lorrin L.130, B.M. d'Auxerre).

Les exposants de l'Auxerrois au concours régional agricole d'Auxerre de 1866

Exposants	Communes	Produits exposés	Originalité
Beauvais	Avrolles	Bineuses	Perf et exéc
Bounon	Auxerre	Machine à vapeur, forge portative à ventilateur	Perf et exéc
Cheminant	Toucy	Râteau à blé, râteau pour orge et avoine, râteau à trèfle	Perf et exéc
Coullon	Auxerre	Faucheuse-moissonneuse, moissonneuse	Perf*
François	Auxerre	Voiture agricole	Inv et exéc
Frappé	Lindry	Machine à percer les bois de charronnage	Inv et exéc
Finot	Montigny	Charrue vigneronne	Perf et exéc
Finot	Montigny	Herse vigneronne	Inv et exéc
Guillé	Montigny	Charrue, appareil à cuire les aliments des bestiaux	
Hamelin	Auxerre	Faucheuse	Inv et exéc
Leroy	Auxerre	Machine à battre fixe, aplatisseur à grains	Perf et exéc
Moreau	Thury	Machine à transvaser les abeilles	Perf et exéc
Mourlon	Montigny	Charrue vigneronne, treuil pour labourer les vignes	
Muzey	Auxerre	Machine à vapeur, machine à battre, manège pour machine à battre	Perf et exéc
Naslot	Champs	Bêches, sarcloirs, râteaux, binettes-sarcloirs, pioches, pioches, extirpateurs	Inv et exéc
Passey	Montigny	Presse à cire	Inv et exéc
Pellet	Gurgy	Charrues vigneronnes	Perf et exéc
Plait	Auxerre	Pressoir à vin	
Quantin	Cravant	Charrues à trois, deux, un fers, charrue avec butteur	Inv et exéc
Robert	Auxerre	Charrues (ordinaire, sous-sol Bodin, vigneronne, tourne-oreilles, billonneuse), houe à cheval, semoir, brouettes, tombereau, moissonneuse Wood	Exéc**
Sagette	Saints	Charrue à double versoir	Inv et exéc
Toulon	Vermenton	Pompe aspirante et refoulante	Inv et exéc

Inv : inventée ; Perf : perfectionnée ; Exéc : exécutée.
* La faucheuse-moisonneuse et la moissonneuse ont été inventées par Mazier (Orne), perfectionnées et exécutées par Mazier et l'exposant ; ** toutes les machines ont été exécutées par Robert sauf la moissonneuse et le semoir. Source : Catalogue de l'exposition (Fonds Lorrin L.130, B.M. d'Auxerre).

Les exposants de l'Auxerrois au concours régional agricole d'Auxerre de 1874

Exposants	Communes	Produits exposés	Originalité
Augé et Dobignie	Auxerre	Treillage en fer et en bois	
Baillot	Venoy	Charrues vigneronnes	Inv et exéc
Barat	Auxerre	Extirpateur à sept socs, herses zigzag	
Barbe	Beauvoir	Charrue vigneronne, charrue à avant-train	Perf et exéc
Bardeau	Auxerre	Concasseur, barattes, instruments à battre les faux, à rhabiller les meules	Inv et exéc
Bonnet	Auxerre	Machine à vapeur à balancier	Inv et exéc
Chambard & Cuillier	Auxerre	Roues pour chars agricoles, roues pour machines, brouettes, chariot agricole	Perf et exéc
Civetta	Seignelay	Machine à battre à manège	Inv et exéc
Coullon		Machine à battre fixe, manège à chevaux	
Lajambe	Coulanges-la-V	Alambic	
Muzey	Auxerre	Machine à vapeur locomobile 6 CV	
Pellet	Gurgy	Charrues	
Renard	Héry	Charrues vigneronnes, charrues pour labours ordinaires, houes à cheval, appareil automoteur servant à donner à heure fixe la nourriture aux chevaux	Inv et exéc
Robert	Auxerre	Charrues vigneronnes	Inv et exéc
Robert fils	Auxerre	Charrues vigneronnes, herses zigzag...	Inv et exéc

Inv : inventée ; Perf : perfectionnée ; Exéc : exécutée.
Source : Catalogue de l' exposition (Fonds Lorrin L.180, B.M. d'Auxerre).

Les exposants de l'Auxerrois au concours régional agricole d'Auxerre de 1882

Exposants	Communes	Produits exposés
Baillot	Auxerre	Charrues butteuse, débutteuse, déchausseuse, bineuse, bisoc
Chambard	Auxerre	Roues montées sur essieux, grand chariot, tombereau, brouettes
Civetta	Seignelay	Machines à battre avec manège
Coullon	Auxerre	Batteuses à bras, à manège, manège, batteuse à secoueurs, batteuse à vanner mobile
Crépain Frères	Auxerre	Charrues à montage araire, charrues de toutes forces
Dobignie	Auxerre	Treillage et clôtures
Gabelle	Auxerre	Pressoirs, machine à battre verticale, manège, tarares, coupe-racines, hache-paille
Grenet	Seignelay	Charrue vigneronne, charrue à pointe mobile
Léger	Auxerre	Pressoir monté sur roues
Renard	Héry	Charrues vigneronnes, butteuse, bineuse, houes, rouleau, moissonneuses à cheval, faucheuse, semoirs, herses, trieur, hache-paille, meules
Robert père	Auxerre	Charrues vigneronnes, houe pour betterave
Robert fils	Auxerre	Charrues vigneronnes, herses

Source : Catalogue de l' exposition (Fonds Lorrin L.180, B.M. d'Auxerre).

À partir des années 1880, le marché local est stimulé par la construction de bâtiments publics (halles, casernes, asiles, prisons, théâtres, mairies, écoles), par la réparation d'édifices historiques (églises, châteaux), par l'entretien des voies d'eau et par la réalisation de routes et de voies ferrées d'intérêt local.

Les principales réalisations régionales en pierre de taille de l'Auxerrois

Charentenay	Halle aux grains de Brienon, châteaux de Bélombre et de Cravant
Andryes	Eglises (Saint-Père-sous-Vézelay), châteaux (du Muguet, de Dammarie, d'Entrains, de Montréal, de Bélombre, de Bléneau), casernes (Sens), ponts (Pousseaux, Bazarnes, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Charny, Pont-sur-Yonne, Surgy, des Monins, de Trucy, de l'Armançon, du Serein...), écluses (Coulanges, Crain), ouvrages d'art et bâtiments de chemin de fer : stations (Surgy, Coulanges, Mailly-la-Ville, Champs, Bonnard), gares (Moret, Joigny, Sens),
Courson	Asile d'aliénés, prison départementale, halle, palais de justice, préfecture, hospice, gares, à Auxerre, église (Saint-Bris), cathédrales (Sens, Nevers), halle aux grains, théâtres, casernes à Joigny, gares de Cravant, Mailly-la-Ville, Coulanges-sur-Yonne, Clamecy, restauration de l'église de la Madeleine à Vézelay.
Druyes	Pont (Leugny), cathédrale (Auxerre), viaduc et tunnel (Druyes), ponts (de Roland, Blin, Lain, Mézilles, Dracy), stations (Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur), prise d'eau (Ouzouer-sur-Trézée), caserne (Joigny), mairie (Druyes), hospice (Courson), fontaine (Druyes)
Merry-Sec	Maisons d'école (Coulangeron, Ormoy, Ouanne, Chatenay, Fougilet), églises (Lévis, Aillant, Châtillon-sur-Loing, Fontaines-en-Puisaye), fontaine (Ouanne), palais de justice, caserne, collège (Auxerre), hôtel de ville (Saint-Julien-du-Saut)
Molesmes	Palais de justice, prison, asile d'aliénés (Auxerre), châteaux (Misery, Sermizelles, Glux, Saint-Eusoge)
Taingy	Maisons d'école (Ouanne, Chatenay, Fougilet, Corbigny, Saint-Sauveur, Toucy), églises (Neuvy, Lévis, Aillant, Châtillon-sur-Loing), stations (Tamnay, Château-Chinon), gare (Montchanin-les-Mines), rotonde (Montargis)
Lainsecq	Châteaux (Flacy, Sainpuits), maison d'école, halle (Lainsecq)
Thury	Portails de l'église de Thury et autres églises du canton de Saint-Sauveur, maisons d'école (Thury, Treigny), gare (Lain-Thury), maisons de garde de chemin de fer, châteaux (Orme-du-Pont, Entrains)
Treigny	Ouvrages d'art de chemin de fer (Moutiers, Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs), ponts (Mézilles, Saint-Fargeau, Sauroy, Saint-Sauveur), ouvrages de retenue (étang de Montréal, moulins de Saint-Fargeau),
Cravant	Réparation des églises (Pontigny, Sens, Prégilbert, Escolives, Accolay, Cravant), maisons d'école et mairie (Escolives, Courgis, Accolay), écoles (Auxerre), châteaux (Vassy-lès-Avallon, Dornecy), gares (Vermenton, Arcy-sur-Cure, Sermizelles, Vassy, Avallon, Cercy-la-Tour), casernes (Joigny, Auxerre, Sens), église (Dampierre), théâtre (Sens)

Source : Répertoire des carrières de pierre de taille exploitées en 1889, Paris, Librairie polytechnique Baudry et Cie, 1890.

II : LA CONQUÊTE DU MARCHÉ PARISIEN

Si la plupart des industriels de l'Auxerrois se contentent du seul marché local, quelques-uns partent très tôt à la conquête du marché parisien.

A) AVANT 1850 :

L'Auxerrois ne reste toutefois pas inactif face à un marché parisien dynamique et proche. Encore faut-il établir le contact avec cette clientèle potentielle et maîtriser la concurrence.

1) UN MARCHÉ DYNAMIQUE ET FACILEMENT ACCESSIBLE

Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, Paris est un marché important en pleine expansion. La Révolution et l'Empire confirment cette tendance en renforçant la centralisation. La période de 1820 à 1826 est marquée par le développement de l'industrie du bâtiment et de la spéculation immobilière avec la fondation des quartiers Saint-Georges, François Ier, Saint-Lazare et, hors de la ville, celui de la Plaine de Passy. Après une période difficile, l'expansion reprend après 1834 à un rythme plus rapide qu'avant 1830 ([1410]).

De plus, cette croissance n'est pas uniquement quantitative, mais aussi qualitative : le goût des Parisiens évolue vers les produits colorés et de qualité. Dans ce contexte, le nombre des marchands de couleurs, par exemple, croît beaucoup plus vite que celui de l'ensemble des commerçants, passant de 44 an l'an VIII à 276 en 1850 ([1411]).

Or, ce marché est facilement accessible grâce à la voie d'eau : la navigabilité de l'Yonne, rapide et peu coûteuse à la descente, est progressivement améliorée de 1837 à 1874, date à laquelle la navigation devient continue.

2) DES COMMISSIONNAIRES

Comme dans le cas de la société Dumouchel & Cie ([1412]), le commissionnaire parisien (en l'occurrence Dumouchel lui-même) a la direction de l'entrepôt à Paris et veille à l'arrivage du produit, le fait transporter à l'entrepôt, tient un registre de son entrée et de sa sortie et est chargé de recouvrer les prix de toutes les marchandises vendues ([1413]). Il a droit à une commission sur toutes les ventes.

a) Le textile

Vers 1750, Derome et Trocquet ont comme client un certain Jacques Viger, marchand commissionnaire à la halle aux draps de Paris, pour vendre leurs produits « *au plus grand avantage de la société* » ([1414]). Les fabricants de

---

([1410]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Paris, 1970, p.230.

([1411]) D'après les *Almanachs du Commerce de Paris de J. de La Tyna*. Le nombre des marchands de couleurs a été multiplié par 6,3, alors que celui de l'ensemble des adresses ne l'a été que par 4,3.

([1412]) Acte de société s.s.p. du 6 mars 1835, enregistré le 14 mars 1835 (A.D.Y., 3Q 9288).

([1413]) Dans le cas de la société en question, la maison Lemière & Lenoir a concurremment avec Dumouchel le placement des ocres appartenant à la société. Elle a un compte particulier, sur lequel sont inscrits les bons qu'elle délivre chaque fois qu'elle vient prendre des ocres à l'entrepôt général ou directement sur le quai.

([1414]) Inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753).

Seignelay et de Toucy proposent des étoffes aux expositions de Paris dès 1806 : Mauger & Lenoir, de Seignelay, envoient des échantillons de draps, et Vincent Ansault Guillemot et Philibert Ansault, de Toucy, des échantillons de poulangis ([1415]). En 1819, Ansault et Chauvot, de Toucy, obtiennent une mention honorable à l'exposition publique des produits de l'industrie française, à Paris. En 1823, à celle du Palais du Louvre, eux-mêmes et un de leur compatriote, Jaluzot, exposent des échantillons de poulangis et Lenoir & Mauger, de Seignelay, une couverture de laine blanche ([1416]). La réussite n'est guère au rendez-vous : ces derniers ne vendent à Paris qu'une partie de leurs mille couvertures, « *qui rapportent peu en raison de la concurrence de Troyes* » ([1417]). Par la suite, pendant plus de trente ans, plus aucun Auxerrois ne participent à ces expositions ([1418]).

b) Le cuir

En 1759, deux marchands-tanneurs de Toucy créent la marque "*Les cuirs de Bourgogne*" pour conquérir les marchés parisiens. Deux frères Chauvot, Jacques et Louis Antoine, comprennent que Toucy dispose de trois matières abondantes en Puisaye : des peaux de bêtes à cornes de plus en plus nombreuses en raison de la spécialisation croissante dans l'élevage de cette région aux terres difficiles, du tan provenant de l'écorce des chênes abattus puis flottés par le Loing, et surtout de l'eau, qui se fait rare pour les tanneries des grandes villes à cause de la pollution occasionnée par le lavage en rivière lors des différentes phases du traitement. Les successeurs de Jacques Chauvot font de même tout au long du XIXe siècle : Voguet ([1419]) ou Voguet fils ([1420]).

Commeau tient un raisonnement voisin et franchit même un pas supplémentaire : il quitte Toucy pour Auxerre, mieux reliée à la capitale. En avril 1807, il expédie en quinze jours à son gendre Bertheau, qui y est installé, 82 peaux de vache tannées en croûte et 60 peaux de veau en croûte ou prêtes à mettre en huile ([1421]). Breton poursuit sans doute dans la même voie ([1422]).

c) L'ocre

De 1775 à 1779, Croiset s'appuie à Paris sur son neveu, Etienne, ancien clerc de notaire ([1423]) : il lui confie le soin d'encaisser quelques billets et reçoit de temps en temps 30# à 180# pour ses « *frais de nourriture, entretien, besoins et aliments* » ([1424]). Il décide d'ouvrir à Paris, rue de la Poterie ([1425]) une boutique de marchands de couleurs, où les peintres achètent couleurs, palettes, toiles, vernis, « *tous les objets relatifs à leur art* » ([1426]). Il loue pour 4 600# par an un

---

([1415]) Notice sur les objets envoyés à l'Exposition des produits de l'industrie française en 1806 [citée par Pernuit (Bernard), *Négociants et fabricants sénonais*, Imprimerie coopérative Chevillon, 1984, p.34-37].

([1416]) Dossier des expositions (Fonds Lorrin L.129, B.M. d'Auxerre).

([1417]) Rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([1418]) En 1834 ne figurent que deux Icaunais : Nicolas Vernay, de Villeneuve-l'Archevêque, pour une machine ambulante à battre le grain, et Troté, de Tonnerre, pour une balance romaine à contrepoids (catalogue des produits de l'industrie française admis à l'exposition publique, sur la place de la Concorde). En 1839, ils sont trois : Foin, de Sens, pour une pompe rotative excentrique, Gateau & Déon, de Sens, pour des cornets acoustiques, dits oreilles acoustiques, et Boullard, de Villeneuve-l'Archevêque, pour des plumes en cristal propres à écrire et à dessiner (catalogue officiel des produits de l'industrie française admis à l'exposition publique dans le carré des fêtes aux Champs-Elysées). Ibid.

([1419]) Parmi les créances actives, on note 103,55F dus par Guéry fils à Paris, chargé de vendre 237 peaux de moutons, et 1 138,30F dus par Lemoine, tous deux commissionnaires en cuirs à Paris. 1 197F sont dus par des clients locaux, soit 49,1% du total [inventaire (Me Merlin, 15-16 novembre 1847, 4-5 mai 1848)].

([1420]) Déclaration de mutation par décès de 1884 (A.D.Y., 3Q 9368).

([1421]) Inventaire (Me Gauthier, 20 avril 1807).

([1422]) Quand il achète la tannerie avec son frère, Alexis Breton est négociant à Paris, rue Saint-Martin n°138 [vente (Me Métairie, 23-24 avril 1849)].

([1423]) Né à Brienne-le-Château le 27 juillet 1753, fils de Claude Croiset, marchand, et de Marie Anne Joffrin. Le notariat semble être une caractéristique commune de nombreux personnages gravitant autour de Nicolas Croiset : le neveu, Etienne Croiset, le frère de sa femme, François Devassy, le frère de sa belle-fille, Louis Jean Hubert Lavollée.

([1424]) Inventaire de Croiset (Me Girard, notaire à Paris, 23 juin 1783).

([1425]) Disparue récemment, lors de l'aménagement du Quartier des Halles, la rue de la Poterie, appelée au XVIe siècle *Rue neuve-des-deux-jeux-de-paume*, doit son nom aux nombreux potiers qui s'y installèrent pour alimenter les Halles. Elle était à la fin du XVIIIème siècle le siège du marché aux plantes médicinales fraîches ou sèches [Hillairet (Jacques), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 1963].

([1426]) Franklin (Alfred), *Dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions exercés dans Paris depuis le XVIIIème siècle*, Laffitte reprints, Marseille, 1977.

vaste immeuble composé de trois corps de bâtiment et en sous-loue une grande partie pour 3 440# à quelque dix-sept personnes. Il installe dans la boutique son fils Pierre nouvellement marié, qui prête son serment d'entrée dans la corporation des épiciers en octobre 1780 ([1427]). Ses clients sont des entrepreneurs de bâtiments et des peintres, qui viennent acheter à côté de l'ocre en poudre l'orpin, le bois d'Inde ou du Brésil, le sumac, la céruse, le jaune de Naples, la litharge..., enfermés dans des bocaux disposés sur les rayons. Parallèlement, il approvisionne en ocre quelques pharmaciens et plus d'une trentaine d'épiciers et de marchands de couleurs de Paris de détail ou de gros. Il compte ainsi parmi ses clients Julien Gohin, fabricant et marchand de couleurs installé depuis 1751 rue du Faubourg Saint-Martin, spécialisé dans les « *carmins de toutes nuances, riches et très vives* » et vendant toutes les couleurs liquides et sèches pour la fabrication du papier peint. Il ne semble pas avoir parmi ses clients de fabricants de papiers peints ([1428]). Il passe aussi par un ou deux négociants, comme Molière (rue Choiseul) ou surtout Leclerc (Rue du Bouloy). La plupart de ses débiteurs sont installés en plein coeur de Paris, à proximité immédiate de l'épicerie.

Dans la première moitié du XIXe siècle, son action est relayée par son gendre et ses petits-fils Parquin. Parquin père est déjà dans la place, avec son épicerie du 138 de la rue Saint-Martin ([1429]). Son entregent lui a permis d'être président des délégués du commerce de l'épicerie vers 1817. À côté de fromages et de colles, il vend en gros l'ocre produite en faible quantité par son beau-frère Croiset ([1430]), mais surtout celle d'autres fabricants auxerrois, notamment Dufour ([1431]), et probablement celle de Cottin et de Vve Bray & Roblot. Vers 1820, son fils Antoine prend sa suite, et deux ans plus tard s'installe rue de la Vieille-Monnaie ([1432]), abandonne l'épicerie classique et se spécialise dans le négoce des produits de couleurs.

Boyard puis Bourgoin & Cottin commencent par ne compter que sur eux-mêmes : ils profitent de leurs voyages à Paris pour leurs affaires vinicoles pour prendre contact et suivre leurs clients et n'ont besoin sur place que d'une personne de confiance chargée de la réception et de la surveillance du produit. Peu à peu, ces négociants en vins éprouvent la nécessité d'y créer un embryon de structure commerciale, dont la base est un commissionnaire. Dès 1813, Cottin peut compter sur l'aide de son frère aîné, Pierre, dit Cottin-Dejust, marchand de vins en gros et négociant installé longtemps rue Fourcy-Saint-Antoine (n°14) ([1433]), puis rue des Jardins Saint-Paul (n°20). En 1819, Dufour ouvre un dépôt d'ocre au quai Saint-Paul (n°12) ([1434]), et confie ensuite cette tâche à un certain Milius (C.P.), marchand de vernis de toutes espèces, installé rue des Blancs Manteaux (n°25) ([1435]). Après la retraite de son frère, Pierre Cottin poursuit son activité avec Roblot, ouvrant même un dépôt d'ocre, et même, après la faillite de ce dernier, avec A. Parquin jusqu'en 1836 ([1436]). Vers 1828, ce dernier laisse le magasin à Lefranc, qui a non seulement le dépôt d'ocre, mais vend en gros toutes sortes de couleurs et de drogues et fabrique des vernis. Dumouchel & Cie laissent leur ocre en dépôt chez Lemière & Lenoir, rue de la Verrerie (n°43), et Monnot & Sirot-Cottin chez Gautier-Bouchard ([1437]), rue de la Tixeranderie (n°41) ([1438]). Les dirigeants saisissent très vite l'intérêt de ce type d'organisation commerciale:

([1427]) D'après l'enregistrement des marchands, maîtres, gardes syndics et adjoints des corps et communautés de la ville de Paris (A.N., Y 9333). D'après le tableau général du corps des marchands épiciers-grossiers de 1783, Pierre Joachim Croiset fait partie du premier tableau du corps de l'épicerie depuis le 21 septembre 1780.

([1428]) Partage (Me Girard, notaire à Paris, 27 août 1783). L'état des sommes que Pierre Croiset déclare être dues aux succession et communauté pour compte-courant comprend une liste de noms avec des sommes correspondantes, mais sans précisions (ni prénoms, ni adresses, ni professions). Le doute est permis concernant un certain Robert : le *Bottin du Commerce* de 1805 indique un Robert épicier rue de la loi, et un Robert Frères & Cie, fabricant de papiers peints, rue de la place Vendôme.

([1429]) La maison a disparu lors de l'aménagement du plateau de Beaubourg.

([1430]) Le compte d'ocre entre Croiset fils et Antoine Parquin du début janvier 1821 au 12 janvier 1823 s'établit à 1 382,02F, sans compter 20 tonneaux d'ocre en dépôt chez le second (soit environ 6 tonnes) : 10 de rouge et de Prusse valant 280F, 10 d'ocre jaune et rouge commun et valant 90F [inventaire après le décès de Croiset fils (Me Delaage, 20 mai 1823)].

([1431]) A sa mort, Dufour a sur lui une créance de 2 334F [inventaire (Me Barrey, 18 février 1824)].

([1432]) Cette rue a été supprimée par l'ouverture du boulevard de Sébastopol.

([1433]) Actuellement partie de la rue Thouin.

([1434]) Actuellement partie du Quai des Célestins.

([1435]) Mais aussi rue Traversière (n°15bis) (d'après les différentes éditions de l'*Almanach du commerce de Paris* de J. de La Tyna).

([1436]) Clause n°16 de l'adjudication du 30 septembre 1833 (A.D.Y., 3U1/498).

([1437]) Dit aussi à partir de 1833 Gautier & Cie ou Gautier & Dherbecourt, fils, neveu et successeur : ils disposent d'une fabrique spéciale de couleurs et vernis à La Planchette près de Clichy.

([1438]) Rue supprimée par l'ouverture de la rue de Rivoli.

délai de livraison plus rapide, présence sur place, facilité des contacts commerciaux, et même peut-être informations sur les pulsations de l'économie internationale... ([1439]).

De trois en 1833, le nombre de dépôts ouverts en même temps passe à cinq en 1840, puis retombe à quatre par la suite. Ceux qui ferment sont relayés par de nouveaux ([1440]). Sonnet n'ouvre aucun dépôt ni à Paris, ni ailleurs ([1441]), mais réussit quand même à y vendre plus de la moitié de sa production.

En 1820 ne sont guère offertes que des ocres jaunes et des ocres tirant sur le brun. La palette est diversifiée. Les frères Parquin restent fidèles à l'ocre jaune et au rouge de Prusse. Aux ocres jaunes de Bray & Heinz, Vve Bray & Roblot ajoutent dès 1820 l'ocre rouge, le jaune demi-Italie, le rouge de Prusse, et d'autres produits comme le blanc de Meudon et la craie blanche. Dès 1835, la palette de Legueux s'oriente vers les produits du haut de gamme (rouge de Prusse et ocre de Rhue en poudre et lavés) ([1442]) et complémentaires (vert de Saxe, vert olive, noir de charbon, noir animal) ([1443]).

Le marché parisien est bien le débouché essentiel de l'ocre auxerroise. Toutefois, contrairement à Japy ([1444]), les maisons de vente ne sont pas chargées des marchés extérieurs : en 1844, Antoine Parquin reconnaît que l'exportation est très faible ([1445]). Il était pourtant le mieux placé pour exporter : dès 1820, il vendait des produits anglais (colles) et surtout hollandais (fromages et colles) : or la Hollande était la pays qui au XVIIIe siècle était maître du marché de l'ocre.

3) LES ENTENTES : L'EXEMPLE DES OCRIERS

La préoccupation essentielle d'un fabricant d'ocre comme Cottin semble être l'élimination de toute concurrence sur les prix ([1446]). Il cherche d'abord à dissuader les fournisseurs de la matière première de la vendre à quelqu'un d'autre ou de la vendre directement ([1447]). Il s'entend avec les autres fabricants. En septembre 1817, il conclut pour dix ans un traité avec la maison Bray & Heinz. En réglant les prix, ce contrat n'a « *pour objet que de former une coalition contre l'éventualité de nouvelles concurrences* » ([1448]).

Le 16 décembre 1820, le traité est élargi pour dix ans à Dufour ([1449]) : Cottin et Vve Bray & Roblot s'engagent à contribuer « *pour deux tiers et Dufour pour un tiers à la fourniture de toutes les ocres rouges de Prusse, jaune demi Italie et jaune fin* ». Chaque année, avant de procéder au partage, est prélevé au profit de Cottin et Vve Bray & Roblot une somme de 3 000F. Seul, le surplus est partagé dans la proportion des fournitures. Chacun conserve toutefois quelques clients propres. Ainsi, en février 1824, Dufour a 3 718,70F de créances sur trois clients et 3 751,90F d'affaires communes avec ses associés ([1450]).

([1439]) Voir : Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.150.

([1440]) Breton-Rousseau & Barault, rue de la Verrerie (n°34), Cusinberche Fils, rue de la Tixeranderie (n°49), Goudalier (E.) & F.L. Weber, Rue Saint-Jacques-la-Boucherie (n°15). Cette dernière rue aboutissait rue Saint-Denis. Elle a disparu lors de l'aménagement de l'Avenue Victoria ouverte en 1854.

([1441]) Dans l'inventaire, les seuls stocks indiqués sont ceux de Sauilly (Diges) (Me Barrey, 13-14 avril 1842).

([1442]) Ocres jaunes et rouges, rouges de Prusse, ocres lavées, ocres de Rhue, vert, brun, *A.Y.*, 1837.

([1443]) Edition de 1839 de l'*Almanach du commerce de Paris de J. de La Tyna*.

([1444]) Lamard (Pierre), *opus cité*, p.117.

([1445]) Renseignements fournis par Parquin, maire de Pourrain, sur la fabrique d'ocre, 6 janvier 1844 (A.D.Y., 6M1/3).

([1446]) Des pratiques analogues ont cours dans la poterie : dès 1774 dix-huit potiers de la région de Saint-Amand-en-Puisaye fondent une association. Le 11 mars 1811, dix-sept potiers fondent une société, qui est plusieurs fois renouvelée (notamment en 1816), et dont on repère les traces en 1825, 1832, 1837 (29 membres), 1843 [Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe siècle à nos jours, les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981, p.159].

([1447]) Voir les contrats signés avec Jean Sonnet, Sonnet et d'autres prévoyant 20 000F de dommages et intérêts (Me Chomereau, 7 mai 1822, 7-10 mai 1822, 10 mai 1822).

([1448]) Mémoire pour Piétresson (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre).

([1449]) Inventaire (Me Barrey, 18 février 1824).

([1450]) Parquin, Clerjault-Roché de Toucy? (220F) et celle sur François Delaru (624,70F), de Paris, rue de l'Aiguillerie (n°8), actuellement partie de la rue des Lombards [liquidation (Me Barrey, 21 décembre 1826)].

À partir de la fin des années 1820, allié à Roblot et Dechampeaux, Parquin prend le rôle de Cottin. En 1828, il s'assure par un traité un quart des bénéfices, « *que produit à la maison Roblot la vente de ses marchandises, et cela indépendamment de sa raison sociale, et qui doit cesser en 1836* » ([1451]). Il s'associe avec Legueux, dont le démarrage s'est avéré difficile, ouvre un dépôt avec lui dans un magasin loué à Auxerre sur le quai Bourbon, mais l'oblige jusqu'en 1836 à se contenter de moudre des marchandises à un prix déterminé ([1452]). Parquin, Roblot et Legueux ont formé entre eux un syndicat de vente disposant d'une caisse commune ([1453]).

Mais, à partir des années 1830, sentant qu'il ne peut empêcher la mise à leur compte des paysans, A. Parquin cherche à s'appuyer sur ceux qu'il juge les plus compétents. Il a su apprécier les qualités de Lechiche, qui a travaillé pour lui ([1454]). Avec Legueux, il ouvre un crédit de 100 000F à Sonnet ([1455]).

En 1835, l'apparition de Monnot & Sirot-Cottin change les données de la concurrence : pour la première fois, un ocrier entend fabriquer de l'ocre "*industriellement*" en faisant appel à l'énergie mécanique fournie par une machine à vapeur. S'engagent alors une formidable guerre des prix, que dénonce Séverin Coulon ([1456]) : « *MM. Sirot-Cottin et Monnot ont été aussi victimes du monopole.* »

Parquin & Legueux forment avec Lechiche, et sans doute avec d'autres paysans-producteurs, une association commerciale à long terme (quinze ans) ayant pour objet exclusif le vente en commun de tous les produits d'ocres provenant de leurs fabrications selon des proportions fixes. Fournitures d'ocres, bénéfices et charges sont répartis dans les mêmes proportions.

Et Séverin Coulon d'accuser : « *MM. Moreau, de Fontenoy, Garet & Cie effrayés par une concurrence formidable en apparence, ont abandonné le commerce des ocres ;* [...] *M. Marion, dit Caboin, a été par cette même concurrence réduit à un état voisin de la misère* [...] ; *enfin MM. Taffineau "le brûlé" et Comon ont été éliminés par des indemnités qu'on leur a faites et qu'on a eu soin de leur faire dépenser en procès à des époques postérieures.* » ([1457]) Et d'ajouter : « *Les monopoleurs n'ont reculé devant aucun sacrifice* [...]. *Il nous ont privés de nos mines en nous suscitant des procès mal fondés.* » ([1458])

Les ententes entre les ocriers ont bien pour but de s'opposer au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. Grâce à une interprétation fortement restrictive par la jurisprudence de l'article 419 du Code pénal, elles sont licites, puisqu'elles sont conclues en vue de défendre les intérêts d'une profession et ne mettent pas en danger la structure dispersée de l'activité ([1459]). Toutefois, elles ne modifient en rien les conditions de production, puisqu'elles laissent subsister séparément chaque fabrique avec ses forces et ses produits. L'échec de la tentative de Monnot & Sirot renforce la conviction des ocriers dans le bien fondé de leur stratégie.

B) APRES 1850

Le marché parisien reste très dynamique. Dans l'ocre par exemple, le nombre de marchands de couleurs double presque de 1850 à 1880, passant de 276 à 519. Les besoins en ciment et en pierres de taille sont considérables.

([1451]) Mémoire pour Piétresson (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre). Cette entente est présentée ainsi par le juge de paix du canton de Toucy dans son rapport du 18 novembre 1832 : « *Les propriétaires des mines d'ocres* [...] *ont établi pour un temps déterminé une société qui réunit tous les produits et par conséquent tout le débit entre les mains de MM. Parquin et ses négociants à Paris. Cette mesure paraît nécessaire pour ce genre d'industrie. Car, avant qu'elle ne fut convenue, il s'était établi entre les propriétaires des mines une concurrence qui les conduisait à une ruine certaine. Elle avait fait descendre l'ocre à un prix tel que les frais d'extraction et de fabrication n'étaient pas couverts* ».

([1452]) Ibid.

([1453]) Le 21 septembre 1833, parmi les observations des parties saisies, on peut lire : « *le grand bureau a été établi par la caisse du syndicat* » [adjudication des biens saisis (A.D.Y., 3U1/498)].

([1454]) Contrat d'embauche, 13 juillet 1828 (archives Lechiche).

([1455]) Contrat (Me Barrey, 5 août 1834).

([1456]) Enquête sur le travail agricole et industriel, 1848 (A.N., C.939).

([1457]) Le 27 juin 1844, Etienne et Isidore Taffineau, ocriers de Parly, sont condamnés par le tribunal de commerce de l'arrondissement d'Auxerre à payer 2 000F (2 470,50F avec les frais) à Sonnet et A. Parquin.

([1458]) Le 5 janvier 1848, les frères Coulon et Gressien sont condamnés par le tribunal de première instance d'Auxerre à payer 648F (1 500F avec les frais) à J.-B. Sonnet et 935F (1 735F avec les frais) à A. Parquin.

([1459]) Caron (François), « Ententes et stratégies d'achat dans la France du XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.127.

La reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris porte la production des carrières de Courson et de Charentenay à 15 000 m3 (soit 30 000 t) en une seule année ([1460]). L'avantage de la liaison fluviale reste décisif ([1461]). La publicité s'avère nécessaire. Guilliet laisse d'abord le soin en 1867 à Voisine de Paris de donner de la publicité à ses machines au moyen de clichés, de prospectus et d'un album ([1462]), puis fait tirer ses premiers catalogues en 1874 et 1879. Heurtebise fait des expériences publiques à Paris, rue Soufflot, devant un auditoire composé d'architectes et de propriétaires ([1463]). Le marché parisien reste important, mais perd son caractère exclusif.

1) LES PRODUITS BRUTS OU FAIBLEMENT TRANSFORMÉS

Jacquelin a pour principal client un certain Rondet, marchand de suif à Paris ([1464]). Sa veuve envoie « *dans le département de l'Oise et à Beauvais* [...] *les os de choix* » et expédie en sacs le noir animal aux « *raffineries de Paris et du Nord de la France* » ([1465]).

Entendant profiter de l'avantage de situation d'Auxerre sur Vassy-les-Avallon ([1466]) , Zagorowski fabrique du ciment romain (2/3) et du ciment de Vassy (1/3). Il ouvre un dépôt à Paris (quai de Jemmapes) ([1467]). Entre ses fréquents déplacements, il est représenté sur place par un homme de confiance ([1468]), capable de donner aux clients des conseils sur l'emploi du produit et de leur fournir le matériel adéquat ([1469]). Il met en avant les qualités du ciment romain ([1470]) pour les caniveaux et tuyaux en conduite forcée (pas d'oxydation à l'humidité et un coût un quart plus bas que ceux de même diamètre en fonte), les mangeoires et cuves (plus grande étanchéité que la pierre), les tablettes de murs de clôture (pas de gel), les couvertures et cloisons (invulnérabilité au salpêtre) ([1471]). Il réussit à faire accepter le ciment d'Auxerre pour le pont Saint-Michel, à Paris ([1472]), mais ne parvient pas à aller au-delà et à obtenir d'autres médailles que celles des expositions locales ([1473]). Sa femme nous explique comment il s'y prend pour faire adopter son ciment par les Ponts-et-Chaussées : « *Joseph vient de faire une demande au préfet de la Seine et, s'il n'obtient pas de réponse favorable, il retournera à Paris et fera agir quelques protecteurs. Mais nous conservons cela comme dernière ressource, car, si on les fatiguait à l'avance, ils feraient tout ce qu'ils pourraient pour se débarrasser et nous envoyer promener.* » ([1474])

([1460]) Projet adressé au préfet le 22 juin 1882 par Ch. Seguin & Cie (Fonds Lorrin L.238, B.M. d'Auxerre).

([1461]) A l'usine Brichoux de Zagorowski, dans le prix de revient du ciment de Vassy, l'acheminement de la matière première de Vassy à Auxerre représente un tiers du prix de revient (départ de l'usine) (30F la tonne) : par tonne, il faut compter en 1859 7,92F pour la distance Vassy-Cravant par la route (33 km, soit 0,24F le km), 1,70 F pour la distance de Cravant à Auxerre par l'Yonne (18,5 km, soit 0,09F le km) et 0,45F pour le déchargement, soit en tout 10,1F (33,6%) [dossier d'indemnisation pour la mise en chômage de l'usine du 18 août au 17 novembre 1859 (A.D.Y., 3 Sa)].

([1462]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, G. Rouillé, 1885, p.17.

([1463]) Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'exposition universelle de 1878 », *A.Y.*, 1879, p.207.

([1464]) Ce Rondet représentent 31,5% des créances actives [déclaration de mutation par décès du 25 juin 1867].

([1465]) Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques », *B.S.S.Y.* t.39 (1885), p.284-295.

([1466]) En 1838, Gariel Frères et Garnier vendent la tonne de ciment 8F à la fabrique et 12F à Paris : le coût du transport représente donc un tiers du prix de vente [« Notice sur l'utilité et l'emploi du ciment romain de Vassy-les-Avallon (Yonne) » (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

([1467]) Le 20 juin 1857, il écrit à sa fiancée : « *J'ai été obligé d'aller à mon dépôt de ciment pour plusieurs affaires urgentes* » (archives Bladier).

([1468]) Il donne ainsi pouvoir à un certain Ordiga « *à l'effet de vendre le ciment qui est en dépôt à Paris* » [acte s.s.p. du 19 octobre 1857 enregistré à Auxerre le même jour (A.D.Y., 3Q 1159)].

([1469]) Gariel Frères et Garnier préviennent le public « *que si l'emploi de cette matière n'est pas fait suivant les indications* [...], *on n'en obtiendra que de mauvais résultats* » [« Notice sur l'utilité et l'emploi du ciment romain de Vassy-les-Avallon (Yonne) » (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

([1470]) Sa très forte adhérence avec les métaux, la pierre, le granit et la meulière surtout, l'ardoise et la brique le rend précieux pour les constructions qui doivent être à la fois solides et légères. Grâce à lui, on peut faire des voûtes en briques posées de chant sur deux ou trois rangs comme pour les cloisons. Il peut même remplacer avantageusement la pierre de taille pour les ouvertures des maisons et servir à la décoration des bâtiments [Berthault-Ducreux (Alexandre), *Théorie et pratique des mortiers et ciments romains*, Paris, 1833].

([1471]) Prospectus « Zagorowski, ciment romain de Vassy », vers 1856 (Fonds Lorrin, L.63, p.310).

([1472]) Tract de Zagorowski (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

([1473]) Il obtient une médaille d'or au *Congrès scientifique d'Auxerre* de 1858 et au *Concours régional d'Auxerre* de 1859.

([1474]) Lettre de Mme Zagorowska en date à Auxerre du 27 juin 1863 (archives Bladier).

La pierre de taille est également très prisée à Paris : en 1882, la production est et 16 800 t : Aubigny (Taingy) (2 400 t), Charentenay (2 400 t), Fontenailles (4 000 t), Molesmes (4 000 t) et Courson (4 000 t) ([1475]).

Les principales réalisations extra-régionales en pierre de taille de l'Auxerrois

Charentenay	Hôtel Dieu, Banque de France, Conservatoire des arts et métiers, Bibliothèque nationale, Louvre, Hôtel de Ville, chapelle de Roanne
Courson	Jardin des Plantes, Synagogue, Banque de France, Conservatoire des arts et métiers, Opéra, Hôtel-de-Ville, église de Roanne, de Néronde
Molesmes	Banque, Conservatoire des arts et métiers, Hôtel Dieu, Hôtel-de-Ville,
Taingy	Hospice des vieillards d'Orléans
Cravant	Réparation du château de Fontainebleau

Source : répertoire des carrières de pierre de taille exploitées en 1889, Paris, Librairie polytechnique Baudry et Cie, 1890.

2) LES OCRIERS

Les ocriers passent toujours par l'intermédiaire de grossistes, qui touchent une commission de 5% et ont droit à une remise d'escompte de 2%. Ainsi, certains comme Lechiche et Gressien font confiance à un marchand de couleurs et vernis ([1476]). L'un d'eux, Levainville & Rambaud, dispose ainsi d'une fabrique de vernis pour équipage, d'un four et d'un bâtiment à Levallois-Perret (Seine), et vend, en plus des ocres Lechiche, la céruse produite par une fabrique de Lille, et des couleurs diverses d'une fabrique à La Planchette et à Aubervilliers (Seine). Il envoie des lettres du genre : « *Nous vous prions d'expédier de suite à M. ... à Verdun (Meuse), port dû gare de Verdun : 1 baril 200 (kg) ROLL, 1 baril 60 de ROLL, 4 barils 60 de JOLL et 2 barils 60 de JFL.* » ([1477]) D'autres comme Sonnet puis Sonnet & Cie font appel à un représentant de commerce "*multicarte*" vendant des produits complémentaires à l'ocre comme la baryte ([1478]). À partir de 1870, la plupart des gros ocriers ouvrent un dépôt à Paris en bordure de Seine : Parquin & Cie au port des Fossés de La Bastille, Sonnet & Cie au quai de La Tournelle, Sonnet Frères & Cie au quai Montebello (n°13), Gressien rue de Flandre (n°40).

3) GUILLIET

Certains mécaniciens ouvrent des dépôts à Paris ([1479]). Quant à Guilliet, il part en 1862 à Paris fonder un atelier de fabrication de ses machines en association avec un fabricant de chaises. Il installe deux ouvriers, sa soeur et son beau-frère dans un vaste hangar. Il loue à son voisin, gros constructeur de menuiserie, la force motrice moyennant 5F par jour, et passe un traité pour quinze ans avec le gérant de l'association des menuisiers en fauteuil. L'année suivante, il s'entend avec un certain Harbé, constructeur de machines, qui construit et vend ses machines moyennant une remise de 40%. En 1867, il renouvelle l'expérience avec un certain Voisine, chef d'une importante maison de construction de wagons, qui lui propose de construire des machines assez fortes capables de fabriquer des roues de toutes dimensions pour le gros charronnage ([1480]).

([1475]) Projet adressé au préfet le 22 juin 1882 par Ch. Seguin & Cie(Fonds Lorrin L.238, B.M. d'Auxerre).

([1476]) Le premier est représenté par Levainville & Rambaud, rue du Parc Royal (n°14 et 16), le second par Ortmans, rue de Bondy (n°66).

([1477]) Lettre à en-tête (archives Lechiche).

([1478]) En 1870, installé à Paris Port Saint-Philippe n°16, ce représentant, du nom de E. Vié, est aussi agent général de la Société des Barytes de France (Th. Fournier) et d'Allemagne (à Grimling-Hausen sur le Rhin) (d'après le *Bottin du Commerce*). En 1890, le représentant se nomme Pierre Baudier, rue des Ecouffes, n°5.

([1479]) Ainsi, vers 1867, le Dr A. Langin, auteur d'un système d'attelage de sûreté, a un dépôt à Paris chez M. Huard aîné, 33, cité de l'Etoile (Fonds Lorrin L.190, B.M. d'Auxerre).

([1480]) Lechat (A.), *opus cité*, p.7.

III : LA CONQUÊTE D'UN MARCHÉ PLUS VASTE

Avec le déclin de la manufacture de Seignelay, l'Auxerrois perd les rares marchés lointains qu'il avait pu conquérir ([1481]). L'activité ocrière est la seule à prendre - modestement - le relais dès la fin du XVIIIe siècle : « *On en fait des envois considérables dans le midi. Les rouliers en prennent au retour de Paris, quand ils n'ont pas de chargement.* » ([1482]) Les choses changent après 1850 : l'extension du marché est concomitante de celle des réseaux ferroviaires. Elle résulte parfois d'un heureux concours de circonstances : Trutey parvient à exporter un tout petit peu de vinaigre vers la Grande-Bretagne ([1483]). Mais elle est beaucoup plus souvent le résultat d'efforts prolongés : participation à des expositions, régionales ou universelles, ou conclusion d'ententes « *offensives* ».

A) LES EXPOSITIONS

1) LES CONCOURS RÉGIONAUX

Les concours régionaux sont une première occasion d'élargir la clientèle à d'autres départements. À celui d'Auxerre de 1859 ([1484]), Leroy propose un échantillon de fonte moulée et un régulateur de forces centrifuges, Robert batteurs, herses, extirpateurs, houes à cheval, Alfred Edouard Dufour sa machine pour les cordonniers, Carrion & Cuilley de Cravant des blocs de pierre tendre, Lechiche et Parquin-Sonnet & Cie des ocres, pour lesquelles ils obtiennent une médaille d'or. L'expérience est renouvelée à Auxerre en 1882 et en 1893, et dans les autres villes de la même circonscription entre temps.

En mai 1863 Beauvais d'Avrolles se rend à Dijon pour montrer ses charrues perfectionnées et ses inventions : coupe-souche, semoir et auge à porcs ([1485]). Naslot y obtient un premier prix et une prime. Il participe trois ans plus tard à Melun au congrès pomologique de France (1866). Robert obtient des médailles d'or et d'argent à Tonnerre et Troyes, Pellet des médailles d'or à Beaune (1869), Gray (1869), Dijon (1872), Lyon (1872), Nice (1874), Avignon (1875), Lons-le-Saunier (1876). En 1877, il n'a encore vendu que soixante charrues (4,3% de ses ventes) hors du département.

([1481]) Scellier, associé à d'Harnoncourt, de Maisonrouge et autres, se flatte d'un heureux succès, « *quand la guerre étant survenue leur occasionna beaucoup de pertes pour des prises qui leur ont été faites des marchandises envoyées à l'étranger* » [mémoire de Scellier daté du 9 avril 1751 (A.N. F12/1375)]. En 1753 Trocquet déclare qu'avant lui on envoyait « *des serges de Londres de la fabrique de Seignelay au Portugal, en Espagne, et aux Colonies* » et l'inspecteur indique que « *la Compagnie des Indes en achetait aussi* » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

([1482]) Statistique du département de l'Yonne, an X (A.N., F20/273).

([1483]) Enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1).

([1484]) A ce concours participent les représentants des départements du Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire, Allier, Cher, Nièvre et Yonne (« Concours régional d'Auxerre, 24-29 mai 1859 », *A.Y.*, 1860, p.158-165).

([1485]) Concours régional agricole de Dijon de 1863 (Fonds Lorrin L.130, B.M. d'Auxerre). Ce Beauvais est sans doute le fermier de la ferme de Crécy.

2) LES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

Les Auxerrois négligent l'Exposition Universelle de Londres de 1851 ([1486]). À celle de Paris de 1855, Rativeau montre du matériel agricole ([1487]), Guilliet une armoire à glaces et des meubles ([1488]) et des parquets et bois découpés à la mécanique ([1489]). Lechiche et Parquin-Sonnet & Cie présentent une « *vaste vitrine* [...] *située dans l'annexe* [...] *divisée en trois gradins : sur le premier, on voit six cylindres ovales renfermant trois beaux blocs d'ocre jaune et trois d'ocre rouge ; sur les deux autres gradins, sont dix-huit bocaux d'ocres jaunes et rouges fabriquées. Toutes ces ocres se distinguent par leur belle nuance.*» ([1490]) La société obtient une médaille de deuxième classe. La poterie de Treigny est également représentée et prouve qu'elle « *a détrôné ses rivales à trente lieues à la ronde* » ([1491]).

À l'Exposition Universelle de Londres en 1862 participent Guilliet et Parquin & Cie. Seuls ces derniers obtiennent une médaille. Le premier doit attendre celle de 1867 pour voir sa machine universelle, qui réunit tous les systèmes inventés par lui jusqu'alors, gratifiée d'une médaille de bronze. Naslot obtient une mention très honorable pour un de ses trente modèles. L'année suivante, Guilliet se rend à Namur. À Lyon, en 1872, Parquin & Cie, Sonnet Frères & Cie, Lechiche ont une médaille d'argent, Heurtebise une médaille d'argent et une médaille d'or ([1492]), et Guilliet réalise une percée commerciale ([1493]), qu'il confirme l'année suivante à Vienne avec une médaille de progrès.

En 1878, le cercle des participants s'élargit : Leroy fils expose sa machine à trancher la pierre tendre ([1494]), Pradier & Perrin leurs ocres, Coullon & Petitjean plusieurs machines à battre coniques avec mouvement vertical, Chambard & Cuillier de superbes roues et de solides tombereaux. Heurtebise obtient une nouvelle médaille d'argent pour un ascenseur et Guilliet sa première médaille d'or.

L'impact de ces expositions sur les ventes est inégal. Pellet vend 3 charrues dans les Alpes-Maritimes et 4 dans le Var, 15 en Côte d'Or, 5 dans le Jura... Naslot gagne quelques bonnes références : il vend des sarcloirs à la commission impériale pour l'entretien des jardins du Champ de Mars, des outils viticoles à un prince napolitain ([1495]) et toute une collection d'instruments agricoles au gouvernement français pour l'école impériale d'agriculture de Grignon. Guilliet multiplie les contrats, notamment en Europe Centrale. En 1875 il a déjà des liens avec l'Autriche-Hongrie (Croatie), la Russie (Vladicaucase), le Brésil (Rio de Janeiro) ([1496]).

B) L'OCRE : L'ENTENTE « *OFFENSIVE* » DE 1846

Le 18 novembre 1846, est formée à Pourrain pour quinze ans une société entre les quatre plus gros fabricants : Antoine Parquin (40%), Jean-Baptiste Sonnet (27%), Henri Legueux (16,5%) et Zagorowski (16,5%) ([1497]). Comme dans les ententes précédentes, toutes les ocres sont vendues en commun sous la même raison sociale, par les soins des sociétaires, aux prix et conditions qu'ils établissent ensemble. Après l'envoi d'une circulaire prévenant tous

---

([1486]) L'Yonne n'y envoie qu'un seul exposant : Coulbois fils, d'Avallon, sur 1 692 Français (dont 83 du Rhône, 62 du Nord, 990 de la Seine, mais aussi 22 de l'Ardèche !).

([1487]) Rativeau : Médaillé à l'Exposition générale agricole de Paris de 1854, il se rend à l'Exposition Universelle de 1855 [Rouillé (A.), « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle », *A.Y.*, 1856].

([1488]) Section V : « *charpentes, menuiserie, bois de sciage* ».

([1489]) Section IV : « *machines-outils employées dans les industries et les arts* ».

([1490]) Rouillé (A.), art. cité.

([1491]) Edme Bernot fils expose un pot à saler de 100 l, une marmite de 5 l et un pot à lait de 5 l. « *Les différents objets sont recouverts, soit intérieurement, soit extérieurement, d'une plombure inaltérable, dont le brillant égale celui du plus beau vernis.* » Id.

([1492]) *Les grandes usines de Turcan*, *opus cité*, tome XVII, 1885. Heurtebise fait partie du jury de l'exposition d'Auxerre en 1873.

([1493]) A son retour, Paul s'écrie devant toute la famille réunie : « *Père, nous allons être millionnaires* » [témoignage de M. André-Jean Guilliet, fils de Paul]. La société obtient aussi la même année la médaille de platine de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*.

([1494]) Classe 50, galerie des machines.

([1495]) Cette vente à S.A. le prince Gaetano Filangieri, « *l'un des plus célèbres viticulteurs italiens* », l'autorise à écrire : « *Les instruments de l'Auxerrois vont aller gratter la terre brûlante du Vésuve et vont cultiver les terres du Lacryma-Christi, ces vins des tables somptueuses* » [catalogue, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p.348, B.M. d'Auxerre)].

([1496]) Recueil de lettres de clients du 5 avril au 25 septembre 1875 (archives Guilliet).

([1497]) Acte s.s.p. daté du 18 novembre 1846, enregistré le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147).

ses clients de la fusion des fabriques en une seule, chaque sociétaire fait à son tour et suivant les besoins du commerce les voyages nécessaires. Les sociétaires communiquent la liste de leurs clients, et, lorsqu'un seul est en voyage, il doit voir indistinctement toute la clientèle pour prendre les commandes, les frais de voyage étant remboursés ([1498]). Bien avant Japy, « *la centralisation des opérations commerciales abaisse d'une manière notoire les coûts de gestion, à plusieurs niveaux : elle allège le système des commandes et des facturations, réduit les frais de placement et diminue sérieusement les frais de magasinage.* » ([1499])

Mais l'accord concerne surtout la production : les associés s'engagent en effet à fabriquer en commun des ocres dans une nouvelle usine à Auxerre. Ils y envoient leurs ocres jaunes et rouges de toute qualité dans la proportion de leurs droits, et dans des conditions très précises. Les deux qualités de jaune, belle et commune, doivent être bien sèches ; les qualités rouges n°1, n°2, n°3 et commun doivent être traitées convenablement, suivant leurs qualités, de manière à pouvoir être fabriquées sans avoir besoin de subir une nouvelle préparation. Toutes ces ocres devront être concassées en petits morceaux dont la grosseur ne dépasse pas un cube de quatre centimètres. Elles doivent être toutes de bonne qualité pour être livrées au commerce, sans qu'on soit obligé d'y ajouter d'autres qualités. L'employé de la fabrique donne des reçus au fur et à mesure des entrées. Une indemnité d'un franc par mille kilogrammes est même prévue sur toutes les marchandises livrées. L'association Parquin-Sonnet & Cie et Lechiche achètent ensemble divers droits d'extraction ([1500]), déterminent les prix d'un commun d'accord et ouvrent un stand unique aux expositions universelles de Paris et de Londres. Mais Lechiche reste maître de sa fabrication et de sa distribution et réserve à un négociant parisien l'exclusivité de ses produits ([1501]).

Une telle association permet de réaliser une double révolution : celle du lavage, qui multiplie les variétés d'ocre, et celle du broyage hydromécanique. L'ocre impalpable devient « *propre à toute espèce de peintures, notamment les plus fines, celles des tableaux. Ses débouchés s'étendent "à mille besoins du commerce".* » ([1502]) Ainsi, à l'Exposition Universelle de Paris de 1855, on note : *« Les peintres demandent aujourd'hui au commerce des palettes toutes préparées d'après des données certaines, fournies par la science, et la valeur du produit repose tout entière dans l'habileté de la préparation, d'ailleurs fort délicate.* » ([1503]) À celle de Londres en 1862, les membres de la section française du jury international estiment : « *Les ocres* [...] *donnent des couleurs d'une parfaite solidité, comme nuance* [...]. *Des broyages et des lavages convenables leur donnent une ténuité qui, aujourd'hui, les fait employer dans le décor, presque à l'égal des couleurs transparentes. Elles rendent de précieux services pour les imitations de bois et de marbres* [...]. *Les fabricants de papiers peints en font un grand usage, et les couleurs qu'elles produisent ont non seulement l'avantage d'une inaltérabilité complète à l'air et à la lumière, mais fournissent des tons très appropriés à la décoration des papiers de tentures.* » ([1504])

D'autre part, avec l'entrée en production de l'usine Judas, les économies d'échelle permettent de livrer des ocres très bon marché. Un homme qui ne broyait à la molette que 4 à 5 kg environ d'ocre par jour, peut désormais en broyer 50 kg par les procédés ordinaires et 100 kg à l'aide d'une paire de cylindres ([1505]) : « *le broyage à l'huile, qui coûtait plus de 30F les 100 kg, ne revient donc à présent qu'à 3 francs environ.* » ([1506]) Aux yeux de la jurisprudence interprétant l'article 419 du code pénal, la coalition de 1846 est considérée comme « *licite* » ([1507]) : elle n'a pas seulement des objectifs défensifs visant à sauver les intérêts à court terme de ses promoteurs, mais elle ambitionne la conquête d'un marché plus vaste. En effet, la réduction des prix de revient est répercutée sur les prix de vente et les produits obtenus sont mieux broyés et tamisés, à la fois grâce à l'amélioration du matériel et à celle de son utilisation ([1508]). Les gros fabricants ne cherchent pas à s'opposer « *à l'abaissement normal des prix de vente correspondant au progrès de la fabrication et à la diminution*

([1498]) Ibid.

([1499]) L'association commerciale date du 5 août 1866 [Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.182].

([1500]) Comme par exemple : les 15-25 mai 1855, dans 36 ares 76 centiares à La Verrerie Haute.

([1501]) Gautier-Bouchard, négociant demeurant à Paris, rue du Parc-Royal, n°14 et 16, puis Levainville & Rambaud, gendres et successeurs.

([1502]) Rouillé (A.), art. cité.

([1503]) Castelnau (Emile de), « Rapport de la Xe classe 7ème section » Couleurs et produits préparés pour la peinture artistique «, *Le travail universel, revue complète des œuvres de l'art et l'industrie exposées à Paris en 1855*, p.564-565.

([1504]) Decaux, sous-directeur des teintures des manufactures impériales de Beauvais, *Rapports des membres de la section française du jury international* (Président : M. Michel Chevalier) sur l'ensemble de l'exposition, section IV, p.312.

([1505]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres », art. cité, p.448.

([1506]) Rouillé (A.), art. cité.

([1507]) Caron (François), « Ententes et stratégies d'achat dans la France du XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.127-133.

([1508]) « *Ces fabricants, en diminuant leurs frais d'exploitation, sont parvenus, après des expériences multipliées, à obtenir les résultats les plus appropriés dans l'industrie : le perfectionnement de leurs produits fabriqués et la diminution des prix de vente* » [Rouillé (A.), art. cité].

des prix de revient » ([1509]). Ils dépassent la simple volonté d'éviter les effets funestes d'une concurrence excessive. En mettant en commun leurs efforts, leur intelligence et leurs connaissances, ils recherchent une organisation rationnelle de leur production. Les deux innovations se combinent pour offrir à la clientèle une gamme étendue de produits jusqu'alors inconnus ([1510]) et expliquent la réussite commerciale, même après la rupture de 1861 et le retour des ententes de type classique sur les prix.

Les ocriers s'appuient à l'étranger sur des correspondants ([1511]). Les délais de paiement peuvent atteindre neuf mois ([1512]). Les exportations s'accroissent : 2 000 tonnes en 1855 ([1513]), 5 000 tonnes en 1862, soit quelque 60% de la production ([1514]). Au début de 1870, Sonnet compte une soixante de clients débiteurs de 46 487,75 francs et presque tous négociants. Si la place de la région parisienne est prépondérante -2/3 des clients, 55,5% des créances - devançant Lyon (5,8%), Bordeaux (3,5%), Bruxelles (1,8%), trois clients ont des créances supérieures à 6 000 francs : deux d'entre eux, exportateurs de Rouen, concentrent plus de 30% des créances totales ([1515]). En 1878, la part de la production exportée est de 50% chez Parquin & Cie et Lechiche ([1516]). Une bonne partie de la production est exportée vers la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Russie, les pays scandinaves et baltes ([1517]), voire l'Egypte et la Roumanie (pour les ocres fines) ([1518]). Gressien est beaucoup plus tourné vers l'Allemagne (4 clients) et surtout la Belgique (8 clients), que vers la Suisse et la Grande-Bretagne ([1519]). La concurrence est longtemps faible. Elle vient d'Angleterre, avec ses ocres formées aux affleurements des filons par oxydation des sulfures et produites en Cornouaille, dans le Devonshire et l'île de Man. Elle vient aussi d'Allemagne, avec celles des mines du Rammelsberg et du Harz ; elle vient surtout d'Italie, avec ses terres d'ombre et de Sienne ([1520]).

De même, vers 1880, le matériel Chambard & Cuillier est vendu non seulement dans les départements voisins mais aussi dans l'Oise, Seine-et-Oise, Aisne, Somme, en Suisse et en Amérique du Sud ([1521]). Les machines Guilliet atteignent non seulement « *les plus grands centres industriels de France* », mais aussi « *toutes les parties du monde : Amérique, Angleterre, Suisse, jusqu'en Indochine. Les Chinois et les Japonais veulent - paraît-il - essayer des sabots et des galoches avec lesquels se chaussent les barbares d'Occident.* » ([1522])

([1509]) Daviet (Jean-Pierre), *La Compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Thèse, octobre 1983, p.778.

([1510]) Gille (Bertrand), *Histoire des Techniques*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de La Pléiade, 1978, p.752.

([1511]) En février 1886, Lechiche négocie avec un certain Et. Stéphanos d'Athènes, dont la raison sociale est : « *Importation, Recouvrements, Renseignements commerciaux, Consignation* ». Le 21 février 1886, ce dernier accepte toutes les conditions proposées, sauf celles de la représentation exclusive. En réponse à la proposition, il écrit : « *Je n'entends ni vous tromper, ni me faire du tort en laissant m'échapper une maison présentant un grand avantage de prix* » (archives Lechiche).

([1512]) Du 12 mars au 2 septembre 1891, la *Société Générale* encaisse dix effets de Harrisson & C° créés en 1890 pour une somme totale de 11 446,95F [d'après des brouillons de comptabilité écrits au crayon (archives Lechiche)].

([1513]) Rouillé (A.), art. cité.

([1514]) Catalogue officiel publié par la Commission Impériale, Exposition Universelle de 1862 à Londres.

([1515]) D'après les comptes d'administration Sonnet (Me Masquin, 7 août 1873).

([1516]) *Rapports de l'Exposition Universelle de 1878*, Groupes 5-6-1, Ocres et couleurs minérales naturelles.

([1517]) En 1885, les ocres communes s'exportent en Angleterre et en Russie, dans les proportions des 5/12 et 3/12 du total vendu ; ces deux pays réexportent en Suède et en Norvège [rapport des ingénieurs des mines en 1885].

([1518]) Les clients sont répartis dans plusieurs pays : 10 dans les Iles Britanniques, 2 au Danemark, 1 en Finlande, 2 en Autriche-Hongrie, en Suisse, 4 en Lettonie, 1 en Espagne, 2 en Tunisie, 1 aux Etats-Unis, 2 en Argentine, 1 au Brésil. D'après les relevés au 31 décembre du Comptoir des Ocres de Bourgogne (archives Lechiche) : Grande-Bretagne : Harrisson & C°, Lyon & C°, Gerhardt (Londres) ; James W. Hill (Hull) ; Cardwell & C°, Pochin & C° (Manchester) ; Alexander & Aïkman, Th. Hinshelwood (Glasgow) ; J. Kilgow (Edimbourgh) ; Danemark : Harboe (Odense), Durandin & C° (Copenhague) ; Finlande : Sandudd Tapetfabriks Aktiebolag (Helsingfors) ; Autriche-Hongrie : Franz Wiener (Prague), Neufeld & Weinberger (Budapest) ; Suisse : Naëgely Schmidt (Zurich) ; Lettonie : Kamarin Frères, Kerkovins Frères, A. Th. Busch, W. Vajen (Riga) ; Espagne : Morin (Madrid) ; Tunisie : Brizard Frères (Tunis), Lini (Gabès) ; Etats-Unis : Felton, Rau & Silley (Philadelphie) ; Argentine : Le Roy de Bonneville et Tarelli & Cie (Buenos-Aires) ; Brésil : Faria Sobrinho (Pernambuco).

([1519]) D'après l'inventaire au décès de Joseph Gressien (Me Boisseau, 30 juin 1898) : Allemagne : Becker & Fils (Sankt-Johann-Saarbrücken), Kahn, Bruno Lampel (Cologne), Hermann (Berlin) ; Belgique : Pothiers, Jansen, Longerstracy & Maès, Schrynemackers (Anvers), Lévis (Vilvorde), Vuillot-Moury (Dour), Eymaël (Liège), Dumont (Braine-le-Comte) ; Suisse : Wintsch & Braun (Zurich) ; Grande-Bretagne : Lyon & Cie (Londres).

([1520]) Exposition Universelle de 1867, *Rapports du jury international* publiés sous la direction de Michel Chevalier, Tome 5ème, Groupe V, classe 40, Couleurs minérales naturelles, p.249. En 1866, l'Angleterre produit 5 028 tonnes d'une valeur de 75 500 F.

([1521]) Berthelot (L.), art. cité, p.221.

([1522]) Desmaisons (Louis), art. cité, t.38 (1884), p.1-16.

De 1846 à 1880, l'industrie auxerroise profite donc pleinement de l'ouverture de la région sur l'extérieur.

IV : L'ADAPTATION À LA CRISE

Après 1880, la croissance devient sélective. « *L'industrie tend à devenir de plus en plus commerciale* » ([1523]), surtout en Allemagne, où « *c'est le commerce qui commande et l'industrie qui obéit* » ([1524]). Les industriels comprennent la nécessité de créer le 7 mars 1880 un *Syndicat commercial ayant pour but le développement et la défense du commerce et de l'industrie d'Auxerre et de l'arrondissement* ([1525]). Certes, Paris continue de stimuler la production locale de produits bruts traditionnels (bois, pierres...) ([1526]) ou nouveaux comme les chaux et ciments à Vermenton ([1527]).

De plus, de nombreux industriels ne se résignent pas pour autant et continuent de croire en leurs chances. Bernard élargit ses activités à la Russie : il acquiert le droit d'exploiter une forêt à Satamacho (Caucase) et y installe même un chantier à vapeur, deux ateliers de sciage, un atelier de forge, trois maisons d'habitation, une estacade pour y débiter et scier 2 000 m3 de bois de chêne et produire 2 000 m3 de frises pour de gros négociants en bois de Paris (David), Saint-Denis (Massin), Lyon (Biétrix aîné) et La Rochelle (A. Leps). Par ailleurs, il monte une autre affaire considérable de bois de parquet avec la société H. de Castex & Cie, dont le siège social est à Paris et qui a une exploitation à Sackhoum (Russie) ([1528]). Son champ d'action est vaste : n'a-t-il pas dans son bureau une carte des chemins de fer français, une carte de France et même une carte d'Europe ([1529]) ? Quant à Muzey, il est chargé en février 1889 d'exécuter les travaux de construction du port de Beyrouth (Syrie) ([1530]) et ses gendres participent au chantier des Portes de Fer sur le Danube ([1531]).

S'ils ont tendance à la fin du siècle à négliger les expositions purement régionales ([1532]), tous les industriels continuent de présenter leurs produits aux expositions universelles ou internationales comme Muzey à Paris en 1889

([1523]) Siegfried (Jacques), « Rapport sur l'enseignement technique, commercial et industriel », *Congrès international de Bordeaux en 1886*, cité par Meuleau (Marc), « L'introduction du marketing dans l'entreprise en France (1880-1973) », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.59, note 3.

([1524]) Schwob (Maurice) (1897), cité par Meuleau (Marc), art. cité, p.59, note 4.

([1525]) Ce syndicat compte notamment parmi ses membres Guilliet, Chambard fils, Trutey père et fils, Bernard, Brette, Albert Gallot, Robert fils (Fonds Lorin L. 191, B.M. d'Auxerre).

([1526]) « *La production est* [...] *aussi très active dans les scieries, la fabrique de parquets,* [...] *normale pour les carrières* » [lettre au préfet, 14 août 1894 (A.D.Y., 6M3/17)].

([1527]) A partir de 1889, Louis Henri Espéron, Joseph Second et Adolphe Fritschi commencent à fabriquer de la chaux. Leur succèdent en 1891 Louis François André [cahier des charges (Me Galand, 8 novembre 1891)], puis en 1901 Louis Henri Gustave Lambert [cession (Me Gagnard, 1er décembre 1901)], puis Rouzé & Cicile [vente (Me Gagnard, 1er février 1908)].

([1528]) Rapport du 10 mars-6 avril 1888 concernant la succursale auxerroise de la Banque de France.

([1529]) Cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889). Son élan est brisé par sa faillite retentissante du 25 août 1888. Ses successeurs, Lucien Bénard, Charlemagne Couturier et Just François Xavier Mouchon poursuivent sur des bases moins ambitieuses [jugement d'adjudication du 3 février 1890 (A.D.Y., 4QT 1423/48)].

([1530]) Apportant 69% du capital social, Muzey ne partage que 40% des bénéfices ou des pertes contre 30% à chacun de ses deux autres associés [acte de société s.s.p. *Muzey, Thevenin & Loury* en date à Auxerre du 25 février 1889].

([1531]) En novembre 1901, Piat & Fougerol envoient des espèces à un avocat de Bucarest comme montant d'une provision pour le procès Matak (livres de comptabilité).

([1532]) Au concours régional d'Auxerre de juin-juillet 1893, beaucoup d'industriels s'abstiennent d'exhiber « *les merveilles de leurs ateliers* ». Seul Albert Gallot installe, « *en plus de ses vitrines d'impressions locales, tout un matériel d'imprimeur, de fondeur et de clicheur, qui fonctionne aux heures d'ouverture de l'exposition et forme une excellente leçon de choses fort appréciée du public* » [Monceaux (Henri), « L'exposition d'Auxerre », *A.Y.*, 1894, p.381].

avec son broyeur extracteur automatique ([1533]). Les ocriers obtiennent encore des médailles aux expositions de 1889 (une médaille de bronze pour Gressien), de 1908 et de 1914 (Lyon). Et, suprême honneur !, à l'exposition industrielle d'Avignon de 1907, on les met hors concours et on leur attribue un diplôme d'honneur et une médaille de vermeil de la Chambre de Commerce. Heurtebise fait partie des jurys de celles de Nice en 1883 et de Rouen en 1884. En 1889, à l'exposition universelle de Paris, Chambard fils montre douze paires de roues, un grand tombereau très bien soigné, un chariot trique-balle à rallonge. Les Guilliet continuent de collectionner les récompenses : diplômes d'honneur à Toulouse en 1887, au Havre en 1888, à Vienne en 1890 ; médaille d'or à Nice en 1884, à Anvers en 1885, Bruxelles en 1888 ; grand prix à Paris en 1889 (cf. document 131) et en 1900 (classe 49), Saint-Etienne en 1904, Milan en 1906, Buenos-Aires en 1910. Ils sont hors concours et membres du jury à Bordeaux en 1895, à Paris en 1900 (classe 22), à Lille en 1902, à Troyes en 1904, à l'exposition franco-britannique de Londres en 1908. En 1900, ils sont même primés au titre de la classe 21, celle des appareils divers de la mécanique générale, pour leurs organes de transmissions mécaniques ([1534]).

Longtemps les Auxerrois croient en ces expositions universelles « *lieux privilégiés de l'affichage de la modernité* » et « *génératrices d'abondants marchés futurs* ». Ils gardent « *une confiance profonde dans cette utopie agissante, le progrès* », alors même qu'à Londres, après 1862, « *il ne sera plus question d'expos* », et que les Allemands, qui se sont toujours refusé à en organiser, placent « *de plus en plus leurs espoirs dans les expositions spécialisées* » ([1535]).

Dans une conjoncture plus difficile, deux types de réactions se produisent : les ocriers concluent des ententes à première vue défensives, destinées à maintenir l'acquis, les autres cherchent toujours à étendre géographiquement l'aire de leurs ventes.

A) LES OCRIERS : LES ENTENTES « *DEFENSIVES* »

Pour l'ocre, le déclin s'amorce vers 1885. Après trente ans de monopole, alors que l'extraction devient souterraine et devient donc plus onéreuse, le produit se heurte à la concurrence des Allemands, Italiens, Anglais et Espagnols du Nord, puis à celle du Vaucluse, aux conditions d'extraction plus faciles.

Le produit ne change guère. Les producteurs reconduisent officiellement leurs ententes sur les prix, comme l'atteste la similitude des prix proposés sur tous les tarifs ([1536]). Dans la réalité, cette harmonisation des conditions de vente ne met pas un terme « *aux moyens trop souvent employés par les clients et voyageurs pour faire naître des conflits entre les producteurs à l'effet d'obtenir des rabais, concessions occultes* » ([1537]). Il n'empêche que « *ces pratiques coupent court à toute innovation et anesthésient progressivement les volontés d'action tant dans le domaine technique que sur le plan commercial* » ([1538]).

Gustave Parquin et Georges Lechiche sont convaincus depuis longtemps de la nécessité de fusionner les différentes sociétés en une seule ([1539]). Ils parviennent à leurs fins en réussissant à convaincre la plupart de leurs

---

([1533]) D'après Octave Bourgoin, tourneur, ce nouvel appareil est « *appelé à rendre de grands services* » (dossier des expositions, B.M. d'Auxerre). Il n'est pourtant pas honoré d'une médaille.

([1534]) Paliers graisseurs à bagues, engrenages, poulies en fonte, en fer et en bois, courroies en cuir et transmissions intermédiaires.

([1535]) Rebérioux (Madeleine), « Au tournant des expos : 1889 », *Le Mouvement Social* n°149, octobre-décembre 1889, Paris, Les Editions Ouvrières, p.6.

([1536]) Déjà en 1878, on note : « *Les prix de ces différentes maisons sont à peu de chose près les mêmes, et le consommateur est appelé à juger par l'usage la différence dans la valeur des produits* » [Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'exposition universelle de 1878 », *A.Y.*, 1879, p.216].

([1537]) Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.182.

([1538]) Id., p.184.

([1539]) Dans leur traité de novembre 1887, les trois frères Lechiche s'engagent à renouveler le traité de leur père avec la société Parquin & Cie. Dans celui d'août 1891 [traité s.s.p. du 10 novembre 1887 (archives Lechiche)], ils insèrent la clause suivante : « *Dans le cas où des tiers proposeraient de faire l'acquisition de l'industrie faisant l'objet de la société présentement constituée* [...], *la cession ne pourrait avoir lieu qu'avec l'assentiment du plus grand nombre de sociétaires, et encore des sociétaires représentant la majorité du capital social et le prix de cession serait partagé entre les sociétaires au prorata de leur apport de convention expresse* » [traité s.s.p. du 12 août 1891 (archives Lechiche)].

confrères en deux temps : le *Comptoir des Ocres de Bourgogne*, puis la *Société des Ocres de France*. Seul Charles refuse d'intégrer l'ensemble et continue de compter sur un seul grossiste parisien ([1540]).

1) LE *C.O.B.*

En avril 1892, les cinq principales entreprises créent pour douze ans une société en nom collectif pour l'achat et la revente de toutes les ocres pures de Bourgogne produites par les usines qu'ils possèdent dans l'arrondissement d'Auxerre ([1541]). Il s'agit d'une simple société commerciale dans l'esprit de celle conclue depuis longtemps entre Lechiche et Parquin & Cie, avec mise en commun des forces : quatre gares d'expédition (Auxerre, Diges-Pourrain, Diges-Sauilly, Toucy), quatre dépôts à Paris (dont Lechiche, dépôt des Fossés de la Bastille), un à Toulouse, un à Kirkcaldy (Ecosse), et un à Londres, et une marque commune (*Comptoir des Ocres de Bourgogne*). Elle ne vise pas à organiser la fabrication. Le faible capital social - 20 000F - est réparti à raison de 32,9% à Parquin & Cie, 25,4% à Sonnet & Cie, 16,8% à Legros & Cie, 14,9% à Lechiche & Cie, 9,9% à Gressien. Ces parts correspondent aux livraisons que chaque sociétaire doit faire à la société.

Une entente du même ordre est même envisagée avec les fabricants du Vaucluse. Ainsi, dans une lettre datée du 3 septembre 1892, Tamisier, ocrier à Apt, écrit au *C.O.B.* : « *Il est certain que, si nous parvenions ici à nous grouper comme vous avez su le faire dans le département de l'Yonne, il nous serait facile alors de nous entendre avec vous pour nous unir, faire un seul Corps, nous obtiendrons ainsi rapidement le relèvement des prix qui s'avilissent de plus en plus. Ce que la majeure partie des fabricants n'est pas disposée à réaliser ici, je viens vous le proposer. C'est-à-dire que je m'engagerai envers vous à vous livrer les ocres de ma fabrication différente de nuances des vôtres comme toutes les ocres de Vaucluse, à un prix vous permettant un bénéfice à la vente. De votre côté, à nous livrer vos qualités aux mêmes conditions. Je peux produire 4 000 tonnes par an.* » ([1542])

Le Comptoir ne donne pas les résultats escomptés. Après un semestre de mise en route, les expéditions n'atteignent pas 14 000 tonnes en 1893 et chutent sévèrement l'année suivante.

Indépendamment de celui de chacune des entreprises ([1543]), le déficit des exercices du *C.O.B.* ne cesse de s'aggraver : 1 722,26F en 1892, 3 357,29F en 1893, 21 722,26F en 1894 ([1544]). La société est dissoute d'un commun accord à partir du 1er janvier 1895 ([1545]). Mais les difficultés persistent, même si, en 1900, à Auxerre, les effectifs des ocreries n'ont guère changé ([1546]). La production globale se maintient autour de 15 000 tonnes ([1547]), au prix de sacrifices importants sur les prix. Malgré cette guerre des tarifs, tous continuent à réaliser des bénéfices ! ([1548])

([1540]) Boyer (Henri), rue saint-Antoine (n°110 bis).

([1541]) Acte de formation du *Comptoir des Ocres de Bourgogne*, 16 avril 1892, enregistré à Auxerre le 25 avril 1892.

([1542]) Correspondance à l'en-tête Comptoir des Ocres de Bourgogne adressée à Joseph II Lechiche et à son fils Joseph III (archives Lechiche).

([1543]) En 1892, le déficit de la société Lechiche & Cie atteint 50 000F pour un chiffre d'affaires annuel de quelque 190 000F, soit 26% d'après différentes sommes inscrites au débit [relevé des additions des écritures du grand livre établi au 1er février 1892 et au 1er janvier 1893 (archives Lechiche)].

([1544]) D'après le compte "*Pertes et profits*" des relevés de la situation brute au 31 décembre 1892, 1983 et 1894 (archives Lechiche).

([1545]) Traité de dissolution s.s.p. du 15 décembre 1894, enregistré à Auxerre le 17 décembre 1894.

([1546]) D'après les registres de patentes, A.M. d'Auxerre : 32 ouvriers au moulin Brichoux , 29 au moulin Judas, 12 à l'usine de la rue de Preuilly.

([1547]) Pour l'ensemble des producteurs bourguignons : 1885 : 14 000 t, 1893 : 15 000 t, 1895 : 14 500 t, 1900 : 16 300 t (d'après les rapports des ingénieurs des mines).

([1548]) Dans le Vaucluse, le bénéfice sur cinq ans est de 3,6% du capital.

Évolution des expéditions du *C.O.B.* de 1892 à 1894
et effectifs des entreprises en 1893

	TONNAGE EXPEDIE			EFFECTIFS en 1893		
	1892	1893	1894	Extr.	Transf.	Total
Parquin & Cie	3 650	4 500	3 500	37	27	64
Sonnet & Cie	2 800	3 500	2 700	11	22	33
Legros & Cie	1 900	2 300	1 800	8	26	34
Lechiche & Cie	1 650	2 050	1 600	3	21	24
Gressien	1 100	1 350	1 050	4	8	12
TOTAL *C.O.B.*	11 100	13 700	10 650	63	104	167
Charles	Environ 2 300 - 2 500			6	25	31
Fort	Environ 400- 500			1	4	5

Sources : Pour les tonnages :- 1892 : Projection calculée d'après un bordereau envoyé à MM. Lechiche & Cie indiquant le total des expéditions générales du *Comptoir des Ocres de Bourgogne* (5 538 360 kg) pendant le second semestre de 1892 (archives Lechiche) ; - 1893 et 1894 : Calcul effectué d'après les comptes d'avance des différents membres du *C.O.B.* au 31 décembre des années 1892, 1893 et 1894 (archives Lechiche) ; Pour les effectifs : Etat des mines, manufactures, fabriques, chantiers, ateliers... ainsi que du personnel employé (1893) (A.D.Y., 6M3/23).

2) LA *S.O.F.*

Le flambeau de l'union est repris par un représentant d'une des plus importantes maisons de Bourgogne, Jean-Louis Mercier, en poste à Lyon depuis seize ans. Ce dernier réussit par sa ténacité à convaincre les dirigeants de cinq des six sociétés bourguignonnes et ceux de douze des vingt-trois entreprises du Vaucluse ([1549]) de « *réunir en un seul groupe les éléments épars de la fabrication des ocres et de constituer une société unique pour l'exploitation des ocres de France* ». Les promoteurs de cette entreprise visent à remonter les prix : « *Sans prétendre imposer, du jour au lendemain, à la consommation les prix de 1885, nous pensons qu'un relèvement de 30F par tonne* [...] *passera presque inaperçu, parce que la vente au consommateur se fait souvent par quantité de 25 et 50 kg et que, d'autre part, c'est l'intermédiaire qui a le plus largement bénéficié de la baisse des cours en ces dernières années.* » ([1550]) En 1902, Adrien Bénard affiche son optimisme : « *Cette industrie, qui languit quelque temps dans la contrée, a trouvé dans l'association des fabricants un regain de vie. Il s'est ouvert une ère nouvelle d'activité et de développement.* » ([1551])

La nouvelle société prend en effet des initiatives commerciales courageuses : une combinaison de la qualité et de la diversité, une répartition des marchés entre les gisements du Vaucluse et ceux de la Bourgogne, une nouvelle organisation commerciale, une recherche systématique de la réduction des coûts de production.

a) Qualité et diversité

La société dispose de deux atouts : le choix le plus étendu de qualités et les qualités supérieures qu'elle était seule à produire. En effet, elle peut, grâce à la grande diversité des gisements, garantir la régularité de la teinte pour les fabrications de série et, d'autre part, peut, sur demande spéciale, livrer telle autre teinte. Elle s'efforce aussi de soigner son image de marque en se fixant pour règle absolue de ne mettre en vente, sauf demande particulière, que des ocres de teinte franche, les meilleures que l'on puisse trouver pour un type donné, et d'assurer toujours aux belles qualités une finesse impalpable. Cette volonté implique notamment de ne prendre dans la mine que les parties qui sont de bonne teinte et de laisser de côté, en Bourgogne, une terre qui a à peu près l'apparence de l'ocre sans en avoir les qualités. Il faut aussi maintenir bien séparées les différentes variétés à tous les stades de la transformation : à la mine,

([1549]) Ceux qui entrent dans la *S.O.F.* sont : Jean Testard, Henri Fornier & Cie, Mathieu & Thomassin, Emmanuel Maurel, Marius Jean, Ripert Frères, Ludovic Moirenc, Amé Grégoire, Antonin Tamisier, Lucien Tamisier, Joseph Michel, Célestin Sauvan (tous ne sont pas fabricants d'ocre : l'un est marchand de moutons) (d'après les statuts, Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 86 pages, Auxerre, Sauilly, Paris, Apt, Marseille, 21-26 janvier 1901).

([1550]) Plaquette publicitaire intitulée : « *Société des Ocres de France : société en formation* » et destinée à convaincre les actionnaires (archives Lechiche).

([1551]) Bénard (Adrien), *Les ocres de Bourgogne*, Auxerre, 1902, p.1.

au lavage, au séchage, ce qui exige des emplacements considérables avec de multiples séparations ([1552]). Les ocres sont qualifiées par la publicité de « *très pures, très brillantes, très résistantes, qui n'encrassent pas les brosses* » ([1553]).

b) Vaucluse et Bourgogne : deux marchés complémentaires

Pour justifier sa dénomination, la *Société des Ocres de France* s'intéresse à tous les gisements d'ocre français. En 1903, elle transforme un ancien contrat de location en contrat d'acquisition de l'unique gisement de Cuzorn (Lot-et-Garonne) appartenant à la Société Minière du Sud-Ouest. Elle s'implante aussi en Dordogne, à Saint-Pompon. Mais Bourgogne et Vaucluse restent ses principaux lieux d'activité. La première ne peut tenir le coup que dans les périodes d'euphorie. Il est vrai qu'en 1901, le minerai apporté par la Bourgogne (638 000 tonnes) dépasse celui apporté par le Vaucluse (534 000 tonnes) ([1554]). Au rythme annuel de production de 13 000 tonnes, les réserves bourguignonnes peuvent durer près de 50 ans. Mais les sondages réalisés par la suite montrent qu'elles sont en fait très réduites. De plus, le trajet Apt-Marseille par fer puis Marseille-Hambourg par mer revient moins cher qu'Auxerre-Hambourg par fer. Les conditions d'extraction sont difficiles en raison de la profondeur et de la faible épaisseur du minerai. Des filons de 1 m à 1,50 m de haut ne peuvent guère faire face à une commande par télégramme de 200 tonnes à charger sur tel bateau à vapeur dans les huit jours ([1555]).

Les seuls problèmes du Vaucluse viennent des terribles inondations : celles de l'automne 1907 provoquent des dégâts assez importants aux installations de lavage en raison du débordement du Calavon, rivière généralement à sec durant six mois de l'année (cela ne s'était pas produit depuis 1840) ; celles d'août 1925 réduisent sensiblement les plus belles ocres accumulées sur les bords des bassins de lavage de l'usine des Beaumes, à la veille de leur entrée sous le hangar ; celles de 1930 envahissent les exploitations souterraines ([1556]).

Il est donc décidé de réduire la quantité d'ocres produites en Bourgogne, comme l'attestent les chiffres de la Société des Ocres de France (disponibles seulement à partir de 1912).

Évolution de la production d'ocres de la *S.O.F.*
en Bourgogne et dans le Vauculse
(en tonnes)

	BOURGOGNE	VAUCLUSE
1901	(15 000)*	(15 000)*
1912	5 448	11 994
1913	5 985	12 605
1920	*4 711*	*7 747*
1921	*4421*	*4 013*
1922	*5 352*	*6 738*
1930	*5 448*	*8 771*
1931	*4 850*	*7 527*
1932	*4 452*	*6 034*

Source : *S.O.F.* (archives Vuillemenot).
* Estimations

Cette réduction de production s'accompagne d'une orientation vers les variétés les plus valorisées, c'est-à-dire vers les ocres lavées : il s'agit d'exploiter et de maintenir la réputation de la supériorité des ocres de Bourgogne, qui les tient à l'écart des luttes déraisonnables. Voici comment évolue la composition des stocks de 1901 à 1932.

([1552]) Tract publicitaire de la *S.O.F.*, non daté (archives Vuillemenot).
([1553]) Publicité parue dans le *Bottin du Commerce* de 1930.
([1554]) Plaquette publicitaire intitulée : « *Société des Ocres de France : société en formation* » (archives Lechiche).
([1555]) Témoignage de M. Raymond Vuillemenot.
([1556]) D'après les comptes-rendus des assemblées générales de la *S.O.F.* (archives Lechiche).

Évolution des stocks d'ocres fabriquées à la *S.O.F.*
Stocks de Bourgogne (en % des tonnages)

	OCRES NON LAVEES		OCRES LAVEES		TOTAL
	Jaunes	Rouges	Jaunes	Rouges	
1901 (1)	18,7%	34,7%	16,9%	29,7%	100,0%
1931 (2)	*3,6%*	*2,3%*	*52,5%*	*41,6%*	*100,0%*
1932 (2)	*3,3%*	*3,8%*	*50,1%*	*42,8%*	*100,0%*

(1) Stocks des ocres en fûts des cinq sociétés bourguignonnes à leur entrée dans la *Société des Ocres de France* (inventaire détaillé des marchandises, Me Lombard-Morel, notaire à Lyon) ; (2) Stocks de la *Société des Ocres de France* (Bourgogne) (archives Lechiche).

Auxerre perd l'essentiel de la production, mais garde la direction de deux secteurs : - l'un immuable, à prix élevés, d'une réputation soigneusement entretenue, destiné aux grandes marques françaises de peintures et aux droguistes ; l'autre, du Vaucluse, terrain de bagarre à des prix variant du simple au double en quelques mois ou semaines et tourné vers le reste du marché intérieur et vers l'exportation ([1557]).

c) La réorganisation commerciale

Sous la direction du président-délégué, les prix sont relevés en 1901 ([1558]), mais les ventes sont décevantes : 799 552,18F et 9 900 tonnes sur neuf mois (soit 13 000 t par an). La transition commerciale est en effet délicate durant les deux premières années, car « *les meilleurs clients des deux régions ont commencé d'exceptionnels approvisionnements en souscrivant des marchés consentis aux très bas cours résultant de la concurrence* » ([1559]).

Pour conquérir une part significative de marché, il faut s'appuyer sur une organisation autonome ([1560]) composée d'agents de vente répartis sur un territoire donné, notamment pour la France à Paris, Rouen, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Marseille ([1561]). Chargé de la direction commerciale, Georges Lechiche conçoit et met en œuvre une stratégie, veille à la rigoureuse « *exactitude des livraisons* » ([1562]), contrôle l'activité des agents par un contact personnel avec la clientèle. Mais, très réduit, le service commercial se contente de gérer les commandes et d'exercer un contrôle *a posteriori*. Il n'est pas un service de préparation des ventes. Les membres du réseau conservent une relative autonomie. La société n'a pas les moyens financiers de se doter d'un véritable réseau commercial intégré.

D'anciens représentants acceptent mal la nouvelle donne et aliènent la clientèle « *par des manœuvres coupables* », refusant de confier à la société les nombreux contrats de marchandises à livrer sur un an signés antérieurement à la rupture des relations. Dès 1903, deux des principaux agents allemands (*Bartels & Strebel*) ne respectent pas leur contrat, ce qui réduit le chiffre d'affaires. De nombreux procès sont intentés. En 1905, le montant des créances dues par les anciens agents, suivant jugements rendus en faveur de la société par les tribunaux français, s'élève à plus de 92 000F. Il faut attendre 1907 pour que *Bartels & Strebel* versent 9 912F et 1908 pour qu'ils versent l'intégralité de leur créance.

([1557]) Charles n'est pas convaincu que la *S.O.F.* respecte parfaitement l'appellation "*Ocre de Bourgogne*". Dans ses publicités, il insiste dès 1902 sur le fait que ses ocres viennent exclusivement des mines renommées de Sauilly et de Parly. Dans son rapport du 20 février 1939, Maubert demande (perfidement ?) à ce qu'il soit interdit de vendre sous le nom d'*Ocres de Bourgogne* des mélanges d'ocres de Bourgogne et de Vaucluse.

([1558]) Dans son prospectus destiné à convaincre ses actionnaires éventuels, Charles indique : « *Depuis le commencement de l'année, une société anonyme dite des Ocres de France* [...] *s'est formée.* [...] *Depuis cette époque, les prix ont été relevés de 50% environ et les prix de revient n'ont pas varié.* » Ce chiffre est incontestablement exagéré.

([1559]) D'après les comptes-rendus des assemblées générales de la S.O.F. (archives Lechiche).

([1560]) Pont-à-Mousson instaure un service commercial en 1877, d'après Baudant (A.), *Pont-à-Mousson (1919-1939), Stratégies industrielles d'une dynastie lorraine*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1980.

([1561]) D'après les petits cartons des ventes 1912-1955 (archives Vuillemenot).

([1562]) Compte-rendu des assemblées générales, 1907, p.4.

En attendant de récupérer ces sommes, il faut réduire les frais généraux : jetons de présence, traitements des administrateurs délégués, directeurs et agents principaux ([1563]).

Ce n'est qu'en 1905 que les agents à l'intérieur, et surtout à l'étranger, bien choisis et bien typés, conquièrent une situation prépondérante sur tous les marchés. Le tonnage vendu augmente alors de 19% grâce à des réductions de prix. L'année suivante, l'augmentation est encore plus forte, tant en tonnage (+20%) qu'en valeur (+25%). À partir de 1909, les ventes se développent de façon satisfaisante. En 1912, les administrateurs jugent la situation financière excellente. En 1913, dans le Vaucluse, les usines doivent même travailler jour et nuit, ce qui est préjudiciable à l'outillage, moins surveillé, plus défectueux et plus onéreux ([1564]).

B) LA VOIE DE L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE

Heurtebise, Crépain, Renard, Chambard, Muzey-Piat & Fougerol et Guilliet choisissent une autre voie : celle de l'excellence technologique. Tous mettent au point des produits nouveaux. Le passage est facilité par l'arrivée à la tête de certaines d'entre elles d'une deuxième génération formée d'ingénieurs. Des annonces sont mises dans le *Didot et Bottin*, et des journaux spécialisés ([1565]). Prospectus et catalogues sont de plus en plus explicites avec dessins, croquis et surtout photos, mettant en avant les qualités des produits proposés : ceux de Guilliet dépassent les 400 pages ([1566]), mais ne sont pas les seuls ([1567]). Heurtebise installe même à Paris un ascenseur de démonstration « *de manière à étudier tous les perfectionnements et les inventions nouvelles et à faire toutes les expériences publiques avant l'installation de ces appareils* » ([1568]). À Auxerre, après son intégration dans Guilliet Fils & Cie, la fabrique de roues devient une vitrine de démonstration, où les clients sont invités à venir voir sur place les machines en train de fonctionner.

Très tôt, Renard et Crépain proposent leurs machines agricoles aux régions du Sud-Est de la France : le premier s'adresse aux régions viticoles de la vallée de la Saône, le second aux régions de polyculture de la zone méditerranéenne.

1) UN SUCCÈS ÉPHÈMERE : HEURTEBISE

Heurtebise fournit « *environ 600 appareils de toute puissance représentant une valeur de 7 millions de francs* » ([1569]) à cinq types de clients :

- les clients officiels : l'Hôtel de Ville de Paris (3 appareils), le jardin d'acclimatation de Paris (l'appareil monte vingt personnes à seize mètres sous la pression des eaux de la ville), l'exposition de Nice (les ascenseurs ont une course de quarante mètres, la pression motrice de quatre atmosphères, une puissance de 1 400 kg correspondant au poids de vingt personnes), le Sénat (1 appareil pour 10 personnes) ;
- les hôtels à Paris (Balmoral, du Palais-Royal, de Wagram, de France et de Bath), à Genève (Hôtel de Russie), à Nice (Grand Hôtel et Splendid Hôtel), à Menton (Hôtel Victoria), à Cannes (Hôtel des Anglais), à Biarritz (Hôtel Continental), Vire, Aix-les-Bains ;
- les compagnies d'assurances (*Assurances Générales à Paris*), le Gresham, les banques (*Crédit Lyonnais*, *Crédit Mobilier Espagnol*) ;

([1563]) D'après les comptes-rendus des assemblées générales de la *S.O.F.* (archives Lechiche).

([1564]) Ibid.

([1565]) Comme Piat & Fougerol dans *Le Progrès*, *L'Ouest-Eclair*, *La Croix-du-Calvados*, le journal *Le Phare*, *L'Annuaire Journal Algérie*, *L'usine*, *La Meunerie Française*, La *Fédération Agricole*, *L'annuaire de la construction de matériel de chemins de fer*. N.B. : ces indications datent de 1921 (donc de l'ère Pignarre, successeur de Piat & Fougerol) (livres de comptabilité).

([1566]) Ont été consultés (outre ceux de 1874 et 1879) les catalogues de 1883, 1887, 1889, 1893, 1895, 1903, 1906, 1909, 1914 (ainsi que d'autres pour les périodes postérieures).

([1567]) Pour Chambard-Commergnat : *Catalogue de 1900*, *opus cité* ; pour Piat & Fougerol : « Appareils de meunerie », 30 pages. Voir aussi les catalogues J. Pignarre (successeur de Piat & Fougerol) : « Turbines hydrauliques, régulateurs, vannes, robinetterie », 11 pages, et « Appareils viticoles et cidricoles », 6 pages ; chez Crépain, on trouve 290 catalogues et un lot d'environ 175 clichés typographiques [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([1568]) *Les grandes usines de Turcan*, Revue périodique des Arts industriels, Description des usines françaises et étrangères, tome XVIII, 1885.

([1569]) Ibid.

- de riches particuliers (Marinoni, E. de Rotschild, Bischoffsheim, Watel, E. Pereire, baron de Hirsch...) (cf. document n°82) ;

- les hôpitaux pour le transport des malades et des médicaments (maison des Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu) (cf. document n°83).

Ce travail à la demande exige à chaque fois des spécifications techniques très précises consignées dans un cahier des charges. Les contrats varient de 3 000F à 50 000F ([1570]).

2) CHAMBARD-COMMERGNAT

Chambard fils élargit les débouchés des tombereaux et charrettes aux riches régions agricoles du Bassin Parisien en ouvrant des dépôts à Paris et à Reims. Par ailleurs, il oriente à la fin de 1886 l'activité vers les roues de fatigue et de gros charronnage : trains d'agriculture, d'artillerie ou même des équipages, matériel de travaux publics ou de roulage, notamment les fardiers pour l'exploitation de carrière, camions du commerce, tombereaux basculants, wagons de dix tonnes destinés au transport par voie de terre et devant cylindrer et consolider les chaussées au lieu de les détériorer. Ces véhicules sont destinés à des chantiers de travaux publics, à des entreprises de roulage avec tractions pour locomobiles routières et à l'administration de la guerre (train d'artillerie, équipages...).

3) MUZEY - PIAT & FOUGEROL

Fougerol met surtout au point de nouveaux matériels destinés notamment à équiper les moulins, dont le secteur connaît une deuxième révolution technologique à partir de 1880, après celle des équipements "*à l'anglaise*" des années 1820-1870. Piat fait de nombreux déplacements (il se rend une fois par mois à Paris) ([1571]), mais aussi Fougerol et Noble, son gendre. Un technico-commercial, Saumon fils, a droit, en plus de son fixe (200F/mois) et de ses frais de voyage, à trois commissions : 2% sur les affaires traitées, 10% sur les broyeurs vendus et encore 1% ([1572]). En 1900, ses remises (3 840,95F) dépassent son fixe (2 400F). Son action est complétée à partir de 1903 par Parigot ([1573]). À Valladolid, un certain Menager touche le 16 juillet 1901 10% de remises sur la vente de huit plansichters durant toute l'année 1900 ([1574]).

4) GUILLIET

L'intégration des fonctions commerciales est un effet direct de l'élargissement des marchés. Les machines exigent la mise en place de services de conseils, d'entretien et d'après-vente afin d'assurer le suivi dans l'utilisation du produit. En 1892 est ouvert un dépôt à Paris, au numéro 2 du boulevard de Magenta ([1575]). Son chiffre se développe rapidement : 189 300F en 1892, 884 000Fen 1901. À partir de cette date sont créées des agences à Lyon, Tours, Lille, Nancy, puis, après 1907, à Bordeaux, Toulouse, Rennes, Brive, Marseille. À la veille de la guerre, elles couvrent quatre-vingt trois départements. En 1914, l'entreprise vend toujours à des grossistes en quincaillerie, mais possède déjà un réseau de distribution intégré.

À l'exportation, Georges Guilliet passe six ans à Vienne à la fin du XIXème siècle : en 1895, le catalogue est édité en français et en allemand.... La détérioration des relations internationales semble avoir limité l'implantation dans les pays germaniques. Des agences sont ouvertes à Saint-Sébastien, Milan, Londres (en 1908) et Genève (en 1913). Leur action est relayée par plusieurs agents dans d'autres villes : Barcelone, Bilbao, Pampelune, Valence, Saragosse, Bologne, Gênes, Manchester. En 1914, il existe un catalogue édité en italien et un autre en espagnol.

([1570]) 48 000F pour le jardin zoologique d'acclimatation, 50 000F pour le Crédit Lyonnais et pour l'immeuble Rotschild de la rue de Varenne n°56.

([1571]) Mais aussi à Saint-Florentin, Joigny, Clamecy, Troyes... (livres de comptabilité Piat & Fougerol).

([1572]) Ibid.

([1573]) Parigot touche ainsi 136F pour ses frais de voyage du 22 octobre 1912 au 26 avril 1913, 143F pour ceux du 6 mai au 3 juillet 1913. Ibid.

([1574]) Cette remise s'élève à 1 505,50F. Ibid.

([1575]) Carnet de relevés des représentants de la société (A.D.Y., 48 J).

Ainsi, même dans une conjoncture difficile, de nombreuses entreprises de l'Auxerrois savent s'adapter, soit en défendant leurs positions acquises dans des secteurs à forte concurrence, soit en développant leur secteur commercial.

Dans l'Auxerrois, **beaucoup d'industriels** vendent directement leurs produits auprès de la clientèle : dépourvus de service commercial, ils **n'ont aucune prise sur le marché** et, lorsque l'espace devient plus transparent et la concurrence plus forte, sont condamnés à disparaître. Rares sont ceux qui prennent des initiatives en participant à des foires, puis à des expositions locales, régionales, voire internationales, et en faisant éditer prospectus, catalogues, placards publicitaires. **Tous restent avant tout des marchands**, à l'instar des ocriers qui, dès 1817, cherchent à conclure des ententes dont le seul objectif est de limiter la concurrence et de maintenir les prix de vente au niveau le plus élevé possible. Quand leur produit est dépassé techniquement, ils sont eux aussi condamnés à subir. Ils **cherchent là encore à conclure des ententes pour résister** : créé en 1892, le *Comptoir des Ocres de Bourgogne* échoue trois ans plus tard, car il ne prévoit aucune véritable réorganisation commerciale. En 1901 la *Société des Ocres de France* s'accompagne d'une réorganisation commerciale, mais, comme elle ne change pas radicalement la production, ne peut que retarder l'échéance finale.

Quelques-uns sortent toutefois de l'ordinaire. Croiset sait dès 1775 tisser un réseau de distribution à Paris. Zagorowski réussit à convaincre ses confrères de se rendre à l'exposition universelle de Paris en 1855, puis à celle de Londres en 1862, et assure ainsi l'expansion internationale de leurs ocres pendant une trentaine d'années. Guilliet surtout sait se doter d'un réseau de distribution intégré et conquérir un vaste marché : il n'est plus un simple marchand, mais un investisseur et un technicien. Si ses produits s'imposent sur le marché mondial, c'est d'abord en raison de leurs qualités techniques de premier ordre.

C) LES PRATIQUES FINANCIÈRES

On sait qu'en Angleterre, pendant la Révolution industrielle, les grosses usines, regroupant des centaines d'ouvriers et livrant une production de masse, requièrent très tôt des mises de fonds considérables. L'introduction du machinisme implique en effet de grosses dépenses de capitaux. Dans l'Auxerrois, rien de comparable. Les techniques restent simples, l'équipement fixe limité et bon marché, l'outillage rudimentaire et peu coûteux, les unités de production (très) petites, le seuil minimum de rentabilité bas. Mais l'entrée dans la sphère industrielle peut être plus poussée : il faut alors des fonds plus importants. Les industriels doivent réunir des fonds pour financer d'abord le démarrage de leur activité, puis leur expansion. Les capitaux viennent peut-être de la terre, du commerce local ou parisien ou de l'activité elle-même (autofinancement).

I : LA MISE DE FONDS INITIALE

Durant toute la période, les besoins en capitaux sont presque toujours fort modestes. L'Auxerrois ne souffre pas globalement d'une pénurie de capitaux. On fait sans doute appel à plusieurs sources pour rassembler les sommes nécessaires sous des formes assez variées. À une époque où le numéraire est rare, la part des fonds propres est-elle supérieure à celle du crédit ? L'association s'avère-t-elle nécessaire ? Sous quelle forme ?

A) LES FONDS PROPRES

Ces fonds propres ne peuvent venir que des seules activités existantes : le négoce, l'agriculture, les professions diverses.

1) LES CAPITAUX DU NÉGOCE

L'entrée des capitaux du négoce répond à une logique commerciale ou n'a aucun lien (apparent) avec l'activité initiale.

a) La logique commerciale

La venue de capitaux peut venir d'une activité commerciale s'exerçant en parallèle à celle de production comme chez les imprimeurs-libraires Fournier-Gallot ([1576]) et presque tous les autres. Elle peut correspondre à la volonté de valoriser une production comme dans le cas de la Vve Jacquelin, dont le père fait le commerce des peaux, chiffons, ferrailles ([1577]). Elle correspond le plus souvent à une remontée vers l'amont, le distributeur cherchant à contrôler la fabrication du produit qu'il vend ou qu'il transporte. C'est le cas de riches marchands-drapiers comme

([1576]) L'apport du futur (19 500# nets) dépasse celui de la future (14 100#) [contrat de mariage entre Laurent Fournier et Colombe Symmoneau (Me Lefébure, 9 novembre 1789)].

([1577]) Le futur et la future sont dotés chacun de 6 000F [contrat de mariage entre Philippe Jacquelin et Marguerite Pradier (Me Milliaux, 31 décembre 1863)].

Trocquet ([1578]), des commissionnaires en vins comme Boyard ([1579]), Cottin ([1580]) et Monnot ([1581]), des marchands de bois comme Edme Moreau ([1582]), de fer comme Challe ([1583]) ou de mercerie comme Berthier ([1584]). Les sommes investies dans la production restent ridiculement faibles par rapport à celles mises en jeu dans leurs activités commerciales ([1585]). La démarche est identique chez les petits marchands-boutiquiers, dont l'origine est parfois très modeste, mais qui se sont enrichis dans l'exercice de leur activité commerciale : Guillemot ([1586]), Mauger ([1587]), Sautumier ([1588]), Breton, Lyon ([1589]), Guilliet, Gogois, Jules Moreau, Jourde.

Chez d'autres, l'entrée en production correspond à la retraite du père et à la volonté de reprendre une activité familiale comme chez les parents Parquin ([1590]).

b) Sans lien avec l'activité essentielle

De riches négociants aident leurs enfants à s'installer en leur attribuant des dots : les marchands de bois Perriquet et de fer Challe entrent ainsi dans l'imprimerie ([1591]) ou le marchand de fer Jouannin dans le travail de l'ocre ([1592]). Il en est de même, mais à une échelle beaucoup plus réduite, pour le boucher Routier dans la

---

([1578]) Sa fortune est estimée à 200 000 # [rapport des inspecteurs de manufactures (A.N., F12/554 et 1375)].

([1579]) Boyard n'a apporté à son mariage que la somme de 2 000# et sa femme autant [contrat s.s.p. à Auxerre du 5 décembre 1761], mais a hérité de ses parents une somme de 20 000# (Me Lefébure, 10 octobre 1763). Il possède plusieurs hectares de prés et de vignes sur Auxerre et Chablis, quand il acquiert pour 1 020F une parcelle de terre à ocre au Bois Laurent (Diges) [vente (Me Gauthier, 10 germinal an VII) (30 mars 1799)].

([1580]) Au mariage de Cottin, chacun des deux époux a apporté 3 000# [contrat de mariage entre Edme Cottin et Marie Elisabeth André (Me Deschamps, 26 germinal an III)]. Le couple réussit à acquérir de l'an VII à 1811 33 320F de biens immobiliers.

([1581]) La dot des parents est de 20 000F et de quatre hectares de vignes, celle des beaux-parents de 32 000F (contrat de mariage entre Alexandre Claude Monnot et Louise Elisabeth Hortense Genty (Me Denay, 7 mai 1821)].

([1582]) L'apport des deux époux est équilibré (2 400F) [contrat de mariage entre Edme Bon Moreau et Thérèse Roux (Me Bellacq, 17 nivôse an IV) (7 janvier 1796)].

([1583]) La société qu'il a fondée avec son père pour le commerce des fers et de quincaillerie a un capital de 246 000F [acte s.s.p. du 3 octobre 1851, enregistré à Auxerre le 9 octobre 1851 (A.D.Y., 3Q 1151)].

([1584]) L'apport du futur est de 120 000F (nets) et celui de la future de 31 000F [contrat de mariage entre Jules Auguste Berthier et Marie Marguerite Thierry (Me Rigollet, 7 avril 1880)].

([1585]) Edme Moreau est capable en 1820 de dépenser 18 000F pour acheter des bois sur les communes de Lalande et Fontenoy. Il est vrai que Trocquet investit 22 087# dans deux foulons.

([1586]) L'apport du futur consiste en une tannerie et ses accessoires et 10 ares de pré, et en une dot de 1 200F ; la dot de la future est de 900F [contrat de mariage entre Stanislas Désiré Guillemot et Anne Renée Adèle Modsus (Me Barrey, 7 septembre 1818)].

([1587]) L'apport des futurs est faible : 76 ares de terre, 68 ares de vigne, 19 ares de bois, 60# 1s de rente foncière au capital de 1 200#, un jardin, une maison vendue par la suite 775# ; l'apport de la future est légèrement supérieur (1 348# : la moitié de 28 arpents de terres labourables (7 hectares 24 ares), un arpent de pré (51 ares), 1 quartier et demi de vigne (19 ares 40 centiares), la moitié d'une rente de 15# 10 sols, et différents meubles [contrat de mariage entre Jacques Gabriel Mauger et Marie Madeleine Lépine (Me Gromane, 17 décembre 1772)].

([1588]) Ses parents le dote de 10 000F [contrat de mariage (Me Sellier, 26 juin 1839) (acte introuvable)] et lui prête 19 000F [donation à titre de partage anticipé (Me Creusillat, 16 janvier 1857)].

([1589]) Les apports sont de 2 985F et une maison à Auxerre évaluée à 3 500F [contrat de mariage entre Joseph Edouard Lyon et Anastasie Sautreau (Me Piétresson, 26 septembre 1831)].

([1590]) Les parents achètent à leur belle-soeur Croiset ses droits usufruitiers sur 2/9 de la manufacture [acte s.s.p. du 1er février 1824 (archives Parquin)]. Antoine a été doté d'une somme de 10 000F, sa fiancée de 11 093,03F, de la nue-propriété de 7 018,73F et de ses droits dans la succession de son père [contrat de mariage entre Antoine Jean Nicolas Parquin et Elisabeth Alexandrine Taboureux (Me Sené, notaire à Paris, 23 janvier 1819)].

([1591]) Les deux apports sont équilibrés (11 600F nets et 11 000F) [contrat de mariage (Me Piétresson, 26 octobre 1829)].

([1592]) Les apports sont de 32 500F et de 45 000F [contrat de mariage entre Ferdinand Ludovic Victor Jouannin et Laure Emilie Sonnet (Me Masquin, 18 avril 1876)]. Dans l'apport de la future, les créances sur les frères germains sont incertaines.

brasserie ([1593]), le négociant-aventurier Guillaume-Marange dans la vinaigrerie ([1594]) et l'horloger-cafetier Lepage dans le travail mécanique du bois ([1595]).

Le petit marchand peut investir une partie de l'argent gagné dans le cadre de son activité commerciale : c'est le cas de Croiset, Roblot, Dufour ([1596]), Gressien ([1597]), Charles ([1598]) et surtout de Mercier : ce marchand de nouveautés vend son fonds de commerce et sa maison du centre-ville d'Auxerre pour installer une scierie ([1599]).

2) LES CAPITAUX D'ORIGINE TERRIENNE

On connait la conception marxiste de l'accumulation primitive, qui attribue aux changements dans l'agriculture un rôle essentiel dans l'essor du capitalisme industriel en Angleterre au XVIIIème siècle, c'est-à-dire dans la Révolution industrielle ([1600]).

Or, de nombreux industriels se recrutent dans des familles paysannes en voie d'ascension sociale, dont la production dépasse la consommation, et capables de dégager du temps et quelques moyens financiers pour une activité non agricole. Beaucoup d'ocriers n'ont pas à fournir d'efforts au départ : ils profitent de la présence d'ocres sur leurs terres pour commencer l'extraction. Dans ce cas se trouvent les frères Mouton et Sonnet. D'autres, disposant au départ de très peu de terres, ne commencent leurs activités ocrières qu'après avoir renforcé leur base foncière : ainsi Meunier acquiert d'abord deux arpents (un hectare) de terre ([1601]), puis devient marchand ([1602]). L'aide de la famille peut aussi être déterminante comme chez Sonnet ([1603]) ou chez Lechiche ([1604]). Elle peut venir de la belle-famille comme chez Jean Mouton ([1605]). Tous se contentent au départ d'une simple économie de cueillette : ils tirent de leur propre champ

---

([1593]) L'apport du futur se compose de ses droits dans la succession de sa mère, 2 018 # nets, 1 500 # et une obligation de 318 # ; celui de la future : 1 000# [contrat de mariage entre Germain Jean Jacques Routier et Marie Madeleine Defrance (Me Lefébure, 6 juin 1789)].

([1594]) Les dots des futurs s'élèvent à 4 000F [contrats de mariage entre Louise Andrée Guillaume-Marange et : 1°) Louis Adolphe Pic (Me Piétresson, 11 novembre 1834) ; 2°) Charles Hippolyte Trutey (Me Piétresson, 24 janvier 1837)].

([1595]) Les apports sont de 18 360F et de 17 000F [contrat de mariage entre Louis Auguste Lepage et Marie Antoinette Albertine Montcellet (Me Théroude, 7 décembre 1879)].

([1596]) L'entrée en production est nettement postérieure au mariage. Croiset : Le futur apporte une maison sise à Brienne valant 500#, diverses pièces de terre et de vignes dont la surface totale n'excède pas 1 hectare et une rente au principal de 2 000# ; et la future ses droits de succession de ses père et mère estimés à 1 000# [contrat de mariage entre Nicolas Croiset et Catherine Devassy (Me Denizet, notaire à Chavanges (actuellement dans l'Aube), 20 mai 1742)] ; Roblot : à son mariage, ses droits acquis dans la succession de son père, estimés à 1 000F, sont heureusement renforcés par la dot de sa femme (5 000F) [contrat de mariage entre Edme Roblot et Geneviève Emilie Bray, Me Duplessis, 1er prairial an XI (9 mai 1803)] ; Dufour : son apport en mariage (31 000F), beaucoup plus élevé que celui de la femme (4 400F), semble nettement surestimé : il est composé exclusivement de créances et d'ocres extraites et fabriquées [contrat de mariage entre Victor Dufour et Hyacinthe Virginie Simon (Me Thirion, notaire à Paris, 23 juin 1819)].

([1597]) C'est cinq ans après son installation comme ferblantier que Gressien décide de construire un four à ocre.

([1598]) En 1895, il vend son fonds de commerce de marbrerie, monuments funéraires et matériaux de construction (Me Dejust, 11 janvier 1895), peu après avoir acheté l'ocrerie du Moulin d'en-haut (Parly) (Me Dejust, 3-5 décembre 1892). Son activité de marbrier est prospère : en 1887, il a acquis pour 30 000F une maison située en plein coeur de Toucy, place de la République (Me Grenet, 13 janvier 1887).

([1599]) Acte s.s.p. du 13 février 1864 [enregistré à Auxerre le 28 avril 1864 (A.D.Y., 3Q 1168)]. Bien auparavant, Mercier avait apporté à son mariage un actif net de 25 000 F et sa femme 12 000F [contrat de mariage entre Pierre Victor Mercier et Marie Sophie Elisa Chanvin (Me Pouillot, 4 juin 1839)].

([1600]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.132.

([1601]) Vente (Me Deschamps, 5 août 1793).

([1602]) Il n'hésite pas à s'approprier parallèlement terres labourables sur Pourrain, terres à ocres et droits d'extraction sur Pourrain, Diges et Toucy. Il achète notamment 25 ares 52 centiares de terre au Vernoy (Toucy) [procès verbal d'adjudication (Me Charvy, 21 septembre 1810)].

([1603]) Sonnet apporte 3 000F, sa femme sa part dans la succession de ses parents estimée à 1 000F et l'engagement par ses oncle et tante d'en faire leur unique héritière [contrat de mariage entre Jean-Baptiste Sonnet et Elisabeth Véronique Georges (Me Rubigny, 22 août 1827)].

([1604]) Lechiche reçoit de ses beaux-parents quatre hectares de terres (1 000F) l'année qui suit la création de son usine de Sauilly [donation à titre de partage anticipé (Me Puissant, 16 février 1837)].

([1605]) L'apport de la future (7 000F) est plus élevé que celui du futur (2 000F) [contrat de mariage entre Jean Mouton et Marie Louise Courbet (Me Barrey, 27 mai 1823)]. La jeune mariée, fille naturelle, apporte une part de l'héritage dans la succession de son père. Elle a pour tuteur Pierre Paul Deshommes, négociant-tanneur de Toucy.

la matière première et la revendent brute au marchand ou au marchand-fabricant. Leur mise de fonds est minime (quelques outils). Hangars, tombereaux, chevaux... servent aussi aux activités agricoles.

Nombre d'autres industriels sont issus aussi de la terre. Crochot et les frères Coulon sont déjà de riches propriétaires terriens quand ils s'engagent ([1606]). Mais en général, à l'exception des maîtres de forge (comme dans le Tonnerrois voisin), les grands propriétaires fonciers ne s'intéressent pas directement à l'industrie. La pénurie de capitaux est ici plus sociale que matérielle ([1607]), en raison d'un forte propension à consommer ou à faire des investissements productifs dans l'agriculture et dans les transports.

L'aide fournie par les familles paysannes est le plus souvent très minime, comme chez Commeau ([1608]), Dupré ([1609]), Massé ([1610]) et Robert ([1611]). Elle est plus forte chez Bigé ([1612]) et Duranton ([1613]), ainsi que chez Gressien ([1614]), Guilliet ([1615]) et Charles ([1616]), mais de façon indirecte : c'est grâce à l'aide de leurs parents qu'ils peuvent s'installer comme ferblantier, marchand de meubles, marbrier.

3) LES CAPITAUX DIVERS

L'aide des parents peut prendre la forme de dot, qu'ils soient fermier (Georges Dominique Voguet), procureur fiscal (Clerjault et Bourasset) ([1617]), brigadier de la prévôté des monnaies (Jaluzot), avocat (Mérat) ([1618]),

---

([1606]) Les mariages de Crochot et de Séverin Coulon sont très antérieurs à l'acquisition de la tuilerie (1808) ou à l'installation du four (1845) [contrat de mariage entre Gabriel Crochot et Marie Villetard (Me Bavoil, 21 novembre 1792) ; contrat de mariage entre François Séverin Coulon et Marie Louise Laurette Cagnat (Me Billette, 13 octobre 1839)]. Les deux frères vendent le moulin de Crain laissé par leur père pour 35 000F (Me Barrey, 15 juillet 1849). Il est difficile de mettre Zagorowski dans la même catégorie : il a bien une créance de 6 400 thalers hypothéquée sur le domaine de Trreinno (24 584F) [contrat de mariage entre Joseph Zagorowski et Marie Louise Caroline Bancelin-Dutertre (Me Thouard, notaire à Paris, 13 juillet 1857)], mais il ne peut la récupérer que peu avant sa mort.

([1607]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.121.

[[1608]) L'apport des deux époux est équilibré : 600# [contrat de mariage (Me Juventy, 23 janvier 1790)].

([1609]) Le contrat de mariage ne contient aucun apport [contrat de mariage entre Jean Edme Dupré et Marie Louise Crançon (Me Guérin, 3 décembre 1815). Il hérite de ses parents 2,5743 ha [partage (Me Guérin, 23 août 1821)]. Sa belle-mère laisse à sa fille bien plus tard 1 500F [liquidation (Me Merlin, 26 février 1840)].

([1610]) Il apporte à son mariage 600F et ses droits acquis dans la succession de ses parents et la future apporte 1 500F [contrat de mariage entre Etienne Nicolas Massé et Magdelaine Nicole Gagnière (Me Rousseau, 27 janvier 1818).

([1611]) Le futur apporte ses droits dans les successions de ses père et grand père estimés à 600F et la future une somme de 2 100F [contrat de mariage (Me Rubigni, 12 juillet 1847)].

([1612]) Les dots sont de 2 700F et de 2 500F [contrat de mariage entre Jean Claude Bigé et Victoire Doucet (Me Juventy, 7 prairial an XIII (27 mai 1805))].

([1613]) Le futur apporte 7 600F et la future 341F et 44 a 67 centiares de terre [contrat de mariage entre Louis Pierre Duranton et Marie Caroline Duranton (Me Perroche, 13 février 1849)].

([1614]) L'apport du futur (1 200F) est nettement inférieur à celui de la future (600F et immeubles lui provenant de la succession de ses père et mère) [contrat de mariage entre Joseph Gressien et Reine Marie Euphrasie Morisset [Me Billette, 21 novembre 1839 (acte introuvable)]. La vente de ces immeubles produit 22 814,31F [vente (Me Houdé, 19 et 26 juillet 1840 ; Me Billette, 16 août 1840)].

([1615]) Les dots sont de 3 100F et de 1 239F et 2,03 ha de terre [contrat de mariage entre François Guilliet et Anaïs Catherine Perreau (Me Roché, 22 mai 1847)]. Les parents Guilliet ont aussi racheté son service militaire en 1844 pour 1 800F (comme celui du fils aîné en 1839). La belle-mère Perreau fait donation de 5,5470 hectares et du tiers d'une maison à Taingy (Me Roché, 29 décembre 1850).

([1616]) L'apport de chacun des deux époux est de 3 200F et 3 400F [contrat de mariage entre Eugène Clément Joseph Charles et Berthe Désirée Laurin (Me Grenet, 19 janvier 1881)]. En 1883, Eugène Charles reçoit de son beau-père plus de 8,5 hectares [donation-partage (Me Grenet, 28 janvier 1883].

([1617]) Les apports sont presque équilibrés (4 000F et 5 000F) [contrat de mariage entre Louis Nicolas Auguste Bourasset et Marie Anne Sylvie Poullain (Me Chodron, notaire à Paris, 17 mai 1809)].

([1618]) Mérat a édifié sa tannerie avant son mariage. Le futur apporte tous les biens lui appartenant dans la succession de son père et de son grand-père qui consistent en 11,23 ha au Cassoir, 1 tannerie, 4 472F de capitaux en rentes et 3 800F de créances actives ; la future apporte 11 000F [contrat de mariage entre Jean-Baptiste Lazare Mérat et Rose Angélique Claudine Lesseré (Me Maignan, 29 pluviôse an XIII (18 février 1805))].

filateur (Cambuzat) ([1619]), horloger (Muzey) ([1620]), maçon (Aléonard) ([1621]), avocat (Hérold) ([1622]). Elle peut se faire sous la forme d'un partage anticipé comme chez Leroy ([1623]) ou chez Crépain ([1624]), ou sous la forme d'une liquidation comme chez Coullon ([1625]).

Les ressources viennent de l'exercice d'un métier : elles sont très faibles comme chez Marion (charron) ([1626]), Fièvre (aubergiste) ([1627]), ou plus importantes comme chez Legueux (avoué) ([1628]), Garet (notaire) ([1629]), Dautrive (notaire) ([1630]). Chez Chambard, l'aide des parents au démarrage ([1631]) est relayée par l'activité de carrossier (Chambard).

L'entrée dans la sphère industrielle est largement déterminée par les disponibilités financières de départ. Parquin frères et Monnot disposent très vite d'une capacité de production importante, alors que les petits s'engagent beaucoup plus progressivement.

([1619]) A son mariage, Claude Cambuzat apporte les droits non liquidés dans la succession de ses père et mère, la moitié d'une filature (4 788,50F), la moitié du droit au bail, la moitié des sommes dues (1 850F), - passif de 890F - la future 200F et 600F [contrat de mariage entre Claude Cambuzat et Denise Hortense Motheré (Me Istace, 27 janvier 1833).

([1620]) Le futur apporte 23 747,50F et la future près de 17 500 mètres carrés de terres et de vignes et une maison entourée de près de 6 300 mètres carrés de terrain [contrat de mariage entre François Joseph Marie Muzey et Mélanie Gouffier (Me Delaage, 24 août 1851)], sur lesquels est construite l'usine.

([1621]) Les apports sont équilibrés (3 500F) [contrat de mariage entre Jules Auguste Aléonard et Amélie Thienloup (Me Gautier, 3 mai 1872)].

([1622]) L'apport du futur comprend 34 310F, une propriété de 14,27 ha, une maison bourgeoise et deux autres maisons ; celui de la future est de 104 500F [contrat de mariage entre Claude Hippolyte René Hérold et Marguerite Miédan (Me Marotte, notaire à Bourges, 2 février 1896)].

([1623]) Leroy reçoit de son père le tiers de ses biens évalués à 10 500F [donation-partage (Me Métairie, 27 avril 1853)]. Il vend la maison dont il a hérité (Me Tortera, 4 mars 1856) pour payer en partie l'achat du moulin où il va installer son usine (Me Métairie, 13-14 mars 1856).

([1624]) Les parents Crépain font donation à leurs trois enfants de 500F (Me Danet, 9 octobre 1867).

([1625]) Les droits de Coullon dans la succession de sa mère sont de 6 621,06F [liquidation (Me Métairie, 5 juin 1846)]. Coullon père a manifesté plusieurs fois le désir de voir les objets, ustensiles et outils ayant servi à l'usage de sa profession de maître-charpentier entre les mains de son fils (200F) [liquidation et partage (Me Piétresson, 2 mars 1860)].

([1626]) Les ventes de ses biens ne produisent pas grand chose : 3 840F (Me Barrey, 13-20 octobre 1839 ; 24 janvier 1840 ; 12 avril 1840)

([1627]) A son mariage, Fièvre n'a apporté que le cinquième de 130F, et sa femme que les maigres biens recueillis dans la succession de sa mère et de sa grand mère et 60F de meubles [contrat de mariage entre Jean Augustin Fièvre et Marguerite Anne Danjean (Me Rouger, 14 janvier 1828)]. Tous les biens qu'il a achetés depuis 1840 et qu'il n'a pas encore payés sont vendus aux enchères pour plus de 24 400F [ventes (Me Métaierie, 27-28 novembre 1847 et 9 mars 1849 ; Me Tricot, 9 avril 1850)].

([1628]) Le père Legueux ne donne rien à son fils lors de son mariage : Germain n'apporte que son cautionnement d'avoué (1 200F) et une somme de 300F, mais ses beaux-parents sont plus généreux en dotant leur fille de 10 000F [contrat de mariage entre Edme Charles Germain Legueux et Claudine Isabelle Baudoin (Me Sochet, 21 février 1813)].

([1629]) Apport du futur 31 000F et de la future 36 000F [contrat de mariage entre Hubert Jean Garet et Louise Florestine Petit (Me Lherbette, notaire à Paris, 14 octobre 1820)]. Sa belle-mère dispose à sa mort d'une fortune nette de près de 1,1 Million de francs (Me Moreau, notaire à Paris, 9-10 avril 1838).

([1630]) Les reprises de sa femme sont évaluées à 256 000F [état liquidatif (Me Demanche, notaire à Paris, 7 janvier 1851)].

([1631]) L'apport du futur (4 700 francs) dépasse celui de future (1 395F) [contrat de mariage entre Claude Pierre Chambard et Abel Célinie Mélanie Filé (Me Delaage, 22 novembre 1844)].

B) L'EMPRUNT

On estime que l'emprunt est généralement le premier pas vers la faillite ([1632]). On n'hésite pourtant à faire appel aux proches, aux vendeurs, aux banques et aux notaires.

1) L'AIDE DE LA FAMILLE, DES AMIS OU DES RELATIONS

Les fonds peuvent être prêtés par les parents comme chez Antoine Parquin ([1633]) ou donnés par les beaux-parents comme chez Bourasset ([1634]). Le bailleur peut être un simple ami, comme lorsqu'en 1845 Gressien s'adresse aux frères Coulon, voire même une simple connaissance comme dans le cas de Jean Mouton et de Garet ([1635]). Guilliet quant à lui bénéficie de l'aide de son père ([1636]), puis de celle d'un ecclésiastique ([1637]).

Le cas de Zagorowski est particulier. Arrivé en France sans argent, ce dernier est littéralement adopté par son patron et traité comme le second fils de la famille ([1638]).

2) LE RÔLE DU VENDEUR

L'industriel peut louer ses installations comme Routier ([1639]) ou Guérin ([1640]). Il préfère en général en être propriétaire. Il cherche alors à obtenir de bonnes conditions de paiement de la part du vendeur. Ainsi Cottin obtient de payer en huit termes égaux ([1641]), Roblot en onze billets sur cinq ans ([1642]), puis en quatre paiements égaux en trois

---

([1632]) Copie (Chantal), *Les faillites déclarées au tribunal de commerce de Dijon sous la Restauration 1814-1830*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1971, p.80.

([1633]) Antoine emprunte à ses parents en octobre 1826 quelque 30 000F. Le 9 octobre 1826, Antoine Parquin signe une reconnaissance de dette ainsi rédigée : « *J'ai reçu de mon papa Parquin la somme de 30 000F dont je lui ferai compte* » [article 25 de l'inventaire (Me Leroux, notaire à Paris, 12 novembre 1838)]. Les parents Parquin prêtent aussi de l'argent à leurs autres enfants : Charles reconnait devoir 11 180F le 20 mars 1819 ; Théodore 10 000F le 2 avril 1820 et 20 000F le 10 décembre 1830 ; le gendre Raige-Rozier 13 000F le 10 mars 1832.

([1634]) M. et Mme Poullain donnent une somme de 4 000F [donation (Me Couaint, 4 janvier 1817)].

([1635]) Comme le raconte Garet : « *Je connaissais à peine Mouton lorsqu'en 1834, il vint m'offrir, pour mes beaux-frères de Paris, la concession d'une terre à ocre qu'il possédait à La Verrerie-Haute. Cette mine étant trop peu importante pour établir une ocrerie, cette proposition n'eut d'abord pas de suite ; mais à peu de temps de là, un sieur Geoffroy m'ayant engagé à traiter avec M. Bellot de quatre hectares et demi de terre où il m'assurait qu'il y avait de l'ocre ; j'en parlai à Mouton qui était voisin de cette terre et, après l'avoir visitée avec lui, il fut convenu que nous l'achèterions en commun* » [« Pour le sieur Hubert Jean Garet, de Leugny, contre le sieur J. Mouton », 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin, L.45 , B.M. d'Auxerre, p.153)].

([1636]) C'est son père qui lui fait l'avance des 8 000F à 4,5% (soit 360F par an) pour l'achat du fonds du sieur Olliger en 1845 [Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, esquisse biographique*, Auxerre, Rouillé, 1885, p.9-10].

([1637]) « *Comprenant que* [...] *il n'y avait de chances de succès que dans la perfection de l'outillage industriel,* [...] *il multipliait ses essais pour améliorer le sien* [...]. *Mais il se heurtait à l'impossibilité de trouver la somme dont il avait besoin, lorsqu'un ecclésiastique d'Auxerre la lui offrit* » [Id., p.12]. Il est vrai que Guilliet est bien introduit dans ce milieu : son frère cadet est curé et lui-même est un pratiquant très assidu (il assiste tous les jours à la messe avant de se mettre au travail). Sans doute est-ce par reconnaissance que, plus tard, une fois fortune faite, il aide massivement le patronage Saint-Joseph (ancien nom de l'actuelle *A.J.A.* !).

([1638]) Les Legueux, après la mort en très bas âge de leur fils cadet Charles Auguste, semblent reporter une partie de leur affection sur le Polonais. Vers 1838, ils l'intéressent à leurs affaires et lui prêtent de l'argent en février 1849 [acte s.s.p. (archives Bladier)]. Ils lui laissent édifier diverses constructions sur une partie de leur propriété de la Tournelle et, après avoir partagé l'ensemble, ils lui vendent le terrain en question et donnent le reste à leur fils Henry. Zagorowski reconnaît alors leur devoir 25 300,40F moyennant un intérêt de 5% [reconnaissance de dette datée du 29 décembre 1855 (archives Bladier)].

([1639]) Bail emphytéotique pour 99 ans à compter du 24 juin 1786 à Routier par la ville d'Auxerre moyennant une rente annuelle de 29,72F (30#) (Me Duplessis, 27 juin 1782).

([1640]) Le loyer peut être progressif : 1 000F par an pour chacune des 3 premières années, 1 550F par an pour chacune de 9 années suivantes, 1 900F par an pour chacune de 6 dernières années. [Bail à loyer (Me Girard, 29 décembre 1872)].

([1641]) Pour payer la liquidation de la société commerciale Bourgoin-Cottin [liquidation (Me Sochet, 31 juillet 1813)].

([1642]) Pour payer trois magasins entre le 1er juillet 1820 et le 1er juillet 1825 [mémoire pour M. Piétresson (Fonds Lorrin, L.45, B.M. d'Auxerre)].

ans ([1643]), Helliot en neuf annuités ([1644]), Lesire en six années ([1645]) comme Commergnat ([1646]). L'acquisition peut être prévue lors de la prise à bail comme Jourde ([1647]) ou Commergnat ([1648]).

Mais l'acquéreur peut faire appel à la rente, assignée sur un immeuble chargé en principe d'en assurer le paiement. Négociants et paysans auxerrois y ont depuis longtemps recours. Elle peut être viagère, comme pour Clerjault ([1649]), Lenoir ([1650]) et les parents Parquin ([1651]). Elle peut être surtout créée par bail d'héritage ou par constitution ([1652]) comme pour Berthelot ([1653]), Seguin ([1654]), Commeau ([1655]), Bigé ([1656]), Georges Dominique Voguet ([1657]) et Cottin ([1658]). Cette rente garde ses caractères traditionnels : elle provient d'une opération à fonds perdus, elle est un droit perpétuel ([1659]). Pour Commeau et Cottin, elle est « *remboursable à la volonté des débiteurs* » ([1660]). Sa permanence dans l'Auxerrois au début du XIXème siècle témoigne d'un incontestable archaïsme : le créancier préfère un revenu fixe à un capital dont il ne pourrait pas facilement trouver l'emploi ; le débiteur, lui, ne rembourse jamais parce qu'il n'a pas de disponibilités monétaires suffisantes ([1661]).

3) LE RÔLE DES BANQUES

La Révolution a légitimé le prêt à intérêt, interdit par la législation civile comme par le droit canonique sous l'Ancien Régime ([1662]). Mais l'Auxerrois ne dispose pas d'une structure bancaire semblable à celle de Paris, ni même à celle d'une grande ville de province. Comme dans le Nivernais voisin, le numéraire reste rare, à la suite d'une forte

---

([1643]) Pour payer les trois-quarts de l'ocrerie Cottin, un quart étant payé comptant.

([1644]) Entre le 1er janvier 1826 et le 1er janvier 1834 (Me Chauvelot, 15 mai 1824).

([1645]) Pour payer la filature de Visailles avec plusieurs pièces de terre et pâture d'une contenance de 2ha 70a 15ca (vente s.s.p. du 15 juillet 1869).

([1646]) Commergnat achète le fonds de commerce et le matériel pour 326 890 francs : 25 000 francs sont payés comptant, 25 000 doivent être payés avant le 1er décembre et le surplus dans le délai de six années par sixième d'année en année avec un intérêt de 5%. (Me Roumet, 18 janvier 1896). Cinq ans plus tard, il acquiert les immeubles compris au bail pour 112 500F : il en paie la moitié comptant et le reste en cinq ans avec un intérêt de 5% par an (Me Roumet, 31 octobre 1901).

([1647]) Jourde prend à bail en 1900 l'ancienne usine électrique Collinet pour 800F/an avec faculté de l'acquérir pour 17 370F (Me Roumet, 27-28 novembre 1900), puis en devient propriétaire cinq ans plus tard (Me Loiseau, 15 juin 1905).

([1648]) Commergnat obtient d'Arthur Chambard la location pour près de quinze ans de l'usine et des chantiers, la possibilité de les acquérir jusqu'au 1er décembre 1896 et un apport de 301 859F. En versant 50 000 francs en espèces, il a droit au 1/4 des bénéfices la première année, au 1/3 la deuxième année, à la 1/2 à partir de la troisième année (Me Roumet, 18 janvier 1894).

([1649]) 85# de rente viagère par an jusqu'au décès du sieur Guyot, 42# à l'épouse survivante [vente (Me Arrault, 7 novembre 1773)].

([1650]) Constitution de rente viagère (Me Deschamps, 1er juin 1810).

([1651]) Ils achètent la part de leur belle-soeur dans l'ocrerie de Pourrain [acte s.s.p. du 1er février 1824 (archives Parquin)].

([1652]) La <u>constitution de rente</u> donne lieu à une aliénation contre argent, à la vente d'une parcelle de l'immeuble ; elle est amoindrissement de sa valeur. Au contraire, la <u>rente à bail d'héritage</u> est un contrat intermédiaire entre la vente et la location : ce n'est pas une vente, mais un échange, l'échange d'un héritage contre un droit réel. Elle est relativement légère, car elle n'aliène que la détention de l'immeuble. Meunier, Boyard et Cottin achètent ainsi vignes et pièces de terre. Pour acheter sa première parcelle de terre, Meunier souscrit une rente foncière de 44# tournois (43,45F), « *deux poulardes, une quarte comble mesure de Toucy de belles châtaignes, payable chaque année pour l'argent et les poulardes le 24 juin, et pour les châtaignes le 30 novembre* » (Me Deschamps, 5 août 1793). En 1783, Boyard prend aussi une rente de 895,81F au principal non exigible de 18 000F (Me Deschamps, 13 mars 1783). Cottin agit de la même façon : pour 3 144,78F [Me Maignan, 28 frimaire an IX (13 décembre 1800)], pour 2 370F (Me Deschamps, 13 novembre 1809).

([1653]) 888# de rente foncière (17 760#) [vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791)].

([1654]) Une rente foncière annuelle de 50# au capital de 1 000# (Me Charvy, 6 septembre 1782).

([1655]) Rente de 250# (246F) par an au capital de 5 000# (4 938,27F) [bail à rente (Me Lefébure, 12 ventôse an II)]. Auparavant, ses beaux-parents avaient acquis le moulin des Crançons (Toucy) en souscrivant une rente foncière et franche de 530F, une journée de charroi, un couple de canards et deux poulets, dont le principal (10 000F) est « *remboursable à la volonté des débiteurs* » [bail à rente (Me Juventy, 29 octobre 1791)].

([1656]) Le bail à rente souscrit par Seguin est transporté à Pierre Perrot (Me Juventy, 5 février 1789), puis à Bigé (Me Juventy, 1er prairial an XIII) [Me Juventy, 15 thermidor an XIII (3 juillet 1805)].

([1657]) 3 000# tournois en principal de rente produisant 150# d'arrérages francs de toute retenue [vente (Me Reynaud, 22 avril 1807)].

([1658]) Vente de la part de Bourgoin dans la société Bourgoin & Cottin (Me Sochet, 27 juillet 1813).

([1659]) Schnapper (Bernard), *Les rentes au XVIe siècle, Histoire d'un instrument de crédit*, E.H.E.S.S.-S.E.V.P.E.N., Paris, 1957, p.52.

([1660]) Pour Commeau, 1 975,31F sont payables à terme.

([1661]) Schnapper (B.), *opus cité*, p.63.

([1662]) Bigo (Robert), *Les banques françaises au XIXe siècle*, Sirey, Paris, 1947, p.50.

thésaurisation ([1663]). Les banquiers locaux négligent le placement et les participations dans les affaires ([1664]) et orientent sans doute leur spéculation vers le financement du progrès agricole ([1665]), en particulier viticole. Ils craignent les engagements à long terme qu'ils ne considèrent pas comme rentables à court terme ([1666]). Il faut attendre l'extrême fin du XIXe siècle pour les voir s'engager dans l'installation d'une usine ([1667]).

4) LE RÔLE DES NOTAIRES

Les industriels doivent encore recourir aux « *structures inférieures de crédit* » ([1668]), c'est-à-dire aux obligations avec inscriptions hypothécaires par l'intermédiaire des notaires, qui tiennent, dans les campagnes et les bourgs, « *une place éminente sur le marché des capitaux* » ([1669]). Guillaume-Marange ([1670]), Bourasset ([1671]) y font appel, de même que Massé ([1672]), Aubin Mouton ([1673]) et Lechiche ([1674]). Les plus pauvres essaient de faire de même, mais prennent plus de risques : Marion n'a qu'une petite maison à Sauilly, Fièvre une auberge à Auxerre et des terres sur Toucy qu'il n'a pas encore payées !

Ainsi, dans la collecte du maigre capital nécessaire, les fonds issus du négoce occupent une place essentielle, soit directement, soit par l'intermédiaire de parents ou d'amis. Il ne faut guère s'en étonner. Les capitaux circulants l'emportent encore très nettement sur les capitaux fixes. De plus, dans les relations financières, dominent les « *noeuds de parenté* » : les relations personnelles expliquent beaucoup de décisions. « *Le capital garde un caractère hautement personnel et spécifique.* » ([1675])

C) L'ASSOCIATION

L'individualisme exalté par la Révolution française se traduit dans les formes d'organisation de la collecte des fonds. La plupart des industriels auxerrois se contentent d'affaires individuelles. C'est le cas de presque tous les fabricants textiles, tanneurs, tuiliers... La faiblesse de leur engagement financier leur permet de rester indépendants, mais les empêche d'aller loin.

L'association est parfois conclue entre deux capitalistes. Elle peut être de fait comme Cottin et Bourgoin vers 1808 ([1676]) ou Legueux et Zagorowski vers 1836 ([1677]). En revanche, la société Dumouchel & Cie est consignée par un acte sous seing privé dûment enregistré ([1678]) : le capital est apporté par tiers par chacun des trois sociétaires : François Dumouchel, Lemière & Lenoir et le fils de Garet, enfant mineur utilisé par le notaire comme prête-nom ([1679]). Il en est de même bien plus tard entre Massot et Moutheau ([1680]).

([1663]) Thuillier (Guy), « Pour une histoire bancaire régionale en Nivernais de 1800 à 1180 », *Annales E.S.C.*, 1955, p.494.

([1664]) Labasse (Jean), *Les capitaux et la région, Etude géographique, Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, 1955, p.16.

([1665]) Voir Thuillier (G.), art. cité, p.498.

([1666]) Fohlen (Claude), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, volume VII/1, Cambridge, 1978, p.369.

([1667]) « *Collinet a monté avec des capitaux fournis principalement par Georges Berthier une usine d'électricité* » [rapport concernant la vérification du portefeuille de la succursale d'Auxerre des 28 octobre-13 novembre 1895 (archives de la banque de France)].

([1668]) Gille (Bertrand), *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, PUF, Paris, 1959, p.51-52, p.70.

([1669]) Labasse (J.), *opus cité*, p.17.

([1670]) Obligation (Me Authéaume, notaire à Paris, 14 janvier 1808) avec droit d'hypothèque au profit d'un négociant parisien pour sûreté d'une créance de 12 000F exigible au 15 janvier 1811.

([1671]) Obligation de 1 740F (Me Dourneau, 19 septembre 1814) et 10 800F (Me Fleury, notaire à Paris, le 3 juillet 1817).

([1672]) Obligation (Me Métairie, 4-5 novembre 1846) de 13 000F remboursable le 1er janvier 1853, à 5%.

([1673]) Inscriptions hypothécaires de 956F le 2 mars 1832 et de 209F le 6 juin 1834.

([1674]) Obligation de 1 000F (Me Charié, 25-29 novembre 1839).

([1675]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.147.

([1676]) Inventaire de la succession de Laurent François Bourgoin (Me Sochet, 25 juillet 1813).

([1677]) Cette société est évoquée dans l'acte de société s.s.p. du 24 décembre 1842, enregistré le 3 janvier 1843.

([1678]) Acte s.s.p. du 6 mars 1835, enregistré à Toucy le 14 mars 1835 (A.D.Y., 3Q 9288).

([1679]) Acte de société (Me Théroude, 3 décembre 1878).

([1680]) Acte de société entre Paul Germain dit Georges Massot et Louis Félix Ulysse Clément Moutheau (Me Coudron, 10 janvier 1913).

L'association entre deux hommes du peuple peut être familiale, qu'elle soit de fait comme chez les frères Sordot ou contractuelle comme chez les frères Crépain ([1681]). Elle peut être conclue entre deux artisans exerçant le même métier, comme deux fabricants de moutarde ([1682]), deux carrossiers ([1683]) ou deux mécaniciens ([1684]), ou entre deux voisins exerçant des métiers complémentaires comme entre Chambard (carrossier) et Cuillier (charron) ([1685]).

Un homme entreprenant peut aussi s'associer à un détenteur de fonds pour entrer dans la sphère de production, le but étant de « *rassembler les capitaux et les compétences* » ([1686]). **L'association peut être simplement verbale**. Aucun traité ne semble être signé entre le négociant auxerrois Boyard et le paysan-ocrier de Pourrain Meunier, entre l'architecte de la ville d'Auxerre Heinz dit le jeune et Bray - en fait son gendre Roblot - ([1687]), entre le notaire Garet et le paysan Jean Mouton ([1688]), entre les propriétaires Coulon et le ferblantier Gressien, entre le marchand Gogois et le charron Perdet ([1689]), entre le négociant parisien Petitjean et le mécanicien Coullon ([1690]), entre le clerc de notaire Antonin Lesire et le même Gressien ([1691]), entre les marchands de bois Jollivet et Logé, le cabaretier Fort et l'ocrier Perdet ([1692]).

Mais cette association peut être consignée par écrit. Elle n'est parfois qu'une simple commandite comme dans le cas de Dufour et Mercier : le premier demande au second « *de lui fournir des fonds pour augmenter sa fabrication de bondes et de constructions mécaniques, qu'il exploite déjà à Auxerre* ». Il apporte à la société son intelligence et son travail, la jouissance de son usine et de tout le matériel qui y est attaché. Il est seul associé gérant responsable. Mercier, commanditaire, apporte une somme de 2 000F en espèces et ne peut être tenu des pertes au-delà de sa mise sociale ([1693]). Le même schéma est adopté par Lepage et Léon Lechien « *pour l'exploitation de la scierie mécanique* » ([1694]).

Beaucoup plus répandue, **la société en nom collectif** est la forme choisie en 1833 par Deshommes et Voguet fils « *pour la fabrication et le commerce de tannerie et corroierie* ». Des conditions particulières sont consenties par l'oncle à son neveu : « *Attendu que Voguet n'a pas d'argent disponible en ce moment, Deshommes fournira pour lui la somme de 3 000F, dont Voguet lui paiera l'intérêt à 5% par an sans retenue. Dans la caisse sociale ci-dessus fixée, ne sont pas compris les ustensiles de tanneur et*

([1681]) Acte de société (Me Danet, 11 octobre 1867). La durée de la société est prévue pour six ans. Elle n'est pas renouvelée à l'échéance, mais seulement au bout de douze ans [acte de société (Me Joynon, 27 avril 1879)].

([1682]) Société entre Hector Virgile Hippolyte Daudin et Louis Amand gendre Guenier « *pour la vente et la fabrication de moutardes* » [acte de société s.s.p. du 25 mai 1852, enregistré à Auxerre le 25 mai 1852 (A.D.Y., 3Q 1151)].

([1683]) Société entre Jean Dougy et Auguste Gribouval « *pour la fabrication et confection de voitures en tous genres et des réparations de toutes sortes* ». En fait, Dongy est spécialisé dans les ferrures des voitures et Gribouval dans les selleries et les garnitures des voitures [acte de société s.s.p. du 28 décembre 1873, enregistré à Auxerre le 29 décembre 1873 (A.D.Y., 3Q 1181)].

([1684]) Société entre Germain Bounon et Léopold François Caudot « *pour l'exploitation de machines de toutes sortes formant leur industrie* » [contrat de société s.s.p. du 15 septembre 1880, enregistré à Auxerre le 20 septembre 1880 (A.D.Y., 3Q 1186)].

([1685]) Acte de société s.s.p. du 28 août 1858.

([1686]) Deyon (Pierre), Hirsch (Jean-Pierre), « Entreprise et association dans l'arrondissement de Lille, 1830-1862 », *Entreprises et entrepreneurs XIXe-XXe siècles*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1983, p.13.

([1687]) Déclaration de succession de François Joseph Bray (A.D.Y., 3Q 1276).

([1688]) Garet écrit à propos d'une facture à régler : « *Aucun acte n'existait entre lui et moi relativement à son entreprise ; c'était le moment de lui prouver que ma parole valait un écrit ; je payai la moitié de cette somme* » [« Pour Garet contre le sieur J. Mouton » (Fonds Lorrin, p.153, B.M. d'Auxerre)].

([1689]) Le 8 septembre 1865 [d'après l'adjudication par la société Perdet & Gogois (Me Piétresson, 17 décembre 1871)].

([1690]) Vers 1880, le siège de l'exploitation est même chez Petitjean, 29 rue des Vinaigriers, à Paris [catalogue (Fonds Lorrin L.180, p.355, B.M. d'Auxerre)].

([1691]) Antonin Lesire (frère de Jules Emilien) fournit environ 50 000F (rapports de la succursale de la Banque de France).

([1692]) En 1889, le premier apporte le Moulin d'en-haut (Parly), les autres l'argent pour l'édification de quelques constructions supplémentaires, les accessoires, agrès et ustensiles de l'usine à ocre [d'après l'adjudication (Me Masquin, 23 août 1891)].

([1693]) Alfred Edouard Dufour est mécanicien et fabricant de bondes en bois pour tonneaux [acte de société s.s.p. du 1er avril 1867, enregistré à Auxerre le 9 avril 1867 (A.D.Y., 3Q 1171)].

([1694]) Acte de société (Me Théroude, 3 décembre 1878). En fait, un an après, « *M. et Mme Lepage-Coullault s'obligent à faire dès maintenant toutes les diligences pour mettre fin à la société en participation qui existe actuellement entre eux et M. Lechien, et à former avec M. Lepage fils aussitôt après la liquidation de la société Lepage-Lechien, et au plus tard dans un délai d'un an, une société en nom collectif pour l'exploitation de la scierie mécanique* » (Me Théroude, 9 décembre 1879).

corroyeur, dont le prix sera avancé par Deshommes, à la charge par Voguet de lui payer l'intérêt de la moitié. » ([1695]) La même formule est adoptée deux ans plus tard par Monnot, le banquier, et Sirot, l'homme de métier ([1696]). Ce dernier, « *outre sa mise de fonds de 50 000F* » ([1697]), « *apporte dans la société son industrie* », son savoir-faire acquis au côté de son oncle par alliance Cottin ([1698]). De même, bien plus tard, chez A. Fort & Cie : Fort fils apporte « *1 000 francs pour un terrain à Varennes et son travail, ses connaissances pratiques, ses relations commerciales, en un mot tout ce qui peut faciliter la marche de la société* » et les frères Bouveau 10 000 francs chacun ([1699]). Des ingénieurs peuvent s'allier avec un propriétaire comme dans le cas de *Rouzé-Cicile & Cie* pour la production de chaux et ciments ([1700]). Les deux associés peuvent être le patron et un de ses employés, comme Lyon et Bernard « *pour l'exploitation d'une scierie à vapeur* » ([1701]) ou comme Challe et Huard « *pour la fabrication des essieux et une fonderie de fonte de fer spéciale* » ([1702]).

L'apport d'un des associés peut être le brevet pris pour une invention. C'est le cas de Marie Taffineau ([1703]) et de son « *épurateur atmosphérique* », dont la valeur est estimée à 20 000F dans le cadre de la société Pradier & Perrin ([1704]). C'est surtout le cas de Guilliet, dans le cadre de son association avec Mercier « *pour l'exploitation d'une scierie mécanique et l'établissement et l'exploitation d'une fabrication de planches débitées et de lames de parquets* » : la jouissance de son brevet de quinze ans « *devient partie intégrante de la société et figure à l'apport social* » pour une valeur de 10 000F ([1705]).

La société coopérative de production est enfin la dernière solution. En 1912 est ainsi créée la "*Fonderie Auxerroise*", dont l'administrateur s'appelle Eugène Feuillé. Son ambition se limite à huit ou dix associés. Elle installe en juin 1912 un bâtiment de 110 m2 dans une partie du vaste chantier de dépôt de bois Therriat, rue Etienne Dolet. Des motivations anarcho-syndicalistes sont vraisemblablement à l'arrière plan ([1706]).

Ainsi, la société en nom collectif reste la forme la plus répandue, car elle assure la forme familiale de la gestion. L'entreprise vit « *en circuit fermé sur la famille des sociétaires, sans possibilités d'apports étrangers en provenance du "public"* » ([1707]).

([1695]) Acte de société s.s.p. entre Jules Hippolyte Deshommes et Voguet fils, daté du 24 mars 1833, enregistré à Toucy le 10 avril 1833 (A.D.Y., 3Q 9287).

([1696]) Acte de société s.s.p. du 27 mai 1835, enregistré le 30 mai 1835.

([1697]) En fait, Monnot est le seul à fournir les fonds nécessaires à l'acquisition des bâtiments, terres, marchandises, ustensiles. D'après l'acte de dissolution de la société daté du 5 janvier 1838, enregistré le 6 janvier 1838.

([1698]) Sans enfant, Cottin semble entretenir des liens filiaux avec son neveu. En février 1830, il constitue avec lui au profit d'un juge au tribunal civil de première instance d'Auxerre une rente au capital de 21 600F avec inscription hypothécaire sur les 46,55 hectares de la forêt du Bard à Auxerre (Me Piétresson, 27 février 1830). En février 1838, il lui lègue par testament le surplus de sa garde-robe (60F), [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1283)].

([1699]) Acte de société (Me Harriot, 7-15 avril 1903).

([1700]) Léon Rouzé, ingénieur, Charles Cicile, ingénieur chimiste, et Henri Gougis, propriétaire [acte de société s.s.p. du 26 mars 1906, enregistré à Paris]. En fait, Gougis n'est plus très vite que simple commanditaire (acte s.s.p. du 15 novembre 1906), puis se retire purement et simplement de la société (acte s.s.p. du 11 février 1907).

([1701]) Acte de société s.s.p. du 31 janvier 1862, enregistré à Auxerre le 11 février 1862 (A.D.Y., 3Q 1165).

([1702]) On compte sur la commandite d'autres associés. La société est en commandite entre tous les associés, en nom collectif entre Challe et Huard, en simple commandite pour les autres adhérents aux statuts (Me Limosin, 18 décembre 1869).

([1703]) Cet ancien ocrier de Parly, ruiné par la crise des années 1847-1849, a été embauché vers 1850 comme contremaître par Guillaume Pradier et est devenu de fait son associé.

([1704]) Acte s.s.p. du 20 octobre 1863, enregistré le 24 octobre 1863 (A.D.Y., 3Q 1167).

([1705]) Acte de société s.s.p. du 10 juillet 1855, enregistré à Auxerre le 18 juillet 1855 (A.D.Y., 3Q 1154).

([1706]) Les statuts de la *Fédération des Travailleurs Socialistes de l'Yonne* prévoient « *l'extension des coopératives ouvrières qui, en organisant les forteresses ouvrières du prolétariat, désagrègent chaque jour le puissant monopole commercial et financier des brasseurs d'affaires et des manieurs d'argent* » (*Travailleur Socialiste de l'Yonne*, 27 octobre 1900). Sont ainsi créées à Auxerre *L'imprimerie universelle*, la boulangerie *La Laborieuse* (*T.S.Y.*, 17 février 1911), l'*Association des ouvriers sabotiers et galochiers réunis de l'Yonne* [Dupin (Claude), *Les courants socialistes dans le département de l'Yonne de 1900 à 1914*, Diplôme de maîtrise, Dijon, 1974, p.81].

([1707]) Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.437.

II : LE FINANCEMENT DE L'EXPANSION

Les industriels de l'Auxerrois ont besoin de capitaux pour financer leur expansion.Ils peuvent se contenter des ressources internes, chercher des associés, faire appel au crédit.

A) L'AUTOFINANCEMENT

On sait que généralement « *l'industrie française a financé traditionnellement l'expansion par sa propre épargne dans une proportion plus grande que les autres industries nationales* » ([1708]). Œuvre familiale, l'entreprise doit trouver en son sein les ressources susceptibles d'accroître le capital initial ([1709]). Les industriels de l'Auxerrois comptent surtout sur les ressources propres de leur industrie, c'est-à-dire sur « *le réinvestissement immédiat, régulier, quasi-automatique de la plus grande partie ou même de la totalité des profits* » ([1710]). C'est le calcul effectué notamment par Cottin ([1711]) ou Roblot ([1712]), par Legueux fils et Zagorowski ([1713]), par Sonnet ([1714]), par Challe & Huard ([1715]) et par Perriquet fils ([1716]), par A. Fort & Cie ([1717]), et surtout par Guilliet & Fils ([1718]), dont les bénéfices ne cessent d'augmenter ([1719]).

Cette pratique de l'autofinancement maximum est conforme à celle de tous les industriels européens de l'époque : la firme industrielle fait beaucoup d'efforts pour demeurer financièrement indépendante, ne recourir qu'à la

---

([1708]) Clough (Shepard B.), « Retardive Factors in French Economic Development in the Nineteenth and Twentieth Centuries », *Journal of Economic History*, suppl.III, 1946, p.99 (91-102).

([1709]) Daniel (Henri), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.147.

([1710]) Crouzet (François), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, L'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Perrin, 1985, p.147.

([1711]) Quand il rachète la part de Bourgoin [cession (Me Sochet, 27 et 31 juillet 1813)].

([1712]) Quand il prend la suite de Cottin [vente (Me Piétresson, 25 décembre 1827)].

([1713]) Le père apporte seul les capitaux, mais à l'avenir chaque sociétaire fournira dans la proportion de ses bénéfices les fonds nécessaires à la société. A la fin de chaque année, les bénéfices seront partagés déduction faite des charges, à raison de 3/9 pour Legueux père, 2/9 pour Legueux fils, 4/9 pour Zagorowski (acte de société s.s.p. du 24 décembre 1842, enregistré le 3 janvier 1843).

([1714]) Sur les 213 160F nécessaires à l'achat des parts de ses trois anciens associés dans les usines Judas, il verse 27% comptant et s'engage à payer le reste dans les trois ans [acte s.s.p. du 22 juillet 1861, enregistré le 30 août 1861 (A.D.Y., 3Q 1164)]. Il compte sur les larges profits dégagés chaque année.

([1715]) Pour verser son apport (20 000F), Huard compte sur sa participation aux bénéfices : 500F si les bénéfices vont de 5 000 à 8 000F, 1 000F de 8 000F à 10 000F, 1 800F de 10 000 à 12 000F, 2 400F de 12 000 à 15 000F, 3 250F de 15 000 à 20 000F, 4 000F au-delà de 20 000F [acte de société Challe & Huard (Me Limosin, 18 décembre 1869)].

([1716]) L'affaire devra se diviser dans les proportions d'1/3 pour Perriquet fils, 2/3 pour Bernard. Perriquet fils devra compléter son apport de la façon qu'il atteigne 1/3 du capital social, soit 333 333,33F, au moyen du cumul successif de sa part dans les bénéfices [acte de société Bernard & Perriquet (Me Hattier, 19 avril 1885)].

([1717]) Pour un capital social de 21 000F, les bénéfices nets annuels sont estimés à 6 000 F (déduction faite de tous frais généraux). S'ils dépassent cette somme, l'excédent doit être prélevé et employé en valeurs de bourse "*de tout repos*" jusqu'à ce que soit atteint le montant du capital social [acte de société (Me Harriot, 7-15 avril 1903)].

([1718]) « *Les économies sont belles depuis dix ans* » [(rapport concernant la vérification du portefeuille de la succursale d'Auxerre des 20-30 avril 1896 (archives de la Banque de France)].

([1719]) 250 000F-300 000F en 1901 (rapport des 25 octobre-5 novembre 1901), 300 000F en 1903 (rapport des 20-28 avril 1903).

dernière limite au crédit à moyen terme ([1720]). Elle est rendue possible par l'ampleur des profits. Jusqu'en 1836, chez les ocriers, tant pour les paysans que pour les fabricants, la marge brute est de l'ordre de 70%. De 1837 à 1840, sa chute à un taux de 18% entraîne des faillites (Monnot, Marion). Par la suite, elle remonte quelque peu, mais ne retrouve pas son niveau antérieur, sauf peut-être de 1843 à 1846. Il n'est donc pas étonnant que de juillet 1813 à la fin de 1823 Cottin réussisse à quadrupler son capital ([1721]). Le taux de croissance moyen de ce dernier est donc de 14,5% par an. Le taux de profit net doit être comparable à ceux réalisés par les entreprises anglaises de la seconde moitié du XVIIIe siècle ([1722]).

Ce comportement général est lié bien entendu à des phénomènes de mentalité : il s'explique en bonne partie par la « *frugalité* » des pionniers, menant une vie très simple, pratiquant une stricte économie personnelle, une « *abstinence rigide* », ne retenant chaque année de leur affaire, pour assurer leurs dépenses personnelles, qu'une petite partie des profits, ou bien ne s'accordant que des traitements très modestes, peu supérieurs au salaire d'un ouvrier qualifié ([1723]).

Austérité, travail, épargne seraient-ils les maîtres-mots de tous les industriels ? C'est évidemment le cas des gens du peuple, qui habitent généralement des maisons simples ([1724]) modestement meublées ([1725]), et qui dépensent peu ([1726]). Les meubles sont peu nombreux (maie, table, chaises, couches, commode, armoire..., en chêne ou en bois fruitier), les draps et serviettes en toile commune de ménage, les couvertures en poulangis ou en laine, la vaisselle peu diversifiée (une soupière, quelques assiettes et tasses..., et chez les plus aisés objets en faïence et tasses en argent) ([1727]).

([1720]) Bouvier (Jean), « Systèmes bancaires et entreprises industrielles dans la croissance du XIXe siècle », *Annales E.S.C.*, Janvier-Février 1972, n°1, p.51.

([1721]) Cottin achète à la fin juillet 1813 la part de son associé pour 19 358F (Me Sochet, 27 et 31 juillet 1813) ; il revend la totalité de son ocrerie à la fin de 1823 pour 80 000F [mémoire Piétresson (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre)]. En 1831, le taux de profit n'a pas encore faibli : Legueux estime que la maison Roblot peut faire 25 000F de bénéfice par an.

([1722]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.152-153.

([1723]) Id., p.148.

([1724]) Avec les bâtiments d'exploitation, les maisons d'habitation sont estimées 12 000F chez Mauger [1828 (A.D.Y., 3Q 7583)], 10 000F chez Mauger fils [11 juillet 1853 (3Q 7596)], 7 000F chez Lenoir [23 avril 1839 (3Q 7587)], ou 20 000Fchez Trutey [vente (Me Roumet, 7 juin 1891)]. Seules, elles valent de 600F à 2 700F : 600F chez Vincent Ansault [1er décembre 1815 (3Q 9331)], 1 500F chez Louis Philibert Ansault [9 octobre 1817 (3Q 9331)], 1 560F chez Blaise Ansault [11 août 1809 (3Q 9330)], 1 600F chez Jaluzot [13 août 1809 (3Q 9330)], 2 000F chez Courcier [9 avril 1816 (3Q 9331)] et chez Jaluzot fils [9 février 1841 (3Q 9337)], 2 700F chez Belhomme [16 avril 1855 (3Q 9347)].

([1725]) Les <u>déclarations de mutation par décès</u> se fondent sur des états, dont le détail n'est pas donné. Le mobilier ne comporte pas seulement les meubles meublants, mais aussi des stocks de marchandises, du matériel agricole (charrettes, tombereaux..), des animaux (chevaux, vaches...). Citons : 1 602F chez Louis Philibert Ansault [9 octobre 1817 (A.D.Y., 3Q 9331)], 1 998F chez Jaluzot fils [9 février 1841 (3Q 9337)], 2 300F chez Bigé [20 juillet 1848 (3Q 9342)], 2 400F chez Vincent Ansault [1er décembre 1815 (3Q 9331)], 4 179F chez Lenoir [23 avril 1839 (3Q 7587)]. Lorsque le décédé est âgé, les chiffres sont beaucoup plus proches de la valeur des seuls meubles meublants : 208F chez Jaluzot [13 août 1809 (3Q 9330)], 350F chez Guillaume-Marange [5 août 1847 (3Q 1287)], 500F chez Amédée Jaluzot [10 septembre 1883 (3Q 9367)], 552F chez Blaise Ansault [11 août 1809 (3Q 9330)], 600F chez Mauger fils [11 juillet 1853 (3Q 7596)], 2 000F chez Bigé fils [5 mars 1883 (3Q 9367)]. Les déclarations contiennent un état détaillé comme pour Jacquelin en 1867 : 225F (vaisselle 25F, un lit complet 200F). Dans les <u>inventaires notariés</u>, toujours très détaillés, il est possible de calculer la valeur des meubles. Citons : 618,85F chez Dupré (Me Carreau, 15 juillet 1871), 703F chez Courcier (Me Barrey, 9 novembre 1815), 873F chez J.-B. Sordot (Me Limosin, 11 avril 1863), 997,60F chez Belhomme (Me Carreau, 1er décembre 1854), 1 370,50F chez Robert (Me Dejust, 19 mars 1880), 1 482,15F chez Claude Cambuzat (Me Baudoin, 1er mars 1883), 1 575F chez Crépain (Me Simoneau, 10 février 1908), 1 696F chez Lyon (Me Piétresson, 25 février 1870), 1 894,45F chez Dubois (Me Perroche, 13-14 août 1850).

([1726]) Ainsi Guilliet « *dépense peu* » [rapport du 10-24 juin 1884 (archives de la Banque de France)].

([1727]) L'intérieur d'un tanneur est ainsi décrit : chambre basse, petite chambre, vinée ou écurie, chambres hautes ; 2 lits (86#), un fauteuil couvert de moquette, une table de bois blanc, un banc de bois, une fontaine à laver les mains en bois, un bas d'armoire, une grande armoire de bois de noyer, un petit coffre de bois de noyer... [inventaire de Jacques Chaudé (Me Lefébure, 6 avril 1770)].

Avec l'aisance apparaissent des vêtements en soie ([1728]), les meubles en noyer ou en acajou ([1729]), un peu d'argenterie ([1730]).

Prenons à titre d'exemple Guilliet. Entre 1845 et 1848, il a chaque année 1 860F de charges à payer : 360F à rembourser à son père pour les 8 000F prêtés, 700F de bail pour son local, 800F pour le loyer de la maison occupée par Olliger. En 1848, il prend une maison pour 1 000F par an. Il en vient à bout en réduisant les nécessités de la vie matérielle « *à ce qui est indispensable pour ne pas mourir de faim* » et en sous-louant les appartements, c'est-à-dire « *en sacrifiant la commodité de son installation personnelle* » (la salle-à-manger est divisée en deux : elle sert d'étude sous-locataire et de cuisine pour lui). Il ne lui reste que deux petites pièces pour vivre avec sa femme et ses huit enfants ! ([1731]). Après la destruction de ses ateliers par le violent incendie de décembre 1864 ([1732]), il s'en tire grâce à l'aide de personnes « *honorables* », qui mettent à sa disposition, sans intérêts, les sommes dont il a besoin et qui s'élèvent parfois à plusieurs milliers de francs ([1733]).

Lorsque la réussite est brillante, la maison peut être plus importante au bourg ([1734]). À Auxerre, elle est dans la vieille ville ([1735]), sur les quais de l'Yonne ([1736]), sur le boulevard Vauban ([1737]) ou à côté ([1738]), ou à l'extérieur ([1739]).

([1728]) Chez Robert : un manteau de soie, deux robes de soie noire [inventaire (Me Dejust, 19 mars 1880)].

([1729]) Chez Dupré : une commode en bois noyer, une table à dessus de marbre [inventaire (Me Carreau, 15 juillet 1871)] ; chez J.-B. Sordot : une horloge comtoise, une commode à noyer à colonnes et à dessus de marbre, une armoire en bois de noyer à deux battants, un fauteuil Voltaire en bois d'acajou, une montre en or au nom d'un grand marchand de Genève... [inventaire (Me Limosin, 11 avril 1863)] ; chez Robert : une armoire en noyer, deux fauteuils en acajou [inventaire (Me Dejust, 19 mars 1880)].

([1730]) Chez Courcier, l'argenterie est estimée 82F : deux gobelets, trois montres avec leur boite en argent, une clef et un cachet de montre [inventaire (Me Barrey, 9 novembre 1815)].

([1731]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, esquisse biographique*, Auxerre, Rouillé, 1885, p.10-11.

([1732]) Cet incendie provoque la mort d'une de ses filles âgées de trois ans et la paralysie des jambes de sa femme. Id., p.15.

([1733]) L'une d'elles, Mme Lepère, ne demande pas le remboursement quand il ne peut pas rembourser. Id., p.16.

([1734]) 8 000F chez Gressien à Toucy [estimation de 1853 (A.D.Y., 3Q 9345)] ; de même chez Aléonard et Duranton, à Pontigny. La maison Aléonard a quatre chambres au rez-de-chaussée et trois chambres au premier étage [donation partage (Me Bornot, 3 mai 1906)].

([1735]) 14 000F chez Commeau [une maison à Auxerre rue du Puits Bourdeaux (cette rue a disparu lors de l'aménagement du quartier du Pont) partage (Me Métairie, 4 décembre 1849)] ; 40 000F chez Guilliet [une maison rue Chantepinot n°7 (adjudication du 9 décembre 1882)]. La valeur de la maison est de 50 000F en 1900 [donation (Me Loiseau, 22 octobre 1900)]. Germain Guilliet vient alors y habiter.

([1736]) 26 000F chez Breton [vente (Me Girard, 26 décembre 1873)] ; 14 000F chez Chambard [vente (Me Girard, 13 juillet 1881)]. Les deux maisons sont situées quai de la République.

([1737]) 35 000F chez Muzey [liquidation (Me Roumet, 2 mai 1894)], qui a fait construire une belle « *maison bourgeoise* » ; 45 000F chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)]. Joseph Guilliet habite à partir de 1885 une très belle maison construite par ses beaux-parents (convertie depuis lors en Conservatoire de la Nature).

([1738]) 200 000F (44 000F) pour la propriété avenue Foch de Chambard fils [liquidation (Me Guimard, novembre 1932)]. Paul Guilliet s'installe rue Gérot.

([1739]) Georges Guilliet achète la propriété des Chesnez. Il s'agit d'une grande maison de maître élevée sur terre plein comprenant au rez-de-chaussée, un grand salon, un petit salon, au premier étage cinq chambres et une bibliothèque, au second étage cinq chambres et un grenier ; un grand jardin potager et d'agrément dans lequel se trouve une serre, une pièce d'eau attenante ; une orangerie. Le prix (70 000F) inclut plus de 65 hectares de terres [vente (Me Robin, 27 septembre 1907)].

Piat acquiert même le domaine de Grandchamp (Hauterive) et habite le château ([1740]). Le mobilier est encore réduit ([1741]), modeste ([1742]), plus cossu ([1743]), luxueux ([1744]) avec apparition de salle et de table de billard ([1745]).

Les notables peuvent aussi vivre dans des maisons modestes : Boyard se contente de la petite maison située à Auxerre, paroisse Saint-Pèlerin, vis à vis la tour Saint-Pancrace, et apportée dans la communauté par sa femme. Mais la plupart affichent davantage leur réussite : leur maison d'habitation varie de 8 000F pour Dufour à Toucy, à près de 24 500F pour Cottin, rue Saint Pèlerin, à Auxerre ([1746]), en passant par les maisons d'Auxerre de Legueux, au faubourg Saint-Amâtre (12 000F), ou de Monnot, rue du nord Saint-Eusèbe ([1747]) et rue Thérèse ([1748]) (16 000F). Garet quant à lui habite au château de Leugny ([1749]). L'aisance se marque par les nombreux salons, l'office à côté de la salle à manger, les chambres de domestiques, la salle de billard ([1750]). Antoine Parquin habite à Pourrain un petit château avec parc, jardin anglais, jardin potager, terres, prés, bois, source d'eau vive ([1751]).

([1740]) Le domaine est composé de plusieurs corps de bâtiment. Le principal comprend notamment une salle de billard et deux grandes chambres de domestiques. Le prix (117 500F) comprend aussi une ferme consistant en divers bâtiments et 110,7187 hectares de terres [vente (Me Guillet, 3 octobre 1912)].

([1741]) Comme chez Gressien (410F) [estimation de 1853 (A.D.Y., 3Q 9345)]. Or à Paris, le mobilier personnel des boutiquiers a une valeur généralement comprise entre 1 000 et 5 000F, [d'après Daumard (A.), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Paris 1970, p.67].

([1742]) 2 253,50F chez Duranton [inventaire (Me Bernage, 1er décembre 1893)] ; 2 967,55F chez Chambard [liquidation (Me Roumet, 29 avril 1890)].

([1743]) 3 331F chez Muzey [liquidation (Me Roumet, 2 mai 1894)], 5 338,62F chez Breton, dont une bibliothèque (306F) [inventaire (Me Guérin, notaire à Nevers, déposé chez Me Hattier le 11 mars 1887)].

([1744]) 16 912,80F chez Fougerol [inventaire (Me Robin, 30 mai 1915)] ; 20 000F chez Piat [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)] ; 140 320F (30 870F) chez Chambard fils [liquidation (Me Guimard, novembre 1932)]. La vente de l'argenterie en mai 1933 dure plusieurs jours.

([1745]) Vente (Me Robin, 27 septembre 1907).

([1746]) Cette maison a été achetée en 1839 par les soeurs hospitalières (Me Piétresson, 11 août 1839).

([1747]) Actuellement rue Diderot.

([1748]) Actuellement rue du Capitaine Coignet.

([1749]) 40 000F avec bâtiments d'exploitation, pièce d'eau, verger d'un hectare, pré et jardin de 1 hectare, 6 hectares de pré, 6 hectares et demi de terre.

([1750]) Achetée en 1819 à la veuve Boyard de Forterre, la maison de Cottin dispose d'un grand jardin et comporte une salle à manger, trois salons, quatre chambres à coucher, trois chambres de domestiques, deux cabinets, ainsi qu'une halle à pressoir et un pressoir garni de tous ses agrès (Me Chomereau, 24 juin 1819). Chez Roblot, en 1831, sa maison, attenante à sa fabrique, est assez vaste : cuisine, salle à manger, salon, quatre chambres à coucher, corridors et un petit cabinet [d'après le rapport du juge de paix lors de l'apposition des scellés des 15-28 janvier 1831 (A.D.Y., 4U 119]. Achetée en 1829, la maison de Monnot a toutes les caractéristiques de la maison "*bourgeoise*" : au rez-de-chaussée, un corridor sépare à droite, une cuisine avec arrière cuisine, chambre à coucher avec alcôve et cabinet, et à gauche salle à manger avec office, chambre à coucher à côté et salon attenant, lieux d'aisances sous l'escalier ; au premier étage, deux grandes chambres à coucher, trois petits cabinets et une cuisine ; grenier au-dessus et cave au-dessous. Derrière la maison, un jardin et divers bâtiments, dont une vinée [(Me Charié, 10 septembre 1829) et (Me Lechin, 10 décembre 1838)].

([1751]) Obligation [Me Leroux, notaire à Paris, 23 février 1847 (4QI Vol.352 case 777)], et contrat de mariage Parquin-Lallemand (Me Clairet, notaire à Paris, 7 juin 1856).

Le mobilier "*meublant*" peut être encore assez modeste ([1752]), plus important ([1753]) ou très important ([1754]). Des signes témoignant de l'aisance se multiplient : argenterie ([1755]), bijoux ([1756]), vaisselle en porcelaine, meubles plus variés (fauteuils, canapés, bureau, tables à écrire ou de jeu...), en noyer ou en acajou, avec ou sans dessus de marbre, pendules en bronze et marbre ([1757]), garde-robe avec vêtements ou cravates en soie ([1758]), tapisseries, glaces ([1759]), vin vieux, de Bordeaux ou de Champagne dans la cave. Mais l'absence de merisier ou de palissandre, de bibliothèque importante ([1760]), de train d'équipages ([1761]) ou de vêtements coûteux en cachemire français ou des Indes interdit de parler vraiment d'opulence ([1762]). Rares sont ceux qui possèdent un instrument de musique ([1763]).

B) L'APPEL À DE NOUVEAUX ASSOCIES

L'appel à un nouvel associé est longtemps très rare en raison des risques de conflits. Dufour envisage d'associer son comptable à ses affaires moyennant le versement de 2 000F supplémentaires ([1764]). Quand Legueux associe officiellement Zagorowski à ses affaires, il ne compte pas sur de nouveaux capitaux, le nouveau venu en étant dépourvu, mais cherche à assurer sa succession en épaulant son fils Henri d'un homme connu pour ses compétences et son dynamisme. Pour ceux qui sont déjà en société, il leur est presque toujours interdit de céder leurs droits et de s'adjoindre un autre sociétaire ([1765]). Petit à petit toutefois, les contrats se multiplient.

([1752]) 697,50F chez Deshommes neveu [inventaire (Me Carreau, 3 février 1871)] ; 1 500F chez Perriquet [déclaration de mutation par décès du 10 juillet 1859 (A.D.Y., 3Q 1301)], 2 377F chez Voguet fils [inventaire (Me Dejust, 27 décembre 1883)], 2 512F chez Charles Gallot [31 août 1881 (3Q 1344)], 2 990,50F chez Rouillé [inventaire (Me Dejust, 5 février 1874)], 2 996F chez Fournier fils [9 janvier 1826 (3Q 1278)].

([1753]) Le mobilier meublant est de 4 296F chez Coulon [inventaire (Me Théroude, 7 février-2 mai 1872)], 5 456F chez Garet [déclaration de mutation par décès en 1853 (A.D.Y., 3Q 9346)]. Chez Monnot, il est de 5 442,70F en 1838, sans compter les objets abandonnés gratuitement à M. Monnot [rapport des syndics de la faillite Monnot (Fonds Lorrin L.15, p.8, B.M. d'Auxerre). A titre de comparaison, le mobilier d'un médecin parisien atteint 12 460F (d'après Daumard (A.), *opus cité*, p.67).

([1754]) 8 056F chez Perriquet fils [état liquidatif (Me Roumet, 22 novembre 1889)], 10 441,63F chez Albert Gallot [ouverture de liquidation (Me Roumet, 5 décembre 1888)].

([1755]) 2 819F chez Mme Parquin mère (Me Leroux, 12 novembre 1838) ; 275F chez Guillemot [liquidation (Me Barrey, 17 mars 1858)] ; 781F chez Sonnet (Me Masquin, 24 février-17 mars 1870) ; 330F chez Zagorowski (Me Limosin, 28 mai 1872).

([1756]) 1 073F (notamment une boîte en or, quatre pièces d'or, deux pendants de montre en or) chez Mme Parquin mère (Me Leroux, 12 novembre 1838) ; une montre en or avec sa chaîne chez Sonnet (200F) (Me Masquin, 24 février-17 mars 1870) ; une montre en or avec sa chaîne (150F) pour Monsieur, un bracelet, une broche, une paire de boucles d'oreilles en brillant, une bague avec brillants, une montre et sa chaîne (en tout 700F) pour Madame, chez Zagorowski (Me Limosin, 28 mai 1872). 3 montres en or, 2 bracelets en or, 2 paires de boucles d'oreille, 1 croix, 1 broche, 1 médaillon (en tout 750F) chez Perriquet fils [état liquidatif (Me Roumet, 22 novembre 1889)].

([1757]) Chez Roblot, l'intérieur compte nombre de meubles en acajou, des fauteuils en velours d'Utrecht rouge, rideaux et draperies en calicot rouge avec franges et fléchet..., [d'après le rapport du juge de paix lors de l'apposition des scellés (A.D.Y., 4U 119, 15-28 janvier 1831)]. A Paris, Mme Parquin mère a une pendule en bronze et marbre dont le sujet est Andromaque et Hector (200F) [inventaire (Me Leroux, 12 novembre 1838)]. Rouillé a une bibliothèque (150F), une ensemble de salon composé de trois fauteuils et six chaises en acajou, un coucher en acajou, une pendule avec socle en marbre et sujet en bronze [inventaire (Me Dejust, 5 février 1874)].

([1758]) La garde-robe de Mme Zagorowska est estimée à 400F et celle de Joseph à 150F (Me Limosin, 28 mai 1872).

([1759]) Chez Cottin, en 1819, parmi les meubles et objets mobiliers évalués en tout à 5 653F, citons une tapisserie et de nombreuses glaces : le grand salon en a quatre : une sur la cheminée, une sur la croisée, une entre les portes, et une dans le boudoir (Me Chomereau, 24 juin 1819).

([1760]) Perriquet fils a bien deux corps de bibliothèque [état liquidatif (Me Roumet, 22 novembre 1889)], Rouillé 150F d'ouvrages [inventaire (Me Dejust, 5 février 1874)].

([1761]) Sauf peut-être chez Zagorowski : un omnibus, une américaine, un cheval hongre (3 200F) (Me Limosin, 28 mai 1872).

([1762]) Daumard (A.), *opus cité*, p.74.

([1763]) Monnot en 1838 [rapport des syndics de la faillite Monnot (Fonds Lorrin L.15, p.8, B.M. d'Auxerre)] ; Zagorowski (Me Limosin, 28 mai 1872).

([1764]) Acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré à Auxerre le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130). « *Pour sûreté et garantie du cautionnement, Dufour sera tenu de mettre à la disposition du prêteur une quantité de marchandises en ocre, qui, calculées au cours de la place, équivaudra toujours au double de la somme prêtée.* » « *Quillebec déposera les marchandises formant ces garanties où bon lui semblera. il aura la faculté de prendre hypothèque sur le terrain produisant la mine d'ocre appartenant à Dufour sans cependant pouvoir empêcher les extractions.* » Dufour utilise la somme de 6 000F versée à titre de caution.

([1765]) Acte de société s.s.p. du 24 décembre 1842, enregistré le 3 janvier 1843.

1) LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

L'association peut être imposée par la disparition prématurée du chef d'entreprise, comme dans le cas de la veuve de Mayerhoeffer fils et d'Alfred Messner ([1766]). Elle peut surtout chercher à développer l'activité comme celle fondée le 18 novembre 1846 par les quatre plus gros fabricants d'ocre : Antoine Parquin (40%), Sonnet (27%), Legueux fils (16,5%) et Zagorowski (16,5%) ([1767]).

Mais, dès le début, les quatre associés s'entendent mal. En avril 1849, ils doivent nommer deux avocats « *pour arbitrer à l'effet de les mettre d'accord sur les questions qui les divisent* » ([1768]). En juin 1856, comme Sonnet refuse de faire un acte de prolongation, Léon Parquin, Legueux fils et Zagorowski fondent une nouvelle société ayant également pour but l'exploitation du commerce des ocres, avec respectivement 31/73ème (42,46%) des parts, 21/73ème (28,77%) et 21/73ème (28,77%) ([1769]). Les sociétaires sont d'accord pour élever une autre usine afin d'y continuer leur industrie. Cinq ans plus tard, la société de novembre 1846 arrive à expiration. Le 4 juillet 1861, un jugement du tribunal de commerce charge deux avocats d'examiner les questions qui divisent les sociétaires et de statuer comme arbitres ([1770]). Le 22 juillet, Sonnet rachète les 73% de la fabrique commune qui lui manquent ([1771]). En septembre, ses anciens associés décident de construire une nouvelle ocrerie en exécution de leur acte de société de 1856 ([1772]).

De même, pour faire face à l'expansion de sa parqueterie, Bernard s'associe à Charles Holfeld pour « *la fabrication et le commerce de parquets* [et] *accessoirement les travaux de menuiserie* » ([1773]). Il compte moins sur le modeste apport de son associé (30 000F, soit 13% du capital social), que sur ses compétences d'ingénieur civil et sur la possibilité d'en faire son successeur ([1774]). Après la dissolution par anticipation de cette société (les pertes révélées par l'inventaire social dépassent le 1/4 du capital social) ([1775]), Bernard cherche de nouveaux partenaires : sur un capital social porté à 1 000 000F, le fils de Gustave Perriquet (en fait Gustave Perriquet lui-même) en fournit immédiatement 20% et s'engage à porter à terme sa part à un tiers ([1776]). L'ancien notaire Hattier vient peu après à la rescousse (Bernard s'était réservé le droit d'introduire un troisième associé) ([1777]), mais ne peut éviter l'effondrement final.

Après la mort de son père, Crépain fils porte le capital de sa fabrique d'instruments agricoles à 340 000F grâce à l'apport de 150 000F d'un négociant de Bléneau ([1778]).

Dans la majorité des cas, les statuts de la société en nom collectif prévoient la dissolution avec la disparition d'un des associés et interdisent toute cession sans le consentement de l'autre ([1779]). « *La forme familiale de gestion est totalement assurée ; le partage des attributions, l'égalité de la responsabilité pécuniaire, qui pèse sur la totalité du patrimoine privé des*

([1766]) Acte de société entre Emma Joséphine Milliaux et Alfred Messner (Me Hattier, 30 avril 1883).

([1767]) Acte s.s.p. daté du 18 novembre 1846, enregistré le 7 décembre 1846 (A.D.Y., 3Q 1147).

([1768]) Acte s.s.p. daté du 16 avril 1849, enregistré à Auxerre le 10 mai 1849 (A.D.Y., 3Q 1149).

([1769]) Traité s.s.p. du 3 juin 1856, enregistré le 5 juin 1856 (A.D.Y., 3Q 1156).

([1770]) MM. Renâcle et Chenest, avocats.

([1771]) Acte s.s.p. du 22 juillet 1861, enregistré à Auxerre le 30 août 1861 (A.D.Y., 3Q 1164).

([1772]) Acte s.s.p. du 14 septembre 1861, enregistré à Auxerre le 26 octobre 1861 (A.D.Y., 3Q 1164).

([1773]) Acte de société entre André Pierre Bernard et Charles Holfeld (Me Girard, 30 avril 1880).

([1774]) Il est prévu dans les statuts une faculté de commandite : à l'expiration de la société, Bernard pourra laisser la nouvelle exploitation à titre de commandite pour une somme égale fixée à 80 000F. Il aura alors le droit à titre de commanditaire à 10% sur le bénéfice de l'exploitation, en plus de l'intérêt du capital fixé à 5% l'an. La durée de la commandite est fixée à 10 ans.

([1775]) Acte de dissolution (Me Hattier, 11 septembre 1884).

([1776]) Acte de société entre André Pierre Bernard et Edmond Perriquet (Me Hattier, 19 avril 1885).

([1777]) Dissolution de la société Bernard & Perriquet ; société entre Pierre André Bernard, Paul Emile Hattier et Edmond Perriquet. Le capital (1 000 000F) est ainsi réparti : Bernard 466 666,67F, Perriquet 200 000F, Hattier 333 333,33F [actes (Me Roumet, 31 janvier 1888)].

([1778]) Acte de société s.s.p. entre Just Crépain et Jean Charles Marie Aimé Vuébat, daté du 30 mai 1912 déposé le 31 mai 1912 chez Me Simoneau.

([1779]) « *Aucun associé ne pourra céder, ni transporter à qui que ce soit tout ou partie de ses droits dans la société, ni se faire remplacer par un mandataire, attendu que la qualité d'associé doit comme condition expresse de la présente société rester personnelle à chaque associé* » [acte de société entre Emma Joséphine Milliaux et Alfred Messner (Me Hattier, 30 avril 1883)].

associés, sont faits pour plaire aux pionniers quand ils s'accordent mutuellement une confiance absolue. » ([1780]) Par un réinvestissement constant des profits réalisés, elle permet d'accroître l'équipement ou - le cas échéant - de faire face à des besoins de trésorerie particulièrement pressants ([1781]).

2) LA SOCIÉTÉ ANONYME

Longtemps, la législation reste sévère à l'égard des sociétés anonymes : il faut une autorisation du Conseil d'Etat. En 1881, Heurtebise est le premier à constituer une société anonyme. Son objet est l'exploitation de trois brevets relatifs à un nouveau système d'ascenseurs, « *la construction et l'installation des ascenseurs et autres appareils élévatoires* » (monte-charges, monte-plats, treuils..) ([1782]). Vingt ans plus tard ([1783]), cinq des six sociétés bourguignonnes et douze des vingt-trois entreprises du Vaucluse ([1784]) décident de « *réunir en un seul groupe les éléments épars de la fabrication des ocres et de constituer une société unique pour l'exploitation des ocres de France* » ([1785]). Cette *Société des Ocres de France* a pour objet l'exploitation de tous gisements ocreux : l'extraction, la manipulation et la vente des terres ocreuses. Peu après, sans doute pour contrer l'initiative de Georges Lechiche, son ennemi personnel, Charles choisit la même solution, avec la *Société Anonyme des Ocres de Bourgogne*, puis *Grande Manufacture des Ocres de Bourgogne* ([1786]).

([1780]) Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.437.

([1781]) Id., p.583.

([1782]) Acte s.s.p. du 23 octobre 1881.

([1783]) Les statuts, datés des 21-26 janvier 1901, sont déposés chez Me Lombard-Morel, notaire à Lyon.

([1784]) Le chiffre de vingt-trois est donné par la *Société des Ocres* dans son article de l'*Illustration Economique et Financière* (N° spécial consacré au département du Vaucluse en décembre 1927).

([1785]) Une telle entreprise n'a pas été une œuvre banale et aisément réalisable. Il fallait grouper à la fois des personnes, des capitaux et des intérêts évoluant, suivant la zone, vers des objectifs bien différents. Un travail énorme en a été la conséquence : voyages, discussions, correspondance volumineuse, études comparatives, spéciales et difficiles de l'industrie ocrière « *vue dans ses multiples détails, considérée sous des aspects divers* ». Il a fallu toute la ténacité d'un représentant d'une des importantes maisons de Bourgogne, Jean-Louis Mercier, en poste à Lyon depuis seize ans. Ses efforts sont d'ailleurs récompensés par l'attribution d'une somme de 498 000F [rapport du commissaire désigné pour apprécier la valeur des apports en nature faits à la société et la cause des avantages particuliers stipulés aux statuts, Compte-rendu de la deuxième assemblée générale constitutive, 28 mars 1901, déposé le 15 avril 1901 chez Me Lombard-Morel, notaire à Lyon].

([1786]) Acte s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901, déposé le 5 octobre 1901 chez Me Godet, notaire à Paris.

Constitution de la *Société des Ocres de France* en 1901

	Usines Immeubles Matériel	Fonds de commerce Droits d'extraction	Marchandises neuves Matières premières	TOTAL
Parquin & Cie	400 000F	120 000F	168 000F	688 000F
Sonnet & Cie	400 000F	88 000F	174 000F	662 000F
Lechiche & Cie	350 000F	200 000F	100 000F	650 000F
Legros & Cie	350 000F	232 000F	80 000F	662 000F
Gressien & Cie	90 000F	105 000F	30 000F	225 000F
Total	1 590 000F	745 000F	552 000F	2 887 000F
Divers				100 000F
Total BOURGOGNE				2 987 000F
Apports du VAUCLUSE				252 000F
Apports = 6478 actions				3 239 000F
4 852 actions à émettre				2 426 000F
TOTAL : 11 330 actions				5 665 000F

Source : Statuts de la Société des Ocres de France, 21-26 janvier 1901, Me Lombard-Morel, notaire à Lyon.

Ce qui est révélateur de la faiblesse financière de l'Auxerrois, c'est que les sièges sociaux de ces sociétés sont fixés à l'extérieur : Paris pour Heurtebise et Charles, Lyon pour la *Société des Ocres de France*. Les capitaux ainsi rassemblés sont beaucoup plus considérables : 1 250 000F pour les deux premiers (2 500 actions de 500F chacune), 5 665 000F pour la troisième (11 330 actions de 500F chacune). Mais l'essentiel est néanmoins fournis par les fondateurs : 80% par Heurtebise et ses beaux parents Leroy ([1787]), 56% chez Charles, 52% à la *S.O.F.* ([1788]). Le capitalisme familial survit donc sous une forme juridique qui n'est que théoriquement anonyme. De plus, les apports sont souvent fortement "*gonflés*" : les apports de Heurtebise sont grevés d'hypothèques ([1789]), Charles compte son usine pour 210 000F ([1790]).

L'apport externe de capitaux est donc modeste : chez Heurtebise, onze souscripteurs possèdent plus de 400 actions ([1791]). À la *S.O.F.*, sont émises 4 852 actions souscrites pour la plupart par des proches résidant dans l'Auxerrois, le reste à Lyon, Marseille, Paris et en Haute-Bourgogne.

([1787]) 1 000 000F composés de brevets, clientèle, études en tous genres concernant les appareils exécutés ou commandés, redevances annuelles pour l'entretien des appareils, droit au bail.

([1788]) 6 478 actions sont attribuées en représentation de la valeur des apports : terrains, divers droits (extraction, eaux, passage, baux ou traités), loges, matériel d'extraction et de transformation, et surtout usines : sept en Bourgogne [deux à Sauilly (Lechiche & Cie, Parquin & Cie), une à Pourrain-Les Vernes (Legros & Cie), une à Toucy (Gressien), trois à Auxerre (Sonnet & Cie, Lechiche & Cie, Parquin & Cie), sans compter l'immeuble industriel de Pourrain-Les Michauts (Sonnet & Cie)] ; quatre dans le Vaucluse [une à Gargas-Le Tomple (Testard), une à Apt-Les Beaumes (Henri Fornier & Cie), deux à Roussillon : l'une dans le quartier de Chiffron (Mathieu & Thomassin), l'autre dans celui des Sablières, du Marquet et du Moulin à vent (Grégoire)].

([1789]) Dépôt de publication à Auxerre de la dissolution et de la mise en liquidation de la *Société des ascenseurs Heurtebise* (Me Hattier, 3 mars 1886).

([1790]) Ce chiffre est considérablement exagéré. Le moulin a été acheté en 1892 pour 15 000F. Même en y ajoutant les travaux faits par la suite, on n'atteint pas la somme indiquée dans l'apport de la société anonyme.

([1791]) Acte s.s.p. du 23 octobre 1881.

Chez les industriels de l'Auxerrois, les formes d'association ne sont donc pas absentes, mais, lorsqu'elles existent, elles gardent un caractère individuel très marqué : les relations personnelles et souvent verbales restent déterminantes. Pour la plupart, l'appel à l'épargne privée ne se révèle pas encore nécessaire. Par souci d'indépendance, on ne cherche pas à substituer une société de capitaux à une société de personnes.

C) LE CRÉDIT

Quand des besoins d'argent se font sentir, on peut vendre des immeubles de la famille ([1792]) ou de la belle-famille ([1793]), ou une maison achetée précédemment ([1794]) ou construite par soi-même ([1795]). Pour réaliser à La Tournelle une ocrerie complète, Legueux vend en un an et demi trois maisons pour 20 000F ([1796]). Antoine Parquin fait de même en revendant une partie de ses installations auxerroises, d'abord l'ancienne ocrerie Roblot de la rue des Vieilles-Tanneries ([1797]) pour 5 000F, puis le grand magasin de la rue des Tanneries pour 3 000F ([1798]). Mais souvent ces ressources ne suffisent pas et il faut faire appel au crédit. Comme lors du démarrage, il peut venir des proches, du vendeur, du fournisseur de la matière première, des notaires ou des banques.

1) L'AIDE DES PROCHES

L'aide peut être un simple don ([1799]), un prêt remboursable ([1800]), une caution pour l'obtention d'un prêt ([1801]), voire un prêt à fonds perdu ([1802]). Elle prend souvent la forme de partage anticipé ([1803]), qu'elle vienne des

---

([1792]) Bourasset vend la ferme de l'étang à Seignelay pour 1 512F (Me Fringue, 3 décembre 1811), puis une pièce de terre, pré, bois et plantation à Seignelay de 7,4062 hectares pour 24 000F (Me Dourneau, 24 septembre 1819). Coullon vend une maison (Me Piétresson, 18 septembre 1858 et 2 mars 1860) et des terres (Me Piétresson, 17 novembre 1854 ; Me Limosin, 17 novembre 1854 ; Me Piétresson, 10 février 1860 et 1er mars 1861).

([1793]) La femme Guilliet vend une maison à Taingy (Me Montagne, 22 décembre 1856), puis 90,27 ares de terre (Me Roché, 31 mars 1858). La femme Lyon fait de même avec une maison rue de Fécauderie à Auxerre (Me Piétresson, 21 février 1865).

([1794]) Pour racheter la part de son associé décédé, Cottin vend 8 000F une maison de la rue Montbrun (actuellement rue du Docteur Labosse et place du Coche d'eau) (Me Delaage, 11 septembre 1813).

([1795]) Pour pouvoir financer leur installation à Auxerre, les frères Crépain vendent pour 10 500F la maison-atelier, qu'ils ont construite (Me Joynon, 5 novembre 1878).

([1796]) Deux au centre-ville et surtout les bâtiments des Capucins (Me Sochet, 1er juin 1835 ; Me Chauvelot, 18 novembre 1837).

([1797]) Actuellement Rue de la Marine.

([1798]) Actes (Me Chauvelot, 8 décembre 1836 et 11 mars 1840).

([1799]) Chez Bourasset, les beaux-parents donnent 4 000F en 1817 [donation (Me Couaint, 4 janvier 1817)]. L'épouse est obligée de cautionner les dettes de son mari jusqu'à concurrence de 50 000F, ce qui achève sa ruine [liquidation (30 avril 1834, Me Poullain)].

([1800]) Lavollée se fait prêter 5 000F par deux de ses frères (Me Barrey, 31 mai 1817) au prix d'une obligation renouvelée le 26 octobre 1827, puis le 3 décembre 1839, et radiée les 15-20 avril 1843. Louis Sonnet prête 1 000F à son frère Jean-Baptiste (Me Barrey, 25 avril 1856). Les frères Parquin se prêtent mutuellement de l'argent. Leurs comptes sont complexes. En août 1837, Théodore, tant en son nom personnel qu'au nom et cessionnaire de Charles (en exil en Suisse), transporte à Jean-Baptiste et Antoine tous les droits mobiliers leur appartenant dans la succession de leur père. La même disposition est prise avec la mère pour les droits immobiliers [actes (Me Leroux, notaire à Paris, 11 août 1837)]. Bernard doit à son beau-père Lyon 5 133,85F [déclaration de mutation par décès du 11 mars 1870 (A.D.Y., 3Q 1318)] et Aléonard à son père pour prêt verbal et avances 943F [déclaration de mutation par décès du 21 octobre 1884 (A.D.Y., 3Q 12 066)].

([1801]) Pour obtenir un prêt de 3 360F, Bigé obtient la garantie hypothécaire de ses parents le 18 décembre 1821 sur une maison de maître et 23,4 hectares de terre, pré, bois, vigne (Me Guérin, 27 novembre 1821). Plus tard, Bernard peut emprunter 24 000F grâce à sa belle-mère et son beau-frère (Me Girard, 18 octobre 1875 ; 5 septembre 1876 ; 28 septembre 1876). De même, Heurtebise bénéficie du cautionnement de ses parents et de sa tante pour un prêt de 100 000F : l'affectation hypothécaire porte sur trois maisons de Nogent (Me Guimard, 30 août 1882).

([1802]) Antoine Parquin évite de payer à ses parents le moindre loyer : il signe tous les ans au mois de janvier des reconnaissances de dettes à chaque échéance, au point de devoir à la mort de sa mère 13 608F le 21 octobre 1838. Cette somme correspond aux loyers en principaux et en intérêts depuis 1829. En 1838, quand il lui achète ses 7/9 dans la propriété de Pourrain pour 10 000F, il obtient un nouveau crédit : il s'engage à ne payer que dans l'année de son décès (Me Leroux, notaire à Paris, 12-15 février 1838). Sentant venir la mort, Mme Parquin prend en fait ses dispositions. Guilliet emprunte 6 377F à ses parents [succession de Jean Guilliet du 15 mai 1865 (A.D.Y., actes civils publics, bureau de Saint-Fargeau, 3Q)].

([1803]) Le Code Civil laisse aux parents, et autres ascendants, la faculté de « *faire entre leurs enfants et descendants la distribution et le partage de leurs biens* » (Article 1705), si bien qu'au moment du décès la succession est insignifiante ou nulle. Il n'y a pas là fraude

parents ([1804]), des beaux-parents ([1805]), ou des deux ([1806]). Elle peut venir d'un héritage des parents ([1807]), des beaux-parents ([1808]), ou des deux ([1809]).

2) L'AIDE DU VENDEUR

En 1852, Lechiche obtient un délai de treize années pour payer les 25 000F nécessaires à l'acquisition de l'usine Dautrive : moyennant un intérêt de 5%, les échéances des trois tiers sont fixées aux 20 décembre 1855, 1860 et 1865 ([1810]).

3) L'AIDE DU FOURNISSEUR DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

L'industriel peut ne pas avoir les ressources suffisantes pour financer son fonds de roulement. Dans le travail de l'ocre, il peut alors obtenir du fournisseur de la matière première l'ouverture d'une créance garantie par une hypothèque sur ses biens. Cette solution est adoptée en 1834 par Sonnet auprès des frères Parquin et de Legueux ([1811]) : la créance, qualifiée d'éventuelle et d'indéterminée, est évaluée approximativement à la somme de 100 000F ([1812]). De même, plus tard, Heurtebise obtient pour trois ans une ouverture de crédit de 75 000F de deux négociants en métaux parisiens consistant en avances de fonds ([1813]).

---

puisque les droits ont été payés au moment où la donation a été faite [d'après Daumard (A.), *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris La Haye Mouton, 1973, p.82].

([1804]) Sonnet reçoit près de trois hectares de terre [partage anticipé (Me Barrey, 23 mars 1828)]. Edme Moreau procède en deux fois. Il donne d'abord à ses quatre enfants 83 550F, le domaine de La Motte, à Saint-Privé, et plus de 80 hectares de bois [partage anticipé (Me Rouger, 23 août 1831)]. Le second partage comprend le domaine de Bérault (plus de 71 hectares) qui s'étend sur les communes de Parly, Toucy et Diges, dont la revente en novembre 1840 rapporte 35 000F [donation et partage (Me Billette, 22 septembre 1838) (acte introuvable) et vente (Me Ansault, 8 novembre 1840)]. Les installations de l'ocrerie restent indivises entre les héritiers. Legueux reçoit quelque 32 000F de biens en 1833, dont 18 000F en liquide (Me Sochet, 5-6 février 1833). Monnot reçoit la moitié d'une maison à Auxerre et le domaine familial de Saint-Georges (en tout 32 000F) [donation (Me Charié, 18 juin 1837)]. Plus tard, Baillot reçoit environ 500F (le tiers d'une maison et d'une boutique de maréchal) [donation (Me Esmelin, 12 mai 1873)].

([1805]) La veuve Lyon donne à la femme Bernard 7 053 mètres carrés de terrain à usage de chantier (Me Girard, 15 octobre 1880). Les Leroy donnent à leur fils et à leur gendre Heurtebise un bâtiment servant autrefois de moulin moyennant une pension viagère de 1 200F [donation partage (Me Guimard, 25 avril 1882)].

([1806]) Petit et sa femme reçoivent 9 400F [donation et partage anticipé de Louis Thomas Guillaume Petit (Me Puissant, 30 décembre 1836) et des parents Meunier (Me Puissant, 31 décembre 1836)]. Les frères Crépain reçoivent 500F chacun de leurs parents (Me Danet, 9 octobre 1867), puis 325F et 28 ares 6 centiares de terre et vigne de leurs beaux-parents Jeannin (Me Joynon, 30 avril 1877).

([1807]) A la mort de son père, Routier se voit attribuer 297# 7s le 1er avril 1793. Montcellet hérite de 14 801,25F [déclaration de mutation par décès du 15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9373)], Mercier de 5 212,89F [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 6767)], Guilliet de 13 055,40F (dont 6 377F de créances de la communauté sur lui-même et 6 000F d'argent comptant) [succession (A.D.Y., 3Q 6664)], Charles de la moitié des biens de ses parents estimés en tout à 3 000F (Me Dejust, 8 septembre 1898).

([1808]) La femme de Garet hérite de plus de 156 000F de sa mère [liquidation et partage (Me Moreau, notaire à Paris, 9-10 avril 1838)] ; celle de Coullon de 4 509,97F, moyennant le versement à sa belle-mère d'une rente annuelle et viagère de 500F [liquidation et partage (Me Piétresson, 2 mars 1860)] ; celle de Bigé fils de 27 094,51F après la mort de son père [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)], puis de 38 218,62F après celle de sa mère [partage mobilier (Me Théroude, 25 juin 1879)].

([1809]) Après la mort de son père, Muzey se voit attribuer divers immeubles dont la vente, entre décembre 1854 et mai 1869, lui rapporte environ 6 000 francs. Par la suite, il reçoit diverses sommes de sa mère s'élevant à un peu plus de 16 000 francs. En 1853, lors du partage anticipé des biens de sa mère, la femme reçoit 2 hectares de terre et de vigne et une maison [partage (Me Delaage, 26 mai 1849)], dont la vente rapporte 3 200 francs. A la mort de sa mère, elle ne touche que 500 francs pour sa part dans l'actif mobilier [liquidation (Me Roumet, 2 mai 1894)].

([1810]) Echaudés par les événements de 1848, le vendeur précise : « *en espèces métalliques du cours actuel et non en papiers, billets et autres valeurs fictives dont le cours, même forcé, serait introduit en France* » [vente (Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852)].

([1811]) « *M. et Mme Sonnet, voulant garantir et assurer le paiement du prix des marchandises en ocres soit brutes, soit fabriquées, que* [...] *M. Sonnet pourra acheter ou recevoir de MM. Parquin et de Legueux* [...], *obligent, affectent et hypothèquent spécialement les immeubles* [...] *consistant en un domaine situé à Sauilly* [...] *composé de maison, bâtiments, jardin, chènevière, terres labourables, prés, pâtures et autres dépendances, plus les bâtiments de la fabrique d'ocre avec les terres qui en dépendent situés au lieu-dit Sauilly* » (Me Barrey, 5 août 1834).

([1812]) Inscription hypothécaire (A.D.Y., 4QI 30 septembre 1834).

([1813]) Edouard Claude Landais et Alphonse Olivier Guttin (Me Batardy, notaire à Paris, 13 janvier et 6 février 1881).

L'aide peut être imposée : les syndics de la faillite Monnot versent à titre d'indemnité pour rupture unilatérale de contrat des sommes assez importantes à Lechiche (6 000F) et à Petit (8 000F) ([1814]).

4) L'AIDE DES NOTAIRES

En revanche, le notaire reste longtemps le personnage-clef pour l'industriel peu argenté, ce qui trahit la persistance d'une pratique jugée ailleurs archaïque. Analysons le cas des non-ocriers, puis celui des ocriers.

a) Chez les non ocriers

Durant tout le XIXe siècle, les sommes prêtées dépassent 855 000F. Les prêteurs sont généralement des "*propriétaires*" ([1815]), ou des femmes (mineures, baronne, rentière, veuves ou célibataires). Quelque 89% des sommes sont collectées dans l'Auxerrois, moins à la campagne (29%) qu'à Auxerre (60%). Le reste vient un peu de Paris (5,4%) et du reste de la France [Troyes, Brèves (près de Clamecy, dans la Nièvre)...] ([1816]).

L'appel à cette forme de crédit est variable :

- selon les époques : les sommes empruntées ont tendance à augmenter à partir des années 1830, surtout pendant des périodes particulièrement fastes : 20 665,40F de 1806 à 1808 ([1817]), 23 620F de 1821 à 1825 ([1818]), 49 000F de 1834 à 1837 ([1819]), 94 000F de 1861 à 1868 ([1820]), 66 000F de 1873 à 1876 ([1821]), 453 981F de 1880 à 1885 ([1822]).

- selon les secteurs : la tannerie domine jusqu'en 1840, scierie et construction mécanique après 1860.

- selon les individus : Bigé, Georges Dominique Voguet, Guilliet et Lepage n'y ont recours qu'une seule fois, Guillaume-Marange, Mérat, Massé et Robert deux fois, Muzey trois fois, Bernard neuf fois, Heurtebise treize fois. Les valeurs totales de ces obligations sont modestes, sauf pour Bernard (237 000F) et pour Heurtebise (274 981F) ([1823]).

- selon la durée : l'exigibilité est courte (un à trois ans) pour les plus pauvres ([1824]) ou les plus téméraires ([1825]), moyenne pour quelques-uns (cinq ou six ans) ([1826]), beaucoup plus longue pour les plus aisés ([1827]) ou les plus entreprenants ([1828]). Rares sont ceux qui font de ce procédé un mode normal de financement en renouvelant leurs obligations à leur échéance à l'instar de Muzey ([1829]).

([1814]) Traité du 12 mars 1838 entre Lechiche et Petit d'une part, et les syndics de la faillite Monnot d'autre part (archives Lechiche). Des sommes minimes sont attribuées d'autre part à Jeanneau(100F) et à Ragon (200F).

([1815]) On compte toutefois un docteur en chirurgie, un médecin, un avocat (Edme Charles Philippe Lepère), un chef d'escadron, un manufacturier.

([1816]) La même prêteuse, femme d'un chef de bataillon au 2ème R.I., habite successivement Auxerre, Briançon, Grenoble et Paris.

([1817]) Mérat une pour 1 000F, Voguet une pour 1 665,40F, Guillaume-Marange une pour 12 000F, Routier souscrit cinq obligations pour près de 6 000F.

([1818]) Mérat 5 760F, Voguet 14 500F, Bigé 3 360F.

([1819]) Voguet 20 000F et 15 000F, Guillaume-Marange 14 000F.

([1820]) Massé 4 500F, Guilliet 6 000F, Muzey 22 000F, 11 500F et 25 000F, Bernard 25 000F.

([1821]) Massé 12 000F, Crépain 4 000F, Muzey 20 000F, Bernard 25 000F et 5 000F.

([1822]) Robert souscrit deux obligations (16 000F), Heurtebise treize (274 981F), Bernard quatre (163 000F).

([1823]) Voguet doit 41 000F à sa mort : au passif figurent trois obligations : une de 6 000F (Me Merlin, 8 février 1829), une de 20 000F (Me Merlin, 25 octobre 1834), une de 15 000F (Me Charié, 24 décembre 1835) [liquidation (Me Merlin, 29 avril 1840)].

([1824]) Les cinq obligations souscrites par Routier en 1807 sont exigibles au bout d'un an ou de deux ans.

([1825]) Une obligation souscrite par Heurtebise est exigible au bout d'un an, deux au bout de deux ans, sept au bout de trois ans, deux au bout de cinq ans, une au bout de sept ans.

([1826]) Guilliet en 1863, Crépain en 1873.

([1827]) Mérat en 1823.

([1828]) Muzey en 1861 et 1872, Bernard en 1865 et 1883, Robert en 1880.

([1829]) L'obligation de 22 000F souscrite en 1861 (Me Milliaux 11-22 janvier 1861) est renouvelée le 25 mars 1871 (4QI 904/40) et radiée le 7 octobre 1875; celle de 11 500F souscrite en 1862 (Me Milliaux, 9-10 février 1862) est renouvelée le 11 avril 1872 (4QI 925/236) et radiée le 27 octobre 1875.

b) Chez les ocriers

Avant 1850, les sommes empruntées sont faibles : un peu plus de 53 000F. Les bourgeois font peu appel aux obligations : Dufour vers 1820 pour deux fois 5 000F « *pour l'employer à ses affaires* » ([1830]), Legueux pour deux fois 6 000F ([1831]). Ils trouvent alors à Auxerre auprès des gens de leur milieu des sommes importantes pour une durée moyenne de plus de quatre ans. Comme Cottin, Monnot et Antoine Parquin, les autres bourgeois ne font pas appel à ce type de crédit pour développer leur activité ocrière : Boyard n'y vient qu'à la fin de sa vie, alors qu'il n'est déjà plus ocrier ([1832]) ; Moreau le réserve à son négoce de bois ([1833]) ; Garet souscrit bien une obligation en 1831, mais il n'est alors encore qu'un simple notaire ([1834]).

Certains, comme Sonnet et Gressien, ne font pas appel à ce type de crédit : il est vrai que le premier a réussi à s'imposer en commençant tôt, et que le second jouit de l'appui financier des frères Coulon, sinon de sa belle-famille. Mais les autres n'hésitent pas. Jusqu'en 1840, les sommes empruntées sont petites (715F en moyenne), les durées courtes (trois ans en moyenne), l'aire de collecte très proche (un tiers vient du pays ocrier, un tiers de Toucy, un quart de Puisaye, rien d'Auxerre). Puis, de 1840 à 1846, le rythme s'emballe : quatre ocriers n'hésitent pas à emprunter des sommes totalisant 21 050F à des prêteurs situés hors du pays ocrier ([1835]). Petit à petit, les sommes prêtées par la bourgeoisie auxerroise prennent le relais de celles prêtées par la noblesse de Puisaye et la bourgeoisie locale ([1836]).

Après 1850, les sommes sont beaucoup plus importantes : 127 460F ([1837]). Elles sont collectées dans une aire plus large qu'auparavant, Auxerre (43,2%) devançant désormais la Puisaye (41,2%) et Paris (11,8%). Elles restent dédaignées par les négociants déjà installés, qui n'y font appel que par deux fois pour un montant total de 20 000F ([1838]). En revanche, pour les nouveaux venus à l'exception de Bader, elles restent nombreuses (16 en tout), mais sont d'un montant moyen beaucoup plus élevé (plus de 6 700F) ([1839]).

([1830]) Obligation de 5 000F (Me Gaudet, 16 octobre 1819) ; obligation de 5000F (Me Barrey, 23 avril 1821).

([1831]) Obligation de 6 000F (Me Chauvelot, 3 juin 1838).

([1832]) Obligation de 2 000F (Me Chauvelot, 10 juin 1821) ; obligation de 2 200F (Me Piétresson, 12 juillet 1822). Il est vrai que Boyard a été condamné à payer 3 628,66F d'abord par le juge de paix du canton de Chablis le 28 mai 1819, puis en appel par le tribunal civil de première instance d'Auxerre le 6 décembre 1819.

([1833]) Obligation de 14 000F (Me Barrey, 30 décembre 1817).

([1834]) Obligation de 20 000F (Me Chauvelot, 26 février 1831).

([1835]) Etienne Taffineau, père d'Isidore, pour 6 000F ; son neveu M. Taffineau pour 2 000F ; Fièvre pour 4 000F ; P. Fabureau pour 9 050F.

([1836]) Dans cette activité de prêt s'illustrent Jacques Marie La Ferté Mun (Toucy) pour 600F, le Comte Georges de Lacelle (Lalande) pour 3 200F, et surtout Etienne Tournyol de la Rode (Tannerre) pour 6 000F.

([1837]) Ne sont pas comprises dans ce total les obligations souscrites "*en catastrophe*" par Pradier & Perrin en 1877, ni par Jouannin auprès de sa mère après 1885. D'après les inscriptions hypothécaires, Conservation des Hypothèques d'Auxerre (A.D.Y., série 4QI).

([1838]) Sonnet emprunte ainsi en 1851 5 000F et A. Parquin en 1854 15 000F.

([1839]) En 1865 et 1866, Perdet hypothèque ses maigres biens immobiliers pour emprunter 1 360F à une parente et 3 600F à un de ses voisins, paysan aisé, propriétaire de La Métairie Bruyère, à Parly. De même, d'avril 1869 à septembre 1870, Gressien emprunte 11 500F à différents propriétaires de la région de Toucy en donnant en garantie la nouvelle maison qu'il a construite à Toucy route de Joigny. La famille Pradier souscrit une première obligation de 10 000F en 1864, puis une seconde de 11 000F en 1871 à l'expiration de la précédente. Grâce à sa richesse immobilière, Jouannin n'a pas de mal à emprunter en décembre 1881 25 000F et de janvier 1883 à mai 1884 34 000F.

Répartition des obligations de "*croissance*" ([1840])
souscrites par les ocriers de l'Auxerrois de 1818 à 1846.

	Auprès des hommes du peuple		Aupès des bourgeois		TOTAL		
	N	Valeur	N	Valeur	N	Valeur	%
1817-1827	1	2 000	2	10 000	3	12 000	22,5
1832-1839	10	5 866	1	6 000	11	11 866	22,3
1840-1846	13	23 416	1	6 000	14	29 416	55,2
Nobles	4	9 800			4	9 800	18,4
Bourgeois	15	18 816	4	22 000	19	40 816	76,6
Homme du peuple	5	2 666			5	2 666	5,0
Auxerre	4	3 366	4	22 000	8	25 366	47,6
Toucy	7	10 150			7	10 150	19,0
Pays ocrier*	6	2 866			6	2 866	5,4
Puisaye	5	9 900			5	9 900	18,6
Hors Auxerrois	2	5 000			2	5 000	9,4
TOTAL	24	31 282	4	22 000	28	53 282	100,0

N : Nombre d'obligations. * Pays ocrier : communes de Pourrain, Diges et Parly.
Source : d'après les inscriptions prises à la Conservation des hypothèques d'Auxerre.

c) Des notaires trop zélés ?

Avec ses faibles ressources, Roblot ne fait, de l'aveu même de son propre notaire, que « *des affaires très bornées* ». Comment peut-il réunir les sommes considérables qu'il s'est engagé à payer ? En 1832, les syndics de sa faillite, le banquier Laval et ses associés Antoine Parquin et Legueux, n'hésitent pas à accuser son notaire de lui avoir prêté des fonds moyennant un intérêt à 5% et une commission de 0,5% et de s'être fait rembourser par des billets à vue ([1841]). Le notaire reconnaît avoir rendu à Roblot à plusieurs reprises des services en lui trouvant des emprunts aux moments difficiles ([1842]), comme par exemple en 1827 ([1843]). Pour lui, c'est en s'étant trouvé à la tête de la plus forte partie du commerce de l'ocre, qu'il vit s'accroître ses ressources, son crédit, ses relations ([1844]).

([1840]) Parmi toutes les obligations donnant lieu à inscription hypothécaire, ne doivent être retenues que celles qui ont un rapport avec l'activité ocrière. Ont été éliminées : 1°) Celles souscrites par les commissionnaires en vin du début du siècle tels Boyard ou Cottin. 2°) Celles qui ont été prises à une époque où le souscripteur n'était pas encore ocrier. 3°) Celles qui ne sont que de simples renouvellements. 4°) Celles qui sont souscrites en période de difficulté grave de trésorerie et précèdent la faillite. La sélection comporte une part d'arbitraire, qu'il est difficile d'apprécier. Ces chiffres sont sans doute fortement sous-estimés, car comme dans le Nivernais voisin, « *Bien des prêts, surtout ceux de moins de 500 francs, ne passaient pas par le notaire et se faisaient sans papier, par serment* » [Thuillier (G.), « Pour une histoire bancaire régionale », p.500].

([1841]) « Exposé sommaire pour Messieurs Parquin, Legueux et Laval, syndics de la faillite Roblot, contre M. Piétresson » (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre). Cette pratique est conforme à ce qu'indique Bertrand Gille : « *De nombreux notaires de province* [...] *escomptent les effets de commerce, sans en avoir le droit, et placent l'argent de leurs clients en hypothèques* » [*La banque et le crédit en France*, 1959, p.73].

([1842]) « Mémoire pour M. Piétresson ».

([1843]) Le 28 février 1827, il lui a ainsi fait prêter 60 000F par Germaine Sophie Cochois, veuve de Urbain Achille François Bérault, riche marchand de bois (Me Piétresson). A cette époque, les difficultés financières ne sont pas dues à l'activité ocrière.

([1844]) Me Piétresson accuse en retour Legueux et Parquin de vouloir la perte de la maison Roblot, leur concurrent, et d'avoir tout fait pour faire capoter tout projet d'union des créanciers pour faire valoir en commun l'ocrerie.

Plus tard, bien que la loi lui interdise de se livrer aux opérations de banque et de commerce, un notaire d'Auxerre ([1845]) détourne de leur destination les fonds que ses clients lui remettent en dépôt pour alimenter les caisses de Robert fils ([1846]) et des sociétés Heurtebise et Bernard & Perriquet. Sa technique est bien connue : il fait traîner en longueur certains actes pour retarder le moment de rendre les sommes, désintéresse les premiers clients avec les sommes qu'il reçoit d'autres clients. Il perd finalement 500 000 francs dans sa spéculation avec Heurtebise ([1847]). Par ailleurs, par un traité secret du 5 octobre 1884, il devient intéressé pour un tiers dans la société Bernard & Perriquet, à laquelle il doit verser un apport de 280 000 francs. Là encore, il utilise les fonds déposés par ses clients ([1848]) et leur paie d'ailleurs ponctuellement les intérêts des sommes déposées. Devant les besoins en argent toujours croissants de la société, il falsifie des procurations pour s'emparer de certaines valeurs, fait disparaître des inscriptions hypothécaires sur des actes. Il finit par se dessaisir de son étude le 22 décembre 1887 et devient administrateur officiel de la société Bernard & Perriquet. Le 22 juin 1888, il s'enfuit à Batoum (Russie), est arrêté à Constantinople en septembre, puis condamné en février 1889 aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'Assises de l'Yonne pour abus de biens sociaux et faux en écritures.

5) LE RÔLE LIMITÉ DES BANQUES

Dans une région où la masse monétaire était insuffisante pour le développement économique, les disponibilités à long terme sont à peu près nulles. Les banques n'accordent - semble-t-il ([1849]) - aucun crédit à moyen terme, contrairement aux négociants et industriels parisiens ([1850]) et aux établissements du Creusot ([1851]). Elles consentent juste à prêter à court terme, c'est-à-dire à escompter des traites et à faire des avances temporaires au moyen de découverts pour des sommes déterminées, bref à « *accomplir toutes les fonctions nécessaires pour rendre possible un commerce régulier entre lieux séparés* » ([1852]). Roblot réussit à obtenir des crédits d'une maison parisienne, la maison Laffitte ([1853]), dont on connaît les efforts pour développer ses escomptes au petit commerce et à la petite industrie ([1854]). Les autres doivent se contenter des banques locales, qui acceptent de prêter, aussi bien à des pauvres comme Marion et Fièvre ([1855]), qu'à des négociants aisés comme Legueux & Zagorowski et Gressien & Coulon ([1856]). La première ouverture de crédit est accordée à Voguet en 1835 ([1857]). Garanti par une hypothèque, le crédit consiste « *à recevoir en compte-courant au fur et à mesure des besoins* [...] *des lettres de change, billets à ordre et autres valeurs en porte-feuille sur des tiers* » que l'industriel endosse à l'ordre de son banquier, et aussi à faire des avances de fonds au fur et à mesure des besoins jusqu'à une somme plafond. Les fonds versés par le banquier produisent intérêts à 6% par an ([1858]), du moins aussi longtemps

---

([1845]) Né en 1856? à Ormoy, Paul Emile Hattier est un brillant fils d'agriculteur envoyé au Collège d'Auxerre, puis à l'Université. Il entre chez un notaire de Mont-Saint-Sulpice, exerce deux ans à Ouanne, obtient le 21 janvier 1882 une des principales charges de notaire de la ville d'Auxerre (85 000 francs de produits par an) (« L'affaire Paul Emile Hattier », *La Bourgogne* d'août à décembre 1888).

([1846]) Obligation de 7 000F pour prêt (Me Hattier, 22 mars 1885).

([1847]) 300 000 qu'il a remis à la société, 200 000 qu'il a prêtés directement à Heurtebise.

([1848]) Il leur tient en substance ce langage : « *Vous avez un placement à faire ; j'ai votre affaire. Allez chez M. Bernard. Bon placement, sûr et d'avenir* » (« L'affaire Paul Emile Hattier », *La Bourgogne* d'août à décembre 1888).

([1849]) Etant conclues entre gens de bonne foi, sur la base de relations personnelles et d'engagements individuels, les ouvertures de crédit n'ont donc pas besoin d'être formalisées.

([1850]) Daumard (A.), *Les bourgeois de Paris*, *opus cité*, p.245.

([1851]) Gille (B.), *opus cité*, p.152 : « *En juillet 1828, un crédit de 1,2 million est ouvert aux établissements du Creusot* [...] *garanti par une hypothèque sur les usines.* »

([1852]) Landes (David S.), « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du dix-neuvième siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, III, 1956, p.208.

([1853]) Les sommes sont modestes : 3 000 à 4 000F. « *Entre 1823 et 1830, Laffitte procure* [...] *des crédits souvent considérables à l'industrie textile* » [faillite Roblot, Fonds Lorrin L.45 (B.M. d'Auxerre)].

([1854]) Gille (B.), *opus cité*, p.142.

([1855]) Ils ont pour banquier respectivement Chapuy & Laval et Maurice Yver [d'après les inscriptions hypothécaires (A.D.Y., 4QI 248/20)].

([1856]) Le premier a pour banquier Chapuy & Laval, le second Pierre François Tambour [d'après les inscriptions hypothécaires (A.D.Y., 4QI 386/115)]].

([1857]) Ouverture d'un crédit de 10 000F par Chapuy & Laval à Jean Joseph Voguet : « *Ce crédit sera réalisable en billets souscrits par le sieur Voguet, ou en effets fournis par des tiers, endossés par Voguet, le tout à l'ordre de Chapuy & Laval, à 90 jours d'échéances au plus* ». Il est révocable à la volonté de MM. Chapuy & Laval en prévenant les époux Voguet ou l'un d'eux trois mois à l'avance. Les opérations projetées donneront droit à un intérêt de 6% par an (Me Charié, 24 décembre 1835).

([1858]) Y compris commissions et autres droits chez Chailley (Me Munsch, 10 décembre 1877). Sappin ajoute une commission de banque égale à 1/6 des intérêts (Me Hattier, 22 juin 1885).

que l'escompte de la Banque de France ne dépasse pas 4% ([1859]). La durée du crédit cesse à la volonté respective des parties ([1860]) ou à celle exclusive du banquier ([1861]).

Peu à peu, « *les besoins locaux accèdent à l'escompte et au crédit au prix d'une sélection rigoureuse* » ([1862]). Deshommes obtient ainsi des avances en compte-courant de Fontaine & Oubry ([1863]), Sonnet de Maurice Yver ([1864]), Zagorowski d'Amédée Chailley ([1865]), Pradier & Perrin et Robert de Benoni Perreau ([1866]), Lepage de Zéphirin Gallet ([1867]), Heurtebise de Georges Berthier ([1868]), Léon Sonnet et Muzey d'Amédée Chailley ([1869]), Brette ([1870]), Lechiche ([1871]) et Crépain de Jules Sappin ([1872]). Gressien peut compter sur son neveu Morisset, banquier à Saint-Sauveur ([1873]). Guilliet fait présenter des endossements par Perreau, son beau-frère ([1874]), puis par Berthier ([1875]), s'engage de plus en plus personnellement ([1876]) et présente « *un petit papier commercial bien payé* » ([1877]). La Vve Jacquelin opère des croisements de signature avec son père ([1878]) et présente un papier garanti par des dépôts de titres ([1879]). De plus en plus gênés, Bernard & Perriquet finissent par avoir des découverts dans cinq banques ([1880]). Collinet a un crédit de 40 000F et Berthier 50 000F ([1881]). En 1898, le papier de crédit « *ayant une cause industrielle* » est estimé à 150 000F ([1882]).

([1859]) Entre Muzey et Chailley, il est convenu que si cet escompte arrive à dépasser 4%, le taux du banquier serait de 2% de plus (Me Munsch, 10 décembre 1877). Entre Heurtebise et Sappin, dans le cas où la Banque de France élèverait le taux de ses avances au-dessus de 5%, celui de son escompte au-dessus de 4%, M. Sappin majorerait sa commission dans la proportion de tout ce qui dépasserait 5% pour les avances à découvert et le décompte du papier non bancable dépasserait 4% pour la papier bancable (Me Hattier, 22 juin 1885).

([1860]) Me Munsch, 10 décembre 1877.

([1861]) « *Dans le cas où plusieurs inventaires successifs constateraient la perte de la moitié au moins du capital social, M. Sappin aura le droit de faire cesser la présente ouverture de crédit par simple dénonciation extrajudiciaire et d'exiger le paiement des sommes qui lui seraient alors dues par les crédités trois mois après la dénonciation* » (Me Hattier, 22 juin 1885).

([1862]) Labasse (Jean), *Les capitaux et la région, Etude géographique, Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, 1955, p.27.

([1863]) Deshommes a 6 778,67F chez Fontaine & Oubry [déclaration de mutation par décès du 16 avril 1862 (A.D.Y., 3Q 9352)].

([1864]) Sonnet a 15 124,92F sur un compte chez Yver [déclaration de mutation par décès du 12 août 1870 (A.D.Y., 3Q 9 557)].

([1865]) Zagorowski a une créance sur Chailley de 3 494,34F [déclaration de mutation par décès du 29 octobre 1872 (A.D.Y., 3Q 1 324)].

([1866]) Perreau perd 25 000F avec Robert [rapport des 27 septembre-5 octobre 1889 (archives de la Banque de France)].

([1867]) Banquier demeurant à Egleny [saisie immobilière du 21 février 1889 (A.D.Y., 4Q 114/18)]

([1868]) En 1880, chez Sappin, Heurtebise a une ouverture de crédit de 32 000F et a endossé 122 000F de traites sur des maîtres d'hôtel et propriétaires, auxquels il a vendu des ascenseurs [rapport des 12-15 avril 1880 (archives de la Banque de France)]. En 1884, il obtient une ouverture de crédit de 50 000F pour une durée de deux ans à 6% (Me Hattier, 31 octobre 1884).

([1869]) Ouvertures de crédit respectivement de 30 000F (Me Girard, 23 avril 1873) et de 40 000F (Me Munsch, 10 décembre 1877). Robert a 549,42F de crédit compte-courant chez Chailley [liquidation et partage de la communauté Robert-Gradot (Me Dejust, 23 mars 1880)].

([1870]) En 1887, Brette a un découvert de 6 000F et endosse des traites pour 1 000F (rapport des 14 avril - 1er mai 1887).

([1871]) Lechiche a un découvert de 6 000F (rapport des 14 avril - 1er mai 1887), puis de 13 000F (rapport des 28 octobre-13 novembre 1895).

([1872]) Ouverture de crédit de 25 000F le 3 juillet 1908. Au passif est inscrite une somme de 26 329,82F au profit de Sappin et une autre de 5 800,61F au profit de la Banque de France [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([1873]) En 1887, Gressien donne son aval à Morisset. En 1887, il a un découvert de 5 000F et endosse des traites pour 18 000F (rapport des 14 avril - 1er mai 1887).

([1874]) En 1881, les endossements sont au nombre de 97 (rapport des 27 septembre - 10 octobre 1881). L'année suivante, ils s'élèvent à 189 000F (rapport des 11 - 20 octobre 1882).

([1875]) Rapport des 11-23 décembre 1891. Guilliet & Fils a 56 000F d'engagements chez Berthier (rapport des 28 octobre-13 novembre 1895).

([1876]) Les tirages sur la clientèle passent de 12 000F (rapport des 14 avril - 1er mai 1887) à 24 000F (rapport des 11-21 octobre 1893) et à 74 000F (rapport des 21 novembre-5 décembre 1913).

([1877]) Rapport des 16-25 mars 1894.

([1878]) Rapport des 27 septembre - 10 octobre 1881. L'année suivante, son découvert est de 22 000F et ses endossements de 2 000F (rapport des 11 - 20 octobre 1882). Le découvert passe à 28 000F (rapport des 14 avril - 1er mai 1887).

([1879]) Rapport des 10 mars - 6 avril 1888.

([1880]) Ils obtiennent chez Sappin une ouverture de crédit de 200 000F (Me Hattier, 22 juin 1885). Le découvert est de 51 000F : 1 000F chez Berthier, 11 000F chez Moreau & Parigot, 2 000F chez Perreau, 31 000F chez Sappin, 6 000F chez Vié (rapport des 14 avril - 1er mai 1887). L'année suivante, les crédits atteignent 180 000F chez Berthier, 150 000F chez Sappin et 200 000F (dont 130 000F en commandite fixe) chez Vié (rapport des 10 mars - 6 avril 1888).

([1881]) Rapport des 22 février-4 mars 1898.

([1882]) Sur une somme totale de 290 000F (rapport des 22 février-4 mars 1898).

Robert et Bernard obtiennent en outre des prêts du Crédit Foncier de France ([1883]) et Heurtebise la souscription en juin 1883 de 100 actions de 500F ([1884]). D'autre part, le banquier devient indispensable avec l'essor des exportations. À l'étranger, il faut ouvrir des comptes dans les banques du pays. Citons Buenos-Aires, Prague, Gabès, Budapest, Londres, Madrid, Riga, Tunis, Porto, Copenhague... ([1885]). Le banquier fournit donc surtout du capital circulant, permettant ainsi d'immobiliser en capital fixe une plus grande partie des ressources propres.

Mais **ces pratiques nouvelles restent très longtemps marginales** : la presque totalité des transactions industrielles se font par chèques, même chez Guilliet au début du XXème siècle ([1886]). Comme en 1871, les transactions commerciales sont des plus restreintes ([1887]) et réduites aux besoins de la consommation locale ([1888]). Les industriels ne présentent que très peu de traites : en 1908, le portefeuille escompté ne représente qu'un quart du papier commercial, alors que le papier de crédit sous toutes ses formes habituelles (warrants, prêts directs, mobilisations de découverts) en représente les trois-quarts ([1889]). Chambard fils n'y recourt jamais, Gressien et Muzey-Piat & Fougerol qu'une seule fois (le premier en 1886, les seconds pour 13 000F en 1889). Sonnet & Cie présentent surtout du papier à deux signatures garanti par un dépôt de valeurs. Parquin & Cie escomptent « *peu et très court* », sur les premières maisons de Paris : en 1877, 9 000F pour un capital roulant de 400 000 à 600 000F. De 1875 à 1879, l'accroissement continu et rapide du portefeuille de la succursale d'Auxerre de la Banque de France ne doit pas faire illusion : il n'est pas dû « *à un accroissement de la puissance productive* » de la contrée, mais à des signatures de complaisance ([1890]). Lechiche n'arrive à l'escompte qu'à partir de 1882 pour des sommes de 20 000 à 30 000F, Gressien qu'en 1888 pour 18 000F.

Ainsi ceux qui réussissent ont peu recours au crédit. En revanche, ceux qui comptent trop dessus connaissent des faillites retentissantes ([1891]). La prédominance des ressources "*internes*" de l'industrie apparaît donc encore plus forte dans le financement de l'expansion que dans les mises de fonds initiales pour la création d'entreprises ([1892]). **L'indépendance est ainsi sauvegardée**. Il est vrai que généralement l'ampleur des investissements n'est pas telle que l'autofinancement ne suffise plus et que les dirigeants « *se voient contraints d'opérer des choix de manière impérative* » ([1893]). La légitimation du prêt à intérêt par la Révolution a été un facteur favorable à l'essor du crédit. Mais ce dernier n'est pas encore organisé, distribué par des institutions permanentes et régulières. Son usage, pour se répandre, exige en effet un ensemble de conditions qui ne sont pas encore réunies. C'est au premier chef un problème de circulation. « *La condition sine qua non réside dans le rapprochement des emprunteurs et des prêteurs.* » ([1894]) Ricardo l'avait bien compris, quand il écrivait : « *C'est par la facilité de la transmission, de l'échange de toutes sortes de propriétés, que toute espèce de capital peut arriver à ceux qui l'emploieront le mieux en augmentant la production du pays.* » ([1895])

([1883]) Pour Robert : 18 000F pour 25 ans à compter du 31 janvier 1885 à 5%. (Me Hattier, 25 mars 1885). Pour Bernard : 70 000F à 5% pour 60 années à compter du 31 janvier 1885 par 60 annuités de 3 878F payables en deux fois, les 31 janvier et 31 juillet (Me Hattier, 8 avril 1885).

([1884]) En 1890, Berthier est condamné à payer 50 000F aux syndics de la société.

([1885]) Relevés 1892-1895, Comptoir des Ocres de Bourgogne, Archives Lechiche. Citons : Banque Française du Rio de la Plata (Buenos-Aires), Böhmische Union Bank (Prague), J. Laffitte (Porto).

([1886]) Rapport des 24 octobre-4 novembre 1908 (archives de la Banque de France).

([1887]) Rapport du 4 octobre 1871.

([1888]) Rapport des 21 novembre-5 décembre 1913.

([1889]) Rapport des 24 octobre-4 novembre 1908.

([1890]) Rapport du 12-15 avril 1880. Heurtebise fait de fausses acceptations, que Sappin doit intégralement rembourser (rapport des 20 septembre - 7 octobre 1880).

([1891]) En 1881, la société Bernard & Holfeld a 160 000 francs de découvert. En septembre 1884, elle a déjà souscrit une obligation de 43 000 francs devant notaire et doit 294 147 francs à Sappin. En 1887, la société Bernard & Perriquet a 700 000 francs de découvert auprès de trois banques locales.

([1892]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.152.

([1893]) Lamard (Pierre), *Histoire d'un capitalisme familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.143.

([1894]) Bigo (Robert), *Les banques françaises au XIXe siècle*, Sirey, Paris, 1947, p. 24.

([1895]) Id., p. 19.

Ainsi, les capitaux commerciaux accumulés par la bourgeoisie locale ou parisienne forment au départ la base financière du développement industriel. Les capitaux venus de la terre n'occupent qu'une place très modeste. Comme dans la sidérurgie ancienne, ils viennent surtout du négoce et sont « *recrutés* [...] *dans la famille, dans les alliances* » ([1896]). Par la suite, les entreprises prennent l'habitude de se financer par elles-mêmes pour ne pas dépendre d'autrui. Les investissements, pas trop lourds, sont aisément satisfaits par l'autofinancement, vertu cardinale de toute gestion familiale, ou par un faible appel à des prêteurs traditionnels. Les moyens financiers exigés restent à la portée d'individus et de petits groupes d'individus ([1897]). La société en nom collectif correspond bien « *aux entreprises d'origine artisanale, à lente croissance, à accumulation de capital progressive* » ([1898]). L'entrée dans la sphère industrielle reste peu poussée, les relations personnelles non écrites déterminantes, l'individualisme la règle.

([1896]) Labrousse (Ernest), Préface du livre de Woronoff (Denis), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, EHESS, 1984, p.5.

([1897]) Fohlen (Claude), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, volume VII/1, Cambridge, 1978, p.364.

([1898]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p.255.

D) LES PRATIQUES TECHNIQUES

On parle de *Révolution industrielle* pour caractériser l'évolution technique de la période 1750-1914. Ce terme semble particulièrement inapproprié pour l'Auxerrois, rétif aux transformations rapides. Il convient de comprendre comment le système technique classique laisse la place au nouveau, puis de décrire les pratiques immobilières, de mesurer l'intensification capitalistique, et enfin de déterminer quelle est l'attitude de l'Auxerrois face à l'innovation.

I : L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES TECHNIQUES

Après une description de la situation de l'Auxerrois en 1750, il convient de comprendre comment le nouveau système technique émerge, comment l'ancien résiste, et si, entre les deux systèmes, il y a plutôt opposition ou complémentarité.

A) LA SITUATION EN 1750

1) UN SYSTÈME TECHNIQUE CLASSIQUE

En 1750 prévaut le système technique classique avec le bois comme matériau et comme combustible. En tant que matériau, le métal n'est pas absent des ateliers ([1899]). Nombre d'outils (mortiers, pilons, enclumes...) sont en potin, en fonte ou en fer ([1900]), ou en fer blanc ([1901]), plus rarement en acier. Mais le bois reste le matériau essentiel. En 1830, la consommation de bois d'œuvre s'élève à Auxerre à 250 m3 par an ([1902]).

De même, en tant que combustible, le bois reste le seul combustible utilisé, même si on se sert déjà du charbon de terre au début du XIXe siècle. À Auxerre, en 1830, ce dernier n'assure encore que 7% de la consommation d'énergie ([1903]). Dans le commerce de gros les marchands de bois sont deux fois plus nombreux que ceux de fer (6

([1899]) Vers 1750, dans les intérieurs, beaucoup de biens d'usage sont en métal : plaques de cheminées ou platines à repasser en fonte, chaudières, chaudrons, plateaux de balance en cuivre, poivriers, lanternes, seaux, arrosoirs en fer blanc.

([1900]) Rappelons la novation qu'a représenté dans la région de Liège le haut-fourneau dans le dernier quart du XVe siècle [Gille (Bertrand), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1978, p.622-623]. En 1612, un marchand voiturier par eau dispose déjà de 24 bandes de fer, 24 grands clous, 4 museaux de fer, 5 boulons de fer, 20 perches ferrées (inventaire de Jacques Godard, 18 mai 1612) [voir Drot (Eugène), *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.131-335]. Le *potin* est un alliage de cuivre, d'étain et de plomb.

([1901]) La fixation de la couche d'étain sur la tôle semble être née en Allemagne dans la seconde moitié du XVe siècle [Gille (Bertrand), *opus cité*, p.629].

([1902]) Statistiques de l'octroi d'Auxerre de la révolution à 1939 (archives municipales d'Auxerre). Pour les combustibles, ces statistiques présentent trois défauts : - la *série* est *incomplète* : manquent les années 1829-1850 ; après la mise en régie en 1812, la fraude est telle qu'il faut attendre les années 1850 pour que la baisse des tarifs rétablisse la confiance et la fiabilité des chiffres ; - les chiffres des différentes sources d'énergie ne sont pas comparables entre eux. Il a fallu les convertir à la même unité ; consommation domestique et consommation industrielle ne sont pas distinguées.

([1903]) Ibid.

contre 3) et paient une patente encore 40% supérieure (2 120F contre 1 499F). Chez les artisans, la domination est plus forte, tant en nombre (30 contre 8) qu'en valeur (4 723F contre 1 763F) ([1904]). Le bois règne donc en maître sous toutes ses formes ([1905]).

Dans son atelier, l'artisan fait appel le plus souvent à sa seule force musculaire. Les machines sont rares. Les outils et ustensiles sont manuels, pour un vannier ([1906]), un sabotier ([1907]), un tanneur ([1908]), un tonnelier ([1909]), un horloger ([1910]), un tisserand ([1911]), un teinturier ([1912]), un maréchal ([1913]), un meunier ([1914]), un fondeur ([1915]), un imprimeur ([1916]). C'est au pied que la fileuse fait mouvoir son rouet, le tixier ou le tisserand son métier, l'ouvrier de la manufacture la frise ([1917]), le potier ou le faïencier son tour à bâton ou à pied, l'horloger son tour à pointe.... C'est à la main que l'imprimeur serre sa presse... Le recours à la force animale est exceptionnel, réservé - sans doute - à quelques manèges comme plus tard pour le broyage de l'ocre ([1918]). Il serait pourtant aisé de recourir aux animaux domestiques utilisés pour l'agriculture : le cheval au nord de l'Yonne et à Auxerre, le boeuf ou la vache au sud, le mulet ou surtout l'âne au centre, en dehors d'Auxerre.

On fait appel aussi à « *l'eau motrice qui actionne, et qui actionnera longtemps encore, une* [...] *partie des ateliers, commandant impérieusement et leur localisation, et leur dispersion* » ([1919]), et à l'énergie éolienne, précieuse sur les plateaux

---

([1904]) D'après les registres de patentes de 1829 (A.M. d'Auxerre).

([1905]) En 1823, l'importance du bois se marque par le nombre de catégories retenu dans les tarifs de l'octroi : 36 pour le bois de charpente, 4 pour le bois de charronnage, 6 pour le bois dur, 4 pour le bois blanc, 18 pour le bois de tonnellerie.

([1906]) Une plane, une scie, deux bécasses (?), deux battes, deux fers [inventaire (Me Lefébure, 14 septembre 1750)].

([1907]) « *Outils du métier de sabotier* » [inventaire de Jacques Fayet à Seignelay (Me Lordereau, 28 juin 1766).

([1908]) Un couteau à revers, une lunette, deux tenailles, deux pierres à repasser [inventaire de Gabrielle Edmée Bidier dit d'Orange, femme de Pierre Martinot (Me Lefébure, 26 mars 1772) ; quatre couteaux sourds [inventaire de Jacques Greneret (Me Lefébure, 28 décembre 1768)].

([1909]) 2 colonnes, 2 feuillets, 3 planes, 2 doloires, 2 compas, un reculoir, 2 jabloires, 3 rabots, 1 asse, 2 chevalets [inventaire de Jacques Chaudé (Me Lefébure, 6 avril 1770)].

([1910]) Limes, douces et bâtardes, étau à main, étau à pattes, marteaux de différentes grosseurs, filières, pincettes, équerre, bigorne, cisailles, tenailles à boucles et un gros tour à pointe avec une grosse tenaille à boucles, un compas de proportion, une boîte garnie de limes [inventaire au décès de Philippe Boutard (Me Lefébure, 11 février 1772)].

([1911]) 2 métiers, 2 mauvaises roues à retordre le fil, un dévidoir et quelques autres ustensiles [inventaire de Jean Legros à Seignelay (Me Petitjean, 30 juin 1781)] ; 3 métiers « *à faire toile* » (et 3 lumières à cornes avec leurs lucerons) [inventaire de Jehanne Debauny, femme de Jehan Vigyer (Me Pierre Leclerc, 10 septembre 1576)] ; 2 métiers garnis de huit lames, un râteau, un bucard (et dessous les augettes, roues et bobines) [inventaire de Madeleine Lepeze (Me Denis, 12 mai 1620)] ; 2 métiers, 4 roues à filer, 21 peignes, 20 cardes, 2 paires de ciseaux, 1 dévidoir, 2 tournettes, 1 ourdissoir [inventaires de Jacques Mauger (Me Pezé, 8 novembre 1734) ; de Catherine Cochois, femme de Pierre Leroy (Me Lordereau, 15 février 1772).

([1912]) Une grande roue à calandre et une presse, moules à dessin, deux mortiers, 1 brouette [inventaire d'Etienne Graveline (Me Lefébure, 30 décembre 1767)] ; 2 mortiers et pilons, 5 moules à dessin [inventaires de Marguerite Garnier, femme de Louis Denis (Me Massot, 9 mai 1757)] ; 1 presse à vis, 1 calandre [inventaire de Jean Chambonnet (Me Chardon, 24 mai 1765)].

([1913]) Un soufflet, une bigorne, deux enclumes, un étau, trois marteaux à frapper devant, cinq marteaux à main, onze paires de tenailles, trois mandrins, deux viroles... [inventaire de Pierre Cappé, maréchal à Cheny (Me Prin, 23 mars 1792)].

([1914]) Une meule montée sur deux morceaux de bois propres à reposer les outils du moulin et deux perches à train [inventaire de Guillaume Bertine, meunier à Augy (Me Lefébure, 24 avril 1750)] ; un crible, un tamis à farine [inventaire d'Edme Villetard (Me Lefébure, 6 octobre 1767)] ; une pince, une scie, deux marteaux à battre, une autre marteau [inventaire de Jean Bornat (Me Lefébure, 18 septembre 1771)].

([1915]) Inventaire de Jacques Cavois (Me Deschamps, 22 mai 1781).

([1916]) Le matériel d'imprimerie se compose surtout de caractères, marbres, machines, dont cinq presses garnies de neuf fontes de caractères avec leurs italiques [Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137]. Quatorze ans plus tard, « *quatre presses garnies de leurs tympans, frisquettes, bancs et encriers* » sont toujours en état de marche, la cinquième presse à épreuve étant en très mauvais état. S'y ajoutent « *le train et les jumelles d'une sixième* » et deux presses à voguer [inventaire de Marguerite Collet, femme de François Fournier (Me Deschamps, 24 septembre 1778)].

([1917]) A la manufacture de Seignelay, « *il y a une ancienne frise* [qui] *ne peut aller qu'à force de bras* » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

([1918]) La meule verticale est « *mue à bras d'homme ou par un manège* » (Arrault, « Notice sur la formation d'argile supérieure aux sables ferrugineux du département de l'Yonne », séance du 20 mai 1839, *Bulletin de la société Géologique de France*, t.X, p.317).

([1919]) Léon (Pierre), Lévy-Leboyer (Maurice), *Histoire économique et sociale de la France*, tome III, 1789-années 1880, second volume, P.U.F., p.544.

jurassiques perméables de Basse-Bourgogne, notamment en Forterre. En 1809, dans l'Auxerrois, les quelque 35 moulins à vent recensés fournissent environ 10% de la capacité de broyage totale de céréales (la moitié dans les cantons de Courson et de Saint-Sauveur) ([1920]).

2) LES DISPOSITIONS DE L'AUXERROIS

a) Le bois

Avec un taux de boisement de l'ordre de 17% au début du XIXe siècle ([1921]) (cf. document n°7), l'Auxerrois dispose d'un potentiel supérieur à celui de la France entière (14%). Contrairement à la Puisaye ou à la Champagne humide, « *les bois y sont nécessaires mais non étouffants* » ([1922]). Mais les grandes masses forestières n'y sont pas absentes : forêt de Frétoy au sud-est, de Druyes à Bazarnes (plus de 8 000 hectares), bordure de la Puisaye (Dracy, Saint-Sauveur) et, au nord, forêt de Pontigny, bien entretenue par les moines de l'abbaye. À l'opposé, le long de l'Yonne et de la Cure, le pays vignoble manque cruellement de bois et doit donc faire venir ses paisseaux et ses merrains de Puisaye. La structure foncière est particulièrement morcelée, comme la structure agricole : les grands domaines sont rares. L'exploitation rationnelle en est donc plus difficile.

Chênes rouvres et charmes dominent, le premier en futaie, le second en taillis ([1923]). En fait, les essences variées servent à de multiples usages : bois de feu (hêtre, charme, châtaignier, alisier, tremble..), bois d'œuvre (chêne bien sûr, mais aussi hêtre, aulne, bouleau, orme...) et tan (chêne). À côté du chêne, tous les métiers y trouvent leur matière première : les ébénistes le merisier, le peuplier ou le tilleul pour les charpentes de meuble ; les charpentiers l'aulne pour les chevrons et les pièces de menue charpente ; les charrons le hêtre, le charme pour les pièces ayant à subir des frottements, l'orme pour les jantes de roue et les affûts de canon, l'orme tortillard pour les moyeux, le peuplier pour les panneaux de coffre de voiture ; les menuisiers le hêtre, l'érable, le bouleau, le peuplier ; les tonneliers le châtaignier et le frêne pour les cercles de tonneaux, le tremble pour la confection des doubles de fût pour celle des tonneaux à ocre et à ciment. Les sabotiers utilisent le bouleau, l'aulne, le hêtre, les mécaniciens l'alisier pour les travaux hydrauliques....

b) L'eau courante

L'énergie hydraulique présente quatre caractères :

- les précipitations annuelles sont moyennement abondantes, comprises actuellement entre 625 mm et 742 mm, inférieures à celles de Brest (1129 mm) mais supérieures à celles de Strasbourg (607 mm). Elles sont aussi assez régulièrement réparties dans l'année, avec un léger maximum d'hiver ou d'automne ([1924]).

([1920]) Renseignements statistiques sur les moulins à céréales en 1809 (A.D.Y., 6M1/4).

([1921]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

([1922]) Corvol (Andrée), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime, Essai d'économie forestière en Basse Bourgogne*, Paris IV, 1983, p.4.

([1923]) Picard, « Les forêts du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1890, p.131-221.

([1924]) Ces données ont été établies par la station météorologique de Saint-Georges à une époque récente.

Les principaux cours d'eau pérennes de l'Auxerrois

	Longueur dans l'Auxerrois en km		Longueur dans l'Auxerrois en km
Yonne	72	Serein	40
Cure	15	Ru de Beine	6
Armançon	20	Armance	15
		Loing	11
Ru de Druyes	8	Ru de Boutissaint	1
Ru de Genotte	4	Ru de Cognot	1
Ru de Vallan	6	Branlin	17,5
Ru de Baulche	31	Ouanne	20
Ru de Sinotte	13	Ru de Fontenoy	7
Tholon	12	Ru de Maurepas	4
Créanton	6		
		Vrille	6
Total		315,5	

Caractéristiques hydrologiques de quelques cours d'eau de l'Auxerrois
au 1er août 1988

	Station	Débit médian m3/s	Etiage m3/s
Armançon (a)	Jaulges	20,100	1,860
Armance	Chessy	3,690	0,303
Armançon (a)	Brienon	27,800	2,720
Serein	Courterolles	3,660	0,069
Serein	Chablis	7,710	0,154
Cure (b)	Arcy	16,800	2,130
Yonne (c)	Gurgy	40,200	9,430
Tholon	Champvallon	0,935	0,272
Ouanne	Toucy	1,050	0,038
Branlin	Champignelles	1,110	0,122

Ces chiffres tiennent compte de travaux effectués pour régulariser le débit des cours d'eau : (a) retenues de Grosbois et de Pont-et-Massène ; (b) barrages de Crescent et de Saint-Agnan ; (c) barrages de Pannessière et de Crescent. Source : Service régional de l'aménagement des eaux de Bourgogne.

- le réseau hydrographique est globalement peu dense : 208,5 km de cours d'eau pérennes, ni navigables ni flottables pour 2 207 km2, soit 0,1029 km par km2 contre 0,538 km pour la France entière ([1925]). En fait, le chevelu très fin de l'auréole argileuse du crétacé inférieur à l'Ouest s'oppose au réseau squelettique de la masse des plateaux bourguignons du centre et de l'Est. Les nombreuses vallées sèches y sont inutilisables. Seules comptent les grandes vallées allogènes descendues de la bordure septentrionale du Morvan (Serein) et quelques autres petits affluents (Ru de Druyes, Ru de Génotte, Ru de Vallan, Ru de Baulche, Ru de Sinotte...). Quant aux cours d'eau navigables et/ou flottables, comme l'Yonne, la Cure ou l'Armançon, les contraintes imposées à leur utilisation réduisent sensiblement leur potentiel énergétique : crues artificielles, affameurs...

([1925]) Benoît (Serge), « Le rôle de l'énergie hydraulique dans l'industrialisation de la France au XIXe siècle : l'exemple du département de l'Eure », *L'archéologie industrielle en France*, n°11 (juin 1985), p.59-120. La comparaison entre les densités hydrographiques doit être effectuée avec prudence car les cours d'eau pris en compte pour l'Auxerrois sont uniquement ceux utilisés par les moulins au XIXe siècle.

- les débits moyens sont forts inégaux : 22-29 m3/s pour l'Yonne à son confluent avec la Cure, 10-14 m3/s pour le Serein et 24-30 m3 pour l'Armançon à leur confluent avec l'Yonne. De plus, ces débits sont très variables tout au long de l'année : les étiages de l'Yonne sont très prononcés (jusqu'à 13 m3/s, voire 6 m3/s à Champs), ses hautes eaux accentuées (200 m3/s) et ses crues impressionnantes (500 m3/s) ([1926]).

- les pentes sont également inégales, très fortes pour les petits cours d'eau, qui compensent par là la modestie du débit ([1927]), beaucoup plus faibles pour les grands cours d'eau : Armançon : 7,5 pour 10 000, Yonne : 9,3, Serein : 15,25, Ouanne : 44, Ru de Baulche : 57,4, ru de Vallan : 116.

c) Les matières premières agricoles

L'agriculture fournit-elle des matières premières en quantité ou en qualité suffisantes ?

Les industries textiles trouvent sur place chanvre et laine et à l'ouest la terre à foulon. Tous les paysans cultivent une chènevière. La production est toutefois plus importante au sud (Toucy, Forterre, Courson, Mailly-la-Ville) et au nord, dans les vallées du Serein (Seignelay) et de l'Armançon (Germigny, Chéu, Vergigny, Ormoy), qui approvisionnent le pays vignoble, où le chanvre est complètement délaissé et dont, ailleurs, les exigences en engrais l'opposent au blé ou à la vigne (cf. document n°10). Il est en général cantonné dans les jardins, sauf dans les vallées alluviales de l'Armançon et du Serein. D'autre part, les seuls animaux dont l'élevage pourrait être source de richesse sont les moutons, mais « *cette espèce est aussi négligée* », la vaine pâture étant la règle et le pacage impossible en raison de l'extrême morcellement de la propriété. Leur densité est faible : 30 à 40 au km2 et leur qualité médiocre. En 1837 encore, un notable gagné aux méthodes nouvelles écrit : « *Les moutons sont en grande majorité chétifs, petits et grossiers.* » ([1928]) Leur extension passerait par la conversion de terres labourables en pâtures permanentes, par l'introduction de la pâture convertible, donc par un bouleversement radical des structures agraires, notamment la fin des droits communautaires et un regroupement des exploitations, au prix d'un fort exode agricole.

La production de céréales est basse : en 1809, la capacité annuelle de broyage de grain n'est que de 265 kg par habitant, légèrement supérieure à celle du Tonnerrois (261 kg/h) mais nettement inférieure à celle de l'Avallonnais (538 kg/h), du Jovinien (583 kg/h) et du Sénonais (735 kg/h). De plus, elle est particulièrement faible en pays vignoble, un peu plus forte au nord qu'au sud, comme l'atteste la répartition par cantons (en kg/h) ([1929]) :

Seignelay : 389
Auxerre : 170
Ligny : 436
Chablis : 180
Saint-Florentin : 481
Vermenton : 210
Coulanges-la-Vin : 270
Coulanges-sur-Yon : 214
Courson : 263
Saint-Sauveur : 274
Toucy : 299.

Les tanneries ont besoin de peaux, de tan de chêne et d'eau. Celles d'Auxerre bénéficient de la fourniture de peaux issues de l'abattage et de l'abondance de l'eau. Le tan arrive facilement des régions boisées situées en amont. Toucy profite de l'orientation vers l'élevage des bêtes à cornes de la Puisaye, de l'exploitation des bois de chauffage pour Paris et de l'eau de l'Ouanne, pour laquelle les risques de pollution sont moins gravement ressentis.

d) Les ressources du sous-sol

Le minerai de fer sidérolithique du sparnacien (e3) n'est plus exploité depuis longtemps. Ce n'est pas le cas des carrières de pierre. L'assise oxfordienne moyenne donne une belle pierre de taille (Mailly-la-Ville, Crain, Etais), ainsi que le calcaire corallien appelé pierre de Tonnerre (Saint-Cyr-les-Colons, Bailly près de Saint-Bris, Charentenay,

---

([1926]) La plupart de ces chiffres sont tirés de Moreau (Jean-Paul), *L'Yonne et ses affluents, Etude du régime et de l'aménagement d'un fleuve*, Thèse complémentaire, Paris, 1953. La force utilisée sur l'Yonne peut atteindre 25 CV-vapeur. A l'opposé, le ru d'Escamps a un débit de 0,065 m3/s au Moulin du Bourg et de 0,079 m3/s au Moulin Brûlé ; le ru des Riots ou de Terves de 0,066 m3/s au Moulin Neuf et de 0,092 m3/s aux Moulinards.

([1927]) Pour le ru d'Escamps, l'altitude est de 189 m au Champ Cry, un peu en amont d'Avigneau, et de 147 m à La Fermière, soit 42 m de chute sur 5 000 m, soit 8,4 pour 1 000.

([1928]) *A.Y.*, 1837, p. 199-201.

([1929]) Renseignements statistiques sur les moulins à céréales en 1809 (A.D.Y., 6M1/4).

Courson, Molesmes, Merry-Sec, Taingy, Thury). La craie et les calcaires kimméridgien, portlandiens et à spatangues donnent des moellons utilisés dans la construction des maisons. Les grès verts du crétacé inférieur servent comme pavés, moellons ou pierres de taille à Arran, près de Parly, Toucy ou Saint-Sauveur. On en fait même des meules pour broyer. À Dracy, la craie du turonien donne de la chaux.

Les argiles pour tuiles, briques et carreaux correspondent à l'Albien (argiles du Gault et marnes de Brienne), à l'Aptien (argiles à plicatules) et surtout au Barrémien supérieur (sables et argiles panachées) : de couleur grise, blanche, ocre ou vermillon, elles ont un état paraffineux et gonflent dans l'eau . À la faïencerie d'Arthé, à ces matières s'ajoutent les argiles grises et le kaolin du Sparnacien ([1930]). Les potiers utilisent les ferriers de Tannerre pour leur laitier et diverses sortes d'argiles : argiles à plicatules à Fontenoy, celles des sables de Puisaye à Moutiers et les deux à Treigny. Les terres sont « *diversement teintées et surtout de plasticités différentes, plus ou moins imprégnées de sable, c'est-à-dire plus ou moins dégraissées naturellement* » ([1931]). Par opposition aux terres de la région de Saint-Amand, « *elles sont plus variées, toujours plus sombres, plus colorées, imprégnées d'ocre, donnant des gris foncés, gris noirs dans la masse et des bruns, brun rouge, brun noir en surface* » ([1932]). Dans chaque tuilerie, on utilise de la terre située à côté des installations, comme dans celle de Chevannes, qui dispose de quatre arpents de terre propre à faire la tuile ([1933]). De même à Pontigny un peu plus tard ([1934]).

Au sud-ouest d'Auxerre, dans la région de Pourrain-Diges-Parly, la couche d'ocre, à la base des argiles du Gault (c2-1), a en général 0,40 à 0,80 m d'épaisseur, parfois deux mètres. Elle se divise en plusieurs lits : au-dessus, l'ocre dite *commune* - d'un jaune pâle très gradué - perd beaucoup de sa couleur au séchage à l'air libre ; l'ocre fine, dite *belle*, d'un jaune foncé régulier, conserve parfaitement sa coloration au séchage à l'air libre ; plus bas, le *caillou* est un sable plus ou moins grossier coloré par l'oxyde de fer et contenant des particules ferrugineuses ; à la base, dans le *rocher* ou *mâchefer*, constitué par un ensemble compact d'éléments grossiers, à texture gréseuse, liés entre eux par un ciment siliceux de couleur brun foncé, très ferrugineux, la partie la plus argileuse et la moins compacte s'appelle le *gruain*. Ces trois couches sont recouvertes d'une argile jaunâtre remplie de sable siliceux, qui contient très peu de fer. « *Cette argile, quoique jaune, n'est cependant pas employée pour la fabrication de l'ocre, parce que, d'une part, elle contient trop de sable, ce qui est une cause de perte, et que, d'autre part, elle renferme une forte dose de chaux, qui durcissant la matière,* [...] *la rend impropre à la peinture.* » ([1935])

B) L'ÉMERGENCE DU NOUVEAU SYSTÈME TECHNIQUE

L'émergence du nouveau système doit être étudiée dans ses trois composantes fondamentales : l'énergie, les matériaux, les machines.

1) L'ÉNERGIE

À la base des première et seconde industrialisations, l'énergie thermique prend successivement la forme de la machine à vapeur, puis des moteurs à gaz, à pétrole et à électricité.

a) L'essor des machines à vapeur et du charbon de terre

Le charbon de terre (cf. document n°47) peut servir simplement à cuire : Zagorowski y fait appel pour fabriquer son ciment ([1936]). Mais le plus souvent il sert à chauffer l'eau des machines à vapeur, dont l'introduction est progressive. Autorisée en septembre 1836, la première n'a qu'une force de 10 chevaux, bien inférieure à celle des forges d'Ancy-le-Franc (97 chevaux) : elle est destinée à faire tourner deux broyeurs à ocre ([1937]). La deuxième n'apparaît que

([1930]) Pellet (Camille), « La faïencerie d'Arthé à Toucy (Yonne) », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p.101.

([1931]) Poulet (Marcel), *La poterie traditionnelle de grès de Puisaye*, Merry-la-Vallée, 1984, p.32.

([1932]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe siècle à nos jours*, Merry-la-Vallée, 1981, p.104.

([1933]) Vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791).

([1934]) Cahier des charges (Me Bègue, 26 juin 1842) ; vente (Me Métairie, 9 décembre 1847) ; saisie immobilière du 30 mai 1851 (A.D.Y., 4Q saisie 46/3) ; vente (Me Houzelot, 16 novembre 1858) ; vente (Me Baudoin, 21 juillet 1872).

([1935]) Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ocres de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, Auxerre, septembre 1858, p.440.

([1936]) Pour le ciment de Vassy, il faut 1 hl de charbon par tonne, ce qui coûte 1,75F [dossier d'indemnisation pour la mise en chômage de l'usine du 18 août au 17 novembre 1859 (A.D.Y, 3 Sa)].

([1937]) Dossiers des autorisations (A.D.Y., 5M10/14-17, 30-41 et 56-57).

dix-sept ans plus tard, en juin 1853, pour la mise en mouvement de tours, alésoirs, machines, fours à chaux, à plâtre.... ([1938]).

Consommation de combustibles minéraux solides dans l'Yonne
de 1847 à 1892 (en tonnes)

	Hors-transport	Transports
1847	17 090	0
1860	16 040	18 510
1872	22 240	23 970
1884	60 984	41 981
1892	60 878	52 057

Source : statistiques de l'industrie minérale.

Le rythme s'accélère alors ([1939]) (cf. documents n°49, 50 et 51) et concerne tous les secteurs : - l'industrie mécanique : Muzey, en mai 1855 (3 CV), Achille Leroy, en décembre 1856 (8 CV), Naslot dans les années 1860, Leroy fils en mai 1874 ; - le travail du bois : Lyon, fabricant de parquets, en mars 1856, la tournerie Dufour et la scierie Trutey en 1860 ; - l'imprimerie : Perriquet & Rouillé (novembre 1856), Gallot (février 1859), Boudin (février 1859) ; - le travail de l'ocre : Lechiche à Sauilly (Diges) (février 1858), Parquin & Cie (novembre 1859 et novembre 1863), Perdet & Gogois (6CV) ([1940]), Pradier & Perrin (12 CV) ([1941]). ; - le travail des céréales : en 1858, les moulins Trutey-Marange, (15 CV) et du ru de Vallan (6 CV) ; - la fabrique de moutarde (4 CV) ([1942]) ; - la carrosserie et le charronnage : Chambard & Cuillier (février 1859) ; - la fabrique de plâtre et de ciment : Gogois (décembre 1859) et celle de ciment romain Zagorowski (janvier 1862) ; - l'épuisement et les dragages : Muzey, au barrage de la Chaînette, à Auxerre (1859) ; l'atelier de François Guilliet : 4 CV en décembre 1863, 11 CV en mai 1876 ; - la fabrique de colle Jacquelin (1866) ([1943]).

Nombre d'entre elles sont des locomobiles (cf. document n°48), à la ville comme chez Guilliet en 1864 ([1944]), et à la campagne comme dans le travail mécanique du bois : Bernard transporte dès mars 1856 une locomobile « *sur tous les points où se trouvent des bois à débiter* » ([1945]). En 1873, un entrepreneur chargé de l'extraction de l'ocre utilise une locomobile de 2 CV ([1946]).

([1938]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94.

([1939]) Au concours régional d'Auxerre de 1859, « *la vapeur aidant, les ingénieuses machines sifflaient, grinçaient, ronflaient, à qui mieux mieux* » (*A.Y.*, 1860, p.158).

([1940]) 10 madriers, dont 4 inférieurs, 1 chaîne et 1 poulie, 18 brouettes, une loge en gluis (paille) couverte de voliges (Me Piétresson, 17 décembre 1871).

([1941]) D'après l'ordonnance d'adjudication du 29 novembre 1879, (A.D.Y., 4QT n°1114).

([1942]) Chez Putois, se trouvent une chaudière à vapeur avec son cylindre de la force d'un cheval, 1 broyeur, 3 paires de meules montées sur établis [vente s.s.p. du 24 février 1866, enregistrée à Auxerre le 26 février 1866 (A.D.Y., 3Q 1169)].

([1943]) A l'aide d'un générateur de vapeur, l'eau est transformée en vapeur dans des bouilleurs et cuit os, viande et tendons en vase clos [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5 M 10)].

([1944]) « *Ne sachant pas quels développements prendra ma nouvelle industrie, n'ayant à ma disposition qu'un espace assez restreint et n'étant d'ailleurs que locataire de la maison que j'habite, j'ai voulu m'abstenir de toutes dépenses extraordinaires et n'acquérir qu'une machine à vapeur locomobile, parce que ces sortes de machines* [...] *ne nécessitent pas les frais de maçonnerie et de construction qu'entraînent avec elles les machines fixes* » [lettre de François Guilliet au préfet, 2 mai 1864 (A.D.Y., 5M10/6)].

([1945]) Contre laquelle « *les scieurs de long du canton d'Aillant-sur-Tholon déclarent la guerre* » [Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques dans la ville, les faubourgs et la banlieue d'Auxerre », *B.S.S.Y.* t.37 (1883), p.169-180].

([1946]) Marché avec Bruet (acte s.s.p. du 28 mai 1873).

Évolution de la puissance installée des machines à vapeur
utilisées par l'industrie de l'Yonne

	Puissance en CV	Taux annuel moyen
1879	1 911	
		+ 1,07%
1889	2 125	
		+ 4,92%
1909	5 551	
		+ 3,20%
1913	5 721	

Source : statistiques de l'industrie minérale

Jusqu'en 1884, la puissance installée dans les établissements industriels de l'Auxerrois augmente fortement, à un rythme annuel sans doute proche des 9% ([1947]). En 1884, la taille moyenne des machines est faible (11,6 CV dans l'industrie), mais reste proche de la moyenne française (moins de 13 CV) ([1948]). Les machines à vapeur ont déjà l'essentiel du terrain. Trutey-Marange a une machine de 35 CV ([1949]) et Muzey à Vaux une machine de 5 CV et demi ([1950]). Bernard & Holfeld ont deux machines (une de 50 chevaux dotée d'un palan et d'un treuil, et une de 12 chevaux) ([1951]).

De 1884 à 1913, l'augmentation moyenne annuelle est plus lente : sans doute moins de 4%. Muzey ajoute à Vaux une machine de 10 CV ([1952]), Chambard fils une machine de 8 CV ([1953]), son successeur deux autres beaucoup plus puissantes ([1954]), Guilliet diverses machines ([1955]). D'autres secteurs s'équipent aussi : les tuileries Duranton et Aléonard ([1956]), la laiterie Hérold ([1957]), les fabriques de charrues Crépain ([1958]) et Renard ([1959]).

Selon les branches, l'intensification est inégale : elle est très faible pour les tanneries, les filatures de tissus et les fabriques de vêtements. Elle est plus forte pour les autres secteurs. Mais elle est aussi d'inégale durée : elle est précoce et régulière pour les minoteries et les scieries, tardive et très courte pour les usines de transformation des produits du sous-sol (1894-1903), très forte et très tardive pour la métallurgie (1903-1909) grâce à Guilliet. D'autre part, la puissance moyenne des machines placées à demeure, dépasse légèrement le niveau de 1884 ([1960]), alors que durant la même période dans la France entière elle a triplé, passant de 12,7 CV à 68 CV. Si les petites usines subsistent, les grandes (les vraies ?) usines font donc défaut (hormis Guilliet) !

([1947]) Pour l'ensemble du département de l'Yonne, cette puissance passe de 153 CV en 1853 à 2 018 CV en 1884, soit une croissance annuelle moyenne de 8,7% (statistique de l'industrie minérale).

([1948]) Ces chiffres sont ceux de l'ensemble du département de l'Yonne.

([1949]) Cahier des charges (Me Roumet, 21 juin 1890).

([1950]) Acquisition d'un four à chaux à Vaux (Me Guimard, 20 mars 1880).

([1951]) Etat du matériel et des constructions de la société Bernard & Holfeld (Me Girard, 30 avril 1880).

([1952]) En juin 1887 [autorisations (A.D.Y, 5M 10)].

([1953]) En février 1890. Id.

([1954]) Le 1er septembre 1906, chez Commergnat est autorisée la mise en route d'une chaudière à vapeur fixe multitubulaire à foyer extérieur de 50,20 m2 de surface de chauffe (type Roser) ; en 1910, la nouvelle machine à vapeur atteint 120 CV. Id.

([1955]) Une machine en août 1896, une machine demi-fixe en décembre 1899, une machine et des générateurs en 1906. Sont acquises aussi : une chaudière de 100 m2 en février 1896, en mai 1899, deux chaudières de 250 m2 en juin 1915 [livret concernant l'équipement de l'usine, 1886-1916 (archives Guilliet)].

([1956]) Aléonard dispose d'un générateur d'une force 40 CV [donation partage par Jules Auguste Aléonard et Amélie Thienloup (Me Bornot, 3 mai 1906)].

([1957]) Un moteur à vapeur horizontal de 12 CV [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([1958]) Trois machines à vapeur (20-25 CV, 10 CV et 3 CV [inventaire après décès (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([1959]) Dans l'usine construite en 1912, une machine à vapeur de 70 CV commande une génératrice électrique qui fournit la lumière et « *la puissance nécessaire aux moteurs électriques* » (article « Abel Renard, à Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.37).

([1960]) Pour l'ensemble du département, elle est de 15,7 CV en 1913.

b) Moteurs à pétrole, à gaz et à l'électricité

Un moteur à gaz est acquis par Guilliet en 1897, un autre en juin 1901 ([1961]). Hérold fait de même un peu plus tard ([1962]). L'énergie électrique prend le relais assez tôt. Après Bernard & Perriquet, Guilliet, achète une dynamo Gramme en janvier 1890, puis une dynamo en février 1892 ([1963]). Hérold se dote d'une dynamo d'éclairage de 5 CV et d'un moteur électrique de 3 CV ([1964]). Il en est de même chez Crépain ([1965]).

L'énergie électrique offre bien des avantages : souplesse de marche, simplicité d'entretien. Le courant continu est préféré au courant alternatif. Pour les puits d'ocre par exemple, il donne pour une faible profondeur d'extraction la possibilité du maximum de cordées dans le temps, la plus grande précision de manœuvre pour les arrêts et le minimum d'appel de courant au démarrage. Mais comme son transport coûte très cher ([1966]), il faut le produire le plus près possible de son lieu d'utilisation.

2) LES PROGRÈS DU MÈTAL

Pendant longtemps, « *on produisit* [...] *du mauvais fer, et même souvent du très mauvais fer, irrégulier, cassant, difficile à souder, difficile à travailler* » ([1967]). Les progrès de la sidérurgie permettent dès le XVIIIe siècle d'obtenir un métal à la fois résistant et plus facile à travailler, en même temps que plus abondant. L'apparition de l'acier au creuset, au milieu du XVIIIe siècle et, à sa suite, des machines-outils pour le métal, en particulier des machines à aléser de Wilkinson (1772), les machines à fileter (pour les vis et les écrous), les machines à raboter, ouvrent définitivement la voie à la machine de métal.

Dans l'Auxerrois, **ce n'est qu'à partir de 1850 que le métal se substitue rapidement au bois**. Jusqu'alors le prix excessif des matières en avait restreint l'emploi. L'habileté acquise dans l'industrie métallurgique en réduit le prix et en répand l'usage : coussinets en bronze, tuyaux en fer, en cuivre ou en plomb, réservoirs en tôle, moteurs et pignons en fonte, meules de broyage... ([1968]). Les forges se multiplient, tant à la ville qu'à la campagne, qu'elles soient intégrées aux autres activités comme chez Parquin & Cie, Challe, Guilliet, Chambard (cf. document n°116), Aléonard, Charles et Crépain, ou qu'elles ne le soient pas comme dans les ateliers de ville (Chion à Auxerre en 1874) ou de village (à Vergigny en 1878 et à Crain en 1886) ([1969]). Peu avant 1860, Leroy installe à Auxerre la première fonderie de seconde fusion, peu avant Muzey, et y expose en 1858 des échantillons de fonte moulée. Ils achètent la fonte, mais récupèrent aussi chez les particuliers, les forgerons locaux et les autres artisans fonte bocage, vieille fonte, fonte brûlée ou « *atteinte au feu* », vieux bronze, ferrailles (moyeux, roues, engrenages cassés...) ([1970]). Heurtebise dispose en 1885 de trois cubilots et Guilliet en 1890 d'un cubilot d'une capacité de 7 à 8 tonnes de fonte par coulée.

Dès son installation rue du Temple, en 1848, Guilliet substitue « *une roue en fonte à celle en bois dont il s'*[est] *servi jusqu'alors* » ([1971]). Peu après, il utilise des aciers fondus trempés et recuits des forges. Naslot remplace le fer par l'acier « *le mieux trempé* », « *de sorte que ses outils sont plus légers en même temps que plus résistants* » ([1972]). Mais la qualité du métal laisse souvent à désirer. Nombre d'instruments agricoles en fer restent « *trop lourds, grossiers, mal faits, fabriqués avec des*

([1961]) Livret concernant l'équipement de l'usine (archives Guilliet).

([1962]) Inventaire après décès (Me Loup, 30 octobre 1920).

([1963]) Livret concernant l'équipement de l'usine (archives Guilliet).

([1964]) Inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920).

([1965]) Inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908).

([1966]) La seule acquisition du cuivre nécessaire à couvrir une distance de 1 450 m revient à 139 500F (23 715F) [rapport de M. Noble sur la force motrice du centre de Sauilly du 11 décembre 1926 (archives Lechiche)].

([1967]) Gille (Bertrand), *opus cité*, p.693.

([1968]) Etat du matériel à l'ocrerie Brichoux (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901).

([1969]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3). Il en est de même dans les fermes : Bounon expose une forge portative à ventilateur au Concours régional d'Auxerre de 1859. Mais les matrices cadastrales ne répertorient pas ces forges là.

([1970]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol.

([1971]) « *Malheureusement le jour où il en fit l'essai, il laissa dans l'engrenage l'index de sa main droite* » [Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, esquisse biographique*, Auxerre, Rouillé, 1885, p.12].

([1972]) Article de P. de Schodt, *Journal de l'agriculture progressive*, n°14, 5 octobre 1867.

aciers de rebut, tassant la terre au lieu de la couper » ([1973]). Des clients de Guilliet se plaignent : « *Les douze mèches étaient trempées bien trop sec. Les deux premières ont cassé sans le moindre forçage et en attaquant le bois* » ; ou bien : « *Des dix-neuf tarières, aucune n'est utilisable. Elles sont trop dures. Elles ne reçoivent pas l'affûtage. Elles ont une mauvaise coupe.* » ([1974]) Les pièces défectueuses manquent de provoquer des accidents graves : « *Je vous renvoie aujourd'hui* [...] *un outil* [...] *qui a failli tuer deux ouvriers, car le morceau est allé frapper contre un mur à dix mètres de la toupie avec la force d'un éclat d'obus.* » ([1975]) En 1885, dans les stocks de matières premières, les produits en métal y dépassent ceux en bois ([1976]).

Petit à petit **les progrès de la sidérurgie améliorent la qualité des métaux**. La fabrication d'éléments de grandes dimensions et résistants comme celle des appareils de levage est désormais possible ([1977]). L'outillage gagne en précision. Dans la construction, la consommation de métal à Auxerre passe ainsi de 29 tonnes en 1874 à 294 tonnes en 1884 et à 1 356 tonnes en 1912 ([1978]) : les travaux d'assainissement (égouts, eau...) offrent à la fonte les débouchés les plus importants ([1979]).

Le métal fait sauter bon nombre de goulots d'étranglement, se substituant au bois sans pour autant l'exclure : la production de fonte moulée de deuxième fusion de l'Yonne passe ainsi de 689 tonnes en 1873 à 1 131 tonnes en 1900 ([1980]). À partir de 1860, l'acier se substitue au fer dans un grand nombre d'usages courants. De plus, la nouvelle sidérurgie, à base scientifique, peut livrer des produits spécifiques adaptés à chaque besoin : la technologie des alliages s'est perfectionnée et la science de la métallographie a pris son essor. Après 1875, le travail du métal connaît une croissance spectaculaire, qui se confirme après 1885. Dans les stocks de matière première des mécaniciens, la place du métal devient prépondérante ([1981]). Dans l'ensemble de l'arrondissement, les effectifs de la métallurgie passent de 1 133 en 1896 à 1 509 en 1906 (+ 33,2%) ([1982]).

3) LES MACHINES

L'introduction du métal améliore engrenages et transmissions, réduit les frottements excessifs et l'usure, améliore les assemblages et surtout la marche. Le machinisme n'est pas né au XVIIIe siècle : il s'était déjà développé de façon remarquable à la Renaissance ([1983]). Mais il prend lors de la Révolution industrielle une autre dimension. Maurice Daumas voit même dans son expansion l'élément fondamental de la période 1725-40 à 1850-60 ([1984]). Pour lui, il n'est pas inexact de voir dans ce phénomène la cause première de toutes ces transformations. Qu'en est-il dans l'Auxerrois ?

([1973]) Catalogue de Naslot, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p.348, B.M. d'Auxerre.

([1974]) Copies de lettres de clients Guilliet du 5 avril au 25 septembre 1875 (archives privées).

([1975]) Ibid.

([1976]) Fers et aciers bruts (6 568F), fonte (3 536F), boulonnerie (1 506F) contre 4 744F de bois à travailler [acte de société (Me Parry, 29 mai 1885)].

([1977]) Rouillé (A.), « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle », *A.Y.*, 1856, p.148-177.

([1978]) D'après les statistiques de l'octroi (A.M. d'Auxerre).

([1979]) Pineaux (Denise), *Architecture civile et urbanisme à Auxerre*, 1800-1914, Auxerre, 1978, p.45.

([1980]) Statistiques de l'industrie minérale.

([1981]) Ainsi chez Muzey : fers (6 000F), fontes (4 000F), aciers (1 000F), cuivres et bronzes (1 000F) contre bois (5 000F) [inventaire (Roumet, 30 janvier 1891)] ; chez Piat & Fougerol pointes, boulons, rivets cuivres (14 000F), fers, aciers, fontes (18 000F) contre bois (11 800F) [inventaire (Me Robin, 10 juin 1917)] ; chez Baillot : 980 kg de fer, 475 kg d'acier, 475 kg de fonte malléable (vente du fonds de commerce s.s.p. du 1er avril 1901) ; chez Crépain : 25 542 kg de tôles d'acier pour rouleaux, 12 357 kg d'aciers à socs en barre et rognures, 61 688 kg de fer au coke, 19 591 kg d'acier doux, 7 078 kg de fer à T, 1 346 kg d'acier à U, 696 kg de fer à boulons, 41 kg d'acier en barre, 162 kg de cornières en bout, 62 kg de rognure de fer à T, 305 kg de cercles de roues ; boulons, vis, rondelles, goupilles, clavettes, boulons, rivets, écrous, manettes, bielles, coulisseaux, oreilles de chat, 2 cylindres en fonte, 31 engrenages, 48 coussinets de cuivre [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([1982]) Si les effectifs des forges-taillanderies se tassent (477 en 1896, 449 en 1906), ceux des charpentes en fer (respectivement 136 et 188) et de la chaudronnerie-fonderie (322 et 645) augmentent fortement [recensement de la population de 1906].

([1983]) Gille (Bertrand), *opus cité*, p.692.

([1984]) Titre du tome III, 1969, de la collection : Daumas (Maurice), *Histoire générale des techniques*, Paris, P.U.F., 5 volumes, depuis 1962.

a) Jusqu'en 1850 : une mécanisation très lente

Dans la meunerie, premier secteur fortement mécanisé, se multiplient les appareils de nettoyage, « *bluteries et agrès de toutes sortes* » ([1985]). Le travail de l'ocre s'en inspire dès la fin du XVIIIe siècle : dans chacun des deux ateliers de Croiset, l'ocre est écrasée par une pierre bise roulant sur un massif en maçonnerie, puis passée dans un bluteau, à la manière de la farine. Suivent l'émoulerie d'un taillandier de Cravant en 1811 ([1986]), la filature textile à la fin des années 1820 à Auxerre ([1987]), Seignelay, Pontigny et Toucy ([1988]), les moulins à tan ([1989]), la brasserie ([1990]).

En novembre 1825, dans l'Auxerrois, « *on ne fait usage ni de machines à vapeur, ni d'autres machines semblables à celles que l'industrie importe d'Angleterre* » ([1991]). Toutefois, « *on sent le besoin d'employer des machines* » et « *l'usage en augmente tous les jours* » ([1992]). Mais jusqu'en 1850, la main-d'œuvre reste abondante et (assez) bon marché et, essentiellement en bois, les machines restent rudimentaires : « *Le jeu dans les fixations des assemblages, les frottements et l'usure des parties mobiles* [sont] *autant d'inconvénients majeurs difficiles à surmonter.* » ([1993]) La nature même du métal et l'outillage de son travail ne sont pas encore capables de donner des assemblages de bonne qualité, car « *les assemblages mobiles en bois étaient peu aisés à réaliser et la multiplication des frottements absorbait une part non négligeable de l'énergie* » ([1994]). « *Le bois rendait difficile le perfectionnement ou le développement des organes de transmission des mouvements dans les machines.* » ([1995])

b) Une accélération progressive (1853-1880)

Les moulins à blé multiplient les appareils. Au Batardeau, le nombre de paires de meules passe de 2 en mars 1835 à 3 en février 1846 et à 5 en mai 1876 ([1996]) : les appareils y sont très nombreux ([1997]). La capacité du moulin Trutey passe de quatre paires de meules en 1860 ([1998]) à douze cylindres en 1890 ([1999]). Dans le travail de l'ocre, les

---

([1985]) Chez Trutey, un nettoyage (système Corrèze), des bluteries et agrès de toutes sortes, un tire-sacs, une chambre à râteau.... [vente (Me Esmelin, 31 janvier 1859)].

([1986]) Jean Boudart est autorisé à construire sur un terrain de sa commune une émoulerie pour aiguiser les outils qu'il fabrique [moulins et usines (A.D.Y., 3 Sa)].

([1987]) Chez Mauger-Lenoir, on utilise une presse, des croix de chardons avec leurs râteliers, six roues à filer, un métier à draps [inventaire (Me Blanvillain, 26 février 1828)]. Les roues à filer sont dans la pièce du comble de la filature, et non dans la filature elle-même, où se trouvent plusieurs couvertures tendues sur cordages et une grande quantité de croix de chardons avec leurs râteliers. L'équipement est si faible par rapport à celui de Sens (1 160 broches pour la laine, 600 pour le coton), qu'il faut faire appel aux filatures de Villeneuve-l'Archevêque [réponse du 5 novembre 1825 de l'ingénieur en chef au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2)].

([1988]) En 1872, la filature a : 1 métier à filer de 192 broches, 1 de 160 broches, 1 de 70 broches, soit en tout 422 broches ; 3 assortiments de cardes ; 1 loup, 1 tour, 1 foulage mécanique, 1 presse, 2 machines à peloter, 1 dévidoir, 2 chaudières de teinturier, et divers autres objets et ustensiles attachés aux besoins de l'usine [contrat de mariage entre Jules Emile Lesire et Mélanie Félicité Guiblin (Me Perreau, 29 avril 1872)].

([1989]) Commeau installe un moulin à tan au moulin Judas en août 1829, Breton un autre au moulin de Curly (Venoy) en 1850.

([1990]) Liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819).

([1991]) Réponse le 5 novembre 1825 de l'ingénieur-en-chef des Ponts-et-Chaussées au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2).

([1992]) Ibid.

([1993]) Gille (Bertrand), *opus cité*, p.693.

([1994]) Id., p.609-611.

([1995]) Id., p.604.

([1996]) Moulins et usines (A.D.Y., 3 Sa).

([1997]) Nettoyage, tarare aspirateur, coffres (à blé nettoyé, à bluterie, à boulange, de bluterie à diviser les gruaux, à sons), cylindres de bluterie (notamment un à six pans), bluterie verticale à brosses et à toile métallique, chambres (de la brosse, à farine), coffres de cylindre (cribleur, émotteur et cribleur).... Les manutentions passent par des vis mouilleuses ou à boulange et surtout par des élévateurs, parfois par des brouettes et des monte-sacs. Incontestablement, la meunerie est le secteur où l'automatisation du procès de production est la plus avancée [prisée du matériel du 20 juin 1877 (adjudication, Me Gestat, 21 juin 1878)].

([1998]) Jean Emmanuel Blaise dote le mécanisme du moulin de 4 paires de meules, tire-sacs, nettoyage du système Corrèze, bluteries, chambre à râteaux, chambre pour le mélange des farines, vis, courroies, trémies, tuyaux, chaînes à godets, poches à l'anglaise, brouettes, grues [vente (Me Esmelin, 26 novembre 1860)].

([1999]) Un appareil à deux cylindres pour le premier passage, deux appareils broyeurs à quatre cylindres pour les quatre suivants, deux convertisseurs à quatre cylindres pour les derniers [cahier des charges (Me Roumet, 21 juin 1890)].

barboteurs apparaissent dès 1836 ([2000]). En août 1859, l'ocrerie Judas compte six manèges ([2001]). En 1885, les broyeurs sont au nombre de 11 chez Parquin, 9 chez Sonnet & Cie, 2 chez Lechiche et 5 chez Jouannin ([2002]).

L'imprimerie est un secteur en pointe. En 1853, Perriquet installe la première presse mécanique (600 à 800 exemplaires par heure), imité en 1859 par Gallot et Boudin ([2003]). « *On n'entend plus "gémir les presses" comme cela se faisait autrefois : un conducteur et deux enfants suffisent pour desservir l'ingénieuse machine et semblent faire en se jouant un travail auquel on n'emploierait pas moins de huit pressiers.* » ([2004]) Ribière constate en 1858 : « *Les antiques presses à bras de Gutenberg, celles qui fonctionnaient il y a trente ans à peine, sont passées à l'état de curiosité archéologique.* » ([2005])

À la cimenterie Zagorowski, les deux paires de meules remplacent vingt ouvriers se servant de pilons et de mortiers ([2006]). Dans la boulangerie, sont introduits le pétrin mécanique ([2007]). La scierie Lyon utilise sur ses chantiers des scies, « *mécanismes et pièces mécaniques de toutes sortes* » ([2008]) et ses ateliers d'Auxerre des machines de plus en plus diversifiées ([2009]), comme - dans une moindre mesure - chez Guilliet & Mercier ([2010]). La même année, Muzey installe des tours dans ses ateliers. En 1859, les charrons Chambard & Cuillier font appel à des tours et scies circulaires ([2011]). La découpe des blocs de pierre se fait aussi à la machine comme à Charentenay. Perdet & Gogois ont une paire de meules d'1,30 m de diamètre, un concasseur avec sa chaîne à godets, trois cylindres (bluteries) garnis de toile et destinés à préparer trois sortes d'ocres ([2012]). Leroy fils dispose d'un petit marteau pilon, deux forges, sept tours, une perceuse ou fraiseuse, une raboteuse, une machine à percer, une meule à affûter, six étaux montés sur établis ([2013]). Guilliet multiplient tours à métaux, raboteuses, tour à plateau circulaire, machines à percer et à aléser, fraiseuses...

Le transport de l'ocre sur les lieux d'extraction peut avoir recours à un chemin de fer Accön ([2014]), de même que la descente de blocs de pierre ([2015]). Le chargement peut être facilité par un treuil et une grue.

c) Un emballement à partir de 1880

La machine n'a pas pour but essentiel d'élargir les capacités mais d'accroître les rendements. Le coût des biens de production s'effondre, les taux d'intérêt diminuent fortement, alors même que la main-d'œuvre se fait rare (notamment jeune) et que les salaires s'accroissent. Les industriels recherchent alors surtout des économies de main-d'œuvre.

- les manutentions

La mécanisation porte d'abord sur les manutentions. Dans les moulins à blé et les ocreries triomphent vis, chaînes à godets et élévateurs ; dans les laiteries pompes et tuyaux ; dans les scieries, fonderies et ateliers de mécanique

---

([2000]) Zagorowski (J.), art. cité, p.439-452.

([2001]) Dossier d'indemnisation [moulins et usines (A.D.Y., 3 Sa)].

([2002]) Registre des patentes (A.M. d'Auxerre).

([2003]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur », art. cité, p.83-94. La presse chez Gallot tire 1 000 exemplaires/heure [Ribière (Hippolyte), *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et spécialement à Auxerre*, Auxerre, 1858].

([2004]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur », art. cité, p.90.

([2005]) Ribière (H.), *opus cité*.

([2006]) Dossier d'indemnisation pour la mise en chômage des usines du 18 août au 17 novembre 1859 (moulins et usines, A.D.Y., 3 Sa).

([2007]) Deux pétrins mécaniques et deux fours sont construits en 1857 dans la maison du n°106 de la rue du Pont [acte de société (Me Piétresson, 11 décembre 1856)].

([2008]) Acte de société s.s.p. du 31 janvier 1862 (enregistré à Auxerre le 11 février 1862, A.D.Y. 3Q 1165).

([2009]) 1 machine à rainer, 1 varlope mécanique, 1 machine à tenon, 1 machine à mortaiser [inventaire (Me Piétresson, 25 février 1870)].

([2010]) Vente (Me Mathieu, 15 septembre 1863).

([2011]) En 1863 la puissance de l'outillage est telle qu'ils sont en mesure de produire 15 paires de roues par jour [lettre au maire d'Auxerre (archives de l'octroi, A.M. d'Auxerre)].

([2012]) Vente (Me Piétresson, 17 décembre 1871).

([2013]) Vente (Me Roumet, 12 août 1891).

([2014]) Marché avec Bruet (acte s.s.p. du 28 mai 1873).

([2015]) Comme dans la carrière de Puissant [publicité des carrières Puissant (vers 1880) (Fonds Lorrin, A.M. d'Auxerre)].

grues, treuils, palans et ponts roulants ([2016]). Chez presque tous, les communications internes sont facilitées par de petits chemins de fer (railways) économiques (système Decauville) munis de leur plates-formes tournantes, wagonnets, voies de garage... ([2017]). Chez Guilliet, sur un petit chemin de fer, « *se meut, dans tous les sens, une grue destinée à effectuer, avec la plus grande facilité, les transbordements et déplacements successifs nécessaires aux pièces de fonte ouvrées et de tous objets pesants et encombrants* » ([2018]).

- la transformation

La mécanisation se poursuit dans les activités de broyage, notamment le travail du grain (en 1913, dans l'Auxerrois, on compte quinze "*minoteries*") ou celui de l'ocre. Elle s'accélère dans l'imprimerie ([2019]).

Elle gagne de **nouveaux secteurs**. Les tuileries Aléonard et Duranton se dotent de cylindres-broyeurs, malaxeurs, mouleuses, presses à tuiles mécaniques ([2020]), la fabrique de chaux et de ciments de broyeurs, blutoirs... ([2021]), la laiterie Hérold d'écrémeuses, baratte, malaxeur, machines à sécher le lait ([2022]), la confiserie Moreau de broyeur, mélangeur ([2023]), la fabrique de chaussures Berthier de 10 machines à presser, cambrer, clouer les semelles et les talons ([2024]).

La mécanisation est particulièrement spectaculaire dans **le travail du bois** avec scies circulaires, alternatives ou verticales, perceuses, raboteuses, fraiseuses, toupies ([2025]). Dès 1880, à la parqueterie Bernard & Holfeld, les cylindres des quatre bouveteuses ou raineuses tournant à 1 500-2 000 tours/minute effectuent en quelques secondes un travail qu'un ouvrier menuisier mettrait plus d'un quart d'heure à faire. Les cylindres-couteaux des trois raboteuses marchent à une telle rapidité (2000 tours/minute), qu'« *on ne les aperçoit pas* » ([2026]). Les billes de chênes sont équarries à la scie circulaire en quelques minutes avec une puissance pouvant atteindre 100 CV, ce qu'« *une escouade de scieurs de long ordinaires mettrait plus d'une semaine à accomplir* » ([2027]).

([2016]) L'usine Heurtebise possède une grue de 20 tonnes pour la manœuvre et la fonte des cylindres compensateurs et des accumulateurs de pression [*Les grandes usines de Turcan*, Revue périodique des Arts industriels, Description des usines françaises et étrangères, XVII, 1885). Elle se dote ensuite de quatre palans et d'un pont roulant pour le service du gros tour [saisie immobilière, 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)]. Chez Bernard & Holfeld, les billes de bois sont saisies par des grues mobiles munies d'énormes tenailles [Desmaisons (Louis), « *Promenades* », art. cité, t.37 (1883), p.175].

([2017]) C'est le cas notamment chez Bernard & Holfeld : « *Cette grande rue est occupée dans son milieu par une voie de chemin de fer, sur laquelle s'embranchent, avec leurs plaques tournantes, de nombreuses ramifications* » [Desmaisons (Louis), « Promenades », art. cité, t.37 (1883), p.171]. C'est aussi le cas chez Chambard pour le maniement des grumes et planches de bois [Id., *B.S.S.Y.* t.40 (1886), p.161-175] et chez Puissant pour celui des blocs de pierre : un chemin de fer, des wagons, des bardeurs, un treuil, une grue [réponse de Puissant, exploitant de carrières, enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)]. Par la suite, Piat & Fougerol, Guilliet, les ocriers (d'après les plans d'usines), les tuiliers comme Duranton (vente, Me Denis, 17-20 août 1920) et les cimentiers comme André (la voie Decauville, les wagonnets et rails, 2 chevaux, 3 voitures tombereaux) [cession (Me Gagnard, 1er décembre 1901)] font de même.

([2018]) Desmaisons (Louis), « Promenades », art. cité, t.38 (1884), p.1-46.

([2019]) Entre 1879 et 1883, Albert Gallot acquiert une machine à retirateur, trois machines en blanc et 1 machine pour la lithographie [inventaire (Me Hattier, 1er janvier 1886)].

([2020]) Chez Aléonard : 1 cylindre broyeur et 1 caster, 1 malaxeur, 1 mouleuse, 1 presse à tuiles mécaniques, 5 presses [donation-partage (Me Bornot, 3 mai 1906) ; chez Duranton : vente (Me Denis, 17-20 août 1920).

([2021]) 1 machine à vapeur à l'usine de Bertry à Vermenton [cession par Louis François André à Louis Henri Gustave Marie Lambert (Me Gagnard, 1er décembre 1901)].

([2022]) Hérold a deux écrémeuses de 540 litres/heure chacune [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([2023]) Registre des patentes (A.M. d'Auxerre).

([2024]) Ibid.

([2025]) 21 scies à bois de tous types (alternatives à quatre lames, à ruban, à plateau), 2 raboteuses, 3 fraiseuses, 1 toupie, 1 tour à brocher (acte de société, Me Girard, 30 avril 1880).

([2026]) Desmaisons (Louis), « Promenades », art. cité, t.37 (1883), p.169-180.

([2027]) En 1889, les machines sont les suivantes : 2 scies à bois montant complètes de 4,50m de profondeur, 1 tour à brocher monté, 2 scies à parquet, 1 scie à parquet, 1 scie à plateau, 2 scies à équarrir, 1 scie à ruban à équarrir, 1 scie verticale à 4 lames, 1 scie à ruban à équarrir ou faire de la planche, 1 petite scie à ruban à chantourner, 1 scie à bois à brûler, 1 scie à rogner le parquet, 1 scie à dériver le bois de menuiserie, 2 raboteuses complètes, 2 scies à dresser le parquet, 1 scie à tirer de large, 3 raineuses complètes, 1 toupie, 1 scie à rogner le parquet, 1 scie à dresser le bitume, 2 scies à rogner le bitume, 1 machine à affûter, 4 scies verticales.

En 1885, à la charronnerie Chambard, « *une formidable courroie coupe obliquement l'espace pour s'enrouler sur le tambour principal du grand arbre auquel sont reliées toutes les poulies commandant les diverses machines et les outils multiples* » ([2028]). Dans la fabrication d'une roue, seule la formation de la couronne se fait encore à la main. Toutes les autres opérations sont mécanisées. La confection des moyeux fait appel au tour et à la toupie, parfois à la main. Le moyeu, placé sur un plateau diviseur tournant, reçoit successivement, sur douze ou quatorze points de sa circonférence, des trous de mèche, qu'un instrument spécial convertit en mortaise. La forme définitive des rais à section elliptique se fait au moyen de tours reproducteurs. Les contours, obtenus en quelques minutes, exigeraient une demi-journée d'ouvrier charron. Les tenons sont confectionnés par une machine Decostère. L'enrayage se fait au-dessus d'une fosse verticale au moyen d'un marteau-pilon. Une fois enrayée, la roue revient, à l'état de soleil, à la machine à tenons. Les jantes sont chantournées sur le plateau de la scie à ruban, puis percées, mortaisées. Dès 1885, trente-cinq ouvriers font le travail de deux cent cinquante : tous les éléments d'une roue sont mis en œuvre d'une manière successive et méthodique par des ouvriers spécialisés et leur montage se fait en 20 minutes ([2029]) (cf. document 117).

La menuiserie de Muzey compte aussi scies, machines à raboter le bois, une machine à sculpter ([2030]).

Le **travail du métal** fait appel à des machines de même nature (tours, machines à raboter, à percer, à étamper, à tarauder....) ([2031]), ou spécifiques (mélangeur de sable ([2032]), marteau-pilon, presses à emboutir) ([2033]). Chez Guilliet, dès 1884, « *de nombreux outils sont mis en mouvement par une machine de douze chevaux, qui leur distribue des parts proportionnelles d'énergie et de vitesse, par l'intermédiaire de courroies croisées dans tous les sens, embrassant des poulies de diamètres variés et savamment disposées pour que le travail s'effectue presque automatiquement*. [...] *La grande fraiseuse accomplit sa tâche avec une rapidité telle qu'en deux heures, par exemple, elle réalise plus de travail que n'en pourrait mener à bonne fin, dans toute une semaine, le meilleur et le plus habile des ouvriers, avec les moyens ordinaires*. » ([2034]) Par la suite, Guilliet complète son équipement ([2035]) et dispose au 1er janvier 1914 d'un parc de 484 machines, dont la moitié a moins de 7,9 années d'âge (cf. document 123). À un degré moindre, Crépain et Renard se dotent aussi « *de tous les moyens modernes en mécanique* »([2036]).

([2028]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.40 (1886), p.161-175.

([2029]) L'outillage est moderne. Pour la confection des moyeux, on utilise un « *outil qui traverse les blocs dégrossis ou ébauchés* », puis un « *tour qui donne le galbe* », un « *plateau diviseur tournant pour faire successivement douze ou quatorze trous de mèches* », un « *instrument spécial armé de bédanes verticaux* » pour convertir les trous en mortaises rectangulaires. Ibid.

([2030]) Donation à titre de partage anticipé (Me Roumet, 30 janvier 1891).

([2031]) Comme chez Muzey : machines diverses [donation à titre de partage anticipé (Me Roumet, 30 janvier 1891)] ; chez Heurtebise : 4 tours parallèles à banc coupé, 1 tour en l'air, 2 petits tours, 1 machine à percer à colonne d'étau, 1 machine à double percement, 1 raboteuse [saisie immobilière, 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)] ; chez Guilliet : 7 tours à métaux, 2 raboteuses, 1 grand tour vertical à plateau circulaire, 2 machines à percer et à aléser, 1 fraiseuse spéciale, 1 seconde grande fraiseuse [Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.38 (1884), p.1-16]. C'est peut-être le cas avant 1914 chez Renard : 1 poinçonneuse-cisaille, 2 scies alternatives à métaux, 3 perceuses, 1 fraiseuse verticale, 3 tours parallèles à charioter et à fileter, 1 tour à affûter les forêts, 1 presse horizontale à former [cession (Me Letourneau, 2 mai 1944)].

([2032]) Chez Heurtebise [saisie immobilière, 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)].

([2033]) Chez Crépain : 2 presses à emboutir, 1 marteau-pilon [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([2034]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.38 (1884), p.1-16.

([2035]) Forges : 1 marteau-pilon (février 1898) ; 1 pilon (octobre 1907) ; 1 marteau-pilon de 300 kg (juin 1913). Grosses machines-outils : 1 raboteuse de 4 m (février 1899) ; 1 fraiseuse (février 1901) ; 1 machine à rectifier les surfaces cylindriques (juin 1900) ; 1 raboteuse de 4 m (mars 1902) ; 1 raboteuse de 7 m (novembre 1904) ; 1 raboteuse de 5 m à deux porte-outils (octobre 1906) ; 1 tour vertical à deux têtes (octobre 1906) ; 1 fraiseuse commandée par monopoulie (janvier 1910) ; 1 radiale (août 1910) ; 1 aléseuse double et 1 machine à décolleter (février 1911) ; 1 tailleuse d'engrenages coniques et 1 aléseuse double (septembre 1911) [livre concernant l'équipement de l'usine, 1886-1916 (archives Guilliet)].

([2036]) Chez Crépain : 5 tours parallèles, 4 machines à percer, 4 meules, 1 cylindre à meuler, 1 cylindre à cintrer, 1 machine à tarauder, 1 machine à canneler [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)] ; chez Renard : machines-outils (fraiseuses, tours, perceuses), marteaux-pilons pneumatiques, presses verticales et horizontales (article « Abel Renard, à Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.37).

Ainsi, l'attitude des différents secteurs face à la mécanisation est très diverse. Certains ne se mécanisent jamais : tissage de la laine ([2037]), faïencerie, tannerie ([2038]), fabriques de colle ([2039]) ou de chandelles, poterie ([2040]), vinaigrerie ([2041]) et construction de bateaux ([2042]). Les deux premiers disparaissent dès les années 1820, les autres à la fin du XIXe siècle. Tous sont victimes d'un cercle vicieux : la perte des débouchés empêche tout investissement et l'absence de mécanisation reduit la compétitivité. D'autres activités n'adoptent les machines qu'en partie : certaines comme la filature de laine le font assez tôt et résistent jusqu'en 1880-1900 ; d'autres le font plus tardivement et franchissent la crise des années 1880 au prix d'une sélection sévère : fabriques de chaussures, charronnage, tuileries, construction de matériel agricole ([2043]). D'autres secteurs enfin se mécanisent sur une grande échelle : les moulins de toutes sortes (à blé, à huile, à moutarde, à phosphates...), les usines à chaux, les ocreries, les usines mécaniques, les scieries et fabriques de parquets, les imprimeries.

C) LA RÉSISTANCE DES RESSOURCES LOCALES

Le concept même de *Révolution Industrielle* suggère l'élimination rapide de l'ancien système technique par le nouveau. Or ce dernier semble résister. L'analyse doit être conduite sur un triple plan : les sources d'énergie, les matières premières et la mécanisation.

1) LES SOURCES D'ÉNERGIE

Les différentes sources d'énergie (bois, énergie musculaire, éolienne et hydromécanique) semblent continuer à progresser.

a) Le bois

Le bois reste le combustible principal) des fours à chaux, à plâtre, à ocre, à tuiles-briques, à poterie... (cf. documents n°39, 40, 41 et 42). Il peut même servir à alimenter des machines à vapeur, comme à la scierie Bernard & Holfeld à Auxerre en 1880, où on « *n'emploie ni houille, ni coke, mais simplement la sciure de bois et les copeaux que l'usine fournit en quantités considérables et bien supérieures aux besoins* » ([2044]).

([2037]) Les tissages artisanaux se maintiennent quelque temps, non pas ici grâce à la qualité de leurs fabrications, mais grâce à la "*rugosité*" de l'espace. En Champagne, la mécanisation de la filature fait diminuer de moitié le prix des flanelles entre 1812 et 1834 [Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.40].

([2038]) A la tannerie Breton-Guérin, le transport interne des peaux se fait à l'aide de civières et celui de l'eau à l'aide d'une tine ou de tuyaux alimentés par une pompe aspirante, foulante et élévatoire [bail à loyer (Me Girard, 29 décembre 1872)]. Pourtant, à partir de 1867, le secteur connaît ailleurs de profondes transformations, notamment « *la substitution du travail mécanique au travail manuel* » avec la presse Bréval fonctionnant à la façon des laminoirs, les machines à ébourrer, à écharner, à hacher, broyer ou triturer les écorces [« Rapport sur le matériel des Arts chimiques de la pharmacie et de la tannerie » par Schmitz, *Exposition Universelle Internationale de 1878 à Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, p.134-143].

([2039]) Chez Jacquelin, les ustensiles se composent de 80 boîtes de colle forte, 1 000 châssis, 1 000 filets, 12 cuviers, 2 presses pour la colle, 4 presses pour les cornes, 3 chaudières, 200 pots à noir [vente (Me Limosin, 5 septembre 1862)].

([2040]) « *La mécanisation a peu touché la Puisaye* » [Poulet (Marcel), *Les potiers*, *opus cité*, p.106] : les bras étaient encore nombreux sur place.

([2041]) Cahier des charges Trutey-Marange (Me Roumet, 21 juin 1890).

([2042]) Chez Paymal, toutes les opérations se font à la main et à l'aide d'outils du genre passe-partout pour le sciage de long, d'établis, crics, serre-joints..... Les manutentions exigent un poulain, un fardier, un pied de chèvre, une brouette, 8 crics, 2 vindards....[inventaire après décès (Me Girard, 5 juillet 1878)].

([2043]) Sautumier, Baillot, Coullon et Robert semblent n'avoir eu que très peu de machines-outils.

([2044]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.37 (1883), p.173 et 176. Il en est de même vers 1930 à l'ocrerie Massot de La Croix-Rouge (Parly).

Le chiffre d'affaires du commerce de produits énergétiques
dans l'Auxerrois en 1861

Bois à brûler* Charbon de bois	1 350 000F 1 350 000F	Charbon de terre	180 000F

* estimations. Source : commerce et industrie (Fonds Lorrin, L.231 p.39, B.M. d'Auxerre).

b) L'énergie musculaire

L'énergie humaine et animale reste importante. Les machines à battre les grains (type Coullon) sont à bras ou à manèges mobiles ou fixes. Dans les carrières d'ocre, l'abattage se fait à la pioche à bûcher, les manutentions à la pelle, à la hotte ou à la brouette. Les manèges à chevaux, ânes, mulets ou boeufs actionnent les meules de la brasserie Routier, de moulins à plâtre (2045) ou des ocreries Roblot-Parquin d'Auxerre (2046), Sonnet de Sauilly (2047), Parquin de Pourrain (2048). Ils servent aussi à monter les sacs (2049) et à actionner une pompe à eau (2050), et ce jusqu'à la fin du siècle (2051).

À la fin du XIXe siècle, dans certains secteurs, le travail continue de se faire exclusivement à la main : c'est le cas de nombreuses manutentions dans ou hors des usines (2052) ou entre les divers lieux d'activités (2053), de

(2045) Comme chez Jean Mathivet à Vergigny en 1868 [d'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3)].

(2046) Jusqu'à sa disparition vers 1840 [cahier des charges, clauses et conditions, déposé le 3 février 1832, adjudication des biens saisis sur Roblot Père et fils du 30 septembre 1833, tribunal civil d'Auxerre (A.D.Y., 3U1/498)].

(2047) Elle dispose de trois manèges [inventaire (Me Barrey, 13-14 avril 1842)].

(2048) Elle dispose de deux manèges mus par quatre chevaux [renseignements fournis par Parquin , maire de Pourrain, sur la fabrique d'ocre, 6 janvier 1844 (A.D.Y., 6M1/3)]. Douze ans plus tard, le nombre des manèges atteint cinq [contrat de mariage entre Jean Antoine Léon Parquin et Adèle Hortense Lallemand (Me Clairet, notaire à Paris, 7 juin 1856)].

(2049) A la brasserie [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)].

(2050) A la brasserie (ibid.) et à la fabrique de colle [Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.39 (1885), p.284-295].

(2051) Ainsi à la brasserie, on retrouve le manège dans tous les actes suivants : liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819) ; inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832) ; état du matériel (vente, Me Piétresson, 23 novembre 1859) ; inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879) ; acte de société Milliaux-Messner (Me Hattier, 30 avril 1883).

(2052) Chez Bernard & Holfeld : 3 gros chariots, 3 tombereaux, 5 voitures à ridelles, 2 camions à bois à brûler, 1 camion pour billes, 7 brouettes, 104,50 m de voie ferrée à double rails, 87 m de voie ferrée à champignon modèle de chemin de fer, 9 m de voie ferrée de chariot transbordeur, 19 plaques tournantes, 1 wagon en fer, 31 wagons à ridelles, 12 wagons à pelotes, 1 transbordeur en fer, 1 truc en fer [cahier des charges (Me Roumet, 16-18 février 1889)] ; à l'ocrerie Brichoux : 2 chariots à plate-forme en bois pour le transport des ocres essorées au monte-charges, 4 chariots roulant sur rails pour marchandises essorées à sécher à l'étuve à air chaud, 4 wagonnets et 143 m de rail Decauville, 2 treuils roulants, 6 brouettes, 7 chariots pour transporter les tonneaux, 12 seaux, 1 monte-charges à bras, 1 monte-charges automatique mû par la force hydraulique [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)] ; chez Heurtebise : 1 camion de roulage à quatre roues [saisie immobilière, 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)] ; au moulin de Preuilly : 6 brouettes à bras, 1 chevalet, 3 voitures farinières, 1 camion , 1 voiture à bras, 4 chevaux... [inventaire Gustave Adolphe Bertheau (Me Roumet, 13 septembre 1899)] ; à la laiterie : 1 camion à chevaux, 2 voitures couvertes [inventaire Hérold (Me Loup, 30 octobre 1920)] ;

(2053) Le transport entre les mines d'ocres et les usines se fait à l'aide de tombereaux d'1 ou 2 m3. L'usine Parquin & Cie de Sauilly compte ainsi 6 tombereaux d'1 m3, 5 gros tombereaux, 2 tonnes à eaux, 2 charrettes, 1 petite charrette à bras, 5 camions à flèche, 1 petit camion à bras [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)].

l'extraction des terres ([2054]) ou de pierres ([2055]) (cf. documents 125 et 126), de la brasserie ([2056]), de la fabrique de moutarde ([2057]), de la tannerie ([2058]) et de la corroierie ([2059]), de la fabrique de colle ([2060]), de nombreux petits artisans ([2061]). Dans d'autres, travail à la main et travail à la machine se complètent. C'est le cas de la fabrique de chaussures ([2062]) (cf. document 127), de la tuilerie ([2063]), de la scierie ([2064]), des ateliers de forges ([2065]), de

---

([2054]) Dans les terriers des tuileries : pelles, pioches, gâcherie, comme chez Duranton (vente, Me Denis, 17-20 août 1920). Dans les mines souterraines d'ocre, chaque équipe est formée de deux mineurs : l'un, muni d'une pioche à pic (différente de la pioche à « *bûcher* » utilisée dans les exploitations à ciel ouvert) (d'où son nom : le « *piqueux* »), sape par dessous, frappe les parties hautes à bout de bras, extrait les variétés d'ocres, enlève le sable pour pouvoir progresser, suit la couche ; l'autre, muni d'une pelle (le « *pelleux* »), charge les matières utiles classées par catégories dans une benne ou cuveau en bois de chêne de 300 litres posée sur un wagonnet plat, et remet la terre du dessus et du dessous dans la galerie précédemment exploitée pour servir de remblai. Il pousse ensuite la benne jusqu'au droit du puits. Le relais est alors pris par ceux du jour : ces derniers remontent la benne par l'un des compartiments du puits à l'aide d'une corde ou d'un câble en acier, au bout desquels est fixé par un ressort un crochet, et qui s'enroule autour d'un treuil installé dans une cabane recouvrant le puits, puis posent la benne sur une brouette plate ou en versent le contenu dans une brouette à coffre ou à terrassement, roulent le tout sur des plateaux en bois posés sur le sol, et étendent les différentes variétés sur les « *tapis* ». La benne vide redescend par le troisième compartiment du puits, croisant alors celle qui remonte pleine. Ceux de surface préparent aussi le boisage des galeries à l'aide de chevalet, herminette, hachereaux, scies, rabots.

([2055]) Dans les carrières, dont beaucoup sont souterraines (Charentenay, Taingy...), on extrait les blocs de pierre de la masse en pratiquant des tranches sur quatre côtés. L'ébauche se fait « *soit au taillant, soit au rustique* », le reste à la pique, à la scie allemande, à la lance [réponse de Puissant, exploitant de carrières, enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)], le dernier côté adhérant se détachant à l'aide de coins. Ce travail présente beaucoup de difficultés. Il est pénible pour l'ouvrier, obligé de travailler le plus souvent couché sur le dos ou de côté, et l'extraction de la pierre devient surtout très coûteuse en raison du temps qu'on doit y consacrer.

([2056]) Chez Routier : 2 cuves, 5 seaux à bière, 3 fourches, 1 rouable, 1 tiret à crochet, 2 seaux, 2 brocs, 1 contranchoir, 1 assette, 2 entonnoirs, 3 baquets, 1 petit pressoir à vis [inventaire (Me Charié, 25-31 juillet 1832)] ; seaux, baquets, cannelles, tuyaux, chevalet, scie, hache, 2 hottes à porter la bière, 2 hottes à porter l'orge, 1 crible pour les cendres, 2 arrosoirs, 1 paire de cylindres pour écraser le genièvre [état du matériel (Me Piétresson, 23 novembre 1859)] ; 1 tarare, 1 diable, 10 pelles, 3 chariots, 1 brouette, 17 seaux, 6 entonnoirs, 4 arrosoirs, 1 poulain, 2 tines, 6 fourches, 2 hottes [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)].

([2057]) Chez Putois : 8 baquets grands et petits, 8 tonneaux servant à mettre les grains, 2 cuves, 14 tinettes grandes et petites, 2 seaux [vente s.s.p. du 24 février 1866, enregistrée à Auxerre le 26 février 1866 (A.D.Y., 3Q 1169)].

([2058]) Chez *Deshommes* neveu : 3 chevalets de tannerie, 3 tabliers et 2 paires de bottes de rivière, 3 couteaux, 7 faux et tranchants, 2 tierces de rivière, 1 couteau, 2 pelles en bois, 3 pinces de rivière, 3 seaux en bois, 2 bancs en bois, 3 cuves cerclées de fer, 3 cuviers cerclés en fer, 1 brouette, 1 râteau, 1 lot de perches et de paisseaux pour sécher les cuirs [inventaire (Me Carreau, 3 février 1871)] ; chez Montcellet : 5 chevalets de rivière, 5 couteaux, 5 tranchants, 5 paires de pinces, 5 seaux, 3 brouettes, 1 pompe à jus, 3 tables à corroierie, 1 marbre, 1 petite bascule, 1 fléau avec sa série de poids, 2 couteaux à revers, 1 charrette... [bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883)] ; chez Voguet fils : 7 cuves en bois, 2 cuviers, 1 chevalet en bois, 6 marguerites, 12 étires, 3 lunettes, 2 fourchettes, 4 chevalets, 4 tierces, 3 couteaux, 3 tranchants, 3 paires de pinces, 2 poêles de tannerie, 4 tabliers de rivière, 3 paires de bottes, 4 seaux, 1 brouette de battoir, 3 brouettes, 1 marteau à marquer, 1 meule, 4 pelles en bois, 1 fourchette en fer à quatre dents, 2 cuviers, 1 table et ses tréteaux, 1 table en marbre, 2 plateaux à cuirs [inventaire (Me Dejust, 8-10 janvier 1884)].

([2059]) Dans l'atelier de corroierie de Deshommes neveu : 2 grandes tables sur tréteaux, 1 chevalet de corroyeur, 28 étires, 3 lunettes de corroyeur, 9 marguerites, 6 paumelles, 1 serpette de corroyeur, 1 outil à retailler les marguerites, 1 fusil à retourner, 2 fers de rechange pour couteaux à revers, 2 tournevis, 1 marteaux, 5 petits fusils, 2 fourchettes à dépendre le peaux, 2 brosses à main, 4 brosses à cirer, 10 brosses de corroyeur, 1 brosse de chiendent, 3 moules à motter, 7 pierres à repasser les outils [inventaire (Me Carreau, 3 février 1871)].

([2060]) Les os sont débités et fendus à coups de hachettes par six ou huit ouvriers spéciaux, qui doivent faire preuve d'une adresse et d'un tour de main particuliers [Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.39 (1885), p.281-295].

([2061]) En 1905, chez les petits artisans, l'un a des métiers à bras, un autre une machine à presser, un autre une paire de cylindres, une meule à manège et une presse à bras [registres des patentes d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([2062]) La fabrique de chaussures Berthier dispose en 1905 de trois machines à bras, dont une sur commande [registre des patentes d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([2063]) Chez Duranton : une presse à bras avec moule [vente (Me Denis, 17-20 août 1920)].

([2064]) Chez Duranton : passe-partout, 1 pompe à bras [vente (Me Denis, 17-20 août 1920)].

([2065]) Comme à l'ocrerie Brichoux : 1 soufflet de forge, 1 enclume, 1 bigorne, 22 paires de tenailles, 15 étampes, 4 tranches, 2 dégorgeoirs, 2 gouges, 4 poinçons, 2 bouterolles, 1 compas de forge, 2 marteaux à frapper devant, 3 marteaux à main, 40 forêts, 3 fers à souder, 1 scie à métaux, 1 machine à percer, 5 étaux ... [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)]. Comme chez Crépain : 14 forges (dont 2 portatives) avec enclumes, billots, tenailles, marteaux, ciseaux, 1 étau-limeur, 1 cisaille à bras, 1 poinçonneuse multiple à main, 20 étaux de serrurier, limes, marteaux, clés, burins, 6 étaux à chaud [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

menuiserie ([2066]), de tonnellerie ([2067]) ou de charronnerie ([2068]) des diverses usines. Chez Crépain, « *dès six heures du matin,* [...] *une quinzaine de jeunes ouvriers frappent à bras raccourcis sur des tôles de deux mètres carrés de surface employées dans la fabrication des rouleaux agricoles* » ([2069]).

c) L'énergie éolienne

Longtemps on construit encore des moulins à vent ([2070]) (cf. document n°43). D'après l'évolution des valeurs cadastrales 1845 marque l'apogée de ce type d'énergie. Par la suite, les disparitions l'emportent sur les créations. Après 1870, plus aucun moulin n'est construit. En 1885, un cinquième de la force motrice a déjà disparu.

d) L'énergie hydromécanique

Cette énergie n'est pas régulière en raison de la sécheresse (comme en 1857, 1859 ou en 1882), du gel ou des crues ([2071]). De plus, la navigation par éclusées entraîne 24 à 36 heures d'affameur, pendant lesquelles le niveau est trop bas. Ainsi, en 1837, le moulin Mi-l'eau connaît 95 jours de chômage en raison des éclusées, 15 jours en raison du gel, 15 jours en raison des crues et 24 jours pour l'entretien. Dans les années 1850, à l'époque florissante du flottage, le nombre d'éclusées atteint 150 dans l'année, ce qui entraîne 200 jours de chômage. La marche des moulins est irrégulière, la qualité des produits obtenus inégale, les moutures inachevées. Enfin, les travaux améliorant la navigabilité de la rivière contrarient le travail : ceux du canal du Nivernais obligent le moulin Morlaix à rabaisser ses roues en 1823 et font disparaître les grands moulins en 1825 ; ceux du barrage de la Chaînette font de même avec les moulins Mi-l'eau dès 1851 et du Batardeau en 1881 (cf. documents n°85 et 86).

- les activités "*traditionnelles*"

Des activités traditionnelles utilisant l'énergie hydraulique disparaissent. Des moulins sont convertis en moulins à blé (foulons Mi-l'eau à Auxerre après 1814, de Ligny-le-Châtel en 1826, de Pontigny en 1844 ; moulins à tan de Ligny-le-Châtel en 1826) ou démolis (foulons de Seignelay en 1859 et de Toucy en 1860, moulins à tan de Dracy en 1872). Mais d'autres résistent plus longtemps : filatures de laine de Pontigny (jusqu'en 1882), de Ligny-le-Châtel (jusqu'en 1885), de Toucy (jusqu'en 1898), moulins à tan de Toucy ([2072]).

Pour le broyage du blé, sur la lancée du XVIIIe siècle, on continue à construire de nouvelles unités ou on en reconstruit d'anciennes (cf. documents n°85, 86 et 87). Mais **la croissance est surtout intensive** : on cherche à augmenter le seuil d'un déversoir à l'aide de hausses mobiles ou fixes, à installer de nouvelles roues ([2073]), à les

---

([2066]) Comme à l'ocrerie Parquin & Cie de Sauilly : 4 paires de bouvets, 1 guillaume, 9 rabots à moulures, 2 compas de proportion... [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)].

([2067]) Comme à la brasserie Mayerhoeffer fils : 1 chaise à rogner, 1 reculoir, 3 scies, 7 planes [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)] ; à l'ocrerie Brichoux : 4 chaises à rogner, 4 reculoirs, 1 chevalet, 1 écorchoir... [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)].

([2068]) Comme à l'ocrerie Parquin & Cie de Sauilly : 1 tour de charron, 4 établis avec leur étau, 2 varlopes, 2 riflards, 2 rabots, 4 tarauds à boiter les roues... [état du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901)] ; chez Crépain : 2 établis de charron avec scies, rabots, varlopes, mèches, vilebrequins et tenailles [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([2069]) Dossier Crépain [établissements insalubres et incommodes (A.M. d'Auxerre)].

([2070]) Autorisation au citoyen Gilotte d'élever un moulin à vent sur la sommet de la montagne de Saint-Georges, datée du 23 germinal an II (A.D.Y., L.57).

([2071]) Le petit foulon de Seignelay, moins élevé que l'autre, est « *sujet à noyer dans les crues d'eau* », ce qui suspend « *les opérations de la manufacture pendant six semaines à deux mois* » [rapport de l'inspecteur des manufactures du 16 octobre 1775 (A.N., F12/1375)]. « *Les glaces et les grandes eaux des hivers 1775 et 1776 ayant occasionné des dégradations considérables* [...] *au bief commun des moulins à blé de M. le duc de Montmorency et aux foulons du sieurs Trocquet...* » [lettre de l'inspecteur des manufactures du 19 août 1779 (A.N., F12/1375)]. A Toucy, « *quand il y aura de l'eau suffisante pour faire tourner les deux roues, celle du moulin à blé et celle du moulin à tan, le preneur* (Georges Dominique Voguet) *pourra faire tourner le moulin tous les autres jours que le vendredi* » [bail (Me Guérin, 25 avril 1809)].

([2072]) Toute l'étude est fondée sur les matrices cadastrales (A.D.Y., série 3P3).

([2073]) En 1804, Jean-Pierre Moreau, du moulin Mi-l'eau, rétablit une troisième roue. En mars 1843, la production annuelle de son moulin atteint 17 350 hectolitres de farine : en une heure le petit moulin broie 1,5 hl de blé et le grand moulin convertit 2,42 hl de gruaux bruts en farine [dossier d'indemnisation (A.D.Y., 3 Sa)].

élargir ([2074]). Ces initiatives se font souvent sans autorisation. Les protestations des riverains, dont les prés sont fréquemment inondés, et celles des autres usiniers, dont la roue motrice baigne dans l'eau, traduisent une incontestable saturation. D'autres remplacent le moteur traditionnel (cf. document n°44) par un moteur ayant un meilleur rendement : roues de côté après 1859, turbines après 1900, aussi bien sur l'Yonne (Crain, Vincelottes, Batardeau, Brichoux...) que sur de petits rus, comme sur le ru de Baulche ([2075]) (cf. document n°45). À partir de 1873, Pierre Buffé (moulin de Preuilly à Auxerre) remplace notamment sa roue en-dessous par une roue de côté à coursier circulaire ([2076]).

D'après l'évolution du revenu cadastral, la puissance hydraulique installée des moulins à blé de l'Auxerrois aurait augmenté de 4% de 1840 à 1875, passant - d'après nos estimations - de quelque 937 CV à 974 CV (cf. document n°8).

- les activités nouvelles

Presque toutes les activités ont cherché à utiliser la force de l'eau pour mouvoir leurs mécaniques : émoulerie Boudard-Vallet de Cravant sur le ru de l'Herbeau dès 1812 ; foulage de draps pour Trocquet à Seignelay en 1769 ; huileries : Picq à Maligny-sur-Serein dès 1828 et 1836, Cassemouche à Chemilly-sur-Serein en 1864, Pescheux au moulin Darnus à Auxerre (cf. document n°124) ; scieries à bois : Chablis (moulin des Roches en 1853, moulin du Bourg en 1866, moulin du Pâtis en 1871) ; Escamps (Avigneau en 1867, près du moulin Brûlé en 1879) ; Toucy (usine Barnaud avec Mercier & Guilliet en 1866, 1880) ; scieries à pierre et moulin à plâtre (projet de François Chaslin à Trucy-sur-Yonne en juin 1854) ; moulin à broyer le laitier (Treigny, en septembre 1845) ; ocreries (à Auxerre : moulin Judas dès 1846, moulin Brichoux dès 1861 ; à Diges : moulin Lallier dès 1847 pour la manutention des ocres et pour le blé et moulin Grillot en 1892 ; à Parly : moulin d'en-Haut en 1892) ; cimenterie Zagorowski avec deux roues motrices pour une chute de 1,12 m ; tournage du métal à la fabrique d'essieux Challe à Seignelay ([2077]) ; mécanique : à partir de 1855, Achille Leroy installe ses ateliers sur le ru de Vallan, dont le débit - déjà très modeste au Moulin Rouge - est affaibli par la ponction du ru de Rantheaume (cf. document n°89).

L'exemple le plus significatif de la valorisation d'une production par l'utilisation de l'énergie hydromécanique est donné par l'ocre. En exécution de leur traité de 1846, les quatre grands ocriers achètent les moulins Judas (cf. document n°88), situé un peu en aval d'Auxerre ([2078]). Diverses autorisations sont sollicitées et accordées pour modifier la force : suppression de la vanne de la roue motrice du moulin à tan en septembre 1849, construction d'une nouvelle roue hydraulique deux ans plus tard, utilisation du moulin à tan pendant l'époque d'hiver et au commencement du printemps en novembre 1852 ([2079]). Dès 1851, on envisage de doubler ou tripler la capacité de production, qui est sur le point d'atteindre « *3 millions de kg d'ocre par an* » ([2080]). Les six manèges sont mus par une roue hydraulique et d'autant de meules verticales, bluteries, chaînes à godets, cuves à lavage des ocres, séchoirs, fourneaux : deux pour la fabrication du jaune et du rouge commun, deux pour celle du jaune et du rouge fin, deux pour celle du jaune et du rouge surfin. Les vieux bâtiments abritent quatre autres paires de meules et deux roues hydrauliques ([2081]). Le tout peut désormais fonctionner grâce aux progrès de la métallurgie, au perfectionnement des engrenages et à l'amélioration des transmissions cinétiques ([2082]). L'ensemble tourne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dont il faut retrancher deux heures pour le repos des ouvriers et une heure pour le graissage des machines. Avec la seule énergie hydraulique, la capacité annuelle de pulvérisation est de 22 000 tonnes ([2083]).

([2074]) Au moulin de Preuilly, Edme Bornat obtient en août 1820 l'autorisation de fermer le pertuis pour augmenter la force motrice. Son père l'avait d'ailleurs obtenue en décembre 1790, mais n'avait pu donner suite « *par suite de malheurs de famille* » [moulins et usines (A.D.Y., 3 Sa)].

([2075]) Larue (Pierre), « La vallée de Baulche », *B.S.S.Y.* t.63 (1909), p.3-199, notamment le tableau p.188.

([2076]) Adjudication (Me Roty, 26 juin 1881). En juin 1877, au moulin du Batardeau l'énergie est fournie par deux roues hydrauliques (l'une de 5,20 m de diamètre, l'autre de 4,75 m) [prisée du matériel du 20 juin 1877 [adjudication (Me Gestat, 21 juin 1878)].

([2077]) Roue hydraulique [bail s.s.p. du 10 octobre 1867, enregistré à Auxerre le 7 janvier 1868 (A.D.Y., 3Q 1172)].

([2078]) Me Charié, 25 novembre 1846. Ces moulins existent encore en partie rue de La Maladière.

([2079]) Dossiers Moulins et usines (A.D.Y., série 3Sa).

([2080]) Dossier de naturalisation de Zagorowski (A.D.Y., 7M6/2).

([2081]) 3 dans le moulin à farine, 1 dans l'ancien moulin à tan.

([2082]) Rappelons l'invention de la chaîne articulée de Galle en 1829 [Gille (Bertrand), *opus cité*, p.747].

([2083]) 4 343,48 kg à l'heure avec six manèges, soit par an à raison de 240 jours à 21 heures par jour : 21 936 745,74 kg. Tous ces renseignements techniques sont fournis par les dossiers d'indemnisation pour la mise en chômage de l'ocrerie Judas du 18 août 1859 au 17 novembre 1859 [moulins et usines (A.D.Y., série 3Sa)].

La production de l'usine - 4 700 tonnes en 1855 ([2084]), 4 751 tonnes en 1859 et 4 593 tonnes en 1860 ([2085]) - dépasse à peine le cinquième de la capacité. Les économies d'échelle permettent de livrer des ocres à très bon marché et d'expédier le double de ce qu'on exportait précédemment ([2086]). Le succès de la voie choisie pousse les dirigeants à effectuer sans autorisation divers travaux pour augmenter la force motrice.

À la fin du XIXe siècle, l'énergie hydraulique reste prisée. En 1891 André Fort n'hésite pas à installer au Moulin Grillot (Diges) son ocrerie sur un petit ruisseau : le barrage est peu élevé (0,20 à 0,30 mètre environ), la pente du ruisseau faible (0,007 mètre par mètre). La force motrice est fournie par une roue par dessus.

2) LA RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX LOCAUX

a) Les matériaux divers

Les laines ([2087]) et les peaux ([2088]) mises en œuvre viennent de la région. Les os de la fabrique de colle sont achetés à des bouchers, puis à des chiffonniers. La colle produite est vendue à des ébénistes comme Guilliet. Les courroies en cuir de Coullon viennent du tanneur de Courson ([2089]). Leroy et Muzey puis Piat & Fougerol livrent la fonte à Crépain et Guilliet. Les roues Chambard & Cuillier équipent les batteuses Coullon ([2090]). À Auxerre, pour la construction, les pierres de Molesmes servent pour les bâtiments importants et les moellons extraits des carrières plus proches (Saint-Amâtre, Les Quêtards) pour les édifices modestes. La belle pierre dure pour les chaînes et les façades vient principalement de Coutarnoux et celle des socles, escaliers, trottoirs et dallages de Thizy. Briques, tuiles et carreaux sont fabriqués à Pontigny ou Sougères ([2091]). Sables, cailloux, graviers extraits des rivières et canaux par Muzey-Piat & Fougerol sont livrés à des marchands de matériaux de construction ou à des entrepreneurs de travaux publics du département (Laroche, Joigny, Sens) ou de la Région parisienne (Fontainebleau, Avon, Paris).

b) Le bois

Acheté à des marchands locaux ([2092]) comme Tréchot à Toucy ([2093]), le bois reste aussi la matière première de nombreuses activités (cf. document n°46) : il emploie en 1906 dans l'arrondissement encore plus de monde que le métal (1 972 contre 1 509). Les scieries mécaniques se multiplient et l'augmentation de leurs effectifs compensent la chute de ceux du charronnage-carrosserie (en tout 1 306 personnes en 1896, 1 308 en 1906) ([2094]). D'après les valeurs cadastrales, leur croissance est parallèle à celle du travail du métal (cf. document n°52).

([2084]) Estimation d'après le contrat de mariage Parquin-Lallemand (Me Turquet, notaire à Paris, 7 juin 1856) : « *la quantité de terrain nécessaire à la fabrication de l'ocre peut être évaluée à 40 ares par an* », ce qui à raison de 128 tonnes par are (à 0,80 m d'épaisseur, 3 200 m3), donne 5 760 tonnes.

([2085]) Moulins et usines (A.D.Y., série 3Sa).

([2086]) En juillet 1850, le préfet écrit : « *Avant cette époque, la fabrication des ocres s'opérait depuis un temps immémorial à l'aide de moulin à broyer que faisaient mouvoir soit des hommes, soit des chevaux* [...]. *J. Zagorowski a conçu le projet d'une manutention plus en grand* [...] *et* [...] *a fait construire un établissement très considérable où, à l'aide de roues hydrauliques, la fabrication des ocres a pris une grande extension...* » [dossier de naturalisation de J. Zagorowski (A.D.Y., 7M6/2)].

([2087]) 10 000 livres d'Auxerre et environs, 6 000 livres de Joigny et environs, 8 000 livres de Pelletier (Saint-Fargeau) et environs (réponse de l'agent national près le district d'Auxerre au Comité de salut public, 23 pluviôse an III, A.N. F12 1348). Chez Guillemot, près de 97% de la laine brute est de la laine du pays (le reste est de la laine d'agneau de Lyon) [liquidation-partage (Me Barrey, 17 mars 1858)].

([2088]) Chez Louis Deshommes, 86% des peaux sont d'origine locale : elles sont achetées aux bouchers locaux, de Toucy, Mézilles, Saint-Martin-sur-Ouanne, Leugny [inventaire (Me Carreau, 3 février 1871)].

([2089]) Saisie immobilière, 21 septembre 1867 (A.D.Y., saisie 75/40).

([2090]) Ibid.

([2091]) Pineaux (Denise), *opus cité*, p.45.

([2092]) Chez Paymal, ils sont de Parly, Moulin-sur-Ouanne, Leugny (inventaire, Me Girard, 5 juillet 1878).

([2093]) Tréchot livre Muzey et Bernard.

([2094]) Le recul affecte les ustensiles en bois (640 personnes en 1896, 491 en 1906), l'ébénisterie (135 et 111) (recensement de la population de 1906).

Le commerce des matières premières et de produits industriels
dans l'Auxerrois en 1861

Bois de charpente Merrain futailles	900 000F* 1 200 000F	Fer, fonte, quincaillerie, chaudronnerie	2 000 000F
Ebénisterie	600 000F	Fonderie, mécanique	200 000F

Source : commerce et industrie (Fonds Lorrin, L.231 p.39, B.M. d'Auxerre).

Dans la construction, la consommation de bois résiste aussi très bien, plus pour la menuiserie que pour la charpente, dont les commandes sont passées en Puisaye.

C'est en bois que l'on fait fosses de tanneur (2095), manèges, bateaux, tombereaux, roues, brouettes, modèles de fonderie, charpente et menuiserie de la batteuse Coullon (2096) ou du classeur à vent Taffineau (2097). Dans l'activité ocrière, le bois reste une matière première essentielle, surtout pour la confection des tonneaux. Vers 1875, alors que la production annuelle atteint 18 000 tonnes, près de soixante-dix ouvriers gravitent autour des usines : une trentaine de bûcherons et de scieurs de long abattent et débitent les peupliers, presque autant font des cercles et des tonneaux, quelques-uns charroient planches à tonneaux, cercles et tonneaux. En 1872, le bois représente un peu plus de 20% des stocks de l'ocrerie Sonnet et autant du prix de revient d'un fût plein d'ocre à son départ du port d'Auxerre (2098). En 1898, à l'ocrerie Gressien, le montant des factures est onze fois plus important pour le bois que pour le métal (2099).

Chez Chambard, les roues bien faites et de bonne qualité exigent « *du bois sec, absolument sec* » : il faut de l'ypréau, du grisard, du peuplier ou de l'acacia pour les fonds, du chêne pour l'ossature des tombereaux ou les rais de roues, de l'orme pour les jantes, de l'orme tortillard pour les moyeux (2100).

Chez Muzey, la menuiserie met en œuvre chêne et hêtre pour les roues hydrauliques et les élévateurs, le sapin et l'ypréau pour les panneaux des chambres à farine ou les caisses d'emballage. Même dans le domaine délicat des engrenages, le bois résiste : les dents des couronnes d'engrenage taillées à l'aide d'une machine spéciale conçue par M. Fougerol sont en cormier.

(2095) Les trois fosses propres à mettre les peaux au tan sont en bois [saisie immobilière des biens de G. D. Voguet du 9 novembre 1821 (4Q 29/12)].

(2096) Brevet n°86 398 du 30 juillet 1869.

(2097) Brevet n°115 138 du 27 décembre 1876.

(2098) Inventaire après le décès de Jean-Baptiste Sonnet (Me Masquins, 24 février-20 avril 1870).

(2099) Inventaire après le décès de Gressien (Me Boisseau, 30 juin 1898).

(2100) « *L'épaulement des rais sur le moyeu existe comme dans les autres, mais il est bien amélioré et complété par la forme des rais en voussoir, s'appuyant les unes sur les autres et constituant chacun une clef de voûte. Entre chaque rai passent les boulons réunissant les deux collerettes. Par ce fait, tous les rais sont solidaires ensemble et avec le moyeu. Ils travaillent tous également et en se soutenant mutuellement, aussi bien dans l'effort vertical que dans les efforts latéraux* » (brevet n°160 887 du 12 mars 1884). Après un séchage à l'air libre pendant trois ou quatre ans, le bois devient un « *bois de saison, celui qui a perdu toute sève, qui ne travaillera plus, ne gauchira plus, ne fendra plus* » [*Catalogue de 1900, Fabrique de roues et de voitures A. Chambard - A. Commergnat, successeur*, 90 pages, Auxerre, sans date, Imp. Lith. & Typ. Callé, Jay & Laulanie].

Consommation de bois et de métal dans la construction à Auxerre

Moyenne annuelle	Bois de charpente m3	Bois de menuiserie m3	Métal tonnes
1828-1829	250		
1850-1852	600	997	
1859-1861	400	838	
1883-1885	425	1 072	294
1911-1913		1 752	1 356

Source : d'après l'octroi d'Auxerre

Dans les mines souterraines d'ocre, on boise le puits et les galeries avec des cadres en bois de choix disposés suivant la section droite du puits (cf. document n°95). On le garnit de planches jointives qui évitent les éboulements et réduisent les venues d'eau ([2101]). Espacés d'une soixantaine de centimètres, les cadres de boisage sont formés de robustes piliers de bois dur de 1,90 mètre de hauteur (« *montants* »), sur lesquels s'appuie un coffrage en palplanches horizontales d'une longueur de deux mètres (« *chapeaux* »), espacées en moyenne de 25 à 30 centimètres. Ces palplanches reposent toujours directement sur trois cadres : à l'extrémité postérieure, au milieu et à l'extrémité antérieure ([2102]).

L'approvisionnement en bois profite de la situation d'Auxerre « *en plein coeur de pays boisés, à côté des forêts du Morvan et de la Puisaye, si riches en beaux arbres de qualité si renommée* » ([2103]).

3) DES MACHINES LOCALES

En 1825, quelques machines sont achetées à Paris. Mais la plupart sont fabriquées sur place : « *Il n'existe aucun atelier qui ait pour unique objet la construction des machines. On trouve des ouvriers assez habiles pour la construction des moulins à blé, à tan* [...]. *Les machines* [...] *pour les grandes constructions des canaux de Bourgogne et du Nivernais ont été faites par les ouvriers du pays, savoir : vis d'Archimède, des chapelets inclinés, des machines à fabriquer le mortier.* » ([2104]) Elles sont construites à la demande par des charpentiers, qui s'engagent par contrat comme en 1824 Boisseau pour Dufour : « *Moi, Boisseau, m'oblige* [...] *à faire et construire dans toute la perfection à l'ocrerie de Sauilly dans le plan qui en sera indiqué un manège en tout conforme à celui existant à Auxerre dans la fabrique de M. Cottin suivant le plan qui a été fait par moi et dont j'ai remis le double à M. Dufour. Je garantis que ce manège produira au moins quatre grosses pièces d'ocres ordinaires* ([2105]) *en poudre jaune ou rouge avec un seul cheval dans un jour, à faire toutes les réparations* [...] *nécessaires pour éviter la communication des couleurs* [...]. *Je garantis spécialement la réussite du manège à mes risques et périls sous peine de tous dépens et intérêts. De son côté, M. Dufour s'oblige à fournir sur place* [...] *les bois pour le manège, pour la charpente et tout ce qui sera nécessaire.* » ([2106]) Chez Monnot & Sirot, c'est Leroy qui est chargé de construire les manèges ([2107]). Son catalogue de 1862 propose divers manèges ([2108]).

([2101]) Bénard (Adrien), *Les ocres de Bourgogne*, Auxerre, 1902, p.8.

([2102]) Ibid.

([2103]) *Catalogue de 1900*, *opus cité*.

([2104]) Réponse de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées le 9 novembre 1825 au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2).

([2105]) Soit 1,664 tonne, car une grosse pièce pèse 850 livres (416kg) sur le port d'Auxerre en 1825.

([2106]) Contrat passé entre Thomas Boisseau, charpentier, et Victor Dufour [acte s.s.p. du 8 décembre 1819, enregistré à Toucy le 25 mai 1820 (A.D.Y., 3Q 9284)].

([2107]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

([2108]) Notamment un manège composé d'une roue d'angle, un pignon à 27 dents taillées, avec un arbre de couche de 2 mètres de longueur, chaises, paliers, arbre vertical en fer de 2 mètres de longueur, flèche, attelage....[catalogue (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

Après 1850, les machines sont plus nombreuses. Leroy fils livre sa trancheuse aux tailleurs de pierre de Charentenay, Guilliet des machines aux ébénistes, à Bernard ([2109]), à Crépain (modèles de fonderies), à Muzey (modèles de fonderie, travail du bois), à Chambard (tours reproducteurs) ([2110]), à Renard (machines-outils à travailler le métal) ([2111]). Muzey-Piat & Fougerol proposent aux agriculteurs des presses hydrauliques et pompes, aux Ponts-et-Chaussées des dragues (machines d'épuisement) et des rouleaux compresseurs, aux meuniers des broyeurs, à Guilliet une dynamo ([2112]) et des appareils de levage (grues et ponts roulants) ([2113]), à Bernard des scies, grues et treuils ([2114]), aux ocreries du matériel d'extraction et de transformation, à tous divers moteurs ([2115]), des machines spéciales faites à la demande soit sur dessins soit après études de l'entreprise. Les moteurs sont pour la plupart locomobiles ou demi-fixes ([2116]). Les débuts de l'automobile s'avèrent prometteurs. Quatre ou cinq véhicules sortent des ateliers ([2117]). Tout y a été fabriqué, sauf les pneumatiques. Des moules ont même été réalisés pour y couler les bougies de porcelaine.

Répartition par âge du parc de machines-outils chez Guilliet
au 1er janvier 1914

	Machines achetées à l'extérieur	Machines fabriquées
Moins de 5 ans	136	44
De 5 à 10 ans	67	39
De 10 à 15 ans	79	
De 15 à 20 ans	45	35
De 20 à 25 ans	34	
Plus de 25 ans	5	
Total	366	118

Source : Livret concernant l'équipement de l'usine (archives Guilliet).

Gruer et Rocher fils pour le bronze ([2118]), Muzey et Leroy-Heurtebise ([2119]) pour la fonte produisent aussi à façon pour les artisans et petits industriels locaux charrues, coussinets, moyeux, galets, plaques de cheminées,

([2109]) 1 grande scie à ruban de 2 m de diamètre, 1 machine à raboter de 0,40 m tirant les bois d'épaisseur, avec transmission intermédiaire, 1 scie alternative horizontale à 1 lame avec la transmission intermédiaire [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889, jugement du tribunal de commerce du 25 août 1888)].

([2110]) La forme définitive des rais à section elliptique se fait au moyen de tours reproducteurs des systèmes Guilliet et Decostère [Desmaisons (Louis), « *Promenades* », *opus cité*, t.40 (1886), p.161-175].

([2111]) Une fraiseuse verticale, un tour parallèle à charioter et à fileter [cession (Me Letourneau, 2 mai 1944)].

([2112]) Guilliet achète une dynamo Piat & Fougerol en février 1892 (livret concernant l'équipement de l'usine, 1886-1916).

([2113]) Après s'être équipé de grues de fonderie, Guilliet commande le 9 juillet 1900 4 treuils roulants de la force de 6 000 kg (archives Piat & Fougerol).

([2114]) 1 grue, 1 scie à ruban avec chariot automatique de 4,50m sur 1,40m de large, 6 treuils, 3 chariots, 50 wagonnets, 1 grue sortant des ateliers Muzey se trouvant sur les bords de l'Yonne en face du chantier Bernard et servant au déchargement des bois [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)].

([2115]) En avril 1866, Muzey annonce son intention d'exposer au concours régional d'Auxerre une machine locomobile de la force de 4 CV (A.D.Y., 5M 10/15). Piat & Fougerol livrent au moulin de Preuilly en avril 1897 une turbine hydraulique de 15 CV, stade ultime de la roue horizontale (archives Piat & Fougerol). Le 7 mai 1907, ils vendent à Crépain une machine à vapeur (A.D.Y., 5M 10/11). Plus tard ils équipent la laiterie Hérold d'un moteur à vapeur de 12 CV, d'une pompe de puits et d'un ventilateur centrifuge [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([2116]) Les machines demi-fixes diffèrent des locomobiles en ce que les chaudières, au lieu de reposer sur des roues, reposent sur des patins en fonte. Elles conviennent surtout pour les moulins.

([2117]) Jean Fougerol invente un organe mécanique dénommé poulie extensible, pour lequel il obtient un brevet le 29 mai 1897. Le 17 septembre 1900, une automobile d'une valeur de 5 000 francs est livrée à un certain Moutheau, d'Auxerre.

([2118]) Crépain dispose de 500 modèles pour bronze, fonte ordinaire, fonte malléable et bois.... [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([2119]) La fonderie Leroy-Heurtebise possède divers modèles en fonte et bois pour poulains, roulottes, charrues, roues dentées, plaques et poteaux indicateurs [saisie immobilière du 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q saisie volume 109/9)].

enclumes... ([2120]). Les services vicinaux commandent aussi aux fondeurs des poteaux indicateurs, les Ponts-et-Chaussées des plaques d'égout.... Les ateliers de mécanique ont également pour clients ces artisans mais aussi les principales industries locales ou régionales : ocreries ([2121]), barriques de chaux et de ciment ([2122]), maîtres-carriers ([2123]), menuisiers ([2124]), charpentiers ([2125]), entrepreneurs de sciage ([2126]), agriculteurs ([2127]) pour la réparation de leur batteur ou de leur pressoir, entrepreneurs de travaux publics ([2128]), petits industriels ([2129]).

L'entreprise Guilliet cherche l'autarcie. Elle produit son propre courant avec du charbon transporté par ses propres péniches. Elle fabrique toute sa visserie, ses démarreurs. Ses équipes de maçons, peintres, serruriers font tous les travaux liés au bâtiment. Fondée en 1903, l'imprimerie édite les catalogues. Près du quart des machines-outils est fabriqué dans l'usine.

D) COMPLÉMENTARITÉ DES SYSTÈMES TECHNIQUES

1) LES SOURCES D'ÉNERGIE

Les diverses formes d'énergie sont considérées comme complémentaires. Le tissage de la laine peut continuer à se faire sur un métier manuel, et sa filature se faire « *à la mécanique* » ([2130]). Au concours régional d'Auxerre de 1859 sont exposées d' « *innombrables machines que les bras de l'homme, les animaux ou la puissance de la vapeur mettent en mouvement* » ([2131]). Les machines de Muzey et Piat & Fougerol sont à chevaux, à bras, à vapeur, à pétrole, hydrauliques, électriques. Machines à vapeur, moteurs à combustion interne et à gaz pauvre, moteurs électriques s'insèrent dans les interstices laissés libres par l'énergie hydromécanique déficiente ([2132]) mais meilleur marché. À l'extraction de l'ocre, treuils et ventilateurs peuvent être mus par un manège à bras comme pour les trois puits de chez Sonnet & Cie, par un manège à cheval comme chez Gressien ([2133]), par une machine à vapeur chez Parquin & Cie et Lechiche & Cie au puits de la Grande Fontaine (Diges) ([2134]). Au puits de La Verrerie une machine à vapeur de la force de 7 à 8 chevaux installée dans un vaste hangar ([2135]) actionne par l'intermédiaire de la transmission posée sur le chevalement du puits le treuil, la pompe et le ventilateur. Mais là où le centre d'extraction est peu important et peu profond, tels le puits des Forts et celui Sous-le-Grand-Buisson, et où la dépense en force motrice ne saurait rémunérer le capital immobilisé par l'installation d'une machine à vapeur, c'est l'énergie humaine qui actionne la manivelle d'un treuil ou le balancier d'une pompe. Installé pour intensifier la production et supprimer les arrêts par manque de blutage, un ventilateur est actionné

([2120]) Chez Piat & Fougerol, ils s'appellent Rocher fils, Renard, Picard, Crépain, Commergnat, Gabelle père et fils... à Auxerre, Aléonard, Duranton et Chancy à Pontigny, Tremblay à Bouilly, Poitrat à Brienon, Danton à Charbuy, Sirot à Clamecy, Mercier à Corbigny.

([2121]) Gressien et Charles à Toucy, A. Fort Fils & Cie à Varennes (Diges), Legros & Cie à Pourrain, Lechiche & Cie, Sonnet & Cie, Parquin & Cie à Auxerre, Testard à Apt.... Ainsi, d'août à octobre 1898, la société Legros-Piat-et-Leau & Cie achète pour 1 639 francs deux essieux de meules, un corps de pompe en laiton et trois barboteurs complets.

([2122]) Lemoine et Cie, Fauvin, Lambert, Gougis et André à Vermenton, Henri Cotton à Aisy-sur-Armançon, Bernasse et Pierre Boulet à Corbigny, Prévost Fils à Vassy-les-Avallon, Millot et Cie à l'Isle-sur-Serein, Société des Ciments Portland artificiels du Moutot, à Annay-sur-Serein, société des chaux et ciments de l'Aube, à Ancy-le-Franc.

([2123]) Fèvre et Cie, à Chassignelles.

([2124]) Cyr Veau à Auxerre.

([2125]) Ahü et Fils ou Dubois à Auxerre ou Darbois à Villiers-Saint-Benoît.

([2126]) Goutte-et-Brouet à Guerchy, Sozima à Bonnard, Duranton à Pontigny.

([2127]) Vannereau à Prénereau.

([2128]) Chantelauze à Saint-Florentin, Benière-et-Coulange à Saint-Fargeau, Brissot à Champigny-sur-Yonne, Bouquet à Mâcon.

([2129]) Fabricant de limonade, de colle, de chaussures, comme Berthier-et-Pain, à Auxerre, des brasseurs.

([2130]) Belhomme doit ainsi 241,15F à Guillemot pour filature de 344 kg de laine [inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854)].

([2131]) « Concours régional d'Auxerre, 24-29 mai 1859 », *A.Y.*, 1860, p.158-165.

([2132]) Par exemple pendant la sécheresse de 1859, les usines ne peuvent travailler que trois jours sur cinq.

([2133]) Le manège remplace les treuils à bras sur une image du manuscrit de Kuttenberg [Gille (Bertrand), *opus cité*, p.619].

([2134]) D'après les inventaires du matériel des différentes sociétés bourguignonnes à leur entrée dans la *Société des Ocres de France* en 1901 (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon).

([2135]) Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés A. Michalon, 1908, p.39-40.

pendant environ 240 heures par an par un petit groupe à essence marchant de manière continue, mais à des intervalles assez éloignés ([2136]).

L'association de l'eau et de la vapeur selon les saisons concerne aussi les activités de transformation, notamment la filature de Visailles (Toucy) et la scierie Mercier à Lavau ([2137]) et surtout le broyage du grain, comme chez Bertheau ([2138]) et de l'ocre. Au moulin Judas, Parquin-Sonnet & Cie mettent en service en novembre 1859 une machine à vapeur de 15 CV ([2139]), augmentant ainsi d'un tiers la capacité de production (la portant à 33 450 tonnes).

Etat des principales usines d'ocre en 1901
à leur entrée dans la *S.O.F.*

	Sources d'énergie		Capacité de broyage
	Hydraulique	Vapeur	
Brichoux-Auxerre (P.G.Z.)	2 roues	15 CV	5 broyeurs à 2 meules
Judas-Auxerre(Sonnet-&-Cie)	1 roue 1 moulin	15 CV	6 manèges à 2 meules
Preuilly-Auxerre (Lechiche)		20 CV	2 manèges à 1 meule
Sauilly (Lechiche)		50 CV	3 manèges, 2 broyeurs
Les Vernes (Legros-&-Cie)		60 CV**	7 moulins à 2 meules
Toucy (Gressien)		20 CV	3 manèges à 1 meule
Moulin-Grillot (André Fort)	1 roue (3 CV)	6 CV*	1 broyeur
Moulin d'en-Haut (Charles)	1 roue	20 CV	4 manèges à 2 meules

* machines locomobiles ; ** machine demi-fixe + 1 broyeur pour les noirs.

Sources : Pour les six premières usines, inventaire détaillé du matériel des entreprises lors de leur entrée dans la *Société des Ocres de France* (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon) ; pour l'usine Fort, inventaire du matériel lors la vente à la *S.O.F.* (Me Jeannequin, 3 juin 1901) ; pour l'usine Charles, inventaire du matériel (acte s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901, déposé chez Me Godet, notaire à Paris, 5 octobre 1901).

([2136]) Rapport de M. Noble sur la force du centre de Sauilly du 11 décembre 1926 (archives Lechiche).

([2137]) Pour Lesire, la machine à vapeur locomobile est de 4 CV [contrat de mariage (Me Perreau, 29 avril 1872)] ; pour Mercier [vente (Me Chouppe, 27 juillet 1883)].

([2138]) Inventaire (Me Roumet, 13 septembre 1899).

([2139]) Autorisations de machines à vapeur (A.D.Y., série 5M10).

Répartition par grands types d'industries de la puissance motrice installée dans l'Yonne en 1860, 1899 et 1926 (en CV)

	1860		1899		1926		
	Hyd	Vap	Hyd	Vap	Hyd	Vap	G+P
Moulins à blé	4 534*	32	2 803	389	2 287	487	493
Travail du bois	35	10	517	1 140	905	5 456	615
Métallurgie de base	42	137	0	0	0	0	0
Construction de machines	23	8	175	269	385	6 239	845
Travail du cuir	178	10	214	286	176	1 272	173
Travail de la terre et de la pierre	167	105	306	781	249	1 295	248
Autres industries	33	28	1 009	1 940	1 532	5 027	2 047
Total	5 012	330	5 024	4 805	5 534	19 776	4 421

G + P : Gaz et pétrole (carburant liquide). * Chiffre corrigé : le chiffre indiqué dans l'état statistique (1 853 CV) ne prend en compte que les moulins ayant déjà obtenu une autorisation officielle. Sources : *Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865*, Berger-Levrault & Cie, 1873 ; répartition des forces motrices en 1899, I.N., 1900 ; statistiques des forces motrices en 1926, I.N., 1931. L'enquête de 1861-1865 donne aussi des chiffres (très peu fiables) sur les moulins à vent et les manèges.

Plus tard, à la Croix-Rouge (Parly), Moutheau & Massot installent une machine à vapeur, un moteur à huile lourde, une dynamo Japy ([2140]). Pour les manutentions, brouettes, chariots, tombereaux, camions voisinent avec treuils, grues, monte-charges, ponts roulants.

En 1893, dans le seul arrondissement d'Auxerre, 171 établissements "*industriels*" employant 1 353 salariés ont été recensés : plus de la moitié d'entre eux possèdent une force motrice. Ils emploient près des trois-quarts des salariés. La vapeur joue un rôle prédominant mais non écrasant.

([2140]) Constitution de société (Me Coudron, 19 janvier 1913).

Répartition en 1893 des établissements et des salariés de l'arrondissement d'Auxerre
selon la source d'énergie employée

	Etablissements		Salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Energie hydraulique	41	24,0	111	8,2
Machine à vapeur	36	21,0	794	58,7
Hydraulique + vapeur	8	4,7	85	6,2
Moteur mécanique	5	2,9	13	1,0
Sans force mécanique	81	47,4	350	25,9
Total	171	100,0	1 353	100,0

Source : Etat des mines, manufactures, fabriques, chantiers, ateliers, 1893 (A.D.Y., 6M3/23).

Pour l'alimentation des machines à vapeur, bois et charbon de terre continuent à être utilisés successivement comme chez Crépain en 1902 : « *M. Crépain incommode sincèrement le voisinage en brûlant pendant huit mois de l'année de la sciure de bois dans la machine à vapeur qui commande ses ateliers* [...]. *Lorsque M. Crépain brûle du charbon de terre, cet inconvénient est moins sensible.* » (2141)

2) LES MATÉRIAUX

Très souvent le bois sait s'associer au métal. Dans les tanneries, les fosses sont en bois, en pierre ou en brique (2142) comme les cuves dans la brasserie (2143). Parmi les cardes de la filature de Visailles, un assortiment comprend trois cardes en métal (fer, acier et fonte) et deux assortiments deux cardes avec bâtis en bois (2144). Dans la construction de la halle aux grains d'Auxerre (1858-1859), la charpente en chêne est complétée par des éléments métalliques et la couverture est en tôle galvanisée (2145). Dans les engrenages Leroy, l'arbre vertical et les bâtis sont en fonte ou en fer, mais les roues d'angle portent 254 dents en bois (2146). Dans la batteuse Coullon, si, dans le mécanisme, les supports sont en fonte et l'arbre vertical en fer, la charpente et l'habillage sont en bois (2147). Dans la charrue Robert, l'âge est en bois, mais la fonte malléable de l'avant-corps assure plus de résistance, plus d'exactitude dans la similitude des pièces montées et le fer des montants est plus résistant que la fonte (2148). Dans la roue armée de Chambard, l'enrayage en bois est « *complété et consolidé par l'application de deux armatures ou collerettes en acier, ajustées devant et derrière les rais et destinées à les relier ensemble et avec le moyeu* » (2149). Le métal entre dans les essieux, les cercles de brouettes, la quincaillerie-boulonnerie. Dans les stocks, il est encore loin du bois : 12 889,80F contre 100 017,05F (2150). À l'ocrerie

(2141) Lettre au maire d'Auxerre datée du 1er mai 1902 écrite par les habitants du quartier Saint-Amâtre [établissements incommodes (A.M. d'Auxerre)].

(2142) 15 fosses en bois garnies de trois cercles en fer, 6 fosses en pierre ou brique (Me Girard, 29 décembre 1872)].

(2143) Adjudication (Me Charié, 30 décembre 1832).

(2144) Contrat de mariage entre Jules Emile Lesire et Mélanie Félicité Guiblin (Me Perreau, 29 avril 1872).

(2145) Pineaux (Denise), *opus cité*, p.159.

(2146) Prospectus « Atelier mécanique A. Leroy, mécanicien », 1862 (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

(2147) Brevet n°86 398 du 30 juillet 1869.

(2148) Brevet Robert n°148 437 du 18 avril 1882. Dans les charrues ordinaires, on trouve un avant-corps en fonte ou en fer qui reçoit les soc, le versoir, le sep ou semelle. Ce système est toujours lourd et offre peu de résistance. Si on veut les rendre solides, il faut augmenter beaucoup le poids. De plus, l'avant-corps n'étant jamais assez haut à moins d'être d'un poids énorme, la charrue bourre, c'est-à-dire que la terre s'accumule à l'endroit où l'avant-corps est fixé à l'âge. D'où : casse, et changement de pièce difficile.

(2149) Brevet n°160 887 du 12 mars 1884.

(2150) Orme franc et tortillard (50 041,20F), chêne (33 242,25F), frêne (7 209,50F), acacia (955 80F) [état des marchandises au 30 novembre 1896 (Me Roumet, 12 janvier 1897)].

Brichoux sont en bois les dents du moteur en fonte, celles de l'engrenage du pignon faisant intermédiaire entre les roues hydrauliques et la transmission, certains coussinets, notamment ceux de l'essorage ([2151]).

Bois et métal se complètent. Comme pour l'énergie, il n'y a pas de rupture entre le bois et le métal mais bien plutôt une complémentarité, tant au niveau des hommes qu'à celui des produits. Si le mécanicien Muzey est horloger de formation, Leroy et Coullon sont charpentiers, les frères Crépain charrons, François Guilliet menuisier.

Il existe bien **un modèle technique local**, qui sait allier système classique et nouveau système technique, et qui permet à certains secteurs de se montrer très conquérants. **Le nouveau système s'immisce dans les interstices de l'ancien**, sans rupture brutale. Les anciennes pratiques coexistent avec les anciennes. Peut-on alors parler de *Révolution industrielle* ? Peut-être, mais dans un sens très éloigné du sens habituel, celui de « *croissance équilibrée* », d'avance progressive sur un large front, de **lente interpénétration**, avec, comme dans l'agriculture, **simple mobilisation des ressources dormantes**. Jusqu'en 1875, l'Auxerrois, cherche à optimiser le système technique classique et, même s'il n'est pas directement aux avant-postes, contribue à l'avance de l'ensemble français, en particulier parisien. Mais au-delà, lorsque les concurrences s'exacerbent, les choses se précipitent, car les bases du système, qui en ont fait longtemps la prospérité, se révèlent bien fragiles et s'effondrent. À la périphérie de l'ensemble auquel il appartient, il est le premier à faire les frais de la redistribution des forces.

([2151]) Etat du matériel (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, 20-21 janvier 1901).

II : LES PRATIQUES IMMOBILIÈRES

L'activité de transformation s'exerce généralement dans un local bien précis, le plus souvent dans une partie de la maison d'habitation comme une cave pour un tisserand ([2152]) ou un second étage pour un imprimeur ([2153]), ou dans un bâtiment spécialisé comme pour un tanneur ([2154]) ou un tuilier ([2155]). Seule la manufacture de Seignelay, dont l'entrepreneur n'a que la jouissance ([2156]), offre des ateliers spécialisés : un magasin d'entrée, une teinturerie, une dégraisse, une lainerie, une batterie de laine, un détendoir, une tonderie, une chambre de la presse, une boutique des cardeurs, de grandes boutiques à métiers, divers magasins ([2157]).

De plus, longtemps, les contraintes de localisation sont réduites : matière première locale (tuilerie, ocrerie, scierie), eau courante pour le lavage (tannerie), possibilité d'expédier facilement le produit fini par le port (ocrerie), marché local (textile, brasserie, vinaigrerie, fabrique de colle ou de chandelles). Dans quels bâtiments les industriels commencent-ils à travailler ? Comment font-ils face aux nécessités imposées par l'expansion ?

([2152]) Inventaires : Madeleine Lepeze (Me Denis, 12 mai 1620) ; Jean Legros à Seignelay (Me Petitjean, 30 juin 1781).

([2153]) Fournier a installé dans sa maison située entre la rue de l'Horloge (rue de l'Ormerie) et la place des Cordeliers ses casses et ses presses au second étage (elles étaient primitivement au premier). D'après Rétif : « *L'imprimerie était toute entière dans une grande pièce au second, à l'exception de Yeury, le doyen, et d'une presse, qui étaient restés au premier avec les gros caractères d'affiches et des autres ouvrages de la ville* » (*Monsieur Nicolas*, I, p.398) [Charleux (Jean), « Maisons rétiviennes du quartier de l'horloge », *B.S.S.Y.* t.121 (1989), p.75-98].

([2154]) Le bâtiment consiste « *en deux chambres à chauffoir par le bas, deux autres chambres par le dessus aussi à chauffoir* » [vente (Me Arrault, 7 novembre 1773)]. On apprend plus tard que le tout se compose d'une plamerie, une place à coudrement, deux chambres sèches au-dessus [vente (Me Reynaud, 22 avril 1807)]. Une autre tannerie comprend « *chambre basse et chambre haute et chaufferie, grenier dessus, deux chambres basses le long de la rivière pour l'usage de la tannerie* » [vente (Me Charvy, 6 septembre 1782)].

([2155]) Deux fourneaux propres à cuire les marchandises, dont un est voûté, deux halles construite en bois couverte l'une de tuiles, l'autre de gluis, une place propre à recevoir les marchandises fabriquées, un atelier avec les ustensiles nécessaires pour fabriquer la tuile [vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791)].

([2156]) « *A condition d'y faire les réparations et constructions nouvelles* ». Moyennant 500# par an versé par l'intendant, il est chargé de « *faire toutes les grosses et menues réparations nécessaires pour l'entretien des bâtiments* [...] *à l'exception de celles qui pourraient subvenir par le feu du ciel, inondation ou autres car imprévus qui occasionneraient des dommages considérables* » (arrêt du Conseil du 17 juillet 1731).

([2157]) Inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753). En 1782, les bâtiments sont ainsi décrits : 1) un magasin au rez-de-chaussée composé de trois pièces (dont une blanchisserie), cabinet du portier ; appartement au-dessus du magasin composé de trois pièces, cave au-dessous ; 2) une batterie des laines au-rez-de-chaussée ; deux pièces attenant (une pour la tonderie et les presses, l'autre pour les croix de chardon pour lainer les pièces d'étoffes) ; magasins au-dessus et grenier ; 3) un magasin de recette et celui de l'ourdissoir au rez-de-chaussée, en face de la cour ; 4) boutique des tisseurs où sont actuellement 8 métiers montés ; au-dessus : filerie ; au bout : remise ; 5) grand grenier où on étend les étoffes tombantes des métiers [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)].

A) LE DÉMARRAGE

Les nouveaux venus dans la sphère de production doivent soit s'installer dans des bâtiments traditionnels, quitte à les transformer, soit construire *ex-nihilo* de nouveaux bâtiments.

1) LA REPRISE DE BÂTIMENTS TRADITIONNELS

Une tannerie consiste le plus souvent en un bâtiment avec rez-de-chaussée et grenier dessus et une grande cour avec fosses et bassins ([2158]), une tuilerie en fourneaux, halle(s), atelier ([2159]). Mauger, son fils et son gendre Lenoir sont beaucoup plus à l'aise dans les bâtiments de l'ancienne manufacture de Seignelay ([2160]).

2) L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS ANCIENS

Beaucoup réservent dans leur maison une pièce (Courcier) ([2161]), ou deux (Juventy, Belhomme, Perriquet) à leur activité ([2162]). D'autres convertissent de vieux murs : Routier une tour des remparts de la ville d'Auxerre en brasserie ([2163]), Bourgoin & Cottin ([2164]) et Bray & Heinz une maison en ocreries, Helliot une maison de vigneron en filature ([2165]), Guillaume-Marange une partie de l'Hospice ou Hôtel-Dieu en vinaigrerie ([2166]), Brette un jardin en fabrique de chandelles ([2167]). Legueux construit dans la propriété familiale des Capucins ([2168]), qui a l'avantage d'être sur la route des ocriers, un hangar le long de l'ancienne église du couvent, et des fourneaux à cuire l'ocre près de ceux qui servent à fondre les cloches ([2169]). Il utilise pour broyer et tamiser un tournant installé chez Roblot ([2170]), et fait scier ses chapes, assembler ses tonneaux ([2171]) et envaisseler son ocre au chantier de marine de La Tournelle. Sonnet modifie de fond en comble sa maison ([2172]), la dotant de magasins (un à ocre rouge, un à ocre jaune), d'une boutique de tonnelier, d'un bassin appelé lavoir à gauche, puis, derrière les bâtiments, d'un fourneau à cuire l'ocre, une petite

---

([2158]) Comme chez Mignard [vente (Me Pietresson, 11 juillet 1829)], Commeau [une halle de travail, deux fosses, trois bassins le tout entouré de murs (Me Lefébure, 12 ventôse an II)].

([2159]) A Chevannes, la tuilerie se compose d'un fourneau voûté à tuiles pouvant contenir cinq milliers, une halle servant à la tuilerie, 1 gâchoir [vente (Me Antheaume, notaire à Paris,29 janvier 1807)] ; un fourneau à tuiles et deux halles chez Crochot [vente (Me Métairie, 9 décembre 1847)] comme plus tard chez Rabé [vente (Me Baudoin, 21 juillet 1872)].

([2160]) Lenoir dispose de trois chambres situées au premier étage, mais avec son beau-frère Mauger fils utilise les pièces de son beau-père : mansardes sur toute la longueur du bâtiment, atelier de la presse, pièce de la teinture, grande pièce de la filature [inventaire (Me Blanvillain, 26 février 1828)].

([2161]) Inventaire (Me Barrey, 9 novembre 1815).

([2162]) La tannerie consiste « *en deux chambres, grenier dessus, cour et jardin contigu* », quatre cuves en bois reliées en fer, deux fosses en bois et celle en pierre dans la cour [contrat de mariage entre Claude Nicolas Lavollée et Marie Françoise Anasthasie Juventy (Me Charvy, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804)]. Belhomme dispose d'une pièce pour le métier, d'une autre pour les laines brutes et d'une cave pour la chaudière. Perriquet achète une maison rue de la Cloche-Bleue [vente (Me Sochet, 4 janvier 1829)], où « *il doit transporter incessamment son établissement* » [contrat de mariage entre Claude Edmond Perriquet et de Julie Challe (Me Pietresson, 26 octobre 1829)].

([2163]) Bail (Me Duplessis, 27 juin 1782).

([2164]) Deux magasins rue des tanneries, sous les murs de l'Hôtel de ville, vis à vis le port et rivière d'Auxerre. le four est établi dans la cour [vente (Me Sochet, 27 juillet 1813)].

([2165]) Les six pièces habitables (Me Chauvelot, 15 mai 1824) ont été converties en grands magasins (Me Métairie, 20 juin 1843).

([2166]) Adjudication (Me Sochet, 29 octobre 1831).

([2167]) Brette installe le 1er avril 1832 une fabrique de suif en branches rue des Buttes n°45 : il acquiert une grande chaudière de 1 500 livres de suif et construit un nouveau fourneau sous un hangar dans le jardin de la maison qu'il occupe [établissements incommodes (A.D.Y., 5M10/15)].

([2168]) L'emplacement actuel du couvent-ocrerie est le cimetière Saint-Amâtre.

([2169]) Vente à la Ville d'Auxerre (Me Sochet, 18 octobre 1837).

([2170]) Cahier des charges pour la vente par adjudication des biens saisis sur Roblot & Fils, Tribunal civil d'Auxerre (A.D.Y., 3U1/498).

([2171]) « *Aujourd'hui, deux individus conduisant chacun une charrette attelée chacune d'un cheval et chargée de divers bois* [...] *se sont dirigés à La Tournelle* [...]. *Le bois* [...] *pour faire des chapes et des tonneaux pour mettre ses ocres ne devait rien, attendu que les tonneaux ressortaient avec l'ocre* » [procès-verbal au sieur Legueux daté du 16 mai 1835 (dossier de l'octroi, A.M. d'Auxerre)].

([2172]) Lors de l'acquisition, cette maison consiste en une chambre à cheminée, cabinet à côté, écurie, cour devant, cour et jardin derrière (Me Barrey, 30 mars 1828).

pièce servant à mettre l'ocre en pain ([2173]). Gressien n'a besoin que de son jardin pour implanter son usine pour calciner l'ocre jaune ([2174]). Les frères Sordot font des tanneries Mérat et Mignard une fabrique de colle et de noir animal, Dautrive un bâtiment nouvellement construit par un peaussier une ocrerie ([2175]). Il y ajoute un grand lavoir alimenté par un des bras du ru de Vallan, installe dans le bâtiment tous les ustensiles et mécaniques servant à la fabrication de l'ocre et éleve en face divers bâtiments à usage d'écuries, remises, logement du contremaître ([2176]).

Chambard a un atelier de carrosserie dans la vieille ville d'Auxerre, près de la porte de Paris ([2177]), Leroy un atelier de charpentier rue du Grand Renard. Robert installe en 1861 magasins et ateliers au premier étage d'une maison à Auxerre rue Saint-Pèlerin n°44, Renard fils reprend en 1901 l'atelier Baillot et Jourde transforme l'ancienne usine électrique ([2178]).

Guilliet établit en 1845 une boutique dans une « *maison de simple apparence* » en face de l'imprimerie Fournier-Gallot pour y faire des chaises et des fauteuils. Mais pour celui qui rêve de construire « *une machine pour en fabriquer les bois et les moulures* », le local est trop exigu pour y établir un atelier. Il loue alors la maison d'un fabricant de billards et « *faisant le meuble* » de la rue du Temple, puis en 1848 une vaste maison de la rue du Temple moyennant un loyer annuel de 1 000F. Il ferme avec de grandes portes l'ouverture d'un grand porche qui se trouve sur le côté droit de la maison et fait du tout un magasin, dont il complète « *l'organisation au moyen de voliges en bois blanc* ». Il fait la devanture avec de vieilles boiseries qu'on lui a données. Il place ses ateliers dans la partie du grenier située au-dessus de la vinée ([2179]).

L'appel à l'énergie mécanique ne change pas forcément les comportements. Certes, dès 1836, avec Monnot & Sirot, les proportions changent : installés dans les communs d'un Hôtel, les ateliers sont vastes (plus de 900 m2 au sol pour la fabrication) et diversifiés ([2180]), mais restent disposés sur un seul niveau ([2181]). Mais Trutey installe son moulin à vapeur à Auxerre en plein centre-ville, dans une maison de la rue du Pont ([2182]). Cambuzat, Zagorowski, Guilliet & Mercier et Challe transforment de simples moulins à mouture en filature mécanique ([2183]), cimenterie ([2184]), scierie mécanique (cage et atelier au-dessus) et fabrique d'essieux ([2185]). Les troisièmes ajoutent un bâtiment comprenant trois chambres, un grand hangar monté sur poteaux et un bâtiment ([2186]). La cimenterie compte deux fourneaux à ciment, un four à chaux, un petit bâtiment servant de goudronnerie, un bâtiment en bois servant d'écurie et de magasin à tonneaux, trois hangars, un magasin en bois ([2187]).

([2173]) Inventaire (Me Barrey, 13-14 avril 1842).

([2174]) Pétition de 21 juin 1845, arrêté du 14 août 1845 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/15)].

([2175]) Un grand magasin, au premier étage d'une chambre et d'une grande pièce destinée à faire d'autres chambres, au second et au troisième étages de vastes séchoirs (Me Delaage, 14 mars 1848).

([2176]) Vente (Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852).

([2177]) En 1847, à la naissance de son fils Arthur, il habite rue du collège et en 1852 rue Saint-Siméon au numéro 60 (actuellement rue de Paris). « *Moyennant le prix de quatre centimes et demi par kilomètre parcouru et par véhicule, il se charge d'entretenir les nombreuses voitures publiques, diligences* [...] *des compagnies Rousselet, Parpaut, Pinard, dont les bureaux et les relais se trouvent à la porte de Paris ou dans les bâtiments de l'ancien maître des postes* » [Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques », *B.S.S.Y.* t.40 (1886), p.161-175].

([2178]) Liquidation et partage (Me Loiseau, 23 septembre 1912).

([2179]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, esquisse biographique*, Auxerre, Rouillé, 1885, p.9-11.

([2180]) Un atelier de fabrication, une chambre pour la pompe à vapeur, un appentis adossé au magasin pour la chape, deux magasins, une vinée, un hangar, une écurie, une boutique de tonnellerie, un appentis surmonté d'un échafaud, un bâtiment pour le fourneau et une pièce attenante. A côté, dans un autre bâtiment, s'ajoutent une chambre pour remiser des tonneaux vides, un hangar ou remise, une chambre, une chambre à coucher, un bureau [d'après un plan annexé au procès-verbal dressé par Me Lechin, 2 décembre 1838 (dossier des abattoirs, A.M. d'Auxerre).

([2181]) Un grenier sur la fabrique et la pompe, un autre sur l'écurie, un autre au-dessus de la remise.

([2182]) Le moulin Trutey est ainsi disposé : un rez-de-chaussée pour les cylindres et broyeurs et trois étages pour les bluteries [cahier des charges (Me Roumet, 21 juin 1890)].

([2183]) En dehors de la cage de l'usine, la part réservée à l'activité est difficile à déterminer : l'ensemble comprend deux chambres, une autre petite chambre sur la rue, 1 cellier, chambre dessus, grenier encore au-dessus, 1 vinée, 3 écuries, 1 petit jardin derrière [vente (Me Charié, 12 octobre 1842)].

([2184]) Zagorowski achète le 14 septembre 1855 le moulin Brichoux [Me Coffre ?, 14 septembre 1855 (acte introuvable)] et obtient le 18 décembre 1855 l'autorisation d'y établir un four à houille et à feu continu pour cuire les pierres à ciment.

([2185]) Vente (Me Dejust, 16 juin 1869). Le grand bâtiment comprend un atelier de tournage [bail (Me Limosin, 18 décembre 1869)].

([2186]) Vente (Me Mathieu, 15 septembre 1863).

([2187]) Acte s.s.p. du 14 septembre 1861, enregistré à Auxerre le 26 octobre 1861 (A.D.Y., 3Q 1164).

3) LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS NOUVEAUX

Les installations peuvent être très rudimentaires. Nouvelles tanneries et tuileries sont les mêmes que leurs aînées : fosses, cuves et autres ustensiles au rez-de-chaussée, magasins et atelier au premier étage ([2188]), halles, ateliers, séchoirs, fourneau ([2189]). L'activité mécanique peut se faire dans un grand hangar en équerre servant de magasin, atelier et logement, un pavillon servant de magasin à bois et un autre servant de logement ([2190]). Une petite cimenterie n'exige qu'un four à chaux et deux hangars ([2191]), une grande quatre fours à chaux, hangar attenant, petit chalet d'habitation construit au-dessus du hangar ([2192]) (cf. documents n°111 et 112). De nouveaux moulins à blé sont construits : Toucy (la Poterne en 1750), Accolay (le moulin Jacot en 1789), Chablis (le moulin du Pâtis et le moulin des Croix en 1790), Saint-Florentin (le moulin de Champlandry en 1794), Héry (le moulin Claude Cornu en 1799), Seignelay (le moulin Motheré en l'an IX), Cravant (le moulin du ru de l'Herbeau en l'an X) ([2193]), puis Appoigny (1821), Bazarnes (1822), Beaumont-sur-Serein (1844), Germigny (1849) ([2194]).

Dans le travail de l'ocre, l'ocrerie Croiset, construite vers 1775-1780, est plus importante (cf. document n°90), mais reste de conception traditionnelle : la partie centrale est vouée à l'habitation (cuisine, corridor, petite salle, chambre à coucher). À un bout se trouve l'écurie, et à l'autre une laiterie, une chambre servant aux domestiques et aux ouvriers et les ateliers voués au travail de l'ocre : un magasin pour la mise en tonneaux, un autre magasin pour sécher et cuire, deux ateliers servant à écraser l'ocre et à la réduire en poudre ([2195]). En général, le travail de l'ocre n'exige qu'une mare d'eau, un gâchoir à côté, une pièce pour la fabrique, deux magasins, un pour les matières premières, l'autre pour les produits fabriqués, un four, une écurie, un bureau aux écritures, très souvent une tonnellerie (cf. documents n°101, 102, 103, 104). Marion se contente d'un simple atelier dans sa boutique de charron ([2196]) et d'un four dans le jardin ([2197]). Certains, comme Dufour, ajoutent une peupleraie pour la fabrication des tonneaux, une oseraie pour celle des moules à pains ([2198]). Chez Garet, hormis un four à ocre et un petit appentis, la maison est sur deux niveaux : en bas un magasin et deux petites écuries, en haut quatre petites pièces ([2199]). En dehors des parties réservées à l'habitation, l'ocrerie Moreau compte différentes pièces servant au travail de l'ocre et deux bâtiments servant à la cuisson des ocres ([2200]).

([2188]) Chez Antoine Chauvot, une construction consiste en chambre basse et chambre haute et chaufferie, grenier dessus, et l'autre, le long de la rivière, en deux chambres basses servant de plancher de rivière [vente (Me Charvy, 6 septembre 1782)] ; chez Mérat : d'après le contrat de mariage entre Pierre Jean Baptiste Mérat et Eugénie Sophie Hochet (Me Charié, 31 janvier 1834) : « *Le futur a déclaré avoir édifié sur un terrain acquis du sieur Guise* » [contrat de mariage entre Jean Baptiste Lazare Mérat et Rose Angélique Claudine Lesséré (Me Maignan, 29 pluviôse an XIII, 18 février 1805)]. La tannerie Labiche a été bâtie entre l'acquisition du terrain [Me Lefébure, 29 germinal an V (18 avril 1797)] et la vente (Me Duplessis, 15 septembre 1813) : elle consiste en un corps de bâtiment composé d'une grande pièce par bas et grenier au-dessus, petit jardin entouré de murs [vente (Me Duplessis, 15 septembre 1813)].

([2189]) Comme celle construite par Chanvin sur un terrain acquis [ventes (Me Bachelet, 4 décembre 1845 et Me Houzelot, 16 novembre 1858)]. La tuilerie construite par Dubois sur un terrain à Rebourseau dispose de deux fourneaux et de deux halles [cahier des charges (Me Bègue, 26 juin 1842)].

([2190]) Acte de société s.s.p. entre Augé et Dobignie, daté du 15 janvier 1874, enregistré à Auxerre le 16 janvier 1874 (A.D.Y., 3Q 1181).

([2191]) Comme celle de Henri Beaufumé installée sur 25 ares d'acacias au lieudit Briqueneau à Vermenton (Me Galand, 23 juin 1890).

([2192]) Comme celle de Esperon-Fritschi & Second installée sur 1 hectare 16 ares au lieudit la Côte de Bertry à Vermenton [cahier des charges (Me Galand, 8 novembre 1891)].

([2193]) D'après les dossiers de la série (A.D.Y., 1S).

([2194]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

([2195]) Adjudication des 23-27 novembre 1789 (A.N., Y 2956).

([2196]) Vente (Me Barrey, 9 février 1840).

([2197]) Bader n'a qu'un four dans le jardin d'une maison située Faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien n°6 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/15 et A.M. d'Auxerre)].

([2198]) En 1824, son ocrerie est disposée en deux ensembles. Le premier se compose d'un bâtiment abritant deux grands ateliers de fabrication, un fourneau, plusieurs chambres et cabinets, et en dessous, d'un bâtiment renfermant les ocres brutes. Le second comprend un hangar, un cabinet servant de boutique de tonnelier, un autre cabinet servant de logement au fournier ou cuiseur d'ocres [inventaire (Me Barrey, 18 février 1824)].

([2199]) Me Rubigni, 28 novembre 1847.

([2200]) Me Charié, 29 mars 1847.

Les installations restent modestes chez les fabricants de moutarde ([2201]), chez les frères Crépain ([2202]), à l'usine électrique Collinet ([2203]) et la fabrique de chaussures Berthier ([2204]).

L'énergie mécanique n'exige pas d'emblée des installations très différentes : dans une scierie, un vaste hangar et un chantier de bois peuvent suffire comme chez Lepage ([2205]). Généralement, elles sont toutefois un peu plus importantes. Guillemot ([2206]) ajoute une maison d'habitation pour le contremaître à un vaste bâtiments comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces à l'étage, grenier sur le tout servant à l'exploitation de l'usine ([2207]). L'ocrerie Perdet & Gogois ne compte qu'un bâtiment principal (une chambre renfermant la machine à vapeur, un manège, un atelier de tonnellerie avec cheminée, une chambre à feu, deux magasins et un hangar pour recevoir l'ocre à l'état sec) et, à l'extérieur, un fourneau et quatre hangars ([2208]). L'ocrerie Fort a deux bâtiments (l'un abrite un bureau, un atelier de tonnellerie et un magasin à fûts, l'autre un broyeur, une bluterie et les appareils de transmissions), des magasins à ocre et deux hangars (l'un pour la machine à vapeur, l'autre pour le banc de scie) ([2209]). Chez son fils, au bâtiment pour la fabrication des ocres s'ajoutent plusieurs hangars ([2210]), douze cuves pour le lavage des ocres, cinq séchoirs, deux fours ([2211]). Quant à Charles, il rase complètement en 1892 l'ancienne usine ([2212]) et construit sur un plan nouveau ([2213]) trois autres hangars, une tonnellerie et un séchoir.

Comme dans la région lyonnaise, la pratique immobilière facilite considérablement les débuts de l'industrie. La réutilisation des bâtiments est quasiment systématique ([2214]), y compris à Auxerre même. Seul Muzey installe d'emblée sur un vaste terrain situé à l'extérieur du centre-ville ([2215]) une fonderie avec ébarberie, magasins à modèles et divers ateliers (ajustage-tournage, chaudronnerie, forges, menuiserie) ([2216]).

([2201]) Daudin & Amand-Guenier installe un atelier ayant cours d'eau à Auxerre dans les fossés de la ville au pied de la tour savoyarde [acte de société s.s.p. du 25 mai 1852, enregistré à Auxerre le 25 mai 1852 (A.D.Y., 3Q 1151)].

([2202]) Ils se contentent d'un atelier dans la maison, qu'ils construisent [vente du terrain (Me Danet, 31 juillet 1872) et de la maison (Me Joynon, 5 novembre 1878)].

([2203]) Cette usine est construite sur un terrain acquis le 26 juillet 1891 [bail (Me Roumet, 27-28 novembre 1900)].

([2204]) Rue des Moreaux n°8 [partage anticipé (Me Coste, 4 février 1928)].

([2205]) A Toucy faubourg d'Orléans ou route de Dracy ou encore le pont des Vernes (cote H12) [saisie immobilière du 21 février 1889 (A.D.Y., 4Q volume 114/18)]. Il en est de même sans doute chez Lyon dans ses bâtiments d'Auxerre et de Laroche [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)].

([2206]) Il n'a pas été possible de savoir comment était agencée la filature Bourasset avant sa destruction par le feu [liquidation (Me Poullain, 30 avril 1834)].

([2207]) Vente s.s.p. du 25 juin 1869 (acte déposé chez Me Théroude, 15 juillet 1869) ; contrat de mariage entre Jules Emile Lesire et Mélanie Félicité Guiblin (Me Perreau, 29 avril 1872).

([2208]) Me Piétresson, 17 décembre 1871.

([2209]) Me Jeannequin, 3 juin 1901.

([2210]) Un pour les machines, un pour une scie circulaire ; un pour les planches à tonneaux et pour les réparations de charronnage, un avec deux cuves en pierre pour la fabrication des pains, un avec un rez-de-chaussée pour les fûts prêts à être expédiés, un étage pour les ocres lavées surfines et les réparations, et un grenier pour les cercles.

([2211]) Vente (Me Dartois, 29 juillet 1921).

([2212]) En août 1891, l'usine n'a que deux bâtiments : l'un pour le moulin, l'autre pour la maison du régisseur, la tonnellerie, deux magasins et un hangar ; à l'extérieur, deux loges, deux fours, un lavage, cinq séchoirs (Me Masquin, 23 août 1891).

([2213]) Tract publicitaire vantant les mérites de la « Société en formation dite *Société Anonyme des Ocres de Bourgogne* » au capital de 1 250 000F, daté probablement de la fin 1901 (archives Lechiche).

([2214]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p.258.

([2215]) Sur un terrain de 6 300 m2 au Champ de Mars (porte de Paris) apporté en mariage par sa femme. Il n'en souffre pas moins de la proximité de ses voisins, lorsqu'il installe sa première machine à vapeur : lors d'une première enquête de huit jours en avril 1855, un voisin s'oppose à l'implantation d'un machine à vapeur : la machine est contiguë à des écuries et à des greniers à fourrage et les bâtiments ne sont distants des habitations voisines que de quelques mètres [autorisations (A.D.Y., série 5M 10/15)].

([2216]) Donation à titre de partage anticipé (Me Roumet, 30 janvier 1891). Il est difficile de savoir comment est disposée la première usine : elle est presque entièrement détruite le 14 avril 1853 par un incendie [journal *La Constitution*, 15 et 19 avril 1853].

B) L'EXPANSION

L'adaptation des bâtiments aux besoins est différente selon que l'industriel fait appel ou non à l'énergie mécanique.

1) SANS ÉNERGIE MÉCANIQUE

L'adaptation peut se faire par adjonction, par démolition et reconstruction ou par transfert dans un autre lieu.

a) L'adjonction de nouveaux bâtiments

Il suffit souvent d'adjoindre de nouveaux bâtiments à de plus anciens.

-au centre-ville

Au centre ville, l'extension n'est pas toujours facile. Fournier utilise un atelier pour les presses, un magasin en dessous, une librairie dans le grenier au-dessus, une vinée, une boutique ([2217]). Routier complète la tour Biron d'un petit hangar adossé pour le four, d'un autre bâtiment prolongé d'un appentis pour le manège, un autre bâtiment de cinq pièces réparties sur deux niveaux : une pour les chaudières et cuves, une servant d'entonnerie, une pour nettoyer et sécher l'orge et rafraîchir la bière, une petite pour faire germer l'orge ([2218]). Roblot adjoint aux deux magasins de la rue des Vieilles Tanneries ([2219]) un bâtiment formant trois magasins quai Bourbon ([2220]) et construit deux grands séchoirs en bois « *dans un emplacement servant autrefois de rue* » ([2221]). Mignard transforme des bâtiments de vigneron pour agrandir sa filature ([2222]). Après avoir transféré l'atelier de son beau-père de la rue de l'Ormerie à la rue Croix de Pierre (rue de Paris) ([2223]), Gallot et son fils transforment trois pièces en grande partie en magasins et imprimerie ([2224]). Perriquet aménage dans un premier bâtiment un atelier d'imprimerie et dans un second un atelier et un magasin de pliure ([2225]). Robert fait de même en 1881 dans une partie du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Léopard voisin ([2226]).

([2217]) Inventaire (Me Deschamps, 24 septembre 1778).

([2218]) Adjudication (Me Charié, 30 décembre 1832).

([2219]) Actuellement Rue de la Marine.

([2220]) Actuellement Quai de la Marine (Me Pietresson, 25 décembre 1827).

([2221]) En février 1832, l'ocrerie est ainsi décrite : « *Ayant son entrée principale sur la rue par une porte carré*e [...]*, cette fabrique se compose d'un endroit à fabriquer l'ocre, d'un four à la cuire, de deux grands magasins* » (2221), sans oublier deux écuries, un grand et un petit bureau, un appentis en bois, deux cuves, et un magasin attenant, occupé à l'étage par un locataire. S'ajoutent des séchoirs, deux hangars et une écurie installés au rez-de-chaussée du bâtiment du quai Bourbon [cahier des charges pour la vente par adjudication des biens saisis sur Roblot & Fils, Tribunal civil d'Auxerre (A.D.Y., 3U1/498)].

([2222]) Un bâtiment où se trouve un grand pressoir et une cuve en pierre, et une vaste vinoterie dans laquelle se trouvent cinq cuves en pierre [adjudication (Me Métairie, 20 juin 1843)]. En 1862, un grand bâtiment abrite une grande remise, un grand atelier de filature, une grande chambre servant de carderie, de grands greniers au-dessus des remises, ateliers et carderie ; un hangar au milieu de la cour abrite un fourneau à teindre ; citerne devant le hangar ; un cabinet à dégraisser avec fourneau, un grand magasin garni de deux rayons [vente (Me Tortera, 15 mai 1862)].

([2223]) Il n'a pas été possible de déterminer la date de ce transfert.

([2224]) Vente (Me Caillon, 25 octobre 1842). En 1875, un premier bâtiment consiste en un rez-de-chaussée un grand magasin, deux étages de chambres, grenier dessus ; - un deuxième comprend écurie et remise avec grenier dessus ; un troisième consiste en deux étages de chambres ; un quatrième sert d'habitation ; derrière : cour ouverte servant de magasin à papier ; à droite de la porte cochère, un vaste immeuble comprend au rez-de-chaussée le magasin de librairie, l'atelier de lithographie, l'atelier des presses typographiques, la machine à vapeur ; au premier étage : atelier de composition et bureau de la rédaction ; grenier sur le tout, cour au milieu [vente (Me Munsch, 21 juillet 1875)].

([2225]) Tout l'espace n'est pas occupé : le premier étage sert de débarras et le second de grenier [vente (Me Roumet, 29 novembre 1888)].

([2226]) Rue Saint-Pèlerin n°39 et quai de la république [vente (Me Girard, 25 juillet 1881) ; contrat conditionnel de prêt par le *Crédit Foncier de France* (Me Hattier, 25 mars 1885)].

- hors du centre-ville

Une tuilerie peut être dotée d'autres fourneaux, halles, hangars, chantiers ([2227]) ; une tannerie de nouvelles fosses ([2228]), d'un, puis de deux nouveaux immeubles ([2229]). Commeau transforme divers bâtiments voisins en séchoirs, poudrier et basserie ([2230]) puis élève au fond de la cour un grand immeuble à trois niveaux ([2231]). Les frères Sordot, puis Jacquelin et sa veuve procède de même à la fabrique de colle et de noir animal ([2232]).

b) La reconstruction

Les frères Parquin démolissent complètement l'ocrerie Croiset en 1824 ([2233]) : alors que les bâtiments étaient construits séparément « *dans des bornes étroites* » et ne pouvaient abriter « *tous les objets, remises et logements nécessaires* » ([2234]), ils construisent à neuf un immeuble assez spacieux et commode réunissant en un même corps four, fabrique, remises et logements, « *qui donnent toutes les facilités convenables à leur destination* ». Les « *vastes bâtiments d'exploitation propres à la fabrication* » consistent principalement en bureaux pour les écritures, four, hangar, manèges, séchoirs et écurie

---

([2227]) Comme chez Duranton [partage (Me Bernage, 30 décembre 1894)]. Aux installations de tuilerie peuvent être ajoutés comme chez Berthelot un moulin, un fourneau, un bâtiment particulier, tous propres à faire la faïence [vente (Me Antheaume, notaire à Paris,29 janvier 1807)]. En 1851, en dehors d'une maison de tuilier et d'une maison d'habitation, la tuilerie Gauchot dispose sur place d'un terrier servant à prendre les terres nécessaires à la fabrication. Elle est d'abord formée par l'ancienne tuilerie : un grand hangar ou séchoir faisant retour construit sur poteaux, un fourneau devant, une halle sur poteaux et une moulerie derrière. Au-dessous se trouvent la tuilerie neuve : un grand séchoir construit sur poteaux, moulerie et fosse derrière et attenant à cette halle, fourneau devant. Au milieu de l'ensemble existe un puits auquel est adapté une pompe en cuivre garnie de son balancier et accessoires, et conduisant à l'aide de tuyaux l'eau nécessaire aux fosses et mouleries [saisie immobilière du 30 mai 1851 (A.D.Y., 4Q 46/3)].

([2228]) Une fosse [vente (Me Reynaud, 22 avril 1807)], trois fosses [saisie immobilière des biens de G. D. Voguet du 9 novembre 1821 (4Q 29/12)], 24 cuves [bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883)].

([2229]) « *Consistant en une plamerie et un plancher de rivière* » [échange (Me Barrey, 17 août 1829)]. En 1821, il n'y a avait encore qu'un seul bâtiment [saisie immobilière des biens de G. D. Voguet du 9 novembre 1821 (4Q 29/12)]. L'ensemble finit par comprendre un petit hangar et trois bâtiments (un avec une basserie, un avec deux écuries, une basserie, un grenier et un fenil, et un avec travail de rivière, séchoir, un grenier dessus) [bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883)]. De même, Seguin ajoute des greniers, une plamerie et un poudrier [vente (Me Juventy, 1er prairial an XIII, 21 mai 1805)]. En 1873, la tannerie de Bigé fils consiste en une cour (avec deux cuves)et deux bâtiments. Celui à étage compte trois pièces au rez-de-chaussée (dont deux pour la préparation des peaux et une servant de magasin à mottes), et un magasin avec grenier au premier étage. Dans le petit bâtiment s'effectue le travail dit de rivière [vente (Me Théroude, 28 juillet 1873)].

([2230]) Vente (Me Lefébure, 8 ventôse an X).

([2231]) Le rez-de-chaussée sert au travail de rivière et à une plamerie, le premier étage de logement au chef ouvrier et de séchoir, le deuxième étage d'un grand séchoir [vente (Me Metairie, 23-24 avril 1849)]. En 1872, l'ensemble a peu changé : un grand bâtiment avec au rez-de-chaussée le travail de l'eau et une plamerie, au premier étage deux petites chambres et un séchoir, au deuxième étage un séchoir ; un autre bâtiment avec un bassin pour cendrer les peaux, séchoir au-dessus, et, dans la partie tenant à la rivière, magasin à tan avec séchoir à mottes dessus ; un troisième bâtiment, avec au rez-de-chaussée un bassin à cendrer les peaux, un magasin à tan, un ossuaire [bail à loyer (Me Girard, 29 décembre 1872)].

([2232]) En 1885, elle se compose de deux parties : dans l'ancienne tannerie Mérat, quatre bassins en pierre pour le désergotage, un hangar pour le nettoyage, grattage, lavage et séchage des ergots et la mise en sacs et l'expédition, un autre hangar avec un lavoir où se purifient les matières premières de la colle forte, deux magasins pour les os de cuisine, un grand atelier, le pavillon du générateur, un dépôt d'engrais, de vastes hangars abritant au rez-de-chaussée les voitures, le matériel encombrant, les approvisionnements des matières premières et au premier étage des séchoirs tendus de filets. Dans l'ancienne tannerie Mignard, un hangar pour les os d'animaux abattus [Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.39 (1885), p.284-295].

([2233]) Des experts recommandent de tout démolir pour reconstruire à neuf : « *La voûte est lézardée de tous côtés et menace de tomber, les lézardes se multipliant chaque jour* [...] ; *les murs entourant le manège servant à broyer l'ocre sont dans le plus mauvais état* [...] ; *la mauvaise construction de la charpente pousse les murs en dehors et les écarte, de sorte que les poutres ne reposent plus sur les murs* ; [...] *le four étant usé et consumé par le feu est hors d'état de servir* [...] ; *les ustensiles* [sont] *en mauvais état* » (archives Parquin).

([2234]) Rapport du 5 février 1824 d'Antoine Rigaud, entrepreneur des Ponts-et-Chaussées, et Germain Flogny, maître-charpentier, demeurant tous deux à la ville d'Auxerre, experts choisis afin de constater l'état et la situation de l'ancienne manufacture d'ocre (archives Parquin).

pour vingt chevaux, grande tonnellerie, source d'eau vive... ([2235]). Plus tard, Mayerhoeffer fils démolit entièrement la plus grande partie de la brasserie ([2236]) et édifie un grand ensemble élevé sur cave ([2237]).

c) Le changement de lieu

L'agrandissement n'est pas toujours possible sur place. Il faut compléter les installations par un hangar ([2238]) ou un battoir à écorces ([2239]) situés ailleurs et même se résigner à les transférer entièrement. Sans doute pour pouvoir utiliser une matière première de meilleure qualité, le petit-fils Dubois quitte Rebourseaux, se rend adjudicataire en 1842 d'une tuilerie à Pontigny ([2240]), où il dispose de deux fourneaux, deux halles ([2241]). À Auxerre, le changement peut être dû à la fois à un besoin de place et au souci de ne pas imposer trop de nuisances à ses voisins, comme chez Brette, qui construit dans le quartier Saint-Amâtre un bâtiment d'habitation, ateliers, remise, écurie, buanderie ([2242]). Il peut être dû aussi à la volonté de se rapprocher des points d'expédition. En 1837, Legueux transfère dans une propriété proche du port de La Tournelle ([2243]), son hangar et ses fours des Capucins ([2244]), puis y construit plusieurs hangars ([2245]). Robert fils migre en 1886 boulevard Gambetta, de l'autre côté de l'Yonne, près de la gare ([2246]). L'établissement se compose notamment de deux vastes magasins d'une superficie de 892 m2 servant d'atelier de construction et de dépôt de machines ([2247]). Quant aux frères Crépain, ils quittent Chevannes pour Auxerre et louent une propriété, dans la cour de laquelle est construit un atelier de 84 m2 ([2248]).

([2235]) Léon Parquin obtient la jouissance jusqu'au 1er janvier 1876 du château et de tous les bâtiments du domaine de Rozières (Pourrain) et de la portion de cours d'eau et des terrains situés près des bâtiments de ce domaine, sauf de toute la portion du cours d'eau et des terrains qui ne seraient pas utiles à la fabrication [contrat de mariage entre Jean Antoine Léon Parquin et Adèle Hortense Lallemand (Me Clairet, notaire à Paris, 7 juin 1856)].

([2236]) Vente (Me Hattier, 15 mai 1883).

([2237]) Vente (Me Robin, 9 août 1917).

([2238]) Montcellet fait construire à ses frais un hangar à écorces sur la partie avoisinant la route de Dracy [vente (Me Carreau, 16 janvier 1860)] et Jourde un hangar sur un terrain au Moulin Rouge acquis le 9 octobre 1899 [liquidation et partage (Me Loiseau, 23 septembre 1912)].

([2239]) Juventy a un battoir à écorce aux Barillets [liquidation et partage (Me Barrey,3 novembre 1811)], que reprend Montcellet [bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883)] ; Bigé utilise un battoir situé sur le ruisseau de Perreuse, au lieudit Salfin, commune de Dracy [contrat de mariage entre Paul Augustin Bigé et Anne Françoise Estèle Guillemod (Me Barrey, 11 avril 1837)] ; Commeau se sert du moulin à tan de Judas, Mérat de celui du moulin du Président [bail s.s.p. du 12 mai 1831 enregistré le 21 mai 1836 (A.D.Y., 3Q 1141)]. Après la transformation du moulin Judas en ocrerie, les frères Breton doivent acheter le moulin de Curly (Venoy) [vente (Me Metairie, 9 février 1850)].

([2240]) Vente (Me Bègue, 26 juin 1842).

([2241]) Inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850).

([2242]) Les terrains ont été acquis (Me Limosin, 30 août 1856 et Me Milliaux, 6 février 1859).

([2243]) Vente (Me Chauvelot, 2 janvier 1837).

([2244]) « *Le sieur Legueux se réserve les matériaux, après avoir fait la démolition à ses frais. Les objets réservés devront être déplacés avec soin sans dégrader* » [vente (Me Sochet, 18 octobre 1837)].

([2245]) Partage entre Legueux père et fils et vente à Zagorowski (Me Limosin, 28 décembre 1855).

([2246]) Acquisition d'une maison boulevard Gambetta n°20 [ventes (Me Hattier, 24 août 1886, 30 août et 24 novembre 1886)].

([2247]) Vente du 31 mars 1890 (A.D.Y., 4QT 1429/30).

([2248]) Bail (Me Esmelin, 17 septembre 1878).

2) AVEC MÉCANISATION

L'adaptation peut se faire par adjonction ou par transfert dans un autre lieu.

a) Sur le même lieu

Pour accueillir les nouveaux appareils de mouture, des moulins à farine sont entièrement reconstruits : c'est le cas à Auxerre des moulins Mi-l'Eau dès 1828 ([2249]), Judas en 1829 ([2250]), Darnus en 1844, de Saint-Julien en 1856, du Président en 1861, du Batardeau en 1864 ([2251]), de Preuilly en 1874 ([2252]).

- à l'intérieur du centre-ville

L'expansion pose de graves problèmes aux centres-villes. Gallot fils construit dans la vaste cour un magasin à papier et un vaste immeuble avec au rez-de-chaussée magasin de librairie, atelier de lithographie, atelier des presses typographiques et machine à vapeur et au premier étage atelier de composition et bureau de la rédaction ([2253]). De même, Messner, le successeur de Mayerhoeffer, doit construire dans la cour de la brasserie de petits bâtiments, dont l'un abrite la machine à vapeur ([2254]). Guilliet installe en 1863 la sienne dans la cave, ce qui ne plaît guère aux voisins ([2255]). Il aménage dès 1869 deux bureaux dans une maison voisine, édifient sur les terrains de la place du Saulce deux magasins (l'un servant à déposer les machines, l'autre les modèles), et un vaste atelier, aménage un atelier des forges, un atelier pour la préparation des modèles, un magasin de bois de toutes natures, une galerie de dépôt pour les machines-outils et pour diverses pièces de rechange, des bureaux, une salle de dessin et une remoulerie. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties distinctes, séparées par une large allée. « *Les deux-tiers du hall environ sont occupés par les machines-outils, et l'autre tiers, à gauche en entrant, est affecté au montage des appareils de construction* » ([2256]). À l'étage, la galerie latérale gauche est vouée à l'approvisionnement complet de bois de sciage et la droite au travail des modèles des bâtis.

- à l'extérieur du centre-ville

En revanche, l'extension des locaux est chose aisée pour ceux qui sont implantés dans les faubourgs ou à la campagne. En 1879, chez Pradier & Perrin, tout est disposé en deux parties séparées par une cour : dans la première, autour d'une cour, se trouvent maison d'habitation, écurie, remise, buanderie, hangar, et un grand magasin ; dans la seconde, une petite construction servant de tonnellerie, le logement du contremaître au-dessus, de petits hangars ensuite, deux grands magasins ; de l'autre côté de la route de Preuilly, se trouvent des hangars destinés au dépôt des ocres et un four pour leur cuisson ([2257]).

En 1881 ([2258]) et 1884, Muzey acquiert l'auberge du *Chariot d'Or* ([2259]), installe un atelier de forge (1883), un magasin (1883), une fonderie (1884), un chantier couvert (1888), un autre magasin (1889), une nouvelle fonderie

---

([2249]) Jean-Pierre Moreau construit en mars 1828 un grand bâtiment de trois étages à la place du foulon [vente (Me Delaage, 22 mars 1828)].

([2250]) En juin 1824, les moulins Judas ne sont encore que de plain-pied [licitation (Me Pietresson, 1er juin 1824)]. En août 1829, Commeau modifie complètement l'un des deux moulins (moulins et usines, A.D.Y., 3 Sa). Ce moulin compte alors deux étages et un grenier dessus [vente (Me Charié, 25 novembre 1846)].

([2251]) En mai 1876, les bâtiments des moulins du Batardeau comprennent un rez-de-chaussée, quatre étages et un comble [adjudication (Me Gestat, 21 juin 1878)].

([2252]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3).

([2253]) Vente (Me Munsch, 21 juillet 1875).

([2254]) Vente ((Me Robin, 9 août 1917).

([2255]) Les voisins déclarent « *s'opposer à l'établissement de la machine à vapeur* [...] *en raison des inconvénients et des dangers qui peuvent résulter de* [son] *installation au centre d'un quartier populaire et commerçant et au milieu de maisons la plupart construites en bois* » [enquête de commodo et incommodo ouverte le 15 février 1864 (A.D.Y., 5M 10/6)]. Ils se plaignent du bruit et de l'ébranlement continuel qui rendent la maison inhabitable. Le débat est relancé après le terrible incendie de la fin de 1864.

([2256]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.38 (1884), p.1-46].

([2257]) D'après l'ordonnance d'adjudication du 29 novembre 1879 (A.D.Y., 4QT n°1114).

([2258]) Vers 1881, les ateliers sont ravagés par un incendie, auquel le bâtiment central résiste.1

([2259]) 50 ares sont acquis le 12 avril 1889, suivant jugement de l'antenne des criées du tribunal civil d'Auxerre à la requête du syndic de faillite du sieur Paul Emile Hattier, ancien notaire.

(1890) ([2260]). Après sa rupture avec Guilliet, Mercier fait de même dans sa scierie ([2261]). Bernard se procure de vastes terrains rue de Preuilly ([2262]), y construit avant 1880 logement du contremaître, écurie, bureau, grange et de vastes ateliers ([2263]), puis agrandit le tout considérablement. En 1888, sur près de 20 000 m2, un quinzaine de bâtiments totalisent alors une surface au sol de 3 350 m2) ([2264]).

À Sauilly (Diges), Lechiche agrandit petit à petit l'usine Marion. Installée sur un terrain ayant une forme de triangle rectangle, l'usine se compose en 1901 de plusieurs bâtiments couvrant plus de 2 850 m2 au sol (cf. documents n°92, 107 et 108). Le long du chemin, le bâtiment principal (680 m2) abrite machines et séchoirs sur trois niveaux. En arrière, les autres bâtiments sont disposés de manière à profiter de la gravité : en haut de la pente, les installations pour les marchandises brutes (fosses, hangars et séchoirs), plus bas un four, plus bas encore les hangars pour ocres rouges brutes, prêtes à être lavées, puis broyées. Le long du chemin, dans la partie la plus basse, en prolongement du bâtiment principal, le quai de chargement et, en arrière, un très grand hangar pour recevoir les ocres fabriquées en tonneaux ([2265]).

Aléonard loge dans la halle de la tuilerie la machine à vapeur et la forge et construit un hangar sur poteaux pour le four à flamme renversée. En 1906, les bâtiments industriels comprennent une halle servant au rez-de-chaussée à la fabrication des marchandises, et au premier étage de séchoir, un logement de la machine à vapeur et forge, trois hangars sur poteaux et un four au bois ([2266]).

Charles ajoute en 1897 une nouvelle tonnellerie, et en 1898 est changé un des fours ([2267]). En 1901, l'ensemble comprend aussi une scierie mécanique et une forge, un pavillon de maître et un bâtiment pour le contremaître avec écuries et remises ([2268]). Par la suite, en 1913 et en 1916, le moulin est agrandi et en 1928, une nouvelle maison construite ([2269]).

b) Le changement de lieu : les ocreries

Le changement de lieu s'avère souvent nécessaire : Amand-Guenier transfère ainsi en 1864 sa fabrique de moutarde des fossés d'Auxerre au Moulin Rouge ([2270]), Jules Moreau en 1908-1910 sa fabrique de biscuits-chocolaterie de son magasin de la rue du Temple dans le quartier Saint-Amâtre, avenue de la Puisaye ([2271]). Mais le phénomène concerne surtout les ocriers et les mécaniciens. En ce qui concerne les premiers, le changement est motivé par trois considérations : la volonté d'utiliser l'énergie hydromécanique, celle de satisfaire les besoins en eau exigés par l'expansion des produits lavés beaucoup plus valorisants et celle de se rapprocher des points d'expédition (ports, gares).

([2260]) D'après les matrices cadastrales (A.D.Y., 3P3). En janvier 1891, l'usine compte : un premier bâtiment couvrant 1 200 m2 et abritant une fonderie avec son bac à sable, son étuve et deux cubilots, un atelier d'ajustage et de tournage, un atelier de forges, une chaudronnerie, et, en retour le long de l'avenue de Paris, une ébarberie et un magasin pour modèles. Un deuxième bâtiment, couvrant 820 m2, compte au rez-de-chaussée un magasin, une remise, une écurie, une menuiserie, un premier étage sur l'avenue de Paris avec un magasin à modèles, deux étages à l'autre extrémité. Au fond le magasin à bois couvre 400 m2. Les bureaux - 25 m2 - sont attenant à la maison d'habitation située au milieu de la grande cour [donation à titre de partage anticipé (Me Roumet, 30 janvier 1891]).

([2261]) En 1883, en dehors d'une maison « *en forme de chalet et habitée par le contremaître* », un grand bâtiment abrite les ateliers, la roue hydraulique, la machine à vapeur, un magasin destiné à contenir les frises sèches, un petit magasin servant à mettre la sciure, deux séchoirs avec leurs foyers calorifères, une remise, de vieilles granges servant de magasin pour les marchandises fabriquées et de grands magasins nouvellement construits servant à entreposer les marchandises fabriquées [vente (Me Chouppe, 27 juillet 1883)].

([2262]) Plus de 10 000 m2 [ventes (Me Girard, 26 janvier 1873 et 11 février 1878), attribution à la femme Bernard de 7 053 m2 [partage anticipé (Me Girard, 15 octobre 1880)], plus de 9 hectares [vente (Me Hattier, 14 mars 1883)].

([2263]) Acte de société (Me Girard, 30 avril 1880).

([2264]) Dont un bureau (91 m2), une écurie (156 m2), une salle de la machine et générateur 196 m2), trois magasins (722 m2), un atelier de sciage (520 m2), un atelier (888 m2), un séchoir (140 m2), deux étuves (70 m2 [cahier des charges (Me Roumet, 18 février 1889)].

([2265]) Description des installations d'après un plan établi lors de l'entrée dans la *S.O.F.* en 1901.

([2266]) Donation-partage (Me Bornot, 3 mai 1906).

([2267]) Matrices cadastrales de la commune de Parly, A.D.Y série P.

([2268]) Acte s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901, déposé le 5 octobre 1901 chez Me Godet, notaire à Paris.

([2269]) Matrices cadastrales de la commune de Parly (A.D.Y, série 3P3).

([2270]) Louis Amand-Guenier prend à bail le Moulin Rouge le 26 avril 1864 enregistré le 27 mai 1864 moyennant 1 200F/an.

([2271]) Il acquiert les premiers terrains (Me Duchemin, 19 novembre 1907).

- l'usine Judas

En exécution de leur traité, les quatre grands ocriers achètent en novembre 1846 les moulins Judas, situé un peu en aval d'Auxerre ([2272]). À côté d'un moulin à tan, un bâtiment de deux étages abrite un moulin à farine garni de deux paires de meules à la française et un autre, situé de l'autre côté du chemin de halage, un hangar, une grange, une écurie et un magasin à écorces. L'ancien magasin à écorce est complètement transformé en une usine couvrant au sol environ **2 500 m2** ([2273]). Les nouvelles installations se composent d'une construction principale (1 050 m2 au sol) à trois niveaux dotée de broyeurs, bluteries, cuves, séchoirs, fourneaux (cf. documents n°88 et 109). Derrière, deux ailes bordant de chaque côté une grande cour viennent buter sur la falaise abrupte de la rive gauche de la vallée. Elles contiennent des cuves et des séchoirs sur trois et même six niveaux : les marchandises brutes arrivent des mines par le haut, subissent diverses transformation lors de leur descente par gravité jusqu'au niveau le plus bas. Par devant, disposés autour de deux cours, des bureaux, une forge, les moteurs (roue hydraulique et machine à vapeur), ateliers de travail des tonneaux. De l'autre côté du chemin, les installations anciennes (520 m2 au sol) comptent un moulin, un magasin, des écuries. Enfin, au bord du bief, un port expédie les marchandises fabriquées. La surface totale des séchoirs disposés sur trois niveaux dépasse les 3 700 m2.

Avec à leur disposition une usine aussi performante, les sociétaires ferment une partie de leurs propres installations, mais conservent quelques activités propres : les ocres continuent à être séchées près de leur lieu d'extraction et cuites dans les usines de Sauilly et de Pourrain ([2274]). Ainsi, Legueux-Zagorowski achètent en novembre 1847 ([2275]) l'ancienne ocrerie Garet (dite Bellevue), puis en septembre 1862 ([2276]) l'ancienne ocrerie Dufour et divers droits d'ocre sur plus d'un demi-hectares de terres aux Marnières de Sauilly. Les installations servent sans doute de dépôt, voire à la cuisson, et ne sont pas utilisées pour la transformation : les premières sont revendues « *en ruine* » en mai 1859 ([2277]). À Auxerre, les hangars et magasins de l'ancienne ocrerie de La Tournelle sont loués à Gogois ([2278]), puis sont remplacés par une belle maison habitée par la famille Zagorowski ([2279]).

- l'usine Brichoux

En septembre 1861, après leur rupture avec Sonnet, Parquin & Cie décident de construire une nouvelle ocrerie en exécution de leur acte de société du 5 juin 1856 ([2280]). L'emplacement choisi pour cette construction est le moulin Brichoux ([2281]), propriété de Zagorowski, situé au bord de l'Yonne juste en face de l'ocrerie Judas. À cet effet, comme mise sociale, ce dernier apporte à la société une partie de son usine à ciment ([2282]). Dans les deux années suivantes, sont construits un bureau, une maison et une remise ([2283]). La surface totale couverte dépasse au sol les **3 300 m2** (cf. document n°110) : l'immeuble principal (700 m2) abrite les moteurs et, dans l'axe, les broyeurs surmontés

---

([2272]) Me Charié, 25 novembre 1846. Ces moulins existent encore en partie rue de La Maladière.

([2273]) D'après le plan de l'usine à son entrée dans la *S.O.F.* en 1901. Cette construction entraîne une polémique. L'entrepreneur de maçonnerie qui construit les bâtiments, un certain Charles Boucher, fait construire sans autorisation un fourneau à chaux, « *où la cuisson se fait au moyen du charbon de terre* ». Les oppositions soulevées sont nombreuses : la fumée rejetée est jugée « *incommode par son odeur pénétrante et nuisible par la grande quantité d'acide carbonique qu'elle contient* » ; elle rend malade un homme « *au point de le mettre dans l'impossibilité de se rendre à Auxerre* » ; les dommages infligés aux vignes des climats voisins sont « *considérables* » ; la santé des aliénés est « *menacée* ». Par arrêté du 20 mai 1847, le préfet ordonne la fermeture du four dans les vingt-quatre heures [dossiers des établissements incommodes (A.M. d'Auxerre)].

([2274]) D'après Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ocres de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, Auxerre, septembre 1858, p.449.

([2275]) Me Rubigni, 28 novembre 1847.

([2276]) Me Barrey, 9 septembre 1862.

([2277]) Me Barrey, 14 mai 1859.

([2278]) Le 6 août 1854, Legueux fils loue par bail à Gogois un grand magasin, où se trouvait le manège à ocre (A.D.Y., 3Q 1154). En fait, le preneur a déjà installé ses fourneaux et son manège, démoli une cloison. Le 28 décembre 1855, les parents Legueux partagent avec leur fils la propriété de la Tournelle et revendent leur moitié à Zagorowski, qui y a déjà réalisé des constructions avec leur consentement (Me Limosin, 28 décembre 1855).

([2279]) La propriété existe toujours.

([2280]) Acte s.s.p. du 14 septembre 1861, enregistré à Auxerre le 26 octobre 1861 (A.D.Y., 3Q 1164).

([2281]) Les bâtiments existent toujours rue de l'Ocrerie.

([2282]) Zagorowski se réserve les deux fourneaux à ciment et le four à chaux construits sur la partie droite du bief (acte s.s.p. du 14 septembre 1861).

([2283]) D'après les matrices cadastrales d'Auxerre (A.D.Y., série 3P3).

sur deux niveaux de leurs bluteries et lavages. Devant, à droite de la cour, se trouvent sous le même toit une maison d'habitation, une forge et les ateliers liés aux travail du bois et des tonneaux, et à gauche, un port doté d'une grue pour charger les bateaux. Derrière, deux ailes à trois niveaux sont vouées aux cuves de décantation et aux séchoirs, l'une pour l'ocre jaune, l'autre pour l'ocre rouge ([2284]). En 1863 est établi un déversoir de 50 mètres de long en accord avec la propriétaire du moulin du Président situé en aval ([2285]).

Cette rupture entraîne quelques modifications dans l'organisation de la production. Sonnet doit installer un four à ocre au Grand Moulin des Michauts (Pourrain) ([2286]). Ses installations sont disposées comme une véritable constellation en trois groupes : un lié aux mines de Sauilly ([2287]), un lié aux mines de Parly ([2288]), et un composé par l'usine de broyage et blutage des moulins Judas à Auxerre.

De l'autre côté, Léon Parquin renonce à installer l'usine à Rozières (Pourrain) et vient habiter Auxerre, comme l'exige le contrat de la société conclu en 1856 ([2289]). Parquin & Cie démolissent les ocreries Croiset-Parquin de Pourrain et Legueux & Zagorowski (ex-Dufour) de La Marnière de Sauilly (Diges) ([2290]) et, de juillet 1868 à septembre 1869, installent fours, gâchoirs et séchoirs au lieudit La pièce de la Fosse ou Les Forts, à proximité des mines du Buisson Bardot ([2291]). L'ensemble couvre environ 300 m2 au sol, sans compter la maison du contremaître située à côté ([2292]).

- l'usine Lechiche d'Auxerre

À Sauilly, l'eau fournie par le puits est insuffisante pour alimenter les nombreux bassins de lavage nécessaires à toute la production. Lechiche décide donc d'acheter en 1852 ([2293]) l'usine à ocre Dautrive située à Auxerre rue de Preuilly, au-dessus du Batardeau, et de la spécialiser dans les ocres jaunes lavées et non lavées. La propriété n'est pas au bord de l'Yonne : elle ne peut pas en utiliser l'énergie hydraulique, ni servir d'entrepôt d'embarquement. Mais un des bras du ru de Vallan permet l'installation de bassins de lavage et de décantation. Les marchandises arrivent brutes de Sauilly, sont déposées puis lavées dans les installations situées à droite du chemin, puis décantées et séchées dans celles situées à gauche, avant de retraverser le chemin pour être broyées. Les anciens bâtiments Dautrive sont agrandis de 1874 à 1878 d'un lavoir et de deux magasins ([2294]). Enfin, un terrain est acheté en juin 1872 en arrière du quai du

---

([2284]) Description de l'usine à partir de documents établis lors de son entrée dans la *S.O.F.* en 1901.

([2285]) Convention entre Parquin & Cie, Zagorowski, Eugénie Sidonie Petitjean, Charles Auclère [moulins et usines (A.D.Y., série 3 Sa)].

([2286]) Rapport du 16 novembre 1863 (A.D.Y., 5M10/17).

([2287]) Dans le bas, une maison, une loge (192 m2), un four, deux hangars sur poteaux (61 m2 au sol) et cinq séchoirs (266 m2), le tout couvert en paille ou en tuiles et, un peu plus loin, sur la route de Diges, une loge couverte en paille (81 m2) et deux séchoirs (132 m2).

([2288]) Aux Braults (Parly), sur les lieux mêmes de l'extraction, trois loges (87 m2) ; au Poteau (Parly), le long de la route de Toucy à Auxerre, une loge (120 m2) ; un peu plus loin, le long aussi de la route d'Auxerre, au Grand Moulin des Michauts (Pourrain), un four à ocre, un gâchoir, une loge (40 m2) et un séchoir (60 m2). Les bâtiments existent toujours au lieudit *Les Loges* : les séchoirs ont été transformés en restaurant.

([2289]) Traité s.s.p. du 3 juin 1856, enregistré à Auxerre le 5 juin 1856. L'ocrerie Parquin de Pourrain cesse alors de produire. Raulin écrit : « *Maintenant on transporte les ocres brutes à Auxerre, où se fait la préparation* » (*statistique géologique du département de l'Yonne*, Auxerre, Perriquet & Rouillé, 1858, p.486-493) ; Zagorowski confirme cette version : « *En 1847, il y avait une fabrique à Pourrain, deux à Sauilly* [...]. *Il n'existe à présent qu'une seule fabrique à Sauilly*. [...]. *Les ocres* [...] *sont amenées à Auxerre, où elles sont soumises à la fabrication* » (art. cité, p.449). La belle maison construite par l'ancêtre Croiset est démolie en 1868-1869, c'est-à-dire peu après la mort d'Antoine et celle de sa femme : elle était sans doute menacée par des glissements de terrain consécutifs aux fouilles précédemment effectuées. Seuls subsistent de nos jours les bâtiments de la fabrique construits entre 1824 et 1827.

([2290]) Legueux et Zagorowski vendent à la société Parquin & Cie le terrain sur lequel s'élevaient les bâtiments de l'ancienne ocrerie Dufour, et diverses parcelles de terres fouillées à Sauilly et à Pourrain [acte s.s.p. du 20 janvier 1869, enregistré le 4 février 1869 (A.D.Y., 3Q 1174)].

([2291]) Etablissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10 ; A.M. de Diges).

([2292]) Description des installations d'après un plan établi lors de l'entrée dans la *S.O.F.* en 1901.

([2293]) Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852.

([2294]) D'après les matrices cadastrales d'Auxerre (A.D.Y., série 3P3).

Batardeau, entre la scierie Bernard et la fabrique de colle de la veuve Jacquelin. Y sont installés un quai découvert et 405 m2 au sol de surfaces couvertes : un hangar, un magasin et un quai ([2295]).

Répartition géographique du revenu cadastral des ocreries en 1838 et en 1875

SITUATION EN 1838		SITUATION EN 1875	
Parquin	200F	démolie en 1869	
		Sonnet frères-Legros-&-Cie	620F
Total Pourrain	200F		620F
Garet	60F	démolie en 1849	
Moreau	50F	démolie en 1848	
J.-B. Sonnet	50F		60F
Dufour (Successeurs)	40F	démolie en 1868	
Lechiche	40F		70F
Marion	15F	incorporée à Lechiche	
A. Mouton	10F	disparue en 1855	
		Parquin-&-Cie	28F
Total Diges	265F		158F
		Gressien	311F
Total Toucy	-		311F
Parquin	100F	disparue en 1842	
		Sonnet-&-Cie	1 500F
		Parquin-Gauchery-Zagorowski	1 360F
		Parquin-Gauchery-Zagorowski	8 00F*
		Lechiche	360F
		Jacquelin	40F
		Pradier	420F
Total Auxerre	100F		4 480F
Total général	**565F**		**5 569F**

* ancienne cimenterie Zagorowski incorporée à l'ocrerie après la mort de Zagorowski.

Source : d'après les matrices cadastrales des différentes communes (A.D.Y., série P).

N.B. : le revenu cadastral doit être multiplié par 20 pour donner la valeur cadastrale.

- l'usine Gressien

À partir de 1869, Gressien & Lesire construisent au faubourg d'Orléans à Toucy un four, des gâchoirs et des séchoirs, au milieu de jardins maraîchers et à proximité de plusieurs maisons d'habitation et usines à vapeur, là où doit être installée ultérieurement la fabrication ([2296]) (cf. document n°93). En 1901, l'usine, assez vaste (environ 2 000 m2 au sol de surface couverte), est composée de deux ensembles d'inégale importance séparés par la route de Dracy. Au sud, au coin du chemin de l'abreuvoir, un simple hangar pour les marchandises en fûts est précédé par un emplacement pour les piles de planches. Au nord, le bâtiment principal à trois niveaux abrite manèges, bluteries et séchoirs à brioches. Il est flanqué sur trois côtés de plus petits ateliers (forge, menuiserie, broyeurs) à un seul niveau,

([2295]) Vente (Me Girard, 12 juin 1872). Une partie du vaste terrain est revendue à la veuve Jacquelin (Me Roty, 5-6 octobre 1879) ; une autre est revendue à la société Bernard & Holfeld (Me Girard, 27 mars 1881) ; le reste aux industriels Mouchon-Bénard & Couturier (Me Roumet, 5 juin 1891).

([2296]) Etablissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10/15).

de bancs de scie et de deux installations de lavage, (l'une pour les *JCLS*, l'autre pour les *JFLS*). Tout autour, s'élèvent deux hangars pour les marchandises rouges brutes et lavées, cases, four, tonnellerie, gâchoirs et séchoirs ([2297]).

Petit à petit, les activités de transformation de l'ocre se déplacent du secteur ocrier vers l'Yonne : en 1875, Auxerre concentre 80% du revenu cadastral contre moins de 18% en 1838. Mais la campagne conserve une partie de la transformation, avec notamment l'usine Lechiche de Sauilly (Diges) et la nouvelle usine Sonnet Frères & Cie des Vernes (Pourrain). Elle garde surtout le monopole de l'extraction. Les mines de Pourrain s'épuisent progressivement : celle du Beugnon ferme dans les années 1830 ([2298]), celle du Vergeot en 1851 ([2299]). L'activité se concentre sur Sauilly (Diges), tant sur la crête de La Verrerie (Les Bois Laurent) que plus à l'ouest, des Grosniers aux Mourons, de part et d'autre de la route de Sauilly aux Marceaux, et sur Petit-Arran (Parly) ([2300]).

c) Le changement de lieu : les mécaniciens

Leroy achète en 1856 le moulin Saint-Julien (Auxerre) ([2301]) et y installe cinq ateliers de mécanique (construction de machines, menuiserie, ajustage, tournage, forge) ([2302]), une fonderie, un magasin (fontes moulées, modèles en fonte au rez-de-chaussée, modèles en bois au premier étage), un hangar de désablage, un hangar pour le coke et le sable ([2303]). Chez Heurtebise, en 1881 (cf. document n°89) : l'usine comprend de part et d'autre d'une cour un bâtiment avec deux magasins à modèles et à pièces fabriquées, logement du contremaître, écurie ; un bâtiment avec ateliers de modelage, bureaux, ateliers de tours et ajustage, magasin à sable ; au fond un atelier de fonderie ([2304]). Il garde l'ancienne fonderie avec deux cubilots, une étuve, et en construit une nouvelle ([2305]). Il installe par ailleurs une usine à Paris (cf. document 118). Leroy fils vend à Piat & Fougerol son atelier d'ajustage et de tournage ([2306]).

Avec l'ouverture de la voie ferrée Auxerre-Laroche, Chambard comprend que le centre de gravité de l'activité de transport va quitter la porte de Paris et entend se rapprocher « *du centre de mouvement à partir duquel vont désormais rayonner les différentes entreprises de transport* » ([2307]). Il achète donc en 1855 « *à proximité de l'embarcadère projeté du chemin de fer d'Auxerre à Laroche* » une maison formée notamment d'une boutique, d'une remise, d'une écurie, d'un hangar (cf. document 114) et surtout, au fond de la cour, d'un vaste atelier de charron-forgeron et d'un trou pour déposer du charbon de terre ([2308]). Il réunit le tout à l'atelier de Cuillier par simple démolition des murs mitoyens ([2309]) et installe une machine à vapeur dans un local séparé des ateliers par une simple cloison ([2310]). Un pas décisif est franchi avec la création progressive d'un chantier pour les bois en grumes de quelque 3 450 m2 au nord de l'actuelle rue de Sparre ([2311]), où sont édifiés un petit hangar sur poteaux et une écurie ([2312]) (cf. document n°113). Simultanément, de l'autre côté de l'avenue de Saint-Florentin, sur un chantier pour les bois débités de quelque 3 200 m2 ([2313]), sont construits un atelier de peinture et trois hangars : un avec une lanterne vitrée, un avec une marquise en avant et un de

---

([2297]) Description d'après les plans de l'usine lors de l'entrée de la société dans la *S.O.F.* en 1901.

([2298]) D'après l'analyse des actes Parquin.

([2299]) Raulin (Victor), « Les ocrières de Pourrain, Parly et Toucy », *Statistique géologique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1858, p.488.

([2300]) Ibid.

([2301]) Vente (Me Métairie, 13-14 mars 1856).

([2302]) Contrat de mariage entre Octave Leroy et Lucile Marie Proust (Me Roslin de Fougeroles, 7 juillet 1867).

([2303]) Contrat de mariage entre Emile Théodore Heurtebise et Léontine Leroy (Me Esmelin, 21 septembre 1868).

([2304]) Acte de société s.s.p. du 23 octobre 1881.

([2305]) Saisie immobilière du 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q saisie 109/9).

([2306]) Vente (Me Roumet, 12 août 1891).

([2307]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.40 (1886).

([2308]) Adjudication (Me Pietresson, 3 avril 1855).

([2309]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.40 (1886).

([2310]) Le 10 février 1859, le préfet donne son autorisation à condition que deux murs de défense en bonne maçonnerie de chaux et de sable soient construits [« Autorisations » (A.D.Y., 5M 10/15)].

([2311]) Sur l'emplacement du parking de l'actuel centre commercial Leclerc. Les acquisitions se sont faites en trois fois : 2 370 m2 le 15 novembre 1879, 400 m2 le 30 juin 1882, 192 m2 le 10 décembre 1883. Auparavant, le 15 mai 1878, Chambard loue verbalement pour 250F par an et pour six ans un chantier situé route de Lyon à côté de la maison dite du grenier d'abondance [cession s.s.p. du 23 avril 1880).

([2312]) Vente (Me Roumet, 31 octobre 1901).

([2313]) Des jardins maraîchers sont achetés le 12 décembre 1880.

type « *marché couvert* » ([2314]) (cf. document 115). Vers 1885, à gauche de l'entrée donnant sur l'avenue Gambetta et au-dessus du porche, se trouvent « *les bureaux, la salle des dessinateurs et diverses pièces où sont rangées méthodiquement toutes les armatures de ferronnerie.* [...] *Le hall très profond, très large, très élevé* [...] *est divisé en trois parties bien distinctes : - celle du milieu* [...] *sert plus particulièrement à l'assemblage et au montage des grands véhicules pour matériels agricoles et industriels ; - les deux zones latérales sont surmontées de planches ou vastes plates-formes chargées d'approvisionnements considérables de petits bois pour rais, moyeux et jantes de carrosserie et de brouettes* ». La machine à vapeur est disposée à droite « *dans un petit pavillon vitré spécial* [...] *à proximité des générateurs et de l'embase de la monumentale cheminée* » ([2315]).

Chez Guilliet, l'étroitesse des locaux risque très vite de freiner l'expansion. Il faut construire de vastes ateliers et une fonderie sur une propriété acquise en juillet 1886 et située le long du boulevard Vaulabelle, à l'extérieur du centre-ville ([2316]). Les activités y sont transférées l'année suivante. En septembre 1890, la surface couverte dépasse 2 400 m2 (cf. document 120). Sont acquis progressivement presque tous les terrains voisins ([2317]) et l'ancienne tannerie Commeau-Breton du Batardeau. Les extensions sont nombreuses : des ateliers et un générateur (1890), une fonderie (1890), une nouvelle usine (1896), magasin (1897, 1904), des ateliers d'ajustage (1898, 1899, 1901), un dépôt au Batardeau, un atelier d'emballage (1906) et de modelage (1907), hangar (1906, 1909), une fabrique de grandes machines (1907), une chambre à moteur (1908), une scierie (1909), un chantier et une usine (1910). La fonderie change de place en 1900. En 1905, les installations se composent de quatre parties (cf. document 121) : le long du boulevard Vaulabelle s'étendent les bâtiments principaux : bureaux, magasins, petits logements ayant entrée sur la rue de Preuilly, magasin à bois et à emballages, machines à vapeur, forges, vastes ateliers et magasins de montage, ajustage, tours... ; un peu plus haut, le long du même boulevard, les ateliers de modelage et la fonderie ; sur la rue Gérot, un dépôt de fonte et des constructions diverses ; en arrière du quai du Batardeau, magasins de modèles et à bois, dépôts et installations destinées à l'alimentation en eau de la machine à vapeur. Dès février 1905 est envisagée la construction d'une nouvelle usine de l'autre côté de la rue Gérot ([2318]). La fonderie y est transférée en 1908 et 25 000 m2 de nouveaux ateliers construits. L'ensemble est alimenté en énergie par un câble traversant la rue. Les locaux du boulevard Vaulabelle sont remodelés : l'ancienne fonderie est transformée en ateliers (cf. document 122).

Dans les années 1900, Renard et Crépain construisent aussi de petites usines à l'extérieur du centre ville : sur la rive droite, le premier ne se contente pas longtemps de l'atelier Baillot ([2319]) et construit en 1912 avenue de Saint-Florentin une usine avec des ateliers de polissage, de machines-outils, de forges et de perceuses ([2320]). Pour faire face à ses besoins de place ([2321]), Crépain installe dans le quartier Saint-Amâtre sur une propriété de 5 917 m2 située rue Basse Moquette trois bâtiments abritant ateliers (forges, chaudronnerie), magasins (pièces détachées, instruments fabriqués), chambre pour la grosse machine, bureau, remise, écurie ([2322]). Le fils décide d'agrandir l'ensemble ([2323]).

La séparation entre l'exploitation et l'habitation reste incomplète : ainsi, à la fabrique de colle, les celliers du sous-sol de la maison reçoivent les caisses où se refroidissent les gélatines ([2324]).

Ainsi, là aussi, **le nouveau système s'immisce dans les interstices de l'ancien**, sans rupture brutale, par adaptation permanente. Petit à petit, les contraintes de localisation se font à peine plus pesantes : émanations insalubres

---

([2314]) Acte de société [inventaire du matériel et des marchandises (Me Roumet, 18 janvier 1894)].

([2315]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.40 (1886).

([2316]) Vente (Me Munsch, 1er juillet 1886).

([2317]) 3 000 m2 le 13 décembre 1894, 5 000 m2 les 27-28 juin 1899, 5 850 m2 le 19 décembre 1902, 824 m2 les 27-28 juillet 1904.

([2318]) Se multiplient les acquisitions de terrains (824,25 m2 les 27-28 juillet 1904, 800 m2 le 27 juin 1906, 26 943 m2 le 1er août 1906) et de maisons (3 avril 1911, 13 février 1913).

([2319]) Renard achète le fonds de commerce Baillot (s.s.p., 1er avril 1901), puis un terrain de 390 m2 rue de la gare, rue Kruger et rue des prés Coulons (Me Robin, 30 août 1906), une propriété avenue Gambetta n°8 (Me Robin, 16 juillet 1908) et construit en 1912 une petite usine sur un terrain de 1 921 m2 à l'angle de l'avenue de Saint-Florentin (avenue Jean-Jaurès n°27) et de la rue du Port-Gerbaux (Me Robin, 28 octobre 1910).

([2320]) Article « Abel Renard, à Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.37.

([2321]) « *Depuis la construction des ateliers de M. Crépain* [...], *les maisons d'habitation situées dans un rayon de 300 mètres sont devenues presque inhabitables.* [...] *C'est un vacarme intolérable qui peut s'entendre de la Porte du temple et même plus loin* » [lettre au maire d'Auxerre datée du 1er mai 1902 écrite par les habitants du quartier Saint-Amâtre [établissements incommodes (A.M. d'Auxerre)].

([2322]) Liquidation (Me Simoneau, 8 juillet 1908).

([2323]) Il acquiert 1 156 m2 [vente (Me Simoneau, 11 mai 1911)].

([2324]) Desmaisons (Louis), « Promenades », *opus cité*, t.39 (1885), p.284-295.

(fabrique de chandelles, fabrique de colle et de noir animal) ([2325]), eau de lavage (ocrerie) (une ou deux sources ou un petit réservoir peuvent suffire) ([2326]), force hydromécanique pour la mécanisation (un petit ru peut suffire), proximité du port sur l'Yonne pour la réception des matières premières (scierie, fabrique de roues) ou d'une gare ou pour l'expédition des produits finis.

([2325]) Ce problème a été constant. Dès 1842, l'autorisation accordée à Mignard exigeait d'« *enfermer les os dans des vases hermétiquement clos ou dans un local parfaitement clos, afin que la mauvaise odeur ne se répande pas au loin* ». En 1860, le voisin François Voisin porta plainte et exigea une expertise « *en raison des odeurs infectes dont l'air est constamment vicié* ». Les frères Sordot furent condamnés le 24 janvier 1861 à faire des travaux et à payer 2 000F de dommages et intérêts et 100F par jour de retard [dossier des établissements insalubres et incommodes (A.M. d'Auxerre)]. En 1885, Desmaisons insiste sur les efforts effectués par la Vve Jacquelin pour rendre supportable « *un voisinage qui n'était peut-être pas très agréable dans le principe et qui pouvait affecter assez péniblement les organes olfactifs un peu susceptibles* » [Desmaisons (Louis), art. cité, Id.].

([2326]) En janvier 1853, Parquin fait l'acquisition du domaine de Rozières (Pourrain), au bord d'une des branches du Tholon, avec l'intention de le transformer en ocrerie [contrat de mariage entre Jean Antoine Léon Parquin et Adèle Hortense Lallemand (Me Clairet, notaire à Paris, 7 juin 1856)]. Gressien dispose dans son terrain d'une source et peut évacuer vers l'Ouanne toute proche l'eau de lavage par un fossé et un aqueduc sous route. Perdet a la chance d'avoir deux sources dans deux petites pièces de terre qui lui appartiennent, mais doit compter sur la bienveillance des propriétaires voisins pour que l'eau puisse traverser au moyen de tuyaux en terre cuite cinq parcelles de terre avant de se rendre dans le réservoir de l'usine. Dautrive et Pradier & Perrin sont maîtres de leur approvisionnement : un bras du ru de Vallan traverse leur propriété. Chez Lechiche, l'usine de Sauilly peut laver les ocres rouges grâce à une seule cuve de 180 mètres cubes creusée dans la partie basse du terrain. L'eau est pompée dans un réservoir situé à proximité en contrebas et acheminée par une conduite traversant la route des Mourons et longeant celle de Parly.

III : L'INTENSIFICATION CAPITALISTIQUE

Le capital est à la base de la Révolution industrielle. Après une description de la situation initiale, il convient de comprendre comment elle a évolué.

A) LA SITUATION VERS 1750

La situation est très différente chez les artisans et à la manufacture de Seignelay.

1) LE CAS DES ARTISANS

Les capitaux de production sont réduits. Partie de la maison d'habitation, le local voué à l'activité n'exige que quelques dizaines de livres. Seuls un moulin ou un battoir à écorces vaut 9 500 à 12 000#, une tuilerie 17 760# ([2327]). Le matériel se résume à quelques outils et ustensiles : quelques livres pour un vannier, un sabotier ([2328]), un vinaigrier ([2329]), un tanneur ([2330]), un tonnelier ([2331]) ; un peu plus pour un horloger ([2332]), un tisserand ([2333]) ; encore plus pour un teinturier ([2334]), un maréchal ([2335]), un meunier ([2336]), un fondeur ([2337]) ; 3 656# pour un imprimeur ([2338]).

([2327]) Vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791).

([2328]) 12# [inventaire de Jacques Fayet à Seignelay (Me Lordereau, 28 juin 1766).

([2329]) 13# [inventaire de Marie Gilles, veuve de Jean Guillaume (Me Lefébure, 1er mars 1773)].

([2330]) 13# à 26# [inventaire de Jacques Greneret (Me Lefébure, 28 décembre 1768)].

([2331]) 36# [inventaire de Jacques Chaudé (Me Lefébure, 6 avril 1770)].

([2332]) 52# [inventaire au décès de Philippe Boutard (Me Lefébure, 11 février 1772)].

([2333]) 40# à 93# [inventaire de Jean Legros à Seignelay (Me Petitjean, 30 juin 1781) ; inventaire de Jehanne Debauny, femme de Jehan Vigyer (Me Pierre Leclerc, 10 septembre 1576) ; inventaire de Madeleine Lepeze (Me Denis, 12 mai 1620)] ; inventaires de Jacques Mauger (Me Pezé, 8 novembre 1734) ; de Catherine Cochois, femme de Pierre Leroy (Me Lordereau, 15 février 1772).

([2334]) 124#, 161# et 200# [inventaires : de Marguerite Garnier, femme de Louis Denis (Me Massot, 9 mai 1757) ; de Jean Chambonnet (Me Chardon, 24 mai 1765)].

([2335]) 280# [inventaire de Pierre Cappé, maréchal à Cheny (Me Prin, 23 mars 1792)].

([2336]) 334# à 618# [inventaires : de Guillaume Bertine, meunier à Augy (Me Lefébure, 24 avril 1750) ; d'Edme Villetard (Me Lefébure, 6 octobre 1767) ; de Jean Bornat (Me Lefébure, 18 septembre 1771) ; d'Edme Joly (Me Lefébure, 22 novembre 1785)].

([2337]) 544# [inventaire de Jacques Cavois (Me Deschamps, 22 mai 1781)].

([2338]) Le matériel d'imprimerie se compose surtout de caractères (3 0645# 10s), marbres (50#), machines (542#), bancs et encriers (480#) [inventaire de Marguerite Collet, femme de François Fournier (Me Deschamps, 24 septembre 1778)].

Les capitaux d'exploitation ne sont souvent guère plus importants : quelques dizaines de livres pour un vannier ([2339]), un tonnelier ([2340]), un teinturier ([2341]), un meunier ([2342]). En revanche, les sommes sont nettement plus élevées pour un drapier ([2343]), un tanneur ([2344]), et surtout un imprimeur-libraire ([2345]).

Pour beaucoup, le fonds de roulement est quasi inexistant : ils travaillent à façon ([2346]). Pour les autres, il faut avoir juste de quoi payer loyer, matières premières et main d'œuvre, les profits escomptés devant faire face au lendemain ([2347]).

2) LE CAS SPÉCIAL DE LA MANUFACTURE DE SEIGNELAY

Avec la manufacture de Seignelay, les proportions changent. Les investissements sont de 3 132# 3s ([2348]) à 10 000# ([2349]) pour le matériel ([2350]), 50 000# pour les bâtiments ([2351]), 19 065# pour la construction d'un grand foulon ([2352]) et 3 022# pour celle d'un plus petit ([2353]).

([2339]) Matières premières : deux paquets d'osier blanc, 177 hottes d'osier blanc, 12 vans d'osier blanc, 100 paires de grands billons d'osier mêlé, 60 paires de petits billons, 60 hottereaux d'osier blanc, 74 hottereaux d'osier gris ; produits finis : corbeilles (à moulin, à pain..), vannettes, mannes (d'enfants, à desservir..), paniers (couverts, à chauffer, à claire-voie, à vendanges, à pigeons, à mouches..), cages [inventaire (Me Lefébure, 14 septembre 1750)].

([2340]) 84# : bois de merrain (31#), 36 quarterons de cercles (10# 6s), 24 moules d'osier (3# 12s), fonds et douves d'une cuve (27#), 10 feuillettes à vendange (15#), deux feuillettes futailles (7#) [inventaire de Jacques Chaudé (Me Lefébure, 6 avril 1770)].

([2341]) 164# : deux cordes et demie de bois (40#), 3 cents et demi de fagots (24# 10s), bois d'Inde, sumac, cendres gravelées, alun, petit brésil, tartre.... [inventaire d'Etienne Graveline (Me Lefébure, 30 décembre 1767)].

([2342]) 270# : 54 bichets de froment [inventaire de Jean Bornat (Me Lefébure, 18 septembre 1771)].

([2343]) 2 658# [inventaire de Jacques Mauger à Seignelay (Me Pezé, 8 novembre 1734)].

([2344]) 7 3434# [inventaire de Jacques Gremeret (Me Lefébure, 28 décembre 1768)].

([2345]) 17 562# 10s [inventaire de Marguerite Collet, femme de François Fournier (Me Deschamps, 24 septembre 1778)].

([2346]) Comme les meuniers "*à petit sac*".

([2347]) Notons quelques billets 1 296# [inventaire de Jacques Mauger à Seignelay (Me Pezé, 8 novembre 1734)].

([2348]) Une partie de ce matériel est en mauvais état (notamment la frise à bras), usée (liais et rots à grands métiers, peignes rouillés et cassés) ou hors service (12 grands métiers démontés dont les pièces sont éparses, 48 petits métiers démontés dont les pièces sont éparses et en grande partie égarées, 37 bancs à filer avec leurs rouets, 7 des 11 raies à tramer) [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753)].

([2349]) D'après un état daté du 31 janvier 1754 (A.N., F12/1375). Ce chiffre est fortement gonflé, car la plupart des 80 métiers sont considérés en mauvais état en octobre 1753. es métiers et ustensiles appartenant à la compagnie d'Harnoncourt étaient inscrits à l'inventaire pour une somme de 14 000#.

([2350]) Citons 17 paires de grandes forces de Sedan, de Hollande et d'Angleterre (300#) et 5 charges à forces (36#), 1 chaudière de cuivre jaune (200#) avec un soufflet (100#), deux chaudières à faire fondre la colle (36#), 1 meule à repasser les fonds avec sa monture et son marteau (30#), 2 détendoirs garnis de deux moulinets et une petite presse (36#), une grande et une petite presse avec leurs tournants, barres et plateaux (300#), 12 plaques de fonte en fer (24#), 400 cartons (80#), 1 frise à bras (150#), 38 rouets et 11 bancs (43#), 10 grands métiers à draps (500#) et 13 petits métiers garnis propres à faire et travailler (130#) [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lorderau, 29 octobre 1753)].

([2351]) Le transfert éventuel de Seignelay à Auxerre coûterait 40 000# pour les nouveaux bâtiments, 10 000# pour le matériel. Les bâtiments de Seignelay paraissent « en bon état et bien commodes » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

([2352]) « *Il lui sera payé* [...] *la somme de 19 065# 10s pour lui tenir lieu de remboursement et indemnité de la construction et entretien dudit foulon par celui ou ceux qui lui succéderaient dans l'entreprise* » (extrait des registres du Conseil d'Etat du 8 avril 1767).

([2353]) Rapport de l'inspecteur des manufactures du 16 octobre 1775 (A.N., F12/1375)]. Le foulon construit par Colbert était « *tombé en ruine par la négligence des entrepreneurs* » [rapport de l'inspecteur de Very daté du 5 février 1751 (A.N., F12/554)]. Jusqu'en 1759, il fallait se servir du moulin à foulon de Pontigny.

Les sommes mobilisées pour le stock de marchandises varient de 15 338# 97s ([2354]) à 50 000# ([2355]). Le fonds de roulement peut être beaucoup plus considérable quand les ventes ne se font pas ([2356]) et que des sommes sont bloquées par la guerre (80 000# en 1761).

Ainsi, le capital industriel reste globalement très faible et sa structure marquée par la prééminence du capital circulant sur le capital fixe. Le préfinancement est rarement un problème.

B) ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

Ces immobilisations semblent évoluer différemment en ce qui concerne les bâtiments et le matériel.

1) LES BÂTIMENTS

Routier se contente de 600# pour démarrer ([2357]). Généralement, les investissements peuvent ne pas dépasser **2 000 à 3 000F** ([2358]), voire 5 000F ([2359]), 8 000F chez Juventy ([2360]), Commeau ([2361]), Cottin ([2362]), Dufour ([2363]), Lyon ([2364]) et Leroy fils ([2365]). Ils peuvent être compris entre **10 000 et 20 000F** pour une tuilerie ([2366]), une tannerie ([2367]), un battoir à écorces ([2368]), une filature ([2369]), une fabrique de colle ([2370]), un atelier de mécanique ([2371]), une fabrique de chaux et de ciments ([2372]), une usine électrique ([2373]), ou entre **20 000 et 30 000F**

([2354]) Dont : charbon, huile, savons 126# 12s, marchandises en cours de fabrication 5 310# 2s, marchandises finies 9 901# 15s (à Seignelay 5 014#, à Paris 4 802#, à Auxerre 85# 15s) [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)].

([2355]) 12 500# pour les laines brutes, 16 000# pour les laines filées, 21 500# pour les matières fabriquées [état daté du 31 janvier 1754 (A.N., F12/1375)].

([2356]) En 1760, la manufacture a 300 pièces de draps fabriqués à 150# pièce [rapport (F12/554)].

([2357]) Routier loue la tour Biron pour 30# de rente (soit un capital de 600#) [bail (Me Duplessis, 27 juin 1782)].

([2358]) Les immeubles proprement industriels valent seulement quelques milliers de livres chez Croiset, 2 575F chez Marion [vente (Me Barrey, 9 février 1840)], 1 000F chez Garet [vente [Me Rubigni, 28 novembre 1847)], 3 000F chez Henri Moreau [vente (Me Charié, 29 mars 1847)].

([2359]) Chez Henri Beaufumé pour sa fabrique de chaux et ciments de Bertry à Vermenton (Me Galand, 23 juin 1890).

([2360]) 4 000F [contrat de mariage entre Claude Nicolas Lavollée et Marie Françoise Anasthasie Juventy (Me Charvy, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804))].

([2361]) Une rente au capital de 5 000# (4 938,27F) [bail à rente (Me Lefébure, 12 ventôse an II)].

([2362]) 7 506F avec cinq parcelles à ocre [vente (Me Sochet, 27 juillet 1813)].

([2363]) Les bâtiments reconstruits après l'incendie de 1821 sont estimés à 6 000F [liquidation du 17 mai 1824 (A.D.Y., 3Q 9332)]. En 1827, les frères Parquin louent cette ocrerie pour 500F par an (soit un capital de 10 000F) [acte s.s.p. daté à Sauilly (Diges) du 4 novembre 1827, enregistré à Toucy le 1er janvier 1834 (A.D.Y., 3Q 9287)].

([2364]) Chez Lyon : 2 000F pour un bâtiment et terrain situé à Laroche et 6 000F pour la construction des bâtiments [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)].

([2365]) 8 000F pour atelier d'ajustage [vente (Me Roumet, 12 août 1891)].

([2366]) 14 050F [cahier des charges (Me Bègue, 26 juin 1842)] et 20 000F pour Dubois [contrat de mariage entre Jean-Baptiste Dubois et Anne Emilie Deschamps (Me Bègue, 26 juin 1842)] ; 16 000F pour Crochot fils [vente (Me Metairie, 9 décembre 1847)] ; 15 500F pour Chanvin-Parisot [vente (Me Houzelot, 16 novembre 1858)].

([2367]) 12 000F pour Mérat [contrat de mariage entre Pierre Jean-Baptiste Mérat et Eugénie Sophie Hochet (Me Charié, 31 janvier 1834)] ; 11 000F pour Mérat fils [vente (Me Charié, 17 février 1841)] ; 12 000F pour Commeau fils [vente (Me Metairie, 23-24 avril 1849)].

([2368]) 12 000F pour Juventy [liquidation et partage (Me Barrey,3 novembre 1811)] ; 17 000F pour Breton [vente (Me Metairie, 9 février 1850)].

([2369]) Bourasset touche 10 656F après la destruction par incendie de son usine [liquidation (Me Poullain, 30 avril 1834)]. Cambuzat achète 15 000F l'usine dans laquelle il travaille [vente (Me Charié, 12 octobre 1842)]. L'usine de Guillemot est vendue 19 960F [vente s.s.p. du 25 juin 1869 (acte déposé chez Me Théroude, 15 juillet 1869)]. La filature Mignard (non mécanique) vaut 9 500F [adjudication (Me Métairie, 20 juin 1843)].

([2370]) 14 500F pour les frères Sordot [vente (Me Limosin, 5 septembre 1862)].

([2371]) L'atelier Augé est loué 250F/an à la société Augé & Dobignie [acte de société s.s.p. entre Augé et Dobignie, daté du 15 janvier 1874, enregistré à Auxerre le 16 janvier 1874 (A.D.Y., 3Q 1181)].

([2372]) La grande usine est mise à prix 17 000F [cahier des charges (Me Galand, 8 novembre 1891)]. Elle est revendue par Lambert à Rouzé & Cicile, avec carrières et divers terrains et parcelles, pour 12 000F [vente (Me Galand, 1er février 1908)].

([2373]) 17 370F pour Collinet [bail (Me Roumet, 27-28 novembre 1900)].

pour une tuilerie-faïencerie ([2374]), une ocrerie ([2375]), un moulin à moutarde ([2376]), une fabrique de chaussures ([2377]). Pendant toute la période, le seuil d'accès à la sphère de production reste assez bas.

L'intensification capitalistique n'en est pas moins réelle. La valeur des bâtiments atteint 40 000F pour un moulin à farine ([2378]), 50 000F chez Challe ([2379]), Robert fils ([2380]) et Jourde ([2381]). Elle augmente dans de nombreux secteurs : de 5 000F à 80 000F pour la brasserie ([2382]), de 14 500F à 45 000F pour la fabrique de colle ([2383]), de 16 000F à 50 000F pour la tuilerie Aléonard ([2384]), de 10 000F à 48 375F pour le fabricant de charrues Crépain ([2385]), de 13 000F à 50 000F ([2386]) pour l'imprimerie Perriquet-Rouillé, de 36 000F à 77 000F ([2387]) pour l'imprimerie Gallot, de 28 600F à 60 000F pour la scierie mécanique Mercier ([2388]), de 8 000F à 80 500F ([2389]) pour la scierie Lyon-Bernard, de 33 000F à 112 500F pour la charronnerie Chambard ([2390]), de 45 000F à 124 000F pour Muzey-Piat & Fougerol ([2391]), de 15 000 à 210 000F pour Charles ([2392]), de 50 000F à 350 700F pour l'ocrerie Judas ([2393]). La croissance est encore beaucoup plus forte chez Guilliet ([2394]).

([2374]) 26 000F pour Berthelot [vente (Me Antheaume, notaire à Paris,29 janvier 1807)].

([2375]) 25 000F pour Dautrive [vente (Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852)] ; 27 000F pour Perdet & Gogois [adjudication (Me Piétresson, 17 décembre 1871)] ; 25 100F pour Pradier & Perrin [adjudication (A.D.Y., 4QT n°1114)] ; 22 200F pour Fort [vente (Me Jeannequin, 3 juin 1901)].

([2376]) Louis Amand-Guenier prend à bail le Moulin Rouge le 26 avril 1864 (enregistré à Auxerre le 27 mai 1864) moyennant 1 200F/an, ce qui représente un capital de 24 000F.

([2377]) 175 000F (29 750F) pour Berthier [partage anticipé (Me Coste, 4 février 1928)].

([2378]) Acheté par Guilliet en mai 1881 [adjudication (Me Roty, 26 juin 1881)], le moulin est loué pour 12 ans moyennant un loyer annuel de 2 000 francs (bail s.s.p. du 24 décembre 1884).

([2379]) Bail à raison de 2 500F par an (Me Limosin, 18 décembre 1869).

([2380]) 52 000F [adjudication du 31 mars 1890 (A.D.Y., 4QT 1429/30)].

([2381]) Liquidation et partage (Me Loiseau, 23 septembre 1912).

([2382]) 5 000F [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)], 11 300F [adjudication (Me Charié, 30 décembre 1832)], 13 000F [vente (Me Piétresson, 13 avril 1841)], 15 000F (adjudication du 28 janvier 1876), 80 000F (adjudication du 20 avril 1883).

([2383]) Ventes (Me Limosin, 5 septembre 1862) et (Me Parry, 12 mars 1889).

([2384]) 16 000F [vente (Me Metairie, 9 décembre 1847)] ; 28 000F [vente (Me Baudoin, 21 juillet 1872)] ; environ 50 000F [donation-partage (Me Bornot, 3 mai 1906)].

([2385]) Crépain : 10 000F en 1878 [vente (Me Joynon, 5 novembre 1878)], 20 000F à partir de 1878 [bail à raison de 1 000F par an, soit un capital de 20 000F (Me Esmelin, 17 septembre 1878)], 48 375F [cession d'usufruit (Me Simoneau, 30 mai 1912)].

([2386]) Contrat de mariage entre Claude Edmond Perriquet et de Julie Challe (Me Piétresson, 26 octobre 1829) et vente (Me Roumet, 29 novembre 1888).

([2387]) Ventes (Me Caillon, 25 octobre 1842) et (Me Munsch, 21 juillet 1875).

([2388]) Vente (Me Mathieu, 15 septembre 1863) [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767)].

([2389]) Liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)] et adjudication du 3 février 1890 (A.D.Y., 4QT 1243/48).

([2390]) 15 000 francs pour la maison Cuillier [cession s.s.p. du 23 avril 1880) et 18 000F pour la maison Chambard [vente (Me Hattier, 9 juillet 1882)] et vente de l'usine (Me Roumet, 31 octobre 1901).

([2391]) Les pertes dus à un incendie sont estimées à 45 000 francs ; vente 400 000F (124 000F) (Me Coste, 23 février 1921).

([2392]) Acte de société s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901, déposé le 5 octobre 1901 chez Me Godet, notaire à Paris. Ce chiffre est considérablement exagéré. Le moulin a été acheté en 1892 pour 15 000F (Me Dejust, 3-5 décembre 1892). Même en y ajoutant les travaux faits par la suite, on n'atteint pas la somme indiquée dans l'apport de la société anonyme.

([2393]) Vente (Me Charié, 25 novembre 1846) ; 292 000F [vente s.s.p. du 22 juillet 1861, enregistré le 30 août 1861 (A.D.Y., 3Q 1164)] ; [adjudication du 8 décembre 1871].

([2394]) Le bail des bâtiments est de 1 600F par an, ce qui correspond à un capital de 32 000F [bail par M. et Mme Guilliet à la société Guilliet & Fils (Me Parry, 23 mai 1885)]. Pour les périodes suivantes, il n'a pas été possible de déterminer la valeur des nouvelles usines.

2) LE MATÉRIEL

Dans les activités restant fidèles au système technique classique, les sommes nécessaires pour le matériel restent très modiques chez un tisserand ([2395]), un tanneur ([2396]), un extracteur ([2397]) ou un fabricant d'ocre ([2398]), un charpentier ([2399]). Elles sont un peu plus importantes avec un manège ([2400]). Elles augmentent faiblement avec l'expansion : Montcellet (1 500F) ([2401]), Robert (2 600F) ([2402]), Crépain frères (3 433F) ([2403]), Beaufumé (4 000F) ([2404]), Sordot (5 000F) ([2405]). Mais elles peuvent atteindre des sommes importantes à la brasserie : 4 517,15F ([2406]), 9 539F ([2407]), 22 119,50F ([2408]), 60 000F ([2409]).

Le grand changement se produit avec l'apparition des machines mues par un moteur mécanique. C'est le cas de celles liées à un moulin comme les filatures de laine Cambuzat (9 577F) ([2410]) et Guillemot (6 527,47F) ([2411]). Mais c'est surtout le cas lorsqu'en 1836 Monnot & Sirot établit une machine à vapeur, dont le prix (9 000F) dépasse très largement celui des manèges ([2412]). Certes, l'investissement peut rester assez réduit : 2 000F ([2413]), 7 000F ([2414]), 8 300F ([2415]). La valeur du matériel reste faible chez Jourde (10 000F) ([2416]), chez un fabricant de chaux et ciments

---

([2395]) 154F : 1 grande chaudière en cuivre rouge avec son trépied (48F), 3 métiers propres à faire du poulangis garnis de leurs ustensiles (80F), 4 roues et 4 chevalets (26F) chez Courcier [inventaire (Me Barrey, 9 novembre 1815)] ; 79,50F : une presse, une grande quantité de croix de chardon avec leurs râteliers ; 6 roues à filer, 1 métier à draps (démonté) chez Mauger [inventaire (Me Blanvillain, 26 février 1828)] ; 1 métier, 2 trémoirs, 1 roue à filer (25F), 1 ourdissoir (7F), 1 chaudière (25F) chez Belhomme [inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854)].

([2396]) 200F chez Juventy [contrat de mariage entre Claude Nicolas Lavollée et Marie Françoise Anasthasie Juventy (Me Charvy, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804))] ; 184,50F chez Commeau [inventaire (Me Gauthier, 20 avril 1807)] ; 343,75F chez Voguet [inventaire (Me Merlin, 16-17, 20, 23 novembre 1837)] ; 620F chez Bigé [contrat de mariage entre Paul Augustin Bigé et Anne Françoise Estèle Guillemot (Me Barrey, 11 avril 1837)].

([2397]) 6# chez Croiset (2 bêches, 2 pioches, 2 crochets, 2 hottes) [inventaire (Me Dejust, 10 juillet 1783)] ; 23F chez Dufour [inventaire (Me Barrey, 18 février 1824)] ; 102,50F chez Monnot & Sirot en 1838 [Fonds Lorrin L.15 (A.M. d'Auxerre)]. ; 130F chez Perdet & Gogois : 10 madriers, dont 4 inférieurs, 1 chaîne et 1 poulie, 18 brouettes, une loge (Me Piétresson, 17 décembre 1871).

([2398]) Chez Croiset, 500# pour le four, 150# pour les deux moulins [A Saint-Georges-sur-la-Prée, le four de Riffardeau vaut 450# et le moulin 75# (de Beaurepaire-Louvagny (B.), « Une exploitation minière au XVIIIème siècle », *Documents pour l'histoire des techniques*, Cahier n°6, C.D.H.T.-E.H.E.S.S.-C.N.A.M., 1987)] ; 300F suffisent chez Croiset fils [inventaire (Me Delaage, 20 mai 1823)]. Il est vrai que le matériel est jugé en très mauvais état.

([2399]) 198F chez Coullon [inventaire (Me Piétresson, 2 octobre 1838) et liquidation et partage (Me Piétresson, 2 mars 1860)].

([2400]) La construction d'un moulin par un charpentier coûte 450F sans les fournitures chez Dufour [contrat entre Thomas Boisseau et Dufour du 8 décembre 1819, enregistré à Toucy le 25 mai 1820 (A.D.Y., 3Q 9284)], 1 855F avec les fournitures chez Monnot & Sirot en 1836 [rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

([2401]) Bail (Me Boisseau, 24 septembre 1883). Mobilier, chevaux, voitures, ustensiles de tannerie se montent à 6 000F [déclaration de mutation par décès du 15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9373)]. Il n'a pas été possible de faire la différence entre ces divers postes, car l'inventaire (Me Boisseau, 25 mars 1889) n'a pas pu être consulté.

([2402]) Contrat de mariage entre Eugène Robert et Aline Louise Gaudeau (Me Boutillier, 13 février 1878) et acte de société ((Me Dejust, 3 avril 1878).

([2403]) 1 310F [acte de société *Crépain Frères* (Me Danet, 11 octobre 1867)], 3 433,43F [dissolution et partage de la société (Me Joynon, 24 novembre 1885)].

([2404]) Pour le fonds de commerce, le matériel, les outils et les ustensiles servant à l'exploitation de la fabrique de chaux et ciments de Bertry à Vermenton [vente (Me Galand, 23 juin 1890)].

([2405]) 80 boîtes (200F), 1 000 châssis (1 250F), 1 000 filets (1 250F), 12 cuviers (400F), 2 presses pour la colle (400F), 4 presses pour les cornes (300F), 3 chaudières (1 000F), 200 pots (200F) [vente (Me Limosin, 5 septembre 1862)].

([2406]) Liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819).

([2407]) Vente (Me Piétresson, 23 novembre 1859).

([2408]) Inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879).

([2409]) dont : chaudières et fourneaux (8 500F), réservoir (500F), cuve matière (1 000F) [acte de société (Me Hattier, 30 avril 1883)].

([2410]) Contrat de mariage entre Claude Cambuzat et Denise Hortense Motheré (Me Istace, 27 janvier 1833).

([2411]) Liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858).

([2412]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

([2413]) Chez Perdet & Gogois, elle représente 88% du matériel [vente (Me Piétresson, 17 décembre 1871)].

([2414]) Chez Lyon [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)].

([2415]) Chez Crépain : 1 machine à vapeur locomobile de 20-25 CV (6 800F), 1 machine à vapeur locomobile de 10 CV (1 000F), 1 machine à vapeur locomobile de 3 CV (500F) [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([2416]) Liquidation et partage (Me Loiseau, 23 septembre 1912).

(15 000F) ([2417]) ou chez Hérold (17 920F) ([2418]). Mais elle peut prendre des proportions plus importantes avec la multiplication des machines et l'augmentation de leur taille : elle atteint 49 712F chez Guilliet dès 1885 ([2419]), 61 520F chez Crépain un peu plus tard ([2420]). Elle passe en un siècle de 3 656# 10s à 85 546,17F chez Fournier-Gallot ([2421]), en douze ans de 15 000F à 114 700F chez Lyon-Bernard ([2422]).

C) L'ÉVOLUTION DU CAPITAL CIRCULANT

Comme dans le capitalisme commercial traditionnel, stocks et créances continuent-ils à jouer le rôle essentiel ?

1) LES STOCKS

Les stocks de matières premières et de produits finis peuvent rester très modestes : moins de 1 000F chez Marion ([2423]), 1 495,90F chez Baillot ([2424]), 2 750 à 4 000F chez Sonnet et chez Perdet & Gogois ([2425]), 7 371,60F chez Jacquelin ([2426]). Ils sont autour de 10 000F dans le travail de l'ocre ([2427]), la filature ([2428]), le tissage ([2429]), la petite mécanique ([2430]), de 11 000 à 18 000F dans la tannerie ([2431]) et la pelleterie ([2432]), de 6 000F à 23 000F dans la tuilerie ([2433]), plus de 30 000F à la brasserie ([2434]). Après 1850, ils dépassent 60 000F chez Gallot ([2435]), Lyon ([2436]),

---

([2417]) Pour le fonds de commerce et le matériel nécessaire à l'exploitation de la fabrique de chaux et de ciments du lieudit Bertry à Vermenton [cession par André à Lambert (Me Gagnard, 1er décembre 1901)].

([2418]) 56 000F en francs courants [cahier des charges (Me Loup, 9 juin 1922)].

([2419]) Acte de société (Me Parry, 29 mai 1885).

([2420]) Inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908).

([2421]) Inventaires (Me Deschamps, 24 septembre 1778 ; Me Hattier, 16 janvier 1886).

([2422]) 15 000F [acte de société s.s.p. du 31 janvier 1862 enregistré à Auxerre le 11 février 1862 (A.D.Y., 3Q 1165)], 16 637F [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)], 114 700F [dissolution de la société A. Bernard & Holfeld (Me Hattier, 11 septembre 1884)].

([2423]) Vente mobilière (Me Barrey, 13-20 octobre 1839).

([2424]) Vente du fonds de commerce s.s.p. du 1er avril 1901.

([2425]) 4 000F chez Sonnet [inventaire (Me Barrey, 13-14 avril 1842)] ; 2 750F chez Perdet & Gogois [adjudication (Me Piétresson, 17 décembre 1871)].

([2426]) Déclaration de mutation par décès du 25 juin 1867.

([2427]) 14 476# 12s 3d chez Croiset [partage (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783)] ; 10 300F chez Dufour [inventaire (Me Barrey, 18 février 1824)], au moins autant chez Monnot & Sirot [apposition des scellés après la faillite Monnot du 27 janvier 1838 (A.D.Y., 4U/358)].

([2428]) 10 682,42F de laines chez Guillemot [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)].

([2429]) Chez Mauger : une grande quantité de laines, assortiment de couvertures en laine blanche et en laine verte, un tas de terre à graisser, un tas de laine de couleur naturelle, 1/2 de bourrées et 1/2 cent de fagots, 150 javelles, plusieurs couvertures tendues sur cordages, différentes pièces d'étoffes non foulées [inventaire (Me Blanvillain, 26 février 1828)].

([2430]) 8 580F chez Robert [acte de société [(Me Dejust, 3 avril 1878)] ; 10 301,80F chez Renard [contrat de mariage entre Paul Célestin Renard et Hélène Gagnepain (Me Roumet, 13 novembre 1901)].

([2431]) 18 000# chez Chauvot [partage (Me Juventy, 28 frimaire an III et 7 floréal an III (18 mai 1795)] ; 16 900,56F chez Commeau [inventaire (Me Gauthier, 20 avril 1807)] ; 11 739,80F chez Voguet [inventaire (Me Merlin, 16-17, 20, 23 novembre 1837)] ; 16 892,50F chez Deshommes neveu [inventaire (Me Carreau, 3 février 1871)].

([2432]) 18 166,50F chez Jourde [liquidation et partage (Me Loiseau, 23 septembre 1912)].

([2433]) 6 185,88F chez Dubois [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)] ; 14 563,40F chez Aléonard [vente s.s.p. du 3 mai 1906] ; 23 006,50F chez Duranton [inventaire (Me Bernage, 1er décembre 1893)].

([2434]) 7 964,40F chez Routier [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)] ; 12 146,50F chez Mayerhoeffer [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)] ; 33 000F [acte de société (Me Hattier, 30 avril 1883)].

([2435]) 65 313,98F [état liquidatif (Me Roumet, 25 mai 1889)].

([2436]) 70 426F [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)].

Mercier ([2437]), 100 000F chez Crépain ([2438]) et chez Montcellet ([2439]), les 570 000F chez Bernard ([2440]) et sans doute beaucoup plus chez Guilliet vers 1914 ([2441]).

2) LES CRÉANCES

Les créances commerciales sont parfois très modestes (de 3 000 à 5 000F) ([2442]). Elles peuvent être de 8 000 à 11 000F ([2443]), approcher les 20 000# ([2444]), les 50 000F ([2445]), les 105 000F ([2446]), les 250 000F ([2447]).

Le capital circulant s'accroît. Comme la rotation du circuit s'allonge, il faut davantage de trésorerie : le fonds de roulement devient alors très supérieur : 12 000-15 000F à la vinaigrerie ([2448]), à la fabrique de chandelles ([2449]), à l'ocrerie Gressien ([2450]), 25 000F pour un imprimeur ([2451]), 30 000F chez un fabricant de charrues ([2452]), 40 000F-70 000F dans une tannerie ([2453]). Le fonds de commerce des Gallot passe de 63 000F en 1842 ([2454]) à 110 000F en 1873 ([2455]) et à 641 630F en 1886 ([2456]).

([2437]) 84 744,28F [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767)].

([2438]) 17 659,95F [dissolution et partage de la société Crépain Frères (Me Joynon, 24 novembre 1885)] ; 104 791,92F [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([2439]) La somme de 121 957,90F n'a pas pu être détaillée [déclaration de mutation par décès du 15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9373)].

([2440]) 574 954F [dissolution de la société A. Bernard & Holfeld (Me Hattier, 11 septembre 1884)].

([2441]) La somme est déjà de 70 113,70F en 1885 [acte de société (Me Parry, 29 mai 1885)].

([2442]) 4 724,03F chez Dubois [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)], 3 240,51F chez Guillemot [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)], 5 000F chez Sonnet [inventaire, Me Barrey, 13-14 avril 1842)]. Sur le livre journal de Chauvot, il y a 3 600# d'actif [partage du 28 frimaire an III (Me Juventy, 7 floréal an III (18 mai 1795)].

([2443]) 9 307F chez Routier [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)] ; 8 942,40F chez Dufour [inventaire (Me Barrey, 18 février 1824)]. Chez Crépain, elles passent de 8 412,35F [dissolution et partage de la société Crépain Frères (Me Joynon, 24 novembre 1885)] à 11 049,70F [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)]. Chez Renard, elles sont de 11 024,70F [contrat de mariage entre Paul Célestin Renard et Hélène Gagnepain (Me Roumet, 13 novembre 1901)].

([2444]) 11 747# de compte-courant, 7 073# d'effets actifs chez Croiset [partage (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783)]. 20 058,08F chez Guilliet [état descriptif et estimatif des marchandises neuves apportées par Guilliet père, Germain et Paul dans la société (Me Parry, 27 mai 1885)].

([2445]) Chez Sonnet : 46 137,75F [partage (Me Masquin, 7 août 1873)] ; chez Mercier : 15 407,10F d'effets de commerce, 31 000F de créances commerciales [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767)]. Chez Monnot & Sirot, les sommes sont beaucoup plus importantes : à l'actif, les valeurs en portefeuille s'élèvent à 197 574F et les débiteurs pour compte-courant à 141 422F. Il est vrai qu'aux activités ocrières s'ajoutent des activités bancaires en parallèle.

([2446]) 31 633,70F en 1872 [liquidation (Me Girard, 30 mars 1872)] ; 104 326,73F en 69 créances à recouvrer chez Bernard & Holfeld en 1884 [dissolution de la société (Me Hattier, 11 septembre 1884)].

([2447]) Liquidation (Me Robin, 10 juin 1917).

([2448]) Marchandises, agrès et ustensiles, clientèle [contrats de mariage entre Louise Andrée Guillaume-Marange et 1°) Louis Adolphe Pic et (Me Piétresson, 11 novembre 1834) ; 2°) Charles Hippolyte Trutey (Me Piétresson, 24 janvier 1837)] ; 15 000F [vente (Me Piétresson, 29 février 1870)].

([2449]) 10 450F chez Brette [liquidation (Me Girard, 2 janvier 1880)].

([2450]) En 1887, on estime qu'il possède plus de 150 000F (rapport concernant la succursale d'Auxerre de la Banque de France). A sa mort, en juin 1898, le matériel et les marchandises sont estimés à un peu plus de 12 000F [inventaire (Me Boisseau, 30 juin 1898)].

([2451]) 25 000F chez Perriquet [contrat de mariage entre Claude Edmond Perriquet et de Julie Challe (Me Piétresson, 26 octobre 1829)].

([2452]) 34 293,50F chez Renard [contrat de mariage entre Paul Célestin Renard et Hélène Gagnepain (Me Roumet, 13 novembre 1901)].

([2453]) 43 734,30F chez Voguet fils [contrat de mariage entre Jean Voguet et Catherine Félicité Deshommes (Me Merlin, 7 juin 1847)] ; 70 000F chez Commeau fils [contrat de mariage entre Théophile Isidore Commeau et Marie Elise Breton (Me Piétresson, 18 décembre 1833)].

([2454]) Vente (Me Caillon, 25 octobre 1842).

([2455]) Vente s.s.p. du 10 décembre 1873, enregistré le 10 mars 1874 (A.D.Y., 3Q 1182).

([2456]) Etat liquidatif (Me Roumet, 25 mai 1889).

Au total, avant 1850, le seuil d'accès reste généralement très bas : chez Bray & Heinz, l'actif inscrit à l'inventaire n'est que de 7 479,19F ([2457]). Le capital mobilisé peut être plus fort : 36 500F chez Dufour ([2458]), 80 000F chez Roblot & Fils ([2459]), et même atteindre des sommes considérables comme chez Monnot & Sirot (423 565,69F) ([2460]), mais le capital circulant dépasse de très loin le capital immobilisé.

Composition de l'actif industriel Dufour
(En francs au 29 novembre 1823)

Ocrerie	21 000,00F
Terres à Sauilly	2 350,00F
Ocres à extraire	4 222,43F
Créances	5 190,50F
Affaires communes avec Cottin-&-Cie	3 751,90F
Total	36 514,83F

Source : Me Barrey, 21 décembre 1826.

En 1832, chez Roblot & Fils, la masse active des biens relatifs à l'activité ocrière est plus modeste.

Pièces de terre à ocre	3 000F
Fabrique	10 000F
4 magasins	5 500F
Total	18 500F*

* sur 24 400F en tout. L'actif total est adjugé 31 000F.

Source : Adjudication sur biens saisis, 30 septembre 1833(A.D.Y. 3U1/498).

Chez Monnot, la masse active brute est encore plus considérable

Composition de l'actif industriel Monnot en 1838
d'après les estimations des experts

Terres à ocres à Diges et Pourrain	1 427,00F
Outils et ustensiles pour l'extraction à Pourrain	102,50F
Ocres brutes à Auxerre et Pourrain	6 000,00F
Bâtiments de l'ocrerie (y c. la machine à vapeur)*	50 000,00F
Bergerie Champy	9 000,00F
Ocres fabriquées à Auxerre, Paris et Nantes	10 000,00F
Chapes, fûtailles, cercles et bourrées	5 000,00F
Deux chevaux	840,00F
Foin et avoine	200,00F
Charrette, tombereau, harnais, char-à-banc	2 000,00F
Valeurs échues ou en souffrance	24 625,00F
Valeurs en portefeuille non échues	172 948,23F
Débiteurs pour compte-courant	141 422,96F

N.B. : Monnot est en même temps banquier.

Source : Fonds Lorrin L.15, A.M. d'Auxerre.

* Les bâtiments sont vendus 32 810F, la machine à vapeur 9 000F, les tournants et accessoires 1 100F.

([2457]) le 1er janvier 1816. Le passif de 2 151,50F [mémoire présenté pour M. Piétresson contre les sieurs Legueux, Parquin et Laval, et contre le sieur Charles Roblot, Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre].

([2458]) Liquidation (Me Barrey, 21 décembre 1826).

([2459]) Le fonds industriel a été acheté en 1824 pour 80 000F et l'ancien propriétaire, Cottin, propose de le racheter pour 90 000F. En décembre 1830, d'après le bilan, l'actif est de 305 600F et le passif de 139 167F. L'actif est sans doute très exagéré [de l'avis même de Me Piétresson dans son mémoire (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre)].

([2460]) Monnot est aussi banquier [mémoire (Fonds Lorrin L.15, A.M. d'Auxerre)].

Après 1850, les sommes mises en œuvre peuvent rester modestes : 1 200F pour un fabricant de moutarde ([2461]), 5 000F pour un mécanicien ([2462]), 20 000F chez un autre ([2463]), 30 000 à 40 000F chez des ocriers et des fabricants de chaussures ([2464]).

Mais elles sont souvent beaucoup plus considérables : 140 000F à la tuilerie Duranton ([2465]), 152 957,90F à la tannerie Montcellet ([2466]), 233 000F à la brasserie Vve Mayerhoeffer ([2467]). La valeur de l'inventaire social de Parquin & Cie passe de 225 000F en 1861 ([2468]) à 378 518F en 1868 ([2469]), 386 124F en 1872 ([2470]), 440 275F en 1876 ([2471]). En 1872 les bénéfices, les marchandises fabriquées et les intérêts des sommes en compte courant sont de 151 368F ([2472]).

Dans d'autres secteurs, les actifs sociaux évoluent ainsi :

- chez Lyon-Bernard : 32 000F en 1862 ([2473]), 158 947F en 1872 ([2474]), 230 000F en 1880 ([2475]), 1 000 000F en 1885 ([2476]).
- chez Chambard : 12 500F en 1858 ([2477]), 117 000F en 1877 ([2478]), 351 859F en 1894 ([2479]).
- chez Crépain : 5 000F en 1879 ([2480]), 10 800F en 1882 ([2481]), 29 662,73F en 1885 ([2482]), 264 739,22F en 1908 ([2483]), 340 000F en 1912 ([2484]).
- chez Piat & Fougerol : 300 000F en 1891 ([2485]), 800 000F en 1914 ([2486]).

([2461]) 1 200F pour le fonds de commerce, la clientèle, la matériel, les marchandises et effets mobiliers [vente s.s.p. du 24 février 1866, enregistrée à Auxerre le 26 février 1866 (A.D.Y., 3Q 1169)].

([2462]) Germain Bounon fournit 5 000F au moyen de constructions servant d'atelier, droit au bail du terrain, du matériel, des marchandises en espèces [contrat de société s.s.p. du 15 septembre 1880, enregistré à Auxerre le 20 septembre 1880 (A.D.Y., 3Q 1186)].

([2463]) Chez Amand-Guenier l'actif mobilier et ustensiles, marchandises, créances et tous les objets passe en vingt-deux ans de 4 000F [vente s.s.p. du 17 janvier 1853, enregistrée à Auxerre le 18 janvier 1853 (A.D.Y., 3Q 1152)] à 20 000F [acte de vente s.s.p. du 30 août 1875, enregistré à Auxerre le 28 novembre 1875 (A.D.Y. 3Q 1185)]. Le Moulin-Rouge est loué 1 200F/an.

([2464]) 36 580F pour Fort [vente (Me Jeannequin, 3 juin 1901)] ; 44 800F chez Vve Fort & Cie [vente (Me Dartois, 29 juillet 1921)] ; 200 000F (34 000F) chez Berthier [partage anticipé (Me Coste, 4 février 1928)].

([2465]) Association entre Adhémar et Henri Duranton (Me Bernage, 17 avril 1895).

([2466]) Déclaration de mutation par décès du 15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9368).

([2467]) Société (Me Hattier, 30 avril 1883).

([2468]) Acte de société s.s.p. du 14 septembre 1861, enregistré à Auxerre le 26 octobre 1861.

([2469]) Acte s.s.p. du 21 décembre 1868, enregistré le 7 janvier 1869 (A.D.Y., 3Q 1174). Léon Parquin cède 5046/100 000ème de ses parts pour 19 100F.

([2470]) Inventaire Zagorowski (Me Limosin, 28 mai 1872).

([2471]) Liquidation et partage Zagorowski (Me Leliepvre, 2 janvier 1888).

([2472]) Inventaire Zagorowski (Me Limosin, 28 mai 1872).

([2473]) Acte de société s.s.p. du 31 janvier 1862.

([2474]) Liquidation (Me Girard, 30 mars 1872).

([2475]) Acte de société (Me Girard, 30 avril 1880).

([2476]) Acte de société Bernard & Perriquet (Me Hattier, 19 avril 1885).

([2477]) Acte de société s.s.p. du 28 août 1858.

([2478]) Acte de société s.s.p. du 3 janvier 1877.

([2479]) Acte de société (Me Roumet, 18 janvier 1894).

([2480]) Acte de société (Me Joynon, 27 avril 1879).

([2481]) Contrat de mariage entre Léopold dit Constant Crépain et Louise Ponchin (Me Joynon, 16 janvier 1882).

([2482]) Dissolution et partage de la société *Crépain Frères* (Me Joynon, 24 novembre 1885).

([2483]) Inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908).

([2484]) Acte de société s.s.p. du 30 mai 1912 (déposé le 31 mai 1912 chez Me Simoneau).

([2485]) Acte de société (Me Roumet, 30 janvier 1891).

([2486]) Les droits de Piat dans la société sont évalués alors à 400 000F [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)]. Ceux de Fougerol sont sans doute équivalents : trois ans plus tard, ils sont de 306 940,54F [liquidation (Me Robin, 10 juin 1917)].

- chez Guilliet : pour Guilliet & Fils : 234 839,08F en 1885 ([2487]), 1 501 026,90F en 1900 ([2488]), 3 923 278F en 1905 ([2489]) ; pour Guilliet Fils & Cie : 3 000 000F en 1905 ([2490]), 7 546 311F en 1914 ([2491]).

Le capital social de la société Heurtebise est fixé à 1 200 000F ([2492]).

L'analyse des successions montre aussi la progression moyenne de l'actif industriel brut.

Évolution de l'actif industriel brut moyen

	Nombre	Montant total	Montant moyen
Avant 1850	10	239 891F	23 989F
1855-1887	15	1 683 110F	112 207F
1887-1914	18	3 674 324F	204 129F
Total	43	5 597 325F	130 170F

Source : d'après les déclarations de mutation par décès (A.D.Y., 3Q).

Elle montre aussi que cet actif est concentré aux mains des plus gros : un tiers des industriels (16 sur 43) détiennent 83% des actifs, et même six d'entre eux (14%) plus de la moitié (52%).

Certes, certaines activités restent proches du pur négoce : chez les tanneurs, le capital circulant dépasse toujours très nettement les immobilisations ([2493]). Mais la structure de l'actif change le plus souvent radicalement avec la montée en puissance du mobilier industriel et des bâtiments. Ainsi, en 1860, chez Parquin-Sonnet & Cie, elles constituent près 72% de l'actif total ([2494]).

([2487]) Acte de société (Me Parry, 27 mai 1885).

([2488]) Les droits de Guilliet père dans la société Guilliet & Fils sont de 304 708,47F pour 40,6% de l'ensemble [retraite de M. Guilliet, donation à titre de partage anticipé (Me Loiseau, 22 octobre 1900)].

([2489]) Cession de droits sociaux par Joseph Guilliet (Me Robin, 19 mai 1905).

([2490]) Acte de société (Me Robin, 1er juin 1905).

([2491]) Cession de droits sociaux (Me Robin, 1er juin 1914). Paul cède à son fils Jean le cinquième de ses droits (1/3) pour 503 087,40F. Le fonds social peut donc être estimé à 7 546 311F.

([2492]) Acte de société s.s.p. du 23 octobre 1881.

([2493]) Chez Voguet fils, la valeur des marchandises (55 820F) et des créances (2 415,57F) dépassent celles des outils (997,50F) et des bâtiments (environ 30 000F) : 16 000F pour le moulin à tan et une partie de la maison de la place de la république estimée en tout à 34 000F [déclaration de mutation par décès de 1884 (A.D.Y., 3Q 9368)]. Le cas est plus net chez Montcellet : marchandises (121 957,90F), créances commerciales (4 886,60F), mobilier (avec chevaux, voitures) (6 000F), moulin à tan (10 000F), partie d'une maison à usage de tannerie (30 000F) [déclaration de mutation par décès du 15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9368)].

([2494]) Chez Lechiche & Cie toutefois, les immobilisations ne représentent que 39% de l'actif total : 155 331,45F [extraits des brouillons d'écritures du Grand Livre au 1er février 1892 (archives Lechiche)] sur plus de 400 000F [(acte de société s.s.p. du 12 août 1891 déposé le 16 août 1891 par devant Me David (A.D.Y., 4U/410)].

Composition de l'inventaire social
de la société Parquin & Cie au 1er janvier 1860

Ocrerie et moulin à farine	318 010,55F
Terres à ocres	19 681,99F
Marchandises	46 741,93F
Espèces	1 616,49F
Effets de commerce	33 338 F
Créances	50 916,98F
Total	470 306,34F

Source : Dossier d'indemnisation (A.D.Y., série 3Sa)

La part des immobilisations reste assez faible (de l'ordre de 35%) à la scierie Bernard et à l'usine de charrues Crépain, et dépasse les 50% à la charronnerie mécanique Chambard-Commergnat (environ 50%) et chez les constructeurs mécaniciens Piat & Fougerol et Guilliet.

L'intensification capitalistique est nette durant toute la période. Elle est longtemps essentiellement commerciale. Après 1850, elle est beaucoup plus industrielle, mais reste commerciale dans des secteurs comme la tannerie, ce qui explique la disparition très rapide du secteur après 1885. De 1880 à 1885, elle connaît même un véritable emballement. Après la grave crise des années 1886-1887, elle ne s'est pas arrêtée, s'accentue dans la scierie, gagne de nouveaux secteurs comme la fabrique de chaussures, la tuilerie, la laiterie, la biscuiterie-chocolaterie, la pelleterie. **Elle reste** aussi **dualiste** : elle est commerciale dans la fabrique de chaussures ou celle de biscuits, industrielle dans le charronnage et la construction mécanique. L'accession au patronat devient plus difficile dans les secteurs en pleine mécanisation, mais reste assez facile dans les autres. En 1914 continuent donc de coexister des activités qui « *gaspillent des forces humaines* » et des activités qui comme Guilliet sont beaucoup plus capitalistiques ([2495]). L'Auxerrois échappe à l'énormité des capitaux exigés par une aciérie ou une entreprise chimique. Il reste le pays de l'industrie divisée, des « *petits ateliers* », conforme au caractère dualiste de la croissance française. La taille très modeste de la plupart des établissements n'est pas une entrave à la croissance : toute une série d'études économétriques tend à montrer qu'il n'y a pas de corrélation évidente entre l'efficacité technique et la dimension de l'entreprise ([2496]). Elle s'explique avant tout par l'absence de contraintes techniques qui aurait justifié une plus intense concentration ([2497]).

([2495]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe siècle*, A. Colin, Paris, 1981, p.124.

([2496]) Nye (John V.), « Firm Size and Economic Backwardness : A New Look at the French Industrialization Debate », *The Journal of Economic History*, XLVII, 1987, p.649-669.

([2497]) Daniel (Henri), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.147.

IV : L'AUXERROIS FACE À L'INNOVATION

L'Auxerrois semble être un pays à la traîne de la diffusion des innovations et non initiateur. Dans la diffusion des nouvelles méthodes et des nouveaux produits est-il systématiquement en retard ? Se contente-t-il de copier ce qui se fait ailleurs ou contribue-t-il à l'innovation proprement-dite ? Ses entrepreneurs sont-ils capables d'avoir cette "*façon nouvelle*" que Schumpeter définit comme « *une "réponse créative" à une situation non classique* » ([2498]) ? Il convient d'abord d'analyser les conditions locales de l'innovation, puis de mesurer le retard de la région par rapport aux pays initiateurs et enfin de décrire les efforts des industriels auxerrois dans les secteurs que les forces du marché leur ont accordés.

A) LES CONDITIONS LOCALES DE L'INNOVATION

L'histoire de **Joseph Fourier** (1768-1830) est exemplaire. Cet Auxerrois fait partie de cette riche et impressionnante famille de savants ([2499]) qui contribue à ce que la France soit le pays où « *après l'époque des Lumières et les réformes accomplies par la Révolution dans l'enseignement et les institutions,* [s'établit] *une tradition de recherche industrielle systématique* » et où une immense littérature scientifique et technique voit le jour ([2500]). Son œuvre est importante pour l'étude des équations de la propagation de la chaleur et leur résolution ([2501]). Il doit faire face à des concepts encore mal maîtrisés tels que chaleur spécifique, conductibilité calorifique et surtout chaleur ([2502]). Les applications de son

---

([2498]) Schumpeter (Joseph A.), « The Creative Response in Economic History », *Journal of economic History*, 1947, t.VII, p.149-159.

([2499]) Avec Lagrange, Monge, Laplace, Legendre, Lazare Carnot, Sophie Germain, Cauchy pour les mathématiques ; Coulomb, Haüy, Charles, Biot, Malus, Ampère, Poisson, Fresnel, Sadi Carnot pour la physique ; Guyton de Morveau, Berthollet, Chaptal pour la chimie ; Bailly, Lalande, Delambre, Cassini pour l'astronomie ; Buffon, Daubenton, Lamarck, Jussieu, Cuvier pour l'histoire naturelle [d'après Robert (Jean-Bernard), professeur au Service National des Champs Intenses de Grenoble, dans une étude aimablement communiquée]. Voir aussi du même auteur : « L'éveil de Joseph Fourier aux idées nouvelles, 1790-1794 », *Les hommes de la révolution dans l'Yonne, Actes du Colloque du Bicentenaire*, Comité des sociétés savantes de l'Yonne, 1991, tome 2, p.79-86.

([2500]) Cameron (Rondo), *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Seuil, Paris, 1971, p.69.

([2501]) Il a consacré une bonne partie de ses efforts à réfléchir aux problèmes de la chaleur. Son œuvre maîtresse est la *Théorie analytique de la chaleur* (1822). Mais il a présenté plusieurs mémoires sur la *Propagation de la chaleur sur les solides* (1807), la *Chaleur rayonnante* (1817), la *Température des habitations* (1818), le *Refroidissement du globe terrestre* (1820) ; des articles sur *La chaleur rayonnante* (1824-1825), *La faculté conductrice des corps minces* (1828), *La température du corps terrestre* (1824). Il s'est intéressé à d'autres sujets : *Les vibrations des surfaces élastiques* (1818), *Les racines des équations* (1818). Il résout en effet le problème de la chaleur dans toute sa généralité en mettant en équation le problème des échanges thermiques. Voici comment il énonce lui-même : « *Lorsque la chaleur est inégalement distribuée entre les différents points d'un corps solide, elle tend à se mettre en équilibre et passe successivement des parties qui sont les plus échauffées à celles qui le sont le moins. En même temps la chaleur se dissipe d'elle même par la surface et se perd dans le milieu ou dans le vide. Cette tendance à une distribution uniforme, et ce refroidissement spontané qui a lieu à la surface des corps sont les deux causes qui changent à chaque instant la température des différents points. La question de la propagation de la chaleur consiste à déterminer quelle est la température de chaque point à un instant donné. On suppose que les températures initiales soient connues et on demande suivant quelle loi varient les températures* » [Robert (J.-B.), étude citée].

([2502]) Pour certains physiciens tels Rumford et Laplace, la chaleur n'est que la manifestation de l'agitation des molécules constitutives des corps. Pour d'autres tels Haüy et Lavoisier, elle est assimilée à une substance, le calorique. Au lieu d'analyser la nature de cette dernière, Fourier recherche sa définition par ses propriétés mathématisables : il utilise ce qu'on appelle aujourd'hui l'orthogonalité des fonctions trigonométriques sinus et cosinus et représente la fonction par un développement en série de cosinus.

travail sont importantes tant en mathématiques qu'en physique ([2503]). Ses travaux lui valent d'être élu à l'Académie des Sciences en 1817 ([2504]), d'en devenir cinq ans plus tard le secrétaire perpétuel pour la section de Physique et Mathématiques ([2505]).

1) NIVEAU CULTUREL ET ATTITUDE DES ÉLITES

Depuis la Renaissance, « *on se détache du spiritualisme médiéval, on commence à se passionner pour les propriétés réelles des objets, la nature des choses, le spectacle de l'univers* » ([2506]). À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle la France offre un terrain de prédilection à la conception rationaliste de l'univers, alors que la Grande-Bretagne est plus portée à l'empirisme pur ([2507]). Or l'Auxerrois ne semble pas à la traîne. Les artisans ont-ils seulement été confrontés quotidiennement avec la matière ? N'ont-ils pas cherché à faire dans tous les domaines un effort de réflexion, de rationalisation, jetant ainsi les ponts vers les autres ordres su savoir ?

a) Les indicateurs culturels

Dans une société où s'affirme de plus en plus le mérite, la culture sépare encore plus que la naissance et elle dépend largement de la richesse. Les enfants des riches vont de préférence au collège ([2508]) après être passés dans leurs premières années par les mains d'un précepteur ou d'un instituteur public ([2509]).

Tous les esprits font **un gros effort de rationalisation et de réflexion**. D'après plusieurs indicateurs culturels, l'Auxerrois semble à la pointe de la diffusion des idées nouvelles. En 1749 la *Société des sciences et belles-lettres* est créée sous la protection de Messire Gabriel de Caylus, évêque d'Auxerre ([2510]). Les associés scientifiques ne sont pas complètement absents avec le baron de Haller, président de la *Société des sciences de Göttingen*, ancien professeur de médecine, chirurgie et botanique, à Berne, et Buache, de l'*Académie royale des sciences* et premier géographe du roi ([2511]). Vers 1750 ouvre la bibliothèque d'Auxerre, fondée par les maîtres en l'art et science de chirurgie d'Auxerre. Le 14 octobre 1751 sort le premier *Almanach* ([2512]). En 1772, Auxerre est la dix-huitième des cinquante villes françaises à fonder une feuille locale : *Les affiches, annonces et avis divers* ([2513]), rendue nécessaire par le développement du

---

([2503]) Il propose d'ingénieuses solutions au problème des économies d'énergie. En transposant ses équations à l'étude de la chaleur du globe, il montre aussi que l'accroissement des températures observé en profondeur ne peut être expliqué par le seul effet des radiations solaires et que la terre, comme l'avaient supposé Descartes et Leibniz, mais sans avoir pu en donner de démonstration, devient un « *soleil encroûté* » [Robert (J.-B.), étude citée].

([2504]) Candidat en mai 1816, il est élu mais Louis XVIII refuse cette élection.

([2505]) Il succède à l'astronome Delambre (1749-1822). En 1826, il entre même à l'Académie Française, où Laplace et Cuvier représentent déjà les sciences. Ses titres littéraires sont limités à sa *Préface historique* de l'ouvrage faisant le bilan de l'expédition d'Egypte et aux éloges qu'il a prononcées à l'Académie sur les astronomes Herschel (1728-1822) et Delambre (1749-1822), les physiciens Laplace (1746-1823) et Charles (1746-1823) et le mécanicien Bréguet (1747-1823) [Robert (J.-B.), étude citée].

([2506]) Fierens, cité par Gille (Bertrand), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1978, p.588.

([2507]) Klemm (F.), *Histoire des techniques*, Paris, Payot, 1966.

([2508]) La pension annuelle au collège d'Auxerre est de 300# en 1775, 370# en 1787, d'après l'*Almanach d'Auxerre*. Ce pensionnat a été établi par lettres patentes du 10 novembre 1763 et confirmé par arrêt du Parlement du 29 janvier 1765.

([2509]) Chaussinand-Nogaret (Guy), *La Noblesse au XVIIIème siècle, De la Féodalité aux Lumières*, Paris, 1976, p.98.

([2510]) Les séances ont lieu tous les mercredis au palais épiscopal. Les associés honoraires sont Ferrein, Professeur royal de médecine, anatomie et chirurgie, pensionnaire de l'Académie royale des sciences, à Paris ; Nadault, avocat général à la chambre des comptes de Bourgogne, à Montbard ; de Sainte-Pallaye, de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris ; Lebeuf, ancien chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre, de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Les associés sont procureurs, avocats, conseillers au bailliage et siège présidial, chirurgien, médecins, apothicaires, chanoines. Parmi les six associés correspondants, citons Daubenton, procureur du roi à Montbard [*L'Almanach d'Auxerre*, 1754].

([2511]) Id., 1775.

([2512]) Cet ouvrage porte successivement différents titres : *Almanach à l'usage d'Auxerre*, *Almanach à l'usage de la ville d'Auxerre*, *Almanach à l'usage de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre*. De 1787 à 1849, il s'appelle *Almanach du département de l'Yonne*.

([2513]) Après notamment Strasbourg (1731?) et Lyon (1750), Feyel (Gilles), « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », *La ville et l'innovation en Europe 14e-19e siècles*, Etudes publiées sous la direction de B. Lepetit et J. Hook, Editions de l'E.H.E.S.S., 1987, p.89.

commerce ([2514]) et les aléas de la conjoncture économique ([2515]). Même si ces feuilles sont d'abord de simples tableaux des contrats enregistrés au greffe du bailliage, il s'agit d'« *une innovation riche d'avenir* » qui permet à la ville de développer « *sa fonction de communication sociale* ». Malgré la faiblesse de sa population, Auxerre fait bonne figure, témoignant de « *l'avance culturelle des généralités de Paris et d'Orléans* », notamment par rapport aux régions du centre de la France ([2516]).

Les idées du siècle se répandent sur un terrain rendu favorable par une contestation multiforme et permanente. L'existence d'un catholicisme éclairé fortement jansénisant est considéré parfois comme un facteur favorable ([2517]). Vers 1760, des bourgeois affichent leur goût pour le *Contrat Social* ou *L'Emile* ([2518]). Une loge maçonnique recrute dans les hautes classes de la société ([2519]). En 1785, Bellombre possède une belle bibliothèque, dont le contenu est estimé à 874 livres. À côté de livres religieux (y compris une bible hébraïque et une *Vie de Mahomet*), de sciences naturelles, d'histoire, de récits de voyages, on y trouve des ouvrages sur la généalogie, le *Journal Encyclopédique*, l'*Esprit des lois* de Montesquieu et les *Lettres Philosophiques* de Voltaire ([2520]).

Auxerre n'est pas non plus à la traîne de la diffusion du savoir scientifique. Des rangs des élites auxerroises, sont sortis deux maîtres de la science nouvelle : Jean Lebeuf ([2521]) et Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Pallaye ([2522]). La bibliothèque du collège ([2523]), surtout après le don en 1771 de 609 volumes par Mgr de Livry, renferme une soixantaine d'ouvrages scientifiques, notamment ceux de Huyghens ([2524]), des ouvrages de Newton ([2525]), plusieurs ouvrages traitant de la mesure du méridien terrestre (1735, 1743, 1740, 1749), les œuvres diverses de physique et de mécanique de C. et P. Perrault (1721), plusieurs volumes de l'Encyclopédie.... Dès sa parution, en 1786, Auxerre compte six abonnés à l'encyclopédie Panckoucke et, en l'an III, son cabinet de lecture possède quelques livres techniques ([2526]).

Par ailleurs, deux Auxerrois s'illustrent dans la création de la *Collection Académique* ([2527]) : le médecin Berryat ([2528]), correspondant de l'Académie des Sciences, en conçoit le projet, et l'imprimeur-libraire François Fournier, en assure la diffusion avec son confrère de Dijon, François Desventes. Cet ouvrage de compilation se propose de « *réunir dans un seul corps et avec ordre les meilleures observations et les principales découvertes faites depuis environ un siècle sur l'histoire naturelle et la botanique, la physique expérimentale et la chimie, la médecine et l'anatomie* [...]. *La réunion méthodique de*

([2514]) Les villes de grand négoce ont été beaucoup plus favorables à l'épanouissement des Affiches, véhicules de communication sociale, que ne l'ont été les cités parlementaires. Id., p.106].

([2515]) L'édit de juin 1771, ordonnant la publication des contrats de vente dans les bailliages afin de conserver les hypothèques, permet au phénomène de s'épanouir en accroissant l'utilité des Affiches.

([2516]) Avec Senlis, Meaux, Montargis et Sens [Feyel (G.), art. cité, p.106].

([2517]) Chaunu (Pierre), « Les enquêtes du Centre de recherches d'histoire quantitative de Caen : réflexions sur l'échec industriel de la Normandie », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloque international tenu à Lyon les 7-10 octobre 1970, n°540, Paris, C.N.R.S., 1972, p.293.

([2518]) Id., p.267-268.

([2519]) En 1778, la loge « *La Zélée Charlotte Louise* », de rite écossais, est reconnue par le Grand Orient de France et transforme son titre en celui de « *Les vrais zélés d'Auxerre* ». En 1783, elle compte 46 membres appartenant à la noblesse, l'armée, la magistrature, le clergé et la bourgeoisie. En 1812, parmi ses 15 membres, on compte 7 ingénieurs et 3 négociants [Demay (Charles), « La franc-maçonnerie à Auxerre au XVIIIe siècle », *B.S.S.Y.* t.56 (1902), p.181-193].

([2520]) Catalogue et estimation des livres de la bibliothèque de Joseph Christophe Lemuet de Bellombre [inventaire (Me Lefébure, 4 février-24 mars 1785)].

([2521]) Cet érudit (1687-1760), liturgiste, hagiographe, musicologue, plain-chantiste, théologien même, et surtout historien, est notamment l'auteur en 1734 d'un ouvrage intitulé *De l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française sous Charlemagne*.

([2522]) Ce lexicographe (1697-1781) est un des fondateurs des études médiévales en France.

([2523]) « *Les Jésuites possédaient au dernier siècle une fort belle bibliothèque formée peu à peu depuis leur premier établissement en 1622* » [Quantin (Max), « Histoire des bibliothèques dans le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.29 (1875), p.323-394)].

([2524]) Le *Traité de la lumière* et le *Discours de la cause de la pesanteur*.

([2525]) *Newtoni principia philosophicae de 1740*.

([2526]) Citons 5 ouvrages de mathématiques, physique et histoire naturelle (dont 2 en latin), 4 ouvrages de médecine-chimie (dont 1 en latin), 9 ouvrages de beaux-arts et arts mécaniques, dont un essai sur l'horlogerie (1786), 1 manuel typographique sur « l'art de l'imprimerie » (1764), des mémoires sur la verrerie, la faïencerie, la poterie (1780) et un ouvrage apportant des « *éclaircissements sur l'invention des nouvelles machines proposées pour la détermination des longitudes en mer par la mesure du temps* » (1773) (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

([2527]) Brunet (Pierre), « Un centre bourguignon de synthèse scientifique au XVIIIe siècle », *A.B.* t.1 (1929), p.104-124.

([2528]) Berryat est apparenté aux Monnot et aux Boyard.

toutes les vérités éparses ne peut que contribuer à les rendre plus lumineuses et plus fécondes. » Parmi ses collaborateurs figurent Buffon, Gueneau de Montbeliard... Dix volumes paraissent de 1754 à 1769 : les trois premiers proposent des *Essais d'expériences physiques faites dans l'Académia del Cimento de Florence*, un extrait du journal des savants depuis l'année 1665 jusqu'en 1686, la traduction des Mémoires tirés de Transactions philosophiques de la *Société Royale de Londres*, les observations empruntées aux Ephémérides de l'*Académie des curieux de la nature*..... Vers 1770, avec la protection du Prince de Condé, se forme une *Société Académique*, qui a un certain éclat. Elle compte parmi ses correspondants des noms célèbres : Haller, Nollet, Daubenton ([2529]) pour les sciences exactes. À côté de l'économie politique par Garnier ([2530]), les mathématiques y sont représentées par Monge ([2531]). En 1790, la *Société d'Emulation d'Auxerre* rassemble « *tous les hommes d'intelligence et de travail* » (dont Fourier) et étend « *ses études sur toutes les parties du domaine exploité par l'esprit humain* » ([2532]), des sciences exactes à l'histoire et à la littérature.

C'est donc dans un contexte plutôt favorable que s'épanouit Fourier. Ce fils de tailleur, orphelin de père et de mère à l'âge de dix ans, reçoit ses premières notions de français et de latin chez l'organiste à la cathédrale, puis entre en 1776 au collège militaire tenu par les Bénédictins ([2533]), où les exercices spéciaux portent sur les mathématiques (et aussi sur les langues allemandes et anglaises) et où la physique est à l'honneur ([2534]). Il se révèle excellent élève ([2535]). Il s'initie à la physique dans un laboratoire modestement pourvu ([2536]). L'étude des mathématiques déclenche chez lui enthousiasme et passion, à tel point qu'il en prolonge l'étude au-delà des cours qui lui sont proposés ([2537]). Il commence un travail de recherche qui porte sur la théorie générale de la résolution des équations algébriques littérales et numériques. Il présente en décembre 1789 à l'Académie son mémoire, dont les rapporteurs sont Legendre, Monge et Cousin. De 1790 à 1794, de retour à Auxerre, il enseigne au collège en diverses disciplines (français, rhétorique, et plus tard mathématiques et physique).

b) L'attitude des élites

- les municipalités

Au cours du XVIIIe siècle, les édiles d'Auxerre font preuve d'un esprit particulièrement ouvert ([2538]), s'opposant au système corporatif pré-industriel et mettant la liberté du commerce au rang des franchises.

([2529]) Les Daubenton sont apparentés aux Villetard : Edme Pierre Alexandre Villetard a en effet épousé Marie Anne Daubenton, cousine du célèbre naturaliste de Montbard.

([2530]) Le savant commentateur d'Adam Smith.

([2531]) On sait que ce Beaunois (1746-1818) a participé plus tard à la création de l'Ecole Normale et est l'initiateur de l'Ecole Polytechnique.

([2532]) Duché (Emile), « Joseph Fourier, sa vie, ses Travaux », *B.S.S.Y.* t.25 (1871), p.217-262 ; voir aussi « Inauguration de la statue de Joseph Fourier », *B.S.S.Y.* t.3 (1849), p.120-131.

([2533]) Fondé par l'évêque Jacques Amyot en 1584, le collège accueille en février 1762 80 pensionnaires et 51 externes [Quantin (M.), « Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans les pays du département de l'Yonne avant 1790 », *A.Y.*, 1877, p.150-265].

([2534]) Le 24 août 1770, deux pensionnaires André Etienne Bussière, d'Auxerre, et Jean-Claude Navier, d'Avallon, soutiennent une thèse de physique portant sur la cosmographie (« *Le système de Newton n'admet pour toute loi que la gravitation réciproque, c'est-à-dire l'attraction* ») et la physique expérimentale (« *Dans la question de la divisibilité de la matière à l'infini, nous tenons pour l'affirmative* ») (B.M. d'Auxerre).

([2535]) Dans son éloge à l'Académie, Arago révèle que « *plusieurs sermons fort applaudis à Paris dans la bouche de hauts dignitaires de l'Eglise étaient sortis de la plume de l'écolier de douze ans* ». A la fin de sa scolarité, en août 1792, il est prix d'excellence ex-aequo de la classe de rhétorique, premier prix en latin et en musique vocale [Robert (J.-B.), étude citée].

([2536]) En 1772, le laboratoire de physique a une machine pneumatique, plusieurs baromètres (dont l'un monté dans une bouteille sans fond pour faire baisser le mercure), une machine électrique portative avec deux globes de verre noir, deux tubes électriques, un carillon électrique, une machine d'hydrostatique, un tube et une cuvette pour l'expérience de Torricelli, une machine pour la force centrifuge, les hémisphères de Magdebourg, une boussole... [inventaire du 18 novembre 1772 (B.M. d'Auxerre)].

([2537]) Pendant le jour, le jeune écolier bourre ses poches de morceaux de chandelle et, la nuit venue, il se livre dans le silence d'une salle d'étude à la lecture des ouvrages de Clairaut et Bezout [Robert (J.-B.), étude citée].

([2538]) En juin 1665, après la déclaration organisant définitivement les manufactures d'ouvrages de fil, les habitants d'Auxerre assemblés à l'Hôtel de Ville entendent lecture des lettres du Roi annonçant la création de la manufacture. En 1668, les échevins d'Auxerre délibèrent pour donner 30 000# pour trois ans et laissent pouvoir aux élus de décharger de tailles ceux qui envoient leurs enfants pour travailler dans les manufactures [Bondois (P.M.), *Colbert et l'industrie de la dentelle, La manufacture d'Auxerre*, Mémoire J. Hayem, 1921].

- les Etats de Bourgogne

Si les Etats de Bourgogne sont d'abord réticents pour apporter leur soutien aux manufactures ([2539]), ils reviennent rapidement sur leur décision ([2540]). À partir de 1755, ils encouragent le développement industriel en accordant diverses subventions à la manufacture de Seignelay ([2541]), à la jeune filature de coton ([2542]) et à des fabricants de bas au métier ([2543]). Ils créent le 29 juin 1767 dix prix par an pour les meilleures fileuses ([2544]). Par ailleurs, ils contribuent largement à l'amélioration des voies routières ([2545]) et amorcent la construction de trois grands canaux. Les impositions passent ainsi de 60 502# par an de 1728 à 1758 à 622 939# par an en 1788.

- l'intendant de Bourgogne

En tant que représentant du pouvoir royal, l'intendant prend le plus souvent le parti des intérêts locaux lors du renouvellement des privilèges ([2546]). Il développe une véritable propagande à l'aide de nombreux mémoires et crédits. Il donne un avis au Conseil d'Etat pour faire bénéficier un établissement d'une subvention en argent ou d'un encouragement : en juillet 1761, l'hôpital d'Auxerre touche 240# pour l'aider à établir une filature de coton ([2547]). Il cherche à diffuser le progrès technique : en 1729, il reçoit le plan d'un rouet, qui, muni d'un nouveau type de broche, plus solide, et de deux vis resserrant ou relâchant selon les besoins, doit remédier aux défectuosités du filage de laine et du coton et permettre une filature plus fine et plus rapide ([2548]). En 1760, il reçoit un avis qui le prie de faire connaître dans sa province les cardes à coton mises au point par John Kay et fabriquées à Rouen par les frères Marchand ([2549]).

([2539]) En 1662, ils refusent de se charger de l'implantation de tels établissements, car cela est « *difficile et sans utilité* » [Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.* t.169 (1971), p.10].

([2540]) En 1668, ils allouent un fonds de 30 000# pour les fabriques [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., C 3718-3719)].

([2541]) De 1756 à 1765, une somme de 20 à 30# par métier battant est versée chaque année (20# jusqu'à 20 métiers battants, 25# de 20 à 30, 30# au-delà de 30). Cette subvention est supprimée le 20 décembre 1765 puis rétablie le 30 décembre 1767 à de nouvelles conditions (24# par métier battant jusqu'à 12, 30# au-delà de 12). Le 8 août 1758, 1 200# aident à la construction du deuxième foulon. Le 31 mars 1761, 1 000# aident à passer un cap difficile.

([2542]) Le 28 décembre 1763, une somme de 300# par an est attribuée pendant trois ans pour l'encourager. Le 7 juin 1767, cette aide est reconduite pour trois nouvelles années.

([2543]) Le 4 décembre 1773, Firmin et Nicolas Valembert reçoivent pendant trois ans une somme de 24# par métier pour les quatre premiers métiers, 48# par métier pour les métiers suivants.

([2544]) Le premier prix reçoit 30#, les trois suivants 15# chacun, les autres 6# chacun. Les fileuses qui veulent concourir doivent remettre en fin d'année un échantillon de leur ouvrage, lequel est numéroté, timbré à leur nom.

([2545]) Dès 1581, ils s'occupent des impositions servant à réparer routes et rues, songent à rendre navigables certaines rivières (notamment l'Armançon), donnent commission à des délégués d'examiner des projets, décident que chaque communauté devra tenir la main à la réparation des chemins, chacune en son finage et territoire. En 1650, ils demandent à lever dans les différents bailliages une imposition spéciale de 20 000# pour l'employer aux travaux de réparations. En 1665, ils votent une somme de 6 000# à cet effet, en 1674 de 30 000#, dont 15 000 à employer sur la route d'Auxerre à Chalon. En 1682, ils ajoutent aux 30 000# annuelles une imposition extraordinaire pour les réparations du chemin de Seignelay à Auxerre, pour celles du pont de pierre sur la route de Paris à Auxerre et pour la moitié des dépenses de la restauration du pont d'Auxerre sur l'Yonne. En 1727, ils instaurent des corvées fixées à 20 journées par habitant valide pour chaque année, puis à 12 journées. [Vignon (M.), « Les voies publiques en France et spécialement en Bourgogne », B.S.S.Y. t.35 (1881), p.178-188, extrait de Challe (Ambroise), *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*].

([2546]) Leroux (A.), art. cité, p.10-12.

([2547]) Correspondance de l'Intendant de Bourgogne (A.C.O., C 28 et 33-36) et des Etats de Bourgogne (A.C.O., Liasses C 3718-3719).

([2548]) Leroux (A.), art. cité, p.5-33.

([2549]) Correspondance (A.C.O., C 28 et 33-36 et C 3718-3719).

Deux ans plus tard, il est poussé par une dépêche à introduire en Bourgogne la « *filature à l'anglaise* » : il doit s'adresser à l'inspecteur Holker pour obtenir un modèle de rouet et de dévidoir à marteau et aux frères Marchand pour des cardes. Il envoie deux ouvrières à Bourges chez Daviès pour y apprendre à filer à l'anglaise. La même année, un mémoire décrit l'économie de main d'œuvre réalisée grâce à la « *navette anglaise* » de Kay fabriquée par la manufacture royale de Mouy, près de Beauvais. En 1765, un mémoire s'intéresse à la culture du coton en « *rouge incarnat d'Andrinople* » ([2550]).

- le rôle du bureau de l'aumône général

Avec le Bureau de l'aumône générale ([2551]), contrairement aux siècles précédents, il ne s'agit pas du "*grand enfermement*". Le Bureau fait appel à la volonté des particuliers, c'est-à-dire à des élites désireuses de s'enrichir et de faire du bien. Le dessein est devenu philanthropique et moral, la pauvreté étant source de vice et de dégradation. Pour tirer « *le peuple de son inertie et de son assoupissement* », il propose d' employer deux moyens : la charité et les talents. Son programme est planifié ([2552]), fait appel aux matériels les plus modernes ([2553]) et insiste sur la méthode de formation des ouvriers.

Ainsi, l'Auxerrois comme la Bourgogne en général n'a pas été tenu à l'écart des progrès techniques et les autorités s'y sont intéressées. Le savoir scientifique parvient à se diffuser. Ainsi, le 12 pluviôse an II, Paul Lechapt, de la forge du moulin Chapon de la commune de Saint-Privé, en Puisaye, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest d'Auxerre, qualifie Buffon d'« *homme qui, jusqu'à ce jour, a le mieux connu la nature* », de « *vaste génie* », qui a « *le premier tenté de se procurer le fer sans réduire la mine de fer en fusion* ». Et d'ajouter : « *Les connaissances que j'ai acquises en cette partie sont plus l'effet des lumières que j'ai puisées dans les ouvrages et les entretiens de Buffon que celui de mes propres talents.* » ([2554])

2) DES HANDICAPS

L'Auxerrois doit faire face à deux handicaps majeurs : une place importante accordée aux luttes religieuses et l'absence de pôle scientifique.

a) La place importante des luttes religieuses

Dans l'Auxerrois, la science et la technique ne sont pas les préoccupations essentielles des élites. Au XVIIIe siècle, les jeunes gens sont d'abord instruits au collège dans la connaissance et la pratique de la Sainte-Religion et

---

([2550]) Leroux (A.), art. cité, p.5-33.

([2551]) Fondé vers 1715 par Monseigneur de Caylus, ce bureau a pour but de régulariser pour les indigents la distribution des dons et aumônes destinées au soulagement des pauvres. Sa caisse est alimentée par quatre quêtes par an. Il est composé de chanoines de la cathédrale, de curés, d'officiers du bailliage et de l'Hôtel de Ville [Vaudin-Bataille (Eugène), *Histoire de la charité ou de l'assistance publique en Bourgogne jusqu'en 1789*, Paris, 1898].

([2552]) « *Le Bureau* [....] *est capable de prendre des plans certains, de les suivre constamment et de prévenir tous inconvénients en suivant les principes et les expériences connues. Il peut établir une commission particulière d'ecclésiastiques et de magistrats qui veuillent bien se livrer à l'étude de ces principes et de ces expériences et choisir des lieux et des personnes pour en faire l'application ; il peut former dans chaque quartier de la ville un établissement et nommer, pour présider dans chacun d'eux, un directeur qui en serait l'âme et en suivrait régulièrement et à chaque instant toutes les opérations. Ces directeurs rapporteraient au Bureau Général l'état descriptif de leur établissement* » [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., C 3718-3719)].

([2553]) « *Il faut bien se garder des cardes des anciennes fabriques. Il faut s'adresser à la Manufacture Royale des Cardes de Coton nouvellement établie à Rouen, chez les frères Marchand. Ces cardes sont douces, légères, pliantes et tout à fait propres à conserver la soie du coton dans sa longueur.* » Ou bien : « *Les rouets anglais ou hollandais sont plus favorables, plus légers, plus commodes, plus diligents, que nos anciens rouets que nous appelons champenois.* » Ibid.

([2554]) Discours à la société populaire de Saint-Fargeau [avis du Conseil des Mines, 1790-1967 (A.N., F14 4502)]. Le Chapt a sans doute non seulement lu mais rencontré Buffon, ou tout au moins correspondu avec lui [Rocher (J.-P.), « Paul Le Chapt (1757-1814) », *Les hommes de la révolution dans l'Yonne*, *Actes du Colloque du Bicentenaire*, Comité des sociétés savantes de l'Yonne, 1991, tome 2, p.117-132].

apprennent les Belles-Lettres françaises, latines et grecques, l'histoire et la géographie ([2555]). Tout le siècle est dominé par les querelles religieuses. L'évêque Charles de Caylus fait de son diocèse le dernier bastion français du jansénisme, accueillant et employant tous les ecclésiastiques ayant des difficultés ([2556]). Après la mort de l'évêque, ses disciples, les "*Latins*", favorables aux droits du Parlement, s'opposent aux "*Grecs*", partisans de la prérogative royale ([2557]). Le collège n'échappe pas à la lutte, devenant même, après l'expulsion des jésuites en 1762, « *un volcan qui lançait les traits les plus désastreux contre l'Eglise et l'Etat* » ([2558]) ; en 1772, les professeurs sont accusés par l'évêque des pires forfaits et contraints à l'exil. En 1778, à la seule librairie de la ville, 94% des stocks (en valeur) sont composés de livres religieux ([2559]). Les autres volumes sont des livres d'école, d'histoire, de littérature (œuvres de Corneille), de médecine ([2560]). Il est vrai toutefois que ces « *conflits doctrinaux ont contribué aux yeux de beaucoup à désacraliser la religion et à relativiser l'Eglise dont les dogmes et l'organisation étaient l'objet de contestations et de disputes perpétuelles, d'innombrables publications polémiques, de multiples procès* » ([2561]). Chez Bellombre comme dans toute la bonne société, la séduction que l'Esprit des Lumières exerce n'est peut-être qu'un *divertissement*. On ne demande pas encore à la science de chercher « *à préciser, limiter, purifier les substances et les phénomènes* » ([2562]). On attend toujours d'elle des explications globales du fonctionnement de l'univers.

b) Pas de pôle scientifique

Déjà au XVIIIe siècle, les initiatives locales échouent très vite. Dès 1757, après la mort prématurée de Berryat et sans doute à la suite de difficultés financières, Fournier est remplacé par des libraires de Paris ([2563]). De même, la *Société Académique* disparait au moment de la Révolution, au moment où se forment Roux, Dulong, Joseph Fourrier tous membres plus tard de l'Académie des Sciences. Dans l'imprimerie, il n'y a ni communauté, ni chambre syndicale : « *La proximité de Paris et la facilité de tirer directement les livres dont on a besoin sont cause que cette branche de commerce est trop faible à Auxerre.* » ([2564]) Au Collège, les programmes restent dominés par les disciplines littéraires ([2565]).

([2555]) Almanach d'Auxerre de 1775.

([2556]) Charles de Caylus, évêque d'Auxerre de 1704 à 1754, lutta contre l'influence des Lazaristes et surtout des Jésuites et créa en 1719 un véritable contre-séminaire. Ses successeurs, Jacques-Marie Caritat de Condorcet (oncle du philosophe) de 1754 à 1760, puis Jean-Baptiste Marie Champion de Cicé de 1760 à 1801, furent en revanche des adversaires de la Bulle *Unigenitus*, qui était anti-janséniste.

([2557]) C'est-à-dire les partisans de Caylus contre ceux de Condorcet et de Champion de Cicé, ses successeurs [Rocher (J.-P.), « La vie religieuse », art. cité, p.266].

([2558]) Expression de l'abbé Duplessis, « Mémoire pour continuer l'histoire de la sainte église d'Auxerre (1761-1805) », cité par Rocher (J.-P.), ibid.

([2559]) Livres de catéchisme ou de cantiques, psautiers, manuels de sacrement, vies de Saint-Edme, discours de Saint-Grégoire, dévotions au Sacré-Coeur... [inventaire (Me Deschamps, 24 septembre 1778)]. Ces livres d'église et de théologie, de jurisprudence, d'histoire et de littérature sont tirés de Paris et de Lyon. Il ne fait pas d'exportation. L'impression sert aux usages du diocèse, des collèges, des bureaux, des affiches. En outre, Fournier est associé avec des imprimeurs de Paris pour quelques ouvrages, tels que *Dictionnaire de la Bible*, *La philosophie de Laridan*, et autres livres de piété avec privilèges et permission.

([2560]) Notamment des principes d'arithmétique pour les petites écoles, la pharmacopée de Chavas...

([2561]) Rocher (Jean-Pierre), « La vie religieuse aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Roanne-Le Cotteau, Edition Horvath, 1984, p.263.

([2562]) Expression de Gaston Bachelard, citée par Caron (François), *Histoire économique et sociale de la France, XIXème siècle*, A. Colin, 1981, p.36.

([2563]) Jean Desaint, Charles Saillant, Louis Etienne Ganneau et Pierre Guillyn [Brunet (P.), art. cité, p.104-124].

([2564]) Alors que Jean Gutenberg invente l'imprimerie de 1450-1452, en 1478 Pierre Lerouge, de Chablis, imprime *Le livre des bonnes moeurs* et en 1489 ses deux fils, Guillaume et Nicolas, impriment *Les postilles et expositions des épîtres et évangiles*, d'après Ribière (Hippolyte), *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et spécialement à Auxerre*, Auxerre, 1858. Le premier établissement permanent à Auxerre n'apparaît qu'en 1584.

([2565]) En 1785, au programme des exercices littéraires, les élèves sont interrogés sur la religion, l'histoire, la géographie, les lettres françaises.

Si le milieu auxerrois sait susciter la vocation du jeune Fourier, il ne sait pas le retenir. Au début de l'année 1795, le professeur quitte sa ville natale où il ne reviendra plus guère durant toute son existence. Il est en effet désigné par le district de Saint-Florentin pour suivre des cours à l'Ecole Normale (la future Ecole Normale Supérieure) qui vient d'être créée par la convention (décret du 9 brumaire an III, 30 octobre 1794). Il y côtoie les noms les plus prestigieux ([2566]). Quelques mois plus tard, il se voit confier un cours d'analyse algébrique à l'Ecole Polytechnique. En 1797, il succède à Lagrange ([2567]).

Avec Fourier, **l'Auxerrois participe pleinement au rayonnement de la science française**. Grâce à **sa situation de périphérie** proche du premier pôle français, il profite indirectement du nouveau système d'enseignement très centralisé et sélectif, dirigé par des esprits puissants et originaux, et qui permet de développer et systématiser la science appliquée de façon beaucoup plus efficace que dans les systèmes décentralisés de l'Angleterre et de l'Allemagne ([2568]). **En revanche, un siècle plus tard, il en pâtira** quand « *l'influence française - au moins relative - sur la diffusion internationale de la technologie commenç*[era] *à décliner* » ([2569]).

Les mêmes tendances se prolongent au siècle suivant lorsqu'en 1847 est fondée à Auxerre la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* ([2570]). Le champ de ses préoccupations est vaste ([2571]). Parmi ses cinquante-trois membres fondateurs ([2572]), on compte quatre ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et deux polytechniciens : Etienne Chaillou des Barres ([2573]) - son président - et Marie-Denis Larabit (1792-1876) ([2574]). Un peu plus tard, il faut citer également l'influence d'un autre polytechnicien : le baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre pendant une grande

---

([2566]) Fourier nous a laissé dans une très intéressante lettre une description des professeurs et des jugements sur leurs cours. Il écrit à propos de Lagrange : « *Il a dans la parole l'embarras et la simplicité d'un enfant* » ; et à propos de Laplace : « *L'instruction mathématique qu'il donne n'a rien d'extraordinaire et est fort rapide* » ; et de Haüy : « *S'il ne brille pas comme les deux premiers par le génie, il a du moins tout l'éclat de la méthode et l'appareil de la démonstration la plus élégante* » [Robert (J.-B.), étude citée].

([2567]) Chargés par Bonaparte de recruter les savants pour l'expédition d'Egypte, Monge et Berthollet pensent à lui : il devient le 6 fructidor an VI (23 août 1798) le secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte. Pendant sa présence comme préfet à Grenoble (de 1802 à 1815), il rompt son isolement scientifique en faisant de longs séjours à Paris, au cours desquels il retrouve quelques-uns des savants les plus en vue de l'époque. Les rapporteurs de son mémoire de 1807 sont Laplace, Lagrange et Lacroix. Une fois élu à l'Académie des sciences, il retrouve entre autres Arago, Thénard, Lamarck, Laplace, Berthollet, Haüy... Ibid.

([2568]) Cameron (R.), *opus cité*, p.70.

([2569]) Id., p.68.

([2570]) Dans son premier discours, le président déclare : « *L'association* [...] *est une puissance ; c'est celle du siècle. Elle est à la civilisation moderne ce qu'a été pour la guerre l'invention de la poudre, pour les sciences l'invention de l'imprimerie. Aux efforts isolés, l'association substitue les tendances collectives, elle rassemble, pour les faire converger vers un centre commun, des travaux, qui* [...] *manqueraient de direction* » [Challe (A.), « Notice biographique » sur M. le baron Chaillou des Barres, lue à la séance du 7 décembre 1857, *B.S.S.Y.* t.11 (1857), p.434-455 ; Challe (A.), « Les Sociétés Savantes de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t.28 (1874), p.395-404].

([2571]) Elle vise aussi à s'étendre à tout le département.Ibid.

([2572]) Outre un ancien préfet, un inspecteur des écoles primaires, quatre professeurs du collège d'Auxerre ou d'Avallon, un ecclésiastique.

([2573]) Né à Beaumont-la-Ferrière, des Barres (1784-1857) a suivi les cours de l'Ecole Polytechnique, sans doute poussé par son père, homme de premier plan de la grande industrie des forges du Nivernais. Après une carrière préfectorale, il siège au Conseil Général de l'Yonne à partir de 1831 en tant que représentant du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye [Challe (A.), art. cité].

([2574]) Ce député d'Auxerre de 1831 à 1853, puis sénateur de l'Empire, a été accusé d'être saint-simonien. Le 20 juillet 1834, il répond à ses détracteurs, dans *Le Bien Public* : « *Je n'ai jamais approuvé les doctrines des saint-simoniens contre nos biens de famille, contre le droit individuel de propriété, mais quant à leurs idées industrielles et à leurs doctrines économiques d'association, j'y ai vu de bons principes, dont l'application pourrait être utile dans nos affaires publiques* » [Duché (Emile), « Notice sur M. Larabit », ancien député de l'Yonne, *A.Y.*, 1877, p.266-298].

partie du Second Empire ([2575]). Mais les préoccupations techniques y sont presque complètement absentes ([2576]). Ses relations avec le monde industriel restent très ténues. Quelques patrons y adhèrent : Trutey-Marange dès 1850, Legueux fils en 1878, Guilliet en 1880..... **Il y a donc bien une volonté de compréhension du monde, mais la réflexion reste pure spéculation** ([2577]) et n'a aucun lien avec l'activité professionnelle, qui reste du domaine du privé. Sciences physiques et chimiques sortent du cadre de ses études.

([2575]) Savetier-Laroche (Pierre François), *Profils auxerrois*, Auxerre, Perriquet, 1872, p.47-58.

([2576]) En 1858, à la 25e session du *Congrès Scientifique de France*, Joseph Zagorowski est le seul à faire des exposés sur les activités industrielles (un sur les ciments et un autre sur les ocres). Les 1 005 pages publiées sont ainsi réparties : sciences naturelles et mathématique 15,7% ; agriculture, commerce, industrie 10% ; sciences médicales 12% ; histoire et archéologie 38,8% ; philosophie, littérature, beaux-arts 23,5% (*Congrès scientifique de France*, Auxerre, septembre 1858).

([2577]) Comme chez les notables locaux, dont certains disposent de belles bibliothèques : Géographie (Précis de géographie universelle, 1810 ; Géographie complète descriptive et historique de l'Europe, 1835), chimie (Traité élémentaire de chimie, 1843 ; Dictionnaire de chimie, 1778 ; Cours analytique de chimie, 1807), physique (Dictionnaire raisonné de Physique, an VIII ; Précis de physique, 1780 ; leçons de physique expérimentale, par l'abbé Nollet, 1775), histoire naturelle (Buffon, 1785 et an IX). Signalons aussi quelques ouvrages techniques : une histoire des principales découvertes (1767), les secrets concernant les arts et métiers (1766) et un dictionnaire des arts et métiers (1766) [catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Delaage, notaire, 11 mai 1855 (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

B) LA MESURE DU RETARD

Seule une analyse sectorielle peut permettre de prendre une exacte mesure du retard de la diffusion de l'innovation.

1) LES INDUSTRIES DE CONSOMMATION

a) Les industries agro-alimentaires

- la meunerie

À la mouture "*à la grosse*" ([2578]) se substituent d'abord la mouture des pauvres ou à la lyonnaise ([2579]), puis la mouture économique ([2580]), mise au point à Paris en 1765 ([2581]) et adoptée en 1809 par un cinquième des moulins de l'Auxerrois, surtout par ceux au nord de l'Yonne ou proches d'Auxerre ([2582]). Les propriétaires semblent se montrer réticents à faire les transformations nécessaires et laissent au bailleur le soin de le faire. Le crible qui se trouve aux moulins Judas appartient au locataire ([2583]). Il en est de même pour le meunier du moulin Mi-l'eau lorsqu'il obtient dans son bail la possibilité de transformer à ses frais le foulon en moulin faisant de blé farine et d'installer lui-même la

---

([2578]) La boulange est passée par le meunier dans un bluteau incliné (bluteau frappant) garni d'une étamine de laine étroite à son extrémité supérieure et plus large à son extrémité inférieure. Le son gras, résidu de cette mouture, est rejeté par l'ouverture supérieure. La farine qui traverse l'étamine du bluteau est de deux sortes : la fleur de farine ou première farine et la farine bis-blanc. Cette méthode est un progrès grâce aux premiers appareils de nettoyage : cribles et sans-doute tarares. Jusqu'alors le blé était écrasé par des meules tel qu'il arrivait des champs sans subir aucun nettoyage. Le boulanger reprenait alors la mouture encore très grossière, la tamisait à froid à domicile, la blutait pour en éliminer le son et séparer les farines. Il obtenait ainsi une farine blanche, une farine bise et des sons mélangés de tous les gruaux (sons gras). Il lui était interdit de remoudre ses sons gras par une ordonnance du Châtelet du 23 novembre 1546, puis par un arrêt du Parlement de 1558. Cette interdiction fut reportée en 1740 [Arpin (Marcel), *Historique de la meunerie*, Paris, Editions Le Chancelier, 1948].

([2579]) Cette méthode consiste à retirer la farine du blé, à reprendre les sons gras, à les bluter dans une bluterie cylindrique. Les premiers et deuxième gruaux retirés sont moulus deux fois sans que les meules soient trop serrées. Gruaux gris, recoupettes, recoupes et sons sont ensuite remoulés, puis blutés avec un ou deux degrés plus gros que celui utilisé pour la farine de blé. Le rendement de farine est très élevé (80-81%), mais la farine contient du son. Le moulin Mi-l'eau est déjà doté d'« *un crible à rouet et à ressort* » en mars 1773 [licitation et bail à rente (Me Fromentin, 3 mars 1773)].

([2580]) Cette méthode a été perfectionnée dans les moulins de Beaumont, Chamblis et Senlis. Les grains sont d'abord choisis, nettoyés, moulus une première fois. Les gruaux sont ensuite séparés par des bluteaux de différentes grosseurs puis repassés sous la meule, retriés, repassés... ; par cette méthode, chaque partie est pulvérisée également et convenablement sans échauffer, et suivant le degré de rapprochement des meules, qui convient à chacune d'elle. Au bluteau frappant est ajouté, immédiatement au-dessous, un second bluteau dit de dodinage, qui reçoit les sons gras refusés par le premier bluteau et porte des étamines plus ouvertes, et dont le rôle est de séparer le gruau, les recoupettes et les recoupes qui traversent l'étamine, de les classer et de rejeter le son maigre. On obtient ainsi 66,1% de farine à faire du pain blanc au lieu de 22,8% auparavant.

([2581]) En 1763 César Bucquet, qui s'occupe de la mouture au moulin de la pompe Notre-Dame, remarque en parcourant le pays de Fontainebleau à Auxerre que les moutures étaient mal faites dans l'Auxerrois. Mais il trouve pire à Vézelay où il constate que « *les paysans y mangeaient un pain affreux, bien que les blés du Morvan soient beaux, parce qu'on ne savait pas moudre et qu'on brûlait la farine sous les meules, ce qui empêchait le pain de bouffer et le rendait lourd et gluant, donnant dans la soupe une colle noire et amère* » [Arpin (Marcel), *opus cité*].

([2582]) En 1833, dans le canton d'Auxerre-ouest, un seul moulin à blé a été construit d'après les principes de la mouture économique [rapport du juge de paix daté du 1er septembre 1833 (A.D.Y., 6M1/2)].

([2583]) Licitation (Me Piétresson, 1er juin 1824).

nouvelle mécanique ([2584]). La situation de l'Auxerrois semble intermédiaire entre celle de la région parisienne et celle du Morvan ([2585]).

Types de moulins dans l'arrondissement d'Auxerre en 1809

Cantons	À eau		A vent	Econo-mique À la parisienne	À la grosse À la lyonnaise	Capacité annuelle de production en quintaux
	Roue verticale	Roue horizontale				
Auxerre	40				40	38 373
Chablis	13		2		15	30 283
Coulanges-la-V.	15		3	15	3	10 680
Coulanges-s-Y.	10		2		12	14 181
Courson	5		13	4	14	18 512
Ligny	13			13		28 809
Saint-Florentin	8				8	28 846
Saint-Sauveur		22	20		42	27 380
Seignelay	8			8		26 882
Toucy	10				10	14 000
Vermenton	16				16	21 862
Total	138	22	40	40	160	259 808

Source : Renseignements statistiques sur les moulins à céréales (A.D.Y., 6M1/4). Le questionnaire semble avoir été rempli parfois avec la plus totale fantaisie [Renseignements statistiques sur les moulins à céréales (A.D.Y., 6M1/4)]. Les premières représentations figurées de moulins à roues horizontales illustrent le manuscrit dit de la guerre hussite (vers 1430) [Gille (Bertrand), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard La Pléiade, 1978, p.606].

([2584]) Bail à Jean Pierre Moreau (Me Delaage, 13 octobre 1814).

([2585]) En 1821, dans un livre destiné à convaincre ses confrères du bien-fondé de la nouvelle méthode, un meunier ne cite pas l'Auxerrois parmi les pays fidèles à la tradition : « *Malgré le désavantage qui est reconnu d'être 1/8, je pourrais même dire 1/6, (la) mauvaise méthode est encore suivie dans les environs d'Avallon, Montbard, Alise-Sainte-Reine, et généralement dans tout le Morvan, et même dans plusieurs départements où les moulins sont très mal montés ; la farine qu'ils rendent donne un pain si noir et si mauvais qu'il faut y être habitué pour en manger. Il faut moudre plus haut, diriger la meule tournante, pour "aller plus gai", c'est-à-dire plus lestement, au moyen de quoi, l'air étant moins pressé, moins étouffé sous les meules, la farine en sort fraîche au lieu d'être brûlante* » [Moreau (Jean Pierre), meunier à Auxerre, *Le bon meunier ou la bonne méthode de moudre le grain de toute espèce avec économie*, Auxerre, 1821 (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)].

Par la suite le relais est pris par la « *mouture à l'anglaise* » ([2586]). Le retard est d'une trentaine d'années par rapport au pays initiateur, mais seulement d'une douzaine par rapport aux premières installations en France ([2587]). Il semble que Jean-Pierre Moreau soit le premier à Auxerre à établir un moulin monté "*à l'anglaise*" ([2588]) (cf. document n°85). Sous l'impulsion de Commeau, le moulin Judas suit de très près ([2589]) (cf. document n°88), puis un peu plus tard les moulins de Sommeville à Monéteau ([2590]), de Trutey-Blaise ([2591]) et le moulin du Batardeau à Auxerre ([2592]) (cf. document n°86).

1865 marque l'apogée de la mouture par meules. La diffusion des nouvelles méthodes est donc lente. Encore au milieu du siècle, dans le canton de Vermenton, les moulins sont encore très « *en arrière pour le mécanisme* » ([2593]).

À la fin du siècle, les premiers cylindres métalliques, apparus à l'Exposition Universelle de 1878, sont installés six ans après au moulin de Preuilly ([2594]) par Bertheau (gendre Guilliet), et au moulin de la rue du Pont par Trutey ([2595]), qui profitent ainsi de ses avantages ([2596]), sans pour autant faire disparaître les autres formes de production ([2597]). Dans la fabrication du pain, des brevets sont exploités cinq ans après leur dépôt ([2598]).

([2586]) Le blé est nettoyé par un tarare (l'action du crible est combinée à celle du ventilateur) placé au premier étage, des blutoirs, un tire-sacs. Les appareils de meunerie ont été conçus entre 1794 et 1804 par Oliver Evans, ingénieur américain, mais ce sont des ingénieurs anglais qui viennent les installer en France. Les meules sont de plus perfectionnées et régulièrement "*rhabillées*" [Arpin (Marcel), *opus cité*].

([2587]) « *On remarque des perfectionnements dans les moulins à blé et à tan, construits ou réparés depuis peu de temps. telles sont les usines de Poilly, Brienon, Crisenon et Tonnerre* » [réponse de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées datée du 9 novembre 1825 au questionnaire du 6 septembre 1825 (A.D.Y., 6M2/2)].

([2588]) A la place du foulon et à côté d'un moulin établi "*à la française*" doté de deux paires de meules [vente (Me Delaage, 22 mars 1828)].

([2589]) En août 1829, le moulin Judas est garni de deux paires de meules à la française, d'une paire à l'anglaise, de nettoyage, blutage et bluteries de toutes sortes. La manutention mobilise deux brouettes, un accroche-sacs et sans doute un monte-sacs [vente (Me Charié, 25 novembre 1846)].

([2590]) Le 21 mars 1858, le moulin dispose de « *trois paires de meules nouvellement montées à l'anglaise* » (A.D.Y., 3U1/499).

([2591]) Chez Trutey, les installations comptent un système de quatre paires de meules montées "*à l'anglaise*" [vente (Me Esmelin, 26 novembre 1860)].

([2592]) Adjudication (Me Gestat, 21 juin 1878).

([2593]) François-Chaslin, « Exposé de la statistique du canton de Vermenton », *A.Y.*, 1855, p.514.

([2594]) Gustave Bertheau remplace les meules par 9 paires de cylindres en fonte trempée, cannelés ou unis et tournant à des vitesses différentes (dont deux de 0,50 à 0,70 m) [registre des patentes (A.M. d'Auxerre)]. Le moulin du Batardeau est encore équipé de dix meules groupées par paires a 1,62 m de diamètre [prisée du matériel du 20 juin 1877 (adjudication, Me Gestat, 21 juin 1878)].

([2595]) Cahier des charges (Me Roumet, 21 juin 1890).

([2596]) La part de la farine de bonne qualité dans la farine totale atteint 47,5% de la farine totale (au lieu de 38%), l'économie de force motrice est de l'ordre de 33% et celle des dépenses d'entretien de 85%. De plus, sont ainsi éliminées les opérations fréquentes, pénibles et coûteuses du "*repiquage*" et du "*rhabillage*" des meules, dont les rayons, en s'émoussant, risquent de donner des farines pâteuses et gluantes. Est aussi évité l'échauffement des grains et de la farine sous l'effet de la pression des meules et de leurs passages répétés, qui étaient à la base de la mouture économique, échauffement qui nuisait à la qualité du produit.

([2597]) Ainsi, à Auxerre, en 1905, le moulin Darnus dispose de deux paires de meules et d'une paire de cylindres, le moulin de Bouffaut d'une meule et d'une paire de cylindres, le Moulin Rouge de deux paires de meules et deux paires de cylindres [registre des patentes (A.M. d'Auxerre)].

([2598]) Les deux brevets pour le pétrin mécanique et les fours ont été accordés à Jean Louis Rolland, boulanger à Paris, en avril 1851 : l'un pour le pétrin mécanique le 11 avril 1851, l'autre pour un four à air chaud et à sole tournante le 8 avril 1851 [acte de société (Me Piétresson, 11 décembre 1856)].

- la brasserie

La première brasserie naît à Auxerre sous la Révolution : sa description en 1819 est assez voisine de celle de l'*Encyclopédie* ([2599]). Dans le dernier tiers du siècle, elle adopte très vite le réfrigérant à bière ([2600]), innovation venue d'Autriche et d'Allemagne ([2601]) et connue dès les expositions de 1867 et 1878.

- la laiterie

C'est en 1904, une trentaine d'années après les pays du nord de l'Europe, que l'Auxerrois accueille sa première laiterie ([2602]) avec maîtrise des températures de travail grâce à une chambre froide dotée d'un compresseur à glace (10 000 calories) et à un petit réfrigérant à crème, préoccupation d'hygiène permanente (on vérifie chez le paysan la propreté des étables et celle des seaux à traire, la santé des vaches laitières....) et vérification de la qualité du lait à l'arrivée et celle des fabrications par un petit laboratoire ([2603]).

b) Le textile

Au début du XVIIIe siècle, à la manufacture de Seignelay, si le lainage continue de se faire à la main à l'aide d'outils garni de chardons ([2604]) et le tondage à l'aide de forces dépourvues de mailloche ([2605]), les innovations assez récentes ne manquent pas : foulon à maillets ([2606]), frise (ou machine à friser) ([2607]), pressage à chaud ([2608]). L'un des entrepreneurs prétend avoir fait différents essais pour imiter les étoffes anglaises ([2609]). « *En somme*, [...] *munie d'un*

([2599]) Liquidation Routier (Me Duplessis, 4 janvier 1819).

([2600]) Inventaire Mayerhoeffer (Me Girard, 20 décembre 1879).

([2601]) Ces deux pays ont des écoles de brasserie à Munich, Augsbourg, Worms, Berlin. Berlin a même un institut allemand de la brasserie [Weber (France), *Essai historique sur la brasserie française*, Soissons Imprimerie-Librairie J. Prudhomme, 1900, p.379].

([2602]) Jusqu'alors, la fabrication de beurre se faisait uniquement en petit dans chaque ferme. Le lait mis dans de grandes jattes reposait vingt-quatre à quarante-huit heures, la montée de crème s'opérait ; la crème enlevée avec une spatule en bois était barattée à la main, et le beurre était pétri et lavé à la main : le lait écrémé déjà aigre était donné aux porcs ou transformé en fromage de qualité inférieure [*Industrie laitière dans le Slesvig-Holstein, la Suède, le Danemark. Examen critique de la méthode Swartz. Les machines et ustensiles de laiterie à l'Exposition internationale de Hambourg en 1877*, 1879 ; Martin (Charles), *Laiterie*, Encyclopédie agricole, 1913].

([2603]) A l'aide de balances de précision, pigettes, tubes, supports, galactomètre, thermomètres, appareils à calculer [inventaire Hérold (Me Loup, 30 octobre 1920)].

([2604]) 3 000 chardons, 2 080 croix de chardons [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)]. Or la machine à lainer figure dans Zonca en 1607 [Daumas (Maurice), *Histoire générale des techniques*, tome 3, *L'expansion du machinisme, 1725-40 - 1850-1860*, Paris, P.U.F., p.219)].

([2605]) Les forces sont dites « *de Sedan, de Hollande et d'Angleterre* » [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)]. Or à Leyde et Sedan, la résistance à la mailloche se prolonge pendant plus d'un siècle. Ce n'est que vers 1760 que les compagnons se résignent à son emploi dans la plupart des centres drapiers [Daumas (M.), *opus cité*, p.223].

([2606]) On trouve au moulin à foulon de Seignelay « *deux morceaux de bois propres à faire deux maillets* » [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)]. Or les foulons à marteaux sont moins brutaux que ceux à poutrelles de bois coulissant verticalement et soulevées par des cames [Daumas (M.), *opus cité*, p.221-222].

([2607]) En 1753, la frise est qualifiée d'« *ancienne* » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)] et « *en mauvais état* » [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)]. Or c'est à Troyes qu'on trouve en 1678 la première mention de ces machines, apportées de Toulouse. « *La frise est une machine-outil remarquable pour l'époque par la synchronisation de ses deux mouvements, et par le fait que le mouvement giratoire horizontal à très court rayon de l'organe actif est commandé par un axe vertical excentré* » [Daumas (M.), *opus cité*, p.224-225].

([2608]) Dans la chambre des presses se trouvent douze plaques de fonte de fer. Or le pressage à chaud se fait à l'aide de plaques de fonte intercalaires préalablement portées dans un four à température suffisante [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)]. « *Le pressage à chaud est devenu au XVIIe siècle une phase essentielle du finissage des plus belles qualités de drap* » et « *C'est vers le premier quart du XVIIIe siècle que le pressage à chaud est devenu une opération d'apprêt licite en France et en Allemagne* » [Daumas (M.), *opus cité*, p.221)].

([2609]) Les serges "*perpetuannes*", « *dont les Anglais faisaient en 1739 un commerce considérable en Guinée* ». Le 24 février 1739, par un ordre de Orry, Scellier obtient l'autorisation de faire faire des plombs et un poinçon aux armes d'Angleterre, et de faire peindre des toiles semblables pour marquer, plomber et envelopper [mémoire de Scellier daté du 9 avril 1751 (A.N. F12/1375)].

outillage relativement perfectionné », cette manufacture (privilégiée) pourrait préparer l'expansion de la grande industrie ([2610]).

Plus tard, malgré l'absence de documents sur l'éventuelle utilisation de la jenny ou de la navette volante, il semble que la timidité soit la règle générale ([2611]). Il est vrai que, pendant longtemps, les mule-jennies ne peuvent pas fournir un fil assez fin pour la production de tissus légers et dégagent un profit trop faible pour justifier des investissements dont le résultat est encore incertain ([2612]). La mise au point en 1808 d'une mule-jenny perfectionnée lève un sérieux obstacle. Mais, contrairement à la Champagne voisine, la crise de 1811 n'accélère pas le mouvement de la mécanisation. Les premières machines à filer la laine n'apparaissent qu'à la fin des années 1820 : une à Auxerre (moins de 500 broches), une à Seignelay (Bourasset) - détruite par un incendie après décembre 1828 -, et une à Pontigny (Cambuzat : 300 broches) ([2613]). Toucy suit quelques années plus tard ([2614]). Le décalage est d'une petite vingtaine d'années.

c) Autres secteurs

Du XVIIe au XVIIIe siècle, la poterie utilitaire en terre cuite blanche disparaît peu à peu, se limitant à la vaisselle plate ([2615]). Elle est remplacée pour les pièces de stockage et de transport (saloirs, bonbonnes, bouteilles) et pour les pièces culinaires (terrines, écuelles) par la poterie en grès. « *La Puisaye* ([2616]) *fut au moins depuis le XVIe siècle l'un des grands centres français de poterie de grès* ([2617]), *avec le Beauvaisis, l'Alsace, la Normandie et le Berry.* » ([2618])

On sait que la technique de la faïence a été introduite en France au XVIe siècle par Bernard Palissy ([2619]). Or la plus ancienne faïencerie de l'Auxerrois ne naît qu'en 1752, à peu près à la même époque que celle de Montigny (1740) ou d'Ancy-le-Franc (1765) ([2620]). Celle d'Auxerre est encore plus tardive (vers 1798) ([2621]), comme celle de Chevannes ([2622]).

([2610]) Sée (Henri), *Histoire économique de la France*, tome I, *Le Moyen-Age et l'Ancien Régime*, Librairie A. Colin, Paris, 1948, p.349.

([2611]) Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.* t.169 (1971), p.5-33.

([2612]) Si la filature de coton double la valeur de la matière première, celle de la laine cardée lui ajoute de 10 à 15% seulement [Hau (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.40].

([2613]) La filature de Pontigny date sans doute de 1824-1826. Elle n'existe pas en 1809 [vente (Me Dourneau, 25 juillet 1809)]. En septembre 1824, un avis du préfet de l'Yonne autorise Pierre Bernard à établir une seconde roue. Les travaux sont ordonnés en 1826 [moulins et usines (A.D.Y., 3 Sa)]. La filature est louée à l'oncle des Cambuzat [contrat de location (Me Tonnelier, 7 octobre 1832) (= introuvable)], puis aux deux frères [contrat de mariage entre Claude Cambuzat et Denise Hortense Motheré (Me Istace, 27 janvier 1833)], ce qui est confirmé par la déclaration de mutation effectuée après le décès de Pierre Bernard (A.D.Y., 3Q 7584) et par la vente (Me Charié, 12 octobre 1842).

([2614]) Celle de Toucy est plus difficile à dater. Elle n'existait pas en 1810 [contrat de mariage entre Armand Maximilien François Joseph Olivier de Saint-Georges de Vérac et Adrienne Marie Euphémie Cécile de Noailles (Me Laisné, notaire à Paris, 7 mai 1810)]. En 1838, elle est indiquée aux matrices cadastrales de Toucy pour un revenu de 70F à Olivier de Vérac [cote E12/783 (A.D.Y., 3P3)].

([2615]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe siècle à nos jours*, Saints, 1981, p.94.

([2616]) Avec Moutiers, Saint-Sauveur, Fontenoy et Treigny, l'Auxerrois n'incorpore qu'une petite partie de la poterie poyaudine, plus développée plus au sud, à Saint-Amand-en-Puisaye, Arquian, Saint-Vérain et Bitry.

([2617]) Céramique dont on a obtenu au moyen d'une température élevée et d'une argile un début de vitrification dans la masse, la rendant ainsi très dure, résistante aux chocs, à la corrosion, et imperméable.

([2618]) Poulet (M.), *La poterie traditionnelle de grès de Puisaye*, Merry-la-Vallée, 1984, p.21.

([2619]) C'est en Italie que l'on est passé de la poterie commune crue, lustrée ou vernissée, à la faïence, céramique poreuse recouverte d'une glaçure la rendant imperméable (vernis ou enduit stannifère) [Gille (B.), *opus cité*, p.631].

([2620]) Pellet (Camille), « La faïencerie d'Arthé à Toucy (Yonne) », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p.97-131, et t.121 (1989), p.223-278. Elle ne fonctionne sans doute que quatre ans, jusqu'en 1756-1757, puis de 1798 à 1809 au plus tard, et de 1819 à 1845.

([2621]) Nicolas Fournerat avait sollicité en 1794 la concession d'une partie des anciens bâtiments de l'abbaye de Vézelay [Cherest (Aimé), « Les faïenceries de l'Auxerrois », Auxerre, Perriquet, 1875, extrait du *B.S.S.Y.* t.29 (1875), p.5-63].

([2622]) La faïencerie de Chevannes a été créée par Pierre Berthelot entre 1791 [vente (Me Gauthier, 23 juillet 1791)] et 1807 [vente (Me Antheaume, notaire à Paris, 29 janvier 1807)].

En 1764, le seul imprimeur-libraire ([2623]) fait venir une partie de ses fontes des ateliers de ses frères, fondeurs de réputation à Paris ([2624]), et doit à son habileté et à la qualité supérieure de ses caractères plus de travail et plus de profit. Les premières machines datent de 1856 ([2625]). En ce qui concerne le téléphone, alors que Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Le Havre sont équipées dès 1881-1882, Auxerre ne fait toujours pas partie des cinquante-deux villes françaises équipées à la fin de 1890 ([2626]).

2) LES INDUSTRIES DE BIENS INTERMÉDIAIRES

a) L'énergie

Même si le charbon de terre est connu depuis longtemps ([2627]), la première machine à vapeur n'apparaît dans l'Auxerrois qu'en 1836, une soixantaine d'années après son invention ([2628]) : soixante-cinq départements en sont déjà dotés ([2629]). Elle disparaît deux ans plus tard, et il faut attendre 1853 pour que la seconde soit installée. Bounon, Leroy et Muzey construisent leurs premières machines à vapeur dans les années 1850 ([2630]), se contentant de perfectionner des techniques déjà bien connues. De même, il faut attendre une quarantaine d'années pour que soit installée une usine à gaz d'éclairage à base de houille ([2631]), auquel fait appel bien plus tard l'usine Heurtebise ([2632]).

([2623]) François Fournier passe pour être très habile dans la profession, mais ne jouit pas d'une fortune considérable. « *La Bourgogne n'est pas, dans cette branche d'industrie, une région remarquable ; aussi l'examen des documents n'y révèle pas une situation bien différente de celle qui existe à la même époque dans le reste de la France, exception faite de Paris et de Lyon, gros centres de production, de Rouen et d'Avignon, actifs dans la contrefaçon des impressions parisiennes, et de la Lorraine, non encore assujettie aux usages français en la matière* » [Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137].

([2624]) Un *Fournier* rédige au XIXe siècle un livre sur l'imprimerie.

([2625]) « *Depuis trente ou quarante ans, d'ingénieux mécaniciens ont inventé des machines qui permettent de tirer jusqu'à 15 000 exemplaires à l'heure, 250 par minute* » [Ribière (Hippolyte), *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et spécialement à Auxerre*, Auxerre, 1858]. La première machine à vapeur à 5 atmosphères et force d'un cheval date d'août 1856.

([2626]) Boyer (Jean-Claude), « Les débuts du téléphone en France, en Angleterre et aux Pays-Bas, 1879-1892 », *La ville et l'innovation en Europe, XIVe-XIXe siècles*, Editions de l'E.H.E.S.S., 1987, p.197-208.

([2627]) Il fait bien son entrée dans le calcul de l'octroi à Auxerre en 1812.

([2628]) C'est en 1698 que Savery met au point la première machine à vapeur qui ait pu fonctionner. La machine du marquis de Worcester est très hypothétique. Le digesteur de Papin n'est pas une machine à vapeur mais a mis sur la voie (soupape de sûreté). Papin imagine en 1707 une machine atmosphérique à piston flottant beaucoup trop compliquée et d'un rendement plus que médiocre. C'est entre 1765 et 1769 que Watt apporte à la machine à vapeur un certain nombre de perfectionnements essentiels et entre 1780 et 1787 qu'il lui donne son aspect définitif (double effet, parallélogramme articulé, régulateur à boules).

([2629]) A la fin de 1835, fonctionnent en France 1 448 machines totalisant 19 126,2 CV. Les départements les mieux équipés sont le Nord (4 007 CV), la Loire (3 912 CV), la Seine Inférieure (1 627,5 CV), la Seine (1 746,5 CV). En Bourgogne, la Côte d'Or a déjà 6 machines totalisant 121 CV, la Nièvre 14 totalisant 347 CV et la Saône-et-Loire 45 totalisant 851 CV [circulaires et états statistiques concernant les mines, les carrières, l'industrie minérale, les appareils et les bateaux à vapeur, 1825-1897 (A.N., F14/4233)].

([2630]) Tous les trois en exposent au concours régional agricole d'Auxerre de 1859. Chez celles de Muzey, les chaudières des machines sont construites avec tubes en cuivre. Le réservoir est très spacieux. Le mécanisme repose sur un solide bâti en fonte qui relie tous les organes. Glissières et paliers sont venus de fonte avec le bâti. Un réchauffeur d'alimentation à tubes en cuivre « *procure une notable économie de combustible en élevant considérablement la température de l'eau d'alimentation qui le traverse avant de se rendre dans la chaudières* » [*Catalogue Piat & Fougerol de 1900*, Auxerre, Lith. & Typ. Callé, Jay & Laulanie, 30 pages (archives Walbott)].

([2631]) Créée en 1852 par la *Compagnie d'éclairage au gaz*, l'usine est reprise par *Foucart & Lefebvre* qui agrandissent l'usine en 1864, puis devient *Compagnie française d'éclairage et de chauffage au gaz*. L'industrialisation du procédé du gaz de houille a été tentée en Angleterre pendant la période du blocus. C'est en 1812 qu'y est fondée la première compagnie d'exploitation. En France, les premières usines de distillation sont établies à Paris vers 1817 et l'exploitation dans de nombreuses villes par des sociétés anglaises commence à partir de 1830 [Daumas (M.), *opus cité*, p.512-513].

([2632]) Saisie immobilière du 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q volume 109/9).

Moins de cinq ans après leur invention, les ateliers Bernard sont éclairés avec des lampes Edison ([2633]). À partir de 1891, les particuliers peuvent se procurer de l'électricité ([2634]).

b) Les matériaux de construction

Le secret du ciment romain a été livré au public par la *Société d'encouragement à l'industrie nationale* en 1804 ([2635]), qui l'a acheté de M. Smith avec plusieurs recettes analogues très estimées en Angleterre ([2636]). Ce n'est que vers 1830 que sa production commence dans l'Avallonnais ([2637]), en 1838 dans le Jovinien (Laroche) ([2638]) et en 1856 à Auxerre avec l'usine Zagorowski ([2639]), remplaçant partiellement celle de chaux hydraulique ([2640]).

Les éléments métalliques de charpente apparaissent sous le Second Empire ([2641]). En 1875, avec la station agronomique, sont utilisés pour la première fois les matériaux industriels pour la construction officielle comme les tuiles mécaniques et les briques ([2642]). Dans ce secteur, présent à l'Exposition Universelle de 1878 ([2643]), l'outillage mécanique fait son entrée peu de temps après, vers 1885-1890 ([2644]).

([2633]) Mais il faut attendre plus longtemps chez d'autres industriels. Guilliet achète sa première dynamo en janvier 1890, une seconde en février 1892, deux autres en 1900, une dynamo Compound de 524 kW et trois générateurs en 1906. Il éclaire ses bureaux en 1900 et ses ateliers en 1904 [livret d'équipement de l'usine (archives Guilliet)] ; Commergnat se dote d'un générateur en 1906 et dispose en 1910 d'une dynamo de 60 chevaux de 220 volts à courant continu [autorisations (A.D.Y., 5 M10/15)]. A l'ocrerie Lechiche de Sauilly, l'électricité n'est installée qu'en 1927-1931 [étude de la force motrice du centre de Sauilly réalisée par M. Noble en 1927 (archives Lechiche)].

([2634]) Le procès qu'intente la *Compagnie d'éclairage au gaz* à la société d'électricité retarde la diffusion de la nouvelle forme d'énergie : en 1900, seules quelques vitrines brillent d'un éclat nouveau et les voies publiques continuent à recevoir leur lumière nocturne de réverbères à gaz.

([2635]) « Note sur le ciment romain », *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1803, p.169.

([2636]) En l'an XII, Smith expose sa méthode : les pierres sont calcinées au feu de bois de la même manière que la chaux ordinaire, puis réduites en poudre dans un moulin à grain ordinaire, dont les meules courantes sont en pierre très dure, voire en fer fondu. Plus tenace et plus durable que tout autre employé dans les constructions sous l'eau, il durcit en moins d'un quart d'heure et présente en peu de temps une masse solide et impénétrable. Il n'offre jamais de gerçures ni de retrait. Il est très « *utile dans la construction des piles de ponts, des quais, des bassins, des réservoirs, des citernes, des conduits, et de tous les ouvrages hydrauliques* » (*Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1803).

([2637]) En 1825, en faisant une percée pour le passage du canal de Bourgogne, Lacordaire découvre le gisement de pierre à ciment de Pouilly-en-Auxois. « *Dès l'année 1827, il s'est formé une société pour l'exploitation de ce produit* ». « *Vers 1830, ce précieux produit a été découvert à Vassy, près d'Avallon* » [Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, septembre 1858, p.430]. Vers 1830 Gariel découvre celui de Vassy, près d'Avallon (« Ciment découvert par Lacordaire à Pouilly-en-Auxois », *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1829, p.317 ; aussi : « Nouveau gîte de ciment romain découvert à Vassy, près d'Avallon », *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1832, p.289-290).

([2638]) La fabrique de ciment du Canal est fondée par M. Lacordaire [Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'exposition universelle de 1878 », *A.Y.*, 1879, p.217].

([2639]) Les procédés de fabrication des ciments naturels sont assez simples. A Auxerre, les pierres calcaires sont cassées en petits morceaux d'environ huit centimètres, puis mises dans un four à feu continu par lits avec de la houille. Cette dernière, une fois embrasée, communique le feu aux parties supérieures. Les parties cuites sont tirées par l'ouverture inférieure du fourneau, ce qui fait descendre la masse. On remet alors une couche de pierres et une couche de houille jusqu'à la hauteur du fourneau. L'opération se répète toutes les six heures. La pierre du fourneau est cassée de nouveau en morceaux plus petits, broyée au moyen d'une paire de meules horizontales, passée par un cylindre garni d'une toile mécanique fine. La poudre ainsi obtenue est expédiée en tonneaux ou en sacs [Zagorowski (J.), art. cité, p.430-438]. On retire 3 à 6 m3 à chaque fois. Pour le ciment d'Auxerre, il faut 175 litres de houille par mètre cube de pierre ; pour celui de Vassy, il suffit de 100 litres [rapports d'experts, Moulins et usines, dossier d'indemnisation (A.D.Y., 3 Sa)].

([2640]) La chaux hydraulique résulte de la calcination de la pierre dans des fours en briques. Maigre, elle provient d'un calcaire renfermant de la silice, de l'alumine et de la magnésie. Ses propriétés et sa préparation sont bien connues dès 1823 grâce à Vicat, son emploi dans les constructions dès 1832 grâce à Lebrun. Durcissant sous l'eau, elle est plus solide que la chaux grasse pour les maçonneries placées dans les endroits humides. Reliant mieux les matériaux, elle permet de réduire les dimensions des massifs sans nuire à la solidité de l'ouvrage [Berthault-Ducreux (Alexandre), *Théorie et pratique des mortiers et ciments romains*, Paris, 1833].

([2641]) Une charpente métallique est envisagée pour la halle à grains (1858-1859) [Pineaux (D.), *opus cité*, p.156, p.159, p.45].

([2642]) Id., p.156.

([2643]) Foy (Julien), *La céramique des constructions. Briques, tuiles, carreaux, poteries, carrelages céramiques. Faïences décoratives*, Paris, Librairie générale de l'architecture des travaux publics, 1883.

([2644]) En 1893 la tuilerie Duranton de Pontigny compte déjà de petites et grandes tuiles faites à la machine [inventaire (Me Bernage, 1er décembre 1893)].

Le décalage peut dépasser cinquante ans pour la maîtrise complète de la technique du béton armé ([2645]).

c) La chimie à base de produits animaux

C'est en 1837 qu'est installée à Auxerre la première usine de colle forte, dont le procédé dérive d'idées émises au XVIIe siècle ([2646]) et a été mis au point en 1810 ([2647]). En 1885 les opérations sont toujours les mêmes ([2648]). Pour le noir animal ([2649]) et l'huile de pied de boeuf, le décalage est comparable : pour le premier le procédé date de 1812 et la première usine à Auxerre de 1842 ([2650]). À partir de 1826 ([2651]) se développent la fonte du suif en branche ([2652]) et la production de chandelles : le procédé à feu nu, qui dégage de mauvaises odeurs, est rapidement remplacé par le procédé au bain marie et à l'acide sulfurique, moins polluant ([2653]).

([2645]) L'idée d'introduire les réseaux de fil de fer dans le ciment ou béton date de 1848 (Lambot) ; celle d'entourer de ciment les bacs en grillage (caisse à fleurs) de 1849. En 1911, trois maisons auxerroises affirment être en état de participer à la construction de la passerelle et de fabriquer les ciments armés selon le système Hennebique. Mais les ingénieurs de la navigation qui doivent surveiller les travaux estiment que les entreprises locales ne sont pas outillées pour ce travail [Pineaux (Denise), *Architecture civile et urbanisme à Auxerre*, 1800-1914, Auxerre, Imprimerie moderne, 1978, p.409].

([2646]) Denis Papin, inventeur de l'autoclave réussit, dès 1681 à obtenir de la gélatine en traitant les os par l'eau à une très haute température et en vases clos [Cambon (Victor), *Fabrication des colles animales*, 1907].

([2647]) Par Jean Pierre Joseph Darcet (1777-1844). L'extraction de la gélatine s'obtient ainsi. Les os sont nettoyés dans quatre fois leur poids d'acide chlorhydrique (dit "muriatique") à 6°C, puis laissés en contact à froid, traités vingt-quatre heures dans l'acide à 1°C, lavés à l'eau froide, à l'eau bouillante avec une solution de carbonate sodique et enfin à grande eau. Les résultats étant meilleurs à froid, les bouillons passent souterrainement des cuves dans un grand puisard, où ils sont clarifiés à l'alun et désinfectés au sulfate de zinc. Le séchage doit être très lent. La colle est exposée sur des châssis garnis de filets de chanvre à mailles de 0,02 m de côté et placés sur des étagères [Cambon (V.), *opus cité*, et Margival (F.), *Les colles*, 1916].

([2648]) Les os sont enlevés des cuves et les bouillons de gélatine conservés. Préalablement lavés dans l'eau de chaux renouvelée plusieurs fois et rincés à grande eau, les déchets de tannerie ou de mégisserie sont immergés dans les bouillons de pied de boeuf additionnés, si nécessaire, d'eau tiède. Le tout est porté à ébullition. L'écume colorée et graisseuse est enlevée avec soin. L'ébullition est poursuivie jusqu'à ce que le liquide soit assez chargé en gélatine. Après un repos de quatre ou cinq heures, le liquide est coulé dans des boîtes en bois blanc (0,80 m x 0,29 m x 0,15 m), dans lequel il coagule pendant 15 à 18 heures [Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques dans la ville », *B.S.S.Y.* t.39 (1885), p.281-295].

([2649]) Ce charbon résultant de la carbonisation des os après extraction de la gélatine est utilisé pour la clarification du sirop de betteraves (1812), pour le raffinage des sucres à la place de la chaux (1817), puis comme engrais à sa sortie des raffineries (1827) [« Charbon animal très propre à la clarification des sirops de betterave », *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1812, p.247].

([2650]) L'eau ammoniacale est recueillie dans des pots cylindriques en terre réfractaire, l'enfournement se fait par une porte lutée par de l'argile à ocre. Pieds de boeuf et de vache restent macérer pendant quinze jours dans de l'eau pure contenue dans quatre bassins en pierre de taille. Ils sont ensuite désergotés, c'est-à-dire débarrassés de leur corne, puis soumis à une cuisson de six heures environ, à haute température. A mesure que le liquide s'échauffe, l'huile arrive à la surface par bulles successives, est recueillie, puis mise en tonneaux [Desmaisons (L.), art. cité].

([2651]) Charles Guillé à partir de 1826, Brette à partir du 1er avril 1832 (établissements insalubres et incommodes, A.D.Y., série 5M 10).

([2652]) "*Suif en branche*" est le nom donné aux dépôts graisseux contenus dans le tissu cellulaire des animaux herbivores, obtenus directement lors du dépeçage et livrés par les boucheries.

([2653]) Guillé est autorisé à établir une fonderie de suif au bain marie le 10 octobre 1838 [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M10/15)]. Pour extraire le suif des tissus adipeux et en séparer toutes les autres matières animales sans les altérer, il faut chauffer. Dans le second procédé, moins polluant, le suif, préalablement haché à la main, est placé dans une chaudière en cuivre avec un mélange d'eau et d'acide sulfurique d'environ 1/3 à 1/4. Pendant environ trois heures, ce liquide est maintenu à une température de 80-90°C, fréquemment agité avec une spatule, puis porté à ébullition pendant une demi-heure. Après l'extinction du feu, tandis que les matières animales se déposent au fond de la « *poêle* » pour former les boulées, le suif, qui surnage, est immédiatement enlevé au moyen de pot à bec ou de grandes cuillères en fer et versé dans un tonneau en bois. La matière en suspension repose encore six ou sept heures. Le suif encore liquide est soutiré dans des baquets dits "*jallots*" par une cannelle pratiquée à six-sept centimètres au-dessus du fond. En été, il met trois heures à se figer et à prendre son retrait. On retourne alors le jallot et on obtient le suif en pain. Le suif en pain est alors brisé en morceaux de la grosseur d'un oeuf, puis placé dans une chaudière avec 1/20ème d'eau pure. La température est portée à 60°C, de manière à pouvoir toujours y maintenir la main ; du mélange régulièrement remué et battu, est extrait après une heure de chauffe, le suif. Déposé dans le tonneau, ce dernier se clarifie de nouveau en se refroidissant. Quand il commence à "*moucheter*", c'est-à-dire après environ cinq heures, il est soutiré, puis versé au moyen de cuillère ou de pot à bec dans des moules préparés à cet effet. La chandelle est démoulée au bout de douze heures et peut être livrée au commerce [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5M 10)].

Ces secteurs ne se renouvellent pas. C'est le cas de la chandelle concurrencée par l'huile, le pétrole, le gaz, l'essence et l'électricité. Dans d'autres, l'innovation ne se diffuse pas, ce qui les condamne à disparaître à terme. C'est le cas de la fabrique de colle. En 1885, à l'usine Jacquelin, les pots remplis d'os continuent à être empilés par cinq les uns sur les autres dans un four ayant 4 m de côté sur 2 m de haut ([2654]). Or, dès 1880, on utilise ailleurs des cornues en fonte semblables à celle où se distille la houille pour y opérer la carbonisation ([2655]) : le rendement en noir y est plus grand, le coût de production moins élevé. Par la suite, de 1895 à 1915, la fabrication devient une véritable grande industrie aux méthodes rationalisées ([2656]).

3) LES INDUTRIES DE BIENS D'ÉQUIPEMENT

Le décalage est de l'ordre de quatre-vingts ans dans la mécanique. C'est seulement à partir de 1855 que se substituent « *des engrenages et autres pièces en fonte à ceux en bois* » ([2657]) et en 1856-1857 que sont installés des fourneaux à la Wilkinson ([2658]).

En 1893, l'impression de retard est partagée par les contemporains : l'Auxerrois reste « *si en retard pour tout ce qui n'intéresse pas la culture du sol, si réfractaire encore pour tout ce qui touche aux questions industrielles et économiques* » ([2659]). Pourtant, dans des certains domaines, il sait faire preuve d'innovation.

C) LES INNOVATIONS AUXERROISES

Apparemment, l'Auxerrois ne brille pas par sa capacité d'innovation. Denise Pineaux, dans son étude de l'urbanisme à Auxerre, est frappée par l'absence apparente de création locale. L'idéal des Auxerrois semble être de se conformer le plus possible aux exemples venus d'ailleurs, c'est-à-dire surtout de Paris, même si les architectes savent parfois interpréter assez librement les données pour faire œuvre originale ([2660]). Pourtant, dans de nombreux domaines, **l'esprit inventif n'est pas absent**. Il peut concerner l'aménagement des installations, comme chez Heurtebise ([2661]), Chambard ([2662]) ou Charles ([2663]). Il peut être le fait d'Auxerrois émigrés comme dans le cas de l'imprimerie ([2664]). Mais il touche aussi ceux qui restent dans la région.

([2654]) Desmaisons (L.), art. cité.

([2655]) Cambon (V.), *opus cité*, et Margival (F.), *opus cité*.

([2656]) Pour les colles de peaux, l'extraction de la gélatine se fait dans de grandes chaudières en tôle chauffées par vapeur injectée sous pression à trois atmosphères et le séchage dans un tunnel dans lequel un courant d'air chaud circule dans le sens contraire des wagonnets. Pour l'extraction de l'osséine (procédé Darcet), certaines fabriques se dotent d'installations réfrigérantes, les résultats étant meilleurs à froid, et d'usines de préparation d'acide chlorhydrique, voire d'acide sulfurique. Pour la production des colles fortes, les chaudières isolées laissent place à des autoclaves réunies en batterie de trois ou quatre éléments. Les diverses manutentions sont mécanisées : élévateurs à godets, tapis roulants, wagonnets porte-plaques.... La force motrice minimale nécessaire est de 70 CV. Ibid.

([2657]) Publicité d'Achille Leroy, 1862 (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre). John Imison donne la théorie géométrique des engrenages de forme épicycloïdale en 1787.

([2658]) Lavaux et Leroy [établissements insalubres et incommodes (A.D.Y., 5 M10/15)]. Dès la fin du XVIIIe siècle, l'élan était donné. En 1751, Vaucanson construit le premier tour métallique à charioter, avec chariot à déplacement parallèle à l'axe des pointes ; en 1775, Wilkinson achève le premier tour à aléser ; en 1795, Senot réalise le premier tour à fileter, avant les tours de Maudslay (1797) et de Wilkinson (1798).

([2659]) Monceaux (Henri), « L'exposition d'Auxerre de 1893 », *A.Y.*, 1894, p.373-386.

([2660]) Pineaux (D.), *opus cité*, p.435.

([2661]) « *Les trois cubilots sont munis d'un dispositif spécial de tuyères imaginé par M. Heurtebise pour la répartition rationnelle du vent à son entrée dans le cubilot* » [*Les grandes usines de Turcan*, Revue périodique des Arts industriels, Description des usines françaises et étrangères, XVII, 1885].

([2662]) Chambard fils met au point des procédés ingénieux pour former des cercles, les souder et les poser à chaud, ainsi que pour percer les trous destinés au passage des boulons à tête fraisée [Desmaisons (L.), « Promenades », *opus cité*, t.40 (1886), p.161-175].

([2663]) Charles installe un séchoir à vapeur au-dessus de la machine, rotatif et à double fond, et des séchoirs à étagères autour de la cheminée (acte s.s.p. en date à Paris du 10 juillet 1901, déposé le 5 octobre 1901 chez Me Godet, notaire à Paris).

([2664]) Henri Voirin, né à Auxerre, expose ses nouvelles presses à labeur en blanc, à pinces et à pointures, ses presses à labeur à retiration avec une marge à décharge pour le triage des vignettes, presses à réaction pour les journaux tirant de 4 000 à 6 000 exemplaires à l'heure. Il est aussi l'inventeur d'un appareil ingénieux appelé receveur mécanique, qui s'adapte à toutes les presses. Normand, enfant d'Auxerre aussi, est l'auteur d'une presse typographique à trois cylindres (adoptée par l'*Imprimerie Impériale*, *Les Débats*, *La Presse*, *Le Pays*, *Le Moniteur*

1) LA POTERIE

Chez les potiers de Puisaye, les innovations principales sont antérieures à notre période et ne sont peut-être pas propres à la région. C'est en effet depuis le derniers tiers du XVIIe siècle, que l'émaillage au laitier de Puisaye (et non à la cendre de bois) donne de « *somptueuses décorations allant de l'orangé au brun noir* » ([2665]) et que, mélangé (peut-être) avec de l'ocre, il donne un émail épais, foncé, somptueux. Les fours couchés ([2666]), apparus dès le XVIIe siècle, restent inchangés jusqu'à leur disparition récente : seule leur taille augmente ([2667]). Toutefois, à partir de 1850-1870, le mélange de minium de plomb au laitier comme fondant permet à l'émail de fondre à une température suffisamment basse, évite à la terre de grèser ([2668]) et éclaircit les couleurs. Contrairement au grès, la terre cuite n'est pas cassante au feu et convient bien à la poterie culinaire. La solution consiste donc à cuire dans la même fournée du grès et de la terre cuite. Les potiers de la partie auxerroise de la Puisaye (et non ceux du sud) prennent ainsi « *l'habitude de placer toute la poterie culinaire dans les parties les moins chaudes du four couché, près du têtin. Tournée en terre maigre, cette partie de la fournée ne grèsait pas* » ([2669]). Une partie importante de la production est donc en terre cuite : mais elle est totalement différente de la terre cuite "*cuisant blanc*", car elle a été cuite à une température bien supérieure.

2) LE TRAVAIL DE L'OCRE

Vers 1750, à Pourrain, l'activité ocrière est une simple cueillette. Une fois extraite en découverte, « *l'ocre est très jaune lorsqu'on la tire de terre* », elle est toujours alors un peu mouillée ; elle prend à sa superficie en se desséchant une couleur légèrement cendrée. « *On sépare l'ocre des glaises qui peuvent y être restées attachées, et l'on garde séparément les deux substances ; on en fait* [...] *des tas ou des espèces de meules à peu près coniques ; ces meules, par leur quantité, font un effet assez singulier lorsqu'on les voit à une certaine distance ; la belle couleur jaune de cette terre leur donne un air d'une substance d'un prix infiniment plus grand que n'est celui de l'ocre.* » ([2670])

On procède sans doute comme à Bitry. Là-bas, « *lorsqu'on a ainsi tiré une certaine quantité d'ocre, et qu'elle a commencé à se sécher, on la transforme dans des halles de trois ou quatre pieds de longueur, sur une largeur à peu près égale ; elles sont faites de poutres espacées de façon qu'elles laissent des jours entre elles ; le haut de cette espèce de cage est couverte en tuiles ou en chaume ; on y laisse l'ocre jusqu'à ce qu'elle soit bien desséchée ; on l'entonne alors dans de vieux fûts à vin, et on les arrange avec soin* » ([2671]). Apparemment, aucune transformation n'est effectuée sur place, jusqu'à l'arrivée de Croiset. Ce dernier, comme cela se fait parfois à Bitry, pense à former de petits pains carrés. Ses ouvriers pétrissent l'ocre « *comme l'on pétrit la pâte ; ils nettoient pour cela une place proche des trous, et ils étendent avec les pieds les quartiers d'ocre, qu'ils humectent avec de l'eau qu'on tire des trous ; lorsqu'ils ont ainsi amolli l'ocre jusqu'à un certain degré, ils la jettent sur une espèce de table faite de quelques planches mobiles, portés sur des traverses attachées à quatre pieux qui sont plantés en terre, pour lors ils battent et broient l'ocre avec un gros bâton, ensuite ils en prennent avec une petite palette une certaine quantité, et en forment avec leurs mains de petits pains de quelques livres pesant, auxquels ils donnent une figure carrée en frappant sur les surfaces du morceau qu'ils ont pris ; l'on fait ensuite sécher de nouveau ces pains, et on les entonne lorsqu'ils sont secs dans des fûts semblables à ceux dont on se sert pour l'ocre en quartiers.* » ([2672])

Le travail de l'ocre connaît trois vagues d'innovations successives : une dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, une de 1835 à 1845 et une à partir de 1875.

Universel) puis à quatre cylindres (adoptée par *Le Constitutionnel*), d'un appareil à décharges pour impression de luxe [Rouillé (A.), Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle, *A.Y.*, 1856, p.149-177].

([2665]) Poulet (M.), *La poterie traditionnelle*, *opus cité*, 1984, p.29.

([2666]) Un four couché est un tunnel de briques en carène, en pente, foyer (ou fosse) dans la partie basse rétrécie, sortie de flammes à l'extrémité haute (têtin).

([2667]) Elle évolue ainsi : 10-15 m3 au XVIIe siècle, 25-30 m3 au XVIIIe siècle, 40-60 m3 au début du XIXe siècle, 70-80 m3 à la fin du XIXe siècle.

([2668]) Poulet (M.), *La poterie traditionnelle*, *opus cité*, p.21.

([2669]) Id., *Les potiers de Puisaye*, *opus cité*, p.106.

([2670]) Guettard, « Mémoire sur l'ocre », *Mémoires de l'académie royale*, 1762, p.55.

([2671]) Ibid..

([2672]) Id., p.55.

a) Les premières initiatives (fin XVIIIe siècle)

Pour valoriser le produit fini, Croiset transforme par cuisson le minerai jaune en ocre rouge, adopte le broyage et le blutage mécaniques et met au point des produits de très bonne qualité grâce à des mélanges dont il garde jalousement le secret.

- la cuisson

Dès son arrivée à Pourrain, Croiset construit un fourneau pour la cuisson de l'ocre près de la marnière du Beugnon ([2673]), douze ans avant M. de Riffardeau, à Saint-Georges-sur-la-Prée (Berry, près de Vierzon) ([2674]), bien avant les ocriers du Vaucluse ([2675]). Le procédé est connu depuis longtemps. Déjà chez les Grecs ([2676]), on remplissait d'ocre jaune des pots qu'on couvrait d'argile et qu'on plaçait dans des fourneaux où elle prenait une couleur plus ou moins rouge, suivant le degré de feu qu'on faisait ([2677]). Goethe décrit ainsi le phénomène : « *Toute intensification chimique* [...] *procède de façon continue et constante* [...]. *L'ocre jaune du fer est avivé jusqu'à donner un rouge très intense par le feu.* » ([2678]) La couleur obtenue « *donne proprement à l'oeil un sentiment de chaleur et de délices* » ([2679]).

« *Cette calcination se fait dans un fourneau semblable à ceux des tuileries : c'est un carré long, coupé vers le tiers de la hauteur de plusieurs traverses de briques horizontales, et par d'autres transversales posées à une certaine distance les unes des autres, et qui laissent ainsi des jours pour donner une issue à la flamme. On pose sur cette espèce de foyer les quartiers d'ocre jaune, on les arrange en sautoir, de façon qu'ils laissent également des jours entre eux pour faciliter le passage de la flamme qui s'échappe avec la fumée par les soupiraux ou cheminées qui sont pratiqués au haut du fourneau ; on remplit ainsi tout l'espace du fourneau ; on fait au-dessous un feu de bois qui dure trois jours sans discontinuer ; il doit être modéré les deux premiers jours, on l'augmente considérablement le troisième ; l'ocre est alors devenue rouge.* » ([2680]) L'action du feu détermine l'oxyde de fer, qui est le principe colorant de l'ocre, à se combiner avec une nouvelle quantité d'oxygène, ce qui le fait passer de l'état d'ocre jaune à celui d'oxyde rouge ([2681]). La seule contrainte supplémentaire est de disposer de bois en quantité : il faut en compter environ pour 3# par tonne d'ocre ([2682]).

Un spécialiste écrit en 1802 : « *L'ocre jaune peut être convertie en ocre rouge par l'action du feu dans toute espèce de fourneau, même à un feu de moufle, dans un creuset, ou à un foyer domestique. Les seules conditions sont de fortes calcinations à un degré suffisant et de défendre la matière de tout mélange de matière étrangère. Le fourneau à réverbère n'est donc utile que pour opérer à chaud et parce qu'il est plus facile de conduire le feu et de juger si la matière a été calcinée au point convenable et uniformément.* » ([2683])

([2673]) Acte du 6 janvier 1765 ; ce que confirme Zagorowski (J.) un siècle plus tard : « *M. Croiset* [...] *imagina de faire cuire celle-ci pour obtenir de l'ocre rouge* ». « Notice sur les ocre », art. cité, p. 439-451.

([2674]) En fait, au cours de son exploitation directe (après le 24 juin 1774), M. de Riffardeau n'utilise qu'une fois ce four, en 1783, pour 150 poinçons seulement (= 47 727 kg). M. Dupré de Saint-Maur écrit en 1820 : « *La connaissance que j'avais acquise de cette conquête des Hollandais, m'avait déterminé dès l'année 1776, à faire tous les efforts possibles pour leur enlever cette branche de profits* [...] *et à la faire rougir moi-même et mettre en poudre. J'ai fait construire à cet effet un four* [...] *et j'avais prié un célèbre chimiste de vouloir bien se transporter sur les lieux pour m'éclairer de ses lumières et m'aider de ses conseils* » [dossier sur les gisements du Berry (A.N., F14/4267)].

([2675]) En 1808, à Marseille et à Gênes, l'ocre rouge se fabrique aussi en faisant calciner l'ocre jaune. Dans le Vaucluse, un certain d'Astié prétend y être également parvenu (A.N., F14/4267).

([2676]) D'après Théophraste, cité par Gressien (Joseph), *Notice sur les ocres de Bourgogne*, Paris, Imprimerie Vve P. Larousse. 1878, et par Desfarges (Dom Bénigne), « L'ocre et son industrie en Puisaye, Géologie et Histoire », *Bulletin de l'Association d'Etudes, de Recherches et de Protection du Vieux Toucy*, 25 juillet 1968.

([2677]) D'après Guettard, art. cité, p.53-67. D'après Gressien (J.), *opus cité*, p.18, « *Théophraste affirme expressément que de son temps déjà on brûlait de l'ocre jaune pour produire du rouge artificiel; de leur côté, Pline et Vitruve assurent que la Terre de Sinope, celle d'Arménie et l'Ocre d'Afrique produisaient une couleur rouge au moyen de la calcination* ». Chaptal dans la boutique de Pompéi et Davy dans les bains de Titus, à Rome, ont trouvé de l'ocre rouge.

([2678]) Goethe (J.W. von), *Traité des couleurs*, Paris, Triades, 1980, p.218 et p. 205.

([2679]) Ibid., p. 260.

([2680]) On a supposé que Croiset utilise le même type de four que les ocriers de Bitry, à 50 kilomètres au sud de Pourrain (la description est empruntée à Guettard, art. cité, p.55).

([2681]) « Analyse comparée des ocres de Pourrain et de Saint-Amand », *Mémoire* présenté par Roux à la séance du lycée de l'Yonne le 25 nivôse an X, publié dans le Journal de l'Yonne, an X, n°24, Décadi 30 nivôse, puis par Desfarges (Dom Bénigne), art. cité, p.85-86.

([2682]) D'après les comptes de Riffardeau à Saint-Georges-la-Prée, cité par de Beaurepaire-Louvagny (B.), « Une exploitation minière au XVIIIème siècle », *Documents pour l'histoire des techniques*, Cahier n°6, C.D.H.T.-E.H.E.S.S.-C.N.A.M., 1987.

([2683]) *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1802, p.55.

- broyage et blutage mécaniques

La pulvérisation mécanique est un des meilleurs moyens d'affiner dans une peinture la liaison intime des mélanges de « *substances colorantes spécifiques* » et de multiplier leurs combinaisons possibles, qui « *ne peuvent être perçues que par l'oeil le plus subtil et le plus exercé* » ([2684]).

Broyage et blutage mécaniques ne sont pas adoptés par les ocriers du Berry ([2685]) et du Nivernais : ce n'est que plus tard que s'érigent une usine de pulvérisation à Neuvy-sur-Loire et une autre à Nantes. En 1858, la plupart des ocres de ces régions sont encore expédiées telles qu'elles sont tirées du sous-sol.

- des mélanges « *dont il a le secret* »

Dans ses ateliers, Croiset traite ensuite chaque espèce séparément, spécialise chacun de ses deux moulins, l'un dans les rouges, l'autre dans les jaunes, et réduit ainsi les risques de mélanges. Toutefois, son souci de perfection ne va pas jusqu'à installer deux bluteaux pour passer l'ocre : il ne dispose que d'un seul appareil, installé entre les deux ateliers ([2686]). Les deux moulins ne travaillent donc pas en même temps et la soie doit être nettoyée ou changée à chaque changement de produit.

Le produit fini est de meilleure qualité que celui obtenu auparavant, même si certains peintres et coloristes, tout en reconnaissant que les ocres en poudre se présentent mieux qu'en pierres, ne sont pas prêts à payer la différence de prix.

b) Le lavage (1835-1845)

Jusqu'alors les peintres étaient obligés de broyer l'ocre en poudre délayée avec de l'huile au moyen d'une molette, au prix d'une opération extrêmement pénible et dispendieuse ([2687]). Un homme broyait à peine quatre kilogrammes par jour, en raison de la grande quantité de sable qu'il faut réduire en même temps. Depuis longtemps, pour débarrasser les ocres du sable, quelques droguistes et fabricants de couleurs faisaient délayer dans l'eau un peu d'ocre, puis décantaient la partie fine qui surnage, et, en répétant plusieurs fois cette opération, obtenaient de l'ocre lavée, mais à un prix de revient très élevé ([2688]).

Vers 1834-1835, Legueux a l'idée, le premier ([2689]), de fabriquer des ocres lavées et, après plusieurs essais, établit en 1836 un lavage sur une grande échelle ([2690]). Le procédé employé est très simple. On fait couler de l'eau, et en même temps, on verse de l'ocre verte ou rouge déjà calcinée. Les ocres délayées coulent en continu dans plusieurs cuves étroites et longues, pleines d'eau, communiquant entre elles et placées à des niveaux légèrement décroissants à la suite les unes des autres. Peu à peu, grâce à un léger courant maintenu en surface, elles déposent le sable dont elles sont chargées et se différencient entre elles selon leur densité, les plus légères et les plus fines allant se déposer dans les cuves les plus éloignées ([2691]). Gressien estime : « *Avant 1842, on ne connaissait qu'un procédé de lavage des plus rudimentaires.* » Il s'attribue la paternité d'un plan du système de lavage adopté par tous et de l'exécution du premier modèle à Sauilly ([2692]).

([2684]) Goethe (J.W. von), *opus cité*, p. 260.

([2685]) Dans son rapport de 1820, l'ingénieur constate : « *Jusqu'ici, on n'a pas fait d'ocre en poudre à Saint-Georges et on n'y fait peu d'ocre rouge* » (A.N., F14/4267).

([2686]) Adjudication [Le Châtelet (Paris), 23-25 novembre 1789, A.N., Y 2956].

([2687]) Les ocres trouvées à Pompéi dans la boutique d'un marchand de couleurs par Chaptal « *étaient d'un bien plus beau jaune et débarrassées par des lavages, ainsi que cela s'exécute encore aujourd'hui, de tous les principes qui en altèrent la finesse et la pureté* » [d'après Gressien (J.), *opus cité*, p.17].

([2688]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres », art. cité, p.447.

([2689]) La technique était déjà connue dès la fin du XVIIIe siècle dans le Vaucluse, où un certain d'Astié avait trouvé le moyen de prendre des sables jaunes « *la superfine par des lavages répétés* », obtenant « *la préférence sur tou*[te]*s les autres ocres commun[e]s d'après* [l'avis] *de tous les peintres, droguistes, chamoiseurs* » (A.N., F14/4267).

([2690]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres », art. cité, p.448.

([2691]) Cette analyse de Zagorowski est reprise par Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, essai de monographie*, Paris, A. Michalon, 1908, p.51.

([2692]) Gressien (J.), *opus cité*, p.39-40.

Pour l'ocre rouge, il est nécessaire de lui restituer préalablement et peu à peu toute l'eau qu'on lui a enlevée par la cuisson ; sinon, même réduite en poudre par le broyage, l'ocre ne pourrait pas se décanter, elle formerait une eau trouble et vaseuse qui empêcherait absolument la lévigation. On est conduit à répandre de l'eau par couches de 30 cm environ sur la matière sortant du four et, en général, on ne l'envoie au broyage et ensuite au lavage, qu'après un assez long séjour en magasin ([2693]).

À la suite d'une décantation plus ou moins longue, l'ocre se dépose, et, dès qu'elle a une fermeté suffisante, elle est recueillie à l'aide de truelles, formée en petits pâtons ou brioches, lesquels, placés sur des planchettes, sont disposés dans de vastes séchoirs à l'air libre. Des filtres-presses peuvent accélérer la décantation et des étuves le séchage. L'ocre lavée peut être alors broyée, tamisée et mise en tonneaux ([2694]). Cette opération, d'une importance capitale, exige des soins minutieux, des aires de stockage et des manipulations multiples. Elle exige aussi une diversification de la taille des fûts, des plus petites pièces aux plus grosses ([2695]).

Lors du lavage, le sable se dépose à tous les stades : au barbotage dans l'eau, dans les caniveaux dans lesquels s'écoule le liquide de suspension, dans le bassin de décantation. Les deux premiers dépôts sont évacués comme déchets ou mis en tas. Le troisième dépôt, plus fin, est passé à la bluterie avec des ocres non lavées, séchées et écrasées, pour donner le *JC* et le *JF* utilisables pour la coloration des crépis et ciments. La présence de sable très fin n'est en effet pas gênante dans un mortier. Déposés plus à l'aval, les éléments les plus fins, débarrassés presque complètement de leurs impuretés, donnent l'ocre impalpable, c'est-à-dire une poussière fine, ténue, légère.

c) L'extraction souterraine

À partir du milieu des années 1870, les mines en découverte s'épuisent. On a beau essayer de creuser des fosses plus profondes, on doit arrêter vers une trentaine de mètres. Le minerai se fait plus rare et plus cher au moment où le marché reste fortement porteur. Dans les années 1840, l'extraction souterraine a été tentée « *à Pourrain, parce que les suintements sont bien moindres que dans les autres localités et parce que le terrain est plus compact* », mais a été abandonnée, car « *on ne trouve pas toujours des ouvriers assez expérimentés et assez hardis* » ([2696]).

Il faut se résoudre à changer les méthodes ([2697]) : elle est due à l'initiative de la société Sonnet Frères & Cie, et plus exactement à Léopold Rémy Leau (1835?-1908), conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, à Auxerre ([2698]).

Il faut d'abord repérer les veines d'ocre exploitables et les nappes d'eau et délimiter l'exploitation. Un sourcier est alors requis : muni d'une baguette de coudrier, il arpente la parcelle en tapant du pied, répétant plusieurs fois l'opération pour donner les trois dimensions de la veine d'eau. On fore ensuite un trou à l'aide d'une sonde à pied dotée de plusieurs mètres de tiges. À l'aide des échantillons recueillis, on prend alors la décision d'exploiter le gisement en fonction des besoins dans les teintes connues (ocre légèrement grisâtre, ocre jaune vif). On choisit ensuite l'emplacement du puits en fonction de certaines contraintes : il doit être le plus près possible du centre de la surface à exploiter pour limiter la taille des galeries, le moins éloigné possible de la route, pour faciliter l'évacuation des matières, et de préférence dans la partie haute de la parcelle pour faciliter la décharge ([2699]).

On fore le puits sur une profondeur de 10 à 35 m, on le divise en trois compartiments sensiblement égaux : les deux premiers pour la descente et la montée des bennes ; le troisième muni d'échelles fixes avec des paliers tous les dix mètres, sert aux ouvriers ([2700]). Quand le gîte d'ocre est atteint, on creuse puis on boise les galeries principales jusqu'à l'extrémité du carré de terrain, dont la longueur peut atteindre 180 m comme à la Verrerie Haute (Sauilly). On utilise boussole à pied, goniomètre, chaîne d'arpenteur, fil à plomb ([2701]). Supportant des charges énormes, les piliers

([2693]) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.53.

([2694]) Id., p.51-52.

([2695]) 50 kg, 100 kg, 150 kg, 200 kg, 250 kg, 300 kg, voire 120 kg et 225 kg, 13/4, 17/8, 33/16.

([2696]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres », art. cité, p.442.

([2697]) D'après un certificat du maire de Diges, l'extraction avec puits et galeries date de 1875 [état daté du 17 juin 1878 (A.M. de Diges)].

([2698]) Le 6 juillet 1875 (Me Masquin), dans son acte d'achat du droit d'extraction dans une parcelle de 5 ares 10 centiares sous La Forêt d'Arran (Parly), la société Sonnet Frères & Cie a la possibilité de faire l'extraction soit par galeries souterraines, soit à ciel ouvert, à leur choix.

([2699]) Témoignage de M. Roger Bresson.

([2700]) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.40.

([2701]) D'après les inventaires détaillés du matériel des différentes sociétés bourguignonnes à leur entrée dans la *Société des Ocres de France* en 1901 (Me Lombard-Morel, notaire à Lyon).

sont posés sur un socle de sable fin : ce « *poinçonnement* » suffit à amortir les mouvements de terrain. À partir des galeries principales sont foncées à droite et à gauche des galeries latérales secondaires, dites « *galeries de tête* », sur lesquelles se greffent des galeries terminales, dites de « *décrochage* » ([2702]). La parcelle exploitée a la forme d'un rectangle de 100 m sur 35 m : en effet, si l'extraction se prolonge trop, poteaux ou étais, chapeaux, palplanches, se brisent et doivent être remplacés ([2703]). Les eaux des nombreuses sources mises à découvert s'infiltrent en général peu à peu dans les puisards établis au-dessous de la couche d'ocre ; sinon, elles doivent être éliminées par pompage ([2704]).

Les mineurs ont surtout du mal à respirer. Les galeries et les chantiers ne reçoivent que par une lente diffusion l'air qui arrive au fond du puits. L'atmosphère est souvent viciée et malsaine, envahie par l'acide carbonique et d'autres gaz nuisibles. Pendant la moitié de l'année environ, dans des conditions déterminées de température et de pression, notamment par temps pluvieux, bas et orageux, la circulation verticale de l'air ne se fait plus dans le puits : l'air frais n'arrive plus au fond et à plus forte raison aux chantiers. Il faut alors renoncer à travailler. Le premier travail du mineur en arrivant le matin est donc de descendre une lampe allumée dans le puits. Si celle-ci s'éteint, il en conclut : « *Ca ne brûle pas* », signe certain de l'impossibilité du travail dans les galeries ([2705]). Jusqu'en 1900, pour réduire ce chômage forcé, les exploitants cherchent à maintenir artificiellement la circulation verticale de l'air dans les puits en installant au fond du puits, contre son boisage, un poêle alimenté par les débris des cadres des galeries. Le foyer d'aérage provoque un courant d'air très léger.

On sait d'après Georg Bauer Agricola (*De re metallica*, 1556) qu'« *une fois épuisés les filons superficiels, l'exploitation des veines plus profondes posait des difficultés techniques compliquées à surmonter : évacuation des stériles et du minerai, exhaure de l'eau... Faute d'instruments et des machines nécessaires, le travail était impossible ou très lent et très cher.* » ([2706]) Les techniques utilisées à la fin du XIXe siècle dans le pays ocrier sont très voisines de celles présentées par le rétable d'Annaberg peint vers 1520-1521 ou par le manuscrit de Sainte-Marie-aux-Mines peint vers 1530 : galeries avec soutènement en bois, treuils mus à bras, simples pics pour l'abattage ([2707]). Seuls les wagonnets roulent sur des rails en métal, contrairement au *chien*, ce petit chariot roulant sur des rails en bois.

3) LE MATÉRIEL AGRICOLE

Les initiatives sont nombreuses pour mettre au point « *tous les instruments que l'homme, dans son génie inventif, appelle au secours de ses bras, et qui contribuent si puissamment au développement du progrès agricole* » ([2708]) : roues de fer dites articulées (Rativeau), bascules à peser le fourrage ou les animaux (Noblet Frères, de Seignelay), machine à fabriquer les tuyaux de drainage (Mauvage, d'Héry), outils de drainage (Deguy, de Seignelay) ([2709]), concasseurs, barattes, instruments à battre les faux et à rhabiller les meules des moulins (Arthème Bardeau, d'Auxerre), outils agricoles à main (bêches, bidents, sarcloirs, pioches, piochons, binettes, sécateurs...) (Naslot, de Champs)) ([2710]), treillages en fer (Augé et Dobignie, d'Auxerre), roues, brouettes, chariots, tombereaux (Chambard & Cuillier), machines à vapeur (Bounon, d'Auxerre, Muzey). Ces inventeurs commencent à perfectionner des inventions faites par d'autres, puis mettent un point d'honneur à inventer quelque chose : Coullon commence par fabriquer des bateaux, puis perfectionne une faucheuse-moissonneuse et une moissonneuse inventées par Mazier (Orne) en liaison avec ce dernier ([2711]), et invente une machine à battre (cf. document n°58). Robert père et fils se contentent de vendre les moissonneuses Wood et les semoirs, exécutent diverses machines inventées par d'autres (notamment les charrues), puis conçoivent leur propre

---

([2702]) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.40.

([2703]) Bénard (Adrien), *Les ocres de Bourgogne*, Auxerre, 1902, p.9.

([2704]) D'après Thiennaut (A.), *opus cité*, p.42. Mais d'après Larue (Pierre), art. cité : A La Verrerie-Haute, « *Les pompes d'épuisement sont inutiles : quand on est gêné par l'eau des nombreux suintements, on perce simplement le grès ferrugineux grossier de la base et l'eau pénètre dans les sables albiens* ».

([2705]) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.41.

([2706]) Gille (B.), *opus cité*, p.617.

([2707]) Id., p.618.

([2708]) « Concours régional d'Auxerre, 24-29 mai 1859 », *A.Y.*, 1860, p.160.

([2709]) Signalons aussi : Bardeau (de Fleury-la-Vallée) avec une baratte ; Pruneau, ancien notaire, propriétaire-agriculteur à Saint-Fargeau, médaille d'argent au Concours régional agricole d'Auxerre de 1859, propose des semoirs mécaniques à toutes graines : charrue-semoir simple, des semoirs multiples ou semoirs proprement-dits, des semoirs à main et à brouette [Fonds Lorrin (B.M. d'Auxerre) et « Concours régional d'Auxerre, 24-29 mai 1859 », *A.Y.*, 1860, p.158-165)].

([2710]) Catalogue de Naslot, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p.348, B.M. d'Auxerre.

([2711]) Ces deux machines ont obtenu chacune une médaille d'or au Concours régional de Caen de 1860.

charrue. Trois domaines sont l'objet de soins particuliers : le matériel de labour, celui de récolte et de transformation des produits agricoles, et celui lié à la vigne et au vin.

a) Le matériel de labour

Montargnot (d'Escamps) et Vallée (de Leugny) proposent des charrues, Quantin (de Cravant) des charrues à défricher les bois à un, deux ou trois fers, Beauvais (d'Avrolles) des bineuses et charrues sous-sol, Robert des herses et scarificateurs, Sagette (de Saints) des charrues à double versoir, Pellet (de Gurgy) des charrues pour vignes (cf. document n°55), pommes de terre, carottes, betteraves, melons, cornichons, asperges et osiers ([2712]). Muni d'un appareil à coutre et d'un système de lames, le système de charrue de Robert fils s'applique à tous labourages en pleine terre et peut labourer les banquettes de route ([2713]). Sa herse zigzag est également appréciée. Le nouvel avant-corps de charrues à pointe mobile s'appliquant aux charrues *Brabant*, bisocs et ordinaires des frères Crépain présente l'avantage de s'adapter à tous les systèmes de charrue et notamment à celles à l'âge en bois pour labours ordinaires, tout en présentant des conditions de solidité inconnues à ce jour ([2714]). La roulette-support de l'arrière-train des charrues de Renard réduit considérablement l'effort de traction ([2715]) (cf. documents n°56 et 57).

b) Le matériel de récolte et de transformation

Cheminant (de Toucy) et Moreau (de Saint-Sauveur) mettent au point divers râteaux (à blé, à orge et avoine, à trèfle), Hamelin (d'Auxerre) une faucheuse, Muzey un nettoyage à blé. Le coupe-racines conique vertical de Robert fils coupe correctement les pulpes sans les projeter : sa conduite est facile, son entretien presque nul, sa vitesse permet d'obtenir plus de travail en moins de temps et avec moins de fatigue ([2716]). Muzey, Civetta (de Seignelay) et Coullon travaillent à la mise au point d'une machine à battre. Fruit d'une recherche d'une bonne trentaine d'années ([2717]), celle du dernier est conique avec mouvement vertical. Les vertus de sa batteuse semblent nombreuses : elle bat mieux que le fléau, car le blé n'est ni cassé, ni écrasé, ni buriné, et, plus clair, se vend plus cher. En 1878, la capacité de la machine

---

([2712]) Médaille d'or à Dijon en 1870 (Fonds Lorrin L.86, p.247, B.M. d'Auxerre).

([2713]) Brevet n°148 437 du 18 avril 1882. Cette charrue est assez robuste pour résister au travail de nettoyage du fond des fossés bordés d'arbres. Un appareil permet de faire les talus.

([2714]) Brevet n°161 949 du 15 septembre 1884. Les efforts tentés par les constructeurs de charrue ont été surtout de rechercher le mode le plus pratique pour relier l'avant-corps avec l'âge, tout en empêchant l'engorgement. Pour éviter ce dernier, les uns ont fait un âge en fer cintré se reliant au derrière du sep et se retournant par-dessus l'avant-corps. Par ce moyen l'engorgement est supprimé, mais la solidité de la charrue est compromise. D'autres, au moyen d'un étançon, ont éloigné l'avant-corps du versoir, mais, dans ce cas, l'étançon n'étant fixé que sur un seul côté de l'âge, la résistance n'est jamais de longue durée et, aussitôt l'étançon forcé, l'aplomb de la charrue n'existe plus. Elle est hors de service. D'autres enfin entaillent l'avant-corps dans l'âge, mais alors celui-ci se trouve affaibli davantage. Le nouvel avant-corps se relie à l'âge par une bride qui obvie à tous ces inconvénients et qui présente toutes les garanties de solidité désirables.

([2715]) Brevet n°347 919 du 21 janvier 1905. Cette invention vise à supprimer ainsi le frottement de l'arrière-train d'une charrue sur le sol et sur le fond du sillon. La hauteur de la roulette est réglable.

([2716]) Brevet n° 161 950 du 15 septembre 1884. Jusqu'à présent les coupe-racines de tous modèles étaient le plus souvent composés d'un disque plat mû par une manivelle ou un volant roulant devant une trémie contenant les betteraves, carottes, pommes de terre, etc, destinées à être coupées en cossettes ou en tranches. la force de projection entraînait à une certaine distance les pulpes ainsi obtenues. De là une certaine difficulté pour le ramassage, du temps perdu... D'autres constructeurs remplaceront le disque plat par un cône tronqué dont l'arbre central était horizontal. Ce modèle prit dans les campagnes le nom de *cône pain de sucre* et de *cône parapluie*, selon que les bases du tronc étaient plus ou moins grandes... Ce système très en vogue a l'avantage de conduire la pulpe dans une caisse ou un panier... Mais il a un défaut... : la racine n'étant pas prise entre la lame et la trémie sous un angle assez aigu roule sur le cône et se coupe mal.

([2717]) Coullon dépose un brevet le 23 mai 1859 (brevet n°40 941) pour une roue-vis (la vis Coullon) adaptée à un manège ou à tout autre machine. Cette roue n'est autre qu'une vis-sans-fin dont les filets sont développés sur une circonférence plus grande, les filets sont arrondis ainsi que les dents du pignon, qui adhèrent à cette roue-vis. La machine à battre mobile dite batteuse Coullon mobile (brevet n°86 398 du 23 septembre 1869) peut battre toutes les céréales et toute espèce de graine dans différents endroits éloignés l'un de l'autre ou dans les campagnes. Elle bat le blé, l'avoine, l'orge, les verses et grovières, les graines de trèfle, luzerne, minette et toute espèce de graines, elle secoue la paille sans laisser du grain battu dedans, elle fait la gerbée, les miots ou menus, vanne et met au sac. Séparée du manège de la batteuse (addition du 30 juin 1871) la batteuse devient une machine fixe. Les secoueurs et le vannage sont améliorés (addition du 27 juillet 1874). La machine devient batteuse conique fixe, portative, à bras et à mouvement vertical (n°118 533 du 29 juillet 1877). Elle peut battre alternativement les céréales, les légumineuses et les autres graines de plantes fourragères ou autres (n°237 490 du 20 juin 1894).

sans changer les chevaux est de 2 à 3 hl à l'heure avec deux ou trois personnes, et de 5 hl avec quatre ou cinq personnes. Plus tard, elle bat les céréales avec un seul cheval qui fait autant de travail que les autres batteuses avec quatre ([2718]).

c) Le matériel lié à la vigne et au vin

Du matériel spécial est mis au point pour le labour : treuil pour labourer (Mourlon, de Montigny), herses vigneronnes (Finot, de Montigny), et surtout charrues (Finot, Mourlon, de Montigny), Grenet (de Seignelay), Robert, Renard et Baillot (charrues butteuses, débutteuses, bineuses) ([2719]). Renard fils met ainsi au point un avant-train de charrue combiné permettant de labourer n'importe quelle plantation de vigne et autres végétaux, quels que soient l'intervalle qui sépare les rangées de ceux-ci et l'inclinaison du terrain ([2720]). Naslot propose des instruments spéciaux pour la viticulture et l'horticulture ([2721]). Dès 1850, Sautumier, de Seignelay, réalise des pressoirs mécaniques fort ingénieux et d'un prix peu élevé ([2722]). Gervais, Léger, Plait Frères (d'Auxerre) font de même, ainsi que Leroy fils avec un pressoir continu ([2723]) et Muzey avec des pressoirs à vis sans fin ([2724]) (cf. document n°54). Piat & Fougerol proposent un « *fouloir à vendange, dont les deux cylindres peuvent être écartés ou rapprochés à volonté* », un « *broyeur à pommes à cylindre et à lames mobiles* », un « *pressoir mécanique, dont l'appareil de serrage système américain à trois vitesses assure une plus grande rapidité d'extraction et une pression considérable* » ([2725]).

4) LE MATÉRIEL DE TRANSPORT

Fougerol fait breveter les principales innovations réalisées sur les dragues au cours des trente années d'expérience de son beau-père (cf. document n°64). Chambard est en pointe avec son charronnage mécanique : l'industrie, « *nouvelle à Auxerre, l'est encore en France, où l'on en compte à peine trois semblables* » ([2726]). Son fils continue à produire tombereaux, chariots et charrettes (cf. documents n°61, 62 et 63) mais il oriente vers 1886 l'activité vers le gros charronnage ([2727]). La roue armée diffère apparemment peu de la roue ordinaire (cf. document n°59). Grâce à un dispositif d'enrayage spécial, elle présente de nombreux avantages : solidité, absence de rupture des rais à l'enrayage, facilité pour remplacer les rais cassés, élimination des infiltrations d'eau à l'enrayage dans les moyeux provoquant leur pourriture. Pour le transport de pièces lourdes (bois de charpente et de construction en grumes ou équarris, pièces de charpente en fer, poutrelles, fers de forge, cornières, canons, pièces d'affût...), la triqueballe est robuste et peu compliquée : elle peut être manoeuvrée par le premier venu avec le maximum de sécurité ([2728]) (cf. document n°60).

([2718]) Elle bat aussi à la première passe les graines de trèfle avec un seul cheval et en une aussi grande quantité que les batteuses spéciales avec 6 chevaux-vapeur. Elle tourne à 600 tours/minute, alors que les autres batteuses ne peuvent pas battre à moins de 9 à 1 200 tours (brevet n°237 490 du 20 juin 1894).

([2719]) A propos de la section des machines et instruments servant à l'agriculture, « *Dans la classe 75 (viticulture), nous trouvons nos compatriotes MM. Baillot, Renard et Robert. Ils exposent des charrues vigneronnes et je suis certain de n'être démenti par personne en affirmant que nulle part, aussi bien en France qu'à l'étranger, cette spécialité est si bien représentée. Les charrues de M. Baillot, fabriquées avec le soin qui caractérise le constructeur, attirent tous les regards. M. Robert expose, à la classe 49 et à l'esplanade des Invalides, des pressoirs dont l'éloge n'est plus à faire. M. Renard expose aussi des charrues fort bien construites* » [article anonyme de *La Constitution*, 29 juin 1889, cité par Rocher (J.-P.), « Les exposants de l'Yonne à l'Exposition Universelle de 1889 », *Catalogue officiel de la 61e foire-exposition*, Auxerre, 1991, p.VI-VIII].

([2720]) Brevet n°351 357 du 5 mai 1905, addition du 20 décembre 1905. Les roues de l'avant-train peuvent être plus ou moins écartées l'une de l'autre (et même réduites à une seule), et disposées, par rapport au tirage, pour rouler soit sur le côté, soit dans le fond du sillon. Elles peuvent s'incliner convenablement, selon le terrain sur lequel elles portent, sans pour cela que l'aplomb de la charrue soit modifié.

([2721]) Il dépose huit brevets d'invention.

([2722]) Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94.

([2723]) Brevet déposé le 21 octobre 1889.

([2724]) Fixes avec claie circulaire et appareil à vis sans fin, mobile, monté sur roues, en fonte cerclé de fer. Le serrage complet d'un marc a lieu avec quatre vitesses différentes (jusqu'à 406 tonnes de pression) (Fonds Lorrin, L.86, p.252).

([2725]) D'après le catalogue J. Pignarre « *Appareils viticoles et cidricoles* » (archives Walbott).

([2726]) Lettre au maire d'Auxerre du 19 novembre 1863 [correspondance relative à l'octroi d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([2727]) Desmaisons (L.), « Promenade », *opus cité*, t.40 (1886) ; Catalogue Piat & Fougerol de 1900, *opus cité*.

([2728]) Brevet n°200 390 du 13 novembre 1899. La suppression des travaux de chargement, le plus souvent longs et toujours pénibles et dangereux, réduit considérablement les risques d'accident. L'abaissement du centre de gravité empêche de verser, même sur les mauvais chemins. L'effort à la traction est minimal grâce aux roues de grand diamètre de l'arrière-train. Dans les pentes rapides, un frein réduit la vitesse. L'avant-train autorise tous les changements de direction.

Commergnat poursuit l'œuvre de Chambard fils. Il adapte la roue armée aux véhicules automobiles. Son dispositif vise à éviter la dislocation rapide des roues résultant d'une fixation des couronnes sur les seuls rais (voitures Panhard et Levassor) ou sur les seuls moyeux (voitures Scotte....) ([2729]). Par rapport au système Stauffer, son graisseur pour essieux de voitures a les mérites de la solidité, de la résistance aux cahots de la route et aux chocs répétés et de la grande capacité du réservoir à graisse ([2730]).

5) LES MACHINES

La structure artisanale de la production industrielle est généralement favorable à l'innovation dans l'industrie mécanique. Nombre d'entre eux réfléchissent à un problème particulier : Alfred Edouard Dufour construit « *une machine simplifiant de travail des cordonniers* ». Piat & Fougerol mettent au point à la demande des machines spéciales telles que machine à marquer à revolver, deux machines à marquer sur tête, dix machines à chevilles, des laminoirs à cylindres... ([2731]). Certains travaillent sur des produits propres ([2732]).

a) Les appareils de moulin

À partir de 1880, la meunerie connaît une deuxième révolution technologique : aux charpentiers de moulins succèdent les constructeurs d'appareils de meunerie construits sur des principes scientifiques. Chez Muzey, Fougerol met surtout au point de nouveaux matériels. Le palier graisseur automatique à coussinet oscillant présente plusieurs avantages : l'économie d'huile est grande, la dépense en force motrice réduite au minimum, l'usure faible grâce à un graissage abondant, toujours assuré et proportionné à la vitesse ([2733]). D'un entretien très commode, le broyeur extracteur automatique supprime bluteries, élévateurs et transmissions diverses, gagne une place considérable et réduit d'autant la force motrice dépensée (cf. document n°65). La mouture obtenue est aussi parfaite qu'avec les appareils possédant des bluteries-extracteurs à cylindres séparés ([2734]). Dans les plansichters, un dispositif spécial maintient la soie à dégommer en état constant de vibration et, par suite, en parfait état de propreté : il augmente la vitesse du blutage tout en réduisant celle de l'appareil, exige une moindre énergie et supprime les ébranlements de plancher ([2735]) (cf. document n°71).

Le recannelage des cylindres est très rapide grâce à une machine spéciale conçue par Fougerol et portant dix outils, au lieu de deux. La cannelure est profonde et régulière, le rendement élevé mais le temps de réglage assez long. Par ailleurs, une cannelure spéciale, dite "*à grand travail*", permet d'obtenir des sons larges, une grande production de semoules avec une force relativement faible, même en trois passages.

b) Le matériel pour ocreries

Pour le lavage des ocres, Legueux conçoit (fait concevoir sans doute par Gressien) vers 1834-1835 un *barboteur*, c'est-à-dire un appareil placé dans une cuve pleine d'eau et doté d'un arbre vertical muni de quatre ailes munies de couteaux capables de briser les mottes et de les transformer en une suspension liquide.

Un peu plus tard, le contremaître de Pradier, l'ancien ocrier de Parly Marie Taffineau, invente d'un « *épurateur atmosphérique* », sorte de classeur à vent ([2736]). D'après l'inventeur, les opérations du lavage par lévigation présentent un double inconvénient : elles « *retirent de leurs produits toutes les qualités colorantes, solubles dans l'eau* » ; le séchage consécutif

---

([2729]) Brevet n°270 631 du 21 septembre 1897. Le perfectionnement consiste à utiliser les boulons de fixation des cornières pour fixer la couronne dentée.

([2730]) Brevet n°347 302 du 21 octobre 1904.

([2731]) D'après les grands livres et journaux Piat & Fougerol.

([2732]) Muzey construit des machines à vapeur et Piat & Fougerol des turbines hydrauliques : « *La double turbine "Petit Géant", verticale ou horizontale, est simple à construire et à monter et convient très bien aux cours d'eau à débit très variable. D'un montage plus compliqué, la turbine Hercule a un rendement encore très élevé et s'applique à toutes les chutes supérieures à 1 mètre de hauteur. La turbine "Girard" est utilisée surtout pour les basses chutes et les grands débits* » [catalogue J. Pignarre « *Turbines hydrauliques, régulateurs, vannes, robinetterie* » (archives Walbott)]. Il est vraisemblable que ces produits sont des imitations. Il n'a pas été possible de déterminer la nature des liens avec les firmes-mères : simple pillage ? accords de licences ?

([2733]) Brevet n°183 866 du 1er juin 1887.

([2734]) Brevet n°203 152 du 17 janvier 1890. Catalogue Piat & Fougerol « Appareils de meunerie » (30 pages) (archives Walbott).

([2735]) Brevet n°347 666 du 7 novembre 1904.

([2736]) Déposée le 26 octobre 1876, cette invention obtient un brevet le 27 décembre 1876 sous le numéro 115 138 (archives de l'I.N.P.I.).

enlève aux ocres encore une grande partie de leur couleur. Dans son procédé, l'épuration est obtenue par pulvérisation : un puissant courant d'air créé par un ventilateur charrie les particules d'ocre dans des conduits et chambres d'une grande longueur d'autant plus loin qu'elles sont ténues, et les dépose selon leur degré de finesse, laissant « *à l'ocre toute sa richesse de coloris et la rend telle après sa fabrication qu'au sortir de la mine* » ([2737]). Pour empêcher les parties les plus fines et les plus précieuses appelées « *impalpable* » ou farine de s'échapper, la dernière chambre est reliée à la cage du ventilateur (le circuit d'air est donc continu) ([2738]) et la toile des parois des sacs de récupération mouillées ([2739]).

Piat & Fougerol perfectionnent le matériel d'extraction (ventilateurs, aspirateurs de poussière, conduits d'air, treuils, pompes) et de transformation (délayeurs ou barboteurs, broyeurs, monte-charges, chaînes à godets, bluteries, transmissions).

c) Les machines pour trancher les pierres tendres

Mue par un seul homme, la machine à trancher spéciale pour carrières de pierre tendre, plâtre, marnes de Leroy fils fait les tranches horizontales et verticales ou biaises jusqu'à 1,50 m et même plus de profondeur ([2740]) et, avec un bâti supplémentaire, peut exécuter les autres tranches. Elle est très utile dans l'exploitation en galerie : « *Après deux coupes horizontales, l'une en haut, l'autre en bas, puis un certain nombre d'autres dirigées verticalement, on arrive à détacher facilement, au moyen de pics, ces gros blocs carrés* » ([2741]).

Par ailleurs, à Pontigny, Duranton met au point des machines de tuileries, sans doute de broyage, de malaxage ou de moulage ([2742]).

d) Les machines à travailler le bois

Le bois en tant que matériau résiste bien à l'offensive du métal grâce à la mécanisation de sa transformation. Leroy fils s'y intéresse : son système d'outil pivotant permet l'emploi d'un grand nombre de fers et de les faire couper avec une précision mathématique par un affûtage rationnel ([2743]). Son système de tour mécanique à bois à outil rotatif peut exécuter les pieds de tables, de fauteuils, chaises, balustres, à moulures ou unis, cylindriques ou coniques ([2744]).

Mais le grand inventeur dans ce domaine est François Guilliet. Sa mèche à mortaiser (cf. document n°73) a une forme particulière : ses trois parties tranchantes contournées en hélice allongée peuvent non seulement pénétrer dans le bois comme une mèche ordinaire mais en outre couper, par côté, de manière à former un trou allongé ou mortaise ([2745]). Par la suite, le filet est retiré pour faciliter le dégorgement. Après diverses mises au point, des ouvriers habiles peuvent faire, sans aucune fatigue, 150 à 200 mortaises à l'heure au lieu de 10 à 15. Dans l'outil à rainer les parquets, le couteau du bas a pour fonction de faire la rainure et celui du dessus fait la languette ([2746]). Les outils de toupie évident le bois suivant les formes désirées et plus particulièrement applicables au façonnage intérieur des bois de galoche ([2747]). En 1867, d'après Tresca, « *ce couteau... est formé d'une rondelle d'acier emboutie, trempée, tournée suivant le profil dont on a besoin et fendue en divers points dans des directions obliques sur le rayon. Pour pouvoir couper le bois, on dégage à la lime une partie de l'intervalle compris entre deux découpures. On ravive les tranchants avec une meule qu'on introduit dans les fentes, sans modifier*

([2737]) B.M. d'Auxerre (Fonds Lorrin, L. 191, p.428).

([2738]) La dernière chambre communique à une seconde chambre, laquelle se trouve reliée à la cage du ventilateur par l'intermédiaire de deux sacs. Lorsque l'appareil commence à fonctionner, l'air peut se trouver refoulé dans le tuyau d'amenée. On évite ce refoulement en maintenant toujours ce tuyau plein jusqu'à une certaine hauteur capable de faire équilibre à la pression intérieure.

([2739]) La pâte fine qui se forme à partir des poussières d'ocre ferme alors hermétiquement les parois sans empêcher le mouvement de dilatation.

([2740]) Brevet n°115 131 du 27 décembre 1876 ; addition du 5 mars 1878 : perfectionnements destinés à faciliter le travail de coupe.

([2741]) Cette machine obtient une médaille d'argent pour machine à trancher à l'Exposition Universelle de 1878 [Berthelot (L.), art. cité].

([2742]) D'après une publicité parue dans *La Bourgogne* le 18 mai 1895, l'entreprise est brevetée S.G.D.G. et a obtenu une médaille d'argent. Il n'a pas été possible de préciser la nature du brevet.

([2743]) Brevet n°78 216 du 21 décembre 1867.

([2744]) Brevet n°89 426 du 9 juin 1870 ; addition du 19 mars 1885. Ce système se veut simple et peu coûteux et offre une économie réelle.

([2745]) Brevet du 10 décembre 1854.

([2746]) Brevet du 23 décembre 1862.

([2747]) Brevet du 30 mai 1866.

les contours de l'outil. » ([2748]) Suivent un outil à corroyer les bois, un outil à confectionner les rais, un outil spécial pour les moyeux... ([2749]).

Parallèlement, Guilliet conçoit et fabrique des machines-outils, d'abord pour lui-même (tours, meules spécialement affectées à l'affûtage des outils tranchants ou toupie) ([2750]), mais surtout pour les clients de ses outils. En 1867, il fait connaître des outils de différentes formes, en acier évidé à la meule, agissant très efficacement et très habilement sur le bois ([2751]). Malheureusement, le mauvais montage de ces outils sur un bâti provisoire mal étudié empêche le jury de le récompenser. En 1872, l'habileté des dispositions ne le cède en rien au bon fonctionnement des divers outils : « *Il résulte du système Guilliet une grande économie de main-d'œuvre, une plus complète identité dans les formes, un bon aménagement du bois que ses outils travaillent sans le fendre jamais. Toutes les opérations sont convenablement ordonnées. La rapidité du travail est satisfaisante et l'exécution irréprochable. La machine à façonner les rais et surtout la machine à tourner les moyeux sont très remarquables. La disposition seule des outils mérite à un haut degré votre approbation et votre comité des arts mécaniques n'hésite pas à vous signaler l'œuvre de M. Guilliet comme tout-à-fait digne de vos éloges et de l'attention des industriels.* » ([2752])

Son astuce est d'utiliser des coussinets à rotules dont l'alésage s'oriente toujours exactement avec les axes et qui sont munis d'un système de graissage automatique par bagues. Parmi les quatorze machines proposées dans le catalogue de 1874, la mortaiseuse n'est qu'un tour sur lequel est montée la mèche à mortaiser. Dans le catalogue Guilliet de 1879, apparaissent quatre machines à fabriquer les sabots, qui évitent « *l'imperfection, la lenteur et la perte considérable de matières premières* », cinq machines pour le charronnage et la carrosserie et trois machines pour la tonnellerie et la barillerie.

En 1873, le rapport de la Commission supérieure française de l'Exposition universelle de Vienne constate : « *Les machines pour le travail du bois n'ont pas reçu de grandes modifications depuis l'Exposition de 1867*, [...] *à part les machines à fabriquer les roues de voitures, et particulièrement celle qui permet de tourner en une fois leur moyeu de M. Guilliet.* » ([2753])

« *Prenons comme exemple la machine à fabriquer les moyeux de roues : nous avons un morceau de bois, brut, carré, on le dispose comme sur un tour. On sait comment, sur le tour ordinaire, l'ouvrier, armé du ciseau, et grâce à un mouvement de rotation, arrive à donner au bis la forme voulue. Là c'est aussi une sorte de ciseau qui est, comme l'on dit, le contre-profil du moyeu, et on pourrait ajouter, par comparaison, le moule. Un chariot mobile l'applique contre le bois ; celui-ci, tournant en sens inverse de l'outil, vient en quelque sorte se modeler sur lui-même. On obtient 1 200 tours à la minute, et en 45 secondes un moyeu est terminé. il est soumis ensuite à l'action d'une mortaiseuse et d'une équarrisseuse.* » ([2754])

L'entreprise Guilliet dépose quinze brevets de 1885 à 1914, notamment pour des outils (outils pour machines à fibres de bois) et pour des machines : machine spéciale pour pratiquer les moulures dans les bois de sièges, scie verticale à lame latérale et à commande par câble pour le débit des bois en grume ou équarris, deux machines à creuser les sabots (cf. documents n°74 et 77), machine pour scier (cf. documents n°75, 76 et 79), dégauchir, mortaiser, machine universelle... Les brillantes distinctions se multiplient aux expositions universelles. À celle de Paris en 1900, l'entreprise est hors-concours : Germain Guilliet est juré titulaire français de la classe 22 (machines-outils), en compagnie de Gustave Tresca. « *Depuis 1889, l'emploi d'électromoteur pour la commande directe des machines-outils s'est considérablement développé.* » ([2755]) Le matériel Guilliet reste à la pointe de la technologie. Dans la scie à mouvement rectiligne alternatif, les cylindres cannelés entraînent la pièce de bois quand la scie descend, comme chez Ransome. Dans la petite scie à découper, dite sauteuse, la tension de la scie s'obtient à l'aide d'une courroie et d'une poulie mobile placée à l'arrière du bâti. La scie circulaire ([2756]) destinée aux travaux de menuiserie n'a pas d'avance automatique et ne

---

([2748]) Rapports du jury international, publiés sous la direction de Michel Chevalier, Exposition universelle de 1867 à Paris. Gustave Tresca est sous-directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre du jury international.

([2749]) Brevet du 11 octobre 1872.

([2750]) « *Sept tours à métaux de différentes grandeurs, avec des dispositions particulières d'embrayage et de débrayage, imaginées par M. Guilliet pour obtenir des fonctionnements isolés ou simultanés, avec des vitesses plus ou moins grandes, mais assurant toujours des surfaces irréprochables et des centrages parfaits* » [Desmaisons (L.), « Promenades », *opus cité*, t.38 (1884), p.1-46].

([2751]) Brevet du 16 novembre 1867.

([2752]) « Rapport fait M. Tresca, au nom du Comité des arts mécaniques, sur les machines pour la fabrication des roues de voitures, imaginées par M. Guilliet », *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1872, p.339-345.

([2753]) Rapports de la Commission supérieure française, Exposition universelle de Vienne de 1873.

([2754]) Berthelot (L.), art. cité, p. 206.

([2755]) Rapports du jury international, Exposition de 1900, Groupe XI Mines et Métallurgie, classe 22.

([2756]) Inventée par Samuel Bentham le 23 avril 1793.

comprend que l'appareil de sciage, une table horizontale généralement inclinable et un guide : la table peut monter et descendre de façon à ne laisser apparaître que la hauteur de scie indispensable. Quant à la scie à lame sans fin ([2757]), ses paliers sont à rotules avec coussinets en bronze phosphoreux, comme ceux de Panhard & Levassor, d'Espine-Achard, Kirch, et non en métal antifriction comme ceux de Fay & Egan ou Jonsered, mais à graissage à bague et non à mèche comme ceux de Kirchner. Pour la tension constante de la lame, l'écrou du volant est suspendu par un système de ressorts, comme chez Panhard & Levassor, et non par un système de levier et de contrepoids, comme chez d'Espine-Achard, Pesant ou Fay & Egan.

Dans les raboteuses, les paliers sont à rotules, comme chez Panhard & Levassor ; un guide peut servir à mettre le bois en équerre et peut s'incliner à tout angle pour faire les chanfreins, comme chez Fay & Egan et Ransome ; la table peut monter ou descendre par un mouvement de vis, comme chez Panhard & Levassor ou Kappel, et non par le glissement d'un plan incliné, comme chez Fay & Egan ou d'Espine-Achard. Comme chez Fay & Egan, une règle graduée et une aiguille indiquent la distance qui existe entre le porte-outils et la table et par conséquent l'épaisseur que le bois aura une fois travaillé.

Dans les toupies, les outils circulaires exposés dès 1867 font toujours merveille en 1900 : ces fraises à profil invariable ont un léger dégagement en spirale vers l'arrière, qui évite le frottement. Pour les tenonneuses, des fraises à profil invariable, montées à l'extrémité d'un arbre vertical, constituent de véritables toupies. Les machines à façonner les rais de roues sont des tours à copier inspirés de l'invention d'un ingénieur portugais, M. de Barros, construits en France par M. Decostère et perfectionnés aux Etats-Unis par M. Kreutzberger. À la différence du modèle Panhard & Levassor, l'axe des outils et des galets est parallèle à l'axe d'oscillation du balancier et les outils coupent le bois dans le sens du fil : les formes de profil reproduites ne peuvent pas être trop accentuées.

6) UN CAS À PART : HEURTEBISE

Emile Heurtebise a sans doute été impressionné par le double ascenseur conçu par Léon Edoux et exposé dans la grande galerie circulaire de l'Exposition Universelle de 1867 ([2758]). En deux ans (de mars 1883 à septembre 1885) il dépose douze brevets perfectionnant le système d'ascenseur ([2759]) : il propose d'accoupler l'ascenseur à un mouvement alternatif, puis un système sans chaînes et sans poids, à accumulateurs à poids variable, et un frein hydraulique automoteur de sûreté.

Dans son ascenseur mixte, la cabine n'est plus sollicitée dans les deux sens par des masses considérables ([2760]). Beaucoup plus légère, elle n'exige qu'un plus petit contrepoids : en cas de séparation de la cabine et du piston, la vie des voyageurs est moins en danger. D'autre part, avec un piston en cuivre avec âme intérieure en fer, le frottement est plus doux, l'effet utile plus considérable, l'usure des garnitures beaucoup moins rapide. Ce système présente encore des inconvénients : l'installation à la partie supérieure des édifices des poulies et de la charpente est difficile, le contrepoids passe à travers tous les planchers, les chaînes de suspension doivent être dissimulées dans des colonnes de fonte....

L'ascenseur compensateur se compose d'un cylindre avec piston plongeur en cuivre portant la cabine et d'un appareil compensateur placé en cave et destiné à équilibrer le poids mort du piston et de la cabine en supprimant chaînes, contrepoids, poulies et charpentes (cf. document n°81). Le cylindre compensateur et le cylindre ascenseur constituent deux vases communicants dans lesquels les deux pistons plongeurs se font équilibre. Comme dans une presse hydraulique, la pression de l'eau motrice fait baisser le piston du cylindre compensateur et monter l'ascenseur ; à l'inverse l'évacuation de l'eau fait descendre l'ascenseur. Tout frottement métallique est supprimé. Par la suite, grâce à un compensateur à cylindres oscillants et à dépense d'eau variable, la vitesse ascensionnelle est toujours constante.

([2757]) Inventée par M. Théroude, ancien inspecteur des eaux de Paris, pour le débitage des petites planchettes hélicoïdes ou gauches de la vis d'Archimède à épuisement et déposée au C.N.A.M. en septembre 1811, apparue pour la première fois à l'Exposition de 1855.

([2758]) Rapports du jury international sur l'ensemble de l'exposition, Exposition Universelle de 1867 à Paris.

([2759]) Comme Abel Pifre, Pierre Samain en France, Elisha Graves Otis aux Etats-Unis, Weygood et Armstrong en Grande-Bretagne [articles de la revue *La Nature* : « L'ascenseur hydraulique », 1877/1, p.35 ; « Les ascenseurs », 1879/1, p.282 ; « L'ascenseur hydraulique à piston développable », 1888/1, p.295].

([2760]) « Heurtebise », *Les grandes usines de Turcan*, *opus cité*.

En 1889, l'Auxerrois fournit « *une élite d'hommes qui le représentent on ne peut plus dignement* » ([2761]). **L'innovation** n'y est pas absente. Elle **concerne les secteurs industriels dans lesquels la région s'est spécialisée**, c'est-à-dire ceux livrant des produits bruts ou faiblement transformés (céréales, légumineuses, vin, ocre, pierre, bois). Elle est parfois un simple transfert d'un secteur à un autre, comme pour le broyage-blutage et le lavage de l'ocre. **Elle est bien adaptée aux besoins des petits producteurs**. C'est le cas dans le secteur des machines agricoles, dominé largement par les produits étrangers ([2762]). « *Construites pour la moyenne et la petite culture* », les machines Coullon sont « *tout-à-fait portatives, n'occupent qu'une place restreinte. Elles sont à bras ou à manège, et mues avec un âne ou un petit cheval ; elles battent soixante gerbes à l'heure. Trois hommes peuvent faire marcher ces batteuses et produire un travail assez considérable : environ quatre-vingts gerbes à l'heure.* » ([2763]) Les outils de Naslot (cf. document n°53) sont destinés à alléger la charge de travail des petits qui n'ont pas les moyens de s'acheter des machines ([2764]). La charrue polyvalente de Pellet est établie sur deux bois « *pour éviter le désagrément de démonter et remonter* ». D'un prix abordable, le coupe-racines de Robert fils est conçu pour la petite et moyenne culture : il est employé « *là où la place manque* », « *tourné à bras par des femmes ou des enfants* » et doit « *jeter sa pulpe dans une caisse où se fera le mélange* » ([2765]). C'est aussi le cas de la machine à travailler le bois : à côté de machines destinées aux ateliers de grande production, Guilliet multiplie les machines pour artisans spécialisés comme les menuisiers et les ébénistes ([2766]), les tonneliers ([2767]), les sabotiers ([2768]), les charrons ([2769]), les fabricants de parquets ([2770]), de sièges ([2771]), de pianos.... Il propose aussi les machines multi-fonctionnelles : à deux, trois ou quatre fonctions, combinées, universelles ([2772]). Il est aussi fidèle à la tradition de qualité héritée de siècles de pratique artisanale : dans le catalogue de 1895, on peut lire : « *Ces machines sont étudiées avec le plus grand soin* [...]. *Nous avons cherché à faire bien, sans nous préoccuper de la dépense.* »

Simplement, l'innovation dans l'Auxerrois est différente de celle de l'Angleterre. C'est que « ***la Révolution industrielle n'a pas été un acte gratuit**, une conquête du progrès technique pour lui-même, **mais un effort déterminé pour résoudre certains problèmes concrets*** » qui se posaient à l'industrie ([2773]). Les inventions avaient pour objet de rendre possible le remplacement des ressources qui étaient relativement rares et coûteuses, telles que le bois, l'énergie hydraulique, la main d'œuvre, par d'autres ressources qui étaient abondantes et bon marché, telles que la houille, l'énergie de la vapeur et le capital. Ces pénuries relatives et ces goulots d'étranglement n'existaient pas dans l'Auxerrois.

Dans l'Auxerrois, énergie hydromécanique et vapeur, bois et métal, travail manuel et mécanique se complètent harmonieusement. L'ancien et le nouveau système technique se combinent progressivement, sans rupture brutale. Plus fréquente que la construction de bâtiments neufs, la reprise de bâtiments traditionnels facilite grandement le démarrage, puis l'expansion de l'activité industrielle. L'intensification capitalistique augmente, mais reste très faible

---

([2761]) Article anonyme de *La Constitution*, 29 juin 1889, art. cité.

([2762]) « *La fourche américaine* [se trouve] *dans nos villages les plus reculés.* [...] *M. Th. Pilter* [...] *inonde notre pays de catalogues on ne voit que semoirs américains, faucheuses anglaises, etc, tous de provenance étrangère* ». Ibid.

([2763]) Berthelot (Léon), art. cité, p. 204.

([2764]) Catalogue de Naslot, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p.348, B.M. d'Auxerre.

([2765]) Robert fils explique : « *J'ai négligé à dessein de parler des grands coupe-racines à disque, ou à force centrifuge employés dans la grande culture, dans les râperies, les distilleries, les sucreries : ces puissants engins sont toujours desservis de telle sorte que la pulpe ne les encombre pas* » (Brevet n°161 950 du 15 septembre 1884).

([2766]) Presses à assembler les portes, appareil à vapeur pour chauffer la colle au bain-marie, machines à faire les queues droites, les queues d'arondes cachées, les moulures et les rais de châssis de porte, les moulures de bois dur, les montants de persiennes américaines.

([2767]) Machines à raboter les douves, les raccourcir, jabler et biseauter, faire leurs joints, tourner les fonds de tonneaux, refendre le bois de merrain, faire les bondes.

([2768]) Les machines pour faire les galoches et les sabots rabotent le dessous des semelles ou façonnent l'extérieur des talons, le contour des semelles, creusent les talons ou les semelles, rainent ces dernières, finissent la pointe, font l'encoche.

([2769]) Scies à ruban transportables, scies horizontales, scies circulaires.

([2770]) Machines à rogner et à bouveter le parquet en bout, à faire les rainures de languettes, à dégauchir les carreaux de parquet.

([2771]) Machine à moulurer les sièges, les charpentiers, la machine à mortaiser horizontale pour des pièces de bois de grande dimension.

([2772]) Brevet du 18 septembre 1912 : cette machine compte une scie à ruban, une dégauchisseuse, une raboteuse, une mortaiseuse, une toupie, une scie circulaire, une machine à affûter les lames de raboteuse et de dégauchisseuse, les mèches, les outils de toupie.

([2773]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.285.

dans ces petits ateliers très éloignés des usines du *factory system*. Malgré de bonnes liaisons avec Paris, la diffusion de l'innovation est lente, car elle reste longtemps inadaptée aux conditions de production locales. L'esprit inventif n'est pas absent, mais se cantonne aux secteurs que la spécialisation géographique a accordés à la région. Fragile, l'équilibre se rompt, dès que la concurrence entre les espaces s'exacerbe.

E) LE BILAN

Le bilan de la voie choisie par les industriels de l'Auxerrois ne peut être dressé que dans ses composantes à la fois économiques et sociales. Il convient de répondre à trois questions : dans les périodes de conjoncture difficile, les stratégies mises en œuvre se révèlent-elles bonnes ou mauvaises ? l'entrée dans la sphère industrielle contribue-t-elle à l'ascension sociale des individus et sur le long terme à celle des familles ? les entrepreneurs succombent-ils à un malthusianisme quasi-atavique et cherchent-ils systématiquement à sortir de la sphère productive ?

I : BONS ET MAUVAIS STRATÈGES

L'entrepreneur doit affronter le risque. Rien de tel que l'histoire pour se persuader qu'il n'y a pas de « *one best way* » comme le croyait Frederick W. Taylor ([2774]). Plusieurs stratégies alternatives sont possibles. Comme la prévision est scientifiquement impossible, la gestion relève plutôt de l'attitude du joueur qui prend des paris ([2775]). La plupart des entrepreneurs savent profiter plus ou moins des périodes d'expansion. Mais c'est surtout dans les périodes difficiles que leurs qualités de gestionnaires se révèlent au grand jour. Quelques exemples signifatifs pendant quatre périodes-clés peuvent être étudiés : 1770-1780, 1830-1837, 1846-1847, 1880-1887.

A) 1770-1780

L'échec des stratégies semble comparable à la manufacture de Seignelay et à la filature de coton d'Auxerre.

1) LA MANUFACTURE DE SEIGNELAY

Les entrepreneurs de la manufacture de Seignelay sont souvent soit des spéculateurs, soit des individus compétents, mais sans moyens. Ils jouissent pour vingt ans de privilèges ([2776]), au nombre de sept, parmi lesquels : - celui de faire fabriquer, tant dans la ville d'Auxerre que dans celle de Seignelay et à dix lieues à la ronde, des étoffes de laine. Il est fait défense à toute personne de fabriquer à proximité aucune étoffe comprise au privilège ; - l'exemption de taille, milice, logements des gens de guerre et autres charges publiques, à l'exception de la capitation, à laquelle ils seront taxés d'office.

Dans un premier temps, Derome et Trocquet abandonnent teinture ([2777]), laines frisées et ratines - pourtant en vogue - ([2778]), et produisent surtout des pièces de qualité assez ordinaire : un peu de ratine, molletons et serges,

---

(2774) Doublet (Jean-Marie) et Fridenson (Patrick), « L'histoire de la gestion : un pari », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.1.

([2775]) Le Van-Lemesle (Lucette), « L'éternel retour du nouvel entrepreneur », *Les racines de l'entreprise*, *opus cité*, p.136.

([2776]) Arrêt du Conseil du 17 juillet 1731.

([2777]) Derome dit ne vouloir en faire aucun usage : l'eau manque (il n'y a qu'un puits dans la manufacture) et « *les marchands auxquels il livre ses marchandises aiment mieux les avoir en blanc, parce qu'ils les font teindre à proportion des goûts et de la destination* » [rapport de l'inspecteur de Very daté du 5 février 1751 (A.N., F12/554)].

([2778]) A la manufacture de Seignelay, « *il y a une ancienne frise* » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

notamment façon de Londres ([2779]). Trocquet cherche ensuite à maintenir un marché assez large (Troyes, Paris, Lyon, Rouen, Strasbourg, Dijon) ([2780]), et développe la production de draps pour l'habillement des milices et maréchaussées de France, portant le chiffre d'affaires annuel à plus de 300 000# en 1758-1759 ([2781]) (cf. document 128). Mais les compressions budgétaires réduisent les commandes dès le second semestre 1759 ([2782]) et la guerre de Sept Ans bloque une importante somme d'argent à Saint-Domingue en 1761. Manquant cruellement de fonds, Trocquet cherche à diversifier sa production. Mais, en raison de la qualité médiocre des laines locales, il est obligé de faire venir des laines extérieures dont le prix est 40 à 55% plus élevé (140-155# contre 100#) : de l'Auxois pour les londres, et de Navarre pour les draps façon Lodève. Il abandonne la laine de Navarre et les pièces de très haute qualité ([2783]) et fabrique des plus en plus pour Troyes ([2784]) des pièces ordinaires, ajoutant aux serges façon de Londres et aux molletons communs les molletons fins, les mazamets, les tricots et le Saint-Nicolas ([2785]). Grâce aux reprises des commandes pour l'habillement des troupes de Sa Majesté, le chiffre d'affaires remonte de 65 298# en 1760 à 107 157# en 1768 (dont la moitié de draps). Dès le second semestre 1769, il faut cesser la fabrique de draps pour les troupes « *tant par l'éloignement des paiements des régisseurs qu'à cause du modique prix* ». La hausse du prix des laines liée aux fournitures faites à la Champagne voisine réduit sa marge bénéficiaire. Le marché se réduit de plus en plus aux londres pour l'Auxerrois. Le chiffre d'affaires tombe de 40 140# en 1769 à 19 901# en 1772, remonte quelque peu (20 084# en 1775, 35 094# en 1778), puis s'effondre en 1779. En avril 1773, il se lance dans la spéculation ([2786]), mais fait de très mauvaises affaires et finit par n'avoir plus les moyens d'acheter sa matière première. En 1791, les officiers municipaux de Seignelay ne sont guère tendres à son égard comme à l'égard de ses prédécesseurs : « *Cette manufacture faisait la richesse du pays et des paroisses circonvoisines* [...]. *Mais l'inexpérience des entrepreneurs, le luxe qu'ils montraient, l'envie de s'enrichir en préférant la banque au soutien de la fabrication des étoffes les a tous fait faillir.* » ([2787])

([2779]) Les stocks de marchandises finies (9 902#) sont ainsi répartis : draps (3%), ratines (4,2%), espagnolettes (fines ratines) (6,6%), molletons (27,3%) et serges (58,9%) [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753). L'inspecteur estime que ces « *étoffes sont de très bonne qualité* », mais « *à un trop haut prix* » [d'après la réponse de Joly de Fleury datée du 21 février 1753 (A.N., F12/1375)].

([2780]) Les rapports des inspecteurs des manufactures indiquent Paris, Rouen, Troyes, Lyon (A.N., F12/554). L'état daté du 31 janvier 1754 indique une pièce de Londres à Dijon (A.N., F12/1375).

([2781]) 2ème semestre 1758 : 150 718# ; 1er semestre 1759 : 147 277# ; 2ème semestre 1759 : 100 500#. Ses prédécesseurs Scellier et d'Harnoncourt avaient fait de même « *quand la guerre étant survenue leur occasionna beaucoup de pertes par des prises qui leur ont été faites des marchandises à l'étranger* » [mémoire de Scellier daté du 9 avril 1751 (A.N. F12/1375)].

([2782]) En 1760, la manufacture a en stock 300 pièces de draps destinées aux milices, soit 45 000# (A.N., F12/554).

([2783]) Durant le premier semestre 1767, le nombre de pièces de draps est passé à 96 mais le prix de la pièce est tombée à 110# 10s (soit 10 608#) [rapport de l'inspecteur des manufactures Deverey du 25 juillet 1767 (A.N, F12/1375)].

([2784]) Durant le deuxième semestre 1761, les ventes hors draps se font vers Lyon (13,8%), Troyes (32,2%), Paris (10,6%) et Paris-provinces (43,3%). Durant le premier semestre 1768, la part de Troyes est de 77,5% et celle de Paris-Troyes de 22,5% [rapports (A.N., F12/554)].

([2785]) Durant le premier semestre 1767, la production se répartit ainsi : serges façon de Londres [rapport de l'inspecteur des manufactures Deverey du 25 juillet 1767 (A.N, F12/1375)].

([2786]) En se liant avec Varmestet, directeur de la régie des nouveaux droits réunis, à Paris, et Cleymann, négociant à Francfort et en s'engageant à fournir jusqu'à concurrence de 100 000# à la société chargée du recouvrement du prix des fourrages fournis par ses deux associés aux troupes de France dans la guerre d'Allemagne. Il en attend un bénéfice de 60 000#. Après la mort de Varmestet, en septembre 1776, il signe un nouveau traité avec Cleymann : la somme est portée à 190 000# et le bénéfice à 90 000#. Les clauses de ces traités sont scrupuleusement respectées jusqu'à l'arrestation de Cleymann, le 14 janvier 1779, puis sa détention à la Bastille. Trocquet doit 240 000#. Il perd également 30 000# dans les banqueroutes de la ville de Troyes [d'après les rapports d'inspecteurs (A.N., F12/554 et F12/1375)].

([2787]) A.D.Y., série L.

Évolution des ventes semestrielles de la Manufacture royale de Seignelay
de 1750 à 1779 (en #)

	5 mois 1750-1751	2e semest 1759	2e semest 1761	2e semest 1766	1er semes 1768	2e semest 1774	2 trimest* 1779
Draps		65 000	3 800		30 240		
Ratines		20 200					
Londres et 1/2 londres	8 032	5 400	2 025	5 760	8 250	360	1 750
Espagnolettes		4 900					
Molletons fins	1 070	5 000	6 370	10 260	5 250	2 625	1 989
Molletons communs				4 500			
Draps façon Lodève			1 560			1 560	
Draps Saint-Nicolas			4 725	27 280	8 100	3 136	1978
Tricots communs	2 666			3 750			
Mazamet					6 975	3 024	1 770
Total	11 499	100 500	18 480	51 550	58 815	10 705	8 162

* 2e et 3e trimestres 1779. Source : rapports des inspecteurs des manufactures (A.N., F12/1375,554).

Contrairement à ses concurrents de la Champagne voisine, **Trocquet ne peut pas profiter de l'excellence française dans la partie terminale des processus de production** ([2788]). **Il ne peut pas davantage répondre à une demande de** « ***produit de moindre qualité****, moins durable, plus léger en texture, moins cher à fabriquer* », dont la croissance est beaucoup plus rapide que celle des produits de luxe ([2789]) et qui préfère de plus en plus la modicité des prix et la souplesse à l'uniformité et à la régularité de la qualité. Pour conquérir un tel marché, alors que le coût de sa main-d'œuvre est élevé dans le pays vignoble ([2790]), **il lui faudrait adopter les nouvelles techniques de production**, en particulier la navette volante de John Kay, donc faire entrer massivement le capital dans la sphère de production ([2791]). Ne le faisant pas, il ne peut faire face à la concurrence britannique sur le marché bas de gamme. Il ne s'oriente ni vers les produits de qualité incorporant une part importante de valeur ajoutée, ni vers une mécanisation, qui permettrait une forte augmentation de la productivité ([2792]). Il trouve provisoirement une planche de salut dans la fabrication d'uniformes pour les milices, produits de basse qualité, mais ne parvient pas à garder ce marché très peu valorisant, aléatoire et hautement concurrentiel.

2) LA FILATURE DE COTON

L'échec de Lesseré est d'une autre nature. C'est que dans l'Auxerrois l'avantage décisif du coût peu élevé de la main-d'œuvre à domicile du *Verlagssystem* ne joue pas (la main-d'œuvre passe pour y être chère) et qu'en plus les coûts marginaux y sont élevés en raison de **plusieurs handicaps** : cherté des frais de distribution et de collecte, difficulté du contrôle des producteurs domestiques, des matières premières et de la qualité, médiocrité de la qualité de fabrication, lenteur de la rotation du capital liée à l'allongement du circuit, ce qui réduit du même coup les profits. Le centre de

([2788]) O'Brien (Patrick), Keyder (Caglar), « Les voies de passage vers la société industrielle en Grande-Bretagne et en France (1780-1914) », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1979, p.1288.

([2789]) Thomson (J.F.K.), *Clermont-de-Lodève 1633-1789, Fluctuations in the Prosperity of a Languedocian cloth-making Town*, Cambridge, London, New York..., Cambridge University Press, 1982, p.458.

([2790]) D'après Markovitch, la croissance de l'industrie lainière française (+ 1% par an de 1716-1718 à 1785-1787) est comparable à celle de l'industrie lainière britannique mais, forte jusqu'en 1750, elle se ralentit nettement après. L'analyse par généralités montre que la Bourgogne fait partie des zones en déclin marqué, avec le Berry, la Bretagne, le Dauphiné, la Provence, la Saintonge, le Soissonnais, et s'oppose à l'essor de la Champagne voisine (+ 1,45% par an) [Markovitch (Tihomir J.), « La croissance industrielle sous l'Ancien régime », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1976, carte p.647 et p.655].

([2791]) En 1753 comme en 1784, il faut à Seignelay toujours 5 fileuses par métier battant, alors qu'avec la navette volante il en faudrait deux fois plus.

([2792]) En fait, il paie peut-être l'essoufflement du modèle colbertien à partir de 1740-1750. Le succès de la première moitié du siècle, plutôt que de faciliter le processus d'adaptation au nouveau système économique, peut bien l'avoir rendu plus difficile. Il a donné à la main-d'œuvre une première expérience désagréable de l'emploi industriel [Thomson (J.F.K.), *opus cité*, p.457].

production n'est pas à Auxerre, mais ailleurs, à Sens, puis à Dijon. **Simple périphérie**, l'Auxerrois profite d'un tel mécanisme tant que ces deux centres ont besoin d'une main-d'œuvre lointaine, mais est le premier à pâtir de sa transformation. Or la manufacture de Sens ([2793]) mécanise sa production en installant 104 jennys (jennies) de 1771 à 1786 ([2794]) ; celle de Dijon périclite petit à petit.

À la fin du XVIIIe siècle, **l'Auxerrois est donc dépourvu d'entrepreneur ayant la volonté de contrôler totalement le procès de production** et d'imposer comme Oberkampf une organisation centralisée de la production, en fabrique ([2795]). Trocquet et Lesseré restent des *capitalistes* recherchant davantage le profit que l'accroissement de la production et sont très éloignés de l'entrepreneur tel que le conçoit Jean-Baptiste Say ([2796]).

3) CROISET : LE PIONNIER

Avant Croiset, l'ocre est achetée en vrac sur la mine par des Lorrains et des Alasciens ([2797]), puis par des Francs-Comtois ([2798]). Livrée au marchand de couleurs en pierre, en pain ou en poudre, l'ocre est alors revendue telle quelle pour la détrempe aux peintres, qui la préparent alors eux-mêmes. Elle peut aussi être débitée toute préparée. Dans ce cas, dans une pièce de l'arrière-boutique appelée "*broierie*", l'épicier-droguiste la réduit en poudre dans un mortier avec le pilon, puis la broie sur le marbre avec la molette en la mêlant à l'huile ou seulement à l'eau, « *selon les sortes d'ouvrages qu'on veut entreprendre* », la tamise à l'aide de cribles et tamis, l'enferme dans des verres de taille différente et la débite au poids ([2799]). Il ne produit chaque jour que quatre à cinq kilogrammes au prix d'un travail pénible et très coûteux ([2800]).

Non lavée, l'ocre n'a encore que des débouchés assez restreints : peinture à la colle, papiers grossiers, mélanges avec des plâtres ([2801]). En détrempe ou à l'huile, elle est appréciée à l'extérieur pour sa solidité, car elle protège « *contre les effets de la pluie et tout naturellement contre l'humidité les bois employés en plein air, comme charpentes, volets, barrières* ». La variété jaune donne différentes teintes : pain d'épice à la colle, surtout à l'huile ; pierre et bois avec le blanc et l'ocre rouge ; vert olive avec le noir ; teintes vertes d'une grande beauté avec le bleu de Prusse ([2802]). La variété rouge sert à mettre en couleur les carreaux des appartements. Toutes ces ocres peuvent bénéficier pleinement de l'essor du bâtiment, leur premier débouché, soit directement (crépis), soit indirectement (papiers peints...), mais elles sont vendues à des conditions dérisoires, qui ne rémunèrent pas le fabricant ([2803]).

Depuis longtemps, on rêve de tons chauds. Or, couleur la plus proche de la lumière, le jaune donné par l'ocre « *donne tout à fait une impression de chaleur et de bien-être* [...]. *Cette couleur est, dans sa pureté et à l'état clair, agréable et*

([2793]) Avec Oissel, près de Rouen, Sens est la première ville française a accueillir des "*jennies*" dès 1771, un an après la "*patente*" d'Hargreaves [Chassagne (S.), « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Aux origines de la révolution industrielle : industries rurales et fabriques, Revue du Nord, tome LXI n°240*, janvier-mars 1979, p.104]. D'après un mémoire sur le commerce du département de Sens et Nogent, la manufacture de Sens emploie 624 personnes en 1789 : - préparation : 39 hommes, 250 filles et femmes, 137 enfants ; - fabrication : 173 hommes aux métiers, 4 tireurs, 1 dessinateur, 1 graveur, 15 teinturiers ; 24% habitent dans les campagnes environnantes, 57% la ville de Sens ; 19% sont des compagnons des différentes provinces.

([2794]) Chassagne (S.), art. cité, p.104.

([2795]) Id., p.226.

([2796]) Say (Jean-Baptiste), *Traité d'économie politique*, Calmann-Lévy, 1972 (édition originale de 1803).

([2797]) « *Suivant la tradition vulgaire, quelques habitants de Lorraine et d'Alsace venaient tous les ans creuser des trous en forme de puits, et faisaient l'extraction de cette terre qu'on appelle ocre* » [rapport Lavollée, 1828 (A.D.Y., 6M2/2)]. Alors qu'à Saint-Georges-sur-Prée (Berry), dès cette époque, l'ocre est en grande partie transportée pour la vente à Nantes et exportée vers la Hollande et les pays nordiques par Couëron, où s'arrêtaient les bateaux de haute mer.

([2798]) Par la suite, « *quelques habitants de Pourrain, ayant pratiqué des puits, en extrayaient un peu d'ocre et la vendaient à des Francs-Comtois qui venaient la charger sur leurs chariots, et la conduisaient, soit à Paris, soit à Lyon, pour la revendre aux droguistes* » [Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres de l'Yonne », *Congrès scientitique de France, Auxerre*, septembre 1858, p.442].

([2799]) *Dictionnaire Universel de Commerce, d'Histoire naturelle et des Arts-et-Métiers*, tome 3, Copenhague, Frères Philibert, 1761.

([2800]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ocres », art. cité, p.447. Le broyage à l'huile coûte plus de 30F les cent kilogrammes, soit 300F la tonne [Rouillé (A.), « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle », *A.Y.*, 1856].

([2801]) « *L'ocre est aussi utilisée depuis quelques années dans certaines pâtes et denrées alimentaires ; mais cette allégation* [...] *mérite au moins vérification* » [Gressien (Joseph), *Notice sur les ocres*, Paris, Imprimerie Vve Larousse, 1878, p. 22].

([2802]) Id., p. 25 : « *J'ai obtenu avec l'ocre jaune soumise à l'action de produits chimiques une ocre verte d'une assez belle nuance, et nul n'ignore que dans les verts du commerce, elle entre dans une notable proportion.* »

([2803]) Id., p. 20.

égayante ; dans toute sa force, elle a quelque chose d'enjoué et de noble. » ([2804]) **Grâce au broyage et blutage mécaniques, Croiset diversifie sa palette** : à côté de l'ocre en pierre rouge (*RAM*) et jaune (*JAM*), il propose quatre ocres en poudre : ocres communes jaune (*J*) et rouge (*C*), ocre rouge de Prusse superfine belle ([2805]) (*RPFF/B*) et ocre rouge de Prusse moins belle (*RPFF*). Le rouge commun (*C*) a une couleur rouge très vive, le rouge fin une teinte rouge plus foncée, le rouge de Prusse une couleur rouge brique ([2806]). Certes, Croiset dispose au départ d'un minerai plus riche en oxyde de fer, donc plus coloré ([2807]). Mais cet atout ne lui suffit pas. Il met au point divers types de rouges grâce à des mélanges "*dosés*" : le rouge commun fait avec de l'ocre fine pure, le rouge fin formé d'un mélange d'ocre fine et de *caillou*, et surtout « *le beau rouge qui imite, s'il ne le surpasse, celui de Prusse* », mélange de caillou mélangé de gruain, dont la chaleur de ton est due à la pureté de l'oxyde de fer du *caillou*. Cette diversification de la gamme exige un classement soigné du minerai selon la qualité dès l'extraction, car « *il y a une très grande différence entre le prix de première qualité et celui de la dernière* » ([2808]). La valorisation est importante, comme l'atteste le prix de la tonne d'ocre rendue au port d'Auxerre avant son départ pour Paris en 1783 ([2809]) :

	#/t	Indice
Ocre en pierre (*RAM* et *JAM*)	24,14	100
Ocres en poudre :		
- communes (*C* et *J*)	39,16	162
- superfines (*RPFF* et *RPFF/B*)	118,86	492

Ainsi **Croiset anticipe l'orientation de la fabrication parisienne vers les produits de luxe** ou les "*articles de goût*", qui battra son plein de 1815 à 1847 ([2810]), et profite de la bonne image de marque de la capitale pour vendre dans les départements et même peut-être à l'étranger. En 1783, il vend quelque 100-120 tonnes (?) d'ocres chaque année ([2811]), soit trois fois moins que M. de Riffardeau à Saint-Georges-la-Prée ([2812]), mais à des prix nettement plus

---

([2804]) Goethe (J.W. von), *Traité des couleurs*, Paris, Triades, 1980, p.260.

([2805]) "*Fine*" signifie pour le mineur "*belle*" ou "*oxydée*" et non "*à faible granulométrie*"; "*belle*" est synonyme d'"*oxydée*". Dans le document originel, tous ces adjectifs sont accordés avec le mot "*ocre*" employé au masculin.

([2806]) La question de la qualité de l'ocre livrée est toujours l'objet de controverses, chaque ocrier affirmant la supériorité de ses produits. Ainsi, le 29 juillet 1785, un inspecteur de passage à Saint-Georges-sur-Prée, peut-être influencé par ses hôtes, affirme : « *Cette mine* [...] *fournit les plus excellentes ocres d'Europe* » (A.N., F14-4267).

([2807]) L'oxyde de fer, qui est la partie colorante de l'ocre, y est environ sept fois moins abondante. D'après Roux [« Mémoire » de Roux, 25 nivôse an X, cité par Desfarges (Dom B.), « L'ocre et son industrie en Puisaye, géologie et histoire », *Bulletin de l'Association d'études, de recherche et de protection du Vieux-Toucy*, 1968, p.85-86), 100 parties d'ocre calcinée ont fourni :

	Pourrain	Saint-Amand
Silice	65,34%	92,25%
Alumine	9,03%	1,91%
Chaux	5,05%	3,23%
Oxyde de fer	20,58%	2,61%

Bien plus tard on note : « *L'ocre du Berry et du Nivernais ne se vend point à Paris, parce qu'elle est très pâle* » [Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ocres de Bourgogne », *opus cité*, p.439-451].

([2808]) Croiset étend séparément ocre commune, ocre belle ou fine, caillou puis gruain, les met à sécher à l'air libre sur des aires bien planes aménagées à côté de sa mine et de sa manufacture. Quand la dessication est à peu près complète, il les entre en magasin. [rapport des juges de paix, 1833 (A.D.Y., 6M1/2)]. Ces divers composants sont pétris avec de l'eau, moulés en pain, placés dans le four et chauffés jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur eau de composition. Livrée "*en poudre*", l'ocre peut entrer dans différents mélanges [rapport Lavollée, 26 juin 1828 (A.D.Y., 6M2/2)].

([2809]) Société entre les enfants Croiset (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783).

([2810]) Daumard (A.), *opus cité*, p.234. C'est à Paris que sont expérimentés les procédés nouveaux, avant d'être étendus au reste de la France : industrie de la confection, chaussures, vêtements d'hommes, p.240.

([2811]) En juin 1783, la salle de mise en tonneaux compte 12 feuillettes futailles (3 228 kg) et le stock d'ocre 148# 15s 10 d(?). Cette estimation se fonde sur un stock de produits fabriqués de 5 111 kg lors de la réquisition du 23 floréal an II (12 mai 1794). Or, en 1901, la rotation annuelle du stock est de 22,7 fois.

([2812]) D'après une lettre de Monnet, inspecteur des Mines, datée du 29 juillet 1785 : plus de 1 000 barriques (318 t) s'en vont chaque année à Nantes et font un revenu de plus de 28 000# (A.N., F14-4267).

élevés : 104# pour l'ocre en pierre ([2813]), plus de 600# pour la qualité la plus fine. **La voie choisie** porte incontestablement ses fruits. Elle **est conforme à la tradition française, qui vise à produire des articles de consommation de qualité, intensifs en main-d'œuvre**. Elle a d'autant plus de chance de réussir qu'elle diffère du modèle anglais.

B) 1830-1837

Longtemps, le travail de l'ocre est une activité très lucrative. En 1832, par tonne, la marge brute est très forte, entre un prix de revient de 60F et un prix de vente de 200F ([2814]) : 140F/t ([2815]) représente 70% du prix de vente. Bien sûr, cette somme n'est pas "*tout bénéfice*" : il faut amortir bâtiments et matériels. Mais cette marge est suffisamment élevée pour susciter les initiatives, voire les espoirs les plus fous. Jusqu'en 1837, les prix d'achat de la matière brute se maintiennent à un niveau élevé. En 1835 et 1837, la **concurrence** féroce entre Parquin Frères et Monnot & Sirot fait monter les prix. Puis la déconfiture de ces derniers les fait s'effondrer à 5F/t, c'est-à-dire en dessous du prix de revient. Certains ocriers comme Marion ne peuvent résister. Les prix remontent par la suite, sans jamais retrouver leur niveau antérieur.

1) LES PERDANTS

Parmi les perdants se trouvent bien sûr des petits à la formation générale et technique insuffisante, comme Marion, dont les biens sont vendus aux enchères publiques en octobre 1839 ([2816]). Tous n'ont au mieux fréquenté que de manière épisodique l'école communale et maîtrisent mal les mécanismes de la gestion. Mais, les déboires frappent aussi des notables : Roblot et Monnot sont mis en faillite. En ce qui concerne le premier ([2817]), il s'est sans doute formé sur la tas, dans sa boutique de marchand fripier. C'est parce qu'il connaît ses lacunes, qu'il fait suivre à son fils cadet Charles les cours de l'école spéciale de commerce de Paris, et lui fait tenir en 1826 et 1827 les livres de la maison. Il connaît moins bien ses limites et ouvre une maison de banque, dont les opérations sont pour lui « *cause d'une gêne permanente* ». Ses qualités comptables laissent d'autre part à désirer. D'après son notaire : « *Les experts teneurs de livres ont attesté dans leurs rapports que les registres de la maison Roblot étaient fort irrégulièrement et incomplètement tenus ; qu'ils ne relataient pas toutes les opérations commerciales ; qu'on ne pouvait reconnaître sur ceux qui étaient produits toutes les négociations, acceptations ou remboursements d'effets, et généralement tout ce qui avait été reçu ou payé à quelque "titre que ce soit". Et ils ont cité à ce sujet des lacunes essentielles, et pour des objets ou des sommes d'une grande importance.* » ([2818])

Monnot sait bien tenir les registres de comptes-courants, ceux des copies de lettres. Mais en installant le premier à Auxerre dès 1836 une machine à vapeur à une époque où la main-d'œuvre reste abondante et bon marché, il tombe à contretemps : la production à grande échelle intensive en capital n'est pas urgente. Son anticipation pourrait se révéler payante à terme. Mais il manque d'expérience dans le secteur. Soucieux d'obtenir de la matière première en abondance, il signe de ruineux traités de fournitures d'ocres. Quand il s'engage en effet à acheter des ocres brutes, il commet deux erreurs fatales : le prix - 30F/t - est deux fois supérieur au cours habituel le plus élevé ; d'autre part, il ne prévoit aucune condition lui permettant, en donnant une indemnité quelconque aux vendeurs, de résilier le marché. Dès qu'en 1837 les prix des ocres fabriquées s'effondrent, il craint de ne pouvoir honorer ses engagements et préfère cesser toutes ses opérations. Son déficit est alors presque nul. Mais par affolement, il prend la fuite avant la déclaration de faillite, et la justice ordonne son dépôt à la maison d'arrêt pour dettes. Par la suite, au lieu d'examiner sa position dans tous les détails, de s'ouvrir avec confiance à quelques-uns de ses créanciers, il n'accepte pas les propositions qui lui sont faites le jour même de la déclaration de faillite ([2819]), et laisse la procédure judiciaire suivre son cours, ce qui entraîne des pertes énormes sur la vente forcée de tout l'actif ([2820]).

([2813]) M. de Riffardeau ne vend son ocre à Nantes que 88# la tonne en moyenne (28# le poinçon de 318 kg). Ibid.

([2814]) Rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1833 (A.D.Y., 6M1/2).

([2815]) Ce chiffre est cohérent avec la déclaration de Legueux citée dans le mémoire Piétresson (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre), qui estime que la maison Roblot peut faire 25 000F de bénéfices par an. En effet, une telle somme suppose une production de l'ordre de 180 tonnes pour une production totale de l'Auxerrois de 1 000 tonnes. Ces chiffres sont très vraisemblables : Parquin doit produire un peu plus, Legueux et de Champeaux un peu moins.

([2816]) Adjudication (Me Barrey, 13-20 octobre 1839).

([2817]) Mémoire Piétresson (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre).

([2818]) Ibid.

([2819]) On lui propose alors de le remettre à la tête des ses affaires en lui faisant offrir une somme de 100 à 150 000F sous le simple cautionnement de sa famille.

([2820]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

De même, le 22 octobre 1838, lorsqu'il arrête son compte avec Jean Mouton, Garet commet deux erreurs importantes, puis se fait condamner à lui verser une « *somme considérable* » ([2821]).

2) LES GAGNANTS

En revanche, ceux qui réussissent sont d'abord des "*âmes bien nées*", rompus aux méthodes commerciales par leur formation familiale (les frères Parquin) ou professionnelle (Legueux), ou animés par un esprit d'entreprise fort et une activité bouillonnante (Zagorowski). Ils ont sans doute suivi quelques études et jouissent d'une assez large culture générale. D'autres sont sortis du rang, grâce à leur travail et à leur intelligence, sachant saisir les opportunités : Meunier, Sonnet et Lechiche. Leur culture livresque est limitée (Meunier est même analphabète), mais leur curiosité est vive et leur capacité de compréhension grande.

C) 1846-1847

Dans le travail de l'ocre, les innovateurs savent anticiper et condamnent d'autres à la ruine.

1) LES INNOVATEURS

Vers 1834-1835, Germain Legueux a l'idée, le premier, de fabriquer des ocres lavées et, après plusieurs essais, établit en 1836 un lavage sur une grande échelle ([2822]). Les ocres deviennent ainsi le second pigment employé dans les peintures après la céruse.

De même, à la fin de 1846, les quatre plus gros producteurs d'ocre, sous l'impulsion décisive de Zagorowski, s'associent pour fabriquer en commun des ocres dans une nouvelle usine à Auxerre. Ils opèrent ainsi **une double révolution, quantitative et qualitative**. Grâce à d'importantes économies d'échelle, les ocres très bon marché conquièrent le marché mondial, et remettent en cause la structure dispersée de la production. Les produits obtenus sont mieux broyés et tamisés, à la fois grâce à l'amélioration du matériel et à celle de son utilisation. Les deux innovations se combinent pour offrir à la clientèle une gamme étendue de produits jusqu'alors inconnus et expliquent la réussite commerciale.

2) LES PERDANTS

La répercussion sur les prix de vente de la réduction des prix de revient provoque la ruine des petits restés fidèles aux méthodes traditionnelles. Séverin Coulon le comprend bien : « *Voyant que les moyens qui avaient servi jusqu'alors étaient restés infructueux*, [les monopoleurs] *en ont avisé un dernier qui évidemment devait avoir des résultats : ils ont mis les ocres à 40% au-dessous du prix de revient ; dès lors, il n'y eut plus de ventes possibles, pour quiconque ne veut pas s'exposer, et nous nous vîmes avec 12 à 15 000 francs de marchandises sur les bras, desquelles nous ne pûmes tirer parti. On ne vendait pas. Il a fallu congédier ouvriers et artisans et se résigner à l'espoir d'un meilleur avenir...* » ([2823]) Les gros fabricants ne cherchent pas à s'opposer « *à l'abaissement normal des prix de vente correspondant au progrès de la fabrication et à la diminution des prix de revient* » ([2824]).

D) 1880-1887

Les industriels sont presque tous des hommes de qualité : Piat est « *intelligent* », Heurtebise « *intelligent et laborieux* », Crépain fils « *sérieux et laborieux* », Guilliet « *intelligent et travailleur* » ([2825]). Mais le résultat de leur action est

---

([2821]) Pour le sieur Hubert Jean Garet, de Leugny, contre le sieur Jean Mouton, de Diges (Fonds Lorrin L.45 p.153, B.M. d'Auxerre).

([2822]) Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ocres de Bourgogne », *opus cité*, p.448.

([2823]) Coulon ajoute : « *Il est une chose certaine, c'est que si toutes les personnes que je viens de citer avaient pu librement se livrer à la fabrication des ocres, toutes en fabriqueraient encore aujourd'hui ; toutes en tireraient avantageusement parti ; et quelques centaines d'ouvriers maintenant oisifs et sans ouvrage seraient occupés dans les ateliers et nous verrions fleurir notre localité en exploitant les richesses qu'elle possède* » (A.N., C.939).

([2824]) Daviet (Jean-Pierre), *La Compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Thèse, octobre 1983, p.778.

([2825]) Rapports du directeur de la succursale de la Banque de France (archives de la Banque de France). Respectivement 23 novembre-2 décembre 1911, 4 décembre 1878 et des 12-15 avril 1880, 21 mars-2 avril 1910, 11-22 octobre 1882.

inégal : Heurtebise et Bernard font faillite, les gros ocriers maintiennent l'acquis, Chambard fils, Renard, Crépain, Piat & Fougerol se développent modérément, Guilliet connaît un succès international.

1) LES ÉCHECS RETENTISSANTS

a) Heurtebise

En raison de l'insuffisance de l'apport social ([2826]), Heurtebise fait fonctionner sa société pendant quelques mois à l'aide d'expédients ([2827]), obtient des ouvertures de crédit chez des banquiers pour des sommes importantes grâce à des garanties sur des sommes dues à la société. Il passe des accords avec Pierre Samain, inventeur d'un compteur à eau et d'un appareil servant aux ascenseurs, mais ne peut pas l'empêcher de faire saisir les ascenseurs pour contrefaçon de brevets (ce qui paralyse l'activité) et de faire condamner la société au prix de longs et coûteux procès. Simple directeur des travaux après sa démission forcée de son poste d'administrateur, il est "*remercié*" définitivement en septembre 1885 pour la poursuite de ses "*errements*".

b) Bernard

Chez Bernard-Perriquet & Hattier, la comptabilité était tenue de manière à faire croire que la société était dans un état prospère ; des clients n'étant pas débités, les inventaires étaient inexacts ; des bois du Caucase qui auraient dû arriver propres à être livrés au commerce se sont piqués et ont été mis hors d'usage et invendables. Hattier reconnaît qu'il n'est pas assez « *ferré en comptabilité* » et Bernard qu'il a eu tort de ne pas la tenir comme il le fallait ([2828]).

2) LE MAINTIEN DE L'ACQUIS : LES OCRIERS

À la fin du XIXe siècle, la croissance exige un effort de mécanisation et de modernisation des installations réductrices des coûts et économes de main-d'œuvre. La *Société des Ocres de France* hérite d'un ensemble industriel est assez disparate : l'exploitation technique reste divisée en deux sections (l'une pour la Bourgogne et Saint-Pompon, l'autre pour le Vaucluse), avec à leur tête un directeur ayant, sur le plan de la technique, une autonomie à peu près complète.

La diminution des frais d'exploitation et de fabrication est recherchée par **une diminution des frais généraux et par réorganisation complète de la production** : seules sont maintenues en activité les usines les mieux placées et les mieux conçues. De 1901 à août-septembre 1902, les usines Judas ([2829]) et de Preuilly à Auxerre et celle de Toucy sont définitivement fermées ([2830]). La production est d'abord centralisée dans deux usines : l'usine Lechiche de Sauilly (Diges), et l'usine Parquin & Cie de Brichoux (Auxerre). Si la première n'est pas modifiée, la seconde est complètement transformée : on y construit un atelier de menuiserie, un hangar, un bâtiment de lavage, quatre grands

---

([2826]) Dans la séance du 4 janvier 1886, l'assemblée générale constate : « *Les apports de M. Heurtebise étaient grevés et sont toujours grevés d'hypothèques (environ 150 000 francs)* [...]. *M. Heurtebise n'a jamais mis en possession la société de certains meubles et outillage inscrits dans les inventaires* » [dépôt de publications à Auxerre de la dissolution et de la mise en liquidation de la société des ascenseurs (Me Hattier, 3 mars 1886)].

([2827]) Complaisants, les administrateurs imaginent de distribuer les 23 octobre 1882 et 28 mars 1883 des dividendes afin d'inspirer confiance au public et de le conduire à souscrire une augmentation de capital de 500 000 francs par l'émission le 9 mai 1883 de 1 000 actions de 500 francs l'une. Le 9 juin 1883, M. Heurtebise annonce au conseil que l'augmentation est souscrite par cinq actionnaires. En fait, deux souscripteurs ont seulement versé 31 250 francs, ce qui conduit la société à contracter quelques mois après de nouveaux emprunts en déléguant le prix d'ascenseurs en construction. Le notaire Hattier fait même plusieurs actes qui doivent produire 200 000 francs. Ce chiffre n'est pas atteint. Ibid.

([2828]) « L'affaire Paul Emile Hattier », *La Bourgogne* d'août à décembre 1888.

([2829]) L'usine Petit Judas est louée par bail à partir du 1er octobre 1909 à la *Manufacture Spéciale de Couleurs de Bourgogne*. Après la dissolution de cette société un an plus tard, la bail est cédé à M. Henry Saint-Père à compter du 1er avril 1912. Les bâtiments sont vendus le 12 mai 1921 pour 35 000F à Henri Maxime Hamelin, qui a racheté le fonds de commerce Saint-Père le 12 avril 1919. Quant à l'usine Grand Judas, elle est vendue le 7 août 1925 pour 75 000F à la société Lille-Bonnières & Colombes, qui la rétrocède plus tard à la Ville d'Auxerre (voir actes Me Devos, 2 octobre 1941, et Me Baranger, 10 septembre 1958).

([2830]) Une partie de leur matériel est démonté, transporté à Apt par le train et remonté par la société Piat & Fougerol [grand livre et journal de la société Piat & Fourgerol]. Le reste est vendu : c'est le cas de deux anciennes machines à vapeur en 1909 (4 250F).

bassins de lavage jaune avec pompes et barboteurs, et des séchoirs. L'année suivante on y reconstruit l'atelier d'ocre jaune et on y change moteurs et broyeurs ([2831]). L'usine des Vernes (Pourrain), d'abord fermée, est réouverte peu après.

Dès 1904, la marche des affaires est jugée satisfaisante. Les investissements en Bourgogne sont réduits : un nouveau hangar à Auxerre en 1908 pour 759,25F, un moteur et un ventilateur en 1908 pour l'exploitation du puits des Poulets, à Parly (1 675,80F). En 1912, l'installation d'une fabrique de douelles d'emballage destinée à pallier la crise de la tonnellerie doit se faire « *à peu de frais et avec une partie du matériel existant* » ([2832]).

Les **gains de productivité** permettent de réduire les prix de vente : pour Adrien Bénard, cette réduction dépasse dès 1902 la moitié pour quelques sortes, et les deux-tiers même pour les autres ([2833]). Ces chiffres sont exagérés : en 1901, les prix de revient sont à la tonne de 86,05F en Bourgogne, et de 76F dans le Vaucluse. Toutefois, les administrateurs estiment dès 1906 que les prix de revient ont baissé dans de notables proportions ([2834]).

Gustave **Parquin** et Georges **Lechiche** organisent le marché entre producteurs pour éviter l'abaissement des prix de vente. Contrairement à Edme Cottin, soixante-dix ans plus tôt, ils ne se contentent pas de créer, avec la *Société des Ocres de France*, un simple comptoir, mais une vraie société intégrée ([2835]). Il se rendent sans doute compte que la nature même de l'industrialisation change, que la croissance repose dorénavant sur un effort accru d'investissement. Mais ils **n'imaginent pas que l'avenir de l'activité ocrière se joue davantage dans les laboratoires allemands ou américains** qu'à Apt ou à Roussillon, **que l'influence de la science sur les techniques a commencé à s'exercer d'une façon assez générale et continue** depuis 1860 ([2836]). Hormis Abel Gauchery, ils ne sont pas entourés d'ingénieurs, de techniciens, de savants, qui n'auraient pas leur place dans une activité qui reste fruste. Fidèles à une structure familiale et non "*technocratique*", ils ne peuvent profiter du rôle de la méritocratie des Ecoles, qui ne peut donc pas jouer comme ailleurs un rôle de plus en plus important. Mais ils ne portent pas toute la responsabilité de l'échec final : les vrais responsables sont **leurs pères**, qui, contrairement à ceux de la génération précédente, **n'ont pas su "*anticiper*"** en envisageant la diversification de la production vers la teinte artificielle des terres à ocre dès les années 1870, soixante-dix ans avant les propositions de Joseph IV Lechiche. Il y eut bien enrichissement et accumulation du capital, mais **pas rationalisation des techniques**, qui exigeait un bagage scientifique. C'est que les patrons « *ont toujours été tiraillés entre les valeurs de croissance et d'innovation, et les valeurs de conservation et de rente* » ([2837]). Antoine Parquin et Joseph Zagorowski ont été plus sensibles aux premières, Léon Parquin et Abel Gauchery aux secondes. Sans être incompétents ni malthusiens, les membres de cette deuxième génération ne savent plus être « *la pure incarnation de l'entrepreneur innovateur schumpétérien* » ([2838]). Il est vrai qu'ils ont quelques excuses : ils imitent le comportement de la plupart des entrepreneurs français de leur temps. La constellation de facteurs qui les guide est en effet très différente de celle de l'Allemagne ou des Etats-Unis : ici, longtemps l'abondance relative de la main-d'œuvre et la rareté du capital et des matières premières n'ont pas poussé au « *biais technologique* », qui explique l'avance américaine. À la différence de l'Allemagne, **l'intensification capitalistique ne s'est pas imposée**. C'est que

---

([2831]) D'après les matrices cadastrales de la commune d'Auxerre (A.D.Y., série 3P3).

([2832]) Dans le Vaucluse, en mai 1902, entre en production la nouvelle usine des Beaumes, à Apt. Les installations sont par la suite agrandies et complétées : usines (1901, 1906), lavages (1902 et 1905), hangars (1902, 1905, 1907, 1908, 1912), bureau à Apt (1910). En 1907 est achetée en viager l'usine de la gare à Apt. L'outillage est légèrement perfectionné avec la construction d'un manège avec son aspirateur aux Beaumes en 1908 (4 614,25F), l'achat de voies Decauville (1 150F) en 1910, d'un moteur et d'une locomobile au communal des Vernets en 1912. En 1913 un plan d'ensemble prévoit l'engagement d'un ingénieur éprouvé à Apt et l'installation à l'usine de la gare de quatre manèges mus électriquement au rendement meilleur et moins aléatoire. L'exploitation et les lavages de Roussillon doivent continuer à fonctionner comme usine de secours. Une provision de 50 000F pour travaux neufs est votée. En 1914, les travaux sont engagés [comptes-rendus des assemblées générales de la *S.O.F.* (archives Lechiche)].

([2833]) Bénard (A.), *opus cité*, p.1.

([2834]) D'après les comptes-rendus des assemblées générales de la *S.O.F.* (archives Lechiche).

([2835]) Houssiaux (J.) : « *Avant 1914, les ententes d'industrie étaient exceptionnelles, bien que les entreprises pour des raisons et des durées diverses aient parfois créé des comptoirs.* » [Cité par Caron (François), *Histoire économique de la France, Le XIXe siècle*, A. Colin, Paris 1981, p.151].

([2836]) Daumas (Maurice), « Introduction », *Histoire générale des techniques, tome 3 : l'expansion du machinisme, 1725-40 - 1850-1860*, P.U.F., Paris.

([2837]) Bouvier (Jean), « Libres propos autour d'une démarche révisionniste », *Le capitalisme français, 19e-20e siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, sous le direction de Patrick Fridenson et André Straus, Fayard, Paris 1987, p. 22.

([2838]) Caron (F.), « La dynamique des modèles techniques français et allemands », *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Internationales Kolloquium herausgegeben für das Deutsche Historische Institut Paris, von Yves Cohen und Klaus Manfrass, C.H. Beck, München 1990, p.36.

les dynamiques sont différentes, « *aussi bien dans le domaine de la croissance économique, que dans ceux des systèmes institutionnels et des pratiques culturelles* » ([2839]), et que l'émergence du nouveau système technique ne s'est pas faite d'un seul coup. Comme l'écrivent Beltran et Griset, « *le "nouveau" ne l'emporte pas subitement sur l'"ancien"* [...]. *Le pragmatisme, le principe du résultat au moindre coût à un moment donné permet à des techniques "intermédiaires" de connaître encore des jours heureux.* » Mais n'était-il déjà pas trop tard ? L'industrie chimique française, dont les premiers développements s'étaient appuyés sur les découvertes des savants français du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle, était déjà distancée par sa rivale allemande.

3) LES SUCCÈS MODÉRÉS

a) Chambard

La fabrication est soignée. Une fois débités en plateaux, blocs pour moyeux, rais, jantes et membrures principales de véhicules, les bois sont disposés dans de très beaux hangars et par catégories, en piles rectangulaires. Sur leur face sont soigneusement inscrites les dates de coupes et les points de départ de dessication. Les bois de charronnage ne doivent pas se déformer, ni se fracturer ([2840]). Les tours à essieux sont ainsi très convenablement agencés et disposés pour arriver à une exactitude rigoureuse dans le centrage ([2841]). La **qualité** des véhicules de gros charronnage est telle que des chariots construits pour porter douze tonnes portent en réalité un chargement de blocs de pierre de dix-huit tonnes. Certains sont livrés pour la construction des canaux de Suez et de Panama, aux sucreries des Antilles, à des clients situés au Pérou ([2842]).

b) Renard et Crépain

Si la réputation des charrues Baillot ne dépasse pas la région, celle de son successeur Renard s'étend à tous les vignobles de la Bourgogne, du Mâconnais, du Beaujolais, du Rhône, de la Champagne.... En effet, Renard entreprend le premier en France la fabrication des charrues polysocs, importées jusqu'alors d'Allemagne ([2843]). Quant à Léopold Crépain, en 1908, ses créances sur l'Afrique du Nord (44,5%) dépassent celles de l'Yonne (20,7%) et du reste de la France (34,8%) ([2844]). Renard réussit aussi à percer au Maroc et en Algérie ([2845]).

c) Piat & Fougerol

- des activités très diversifiées

De 1898 à 1903, la volume total des affaires ([2846]) - 590 600 francs par an pour un millier de clients - se compose de quatre groupes d'activités :

L'**équipement de moulins** représente l'activité principale, grâce au succès de certains appareils, notamment les broyeurs-extracteurs automatiques. Chaque année, dans un rayon de 300 kilomètres autour d'Auxerre, 20 à 35 moulins sont équipés de transmissions, appareils magnétiques, boisseaux à blé propre, élévateurs à chaînes et à godets, cribleurs, broyeurs-extracteurs, convertisseurs, plansichters, chambres et râteaux à farine.... Des équipes de monteurs se rendent sur place pour installer le tout, quitte à y rester plusieurs semaines.

Par ailleurs, pour les moulins déjà équipés, sont fabriquées puis expédiées par colis postal des pièces de rechange dans une trentaine de départements français. Des équipes de mécaniciens se rendent aussi sur place pour

---

([2839]) Id., p.25.

([2840]) A l'Exposition Universelle de 1878, certains remarquent : « *Ce ne sont pas des travaux de charronnage, c'est de l'ébénisterie : le fini de l'ouvrage et la solidité des assemblages font de simples roues de véritables chefs d'œuvre* » [Berthelot (L.), art. cité].

([2841]) « *Les moyeux sont momentanément placés dans une étuve qui ramollit le bois et lui donne une élasticité telle que les joints d'assemblage sont à peine visibles et que rais et moyeux font absolument corps* » [Desmaisons (Louis), art. cité, t.40 (1886), p.161-175].

([2842]) Ibid.

([2843]) Article « Abel Renard, à Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.37.

([2844]) Inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908).

([2845]) Pour une partie des 3 500 instruments par an, tant en charrues vigneronnes qu'en charrues polysocs (« Abel Renard, à Auxerre », opus cité, p.37).

([2846]) Ibid.

effectuer réparations et entretien. Le recannelage des cylindres est très rapide grâce à une machine spéciale conçue par Jean Fougerol et portant dix outils, au lieu de deux. La cannelure est profonde et régulière, le rendement élevé mais le temps de réglage assez long. Par ailleurs, une cannelure spéciale, dite "*à grand travail*", permet d'obtenir des sons larges, une grande production de semoules avec une force relativement faible, même en trois passages.

Le **dragage des rivières** est en importance la deuxième activité. Pour le compte de particuliers ou surtout pour celui de l'administration des Ponts-et-Chaussées, les dragues "*L'Yonne*" et "*Baleine*" effectuent divers épuisements dans le canal du Nivernais et dans la rivière Yonne entre Clamecy et Conflans-sur-Seine. Aux dragages ordinaires s'opposent le déroctage, l'arrachage des gros troncs de saule, de pieux ou de débris de roche. Sables, cailloux, gravier sont livrés à des marchands de matériaux de construction ou à des entrepreneurs de travaux publics du département (Laroche, Joigny, Sens) ou de la Région Parisienne (Fontainebleau, Avon, Paris). Aux travaux d'entretien conclus avec l'administration pour plusieurs années s'ajoutent les travaux par lots et ceux en régie. Parfois il faut creuser un port, approfondir ou élargir le chenal, niveler, étaler, consolider les berges au moyen de pieux ou de fascines. Il arrive aussi que plusieurs margotats soient loués à un entrepreneur pour battre les pieux, servir de magasin à chaux, agencer une charpente, jonctionner les panneaux d'un caisson.... Les ateliers participent à ces travaux d'aménagement en fournissant chênes et fers pour les vantaux des portes des écluses ou des fontes pour les plates-bandes de buse, en louant des pompes, en construisant un bateau toueur actionné par un moteur à pétrole....

La **fabrication de machines diverses** est la troisième activité. La production de moteurs est variée et limitée à quelques unités : roues à augets, turbines, machines à vapeur, le plus souvent locomobiles ou demi-fixes, moteurs à explosion, à pétrole ou à gaz pauvre, le plus souvent en deux pièces, dont la puissance varie entre 3 CV et 10 CV. Aux agriculteurs sont proposés des presses hydrauliques et pompes, aux Pont-et-Chaussées et aux groupements de communes des rouleaux compresseurs et aux industriels appareils de levage, scies circulaires et à ruban, machines spéciales faites à la demande soit sur dessins soit après études de l'entreprise. Aux entreprises d'ocre sont proposés du matériel d'extraction et du matériel de transformation. Les débuts de l'automobile s'avèrent prometteurs. Quatre ou cinq véhicules sortent des ateliers.

Le **travail à façon** représente le reste de l'activité. En dehors des productions intégrées, la fonderie travaille surtout pour des artisans locaux, les services vicinaux. Les ateliers de mécanique ont également pour clients ces artisans mais aussi les principales industries locales ou régionales : ocreries, cimenteries, carrières, menuisiers, charpentiers, entrepreneurs de sciage, agriculteurs, entrepreneurs de travaux publics, petits industriels. Certains louent une locomobile, des grues, pompes, wagons, croisements de rails, brouettes..., parfois avec un mécanicien ([2847]). Le plus souvent, les ouvriers fabriquent à la demande pignons, pistons, roues d'engrenage ou d'angle, volants, essieux, poulies.... L'activité intense exige des moyens de transport appropriés : coke et fonte sont livrés par wagon, le reste le plus souvent par la route. Voitures et chevaux, estimés à 5 000 francs en 1917, n'arrêtent pas d'aller et venir sous la conduite du charretier. Dans l'écurie, les animaux ont besoin d'avoine, de sainfoin, de luzerne.. Un vétérinaire vient de temps en temps examiner les chevaux. L'activité industrielle se double d'une activité agricole ([2848]).

- une aire de vente assez étendue

De mai 1898 à avril 1909, l'entreprise n'exporte directement qu'1% de sa production : un palier graisseur automatique en Espagne (Galicie), un soufflet de forge pour la soeur supérieure de la *Grande Miséricorde* à Beyrouth (Syrie), une machine spéciale pour la Grande-Bretagne, du matériel de fonderie pour une entreprise de Turin

---

([2847]) En avril 1901, la ville d'Auxerre utilise pendant deux jours et demi un rouleau compresseur et deux chevaux pour rouler la place de la préfecture et celle de la bibliothèque. Près d'un an plus tard, elle fait de même pour cylindrer la place Saint-Amâtre. En octobre 1901, le département de l'Yonne loue les services de deux chevaux pendant quatre heures pour transporter la machine à désinfecter du magasin de l'administration à l'asile d'aliénés puis pour la ramener. Un menuisier d'Auxerre, un certain Pauchet, n'hésite pas à venir chercher un bout de hêtre et à le faire raboter pendant vingt minutes ; un certain Darlot, de Perrigny, fait fileter un mètre de fer pour réparer le mécanisme de son pressoir. Gruer aîné, fondeur de cuivre de la rue Bourneil, à Auxerre, vient récupérer les tournures de vieux bronze ramassés dans les ateliers. Un lieutenant du 4ème de ligne vient régulièrement faire exécuter toute une série de travaux sur sa voiture. D'autres particuliers viennent faire charger leurs accumulateurs ou acheter de l'eau acidulée. Même Piat fait repiquer la moitié d'un garde-crottes de son automobile et fait faire une capote en toile de cuir jaune pour une voiture d'enfant.

([2848]) Il faut acheter graines et semences, faire les semailles, la fenaison, la moisson et les vendanges. Dans les vignes des Boivins, des Migraines, de Saint-Georges, un certain Moutard est chargé tout le long de l'année d'effectuer divers travaux qui ont pour noms défonçage, plantage, taillage, greffage, fumage, traitement au sulfate de cuivre ou au soufre sublimé.... Un tonnelier vient de temps en temps réparer les feuillettes.

(Italie) ([2849]). Mais, sans compter quatre appareils de meunerie expédiés en Algérie, les ventes en France se dispersent sur cinquante-trois départements : elles dépassent 20 000 francs dans 12 d'entre eux et même 100 000 francs dans 7 (cf. document 133).

Avec 28% du total, l'Yonne arrive très largement en tête, car les activités y sont très diverses : produits propres, travaux à la demande pour les entreprises locales, l'administration des Ponts-et-Chaussées, la Compagnie de Navigation H.P.L.M., Compagnie du Touage de l'Yonne..., réparations des dragues "*Baleine*", "*Yonne*" et "*Sainte-Colombe*"...

Dans la Nièvre - 12,5% du total - sont vendus surtout des produits propres. Dans les régions de Clamecy et de Corbigny, traditionnellement très liées à l'Auxerrois, le travail à façon est également important. Dans la Côte d'Or et la Saône-et-Loire, les activités sont plutôt irrégulières : réparations pour la société Bouhey de Montzeron, machines spéciales pour la Capsulerie Moderne de Dijon, matériel de travaux publics pour un entrepreneur de Mâcon, matériel de manutention pour la compagnie des mines de Blanzy, matériel de fonderie pour une entreprise de Chalon-sur-Saône. Dans les départements du Centre - Ouest (Loiret, Cher, Allier, Creuse) et ceux situés au nord de Paris (Oise, Somme), les ventes sont concentrées dans l'équipement de moulins : roues, turbines, transmissions, appareils de meunerie. Il en est de même, dans une moindre mesure, en Normandie, en Bretagne, dans le Poitou...

Dans la Région parisienne - près de 8% des ventes - les clients sont non seulement des meuniers mais aussi des entrepreneurs de travaux publics et de grands industriels (Compagnie des Produits Chimiques de la Seine, à Aubervilliers, Compagnie Babcock & Wilcox, à Paris...). Dans le reste de la France, les ventes sont faibles et irrégulières : rouleaux compresseurs et tonneaux d'arrosage sont expédiés dans le midi méditerranéen, le sud-ouest et surtout la Haute-Marne ; matériel d'ocrerie dans le Vaucluse, à Apt ; matériel de manutention à Prades, dans les Pyrénées-Orientales (Société des mines de Fer de Fillols), à Alès, dans le Gard, à Corbehem, dans le Pas de Calais, à Soissons, dans l'Aisne...

4) UNE RÉUSSITE EXCEPTIONNELLE : GUILLIET

Guilliet s'intéresse surtout à la technique : « *Ses ateliers* [sont] *tout pour lui* » ([2850]). Ses qualités de gestionnaire sont médiocres, et il multiplie les mécomptes. En 1845, il achète un fonds de marchandises pour 8 000F « *en bloc et sans expertise* ». Le lendemain, l'inventaire révèle un chiffre bien inférieur ([2851]). En 1862, il se brouille avec son associé Mercier, qui lui réclame le paiement de 3 000-4 000F et provoque la dissolution de l'association. Il ne peut empêcher ce dernier de racheter le tout, d'être chargé de la liquidation et de faire constater un déficit de 59 000F. Il est condamné en 1873 au terme d'un long procès à remettre 10 000F, non compris son apport de 20 000F ([2852]). En 1863, lorsqu'il signe un traité pour quinze ans avec le gérant de l'association des menuisiers en fauteuils de Paris, il oublie que son brevet est tombé dans le domaine public, « *attendu que la taxe* [a] *été payée vingt-quatre heures trop tard* », et doit conclure un arrangement avec son nouvel associé ([2853]). Deux ans plus tard, il perd 9 000F dans son association avec le sieur Harbé, qui vient de faire une faillite de plusieurs millions de francs ([2854]). Il se fait prendre au piège dans son association avec le sieur Voisine qui enregistre une perte de 65 000F ([2855]).

Il doit donc miser sur l'excellence technologique permanente. Avec l'aide de ses quatre fils, **il perfectionne et diversifie les machines-outils**, toutes solides, précises, faciles à régler, automatiques et sûres. Les brillantes distinctions se multiplient. Pour satisfaire tous les types de clientèle, l'entreprise propose dès 1873 une machine

---

([2849]) Des relations existent avec un certain Menager à Valladolid et un palier graisseur automatique est envoyé à un certain Joaquim Teixeira en Galicie le 7 décembre 1901. Id.

([2850]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, G. Rouillé, 1885, p.11.

([2851]) Id., p.9.

([2852]) Id., p.13. Le jugement est rendu par le tribunal de commerce d'Auxerre le 19 juillet 1873 : Guilliet doit payer 9 959,93F : 1°) 4 262,43F, montant en principal de la condamnation prononcée au profit de M. Mercier ; 2°) 3 593F, moitié à la charge de M. Guilliet dans les créances qui seront considérées comme irrécouvrables dans celles à recevoir et attribuées en couverture à M. Mercier pour une somme de 7 186F ; 3°) 942,565F pour deux années échues le 31 octobre 1871 des sommes ci-dessus actuellement exigibles ; 4°) 1 265,85F pour la moitié à la charge de M. Guilliet dans le montant des dépens liquidés et du coût des minutes et grosse dudit jugement.

([2853]) Id., p.14.

([2854]) Id., p.15.

([2855]) Le terme de "*piège*" est utilisé par le syndic chargé de la liquidation de l'association (Id., p.19).

universelle, puis multiplie les modèles différents adaptés à chaque "*métier*" (450 modèles de machines). La création d'un bureau d'études en 1898 renforce la capacité innovatrice.

D'autre part, en 1886-1887, alors que l'Auxerrois est en pleine crise, les Guilliet construisent **une nouvelle usine** et intègrent toutes les activités : fonderie, énergie, production de visserie, démarreurs...

Ils se dotent ainsi d'**un réseau commercial intégré**. En 1913, les ventes (5,5 millions de francs) sont ainsi réparties : dépôt de Paris (y compris la "*grande exportation*") : 34% ; représentants de province : 38% ; quincailliers : 11% ; Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Suisse : 17% ([2856]) (cf. document 134). Le taux de pénétration est particulièrement fort dans la France industrialisée du Nord-Est : Région parisienne, Nord-Pas-de-Calais, Champagne, Lorraine, Alsace, Lyon, Grenoble (cf. document 135). Les autres points forts correspondent aux grandes villes (Marseille, Bordeaux) et à la Bretagne.

Plus encore que son père, **Georges Guilliet est bien un entrepreneur** : il possède à la fois les compétences du **marchand** et celles du **technicien**. Il ne se contente pas de contrôler le travail par les matières fournies et transformées, il contrôle le travail lui-même. La régulation collective est assurée par les « *overseers* », superviseurs ou contremaîtres, organisés selon des principes militaires, auxquels il délègue la conduite des opérations quotidiennes ([2857]). Sa gestion se limite à deux aspects : concevoir, acquérir et implanter des moyens de production ; assurer le respect de règles et de procédures strictes. C'est le rôle dévolu, et en général largement délégué, à la maîtrise, qui dispose d'une autorité pour embaucher, licencier, récompenser et punir. Reste à savoir si ce mode de relation hiérarchique fondé sur le respect d'une stricte discipline se révélera suffisant pour faire face à la complexité des systèmes de production de masse tels qu'ils vont apparaître à la fin du XIXe siècle, notamment aux Etats-Unis. Le contrôle du système de production assuré par le couple entrepreneur-contremaître est là-bas relayé par celui de multiples techniciens organisateurs des systèmes de production de masse.

On peut être surpris de constater que les échecs ne concernent pas que les gens du peuple, mais aussi un notaire ou un banquier férus de culture gréco-latine. Chez beaucoup, la gestion reste aventureuse, certains n'hésitant pas à engager toutes leurs disponibilités dans des opérations hasardeuses, dont le caractère spéculatif est presque toujours très accentué. Mais on reproche à certains de ne pas oser, à d'autres d'être trop entreprenants ! Le cas de **Zagorowski** fait la synthèse. Il doit sa réussite à sa volonté de créer très tôt une société des ocres commune ([2858]). Il prend sa décision à un moment très favorable, alors que l'expansion bat son plein (les années 1840), mais c'est la crise du milieu du siècle qui fait sa fortune : la nouvelle société est capable d'abaisser les prix et de conquérir le marché mondial, à un moment où les petits producteurs ne peuvent faire face. Après une telle réussite, il récidive avec un nouveau produit : le ciment. Les conditions semblent tout aussi favorables : le marché parisien est en plein essor avec la vague de constructions du Second Empire ; Auxerre est plus proche et mieux relié à la capitale que l'Avallonnais et aussi bien que la vallée de l'Armançon. En 1859, le bénéfice brut est estimé à un tiers du prix de vente pour le ciment de Vassy (15F) et de 41,7% pour celui d'Auxerre (16,74F) ([2859]). Pourtant c'est l'échec, comme l'atteste sa femme : « *Joseph est à Paris depuis huit jours, mais il n'a éprouvé que des contrariétés de ce voyage. Il courait* [...] *les bureaux.* [...] *Nous avons comme antagoniste un ingénieur très puissant qui ne veut que du ciment Gariel et évince toutes les autres usines.* [...] *Qu'il est difficile d'arriver à percer !* » ([2860]) Il est en effet en concurrence avec les ciments de Gariel à Vassy, mais aussi avec ceux de la vallée de l'Armançon. Il estime ces ciments de « *qualité* [...] *bien inférieure à celle du ciment de Pouilly* [mais qui] *se vendent à des prix très réduits et en quantités considérables* » ([2861]). À l'extrême fin de sa vie, il s'associe avec Prévost, d'Avallon ([2862]), mais

---

([2856]) Ibid.

([2857]) Tarondeau (Jean-Claude), « L'évolution de la gestion industrielle », *Les racines de l'entreprise*, *opus cité*, p.29-30.

([2858]) Zagorowski semble avoir joué dans cette affaire un rôle décisif. Dans une lettre qu'il envoie au préfet le 13 octobre 1851 pour obtenir sa naturalisation exceptionnelle, il écrit : « *La construction de cette fabrique n'a été faite que par mes soins et je puis dire, sans manquer à la vérité, que sans mes démarches et la persévérance à vaincre toutes les difficultés qui se sont présentées, mes associés ne l'auraient pas fait construire* » (A.D.Y., 7M6/2).

([2859]) Dossier d'indemnisation pour la mise en chômage de l'usine du 18 août au 17 novembre 1859 (A.D.Y., 3 Sa).

([2860]) Lettre de la femme Zagorowski en date à Auxerre du 27 juin 1863 (archives Bladier). Sa femme écrit aussi : « *Que faire quand on est engagé comme nous le sommes. Si nous n'avions que l'ocrerie ! Mais le ciment ! qui nous a tant mangé d'argent (près de 200 000 F y sont enfouis et personne n'en donnerait 100 000) qui ne suffiraient pas à payer tout ce que nous devons* » (16 décembre 1867).

([2861]) Zagorowski (J.), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *opus cité*, p.431.

([2862]) A l'Exposition universelle de Paris de 1878, Prévost expose un modèle de viaduc en moellon rustique et ciment [Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'exposition universelle de 1878 », *A.Y.*, 1879, p.217].

comprend sans doute que son produit va être balayé par le ciment Portland de Quillot Frères installés à Frangey en 1868. En effet, ce ciment artificiel, s'il a l'inconvénient d'être de prise lente, est « *plus beau de couleur, plus riche en ornement, plus facile à travailler, beaucoup moins gélif et infiniment plus hydraulique* » ([2863]). Il est surtout d'une composition normalisée, sur laquelle on peut compter ([2864]), et est plus résistant, sauf face à l'action désagrégeante de l'eau de mer ([2865]). Déjà en 1885, « *son emploi est devenu général* » et « *les ciments romains sont délaissés, même abandonnés* » ([2866]).

La gestion relève bien de l'attitude du joueur qui prend des **paris** !

([2863]) « L'usine de Frangey, par Lézinnes (Yonne), MM. Quillot Frères », *Les grandes usines de Turcan*, Revue périodique des Arts industriels, Description des usines françaises et étrangères, tome XVIII, 1885, p.3.

([2864]) Dans un ciment naturel, « *la proportion d'éléments nécessaires à la fabrication d'un bon ciment peut quelquefois manquer dans la roche employée, ce qui donne quelquefois des produits de qualités variables et pouvant tromper l'attente des constructeurs* » [Berthelot (L.), art. cité, p.217]. La qualité du Portland tient « *principalement à la perfection du mélange, à sa régularité et à la facilité d'en vérifier à chaque instant la composition* » [tract des frères Quillot daté de juin 1878 pour attirer l'attention du jury de l'Exposition universelle de Paris (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre)]. Ces derniers y obtiennent une médaille d'or.

([2865]) Mamy (Henry), ingénieur des Arts et Manufactures, « Les usines de ciments Millot & Cie », *Le Génie Civil*, tome XX, 12e année, n°8, fasc.498, 26 décembre 1891, p.125.

([2866]) Turcan, art. cité, p.3.

II : INDUSTRIE ET ÉVOLUTION SOCIALE

À leur mort, en dehors des 33 dont il n'a pas été possible de déterminer le montant des biens, les industriels se répartissent en quatre groupes : **34** (23,3%) **ne possèdent plus rien**, 38 (26%) possèdent moins de 25 000F, 35 (24%) possèdent de 30 000 à 60 000F et 39 (près de 22%) disposent de plus de 100 000F. **Dix-huit ont** même **plus de 400 000F** : un imprimeur (Albert Gallot), un tuilier (Duranton), un scieur (Mercier), deux fabricants de roues (Chambard fils, Commergnat), cinq ocriers (Léon et Gustave Parquin, Gauchery, Sonnet et Lechiche), neuf mécaniciens (Muzey, Piat, Fougerol, Guilliet père et fils). La part des plus riches est forte dans le travail de l'ocre (34,9%) et la mécanique (50%), faible dans la tannerie (14,3%) et le textile (11,5%). En revanche celle des plus pauvres est presque aussi élevée dans le travail de l'ocre (27,9%) que dans le textile (30,8%).

L'enrichissement est incontestable : sur soixante-dix successions d'industriels analysées, la valeur moyenne du patrimoine brut passe de 42 300F de 1750 à 1835 à 121 395F de 1836 à 1875 et à 534 568F de 1876 à 1914 ([2867]). Pour Maurice Lévy-Leboyer, « *l'industrialisation n'a pas été, en France, l'occasion d'un profond renouvellement des élites économiques, les nouveaux industriels ressemblant de fort près aux anciens marchands-fabricants* ». On sait aussi d'après Harold Perkin que « *le mythe du self-made-man est un des instruments les plus puissants de propagande jamais développée par une classe pour se justifier et réduire les autres à son propre idéal* » ([2868]). Quel a été l'apport des « *fils de leurs œuvres* » aux élites économiques ? Le *self-made-man* est-il un type social très répandu ? Ou bien, comme à Rouen, n'y-a-t-il aucun raz-de-marée ? ([2869]).

A) LES ÉCHECS RAPIDES

1) PAUVRES ET RICHES

Les échecs frappent d'abord des hommes d'origine populaire. Certains travaillent sans prospérer : Baillot ([2870]) ou Fort fils ([2871]). D'autres retournent à leur activité d'origine avant d'être ruinés : Jean et Aubin Mouton ([2872]), Perdet et Gogois ([2873]), Fort père ([2874]). D'autres sont contraints à l'abandon à la suite d'une faillite

---

([2867]) Ces chiffres sont des approximations. La matière imposable s'accroît progressivement pendant la période : c'est seulement en 1850 qu'il est mis fin à la longue exemption de la rente française et que sont imposés fonds publics et actions des pays étrangers. D'où l'illusion possible d'un enrichissement qui traduirait une déclaration plus complète des biens [Chaline (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen, Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p.128 et p.139].

([2868]) Perkin (Harold), cité par Crouzet (François), *The first industrialists, The problem of origins*, Cambridge, Cambridge University press, 1985, p.138-139, p.42.

([2869]) Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.72.

([2870]) Son fonds de commerce vaut moins de 1 500F (vente s.s.p. du 1er avril 1901).

([2871]) A la liquidation de sa société, aucun emploi de fonds n'a pu être fait et aucun des associés n'est rentré dans sa mise sociale. L'actif net est de 66 658,51F (18 664F) [liquidation de la société A. Fort & Cie (Me Dartois, 29 juillet 1921)].

([2872]) La reconversion est beaucoup moins douloureuse pour le premier. A sa mort, Jean dispose de quelques biens : l'actif mobilier de la communauté s'élève à 20 126,02F. Après déduction des reprises de la veuve (7 465F) et celles du mari (8 081,35F), il tombe à 4 579,67. L'actif immobilier est un peu plus important : les conquêts sont de 8 726,25F (une maison et plus de 6 hectares de terre). Les biens propres de l'époux s'élèvent à 7 970,50F (près de 7 hectares de terre) [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1880)]. Chez Aubin, les dettes (2 460,90 F) équilibrent presque l'actif mobilier (2 668,10 F). Les immeubles n'atteignent pas 4 hectares [inventaire (Me Barrey, 25 août 1850)], que doivent se partager la veuve et les six enfants survivants [partage (Me Barrey, 6 avril, 12 et 18 mai 1872).

([2873]) Dissolution à l'amiable de la société [acte s.s.p. daté du 28 août 1871 (Me Piétresson, 17 décembre 1871)].

([2874]) Vente (Me Jeannequin, 3 juin 1901).

comme Marion ([2875]), d'une saisie comme Fièvre ([2876]) et Lepage ([2877]) ou d'une décision judiciaire comme Collinet ([2878]) ou administrative comme Bader ([2879]) ou les successeurs de Vve Jacquelin ([2880]).

([2875]) Tous ses biens sont vendus aux enchères publiques à partir d'octobre 1839. Son fils poursuit le métier de charron aux Gerbeaux (Moulins).

([2876]) Saisie du 12 décembre 1848. Tous les biens qu'il a achetés depuis 1840 et qu'il n'a pas encore payés sont vendus aux enchères pour plus de 24 400F [ventes (Me Métaierie, 27-28 novembre 1847 et 9 mars 1849 ; Me Tricot, 9 avril 1850)].

([2877]) Les biens sont saisis le 21 février 1889. Lepage doit vendre le café du Méridien (Me Dejust, 18 juillet 1881) et son fils deux maisons (Me Boisseau, 5 février 1886).

([2878]) La *Compagnie du gaz*, qui entend se réserver la fourniture de l'électricité à la ville, gagne le procès qu'elle a intenté à la ville (rapport de la succursale de la Banque de France des 22 février-4 mars 1898). Collinet installe une autre usine électrique en 1900 à Autun (rapport des 25 octobre-5 novembre 1901) et semble obtenir de bons résultats (rapport des 7-16 juillet 1902).

([2879]) Bader obtient le 8 mars 1855 l'autorisation d'installer une fabrique d'ocre, mais se la voit retirer le 23 septembre 1856, car il n'a pas fait les travaux exigés (A.D.Y., 5M 10/15). Il ne paie la patente de fabricant d'ocre à Auxerre qu'en 1855 (registre des patentes aux A.M. d'Auxerre).

([2880]) Le 23 octobre 1897, un arrêté préfectoral fait ainsi cesser l'activité de la fabrique de colle en prescrivant à la veuve Martin d'exécuter divers travaux de désinfection. La production reprend un peu en 1900 après l'annulation de l'arrêté préfectoral par le Conseil d'Etat.

Les industriels de l'Auxerrois de 1750 à 1914
d'après le montant de leur fortune nette à leur mort

	Textile	Tannerie	Ocre	Méca-nique	Autres	Total	
						Nombre	%
> 600 000F			5	8	5	17	9,5
100-500 000F	3	3	10	1	5	22	12,3
30-60 000F	1	9	8	1	16	35	19,6
10-25 000F	3	3	6	1	3	16	8,9
< 10 000F	11	4	2	4	1	22	12,3
Ruinés	8	2	12	3	9	34	19,0
Indéterminé	3	6	6	3	15	33	18,4
TOTAL	29	27	49	21	53	179	100,0

Des hommes d'origine plus aisée ne s'enrichissent pas comme Sautumier (2881), voire se ruinent : Bourasset (2882) et Garet (2883) dilapident les biens de leur femme ; les frères Coulon vendent une partie de leurs biens (2884) ; G.D. Voguet et Coullon sont saisis (2885), Roblot et Pradier & Perrin mis en faillite (2886).

Mais l'échec touche aussi les hommes riches. Lesseré ne reste pas longtemps directeur de la filature de coton d'Auxerre, qui vivote à partir du début des années 1770 (2887), et, s'il continue à faire fabriquer quelques étoffes à l'Hôtel-Dieu, il n'a plus par la suite qu'une activité commerciale (2888) : l'industrie auxerroise n'est pas compétitive (2889). Trocquet doit abandonner tous ses biens pour payer les 276 000 livres qu'il doit, et a besoin d'un

(2881) Les meubles de communauté sont estimés à 9 630F [déclaration de mutation par décès du 12 janvier 1857 (A.D.Y., 3Q 7597)].

(2882) « *On vient même de chercher à obtenir le cautionnement des dettes de son mari jusqu'à concurrence de 50 000F pour achever sa ruine* » [liquidation Bourasset-Poullain à la requête au président du tribunal civil de première instance d'Auxerre du 10 février 1834 (Me Poullain, 30 avril 1834)].

(2883) En 1853, la communauté Garet-Petit ne dispose plus que d'un actif de 61 000F, alors que les reprises de la veuve dépassent les 192 000F [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9346)]. Il est vrai que la fille a été dotée d'une somme de 48 500F lors de son mariage avec le notaire Tricot (Me Merlin, 23 novembre 1840).

(2884) Notamment la maison (6 200F) et le moulin familial de Crain (32 000F) [vente, Me Barrey, 15 juillet 1849]. Séverin doit en plus souscrire une obligation de 13 000F et Nicolas liquider son domaine du Bois-de-Bèze (22 000F). Chez Séverin, l'actif brut de la communauté en 1871 dépasse 63 500F, mais celui de la succession (reprises exclues) n'est que de 13 180F [inventaire après décès (Me Théroude, 7 février 1872) ; déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 7319 et 3Q 9359).

(2885) Saisies immobilières respectivement du 9 novembre 1821 (A.D.Y., 4Q 6/43) et du 21 septembre 1867 (A.D.Y., 4Q 75/40).

(2886) La faillite est prononcée pour le premier le 13 janvier 1831 [mémoires de la faillite Roblot (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre)] et pour le second le 29 juin 1878 [scellés (A.D.Y., 4U 398)]. Les difficultés financières ont obligé Pradier & Perrin à souscrire une obligation de 40 000F le 28 août 1871, après une condamnation le 30 juillet 1870 par le tribunal de commerce d'Auxerre à payer 1 369,65F.

(2887) Dès 1770, les Etats de Bourgogne ne versent plus leur subvention au Bureau de l'Aumône générale en raison de l'absence de relevés détaillés des effectifs employés. Le 20 décembre 1773, ils déboutent ses administrateurs de leur demande d'une somme de 1 800 # [correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., liasses C 3718-3 719)].

(2888) Réussissant assez bien dans son activité d'origine, il laisse à sa mort 132 970F [déclaration de mutation par décès en l'an VIII (A.D.Y., 3Q 1266)]. Son fils, Claude Henri (1773-1855?), lui succède le 7 vendémiaire an VI (21 septembre 1797), épouse Marie Laurence Maure, fille de Nicolas Maure et de Marie Thérèse Salomon. Il est plus tard juge au tribunal de commerce, président de ce tribunal en 1822-1823 et en 1830-1831.

(2889) La situation se serait de toute façon aggravée après la signature du traité de 1786 avec la Grande-Bretagne qui abaisse les tarifs douaniers. Il est vrai qu'elle aurait pu s'améliorer après la dénonciation du traité en 1793 et l'adoption de mesures protectionnistes visant à réserver le

sauf-conduit pour échapper à la prison ! ([2890]) Monnot et sans doute Dautrive font faillite ([2891]), Challe et Jouannin sont saisis ([2892]).

2) SECTEURS DIFFICILES ET PORTEURS

L'échec de Trocquet tient non seulement à d'importantes pertes spéculatives, mais aussi à sa stratégie industrielle ([2893]), qui le prive des marchés lointains et l'oblige à se concentrer sur les produits ordinaires et au marché exclusivement local. Celui de Lesséré est dû au caractère périphérique et à l'essoufflement du *Verlagssystem*.

L'ascension sociale des industriels de l'Auxerrois de 1750 à 1914

	Origine modeste		Origine moyenne		Origine aisée		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
UNE GÉNÉRATION								
Echecs	10	10,4	10	17,9	7	25,9	27	15,1
Stagnation	4	4,2	2	3,6	1	3,7	7	3,9
Succès modérés	4	4,2	4	7,1	4	14,8	12	6,7
PLUS D'UNE GÉNÉRATION								
Stagnation, puis recul	13	13,5	0	0,0	0	0,0	13	7,3
Lente ascension	24	25,0	7	12,5	5	18,6	31	17,3
Ascension, puis recul	23	24,0	13	23,2	2	7,4	38	21,2
Ascension continue	1	1,0	17	30,4	3	11,1	21	11,7
Ascension rapide	17	17,7	3	5,3	5	18,5	25	14
TOTAL	96	100,0	56	100,0	27	100,0	179	100,0

Origine modeste : la fortune des parents est inférieure à 7 000F ; origine moyenne : elle est comprise entre 7 000F et 40 000F ; origine aisée : elle est supérieure à 60 000F.

---

marché français, puis celui des territoires annexés, à la production nationale. D'ailleurs Lesseré s'emploie à fournir des uniformes pour l'armée [Verley (Patrick), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985, p.134].

([2890]) Rapports d'inspecteurs [états statistiques, fin XVIIIe siècle, Bourgogne (A.N., F12/554) ; draperies, mémoires des inspecteurs (A.N., F12/1375)]. Trocquet imite ses prédécesseurs, qui avaient fait marcher les métiers sans savoir s'il y a des débouchés et dont les pertes avaient été considérables (240 000#), occasionnant des procès sans nombre entre le privilégié (Scellier) et ses deux bailleurs (d'Harnoncourt et Maisonrouge).

([2891]) La faillite Monnot est prononcée le 28 janvier 1838. Le passif (689 888,45 F) dépasse l'actif (528 072,84 F) de 161 815,61F [rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre)]. Après avoir liquidé pour plus de 10 000F ses stocks de vins et son mobilier [actes s.s.p. des 1er et 17 décembre 1837, enregistrés les 18 et 19 décembre 1827 (A.D.Y., 3Q 1142)], Sirot se retire de la société le 5 janvier 1838 [acte de dissolution s.s.p. daté à Auxerre du 5 janvier 1838 (A.D.Y., 3Q 1142)]. Monnot cesse très vite ses paiements, est déclaré en fuite (procès-verbal dressé le 27 janvier par le juge de paix), puis écroué (le tribunal ordonne le « *dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dettes ou la garde de sa personne par un officier de justice ou par un gendarme* »). Il doit faire le 16 juin suivant l'abandon de tous ses biens, dont un jugement du 5 juillet autorise la vente aux enchères. Quant à Dautrive, la première chambre du tribunal civil de première instance de la Seine prononce la séparation de biens du couple le 2 janvier 1851 et nomme un conseil judiciaire le 3 janvier 1851.

([2892]) Saisie immobilière respectivement du 22 mars 1870 (A.D.Y., 4Q 81/17) et du 14 octobre 1885 (A.D.Y., 4Q 107/20). Challe s'installé comme marchand de combustibles à Paris, puis est déclaré en faillite le 25 novembre 1875. Jouannin doit d'abord s'associer avec un certain Edouard Dupuis, fabricant d'ocres parisien [acte de société (Me Munsch, 12 mars 1886) et acte s.s.p. du 8-9 novembre 1886, enregistré le 17 novembre 1886 (A.D.Y., 3Q 1191)]. Son ocrerie est vendue sur saisie immobilière le 20 février 1891 (adjudication au tribunal civil de première instance d'Auxerre, 20 février 1891). De juin 1878 à décembre 1881, il vend pour 45 500F de biens immobiliers, puis en 1886-1888, près de 49 400F, et en 1891 près de 19 000F [ventes (Me Munsch, 26 décembre 1881, 27 mai 1886 ; Me Pilleboue, 25 mars 1888)]. Il s'enfuit au Chili !

([2893]) Cet échec est plus ancien. Il y eut « *jusqu'à soixante-dix métiers battants, qui ont fourni jusqu'à trois mille pièces par an et plus* » [résultat de la visite faite dans la manufacture le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

Les échecs dans les secteurs "*porteurs*" peuvent être dus à des circonstances exceptionnelles : en raison de la guerre de 1870, Challe ne parvient pas à rassembler le quart du capital social que devraient lui fournir des commanditaires adhérents ([2894]). Particulièrement fragiles, les plus pauvres souffrent de l'insuffisance de leur formation générale et technique, de l'étroitesse de leurs relations commerciales et surtout du manque de moyens financiers : Marion n'est qu'un pauvre charron sans surface et sans relations.

Pour d'autres, les fautes personnelles sont lourdes de conséquences. Roblot connait d'abord une ascension remarquable. Après la mort de son beau-père Bray, il rachète le 1er octobre 1818 la part de Heinz, la société prenant alors le nom de Veuve Bray & Cie, puis fait acheter le 15 mai 1819 trois magasins en bordure du quai et le 3 janvier 1823 l'ocrerie Cottin. À partir du 1er janvier 1820, sous la raison sociale Veuve Bray & Roblot, il obtient la signature sociale et reprend parmi les commerçants d'Auxerre un rang honorable. Mais ses qualités comptables laissent à désirer ([2895]). En revanche, les qualités de banquier de Monnot sont reconnues, mais dans le travail de l'ocre, il n'a « *ni les connaissances ni l'expérience convenables* » ([2896]). Quant à Garet, il se reconnaît lui-même quelques défauts : « *Je suis naturellement indolent, paresseux même* [...]. *Je fus amené, sans le vouloir par ma faiblesse de caractère, à contracter avec Mouton une association qui ne me convenait sous aucun rapport.*» Il ne signe entre son associé et lui aucun acte relatif à leur entreprise. Le 22 octobre 1838, lorsqu'il arrête son compte avec lui, il commet deux erreurs importantes, puis se fait condamner à lui verser une « *somme considérable* » ([2897]).

B) LES ÉCHECS À LONG TERME

1) DANS DES SECTEURS DIFFICILES

a) Le textile

Les secteurs en récession comme le textile sont peu propices à l'ascension sociale. À Seignelay, la plupart des fabricants disparaissent dans les années 1810. L'un, Leclerc, accepte de travailler comme simple foulonnier (1813), puis comme ouvrier en laine (1815). D'autres perdent leurs maigres biens après saisie immobilière, comme Cabourdin ([2898]) et J.F.L. Mauger ([2899]). Chevannes résiste plus longtemps ([2900]). Seul Gabriel Mauger ([2901]) réussit à établir une petite fortune (plus de 71 000F) ([2902]), que ses successeurs ne parviennent pas à maintenir ([2903]).

À Toucy, la même évolution s'observe, mais avec un décalage de quelques années. Les deux fils de Blaise Ansault laissent un patrimoine légèrement supérieur à celui de leur père ([2904]), même s'ils ont d'ailleurs inégalement réussi ([2905]). À la génération suivante, l'ascension sociale s'arrête, tant dans la branche aînée ([2906]) que dans la branche

([2894]) Acte de société (Me Limosin, 18 décembre 1869).

([2895]) Mémoires de la faillite Roblot (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre).

([2896]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

([2897]) Pour le sieur Hubert Jean Garet, de Leugny, contre le sieur Jean Mouton, de Diges (Fonds Lorrin L.45 p.153, B.M. d'Auxerre).

([2898]) Saisie immobilière du 30 janvier 1815 (A.D.Y., saisies volume 4/11). Lors de la saisie, Edme Cabourdin a déjà quitté Seignelay et travaille comme tondeur et apprêteur d'étoffes à Courtenay (Loiret).

([2899]) Saisie immobilière du 14 octobre 1819 (A.D.Y., 4Q saisies volume 6/7).

([2900]) En 1827, il est encore qualifié de « *fabricant et marchand* » (A.D.Y., 4Q 141/58).

([2901]) « *Ce sieur Mauger n'a pas une grosse fortune mais c'est un bon fabricant qui travaille bien* » [mémoire de Trocquet à l'inspecteur des manufactures du 30 mai 1783 (A.N., F12/1375)].

([2902]) 40 197,40F de valeurs mobilières et 31 440F d'immeubles [déclaration de mutation en 1828 (A.D.Y., 3Q 7583)].

([2903]) Le fils Médéric, laisse 6 800F de valeurs mobilières et 10 168F de valeurs immobilières [déclaration de mutation du 23 avril 1839 (A.D.Y., 3Q 7596)], le gendre Lenoir respectivement 4 179F et 7 840F (A.D.Y., 3Q 7587), la fille 2 908,35F et 8 400F (A.D.Y., 3Q 7596).

([2904]) La communauté Ansault-Rabot se compose d'un mobilier de 552F et d'une maison estimée 3 120F [déclaration de mutation du 11 août 1809 (A.D.Y., 3Q 9330)].

([2905]) 1 602F de mobilier et 3 160F d'immeubles pour l'aîné, Louis Philibert [déclaration de mutation du 9 octobre 1817 (A.D.Y., 3Q 9331)] ; aucun immeuble et un mobilier de 1 050F pour le frère cadet, Blaise (A.D.Y., 3Q 9331). Le capital est comparable chez le cousin, Vincent Ansault : respectivement 2 400F et 1 900F [déclaration de mutation du 1er décembre 1815 (A.D.Y., 3Q 9331)].

([2906]) Gaspard ne laisse qu'un petit mobilier vendu 201,90 F [déclaration de mutation du 9 mars 1853 (A.D.Y., 3Q 9 345)] et Blaise quelques objets mobiliers estimés 111F [27 septembre 1867 (A.D.Y., 3Q 9 3956)]. Quelques années auparavant, à la mort de la femme, la communauté était jugée insuffisante pour solder les reprises que la succession avait à exercer [déclaration de mutation du 13 décembre

cadette ([2907]). De même, Dupré, Belhomme s'en tirent d'abord plutôt bien ([2908]), mais pas leurs successeurs : Montcellet abandonne le secteur pour la tannerie, Belhomme fils se ruine.

b) À la fin du XIXe siècle

Jusqu'aux années 1880, Brette ([2909]), Guillaume-Marange ([2910]) et son gendre Trutey ([2911]), les frères Sordot ([2912]) et leur nièce Vve Jacquelin réussissent assez bien. Mais leur réussite ne dure pas : Trutey doit liquider son actif ([2913]) ; Brette fils et Vve Jacquelin font faillite, respectivement le 23 août 1890 et le 5 juin 1894 ([2914]). Tous ne peuvent faire face à la **concurrence** de produits fabriqués selon des **nouveaux procédés** et à la réduction des marges. À partir de 1875, farines et vinaigres locaux sont trop chers (les farines d'Autriche-Hongrie envahissent en particulier le marché). Dès 1880, la chandelle est techniquement dépassée face à l'huile, le pétrole, le gaz, l'essence et l'électricité ([2915]). La colle fabriquée selon le procédé traditionnel revient trop cher, alors même que les prix de marché baissent grâce aux forts gains de productivité.

1843 (A.D.Y., 3 Q 9339)]. La soeur, Catherine Ansault, mariée au plâtrier Jean Antoine Nicomède Guala, s'en tire mieux : 2 937,50F [déclaration de mutation du 1872 (A.D.Y., 3 Q 9359)].

([2907]) Etienne Philibert ne laisse rien [table des mutations par décès (A.D.Y., 3Q 9048)], François Théotime 1 300F correspondant aux reprises de sa femme [déclaration de mutation du 17 septembre 1860 (A.D.Y., 3Q 9351)]. Parmi les descendants, bon nombre sont employé, plâtriers, peintres, soldats, capitaine de la Garde Impériale, mais l'un est notaire : fils de Blaise Ansault et de Geneviève Marguerite Guillemot, Blaise François Ansault (1810-1876), notaire à Beauvoir, laisse à sa mort 52 711,31F [déclaration de mutation du 7 octobre 1876 (A.D.Y., 3Q 9)].

([2908]) 25 492,13F de valeurs mobilières et 4 200F d'immeubles pour le premier [déclaration de mutation en décembre 1871 (A.D.Y., 3Q 9359)], respectivement 9 770,61F et 1 400F pour le second [16 avril 1855 (A.D.Y., 3Q 9347)].

([2909]) 57 482F [liquidation (Me Girard, 2 janvier 1880)].

([2910]) Les successions de Jeanne Félix Robert et de Guillaume-Marange semblent sous-estimées : celle de la première ne se compose que d'objets mobiliers évalués à 350F [mutation par décès du 5 août 1847 (A.D.Y., 3Q 1287)]. Aucune déclaration n'est faite à la mort d'Armand Jean Baptiste Guillaume dit Marange, le 20 avril 1851.

([2911]) Trutey achète en 1859 un grand ensemble immobilier rue du Pont pour 25 000F [vente (Me Esmelin, 31 janvier 1859)], le revend l'année suivante à un négociant qui y a installé quatre paires de meules montées à l'anglaise [vente (Me Esmelin, 26 novembre 1860)], lui rachète après sa faillite et le développe considérablement.

([2912]) Près de 40 000F à la mort du cadet [inventaire (Me Limosin, 11 avril 1863) ; déclaration de mutation du 28 mai 1863 (A.D.Y., 3Q 1 306)].

([2913]) L'actif (58 383,54F) est inférieur aux reprises de la veuve (59 400F) [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1362)]. Il faut vendre la maison et le moulin de la rue du Pont (Me Roumet, 7 juin 1891), la maison d'habitation et la fabrique de vinaigre (Me Roumet, 5 mai 1893).

([2914]) Le passif (140 874F) dépasse l'actif (57 285F) de 83 588,54F [dossier de faillite du Tribunal de commerce d'Auxerre (A.D.Y., 6U)]. Tous ses biens sont vendus [adjudication par le tribunal de deux maisons à Auxerre (17 septembre 1894)]. Le relais est pris par Laurent Couher, puis par Léon Martin et sa veuve.

([2915]) Brette fils doit « *cesser sa fabrication de chandelles pour cause de mévente de ses produits* » [établissements incommodes (A.M. d'Auxerre)].

2) DANS DES SECTEURS DYNAMIQUES

La voie choisie par certains hommes du peuple est d'abord prometteuse : Seguin, Bigé ([2916]), Edme Moreau ([2917]), Leroy ([2918]), Lyon & Bernard ([2919]), Robert ([2920]). Mais leurs héritiers dilapident l'acquis. Certains se contentent de se laisser vivre. De maître chamoiseur, Seguin fils n'est plus qu'ouvrier tanneur lorsqu'il se remarie en 1816 avec une cabaretière. Privé de la tutelle paternelle, Moreau fils fait de mauvaises affaires dans le négoce du fer et doit vendre la plupart de ses biens à partir de 1839 ([2921]). Bigé fils laisse un passif de 35 817,75F ([2922]).

En revanche, d'autres se montrent très entreprenants comme Robert fils, Leroy fils, et son beau-frère Heurtebise. Le premier agrandit ses ateliers, puis les transfère sur la rive droite de l'Yonne. Le second se spécialise dans les outils à bois ([2923]) et les machines à trancher la pierre en carrière, mais reste prudent jusqu'à sa retraite en 1891. Heurtebise se lance en 1868 dans la construction d'ascenseurs compensateurs. Il se révèle très innovateur sur le plan technique, mais bien piètre gestionnaire. Le 4 janvier 1886, sur proposition du conseil d'administration, les actionnaires votent la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Le 21 juillet 1888, la faillite est déclarée par le tribunal de commerce d'Auxerre ([2924]).

Une fois son beau-père disparu, Bernard donne une formidable extension à la scierie : il acquiert une maison à Paris ([2925]), développe les installations d'abord progressivement, puis plus rapidement en association avec un ingénieur ([2926]). Mais il voit trop grand : son associé se retire alors que les pertes dépassent le quart du capital social ([2927]). L'association avec Gustave Perriquet ([2928]), puis avec son notaire ([2929]) n'empêche pas la faillite ([2930]).

C) LES SUCCÈS MODÉRÉS

([2916]) A la mort de la femme, l'actif est de 23 410F [déclaration de mutation par décès du 20 juillet 1848 (A.D.Y., 3Q 9342)]. Ses 28,37 hectares sont partagés (Me Merlin, 22 et 31 mai 1848). A sa mort, il ne possède que quelques objets mobiliers estimés à 264F (déclaration de mutation par décès du 16 janvier 1856 (A.D.Y., 3Q 9348).

([2917]) Moreau donne 50 000F à chacun de leur quatre enfants [partage anticipé (Me Rouger, 23 août 1831)] et laisse 51 598F [déclaration de mutation par décès du 11 mars 1870 (A.D.Y., 3Q 1318)].

([2918]) Leroy dote chacun des deux enfants de 25 000F [contrats de mariage (Me Roslin de Fougeroles, 7 juillet 1867 ; Me Esmelin, 21 septembre 1868)].

([2919]) 51 440,35F [déclaration de mutation par décès du 11 mars 1870 (A.D.Y., 3Q 1318)].

([2920]) 15 739,87F nets [liquidation (Me Dejust, 23 mars 1880)].

([2921]) Henri Moreau en vend ainsi en 1839-1840 pour 13 500F, en 1845 pour 60 000F, en 1852-1858 pour plus de 73 000F. Il vend son ocrerie et ses droits d'extraction en mars 1847 (Me Charié, 29 mars 1847).

([2922]) Chez Bigé fils, l'actif de la communauté s'élève à 17 070,90F, mais les reprises de la veuve à 52 888,65F [déclaration de mutation par décès 5 mars 1883 (A.D.Y., 3Q 9367).

([2923]) Citons un système pivotant destiné au travail du bois et un système de tour mécanique à bois à outil rotatif.

([2924]) Le passif s'élève à 420 383,55 francs, alors que l'actif est très faible, Les sommes figurant au bilan sont considérablement "*gonflées*" : les 197 802,45 francs des "*marchandises générales*" sont adjugés 30 000 francs, les 276 300,65 francs de matériel et bureaux 30 000 francs. *Ibid.*

([2925]) Adjudication sur conversion de saisie (14 juin 1873).

([2926]) Acte de société (Me Girard, 30 avril 1880).

([2927]) Dissolution de société (Me Hattier, 11 septembre 1884).

([2928]) Acte de société Bernard & Perriquet (Me Hattier, 19 avril 1885).

([2929]) Dissolution de la société Bernard & Perriquet et société Bernard-Perriquet & Hattier (Me Roumet, 31 janvier 1888).

([2930]) En 1887, le découvert auprès de trois banques locales atteint 700 000 francs [rapports concernant la succursale d'Auxerre (archives de la Banque de France)].

Dans le textile, seuls ceux qui ont mécaniser leur production réussissent à accroître leur actif, qu'ils soient d'origine populaire comme Claude Cambuzat ([2931]) ou plus aisée comme Guillemot-Lesire ([2932]). Mais les échecs concernent aussi les secteurs plus porteurs.

1) UNE SEULE GÉNÉRATION

Le succès peut couronner des engagements d'une seule génération dans la sphère de production, que les industriels soient d'origine aisée comme Boyard ([2933]), Bourgoin ([2934]), Cottin ([2935]), Berthelot, Rabé, Parisot, Berthier ([2936]) et Hérold ([2937]), ou d'origine modeste comme Dufour ([2938]), Routier ([2939]), Mercier ([2940]) et Gressien ([2941]). Cottin est le champion des ententes avec les autres fabricants : Bray & Heinz (Roblot) en septembre 1817, Dufour en décembre 1820. L'ascension de Gressien est assez significative. Trois ans après le début de son association avec les frères Coulon, il ne peut éviter en novembre 1849 la saisie de son mobilier ([2942]), doit vendre pour 5 000F sa maison de la rue des Tanneries, à Toucy, avec son fourneau à ocre ([2943]), et reprend son métier de chaudronnier-ferblantier. À la mort de sa femme, en septembre 1852, la communauté s'élève à 7 410F, valeur d'une maison, mais les reprises de la défunte en constituent la quasi-totalité ([2944]). Vingt ans plus tard, grâce à l'appui d'un nouveau commanditaire (Antonin Lesire), il construit une véritable usine. En 1887, on estime qu'il possède plus de 150 000F ([2945]). Mais son fils unique, Louis Joseph Emile (1841-1874), est mort prématurément, et à sa mort ses trois petits-enfants survivants ne s'entendent pas.

([2931]) 22 782,35F [déclaration de mutation du 6 avril 1883 (A.D.Y., 3Q 12 064)]. « *Mme Motheré veuve Cambuzat déclare que la filature ne consiste plus que dans les bâtiments et le cours d'eau, l'outillage et le matériel ayant été vendus* » [inventaire (Me Beaudoin, 1er mars 1883).

([2932]) Lesire réussit même à accroître l'actif de son grand-père. Guillemot laisse 108 378,05F [déclaration de mutation du 9 juin 1858 (A.D.Y., 3Q 9349)] et Lesire 157 728,38F [22 octobre 1888 (A.D.Y., 3Q 9372)]. Entre les deux, Lesire père laisse 4 508,65F de valeurs mobilières et 102 268,75F d'immeubles non loués [déclaration de mutation du 21 novembre 1879 (A.D.Y., 3Q 9365)].

([2933]) Les actifs mobiliers s'élèvent à 22 000F. Les actifs immobiliers sont des biens propres de la veuve [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1277)]. Boyard semblait encore en activité à sa mort, puisqu'une liasse composée de dix-sept pièces concerne une contestation au sujet de fourniture d'ocre (inventaire, Me Chauvelot, 1er-9 août 1822).

([2934]) 48 000F [déclaration de mutation après décès, A.D.Y. 3Q 1275].

([2935]) L'actif net dépasse 180 000F [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1282)], mais Cottin n'a été dans l'activité ocrière que de 1808 à 1824.

([2936]) 1 400 738,32F (238 125F) [partage anticipé (Me Coste, 4 février 1928)], auxquels il faut ajouter un don en espèces de 280 000F (64 400F) en 1923 [partage anticipé (Me Coste, 3 juillet 1923)].

([2937]) l'actif s'élève à 296 942F (68 297F) [inventaire (Me Loup, 30 octobre 1920) ; adjudication de la laiterie (Me Loup, 9 juin 1922)].

([2938]) La masse passive (31 400F) équilibre presque la masse active (40 642,13F), reste : 9 242,13F (Me Barrey, 21 décembre 1826). C'est qu'en mars 1821, après la destruction d'une partie de l'ocrerie par un incendie, il doit emprunter auprès de ses associés.

([2939]) Le couple Routier dispose en 1819 d'un actif net de 25 489,19F, dont moitié est versé à la succession (13 603,45F) [liquidation (Me Duplessis, 4 janvier 1819)]. Routier laisse à sa mort une masse active nette de 11 003,31F [liquidation (Me Charié, 11 février 1836)].

([2940]) L'actif très important (440 043,72F) a été acquis surtout grâce aux activités commerciales [déclaration de mutation par décès à Saint-Fargeau le 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767) et à Auxerre le 14 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 1344)]. Voir aussi : liquidation et partage du 30 juin 1882, enregistré à Auxerre le 1er septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 1188).

([2941]) Le matériel et les marchandises sont estimés à un peu plus de 12 000F [inventaire (Me Boisseau, 30 juin 1898)]. Ses biens sont mis à prix 29 620F [adjudication (Me Boisseau, 15 septembre 1901)].

([2942]) Malgré un héritage de sa femme de 12 676,90 (partage s.s.p. à Saint-Sauveur, 21-22 juillet 1849). Ses difficultés financières sont liées à deux condamnations : celle du tribunal civil de première instance d'Auxerre l'oblige à payer 3 235F ; celle du tribunal de commerce d'Auxerre l'oblige à rembourser à son ami Nicolas Coulon les 4 174,19F qu'il lui doit.

([2943]) Vente, Me Merlin, 3 septembre 1850.

([2944]) Mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9345). Gressien reprend son métier de ferblantier. Le 25 mars 1853, dans la communauté de biens établie avec sa femme, il n'a droit qu'à moins de 1 200F [liquidation et partage (Me Masquin, 22 novembre 1862)]. Son fils Emile devient un simple ouvrier ferblantier

([2945]) Banque de France, rapports concernant la succursale d'Auxerre.

	Origine modeste		Origine moyenne		Origine aisée		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
UNE GÉNÉRATION								
Echecs	10	22,7	10	35,7	7	41,2	27	30,3
Stagnation	4	9,1	2	7,1	1	5,9	7	7,9
Succès modérés	4	9,1	4	14,3	4	23,4	19	21,3
PLUS D'UNE GÉNÉRATION								
Stagnation, puis recul	3	6,8	0	0,0	0	0,0	3	3,4
Lente ascension	8	18,2	2	7,1	2	11,8	12	13,5
Ascension, puis recul	10	22,7	6	21,5	1	5,9	17	19,1
Ascension continue	1	2,3	3	10,7	1	5,9	5	5,6
Ascension rapide	4	9,1	1	3,6	1	5,9	6	6,7
TOTAL	44	100,0	28	100,0	17	100,0	89	100,0

Origine modeste : la fortune de l'ancêtre est inférieure à 7 000F ; origine moyenne : elle est comprise entre 7 000F et 40 000F ; origine aisée : elle est supérieure à 50 000F.

2) DEUX GÉNÉRATIONS

La promotion sociale peut s'étaler sur deux générations. Elle peut être lente et continue comme chez Meunier-Petit ([2946]) ou chez Jules Moreau ([2947]). Elle peut être plus importante à la deuxième génération, comme chez Renard, où le fils quitte Héry pour Auxerre ([2948]), puis passe en 1912 du simple atelier à la petite usine ([2949]). Elle est le plus souvent d'abord forte, puis se stabilise comme chez Juventy-Lavollée ([2950]), Commeau ([2951]), Mérat ([2952]), Zagorowski ([2953]) et Léopold Crépain ([2954]). Les successeurs maintiennent au mieux l'actif.

([2946]) Les biens du couple Meunier sont évalués à 9 400F (28 hectares de terre) [donation et partage anticipé (Me Puissant, 31 décembre 1836)]. Il ne reste presque plus rien (déclarations de mutation par décès du 19 octobre 1842 (A.D.Y., 3Q 9338) et du 23 juin 1855 (A.D.Y., 3Q 9347). Le gendre Petit a 17 697F (9 septembre 1853 (A.D.Y., 3Q 9346)].

([2947]) Les biens s'élèvent à 10 827 955F (soit 69 299F de 1914) [liquidation (Me Coste, 19 janvier 1953)]. Le fils, Jean Moreau, deviendra maire d'Auxerre et ministre.

([2948]) Renard achète le fonds de commerce Baillot (s.s.p., 1er avril 1901), puis un terrain de 390 m2 rue de la gare, rue Kruger et rue des prés Coulons (Me Robin, 30 août 1906), une propriété avenue Gambetta n°8 (Me Robin, 16 juillet 1908) et un terrain de 1 921 m2 à l'angle de l'avenue de Saint-Florentin et de la rue du Port-Gerbaux (Me Robin, 28 octobre 1910).

([2949]) Avenue Jean-Jaurès n°27.

([2950]) 53 729,04F [liquidation et partage (Me Barrey, 3 novembre 1811)].

([2951]) La masse des biens atteint 184 923,65F [partage (Me Métairie, 4 décembre 1849)]. Par ailleurs, le fils cadet Théophile Isidore apporte en se mariant quelque 100 000F [contrat de mariage (Me Piétresson, 18 décembre 1833)].

([2952]) 62 290,98F [déclaration de mutation par décès du 4 août 1865 (A.D.Y., 3Q 1310)].

([2953]) L'actif est de 183 928,59F [déclaration de mutation par décès du 29 octobre 1872 (A.D.Y., 3Q 1324)] ou de 157 043,58F [liquidation-partage (Me Leliepvre, 2 janvier 1888)].

([2954]) 119 528,87F + l'usine [liquidation (Me Simoneau, 8 juillet 1908)].

L'ascension sociale des industriels de l'Auxerrois de 1750 à 1914
dans quelques secteurs

	Textile		Tannerie		Ocre		Mécanique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
UNE GÉNÉRATION								
Echecs	8	27,6	1	3,7	14	28,6	2	9,5
Stagnation	1	3,4	2	7,4	3	6,1	1	4,8
Succès modérés	1	3,4	2	7,4	5	10,2	0	0
PLUS D'UNE GÉNÉRATION								
Stagnation, puis recul	9	31,0	0	0	0	0	0	0
Lente ascension	1	3,4	7	26,9	4	8,2	5	23,8
Ascension, puis recul	9	31,0	8	29,6	2	4,1	5	23,8
Ascension continue	0	0	7	26,9	9	18,4	0	0
Ascension rapide	0	0	0	0	12	24,5	8	38,1
TOTAL	29	100,0	27	100,0	49	100,0	21	100,0

Origine modeste : la fortune des parents est inférieure à 7 000F ; origine moyenne : elle est comprise entre 7 000F et 40 000F ; origine aisée : elle est supérieure à 50 000F.

Parmi les tanneurs, Commeau a le plus de mérite. Il quitte Toucy pour Auxerre, élargit ses ventes sur Paris, agrandit à plusieurs reprises ses installations ([2955]). L'ascension s'arrête par la suite : Lavollée, Mérat fils et Commeau fils quittent la production ([2956]).

Quant à Zagorowski, arrivé sans rien à Auxerre, sa chance est d'être embauché par Legueux et d'en devenir l'associé dès l'année suivante. Il est le **principal artisan de l'union** en 1846 des principaux ocriers en une société unique et de l'adoption de deux innovations techniques - lavage et couplage de l'énergie hydraulique et du broyage mécanique. Il découvre grâce à ses qualités d'anticipation le principe de « *croissance* » à mesure que le phénomène prend forme ([2957]). C'est alors qu'en 1855 il achète le moulin Brichoux (Auxerre), y construit une cimenterie et ouvre un dépôt à Paris (porte des fossés de la Bastille). Dès l'année suivante, il abandonne une partie de ses responsabilités dans la société Parquin & Cie ([2958]). Mais les difficultés s'accumulent : les bâtiments brûlent en partie en 1859 ; les Ponts-et-Chaussées préfèrent à son ciment celui de Gariel ([2959]) de Vassy ; son état de santé se dégrade ([2960]). Il se résout

([2955]) Il acquiert divers corps de bâtiment [vente (Me Lefébure, 8 ventôse an X)] et élève un grand corps de bâtiment sur un terrain acquis en 1818 (vente s.s.p. du 6 avril 1818).

([2956]) Il n'a pas été possible de retrouver la trace de Lavollée. Le *Claude Nicolas Lavollée* (1805?-1862), contrôleur des douanes à Avranches, est peut être son fils. Mérat fils vend sa tannerie aux frères Sordot en 1841 et Commeau fils la sienne à ses beaux-frères Breton en 1849.

([2957]) Beltran (A.) et Griset (P.), *La croissance économique en France 1815-1914*, A. Colin, [Paris] 1988, p.95.

([2958]) « *En raison du peu de temps que M. Zagorowski doit donner à la société, il n'aura pour honoraire que 1000 F/an et 1% sur les bénéfices nets. M. Léon Parquin devant au contraire consacrer la majeure partie de son temps aux affaires de la société* [...] *aura pour honoraire 2000 F/an et 1% sur les bénéfices nets* » [acte de société s.s.p. du 3 juin 1856, enregistré le 5 juin 1856 (A.D.Y., 3Q 1156)].

([2959]) Hippolyte Jean-Baptiste et Honoré Gariel, « *curieux de géologie et attentifs à d'éventuelles applications industrielles* » découvrent vers 1830 au hameau de Vassy, commune d'Etaules, des gisements propres à la fabrication d'un excellent ciment, y fondent une cimenterie en 1830 puis une maison de travaux publics, quai de Valmy, à Paris. Le fils du premier, Ernest Charles Etienne Gariel (1825-1884), ingénieur, en prend la direction en 1850 et donne à l'ensemble une grande extension (400 à 450 ouvriers entre 1857 et 1869). « *D'après les renseignements qui m'ont été fournis, elle produit environ 18 millions de kilogrammes par an* » [Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *Congrès scientifique de France*, Auxerre, 1858, p.432].

([2960]) Dans les lettres de sa femme à sa tante, on note : « *Joseph* [...] *a la tête très lourde depuis huit jours* » (25 août 1866) ; « *Mon mari est tombé en paralysie* [...] *il y a vingt jours* [...]. *L'autre jour* [...], *en se levant de table, il s'en va tout de travers s'appuyant contre la muraille* [..]. *Son bras, sa jambe gauche ne font aucun mouvement, sa bouche est tournée, son oeil gauche pendant trois jours ne voit rien* [...]. *Pendant dix-neuf jours le cerveau lui-même était pris. Enfin la connaissance et la pensée sont revenus nets, excepté les nuits où il a des hallucinations affreuses* [..]. *Depuis trois jours, il se lève. le mieux arrive tout doucement. Seulement, il faut le plus grand calme. Pas de*

alors à fermer l'usine d'Auxerre ([2961]) et à s'installer à Vassy, mais doit tout revendre à son associé en 1870 ([2962]). Son fils Maxime devient gérant de la société Parquin & Cie en février 1894, mais est surtout très connu des Auxerrois pour l'originalité de sa tenue vestimentaire et pour celle de son comportement ([2963]).

Les frères Crépain montent un atelier de charron forgeron à Chevannes, s'orientent vers la production de charrues et s'installent à Auxerre. À partir de 1885, Léopold seul se spécialise dans les charrues, houes, rouleaux... et construit en 1901 une usine moderne dans le quartier Saint-Amâtre. Crépain fils prend la suite, associé à son beau-frère Vuébat ([2964]).

3) TROIS GÉNÉRATIONS ET PLUS

L'ascension s'étale sur trois générations comme chez Jaluzot ([2965]), Massé-Mayerhoeffer ([2966]), Dupré-Montcellet ([2967]), Perriquet-Rouillé ([2968]), voire sur quatre générations comme chez Dubois ([2969]) et Aléonard ([2970]), et même sur cinq générations chez Chauvot-Voguet/Deshommes ([2971]) et chez Fournier-Gallot ([2972]). Elle s'interrompt généralement après 1880, parfois en raison de la mort prématurée de l'entrepreneur (Deshommes neveu en 1870, Georges Mayerhoeffer en 1879), mais surtout à cause de l'aggravation de la concurrence comme chez Jaluzot

---

conversation pendant trois mois. Le médecin défend qu'on reçoive âme qui vive [...]. *Le médecin veut que mon mari renonce à toutes ses affaires sous peine de la vie.* » (16 décembre 1867) (archives Bladier).

([2961]) Au décès de Zagorowski, « *l'usine à ciment du moulin Brichoux n'existait plus qu'en partie à l'usage de fabrique d'ocres* » [liquidation-partage (Me Leliepvre, 2 janvier 1888)].

([2962]) Prévost s'engage « *à faire construire à ses frais avant le premier septembre 1870, près de la gare de Vassy, une usine à ciment avec ses accessoires et dépendances et à consacrer tous ses soins et son temps à la fabrication et à la vente de ciment. Il s'est engagé à payer à M. Zagorowski, pour prix des droits d'extraction et de la clientèle, 40% des bénéfices nets annuels que produirait la vente des ciments à fabriquer dans l'usine à établir, jusqu'à ce que la vente ait atteint le chiffre de 70 millions de kg* » [dissolution de la société Prévost & Cie (Me Limosin, 27 juin 1870)].

([2963]) Son costume de Polonais est un pardessus fendu jusqu'à la taille, très élégant avec un large noeud, les cols blancs montés, boutonné et fendu très bas devant. Ses cheveux sont séparés en deux parties, de la nuque au front. Ce célibataire est un grand patineur sur glace et un bon danseur. Sa mère, Mme Bancelin du Tertre, va à la messe en calèche, avec des colliers noirs très brillants et une petite capote, se tenant très droite.

([2964]) Le capital social passe de 340 000F (acte de société s.s.p. du 30 mai 1912) à 238 000F (57 120F) en 1934 [acte de société (Me Jouvin, 21 mars 1934)]. La société de 1912 a été dissoute à échéance, le 16 mai 1932.

([2965]) Moins de 4 000F en 1809 [déclaration de mutation par décès du 9 mars 1809 (A.D.Y., 3Q 9330)], 44 048F en 1841 [28 juillet 1841 (A.D.Y., 3Q 9337)], 59 373,90F en 1883 [10 septembre 1883 (A.D.Y., 3Q 9367)].

([2966]) 66 136,86F chez Massé [déclaration de mutation par décès du 4 novembre 1875 (A.D.Y., 3Q 1330)], 303 796,26F chez Mayerhoeffer père [déclaration de mutation par décès du 7 octobre 1874 (A.D.Y., 3Q 1328)], 331 333,03F chez Mayerhoeffer fils [déclaration de mutation par décès du 4 juin 1880 (A.D.Y., 3Q 1340)].

([2967]) 26 592,13F en 1871 [déclaration de mutation par décès en 1871 (A.D.Y., 3Q 9358)], 320 810,20F en 1889 [15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9373). La troisième génération quitte la production au début du XXe siècle.

([2968]) 50 500F en 1859 [déclaration de mutation par décès du 10 juillet 1859 (A.D.Y., 3Q 1301)], 63 971,65F en 1873 [liquidation (Me Dejust, 27 novembre 1875)]. Rouillé fils est "*millionnaire*" (rapport du directeur de la succursale de la Banque de France des 22 février-5 mars 1909). Ce dernier quitte l'imprimerie et devient banquier à partir de 1893. Gustave Perriquet réussit assez bien dans l'imprimerie, mais sort complètement ruiné de son association avec Bernard et s'installe en Algérie.

([2969]) 24 717F en 1842 [cahier des charges pour la vente de différents immeubles (Me Bègue, 26 juin 1842)], 35 885,90F en 1850 [inventaire (Me Perroche, 13-14 août 1850)]. Voir aussi : déclaration de mutation par décès du 31 octobre 1850 (A.D.Y., 3Q 12044).

([2970]) Plus de 50 000F en 1906 [d'après la donation-partage (Me Bornot, 3 mai 1906)].

([2971]) L'actif est de 50 400# chez Jacques Louis Chauvot en 1761 [d'après le partage entre la mère, Anne Chenal, et les enfants [Me Juventy, 7 floréal an III (18 mai 1795)], de 36 648,95F chez Jean Joseph Voguet en 1838 [déclaration de mutation par décès du 18 avril 1838 (A.D.Y., 3Q 9336)], de 159 406,95F chez Jean Voguet en 1883 [20 décembre 1883 (A.D.Y., 3Q 9368)] ; dans la branche Deshommes, l'actif est de 71 977,20F chez Jules Hippolyte Deshommes en 1861 [16 avril 1862 (A.D.Y., 3Q 9352)].

([2972]) 21 219# pour le seul actif mobilier chez Michel François Fournier [inventaire (Me Deschamps, 24 septembre 1778)], 30 076F chez Laurent Fournier [déclaration de mutation par décès du 9 janvier 1826 (A.D.Y., 3Q 1278)], 140 350,03F en 1882 chez Charles Gallot [31 août 1882 (A.D.Y., 3Q 1344)], 1 221 769,65F en 1889 chez Albert Gallot [état liquidatif (Me Roumet, 2-5 mai 1889)].

et Voguet en 1883, Dubois et Rouillé au début du XXe siècle. Elle se poursuit chez Gallot jusqu'à la première guerre et chez Aléonard jusqu'à nos jours ([2973]).

D) LES RÉUSSITES SPECTACULAIRES

1) LES INDUSTRIELS RURAUX

En alliant activités industrielles, agricoles et sylvicoles, quelques industriels ruraux réussissent dans la seconde moitié du XIXe siècle à accumuler un actif supérieur à 400 000F comme Sonnet ([2974]), Lechiche ([2975]) et Duranton ([2976]). Le premier achète en 1837 à son frère François de l'ocre extraite à bas prix ([2977]), prend en 1846 27% dans la société Parquin-Sonnet & Cie, acquiert en 1847 l'ocrerie Moreau ([2978]), rompt avec ses associés auxerrois et reprend en 1861 l'ocrerie commune ([2979]). Lechiche sait rester le fidèle allié de son ancien patron Parquin, achète en 1852 l'usine à ocre Dautrive ([2980]) et la spécialise dans les ocres jaunes lavées et non lavées. Duranton est le premier à Pontigny à mécaniser la production de sa tuilerie. Tous les trois combinent à la fois activités industrielles et activités rurales (agriculture, exploitation forestière).

Les générations suivantes réussissent moins bien : les héritiers Duranton se montrent assez peu entreprenants ([2981]). Les enfants Sonnet du second lit ont des destinées peu brillantes : Léon dilapide toute sa fortune ([2982]), Laure Emilie épouse le futur failli Jouannin ! Après avoir travaillé avec son père et ses frères, le benjamin des fils Lechiche se ruine en se lançant vers 1886 dans le commerce des vins fins ([2983]). D'autres réussissent un peu mieux comme les gendres de Sonnet ([2984]), ou ses petits enfants ([2985]). Chez Lechiche, **les deux branches s'éloignent**

([2973]) L'entreprise se développe sous la conduite des deux fils, Louis et Joseph Edmond, puis sous celle du fils de ce dernier, Jean, et de son petit-fils Bernard (encore en place).

([2974]) 544 000F en février 1870 [tableau des abandonnements (Me Masquin, 1874)]. Les frères et soeurs de Sonnet, qui ont tous touché à l'activité ocrière, s'en sortent aussi plutôt bien. Chez l'aînée, Angélique, l'actif mobilier est inférieur à 500F [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9358)], mais l'actif immobilier n'est pas négligeable (huit hectares et demi de terres) ; Louis dispose à sa mort d'un actif mobilier de quelque 6 500F (Me Barrey, 25 avril 1856) ; Amable lègue à ses enfants près de 13 hectares de terres et deux bâtiments agricoles [partage anticipé (Me Barrey, 9 mai 1857)] ; François lègue 25 000F à ses neveux et nièces et laisse plus de 44 200F [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9359)].

([2975]) Les biens sont évalués à 615 000F lors du partage s.s.p. du 16 août 1891 déposé chez Me David, notaire à Villefranche-Saint-Phal. Voir déclaration de mutation par décès du 19 octobre 1878 (A.D.Y., 3Q 9364) et du 1er août 1887 (A.D.Y., 3Q 9371).

([2976]) 400 000F [partage (Me Bernage, 30 décembre 1894)].

([2977]) Pour 2 500F ; il recommence en 1840 pour 752,50F, Compte de tutelle de Charles Gabriel Victor Dufour par Pierre François Sonnet, de 1833 à 1842, Me Barrey, 5 décembre 1842.

([2978]) Me Charié, 29 mars 1847.

([2979]) Acte s.s.p. du 22 juillet 1861, enregistré à Auxerre le 30 août 1861.

([2980]) Vente (Me Demanche, notaire à Paris, 13 mai 1852).

([2981]) La tuilerie est vendue en 1920 pour sa valeur nominale de 1895 : 140 000F, soit 32 200F de 1914 [vente (Me Denis, 17-20 août 1920)]. A comparer avec l'acte de société (Me Bernage, 17 avril 1895).

([2982]) En mai 1876, Léon Sonnet doit à ses frères et soeurs germains près de 34 000F et leur vend plus de 13 hectares de terres pour 27 373F. En avril 1887, ses biens sont saisis, puis vendus, ainsi que ceux de sa femme vendus en décembre 1879 pour 69 000F.

([2983]) Joseph Anatole Lechiche, « *peu entendu en affaires* » (rapport du directeur de la succursale de la Banque de France du 11-23 décembre 1891), « *dépense beaucoup* » (2-15 juillet 1892) et est « *obligé de liquider* » (28 octobre-13 novembre 1895).

([2984]) Théodore Massot (136 738F) et Auguste Toutée (196 738F) [déclaration de mutation par décès (A.D.Y, 3Q 9375)].

([2985]) La fille Toutée-Sonnet est dotée de 25 000F, comme son époux [contrat de mariage entre Eugène Louis Lapert et Laure Justine Sonnet (Me Masquin, 6 juin 1878)]. Cette somme est bien supérieure à celle de sa mère vingt-cinq ans plus tôt.

progressivement l'une de l'autre ([2986]). La branche aînée reste proche de la bourgeoisie rurale ([2987]), fidèle à la pratique et au savoir-faire, alors que la branche cadette s'intègre à la "*bonne bourgeoisie*" urbaine qui acquiert le savoir théorique et livresque ([2988]). Georges Lechiche garde de ses origines rurales le sens du contact, notamment avec ses anciens camarades de classe de l'école communale de Diges, et le goût de la chasse et du grand air. Il doit toutefois à son père, ami de Paul Bert, de mener une existence aisée dans la belle maison de l'avenue Foch à Auxerre. Il poursuit des études secondaires au Collège d'Auxerre, puis supérieures à Paris : tout en menant une vraie vie d'étudiant ([2989]), il obtient une licence en droit. Il se rend plusieurs fois en Grande-Bretagne, chez Harrisson, pour apprendre l'anglais. Il s'attache alors surtout à l'étude des questions commerciales et, face à la concurrence, devient très vite un **partisan convaincu de l'entente entre les fabriques d'ocres bourguignonnes** dans le cadre du *Comptoir des Ocres de Bourgogne* (1892), puis, après son échec, de leur fusion dans la *Société des Ocres de France* (1901). Il défend avec conviction cette idée audacieuse pour l'époque, et parvient à faire prévaloir ses vues après une longue période de pourparlers et d'essais. C'est par ses interventions au plus haut niveau auprès des responsables des sociétés ferroviaires que l'ocre garde sa place dans les crépis et peintures des gares, hangars, boiseries... C'est par son entregent que l'on parle de l'ocre au Ministère du Commerce, qu'on le consulte avant la conclusion d'accords pour la fixation d'un chiffre, en valeur ou en tonnage. Sa réussite financière n'est pas à la hauteur de ses initiatives ([2990]).

2) LES CROISET-PARQUIN ET LEGUEUX-GAUCHERY

Chez les Croiset-Parquin, l'ascension se fait sur cinq générations et l'apogée se trouve à la quatrième génération ([2991]). Dès son arrivée à Pourrain, Croiset transforme par cuisson le minerai jaune en ocre rouge, adopte le broyage et le blutage mécaniques et **met au point des produits de très bonne qualité**. Il profite des ressources assez abondantes de l'Auxerrois et de la proximité de Paris, où il s'appuie sur un réseau de relations et ouvre une boutique. Il sait surtout anticiper l'orientation de la fabrication parisienne vers les produits de luxe ou les "*articles de goût*", qui battra son plein de 1815 à 1847 ([2992]).

Jusqu'en 1802, malgré son engagement politique révolutionnaire, Croiset fils s'en sort plutôt bien ([2993]). Mais, vingt ans plus tard, il n'a pour seul client que son neveu Antoine Parquin et des experts recommandent de tout

---

([2986]) En 1851, l'aîné épouse la fille d'un cultivateur de Toucy : son apport se limite à ses habits et sa dot à 1 138F de deniers comptants, un bâtiment et un hectare et demi de terres [contrat de mariage entre Jean Joseph Célestin Lechiche et Apolline Hortense Théophile Crançon (Me Guttron, 24 novembre 1851)]. Dix ans plus tard, l'apport du cadet est plus important : 11 000F, 2,7 hectares de terres, 8 hectares de bois et plantations [contrat de mariage entre Alexandre Amable Amand Lechiche et Marie Lidge Poupard (Me Ravin, 10 septembre 1861)]. Les jeunes mariées ne sont pas du même milieu : la première est la fille d'un cultivateur de Toucy, la seconde celle d'un "*propriétaire*" de Guerchy. Leurs dots sont inégales : respectivement 3 500F et 21 000F. A la génération suivante, les sommes sont plus élevées, mais l'écart reste toujours sensible. En 1888, le petit-fils de la branche aînée apporte 3 000F et un hectare de bois et est doté de 25 000F [contrat de mariage entre Frédéric Joseph Gustave Lechiche et Edmeline Eugénie Cardon (Me Ravin, 21 août 1888)] ; en 1893, celui de la banche cadette est encore mieux loti : un apport de 43 500F et près de 10 hectares d'immeubles, et une dot de 80 obligations et de plus de 10 hectares de terres [contrat de mariage entre Léon Georges Lechiche et Jeanne Marie Rizier (Me Sagette, 21 mai 1893)]. Les contributions des belles-familles sont également inégales : 20 000F et une maison dans le premier cas, plus de 125 000F dans le second cas.

([2987]) Joseph II laisse 60,13 hectares [partage anticipé (Me Jeannequin, 5 mars 1910)] et un de ses fils (Joseph III) 49 985F (212 977,60F) de valeurs mobilières [inventaire (Me Paquerot, 12 mai 1936)] et quelques immeubles.

([2988]) Dans les années 1920, à la *Société des Ocres de France*, les employés appellent Georges Lechiche l'"*Officiel*" et son cousin Joseph III l'"*Autre*" (d'après le témoignage de Mlle Yvonne Corbin).

([2989]) On raconte qu'il a remonté le boulevard Saint-Michel à Paris avec un cheval de renfort des omnibus, qu'il s'amusait à siffler les bocks de bière des clients attablés aux terrasses des cafés (d'après le témoignage de Mme Soubigou).

([2990]) Il laisse 6 508 886,50F (108 048F) (déclaration de succession des 3-7 mai 1948).

([2991]) 50 062# en 1781 [partage (Me Girard, notaire à Paris, 29 août 1783) et, pour les bâtiments de l'ocrerie, adjudication au Tribunal du Châtelet du 23-27 novembre 1789 (A.N., Y 2956)] ; 50 348,40F en 1823 [déclaration de mutation du 18 octobre 1823 (A.D.Y., 3Q 9 332)] ; 238 201F en 1866 (104 000F d'actifs et 126 000F de dot) [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9355), non compris une maison de la rue Saint-Denis à Paris ; 1 262 546,81F en 1909 [déclaration de mutation du 19 octobre 1909] ; 902 128,86F (288 681,24F) en 1919 [état liquidatif (Me Jouvin, 24 septembre 1919)].

([2992]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Paris, 1970, p.234.

([2993]) En l'an X, le préfet, Rougier-Labergerie, écrit : « *Depuis longtemps, on exploite une mine d'ocre à Pourrain. Elle est fort estimée dans le commerce* ». Toutefois, dès le 17 nivôse an IV (7 janvier 1796), il abandonne ses fonctions d'officier municipal en raison de « *son éloignement de la commune* » et de « *ses autres occupations* ».

démolir pour reconstruire à neuf. Des concurrents sont apparus sur le marché ([2994]). La dégradation des relations internationales joue aussi un grand rôle, surtout après la suppression du pavillon neutre ([2995]). Enfin, à Pourrain, un glissement de terrain a entraîné un mouvement des fondations. Croiset fils a sans doute considéré que la manufacture était condamnée à terme. Sans enfant, dans un contexte international difficile, il a sans doute préféré renoncer à tout reconstruire ([2996]).

Reprenant la stratégie de Cottin, les frères Parquin forment avec Roblot et Legueux **un syndicat de vente** disposant d'une caisse commune, puis profitent de la déconfiture de Roblot en rachetant en septembre 1833 ([2997]) une partie de ses biens (diverses pièces de terre à ocre situées à Pourrain, les trois magasins loués et une fabrique d'ocre voisine). Ils savent aussi apprécier les qualités de Lechiche, qui a travaillé pour eux, et celles de Sonnet ([2998]). En septembre 1838, après la retraite de son frère ([2999]), Antoine s'approprie au sixième de leur valeur la plus grande partie des stocks d'ocre de leur concurrent malheureux Monnot & Sirot ([3000]). Dans l'association de novembre 1846, il fournit l'apport le plus important (40%) et en est l'un des deux gérants.

De 1856 à 1883, Léon Parquin profite pleinement des initiatives prises par ses prédécesseurs et de la conquête du marché mondial par l'ocre bourguignonne. Mais il ne sait pas "*anticiper*" en envisageant la diversification de la production vers la teinte artificielle des terres à ocre et en rationalisant les techniques.

Chez Legueux-Gauchery, l'enrichissement est maximal à la troisième génération. Après un démarrage difficile, Legueux s'associe avec les frères Parquin et se contente jusqu'en 1836 de moudre des marchandises à un prix déterminé. Sa chance est de recruter en mars 1836 Zagorowski et de l'associer très vite à ses affaires. À partir de décembre 1842, son fils Henri prend sa suite, décide en novembre 1846 de participer pour 16,5% à la société Parquin-Sonnet & Cie. Entré en 1868, gérant l'année suivante, son gendre Gauchery profite encore pleinement de l'âge d'or de l'ocre.

En épousant la fille Gauchery, arrière-petite-fille de Legueux, Gustave Parquin consacre l'alliance entre les deux grandes familles auxerroises conclue dès 1827. À partir de décembre 1883, il doit faire face à la dégradation des marges bénéficiaires et est avec Georges Lechiche l'artisan de l'union des ocriers, tant dans le cadre du *Comptoir* que dans celui de la *S.O.F.* ([3001]).

([2994]) A Saint-Georges-sur-Prée, « *depuis la Révolution, chacun s'est permis d'ouvrir des fosses* [...] ; *on a gaspillé en vingt-cinq ans plus de terrain qu'on en avait exploité en deux cents ans* [...]. *L'ocre a baissé de plus de moitié, soit par la trop grande concurrence qui s'est établie, soit par l'altération qu'on lui a fait subir...* » [d'après un mémoire rédigé en 1818 par un certain Dupré de Saint-Maur (A.N., F14-4267)].

([2995]) D'après un mémoire des habitants de Saint-Georges-sur-Prée, « *cinq à six fosses ont été simultanément en activité et le serait encore si la guerre maritime, le système continental* [...] *n'eussent entravé ce genre de commerce qui ne se fait guère qu'à l'étranger* » (A.N., F14-4267).

([2996]) Plusieurs signes attestent d'un incontestable laisser-aller : les caves contiennent pas mal de vin gâté [inventaire Croiset (Me Delaage, 20 mai 1823)].

([2997]) Adjudication (tribunal civil de première instance d'Auxerre, 30 septembre 1833).

([2998]) Auquel ils accordent avec Legueux un crédit de 100 000F [contrat (Me Barrey, 5 août 1834)].

([2999]) Vente (Me Leroux, notaire à Paris, 11 août 1837).

([3000]) Faillite Monnot (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre).

([3001]) Il est exigeant avec son personnel comme envers lui-même. Toujours vêtu d'un costume foncé un peu étriqué, boitant un peu, il tient à garder ses distances.

3) LES MÉCANICIENS

Chez Chambard ([3002]), Muzey-Piat & Fougerol ([3003]) et Guilliet ([3004]), l'ascension se poursuit après 1880 grâce à la formation d'ingénieur des descendants. Elle ne dépasse pas deux générations, soit que les descendants quittent l'industrie, soit que comme chez Guilliet ils ne puissent pas maintenir l'acquis après 1925.

En 1858, Chambard est l'**un des premiers en France à se spécialiser dans la fabrication des roues par procédés mécaniques** mus par une machine à vapeur. Il réussit à « *conserver rigoureusement les formes et les assemblages usités dans le charronnage à main* » ([3005]). De 1876 à 1894, son fils Arthur utilise ses compétences d'ingénieur pour perfectionner l'outillage par des procédés de son invention et pour mettre au point avec la "*roue armée*" un matériel destiné au transport de pièces lourdes (fardier).

La chance de Muzey vient de la décision des pouvoirs publics d'aménager les voies d'eau : dès 1860, il travaille à la mise au point de dragues actionnées par des machines locomobiles et de matériel de travaux publics (pompes, malaxeurs, bétonnières...). Après 1880, il achète une usine à chaux à Vaux, devient dragueur et marchand de sable, constructeur de ports. À partir de 1878, son gendre Fougerol fait faire un **bond technologique** à l'entreprise en mettant au point divers appareils de meunerie dotés d'un palier graisseur automatique à coussinet oscillant, notamment un broyeur extracteur automatique, qui remporte un grand succès. Henri Noble, ingénieur, travaille dans l'entreprise après son mariage avec la fille Fougerol en 1904. Mais l'activité décline dès cette époque. Le 30 janvier 1911, la société arrivée à échéance n'est pas prorogée de dix années supplémentaires. Elle devient donc une société de fait.

Chez Guilliet, l'enrichissement est continu jusqu'à la première guerre mondiale. François propose à la fois des machines généralistes et des machines spéciales dotées de **coussinets à rotules** dont l'alésage s'oriente exactement avec les axes et dont le graissage « *certain, abondant et économique* » s'opère à l'aide d'un système automatique par bagues. Il s'implante dès 1862 à Paris, installe en 1863 sa première machine à vapeur, agrandit à plusieurs reprises ses ateliers dans le même quartier. De 1885 à 1901, sous l'autorité du père, les quatre fils perfectionnent et multiplient les machines-outils adaptées à chaque "*métier*" sans négliger les ateliers de grande production. Les catalogues insistent sur la solidité, la précision, la facilité de réglage, l'automatisation, la sécurité. En 1886-1887, alors que la crise frappe la plupart des activités, ils construisent une nouvelle usine en dehors du centre-ville et la dotent d'une fonderie intégrée. Ils ouvrent un dépôt à Paris et des agences dans de nombreuses villes de France. Après 1905, trois frères continuent à améliorer les modèles anciens, à les diversifier, et construisent une nouvelle usine en Preuilly. Après la guerre, Georges enregistre un boom commercial tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, crée des sociétés étrangères, rénove les installations, élargit la politique sociale. Mais, à partir de 1925, son fils Robert est plus un homme de devoir qu'un chef capable de dynamiser toute une équipe autour de lui : face à un marché proche de la saturation, il ne parvient pas à maîtriser les coûts et à gagner la bataille de la productivité.

L'analyse des liens entre activité industrielle et évolution conduit à trois constatations :

- l'activité industrielle remet en cause la hiérarchie sociale : 41,6% des familles industrielles (26,3% des individus) se sont appauvris, 39,3% (55,5%) se sont enrichis de manière continue, 18,7% (21,2%) se sont d'abord enrichis, puis appauvris.

- cette remise en cause est différente selon le degré de fortune initial : la part de ceux qui échouent est plus faible chez les industriels d'origine pauvre (35,5% des familles, 25,5% des individus) que celle des industriels d'origine aisée (respectivement 50% et 36,4%), mais celle de ceux qui réussissent y est aussi plus faible : 42,2% et 52% contre 43,7% et 54,5%.

([3002]) Chambard : 97 607F [liquidation (Me Roumet, 29 avril 1890)] ; Chambard fils : 1 879 679,53F (432 326F) (actif net déclaré le 19 septembre 1933).

([3003]) Muzey : 982 751 [liquidation (Me Roumet, 2 mai 1894)] ; Piat : 2 567 825,27F [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)] ; 1 991 866,24F [partage (Me Robin, 10 juin 1917)].

([3004]) 670 426,88F [donation à titre de partage anticipé (Me Loiseau, 22 octobre 1900)] ; 1 200 000F (345 000F) [liquidation-partage (Me Coste, 29 janvier 1920)].

([3005]) Tract publicitaire [Fonds Lorin L. 19, p. 305 (Bibliothèque municipale d'Auxerre)].

- elle l'est aussi selon le secteur d'activité : le textile a très mal réussi à ses promoteurs (62% des individus se sont appauvris) contrairement à la tannerie (59,3% des individus se sont enrichis), au travail de l'ocre (61,2%), à la mécanique (61,9%) et la tuilerie (86,7%).

L'activité industrielle est bien « *un facteur important de dynamisme social* » ([3006]). Elle renouvelle le recrutement des milieux bourgeois : les échecs de certains hommes riches (Trocquet, Lesseré, Monnot, Dautrive, Challe et Jouannin) sont aussi retentissants que les succès de certains hommes du peuple (Commeau, Sonnet, Lechiche, Duranton, Muzey, Chambard, Guilliet). Pour ces derniers, la réussite est non seulement financière (leur patrimoine dépasse 100 000F), mais aussi sociale. La plupart cherchent à jouir de la considération de leurs concitoyens. Si les Guilliet tournent délibérément le dos à leur ville ([3007]), la plupart sont au moins conseillers municipaux comme Croiset fils à Pourrain ou essaient de l'être comme Fougerol à Auxerre en 1888 et en 1896. Quelques-uns deviennent maires de leur commune.

Lechiche est le prototype du self-made-man, c'est-à-dire « *un individu qui* [est] *l'architecte de sa propre fortune, qui* [parvient] *à une haute position dans la société, à la fois en terme de richesse et de statut, mais* [bâtit] *une fortune par ses propres efforts au lieu de l'hériter* » ([3008]). Il n'est pas encore un "*grand notable*" appartenant à la classe dirigeante et exerçant sa puissance et sa direction au niveau de la nation. Mais il devient un "*notable*" local : à la différence du noble qui tire sa fierté de son nom et de ses ancêtres, il a besoin d'une consécration sociale, que lui confèrent sa fortune et l'exercice de fonctions honorifiques. Il occupe une position intermédiaire entre « *l'aristocrate d'une société aux fondements juridiques et héréditaires et à structure agraire, et le chef d'entreprise capitaliste d'une société fondée principalement sur les rapports économiques et sur une société industrielle* » ([3009]).

L'industrialisation a incontestablement contribué au relatif déblocage de la société auxerroise, « *bousculant les écarts de fortune, autorisant la réussite par des voies raccourcies et hors des sentiers battus, remettant en question le schéma de l'autorité à l'intérieur des classes dirigeantes* » ([3010]). Perdants et gagnants se rangent aussi bien parmi les gens du peuple que parmi les bourgeois. La construction mécanique est bien un secteur particulièrement ouvert aux ascensions individuelles, où sont valorisés au plus haut point l'esprit d'invention ou simplement l'ingéniosité et l'habilité d'exécution. Il n'est pas le seul : travail de l'ocre, charronnage mécanique, travaux publics... le sont également.

Mais cette évolution n'est que partielle : les contrastes restent considérables. Les deux groupes ne se rejoignent pas dès la première génération : presque aucune alliance ne se noue entre les familles d'origine pauvre et celles d'origine plus aisée, ni entre celles de la campagne et celles de la ville. À court terme, la mobilité sociale est donc plus intra-classe qu'inter-classe : la plupart des gens qui en bénéficient montent à l'intérieur de la classe moyenne de son niveau inférieur (dans quelques cas à la limite de la classe ouvrière) vers un nouveau niveau d'industriels prospères, voire aisés. Comme à Rouen, « *s'il y eut des réussites individuelles spectaculaires, en nombre suffisant pour frapper les imaginations et susciter la formation de tout un mythe social, la progression s'est faite beaucoup plus souvent par étapes, deux ou trois générations successives s'élevant progressivement d'une condition artisanale ou paysanne jusqu'au stade patronal* » ([3011]). L'extraction des *self-made-men* n'est pas forcément aussi basse qu'on pourrait le croire. Grâce à leurs efforts, leurs parents ont pu les aider au début de leur carrière en leur donnant un début d'éducation, en leur transmettant un savoir-faire, voire en leur apportant une aide matérielle, même minime. Ainsi Meunier a dû apprendre le métier avec son parrain Croiset. Les ascensions restent graduelles, étalées sur plusieurs générations : « *Eles sont davantage celles de familles et de dynasties industrielles que celles d'individus.*» ([3012]) De telles ascensions avaient déjà lieu dans le monde des affaires pré-industriel, mais l'accélération de la croissance économique, et en particulier industrielle durant la Révolution Industrielle, les fit arriver sur une plus grande échelle ([3013]). L'étagement des fortunes ne dépend donc plus seulement de l'héritage de biens matériels, mais

---

([3006]) Daumard (A.), « L'évolution des structures sociales en France à l'époque de l'industrialisation (1815-1914 », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloques internationaux du C.N.R.S. n°540, 1970, p.319.

([3007]) Soutenu par le journal "*clérical*" *La Bourgogne*, Germain Guilliet a essayé en 1888 une fois d'être élu conseiller municipal d'Auxerre sous l'étiquette "*indépendant*" : son score très réduit (11% des voix) découragea par la suite tous les Guilliet de se mêler ouvertement de politique, fût-elle locale.

([3008]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.34.

([3009]) Tudesq (André-Jean), *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, Faculté des Lettres de Paris, Bordeaux, 1964, p.1231.

([3010]) Bergeron (Louis), *Les capitalistes en France, 1780-1914*, Gallimard, 1978.

([3011]) Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.72.

([3012]) Crouzet (F.), *opus cité*, p.34.

([3013]) Id., p.142.

aussi de celui d'une formation et d'une culture, d'une éthique et d'une règle de vie ([3014]). Retenons le fait d'une certaine fluidité sociale, d'une relative facilité d'accès au monde patronal.

([3014]) Daumard (A.), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier-Montaigne, [Paris] 1987, p.255-256.

III : LE COMPORTEMENT DES ENTREPRENEURS

Face à des conditions défavorables, les industriels de l'Auxerrois réussissent-ils à pérenniser leur entreprise ? Ou bien tentent-ils de se désengager de l'activité productive ?

A) LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises ont besoin de continuité. Or on a dit que l'entreprise familiale française n'a jamais été conçue par ses propriétaires comme une fin en soi, mais comme le moyen d'une autre fin, extra-économique, celle de vivre de ses rentes ou d'intégrer les milieux aristocratiques, en se retirant des affaires une fois fortune faite ([3015]). Or, sur quatre vingt seize familles, plus de la moitié (56,2%) quitte la production dès la première génération (73,3% chez les ocriers). Dans les secteurs non ocriers (66 familles), la moitié sont dans ce cas (48,5%) et un tiers (36,4%) ne franchit pas le cap de la seconde génération. Au total, quarante-deux entreprises seulement s'étendent sur plus d'une génération, dont deux sur cinq générations (Fournier-Gallot et Croiset-Parquin) et une sur six (Chauvot-Voguet). Lechiche, Aléonard, Dubois et Guilliet se contentent de quatre générations. Dans l'ensemble, les familles patronales disparaissent donc généralement rapidement. Certaines y sont contraintes à la suite d'une faillite (G. Dominique Voguet, Monnot ou Bernard...), de la mort prématurée du père qui laisse des enfants en bas âge (Sautumier, Mayerhoeffer fils) ([3016]) ou de son âge avancé (Trocquet) ([3017]). Pour les autres, la volonté de durer a besoin du « *puissant secours que l'esprit de famille introduit dans les affaires* » ([3018]). Les familles ne seraient-elles pas assez prolifiques ? Les évasions des héritiers vers des carrières non industrielles émousseraient-elles la volonté de durer ? Qui assure finalement la succession ?

1) LA PROLIFICITÉ DE LA FAMILLE

Les familles patronales sont inégalement prolifiques. Certaines ne le sont pas du tout : Bourgoin, Cottin, Sordot, Chambard fils... n'ont pas d'enfants. Clerjault, Legueux, Léopold Crépain, Jourde n'ont qu'un seul héritier. Les Fournier-Gallot le sont peu : si l'ancêtre Michel François a cinq héritiers, les quatre générations suivantes n'en ont qu'un ou deux.

En revanche, les Ansault, Chauvot-Voguet et les Croiset-Parquin ont généralement un grand nombre de descendants, à l'exception de Parquin. Sonnet a neuf héritiers, mais Lechiche trois seulement. Guilliet en a douze (dont quatre meurent en nourrice et un dans l'incendie des ateliers) ([3019]), mais parmi ses quatre fils, seul Paul a un grand nombre d'enfants.

Dans l'ensemble, la pépinière familiale est étroite, à la merci de la mort prématurée du fils ou du gendre appelé à prendre la relève. Ainsi, Chasteau ayant disparu peu après son mariage, la brasserie Routier doit être vendue après la mort de son fondateur ([3020]). Deux branches de la famille Chauvot-Voguet-Deshommes finissent par

---

([3015]) Landes (David S.), « French Enterpreneurship and Industriel Growth in the Nineteenth Century », *Journal of Economic History*, IX, 1949, p.45-61.

([3016]) Sa veuve doit vendre la brasserie à Alfred Messner, brasseur de Dijon [vente (Me Hattier, 15 mai 1883)].

([3017]) Le 23 juin 1782 Trocquet loue à Jacques Gabriel Mauger les bâtiments du Roi pour 300 livres par an [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)].

([3018]) Lambert (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914, Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie*, Thèse, Lille, 1954, p.574.

([3019]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, Typographie et lithographie G. Rouillé, 1885, p.11.

([3020]) Adjudication (Me Charié, 30 décembre 1832).

s'éteindre ([3021]). Gressien compte sur son fils unique, Louis Joseph Emile (1841-1874), puis sur trois de ses cinq petits-enfants, mais l'entreprise disparaît avec sa mort. La mort de la fille Fougerol peu après celle de son père oblige le gendre, Maurice Henri Noble, préparé à prendre la relève, à quitter définitivement l'entreprise et les héritiers à vendre le fonds d'industrie, la sablière, les immeubles ([3022]). En revanche, malgré son très jeune âge à la mort de son père, Henri Dubois reprend par la suite la tuilerie.

La longévité familiale des entreprises industrielles de l'Auxerrois

	Textile	Tannerie	Ocre	Mécanique	Autres	Total	
						Nombre	%
Une génération	11	3	22	5	13	54	56,2
Deux générations	5	6	4	5	8	28	29,2
Trois générations	1	1	2		3	7	7,3
Quatre générations			1	1	2	4	4,2
Cinq générations			1		1	2	2,1
Six générations		1				1	1,0
TOTAL	17	11	30	11	27	96	100,0

2) LES ÉVASIONS VERS D'AUTRES CARRIÈRES

L'alliance est un élément fondamental dans la vie de cette cellule de base de la société qu'est la famille ([3023]). Elle est généralement conclue entre deux familles, et non entre deux individus. Les héritiers tendent-ils comme ceux de la maison Le Verdier de Rouen à « *s'orienter* [...] *vers des professions "libérales", rentières ou encore militaires, au revenu bien moindre mais au prestige certain* » ([3024]) ? Dans l'Auxerrois, le contrat de mariage est très largement pratiqué, même dans les milieux très modestes. Comme dans le patronat textile du Nord, la communauté de biens est généralement réduite aux acquêts ([3025]). Aucun transfert de biens d'un patrimoine à un autre n'est réalisé. Les apports constitués par les dots ne tombent pas eux-mêmes en communauté.

a) Les filles

Sur cinquante-deux filles recensées, très peu restent célibataires ([3026]). Parmi celles qui s'allient avec des hommes exerçant des professions extérieures à l'industrie ([3027]), dominent les liens avec le monde du commerce : 18

([3021]) Jules Hippolyte Deshommes (déclaration de succession, A.D.Y., 3Q 9352) et Jean Joseph Voguet (A.D.Y., 3Q 9368) meurent sans héritier. Paul Louis Anatole Deshommes succède à son oncle en 1861 mais, soldat volontaire, meurt le 6 novembre 1870 à Montpellier. Sa tannerie est vendue à Alphonse Raphaël Larousse, tanneur corroyeur à Paris [vente par adjudication (Me Théroude, 26 juillet 1868)], puis, après un bref intermède [vente à Gustave Schmidt (Me Boisseau, 16 juillet 1882)], aux frères Georges et Louis Jacquemain [vente (Me Boisseau, 16 mai 1889)].

([3022]) Vente (Me Coste, 1er novembre 1920 et 23 février 1921).

([3023]) Lambert (J.), *opus cité*, p.641.

([3024]) Chaline (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p.120.

([3025]) Lambert (J.), *opus cité*, p.667.

([3026]) Trois ont été repérées : Honorine Voguet, une fille Mérat et une fille Bigé, qualifiées de "*propriétaires*".

([3027]) Sans compter les deux filles de Léon Georges Lechiche, qui épousent chacune un ingénieur.

négociants, marchands ou boutiquiers, contre 9 propriétaires terriens ou rentiers, 8 professions libérales ([3028]), 11 fonctionnaires ou employés ([3029]), 6 ouvriers, artisans, soldats.

142 enfants

70 filles

72 fils

SPHÈRE PRODUCTIVE

15 filles | 40 fils

Célibataires 3

Total : 55, soit 39,6%

Ouvriers, artisans	6	ÉVASIONS	Ouvriers, artisans	4
Rentiers, propriét.	9		Rentiers, propriét.	8
March., négociants	18	52 filles | 32 fils	March., négociants	6
Prof. libérales	8		Prof. libérales	7
Fonction., empl.	11	Total : 84, soit 60,4%	Fonction., empl.	7

b) Les fils

Trente-deux fils quittent le monde industriel : 8 deviennent propriétaires-rentiers ou propriétaires fonciers, 6 marchands-négociants ([3030]), 7 membres d'une professions libérales, 7 fonctionnaires ou employés ([3031]), 4 ouvriers, artisans ou soldats.

Dans l'Auxerrois, **les évasions vers le monde non industriel sont considérables** : elles représentent plus de deux cinquièmes des fils (44,4%) et près des trois-quarts des filles (74,2%). Les alliances entre deux familles manufacturières sont exceptionnelles. Au tournant du XVIIIe siècle, un tanneur est apparenté à un ocrier ([3032]). Une fille de Montcellet épouse un horloger-scieur (Lepage fils). Mais la première et seule véritable alliance est celle entre un fils Parquin et une fille Gauchery, à la fin du XIXe siècle ([3033]). Mais même dans ce cas on n'accepte guère une existence qui ne soit consacrée qu'au labeur, et au labeur productif. Contrairement au Nord, le patronat n'applique pas le principe : « *pour se marier, il faut une cheminée qui fume.* » Il reste très ouvert aux autres élites économiques et n'est pas appelé à durer.

([3028]) 2 avoués, 2 notaires, 1 avocat, 1 médecin, 1 musicien, 1 peintre.

([3029]) 4 officiers, 1 sous-préfet, 1 préfet, 1 juge de paix, 1 percepteur, 1 ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Le 4 juillet 1868, Marie Gabrielle Mercier épouse le fils d'un percepteur des contributions directes.

([3030]) Dont un chapelier à Londres (François Cyrille Belhomme), dont le fils, Emile Cyrille, est plus tard négociant à Londres.

([3031]) Dont 3 officiers, 1 professeur.

([3032]) Claude Nicolas Lavollée est le beau-frère de Croiset fils. De même, un peu plus tard, le tanneur Paul Augustin Bigé et le filateur Jules Emilien Lesire épousent deux filles Guillemot.

([3033]) Mariage le 26 avril 1893 entre Gustave Antoine Parquin et Marie Cécile Isabelle Gauchery. Un fils de Jules Berthier épouse bien une fille de Gustave Parquin, mais il est musicien (Paul Berthier).

3) LES SUCCÈSSEURS

Comment se répartissent les successeurs entre les membres de la famille ? Des ingénieurs parviennent-ils à s'y immiscer ?

a) Fils, gendres, neveux

Cinquante-cinq héritiers prennent la suite, soit 39,6% seulement de l'ensemble des héritiers : quarante fils (55,6% de l'ensemble des fils) et quinze gendres (21,4% de l'ensemble des gendres).

La succession de père en fils est la règle chez les drapiers de Toucy : ainsi, chez Blaise Ansault-Rabot, les deux fils sont cardeurs-drapiers ([3034]), puis les quatre petits-fils ([3035]). Plus tard, Belhomme passe le flambeau à un de ses deux fils, Edme Pascal. La règle est identique chez les tanneurs de Toucy (Seguin, Bigé) ou d'Auxerre (Commeau, Mérat). Parfois, le père se lance dans la production pour y caser un de ses fils : Edme Moreau place ainsi son fils cadet à la tête de l'ocrerie à Sauilly (Diges). Croiset disparu, les deux fils continuent l'activité : Anne François Nicolas et Pierre Joachim. Chez Lechiche, les enfants travaillent sous l'autorité de leur père, puis lui succèdent : d'abord Joseph Célestin, Amand et Léon, puis Joseph Frédéric Gustave, fils de Joseph Célestin, et Georges, fils d'Amand. De même, Renard fils quitte Héry et s'installe à Auxerre.

Quelquefois, le gendre assure seul la succession, qu'il y ait ou non un fils. Un fils de chapelier comme Courcier devient marchand-drapier ([3036]), un fils de cultivateur comme Petit ocrier ([3037]), un fils de négociant comme Gallot imprimeur ([3038]), un fils de lieutenant comme Mayerhoeffer brasseur ([3039]), un fils de médecin comme Gauchery ocrier ([3040]). La transmission peut se faire avec changement de secteur : le fabricant de poulangis Dupré aide le fils de propriétaire Montcellet à s'installer comme tanneur. Chez Muzey, l'un des deux gendres, Piat, est d'origine modeste : associé dès son mariage à l'entreprise ([3041]), chargé de la partie commerciale, il se déplace beaucoup, effectue au moins un voyage par mois à Paris, établit des devis, participe aux Expositions....

La transmission est assurée souvent par un fils et un gendre : c'est le cas de Mauger ([3042]), Perriquet ([3043]), Montcellet ([3044]), Sonnet ([3045]), Leroy ([3046]). Chez les Chauvot, à la première génération, les trois fils deviennent à leur tour tanneurs ou mégissiers à leur compte : Jacques, Joachim et Louis Antoine ([3047]). Dans la branche aînée, le relais est pris d'abord par le fils, puis par le petit-fils, qui continue l'activité jusque vers 1809 ([3048]), et par l'époux de la petite-fille, Jean-Joseph Voguet, enfin par le fils et le gendre de ce dernier : Voguet fils et Deshommes. La tannerie de Deshommes est reprise par son neveu, Paul Louis Anatole.

([3034]) Blaise Ansault (1757?-1817)-Bouillard et Louis Etienne Philibert (1756?-1817)-Brouillard.

([3035]) Les fils de Blaise [Blaise Gaspard (1781-1851)-Crançon et Blaise (1784-1867)-Guillemot], et les deux fils de Louis Etienne Philibert [Etienne Philibert (1785?-1862)-Guérin et François Théotime (1795-1860)-Guittard]. Les trois derniers sont encore installés comme drapiers en 1836 (d'après le recensement).

([3036]) Gendre de Vincent Ansault-Brouillard.

([3037]) Gendre de Nicolas Meunier.

([3038]) Ce principal clerc de notaire a épousé en premières noces à Auxerre le 16 janvier 1809 Marie Laurence Deschamps, fille du notaire Edme Prix Deschamps, puis en secondes noces la fille de Laurent Fournier.

([3039]) Gendre de Nicolas Massé.

([3040]) Gendre d'Henri Legueux.

([3041]) Ainsi, les actes d'achat des terrains et sablières de Villeneuve-Saint-Georges sont contresignés par lui.

([3042]) Médéric Mauger et Bazile Lenoir.

([3043]) Gustave (1836-) Perriquet et Charles Adolphe Rouillé (1824-1873), fils d'un ancien épicier.

([3044]) Emile Montcellet et Amable Barthélémy Drouet.

([3045]) Sonnet travaille avec son fils Pamphile et son gendre Théodore Massot (1823-1891), dont le père possède près de onze hectares à La Métairie Bruyère (Parly), et dont une partie est transmise à son neveu Paul Germain (dit Georges) (1865-) [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 93?)].

([3046]) Octave Leroy et Emile Théodore Heurtebise, fondeur, fils d'un propriétaire de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), propriétaire de deux grandes maisons de commerce à Nocé (Orne) [cautionnement à une obligation (Me Guimard, 30 août 1882)]. La femme du premier est la fille d'un avoué.

([3047]) Le fils du dernier vend en 1782 sa tannerie à Nicolas Benoît Seguin [Vente (Me Charvy, 6 septembre 1782)].

([3048]) Jacques Louis Chauvot donne à bail à Georges Dominique Voguet le moulin à tan appelé le moulin Liboureau (Me Guérin, 25 avril 1809), puis le vend à son beau-frère Jean Joseph Voguet (Me Barrey, 12 octobre 1809).

À Pourrain, à la mort de Croiset fils, la succession échoit à deux neveux : les frères Parquin.

b) Très peu d'ingénieurs

Après les années 1860, la méritocratie des Ecoles joue un rôle de plus en plus important sans que disparaissent pour autant les autres origines ([3049]). Le technicien tend-il à s'imposer, notamment dans l'industrie mécanique ?

Les ingénieurs de l'Auxerrois sont très peu nombreux : ceux liés à la région se comptent sur les doigts d'une seule main ([3050]). De plus, ils ne prennent pas l'initiative de fonder des entreprises. Ils se contentent d'assurer la relève de leur père ou beau-père. Aucun d'entre-eux n'est polytechnicien. Deux sont passés par l'*Ecole Centrale des Arts et Manufactures* : Gauchery devient par son mariage avec une fille de Legueux fils en 1868 gérant de la Société Parquin & Cie et le reste jusqu'en 1894. Commergnat, diplômé en 1892, reprend à partir de 1894 la fabrique de roues Chambard, puis épouse en 1896 la fille unique de Germain Guilliet. Lisant le latin à livre ouvert, ce lettré cultivé versifie avec bonheur. Il s'oppose en cela aux frères Guilliet, moins portés aux choses de l'esprit qu'à celles du travail ([3051]).

Les ingénieurs les plus nombreux ont fait leurs études à l'*Ecole des Arts et Métiers* de Châlons-sur-Marne, ville éloignée de quelque cent cinquante kilomètres d'Auxerre. Chambard fils, diplômé en 1866, commence par travailler à la fabrique de roues avec son père - sans doute après sa démobilisation en 1871 -, puis lui succède à partir de 1876. Il met à profit ses compétences d'ingénieur pour perfectionner l'outillage par des procédés de son invention ([3052]). Pour la mise au point de machines de charronnage, il collabore sans doute avec les deux plus jeunes fils de François Guilliet sortis de la même école : Joseph en 1880, Georges en 1882. Le premier est décrit par un de ses condisciples comme « *jeune d'allure, gai de caractère* » et vante « *sa haute intelligence* », ses « *vues nettes* », sa « *droiture* », sa « *puissance de travail* », son « *esprit inventif, clair et précis* » ([3053]). Il est vrai qu'en quelques mois, durant l'hiver 1906-1907, il se révèle capable de monter de toutes pièces une usine considérable et de concevoir un catalogue offrant autant de références que la firme auxerroise. Très conscient de sa haute valeur, il pêche quelque peu par orgueil et n'estime pas toujours correctement le rapport des forces. Dès le départ, il pose ses conditions et s'y accroche jusqu'à la rupture. Ainsi, dans les négociations qu'il conduit avec ses frères, il campe hautement sur ses positions et ne sait pas trouver d'allié, notamment en son frère Germain, pourtant peu disposé à la rupture.

Son frère Georges garde toute sa vie des relations avec ses condisciples, échange avec eux des idées. Grâce à ce réseau, il est parfaitement informé des moindres progrès techniques. Il a passé plusieurs années à Vienne, en Autriche, pour y développer les activités de la société bien amorcées par l'Exposition universelle. Rentré en France, il dirige le bureau d'études, en fait le véritable cerveau de l'entreprise. Il y démontre des qualités de création exceptionnelles. À son propos, les qualificatifs le plus souvent évoqués sont : « *volonté, travail, persévérance* ». Doté d'une grande puissance de travail, il semble le plus souvent réfléchir. Arrivant à pied tous les matins très tôt à l'usine, il en fait systématiquement le tour. S'il fait tournoyer sa canne, c'est qu'il a pensé à quelque chose toute la nuit. Parfois, le dimanche matin, il vient se promener dans la cour et regarde fixement la fonderie. Il n'est pas rare de le trouver mal rasé et un peu négligé, lui, qui est d'habitude bien mis et élégant. Sa qualité majeure est d'être un grand meneur d'hommes, qui jouit d'une sorte d'autorité naturelle, d'un charisme. Il sait faire partager son idéal à son équipe. Homme dont la culture ne s'étend pas au-delà du domaine technique, il n'est guère porté à la réflexion philosophique. Sa femme est au contraire la fille d'un homme cultivé, percepteur à Charny, qui possède une très belle bibliothèque.

Le second gendre de Muzey, Fougerol, est non seulement diplômé de l'*Ecole des Arts et Métiers* d'Angers, mais aussi de l'*Ecole Centrale et des Arts et Manufactures*. Il garde le contact avec ses anciens condisciples en cotisant aux

---

([3049]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXème-XXème siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, XIXème siècle, p.77.

([3050]) Il n'est pas possible de compter comme ingénieurs de l'Auxerrois les fabricants de ciment de Vermenton comme Louis Henri Gustave Marie Lambert, Léon Rouzé ou Charles Cicile, car seul ce dernier habite sur place. Par ailleurs, Emile Théodore Heurtebise, qualifié d'"*ingénieur constructeur*" (Me Girard, 4 février 1881) et d'"*ingénieur civil*" [Me Hattier, 10 février 1884 ; saisie du 16 septembre 1886 (A.D.Y., 4Q 109/9)], n'est sans doute pas sorti d'une école d'ingénieur : il est qualifié de "*fondeur*" à son mariage en 1868.

([3051]) Témoignages de Louis et Michel Commergnat.

([3052]) Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques dans la ville, les faubourgs et la banlieue d'Auxerre », *B.S.S.Y.* t.40 (1886), p.161-175.

([3053]) Mort de Joseph Guilliet, *Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves des écoles nationales des Arts et Métiers*, février 1932.

associations d'anciens élèves des grandes écoles qu'il a fréquentées ([3054]). Il invente beaucoup de choses : panka de son bureau mû par la transmission de l'atelier, chauffage du bureau au gaz avec régulation thermique, rouleau compresseur avec système pivotant permettant aux chevaux de tourner en fin de course, machine à vapeur actionnant les batteuses.... Tout l'intéresse, même si son invention ne doit déboucher que sur une production à l'unité ([3055]). Un de ses gendres, Maurice Henri Noble, ingénieur de l'Ecole Centrale, commence à travailler avec lui dès 1904, et se prépare à prendre la suite.

Hormis Guilliet, **l'Auxerrois ne compte pas de milieux composés d'"*industriels*"**. Beaucoup d'entreprises ne résistent pas à la loi des trois générations. Comme dans le reste de la France et en Grande-Bretagne ([3056]), le capitalisme familial n'est pas majoritairement dynastique. Le patronat est « *un groupe social en instance continuelle de renouvellement* » ([3057]) et ne saurait être considéré « *comme un bloc* » ([3058]).

B) LA TENTATION DU DÉSENGAGEMENT

Composition des valeurs brutes de succession des industriels de l'Auxerrois

	Nb	En % des valeurs totales						TOTAL en francs = 100%
		A	B	C	D	E	F	
1763-1828	14	25	37	16	14	0	8	592 817
1836-1885	36	36	11	25	8	10	11	4 523 666
1887-1915	20	28	7	9	7	42	8	13 878 839
< 25 000F	12	19	13	31	23	0	14	151 312
25-100 000F	26	37	21	19	11	2	11	1 568 325
> 100 000F	32	29	8	12	7	36	8	17 275 685
RURAUX	31	44	33	10	5	2	8	3 418 730
URBAINS	39	26	4	13	8	40	9	15 576 592
ACTIFS	34	39	9	10	7	28	7	12 972 070
NON ACTIFS	36	9	9	18	8	43	12	6 023 251
TOTAL	70	29	9	13	7	33	9	18 995 322

Nb : nombre de successions concernées. A : valeurs liées à l'activité industrielle ; B : terres ; C : maisons ; D : créances sur des particuliers ; E : valeurs boursières ; F : divers (dots des enfants...). Source : déclarations de mutation par décès (fonds de l'enregistrement).

La croissance de l'industrie française ne s'est pas maintenue au niveau de celle des pays voisins parce que la France n'investissait pas ([3059]). « *Vivre du sien* » a longtemps servi d'argument pour illustrer le conservatisme, voire l'archaïsme, des procédures de gestion familiales. N'est-ce pas du modèle de le gestion des domaines aristocratiques que semble s'inspirer la conduite des affaires familiales ? Certains ont vu dans la permanence du caractère familial des entreprises en France l'une des causes des nombreuses déficiences de l'appareil productif national : leur gestion aurait

([3054]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol (journaux et grands livres).

([3055]) Témoignage de Louis Walbott, qui a connu Paul Parigot.

([3056]) Sur un échantillon de 1 655 chefs d'entreprise français entre 1780 et 1935, 20% seulement appartenaient à la troisième génération ou aux suivantes [chiffres cités par Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.145].

([3057]) Ibid.

([3058]) Bouvier (Jean), « Libres propos autour d'un démarche révisionniste », *Le capitalisme français, XIXe-XXe siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, 1987, p.22.

([3059]) Cameron (Rondo), « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée, Archives de l'Institut de Science Economique Appliquée*, tome X, n°2, 1957, p.417.

contribué à retarder l'adaptation de l'économie française à la concurrence internationale ([3060]). Les entrepreneurs auraient pris l'habitude de quitter l'industrie pour éviter les problèmes, convaincus (à tort) que le succès économique dépendait de la mise en place d'une nouvelle politique industrielle ([3061]), et auraient sacrifié les nécessités de l'investissement à l'attirance des placements rémunérateurs à court terme et sans intérêt économique ([3062]). Dans les patrimoines ([3063]), la place des actifs en rapport direct avec l'activité industrielle ([3064]) dans les actifs totaux est modeste (29%), supérieure aux placements immobiliers (21%), mais nettement inférieure aux valeurs mobilières (41%) ([3065]). Ces industriels semblent ne pas investir dans leurs affaires industrielles autant qu'ils peuvent le faire et opérer une nouvelle « *trahison* » ([3066]) en subordonnant l'impératif industriel à une logique toute malthusienne des patrimoines. Privilégient-ils la sécurité aux risques ? L'idée, trop souvent admise, d'une classe d'entrepreneurs frileux, refusant le développement, est-elle trop simpliste ? Faut-il en conclure avec John Sawyer que l'homme d'affaires français est incapable de dépasser les forces traditionnelles opposées au changement immédiat, qu'elles soient issues de l'ordre social héréditaire d'Ancien régime ou du capitalisme commercial ou petit-bourgeois post-révolutionnaire ([3067]) ? Ou avec David Landes qu'il reste largement fidèle à l'idéologie pré-capitaliste, où chaque homme cherche à « *maintenir sa place* », son rang, dans la société ([3068]) ?

1) LA COMPOSITION DU PATRIMOINE

Dans quelle mesure les industriels succombent-ils aux placements fonciers et mobiliers ?

a) Le désengagement vers la terre

Les industriels urbains ne détestent pas l'immobilier rural : Lesseré achète en 1791 le domaine de l'abbaye Notre-Dame des Iles pour 51 925 #, Commeau et Cottin terres et vignes : 10 hectares pour le premier ([3069]), 150 hectares pour le second ([3070]). Bien plus tard, Muzey n'y répugne pas ([3071]), pas plus que Piat ([3072]). Mais ce sont les ruraux qui en sont les plus friands, comme Chauvot ([3073]), Juventy ([3074]), Gabriel Mauger ([3075]), Gaspard et Amédée

---

([3060]) Henri (D.), art. cité, p.141.

([3061]) Thomson (J.F.K.), *Clermont-de-Lodève 1633-1789, Fluctuations in the Prosperity of a Languedocian cloth-making Town*, Cambridge, London, New York..., Cambridge University Press, 1982, p.458.

([3062]) Daumard (Adeline), *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris La Haye Mouton, 1973, p.105.

([3063]) L'analyse des successions permet seulement d'apprécier l'écart entre la valeur des biens acquis par héritage ou donation et ceux qui existent au décès. Soixante-dix successions ont pu être retrouvées. Pour évaluer les fortunes ont été pris en considération non les individus mais les ménages, dont il a fallu - avec quelques incertitudes - retrouver l'ensemble des biens. Le travail a été toutefois facilité par le fait que dans l'Auxerrois prévaut la communauté de biens (contrairement à la région de Rouen).

([3064]) Bâtiments et mobiliers industriels, marchandises, créances, dot(s) attribué(es) au(x) successeur(s).

([3065]) Dans bien des cas, la distinction est délicate. Les immeubles sont à la fois des placements et des investissements.

([3066]) Braudel (Fernand), *La dynamique du capitalisme*, Paris, 1985.

([3067]) Sawyer (John E.), « Strains in the Social Structure of Modern France », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951, p.293-312.

([3068]) Landes (D.S.), « French Business and the Businessman : a Social and Cultural Analysis », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951, p.348.

([3069]) Partage (Me Métairie, 4 décembre 1849).

([3070]) Mutation par décès (A.D.Y., 3Q 1282). De décembre 1816 à décembre 1823, il a acheté pour près de 60 000F de biens immobiliers, les vignes ne représentant plus qu'une petite part de l'ensemble par rapport aux bois de Jonches (plus de 20 000F) et à la maison Boyard de Forterre (près de 29 000F avec le mobilier). Après la vente de l'ocrerie, les achats se sont faits à un rythme un peu plus lent (41 000F de 1824 à 1834), mais ont été exclusivement composés de terres et vignes [d'après la table des acquéreurs (A.D.Y., 3Q 498 à 506)].

([3071]) Il possède 11,6317 hectares sur Auxerre [liquidation de la communauté Muzey (Me Roumet, 2 mai 1894)].

([3072]) Piat acquiert pour 117 500F le domaine de Grandchamp (Hauterive) et 110 hectares de terres et prés [vente (Me Guillet, 3 octobre 1912)].

([3073]) Notamment des bois avec des « *arbres chênes d'un prix infini* » [partage du 28 frimaire an III [Me Juventy, 7 floréal an III(18 mai 1795)]. Il est vrai que ces bois sont une matière première essentielle pour l'activité de tannerie : leur importance est - toutes proportions gardées - comparable à celle des maîtres de forge ou des capitalistes intéressés dans les affaires sidérurgiques.

([3074]) Les immeubles ruraux (21 200F) comptent le domaine de Bergeries sur Fontaine et Toucy avec 7 hectares de bois [liquidation et partage (Me Barrey, 3 novembre 1811)].

([3075]) Plus de 56 hectares de labourages [déclaration de mutation de 1828 (A.D.Y., 3Q 7583)].

Jaluzot ([3076]), Deshommes ([3077]), Bigé ([3078]), Edme Moreau ([3079]) et Claude Cambuzat ([3080]). Combinant activités agricole et industrielle, ocriers et tuiliers en sont particulièrement avides : Sonnet, Lechiche et Duranton deviennent ainsi de grands propriétaires fonciers : 106 ([3081]), 123 ([3082]), 265 hectares ([3083]).

Acquisitions de terres par les ménages de quelques ocriers

	DUREE DE LA COMMUNAUTE	TERRES ACQUISES ha a ca
Meunier -Graillot (1)	1790-1836	27 97 30
Sonnet-Georges (2)	1827-1841	17 42 65
Petit-Meunier (3)	1820-1853	16 94 76
Mémain-Bougault (4)	1813-1865	21 84 95
Lechiche-Michaut (5)	1828-1878	128 59 99
Total Sonnet (6)	1827-1870	103 13 48

Sources : (1) Partage anticipé (Me Puissant, 31 décembre 1836) ; (2) Mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9338) ; (3) Mutation par décès, 3Q 9346 : (4) Mutation par décès (3Q 9301) ; (5) Mutation par décès (3Q 9364) ; (6) Mutation par décès (3Q 9357) : pour la communauté Sonnet-Creuillot (1847-1870), le contrat de mariage entre Jean-Baptiste Sonnet et Madeleine Angélique Creuillot (Me Barrey, 22 avril 1847), indique : « *Tous les bénéfices en biens meubles et immeubles de la communauté appartiennent à la succession de M. Sonnet.* » À sa mort, J.-B. Sonnet possède 106 hectares 3 ares 71 centiares de terre, dont 2 hectares 90 ares 23 centiares hérités de ses parents après le partage anticipé (Me Barrey, 23 mars 1828).

D'autres préfèrent l'immobilier urbain : de simples maisons comme Mérat fils ([3084]) et Chambard fils ([3085]), un bel immeuble à Paris comme Parquin ([3086]) ou des moulins à blé comme Chauvot-Voguet, Commeau, Jaluzot fils, Guilliet et surtout Muzey ([3087]).

Pendant longtemps, le placement foncier paraît à la fois sûr et rentable. Mais la place des immeubles s'explique aussi par la tradition, l'influence des héritages et le prestige social qui s'est longtemps attaché au titre de

([3076]) 24 250F chez Gaspard [déclaration de mutation par décès du 28 juillet 1841 (A.D.Y., 3Q 9 337)], 46 750F (35 hectares) chez Amédée [10 septembre 1883 (A.D.Y., 3Q 9 367)].

([3077]) Trois hectares [déclaration de mutation par décès du 16 avril 1862 (A.D.Y., 3Q 9352)].

([3078]) Plus de 28 hectares [partage anticipé (Me Merlin, 22 et 31 mai 1848)].

([3079]) De 1822 à 1837, il achète pour près de 43 000F bois, terres et bâtiments sur Lalande, Chatenay, Fontenoy, Lévis, Parly, Diges et Toucy, notamment pour 30 000F le domaine de Bérault, soit plus de 71 hectares de terre situés sur les communes de Parly, Toucy et Diges (Me Charié, 19 mars 1837).

([3080]) Vente de 42,7198 hectares à Vergigny pour 45 000F (Me Verolot, 8-23 mai 1875). Ces terres ne figurent pas dans le patrimoine au décès.

([3081]) Dès le mois de juillet 1843, Sonnet a les fonds suffisants pour acquérir d'un seul coup une maison et quinze hectares de terre, pré et bois pour près de 32 000F [adjudication (Me Fontaine, 21 juin 1843)].

([3082]) Dont la ferme de Sauilly (55,6 hectares) sur la commune de Diges et la propriété de Maurepas (51 hectares) sur les communes de Merry-la-Vallée, Toucy et Parly (partage s.s.p. déposé le 16 août 1891 chez Me David).

([3083]) Sur les communes de Pontigny, Venouse, Lignorelles, Rouvray, Chemilly-sur-Serein, Vergigny, Ligny, Poilly-sur-Serein (le bois des Coings fait 138 ha 06 a 50 ca)... [partage (Me Bernage, 30 décembre 1894)].

([3084]) Une maison rue de la Monnaie n°24 et 26 et une autre rue du Temple n°20 [déclaration de mutation par décès du 20 mai 1887 (A.D.Y., 3Q 1353)].

([3085]) 50 600F de 1914 (déclaration du 9 septembre 1933).

([3086]) Immeuble de cinq étages carrés rue Saint-Denis pour 180 000F (Me Coste, notaire à Paris, 26 février 1862). Il est possible qu'il possède aussi des valeurs mobilières comme son père (notamment des actions de la Banque de France) [liquidation et partage de la communauté Parquin-Croiset (Me Leroux, 9 mai 1840)]. La déclaration de mutation par décès à Paris n'a pas été retrouvée.

([3087]) Le moulin dit *de la ville* ou *Liboureau* pour Voguet [vente par adjudication par Jacques Louis Chauvot à Jean Joseph Voguet (Me Barrey, 12 octobre 1809)] ; le moulin Judas (Auxerre) pour Commeau [vente (Me Piétresson, 14 juin 1824)] ; un moulin à eau de 12 400F à Toucy pour Jaluzot [déclaration de mutation par décès du 28 juillet 1841 (A.D.Y., 3Q 9 337)] ; le moulin de Preuilly pour Guilliet [adjudication du 26 juin 1881)] ; les moulins de Saint-Sauveur et Treigny (adjudication par le tribunal du 31 octobre 1880), de Champs-sur-Yonne (Me Theveny, 28 février 1886), de Saint-Amand-Montrond (Cher) (jugement du tribunal de Saint-Amand-Montrond du 17 avril 1889), de Chanonat (Puy-de-Dôme) (jugement du tribunal de Clermont-Ferrand du 4 octobre 1890) et de la rue du Pont n°106 à Auxerre (Me Roumet, 7 juin 1891) pour Muzey.

propriétaire ([3088]). « *La Révolution n'a nullement installé d'emblée le négociant - encore moins le manufacturier - au rang qui semblait devoir lui revenir en un siècle des lumières, une fois les privilèges abolis. C'est qu'ayant supprimé la barrière de la naissance, elle n'a pas véritablement mis l'argent au coeur de la hiérarchie sociale mais bien la propriété.* [...] *Elle a émancipé le paysan et glorifié le rentier du sol, refusant de placer le travail manuel, la marchandise, la production au nombre des valeurs sociales les plus respectées.* » ([3089]) Le désir de possession foncière semble donc rester important : la terre reste un investissement "*social*" au delà du simple profit ([3090]), car elle donne des moyens d'influence même après la disparition du système censitaire et répond bien à un souci de prestige ou de vanité. Pour certains, l'industrie reste un simple « *marchepied pour accéder à une fortune qu'ils souhaitaient avant tout foncière* » ([3091]).

b) Les placements mobiliers

Les valeurs boursières prennent-elles le relais des créances sur les particuliers ?

- Les créances sur des particuliers

À la fin du XVIIIe siècle, les rentes sont la forme de placement mobilier la plus répandue, comme chez Chauvot et Lesseré ([3092]). On sait que sous l'Ancien régime, « *le Parlement interdisait d'inscrire toute clause obligeant le débiteur à racheter la rente et à en rembourser le capital dans un certain délai* » et que « *l'Eglise n'admettait les rentes à prix d'argent que si une faculté de rachat était réservée à perpétuité au débiteur* » ([3093]). Leur assignation sur les immeubles leur donne un caractère foncier très accentué : elles peuvent être partagées, transmises par succession, hypothéquées, soumises aux formalités compliquées de la saisie immobilière ([3094]) ; elles ne sortent pas de la ligne qui les a apportées ([3095]). Elles n'ont pas été abolies par les décrets pris par la Constituante à la suite de la nuit du 4 août 1789 et sont simplement devenues rachetables. Rien d'étonnant qu'elles restent dans les patrimoines dans toute la première moitié du XIXe siècle, chez Boyard ([3096]), Routier ([3097]) et Commeau ([3098]).

Après la légitimation du prêt à intérêt, le relais est pris par les créances sur des particuliers, qu'elles soient verbales ([3099]) ou notariées ([3100]). En dépit de la concurrence des autres formes de placements, les sommes prêtées s'accroissent fortement après 1850 ([3101]).

([3088]) C'est la voie choisie par Henry Croiset (1787-1862), petit-fils de Nicolas I, qui ne cesse d'acheter des terres, au point d'en posséder à sa mort quelque 132 hectares répartis sur Pourrain et six communes circumvoisines [déclarations de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9354)]. Les valeurs mobilières s'élèvent à 205 009,02F (dont 190 306,37F de créances actives). Sa fille aînée épouse Charles Hippolyte Ribière, préfet de l'Yonne, sénateur ; sa fille cadette Paulin Ernest Lavollée, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'Honneur.

([3089]) Bergeron (Louis), *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Gallimard, 1978.

([3090]) Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.147.

([3091]) Ibid., p.109.

([3092]) Chauvot : 3 668 # en 1763 [partage du 28 frimaire an III, Me Juventy, 7 floréal an III (18 mai 1795)] ; Lesseré : 150 # de rente foncière (3 000#) et 1 150 # 16 sols d'autres rentes (22 950 #) [déclaration de mutation par décès de l'an VIII (A.D.Y., 3Q 1266).

([3093]) Schnapper (Bernard), *Les rentes au XVIe siècle, Histoire d'un instrument de crédit*, E.H.E.S.S.-S.E.V.P.E.N., Paris, 1957, p.61.

([3094]) Ainsi, lorsqu'il achète en germinal an VII (mars 1799) sa première terre à ocre, Boyard doit rembourser à un tiers 400F correspondant à une rente [vente (Me Gautier, 10 germinal an VII (30 mars 1799)]. Il doit aussi continuer à payer les 2 décembre de chaque année 70# pour honorer une rente constituée au capital de 1 400# non exigible et souscrite en 1738 [contrat (Me Lefébure, 2 décembre 1738)].

([3095]) Schnapper (B.), *opus cité*, p.209.

([3096]) Une rente de 30 # 5 sols [déclaration de mutation par décès en 1822 (A.D.Y., 3Q 1277)].

([3097]) 691F de rentes [déclaration de mutation par décès du 14 novembre 1832 (A.D.Y., 3Q 1280)].

([3098]) 14 922F de rentes foncières [partage (Me Métairie, 4 décembre 1849)].

([3099]) Bigé : 2 400F [déclaration de mutation par décès du 20 juillet 1848 (A.D.Y., 3Q 9342)] ; Commeau : 65 900F [partage (Me Métairie, 4 décembre 1849)] ; Sonnet : 13 200F [12 août 1870 (A.D.Y., 3Q 9357)] ; Montcellet 20 061F [15 juillet 1889 (A.D.Y., 3Q 9373)].

([3100]) Mauger fils : 6 200F [déclaration de mutation par décès du 1er juillet 1853 (A.D.Y., 3Q 7596)] ; Dupré : 6 207,50F [inventaire (Me Carreau, 5-9 janvier 1863)] ; Mérat : 27 374,48F [4 août 1865 (A.D.Y., 3Q 1310)] ; Zagorowski : 8 794,34F [déclaration de mutation par décès du 29 octobre 1872 (A.D.Y., 3Q 1324)].

([3101]) En dehors de celles correspondant à une vente ou à un prêt à un enfant, signalons : 11 171,35F chez Mayerhoeffer fils [déclaration de mutation par décès du 4 juin 1880 (A.D.Y., 3Q 1340)], 17 007,65F chez Mercier [15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767), 48 177,35F chez Mérat fils [20 mai 1887 (A.D.Y., 3Q 1353)], 38 600F chez Breton [inventaire (Me Guérin, notaire à Nevers, déposé chez Me Hattier, le 11 mars 1887)], 141 458,90F chez Muzey [liquidation (Me Roumet, 2 mai 1894)], 441 392,39F chez Piat, notamment 302 708,37F sur Tonnay-Charente [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)], 76 284,75F chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)].

- Les valeurs de tout repos

Les placements industriels "*à risques*" sont très rares ([3102]), mise à part une commandite ([3103]), contrairement aux valeurs de "*tout repos*" : rentes sur l'Etat français ([3104]), obligations départementales ([3105]) ou communales ([3106]), notamment celles de la Ville de Paris ([3107]), Crédit Foncier ([3108]), sociétés productrices d'énergie ([3109]), banques ([3110]). Apparaissent aussi des titres plus coûteux, plus prestigieux aussi : actions de la Banque de France ([3111]), canaux de Suez et de Panama ([3112]). Comme à Rouen, l'assurance sur la vie reste exceptionnelle ([3113]). En revanche abondent les valeurs ferroviaires, qui amènent à la fois un accroissement de revenu et de capital et qui conviennent bien à un père de famille soucieux « *d'augmenter à la fois son revenu présent et l'héritage qu'il laissera à ses enfants* » ([3114]). Elles apparaissent dès le milieu du siècle chez Guillemot et Dupré ([3115]), pour des montants modestes comme chez Rouillé, Breton, Robert, Chambard et Guilliet ([3116]), ou beaucoup plus importants chez Albert Gallot, Léon Parquin, Mérat fils, Piat, Fougerol et Gauchery ([3117]).

([3102]) Parmi les valeurs, citons 500F en cinq actions de la *Société des féculines* de Chalon-sur-Saône chez Lesire (7 114,30F) [déclaration de mutation par décès du 22 octobre 1888 (A.D.Y., 3Q 9372)], 3 660F de la *Compagnie Fives-Lille*, 3 400F de la *Société des usines électrométallurgiques d'Auteuil*, 650F des *Filatures et corderies du Maine*, 4 000F de la Société *L'industrie linière* chez Mercier [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767). Les plus nombreuses sont celles de la *Société des Ocres de France* : 54 950F chez Piat, 25 410F chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)], 4 500F chez Gauchery [liquidation et partage (Me Duchemin, 8 mars 1909)], 2 520F chez Léon Parquin [partage s.s.p. du 23 juillet 1909 (archives Parquin)], 50 338F (152 540F) chez Gustave Parquin [état liquidatif (Me Jouvin, 24 septembre 1919)]

([3103]) Muzey a 106 000F de parts de la société *Piketty, Leneru, Guérin & Cie*. Il a aussi 23 000F d'obligations de cette société, 6 000F d'actions de Touage de l'Yonne, et des créances : 97 431,96F sur *Muzey, Thévenin & Loury*, 30 483,35F sur *Legros, Piat & Legros*, 10 565,07F sur *Piat & Fougerol* [liquidation de la communauté Muzey (Me Roumet, 2 mai 1894)].

([3104]) Dupré (2 639,64F) [inventaire (Me Carreau, 5-9 janvier 1863)], Cambuzat (466,60F) [déclaration de mutation par décès du 6 avril 1883 (A.D.Y., 3Q 12 064)], Chambard (4 418,40F) [partage de la succession (Me Roumet, 24 octobre 1894)], Guilliet (45 336,09F) [donation [Me Loiseau, 22 octobre 1900)]. Chambard souscrit une rente pour la vieillesse 4 066,82F et Mayerhoeffer une assurance-vie [déclaration de mutation par décès du 4 juin 1880 (A.D.Y., 3Q 1340)].

([3105]) 514F chez Zagorowski [déclaration de mutation par décès du 29 octobre 1872 (A.D.Y., 3Q 1324)].

([3106]) Rouillé : 1 400F en 14 obligations Ville d'Auxerre [liquidation (Me Dejust, 27 novembre 1875)].

([3107]) Rouillé (559F), Albert Gallot (4 486,25F), Muzey (22 obligations et 15 obligations communales).

([3108]) Lesire (1 916,25F), Robert (2 296,50F), Muzey (50 700F). Dupré en a aussi.

([3109]) Compagnie du gaz (5 120F) chez Mercier [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767), *Société des forces motrices de la Haute Durance* à 5% ou sur la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône (21 720F) chez Léon Parquin [partage s.s.p. du 23 juillet 1909 (archives Parquin)], mines de charbon (172 206F) chez Piat [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)], *Compagnie parisienne de distribution d'électricité* (4 300F) et *Société d'éclairage, force motrice* (1 400F) chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)].

([3110]) Commeau détient quatre actions sur le *Comptoir National d'Escompte d'Auxerre* (1 000F) [partage (Me Métairie, 4 décembre 1849)].

([3111]) Lesire (7 114,30F) [déclaration de mutation par décès du 22 octobre 1888 (A.D.Y., 3Q 9372)], Gauchery (8 105F) [liquidation et partage (Me Duchemin, 8 mars 1909)], Piat (9 200F) [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)], Fougerol (14 470F) [partage (Me Robin, 10 juin 1917)].

([3112]) Mercier (1 695F) [déclaration de mutation par décès du 15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767), Mérat fils (18 000F) [déclaration de mutation par décès du 20 mai 1887 (A.D.Y., 3Q 1353)], Piat (48 745F) [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)]. Rouillé a 6 actions de *Navigation intérieure* (3 116,25F) [déclaration de mutation par décès du 25 avril 1874 (A.D.Y., 3Q 1327)] et Robert deux obligations de 300F de la *Compagnie des canaux agricoles* (600F) [liquidation et partage (Me Dejust, 23 mars 1880)].

([3113]) Un seul exemple a été repéré : Mayerhoeffer pour 93 822F [déclaration de mutation par décès du 4 juin 1880 (A.D.Y., 3Q 1340)].

([3114]) Daumard (A.), *opus cité*, p.107.

([3115]) Guillemot : 15 actions de *Chemin de fer d'Orléans* : (5 667F) [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)] ; Dupré : 4 589,36F (avec des obligations du Crédit Foncier) [inventaire (Me Carreau, 13 et 15 juillet 1871)].

([3116]) Rouillé : 26 obligations (7 348,95F) [déclaration de mutation par décès du 25 avril 1874 (A.D.Y., 3Q 1327)] ; Breton : 37 actions et obligations [inventaire (Me Guérin, notaire à Nevers, déposé chez Me Hattier, le 11 mars 1887)] ; Robert : 6 obligations nominatives, 3 au porteur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, 3 obligations au porteur de la *Compagnie des Chemins de fer du Nord* (8 154,60F) [inventaire (Me Roumet, 10 janvier 1888)] ; Chambard : 13 obligations (5 588,37F) [partage de la succession (Me Roumet, 24 octobre 1894)] ; Guilliet 9 836,50F [donation [Me Loiseau, 22 octobre 1900)].

([3117]) Les sommes sont respectivement 61 125F, 100 163,25F, 143 813,74F, 165 685,75F, 236 626,50F et 328 596,25F.

Petit à petit - mais tardivement -, les valeurs françaises sont relayées par les valeurs étrangères, tant pour les rentes d'Etat ([3118]) et celles des Crédits Fonciers ([3119]) que pour les valeurs ferroviaires ([3120]). Rares sont les valeurs aventureuses témoignant d'une attitude réellement spéculative.

Avec le développement bancaire et l'ouverture de nouveaux champs d'investissement pour les capitaux oisifs, la composition des patrimoines change après 1865, passant d'une structure "*ancienne*" à une répartition "*moderne*" ([3121]) : la part de l'immobilier tant rural qu'urbain et celle des créances non commerciales diminuent, celle de l'investissement professionnel se tasse, celle des valeurs boursières augmente très fortement à partir du Second Empire ([3122]), du moins chez les plus riches, notamment les retraités disposant d'un actif brut supérieur à 100 000F et habitant la ville (55% des actifs après 1865). La rente foncière décline en fin de période ([3123]). Contrairement à Paris, la poussée démographique est faible et les loyers progressent peu. Le rendement des prêts accordés à des particuliers diminuent ([3124]).

Chez ceux qui sont encore en activité au moment de leur décès, les actifs liés à l'activité industrielle augmentent en valeur absolue tout au long de la période et beaucoup plus vite à la ville qu'à la campagne. En revanche, en valeur relative, leur part régresse légèrement après 1865 mais reste plus forte chez les ruraux que chez les citadins (53% contre 35%). Jusqu'en 1865, la place des terres reste autour de 20%, tant chez les ruraux que chez les citadins. Au-delà, elle augmente chez les premiers (36%) - grâce aux ocriers (Sonnet, Lechiche..) et aux tuiliers (Duranton) - mais s'effondre chez les seconds (2%), qui se jettent sur les valeurs boursières (37%), notamment fonds publics et obligations.

2) LES TYPES DE PATRIMOINES

Quatre grands types de patrimoines peuvent être dégagés : les ruraux, les négociants, les financiers, les "*industriels*".

a) Les ruraux

Chez les ruraux, les valeurs mobilières sont quasi inexistantes : contrairement à Paris ou à Lille, les effets du drainage des capitaux par la « *mobilisation de l'épargne* » ne produisent pas encore leurs fruits ([3125]) : les valeurs boursières restent absentes des inventaires. Le débit des capitaux reste lent. Le flot n'est encore qu'« *un simple filet, continu* », mais n'a pas encore trouvé son rythme régulier ([3126]). En revanche, les terres, en particulier forestières, occupent une place importante. Chez Chauvot, Lesire et Duranton, la part de l'actif industriel (33%, 26% et 35%) est faible par rapport à celle du capital foncier rural (41%, 54% et 65%). Chez Croiset, Dufour, Sonnet et Lechiche, les proportions sont inverses : 73%, 45%, 62% et 62% et 19%, 38%, 31% et 38%. Retiré de l'activité industrielle dès 1824, Cottin fait presque exclusivement confiance aux immeubles (82%).

([3118]) Autrichiennes chez Mayerhoeffer [déclaration de mutation par décès du 7 octobre 1874 (A.D.Y., 3Q 1328)], russes chez Guilliet [donation [Me Loiseau, 22 octobre 1900)], roumaines et russes chez Piat [liquidation (Me Robin, 1er janvier 1914)], suédoises, ottomanes, marocaines, serbes, suisses, mexicaines, japonaises, chinoises chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)], russes, bulgares, serbes, roumaines, brésiliennes chez Léon Parquin [partage s.s.p. du 23 juillet 1909 (archives Parquin)], russes (71 311,02F), lombardes, égyptiennes, japonaises, portugaises chez Gauchery [liquidation et partage (Me Duchemin, 8 mars 1909)], lombardes, bulgares, brésiliennes, argentines, chinoises, ottomanes, costa ricaines chez Gustave Parquin [état liquidatif (Me Jouvin, 24 septembre 1919)].

([3119]) Egyptien, hongrois, argentin chez Fougerol [partage (Me Robin, 10 juin 1917)], d'Orient, péruvien, du Minas Gerais chez Gustave Parquin [état liquidatif (Me Jouvin, 24 septembre 1919)].

([3120]) Espagnoles (Madrid-Saragosse-Alicante), russes, franco-éthiopiennes, turques (syriennes), américaines (*Pennsylvania Company*) chez Léon Parquin [partage s.s.p. du 23 juillet 1909 (archives Parquin)].

([3121]) Comme à Rouen [Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.138].

([3122]) Ces titres étaient sans-doute sous-estimés avant la taxation en 1850 des fonds publics et actions des pays étrangers et celle en 1863 des obligations des pays étrangers.

([3123]) 5% en 1789, 4% en 1850 et 1875, 3% en 1885, moins en 1900 [Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.147].

([3124]) « *3% de revenu brut environ, au lieu de 4% en moyenne pour les obligations boursières au début du XXe siècle et de 5% au moins que rapportaient les contrats d'obligation passés devant notaires avant 1848* » [Daumard (A.), *opus cité*, p.165].

([3125]) Id., p.160.

([3126]) Bigo (Robert), *Les banques françaises au XIXe siècle*, Sirey, Paris, 1947, p.33.

Certes, le propriétaire qui fait des économies sur ses revenus les accumule « *pour en faire la collocation en immeubles ou en rentes* » ([3127]). Né « *en ventre chrétien, et par habitude, atavisme, conformisme* », il reste persuadé « *de la supériorité de la propriété foncière, durable, solide* », et n'estime guère « *la richesse mobilière, insaisissable, incontrôlable, trop recherchée par les "mécréants"* » ([3128]). Le prestige accordé à ceux qui ont des *"biens au soleil"* persiste. La richesse reste « *une garantie d'honorabilité, un gage d'indépendance et un signe de l'influence sociale* » ([3129]). C'est que « *la Révolution de 1789, révisée par l'Empire et la Charte, a établi une hiérarchie reposant sur la richesse et sur l'impôt* » ([3130]). Les réticences à l'égard des capitaux directement investis dans les affaires restent nombreuses.

Mais dans ce capitalisme foncier, héritier de celui des maîtres de forges, longtemps ces placements ne nuisent pas forcément au développement industriel. Lesire vend une partie des terres héritées de ses grands-parents et parents pour faire face au déclin de l'activité textile. Chez Duranton, les acquisitions de forêts ont aussi pour but d'alimenter en bois les fours de cuisson et n'empêchent pas la mécanisation. Sonnet et Lechiche réussissent à constituer un bel ensemble industriel tout en cherchant à asseoir leur « *autorité morale et politique, bref la notabilité locale* » ([3131]). Il faut aussi reconnaître que les activités agricoles jouent aussi un rôle non négligeable dans l'accumulation capitalistique ([3132]).

b) Les négociants

Ici l'actif industriel compte beaucoup plus de capital circulant (créances et marchandises) que d'immobilisations. Il reste modeste chez Bourgoin, Voguet, Routier et Guillemot, mais est plus important chez Mercier, Mayerhoeffer fils et Berthier. Immobilier ([3133]) et valeurs mobilières ([3134]) occupent une place non négligeable. L'immobilier a la préférence de ceux qui se retirent des affaires : Commeau dispose à la fois d'une maison, de terres et de vignes, de créances sur des particuliers et des valeurs de portefeuille ([3135]). Legueux a plusieurs maisons a Auxerre ([3136]). Parquin ne possède à Pourrain que dix-sept hectares de terres ([3137]). Comme à Rouen, certains comme Commeau fils ne voient qu'« *un moyen d'enrichissement dans l'usine, qu'on abandonne fortune faite* ». L'esprit d'entreprise n'est pas absent pour autant : le plus souvent, durant leur vie active, tous placent dans leurs affaires la majeure partie de leurs biens.

c) Les financiers

La tentation est grande de devenir soi-même banquier comme Roblot ([3138]). Mérat fils, Chambard fils, Léon Parquin et Abel Gauchery prennent leur retraite assez tôt ([3139]) et acquièrent actions et obligations, dont la part dans

---

([3127]) Déclaration en 1842 de Gautier, sous-gouverneur de la Banque de France. Id., p.45.

([3128]) Id., p.51.

([3129]) Daumard (A.), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier-Montaigne, [Paris], 1987, p.75.

([3130]) Tudesq (André-Jean), *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, 2 volumes, Faculté des Lettres de Paris, Bordeaux, 1964, p.87.

([3131]) Bergeron (L.), *opus cité*.

([3132]) Il est malheureusement difficile de faire la part des choses.

([3133]) Guillemot a 30 160F d'immeubles (6 hectares sur Toucy et La Villotte et une maison rue du faubourg-d'en-haut à Toucy). Mercier possède à Auxerre trois maisons (rue Bourneil n°26, au coin de la rue Bourneil n°18 et de la rue d'Argentine, et rue Rantheaume n°1,3 et 6) et 3 hectares de vigne [déclaration de mutation par décès du 14 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 1344)] et une maison bourgeoise à Lavau [15 septembre 1882 (A.D.Y., 3Q 6767)].

([3134]) A sa mort, Guillemot a 35 406,60F d'obligations sur des particuliers de Fontaines, Toucy, Cézy et Pourrain [liquidation et partage (Me Barrey, 17 mars 1858)].

([3135]) Partage (Me Métairie, 4 décembre 1849).

([3136]) 9 hectares au pré de l'Etang sur Diges et Escamps, une maison rue du Château-Gaillard [déclaration de mutation par décès du 2 décembre 1859 (A.D.Y., 3Q 1301)], une maison quai de la marine (ancien quai Condé) n°12 [27 août 1875 (A.D.Y., 3Q 1329)].

([3137]) Dont plus de cinq pour la propriété du Beugnon [mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9355)].

([3138]) Il obtient ainsi la caution de l'épouse d'un client : « *Mon mari me fait part de l'intention que vous avez de lui ouvrir un crédit de 10 000F dans votre maison de commerce moyennant que je cautionne cette somme* » [acte s.s.p. du 1er février 1826 enregistré le même jour (A.D.Y., 3Q 1132)].

([3139]) Mérat fils vend sa tannerie à trente-cinq ans, Chambard fils se retire à quarante-sept ans. Ce dernier escompte occasionnellement des billets de prêts directs (rapport des 25 mars-6 avril 1912) et passe l'hiver sur la Côte d'Azur.

leur patrimoine dépassent 73%. Rouillé fils devient banquier ([3140]). À partir de 1903, Piat, âgé de soixante-et-un ans, et Fougerol, âgé de cinquante-et-un ans, laissent péricliter l'entreprise industrielle (les actifs industriels ne représentent plus que 16% et 10% de leur patrimoine à leur décès) ([3141]), achètent des valeurs mobilières (respectivement 68% et 79%) et acceptent des fonctions honorifiques (Piat devient président de la *Société des Ocres de France*). Chez tous, « *le placement garanti continue de faire prime* » ([3142]). Fidèles à la « *la notion fort traditionnelle du "rang" et de l'estime sociale, où la production n'est ni un but en soi ni le ressort unique de la société* » ([3143]), ils succombent ainsi au « *rêve patricien d'une oisiveté cultivée à l'abri des incertitudes commerciales, d'une existence partagée entre l'hôtel urbain et une vie de campagne parée de mille attraits* » ([3144]).

d) Les "*industriels*"

Les investissements professionnels composent parfois l'essentiel du patrimoine, quand il reste modeste : c'est le cas d'industriels d'origine populaire comme Dubois (100%), Lyon (71%), Jacquelin (92%), Brette (83%), Gressien (86%), Crépain (99%), Jourde (98%), ou plus aisée comme Perriquet (76%). C'est le cas aussi quand il est beaucoup plus important chez Zagorowski (75%) et, dans une moindre mesure, de Mercier (43%), Albert Gallot (41%), Muzey (47%) et Guilliet (54%). Il en est de même chez certains retraités comme Chambard (39%). Tous ne peuvent être qualifiés d'"*industriels*", mot qui ne se distingue (dans son acception actuelle), dans la réalité économique comme dans le langage, du banquier, du négociant ou du marchand de gros qu'à l'extrême fin du XIXe siècle ([3145]). La passion semble animer certains d'entre eux. Gressien publie une petite plaquette (à but publicitaire il est vrai), Zagorowski intervient au Congrès scientifique d'Auxerre en septembre 1858. Gallot soutient dans son journal *L'Yonne* une politique radicale violemment anticléricale. Après avoir retrouvé ainsi sa place dans la société en épousant une aristocrate française de haut lignage (mais désargentée) ([3146]), Zagorowski aurait pu profiter des succès remportés dans le travail de l'ocre. Il se lance dans le commerce et la production de ciment, fondant à cinquante-sept ans une société pour l'exploitation de ciment ([3147]).

De même, à soixante-huit ans, Muzey multiplie les initiatives. Il prend une commandite dans une société dont l'objet est le dragage, l'achat et la vente du sable, caillou et du ballast et les travaux de dragage, remorquage, les transports par eaux et les débarquements de tous matériaux de construction, de démolition ([3148]). Peu après, avec Dollfus, Thévenin & Loury ([3149]), il obtient le 8 février 1889 l'adjudication de la construction du port moderne de Beyrouth et ouvre le premier chantier en janvier 1890 ([3150]).

([3140]) Il est vrai qu'il opère des avances sur titres pour constituer l'apport d'un de ses fils dans l'industrie (rapport du directeur de la succursale de la Banque de France des 22 février-5 mars 1909).

([3141]) Piat « *prête sa signature à Rolland et Berthier avec l'aval de Jules Berthier* » (rapport du directeur de la succursale d'Auxerre de Banque de France des 23 novembre-2 décembre 1911).

([3142]) Comme à Rouen [Chaline (J.-P.), *opus cité*, p.145].

([3143]) Ibid., p.376.

([3144]) Ibid., p.377.

([3145]) Le terme "*industriel*" n'apparaît dans l'Auxerrois qu'après 1890, alors qu'il est apparu à Lille vers le milieu du XIXe siècle [d'après Daumard (A.), « La hiérarchie des biens et des positions », *Histoire économique et sociale de la France*, t.III, 1976, Colin, p.879].

([3146]) Marie Louise Caroline Bancelin-Dutertre, fille de Hippolyte Bancelin-Dutertre et de Marie Louise Caroline de Varennes-Bourron [Contrat de mariage (Me Thouard, notaire à Paris, 13 juillet 1857)].

([3147]) Cette société est fondée le 10 mars 1868 avec Prévost, négociant à Vassy. Gravement malade, il trouve là une façon de passer la main.

([3148]) Par acte s.s.p. en date à Paris du 22 janvier 1889, est constituée la société en nom collectif et en commandite simple *Piketty, Leneru, Guérin & Cie*. Le siège social est à Paris (Quai Henri IV n°2). Le 12 mai 1906, cette société est dissoute. Le même jour, est constituée sous forme de société anonyme la *Compagnie des sablières de la Seine* au capital de 3 300 000F : en échange de la commandite, les héritiers Muzey obtiennent 600 actions de 500F, soit 300 000F.

([3149]) La société en nom collectif *Muzey, Thévenin & Loury* est constituée pour une durée de cinq années suivant acte s.s.p. à Auxerre du 25 février 1889 enregistré à Auxerre le 18 mars 1889. Théophile Thévenin est ingénieur demeurant à Champs-sur-Yonne et Sosthène Loury entrepreneur à Saint-Fargeau.

([3150]) « *Les travaux avancent lentement au début, car une épidémie atteint les ouvriers et les pluies d'hiver causent de grands dégâts. Mais à partir du printemps 1891, le rythme de croisière sera maintenu. C'est en juin 1893 qu'a lieu une première réception provisoire des installations partiellement achevées, mais les travaux sont terminées pour l'essentiel en octobre 1894.* » Sur le plan technique, la construction est une réussite complète. [Thobié (Jacques), *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire Ottoman, 1895-1914*, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, Publication de la Sorbonne, Imprimerie nationale, Paris, 1977, p.175].

Guilliet est sans-doute le seul à correspondre à l'idée qu'on se fait généralement de l'industriel. Il éprouve une « *soif de labeur, presque physique* ». Il est le prototype de ce patronat qui a aussi la volonté de durer ([3151]), soutenu par le « *puissant secours que l'esprit de famille introduit dans les affaires* » ([3152]). S'il « *achète des immeubles avec l'argent disponible* » ([3153]), c'est presque toujours en rapport avec l'activité ([3154]). Mais plus encore que lui, son fils Georges se sent, « *par l'efficacité inouïe des moyens de production qu'il détient désormais, placé au-dessus des cadres traditionnels de la vieille société terrienne et marchande* » ([3155]).

Au tournant du siècle, au moment où la seconde industrialisation exige des investissements accrus, les patrons de l'Auxerrois - hormis Guilliet - n'ont donc pas pris des risques démesurés pour faire franchir à leurs activités le cap de l'intensification : le placement garanti, ou présumé tel, continue de faire prime, les valeurs boursières prenant le relais de l'immobilier et des créances sur les particuliers. C'est que la gestion des patrimoines s'explique d'abord « *par le souci qu'a le propriétaire de conserver et, si possible, d'augmenter son revenu* » ([3156]). Elle est adaptée aux conditions d'un temps qui ne fait qu'une place minime aux systèmes de sécurité, d'assurance, de retraite, privés ou collectifs. Chez les plus riches, elle vise aussi à augmenter le capital en même temps que le revenu. Elle est alors fondée sur la conviction que l'héritage et la possibilité de transmettre son avoir sont un des fondements de la société. L'entreprise familiale ne dissocie pas la gestion patrimoniale de la gestion industrielle. « *Il y a unité consubstantielle entre le capitalisme familial qu'il s'agit de transmettre et l'appareil de production qui en est la matérialisation.* » ([3157])

Longtemps, faire des affaires ("*business*") n'est pas une fin en soi : ce n'est considéré comme légitime que par et pour la famille, son honneur, sa richesse, et sa réputation ([3158]). Dans la conjoncture difficile de l'économie auxerroise de la fin du siècle, « *l'industrie n'est pas le moyen le plus sûr d'atteindre la considération, but avoué de l'ambition sociale, car le chemin qui mène à la réussite est parsemé d'embûches* » ([3159]). Le retrait anticipé des affaires n'est pas vraiment le signe de l'adhésion à un système de valeurs « *anticapitalistes* » ([3160]). En réalité, les conditions mêmes de l'exploitation et les multiples retournements de conjoncture confèrent un caractère spéculatif à la plupart des activités industrielles.

Les entrepreneurs de l'Auxerrois savent profiter des périodes d'expansion et la plupart osent affronter le risque. Toutefois leur motivation reste spéculative et rares sont ceux qui ont la volonté de contrôler le procès de production. **L'activité industrielle** reste d'abord un moyen d'ascension sociale, et il est vrai qu'elle bouscule les hiérarchies et contribue au déblocage de la société locale. Mais elle **manque de continuité**. La pépinière familiale est étroite, les évasions des héritiers vers d'autres carrières nombreuses, l'entrée d'ingénieurs exceptionnelle. La tentation du désengagement est forte, et beaucoup de patrons y succombent avec l'intime conviction d'œuvrer pour la consolidation de la société.

([3151]) Lambert (J.), *opus cité*, p.565-567. Chez Guilliet, la foi est profonde et sous-tend toute son action. Sa rigueur est proche du jansénisme. Son travail excuse sa proverbiale négligence (il laisse traîner une grande quantité de copeaux dans les ateliers, au mépris de toute sécurité).

([3152]) Id., p.574. Guilliet reçoit tous ses enfants le dimanche et leur sert du pot-au-feu. « *Il est difficile de voir famille plus unie* » [Lechat (A.), *opus cité*, p.20].

([3153]) Rapport du directeur de la succursale d'Auxerre de la Banque de France du 10-24 juin 1884 (archives de la Banque de France).

([3154]) La maison-magasin-atelier rue du Temple n°43 (Me Tortera, 11 février 1865), une maison rue Saint-Antoine n°14 (Me Esmelin, 5 novembre 1877), une autre rue Haute-Perrière n°14 (Me Roty, 10 juin 1879), une autre rue Saint-Antoine n°20 (Me Roty, 10 juin 1879). Le moulin de Preuilly a peut-être été acquis pour y installer une nouvelle usine. Guilliet vient habiter la maison de la rue Chantepinot n°7 [adjudication du 9 décembre 1882 (A.D.Y., 4QT 1211/121)].

([3155]) Bergeron (L.), *opus cité*.

([3156]) Daumard (A.), *Les fortunes françaises*, opus cité, p.172.

([3157]) Henri (D.), art. cité, p.141.

([3158]) Landes (D.S.), « French Business and the Businessman », art. cité, p.336. Voir aussi Sawyer (J.E.), art. cité, p.301.

([3159]) Caron (F.), *La France des Patriotes de 1851 à 1918*, Histoire de France, tome 5, Fayard, 1985.

([3160]) Henri (D.), art. cité, p.146.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Jusqu'en 1914, beaucoup d'industriels de l'Auxerrois restent très proches du négoce et ont l'habitude de quitter l'industrie pour éviter les problèmes ([3161]). D'où cette impression d'**instabilité et de mobilité intersectorielle** rendues possibles par la faiblesse du capital de production engagé. Le marchand a intérêt à l'expansion de la production mais veut garder la possibilité de se retirer sans grosse perte à chaque fois que le cycle des affaires se retourne. Au vue des incertitudes du marché, il évite d'immobiliser tous ses investissements dans un seul produit et les diversifie pour avoir d'autres sources de revenus en cas de crise. Héritier de « *longues chaînes familiales* », sa gestion est soumise à la sauvegarde et à l'enrichissement d'un patrimoine familial ([3162]). Ce n'est que lorsque le machinisme aura remplacé les conditions de la production et que l'industrie deviendra un secteur d'expansion du profit que le capitalisme s'engagera davantage dans l'activité.

La voie de l'Auxerrois semble bien peu glorieuse. Ses industriels semblent conformes au stéréotype habituel défini en 1951 par David Landes. Beaucoup restent proches du négoce. Ils continuent d'exercer une profession commerciale en parallèle et à utiliser des techniques comptables mal adaptées à l'analyse de la rotation des capitaux et des marchandises et à celle des stocks. Certains comme Cottin dès 1817, Antoine Parquin en 1828, Gustave Parquin et Georges Lechiche en 1892 cherchent à éliminer toute concurrence sur les prix en nouant des ententes et à éviter toute modification du procès de production, prolongeant les pratiques de ceux qui, au XVIIe siècle, essayaient de créer un système corporatif pour inverser le cours d'une évolution qu'ils pressentaient inéluctable. Le capital engagé reste faible, l'autofinancement la règle, le crédit limité, la société en nom collectif quasi exclusive. Le système technique classique résiste bien et est encore bien vivace en 1914. Les grandes innovations se diffusent avec souvent beaucoup de retard. L'impression qui se dégage est celle du manque de persévérance. La faiblesse des capitaux engagés rend plus aisé un repli stratégique au moment opportun. **L'industriel auxerrois** livre les produits bruts ou faiblement transformés puis, au fur et à mesure que la rugosité de l'espace s'efface, **abandonne** l'un après l'autre les secteurs, dans lesquels la concurrence devient trop forte : d'abord la sidérurgie et les chantiers de marine..., puis le textile, et enfin les secteurs protégés (tannerie, tuilerie, fabrique de colle...). Il prend très tôt l'habitude de se contenter des « *miettes du festin* ». Comme le Normand, contrairement à l'Alsacien, il reste un marchand avant d'être un industriel. Il est avant tout préoccupé par le caractère spéculatif de son activité. Mais ce manque de vocation industrielle ne traduit-il pas chez lui comme à Rouen « ***une certaine lucidité*** *quant à l'avenir de trop petits établissements à peu près sûrement condamnés* » ([3163]) ? On peut difficilement lui reprocher d'avoir préféré la réussite sociale à celle de son industrie.

Pourtant il n'est donc pas possible de conclure avec David Landes que « *le concept même de libre entreprise tel qu'il s'est développé dans l'Angleterre du XIXe siècle et qu'il a été transplanté aux Etats-Unis*, [...] *n'a jamais été réellement accepté en France* » ([3164]). **Les représentants de ce petit capitalisme familial ne se contentent pas toujours de subir**. Beaucoup savent être des créateurs animés par la volonté de réaliser une œuvre, œuvre qui est la justification de leur

---

([3161]) Ils sont peut-être convaincus à tort que le succès économique dépend de la mise en place d'une nouvelle politique industrielle [Thomson (J.F.K.), *Clermont-de-Lodève 1633-1789, Fluctuations in the Prosperity of a Languedocian cloth-making Town*, Cambridge, London, New York..., Cambridge University Press, 1982, p.458].

([3162]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.142.

([3163]) Chaline (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen, Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p.53.

([3164]) Landes (David S.), « French Business and the Businessman : a social and cultural Analysis », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951, p.348.

vie ([3165]). Ils n'hésitent pas à prendre à toutes les époques des initiatives et saisir les opportunités, notamment celles offertes par le grand marché parisien si proche et si facilement accessible. Leurs choix sont simplement dictés par les "*conditions objectives*" qui règnent dans la région : possibilités en matière de marchés, dotation en facteurs et niveau relatif de la technologie ([3166]). Les frères Chauvot et Croiset savent nouer très tôt des contacts avec la capitale. En 1846, les quatre grands ocriers savent s'associer pour réaliser une double révolution : celle du lavage et celle du broyage hydromécanique. Les constructeurs mécaniciens mettent au point des produits ou des procédés nouveaux. Les ocriers et Guilliet réussissent ainsi à vendre leurs produits dans le monde entier. D'autre part, rien ne permet d'affirmer que l'appel aux seules ressources internes tend « *à limiter l'investissement* » ([3167]) et que le chef d'entreprise est « *enclin* [...] *à différer les possibilités de développement simplement du fait que l'expansion devait tôt ou tard faire appel à du capital externe* » ([3168]). Le réinvestissement des profits n'est-il pas une première rupture avec les traditions spéculatives d'un capitalisme industriel progressivement affranchi du négoce ([3169]) ?

S'ils ont fait preuve d'esprit d'initiative, **ces industriels n'ont pas été pour autant des capitaines d'industrie animés par l'idéal schumpétérien** : ils sont donc éloignés du type défini en 1958 par Rondo Cameron. Si les inventions n'ont pas manqué, elles ne sont pas le produit d'une interaction entre la science et la technique : à une époque où la maîtrise des systèmes techniques n'exige que des compétences limitées et rapidement transmissibles, elles sont parfois le fait d'"*entrepreneurs*" comme Croiset, Legueux ou Zagorowski, qui, comme la plupart de leurs collègues anglais, sont des imitateurs, et qui n'agissent pas au nom d'une croyance absolue dans les vertus de la science et du progrès technique ([3170]). Elles sont le plus souvent le fait de "***bricoleurs géniaux***" qui agissent seuls ou avec un ouvrier selon la méthode des essais et des erreurs ([3171]) ou en collaboration avec une personne extérieure plus compétente ([3172]) (le seul bureau d'études est créé chez Guilliet & Fils en 1898), mais qui sont tous persuadés que cela devrait "*marcher*". Tous apportent à leur manière « *une pierre à un édifice dont la construction est en cours depuis longtemps* » ([3173]) : dans le matériel agricole, certains perfectionnent et exécutent des systèmes mis au point par d'autres ([3174]) . Rares sont les exemples de collaboration entre entreprises. Chambard fils profite de la proximité de l'usine Guilliet : ses condisciples de l'Ecole de Châlons, Joseph et Georges, cherchent et proposent dans les catalogues de l'entreprise des machines spéciales destinées au charronnage mécanique. Ces inventions débouchent souvent sur le développement : dans le travail de l'ocre, la mécanique, les considérations techniques cèdent le pas aux considérations commerciales ([3175]). Mais quand les liens entre la science et la technique se resserrent, dans l'accumulation « *d'idées, de méthodes, d'astuces, d'observations, de combinaisons originales* », l'Auxerrois n'est pas bien placé ([3176]).

La révolution des transports (à partir de 1866) élargit le champ et condamne « *certaines industries, à caractère sans doute fortement artisanal, liées aux besoins de la consommation locale (matériaux de construction, alimentation, textile et habillement)* » ([3177]). La plupart de ces entreprises continuent « *en plein XIXe siècle avec les mêmes techniques les activités qu'elles*

([3165]) Daumard (A.), « La hiérarchie des biens et des positions », *Histoire économique et sociale de la France*, t.III, 1976, Colin, art. cité, p. 957.

([3166]) Crouzet (François), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, L'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Perrin, 1985, p.340-341.

([3167]) Clough (Shepard B.), « Retardive Factors in French Economic Development in the Nineteenth and Twentieth Century », *Journal of Economic History*, suppl.III, 1946, p.99 (91-102).

([3168]) Landes (David S.), art. cité, p.338.

([3169]) Henri (D.), art. cité, p.147.

([3170]) Id., p.142.

([3171]) Lyon & Bernard mettent en avant en 1864 « *dix ans de travaux assidus et d'expérience* ». Pellet précise en 1865 : « *Dix années d'application continuelle et d'essais par moi-même m'ont mis à même d'arriver à une perfection au-dessus de celle qui ont paru jusqu'à ce jour*. » Naslot renchérit en 1868 : « *A force de travail et de persévérance, après maintes expériences souvent stériles et improductives, je suis enfin arrivé à pouvoir livrer aujourd'hui un outillage* [...] *perfectionné* » (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

([3172]) Robert écrit : « *Ces résultats ont du reste été établis et déterminés à l'avance par les calculs de M. Pellard, et j'ai fait tout le nécessaire pour que la construction, le montage et l'adaptation rendent tous les calculs rigoureusement exacts* » (Brevet n°148 437 du 18 avril 1882).

([3173]) Jewkes (J.), Sawers (D.), Stillerman (R.), *L'invention dans l'industrie, De la recherche à l'exploitation, Soixante exemples récents* (traduction d'un ouvrage original paru en anglais en 1958), Les éditions d'organisation, Paris, 1966, p.31.

([3174]) En 1874, Barbe, d'Auxerre, expose une charrue vigneronne inventée par Renard, puis perfectionnée et exécutée par ses soins. En revanche, Bonnet, d'Auxerre, expose une machine à vapeur à balancier inventée, et exécutée par lui.

([3175]) Jewkes (J.), Sawers (D.), Stillerman (R.), *opus cité*, p.33.

([3176]) Id., p.30.

([3177]) Caron (F.), « Remarques sur la croissance bourguignonne, principalement au XIXe siècle », *A.B.*, XLIX (1977), p.105.

avaient au siècle précédent » ([3178]). L'Auxerrois n'est pas un de ces « *pôles de développement* » nés avec la première industrialisation, mais appartient encore à cette « *France pré-industrielle qui s'est peu modifiée tant que l'achèvement des réseaux ferrés ne l'a pas incluse dans un même espace économique* » ([3179]).

([3178]) Verley (Patrick), *L'industrialisation 1830-1914*, Paris, La découverte, 1989, p.20.
([3179]) Id., p.18.

IVème PARTIE

LES PRATIQUES SOCIALES

Depuis Karl Marx, on oppose la haute bourgeoisie de banquiers et grands industriels, formant des dynasties mêlées au « *Monde* » ou aspirant à y pénétrer, et prolétaires travaillant dans de grands ateliers et gagnant tout juste de quoi survivre. Les relations sociales dans l'Auxerrois ne semblent guère répondre à ce stéréotype. Les pratiques héritées des temps anciens persistent-elles longtemps après leur abolition officielle ? celles de la proto-industrialisation échouent-elles systématiquement ? celles de la sphère rurale sont-elles parfaitement immuables ? comment celles de la sphère urbaine s'en dégagent-elles ?

I : LES PRATIQUES SOCIALES HERITÉES

Les pratiques héritées des temps anciens semblent persister dans le textile, l'artisanat urbain et l'artisanat rural.

A) DANS LE TEXTILE

Les pratiques sont différentes à la manufacture de Seignelay et à la filature de coton d'Auxerre.

1) À LA MANUFACTURE DE SEIGNELAY

Les **privilèges**, notamment l'exemption de taille, milice, logements des gens de guerre, ne concernent pas que l'entrepreneur, mais aussi « *ses commis et facteurs, même ceux qui pourraient venir de l'étranger, et les apprentis* » ([3180]). Dans les premiers temps de la manufacture, nombre d'ouvriers viennent de loin pour y travailler ([3181]), obtenant grâce à leur savoir-faire des conditions particulières ([3182]). Par la suite, cette immigation se maintient quelque peu ([3183]). Une partie des ouvriers habitent dans les locaux : la chambre des ouvriers compte vingt couchettes, quatorze matelas et dix paillasses ; celle du Suisse dix couchettes, un matelas, une paillasse ; les petites chambres à commis cinq couchettes, quatre paillasses ; le foulon deux matelas et une paillasse ([3184]).

Répartition des personnes employées à la manufacture de Seignelay en 1751

Batteurs de laine	2	Bobineuses et éplucheuses	15
Cardeurs	16	Ourdisseur	1
Peigneurs d'étaim	1	Hommes aux métiers	11
Fileuses d'étaim	12	Laineurs	4
Fileuses	48		
Total	112		

Source : Mémoire du 5 février 1751 de de Very, inspecteur du commerce et des manufactures de Bourgogne et Bresse (A.N., F12/554).

([3180]) Arrêt du Conseil du 17 juillet 1731. Il semble aussi qu'on y ouvrit un asile : celui qui était poursuivi par la justice pour un délit quelconque pouvait s'y réfugier et y demeurer en sûreté comme dans un lieu inviolable [Henry (V.-B.), curé-doyen de Quarré-les-Tombes, *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay*, Avallon, 1833].

([3181]) D'après l'analyse des obligations (A.D.Y., série 3E7), les ouvriers sergers viennent de Normandie [d'Aumale (16 avril 1672)], du pays de Beauvais (obligation du 10 mars 1670), Languedoc (29 février 1672), Champagne (27 avril 1672), Picardie [de Saint-Germain-sur-Bresle (26 janvier 1671)], traité du 7 juillet 1674).

([3182]) Jean Quin, directeur de la manufacture royale « *s'oblige envers André Lievin, Jean Fricourt, Jean Fay et Jean Serin, tous ouvriers à la manufacture, demeurant au pays de Picardie, de présent à Auxerre, logés chez le sieur Quin, de les rembourser de leur voyage, de faire venir leur femmes, enfants, ustensiles et petits meubles à ses frais tant en nourriture qu'en voiture, de leur fournir logements meublés* [...], *leur fournir de l'ouvrage en sorte qu'ils puissent gagner leur vie, leur payer les façons ainsi qu'ils en sont convenus, sauf augmentation s'il convient de faire les pièces plus longues* » [traité du 7 juillet 1674 (A.D.Y., 3E7)].

([3183]) Parmi les mariés, un drapier est né au Mans (1741), un drapier-serger à Elbeuf (1743), un tisseur à Beauvais (1744), un domestique à la manufacture à Reims (1744), un tondeur de drap à Troyes (1759) (registre de l'état civil de Seignelay).

([3184]) 20 couvertures de laine blanche, une au foulon de Seignelay, une au foulon de Pontigny [inventaire au décès de Pierre Nicolas Derome (Me Lordereau, 29 octobre 1753)].

En 1751, le travail reste relativement divisé : préparation de la laine, cardage, filature, tissage, apprêts. La main-d'œuvre est masculine pour le tissage, féminine pour le filage.

En 1786, la répartition des effectifs employés par Mauger est légèrement différente en raison de l'orientation de la production vers des produits de moindre qualité.

Répartition des personnes employées à la manufacture de Seignelay en 1786

Batteur de laine	1	Trémeuses	5
Cardeurs	18	Ourdisseur	1
Fileuses	46	Hommes aux métiers	11
Bobineuses et éplucheuses	9	Apprêteurs	3
Cureuse de chardon	1		
Total	95		

Source : Mémoire du 2 mars 1786 de Mauger à Libour, inspecteur des manufactures à Dijon (A.N., F12/554).

Tous gardent de **solides attaches avec la terre**. Les hommes sont souvent des paysans qui ne travaillent à la fabrique qu'une partie de l'année. Leurs femmes et leurs enfants trouvent un revenu supplémentaire pendant la morte saison. La durée journalière du travail est fréquemment de quatorze heures.

Les ouvriers sont payés à la pièce : 3 sols par livre de laine pour un cardeur, 18 sols par pièces pour une épinceteuse (6 sols en gras, 12 sols après le dégrais), quatre sols l'aune pour un ouvrier sur le métier, 1 sol par pièce pour le plieur. Il en est de même pour le foulonnier ([3185]). Fileuses, tondeurs et laineurs sont payés à la journée ([3186]). Personne n'est payé à l'année, comme les dessinateurs de Jouy ([3187]). En cas de maladie, il faut s'endetter, le plus souvent au profit de son patron ([3188]). Hommes et femmes peuvent travailler dans la même pièce ([3189]), ce qui semble poser des problèmes ([3190]). L'alcoolisme semble assez répandu ([3191]).

Aux adultes s'ajoutent de **nombreux enfants** ([3192]). Leur formation ne semble plus organisée de manière précise comme du temps de Colbert ([3193]). La rentabilité économique de l'emploi de ceux de moins de douze ans est quasi nulle, mais la rentabilité sociologique et disciplinaire de leur présence est généralement loin d'être négligeable : à

([3185]) Bail d'amodiation du foulon de Preuilly par Jean Chineau, directeur des manufactures royales de serges établies à Auxerre (et à Seignelay), à Jean Thion, « *qui s'engage à fouler toutes les pièces de serge qui sont fabriquées à la manufacture à raison de 8 sols la pièce* » [29 janvier 1674 (A.D.Y., 3E7)].

([3186]) Le 26 juillet 1753, un homme gagne 20 sols par jour à plier les pièces, un tisseur 20 à 24 sols, un cardeur 21 sols, une fileuse 10 sols, un tondeur, un laineur ou un batteur de laine 20 sols, une épinceteuse 9 sols [résultat de la visite faite dans la manufacture par l'inspecteur le 26 juillet 1753 (A.N., F12/1375)].

([3187]) Chassagne (Serge), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Aubier, 1980, p.247.

([3188]) Obligations (A.D.Y., 3E7) : « *25# par Alexandre Delamare, ouvrier en serges* [...], *au profit de Jean Chineau, pour pareille somme à lui prêtée et avancée pour soulager le débiteur en sa nécessité et maladie* » (16 avril 1672) ; 110# par Jacques de Paris « *pour ses habillements, nourriture et entretien pendant la maladie qu'il a eue depuis son entrée à la manufacture* » (26 janvier 1671).

([3189]) Dans la filerie travaillent cardeurs et fileuses.

([3190]) Mauger obtient « *la faculté de faire faire dans la filerie une cloison à ses dépens pour séparer les cardeurs des fileuses* » [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)].

([3191]) Les ouvriers ne pourront entrer et sortir de la manufacture les dimanches et fêtes avant cinq heures du matin et après dix heures du soir « *afin d'éviter les querelles et insultes des ouvriers ivres* » [bail (Me Duplessis, 23 juin 1782)].

([3192]) Les inspecteurs des manufactures ne recensent pas les enfants travaillant dans la manufacture. Ceux-ci sont toutefois présents. Dans des lettres des 4 et 5 novembre et 2 décembre 1667, l'intendant Boucher écrit à Colbert : « *Les tous petits enfants s'y occupent* » [cité par Buttner (H.), « Colbert et les manufactures en Basse-Bourgogne », *B.S.S.Y.* t.51 (1897), p.152]. Mauger en indique la présence dans son mémoire du 2 mars 1786 (A.N., F12/554).

([3193]) Le 1er août 1652, 1 200# sont versées au sieur Marin, entrepreneur de serge à Seignelay, « *à condition qu'il prendra tous les ans et fera instruire douze enfants dudit lieu et des villages circonvoisins, dont il rapportera certificat du contrôleur* » [*comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par Jules Guiffrey, tome 1er, Colbert, 1664-1680, 1881, cité par Amand (Marie-France), *Le marquis de Seignelay (1651-1691)*, Université de Paris IV-Sorbonne, sous la direction du professeur Jean Meyer, juin 1982, p.52].

regarder les adultes travailler, ils s'imprègnent des exigences morales et physiques de leur futur statut d'ouvrier ([3194]). Mais, en raison des nombreuses vicissitudes de la manufacture depuis sa création, il n'y a pas détection de leurs aptitudes par le fabricant, ni sélection et signature d'un contrat garantissant une formation professionnelle ([3195]). L'emploi n'est pas garanti : quand le travail manque, il faut s'exiler à Troyes ou à Saint-Florentin ([3196]). La main-d'œuvre qualifiée n'a aucune peine à se recaser : or, sa mobilité est préjudiciable à la bonne marche d'une fabrique ([3197]), surtout quand elle n'a aucun intérêt à y rester ou à y revenir. La promotion sociale, très liée à l'ancienneté dans la fabrique, doit être très faible. De toute façon, l'autorité et la légitimité de l'entrepreneur ne sont pas assurées, car il n'assure pas « *le pain à satiété* » ([3198]).

2) À LA FILATURE DE COTON

En 1769, l'établissement d'Auxerre emploie 269 fileuses : 66 habitent Auxerre (41 sont des fileuses de la ville, 25 de l'école de la Providence), 203 habitent dans les campagnes environnantes, tant en Puisaye qu'en pays vignoble. Toutes travaillent longtemps (quatorze heures par jour) et sont payées d'après le poids du coton filé (de 1 à 13 sous par jour). Elles n'ont pas les moyens d'acheter leur rouet, qui revient à cinq jours et demi de travail pour celles qui bénéficient des salaires les plus élevés ([3199]). Les Etats de Bourgogne décident de leur en fournir gratuitement.

Comme Colbert un siècle auparavant, le bureau de l'aumône générale a le souci d'assurer une **formation technique** à sa main-d'œuvre pour parvenir aux trois perfections : l'égalité du fil et l'égalité du tour (le fil doit être également tors), la finesse, l'absence de frises ou de vrilles. La méthode est précise, car « *il y a une longue carrière à parcourir depuis le n°6 au n°80* » : regroupées dans un atelier situé à l'Hôtel-Dieu ([3200]), placées sous la direction d'une maître-fileuse, « *les élèves doivent d'abord filer du coton d'Acre pour éviter les pertes. Il faut les tenir pendant un mois à filer gros (6-7 écheveaux par livre)* [...]. *Il faut modérer leur ardeur, les arrêter pendant un mois au numéro 12, ensuite les laisser aller jusqu'au numéro 19* [...]. *Là finit le coton d'Acre le plus parfait.* » ([3201]) Les meilleures d'entre elles peuvent recevoir un prix : les Etats de Bourgogne en attribuent chaque année une dizaine (un de 30#, trois de 15#, six de 6#). Les postulantes sont alors tenues de remettre entre les mains de Lesseré tous les derniers du mois de chaque année un échantillon de leurs ouvrages, lequel est numéroté, timbré de leur nom ([3202]).

Pour celles qui travaillent à domicile, les déchets sont étroitement fixés. À l'hôpital, elles ne peuvent pas se rendre dans un autres atelier que le leur, recevoir une visite, se peigner sous peine d'amende. Leur vie est empreinte de religiosité : catéchisme et messes, messe anniversaire à la date de la fondation de la manufacture, à laquelle elles sont tenues d'assister ([3203]). Mais cette main-d'œuvre interne de l'Hôpital général ne doit être composée en principe que de mendiants valides. S'y ajoutent sans-doute des filles des maisons de force. L'objectif de l'institution est de les « *retirer de l'oisiveté et de la fainéantise où* [elles] *ne croupissent que trop* » ([3204]) et « *de les rendre capables de gagner leur vie en leur faisant apprendre des métiers auxquels* [elles] *auraient plus d'aptitude* ». « ***Ce grand assemblage de pauvres*** *de tous âges, de tout sexe, et de pays*

([3194]) Chassagne (S.), *opus cité*, p.240.

([3195]) Id., p.241.

([3196]) « *Edme Costel, Jérôme Chanvin, Pierre Gastellier, Claude Fouinat, Germain Flogny et François Paulvé, tous ouvriers en laine, demeurant à Seignelay, déclarent avoir travaillé plusieurs années à la manufacture de Seignelay sous la direction du sieur Trocquet. Ils ont été renvoyés, les uns il y a sept ans, les autres il y a trois ans, parce qu'il n'y avait plus d'ouvrage à leur donner. Que quelques-uns d'entre eux ayant été travailler, soit à Troyes, soit à Saint-Florentin, le sieur Trocquet les a fait revenir, les a occupés pendant deux ou trois mois, et ensuite les a renvoyés* » (Me Lordereau, 15 novembre 1775).

([3197]) Chassagne (S.), *opus cité*, p.242.

([3198]) Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII (1971) n°169, p.5-33.

([3199]) Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII (1971) n°169, p.5-33.

([3200]) La filature paie un loyer de 600#, la maîtresse de la maison de la Providence et le chauffage des apprentis pendant l'hiver (A.C.O., C 3719).

([3201]) Correspondance des Etats de Bourgogne (A.C.O., C 3718-3719).

([3202]) Délibération des Etats de Bourgogne du 29 juin 1767 (A.C.O., C 3718).

([3203]) D'après le réglement d'un établissement dijonnais (A.M. de Dijon, G 235) [Leroux (A.), art. cité, p.30].

([3204]) Lettres patentes de Louis XIV, enregistrée au Parlement le 9 mars 1678. En 1720, la déclaration renouvelle l'ordre d'y enfermer les « *gueux valides et fainéants, de les y punir par la perte de leur liberté, par la nourriture qui leur serait donnée et par le travail nécessaire auquel on les obligeait de s'appliquer* » [citée par Vaudin-Bataille (Eugène), *Histoire de la charité ou de l'asistance publique en Bourgogne jusqu'en 1789*, Paris, 1898].

différents [...] ***établit la fainéantise*** *par la certitude d'avoir du pain et de la soupe* [...] *et par l'impossibilité d'empêcher que parmi les vrais pauvres, il ne se mêle des gens en état de gagner leur vie.* » ([3205])

B) L'ARTISANAT URBAIN

À la ville, l'artisanat domine presque exclusivement. Les effectifs sont réduits : en 1764, François Fournier emploie deux compagnons ([3206]). La formation par apprentissage au contact des Anciens semble connaître un lent déclin.

1) LA RÉSISTANCE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est soumis à une **réglementation sévère** ([3207]). L'apprenti est tenu strictement par son contrat, ne peut changer de boutique qu'en cas de décès du maître ou de son consentement écrit, à peine de nullité de son brevet.

Le maître a l'obligation d'enseigner au jeune les secrets de son art, peut lui apprendre à lire et à écrire ([3208]). Il lui fournit aussi le logement et la nourriture et lui procure encore et surtout un gagne-pain pour l'avenir, l'« *entretient de vêtements et chaussures* » ([3209]). Ainsi, le 30 juin 1765, Jacques Caunois, fondeur, promet à Joseph Ledin de lui « *apprendre et montrer tout ce qu'il est capable de faire, de le nourrir, loger, chauffer, éclairer* » ([3210]). De même, vis à vis de Rétif de la Bretonne, Fournier « *promet et s'oblige de montrer et enseigner en son possible ledit art d'imprimerie, traiter ledit apprenti humainement, le nourrir, le loger, blanchir, éclairer et chauffer* » ([3211]). Il met à sa disposition un cabinet de boiserie dans le grenier, mais ne l'admet « *à la table du maître* » qu'après le retour de la protectrice ([3212]).

En échange de ces soins presque paternels, l'apprenti aliène toute sa liberté, car il doit au maître tout son temps. Il s'oblige envers lui « *de travailler fidèlement et* [lui] *obéir* [...] e*n tout ce qui sera utile, honnête et convenable à la profession, de veiller* [à ses] *intérêts* [...] *et d'éviter tout ce qui pourrait lui être préjudiciable* » ([3213]). De même, Rétif promet « *d'apprendre de son mieux tout ce qui lui sera montré et enseigné par ledit sieur Fournier, travailler fidèlement à son profit, et lui obéir en toutes choses* » ([3214]).

Cette formation dure en général trois ans, parfois quinze mois (tonnelier), deux ans (cordonnier), trois à cinq ans pour un charpentier de bateaux, quatre ans pour les apothicaires et les imprimeurs, huit ans pour un fondeur. Cette durée a tendance à diminuer : auparavant, elle était de six chez les tailleurs de pierre, les chandeliers, les maçons, les couteliers, sept chez les chapeliers, huit chez les brodeurs, dix pour les orfèvres, douze chez les lapidaires. Parfois, le jeune novice doit effectuer un stage de quatre nouvelles années chez un maître de la ville ou d'autres bonnes villes du royaume avant d'exercer. Chez les imprimeurs, il doit servir son maître en qualité de compagnon durant trois années. Toutefois le jeune Rétif est engagé en 1751 à l'âge de seize ans pour quatre années ([3215]). La durée de l'apprentissage ne semble guère être proportionnelle à la connaissance approfondie du métier.

([3205]) D'après un intendant [cité par Vaudin-Bataille (E.), *opus cité*]. Plus tard, la même préoccupation domine : « *Nous nous sommes assurés qu'on pourrait occuper ici un certain nombre de mendiants valides à battre du ciment, à filer du coton, et à filer et carder de la laine* » [lettre du préfet, 20 fructidor an X (reproduite dans : *Documents relatifs à la vie économique de l'Yonne sous le Consulat et l'Empire*, Auxerre, 1948)].

([3206]) Ronsin (A.), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.* t.32 (1960), p.126-137.

([3207]) Porée (Charles), « Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.71 (1917), p.283-386.

([3208]) Contrat de 1508 fait par un taillandier [Drot (Eugène), « Recueil de documents tirés des anciennes minutes des notaires déposées aux Archives de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.409-410].

([3209]) Cité par Porée (C), *opus cité*, p.287.

([3210]) Contrat entre Joseph Ledin et Jacques Caunois, fondeur (Me Chardon, 30 juin 1765).

([3211]) Contrat du 24 septembre 1751 [Forestier (Henri), minutes des notaires Sampic et Jouvin, p.168]. Rétif vit dans la maison de son patron de 1751 à 1755, puis, après un séjour à Paris, de novembre 1759 à juin 1761 [Charleux (Jean), « Maisons rétiviennes du quartier de l'horloge », *B.S.S.Y.* t.121 (1989), p.75-98].

([3212]) *Monsieur Nicolas*, I, p.360 [Charleux (J.), art. cité, p.79].

([3213]) Contrat entre Joseph Ledin et Jacques Caunois, fondeur (Me Chardon, 30 juin 1765).

([3214]) Contrat du 24 septembre 1751 [Forestier (Henri), minutes des notaires Sampic et Jouvin, p.168].

([3215]) Ibid.

Le nombre des apprentis est limité à un, parfois deux, pour rendre plus clairsemée la pépinière pour la maîtrise. Le jeune peut verser au maître une somme d'argent mais le paie surtout en travail. D'après le statut des drapiers d'Auxerre de 1651, « *tout apprenti entrant en apprentissage baillera quatre livres de cire pour la confrérie du métier* ». Le 30 octobre 1735, à Seignelay, « *Jean Varignot s'engage à apprendre à faire de la serge et autres étoffes* [...] *moyennant 5 sols par journée de travail* » ([3216]). Lorsqu'il sera capable de travailler à ses pièces, il sera payé comme les autres compagnons suivant la qualité des pièces, qu'il produira.

Une fois expiré le temps de l'apprentissage, l'apprenti devient ouvrier, ou, comme on disait, compagnon. Parfois il demeure chez le maître qui l'a formé et continue, jusqu'à ce qu'il ait pris femme, à s'asseoir à sa table, à loger sous son toit ([3217]). D'autres fois, il le quitte en emportant dans son sac un trousseau de vêtements neufs et un jeu d'outils que le maître est tenu de lui fournir ([3218]).

À l'égard de ses ouvriers, le maître doit montrer **bienveillance et charité**. Si un compagnon est de passage, et qu'on n'a pas de travail à lui fournir, on lui donne secours. En retour, l'ouvrier, une fois engagé, ne doit pas quitter son maître avant d'avoir achevé l'ouvrage commencé et ne peut travailler chez les particuliers sans son agrément ([3219]).

Les compagnons peuvent ne pas être directement choisis par les maîtres. Depuis 1686, les cordonniers élisent parmi eux un maître chargé de l'embauchage et tenu de répartir impartialement les compagnons entre les maîtres, selon leurs besoins. Ils peuvent le révoquer ([3220]).

2) LE LENT DÉCLIN DU COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage et le tour de France, quoique libre et facultatif, se maintiennent jusque vers 1870 ([3221]). Au premier janvier 1914, un ouvrier quitte l'usine Guilliet pour Sedan en déclarant qu'il veut continuer son tour de France ([3222]). Les apprentis ne reçoivent aucun salaire la première année. Au bout d'un an, le contremaître voit d'après leurs aptitudes ce qu'il y a lieu de leur donner ([3223]). Très souvent, les pères travaillant dans l'usine font entrer leurs enfants. Il y a ainsi dans l'entreprise de véritables dynasties familiales ([3224]).

Les **excès** du compagnonnage gênent Pierre Moreau ([3225]), qui arrive à Auxerre vers 1838, après un long périple à travers la France ([3226]). Cet aspirant au *Devoir* a compris l'erreur des ouvriers, qui se querellent et se battent à mort, lorsqu'ils appartiennent à des sociétés rivales ([3227]) ; plus encore, à l'intérieur de la même société, les plus anciens rançonnent les jeunes apprentis ([3228]). Il rêve d'un autre compagnonnage où il n'y aurait plus de "*mystère*" et qui ne

---

([3216]) Contrat entre Jean Varignot et Etienne Nicolas Delacroix (Me Pezé, 30 octobre 1735).

([3217]) Le 24 septembre 1481, un certain Phelisot Blandin s'engage à servir pendant un an Denis Buteau, maçon à Auxerre (A.D.Y., 3E 368).

([3218]) Pour le menuisier : doloire, trétoir, rabot, jabloir, compas... ; pour le charpentier : un bec aigu, une cognée, un couple de tarières, une scie ; pour un charron : une hache, une plane... [Drot (E.), art. cité, p. 395-414].

([3219]) « *Aucun maître tonnelier ne pourra en aucun temps se débaucher leurs compagnons les uns les autres, ni les recevoir dans leurs maisons sans s'être informés des maîtres* » [article 17 du projet de statut des maîtres tonneliers de 1777 (A.N., F 12/754)]. De même chez les menusiers : « *Défense sont pareillement faites à tous maîtres du métier d'attirer, débaucher, ni admettre chez eux un compagnon travaillant chez un autres maître, sans savoir si le maître est content et y consent* » [statuts approuvés par sentence de la police d'Auxerre du 10 octobre 1740, confirmés par lettres patentes en février 1748 (A.N., F 12/754)].

([3220]) Comme un certain Jacques Pajot le 24 septembre 1686 (A.D.Y., 3E 503).

([3221]) Rapport de M. Morisset, 15 mai 1894 (dossier des A.M. d'Auxerre).

([3222]) Registres du personnel (archives Guilliet, A.D.Y., 48J).

([3223]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol, Journaux n°16 à n°28, du 2 avril 1898 au 8 novembre 1917 ; grands livres n°11 à n°14, de 1898 à 1908.

([3224]) En avril 1901, chez Piat & Fougerol, on note sur la liste du personnel d'atelier 2 Chatelain, 2 Notz, 2 Rameau, 2 Lhomme (dont l'aîné), 2 Saumon (le père et le fils), 3 Chifflot, 3 Joachim, 4 Rollet, 5 Vautrin (dont le père) (livres de comptabilité).

([3225]) Pierre Florimond Moreau dit Tourangeau (1811-1872), « Notice », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, sous la direction de Jean Maitron, 1ère partie : 1789-1864, tome 3, Les éditions ouvrières, 1966.

([3226]) Il a quitté le 12 août 1833 son village natal de Château-Renault (Indre-et-Loire).

([3227]) Ces pratiques persistent sous le Second Empire : à Auxerre, « *les compagnons charpentiers sont divisés en deux sociétés*, [...] *qui ne vivent pas en bonne intelligence. Plusieurs compagnons ont été condamnés à l'amende et à la prison depuis peu pour rixe, coups et blessures* » [lettre du commissaire de police d'Auxerre au préfet de l'Yonne datée du 3 juin 1860 (A.D.Y., 3M1/337)].

([3228]) En 1839, François Guilliet refuse de devenir compagnon, car il n'en aime pas les allures et les habitudes [Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, G. Rouillé, 1885, p.8-9].

serait pas le soutien de « *l'édifice vermoulu du monopole* ». En 1837, il adhère à la *Société de l'Union*. À Auxerre, il en est nommé secrétaire, y crée un bureau et y publie dès 1838 ses premières protestations dans le journal *L'intelligence* pour ouvrir les yeux aux ouvriers du tour et les attirer au sein de l'*Union*. En 1841, il publie dans la même ville un premier livre ([3229]). Ce réformateur intransigeant n'hésite pas à s'affirmer le champion du progrès social, proclamant la nécessité de dispenser une culture, qui assure la formation intellectuelle et professionnelle. En 1843, dans un deuxième livre publié à Auxerre ([3230]), il confirme qu'il ne croit guère aux qualités des « *compagnons finis* », véritables professeurs d'enseignement technique capables de former leurs élèves ([3231]).

En 1848, l'apprentissage commence à 12-13 ans. Sa durée est de quatre ans dans la plupart des professions. Mais **le modèle est contesté** : trop souvent, les patrons se servent de leurs élèves comme de domestiques au détriment de leur formation professionnelle. Un certain Symphorien Berthelot, cordonnier, propose tout un programme de réformes ([3232]). En 1851, est créée dans le département l'*Œuvre des apprenti*s dont le but est de « *former des ouvriers honnêtes laborieux en adoptant les enfants des familles pauvres* » ([3233]) : en 1852, elle accueille dix-sept enfants. Les fondateurs sont profondément convaincus que « l*e travail est le plus digne emploi du temps, qu'il honore l'homme, loin de le dégrader* ».

La formation technique reste faible. Elle est surtout inadaptée aux innovations. En 1821, Jean-Pierre Moreau propose d'« *établir des écoles de meunerie, où il y aurait des maîtres de dessin et de mécanique, et où les élèves, en apprenant à moudre les grains, s'exerceraient à faire toutes les pièces nécessaires au moulin* » ([3234]). En 1836, Monnot & Sirot doivent recruter à Paris un chauffeur pour faire fonctionner la machine à vapeur, car la spécialité professionnelle est inconnue dans l'Auxerrois ([3235]). En 1849, le juge de paix d'Auxerre avoue : « *On ne s'occupe pas de l'instruction professionnelle.* » ([3236])

Ainsi, à douze ans, Guilliet n'a qu'une formation générale très limitée : son père a bien essayé de lui donner « *une éducation propre à le mettre à même de subvenir à ses besoins* », mais il aime peu « *lire, écrire, chiffrer* ». Même le curé de Lavau, qui s'intéresse à lui, doit reconnaître au bout de deux ans que son élève est « *peu apte à profiter de ses leçons* » et qu'« *un "état" serait ce qui lui conviendrait le mieux* » ([3237]). François pense devenir boulanger. Mais il est placé chez un menuisier de Lavau pendant deux ans, puis huit mois chez un patron à Bonny-sur-Loire avant de revenir à Lavau, où il est nourri par son père et où il touche 60 centimes par jour. Il travaille ensuite quatre mois chez un fabricant de billards à Neuvy-sur-Loire pour 2F par jour. Avec son frère aîné, il part sur les routes, travaille quelque temps chez un brocanteur, à Sancerre, puis passe par Tours, Nantes, Bourbon-Vendée, Niort, où il passe deux ans ([3238]).

Pendant longtemps, les tendances passées se maintiennent. Ainsi les parents Mayerhoeffer « *prennent l'engagement de fournir à leur fils les renseignements nécessaires à l'exploitation du fonds donné* » ([3239]). En 1885, chez les imprimeurs, les enfants entrent en apprentissage à treize ans, le plus souvent sans leur certificat d'études, et y restent trois ans. Ils

---

([3229]) Moreau (Pierre), *Un mot aux ouvriers de toutes les professions, à tous les amis du peuple et du progrès sur le compagnonnage ou Guilde de l'ouvrier sur le tour de France*, Auxerre, 1841.

([3230]) Id., *Explication à tous les ouvriers à propos de la lettre de M. Perdiguier, compagnon menuisier, sur le livre de la réforme des abus du compagnonnage*, Auxerre, 1843.

([3231]) Il s'oppose à Agricol Perdiguier (1805-1875), dit Avignonnais-la-Vertu, auteur d'un livre sur le compagnonnage, paru en 1839. Il rentre alors à Paris, rencontre Flora Tristan, avec lequel il est en correspondance. En allant au delà d'une "*Centrale*" nationale pour toutes les professions, il ouvre la voie à une "*Internationale*".

([3232]) Les apprentis réunis subiraient des examens théoriques et pratiques sur toutes les parties de la profession. On y joindrait des pièces de travail qui seraient l'objet d'un concours et des prix, solennellement accordés, récompenseraient en même temps patrons et jeunes ouvriers. Le concours se ferait dans une salle, un atelier ou un chantier désignés par l'administration sous la surveillance des patrons délégués [enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C.969)].

([3233]) L'Œuvre ne reçoit que « *des enfants ayant fait leur première communion* » (article 10). *Dimanches et autres jours fériés* [...] *sont principalement consacrés* [...] *à l'accomplissement des devoirs moraux et religieux* » (article 29) (Fonds lorrin L.101 p.138 et 142).

([3234]) Moreau (Jean-Pierre), *Le bon meunier ou nouvelle méthode de moudre le grain de toute espèce d'économie*, Auxerre, 1821.

([3235]) Celui qu'ils trouvent à Paris n'accepte de venir qu'à la condition qu'une somme de 1 000 F lui soit accordée, à titre d'indemnité, pour son déplacement, et aussi pour le préjudice qu'il éprouverait dans le cas où il ne resterait pas neuf années au moins à la fabrique [rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, B.M. d'Auxerre)].

([3236]) Enquête sur le travail agricole et industriel, Rapports des juges de paix (A.N., C.969).

([3237]) Lechat (A.), *opus cité*, p.7.

([3238]) « *A défaut de travail, leur bourse, peu garnie au départ, devenait chaque jour plus légère . Leurs chaussures s'usaient et, comme ils ne pouvaient pas les faire raccommoder et encore moins les remplacer, ni payer leur place dans une voiture de commisssionnaire, il leur arriva*[it] *parfois de faire la majeure partie du trajet nu-pieds* » [Lechat (A.), *opus cité*, p.8].

([3239]) Contrat de mariage entre Philippe Georges Mayerhoeffer et Emma Joséphine Milliaux (Me Ravin, 13 avril 1871).

ne reçoivent aucun enseignement technique, mais sont placés en atelier à raison de trois pour quinze ouvriers sédentaires. Logés chez leurs parents, ils sont payés à des conditions fixées verbalement autour de 300F par an. Ils travaillent la nuit pour le tirage et la mise sous bande des journaux et certains viennent nettoyer les machines le dimanche ([3240]).

En 1874, un projet d'apprentissage pour filles est proposé ([3241]). De plus, « *d'après la transformation, le progrès de l'industrie, il est indispensable de donner un peu de science au travail manuel pratique* » ([3242]). La pénurie d'ouvriers qualifiés pousse les industriels à réclamer un enseignement technique. Le Collège donne d'abord des cours de dessin et de travail manuel pour quatre-vingts élèves destinés pour la plupart à l'industrie. La municipalité ouvre ensuite une école municipale de dessin ([3243]). En 1909, elle décide de transformer l'école de dessin en école industrielle dotée d'ateliers de travail manuel ([3244]). L'établissement a pour rôle de former des ajusteurs et tourneurs mécaniciens, des menuisiers et modeleurs, des serruriers, des tonneliers. Il n'a ni section préparatoire, ni section de préparation aux arts et métiers ([3245]) . Mais comme dans le reste de la France, le système d'éducation reste « *largement inadapté à l'évolution technique pour ce qui concerne la formation des ouvriers qualifiés et des techniciens* » ([3246]). Il ne permet pas l'essor de la technologie, cette « *fusion ou interpénétration du savoir-faire et de la connaissance scientifique, ou plutôt de la connaissance technique soumise à la méthode scientifique* » ([3247]).

C) L'ARTISANAT RURAL

En l'an VII, les artisans sont peu nombreux, y compris les tisserands (sauf à Germigny) (cf. tableau).

([3240]) Rapport du *Syndicat des typographes, lithographes et relieurs* [enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)].

([3241]) Cette société a pour but la création d'une maison d'apprentissage pour filles. Cette institution donnera aux élèves une instruction nationale solide. On y apprendra une ou deux professions et une langue vivante. Le programme s'étale sur trois ans [projet présenté par M. Dethou, *L'apprentissage*, S.A. à capital variable (Fonds Lorrrin L.188, B.M. d'Auxerre, p.371].

([3242]) Rapport de M. Morisset, conseiller municipal, daté du 15 mai 1894 [école d'apprentissage (dossier des A.M. d'Auxerre)].

([3243]) Rue Joubert, où 4 professeurs donnent à 150 élèves des cours de dessin linéaire, de dessin industriel, d'arts décoratifs applicables à l'industrie (dossier des A.M. d'Auxerre).

([3244]) Cette école compte un directeur (cours de mécanique et de technologie et les travaux d'atelier), deux professeurs de dessin industriel, un professeur de dessin et d'arts décoratifs, deux contremaîtres-ouvriers l'un pour le fer, l'autre pour le bois. La commission de surveillance est composée d'une dizaine de membres, dont plusieurs industriels. L'atelier d'ajustage est doté de 20 étaux, 1 machine à percer, 1 tour parallèle, 1 tour monopoulie, 1 étau limeur, 1 machine à fraiser, 1 machine à scier, 1 forge pour deux feux, 2 enclumes.... L'atelier de menuiserie possède 10 établis, 2 tours à bois, 1 scie à ruban, 1 machine à mortaiser et à percer.... Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 750 francs (délibérations du Conseil municipal, 16 novembre 1909, A.M. d'Auxerre).

([3245]) « L'école pratique d'industrie d'Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.62.

([3246]) Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXème-XXème siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, XIXème siècle, p.45.

([3247]) Id., p.43.

Les actifs "*industriels*" dans quelques communes de l'Auxerrois en l'an VII

	Venoy	Gurgy	Germigny	Beaumont	Avrolles	Ormoy	Lainsecq	Lain
Population > 12 ans	638	422	414	217	351	369	588	386
Nombre de ménages	243	134	179	85	147	207	248	284
Actifs agricoles (a)	212	115	68	67	119	153	209	260
Charpentiers			1				3	
Menuisiers			1		1		3	
Maçons			2			3	1	
Couvreurs			5		2	1		
Terrassier			1					
Plâtriers			2					
Tuiliers	3							
Fournier						1		
Bâtiment	**3**	**0**	**12**	**0**	**3**	**5**	**7**	**0**
Bûcherons		6						
Maréchaux		1+2*	2	2	2	2	1	
Charrons		1	3	1	2	2	1	6
Potiers	4							
Tonneliers						2		
Services	**4**	**10**	**5**	**3**	**4**	**6**	**2**	**6**
Cardeurs							4	
Fileurs de laine			3					
Fileuses						20		
Tisserands			40				6	
Drapier			1					
Tailleurs		2			2			
Couturières			6		1	2		
Textile-habillement	**0**	**2**	**50**	**0**	**3**	**22**	**0**	**0**
Sabotiers			2		2			
Cordonniers			4		1	1		
Autre habillement	**0**	**0**	**6**	**0**	**3**	**1**	**0**	**0**
Meuniers	3	2						8
Huilier				1				
Bouchers					1			
Artisans de bouche	**3**	**2**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**8**
Total "*industrie*"	**10**	**14**	**73**	**4**	**14**	**34**	**9**	**14**

(a) cultivateurs, vignerons, manouvriers, domestiques, jardiniers. * 1 compagnon, 1 apprenti. Source : Registres (A.D.Y., série L.).

Les travailleurs masculins du textile
dans les cantons de Seignelay et Toucy en 1809

Communes	Fabricants	Tisserands	Cardeurs	Drapiers	Ouvriers en laine	Foulonnier
Beauvoir		0				
Diges		3				
Egleny		2				
Leugny		5				
Levis		4				
Lindry		14	1			
Moulins		2				
Parly		*1*				
Pourrain		12				
Toucy		26	29	26	1	1
Chemilly		0				
Cheny		4				
Chichy		0				
Gurgy		0				
Hauterive		0				
Héry		28				
Mont-St-Sulpice		0				
Ormoy		0				
Seignelay	12	8			38	1

Source : Registres civiques (A.D.Y., série M)

Répartition par âge des travailleurs masculins du textile
dans les cantons de Seignelay et Toucy en 1809

Communes	< 35 ans	35-55 ans	> 55 ans	Total
Diges		2	1	3
Lindry	4	6	5	15
Moulins	1		1	2
Pourrain	8	2	2	12
Toucy	34	36	13	83
Total	47	46	22	115
%	40,9	40,0	19,1	100,0
Cheny	1	2	1	4
Héry	10	13	3	26
Seignelay	23	18	6	47
Total	34	33	10	75
%	45,3	44,0	13,3	100,0

Source : Registres civiques (A.D.Y., série M)

La population ouvrière textile semble particulièrement stable et en renouvellement, tant dans le canton de Toucy, réputé pour ses poulangis, que dans celui de Seignelay, plus tourné vers les draps : plus de 40% des hommes en âge de voter ont moins de trente-cinq ans (une vingtaine ont moins de vingt-cinq ans).

La situation évolue très vite peu après, car, d'après l'analyse des recensements, on trouve de moins en moins de tisserands.

Dans les bourgs comme Seignelay, Saint-Florentin, Toucy et Vermenton (cf. tableaux ci-après), les effectifs d'artisans augmentent globalement au XIXe siècle. Si tisserands, cardeurs, ouvriers en laine disparaissent, les artisans du bois restent aussi nombreux, tandis que se multiplient boulangers, couturières, maréchaux-ferrants, mécaniciens, maçons...

Les centres de production sont très petits. Dans le textile : à Saint-Florentin, des tisserands ([3248]) ; à Seignelay, l'ancienne manufacture a au maximum une douzaine de métiers battants ([3249]) ; à Toucy, « *chaque établissement a depuis deux jusqu'à quatre métiers battants* [et] *un seul foulon dégraisse toutes les étoffes* » ([3250]). Dans les activités mettant en œuvre la terre, les ouvriers externes sont plus nombreux que les ouvriers internes. Ainsi, en Puisaye auxerroise, à la poterie travaillent un marcheur, trois ou quatre tourneurs et les anseuses, filles et femmes des précédents. Le maître-potier, propriétaire de son atelier, a un niveau social supérieur, qui l'apparente à celui du laboureur. À l'opposé, l'ouvrier potier mène une vie rude sous la surveillance permanente du patron, ce qui le rapproche du sort des valets de ferme. Les tourneurs sont payés à la pièce, les marcheurs à la journée, l'anseuse à la pile d'écuelles, plats ou autres pièces ou à la planche à pots ([3251]). Les ouvriers sont embauchés à la Saint-Jean (le 24 juin), par contrats verbaux, assez voisins des louées pour les garçons de ferme ([3252]).

Tout autour des poteries gravitent bûcherons, fendeurs de bois, tireurs de terre, pileurs de laitier, voituriers de terre et de pots.... Leur autonomie de travail est assez grande : ils exercent plusieurs métiers en raison du caractère saisonnier de leur travail ; ils sont payés au tombereau de terre ou à la corde de bois....

La formation se fait sur le tas : les enfants ne reçoivent à l'école primaire aucune notion du métier auquel ils se destinent. Ils en sortent en sachant lire, écrire et « *faire les quatre règles* ». Ils apprennent alors le métier avec leurs parents ou sont placés en apprentissage, dont les conditions sont rarement fixées par contrat notarié. Ils n'ont à acquérir que des connaissances pragmatiques, fruits d'une longue expérience jalousement gardée d'un atelier à l'autre. Ainsi, chez les carriers, en travaillant dix heures par jour, ils gagnent à quinze ans 40% du salaire de leur père (soit 2,50F par jour en 1885), voire 50% s'ils sont habiles (soit 3F). En un an, ils deviennent de bons ouvriers ([3253]). Chez les potiers, la réussite de la fournée dépend non seulement de la disposition judicieuse des innombrables pièces entassées dans le four mais aussi - et surtout - de la façon dont on conduit le feu durant les cinq à huit jours de cuisson. Cette conduite est tout un art. D'après Marcel Poulet, il ne suffit pas d'obéir à des lois précises et immuables, il est nécessaire de connaître le four, le bois que l'on va brûler, ce qu'on a à cuire. On doit tenir compte du temps (humide ou sec), de la direction du vent. La montée en température exige beaucoup de doigté. Quant aux mécaniciens, ils font de même. Guilliet et Naslot parcourent la France. Le premier commence par faire divers métiers. Le second entre à quinze ans comme apprenti maréchal-taillandier, devient contremaître expérimente dans ses propriétés tous les outils qu'il fabrique ([3254]).

([3248]) En 1778, à Evry, 150 tisserands font « *une espèce de commerce qui occupe beaucoup de monde et procure à la classe des artisans plus de moyens de subsister* » [observations des subdélégués de la généralité de Paris sur les manufactures qui sont dans leur département (A.N., F12/562)].

([3249]) Réponse du 15 nivôse an III à Question faite aux administrateurs du district d'Auxerre pour la Commission (A.D.Y., L.779).

([3250]) Ibid.

([3251]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe à nos jours, les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981, p.180.

([3252]) Ibid.

([3253]) Réponse de Puissant, exploitant de carrières [enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)].

([3254]) Catalogue de Naslot, Auxerre, Perriquet, juillet 1868 (Fonds Lorrin L.180, p.348, B.M. d'Auxerre.

La population "*industrielle*" à Seignelay en l'an VII et en 1911
(la plupart des femmes actives sont exclues)

	an VIII	1911		an VIII	1911
Meunier	1	1	Bourreliers	3	3
Bouchers-tripiers	3	5			
Boulangers-pâtissiers	2	6	**Travail du cuir**	**3**	**3**
Artisans de bouche	**6**	**12**	Serruriers	2	1
			Taillandier		1
Bonnetier	1		Ferblantier		1
Perruquiers	2		Horlogers	2	
Chapeliers	5		Maréchaux	5	2
Sabotiers, cordonniers	14	4	Forgeron		4
Tailleurs d'habit	3		Mécanicien		4
Couturières	9	5	Fabricant de tarrières		1
			Tourneurs en fer		5
Equipement de la personne	**34**	**9**	Fondeur		1
Bûcherons	9	3	**Travail du métal**	**9**	**20**
Scieur de long					
Cercliers, tonneliers	3	1	Cordiers	4	1
Charrons	3	3	Vanniers	1	1
Tourneurs	3	1	Ouvriers	2	
Carrossier		2	Matelassier		1
			Ouvriers		11
Travail du bois	**18**	**10**			
Laveur			**Divers**	**7**	**14**
Cardeurs	14				
Ouvriers en laine	6		Menuisiers	6	7
Drapiers	16		Vitriers	2	
Fileuses de laine	2		Charpentiers	6	4
Tisserands fabricants	7		Maçons	17	15
Tixiers	5		Couvreurs	4	
Foulonnier	1		Plâtrier	1	
			Carriers	2	
Textile	**51**	**0**	Terrassier	1	
Industriels		**2**	**Bâtiment**	**39**	**26**

Source : an VII : Registres (A.D.Y., série L) ; 1911 : Recensement.

La population "*industrielle*" à Saint-Florentin en l'an VII et en 1911
(la plupart des femmes actives sont exclues)

	an VII	1911		an VII	1911
Meuniers	5	10	Tanneurs	4	
Bouchers-tripiers	7	19	Bourreliers	1	4
Boulangers-pâtissiers	7	12	Sellier	1	
Artisans de bouche	**19**	**41**	**Travail du cuir**	**6**	**4**
Perruquiers	9	2	Serruriers		6
Chapeliers	7		Chaudronniers	3	3
Bottier	1		Potier d'étain	1	1
Sabotiers, cordonniers	17	19	Taillandiers	2	
Galochiers	22		Maréchal	2	2
Tailleurs d'habit	8	13	Ferblantier		5
Couturières	10	25	Horlogers	2	3
Culotières		3	Mécaniciens		9
Ouvrières en robes		5	Fab. de limes		2
Equipement de la personne	**52**	**67**	**Travail du métal**	**10**	**31**
Scieurs	1	6	Cordiers	4	2
Cercliers, tonneliers	3	2	Fourniers	2	
Charrons	1	7	Vanniers	7	4
Tourneurs	2		Matelassiers		2
Carrossier		1	Imprimeurs		3
Travail du bois	**7**	**16**	**Divers**	**13**	**11**
Laveur	1		Menuisiers	9	10
Cardeur	1		Vitriers	3	
Drapier	1		Charpentiers	6	1
Fileuse de laine	1		Maçons	7	14
Tisserand fabricant	1		Couvreurs	4	4
Compagnon	1		Tailleur de pierre		1
Apprenti	1		Carriers		2
Tixiers	7		Tuiliers		5
			Marbriers		6
Textile	**14**				
			Bâtiment	**29**	**43**

Source : Source : an VII : Registres (A.D.Y., série L) ; 1911 : Recensement.

La population "*industrielle*" masculine à Toucy en 1809 et en 1911
(toutes les femmes actives sont exclues en 1809, la plupart en 1911)

	1809	1911		1809	1911
Meuniers	9		Tanneurs	12	7
Bouchers-tripiers	6	14	Bourreliers	7	3
Boulangers-pâtissiers	12	19	Selliers		2
Brasseurs		2			
			Travail du cuir	**19**	**12**
Artisans de bouche	**27**	**35**			
			Serruriers	4	6
Bonnetier	2		Chaudronniers	2	
Perruquiers	4		Taillandier	1	1
Chapeliers	3	1	Maréchaux	4	10
Sabotiers, cordonniers	21	26	Cloutier	1	
Tailleurs d'habit	5	4	Forgerons		6
			Coutelier		1
Equipement de la personne	**35**	**31**	Affûteur		1
			Ferblantiers		5
Couturières	Ind.	34	Horlogers		6
Ouvrières en robes	Ind.	**2**	Mécaniciens		4
Brodeuses	Ind.	3	Tourneur sur métaux		1
Bûcherons		2	**Travail du métal**	**12**	**41**
Scieurs		13			
Fendeur		1	Cordier	1	1
Cercliers, tonneliers	5	5	Vanniers		3
Ebeniste		1	Tapissier		1
Charrons	5	13	Feurtier	1	
Tourneurs			Ouvriers en cycles		7
Menuisiers en voiture		2	Typographe		1
			Emailleur		1
Travail du bois	**10**	**37**	Ouvrier		1
			Mineur d'ocre		1
Cardeurs	29				
Ouvrier en laine	1		**Divers**	**2**	**16**
Drapiers	26				
Tisserands	26	1	Fab. de chaux		1
Foulonnier	1		Tailleur de pierres		3
			Menuisiers	8	13
Textile	**83**	**1**	Charpentiers	2	4
			Maçons	3	19
			Couvreur		1
			Tuiliers		5
			Bâtiment	**13**	**46**

Source : Registre civique de 1809 (A.D.Y., série M); 1911 : Recensement.

La population "*industrielle*" masculine à Vermenton en 1809 et en 1911
(toutes les femmes actives sont exclues en 1809, la plupart en 1911)

	1809	1911		1809	1911
Meuniers	2	4	Tanneurs	2	
Bouchers-tripiers	7	10	Bourreliers	3	3
Boulangers-pâtissiers	13	7	Sellier		1
Brasseur	1				
Vinaigrier	1		**Travail du cuir**	**5**	**4**
Artisans de bouche	**24**	**21**	Serruriers	4	4
			Chaudronnier	1	
			Taillandiers	3	2
Perruquier	1		Maréchaux	4	6
Chapelier	1		Etameurs		2
Sabotiers, cordonniers	12	7	Forgerons		2
Tailleurs d'habit	2		Ferblantiers		2
			Horlogers	2	1
Equipement de la personne	**16**	**7**	Mécaniciens		1+1*
Couturières	Ind.	(18)	**Travail du métal**	**14**	**21**
Bûcherons		3	Cordiers	3	
Scieur		1	Vannier	1	1
Cercliers, tonneliers	33	3	Vitrier	1	
Charrons	2	3	Chandelier	1	
Tourneurs		3	Armurier		1
			Matelassier		1
Travail du bois	**35**	**13**			
			Divers	**6**	**3**
Cardeur	1		Tailleur de pierres	2	1
Fileur de laine	1		Menuisiers	11	6
Drapiers			Charpentiers	3	2
Tisserands	4		Maçons	13	9
			Couvreurs	2	4
Textile	**6**		Marbrier		2
			Terrassier		1*
			Carriers	1	5*
			Chaufourniers		2*
			Cimentier		1*
			Manœuvres, charretiers		32*
			Bâtiment	**32**	**65**

* Ouvriers de l'usine à chaux. Source : Registre civique de 1809 (A.D.Y., série M); 1911 : Recensement.

Le niveau de vie est bas. Chez les ouvriers en laine, la pauvreté domine. L'un ne possède que quelques hardes et effets mobiliers valant 30F ([3255]), d'autres y ajoutent quelques ares de vigne ([3256]), voire une maison ([3257]). Quelques-uns sont plus à l'aise : un est à la tête de deux hectares et demi de terre et vigne ([3258]) ; un autre a quelques outils agricoles (une pioche, un piochon, une serpe) 2# 10s, une vache (54#) et un demi-arpent de terre emblavé de froment qu'il fait cultiver à façon ([3259]) et un intérieur assez diversifié ([3260]).

Cet artisanat subsiste plus ou moins longtemps. Dans le textile, il disparaît pendant la première moitié du XIXème siècle. Beaucoup de tisserands, notamment autout de Saint-Florentin (Germigny), continuent de fabriquer à façon des toiles de chanvre pour les particuliers, et disparaissent par la suite. Mais **l'artisanat est encore très vivace au milieu du XIXème siècle** : à Seignelay, en 1872, on compte 12 ouvriers compagnons habitant avec leur patron ([3261]). En 1855, dans le canton de Vermenton ([3262]), les 391 ateliers artisanaux emploient 538 actifs : 391 patrons (72,7%), 111 ouvriers de plus de quinze ans (20,6%), 36 ouvriers de moins de quinze ans (6,7%). La ventilation par types d'activités est la suivante :

	Nombre	%		Nombre	%
Bois	153	28,4	Métal	46	8,6
Vêtements	55	10,2	Divers	6	1,1
Cuir	75	13,9	Alimentation	94	17,5
Bâtiment	109	20,3			
Total			538	100,0	

Les privilèges liés à la manufacture de Seignelay continuent d'attirer au XVIIIe siècle des ouvriers venus de loin, preuve que l'Auxerrois n'est pas une région fermée et peut apprendre à connaître les innovations, qui sont introduites ailleurs. Lors de l'implantation de la filature de coton, on cherche à former la main-d'œuvre et à la sortir de son "*oisiveté*". Dans l'artisanat urbain, l'apprentissage reste longtemps la seule façon de transmettre le savoir-faire, mais il connaît un lent déclin et est de plus en plus inadapté aux nouvelles pratiques. À la campagne, les liens avec l'activité agricole restent très forts. Partout, on se contente de peu.

([3255]) Chez Ambroise Bourguignon, à Seignelay [mutation par décès du 18 avril 1817 (A.D.Y., 3Q 7581)].

([3256]) Chez Edme Ducerf, de Mont-Saint-Sulpice : mobilier (181,17F) et 21,84 ares (790F) [mutation par décès du 10 avril 1816 (A.D.Y., 3Q 7580)] ; chez François Paulevé : mobilier (87F), 20,74 ares (400F) [7 avril 1818 (A.D.Y., 3Q 7581)] ; chez Sébastien Perrin,à Seignelay : mobilier (200F), 24,50 ares (200F) [8 décembre 1818 (A.D.Y., 3Q 7581)].

([3257]) Chez Jacques Pilain, à Seignelay : 30 ares (300F) [mutation par décès du 5 novembre 1811 (A.D.Y., 3Q 7580)] ;

([3258]) Inventaire de Catherine Cochois, femme de Pierre Leroy (Me Lordereau, 15 février 1772).

([3259]) Sur la valeur de la récolte (36#), il convient de déduire 27# pour façons, charrois, fumier [inventaire de Jean Legros à Seignelay (Me Petitjean, 30 juin 1781)].

([3260]) 2 lits (34#), un coffre, une table, deux chaises couvertes de paille, un coffre de bois de noyer (50 sols) ; 7 cuillers, 2 tasses d'étain, 3 fourchettes de fer, 3 lampes, une petite cuiller à pot d'étain, 1 cuiller à poêlon de fer (3# 15s), un seau à puiser l'eau, une feuillette futaille ; un habit de droguet, une veste de tirelaine, une gilet de tirelaine, une culotte de drap vert, deux chemises de toile commune (6#), un chapeau, une paire de bas de laine, une paire de souliers, un bonnet de nuit de laine, deux cols [inventaire de Jean Legros à Seignelay (Me Petitjean, 30 juin 1781)].

([3261]) 1 tuilier (20 ans), 2 charrons (22 et 27 ans), 2 boulangers (17 et 25 ans), 1 pâtissier (35 ans), 2 scieurs de long (25 et 40 ans), 1 charpentier (25 ans), 1 maçon (25 ans), 2 cordonniers (21 et 50 ans). La plupart sont originaires de l'Auxerrois, mais l'un vient du Cher, un autre de Dordogne, deux autres de Paris (d'après le recensement).

([3262]) François-Chaslin, « Exposé de la statistique du canton de Vermenton », *A.Y.*, 1855, p.514.

II : LA PROTO-INDUSTRIALISATION

La proto-industrialisation a été présentée comme le mode de production de la transition ([3263]). Le propre des régions proto-industrielles est l'écoulement massif de leurs produits sur le marché international. Le travail industriel est effectué dans le cadre domestique et combiné à une activité agricole assurant plus ou moins complètement à la famille son approvisionnement en denrées de subsistance. Le développement de ces industries gardent un caractère extensif.

Deux définitions ont été proposées ([3264]) : l'acception large englobe toute forme d'activité artisanale rurale pré-industrielle ; une définition plus étroite et plus stricte exige la présence simultanée de trois éléments : industries rurales, débouchés extérieurs, symbiose industrie-agriculture. Comme la Normandie dès le XVIe siècle par exemple ([3265]), l'Auxerrois s'est-il structurellement transformé ? Sa paysannerie travaille-t-elle de plus en plus à la production artisanale de biens manufacturés destinés au marché extra-local, tandis qu'une agriculture commerciale se développe simultanément par ailleurs dans une région proche ([3266]) ? Deux grands secteurs méritent particulièrement d'être étudiés : l'industrie textile et le travail de l'ocre.

A) SON ÉCHEC DANS LE TEXTILE

Une fois décrites les formes de la proto-industrialisation, il convient d'en comprendre les causes d'échec.

1) LES FORMES

Deux formes semblent s'opposer : le travail du coton et celui de la laine.

a) La filature de coton

Vers 1750, le "*brain trust*" du Contrôle Général (les hommes de Daniel-Charles Trudaine, Mignot de Corbigny, Holker notamment) découvrent les vertus du travail rural du coton ([3267]), pour la fabrication d'étoffes à trame de coton (velours, fustians, ticksettes, droguets, silkiens). Dans l'organisation du travail dispersé, la ville distribue le travail et la rémunération en fonction de l'offre. À la campagne, aucune force de travail n'est inemployée : les enfants épluchent le coton, les femmes le filent et le dévident, les hommes le tissent. Vers 1761 est créée à Auxerre dans les locaux de l'Hôpital Général une filature de coton. L'introduction progressive de la navette volante de John Kay dans le tissage du coton fait naître un véritable goulot d'étranglement dans l'approvisionnement en fils, puisque la productivité d'un tisseur double. À l'amont, la préparation (battage, épluchage, savonnage) et à l'aval la fabrication

---

([3263]) Kriedte (P.), Medick (H.), Schlumbohm (J.), *Industrialisierung vor der Industrialisierung. Gewerbliche Warenproduktion auf dem Land in der Formationsperiode des Kapitalismus* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 53), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1977, 393 p., analysé par Jeannin (Pierre), « La proto-industrialisation : développement ou impasse », *Annales E.S.C.*, janvier-février 1980, p.52-65.

([3264]) Mendels (Franklin F.), « Des industries rurales à la proto-industrialisation : historique d'un changement de perspectives », *Annales E.S.C.*, septembre-octobre 1984, p.987.

([3265]) Bottin (Jacques), « Structures et mutations d'un espace proto-industriel à la fin du XVIe siècle », *Annales E.S.C.*, juillet-août 1988, p.992.

([3266]) Mendels (F.), « Aux origines de la proto-industrialisation », *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1978. Thèse soutenue devant l'université du Wisconsin en 1969.

([3267]) Chassagne (Serge), « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Aux origines de la révolution industrielle : industries rurales et fabriques*, *Revue du Nord*, tome LXI n°240, janvier-mars 1979, p.100.

(tissage, teinture) sont réservées à Sens ([3268]), puis à Dijon ([3269]) : le marchand fabricant fournit le coton brut et reprend le filé en payant la main-d'œuvre.

b) Le travail de la laine

À la manufacture de Seignelay, contrairement aux règlements du 21 octobre 1665, qui interdisaient de travailler hors des fabriques, l'entrepreneur a depuis 1731 la permission d'employer et de faire travailler non seulement les pauvres de l'hôpital d'Auxerre, mais aussi « *les ouvriers résidant à Seignelay, préférablement à tous les autres avec liberté de travailler chez eux, sur les métiers qu'ils peuvent y avoir, pourvu que ce soit pour le compte de l'entrepreneur* » ([3270]). Très vite Scellier élargit cette possibilité à Sens ([3271]). Les ouvriers prennent l'habitude de ne plus habiter dans les bâtiments royaux : en 1753, presque toutes les couchettes sont « *très mauvaises* » et « *hors services* ». Il se confirme donc que la liberté du travail dans les campagnes, assurée par les arrêts de septembre 1762, 1765 et 1766, consacre un état de fait ([3272]).

Ainsi, très tôt, l'entrepreneur adopte insidieusement le *Verlagssystem* ([3273]). Pendant les six derniers mois de 1760, en dehors de la manufacture, neuf métiers battants produisent à Seignelay 143 pièces valant 12 512# 10s et deux à Auxerre 41 pièces valant 6 381# ([3274]). Durant le premier semestre 1764, les 350 pièces fabriquées à Seignelay valent 35 000# et les 60 à Auxerre 9 000# ([3275]). Jusqu'en 1769, la majeure partie des ouvriers travaillent dans les ateliers de la manufacture et une minorité à domicile pour une production expédiée par Trocquet vers un marché extérieur, Paris, Lyon ou Rouen et même, pour les uniformes des milices, dans toute la France (mais surtout à Strasbourg et Paris). Trocquet ne peut devenir comme Oberkampf un rassembleur capable de mettre au travail harmonieusement « *une troupe hétérogène en âge, en sexe, en niveau culturel et professionnel, bref en rémunérations* » en imposant une discipline monastique dans un lieu séparé tographiquement du monde extérieur ([3276]).

La ruine de Trocquet entraîne celle des petits maîtres : en 1775, ceux de Seignelay ne fabriquent plus que 50 pièces valant 3 600# durant le premier semestre ([3277]) et 80 pièces valant 7 000# durant le second semestre ([3278]). Trocquet en est même réduit à laisser ses anciens ouvriers devenus indépendants utiliser une partie de ses installations : en 1782, il se réserve « *la liberté de faire lainer et tondre dans les ateliers* [...] *les étoffes qui pourraient lui être adressées par les autres fabricants et marchands* » ([3279]). Le système est alors inversé : Trocquet n'est plus qu'un sous-traitant.

Mais qui a la propriété du métier rural ? Comme dans le cas prussien et suisse, Mauger, successeur de Trocquet, fait appel au *Verlagssystem* : à côté de sept métiers dans la manufacture, il en a « *deux qu'il occupe chez deux petits*

([3268]) Créée par un arrêt du Conseil du 13 juillet 1760, cette manufacture est spécialisée dans les velours de coton pleins, les demi-pleins, les cannelés, les draps, les toiles bazins piquées.

([3269]) Le 7 août 1762, la ville de Dijon, en accord avec les Etats, décide de faciliter l'installation d'une manufacture de coton. Elle met à la disposition de l'entrepreneur les bâtiments de l'Ile, qui abritaient la maladrerie. Dès la fin de l'année, un fabricant de Deux-Ponts, Desfossés, pose sa candidature. La ville et les Etats acceptent son offre et signent avec lui un traité le 23 mars 1763 [Leroux (André), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII (1971) n°169, p.20]. La manufacture se spécialise dans les mousselines (A.D.Y., C 232).

([3270]) Arrêt du Conseil du 17 juillet 1731.

([3271]) Pour produire les serges perpetuannes, il fait appel vers 1739 à des ouvriers « *de tous les côtés* » : il établit notamment une filerie dans l'hôpital de Sens, où il occupe la plus grande partie des pauvres [mémoire de Scellier daté du 9 avril 1751 (A.N. F12/1375)].

([3272]) Léon (Pierre), « La réponse de l'industrie », *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789*, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, P.U.F. 1970, p. 256. Et aussi : « *On a souvent accordé trop d'importance à l'édit du 7 septembre 1762, qui accordait aux habitants des campagnes le droit de fabriquer toute espèce d'étoffes sans faire partie de corporations de métiers, mais à la condition de se conformer aux réglements. En fait, la seconde condition était illusoire* » [Sée (Henri), *Histoire économique de la France, tome I, Le moyen-âge et l'ancien régime*, Librairie A. Colin, Paris, 1948, p.353].

([3273]) Le marchand-fabricant donne à façonner la matière première à un salarié rural (*Verlagssystem* ou *putting out system*).

([3274]) Rapport de l'inspecteur (A.C.O., C 33). D'ailleurs, l'inspecteur prend désormais l'habitude de recenser la production sous la rubrique « *état de la manufacture royale de Seignelay, à part* ».

([3275]) Rapport de l'inspecteur (A.N., F12/554). Le 2ème semestre 1761, les chiffres sont 126 pièces et 4 837# 10s, 17 pièces et 2 142# (rapport du 13 janvier 1762).

([3276]) Chassagne (S.), *opus cité*, p.231.

([3277]) Rapport de l'inspecteur (A.N., F12/554).

([3278]) Id. (A.N., F12/1375). A Auxerre, les 45 pièces fabriquées valent 7 312# 10s.

([3279]) Bail (Me Duplessis, 23 juin 1782).

maîtres de ce lieu » ([3280]). En revanche, comme dans le cas lyonnais ([3281]), Belhomme fait tisser une pièce de poulangis par un certain Langevin qui, lui, est propriétaire de son métier ([3282]) : il s'agit d'un *Meisterssystem*. Dans les deux cas, les systèmes sont à une toute petite échelle, car Mauger et Belhomme n'ont rien de grands marchands.

Quant aux petits ateliers Blot et Nourit de Chablis, qui « *fabriquent par an avec chacun un ouvrier environ 2 500 aunes* » de londe et de serge, il s'agit d'un *Verlagssystem* : la laine est collectée par leurs soins dans le voisinage, cardée et filée par six femmes qui « *travaillent chez elles* », puis reprise dans leur atelier par deux ouvriers, qui « *tissent pour eux, à tant la pièce* ». Mais le système n'est pas complet, car le contrôle de la vente ne s'exerce pas jusqu'au bout : le tout est vendu « *en gros à divers marchands de l'Yonne, de l'Aube et de la Nièvre* », ainsi que - dans le cas de Blot - des laines brutes vers les pays de grande fabrique, comme Reims, Elbeuf ([3283]). Il s'agit alors d'un *Kaufsystem*, car les gros marchands, qui cherchent à réduire leurs prix de revient, cherchent à s'approvisionner sur les marchés ruraux en produits semi-finis. Contrairement au modèle de Medick, l'univers proto-industriel n'est pas plat, les cellules familiales qui en constituent la base ne sont pas toutes au même niveau. Entre elles et le capital marchand qui les domine, existent des étages intermédiaires. En France comme en Angleterre, l'industrie a tout de même une architecture sociale à plusieurs étages. Simplement, l'Auxerrois n'est pas à son sommet, mais plutôt à sa base.

2) LES CAUSES DE L'ÉCHEC

Les deux expériences pré-capitalistes tentées dans l'Auxerrois présentent dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle tous les caractères du développement proto-industriel :

- la production finale est destinée à un marché extérieur à la région. Les cotonnades livrées à Sens sont vendues à des marchands en gros à l'intérieur du Royaume, en concurrence avec celles de Rouen et d'Amiens, surtout à Lyon et Paris ([3284]). Rien à voir donc avec l'artisanat rural, dont les produits sont écoulés localement, en autoconsommation ou à la foire, sans intermédiaire, sans marché, sans marchand.

- les ménages paysans participent à la production dans des proportions variables selon l'année, en liaison avec les travaux agricoles. Grâce à cette manufacture rurale dispersée, ces populations trouvent des ressources supplémentaires pour assurer leur subsistance et le paiement de divers prélèvement auxquelles elles sont soumises.

Toutefois, **la version auxerroise du processus présente deux grandes différences** avec le "*modèle classique*" :

- la zone proto-industrielle n'est pas associée de façon complémentaire avec un aire d'agriculture commercialisée : au niveau local, la Puisaye pourrait jouer un peu ce rôle, dans la mesure où son orientation vers l'élevage d'exportation vers Auxerre et Paris est déjà nette au XVIIIe siècle. Mais, à un niveau plus élevé, ne serait-ce pas plutôt l'Auxerrois tout entier qui joue le rôle de zone d'agriculture commercialisée (viticulture et dans une moindre mesure céréaliculture et élevage) associée avec la région industrielle de Paris ? La prospérité relative qui en résulte sur place est incompatible avec l'essor du textile rural qui, en Normandie par exemple, « *a accompagné la paupérisation des campagnes liée à la crise des années 1670* » ([3285]).

- l'ensemble de cette structure régionale n'est pas entièrement coordonnée à partir de la ville, en l'occurrence Auxerre. L'entrepreneur de Seignelay n'a pas réussi à y transférer ses locaux et finit par n'être plus qu'un intermédiaire pour les marchands de Troyes. Le directeur de la manufacture de coton travaille pour un entrepreneur extérieur installé à Sens ou à Dijon. Avec Desfossés, qui emploie 1 700-1 800 ouvriers et ouvrières en 1776, Auxerre est à la périphérie d'un ensemble dont les satellites sont nombreux : Nuits-Saint-Georges, Beaune, Nolay, Chalon-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Louhans, Vitteaux, Châtillon-sur-Seine, Noyers, Avallon ([3286]). Après sa mort, en 1779, la décadence du coeur du système a des effets d'autant plus négatifs que la périphérie est plus éloignée ([3287]).

([3280]) Mémoire de Trocquet à l'inspecteur des manufactures du 30 mai 1783 (A.N., F12/1375).
([3281]) Cayez (Pierre), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, p.154.
([3282]) Inventaire (Me Carreau, 1er décembre 1854).
([3283]) Rapport du juge de paix du canton de Chablis, 23 août 1833 (A.D.Y., 6M1/2).
([3284]) A.D.Y., C 232, cité par Molard.
([3285]) Bottin (J.), art. cité, p.981-982.
([3286]) Leroux (A.), art. cité, p.21.
([3287]) La manufacture de l'Ile compte 70 métiers en 1766, 92 en 1768, 33 en 1769, 44 en 1775. Elle subsiste jusqu'en 1790. Id., p.20.

B) UN EXEMPLE ORIGINAL DE PROTO-INDUSTRIALISATION : LE TRAVAIL DE L'OCRE

Les activités liées à la mise en œuvre de la terre peuvent être à l'intersection de plusieurs sphères : éléments de la pluriactivité, elles sont alors intermédiaires entre marchands et paysans. La matière première est extraite par des spécialistes, qui en assurent également le voiturage, et payée au tombereau ou au mètre cube. Au XIXe siècle, dans la tuilerie, le marchand peut faire exécuter le travail par contrat à un ouvrier : ce dernier se charge de faire cuire le tout pour 450F et 50F pour tous les dépens. Il reçoit matière première et bois du premier et lui laisse « *toutes les marchandises sur place et celles qui sont dans le fourneau* ». Il peut quitter la tuilerie quand bon lui semble, à la charge toutefois de venir faire cuire les deux fournées ainsi qu'il s'y est engagé ([3288]). Dans la poterie aussi, l'ouvrier potier qui s'engage par bail perd toute initiative au profit du marchand qui lui fournit la matière première ([3289]) et lui reprend le produit fini pour le commercialiser. Il est payé parfois à la fournée (150F), très rarement à la journée de travail (1,50F), le plus souvent à la charretée de pots reconnue marchande (8 à 9F). Il doit alors payer ses propres ouvriers. Le travail de l'ocre offre un meilleur exemple, car la production est non pas destinée à un marché local, mais entièrement à un marché extérieur à la région. Elément de la pluriactivité, il établit une double liaison : entre producteurs et marchands et entre producteurs et propriétaires des gisements.

1) UN ÉLÉMENT DE LA PLURI-ACTIVITÉ

L'activité ocrière peut être classée comme une activité proto-industrielle. Elle présente avec le travail des textiles à domicile plusieurs points communs : elle est principalement rurale, organisée de manière traditionnelle, orientée vers le marché et pratiquée en partie par des paysans ([3290]). Souvent même, le marchand confie à un entrepreneur le soin d'extraire la matière première dans le champ dont il est propriétaire ou dont il a acquis les droits d'extraction. Il s'agit alors d'un véritable *Verlgassystem*, puisque le propriétaire perd quelque temps le contrôle du produit et le récupère pour le commercialiser, mais d'un genre particulier : la matière première ne se déplace pas physiquement, le travail exclusivement effectué par des hommes n'entraîne aucune division sexuelle des tâches. Même lorsqu'il reste maître du produit à l'extraction, le paysan doit le livrer au marchand, car il est incapable d'en contrôler la commercialisation.

Le travail de l'ocre est bien un élément de la pluriactivité ([3291]). L'alternance de saisons à travail intense et de saisons mortes ou non travaillées en agriculture a rendu industrie à domicile (ici, dans le champ) et agriculture compatibles pendant des siècles. L'activité agricole est conditionnée par le rythme saisonnier naturel, la plupart des récoltes devant être faites dans une période de temps très courte. Comment ces paysans peuvent-ils combiner le travail de la terre avec celui de l'extraction ? Pour les deux activités, la saison commence de février à avril et se termine d'octobre à décembre. Les paysans-mineurs ne sont disponibles qu'au moment des hautes eaux et des éboulements. La coexistence de l'agriculture et d'une activité proto-industrielle semble a priori difficile. Mais en fait, la faible place de la viticulture ([3292]) et l'orientation vers la polyculture à base céréalière avec élevage bovin pour le lait laissent des "*plages*" d'activités moins intensives pendant la belle saison. Dans l'enquête agricole de 1867, le rapporteur constate que la propriété rurale n'utilise pas toutes l'année les ouvriers qu'elle emploie ([3293]). Comme pour le textile du Nord, l'activité ocrière est beaucoup plus intermittente que saisonnière, beaucoup plus irrégulière que cyclique ([3294]). Les paysans extraient de l'ocre à leurs moments perdus.

([3288]) Acte s.s.p. daté du 23 janvier 1807, enregistré à Auxerre le 8 mai 1807, entre Charles Cottain et Louis Malle (A.D.Y., 3Q 1122).

([3289]) Poulet (Marcel), *Les potiers de Puisaye du XVIIe à nos jours, Les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981, p.179.

([3290]) Mendels (F.), « Proto-industrialization : the First Phase of the Industrialization Process », *Journal of Economic History*, XXXII (1972), 241-246.

([3291]) Voir les travaux de l'Association des Ruralistes Français, notamment le colloque consacré à : *La pluri-activité dans les familles agricoles*, 1981, Paris, A.R.F.-Editions, 1984.

([3292]) Les pratiques pluriactives restent très minoritaires chez les viticulteurs propriétaires. Voir Garrier (Gilbert) et Hubscher (Ronald), *Entre faucilles et marteaux, Pluriactivités et stratégies paysannes*, P.U.F.-Lyon - Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988 ; article de Garrier (G.), « des vignes sans vignerons ? Limites à la pluriactivité dans la viticulture française », p.121-142.

([3293]) *Enquête agricole*, 2ème série, enquête départementale, IIe circonscription (Loiret-Aube-Marne-Yonne), Paris, Imprimerie Impériale, 1867.

([3294]) Delsalle (Paul), *La brouette et la navette, Tisserands et fabricants dans la région de Roubaix et de Tourcoing (Ferrain, Mélantois, Pevèle) 1840-1848*, Westhoek Edition des Beffrois, 1985, p.55.

Une deuxième question mérite d'être résolue : qu'est-ce qui peut pousser un paysan à pratiquer le travail de l'ocre ? Il ne s'agit pas d'une pluriactivité héritée du cadre ancien de l'autosubsistance ([3295]) : c'est précisément la fin de l'autarcie qui l'a rendue possible. Est-ce alors la nécessité ? La pression démographique est réelle, comme l'atteste l'évolution du solde naturel des communes concernées. Mais elle ne peut pas expliquer l'excédent migratoire. L'extraction ocrière est beaucoup plus « *une opportunité économique saisie par les plus habiles et les plus entreprenants des paysans les plus pauvres pour s'assurer des conditions de vie meilleures et les possibilités de promotion sociale à l'intérieur du village* » ([3296]). Il s'agit plutôt ici d'une pluriactivité d'ascension sociale que d'une pluriactivité de nécessité.

2) LES LIENS ENTRE MARCHANDS ET FOURNISSEURS D'OCRE

Le paysan-ocrier peut s'engager à livrer sa marchandise au marchand de la ville. Ainsi, c'est ce que font vers 1804 Meunier et Boyard ([3297]), puis le même Meunier avec les différents successeurs de Boyard (Bourgoin & Cottin, Cottin, Vve Bray & Roblot et Roblot & Fils) ([3298]). Le premier extrait l'ocre de ses propres terres ou de celles dont il a acquis les droits d'extraction, mais ne la transforme pas (ni broyage, ni calcination). En novembre 1833, Jean Mouton s'engage à vendre de l'ocre à la *Compagnie des Coches* ([3299]). Un peu après, Ragon, Jeanneau, Lechiche et Petit font de même avec Monnot & Sirot ([3300]).

Tous font l'extraction à leurs frais et vendent l'ocre brute sur la mine ou près de leur halle. Ils confient le travail à de petits tâcherons ([3301]), au nombre de sept ou huit, qui entreprennent un ou plusieurs trous ou fosses, et qui sont payés au mètre cube. À leur tour, ces derniers sous-traitent un trou à des ouvriers tout en restant seuls responsables de l'exécution du travail vis-à-vis du patron. Il s'agit d'un "*marchandage*".

Les clauses des contrats entre fournisseurs d'ocre et marchands sont très variées. Jean Mouton s'engage à livrer jusqu'à 2 000F de terre à ocre à un prix fixé différemment selon la profondeur : 14F la tonne jusqu'à 30 pieds, 15F au-delà. Les paiements se font trois mois après la livraison pour la partie reçue par 10, 15 ou 25 tonnes suivant les besoins du marchand. Il ne doit vendre aucune terre à ocre à d'autres personnes tant que la livraison n'a pas atteint la somme de 2 000F ([3302]). Quant à Monnot & Sirot, les contrats avec Petit et Lechiche sont très précis : 250 et 150 tonnes d'ocre brute par an pendant douze ans au prix incroyable de 30F la tonne ! Mais avec Ragon, les clauses sont moins précises : pas de quantités déterminées, pas de dates de livraison, pas de conditions de prix d'achat. Le contrat avec Jeanneau est encore moins explicite. D'ailleurs, « *de l'aveu même des marchands d'ocres, il ne leur est pas possible de livrer des matières aussi belles et aussi bonnes que celles que le traité les astreint à fournir* » ([3303]).

Le marchand prend la marchandise brute ou en pains sur la mine, assure son transport des mines à Auxerre, puis d'Auxerre à Paris, et leur stockage aux entrepôts de Bercy. À la différence du paysan-ocrier resté, lui, dans la sphère de production régie par les lois de la petite production et la valeur d'usage ([3304]), il est en plein coeur de la sphère de distribution, régie par les lois du capital, le profit, l'expansion quantitative quand la demande augmente.

([3295]) Mayaud (Jean-Luc), « De l'étable à l'établi : permanence des adaptations dans la montagne jurassienne », *Entre faucilles et marteaux*, *opus cité*, p.145.

([3296]) Hubscher (R.), « Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du Nord de la France », *Entre faucilles et marteaux*, *opus cité*, p.47.

([3297]) Rappelons que cette liaison n'a pas pu être formellement prouvée en raison du caractère probablement verbal du contrat.

([3298]) Le rapport Lavollée du 26 juin 1828 (A.D.Y., 6M2/2), indique : « *A Monsieur Boyard ont succédé MM. Cottin et Roblot* ».

([3299]) Acte s.s.p. à Diges le 11 novembre 1833, enregistré à Auxerre le 3 janvier 1835 (A.D.Y., 3Q 1140).

([3300]) Contrat d'indemnisation (archives Lechiche) ; rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, extraits de jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre (Fonds Lorrin L.15, p.235 et suivantes, B.M. d'Auxerre).

([3301]) Ces tâcherons-manœuvres peuvent être aussi cultivateurs et propriétaires de quelques hectares de terre.

([3302]) Acte s.s.p. à Diges le 11 novembre 1833, enregistré à Auxerre le 3 janvier 1835 (A.D.Y., 3Q 1140).

([3303]) Rapport des commissaires, faillite Monnot.

([3304]) D'après Schlumbohm (Jürgen), « Relations of production », p.99, in Kriedte (Peter), Medick (Hans), Schlumbohm (Jürgen), *Industrialization before Industrialization, Rural Industry in the Genesis of capitalism*, Cambridge University Press, Cambridge, London, New York... et Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1981. Rares sont les cas où le marchand et le paysan s'associent : Chocat et Picard achètent bien ensemble un droit d'extraction, mais, sous des appellations différentes, les deux hommes ne sont-ils pas en fait du même milieu ?

L'"*entrepreneur*" peut ne pas se contenter de livrer la matière première. Il peut aussi fournir d'autres matériaux liés à son activité agricole ou à celle de ses voisins ou amis, avancer les sommes nécessaires, et entre en compte avec son patron, lui envoyant régulièrement un relevé de ses dépenses pour se faire rembourser ([3305]), comme le fait J. Mouton à Dumouchel & Cie ([3306]).

Lettre de Jean Mouton à MM. Dumouchel & Cie : « *Diges, le 13 mars 1838 : Messieurs, votre société me doit* :

Nature des produits	Valeur
Ocre sous la halle (600 milliers) (1)	1 890,00F
Chapes (9 500 toises à 14F) (2)	1 330,00F
Planches (130 toises) (2)	97,40F
Cercles (97 bottes à 1F)	97,00F
Moules d'osier (40 moules à 50 c)	20,00F
Fagots (6 000 à 18F le cent)	900,00F
Gros bois (15 cordes à 30F) (3)	450,00F
Chênes	89,00F
Un cheval rouge	311,00F
TOTAL	5 184,40F

(1) 300 tonnes ; (2) 1 toise = 1,949 m, soit 18 515,5 m ; (3) 1 corde = 3,84 stères, soit 57,6 stères.

Comme d'autres activités en Alsace, en Rhénanie ou dans la région lilloise, **le travail de l'ocre** contribue à l'accumulation du capital, multiplie les liaisons commerciales et organise les marchés, encourage la diffusion du savoir technique et le progrès agricole ([3307]). Il **répond bien aux deux des trois caractères essentiels de la proto-industrialisation** ([3308]) : c'est une industrie à localisation rurale et à participation de petits paysans parcellaires ou de prolétaires campagnards ; la production est destinée à des échanges extérieurs au marché local et est régulée par des intermédiaires et des marchands. **Mais** elle **ne s'insère pas dans un réseau complexe de transferts**, de complémentarités et de services entre les régions agricoles voisines plus ou moins spécialisées et plus ou moins peuplées.

3) LES LIENS ENTRE OCRIERS ET PROPRIÉTAIRES DES GISEMENTS

D'autres marchands entrent complètement dans la sphère de production. Il peuvent calciner l'ocre jaune et broyer le tout dans une fabrique située soit près de la mine, soit à Auxerre. Le paysan ocrier se contente alors de vendre *in situ* l'ocre à extraire ([3309]). Il garde la jouissance du terrain tant que la découverte n'est pas faite, mais la perd le jour choisi par le concessionnaire pour commencer les fouilles, et la reprend dès que cesse l'extraction ([3310]). Il la garde sur

([3305]) Les preuves de l'existence de ces comptes sont rares et le plus souvent tardives. En janvier 1870, à la mort de Sonnet, il est dû 1 888F à Mémain et à Massot pour compte d'ocres (Me Masquin). En mars 1872, le compte de François Sonnet avec Parquin & Cie est créditeur de 9 000F [déclaration de mutation par décès (A.D.Y., 3Q 9359)]. En juin 1883, il en est de même de celui de Mémain avec la société Legros Frères & Cie pour 3 200F (A.D.Y., 3Q 9368). Assez curieusement, aucune somme comparable n'est déclarée après la mort de l'épouse en janvier 1865, ni lors de la liquidation et partage [acte s.s.p. du 16 janvier 1865, ni dans la déclaration à l'enregistrement (A.D.Y., 3Q 9355)].

([3306]) Mémoire pour le sieur Hubert Jean Garet, de Leugny, contre le sieur Jean Mouton, de Diges, 1838 (Fonds Lorrin L.45, B.M. d'Auxerre).

([3307]) Mendels (F. Franklin), « Proto-industrialization », art. cité par Deyon (Pierre), « L'enjeu des discussions autour du concept de »*proto-industrialisation*» », *Revue du Nord*, Tome LXI n°240, janvier-mars 1979, p.9.

([3308]) Deyon (P.), « Fécondité et limites du modèle proto-industriel : premier bilan », *Annales E.S.C.*, septembre-octobre 1984, p.868.

([3309]) Le contrat du 11 décembre 1866 résume toutes les conditions : « *MM. Parquin & Cie pourront sur le terrain déposer les ocres qu'ils extrairont, établir des tapis pour les faire sécher et des loges pour les abriter. Ils auront la faculté de mettre où ils le voudront, même ailleurs que sur la pièce de terre..., les terres de leur premier découvert ; quant aux terres des autres découverts, ils les mettront autant que possible dans les endroits fouillés. Ils ne seront pas tenus de remplir le dernier découvert ; ils ne seront pas tenus non plus de niveler le terrain fouillé* ».

([3310]) 7-10 mai 1822, 10 juillet 1834, 6 septembre 1836.

les portions des terres non encore fouillées ou occupées pour le dépôt des terres enlevées, des ocres en tas ou étendues pour sécher, et par son passage.

La quantité à extraire n'est jamais précisée, car elle n'est pas connue ([3311]). Le paysan s'oblige à laisser prendre « *toute l'ocre qui pourra se trouver* » ([3312]). Une seule fois, le rythme annuel d'extraction est fixé, mais il est aussitôt précisé qu'il peut être dépassé, si les preneurs le jugent à propos ([3313]).

La durée de l'extraction est généralement « *illimitée* », même pour les négociants entre eux : c'est à cette condition que les frères Parquin prennent à bail en 1824 les terres de leurs parents. Il peut être précisé que l'extraction doit être faite sans interruption ([3314]). Mais presque toujours, le concessionnaire agit « à sa commodité » ([3315]), « *sans que le terme de la durée de ladite extraction puisse être limité* » ([3316]), « *comme* [ou] *quand bon lui semblera* » ([3317]), « *sans qu'il y ait aucun délai de rigueur* » ([3318]), « *sans pouvoir jamais en aucune manière être inquiété à ce sujet* » ([3319]). Quelquefois un terme est fixé : quatre ans ([3320]), six ans ([3321]), dix ans ([3322]), quinze ans ([3323]).

Le preneur peut rester entièrement maître de la conduite de son travail. Il est alors libre de faire toutes les fouilles nécessaires « *dans toute l'étendue de la pièce* » ([3324]), de mettre la terre de son premier découvert où bon lui semble et ailleurs même que sur l'"*héritage*", sans être obligé de la rapporter s'il la met ailleurs ([3325]), ni de remplir les trous à ocre ([3326]). Mais très souvent sa liberté de manœuvre est limitée. Alors il ne peut pas vendre ou distraire aucune portion de terre ([3327]). Il doit relever toute la terre provenant des fouilles sur les endroits qui ne sont point encore découverts ou la placer dans la fouille où il n'y aura plus d'ocre, « *de manière à ce qu'elle* [...] *puisse combler en partie la fouille après l'épuisement de la veine d'ocre* » ([3328]). D'autres fois, il doit « *mettre la terre du second découvert dans le premier découvert, celle du troisième dans le second et ainsi de suite* » ([3329]), « *en observant de placer les découverts dans le fond des fouilles* [...] *et la terre végétale à la superficie* » ([3330]). Il peut être obligé alors de remplir le dernier découvert ([3331]) pour rendre ce terrain nivelé et en état de culture. Quant aux éboulements des terres des voisins provoqués par les fouilles, il s'engage à en faire son affaire et garantit les vendeurs de toutes inquiétudes et de tout procès à ce sujet ([3332]).

([3311]) Les déclarations des quantités à extraire faites pour asseoir les droits d'enregistrement sont hautement fantaisistes en raison d'une sous-estimation considérable : 46 fois en février 1817 (125 tonnes pour 5 500 tonnes réelles !) (Me Piétresson, 13 février 1817) ; 289 fois en août 1817 (20 tonnes pour 5 800 tonnes) (Me Barrey, 29 août 1817). Cette sous-estimation est due à la fois à la volonté de frauder le fisc et au manque de connaissance géologique.

([3312]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3313]) Ce rythme est fixé à 70 tonnes (Me Piétresson, 13 février 1817).

([3314]) Me Barrey, 29 août 1817.

([3315]) Contrat (Me Chomereau, 23 juin 1818) : « *sans que le temps de l'extraction puisse être limité* ». Il sera loisible aux acquéreurs « *de ne pas extraire* [l'ocre] *qui pourrait se trouver dans l'étendue du terrain désigné* » [acte s.s.p. daté à Toucy du 21 février 1835, enregistré à Auxerre le 15 septembre 1836 (A.D.Y. 3Q 1141)].

([3316]) Me Chomereau, 7-10 mai 1822.

([3317]) Me Barrey, 29 août 1817 ; Me Puissant 10 juillet 1834, 6 septembre 1836 ; Me Barrey 19 décembre 1851.

([3318]) Me Puissant, 10 juillet 1834.

([3319]) Me Barrey, 5 avril 1846.

([3320]) Me Barrey, 30 avril 1852.

([3321]) Me Barrey, 10 décembre 1843.

([3322]) « *La durée de l'extraction est fixée à dix années à partir du jour où l'on commencera les fouilles* « [acte s.s.p. du 7 avril 1869, enregistré le 22 décembre 1869 (A.D.Y., 3Q 1175)].

([3323]) Me Barrey, 20-30 mars 1860 ; Me Masquin, 12-14 février 1878.

([3324]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3325]) Me Chomereau, 7-10 mai 1822 ; Me Barrey, 19 décembre 1851, 11 décembre 1866.

([3326]) Me Chomereau, 23 juin 1818.

([3327]) Me Chomereau, 23 juin 1818, 7-10 mai 1822.

([3328]) Me Chomereau, 7-10 mai 1822 [acte s.s.p. daté à Toucy du 21 février 1835, enregistré à Auxerre le 15 septembre 1836 (A.D.Y., 3Q 1141)].

([3329]) Me Barrey, 7 mars 1846, 19 décembre 1851.

([3330]) Me Barrey, 24 janvier 1840, 10 décembre 1843.

([3331]) Me Barrey, 19 décembre 1851.

([3332]) Notamment Me Barrey, 30 avril 1852 et 11 décembre 1866. De même : acte s.s.p. daté à Toucy du 21 février 1835, enregistré à Auxerre le 15 septembre 1836 (A.D.Y., 3Q 1141).

Il arrive que le preneur n'obtienne pas le droit d'étaler de tapis ni de disposer ses ocres sur le pré, mais simplement celui d'établir toutes les rigoles dont il a besoin pour l'écoulement des eaux qui le gêneraient pour ses extractions ([3333]). Mais généralement, il peut « *faire et établir tout tapis pour sécher l'ocre sur place* » ([3334]) et construire « *une espèce de hangar d'environ six mètres sur quatre* [...] *pour mettre à l'abri l'ocre tirée jusqu'à ce qu'elle soit transportée* » ([3335]). Le vendeur peut alors s'engager à fournir tous les bois nécessaires à sa construction, le preneur à livrer les pailles et à supporter les frais de construction ([3336]).

L'acheteur peut payer au vendeur la quantité d'ocre extraite de la pièce de terre. Le prix de l'ocre sèche par tonne varie de 8F ([3337]) à 10F ([3338]), déduction faite de 20 à 25 kg par 500 « *qui ne doivent pas entrer en compte* » ([3339]). Le minerai peut n'être enlevé qu'après avoir été pesé en présence de ce dernier ([3340]), et la mesure être faite à l'aide d'une feuillette comble jauge auxerroise contenant une quantité d'ocre humide équivalant à 200 kg d'ocre sèche ([3341]). Le paiement peut s'effectuer tous les 13 500 kg correspondant à une somme de 100F ([3342]) ou trois mois après les livraisons ([3343]). Tous les frais de transport de l'ocre des mines dans les magasins à Auxerre sont à la charge des preneurs ([3344]).

La terre à ocre peut être vendue forfaitairement à la surface. À plus de 75F, le prix à l'are est très élevé en mai 1822 ([3345]) : Cottin projette sans doute sur Sauilly (Diges) son expérience acquise à Pourrain, où l'épaisseur de la mine est nettement supérieure. À partir de 1830, il chute de moitié et reste stable jusqu'en 1870 autour de 37F, sauf lorsqu'en 1835 Monnot & Sirot font monter les prix ([3346]). À Parly, il est inférieur d'un sixième en raison de la moindre qualité des gisements. Dans les années 1870, la forte croissance des besoins provoque une hausse des prix forte et générale : 50% sur la moyenne précédente à Diges, 157% à Parly. De toute façon, cette opération n'est pas tout bénéfice pour le propriétaire, car la dépréciation du terrain consécutive aux fouilles est estimée de 6 à 10F par are ([3347]). Mais le prix de la tonne sur site est bas, de 0,58F à 0,29F ([3348]).

([3333]) Me Barrey, 10 novembre 1859.

([3334]) Me Puissant, 6 septembre 1836 ; Me Barrey, 7 mars 1846, 19 décembre 1851.

([3335]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3336]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3337]) Me Piétresson, 13 février 1817 ; Me Barrey, 29 août 1817.

([3338]) Me Chomereau, 7 mai 1822.

([3339]) Les 500 kg sont dits « *garnis des quatre au cent pesant* » (Me Barrey, 29 août 1817), soit 20 kg par 500.

([3340]) Me Barrey, 29 août 1817.

([3341]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3342]) Le prix de la tonne est donc de 7,4F (Me Piétresson, 13 février 1817 ; Me Barrey, 29 août 1817).

([3343]) Me Chomereau, 7 mai 1822.

([3344]) Me Piétresson, 13 février 1817 ; Me Chomereau, 7 mai 1822.

([3345]) Me Chomereau, 7-10 mai 1822 (4 000F pour 47 ares 89 centiares), 10 mai 1822 (900F pour 17 ares).

([3346]) 30 centimes le carreau, soit 58,74F l'are. Toutefois, ce prix est assorti de conditions restrictives : il ne vaut que « *là où il se trouve deux pieds d'ocre au moins* » ; il n'est pas payé d'un seul coup, mais chaque année « *sur le pied du nombre de carreaux dans lesquels l'ocre sera extrait* » [acte s.s.p. daté à Toucy du 21 février 1835, enregistré à Auxerre le 15 septembre 1836 (A.D.Y., 3Q 1141)].

([3347]) Dans un acte de partage anticipé du 9 mai 1857 (Me Barrey), les co-partageants estiment que l'indemnisation due au propriétaire des terres fouillées est de 6F l'are au Bois de la Chaume et à la Marnière des Grosniers, 8F au Champ du Moulin, 10F au lieudit Sur la Marnière.

([3348]) A Sauilly (Diges), un are contient environ 128 tonnes de minerai.

Évolution décennale des surfaces et des prix
des droits d'extraction à Diges et à Parly *

	DIGES		PARLY	
	Surface	Prix à l'are	Surface	Prix à l'are
	ha a ca	F/a	ha a ca	F/a
1820-1830	64 87	75,53		
1830-1840	1 78 72	36,92		
1840-1850	1 11 49	43,24		
1850-1860	2 58 27	38,54	31 57	33,48
1860-1870	2 12 76	31,81	6 59	17,14
1870-1880	2 50 94	55,55	2 24 20	44,09

* D'après les seules archives du notaire de Pourrain (et de celles de ceux de Toucy pendant la période où il n'y a pas eu de notaire à Pourrain).

Les marchands sont d'autre part soucieux de limiter la concurrence des paysans. En 1817, Bray & Heinz interdisent au vendeur de la terre à ocre de « *donner, céder ou vendre de l'ocre* » en provenance de la pièce concernée ([3349]). Cinq ans plus tard, Cottin est beaucoup plus exigeant : il élargit l'interdiction à toutes les terres qui appartiennent au vendeur ou qui viendraient à lui appartenir, et prévoit une somme minimale de 20 000F de dommages et intérêts en cas de violation de l'engagement ([3350]). Par la suite ces contraintes exorbitantes disparaissent des contrats ([3351]). En 1835 toutefois, les vendeurs s'obligent encore à donner aux acquéreurs la préférence pour les terres à ocre qui leur appartiennent ([3352]).

Ainsi, **les conditions d'achat des droits d'extraction semblent** - au début du moins - **plutôt favorables aux concessionnaires. Mais les paysans ne s'en préoccupent guère.** Leur activité ocrière se marie bien avec l'activité agricole. Elle leur donne l'occasion d'entrer en contact avec le marchand, de s'initier aux lois du marché, de saisir « *une opportunité économique* » pour s'élever dans la hiérarchie sociale.

« *La proto-industrie est une activité de zone de contact* » ([3353]). Or l'Auxerrois est une zone de passage, pas de fixation. C'est que la ville ne joue ici qu'un rôle incomplet : elle est bien un marché d'écoulement des produits des artisans de la campagne (vente directe ou *Kaufsystem*), mais elle ne dirige pas le nouveau système d'organisation (*Verlagssystem*). Les phases préparatoires et finales du processus de production lui échappent. Auxerre n'est pas Rouen, métropole commerciale de premier rang à l'échelle européenne ([3354]). Elle n'est pas non plus Lyon, qui « *s'est peu à peu enrichie de diverses manufactures* » et qui, à la fin du XVIIIe siècle, « *se trouve* [...] *à mi-route entre la ville commerçante et la ville industrielle* » ([3355]). Rien à voir avec la modernité du modèle urbain britannique, celui d'« *un contact étroit et d'un échange fréquent entre la ville et le pays* » ([3356]). Pas davantage avec la puissance du réseau urbain nord-italien, « *héritier d'une mise en*

([3349]) Me Piétresson, 13 février 1817.

([3350]) Contrats (Me Chomereau, 7 mai 1822, 7-10 mai 1822 et 10 mai 1822).

([3351]) Sonnet ne semble pas trop avoir été lié par le contrat qu'il a signé en 1822. Dès 1827, il semble s'être associé avec Edme Moreau, puisque l'*Almanach* de J. de La Tyna indique pour Sauilly Maurot et Sonnet.

([3352]) Acte s.s.p. à Diges le 11 novembre 1833, enregistré à Auxerre le 3 janvier 1835 (A.D.Y., 3Q 1140).

([3353]) « *La proto-industrie italienne* [...], *au débouché des rivières alpines et des grandes vallées qui les accompagnent,* [...] *est un phénomène de piémont.* [...] *Entre le débouché et l'intérieur, un rapport de complémentarité et un réseau d'échanges s'appuient sur le tissu urbain. Ces rapports remontent dans une large mesure à l'époque médiévale et s'ancrent dans une tradition artisanale multiséculaire* » [Dewerpe (Alain), « Genèse proto-industrielle d'une région développée : l'Italie septentrionale (1800-1880) », *Annales E.S.C.*, septembre-octobre 1984, p.897].

([3354]) Bottin (J.), art. cité, p.976.

([3355]) Cayez (Pierre), *opus cité*, p.53.

([3356]) Landes (David S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p.77.

place multiséculaire » ([3357]). Jusqu'en 1836, la population de la ville stagne, ne parvenant pas à retenir les ruraux de sa zone d'influence, même pas ceux de ses environs immédiats. Contrairement aux idées de Kriedte et de Medick, **le rôle du dynamisme urbain est fondamental dans la dynamique de la proto-industrialisation** ([3358]). Celui d'Auxerre a été stérilisé par celui de Paris, qui a aspiré non seulement les produits bruts, mais aussi les hommes. **Le partage géographique et technique des activités industrielles a réservé à la capitale la production urbaine élaborée et diversifiée**, largement héritière des formes d'organisation médiévales du travail, **sans pour autant attribuer à l'Auxerrois la production rurale dispersée**.

([3357]) Dewerpe (A.), *L'industrie aux champs : essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord : 1800-1880*, Rome, Ecole Ecole française de Rome, 1985, p.477.

([3358]) Jeannin (P.), art. cité, p.61.

III : LA SPHÈRE RURALE
L'EXEMPLE DE L'OCRE

Le monde rural profite longtemps pleinement de la prospérité de certaines activités comme la meunerie, la tannerie, la poterie, la tuilerie, l'extraction de pierre de taille et le travail de l'ocre. À la fin du XIXe siècle, l'expansion se poursuit un temps pour la pierre de taille à Charentenay, Merry-Sec, Courson, Molesmes, Taingy, Cravant, la tuilerie (Pontigny), la scierie-parqueterie (Toucy), et la cimenterie (Vermenton), et gagne de nouveaux secteurs comme la fabrique de galoches, de cycles... La structure de production reste artisanale (tannerie, poterie, extraction de pierre de taille..) ou devient "*industrielle*".

Les principaux établissements industriels des campagnes de l'Auxerrois en 1911

Etablissements	Activités	Effectifs	Etablissements	Activités	Effectifs
SAINT-FLORENTIN			PONTIGNY		
			Aléonard	Tuilerie	14
Depré	Fab. de galoches	23	Duranton	Tuilerie	36
SEIGNELAY			TOUCY		
			Henrion	Scierie	23
Deguy	Ind. mécanique	8	Huet & Fils	Scierie	12
			Schmidt	Brasserie	5
VERMENTON			Martin & Cie	Charronnage	12
			Bernasse	Fab. de cycles	23
Rouzé & Cicile	Cimenterie	41			
TAINGY					
Lagoguey	Extraction de pierre de taille	12			

Source : Recensement de la population.

La main-d'œuvre est parfois fortement qualifiée : 1 forgeron, 1 fondeur, 6 tourneurs en fer chez Deguy ; charrons chez Martin & Cie. Mais le plus souvent elle **est peu qualifiée** : galochiers chez Depré, ouvriers en cycle chez Bernasse. Dans les activités liées aux matériaux tirés du sous-sol, elle compte une bonne part de manœuvres et de charretiers.

Les métiers des principaux établissements industriels des campagnes
de l'Auxerrois en 1911

	Aléonard	Duranton	Lagoguey	Rouzé & Cicile
Tuiliers	10	20		
Carriers			10	5
Chaufourniers				2
Cimentier				1
Mécanicien				1
Autres		6*		1
Domestiques		3		1
Manœuvres	3	1		22
Charretiers	1	6	2	8
Total	14	36	12	41

* 3 scieurs, 3 domestiques. Source : Recensement de la population.

Dans l'extraction de la pierre, les carriers à la pierre dure peuvent tirer de la pierre tendre, mais l'inverse n'est pas possible. Dans les galeries souterraines, ils s'éclairent à la lampe à huile et respirent l'air entrant par une grande ouverture. Ils commencent la journée tantôt à quatre heures, tantôt à cinq, à leur volonté, et la terminent à dix-neuf heures. Payés au mètre cube, ils gagnent 6F par jour payés chaque fin de mois. Ils ont tendance à faire beaucoup d'heures, au point qu'un patron estime que « *le travail devrait être réduit à dix heures* », car « *l'excès de travail* [...] *fait d'un honnête homme un mauvais sujet* ». L'incertitude de l'existence domine. Certes, les accidents sont peu nombreux et sans gravité, et les renvois rares : les premiers se produisent lors d'éboulements et de la descente et du chargement des blocs à l'aide de crics, grue et treuil ; les seconds sont motivés par « *des défauts de conduite* ». S'il est assuré par son patron, l'ouvrier touche en cas d'accident la moitié du salaire et est remboursé des première et dernière visites du médecin. Mais le travail suit le bâtiment, même si le patron conserve quelques ouvriers durant la mauvaise saison aux mêmes conditions. En cas de crise, comme après 1883, c'est le chômage. Les départs volontaires sont « *nombreux quand le bâtiment marche bien* », car « *l'ouvrier se laisse prendre par une promesse d'augmentation de salaire* » et demande alors son "*compte*". En 1882, alors que la demande parisienne est très soutenue, les carriers, s'entendent pour faire passer leur salaire de 6 à 9F, soit une augmentation de 50%. Ils n'adhèrent pas pour autant à un syndicat. Le cubage des blocs se fait à l'amiable avec le contremaître : les différends, peu nombreux, sont réglés par le juge de paix et en second lieu par le tribunal de commerce. La déchristianisation est poussée : plus de la moitié des enterrements se font civilement à Vincelottes ([3359]).

L'activité ocrière est la plus représentative de ces activités rurales. À Pourrain, Sauilly (Diges) et Parly, elle se développe très tôt dans le XIXe siècle : « *La dépense qu'elle occasionne* [...] *est d'autant plus précieuse pour le pays qu'elle n'emploie que de simples manœuvres et voituriers* [...], *qu'elle se répand directement sans intermédiaire dans un grand nombre de maisons.* » ([3360]) Quel est le cadre des relations sociales ? Quelle est la nature du travail ocrier ? Peut-on parler de monde équilibré ?

A) LE CADRE DES RELATIONS SOCIALES

Le patron est plus ou moins proche, les effectifs réduits, l'espace de travail faiblement circonscrit, les structures légères.

1) DES PATRONS PLUS OU MOINS PROCHES

Parquin et Legueux sont des gens de la ville éloignés des gens de la campagne, même après la venue du premier à Pourrain ([3361]). En revanche, Sonnet est très bien implanté dans sa commune de naissance, où il peut

([3359]) Réponse de Puissant, exploitant de carrières [enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)].

([3360]) Rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1833 (A.D.Y. 6M1/2).

([3361]) L'affaire des sources d'eau est révélatrice du type de relations que nouent les deux mondes entre eux. Vers 1835, les fouilles effectuées par Parquin et Legueux pour extraire l'ocre privent d'eau la fontaine et le lavoir de Sauilly (Diges). Les vives réclamations de tout le village

compter sur ses nombreux frères et soeurs, tous restés sur place, puis sur sa prolifique descendance (neuf enfants) ([3362]). Chez Lechiche, l'élévation du niveau social se traduit dans son intérieur : vaisselle en porcelaine, couverts en argent, meubles en noyer (mais pas en acajou). Maire, puis conseiller d'arrondissement, il fait partie de ceux qui eurent un rôle déterminant pour assurer aux Français les "*libertés nécessaires*", civiles et politiques, telles que les conçoit l'ensemble de l'élite bourgeoise. Cet homme du peuple devenu notable ne se désintéresse pas du sort de ses ouvriers, dont il a connu le sort dans sa jeunesse.

2) DES EFFECTIFS RÉDUITS

Vers 1780, à Pourrain, Croiset ouvre une seule fosse, juste derrière sa maison. Les documents ne permettent guère d'en savoir plus. L'extraction est sans doute comparable à celle de Saint-Georges-sur-Prée. Là-bas ([3363]), une fosse emploie quatre personnes. Le maître-ocrier, aidé par une équipe de trois à cinq hommes, touche un pourcentage par poinçon ([3364]) de 4, puis 5 sols - au lieu de 2 sols pour le représentant du patron -, et 15 sols par jour toute l'année. L'homme de l'équipe est entièrement payé à la tâche : il touche 10 sols d'octobre à avril, quand les jours sont plus courts. À la transformation, les mêmes hommes doivent effectuer les tâches de broyage, blutage et embarrillage, qui n'exigent aucune qualification, voire des tâches agricoles à temps perdu. La spécialisation reste faible, en dehors de la cuisson, où le flair et le savoir-faire sont déterminants.

À la mine, un entrepreneur chargé de l'extraction recrute deux personnes, une pour piocher, l'autre pour pelleter ([3365]). C'est sans doute le cas de Lechiche lorsqu'il s'engage à livrer à Monnot & Sirot 150 tonnes d'ocres brutes par an ([3366]). Elle peut se composer de trois ou quatre personnes, comme celle de Petit dans son contrat de 250 tonnes. Dans les fabriques, les effectifs ne sont guère plus élevés. Parquin, avec une production annuelle d'environ 700 tonnes en 1843, emploie "*directement*" à l'extraction de 6 à 10 hommes en été et à la fabrique 5 hommes en hiver, 10 hommes en été ([3367]).

Cinquante ans plus tard, les effectifs restent modestes.

---

les déterminent à établir provisoirement des tuyaux en vernes destinés à remplacer l'aqueduc en maçonnerie détruit, mais l'eau continue de se perdre dans les fosses. Le 30 janvier 1837, le maire de Diges est autorisé à intenter une action en justice contre Legueux et Parquin. Le 10 août 1841, après le jugement du tribunal d'Auxerre, Parquin s'engage à remplacer l'aqueduc détruit par des tuyaux de fonte et fait l'offre de payer solidairement avec Legueux tant cette dépense que les honoraires de l'avocat de la commune. Dans une lettre de juillet 1841, les habitants de Sauilly (Diges) reconnaissent : « *Il est juste de dire que l'un de ces messieurs a montré beaucoup plus de bonne volonté que l'autre et qu'il a fait des efforts malheureusement insuffisants pour parer aux inconvénients.* » Les travaux sont bien exécutés, mais Legueux fait appel [conseil de préfecture (A.D.Y., Série 2 O Diges)].

([3362]) Maire, lui-même ocrier, il semble très ennuyé par cette affaire des sources d'eau. Dans un premier temps, il est d'avis de laisser les habitants de Sauilly se charger du procès ; mais le préfet lui fait remarquer qu'un hameau ne peut plaider, n'ayant ni conseil, ni administration, ni caisse. Il se résigne à entamer la procédure au nom de la commune.

([3363]) D'après les chiffres donnés par de Beaurepaire-Louvagny (B.), « Une exploitation minière au XVIIIème siècle », *Documents pour l'histoire des techniques*, Cahier n°6, publié par le C.D.H.T.-E.H.E.S.S.-C.N.A.M., 1987.

([3364]) Un poinçon pèse 318,179 kg.

([3365]) Alors qu'une mine par puits et galeries dans le Berry occupe au minimum quatre ouvriers (A.N., F14-4267).

([3366]) D'après une lettre adressée à Lechiche (archives Lechiche).

([3367]) Renseignements fournis par A. Parquin, maire de Pourrain, sur la fabrique d'ocre le 6 janvier 1844 (A.D.Y., 6M1/3).

Effectifs des entreprises ocrières en 1893

	Extraction	Transformation	Total
Parquin & Cie	37	27	64
Sonnet & Cie	11	22	33
Legros & Cie	8	26	34
Lechiche & Cie	3	21	24
Gressien	4	8	12
Total *C.O.B.*	63	104	167
Charles	6	25	31
Fort	1	4	5

Source : Etat des mines, manufactures, fabriques, chantiers, ateliers... ainsi que du personnel employé (1893) (A.D.Y. 6M3/23).

3) OUVRIERS INTERNES ET OUVRIERS EXTERNES

Mais à ces chiffres internes, il faut ajouter autant d'actifs externes ou "*indirects*", qui gravitent tout autour des ocreries : scieurs, confectionneurs de bourrées et de fagots, cercliers, tonneliers, et surtout charretiers, qui transportent bourrées, bois de chape, ocres de toutes espèces... ([3368]). Le bois continue en effet à jouer un rôle essentiel à la fois comme combustible pour la calcination de l'ocre, sous des formes variées (bourrées, bertilles, bois de moulée et carmuches) ([3369]), et comme matériau, pour la construction des loges et séchoirs et pour la confection des tonneaux. De plus, sur les chemins et les routes se déplacent sans cesse en un impressionnant ballet une foule de charretiers, qui transportent ocres, bois, planches à tonneaux, passant par le chemin des Frittons à Sauilly ou par celui de La Verrerie Haute, puis empruntant la « *route des ocriers* » jusqu'à Auxerre. Ouvriers directs et indirects dépassent les 300 en 1850 ([3370]), les 400 en 1875, les 200 vers 1914 ([3371]).

Mais contrairement à la sidérurgie ancienne, aucune coupure essentielle n'oppose les deux types d'ouvriers : l'espace de l'usine n'est pas « *nettement circonscrit* » ([3372]). De plus, aux travailleurs permanents de la fabrique (manégiens...) s'opposent les travailleurs saisonniers : mineurs, bûcherons, voituriers, qui ne travaillent que pendant les sept mois de la belle saison. En 1832, les seuls à travailler en hiver sont au nombre de 7, tous dans les fabriques. Au total, une quarantaine de personnes seulement ont un travail à temps complet, mais bien plus y consacrent une partie de leur temps.

4) DES STRUCTURES LÉGÈRES

À la mine comme à la fabrique, les ouvriers travaillent sous la surveillance directe du patron ou de son commis ou sous celle de l'entrepreneur qui a pris le travail en sous-traitance. Vers 1780, Croiset dirige lui-même, ou avec l'aide de son fils aîné, toutes les opérations. Il loge sur place une partie de son personnel dans une chambre et

([3368]) Ainsi, le 12 mai 1835, les employés de l'octroi saisissent le contenu de deux charrettes conduites chacune par deux individus, attelées de chacune un cheval et chargées de divers bois destinés à faire des chapes et tonneaux pour mettre les ocres : 270 m de chapes de bois blanc, 30 morceaux de queue de peuplier formant 1,80 m3 = 28 F [dossiers de l'octroi (A.M. d'Auxerre)].

([3369]) Bertille = type de bourrée ; carmuche = gros bois de moulée.

([3370]) Pour une production de 1 500 tonneaux (soit quelque 400 tonnes), Séverin Coulon estime qu'il emploie avec Gressien « *25 à 30 ouvriers, 5 chevaux, charrons, maréchaux-ferrants, bourreliers, voituriers, boulangers* » [enquête sur le travail agricole et industriel, 1848 (A.N., C939)]. De même, en juillet 1850, Zagorowski indique que, pour une production annuelle de 3 000 tonnes, l'ocrerie Judas occupe, tant à Auxerre qu'aux mines d'ocre, 150 à 200 ouvriers et 60 voituriers. Rapporté aux 8 268 tonnes, ces chiffres correspondent à 717 personnes. Il est vrai que, donnés dans un dossier de naturalisation, ils sont sans-doute exagérés. Il est vrai aussi qu'il est difficile d'évaluer la part de travail réellement consacrée à l'activité purement ocrière, dans un monde où l'activité agricole reste omniprésente.

([3371]) Les effectifs directs chutent : 341 ouvriers en 1875, 283 en 1880, 197 en 1886, 180 en 1906 [état sommaire des industries principales et salaires des ouvriers de la grande industrie, 1873-1886 (A.D.Y., 6M3/18-21)].

([3372]) Woronoff (Denis), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, EHESS, 1984, p.138.

trois lits, communs aux ouvriers et aux domestiques ([3373]). Mais il n'a pas à imposer par l'autorité absolue du maître une discipline de fer : sa manufacture n'a rien de commun par sa taille à la "*grande machine*" formée par l'entreprise Oberkampf ([3374]). En janvier 1820, Dufour embauche un Parisien non seulement comme comptable, mais aussi « *pour surveiller avec le chef actuel de la fabrique tous les genres de travaux et tous les ouvriers* », pour « *employer son temps utilement* » et généralement « *se conformer aux instructions qui lui seront données* » ([3375]). En 1838, Monnot n'emploie à Auxerre qu'un commis, un contremaître, un cuiseur et un tonnelier ([3376]). Vers 1870, Sonnet confie l'extraction à des équipes de cinq à neuf ouvriers dirigées chacune par un chef d'équipe ([3377]).

Le petit marchand vit parfois sur place. Le plus gros est rarement au contact de la production : sa sphère reste celle de la distribution. C'est à un homme de confiance que son personnel a affaire, comme par exemple Jean-Baptiste Bard, directeur de la fabrique Parquin en janvier 1840. Ce "*cadre*" gagne de 700 à 800F par an : c'est le cas de Roblot au premier janvier 1818, chez Bray & Heinz ([3378]), de Quillebec chez Dufour en janvier 1820 ([3379]), de Sirot en mai 1835 chez Monnot & Sirot ([3380]). Vers 1860, il est logé gratuitement et perçoit un traitement annuel de 1 200F ([3381]). L'homme de confiance touche 100F à titre d'indemnité, s'il est renvoyé « *sans plaintes graves* » contre lui. Il peut aussi être associé aux bénéfices moyennant une participation au capital ([3382]). Il ne peut élever ou faire élever une fabrique d'ocre concurrente « *sans le consentement exprès ou par écrit de son employeur sous peine de tous dépens, dommages et intérêts et encore de 10 000F* » ([3383]).

([3373]) Inventaire Croiset (Me Dejust, 10 juillet 1783).

([3374]) Chassagne (Serge), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Aubier, 1980, p. 231.

([3375]) Acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré à Auxerre le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130).

([3376]) Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838 (Fonds Lorrin L.15, p.6, B.M. d'Auxerre).

([3377]) En 1870, l'entreprise Sonnet a une équipe de 5 ouvriers aux Braults, une de 9 à Sauilly (Diges) et une de 5 au Petit Arran (Parly) [acte de partage Sonnet (Me Masquin, 7 août 1873)].

([3378]) Il touche 365,70F pour le second semestre de 1817 pour ses appointements et ses remises, « *Exposé sommaire pour MM. Parquin, Legueux et Laval, syndics de la faillite Roblot, contre M. Piétresson* » et « *Mémoire pour M. Piétresson contre les sieurs Legueux, Parquin et Laval et contre le sieur Charles Roblot* » (Fonds Lorrin, L.45, B.M. d'Auxerre).

([3379]) Dufour donne annuellement à Joseph Quillebec la somme de 800F à titre d'appointements, Acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré à Auxerre le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130).

([3380]) Jean François Nicolas Sirot, chargé de tout ce qui concerne la manutention et la fabrication des ocres, prélève « *avant le partage des bénéfices une somme de 800F par an à titre d'indemnité sans préjudice de ses frais de voyage et autres dépenses indispensables portées au compte de la société* » [acte de société, S.S.P., 30 mai 1835 (A.D.Y., 3Q 1140)].

([3381]) Acte s.s.p. du 20 octobre 1863, enregistré le 24 octobre 1863 (A.D.Y., 3Q 1167).

([3382]) « *A partir du 1er septembre prochain, M. Quillebec aura la facilité de choisir le traitement qui lui est assuré* [...] *ou la moitié des bénéfices que la faïencerie produira à M. Dufour. Dans ce cas, Quillebec verserait une autre somme de 2000F pour être à même de former un acte de société, qui lui assurerait la propriété de cette moitié.* » Il est vrai qu'il a déjà versé 6 000F à titre de cautionnement pour sûreté de sa gestion [acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130)].

([3383]) Acte s.s.p. daté à Toucy du 28 janvier 1820, enregistré le 22 juillet 1820 (A.D.Y., 3Q 1130).

Estimation de l'emploi et des revenus ocriers vers 1875 ([3384])

	Revenus distribués	Emplois à temps plein
EMPLOIS DIRECTS		
- INTERNES (Transformation)		
- ouvriers	122 300F	118
- "*cadres*"	45 400F	13
Total	167 700F	131
-EXTERNES		
Extraction	86 500F	104
Bûcherons, scieurs de peupliers	30 900F	37
Façon de bourrées et moulées	2 500F	3
Façon de cercles	1 700F	2
Tonneliers externes	1 700F	2
Charrois de planches et cercles	4 200F	5
Charrois d'ocres	94 400F	113
Total	221 800F	266
EMPLOIS INDIRECTS (1er degré)*	13 400F	16
TOTAL GÉNÉRAL	403 000F	413
Dont :		
Auxerre	128 000F	95
Secteur rural	275 000F	318

* Mécaniciens, maréchaux, charrons, bourreliers, menuisiers, ferblantiers...

Source : Projection établie à partir des comptes de Théodore Massot et de Pamphile Sonnet du 16 février 1870 au 7 janvier 1872 (partage Me Masquin, 7 août 1873).

Comme dans la sidérurgie ancienne, « *ceux qui assument des fonctions de commandement* [...] *sont salariés, et dépendants, mais vis-à-vis des ouvriers, ils disposent de l'autorité patronale* » ([3385]). Ils logent dans la fabrique. Mais, à l'extérieur, « *dans l'espace ouvert des forêts, des champs et des chemins* [...], *un contrôle rigoureux du travail serait hors de portée.* [...] *L'autonomie est la règle* » ([3386]).

B) L'OCRIER AU TRAVAIL

Le travail ocrier semble peu qualifié, assez pénible, long et mal payé, sauf pour le cuiseur.

1) LES APTITUDES

Les différentes phases du travail de l'ocre ne requièrent **pas d'aptitudes rares**. L'ouvrier doit être surtout robuste : à la mine comme à la fabrique, il doit savoir manier la pioche ou la pelle, pousser des brouettes ou porter sur son dos de lourdes charges. Dans les bois, le travail de bûcheron n'exige qu'une force de travail indifférenciée. Ici point

([3384]) En 1875, le salaire ouvrier peut être estimé à 835F/an à Sauilly (Diges) et à 1 125F/an à Auxerre. D'après nos estimations, l'activité ocrière donne 145 emplois directs à temps complet dans le secteur rural. Or, le recensement de 1872 ne donne que 80 "*ocriers*" pour les quatre communes. On peut penser que ceux qui se déclarent comme tels exercent cette profession à temps complet. De plus, à la même époque, les enquêtes remplies par les maires estiment leur nombre à 258. Il faut donc admettre que 178 exercent cette profession "*à temps partiel*", ce qui équivaut - d'après nos estimations - à 65 emplois à temps complet, pour la plupart à l'extraction.

([3385]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.138.

([3386]) Ibid.

d'élite charbonnière. Métier de force (mais, contrairement à celui du fer, sans noblesse), le travail de l'ocre est « *le royaume de l'homme adulte* » ([3387]). Les plus compétents sont chargés de proportionner des mélanges suivant les directives reçues, d'apprécier la qualité obtenue (finesse de la poudre), de découvrir la source d'un éventuel défaut de fabrication. Ces qualités ne sont pas si rares qu'on ne puisse trouver sur place tous les ouvriers nécessaires, notamment dans le réservoir des nombreux manouvriers interchangeables.

2) UN TRAVAIL ASSEZ PÉNIBLE

À l'extraction, même après l'ouverture des puits et des galeries, les accidents sont rarement graves et n'entraînent le plus souvent que des contusions multiples. Longtemps, la responsabilité de leur origine n'incombe qu'à l'ouvrier ([3388]). À la fabrique ([3389]), la poussière d'ocre, mélangée au gaz carbonique, occasionne parfois des crachements de sang. Les uns supportent mieux les poussières d'ocres jaunes, les autres celles d'ocres rouges. Pendant les chaleurs, ces dernières produisent sur la poitrine une sensation de brûlure très cuisante. Un surveillant du briochage doit ainsi renoncer à son emploi sur ordre du médecin ([3390]). Travaillant sous des hangars exposés à tous les vents, les marqueurs sont fréquemment victimes de refroidissements.

3) DE LONGUES JOURNÉES

La durée journalière du travail est de douze, voire treize heures pour les mineurs, en tout temps. Elle varie selon les saisons pour les tonneliers, les marqueurs et les briocheurs : neuf, dix, onze ou douze heures ([3391]). Les manégiens travaillent douze heures en tout temps et les laveurs onze heures. Il y a une heure d'interruption pour le repas à midi, sauf pour les manégiens qui mangent près de leur moulin ; un quart d'heure à neuf heures du matin et un quart d'heure à quinze heures. Le travail de nuit, qui n'existe pas pour l'extraction, est exceptionnel dans les manufactures, sauf pour les manégiens, quand il y a des commandes pressées. Dimanche et jours fériés sont généralement chômés ([3392]).

4) DE FAIBLES SALAIRES

a) Un niveau bas

Le salaire est faible, mais plus élevé que pour les tâches agricoles : de l'ordre de 2F par jour de travail en 1828 ([3393]), guère plus en 1848 ([3394]), en raison de la pression démographique, un peu plus en 1885 (3F par jour, soit

---

([3387]) Id., p.141.

([3388]) Les choses changent après le vote de la loi sur les accidents du travail de 1898. Les 26 et 27 février 1902, dans une carrière à ciel ouvert, deux ouvriers surpris par l'éboulement du front de taille souffrent de contusions nombreuses sur toutes les parties du corps, notamment aux jambes. Le propriétaire est condamné à 25F d'amende par le tribunal correctionnel d'Auxerre pour délit de blessure par imprudence, à une amende de 5F pour défaut de déclaration de carrière et à une autre amende de 5F pour défaut de déclaration d'accident (d'après les rapports des ingénieurs des mines).

([3389]) Il y a sans doute des accidents comparables à celui qui se produit chez Duranton. M. et Mme Ythier, cultivateurs, avaient loué à MM. Duranton les services de leur fils (12 ans), lorsqu'à la date du 6 juin 1895 ce dernier eut une partie de la main droite broyée dans une machine en posant par inadvertance sa main sur des cylindres. Le jeune Ythier ne put recouvrer l'usage complet de ses doigts ni de sa main. Il en est résulté une infirmité très sérieuse et actuellement sa main droite n'a plus que le pouce et l'index, le majeur et l'annulaire ne présentant que la première phalange, l'auriculaire étant coupé [réglement (Me Bernage, 12 décembre 1895)].

([3390]) Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés A. Michalon, 1908, p.120.

([3391]) En 1908, à Sauilly, le journée est de 10 heures du 1er janvier au 15 avril, de 11 heures du 15 avril au 1er juin, de 12 heures du 1er juin au 1er novembre, de 11 heures du 1er novembre au 31 décembre, d'après Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 110. Thiennaut précise, p.111 : « *On ne constate aucune modification dans la durée* [du travail] *depuis plus de 20 ans.* »

([3392]) D'après l'agenda Lechiche de 1866 (archives Lechiche), il arrive qu'un ouvrier travaille 13 heures le dimanche.

([3393]) Cinquante francs par mois pour les ouvriers « *ordinaires* » [contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828 (archives Lechiche)].

([3394]) Enquête sur le travail agricole et industriel [rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969)]. A cette date, dans le canton de Toucy, les salaires dans l'agriculture sont de 350 à 500F par an, ceux dans l'industrie de 600 à 700F.

870F par an) ([3395]) et en 1927 ([3396]). Vers 1900, la condition de l'ouvrier n'est déjà plus, de manière permanente, la pauvreté ; mais elle demeure précarité et misère occasionnelle. Contrairement aux ouvriers du textile de la région lyonnaise ([3397]), il travaille régulièrement sans craindre le chômage, ni la morte saison. Quand les commandes se font plus rares, il produit quand même pour maintenir les stocks à un niveau constant, ce qui lui évite les migrations périodiques de la morte-saison, habituelles dans certaines industries ([3398]). De ce fait, il ne vit pas "*à crédit*", entre les bonnes années de "*presse*" et les creux du travail qui liquident les disponibilités financières. Plus que la reprise à la hausse du taux quotidien du salaire, la régularisation du revenu est, avec les effets de la baisse à long terme du coût des produits manufacturés, l'explication fondamentale d'une amélioration qui se marque par la mutation des schémas de consommation : le pain cède la place à la viande dans une alimentation plus riche et surtout plus variée ([3399]).

b) Les modalités de paiement

Briocheurs, laveurs et marqueurs sont payés à l'heure : dans la région des mines, respectivement 0,28 à 0,30F (0,30 à 0,32F à Auxerre), 0,35F et 0,32F. Pour ces tâches subalternes, la productivité du travail n'entre pas en ligne de compte. Mais, comme les forgerons, martineurs et fendeurs de la sidérurgie ancienne, presseurs, manégiens, tonneliers sont désormais **payés à la tâche** : « *La qualité de la marchandise dépend de leur savoir-faire ; les rythmes, les procédures et les gestes de fabrication échappent au contrôle de l'entrepreneur* » ou de ses représentants. Le calcul du salaire au poids traduit cette autonomie ouvrière ([3400]). Comme dans la sidérurgie ancienne, ce mode de paiement n'est que la traduction d'**un rapport économique distant entre les producteurs directs et l'entrepreneur**. Les extracteurs organisent eux-mêmes leur travail. Les utilisateurs du minerai se préoccupent davantage du produit que de la manière dont il a été produit.

Ils touchent 2,80F par mètre cube d'ocre cuit, soit, avec le délai nécessaire à la confection des pains et à la cuisson, en journée moyenne 4F (5 à 6F en onze heures). Les presseurs ont 0,50F par presse, soit 4F en douze heures. Les tonneliers sont payés sur le pied de 0,50 à 0,70F le baril selon la jauge, mais la réparation est payée à l'heure à raison de 0,32F. Les manégiens touchent par tonne 1F pour les ocres fines ou brutes, 1,50F pour les ocres rouges surfines, 2F pour la farine fine fleur tirée de l'ocre verte. On leur déduit 60 kg par tonne à forfait pour la tare. En outre, ils supportent le « *bon poids* », qui est de 2 kg par 1/16 de tonne. Lorsqu'ils font des travaux difficiles à classer dans une catégorie ou qui ne « *fournissent* » pas, ils sont payés à raison de 0,35F de l'heure (celle du repos de midi étant payée) avec un minimum garanti de 4,20F.

Les voituriers ont des gains très minimes. Ils ont 0,60F en moyenne (0,51F à 0,65F) par hectolitre rendu à Auxerre. Ils transportent en deux voitures environ 26-27 hectolitres. Le voyage se fait en seize à dix-huit heures, aller et retour, pour quarante kilomètres environ. Pour les transports entre les mines et les usines locales, les prix varient de 2 à 3F du mètre cube, suivant la distance ([3401]).

La paie a lieu chaque quinzaine, le samedi ([3402]), exclusivement en argent ([3403]), ce qui prouve que l'ouvrier est jugé capable de gérer son propre budget.

5) LE CAS PARTICULIER DU CUISEUR D'OCRE

Le cuiseur a une place à part, car il a une grande responsabilité. Il ne sait pas quelles réactions chimiques ou physiques se produiront lors de la cuisson. Face à ce mystère, son savoir-faire, son coup d'oeil, son flair sont

---

([3395]) Etat sommaire des industries principales et des salaires des ouvriers de la grande industrie (A.D.Y., 6M3/18-21) ; voir Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.108.

([3396]) En 1927, à Sauilly, un manœuvre gagne 2F (0,34F) de l'heure, un chauffeur de machine à vapeur 2,30F (0,39F), soit tout juste un peu plus qu'à la fin du XIXe siècle [d'après une étude la force motrice à Sauilly (archives Lechiche)].

([3397]) Lequin (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise 1848-1914*, Lyon, P.U.F., 1977, tome 2 : *Les intérêts de classe et la République*, chapitre I.

([3398]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.128-129.

([3399]) D'après Lequin (Y.), *opus cité*. Ces conclusions conviennent assez bien à l'analyse de l'alimentation de l'ouvrier ocrier, telle que la décrit Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.117.

([3400]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.166.

([3401]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 106.

([3402]) Id., p.109. Il a tendance à en dépenser une partie au café les jours de paye !

([3403]) Il n'existe aucune allocation en nature.

déterminants. En l'absence d'instrument de mesure, il doit apprécier le moment de remettre des bourrées ou d'arrêter la calcination. Il a entraîné sa vue et son ouïe à apprécier l'allure de la flamme ou le bruissement du feu. Grâce à sa culture technique, il a la **maîtrise réelle du procès de travail** : ses secrets fondent son pouvoir. Il tient à garder son capital « *constitué de tours de main, des gestes coordonnés, de proportions non chiffrées mais fixées par l'expérience* » ([3404]).

Ainsi, le père Lechiche a déjà une longue expérience acquise au contact de son beau-père, le peintre sur faïence d'Ancy-le-Franc, puis à la faïencerie d'Auxerre, lorsqu'il est engagé en 1820 par Dufour pour « *la fabrication des pains, la cuisson, et la vérification des marchandises qu'il devra faire selon les échantillons* » remis par son patron ([3405]). À sa mort, son fils Joseph formé dès le plus jeune âge par ses soins, prend sa place : en août 1825, il s'engage pendant trois ans à « *enfourner et cuire les ocres*, [...] *faire les préparations nécessaires pour la fabrication du rouge de Prusse suivant les échantillons qui lui seront donnés* », mais surtout à « *ne divulguer en aucun temps à qui que ce soit le genre de travaux de la fabrique* » et à « *n'aider ni de soins ni de conseils aucune autre exploitation du même genre* » ([3406]). Cinq ans auparavant, son père s'était déjà engagé « *à travailler en bon et loyal ouvrier et à ne pas divulguer le genre de travaux à qui que ce soit sous peine d'expulsion* » ([3407]). Trois ans plus tard, lui-même renouvelle « *sur l'honneur* » sa promesse de garder le secret sur ses fabrications « *sous peine d'être renvoyé de suite* » ([3408]). Ici, « *la transmission héréditaire du savoir est la règle* » ([3409]).

Joseph s'engage à être docile. Il est tenu en 1825 d'exécuter tous les travaux de la fabrique qui lui sont commandés ([3410]) et en 1828, non seulement d'employer tout son temps aux travaux de la fabrique d'ocre, mais de travailler soit à Sauilly, soit à Pourrain, dans celle des deux manufactures qui lui sera indiquée. Il ne doit sous aucun prétexte refuser d'obéir aux ordres qui lui sont donnés. Il promet aussi de mettre « *à ces divers travaux tous les soins, l'exactitude et la fidélité désirables* » ([3411]). Mais, par les procédures de la formation de son métier, « *il peut peser sur les décisions de l'entrepreneur* », sinon « *empêcher la création d'un véritable marché du travail* » ([3412]). Contrairement aux maîtres-fondeurs de la sidérurgie ancienne, « *l'emploi n'est pas verrouillé par des unions croisées* » et une véritable endogamie. Son alliance avec la fille d'un cultivateur relativement aisé n'a pas pour fonction de consolider ou de préparer les débouchés professionnels, mais de développer un patrimoine foncier.

Avec le cuiseur, on s'attend à ce que son salaire soit défini sur la base du produit : il a la responsabilité entière de la réussite de la cuisson et un rythme de travail discontinu (une ou deux fois par mois) très éloigné de la journée. Pourtant, Lechiche est payé au temps, comme le maître-fondeur : il n'apparaît donc pas comme "*un fabricant à façon*". « *Sa tâche ne se réduit pas à diriger l'opération finale.* » ([3413]) Il doit mettre en pains les ocres, les empiler, sans doute procéder aux réparations du four. Dès 1825, il jouit d'une large autonomie : il peut prendre à son compte des ouvriers et des voituriers pour confectionner les pains, les charroyer, les faire sécher et les mettre en ordre ([3414]). « *La période d'activité constitue un bloc, la véritable unité de temps.* » Son patron lui achète, comme à ses aides, « *l'usage de son temps, de son talent, et non le produit de leur travail* » ([3415]).

De plus, Lechiche est relativement bien payé. En 1825, malgré son jeune âge, il bénéficie des mêmes conditions que son père cinq ans auparavant : deux francs par journée de travail, été comme hiver, sans aucune diminution pour les nuits de cuisson, payées comme les jours, et en outre, pour chaque cuisson parfaite, « *5F à titre d'indemnité et 1,50F pour boire* ». À raison de quelque cinq cuissons par an, cela fait déjà quelque 632,50F par an, soit environ 2,10F par jour de travail. Par ailleurs, il perçoit en plus 8F tous les mille pains, soit pour cinq cuissons un supplément annuel de 240F (2,80F par jour de travail). Il jouit de quelques avantages en nature : par nécessité technique,

---

([3404]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.297.

([3405]) Contrat Lechiche-Dufour, 20 juin 1820 (archives Lechiche).

([3406]) Contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825 (archives Lechiche).

([3407]) Contrat Lechiche-Dufour, 20 juin 1820 (archives Lechiche).

([3408]) Contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828 (archives Lechiche). Les frères Parquin disposent en effet de leur propre ocrerie à Pourrain et de celle de Dufour, qu'ils viennent de prendre à bail.

([3409]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.160.

([3410]) Contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825 (archives Lechiche).

([3411]) Contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828 (archives Lechiche).

([3412]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.162.

([3413]) Id., p.166.

([3414]) Cette autonomie a quelques limites : « *Aucun charretier ou voiturier ne pourra être introduit dans la fabrique sans le consentement et l'acceptation de M. Dechampeaux* », le patron, [contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825 (archives Lechiche)].

([3415]) Woronoff (D.), *opus cité*, p.166.

il est logé avec sa mère, - il est vrai modestement dans une seule chambre -, et reçoit chaque année pour le chauffage un cent et demi de bourrées et une corde de bois. En 1828, ces conditions sont encore meilleures, en raison de l'accroissement de ses responsabilités : il est d'abord payé sur une base annuelle : 860F, à raison de 50F tous les mois avec les autres ouvriers et 65F tous les trois mois, « *remis secrètement, afin que les autres ouvriers ne connaissent point son traitement* ». Il perçoit en plus 6,50F par cuite et 2F par nuit qu'il passe. Il a chaque année quatre aunes de toile bleue pour se faire des chausses et une blouse. Il est d'autre part libre les dimanches et fêtes, a dans le cours de l'année huit jours dont il peut disposer « *pourvu que ce ne soit pas dans les moments les plus pressés de la fabrication* ». En outre, le mercredi soir, il peut aller chez lui, pourvu que le jeudi matin il soit rentré, en été à six heures, en hiver à huit heures. Si pendant le cours de l'année il éprouve une maladie qui le retient plus de huit jours, ses gages sont diminués dans la proportion de temps qu'il ne peut travailler. Au total, pour dix cuissons par an, il touche plus de 900F par an, soit 3F par jour de travail effectif ([3416]).

Mais vers 1900, la situation du cuiseur s'est dégradée : payé à la tâche, il n'est plus qu'un simple "*fabricant à façon*", auxquels les patrons achètent le produit de son travail.

Comme chez Oberkampf, quelques dizaines d'années auparavant, « *la hiérarchie des salaires reflète très exactement celle de la division du travail* » ([3417]). Longtemps, le cuiseur reçoit une rémunération annuelle, personnalisée, car « *on le crédite de la culture nécessaire à la sage gestion de ces sommes. La répression de ses désirs de dépenses fait de lui, aux yeux de l'entrepreneur, un homme adulte, digne de responsabilité.* » ([3418]) Compte-tenu de la faiblesse des effectifs, il est difficile de conclure comme Serge Chassagne : « *Chaque mode de rémunération exprime une position normative dans la hiérarchie des emplois et des salaires. En les rémunérant tantôt à la journée, à la semaine, au mois ou à la pièce, le patron s'érige en juge de leur valeur morale.* » ([3419]) **Le mode de paiement ne fonctionne pas ici comme une sorte de tableau d'honneur permanent**.

C) UN ÉQUILIBRE RELATIF

Le monde ocrier est très proche des activités agricoles, où l'ouvrier est bien enraciné et peu syndiqué.

1) UNE SYMBIOSE AVEC L'AGRICULTURE

L'ouvrier parvient à compléter ses ressources de plusieurs façons. Avant l'ouverture des usines en été (6 heures), il vaque à ses travaux personnels ([3420]). Il élève des poules et des lapins, une chèvre, plus rarement une vache. Il entretient un verger, cultive un jardin attenant à sa maison. Pour son chauffage, il coupe du bois, l'hiver, sur les "*cantons*" des hameaux de Sauilly et Volvent (Diges). Sa femme reste au foyer, élève un ou plusieurs enfants de l'Assistance, fait quelques journées dans les fermes, soit pour aider aux travaux des champs, soit pour la couture ou le lavage du linge. Ses enfants vont à l'école de 7 à 12 ans. Les garçons vont ensuite en "*maître*", c'est-à-dire servent chez les fermiers jusqu'à leur service militaire. Les filles s'en vont domestiques, cuisinières ou femmes de chambre.

Il ne peut guère épargner : comme 80% environ de ses semblables, il n'a pas de livret de caisse d'épargne ; s'il en a un, il n'y dépose qu'un faible montant. Ses dépenses sont réduites au minimum. Il consomme surtout ce qu'il produit : légumes (pommes de terre, haricots, potirons..), fruits, oeufs, lait, cidre, lapins, poulets. Il n'achète que le pot au feu du dimanche et le vin pour les jours de fête. Il habite en général une maison isolée de paysans construite en moellons et couverte de tuiles, comprenant une ou deux pièces : une sert de cuisine et de chambre à coucher, une de débarras ou de chambre à coucher en cas de besoin. Il verse souvent un loyer oscillant entre 60 et 100F, payable à terme échu, en deux fois, à la Saint-Jean et à la Noël, ou par trimestre, et, en outre, fournit au propriétaire quelques prestations consistant en journées, lors des battages. S'il plante quelques légumes dans les champs, il donne quelques journées supplémentaires. Mais ce fils de paysan, paysan lui-même, a pour souci majeur de devenir propriétaire ([3421]).

([3416]) Aux 860F perçus directement s'ajoutent, à raison de 5 cuissons par an, 32,50F pour les cuites et 10F pour les nuits, soit en tout 902,50F/an pour quelque 300 jours de travail. A titre de comparaison, chez Oberkampf, à la fin de l'Ancien régime, le caissier le mieux payé touche 3 000#, un dessinateur 700#, un imprimeur sûr 340#, un emploi non qualifié 100# [Chassagne (S.), *opus cité*, p. 246-250].

([3417]) Id., p.244.

([3418]) Id., p.250.

([3419]) Ibid.

([3420]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 111 : Les usines ouvrent à six heures tous les matins et ferment à six heures du soir.

([3421]) A Diges et Pourrain, 75% des ouvriers sont propriétaires. A Parly, 7% seulement. Tous les passages précédents sont tirés de : Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.115 à 121.

Il n'a « *qu'un pied dans l'usine* », son « *salaire se réinvestit dans la terre, n'est qu'un moyen d'en acquérir* » ([3422]). L'intensité du lien avec la terre reste fort.

2) UN FORT ENRACINEMENT

L'espace de recrutement est l'environnement rural proche. Ainsi, né à Sementron, Edme Allard (1784-1844), est "*domestique*" lors de son mariage à Pourrain en août 1810, puis "*cultivateur*" aux *Terriers* (Pourrain) en mai 1815. Il vient ensuite s'installer à Sauilly (Diges) où il est "*ocrier*" en septembre 1827, "*journalier*" au recensement de 1836, "*manouvrier*" à sa mort. D'après le cadastre il ne possède rien sur aucune des deux communes, pas même la maison qu'il habite à côté de celle de Sonnet. À sa mort aucune déclaration de mutation n'est effectuée à l'Enregistrement. Persiste sans doute la tendance ancienne à l'auto-recrutement, mais le mode d'apprentissage n'est pas la clef de la situation : « *L'hérédité du métier n'est pas la condition nécessaire à son exercice.* [...] *La profession est en principe accessible à tous.* » ([3423])

D'après Thiennaut, ces ouvriers ne sentent pas le désir de quitter un métier si avantageux. L'occupation est considérée comme stable et très durable ([3424]).

Les anciennetés moyenne et médiale sont faibles : 5,2 et 8,4 années ([3425]). La part des ouvriers ayant plus de 10 ans d'ancienneté est plus faible que celle de l'usine Guilliet d'Auxerre : plus de 13% contre près de 20%. La forte rotation du personnel est liée à la faible qualification : aucune aptitude spéciale n'est requise, sauf pour les moulins, où le succès des mélanges exige une certaine habileté ([3426]). C'est donc avec les manœuvres de chez Guilliet qu'il faut faire la comparaison, non avec les ajusteurs ou les tourneurs.

D'autre part, l'ouvrier de la campagne reste plus instable que celui de la ville : si son ancienneté moyenne est plus forte, son ancienneté médiale est nettement plus faible ([3427]). Disposant de plusieurs types de ressources non salariées, il n'hésite pas à quitter plus facilement le chantier ou la fabrique. À Auxerre, sa faible qualification réduit ses possibilités de choix.

Ancienneté des ouvriers ocriers en 1908

	Extraction Zone rurale		Transformation			
			Zone rurale		Auxerre	
Moins d'un an	9	17,6%	11	12,9%	11	28,3%
De 1 à 2 ans	11	21,6%	5	5,9%	7	17,9%
De 2 à 5 ans	13	25,5%	32	37,6%	8	20,5%
De 5 à 10 ans	9	17,6%	27	31,8%	6	15,4%
Plus de 10 ans	6	11,8%	10	11,8%	7	17,9%
Indéterminé	3	5,9%				
Total	51	100,0%	85	100,0%	39	100,0%

Source : d'après Thiennaut (A.), *opus cité*.

À la campagne, l'ouvrier ocrier cumule la régularité du travail d'usine et les habitudes de vie, les moeurs et les allures générales du paysan. Il s'adonne aux travaux des champs, soit pour lui, soit à titre de prestations à son propriétaire, au voiturier qui lui transporte le bois ou au laboureur qui lui cultive le champ. En dehors de son travail, il vit la vie des paysans, partage leurs distractions. Le dimanche matin ou pendant la mauvaise saison, il est dans son

([3422]) Perrot (Michelle), *Les ouvriers en grève*, France 1871-1890, Mouton-Paris-La Haye, 1973, t.I., p.212.

([3423]) Id., p.160.

([3424]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.127-128.

([3425]) L'année médiale est l'année telle, que 50% des années-ouvriers se trouvent en-dessous (ou au-dessus). Autrement dit, à l'extraction, 50% des années-ouvriers sont constitués par des ouvriers ayant au moins (ou au plus) 8,4 années d'ancienneté.

([3426]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.102.

([3427]) L'ancienneté moyenne est de 4,7 années à l'extraction, 5,6 années à la transformation en zone rurale, 5 années à la transformation à Auxerre ; l'ancienneté médiale est respectivement de 8,4, 7,8 et 11 années.

jardin, au sciage et à la fente du bois, à la réparation de ses menus instruments agricoles. Son sort est relativement heureux, meilleur que celui de ses confrères citadins. Certains de ses enfants, âgés de 18 à 30 ans, se rendent à la ville, dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Ils en reviennent vite avec quelques économies ou parfois une expérience désagréable, se marient et se fixent définitivement. La famille reste très solide : il n'existe pas de "*faux-ménages*", ou du moins ils se régularisent très vite. La natalité reste supérieure à celle du reste du département. La pratique religieuse est très réduite ([3428]).

À Sauilly (Diges), les distractions sont peu variées, les plaisirs frustes. On boit chaque jour l'absinthe, portée dans des pichets de terre, et le cidre. Les jours de paye, c'est la grande fête. L'atmosphère est semblable à celle du Far West. Tous s'arrêtent aux cafés : les chopines et les litres défilent, puis quelques bonnes bouteilles et ensuite les liqueurs. Le pari est une chose quasi-permanente. On aligne les pièces d'or sur la chaussée. Pour un oui, pour un non, on parie quatre litres. Bien entendu, celui qui perd paie, et celui qui gagne paie la « *reconnaissance* » ! ([3429])

3) UNE FAIBLE SYNDICALISATION

Tout ce monde n'est pas forcément content de son sort, mais, contrairement aux bûcherons de la Puisaye toute proche ([3430]), rares semblent ceux qui croient pourvoir changer l'ordre des choses : les tentatives faites pour grouper en syndicat les ouvriers ne donnent aucun résultat ([3431]) et les départs vers la ville restent limités. La main-d'œuvre reste très individualiste, hors de toute organisation, soit coopérative, soit mutuelle ([3432]). L'activité ocrière maintient une partie de la population sur place : comme les autres communes de l'Auxerrois, la population de Pourrain et de Diges fléchit dès le début du Second Empire, en raison surtout d'un déficit naturel consécutif à l'exode antérieur de jeunes en âge de procréer, mais aussi d'un léger déficit migratoire. Les deux communes connaissent ensuite des destins différents : la population de Pourrain s'essouffle en raison de l'abandon de l'extraction de l'ocre. À Diges la régénération est tardive et forte : de 1866 à 1881, l'excédent migratoire est tel - quelque 190 personnes - que le solde naturel redevient positif dans les années 1870 ([3433]). L'évolution est intermédiaire à Parly.

La situation du monde ouvrier ocrier des campagnes auxerroises est donc très éloignée de l'image marxiste classique. En l'absence de concentration ouvrière, tous les instants de la vie de l'employé ne se trouvent pas dominés par un véritable patriarcat imposé par le patron. Ici rien n'a l'allure d'un familistère, où la vie du patron et des siens se mêlent étroitement à celle des ouvriers ([3434]). Le travail n'est pas le même que celui du grand atelier bruyant sous la surveillance étroite d'un "*petit chef*". Proche de l'agriculture, il n'en est pas moins dur et suffit à peine à survivre. « *À l'image, communément répandue, du déraciné quittant brusquement sa campagne pour être aussitôt plongé dans le dur monde de l'usine et de la ville, il faut préférer celle d'hommes organisant leur temps de présence dans l'industrie en fonction de leurs besoins.* » ([3435])

([3428]) Tous les passages précédents sont tirés de Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.118 à 129.

([3429]) D'après Simmonet, témoignage publié dans le *Bulletin Municipal de Diges*. On comprend mal pourquoi Thiennaut conclut : « *L'alcoolisme est très rare* [...]. *Beaucoup de cabarets ne vendent pas d'alcool* », *opus cité*, 1908, p.117.

([3430]) En février 1885, 250 bûcherons précédés de femmes et d'enfants se rendent dans les bois de Bailly appartenant à la commune de Saint-Fargeau et veulent s'opposer à ce que des ouvriers étrangers continuent leur travail. « *Ils sont complètement inféodés aux doctrines collectivistes, savent par coeur des citations, des articles du "Cri du Peuple", font des citations de Blanqui et croient en une parfaite sincérité à une révolution sociale prochaine* » [lettre du préfet de l'Yonne au Ministre de l'intérieur, 13 février 1885 (A.D.Y., 3M1/337)]. Voir l'article de Jules Guesde dans le "*Cri du Peuple*" n°412, daté du samedi 13 décembre 1884.

([3431]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.113.

([3432]) Tout le reste du paragraphe est tiré de Thiennaut (A.), *opus cité*, p.113.

([3433]) Cette regénération est forte surtout dans le secteur ocrier (Sauilly, Les Mourons, La Verrerie Haute), dont la population reste stable : 278 en 1872, 282 en 1891 et 281 en 1901.

([3434]) Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.48.

([3435]) Beltran (A.) et Griset (P.), *La croissance économique de la France 1815-1914*, A. Colin, Paris, 1988, p. 100-101.

Evolution de la population du secteur ocrier de 1821 à 1931
(taux annuel moyen en %)

	1821-1846	1846-1881	1881-1931
Pourrain	**0,74**	-0,21	-1,15
Diges	**0,72**	**0,13**	-0,68
Parly[1]	0,54	-0,18	-0,79
Autres communes du canton de Toucy	0,59	-0,07	-0,75
Communes rurales de l'Yonne[2]	0,42	-0,24	-0,77
Auxerre	0,61	0,43	0,60
Total de l'Yonne	0,46	-0,14	-0,51

[1] où l'extraction de l'ocre ne commence qu'en 1845; [2] Selon la définition de 1968. Sources : Recensements.

L'essentiel de cette croissance est dû pour les trois-quarts à l'excédent naturel, mais aussi pour le reste à l'excédent migratoire : la venue de gens de l'extérieur n'est sans doute pas étrangère à la prospérité de l'activité ocrière. Sans elle, l'évolution des deux communes aurait été comparable à celle des autres communes du canton de Toucy.

Evolution des soldes naturel, migratoire et total à Pourrain et à Diges de 1821 à 1931

	1821 à 1846			1846 à 1881			1881 à 1931		
	SN	SM	ST	SN	SM	ST	SN	SM	ST
Pourrain	+195	+90	+285	-166	+44	-122	N.D.	N.D.	N.D.
Diges	+243	+36	+279	-135	+213	+78	-11	-506	-517

Sources : Recensements et registres de l'état civil. SN : solde naturel ; SM : solde migratoire ; ST : solde total ; N.D. : Non déterminé.

Evolution des mouvements naturel, migratoire et total à Pourrain et à Diges
de 1821 à 1931 (taux annuel moyen en %)

	1821 à 1846			1846 à 1881			1881 à 1931		
	MN	MM	MT	MN	MM	MT	MN	MM	MT
Pourrain	+0,52	+0,25	+0,74	-0,41	0,10	-0,30	N.D.	N.D.	N.D.
Diges	+0,63	+0,10	+0,72	-0,33	0,47	+0,18	-0,01	-0,67	-0,68

Sources : Recensements et registres de l'état civil. MN : variation due au mouvement naturel ; MM : variation due au mouvement migratoire ; MT : variation totale ; N.D. : Non déterminé.

IV : LA SPHÈRE URBAINE

Très longtemps, les activités industrielles sont uniquement artisanales. Dans un atelier unique travaille un maître, seul ou avec un ou deux compagnons, voire un apprenti. Les effectifs restent donc très réduits et la structure très simple : à Auxerre, en 1835, on compte 351 artisans pour 270 ouvriers ([3436]).

Les artisans de production à Auxerre en 1829, 1881 et 1913

	1829	1881	1913		1829	1881	1913
Charpentiers	5	8	6	Ferblantiers	8	3	8
Menuisiers-Ebénistes	24	16	19	Tôliers		3	1
Charrons	6	4	3	Chaudronniers	1	7	
Tonneliers, Boisseliers		4		Serruriers	12	15	10
Scieur de long		1		Taillandiers	6	3	1
Vanniers		1	2	Forgerons, maréchaux	2	8	7
Sabotiers		1	2	Mécaniciens		3	12
Galochiers		3		Couteliers	4	1	
Bourreliers	9	7	8	Carrossiers		4	6
Tanneurs	3	1					
Chamoiseur	1	1					
Corroyeur	1			Imprimeurs	2	4	7
Selliers	3	1					
Cordonniers	1	15	10	Meuniers	10	?	3

Source : Registre des patentes d'Auxerre (A.M. d'Auxerre).

Longtemps, le monde ouvrier est uniquement celui du petit atelier, pas celui de l'usine. En 1867, Leroy emploie 10 ouvriers, Muzey 15, Parquin & Cie 25, Zagorowski 50 ([3437]). Lentement, les effectifs d'usines augmentent : vers 1880, ils atteignent la trentaine chez Guilliet, chez Sonnet & Cie et chez Parquin & Cie, la cinquantaine chez Chambard fils, les quatre-vingts chez Muzey ([3438]). Le 25 décembre 1880, La *Constitution* annonce qu'une réunion privée des ouvriers de toutes les industries aura lieu le 26 pour le choix des candidatures à l'élection du conseil municipal. Un ouvrier est élu peu après membre du conseil. Très vite Bernard se hisse alors au niveau des plus grands avec 40 ouvriers ([3439]). En 1914 Guilliet écrase les autres. Avec l'augmentation des effectifs les relations sociales changent. Quatre cas méritent l'attention : les métiers, les ocriers, les petits mécaniciens, l'usine Guilliet après 1886.

([3436]) 107 ouvriers du bois, 24 de fer, 18 boulangers, 5 selliers, 8 bourreliers, 30 tailleurs, 50 cordonniers, 2 armuriers, 8 maréchaux ferrants [tableau statistique (A.D.Y., 6 M3/9)].

([3437]) 30 ouvriers en 1858, 50 en 1870 [dossier sur les Expositions universelles (A.D.Y., 3M3/30)].

([3438]) Berthelot donne seulement deux chiffres : 35 ouvriers chez Sonnet & Cie et 50 chez Chambard & Cuillier [Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'exposition universelle de 1878 », *A.Y.*, 1879, p.213 et p.221].

([3439]) En 1893, Sonnet & Cie emploie 22 ouvriers, Parquin & Cie 27, Chambard 33, Berthier 39, Gallot 40, Bénard & Cie 40, Guilliet 80, Muzey 123.

Les principaux établissements industriels d'Auxerre en 1914

Etablissements	Activités	Effectifs	Etablissements	Activités	Effectifs
Mativet	Tuilerie	10	Gruer	Fonderie de cuivre	6
			Fonderie auxerroise	Fonderie de cuivre	3
Commergnat	Fabrique de roues	45	Renard	Instruments aratoires	
Couturier	Parqueterie	27	Crépain	Instruments aratoires	40
Trénail	Talons en bois	18	Piat & Fougerol	Mécanique	62
Berthier	Fabrique de chaussures	43	Guilliet	Machines à trav. le bois	(800)
Jourde	Arracheur de poils				
			L'Universelle	Imprimerie	10
Vve Bertheau	Minoterie		*La Bourgogne*	Imprimerie	61
Javey	Fabrique de vinaigre		*Le Bourguignon*	Imprimerie	22
Moulin Bouffaut	Moulin à huile		Breuiller	Imprimerie	4
Moulin Darnus	Moulin à huile		Gallot	Imprimerie	32
Hérold	Fabrique de beurre	3	Esmelin	Imprimerie	17
Moreau	Fabrique de chocolat	40			
			Parquin & Cie	Couleurs et vernis	3
Lechiche & Cie	Couleurs et vernis	8	*S.O.F*	Ocrerie	28

Source : Registre des patentes (A.M. d'Auxerre).

A) DANS LE PETIT ATELIER ARTISANAL

Pendant toute la période, la condition ouvrière semble très différente selon la qualification et la mentalité ouvrière bien peu révolutionnaire.

1) LA DIVERSITÉ DE LA CONDITION OUVRIÈRE

Ouvriers qualifiés et non qualifiés ne sont pas logés à la même enseigne.

a) Les compagnons

À la ville, si les maîtres tiennent l'embauche, leurs compagnons se sont organisés depuis le Moyen-Age en compagnies secrètes, organisations d'entraide et de solidarité qui ont chacune leurs rites d'initiation, leurs insignes, leurs traditions d'apprentissage du métier ([3440]). Forts de leur savoir-faire, détenteurs d'une véritable culture, ils restent largement maîtres du procès de production dans des activités tournées vers la qualité. Ils peuvent faire pression sur les employeurs en organisant des grèves ou le boycottage de certains maîtres. Ainsi en 1770, il est fait « *défense à tous compagnons ou ouvriers employés chez un Maître de le quitter pour aller ailleurs avant que l'ouvrage entrepris soit fini* [...], *à peine de 20# d'amende* » et « *de faire aucuns complots entre eux pour augmenter leurs salaires ou pour contraindre les maîtres à leur fournir plus de nourriture et de vin que de raison et d'ordinaire, ou pour ne pas travailler à certaine heure* » ([3441]).

Après la suppression des corporations en 1791, les compagnons semblent dominer le marché du travail. En l'an XII (1804), le maire d'Auxerre considère : « *Par la suppression des maîtrises et des corporations, les maîtres ouvriers sont dans la dépendance des compagnons, parce que les statuts de ces corporations n'étant plus en vigueur, les usages des compagnons ont subsisté et subsistent.* [...] *Ces derniers ont chez ce qu'ils appellent leur mère, des réunions* [où] *se tiennent des conciliabules dont l'objet est d'empêcher, soit par violences, soit par menaces, les ouvriers qu'ils ne regardent point comme compagnons, mais comme renards* ([3442]) [...] *de prendre de l'emploi dans la ville* [...] *Ils deviennent les maîtres du prix de leur travail, prix auquel les maîtres sont forcés d'adhérer, à peine de manquer d'ouvrier.* » ([3443]) La loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803) sur les manufactures et les métiers renouvelle l'interdiction

([3440]) Delasselle (Claude), « La révolution industrielle dans l'Yonne », *Service éducatif, fascicule n°15*, A.D.Y., 1991, p.89.

([3441]) Sentence du juge de police d'Auxerre datée du 16 octobre 1770 [citée par Moiset (Charles), « Les corporations d'arts et métiers du département de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, 1890, p.353)].

([3442]) Dans le langage compagnonnique, désigne un charpentier qui a fait son tour de France en indépendant.

([3443]) Règlement de police pour le placement des ouvriers, garçons et compagnons de toutes professions, 30 messidor an XII (19 juillet 1804) (Fonds Lorrin L.232, B.M. d'Auxerre).

des coalitions ouvrières. Vers 1818, les ouvriers de la faïencerie quittent leur patron à la suite d'un conflit et ruinent ainsi l'entreprise : Jean-Baptiste Ergot, peintre sur faïence, et ses deux beaux-frères, dont Joseph Lechiche père, mouleur en faïence, font partie du lot ([3444]). La situation matérielle reste aléatoire : en 1848, les ouvriers charpentiers se plaignent d'un salaire insuffisant « *pour subvenir aux besoins d'une famille pour les uns et à des dépenses d'auberge pour les autres, en raison de nombreux chômages causés par le mauvais temps et de la cessation des travaux de bâtisse pendant l'hiver* » ([3445]). À la fin du XIXe siècle, les imprimeurs travaillent 10 heures par jour et 310 jours par an. Ils sont soumis au livret. Ils quittent rarement leur patron et ne sont guère renvoyés, mais connaissent de temps en temps le chômage. Ils sont payés à l'heure, à la journée ou aux pièces. La paie se fait à la semaine ([3446]).

b) Les ouvriers non qualifiés

Quant à la condition des non qualifiés, elle reste longtemps difficile. En 1848, « *les ouvriers industriels sont en général plus exposés à l'indigence que les travailleurs des campagnes.* [...] *Le travail y manque souvent et, si la plupart* [...] *n'étaient pas en même temps propriétaires de quelques parcelles de terre, ils seraient frappés souvent d'indigence* ». Le chômage forcé est fréquent, résultant du manque de travail ou de la rigueur de la saison d'hiver. Les habitations sont généralement saines, leurs vêtements propres, « *quelquefois même recherchés, mais leur nourriture est loin d'être substantielle* ». « *N'ayant pas devant eux l'espoir de devenir propriétaires, ils ne cherchent point à économiser, et dépensent la plupart du temps leur salaire à mesure qu'ils le reçoivent.* » Il est vrai qu'à la ville les occasions de dépenses et même de débauche sont plus fréquentes ([3447]). « *Il suffit d'un chômage prolongé, d'une maladie, pour les plonger dans la misère.* » La durée du travail est de douze heures, non compris l'heure du repas. Le travail se paie à la journée le plus souvent, et quelquefois sur une base mensuelle ou annuelle ([3448]) !

De 1850 à 1880, **la situation matérielle globale de tous les ouvriers** - qualifiés et non-qualifiés - **s'améliore sensiblement**. Pour ceux de métier, le salaire moyen journalier des hommes passe de 2,53 F à quelque 4,64 F. Chez les imprimeurs, il est en 1884 de 3 à 5,50F suivant les spécialités pour ceux à la journée, de 4 à 6F pour ceux payés aux pièces suivant l'habileté ([3449]). Sa croissance est encore plus forte pour les femmes.

2) LA MENTALITÉ OUVRIÈRE

La mentalité de ces ouvriers est loin d'être révolutionnaire. Chez les compagnons, les disputes continuent d'opposer les associations rivales comme chez les charpentiers : les *Bons Drilles* et les *Compagnons de la Liberté* s'affrontent vers 1835-1836 ([3450]) et en 1858 ([3451]). L'individualisme reste la règle : la société de secours mutuel fondée en 1846 par trente-six ouvriers et artisans ne compte plus en 1865 que vingt-neuf membres. Elle a pour but de procurer, en cas de maladie ou d'infirmité, des secours et d'assurer une pension annuelle pendant la vieillesse ou en cas de maladie incurable. Les organisations de charité restent faibles ([3452]).

Les pratiques corporatistes se maintiennent longtemps. Chez les menuisiers, maîtres et ouvriers ont l'habitude de fixer par écrit les tarifs de leurs ouvrages ([3453]). En 1848, chez les charpentiers, ils signent un règlement. Les premiers s'engagent à « *n'occuper jamais de menuisiers pour travailler aux escaliers tant qu'il y aura possibilité pour eux de se procurer suffisamment d'ouvriers charpentiers* ». De même, ces derniers « *ne pourront travailler que pour les maîtres charpentiers patentés* », sauf si, au cas où l'ouvrage se fait rare, « *ils trouveraient à s'occuper pour des propriétaires à de petits travaux appelés*

([3444]) Cherest (Aimé), « Les faïenceries de l'Auxerrois », *B.S.S.Y.*, t.29 (1875), p.5-63.

([3445]) Règlement entre les maîtres et les ouvriers charpentiers de la ville d'Auxerre, acte s.s.p. daté à Auxerre du 25 novembre 1848, enregistré le 1er mars 1849 (A.D.Y., 3Q 1149).

([3446]) Rapport du *Syndicat des typographes, lithographes et relieurs* [enquête parlementaire de 1885 (A.N., C 3373/1)].

([3447]) A Chablis, « *les ouvriers industriels surtout trouvent toujours le moyen de passer de longues journées au cabaret* » [lettre du juge de paix de Chablis en réponse à l'enquête industrielle de 1847 (A.D.Y., 6M3/6)].

([3448]) « Rapport du préfet de l'Yonne, Enquête sur le travail agricole de industriel de 1848 », *A.Y.*, 1850, p.257-267.

([3449]) Enquête sur le travail de 1884 (A.N., C 969).

([3450]) Les *Bons Drilles*, qui considèrent la ville comme leur appartenant, mettent tout en œuvre pour écarter les *Libertins*, comme ils les appellent avec mépris [Moiset (C.), art. cité, p.378].

([3451]) A l'exposition industrielle de 1858, la *Société des ouvriers charpentiers d'Auxerre Compagnons de la Liberté* et celle des *Compagnons du Devoir* exposent toutes deux un chef-d'œuvre et obtiennent chacune une médaille de bronze de 1ère classe (!).

([3452]) D'après Dupin (J.), *opus cité* : une société de charité maternelle veille à apporter du secours aux femmes pauvres en couches ; une association de demoiselles économes cherche à placer en apprentissage les jeunes filles de la classe ouvrière n'ayant pas les moyens d'apprendre à travailler. Une association privée vise à éteindre la mendicité.

([3453]) Comme en 1816 et en 1847 (Fonds Lorrin L.63 p.172 et 176, B.M. d'Auxerre).

bucols, au même prix que les maîtres ». Les uns et les autres sont d'accord sur un prix du travail de 30 centimes l'heure et pour créer « *un syndicat composé de six membres moitié maîtres, moitié ouvriers, dont les fonctions seront d'entretenir la bonne harmonie qui doit exister entre les ouvriers d'une même profession* ». Le premier jeudi du mois de janvier, « *une assemblée générale des maîtres et des ouvriers* [doit] *entendre les rapports des syndics sur l'état de l'industrie des charpentiers. Les syndics se réuniront les premiers jeudis de chaque mois et pourront à la majorité de quatre voix contre deux prononcer la peine de réprimande simple et de la réprimande avec mise à l'ordre du jour en cas de récidive contre le contrevenant.* » ([3454]) En 1861, pour éviter les difficultés, maîtres et ouvriers ébénistes entendent fixer un tarif réglant les prix de main-d'œuvre des objets fabriqués ([3455]).

Sorte d'aristocratie intellectuelle, les typographes fondent le 17 décembre 1871 une *Chambre syndicale*. Avec quarante-cinq membres en 1880, cette dernière est d'abord une association professionnelle, et ensuite une société de secours : en cas de maladie, elle verse un salaire pendant huit à quatre-vingt-dix jours. Elle reprend même certains traits du compagnonnage : elle offre aux typographes étrangers à la ville asile et secours de route (2F à l'origine, 3F à partir de 1878). Elle a surtout pour but de faire élever les salaires, développer l'**esprit de concorde et de fraternité**, relever le niveau moral de la profession, régler à l'amiable les différends. Elle fixe aussi en accord avec les patrons les tarifs de composition ([3456]).

La lutte ouvrière reste très faible. En 1860, le but des deux ou trois réunions annuelles des deux sociétés rivales de charpentiers « *n'est que pour régler les comptes de société, non de s'occuper de grève ou de coalition* » ([3457]). Même après la suppression en 1864 des articles 414 à 416 du code pénal faisant de la cessation concertée du travail un délit, les grèves sont peu nombreuses et sont surtout le fait des ouvriers du bâtiment comme en 1876 à la suite de très nombreux accidents du travail ([3458]). Chez les imprimeurs, les salaires sont toujours fixés à l'amiable, les décisions de la chambre syndicale toujours respectées ([3459]) et « *les ouvriers* [...] *généralement bien traités par les patrons* » ([3460]).

Les vingt-deux ouvriers envoyés à l'Exposition universelle de 1878 représentent les divers corps de métiers : typographes, serruriers, tailleurs, forgerons, charpentiers, charrons, mécaniciens (notamment Ambroise Rocher). **Tous voient davantage ce qui les sépare que ce qui les unit**. Ils n'ont pas de conscience de classe. **Bons républicains, ils rejettent tout républicanisme entaché de socialisme**.

B) TRAVAIL DU CIMENT ET DE L'OCRE

À la cimenterie Zagorowski et chez les ocriers, sphère patronale et sphère ouvrière s'opposent plus nettement à Auxerre qu'à la campagne.

1) LA SPHÈRE PATRONALE

L'univers du patron est d'abord urbain. Grâce à des ressources importantes, il vit dans l'aisance ([3461]), entouré de domestiques, dans de beaux hôtels particuliers, en plein coeur d'Auxerre, près de la cathédrale, ou en bordure de l'Yonne. Il est épris d'ordre social. Voltairien ou croyant, il croit aux vertus stabilisatrices de l'Eglise et place ses filles dans des pensions religieuses comme l'Ecole Sainte-Geneviève, rue Michelet à Auxerre. Selon le cas, il se rend ou non le dimanche à la messe de la cathédrale. Sa famille, quant à elle, ne manque aucun office dominical. Tout

---

([3454]) La réprimande simple consiste en une lecture faite en assemblée générale par le plus ancien des syndics des considérations du jugement [règlement entre les maîtres et les ouvriers charpentiers de la ville d'Auxerre, acte s.s.p. daté à Auxerre du 25 novembre 1848, enregistré le 1er mars 1849 (A.D.Y., 3Q 1149)].

([3455]) Lettre au préfet datée du 17 avril 1861 (Fonds Lorrin L.63 p.184, B.M. d'Auxerre).

([3456]) Le tarif de composition de 1877 porte les mentions « *lu, adopté et signé en assemblée générale le 29 janvier 1877* » (suivent 31 signatures) et « *approuvé et signé par MM. les maîtres-imprimeurs d'Auxerre le 10 février 1877* » (suivent les signatures de G. Perriquet, A. Gallot et E. Robert) (Fonds Lorrin L.191 p.163, B.M. d'Auxerre).

([3457]) Lettre du commissaire de police d'Auxerre au préfet de l'Yonne datée du 3 juin 1860 (A.D.Y., 3M1/337).

([3458]) Maçons, tailleurs de pierre, couvreurs en mai, menuisiers en juin , charpentiers en août.

([3459]) Une seule grève a eu lieu pour obtenir le renvoi d'un apprenti pris par un patron à des conditions contraires à celles stipulées dans les tarifs. Toutefois certains ouvriers se plaignent d'être menacés de renvois, quand ils manifestent ou sont suspectés de sympathie pour des candidats hostiles à leur maison, quand ils expriment l'intention d'assister à un enterrement civil [enquête sur le travail de 1884 (A.N., C 969)].

([3460]) Rapport du préfet en 1878 (A.N., F12/46).

([3461]) Au *Comptoir des Ocres de Bourgogne*, le traitement annuel de chacun des gérants (Gustave Parquin et Georges Lechiche) est de 3 000F (acte de formation du *C.O.B.* du 16 avril 1892, enregistré à Auxerre le 25 avril 1892).

déplacement dans les rues est l'occasion pour ces dames de montrer leurs robes très amples, très ajustées jusqu'à la taille, de couleur vieux rose et toutes garnies de petites ganses noires brillantes. Les demoiselles sont conduites par leurs parents au Bal de la Préfecture. De façon générale, on cherche à marquer ses distances avec le "*petit personnel*" : on déteste la familiarité et on aime la ponctualité ([3462]).

Le patron est fier de donner du travail à ses ouvriers et de les arracher ainsi à la misère. « *Il est convaincu que les valeurs sur lesquelles repose la société individualiste et libérale doit recevoir l'adhésion de tout homme de quelque qualité.* » ([3463]) Il perçoit mal les difficultés inhérentes à la condition populaire et, appuyé sur un orgueil dépourvu d'indulgence, il est dur pour ceux qui se trouvent en position d'infériorité. Il n'éprouve pas le besoin de faire plus que ce que la loi impose. En cas d'accident, de maladie ou de vieillesse, il sait pourtant qu'ils sont démunis, voués à l'assistance médicale gratuite et à l'hôpital. Bien sûr il sait se montrer "*humain*", garde le maximum de personnes en toutes saisons, ne renvoie pas un vieil ouvrier méritant. Mais, en parfaite bonne conscience, il ne tient pas à intervenir dans une sphère qui lui est étrangère. En clair, il s'est toujours désintéressé de l'ouvrier ([3464]). En 1884, Léon Parquin estime : « *Le travail est facile, les ateliers vastes, bien aérés, les accidents extrêmement rares* » ([3465]).

2) LA SPHÈRE OUVRIÈRE

Dans le travail de l'ocre et du ciment, les opérations, surtout composées de broyage et de manutention, n'exigent pas d'aptitudes particulières, à l'exception du chauffeur (ou cuiseur). Ainsi, chez Zagorowski, pour le ciment de Vassy, les opérations de manutention reviennent plus cher que celles de transformation : 2,10F la tonne ([3466]) contre 1,87F ([3467]). Les salaires sont donc faibles : 2,40F à 2,50F par jour en 1861, un peu plus que dans une tannerie (2,25F) ou à la fabrique de colle forte (2F), mais nettement moins qu'à la fonderie ou à l'usine à gaz (3,50F) ([3468]).

Vers 1900, l'ouvrier ocrier ne touche que 0,35F à 0,40F de l'heure, soit 1 125F/an, la même chose qu'un ouvrier agricole, la moitié du salaire d'un peintre ou d'un plâtrier. Ses horaires sont légèrement différents de son homologue de la campagne. À la belle saison, il travaille chaque jour onze à douze heures, mais, du 15 novembre au 15 janvier, seulement neuf heures ([3469]). Sa femme reste au foyer, fait parfois quelques ménages pour 0,25F de l'heure, fait le blanchissage aux pièces. Si elle se livre au travail de la confection à domicile, elle gagne seulement 1,50F à 1,80F en travaillant douze heures par jour. Le couple habite généralement dans les bas quartiers de la ville, « *antiques, malsains et humides* ». Locataire de sa maison, il paie de 120 à 180F de loyer pour une maison de deux pièces, sans jardin. Il doit acheter sa nourriture à des prix élevés. L'épargne est une nécessité vitale mais ne peut être qu'exceptionnelle. « *La sécurité est le lot des plus jeunes, des plus doués, des mieux portants, des plus heureux. Les autres sont acculés à la misère, recueillis par les hospices à la fin de leur vie, s'ils n'ont pas d'enfant pour assurer leurs vieux jours.* » ([3470]) Désoeuvré en dehors de son travail, l'homme est tenté de fréquenter le cabaret, notamment le dimanche en hiver. En été, il se livre à sa grande distraction : la pêche. La fécondité est réduite, la pratique religieuse faible : les enfants vont à l'église jusqu'à la première communion ([3471]). André Thiennaut pense comme Michelle Perrot : « *La rupture du lien avec la terre, c'est la fin de l'espoir, moteur nécessaire à toute économie, la chute nécessaire dans l'enfer prolétaire, aléatoire et sans projet.* » ([3472]) On reste toutefois loin du prolétariat de la grande usine qui ailleurs occupe le devant de la scène ([3473]).

([3462]) Témoignage de Mlle Corbin, ancienne employée de la *S.O.F.*.

([3463]) Daumard (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Aubier, 1987, p.263.

([3464]) Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés A. Michalon, 1908, p.113.

([3465]) Réponse à une enquête officielle, Enquête sur le travail de 1884 (A.N., C.3373/1.

([3466]) Il faut d'abord décharger les bateaux arrivant de Cravant (0,45F), les monter au fourneau (0,51F), monter le charbon (0,06F), trier et charroyer le produit obtenu après la cuisson (0,58F), peser, rouler, mettre en magasin et livrer après envaisselage (0,50F) [dossier d'indemnisation pour la mise en chômage de l'usine du 18 août au 17 novembre 1859 (A.D.Y., 3 Sa)].

([3467]) Il faut casser les pierres après le déchargement (0,51F), les cuire (0,51F), puis broyer le tout (0,85). A Vassy, l'extraction coûte 3,77F. Ibid.

([3468]) *Statistique de la France, Résultats généraux de l'enquête 1861-1865*, Berger-Levrault, Nancy, 1873.

([3469]) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.110.

([3470]) D'après Daumard (A.), « L'évolution des structures sociales en France à l'époque de l'industrialisation (1815-1914) », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloque International tenu à Lyon les 7-10 octobre 1970, n°540, Paris CNRS, 1972, p.326. Thiennaut (A.), *opus cité*, p.125, note : « *Les rares vieillards* [...] *vont finir leurs jours à l'asile ou à l'hôpital* ».

([3471]) La plus grande partie de ce paragraphe est tiré de Thiennaut (A.), *opus cité*, p.122-126.

([3472]) Perrot (Michelle), *Les ouvriers en grève*, France 1871-1890, Mouton-Paris-La Haye, 1973, t.I, p.214.

([3473]) Id., p.96.

Comme à la campagne, la main-d'œuvre reste docile. Peu après sa création, quelques ouvriers tentent de s'inscrire à la Bourse du Travail au *Syndicat des Professions et des Industries diverses*, pépinière de nombreux syndicats pour l'avenir. Ils doivent vite y renoncer. Aucune cessation concertée du travail ne se produit : vers 1908, une tentative, motivée par une augmentation de salaire, ne donne aucun résultat ([3474]).

C) LES PETITS MÉCANICIENS

Vers 1880, chez le brasseur Mayerhoeffer, les neuf personnes sont payées au mois : le contremaître gagne deux fois plus que les simples ouvriers et la femme est moins payée que les hommes ([3475]). Mais c'est chez les mécaniciens que l'étude mérite surtout d'être conduite.

1) LE MAÎTRE

Jusqu'en 1885, **Guilliet** reste un maître parmi ses compagnons, travaille avec eux de façon permanente, a l'oeil à tout, même si le procès de production n'est pas complètement transparent. Il croit aux vertus du travail et à la légitimité de l'argent gagné à la sueur de son front. Il travaille dur, paie de sa personne. En 1876, il perd les quatre phalanges des doigts de la main droite qui lui restent en essayant sa machine aspirante et foulante pour le déchargement des grains ([3476]). Dès l'âge de douze ans, ses deux fils aînés quittent l'école et se mettent à travailler comme les adultes. Quand Joseph veut entreprendre des études d'ingénieur, il commence par s'y opposer ([3477]). Par la suite, il se montre moins sévère quand Georges prend la même voie. Il s'engage dans le patronage Saint-Joseph (ancien nom de l'*A.J.A.* !) et partage les conceptions de l'abbé Deschamps ([3478]), adepte du catholicisme social. « *Il est écouté parce qu'on le sait compétent et juste. Il est obéi parce qu'il inspire confiance et qu'il sème le bonheur.* » ([3479])

2) LES COMPAGNONS

Pour les ouvriers, la situation n'est guère différente. En octobre 1878, Ambroise Rocher, tourneur sur métaux chez Guilliet, est le seul ouvrier d'usine (et encore !, Guilliet n'a alors qu'une trentaine d'ouvriers) à faire partie de la délégation ouvrière auxerroise à l'Exposition Universelle ([3480]). La durée de travail est longue : 12 à 13 heures par jour (de 6 à 19 heures). Comme tous les autres, son salaire est faible. Il ne jouit d'aucune protection sociale. Comme les engrenages des machines qu'il utilise ne sont pas recouverts, il risque chaque jour de se faire happer les doigts, la main, le bras, voire les cheveux. Si cela lui arrive, il sait qu'il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même : l'accident du travail est toujours de la faute de l'ouvrier. En cas de maladie, il en serait réduit à faire appel à la compréhension de son patron. En cas de mésentente, il lui resterait à s'adresser aux organisations de charité. Ses loisirs sont réduits. Il n'a guère le

---

([3474]) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.129.

([3475]) Georges Reimbolt (130F/mois), Bernard Wogelson (60F), Charles Pelbert (55F), Ernest Rousset (50F), Ernest Rousset (50F), Emile Gagnier (60F), Louis Moreau (55F), Emile et Aline Loiseau (75F) [inventaire (Me Girard, 20 décembre 1879)].

([3476]) Lechat (Adrien), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, Typographie et lithographie G. Rouillé, 1885, p.20.

([3477]) « Mort de Joseph Guilliet », Notice nécrologique, *Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves des écoles nationales des Arts-et-Métiers*, Février 1932.

([3478]) L'abbé Deschamps, directeur du patronage, le qualifie de « *vénérable patriarche* » et de « *chrétien d'un autre âge qui comprenait si bien notre œuvre de jeunesse et qui s'est montré si généreux envers elle* » [toast, *Noces d'argent du patronage Saint-Joseph, 1887-1912*, fête du 30 juin 1912, p.29]. Guilliet a mis à la disposition du patronage les ateliers restés vides après le transfert de l'usine rue Vaulabelle. Il figure dans la liste des bienfaiteurs (p.6) et a droit à sa photo (p.13). L'aide de l'entreprise se maintient longtemps par la suite. L'abbé Deschamps rappelle en s'adressant à l'archevêque de Sens-évêque d'Auxerre : « *Georges Guilliet* [...] *aurait été à cette table, à côté de vous, Monseigneur*. [...] *Nous n'avons pu témoigner notre reconnaissance qu'en assistant en une délégation impressionnante à la grandiose cérémonie de ses obsèques* » [toast porté à l'occasion de ses noces d'argent (patronage Saint-Joseph, 12,13 et 14 juillet 1925)]. Par la suite, Robert Guilliet, son petit-fils, puis Jean Commergnat, son arrière-petit-fils, aident l'abbé Deschamps à construire le cinéma théâtre « *Le Familia* » et le terrain de football de l'*A.J.A.*

([3479]) « *La tête dirige, les membres obéissent. Mais il doit toujours y avoir un lien d'autorité bienveillante qui suppose d'une part l'idée de justice et d'autre part la reconnaissance effective. A l'usine, l'ouvrier n'est pas une machine ; c'est l'associé au travail commun et au succès commun ; c'est l'artisan docile parce qu'il se sent compris et aimé. Le chef est vraiment chef, sans autocratisme ou anonymat irresponsables* » [discours de Mgr Deschamps au centenaire de l'entreprise Guilliet (A.D.Y., 48 J et *La Liberté de l'Yonne* du 25 avril 1948)].

([3480]) Dossier sur les expositions (A.M. d'Auxerre).

temps de flâner en ville ni d'aller au théâtre. Il passe son dimanche à cultiver deux petits bouts de vigne, qu'il a acquis avec ses économies. La plupart restent très longtemps dans la même Maison ([3481]).

Le contrôle est strict. Dans l'atelier, l'atmosphère est au travail. Rocher est fier de sa spécialité, fruit d'une longue expérience acquise sur le tas au cours des quatorze années qu'il a passées à son contact. Fils d'un cordonnier analphabète de Mailly-le-Château, il s'est fait tout seul. Il croit appartenir à une élite et est heureux d'exercer un métier qu'il juge valorisant. Capable de maîtriser des techniques assez complexes, il détient une véritable culture. Rédigé pour l'administration et le conseil général, son « *mémoire, bien présenté, bien écrit, semblerait avoir pour auteur un véritable ingénieur civil* » ([3482]).

Excellent homme et bon **républicain** ([3483]), il a confiance en l'homme s'il est éclairé. **Rationaliste**, il croit en la force de l'esprit humain. **Anticlérical**, il lutte contre un ordre transcendant, une vérité révélée. **Individualiste**, il pense que l'éducation morale et les progrès matériels de chacun entraînent l'amélioration progressive de la société. L'enseignement doit suffire à la libération intellectuelle et à la promotion sociale. Seul ouvrier d'usine au conseil municipal en 1884, il est secondé quelques années par un certain Léger, qui prône lui-aussi « *l'esprit de collaboration avec ceux pour qui il travaille* ». Ses colistiers sont tous de petits bourgeois, avocats ou avoués, vignerons, négociants, petits industriels ([3484]), artisans, commerçants, employés, médecins ([3485]).

Avec l'instauration définitive de la République en 1879, la grande bourgeoisie cède le pouvoir politique à cette **petite bourgeoisie hostile au capitalisme des grandes unités** et défendant les formes précapitalistes de l'artisanat, du petit commerce, de la petite agriculture, de la petite entreprise familiale. En l'aidant à s'élever dans la hiérarchie sociale, elle considère Rocher comme le prototype du bon ouvrier, celui qui a été capable de réussir son intégration. Pour lui aussi, **l'émancipation ouvrière passe par le développement de l'artisanat**. Lui-même installe un atelier de tourneur-mécanicien doté d'une fonderie de cuivre et de bronze. Il y répare toutes les pièces mécaniques et fabrique robinets, plaques de voiture, douilles.... Ses deux fils font leurs premières armes chez Guilliet. Plus tard, l'aîné installe un garage ([3486]) ; le cadet reste fondeur et oriente ses activités vers le machinisme agricole, allant jusqu'à employer une dizaine de personnes ([3487]).

Même lorsque les effectifs augmentent, l'atmosphère de travail ne change pas. Il en est ainsi chez Piat & Fougerol : en 1901, l'entreprise emploie 8 personnes dans les bureaux et 120 à la production (24 à la fonderie, 96 dans les ateliers de mécanique) ([3488]). Le salaire moyen mensuel est de 79,50F. Les cinq contremaîtres touchent 200F, les jeunes apprentis moins de 25F. Les sommes sont payées à la quinzaine pour les ouvriers, au mois pour les employés et les contremaîtres. Fougerol perçoit quant à lui 500F ([3489]).

([3481]) En 1892, Rocher est chez Guilliet depuis vingt-huit ans ; en 1900, le contremaître, un certain Marchais, est dans l'entreprise depuis trente-deux ans.

([3482]) Avis de la commission chargée de donner un avis pour l'obtention du prix de la municipalité d'Auxerre [dossier sur les expositions (A.M. d'Auxerre)].

([3483]) Expression employée par *L'Yonne* pour son enterrement (civil bien sûr) : « *Une nombreuse assistance suivait le convoi. La fanfare auxerroise avait pris la tête du cortège et joué des morceaux funèbres sur le parcours et au cimetière* » (24 mai 1899).

([3484]) Sur la liste *républicaine démocratique* « *formée en dehors de tout esprit de coterie* » (*La Constitution* du 3 mai 1884) figurent Piat, fondeur, Léon Lechiche et Jouannin (ce dernier soutenu par *L'Yonne*), fabricants d'ocres.

([3485]) Ce n'est pas un hasard si la municipalité d'Auxerre, dirigée par ces républicains "*éclairés*" est la première du département à avoir répondu à l'invitation de nommer des délégations ouvrières pour visiter l'Exposition universelle de 1878 et remis une somme de 1 500F à la commission nommée à cet effet [dossier sur les Expositions universelles (A.D.Y., 3M3/30)].

([3486]) Installé rue du Temple et rue du Saulce, Henri Rocher est l'un des premiers à introduire à Auxerre l'automobile.

([3487]) Installé rue Bourneil, Emile Rocher (1872-1948) fabrique des machines (chariots pour moteur, scies à bûches...), vend du matériel agricole de grandes marques (réparation et pièces de rechange) et fait des travaux pour les Ponts-et-Chaussées (réparation d'écluses).

([3488]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol. Chez Crépain, une somme de 1 357F figure au passif pour salaire de 59 ouvriers employés du 8 janvier au 24 janvier [inventaire (Me Simoneau, 10 février 1908)].

([3489]) En un an il touche à ce titre 6 000F, auxquels s'ajoutent 7 500F pour les intérêts du capital et sa part dans les bénéfices.

Répartition des effectifs d'atelier selon le salaire
chez Piat & Fougerol en avril 1901

	Nombre	Somme (en francs)
> 200F	5	1 044,30
150-200F	6	966,00
125-150F	8	1 085,70
100-125F	16	1 700,40
75-100F	18	1 538,55
50-75F	36	2 321,60
25-50F	15	656,35
< 25F	16	223,07
Total	120	9 535,97

Source : livres de comptabilité de Piat & Fougerol

À la fin de l'année, étrennes et gratifications s'élèvent en tout à 4 540F, soit à la moitié de la masse salariale mensuelle. Au décès d'un ouvrier, une collecte est organisée. L'entreprise verse son obole ([3490]) et cotise à la *Société philanthropique des ouvriers d'Auxerre contre les accidents du travail* et à la *Société de secours mutuel des cantonniers* ([3491]).

D) LES CHANGEMENTS DU TOURNANT DU SIÈCLE

Les changements des conditions de travail viennent d'abord de la législation sur le travail des enfants (10 mai 1874, 2 novembre 1894), l'abolition du livret (2 juillet 1890), l'hygiène dans les établissements industriels (12 juin 1893 et 11 juillet 1903), les accidents du travail (9 avril 1898) (la responsabilité de l'employeur peut être engagée), la réorganisation des retraites ouvrières (5 avril 1910). Les centres d'intérêt du public changent aussi : au concours régional de 1893, peu après l'Exposition universelle de Paris, on réunit pour la première fois « *tout ce qu'il convient d'étudier parmi les moyens proposés pour améliorer les conditions de la vie humaine aussi bien au physique qu'au moral* » ([3492]).

Mais ils se produisent aussi chez Guilliet du fait de l'augmentation considérable des effectifs (760 ouvriers d'ateliers en 1914).

1) LA "*MILITARISATION*" DU TRAVAIL CHEZ GUILLIET

À partir de l'installation dans les nouveaux locaux du boulevard Vaulabelle, l'organisation artisanale est dépassée. Le travail est soumis dans son exécution à un contrôle beaucoup plus strict (notamment des horaires et des absences) et dans sa définition à des normes beaucoup plus précises. **L'usine devient** un lieu de rassemblement, protégé, enclos, et **une école de discipline** (cf. document 138). Les relations sociales changent de nature. Les ouvriers ne côtoient plus leur patron dans les ateliers. Responsables des outils, de la matière, ils sont placés directement par groupe de dix sous la responsabilité d'un chef d'équipe choisi en fonction de ses compétences professionnelles et en qui on doit avoir confiance. Ces derniers sont eux-mêmes dirigés par des contremaîtres. Au sommet de la hiérarchie se trouvent "*Monsieur Paul*" et son fils, "*Monsieur Jean*". Il ne semble pas que la discipline s'applique hors du travail (ville, maison, hygiène, famille).

([3490]) Livres de comptabilité Piat & Fougerol.

([3491]) Id.

([3492]) Les titres suivants ont été retenus : I) Travail : préparation, apprentissage, associations coopératives de production, syndicats professionnels, conseils de prud'hommes... ; II) Prévoyance : caisse d'épargne, livrets et caisse de retraites ; III) Hygiène sociale ; IV) Mouvements sociaux : démographie, monographie de familles et de communes, statistiques générales. Ce XIe groupe est jugé « *le plus intéressant* » [Monceaux (Henri), « L'exposition d'Auxerre », *A.Y.*, 1894, p.373-386, en particulier p.382].

Répartition du revenu moyen annuel des ouvriers Guilliet
au 1er janvier 1914 (Estimations)

Métiers	Effectifs	Fixe	Boni	Total
Ajusteurs	186	1 305	392	1 697
Tourneurs	146	1 276	383	1 659
Machinistes	181	1 015	305	1 320
Manœuvres	113	956	287	1 243
Bâtiment*	25	1 189	357	1 546
Forgeron	24	1 189	357	1 546
Autres	40	1 131	339	1 470
Maçons-terrassiers	42	1 189		
Total/moyenne	759	1 155	323	1 478

* Maçons et terrassiers exclus. Source : Registres du personnel (A.D.Y., 48J).

Pour motiver son personnel, l'entreprise l'intéresse aux bénéfices. En 1912, le "boni", représente 4% du bénéfice et 24% du salaire et en 1914 respectivement 5% et 30% ([3493]). La hiérarchie des salaires est assez faible : en moyenne, un manœuvre ne gagne que 27% de moins qu'un ajusteur. Mais dans chaque catégorie, l'éventail est plus large : le salaire horaire d'un ajusteur varie de 0,30 à 0,60F. Pour les manœuvres, l'écart est très faible : entre 0,30 et 0,35F ([3494]). La promotion individuelle est largement à la discrétion du chef d'équipe. Un ouvrier travailleur et volontaire a de sérieux espoirs de promotion.

2) LA RÉACTION OUVRIÈRE

Compte-tenu des conditions politiques locales, la réaction ouvrière se traduit-elle par la lutte syndicale ? ou uniquement par des comportements individuels ?

a) Les conditions politiques locales

Dans une société largement déchristianisée de vignerons et de petits propriétaires terriens, l'idéal républicain s'impose avec force. La question politique l'emporte largement sur la question sociale. En mai 1888, la liste radicale sur laquelle figure Ambroise Rocher défend une « *politique radicale de la marche en avant* » et des réformes démocratiques. Les propositions de réformes sociales sont très floues ([3495]). Le mot "*socialiste*" fait encore l'effet d'un épouvantail ([3496]). En 1892, le reclassement politique se poursuit. Certains radicaux quittent Gallot et se présentent sur une liste d'*Union démocratique* avec Georges Lechiche. Les autres (dont Rocher) proposent une liste « *radicale ouvrière* » ([3497]) aux propositions sociales ([3498]) plus précises : répartition des impôts proportionnelle aux ressources de chaque citoyen, création d'un Conseil de prud'hommes, clauses fixant un salaire minimal. Mais, sans doute pour ne pas effrayer les

([3493]) *Le Travailleur Socialiste de l'Yonne* du 12 octobre 1912 et du 14 février 1914.

([3494]) Registres du personnel (A.D.J., 48J).

([3495]) Rocher figure sur la liste républicaine radicale avec le petit patron Amédée Brette et l'avocat Savatier-Laroche. Elle s'oppose aux « *opportunistes intraitables, cléricaux avérés...* » dont la politique est « *stationnaire, antiréformiste, antidémocratique* » (*L'Yonne* du 1er mai 1888). Certains de ses membres sont jugés « *sectaires intransigeants* » par la liste indépendante sur laquelle figure Fougerol et Germain Guilliet (*La Constitution* du 6 mai 1888). Rocher obtient 1 797 voix, Fougerol 392 et Germain Guilliet 310.

([3496]) « *Il y a dix ans, le mot socialiste faisait l'effet d'un épouvantail auprès des populations pourtant si républicaines de nos campagnes* » (*Le T.S.Y.* du 7 avril 1900).

([3497]) Elle compte quatre ouvriers (un charpentier de marine, un plâtrier, un peintre, un tonnelier).

([3498]) La grande affaire de la liste est ailleurs : « *Les prochaines élections* [...] *seront plus que jamais des élections anticléricales* » en vue de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (*L'Yonne* du 23 avril 1892).

petits patrons, le thème de la responsabilité patronale en cas d'accident n'est pas repris ([3499]). La liste est battue ([3500]). En mai 1896, elle se baptise liste de « *militants du parti d'avant-garde* » et désignée « *par les vignerons, les ouvriers, les petits employés, les petits commerçants et industriels, par cette masse d'humbles travailleurs qui gémissent sous le poids des inégalités sociales* » ([3501]). Son programme propose, outre la suppression du traitement de l'aumônier du collège, l'accession de tous les enfants studieux aux bourses d'externat. Elle met en déroute le « *parti opportuno-réactionnaire* » et « *la réaction cléricale* » ([3502]).

Petit à petit émerge le mouvement socialiste, dont le premier groupe est créé à Auxerre en 1899 ([3503]). Une des personnalités les plus fortes est Zéphirin Camélinat, ancien communard, candidat aux élections en 1902 et 1906. Dès 1902, il réclame le droit au travail et celui à la retraite. La faiblesse du milieu ouvrier donne à son recrutement un type traditionnel, identique à celui de la clientèle radicale, c'est-à-dire les catégories moyennes : employés de commerce, artisans, maçons, petits patrons, agriculteurs, propriétaires âgés ([3504]). Un groupe de typographes de la place Saint-Amâtre ([3505]) entendent « *rompre avec cette frange avancée de la bourgeoisie toujours suspecte d'électoralisme au nom d'une pureté révolutionnaire proprement ouvrière* » ([3506]). Les progrès électoraux enregistrés par les candidats socialistes dans l'Auxerrois de 1902 à 1914 ([3507]) ne sont pas leur fait ([3508]) : ils sont plus forts dans les cantons du sud (Saint-Sauveur, Coulanges-la-Vineuse, Courson, Coulanges-sur-Yonne) qu'à Auxerre et dans les cantons au nord de l'Yonne, ce qui laisse à penser que pour les petits paysans le socialisme est surtout « *une espèce de radicalisme plus accentué, plus énergique* » ([3509]).

b) La lutte syndicale

La loi Waldeck-Rousseau de 1884 autorise la constitution des syndicats et celle des associations professionnelles. L'ouvrier auxerrois est peu enclin à y adhérer et à faire grève.

L'Eglise catholique est très largement coupée du monde ouvrier. Quand en 1879 les fondateurs d'un cercle catholique d'ouvriers lancent un appel, aucun ouvrier n'y répond ([3510]). Inquiète, la hiérarchie pousse à la fondation en 1887 du patronage Saint-Joseph, dont l'objectif est la regénération paroissiale par l'action coopérative, voire même syndicale ([3511]). Les résultats immédiats dans le monde ouvrier sont limités.

Les réactions ouvrières continuent à être spontanées, comme en 1892, chez Guilliet. À la suite d'un retard de quelques minutes provoqué par une fausse manœuvre dans la mise d'une courroie, le chef d'équipe décide de

---

([3499]) Un groupe d'ouvriers auxerrois (sans doute au service de la liste adverse) proteste : « *On vous trompe*. [...] *M. Gallot n'est pas un ami pour vous* [...] *Ne vous faites pas les complices de cet exploiteur* » (*L'Indépendant auxerrois* du 30 avril 1892).

([3500]) « *Le suffrage universel est enfin sorti de sa somnolence. Il* [..] *a secoué le joug que faisait peser sur lui la bande d'intrigants incapables au service d'une boutique. Il a tenu surtout à montrer qu'il en avait assez de cette tutelle abjecte sous laquelle il était tombé depuis vingt ans, de ce syndicat politico-commercial, dont Gallot est le chef* » [*L'indépendant auxerrois* du 3 mai 1892].

([3501]) *L'Yonne* du 24 avril 1896.

([3502]) *L'Yonne* du 4 mai 1896.

([3503]) *Le T.S.Y.* du 21 avril 1900. La *Fédération des travailleurs socialistes de l'Yonne* a été créée en 1890. Auxerre est en retard sur Sens, où le premier groupe date de 1892 [Boursin (Claude), *Les courants socialistes dans le département de l'Yonne de 1900 à 1914*, Mémoire DES, Dijon, 1974, p.13 et 30].

([3504]) Sur les vingt dirigeants, on compte 6 professeurs ou enseignants, 2 médecins, 1 dentiste, 1 orthopédiste, 1 pharmacien, 3 ingénieurs, 1 clerc de notaire, 1 publiciste, 1 libraire, 1 cafetier, et peu d'ouvriers : 1 chauffeur au P.L.M., 1 ouvrier menuisier, aucun d'usine ! [Boursin (C.), *opus cité*].

([3505]) En mai 1911, Canque, Chegne, de Monte et Gratz sont à l'origine d'une scission dans le mouvement socialiste : ils fondent la *Fédération révolutionnaire* dont le secrétaire, Achille Robin, est mouleur, et le trésorier, Chevreuil, sabotier. Ils croient à la coopération : « *Qu'est-ce que la coopération sinon un rudiment du collectivisme ? Le collectivisme n'est pas autre chose que la coopérative des coopératives* » (*Le T.S.Y.* du 24 juin 1911). Dans cet esprit, ils créent aussi l'imprimerie ouvrière *L'universelle*.

([3506]) Boursin (C.), *opus cité*, p.32.

([3507]) Dans l'arrondissement d'Auxerre : 7 633 voix en 1902, 9 702 en 1914.

([3508]) En 1914, le secrétaire de la Bourse du travail d'Auxerre fait voter un mot d'ordre d'abstention aux deux scrutins des élections [rapport du commissariat spécial, 13 mars 1914 (A.D.Y., 2M1/247)]. Voir Boursin (C.), *opus cité*, p.85.

([3509]) Id., p.99.

([3510]) L'échec de cette tentative semble être dû en partie à l'attitude réticente de la préfecture et à l'hostilité de la municipalité. Ibid.

([3511]) « *L'Eglise catholique se concrétise non seulement dans sa hiérarchie, mais encore dans ses œuvres liturgiques et sociales, dans ses confréries et ses patronages, dans ses associations et ses congrès.* [...] *Notre cher patronage Saint-Joseph n'est autre chose qu'une de ses œuvres* » [discours de l'abbé Tissier, *Noces d'argent du patronage Saint-Joseph, 1887-1912*, fête du 30 juin 1912, p.10].

retarder le départ du soir à 19 heures. La plupart des ouvriers décident de quitter à l'heure habituelle leur atelier (18 heures) et sont, de ce fait, menacés quotidiennement de renvoi. « *Rancune gardée par lui à un des nôtres équivaut à un départ forcé ou à un renvoi* ». Quarante d'entre eux écrivent alors à MM. Guilliet, dans laquelle on peut lire : « *Etant solidaires l'un pour l'autre, nous regrettons qu'une injustice fut commise, entraînant avec elle un conflit*. [...] *Nous n'avons qu'un désir. C'est de continuer les bons rapports qui ont toujours existé dans la Maison Guilliet.* » ([3512])

En 1900, un accident chez Commergnat est révélateur de la mentalité auxerroise : l'explosion de la machine à vapeur provoque la mort dans d'atroces souffrances de plusieurs ouvriers ([3513]). Le contremaître ne cesse de se lamenter : « *Mes ouvriers, mes pauvres ouvriers ! Les voir dans cet état !* [...] *Mon pauvre patron, lui si bon, qui est cloué sur son lit* ! [...] *Quelle fatalité s'est abattue sur notre maison !* » ([3514]) Un vaste mouvement de solidarité est déclenché ([3515]). Quelques esprits chagrins se manifestent dans la presse. Certains craignent que la compagnie d'assurances n'indemnise pas les victimes ou leur famille : l'heure de travail n'était pas sonnée et les ouvriers n'étaient pas à leur place. D'autres remarquent que les familles des tués sont trop faiblement indemnisées : le montant de la rente viagère est fixé à 20% du salaire annuel du mari ([3516]). D'autres enfin rappellent que, dans le passé, les victimes des accidents du travail n'ont pas bénéficié du même élan de générosité ([3517]).

La place des ouvriers d'usine s'accroît, notamment en février 1900, lors de l'élection de la commission créée pour prendre des initiatives en faveur des familles concernées par l'accident précédent ([3518]). La conscience de classe s'éveille très lentement. Dès 1894, un conseiller municipal déplore : « *Nos ouvriers sont dans l'erreur quand ils propagent les idées de suppression des patrons, la haine de l'employeur et de celui qui possède.* » ([3519]) Des grèves se produisent sporadiquement ([3520]) : en juillet 1902 chez Crépain pour retenues abusives sur salaires, en avril 1903 chez les maçons pour obtenir une réduction de la durée du travail de 12 à 10 heures par jour, en mai 1906 dans une scierie pour réclamer 11 heures au lieu de 12 ainsi qu'une augmentation de salaire, en mai 1907 chez les maçons pour obtenir le repos hebdomadaire et 5 centimes de plus de l'heure ([3521]). Le 1er décembre 1904 est fondée à Auxerre la *Bourse régionale du travail* ([3522]) et peu après un *Syndicat des cuirs et peaux*. Guilliet se dote d'une section syndicale *C.G.T.* Le lundi 7 octobre 1912, se produit un incident. Par suite d'un froid dur, un ouvrier tourneur décide de son propre chef d'allumer un

---

([3512]) Lettres adressées à la direction (archives Guilliet).

([3513]) Vingt hommes s'enfuient dans toutes les directions en poussant des cris épouvantables : « *Ils sont une dizaine qui n'ont plus de figure reconnaissable, dont les vêtements sont sales et maculés de boue et de charbon, dont le visage et les mains sont noires à épouvanter même un nègre* [...]. *Les uns ont le visage brûlé, d'autres les mains cuites. On voit des lambeaux de chair qui pendent de leurs bras et de leurs mains sanguinolentes* [...]. *M. Crépin, tourneur* [...], *a les mains entièrement privées de peau, le visage est bouilli, la langue en partie arrachée* [...]. *Il a l'intérieur de la poitrine atrocement brûlé par la vapeur. Sa langue se détache par morceaux* » [*L'Yonne* et *Le Bourguignon* du 8 au 10 octobre 1912 ; *L'Indépendant auxerrois* du 8 au 15 octobre ; *Le T.S.Y.* du 12 octobre].

([3514]) *L'Indépendant auxerrois* des 8, 9, 10, 12, 14, 19, 20, 21 février 1900.

([3515]) Dans la presse paraît un appel aux ouvriers auxerrois ainsi rédigé : « *Camarades. En présence de l'épouvantable accident* [...], *il incombe d'importants devoirs à la classe ouvrière tout entière. Il faut que les travailleurs, sans exception, apportent leur obole* [...]. *Aussi est-il de notre devoir de tendre fraternellement la main à toutes ces victimes de l'impitoyable lutte soutenue journellement pour l'existence* [...]. *Salutations fraternelles. Un groupe d'ouvriers auxerrois.* » Le ton est loin d'être polémique.

([3516]) Alors que Crépin touchait 6F par jour de travail, soit quelque 1 800F par an, sa veuve n'a droit qu'à 360F. Il est vrai que M. Crépin, malade, avait chômé avant l'accident. Les femmes des autres victimes décédées touchent plus. Ainsi, avec ses deux enfants, l'une d'elles, Mme Billebaut, touche 700F par an.

([3517]) Un certain Pribille, petit patron, est alité depuis que, vers 1895, il s'est brisé les reins lors de la construction du lycée de jeunes filles. Seize mois auparavant, dans une savonnerie de la ville, un certain Caillat est mort en tombant dans une cuve pleine d'huile en ébullition. Sa veuve a intenté un procès contre les patrons : le tribunal civil d'Auxerre a condamné ces derniers à lui verser, à titre de dommages et intérêts 6 000F pour elle et 2 000F pour sa fille. Le procès a été porté en appel. En attendant, la veuve travaille jour et nuit pour subsister.

([3518]) La commission issue de la réunion du 11 février à l'initiative de deux ouvriers typographes comprend deux *Commergnat*, deux *Guilliet*, deux *Piat & Fougerol*, deux des ateliers de sciage de Preuilly, un charpentier de marine, un tailleur, un typographe, un tapissier, un peintre. Un grand mouvement de sympathie s'organise . Près de 6 000F sont rassemblés sous diverses formes : collectes dans la plupart des ateliers de la ville, souscriptions envoyées aux journaux, secours alloués par le Ministère de l'Intérieur, la ville d'Auxerre, la Caisse d'épargne. On parle d'organiser une grande fête vocale et instrumentale avec le concours de toutes les sociétés musicales et de tous les artistes amateurs de la ville. Samedi 17 février, au bal du comité auxerrois de l'*Union des Femmes de France*, deux cents personnes viennent danser dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de l'Epée.

([3519]) Rapport de Morisset, conseiller municipal, du 17 mai 1894 [délibérations du conseil municipal d'Auxerre (A.M. d'Auxerre)].

([3520]) Boursin (C.), *opus cité*.

([3521]) *L'Yonne* des 4 juillet 1902, 16 avril 1903, 7 mai 1906, 3 mai 1907.

([3522]) *L'Yonne* du 21 février 1905.

brasero. Après un incident avec son chef d'équipe, il est mis à la porte. Un grève est décidée, suivie par une centaine de travailleurs. La réunion à la Bourse du travail donne un spectacle lamentable, preuve que les pratiques individuelles perdurent : « *Au lieu de s'unir étroitement contre leurs oppresseurs* », les ouvriers se livrent à des « *attaques écoeurantes* ». La formation politique de ces grévistes est sans doute très sommaire. Les militants syndicaux ont du mal à canaliser le mouvement. Lors d'une entrevue, MM. Guilliet affirment à la délégation vouloir « *rester maîtres dans leur maison* » et refusent la réintégration de l'ouvrier licencié et le renvoi du chef d'équipe ([3523]). Après le conflit, le journal *L'Yonne*, républicain anticlérical, se réjouit de ce que « *grâce à l'esprit de conciliation* [..] *et à la sagesse des ouvriers* », le calme et le travail ait repris et parle du « *beau geste par lequel MM. Guilliet ont à coeur de conserver la sympathie de leur personnel* » ([3524]). Trois mois plus tard, le 1er décembre 1912 est néanmoins créée l'*Union des syndicats de l'Yonne* ([3525]). Auxerre ne compte que 350 syndiqués ([3526]), dont une cinquantaine chez Guilliet ([3527]). Les revendications continuent de porter sur la retraite ouvrière, que certains jeunes militants appellent la « *retraite des morts* » ([3528]).

c) Les attitudes de refus

Les attitudes de refus se manifestent envers les chefs d'équipe et par une extrême mobilité.

- l'attitude envers les chefs d'équipe

Les relations entre chef d'équipe et ouvriers sont très variées. En général, elles sont bonnes. Celui qui veut monter dans la hiérarchie cherche à montrer ce dont il est capable. Pour beaucoup, l'entreprise peut offrir une promotion sociale. Tel ajusteur gagne 40 centimes de l'heure, tel autre 60 centimes ([3529]).

Parfois ces relations sont mauvaises. Certains ouvriers sont "*remerciés*" avec comme motifs : « *dissentiments avec son chef d'équipe* », « *propos insolents avec son chef d'équipe* », « *exalté, réfractaire aux observations* », « *n'admet aucune remontrance* », voire « *a frappé son chef d'équipe* ». Il est vraisemblable qu'un "*petit chef*" voulant se débarrasser d'un individu ne doit pas hésiter à le pousser à la faute ([3530]).

Le *Travailleur Socialiste de l'Yonne* traite ces chefs de "*gardes-chiourme*" et de "*mouchards*" ([3531]). La répression semble toutefois assez faible : en 1912 et 1913, une trentaine d'ouvriers ont été mis à la porte sur 390 : 13 pour ivrognerie, 2 parce qu'ils ont été surpris à dormir dans l'usine, 4 ou 5 pour leur comportement à l'égard de leur chef... ([3532]).

Par ailleurs, dans leurs annotations, les chefs mentionnent parfois : « *Ne jamais le reprendre* ». Les motifs invoqués sont aussi très variés : politiques, en ce qui concerne les trois meneurs du mouvement de grève (« *tête brûlée* », « *cerveau détraqué* »), physiologiques (« *myope* », « *infirme* », « *trop âgé* ») ; compétence (« *à peu près nul* »), moralité (« *genre apache* », « *a des allures de souteneur* », « *repris de justice* »)... ([3533]).

- une extrême mobilité

L'état d'esprit change. **L'absentéisme est assez fréquent**. Pour un effectif d'atelier de 760 personnes au 1er janvier 1914, 400 ont quitté l'usine dans les deux années précédentes. Beaucoup ne restent que quelques semaines, voire moins ([3534]). Cette rotation est beaucoup plus forte pour les manœuvres et les ouvriers du bâtiment que pour les

---

([3523]) *L'Yonne* du 8 au 12 octobre 1912, *L'Indépendant auxerrois* du 8 au 15 octobre 1912, *Le T.S.Y.* du 12 octobre 1912, *Le Bourguignon* du 8 au 10 octobre 1912.

([3524]) *L'Yonne* du 12 octobre 1912.

([3525]) *Le T.S.Y.* du 7 décembre 1912.

([3526]) Rapport du commissaire spécial d'Auxerre (A.D.Y., M1/244).

([3527]) *Le T.S.Y.* du 12 octobre 1912. Adrien Langumier m'a confirmé ces chiffres [Guillaume (Jean-Charles), « Adrien Langumier, un militant révolutionnaire dans l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.120 (1988), p. 149-158)].

([3528]) Témoignage d'Adrien Langumier.

([3529]) Registres du personnel (A.D.J., 48J).

([3530]) Ibid.

([3531]) *Le T.S.Y.* du 14 février 1914.

([3532]) Registres du personnel (A.D.J., 48J).

([3533]) Ibid.

([3534]) Ibid.

ajusteurs et surtout que les tourneurs. Moins d'un ouvrier sur cinq a plus de 10 ans d'ancienneté. Les raisons de ces départs volontaires sont multiples ([3535]) :

- quelques-uns partent effectuer leur service militaire.
- certains avouent ne pas s'adapter au travail industriel : l'un ne supporte pas le bruit, un autre trouve le travail trop pénible, un autre estime être trop tenu...
- d'autres invoquent des raisons personnelles : une femme qui se conduit mal, une mère gravement malade...
- beaucoup partent pour gagner plus, notamment à Paris, ou pour trouver une "*place*" : ville, P.L.M., Garde Républicaine...

Mais il faut attendre la fin de la guerre pour que Georges Guilliet réponde à la vague de grèves par une politique sociale assez avancée pour l'époque : coopérative de distribution, jardins ouvriers (300 m2 de terrains labourés, hersés et fumés en temps voulu mis gratuitement à la disposition de chaque ouvrier qui en fait la demande), caisse de secours (maladie), retraite, fanfare... Ce **paternalisme** ne vise pas seulement à maintenir le contrôle absolu du patronat sur ses ouvriers par crainte des effets sociaux que peut entraîner la naissance de grandes concentrations ouvrières. Il tente aussi de rompre avec l'anonymat de la grande usine, de minimiser les coûts sociaux, en permettant, en cas de conflit, de court-circuiter les lourdes hiérarchies qui se sont interposées entre salariés et chefs d'entreprise. Il traduit surtout le souci de fidéliser une main-d'œuvre qualifiée dont le recrutement est de plus en plus difficile. En matière de gestion des « *ressources humaines* », Georges Guilliet reste fidèle à la notion de famille élargie, théoriquement étendue ici à l'ensemble du personnel ([3536]).

([3535]) Ibid.

([3536]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.149.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Si les privilèges attachés à la manufacture de Seignelay disparaissent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les pratiques artisanales persistent jusqu'à la fin de notre période. La proto-industrialisation échoue très tôt dans le textile, tant dans le travail du coton que dans celui de la laine, mais se développe d'une façon originale dans le travail de l'ocre, qui s'effectue dans le cadre de la pluri-activité et multiplie les liens entre marchands et fournisseurs de matières premières. Le processus reste toutefois limité, car la région a pour mission de fournir à la sphère parisienne des produits agricoles (viticoles surtout) et qu'Auxerre n'a pas l'envergure suffisante pour coordonner l'ensemble de la structure régionale. À la campagne, les journées de travail restent longues et les salaires bas, mais ce monde semble bien équilibré et l'enracinement fort. À la ville, gardant une forte empreinte rurale, la main-d'œuvre reste docile. Au tournant du siècle, la militarisation du travail chez Guilliet entraîne une timide réaction, qui se manifeste davantage par des attitudes individuelles de refus que par des grèves massives.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Très tôt ouvert aux échanges, **l'Auxerrois profite de la proximité du pôle parisien** qui draine les hommes et les marchandises. Précoce, l'émigration réduit la tension démographique et rend inutile toute implantation d'ateliers employant une main-d'œuvre nombreuse. La fréquence des échanges stimule l'initiative individuelle et le dynamisme social. Les contacts au-delà du simple cadre local sont favorisés par des réseaux de relations patiemment tissés depuis longtemps. La vente à des prix rémunérateurs de produits primaires ou faiblement transformés permet à une poignée de petits marchands de bâtir des patrimoines confortables (entre 5 000# et 10 000#). La logique commerciale les pousse parfois à entrer dans la production. Comme chez un marchand médiéval, l'habitude se prend vite de vendre de tout, de s'engager dès qu'une opportunité se présente, mais aussi de se retirer dès que l'activité devient moins rémunératrice et que les intérêts patrimoniaux sont menacés par la compétition économique.

La marge de manœuvre des entrepreneurs reste large : désireux de préserver avant tout leur indépendance, ils n'ont pas besoin de moyens de contrôle permettant l'analyse de la rotation des flux de capitaux et de marchandises et d'en retracer les stocks, car ils s'engagent peu dans la sphère industrielle et gardent souvent d'autres activités. Beaucoup ne se dotent pas d'un service commercial et se contentent de tirer tout ce qu'ils peuvent du marché sans chercher à avoir sur lui aucune maîtrise. Très légers, les investissements nécessaires au démarrage d'une activité sont assez facilement collectés dans la famille ou les relations et ceux nécessaires à l'expansion financés par autofinancement ou par appel aux structures inférieures de crédit. Systèmes techniques classique et nouveau s'interpénètrent après une lente maturation. Energie hydromécanique et vapeur, bois et métal, travail manuel et mécanique se complètent harmonieusement. Plus fréquente que la construction de bâtiments neufs, la reprise de bâtiments traditionnels facilite grandement le démarrage, puis l'expansion de l'activité. L'intensification capitalistique augmente, mais reste très faible dans ces petits ateliers très éloignés des usines du *factory system*. Malgré de bonnes liaisons avec Paris, la diffusion de l'innovation se fait lentement, car, comme dans l'agriculture, les conditions de production locales ne poussent pas au « *biais technologique* ». L'esprit inventif n'est pas absent, mais se cantonne aux rares secteurs industriels que la spécialisation géographique a accordés à la région. Malgré quelques échecs retentissants, l'ascension sociale des entrepreneurs est incontestable, surtout elle est replacée dans le long terme. Les pratiques sociales artisanales persistent au moins jusqu'à la fin de notre période. Celles de la campagne restent longtemps en symbiose avec l'agriculture. Elles se prolongent à la ville, où aucune véritable rupture ne se produit avant le début du XXe siècle, même chez Guilliet. Activité parmi d'autres, l'activité industrielle manque de continuité. La tentation du désengagement est forte. La fluidité sociale et géographique se double d'une fluidité économique.

Une telle évolution industrielle est **conforme à celle de la plupart des régions rurales** - du moins françaises et ouest-européennes. Du milieu du XVIIIe siècle aux années 1880, son expansion repose sur un modèle caractérisé par : - une technologie rudimentaire ; - une activité fortement consommatrice de main-d'œuvre ; - une faible intensité technologique ; - une propriété industrielle morcelée ; - une symbiose des activités industrielles avec le milieu rural ; - une innovation technique conforme au mythe du "*bricoleur génial*", prolongement de l'amateurisme du XVIIIe siècle ([3537]). C'est que, contrairement à l'Angleterre, rien ne pousse ici à la mise en route d'« *un processus de progrès technique cumulatif et capable de s'entretenir lui-même* » ([3538]). Aucune accumulation des facteurs de production n'atteint la masse

---

([3537]) Caron (François), *Histoire économique de la France*, XIXe siècle, A. Colin, Paris, 1981, p.40. Comme en Angleterre dans le seconde moitié du XVIIIe siècle, le progrès technique est le fait d'hommes engagés dans la production [Gille (Bertrand), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de La Pléiade, 1978, p.683].

([3538]) Crouzet (François), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1966, p.290.

critique capable de déclencher la percée technologique et une réaction en chaîne ([3539]). Bien plus, cette percée apparaît encore moins nécessaire que dans le reste de la France, car le système technique classique profite pleinement des avantages de la navigation descendante, qui rend plus proche l'énorme marché parisien, puis les marchés extérieurs plus lointains : les ocriers réussissent même un moment à dominer le marché mondial. De plus, vers 1880, ce modèle de développement est en phase avec le modèle politique "*radical*", c'est-à-dire avec le rêve d'un système d'industrialisation spécifique évitant les excès d'une concentration excessive ([3540]). Il n'a donc rien d'"*arriéré*", de "*retardé*", de "*démodé*" ([3541]).

Amorcée en 1763, rejetant le modèle anglais, **l'industrialisation est** précoce, **antérieure au *factory system***, fondée sur une nouvelle attitude rejetant l'état stationnaire "*à la Colbert*" et encourageant le progrès technique ([3542]). Ses promoteurs ont su inventer de nouveaux produits adaptés aux nouvelles modes, plutôt que de nouvelles machines ([3543]). En ce sens, ils sont partie prenante de cette voie française différente de celles des pays industriels de tête, vue non comme celle d'un pays en retard ([3544]), mais comme « *une industrialisation, régulière, progressive, dualiste, à vitesses non accélérées* » ([3545]), « *un des cas les plus précoces et les plus réussis de croissance industrielle et économique soutenue* » ([3546]), ne serait-ce que parce que la transition vers la société industrielle a été plus humaine ([3547]). Simplement, en raison de la spécialisation de la région dans la fourniture à Paris de produits bruts (en particulier vinicoles), **cette industrialisation a des méthodes de production et des produits élaborés peu diversifiés**. Dans le cadre de la croissance dualiste française, son expansion relativement rapide est restée largement extensive, évitant les changements technologiques révolutionnaires, réservant à Paris les secteurs à fort coefficient de capital et à haute technicité, mais contribuant indirectement aussi à leur expansion.

À partir de 1866-1885, la croissance industrielle se ralentit et devient de plus en plus sélective. Fragile, **l'équilibre se rompt**. « *Ce nouveau type de croissance économique* [est] *plus favorable à Paris qu'à la province, aux grandes villes qu'aux petites, au milieu urbain qu'aux campagnes ; en somme plus centralisée, à l'image du réseau des voies ferrées qui rayonnent autour de Paris et de l'appareil bancaire qui s'y développe.* » ([3548]) En effet, avec le début du rail, la zone d'approvisionnement de Paris s'élargit considérablement. Les régions périphériques cessent d'être défavorisées par les coûts de transport de leurs produits. Mieux pourvues par leurs ressources naturelles, elles remplacent l'Auxerrois dans le rôle de fournisseur de produits de base. D'autre part, à l'opposé du précédent, **un nouveau modèle de développement se met ailleurs en place** ([3549]). Il est fondé sur : - des ensembles intégrés mettant en œuvre des processus de production en continu ; - une forte intensification capitalistique ; - de grandes entreprises de taille internationale aux activités très diversifiées ; - une concentration dans des régions fortement peuplées et urbanisées ; - un lien étroit entre la science et la technique, c'est-à-dire entre les laboratoires de recherche et la recherche universitaire de très haut niveau. En étant resté fidèle à une logique d'apprentissage (pourtant médiocre depuis longtemps), qui met en valeur le rôle de l'expérience

---

([3539]) Landes (David S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p.81 (la version originale date de 1969).

([3540]) Caron (F.), *opus cité*, p.145.

([3541]) Aldrich (Robert), « Late-Comer or Early-Starter ?, New views on French Economic History », *The Journal of European Economic History*, Volume 16, n°1, printemps 1987, p. 89.

([3542]) Gille (B.), *opus cité*, p.678.

([3543]) Crouzet (F.), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, L'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*, Perrin, Paris 1985, p. 35.

([3544]) Cameron (Rondo) et Freedeman (Charles E.), « French Economic Growth », *Social Science History*, vol.7 n°1, Winter 1983, p.22.

([3545]) Bouvier (Jean), « Libres propos autour d'une démarche révisionniste », *Le capitalisme français, 19e-20e siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, sous le direction de Patrick Fridenson et André Straus, Fayard, Paris 1987, p. 17.

([3546]) Sewell Jr (William H.), *Work and Revolution in France : The Language of Labor from the Old Regime to 1848*, Cambridge, 1980, p.147, cité par Aldrich (R.), art. cité, p. 98, note 21.

([3547]) Roehl (R.), « French Industrialization : a Reconsideration », *Explorations in Economic History* 13, p.233-281, cité par Cameron (R.) et Freedeman (C.), art. cité, p.22.

([3548]) Lévêque (Pierre), « La patente, indicateur de croissance économique différentielle au XIXe siècle ? », *Entreprises et entrepreneurs, XIXe-XXe siècles, Congrès de l'Association française des Historiens Economistes*, mars 1980, p.56. Le département de la Seine concentre 20,9% de la patente française en 1844, 28,1% en 1869, 31,2% en 1881.

([3549]) Dans les années 1895-1913, la croissance industrielle française est de nouveau très rapide, et même de plus en plus rapide, et est associée à une large substitution de facteurs [Caron (F.), *opus cité*, p.117-118].

cumulative ([3550]), l'Auxerrois souffre du déclin relatif de sa métropole et est très mal armé pour résister longtemps à la concurrence des deux puissances les plus dynamiques de l'époque : l'Allemagne, qui a su adapter dès 1830 ses institutions scientifiques et universitaires aux nécessités de la recherche industrielle de pointe ([3551]), et dont le développement repose largement sur un processus d'épanouissement de filières scientifiques et techniques ([3552]) ; les Etats-Unis, où l'idéologie de la prééminence et de la supériorité de la science pure a été sauvegardée avec la plus grande fermeté ([3553]).

« *La révolution des transports fait ainsi apparaître la faiblesse fondamentale d'une croissance de type extensif et fondée trop exclusivement sur un rôle de fournisseur de produits bruts ou semi-finis.* » ([3554]) Sollicitée par un marché parisien auquel elle a longtemps un accès privilégié, l'économie auxerroise développe surtout quelques productions de base en recourant aux techniques généralement peu évoluées et reposant davantage sur l'utilisation maximum de quelques facteurs (capital foncier, matières premières, main-d'œuvre) que sur leur meilleure combinaison ([3555]). **La voie choisie porte longtemps ses fruits, mais conduit à terme à une impasse**. Elle se maintient dans l'activité ocrière jusqu'en 1966. La durée exceptionnelle de cette résistance a trois causes : les ocriers auxerrois savent conclure des ententes entre eux puis avec ceux du Vaucluse, réorganiser leur outil de production et leur structure commerciale ; la mise au point d'un oxyde artificiel de fer aux qualités comparables au produit naturel est relativement difficile ; les pigments n'occupent longtemps qu'une place marginale dans la stratégie des grands groupes chimiques, plus intéressés par la chimie organique. Leur offensive, commencée à la fin des années 1920, ne se généralise qu'à partir des années 1950. Quant aux frères Guilliet, ils réussissent à franchir le cap et à devenir les leaders mondiaux de la machine à travailler le bois en substituant le facteur capital au facteur travail et à participer à la croissance des années 1895-1913. Ils continuent toutefois à reproduire le modèle sur lequel repose la solidité de l'architecture financière et commerciale de l'entreprise familiale : c'est encore la famille élargie, qui constitue le cadre conceptuel dans lequel sont élaborés les modes de gestion ([3556]). Le développement de la firme procède de sa croissance interne et non, comme aux Etats-Unis, de fusions avec dilution du capital et nécessité de réformes managériales. Il finit par s'essouffler peu après la première guerre mondiale et par être fortement compromis après la seconde.

D'après Fernand Braudel, la division du travail à l'échelle du monde n'est pas « *un accord concerté et révisable à chaque instant entre partenaires égaux* » ([3557]). Elle s'établit progressivement comme une chaîne de subordinations qui se déterminent les unes les autres. Dans cette lutte, l'Auxerrois ne dispose pas des meilleures cartes, car « *un passé de dépendance, une fois vécu, se révèle difficile à rompre* » ([3558]). En 1750, il fait déjà partie de l'anneau des "*brillants seconds*", dans un ensemble dont le coeur - Paris -réunit - en France - tout ce qui existe de plus avancé et de plus diversifié. En raison de sa proximité et de la qualité de sa liaison par voie d'eau, il est particulièrement bien intégré à la logistique des affaires du pôle urbain. Mais ses échanges avec lui sont déjà inégaux, comparables à ceux établis entre l'Angleterre et le Portugal au temps de Ricardo : il fournit des hommes et des produits bruts et fait venir des produits élaborés ([3559]). Informations, marchandises, capitaux, crédits, hommes, ordres, lettres marchandes circulent le plus souvent au seul profit de la ville dominante. Auxerre n'est déjà plus qu'une de ces villes-relais entourant le pôle, « *associées ou complices, plus fréquemment encore asservies à leur rôle second* ». Son « *activité s'accorde à celle de la métropole* ». Son « *sacrifice, voulu ou non* » est indispensable pour permettre à la ville-monde d'atteindre et de maintenir le haut niveau de sa vie ([3560]). Mais elle reçoit aussi en retour les « *miettes du festin* ». Enrichis par le négoce qui en résulte, **les industriels de la région** orientent dès le milieu du XIXe siècle leurs capitaux mobiliers vers des placements industriels ou commerciaux situés hors du

---

([3550]) Caron (F.), « La dynamique des modèles techniques français et allemands », *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. un 20. Jahrhundert*, Internationales Kolloquium herausgegeben für das Deutsche Historische Institut Paris, von Yves Cohen und Klaus Manfrass, C.H. Beck, München 1990, p.28.

([3551]) Id., *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Perrin, Paris 1985, p.151.

([3552]) Id., « La dynamique », art. cité, p.35-36.

([3553]) Id., *Le résistible déclin*, p.152.

([3554]) Hau (Michel), *La croissance économique de la champagne de 1810 à 1969*, Paris, Editions Ophrys, 1976, p.104.

([3555]) Id., p.48.

([3556]) Henri (Daniel), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », *Les racines de l'entreprise, Revue française de gestion*, n°70, septembre-octobre 1988, p.149.

([3557]) Braudel (Fernand), « Les divisions de l'espace et du temps en Europe », *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, tome III, *Le Temps du Monde*, p.36.

([3558]) Id., p.38.

([3559]) Dans la zone à la Thünen [*Der isolierte Staat* (1826)], l'Auxerrois est dans le second et troisième cercle concentrique : les céréales, l'élevage. Id., p.26.

([3560]) Id., p.17-21.

département. Ils renoncent ainsi à satisfaire les besoins locaux ([3561]), mais **ont conscience** comme Croiset **de s'immiscer dans le coeur du Pouvoir**. Ils ont peut-être été plutôt animés par « *l'esprit de patrimoine* » que par « *la recherche de l'expansion des marchés* » ([3562]), mais n'ont-ils pas fait preuve avant tout de lucidité ? Ils font ce qu'il peuvent « *en fonction d'un écheveau de conditions et de contraintes spécifiques, de potentialités et de capacités, de dynamismes et d'inerties, fort difficiles à débrouiller* » ([3563]). Il n'y a donc pas de « *voie unique, royale, de la croissance industrielle capitaliste, qui serait modèle universel à imiter* » ([3564]). Le modèle de croissance d'où l'historien a pris l'habitude de partir mérite bien d'être critiqué : les petites entreprises ne freinent pas forcément l'évolution et permettent la généralisation du capitalisme ([3565]).

D'ailleurs jouer l'Auxerrois contre Paris n'aurait pas de sens. La spécialisation régionale des espaces est dans la logique du capitalisme. L'intégration dans la mouvance parisienne est, selon les époques, source d'un déséquilibre générateur de croissance et de développement, ou au contraire d'affaiblissement, provoquant alternativement sujets de satisfaction et de mécontentement. À quoi sert de s'opposer à l'augmentation croissante des portées limites des centres de décision ? Ne vaut-il pas mieux aider le pôle majeur à s'affirmer au détriment d'autres plus lointains ? Après 1800, Paris n'est déjà plus une économie-monde (*Weltwirtschaft*) : après Venise (XIVe-XVe siècle) et Amsterdam (2ème moitié du XVIe - 1ère moitié du XVIIIe siècle), c'est Londres qui possède l'arsenal complet de la puissance économique (contrôle de la navigation, crédit, expansion marchande et industrielle) et dispose d'une forte puissance politique contrôlant un énorme marché. À partir de 1880, le relais est pris par Berlin et New York, puis, à partir de 1970, par Tokyo. Ainsi, l'Auxerrois est à la remorque de centres de décisions extérieurs, d'abord proches - Paris - puis de plus en plus éloignés. Il perd aussi de sa cohérence : pour parler comme Roger Brunet, sa variance interne dépasse petit à petit sa variance externe ([3566]). La culture rurale - viticole notamment - lui donne longtemps l'illusion de la grandeur et surtout de son équilibre. Cette conviction était d'autant mieux enracinée qu'elle s'appuyait sur **l'idéal politique d'une démocratie de petits propriétaires**. Sur le long terme, le bilan du modèle de développement mérite d'être défendu.

([3561]) Comme l'écrit Merley (Jean), *L'industrie en Haute-Loire de la fin de la Monarchie de Juillet au début de la Troisième République*, Lyon 1972.

([3562]) Hoffmann (Stanley), *Sur la France*, Seuil, 1976, réédition de textes de 1963-1974 ; Crozier (Michel), *La société bloquée*, Seuil, 1970. « *L'échec des industries lourdes françaises dans leur effort pour se maintenir au niveau de celles de l'Allemagne et de l'Angleterre après 1870 est sans doute responsable* [...] *du mythe bien connu : la France économiquement stagnante* » [Cameron (R.), « Le développement économique de l'Europe du XIXe siècle : le rôle de la France », *Annales E.S.C.*, 1957, volume 12, p.250].

([3563]) Bouvier (J.), art. cité, p.14.

([3564]) Id., p.13.

([3565]) Haupt (Heinz-Gerhard), « La petite bourgeoisie, une classe inconnue », *L'atelier et la boutique*, *Le Mouvement Social*, n°108, juillet-septembre 1979.

([3566]) Brunet (Roger), « L'espace, règle du jeu », *Espaces, jeux, enjeux*, Nouvelle Encyclopédie des sciences et des techniques, ouvrage coordonné par Auriac (Franck) et Brunet (Roger), Fayard, fondation Diderot, 1986, p.205.

DOCUMENTS

Les 130 pages de documents ne sont pas reproduites ici.

Consommation de combustibles minéraux solides dans l'Yonne

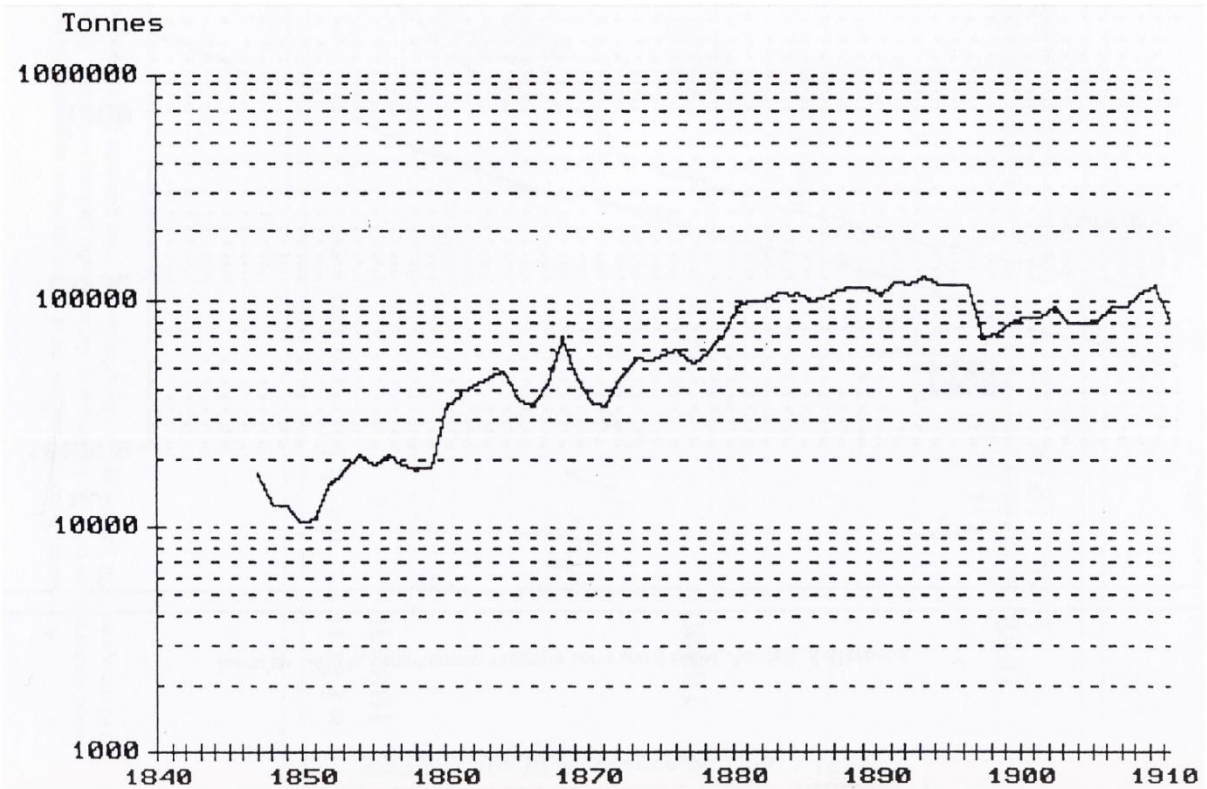

Puissance des machines à vapeur installées dans dans l'Yonne et en France

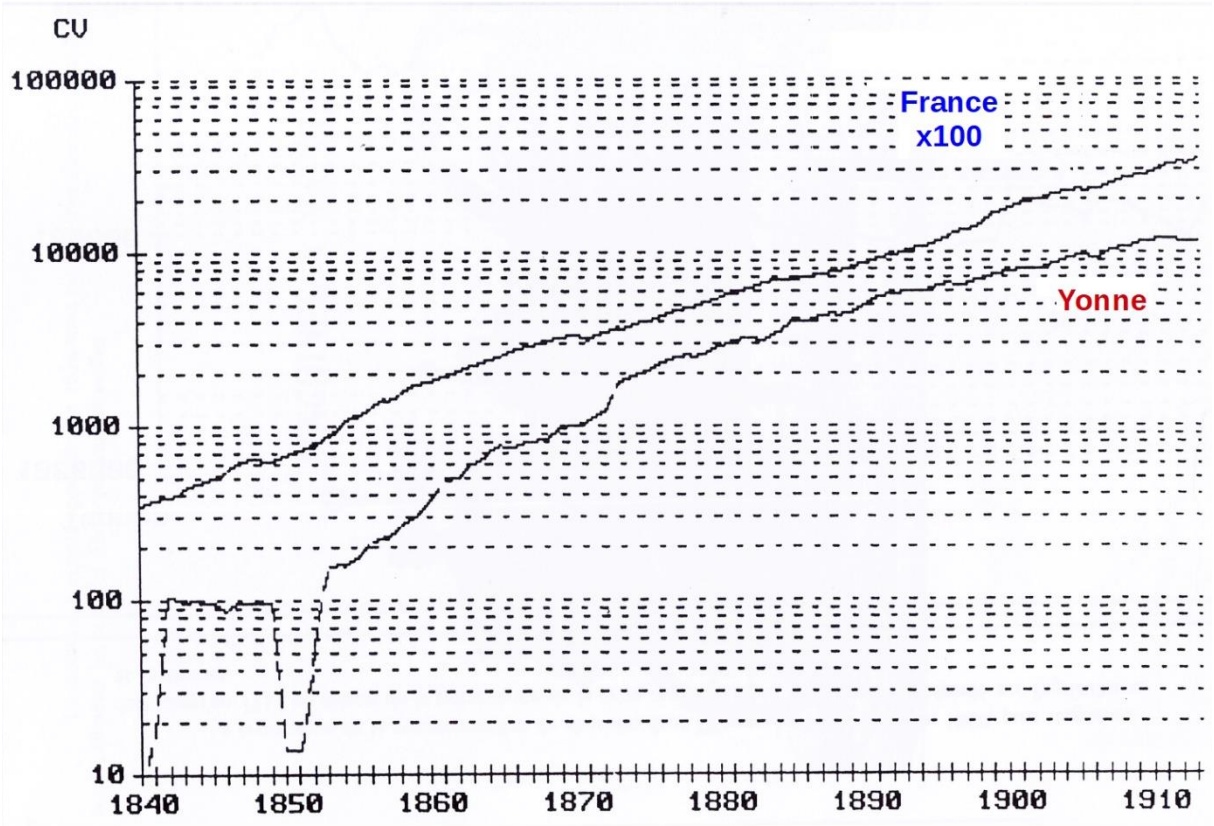

TABLEAUX ANNEXES SUR L'ACTIVITÉ OCRIÈRE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE DE J.-B. SONNET
du 16 février 1870 au 7 janvier 1872
d'après les comptes établis par Me Masquin, 7 août 1873.

A) CHIFFRES GLOBAUX

Ventes	320 869,35F
Dépenses	289 982,91F
Marge brute soit 25,8% des ventes	100 886,44F

N.B. : L'activité a été gravemeznt perturbée par les événements liés à la guerre de 1870-1871, en particulier de septembre 1870 à mai 1871 : 2 370 tonnes en 1870, 3 270 tonnes en 1871, soit en moyenne 2 850 tonnes. La capacité annuelle de l'usine dépasse les 5 000 tonnes.

B) REPARTITION DES DÉPENSES

	UNITE DE SAUILLY	UNITE D'AUXERRE	TOTAL
MINES D'OCRES :			
Ouvriers	28 647,32F		28 647,32F
Chefs de chantier	4 060,15F		4 060,15F
FABRICATION :			
Cuisson	3 836,75F		3 836,75F
Autres ouvriers	1 427,48F		1 427,48F
Peupliers, bourrées... (1)	2 887,95F	50 478,05F	53 366,00F
Scieurs... (2)	2 308,25F	7 079,45F	9 387,70F
Divers fournisseurs et ouvriers	1 466,90F	18 516,65F	19 983,55F
Charrois d'ocres		35 333,60F	35 333,60F
Ouvriers, employé et contremaître		53 331,65F	53 331,65F
Expéditions		40 410,75F	40 410,75F
Courtiers et correspondants (3)		3 293,50F	3 293,50F
Représentant à Paris (4)		12 946,05F	12 946,05F
Frais de gérance	4 000,00F	4 000,00F	8 000,00F
Dépenses diverses (5)	4 509,60	11 448,81F	15 958,41F
TOTAL	53 144,40F	236 838,51F	289 982,91F

(1) Peupliers, bourrées, cercles, planches à tonneaux, tonneaux : (2) Scieurs de long, charroi de planches, façon de bourrées : (3) Rouen, Bruxelles, Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille... : (4) dont commissions : 8 044,45F et homme du port : 2 037F : (5) dont : foin, avoine et son : 3 024,95F, fournitures de bureau : 417,45F, timbres (postes, effets, mandats...) : 592F.

C) DÉCOMPOSITION DU PRIX DE REVIENT MOYEN D'UNE TONNE D'OCRE

Extraction	5,7F	11,2%
Charrois et mise sous les loges	0,2F	0,4%
Cuisson (1)	0,7F	1,4%
Divers à Sauilly	0,2F	0,4%
Bois	11,0F	21,7%
Divers fournisseurs (2)	3,5F	6,9%
Charrois de Sauilly à Auxerre	6,0F	11,8%
Transformation	9,4F	18,6%
Expéditions	7,1F	14,0%
Remises aux courtiers et représentant	2,9F	5,7%
Frais de gérance	1,4F	2,8%
Dépenses diverses	2,6F	5,1%
TOTAL	50,7F	100,0%

(1) Une tonne sur trois seulement est calcinée : (2) maréchaux-ferrants...

D) RÉPARTITION DES TRAVAUX ET FOURNITURES

FOURNITURES		SERVICES	
Charbon de terre	3 857,30F		
Cuir	593,30F	Mécanicien	1 787,65F
Soies	992,25F	Maréchal	578,50F
Toiles à fouler	14,70F	Charron	440,10F
Cordes	112,50F	Bourrelier	284,10F
Huile	2 549,05F	Menuisier	80,00F
Graisse	655,25F	Charpentier	40,00F
Suif	69,00F	Ferblantier	935,30F
Papier	471,05F	Peintre	15,50F
Quincaillerie	4 162,50F	Fondeur de cuivre	15,00F
Clous, rivets	83,00F	Réparateur de brouettes	63,10F
Meules en fonte	426,00F	Divers	798,49F
Ciment	578,25F		
Plâtre	144,40F		
Mastic	7,00F		
Divers	36,95F		
TOTAL	14 945,81F		5 037,74F

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

A.B. : Annales de Bourgogne; *B.S.S.Y.* : Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; *A.Y.* : Annuaire de l'Yonne ; *B.A.E.R.P.V.T.*, Bulletin de l'Association d'Etudes, de Recherches et de Protection du Vieux Toucy ; *E.S.P.* : Echo de Saint-Pierre, puis *E.A.* : Echo d'Auxerre ; S.G.Y. : Société généalogique de l'Yonne.

I : SOURCES

Ces sources sont pour la plupart manuscrites. Elles sont parfois imprimées

A) ARCHIVES NATIONALES (A.N.)

1) Série C, Assemblées

C 969 : Enquête sur le travail agricole et industriel de 1848, Yonne. Les réponses aux vingt-neuf questions données dans le cadre de chaque canton sont très précieuses dans des domaines très variés. À signaler en particulier la déposition à Auxerre de Rousseau, ouvrier typographe et à Toucy celle de Séverin Coulon.

C 3373/1 : Enquête sur le travail de 1884. Les réponses sont très peu nombreuses et très incomplètes. Pour Auxerre, sur les neuf réponses, à signaler celle de Léon Parquin (très insuffisante), celle d'Etienne Puissant (très détaillée) et celle du *Syndicat des typographes, lithographes et relieurs* (intéressante).

2) Série F, Administration générale de la France

F 12 : Commerce et industrie.

/554 : Manufactures, rapports d'inspecteurs, états statistiques, fin XVIIIe siècle, Bourgogne.

/754 : Corporations des Arts et Métiers, Auxerre, Seignelay.

/1310 : Fours à chaux et à plâtre, Bourgogne (1778-1813).

/1375 : Draperies, mémoires des inspecteurs, Bourgogne.

/1338-1339 : Filatures de coton, lin, chanvre (1721-an VII), dossiers individuels.

/1340-1341 : Machines nouvelles, secours aux inventeurs.

/1344 : Etat des fabriques de draps et étoffes de laine, enquête du Comité de Salut Public, an II-an III.

/1348 : Questionnaire du Comité de Salut Public sur le fabrication des étoffes de laine, an III

/1393-1394 : Draperie : enquête de la Commission d'agriculture, an II.

/1472 : Enquête sur les cuirs, les matières premières, les tanneries, le nombre de fosses, an II.

/1610 : Circulaire du 3 août 1811 sur les forges, hauts fourneaux... depuis 1789.

/4476 C (1846-1856), E (1864-1865), F (1865-1866) : Statistiques industrielles.

F 14 : Travaux publics

/1310 : Fours à chaux et à plâtre, Bourgogne (1778-1813).

/4502 : Service des mines ; usines métallurgiques. Demandes d'autorisation. Ordonnances et décrets. Rapports d'ingénieurs. Avis du Conseil des mines. À signaler le Discours à la société populaire de Saint-Fargeau de Le Chapt.

/6316-6317 : Moulins et usines hydrauliques. Correspondance du Ministre avec les préfets, ingénieurs. Voir aussi /6348, 6783-6787, 6819-6820.

F 20 : Statistiques

/273 : Description agronomique et géodésique du département de l'Yonne, par Rougier-Labergerie, An X.

B) ARCHIVES D'AUTRES ORGANISMES SITUÉS À PARIS

1) ARCHIVES DE PARIS (A.P.)

DQ 7/10581, 10582 : Déclarations de mutation par décès, 7ème bureau, 8ème et 11ème arrondissements (1er arrondissement avant 1860) (1865).

2) L'I.N.P.I. (Institut national de la propriété industrielle)

Tableau des brevetés (ou déposants). Brevets.

3) BANQUE DE FRANCE

Rapports concernant la succursale d'Auxerre (1871-1913).

4) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Relevé général des tonnages de marchandises par espèce, par classe et par cours d'eau, tant à la descente qu'à la remonte, Direction générale des contributions indirectes, Navigation intérieure, Cours d'eau administrés par l'Etat, 1853 à 1880.

Banque de France : Compte-rendu au nom du conseil général et rapport de MM. les censeurs. Exercice. Succursale d'Auxerre (4°V 117).

Prix et salaires à diverses époques, Strasbourg, Imprimerie administrative de veuve Berger-Levrault, 1863.

Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865, Berger-Levrault & Cie, 1873.

Statistique de la France, Principales consommations dans les villes chefs-lieux de département, 1880.

Répartition des forces motrices en 1899, I.N., 1900.

Salaires et durée du travail, Coût de la vie pour certaines catégories d'ouvriers en 1906, Statistique générale de la France, Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

Salaires et coût de l'existence, Statistique générale de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

Statistiques des forces motrices en 1926, I.N., 1931.

5) BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Tableau général du corps des marchands épiciers-grossiers et droguistes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, année 1783, Paris, Imprimerie P. G. Simon & N. H. Nyon, imprimeurs du Parlement, 1783.

Almanach de Paris pour l'année1789.

Rapport sur l'état de la tannerie et de la corroierie en France, et sur les moyens de les régénérer, fait à l'Assemblée Nationale au nom des comités d'agriculture et de commerce et des finances, imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale, Paris, I.N., 1791.

Almanach des adresses de Paris et celles des députés de l'Assemblée nationale législative pour l'année1792.

Almanach des adresses de tous les commerçants de Paris pour l'année 1822, Paris, C.L.F. Panckoucke, janvier 1822.

J. de la Tyna, *Almanachs du commerce de Paris, des départements de l'Empire français et des principales villes d'Europ*e, Paris, 1806....

Annuaire des notables commerçants de la ville de Paris, J. Techener, Paris, 1861.

Bottin du Commerce.

Exposition universelle internationale de 1878 à Paris, Groupe VI, classe 53 : *rapport sur le matériel des arts chimiques de la pharmacie et de la tannerie*, par MM. Limousin, Félix Le Blanc et Schmitz, Paris, I.N., 1883.

6) BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES MINES

Comptes-rendus des travaux des ingénieurs des mines. Statistique de l'industrie minérale. Données par département sur la production et la consommation de combustibles minéraux, la production de produits métallurgiques, les appareils à vapeur.

7) BIBLIOTHÈQUE DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Rapports des expositions universelles

Visite à l'exposition universelle de Paris en 1855. Ouvrage publié avec la collaboration de MM. Alcan, Baudement, Boquillon (12° Xae 10).

Le travail universel, revue complète des œuvres de l'art et de l'industrie exposée à Paris en 1855, J.J. Arnoux (8° Xae 93).

Exposition universelle de 1862 à Londres, section française, catalogue officiel publié par la Commission impériale, Paris 1862 (8°Xae 112).

Id., rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition (8°Xae 114/1).

Exposition universelle de 1867 à Paris, rapports du jury international, publiés sous la direction de Michel Chevallier (8°Xae149/5 et 9).

Exposition universelle de 1873 à Vienne, rapports de la commission supérieure française (8°Xae 187).

Exposition universelle de 1878 à Paris, rapports (8°Xae 277/7 et 10).

Id., études sous la direction de E. Lacroix (8°Xae 268/7).

Exposition universelle de 1889 à Paris, rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard (°Xae 348/8 et 14).

Exposition universelle de 1900 à Paris, rapports, classe 19 à 22 : mécanique-machines-outils (8°Xae 568).

Exposition universelle de Milan de 1906.

Exposition universelle de Bruxelles de 1910 (8°Xae 675).

Exposition franco-espagnole de Saragosse de 1908 (8°Xae 675).

Exposition internationale de Turin de 1911, section française, catalogue officiel (8°Xae 734).

8) MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Statistique de la navigation intérieure, Ministère des Travaux publics, des postes et des télégraphes, Direction de la Navigation, 1881 à 1913.

C) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EXTERIEURES À L'AUXERROIS

1) COTE-D'OR (A.C.O.)

C 28, 33, 34, 35, 36 : Correspondance de l'intendant de Bourgogne.

C 3178, 3719 : Correspondance des Etats de Bourgogne.

2) NIEVRE (A.D.N.)

Dossier « Grèves 1919-1920 ».

3) AUBE (A.D.A.)

Etat-civil de la famille Croiset à Brienne-le-Châtel, Saint-Léger-sous-Margerie.

C 441 : Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château pour l'année 1790.

C 448 : Mémoire de MM. de Brienne (1765) ; nombre de maîtres ou veuves qui exercent actuellement leur état ou profession (juillet 1767) ; états statistiques des habitants en 1773 ; communauté de Brienne-le-Châtel (16 juin 1773) ; état du dénombrement général de la commune de Brienne-le-Châtel (novembre 1785).

D) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'YONNE (A.D.Y.)

Série C : Administrations provinciales et contrôle

Mémoire adressé par les officiers municipaux de la ville d'Auxerre à S.A.R. Mgr le Prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne (1787).

Série 4E : Communes

Diges : G1 : Livre des mutations entre 1818 et 1837 ; G2 : 1838.

Pourrain : Listes électorales (1840-1881), listes des plus imposés (1820-1882), élections diverses (1813, 1831-1878).

Série L : Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire (1790-1800)

/319, 358 : Manufacture de Seignelay.

/320, 762 : Etat des forges.

/772 : Etat des industries d'après la visite du 27 mai 1792.

Série M : Administration générale et économie du département depuis 1800

5M10/4, 5, 6, 11, 12, 13 : Machines à vapeur. Etats statistiques (1850-1873). Autorisations, arrondissement d'Auxerre (1836-1963 et 1864-1880). Déclarations et pièces annexes (1866-1907).

5M10/14-17, 30-41, 56-57 : Etablissements insalubres et incommodes. Pétitions, enquêtes, procès-verbaux de recollement. Dossiers départementaux : enquêtes (1814-1912), autorisations (an XII-1873, 1876-1909, 1909-1913).

6M1/1 : Minute : le préfet informe la maire d'Auxerre que plusieurs propriétaires de maisons sises rue des Tanneries et Vieilles-Tanneries protestent contre l'établissement d'un moulin à ocre que M. Parquin voudrait établir dans un bâtiment qui fait l'angle des deux rues.

6M1/2 : Statistique générale, rapports des juges de paix, 1833. Une série de rapports très détaillés particulièrement intéressants.

6M1/3 : Statistiques diverses ; tableau des faillites déclarées en 1842, 1843, 1848, 1849 ; manufactures (1839-1847) ; état de l'industrie et du commerce ; liste des patentés rangés dans la classe des manufacturiers (1840) ; protestation des habitants des rues des tanneries et des vieilles tanneries, 29 janvier 1839 ; renseignements fournis par Parquin, maire de Pourrain, sur la fabrique d'ocre (6 janvier 1844) ; état civil des ouvriers appartenant aux principaux établissements manufacturiers (1849).

6M1/4 : Renseignements statistiques sur les moulins à céréales (1809, 1851).

6M1/7 : Correspondance et statistique au sujet du travail (1868-1879) ; canton de Toucy, avril 1868.

6M2/2 : Réponse de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées au questionnaire du 6 septembre 1825 ; réponse de M. Lavollée le 26 juin 1828 au questionnaire adressé par le préfet sur la manufacture d'ocre de Pourrain.

6M2/3 : Machines à vapeur. Fabrique d'ocre Monnot & Sirot à Auxerre.

6M2/4 : Procès-verbal de la visite faite par l'ingénieur en chef des Pont-et-Chaussées dans la fabrique d'ocre établie au faubourg Saint-Gervais, 7 septembre 1836 ; arrêté préfectoral autorisant l'emploi de la machine à vapeur installée dans la fabrique d'ocre Monnot & Cie, 16 septembre 1836.

6M2/129-189 : Caisse d'épargne d'Auxerre. Etats de situation (tableaux récapitulatifs par caisse), résumé des opérations (1835-1934).

6M3/3 : Statistique industrielle et manufacturière de 1811-1812 ; tableaux généraux.

6M3/5 : Statistiques des filatures et bonneterie de coton, des fabriques et tissus de coton ; renseignements sur les négociants et les manufacturiers (1810) ; statistique industrielle du département de l'Yonne ; étoffes (1810-1812) ; enquête sur le prix des laines (1828) ;

6M3/9 : Statistique agricole et industrielle par commune, arrondissement d'Auxerre (1835).

6M3/11-17 : Situation industrielle, états trimestriels.

6M3/18-21 : Etat sommaire des industries principales et salaires des ouvriers de la grande industrie (1873-1886).

6M3/23 : Etat des mines, manufactures, fabriques, chantiers, ateliers... ainsi que du personnel employé (1893).

6M3/24 : Comptoir national d'escompte d'Auxerre (1848-1853).

6M3/25 : Succursale de la banque de France à Auxerre (1865-1866).

6M3/30 : Expositions universelles de 1851, 1855, 1862, 1867, 1875 ; /32 : 1889 ; /34 : 1900.

6M13 : Renseignements fournis par Parquin, maire de Pourrain, sur la fabrique d'ocre (6 janvier 1844).

7M2 : Registres civiques de 1808. Recensements de la population, notamment 1836, 1851, 1872 et 1911.

7M6/2 : Dossier de naturalisation de Joseph Zagorowski.

Série N : Administration et comptabilité départementales depuis 1800

Comptes-rendus des délibérations du Conseil général de l'Yonne.

Série 2 O : Administration et comptabilité communales depuis 1800

Commune de Diges

Affaires diverses. Extraction et vente d'ocre (1836-1882). Conseils de préfecture, 30 janvier 1836, 30 janvier 1837, 2 janvier 1843. Lettre d'habitants de Sauilly à M. le préfet.

Vente d'ocre à Antoine Parquin, 10 août 1851. Etat des sommes dues à la commune de Diges par les sociétés Parquin & Cie et Sonnet Frères & Cie. Correspondance avec les ocriers relative aux dégradations des chemins faites par les voituriers et au paiement des réparations. Autorisation de vendre de l'ocre qui existe sous le chemin de La Verrerie-Haute. Rapport de l'agent-voyer cantonal, 31 juillet 1892.

Série 3P3 : Cadastres

Matrices cadastrales, états des sections et atlas des 135 communes (ou anciennes communes) de l'Auxerrois. La loi du 15 septembre 1807, relative au budget de l'Etat, à l'origine du cadastre parcellaire français, a un objet avant tout fiscal (déterminer le revenu, base de l'impôt). Seul le cahier des matrices des rôles des propriétés bâties intéresse notre étude. Le revenu imposable des propriétés bâties est déterminé d'après leur valeur locative, calculée sur dix années, sous la déduction d'un quart (un tiers pour les usines) de cette valeur locative, en considération du dépérissement, des frais d'entretien et de réparations. Il peut être modifié à raison d'erreur possibles, de destruction ou d'améliorations. L'utilisation de ces statistiques posent plusieurs problèmes : 1°) les matrices ne sont pas toutes établies à la même date, mais, pour ce qui concerne l'Auxerrois, de 1811 (Auxerre) à 1843 (Coulanges-sur-Yonne) ; 2)° l'évaluation a été faite par des personnes différentes avec des procédés différents et à des moments différents ; 3) la valeur des propriétés bâties n'a pas toujours été mise à jour systématiquement, ce qui nécessite parfois des régularisations avec effet rétroactif. Les renseignements semblent toutefois dignes d'intérêt : contrairement aux autres immeubles, les usines sont évaluées séparément.

Série Q : Enregistrement et hypothèques

3Q 1117-1193 (Auxerre) et 9282-9314 (Toucy) : Actes sous seing privés. Une lecture systématique a été effectuée.

3Q : les fichiers mobiles de l'Enregistrement donnent les références des répertoires, qui donnent celles des actes notariés. Quant aux déclarations des mutations par décès, elles donnent des estimations des meubles (meubles meublants, argent comptant, argenterie, vin, effets et obligations, rentes) et des immeubles. Leur critique a été faite par Mme Daumard (*Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p.3-40). La loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798), qui restitue à la régie chargée de gérer l'administration de l'Enregistrement tous les pouvoirs des

anciens fermiers de l'impôt, pose des principes généraux qui restent valables pendant tout le XIXe siècle : les héritiers sont tenus de faire une déclaration quelle que soit l'importance de la succession ; les titres de rente sur l'Etat français sont exemptés ; la déclaration doit être faite dans les six mois à compter de la date du décès dans le bureau où les biens sont situés. En principe, tous les biens d'une succession doivent être déclarés. Mais l'information contenue dans les déclarations souffre de plusieurs imperfections : aucun droit n'est exigible sur les reprises, qui doivent être prélevées avant le partage de la communauté ; l'application de la loi est difficile dans les premières années qui suivent sa promulgation ; à plusieurs reprises, on éleva les tarifs et en 1850 cesse l'immunité dont jouissent la rente et les valeurs étrangères ; si les biens urbains restent toujours estimés « au denier vingt », les biens ruraux le sont d'abord au denier vingt, puis, en vertu de la loi du 21 juin 1875, « au denier vingt-cinq » ; enfin, en raison de la fraude, la sous-estimation de la valeur des biens est fréquente et les dissimulations portent sur des sommes importantes. La loi du 25 février 1901 cherche à corriger ces aspects négatifs.

4Q : Conservation des hypothèques (transcriptions, inscriptions et saisies immobilières). Grâce à l'amabilité du Conservateur des hypothèques d'Auxerre, nous avons pu avoir accès aux tables (non encore déposés aux Archives), puis aux répertoires et aux volumes correspondants (qui, eux, sont consultables aux archives départementales). Les répertoires sont l'une des meilleures façon de trouver la trace de quelqu'un, dont on ignore tout : la liste des transcriptions (incomplète, surtout dans la première moitié du XIXe siècle), donne les références d'actes de vente, qui donnent à leur tour celles des contrats de mariage...

Série S : Travaux publics et transports depuis 1800

1S 730 : Routes nationales, impériales et royales. Route impériale n°65. Travaux de construction. Restauration, réfection et rechargement entre Auxerre et Villefargeau. Adjudication, 12 septembre 1873.

1S 307 : Chemin de fer d'Auxerre à Gien, Bourbonnais (1875-1887). Renseignements sur l'importance et l'utilité de la ligne, 19 août 1867. Variante entre Chevannes et Moulins avec calcul de prix de transport et estimation de trafic (20 000 tonnes par an), 29 avril 1876. Procès-verbal de la séance de la commission appelée à donner son avis, 10 août 1877. Enquête sur les stations. Notice explicative.

3Sa : Moulins et usines. Les dossiers d'indemnisation pour la mise en chômage des usines du 18 août au 17 novembre 1859 contiennent des rapports d'experts très intéressants sur l'ocrerie du moulin Judas (description sommaire des installations, inventaire au 1er janvier 1860) et sur la cimenterie Zagorowski (prix de revient du ciment d'Auxerre et de celui de Vassy). Signalons aussi les redevances dues par Parquin & Cie pour prise d'eau depuis le 1er janvier 1860 (17 janvier 1892) et l'établissement d'une usine à ocre au moulin Lallier (Diges) (3 juillet 1892-21 novembre 1893).

4S/136 : Service des ports (1807-1868). Chargement des pièces d'ocre : pétition des ouvriers du port d'Auxerre, 27 avril 1825.

Série U : Justice

3U1/149-153 : tribunal de première instance d'Auxerre : jugements sur requêtes et minutes diverses d'actes civils, adjudications.

4U/ 119 (28 janvier 1831), /358 (27 janvier 1838), /398 (23 juillet 1878) : justice de paix d'Auxerre-Ouest et Est. Les appositions de scellés contiennent des descriptions très détaillées des stocks, matériels, livres, papiers (mains courantes, copies de lettres, copies de traites et remises, registres de comptes-courants, tables alphabétiques, traités...)°.

6U : dossiers de faillite du Tribunal de commerce d'Auxerre à partir de 1885. Ces dossiers sont incomplets. Manque notamment l'affaire Bernard-Hattier & Perriquet. Les dossiers les plus intéressants sont ceux de Heurtebise (21 juillet 1888), de Pierre André Bernard (11 août 1888), de Morisset (banquier) (12 février 1888), d'Espéron-Second & Cie (4 septembre 1891), Nicolas Richardot (meunier) (16 février 1892), Vve Jacquelin (5 juin 1894), Armand Pellet (meunier) (23 août 1898), Albert Hénot (fabricant de chandelles) (13 octobre 1897).

Série Z : Fonds des sous-préfectures

1Z/10 : Statistiques de la sous-préfecture d'Auxerre, 10 décembre 1812.

E) ARCHIVES MUNICIPALES

1) AUXERRE (A.M.A.)

Etat des fabricants, manufactures et autres patentables auxquelles sont applicables les nouvelles dispositions sur les patentes de la loi du 25 mars 1817.

Registre des patentes : 1791, 1817, 1828, 1829, 1839-1841, 1843-1845, 1852, 1856, 1858, 1866, 1881-1914.

Propriétés bâties : mutations faites d'après les déclarations fournies de 1814 à 1821.

Etablissements insalubres et incommodes. Pétitions, enquêtes, procès-verbaux de recollement.

Dossiers des expositions.

Dossiers de l'octroi, de la Révolution à 1939. La série statistique est incomplète : manquent les années 1829-1850. De plus, après la mise en régie en 1812, la fraude est telle qu'il faut attendre les années 1850 pour que la baisse des tarifs rétablisse la confiance et la fiabilité des chiffres.

2) AUTRES COMMUNES

DIGES

Etablissements insalubres et incommodes. Pétitions, enquêtes, procès-verbaux de recollement.

POURRAIN

Délibérations du conseil municipal durant la période révolutionnaire.

FOURCHAMBAULT (Nièvre)

Délibérations du Conseil municipal.

Brochure éditée pour le centenaire de la commune : « *Hier... Fourchambault* », 1855-1955.

LAVAU

Liste nominative des officiers, caporaux, et gardes nationaux de la compagnie de Lavau, du service ordinaire, sachant lire et écrire et âgés de plus de 25 ans, qui doivent concourir à la composition du jury délivré à Lavau, 28 juin 1831 et 10 avril 1834.

Délibérations du Conseil municipal, de 1831 à 1850.

Liste des citoyens les plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune de Lavau, domiciliés ou non, jouissant de leurs droits civiques et âgés de 21 ans accomplis, qui doivent faire partie de l'assemblée des électeurs communaux, 5 janvier 1834.

Matrice cadastrale. Contenance des propriétés non bâties et bâties, 1835, 1839-1842.

Procès-verbal d'installation du maire et de l'adjoint, 11 octobre 1840.

Tirage de la classe 43.

TOUCY

Relevé des rôles au 1/20 de 1790 de la ville de Toucy. Emprunt de l'an IV. Patentes de l'an VII. Contributions foncières an VIII de la République. Patentes de l'an X. Impôts en 1810.

F) ARCHIVES DE DIVERS ORGANISMES DE L'AUXERROIS

1) CAISSE D'EPARGNE D'AUXERRE

Délibérations du Conseil des directeurs : 5 volumes d'août 1835 au 31 mai 1907.

2) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AUXERRE

Almanach à l'usage d'Auxerre, *Almanach à l'usage de la ville d'Auxerre*, *Almanach à l'usage de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre*, puis de 1787 à 1849, *Almanach du département de l'Yonne*.

Fonds Lorrin

L.15 : Rapport des commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot, 13 septembre 1838.

L.28 : Pétition de Louis Jean Hubert Lavollée aux habitants de Pourrain.

L.45 : Extraits de jugements de faillite. Tribunal de commerce d'Auxerre (1821-1925). Faillite Roblot et Dallemagne. Pour le sieur Jean Garet, de Leugny, contre le sieur Jean Mouton, de Diges, 1838.

L.52 : Sur la nécessité d'améliorer la navigation sur la Haute-Seine, l'Yonne et la Saône, par F. Aulagnier.

L.208 : Routes : rapport de l'ingénieur en chef de 1879 à 1889.

H) ARCHIVES D'ENTREPRISE

Ces archives sont malheureusement rares et parcellaires.

FONDS LORRIN
Textes et prospectus publicitaires collationnés par E. Lorrin
(Bibliothèque Municipale d'Auxerre)

Diverses publicités dans l'*Annuaire de l'Yonne* (1837 et 1838), puis dans l'*Almanach de l'Yonne* (fin XIXe siècle).

Cimenterie

Gariel Frères et Garnier : Notice sur l'utilité de l'emploi du ciment romain de Vassy-les-Avallon (1838).

Ciment romain de Vassy, fabrique Zagorowski à Auxerre (1856) (L.63, p.310-312).

Notice sur les ciments de M. Zagorowski (1860) (L.191, p.342).

Portland artificiel, Quillot Frères (1879) (L.63, p.316).

Note sur l'emploi des ciments de Vassy, Millot & Cie à l'Isle-sur-Serein (Yonne) (1879) (L.190, p.468).

Banques

Lettre de Laval en 1848.

Liste des actionnaires Dallemagne (1857) (L.236).

Amédée Chailley (1866) (L.191, p.210-234).

Société Générale, agence d'Auxerre (1875) (L.191, p.258).

Adrien Perreau (1880) (L.191, p.272).

Divers

Chambard & Cuillier (1860) (L. 191, p.305).

Scierie mécanique Lyon & Bernard (1864) (L.86, p.241).

Atelier de mécanique A. Leroy (1862) (L.191, p.445).

Chambre syndicale typographique auxerroise. Tarif des prix de composition (1877) (L.191, p.163).

Fabrique de charrues à vignes, Pellet à Gurgy (1865) (L.191, p.307).

Naslot, à Champs-sur-Yonne (1868) (L.180, p.348).

Parquets de chêne Mercier (1875) (L.86)

Fabrique de charrues à vignes, Pellet à Gurgy (1877) (L.86, p.247).

Description de l'ascenseur Heurtebise (1878) (L. 190, p.455).

Atelier de mécanique O. Leroy (1879) (L.191, p.469).

Robert, forgeron en voitures, fabrique d'instruments agricoles (L.191, p.308).

Muzey : pressoirs à vis sans fin (1882) (L.86, p.252).

Catalogue des batteuses A. Coullon et de leurs manèges (1882) (L.180, p.355).

Carrière de Courson, Charentenay..., de Vernaud, propriétaire-exploitant à Paris (1885) (L.191, p.346).

Exploitation des carrières de M. Puissant (L.63, p.297).

Ocre de Bourgogne Jouannin (1881) (L.191, p.428).

ARCHIVES PRIVÉES

Zagorowski

Lettres de la femme de Zagorowski à sa tante, années 1860 (archives Bladier).

Chambard - Commergnat

Catalogue de1900. Fabrique de roues et de voitures A. Chambard - A. Commergnat, successeur. 90 pages. Auxerre. Imp. Lith & Typ. Callé, Jay & Laulanie.

Muzey - Piat & Fougerol

Catalogues Piat & Fougerol : - « Appareils de meunerie », 30 pages ; « Appareils de levage », 11 pages.

Catalogues J. Pignarre (successeur de Piat & Fougerol) : « Turbines hydrauliques, régulateurs, vannes, robinetterie », 11 pages ; « Aménagement général des forces hydrauliques », 12 pages ; « Appareils viticoles et cidricoles », 6 pages.

Livres de comptabilité Piat & Fougerol : journaux n°16 à 28, du 2 avril 1898 au 8 novembre 1917, 700 à 750 pages chacun ; grands livres n°11 à 14, de 1898 à 1908.

Société des Ocres de France

Archives Départementales de l'Yonne

Statistiques (1J /562). Plans de Diges, de Parly (1J /563).

Puits des Joublins, de la Verrerie, des Poulets (1J /565).

Archives aimablement prêtées par M. Jean LECHICHE

Contrats d'embauche : Joseph Lechiche-Ergot (20 juin 1820), Joseph Alexandre Lechiche (15 août 1825, 13 juillet 1828).

Convention entre Lechiche Joseph Alexandre, Petit Louis Germain et les syndics de la faillite Monnot. 12 mars 1838.

Agenda ou mémento de la société Lechiche en 1861.

Actes de société sous seing privé : 10 novembre 1887, 31 août 1898.

Lettres de 1871, de 1886 à 1887 et de 1892 à 1898.

Comparaison entre les tarifs des principales sociétés d'ocre de Bourgogne et du Vaucluse en décembre 1898. Tarifs de la société Lechiche & Cie au 1er janvier 1882, de la société Sonnet & Cie au 1er janvier 1895.

Dossier de MM. Joseph Célestin et Joseph Frédéric Lechiche concernant le *Comptoir des Ocres de Bourgogne* : 1892 - 1895. -correspondance ; - situation brute au 31 décembre 1892, 1893 ; situation nette au 31 décembre 1893, 1894, 1896 ; - expéditions générales et position de MM. Lechiche-&-Cie au 31 décembre 1892 ; -bordereaux des ocres expédiées par MM. Lechiche-&-Cie d'octobre 1893 à octobre 1894 ; - comptes courants de Lechiche -&-Cie.

Notice de la *Société des Ocres de France* en formation.

Statuts de la *S.O.F.* en 1901 (86 pages).

Comptes-rendus des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la *Société des Ocres de France* : 1902 à 1916.

Historique des relations entre *S.O.F.* et Bartels-Strebel, W. Harrisson-&-Cie, Reichard (Roques-&-Cie à Marseille) vers 1930.

Etude de la force motrice du centre de Sauilly. Projet de contrat de fourniture d'énergie.

Archives aimablement prêtées par M. Raymond VUILLEMENOT

Etude monographique concernant l'industrie des oxydes de fer naturels pulvérisés (vers 1934).

Rapport de J.L. Rabaté, Ingénieur E.C.P. : « La couleur dans les papiers peints et imprimés. Eléments colorants artificiels ».

Archives aimablement prêtées par M. Roger BRESSON

Extrait d'un article de la revue *Science et Industrie*, n°277 bis, 1938: « La technique des industries chimiques : les pigments, les pigments d'oxydes de fer, les oxydes naturels ».

Monographie d'un ouvrier ocrier.

Plan de l'usine de Brichoux.

Archives de la société "*A. Fort Fils-&-Cie*" aimablement prêtées par M. René FORT.

Assurances (1907 - 1921).

Débits (31 mars 1911 - 31 décembre 1912).

Lettres à des fournisseurs (1912 - 1921).

Doubles de lettres écrites (5 juin 1914 - 20 mai 1916).

Relevés de factures (juillet 1920 - mai 1925).

Livre des débits (30 septembre 1920 au 30 janvier 1923).

Correspondance avec des clients (janvier - juillet 1922).

Factures (1er mai 1922 - 1er mai 1923).

Débits (29 septembre 1923 - 31 mai 1924).

Débits (début juin 1924 - 2 mai 1925).

Guilliet

Archives Départementales de l'Yonne *(48J)*

Statuts de la société (1905-1954).

Assemblées générales de la société (1922-1948).

Titres de propriétés de l'entreprise, contrats divers.

Atlas des propriétés de la société.

Actes de propriétés de la société.

Actes de cession de terrains et d'immeubles (1921-1973).

Contrats d'emprunts de la société (1906-1932).

Registres du personnel (fin XIXe-début XXe siècle).

Cahiers du mouvement du personnel (1918-1969).

Œuvre du foyer familial (1927-1928) ; main d'œuvre étrangère (1923-1929) ; école Sainte-Thérèse d'Auxerre (1927-1935).

Brevets d'invention déposés par la société (1892-suivantes).

Livre de références de l'entreprise (début XXe siècle).

Archives non encore déposées aux Archives départementales

Catalogues de Guilliet : petits fascicules (1874, 1879, 1883, 1887, 1889, 1893, 1909) et machines à métaux (1914) ; gros albums : 1895 (en français et en allemand), 1903, 1906, 1914 ; Guilliet Figli 1 Co (1914) ; Guilliet Hijos y Cia (1906), 1912.

Catalogues de Guilliet Fourchambault (1908, 1914).

Recueil de lettres de clients du 5 avril au 25 septembre 1875.

Livret concernant l'équipement de l'usine (1886-1916).

Copie de lettres envoyées par Joseph Guilliet de mars 1905 à février 1906.

Lettres adressées à la direction (novembre 1892-décembre 1931) ; tracts de la *Confédération Générale du Travail* (octobre 1912).

Guilliet et Egré de Fourchambault.

Discours de Mgr Deschamps lors du centenaire de l'entreprise, le 17 avril 1948.

I) ARCHIVES COLLECTÉES ET IMPRIMÉES

Buttner (H.), « Colbert et les manufactures en Basse-Bourgogne », *B.S.S.Y.* t.51 (1897), p.151-156.

Procès-verbal de recherches des feux établi par les délégués des Etats de Bourgogne, reproduit dans « Tableau des professions et des états au début du XVIIIe siècle », *E.S.P.*, n°30 (1960), p.23.

Drot (E.), « Recueil de documents tirés des anciennes minutes des notaires déposées aux Archives de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.53 (1899), p.131-335 ; t.54 (1900), p.25-129 ; t.55 (1901), p.161-247 et 429-517.

Cahier de doléances du bailliage d'Auxerre, rassemblés par Demay (C.), Auxerre-Paris, 1885, p.189 ; *cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats Généraux de 1789*, rassemblés par Porée (Charles), Auxerre, 1908 ; *cahiers de doléances du bailliage de Troyes* [...] *pour les Etats Généraux de 1789*, rassemblés par Vernier (J.J.), Troyes, 1910.

Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800, Molard (F.), Auxerre, A. Gallot, 1889.

Forestier (H.), « Migration des moissonneurs par réquisition en 1794 », *A.B.*, 1952, p.61-62.

Le Gallo (E.), *Documents relatifs à la vie économique de l'Yonne pour le Consulat et l'Empire*, Commission de recherche et de Publication de documents relatifs à la vie économique de la révolution, Comité de l'Yonne, Auxerre, 1948.

Lavollée (L. J. H.), Rapport au préfet du 26 juin 1828 (A.D.Y., 6M2/2).

Darthe (F), « Pour l'histoire sociale et politique du département de l'Yonne de 1815 à 1868 », *A.B.*, XXIV-1952, p.273-275. Ce qu'on trouve dans les papiers du Ministère de la justice (Archives Nationales).

J) ARCHIVES NOTARIALES

Les actes notariés sont très riches d'enseignements : adresses, liens de parentés, relations (témoins), descriptions des bâtiments (actes de mutation), fortune des parents (dots des futurs dans les contrats de mariage), relations entre les associés (clauses des actes de sociétés ou de ceux de dissolution de sociétés), liens financiers (ouverture de crédit, obligations). Les inventaires sont particulièrement utiles : les listes avec estimation des meubles, vêtements, livres de la bibliothèque (très rarement) donnent une idée du genre de vie, celles des matériels, stocks,

journaux de commerce (rarement), effets actifs et passifs (avec parfois les noms et adresses des clients et fournisseurs) une idée de l'activité. Les états liquidatifs des communautés et successions dressent l'historique de la famille en fournissant les références de nombreux actes : contrats de mariage, successions échues, aliénations de propres, établissements par mariage des enfants, inventaires après décès, tableaux des valeurs à partager et des abandonnements. Comptes de tutelle (avec recettes et dépenses) et successions conflictuelles sont de véritables aubaines. Ainsi la succession de Jean-Baptiste Sonnet (Me Masquins, 7 août 1873) contient les comptes d'administration de l'entreprise du 16 février 1870 au 7 janvier 1872, que le notaire a établi en recopiant les divers registres : paie des ouvriers, prix de peupliers, bourrées et cercles, paie des scieurs de long, charrois de planches, façon de bourrées, sommes payées aux maréchaux, charrons, menuisiers, serruriers et autres ouvriers, sommes payées à divers fournisseurs, remises aux courtiers chargés du placement des ocres à plusieurs correspondants, achats d'ocres extraites, compte du représentant à Paris... L'utilisation de ces archives se heurtent à plusieurs difficultés. Tout d'abord les valeurs indiquées sont le plus souvent sous-estimées, surtout dans les partages anticipés (les biens sont alors évalués globalement pour l'Enregistrement !). De plus, l'accès aux actes est difficile : la règle des cent ans interdit la consultation d'actes récents (heureusement de nombreux notaires se montrent compréhensifs !) ; en l'absence d'index, il faut partir des actes liquidatifs récents pour remonter très vite ; les index de la conservation des hypothèques et les fichiers mobiles de l'Enregistrement se révèlent alors très précieux.

H) TÉMOIGNAGES

Tuilerie Aléonard

Descendants de la famille : Jean Aléonard, et son fils Bernard, encore en activité..

Travail de l'ocre

Descendants des familles d'ocriers : Lechiche : Jean Lechiche, ancien administrateur de la *S.O.F.*, Rémy Soubigou, Jean-Pierre Richomme ; Parquin : Bernard Rouleau ; Zagorowski : Philippe Bladier ; René Fort.

Anciens cadres et employés : de la *S.O.F.* : Roger Bresson (ingénieur) ; Raymond Vuillemenot (sous-directeur) ; Yvonne Corbin (employée) ; Gilles Moricard (mineur) ; Emile de Cock (ancien ingénieur) ; de *Bourgogne-Champagne* : Maurice Jeanson (Ouvrier) ; de la *S.O.F.* et de Charles-Maubert : Roland Riboulot (tonnelier, mineur, ouvrier).

Muzey-Piat & Fougerol

Louis Walbott : entré dans l'entreprise Pignarre en 1929, ce cadre a recueilli à son arrivée le témoignage de Paul Parigot, entré dans l'entreprise vers 1890.

Chambard-Commergnat

Anciens dirigeants de l'entreprise Nicolas : Jean-Bernard et André Nicolas.

Anciens cadres, techniciens, ouvriers et employés de l'entreprise Nicolas : Max Sala (tourneur, directeur de la production), André Masson (soudeur, responsable de la gestion des achats, puis de la sous-traitance), René Marouzé (représentant, puis directeur commercial), Tito Borsatto (dessinateur-calqueur, membre de bureau d'études et du service technico-commercial), Maurice Chicaud (mécanicien, responsable des remorques de gros tonnage et des automoteurs), Jean Perrotin, ingénieur des Arts-et-Métiers;

Guilliet

Descendants de la famille Guilliet : Mlle Marie-Claire Guilliet, fille de Robert Guilliet ; Louis et Michel Commergnat, fils de Jean Commergnat ; Philippe Bladier, petit-fils de Joseph Guilliet ; Jacques-André et Roger-Paul Guilliet, fils de Paul Guilliet.

Anciens cadres, techniciens, employés, ouvriers de l'usine : Jean Frémy, ingénieur, ancien chef de fabrication (1914-1961), assisté de MM. Georges Cagnat et Fernand Coeffard ; Jean-Michel Dosnon, ancien responsable de la fonderie (1944-1956) ; Robert Bresson, ancien responsable de l'entretien et de l'imprimerie (1953-1985) ; Robert Bellot, ancien responsable du service contrôle-qualité (1945-1985) ; Pierre Richet, ancien membre du bureau d'études (1943-

1982) ; Claude Poulet, ancien responsable du département « outillage de découpe et d'emboutissage » (1960-1978) » ; Camille Poupet, qui a séjourné à l'usine de Milan d'octobre 1949 à septembre 1951, ancien contremaître de l'usine ; Emile Fiquemont, qui a séjourné à Buenos-Aires de juillet 1947 à 1954, ancien responsable du service après-vente ; Robert Fort, dessinateur au bureau d'études (1918-1968) ; André Cornet, ancien responsable C.G.T. de l'usine (1948-1958) ; Gaston Sinot, fraiseur, ancien délégué C.G.T. ; Georges Antoine, comptable, ancien chef de la fanfare (1930-1972) ; René Albert, ancien instructeur-chef (1922-1970) et Guy Lejoncour, ancien moniteur à l'école d'apprentissage (1941-1965).

Autres personnalités : Germain Renaud-Follet, ancien ébéniste-tapissier, dont le grand-père a repris le magasin d'ameublement et l'atelier de François Guilliet ; Henri Picard, fils de Jules-Henri Picard, ancien chef du bureau d'études durant toute la première moitié du XXe siècle.

II : TRAVAUX AYANT VALEUR DE SOURCES

A) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Diderot et d'Alembert, *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1757.

Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers (5 volumes), Frères Philibert, Copenhague, 1761.

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers par une société de gens de lettres, Neufchâtel, Samuel Fauche & Cie, 1765.

Dictionnaire historique, des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle, Laffitte reprints, Marseille, 1977.

Lami (E.-O.), *Dictionnaire de l'industrie et des arts industriels*, 1886.

B) OUVRAGES SPÉCIALISÉS

REVUES TECHNIQUES SPÉCIALISÉES

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1801-1941)

1803 : Ocres de Pourrain et de Saint-Amand (étude comparée), p.111 ; note sur le ciment romain, p.169.

1812 : Charbon animal très propre à la clarification du sirop de betterave.

1828 : Procédés à l'aide desquels on peut extraire toute la gélatine contenue dans les os et en faire du bouillon, par M. Darcet.

1829 : Ciment découvert par M. Lacordaire à Pouilly-en-Auxois, p.317.

1832 : Nouveau gîte de ciment romain découvert à Vassy, près d'Avallon.

1848 : Moyen de scier la pierre et de la planer, p.759.

1849 : Difficulté du transport des pierres, p.127.

1872 : Rapport fait par M. Tresca au nom du Comité des arts mécaniques sur les machines pour la fabrication des roues de voitures imaginées par M. Guilliet, p.339-345.

1913 : Sirot (M.) et Joret (G.), « L'ocre, contribution à son étude chimique », 1er trimestre, 112e année, tome 119, juin 1913, p. 768-789 [repris partiellement dans : « Contribution à l'étude de l'ocre en Puisaye », *B.S.S.Y.*, t. 68 (1914), p. 97-116].

Bulletin de la Société chimique

Bouchonnet (A.), « Action de la chaleur sur les ocres », communication du 17.3.1911, *Bulletin de la société chimique,* volume n°9 (1911), p.345-351.

Bouchonnet (A.), « Action de la chaleur sur les ocres (Suite). Modifications allotropiques », communication du 4.12.1911, *Bulletin de la société chimique,* volume n°11 (1912), p. 7-12.

Bouchonnet (A.), « Absorption de matières colorantes par les ocres », communication du 23.12.1912, *Bulletin de la société chimique,* volume n°11 (1912).

Bulletin de la Société géologique de France

Picard, « Note », séance du 21 mars 1836, t. VII, p.168-170.

Arrault, ancien ingénieur des mines, « Notice sur la formation d'argile supérieure aux sables ferrugineux du département de l'Yonne », séance du 20 mai 1839, t. X, p. 315-318.

Annales des Ponts-et-Chaussées

Vignon, « Etudes statistiques sur la navigation de la rivière Yonne », rapport daté de Sens du 20 juin 1849.

Mémoires et compte-rendus des travaux de la *Société des ingénieurs civils*

« La carrosserie à l'exposition universelle de 1878 », 1879.

« La meunerie française et les procédés nouveaux appliqués à la meunerie étrangère », par M. Kremer, 1881/1er volume.

Le Génie civil

Mamy (H.), ingénieur des Arts et Manufactures, « Les usines de ciments Millot & Cie », tome XX, 12e année, n°8, fasc.498, 26 décembre 1891, p.125.

La Nature (depuis 1871)

1877/1 : « L'ascenseur hydraulique », p.35.

1879/1 : « Les ascenseurs », p.282.

1880/1 : « La crémeuse centrifuge », p.311.

1881/1 : « La crémeuse à force centrifuge », p.44.

1887/2 : « La conservation du beurre », p.99.

1888/1 : « L'ascenseur hydraulique à piston développable », 295.

1892/1 : « La laiterie moderne : Roche-sur-Loue (Doubs) », p.33.

Natur

Naegler (Kurt), « Kieselgur und Ockererde als Faulschlammgesteine », Natur, 17. Jahrgang, 1. Oktober 1925, Heft 1.

C) TRAVAUX PORTANT SUR L'AUXERROIS AYANT VALEUR DE SOURCES

Leurs auteurs ont été les témoins des faits qu'ils évoquent.

Bénard (Adrien), *Les ocres de Bourgogne,* Auxerre, 1902.

Berthelot (Léon), « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle de 1878 », *A.Y.*, 1789, p. 203-223.

Brodier (M.A.), *Etude statistique sur l'instruction primaire en Europe, en France et notamment dans le département de l'Yonne*, Auxerre, A. Gallot, 1874.

Challe (A.), « Notice biographique » sur M. le baron Chaillou des Barres, lue à la séance du 7 décembre 1857, *B.S.S.Y.* t.11 (1857), p.434-455

Concours régional d'Auxerre de 1859, *A.Y.*, 1860.

Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1860, p.83-94.

Desmaisons (Louis), « Promenades et visites industrielles et artistiques dans la ville, les faubourgs et la banlieue d'Auxerre », *B.S.S.Y*, Bernard : t.37 (1883), p.169-180 ; Guilliet : t.38 (1884), p.1-46 ; Jacquelin : t.39 (1885), p.281-295 ; Chambard : t.40 (1886), p.161-175.

Diétrich (M. le baron de), « Mémoire sur les ocres », *Mémoires de l'Académie Royale*, 1787, p. 82-85.

Duranton (B.), « La Puisaye », *A.Y.*, 1862, p.117-119.

Gimel, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département l'Yonne », *A.Y.*, 1865, 3ème partie, p.1-122.

Gressien (J.), fabricant à Toucy, *Notice sur les ocres de Bourgogne,* Paris. Imprimerie Vve P. Larousse, 1878.

Guettard, « Mémoire sur l'ocre », *Mémoires de l'Académie Royale*, 1762, p.53-67.

Guichard (V.), « Statistique du morcellement de la propriété dans le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, 1862, 2ème partie, p.85-88.

Lapointe (H.), « Mort de Joseph Guilliet », Notice nécrologique, *Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves des écoles nationales des Arts-et-Métiers*, Février 1932.

Larue (P.), « La vallée de Baulche », *B.S.S.Y.* t. 63 (1909), p. 3-199.

Lavollée (L. J. H.), *Notice sur la commune de Pourrain*, Auxerre. Imprimerie Perriquet, 1830.

Lechat (A.), « Exposition publique d'Auxerre », *A.Y.*, 1839, p.399-401.

Lechat (A.), *M. Guilliet-Perreau, mécanicien à Auxerre (Yonne)*, Esquisse biographique, Auxerre, Typographie et lithographie G. Rouillé, 1885.

Lechiche (G.), « L'industrie de l'ocre », *L'Illustration Economique et Financière, n° spécial : l'Yonne* (1927).

« L'école pratique d'industrie d'Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.62.

Le Monnier, médecin, *Histoire et Mémoire de l'Académie*, 1744, p.47-48.

Mémain (T.), *Histoire de la commune de Pourrain pendant la Révolution (1789 -1800)*, Documents pour l'histoire de l'Auxerrois, Auxerre-Sens, 1892.

Monceaux (H.), « L'exposition d'Auxerre », *A.Y.*, 1894, p.373-387.

Moreau (Jean-Pierre), meunier à Auxerre, *Le bon meunier ou la bonne méthode de moudre le grain de toute espèce avec économie*, Auxerre, 1821 (Fonds Lorrin, B.M. d'Auxerre).

Moreau (P.), *Un mot aux ouvriers de toutes les professions, à tous les amis du peuple et du progrès sur le compagnonnage ou Guilde de l'ouvrier sur le tour de France*, Auxerre, 1841.

Moreau (P.), *Explication à tous les ouvriers à propos de la lettre de M. Perdiguier, compagnon menuisier, sur le livre de la réforme des abus du compagnonnage*, Auxerre, 1843.

Noces d'argent du patronage Saint-Joseph, 1887-1912, fête du 30 juin 1912 ; patronage Saint-Joseph, 12,13 et 14 juillet 1925.

Picard, « Les forêts du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1890, p.131-221.

Perdiguier (Agricol), *Livre de compagnonnage, Mémoires d'un compagnon*, 2 volumes, 1854-1855, Duchamp.

« Rapport du préfet de l'Yonne, Enquête sur le travail agricole et industriel de 1848 », *A.Y.*, 1850, p.257-267.

Raulin (V.) et Leymerie (A.), *Carte géologique du département de l'Yonne exécutée et publiée sous les auspices du Conseil Général*, 1855 ; Raulin (V), « Les ocrières de Pourrain, Parly et Toucy », *Statistique géologique du département de l'Yonne,* Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1858, p. 486-493.

Renard, « Abel Renard, à Auxerre », *L'illustration économique et financière*, Numéro spécial : *L'Yonne*, décembre 1927, p.37.

Rouillé (A.), « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle », *A.Y.*, 1856, 3ème partie, p.148-177.

Rouillé (A.), « Les sociétés d'instruction populaire dans l'Yonne », *A.Y.*, 1880, p.123-135.

Thiennaut (A.), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne. Essai de monographie,* Paris, Librairie des Facultés, A. Michalon, 1908.

Tousé de Longuemar (M. de), *Etude géologique des terrains de la rive gauche de l'Yonne compris dans l'arrondissement d'Auxerre et de Joigny ; Carte, coupe et fossiles pour l'intelligence de l'étude géologique*, Auxerre, Perriquet, 1843, p. 73-79.

Turcan : *Les grandes usines*, revue périodique des arts industriels, description des usines françaises et étrangères, notamment l'article sur l'entreprise Heurtebise, tome XVII, 1885.

Verrollot d'Ambly (L. V.), « Notice sur l'agriculture du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1837, p.199-214 : enquête de 1898.

Zagorowski (J.), « Notice sur les ciments de Bourgogne », *Congrès Scientifique de France*, Auxerre-Paris, septembre 1858, p.430-438 ; « Notice sur les ocres de Bourgogne », id., p. 439-451.

III : TRAVAUX DE SECONDE MAIN PORTANT SUR L'AUXERROIS

Amand (M.-F.), *Le marquis de Seignelay (1651-1691)*, Université de Paris IV-Sorbonne, sous la direction du professeur Jean Meyer, juin 1982.

Beaurepaire-Louvagny (B. de), « Une exploitation minière au XVIIIe siècle », *Documents pour l'histoire des techniques,* cahier n°6, publié par le centre de documentation d'histoire des techniques, Ecole Pratique des Hautes Etudes et Conservatoire National des Arts-et-Métiers, 1987.

Bondois (P.M.), « Colbert et l'industrie de la dentelle : la manufacture d'Auxerre », Mémoire J. Hayem, 1921.

Boursin (C.), *Les courants socialistes dans le département de l'Yonne de 1900 à 1914*, Mémoire de D.E.S., Dijon, 1974.

Boutet de Monvel (Mme) et alii, *Les routes impériales dans l'Yonne de 1830 à 1914*, Centre auxerrois de l'Université pour tous de Bourgogne, Auxerre, C.D.D.P., Octobre 1983.

Braux (D.), *La crise du phylloxéra dans le département de l'Yonne*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1972.

Brunet (P.), « Un centre bourguignon de synthèse scientifique au XVIIIe siècle », *A.B.*, t.1 (1929), p.104-124.

Cestre (C), L'école centrale de l'Yonne, *B.S.S.Y.*, t.66 (1912), p.31-80 ; ibid. t. 67 (1913), p.5-104.

Challe (A.), « Les Sociétés Savantes de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t. 28 (1874), p.395-404.

Challe (A.), « Les voies publiques en France et spécialement en Bourgogne », extrait du livre intitulé : « Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », par M. Vignon, *B.S.S.Y.*, t. 35 (1881), p.178-188.

Charleux (J.) et Delasselle (C.), « Economie et société à l'époque moderne », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Roanne-Le Coteau, Edition Horvath, 1984, p.203-252.

Chérest (A.), « Les faïenceries de l'Auxerrois », *B.S.S.Y.*, t.29 (1875), p.5-63 (tiré-à-part publié chez Perriquet, 1875).

Cornu (P.), « Grèves de flotteurs sur l'Yonne aux 18e et 19e siècles », *Les Cahiers du Centre*, Nevers, Janvier 1911.

Corvol (A.), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime, essai d'économie forestière en Basse-Bourgogne*, Thèse pour le Doctorat-ès-Lettres, présentée à l'Université de Paris IV, sous la direction de M. le Professeur Roland Mousnier, 1983.

Corvol (D.), *Les marchands voituriers par eau et la batellerie auxerroise (1680-1730)*, Mémoire de maîtrise, Paris I-Sorbonne, sous la direction de M. le professeur Roland Mousnier, 1970 ; compte-rendu dans *B.S.S.Y.* t.104 (1971-1972), p.333-334.

Delasselle (C.), « La révolution industrielle dans l'Yonne », *Service éducatif, fascicule n°15*, A.D.Y., 1991.

Demay (C.), « Recherches sur les noms des climats du finage d'Auxerre », *B.S.S.Y.*, (1900), p.174.

Demay (C.), « La franc-maçonnerie à Auxerre au XVIIIe siècle », *B.S.S.Y.* t.56 (1902), p.181-193.

Demay (C.), « L'instruction primaire à Auxerre pendant la Révolution de 1789 », *B.S.S.Y.*, t.58 (1904), p.145-185.

Desaive (J.-P.), *La mesure du possible : Essai sur le ménage, la propriété, l'exploitation en vallée d'Aillant au XVIIIe siècle*, Doctorat de 3e cycle, sous la direction de Joseph Goy, E.H.E.S.S., 1985.

Desfarges (Dom Bénigne), « L'ocre et son industrie en Puisaye, Géologie et histoire », *B.A.E.R.P.V.T.*, 25 juillet 1968.

Dey (A.), « Notice historique sur les vins d'Auxerre », *B.S.S.Y.*, t.9 (1855), p.145-178.

Dey (A.), *Précis historique sur la construction des routes impériales du département de l'Yonne*, Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1855. ; voir aussi « Les routes du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1856, p.3-26.

Donzeaud (N.), « L'essor de l'enseignement primaire dans l'Yonne à la fin du Second Empire », *B.S.S.Y.*, t. 107 (1975), p.189-211.

Donzeaud (N.), « L'école rurale et ses maîtres au XVIIIe siècle dans les régions qui ont formé le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t. 110 (1978), p.87-124.

Drouot (H), « Migrations saisonnières au temps du Premier Empire », *A.B.*, t. 23 (1951), p.55-58.

Dubois (H.), « Techniques et coûts des transports terrestres dans l'espace bourguignon aux XIVe et XVe siècles », *A.B.*, t. LIII (1980), p.65-82.

Duché (E.), « Joseph Fourier : sa vie, ses travaux », *B.S.S.Y.*, t. 25 (1871), p.217-262 ; voir aussi « Inauguration de la statue de Joseph Fourier », *B.S.S.Y.*, t. 3 (1849), p.120-131.

Duché (E.), « Notice sur M. Larabit, ancien député de l'Yonne », *A.Y.*, 1877, p.266-298.

Duché (E.), « Recherches sur la vie moyenne comparée dans les 37 cantons du département de l'Yonne », *A.Y.*, 1862, p.174-195.

Dupin (J.), *Le mouvement ouvrier à Auxerre, 1870-1880*, Mémoire, ENSET, Section G, 1955-1956.

Duperon (P.), *La question du pain dans l'Yonne (production et commerce des grains) sous le règne du maximum (4 mai 1793-4 nivôse an III, 24 décembre 1794)*, Thèse pour le Doctorat, Faculté de Droit de Dijon, Paris, Larose & Terrin, 1910.

Forestier (H.), « L'enseignement primaire dans l'Yonne, sous l'Empire et la Restauration », *B.S.S.Y.*, t.96 (1953-1956), p.337-338.

Forestier (H.), « Situation et progrès de l'instruction primaire dans l'Yonne de 1836 à 1940 », *B.S.S.Y.*, t.99 (1961-1962), p.210-211.

Fromageot (J.), « Le commerce des bois et le flottage pour Paris sur l'Yonne et ses affluents 1750-1800 », *B.S.S.Y.*, t. (1924), p.197-242.

Goujon (G.), « La Puisaye, Essai de définition d'une région naturelle du Bassin de Paris », *Revue de Géographie annuelle*, Tome V, 1911, fascicule 1, Paris, Ch. Delagrave.

Guillaume (J.-C.), *Guilliet, Histoire d'une entreprise, 1847-1979*, Auxerre, S.S.Y., 1986.

Guillaume (J.-C.), « L'entreprise Chambard-Commergnat-Nicolas, 1855-1978 », *B.S.S.Y.*, t.119 (1987), p.189-261.

Guillaume (J.-C.), « Le bois et l'eau dans le développement industriel de l'Auxerrois, 1750-1914 », *Actes du 60e congrès de l'Association Bourguignonne des sociétés savantes, Clamecy, 2, 3, 4 juin 1989*, Clamecy, Société Scientifique de Clamecy, 1989, p.79-104.

Guillaume (J.-C.), « L'entreprise Muzey - Piat & Fougerol - Pignarre, 1855-1976 », *B.S.S.Y.*, t.121 (1989), p.181-221.

Guillaume (J.-C.), *Une industrie rurale : le travail de l'ocre dans l'Auxerrois, 1750-1966*, Auxerre, S.S.Y., 1991.

Guillaume (J.-C.), « La famille chez quelques patrons ocriers auxerrois : un élément du développement industriel, XVIIIe-XIXe siècle », *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, fascicule n°33, Dixmont, S.G.Y, décembre 1991, p.49-73.

Henry (V.-B.), curé-doyen de Quarré-les-Tombes, *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay*, Avallon, 1833.

Huillard (P.), *La faïencerie en Bourgogne auxerroise, depuis 1725 jusqu'en 1870,* Paris, Larousse, 1961.

Laurent (R.), *Les vignerons de la Côte d'Or au XIXe siècle*, Paris, Société Les Belles Lettres, 1958.

Leroux (A.), « Les industries textiles dans la Bourgogne d'Ancien Régime », *A.B.*, XLIII-1971 n°169, p.5 à 33.

Lescroart (M.), « Ocres de Toucy », *B.A.E.R.P.V.T.*, n°46. Octobre 1982.

Lescroart (M.), « La vente de la terre de Toucy », *B.A.E.R.P.V.T.*, n°58 (Décembre 1988), p.11-20.

Lévy (C.), « Les paysans de l'Yonne vers 1848 », *A.B.*, XXIII-1951, p.180-190.

Longuemar (M. Le Tousé de), *Etude géologique des terrains de la rive gauche de l'Yonne compris dans l'arrondissement d'Auxerre et de Joigny. Carte, coupe et fossiles pour l'intelligence de l'étude géologique*, Auxerre, Perriquet, 1843, p.73-79.

Maitron (J.), Notices « Florimond Moreau Pierre, dit Tourangeau », p.119-120, et « Perdiguier Agricol, dit Avignonnais-la-Vertu », p.197-198, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 1ère partie: 1789-1864, Tome 3, Les Editions Ouvrières, 1966.

Marcoux (H.), « Lycée de l'Yonne, Musée de l'Yonne, Journal de l'Yonne 1800-1804 », *B.S.S.Y.*, t.102 (1967-1968), p.127-132.

Meunier (E.), « La famille Boyard », *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, fascicule n°2, Dixmont, S.G.Y, 1984, p.6.

Meunier (E.), « La famille Thierriat d'Auxerre », *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, fascicule n°5, Dixmont, S.G.Y, 1988, p.29-55.

Moiset (C.), « Notes sur l'histoire de l'instruction primaire depuis 1833 », A.Y., 1880, p.49-73.

Moiset (C.), « Les corporations d'arts et métiers dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.44 (1890), p.353-416.

Monceaux (H.), « Les "*Le Rouge*" de Chablis (1470-1531) », *B.S.S.Y.*, t. 48 (1894), p.225-341; ibid. t.49 (1895), p.5-192 et 239-414; ibid. t. 50 (1896), p.117-272.

Moreau (J.-P.), *La vie rurale dans le sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire, étude de géographie humaine*, Publication de l'Université de Dijon, Paris VIe, Société Les Belles Lettres, 1958.

Moreau (J.-P.), *L'Yonne et ses affluents, étude du régime et de l'aménagement d'un fleuve*, Thèse complémentaire pour le Doctorat-ès-Lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Paris, 1953.

Neveux-Maisonneuve (Mme), « L'industrie dentellière à Auxerre au XVIIe siècle, le poinct de France », *B.S.S.Y.* t.87 (1933), p.23-33.

Pellet (C.), « La faïencerie d'Arthé à Toucy », *B.S.S.Y.*, t.120 (1988), p.97-131; t. 121 (1989), p.223-278.

Petit (E.), « Les diligences au XVIIIe siècle », *A.Y.*, 1877, p.94-97.

Pineaux (D.), « De 1851 à nos jours », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Roanne-Le Coteau, Edition Horvath, 1984, p.343-388.

Porée (C.), « La formation du département de l'Yonne en 1790 », *B.S.S.Y.*, t. 63 (1909), nouvelle édition en 1989.

Porée (C.), « Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t. 71 (1917), p.283-386.

Poulet (M.), *La poterie traditionnelle de grès de Puisaye (Basse-Bourgogne)*, Auxerre, 1975.

Poulet (M.), *Les potiers de Puisaye du XVIIe à nos jours, Les lieux, les produits, les hommes*, Saints, 1981.

Pruvot (P.), *Recherches sur quelques ocres françaises. Application de la spectrographie de flammes à l'analyse des roches silicatées,* Thèse de Sciences Physiques. Paris, J et R. Semiac, 1953.

Quantin (M.), « La Société des Sciences de l'Yonne, Programme d'études historiques et archéologiques », *B.S.S.Y.*, t.1 (1847), p.16-17.

Quantin (M.), « L'instruction primaire avant 1790 dans les pays qui forment le département de l'Yonne », *A.Y.*, 1875, p.50-199.

Quantin (M.), « Histoire des bibliothèques dans le département de l'Yonne », *B.S.S.Y.* t.29 (1875), p.323-394.

Quantin (M.), « Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans les pays du département de l'Yonne avant 1790 », *A.Y.*, 1877, p.150-265.

Quantin (M.), « Histoire de la rivière Yonne du XVIe siècle à 1790 », *B.S.S.Y.*, t. 39 (1885), p.349-498.

Quantin (M.), « Statistique de la population dans le département de l'Yonne avant 1790 », *A.Y.*, 1889, 3ème partie, p.29-63.

Pineaux (D.), *Architecture civile et urbanisme à Auxerre*, 1800-1914, Auxerre, Imprimerie moderne, 1978.

Raulin (V.) et Leymerie (A.), *Carte géologique du département de l'Yonne exécutée et publiée sous les auspices du Conseil Général*, 1855 ; Raulin (V), « Les ocrières de Pourrain, Parly et Toucy », *Statistique géologique du département de l'Yonne*, Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1858, p.486-493.

Ribière (H.), « Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et généralement à Auxerre », suivi d'un catalogue des livres, brochures et pièces imprimées dans cette ville de 1850 à 1857, *B.S.S.Y.* (1858) (tiré-à-part publié chez Perriquet, 1856).

Robert (J.-B.), professeur au *Service national des champs intenses* de Grenoble, « L'éveil de Joseph Fourier aux idées nouvelles, 1790-1794 », *Les hommes de la révolution dans l'Yonne, Actes du Colloque du Bicentenaire*, Comité des sociétés savantes de l'Yonne, 1991, tome 2, p.79-86.

Rocher (J.-P.), « Les élections dans l'Yonne sous la Monarchie de Juillet », *B.S.S.Y.*, t.97 (1957-1958), p.55-114 ; ibid. t.98 (1959 -1960), p.57-140.

Rocher (J.-P.), « Contribution à l'étude du vin, de la vigne et des vignerons au XIXe siècle », compte-rendu de la thèse de Laurent, *B.S.S.Y.*, t.99 (1961-1962), p.171-174.

Rocher (J.-P.), Auxerre et le chemin de fer sous la Monarchie de Juillet : une légende tenace, *B.S.S.Y.*, t. 109 (1977), p.193.

Rocher (J.-P.), « La protestation des gentilshommes de Puisaye », *B.S.S.Y.*, t. 112 (1980), p.139-156.

Rocher (J.-P.), « Auxerre pendant la première moitié du XIXe siècle », *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, Roanne-Le Coteau, Edition Horvath, 1984, p.303-341 ; « La vie religieuse aux XVIIe et XVIIIe siècles », id., p.253-270.

Rocher (J.-P.), *Les paysans de l'Yonne au XIXe siècle*, Auxerre, Archives de l'Yonne, 1978, p.107.

Rocher (J.-P.), « Paul Le Chapt (1757-1814) », *Les hommes de la révolution dans l'Yonne*, *Actes du Colloque du Bicentenaire*, Comité des sociétés savantes de l'Yonne, 1991, tome 2, p.117-132.

Ronsin (A), « La librairie et l'imprimerie en Bourgogne d'après une enquête de 1764 », *A.B.*, t.32 (1960), p.126-137.

Rouyer (C.), « Aperçu sur les programmes des candidats à l'Assemblée constituante de 1848, dans l'Yonne », *B.S.S.Y.*, t.95 (1947-1952), p.XLII.

Saint-Jacob (P. de), « Le réseau routier bourguignon au XVIIIe siècle », *A.B.*, t.28 (1956), p.253-263.

Surun (M.), « L'assemblée de la noblesse au bailliage d'Auxerre en 1789, Comparution, composition, députation », *B.S.S.Y.*, t. 112 (1980), p.125-137.

Triat (J. M.) et Guendon (J.L.), « Les ocres d'Apt dans la région de Rustrel (Vaucluse) : paléoaltérations continentales de sédiments marins crétacés », *Travaux des laboratoires des sciences de la terre*, Saint-Jérôme-Marseille, 1975, série A n°7.

Vaudin-Bataille (E.), *Histoire de la charité ou de l'assistance publique en Bourgogne jusqu'en 1789*, Paris, 1898.

Tartois, « Les forges dans l'Yonne », *A.Y.*, 1846, p.1-2.

Thiennaut (A.), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés, A. Michalon, 1908.

Villeboeuf (L.), « Une industrie toucycoise d'antan : le tissage du chanvre, le poulangis », d'après des documents des Archives Municipales, *B.A.E.R.P.V.T.*, n°2, Mai 1962.

Villetard (abbé H.), *Le tricentenaire de Colbert à Seignelay*, Paris, 1921.

Villetard de la Guérie (G.), « La famille Villetard de Ligny-le-Châtel », *Recueil de monographies familiales icaunaises : La révolution française dans les pays de l'Yonne*, *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, fascicule n°6, Dixmont, S.G.Y., 1989.

IV : BIBLIOGRAPHIE

A) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Ashton (T.S.), La révolution industrielle, 1760-1830, Paris, Plon, 1955 (traduction de *The industrial Revolution*, 1760-1830, Londres, 1948).

Bairoch (P.), *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, Fontana, 1963.

Bairoch (P.), *Le Tiers Monde dans l'impasse, Le démarrage économique du XVIIIe siècle au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1971.

Beltran (A.), Griset (P.), *La croissance économique en France 1815-1914*, Paris, A. Colin, 1988.

Beltran (A.), Griset (P.), *Histoire des techniques aux XIXe et XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1990.

Bergeron (L.), *Les capitalistes en France, 1780 - 1914*, Collection Archives, Paris, Gallimard, 1978.

Bergeron (L.), *L'industrialisation de la France au XIXe siècle*, Paris, Hatier, 1979.

Bigo (R.), *Les banques françaises au cours du XIXe siècle*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1947.

Boudeville (J.-R.), *Les espaces économiques*, Collection Que sais-je ?, n°950, Paris, P.U.F., 1961.

Bouvier (J.), « Rapports entre systèmes bancaires et entreprises industrielles », *Collection Colloques internationaux du C.N.R.S.*, Lyon 7-10 octobre 1970, Paris, C.N.R.S., 1972

Bouvier (J.), *Un siècle de banque française*, Paris, Hachette, 1973.

Bouvier (J.), « Libres propos autour d'une démarche révisionniste », *Le capitalisme français, 19e-20e siècle, Blocages et dynamismes d'une croissance*, sous la direction de Patrick Fridenson et André Straus, Paris, Fayard, 1987.

Braudel (F.) et Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, P.U.F., tome 2, *1660-1789*, 1970 ; tome 3, *1789-années 1880*, 1er et 2ème volumes, 1976 ; tome 4, *1880-1914*, 1er volume, 1979.

Braudel (F.), *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme, XVe - XVIIIe siècle*, Tome 1, *Les structures du quotidien* ; Tome 2, *Les jeux de l'échange* ; Tome 3, *Le temps du monde*, Paris, A. Colin, 1979.

Braudel (F.), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Artaud, 1985.

Cameron (R.), « France, 1800-1870 », *Banking in the early stages of industrialization : a study in comparative economic history*, New York, Oxford University Press, 1967, p.100-128.

Cameron (R.), *France and economic development of Europe, 1800-1914*, Princeton (New Jersey), 1961. Traduit en français sous le titre *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Paris, Seuil, 1971.

Cameron (R.), *In the early stages of industrialization, A study in comparative economic history*, New York, London, Toronto, Oxford University Press, 1967.

Caron (F.), *Histoire économique de la France, XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1981, p.63.

Caron (F.), *La France des Patriotes de 1851 à 1918*, Histoire de France, sous la direction de J. Favier, Tome 5, Paris, Fayard, 1985.

Caron (F.), *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Collection Histoire et Décadence, dirigée par P. Chaunu, Paris, Librairie Académique Perrin, 1985.

Caron (F.), « La dynamique des modèles techniques français et allemands », *Frankreich und Deutschland, Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. un 20. Jahrhundert*, Internationales Kolloquium herausgegeben für das Deutsche Historische Institut Paris, von Y. Cohen und Klaus Manfrass, München, C.H. Beck, 1990.

Carré (J.J.), Dubois (R.), Malinvaud (E.), *La croissance française : un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, 1972.

Chandler (A.D.), *The visible hand, The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge (Mass.), 1977.

Chassagne (S.), « La formation des entrepreneurs à la période de l'industrialisation : l'exemple des entrepreneurs cotonniers », *Entreprises et entrepreneurs, XIX-XXe siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1983, p.290-301.

Chaussinand-Nogaret (G.), *Gens de finance au XVIIIe siècle*, Paris, 1972.

Chaussinand-Nogaret (G.), *La Noblesse au XVIIIe siècle, De la Féodalité aux Lumières*, Paris, 1976.

Clarkson (L. A.), *The pre-industrial economy in England, 1500-1750*, New-York, Schocken Books, 1971.

Claval (P.), *Régions, nations, grands espaces, Géographie générale des ensembles territoriaux*, Paris, Editions M. Th. Génin, 1968.

Claval (P.), *Espace et pouvoir*, Paris, P.U.F., 1978.

Cochran (T. C.), *Frontiers of change : early industrialism in America*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1981, 179 p.

Crouzet (F.), « England and France in the eighteenth century : a comparative analysis of two economic growths », in R. Hartwell, *The causes of the industrial revolution*, London, 1967, p.139-174.

Crouzet (F.), *Capital formation in the industrial revolution*, London, Methuen & Co, 1972.

Crouzet (F.), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France : l'économique et l'imaginaire, XVII-XXe siècles*, Paris, Perrin, 1985.

Crouzet (F.), *The first industrialists : the problem of origins*, Cambridge, Cambridge University press, 1985.

Daumard (A.), « L'évolution des structures sociales en France à l'époque de l'industrialisation (1815-1914 », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloques internationaux du C.N.R.S. n°540, 1970.

Daumard (A.), « La hiérarchie des biens et des positions », *Histoire économique et sociale de la France*, tome III, *1789-années 1880*, 2nd volume, Paris, P.U.F., 1976.

Daumard (A.), *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.

Daumard (A.), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier-Montaigne 1987.

Daumas (M.), *Histoire générale des techniques*, 5 volumes, Paris, P.U.F., depuis 1962.

Daumas (M.), *Les grandes étapes du progrès technique*, Que-sais-je ?, Paris, P.U.F., 1981.

Dauphin-Meunier (A.), *La Banque de France*, Paris, N.R.F. Gallimard, 1936.

Duet (D.), *Les caisses d'épargne françaises et leurs activités : tradition et évolution, 1818 - 1981*, Thèse pour l'obtention du Doctorat d'Etat ès Sciences Economiques soutenue auprès de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, Paris, Les éditions de l'épargne, Septembre 1983.

Fischer (W.), *Wirtschaft und Gesellschaft im Zeitalter der Industrialisierung : Aufsätze, Studien, Vorträge*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1972, 547 p.

Fohlen (C.), *Qu'est ce que la révolution industrielle ?*, Paris, Lafont, 1971.

Fohlen (C.), « Entrepreneurship and Management in France in the Nineteenth Century », *The Cambridge Economic History of Europe*, volume VII/1, Cambridge, 1978, p.347-381.

Fox (R.) et Weisz (G.), *The organization of science and technology in France, 1808-1914*, Cambridge et Paris, Cambridge University Press et Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1980.

Garrier (G.) et Hubscher (R.) (Sous la direction de), *Entre faucilles et marteaux : pluriactivités et stratégies paysannes*, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988. Plusieurs articles, dont : Hubscher (R.), « Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du Nord de la France », p. 33-53 ; Postel-Vinay (G.), « Les rapports entre industrie et agriculture en Picardie au XIXe siècle », p.79-97 ; Rinaudo (Y.), « Le vigneron provençal, de la cave à l'atelier », p. 99-120 ; Garrier (G.), « Des vignes sans vignerons ? Limites à la pluriactivité dans la viticulture française », p.121-142 ; Mayaud (J.-L.), « De l'étable à l'établi : permanence des adaptations dans la montagne jurassienne », p. 143-159 ; Lamy (Y.), « Homme de fer et paysannerie dans la Dordogne proto-industrielle », p.175-200.

Gille (B.), *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, P.U.F., 1959.

Gille (B.), *Recherches sur la formation de la grande entreprise capitaliste*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1959.

Gille (B.), *La banque en France au XIXe siècle*, Recherche historique, Genève, Droz, 1970.

Gille (B.), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard La Pléiade, 1978.

Habakkuk (H.J.), *American and British technology in the nineteenth century : the search for labour-saving inventions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1962.

Hauser (Heinrich), *Geschichte des Werkes Uerdingen der Farbenfabriken Bayer A.G.*, Krefeld, Bayer, 1956.

Kaplan (S. L.), *Le pain, le peuple et le roi, La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Préface d'Emmanuel Le Roy-Ladurie, Pour l'histoire, Perrin, 1986.

Kemp (T.), *Industrialization in Nineteenth Century Europe*, London, 1969.

Klemm (F), Histoire des techniques, Paris, Payot, 1966.

Kriedte (P.), Medick (H.), Schlumbohm (J.), *Industrialisierung vor der Industrialisierung : gewerbliche Warenproduktion auf dem Land in der Formationsperiode der Kapitalismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1977, 393 p. Voir aussi sa version anglaise : *Industrialization before industrialization : rural industry in the genesis of capitalism*, Cambridge, London, New York, Cambridge University Press, Paris, édition de la Maison des Sciences de L'Homme, 1981, 333 p.

Jewkes (J.), Sawers (D.), Stillerman (R.), *L'invention dans l'industrie, De la recherche à l'exploitation, Soixante exemples récents* (traduction d'un ouvrage original paru en anglais en 1958), Paris, Les éditions d'organisation, 1966, p.31.

Landes (D. S.), « French Business and the Businessman : a Social an Cultural Analysis », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, Earle (ed.), 1951, p.334-353.

Landes (D. S.), *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975 (traduction de *The unbound Prometheus, Technological change and industrial development in Western Europe from 1750 to the present*, Cambridge, at the University Press, 1969).

Le Chatelier (H.), *Science et industrie*, Paris, Flammarion, 1925.

Léon (P.), Crouzet (F.), Gascon (R.), *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle, Cartographie et typologie*, Collection Colloques internationaux du C.N.R.S., Lyon 7-10 octobre 1970, Paris, C.N.R.S., 1972.

Léon (P.), « La réponse de l'industrie », *Histoire économique et sociale de la France, 1660-1789*, tome II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, Paris, P.U.F., 1970.

Le Roy-Ladurie (E.), « La croissance agricole », *Histoire de la France rurale*, tome II, *L'âge classique des paysans de 1340 à 1789*, Paris, Seuil, p.392-441..

Le Roy-Ladurie (E.), « Du social au mental : une analyse ethnographique », id., p.442-503.

Lévêque (P.), « La patente, indicateur de croissance économique différentielle au XIXe siècle ? », *Entreprises et entrepreneurs, XIXe-XXe siècles, Congrès de l'Association française des Historiens Economistes*, mars 1980, p.46-73.

Lévy-Leboyer (M.), *Le patronat de la seconde industrialisation*, Paris, Les éditions ouvrières, 1979.

O'Brien (P.), Keyder (C.), *Economic growth in Britain and France, 1780-1914*, G. Allen an Unwin, 1978.

Mantoux (P), *La révolution industrielle au XVIIIe siècle : essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Paris, Ed. Génin, 1959 (réédition de l'ouvrage paru en 1906).

Perrot (M.), *Enquête sur la condition ouvrière en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1972.

Perrot (M.), *Jeunesse de la grève, France, 1871-1890*, Paris, Seuil, 1984.

Perrot (M.), *Les ouvriers en grève*, France 1871-1890, Paris-La Haye, Mouton, 1973, t.I.

Plessis(A.), *La banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1982-1985.

Rostow (W.W.), *The Economics of the Take-off into sustained Growth*, notamment «Take-off Hypothesis and French Experience », New York, 1963.

Sawyer (J. E.), « Strains in the social structure of modern France », *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951, p.193-312.

Say (J.-B.), *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

Say (J.-B.), *Catéchisme d'économie politique*, Guillaumin, 1848.

Schmookler (J.), *Invention and economic growth*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1976 (2e édition).

Schmauderer (E.), *Die Stellung des Wissenschaftlers zwischen chemischer Forschung und chemischer Industrie im 19. Jahrhundert*, Düsseldorf, VDI-Verlag, 1969.

Schumpeter (J. A.), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1961.

Schuster (Curt), *Wissenschaft und Technik, Ihre Begegnung in der B.A.S.F. während der ersten Jahrzehnte der Unternehmensgeschichte*, Ludwigshafen, B.A.S.F., 1976.

Sée (H.), *Histoire économique de la France, tome I, Le moyen-âge et l'ancien régime*, Paris, Librairie A. Colin, 1948, p.304.

Sewell Jr (William H.), *Work and revolution in France : the language of labor from the Old Regime to 1848*, Cambridge, 1980.

Tudesq (André-J.), *Les grands notables en France 1840-1849, Etude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, 1964, t.I.

Verley (P.), *La révolution industrielle 1760-1870*, Paris, MA Editions, 1985.

Verley (P.), *L'industrialisation 1830-1914*, Paris, La découverte, 1989.

Weber (E.), *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1976.

Woronoff (D.), *Révolution et espaces forestiers*, Colloque des 3 et 4 juin 1987, Groupe d'histoire des forêts, Paris, Ed. Lharmattan, 1988.

Zimmermann (P. A.), *Patentwesen in der Chemie, Ursprünge, Anfänge, Entwicklung*, Ludwigshafen, B.A.S.F., 1965.

B) OUVRAGES SPÉCIALISÉS

Bergeron (Louis), *Les moteurs hydrauliques et leurs applications industrielles en France*, rapport final d'activité, Ministère de la Culture, Direction du patrimoine, C.I.L.A.C. -E.H.E.S.S., 1982.

Bouvier (J.), Le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882, Paris, S.E.V.P.E.N., 1961.

Boyer (J.-C.), « Les débuts du téléphone en France, en Angleterre et aux Pays-Bas, 1879-1892 », *La ville et l'innovation en Europe, XIVe-XIXe siècles*, Editions de l'E.H.E.S.S., 1987, p.197-208.

Brelot (C.-I.) et Mayard (J.-L.), *L'industrie en sabots, La taillanderie de Nans-sous-Saint-Anne (Doubs) : les conquêtes d'une ferme-atelier aux XIXe et XXe siècles*, J.J. Pauvert, chez Garnier, 1982.

Brunet (R.), *Atlas et géographie de la France moderne, Champagne, Pays de Meuse, Basse Bourgogn*e, Paris, Flammarion, 1981.

Caron (F.), *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau : la Compagnie du chemin de fer du Nord*, 1846-1937, Paris, Mouton, 1973.

Cazals (R.), *Les révolutions industrielles à Mazamet, 1750-1900*, Paris, La découverte-Maspero, Toulouse, Privat, 1983, 298 p.

Cayez (P.), *Métiers Jacquart et hauts fourneaux aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, P.U. Lyon, 1978.

Cayez (P.), *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Paris, C.N.R.S., 1980.

Cayez (P.), *Rhône-Poulenc, 1895-1975, Contribution à l'étude d'un groupe industriel*, Paris, A. Colin Masson, 1988.

Chaline (J.-P.), *Les bourgeois de Rouen, Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982.

Chassagne (S.), *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-les-Angers (1752-1820), Etude d'une entreprise et d'une industrie au XVIIIe siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1971.

Chassagne (S.), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, Aubier, 1980.

Chaunu (P.), « Les enquêtes du centre de recherches d'histoire quantitative de Caen : réflexions sur l'échec industriel de la Normandie », *L'industrialisation en Europe au XIXe siècle*, Colloque international tenu à Lyon les 7-10 octobre 1970, n°540, Paris, C.N.R.S., 1972, p.298-299.

Claustre (V.), *Dynamiques bancaires et développement régional : l'exemple de l'Alsace*, Paris, 1978-1979.

Corvol (A.), *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime, Essai d'économie forestière en Basse Bourgogne*, Paris IV, 1983, p.403-405.

Daumard (A.), *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848* (thèse), Paris, S.E.V.P.E.N., 1963.

Daumard (A.), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Paris, Flammarion 1970.

Daviet (J.-P.), *Un destin international : la Compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, éditions des Archives Contemporaines, 1988.

Delsalle (P.), *La brouette et la navette : tisserands, paysans et fabricants dans la région de Roubaix et de Tourcoing (Ferrain, Mélantois, Pevèle), 1800 - 1848*, Westhoek, Editions des Beffrois, 1985.

Désert (Gabriel), *Une société rurale au XIXe siècle, les paysans du Calvados, 1815-1895*, Paris, Service de reproduction des thèses de Lille III, 1971.

Dewerpe (A.), *L'industrie aux champs : essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord, 1800-1880*, Rome, Ecole française de Rome, 1985.

Deyon (P.), Hirsch (J.-P.), « Entreprise et association dans l'arrondissement de Lille, 1830-1862 », *Entreprises et entrepreneurs XIXe-XXe siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1983, p.5-21.

Dupâquier (J.), *Statistiques démographiques du Bassin Parisien (1636-1720)*, Paris, 1977.

Feyel (G.), « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », *La ville et l'innovation en Europe 14e-19e siècles,* Etudes publiées sous la direction de B. Lepetit et J. Hook, Editions de l'E.H.E.S.S., 1987, p.89-111.

Fridenson (P.), *Histoire des usines Renault, 1) Naissance de la grande entreprise, 1898 - 1939*, Paris, Le Seuil, 1972.

Gille (B.), *La sidérurgie française au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1964.

Gullickson (G. L.), *Spinners and weavers of Auffray : rural industry and the sexual division of labor in a french village, 1750-1850*, Cambridge, London, New York..., Cambridge University Press, 1986.

Hau (M.), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, ed. Ophrus, 1976.

Hau (M.), *L'industrialisation de l'Alsace, 1803-1939*, Strasbourg, Associations des publications près les universités de Strasbourg, 1987.

Higonnet (P. L. R.), P*ont-de-Montvert : social structure and politics in a French village, 1700-1914*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1971.

Labasse (J.), *Les capitaux et la région, Etude géographique, Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, 1955, p.15.

Lamard (P.), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988.

Lambert (J.), *Essai sur les origines et l'évolution d'une bourgeoisie, quelques familles du patronat textile de Lille - Armentières, 1789 - 1914*, Thèse pour le Doctorat, Lille, Université de Paris - Faculté de Droit, 1954.

Lémenorel (A.), *L'impossible révolution industrielle : économie et sociologie minières en Basse-Normandie*, 1800-1914, Caen, Cahier des Annales de Normandie n°21, 1988.

Léon (P.), *La naissance de la grande industrie en Dauphiné, fin XVIIe-1869*, Gap, Imprimerie Louis Jean, 1954, 968 p.

Léon (P.), *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIXe siècle (1815-1914*), Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Université de Lyon II, 1974.

Lepetit (B.), *Chemins de terre et voies d'eau : réseaux de transports et organisation de l'espace, 1740-1840*, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1984.

Lepetit (B.), « Réseau urbain et diffusion de l'innovation dans la France préindustrielle : la création des caisses d'épargne, 1818-1848 », *La ville et l'innovation en Europe 14e-19e siècles*, 1987, p.131-155.

Lequin (Y.), *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914*, Lyon, P.U.F., 1977, Tome 1, *La formation de la classe ouvrière régionale*, Tome 2, *Les intérêts de classe et la république*.

Leuillot (P.), *L'Alsace au début du XIXŠme siècle, Paris 1959-1960, 2) Les transformations économiques*, 1959, 505 p.

Merley (J.), *L'industrie en Haute-Loire, de la fin de la Monarchie de Juillet aux débuts de la Troisième République*, Préface de P. Léon, Lyon, Université de Lyon-II, 1972.

Sabatier (G.), « Une économie et une société en crise : l'Emblavès au début du XVIIIe siècle, 1695-1735 », *Structures économiques et problèmes sociaux du monde rural dans la France du Sud-Est*, Paris, 1966.

Thomson (J. F. K.), *Clermont-de-Lodève, 1633-1789, Fluctuations in the prosperity of a Languedocian cloth-making town*, Cambridge, Cambridge Uinersity Press, 1982.

Thuillier (G.), *Georges Dufaud et le début du grand capitalisme dans la métallurgie, en Nivernais, Collection affaires et gens d'affaires*, S.E.V.P.E.N., 1959, Ecole Pratique des Hautes Etudes, VIe section, Centre de recherche historique.

Thuillier (G.), *Aspects de l'économie nivernaise au XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 1966.

Vial (J.), *L'industrialisation de la sidérurgie française, 1814-1914*, 2 volumes, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1967.

Woronoff (D.), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, E.H.E.S.S., Centre de recherches historiques (Collection Civilisations et Sociétés), 1984.

C) LIVRES TECHNIQUES SPÉCIALISÉS

Arpin (M.), *Historique de la meunerie et de la boulangerie*, Paris, 1948.

Berthault-Ducreux (A.), *Théorie et pratique des mortiers et ciments romains*, Paris, 1833.

Cambon (V.), *Fabrication des colles animales*, 1907.

Foy (J.), *La céramique des constructions, briques, tuiles, carreaux, poteries, carrelages céramiques, faïences décoratives*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, 1883.

Industrie laitière dans le Slesvig-Holstein, la Suède et le Danemark, Examen critique de la méthode Swartz. Les machines et ustensiles de laiterie à l'Exposition internationale de Hambourg en 1877, 1879.

Kittel (Hans), *Pigmente, Herstellung, Eigenschaften, Anwendung*, Stuttgart, 1960.

Leduc (E.), *Chaux et ciments*, Encyclopédie universelle, 1902.

Luc-Léo, *L'industrie au XIXe siècle, Papiers peints à la planche*, Paris, E. Dentu, 1878.

Magnier (M.-D.), *Nouveau manuel complet du chaufournier, plâtrier, carrier*, Paris, 1864.

Margival (F.), *Les colles*, 1905.

Martin (C.), *Laiterie*, Encyclopédie agricole, 1913.

Pruvot (P.), *Recherches sur quelques ocres françaises*, Thèse de Sciences Physiques présentée à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 13 février 1951, 4°R 489 (3391).

Remington (John Stewart) and Francis (Wilfrid), *Pigments, Their manufacture, properties and use*, London, 1954.

Weber (F.), *Essai historique sur la brasserie française*, Soissons, J. Prudhomme, 1909.

Schnapper (B.), *Les rentes au XVIe siècle, Histoire d'un instrument de crédit*, E.H.E.S.S., VIe section, Centre de Recherches Historiques, Affaires et gens d'affaires, S.E.V.P.E.N. Paris, 1957.

Massadier (Alexis), *Contribution à l'histoire de la comptabilité, XVIIIe siècle, Notes sur la faillite*, 1er octobre 1962 (bibliothèque des experts-comptables).

Duport (Paul), *La comptabilité des marchands et artisans sous l'Ancien Régime*, Mémoire, Saint-Etienne, Février-Mars 1964.

Stevelinck (Ernest), *La comptabilité industrielle au XVIIIe siècle*, Bruxelles, Editions Services S.C., extrait de la revue mensuelle *La vie au bureau*, n°5, mai 1976.

Vlaemminck (J.H.), *Histoire et doctrine de la comptabilité*, Vesoul, Pragnos, 1979.

D) REVUES

Annales E.S.C. (Economie Société Civilisation)

Bottin (J.), « Structures et mutations d'un espace proto-industriel à la fin du XVIe siècle », juillet-août 1988, p. 975-995.

Bouvier (J.), « Systèmes bancaires et entreprises industrielles dans la croissance européenne au XIXe siècle », janvier-février 1972, p. 46-70.

Cameron (R.), « Le développement économique de l'Europe du XIXe siècle : le rôle de la France », 1957, vol. 12, p.243-257.

Cameron (R.), « L'économie française : passé, présent, avenir », septembre 1970.

Caron (F.), « Banques et industrialisation au XIXe siècle », mai-juin 1968, p. 616-632.

Chaussinand-Nogaret (G.), « Capital et structure sociale sous l'Ancien Régime », mars-avril 1970, p. 463-476.

Crouzet (F.), « Angleterre et France au XVIIIe siècle, essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », mars-avril 1966, p.254-291.

Demonet (M.), Dumont (P.), Le Roy-Ladurie (E.), « Anthropologie de la jeunesse masculine en France au niveau d'une cartographie cantonale (1819-1830) », juillet-août 1976, p. 700-760.

Désert (G.), « Marché de la viande et du poisson », mars-juin 1975, p.

Dewerpe (A.), « Genèse proto-industrielle d'une région développée : l'Italie septentrionale (1800-1880) », septembre-octobre 1984, p. 896-914.

Deyon (P.), « Fécondité et limites du modèle proto-industriel : premier bilan », septembre-octobre 1984, p. 868-881.

Jeannin (P.), « La proto-industrialisation : développement ou impasse ? », janvier-février 1980, p. 52-65.

Levy-Leboyer (M.), « La croissance économique en France au XIXe siècle, Résultats préliminaires », n°28, 1968, p.788-807.

Markovitch (T. J.), « La croissance industrielle sous l'Ancien régime », mai-juin 1976, p.644-656.

Mathias (P.), « La révolution industrielle en Angleterre : un cas unique ? », janvier-février 1972, p. 33-45.

Mendels (F. F.), « La composition du ménage paysan en France au XIXe siècle : une analyse économique du mode de production domestique », juillet-août 1978, p. 780-802.

Mendels (F.), « Des industries rurales à la proto-industrialisation : historique d'un changement de perspectives », septembre-octobre 1984, p. 977-1008.

O'Brien (P.), Keyder (C.), « Les voies de passage vers la société industrielle en Grande-Bretagne et en France (1780-1914) », novembre-décembre 1979, p. 1284-1303.

Richet (Denis), « Croissance et blocages en France du XVe au XVIIIe siècle », juillet-août 1968, p.786.

Thuillier (G.), « Pour une histoire bancaire régionale en Nivernais de 1800 à 1880 », 1955, p.759-787.

L'Archéologie industrielle en France

Benoît (S.), « Le rôle de l'énergie hydraulique dans l'industrialisation de la France au XIXe siècle : l'exemple du département de l'Eure », n°11 (juin 1985), p.59-120.

Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise

n°2, 1978, Mendels (F.), « Aux origines de la proto-industrialisation », p. 1-21.

Bulletin littéraire

Vidal de la Blache (P.), « Les divisions fondamentales du sol français », n°1, p.1-7 (10 octobre 1888), et p. 49-57 (10 novembre 1888).

Cahiers de l'I.S.E.A. (Institut de science économique appliquée)

Perroux (F.), « Note sur la notion de pôle de croissance », n°1-2, p.307-320, 1955.

Cameron (R.), « Profit, croissance et stagnation en France », *Economie appliquée*, Archives de l'Institut de Science Economique Appliquée, tome X, n°2, 1957, p.409-444.

Marczewski (J.), « Y-a-t-il un take-off en France ? », série A.D., n°1, mars 1961.

Marczewski (J.), « L'industrie de 1789 à 1964», 1964-1967.

Markovitch (T.-J.), « Le produit physique de l'économie française de 1789 à 1913 », 1965.

Toutain (J.-C.), « Les transports en France de 1830 à 1965 », 1967.

The economic history review

Crafts (N. F. R.), « Industrial révolution in England and France : some thoughts on the question, "Why was England first ?" », n°30, 1977, p.429-441.

Heywood (C.), « The role of the peasantry in French industrialization, 1815-1880 », *The Economic History Review*, Volume XXXIV, n°3, August 1981, p.359-376.

Explorations in economic history

Roehl (R.), « French Industrialization : a Reconsideration », *Explorations in Economic History* 13, p.233-288.

Histoire, économie et société

Caron (F.), « Histoire technique et histoire économique », 1983, n°1.

History

Crouzet (F.), « French economic growth in the nineteenth century reconsidered », n°59, 1974, p.167-179.

Journal of economic history

Clough (S. B.), « Retardive factors in French economic development in the nineteenth and twentieth centuries », suppl.III, 1946, p.91-102.

Landes (D. S.), « French entrepreneurship and industrial growth in the 19th century », mi 1949, p.45-61.

Mendels (F. F.), « Proto-industrialization : the first phase of the industrialization process », XXXII, march 1972, p.241-261.

Schumpeter (J. A.), « The creative response in economic history », 1947, t.VII, p.149-159.

Nye (J. V.), « Firm size and economic backwardness : A new look at the French industrialization debate », XLVII, 1987, p.649-669.

Journal of european economic history

Aldrich (R.), « Late-comer or early-starter ?, New views on French economic history », Volume 16, n°1, printemps 1987, p. 89-101.

Journal of modern history

Cameron (R.), « Economic growth and stagnation in France, 1815-1914 », volume 30, march 1958, p.1-13.

Le Mouvement social

Lévy-Leboyer (M.), « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », n°8, juillet-septembre 1974.

Gaspard (P.) : « La fabrique au village », n°97, Octobre-décembre 1976.

Haupt (H.-G.), « La petite bourgeoisie, une classe inconnue », n°108, juillet-septembre 1979.

Crossick (G.), « La petite bourgeoisie britannique au XIXe siècle », id.

Levy-Leboyer (M.) : « La loi des trois générations », n°132, juillet-septembre 1985.

Hau (M.), « La longévité des dynasties industrielles alsaciennes », id.

Hirsch (J.-P.), « La région lilloise : foyer industriel ou place du négoce ? », id.

Chaline (J.-P.), « Les industriels normands : un patronat sans dynasties », id.

Rebérioux (M.), « Au tournant des expos : 1889 », n°149, octobre-décembre 1889.

Population

Henry (L.) et Levy (C.), « Quelques données sur la région autour de Paris au XVIIIe siècle », 1962, n°2, p. 297-326.

Revue d'économie industrielle

Kergoat (M.), « La localisation départementale de l'industrie selon les deux enquêtes de 1841-1845 et de 1861-1865 », n°48, 2e trimestre 1989, p.52-71.

Revue d'économie politique

Hérouville (H. d'), « Remarques sur la production manufacturière française », mars-avril 1955.

Revue française de gestion

Tarondeau (J.-C.), « L'évolution de la gestion industrielle », *Les racines de l'entreprise*, n°70, septembre-octobre 1988, p.24-32.

Colasse (B.), « Les trois âges de la comptabilité », id., p.83-87.

Henri (D.), « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIXe siècle », id., p.141-150.

Le Van-Lemesle (L.), « L'éternel retour du nouvel entrepreneur », id., p.134-140.

Meuleau (M.), « L'introduction du marketing dans l'entreprise en France (1880-1973) », id.

Caron (F.), « Ententes et stratégies d'achat dans la France du XIXe siècle », p.127-133.

Revue d'histoire économique et sociale

Caron (F.), « La stratégie des investissements en France aux XIXe et XXe siècles », n°1, 1976.

Revue d'histoire moderne et contemporaine

Landes (D.), « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du dix-neuvième siècle », III, 1956, p.204-222.

Markovitch (T. J.), « La révolution industrielle : le cas de la France », n°52, 1974, p.115-125.

Revue internationale des sciences sociales

Claval (P.), « La région : concept géographique, économique et culturel », *La science régionale, la théorie et les politiques*, n°112, 1987, p.179-192.

Revue du Nord

Deyon (P.), « L'enjeu des discussions autour du concept de « *proto-industrialisation*» », Tome LXI n°240, janvier-mars 1979, p.9-15.

Chassagne (S.), « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Aux origines de la révolution industrielle : industrie rurale et fabriques*, Tome LXI n°240, Janvier-mars 1979, p.97-113.

Engrand (Ch.), « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Aux origines de la révolution industrielle : industries rurales et fabriques*, tome LXI n°240, janvier-mars 1979, p.61-81.

Mendels (F.), « Les temps de l'industrie et les temps de l'agriculture, Logique d'une analyse régionale de la proto-industrialisation » t.53 n°248, Janvier-Mars 1981.

Chassagne (S.), « Industrialisation et désindustrialisation dans les campagnes françaises, quelques réflexions à partir du textile », t.53 n°248, Janvier-Mars 1981.

Crouzet (F.), « Encore la croissance industrielle française », juillet-septembre 1982.

Social science history

Cameron (R.) et Freedeman (C. E.), « French Economic Growth », vol.7 n°1, Winter 1983.

Annales historiques de la révolution française

Lemarchand (G.), « Le féodalisme dans la France rurale des temps modernes : Essai de caractérisation », n°195, janvier-mars 1969, p.77-108.

Goujard (P.), « Féodalité et Lumières au XVIIIe siècle, L'exemple de la noblesse », n°227, janvier-mars 1977, p.103-118.

Ikni (G.), « Recherches sur la propriété foncière, Problèmes théoriques et de méthode (fin XVIIIe - début XIXe siècle) », n°241, juillet-septembre 1980, p.390-424.

Lemarchand (G.), « La féodalité et la Révolution française : seigneurie et communauté paysanne », n°242, octobre-décembre 1980, p.536-558.

Annales de démographie historique

Dinet (D), « Quatre paroisses du Tonnerrois », 1969, p. 62-84.

Poussou (J.-P.), « Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du XVIe siècle au début du XIXe siècle, Approches pour une synthèse », 1970, p. 11-78.

Le Mée (R.) et Lecuir (J.), « Statistiques du mouvement de la population en France de 1770 à 1780 », 1970, p. 463-480.

Bricourt (M.), Lavhiver (M.) et Querel (J.), « La crise de subsistance des années 1740 dans le ressort du Parlement de Paris (d'après le fonds Joly de Fleury de la Bibliothèque Nationale de Paris) », 1974, p. 281-333.

Dupâquier (J.), « La France de Louis XIV était-elle surpeuplée ? Réflexions d'un historien sur la répartition géographique du peuplement », 1974, p. 31-44.

FICHES SIGNALÉTIQUES DES ENTREPRENEURS

N.B. : les noms *en italique* sont des descendants du fondateurs ; ceux entre crochets [...] ne sont font pas partie de l'échantillon de 179 entrepreneurs pris comme référence.

1850-1875 : Jules Auguste **Aléonard** (1843-1924), tuilerie-briqueterie à Pontigny. Père : maître-maçon à Pontigny. Fortune des parents : 38 000F. Epouse en 1872 la fille d'un cultivateur de Sens. Apport du futur : 1 500F + 10 a de vignes + dot de 1 500F ; apport de la future : 1 500F + dot de 1 500F et 500F. Acquiert en 1872 la tuilerie Rabé. Fait en 1906 une donation-partage à ses deux fils, Joseph Edmond et Louis. Laisse : plus de 50 000F.

1875-1914 : *Joseph Edmond Aléonard (1873-1936), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Jules Auguste. Epouse en 1900 la fille d'un boulanger de Sens. Apport du futur : dot : la jouissance du tiers indivis d'une usine à Pontigny et une somme de 15 000F ; apport de la future : dot : de 6000F + part dans la succession. Travaille en association avec son frère Louis jusqu'au partage de 1924. Il forme avec ses enfants une S.A.R.L. en 1929.*

1875-1914 : *Louis Aléonard (1876-1930), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Jules Auguste. Travaille en association avec son frère Joseph Edmond jusqu'au partage de 1924.*

[1850-1875 : Louis Amand, fabrique de moutarde à Auxerre. Fonde en 1852 une société avec Hector Virgile Hippolite Daudin. S'installe dans les fossés de la ville au pied de la tour savoyarde. Acquiert en 1853 la part de son associé. Vend sa fabrique de moutarde en 1875.]

[1875-1914 : Louis François André (1864?-), fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Cet industriel parisien acquiert en 1891 l'usine H. Espéron, J. Second & Cie de Bertry et la revend en 1901 à Louis Henri Gustave Marie Lambert.]

1750-1790 : Blaise **Ansault**-Rabot (1725?-1807), fabrique de draps à Toucy. Père : cardeur, drapier à Toucy. Fortune à sa mort : 3 672F.

1790-1825 : *Louis Philibert Ansault (1755-1817), fabrique de draps à Toucy, fils de Blaise Ansault-Rabot. Epouse en 1782 Catherine Bouillard. Laisse : 4 780F.*

1790-1825 : *Blaise II Ansault (1758-1817), fabrique de draps à Toucy, fils de Blaise Ansault-Rabot. Epouse en 1781 Marie Catherine-Brouillard. Ne laisse aucun immeuble et qu'un mobilier de 1 050F.*

1790-1825 : *Vincent Ansault (1753-1815), fabrique de draps à Toucy. Laisse 4 300F. Une fille épouse en 1783 Pierre Courcier.*

1825-1850 : *Blaise Gaspard Ansault (1782-1851), fabrique de draps à Toucy, fils de Blaise Ansault-Brouillard. Ne laisse qu'un petit mobilier vendu 201,90F.*

1825-1850 : *Blaise III Ansault (1784-1867), fabrique de draps à Toucy, fils de Blaise Ansault-Brouillard. Laisse quelques objets mobiliers estimés 111F. Un de ses fils, Blaise François, devient notaire.*

1825-1850 : *Etienne Philibert Ansault (1785-1862), fabrique de draps à Toucy, fils de Louis Etienne Philibert Ansault-Bouillard. Ne laisse rien.*

1825-1850 : *François Théotime Ansault (1795-1860), fabrique de draps à Toucy, fils de Louis Etienne Philibert Ansault-Bouillard. Laisse 1 300F correspondant aux reprises de sa femme.*

[1850-1875 : Théophile Augé, fabrique de treillages à la mécanique. S'associe en 1874 à Paul Dobignie.]

1850-1875 : Charles **Bader**, travail de l'ocre à Auxerre. Peintre, marchand de couleurs installé à Auxerre en plein centre, place de l'Hôtel de Ville. Demande en 1854 l'autorisation d'établir une ocrerie au faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien. Doit y renoncer l'année suivante par décision administrative.

1850-1875 : Eusèbe **Baillot**, machinisme agricole à Venoy, puis à Auxerre. Père : forgeron à Venoy. Fortune des parents : moins de 1 000F. Sa veuve vend en 1901 les ateliers à Paul Célestin Renard.

1790-1825 : Jacques Marien **Belhomme** (1798-1854), fabricant de poulangis à Toucy. Père : bourrelier à Mézilles. Fortune des parents : quasi-nulle. Epouse en 1820 une fille Crançon et devient beau-frère de Jean Edme Dupré. Apport du futur : 500F ; apport de la future : 4 200F provenant des successions de ses père et grand-père. Laisse : 9 770,61F et 1 400F, dont reprises de la veuve 5 911,75F et du défunt 500F.

1850-1875 : *Edme Pascal Belhomme (1829?-), fabricant de poulangis à Toucy, fils de Jacques Marien. Epouse en 1865 la fille d'un propriétaire de Parly. Apport du futur : 8 000F ; apport de la future : 2 200F. Disparaît des archives.*

1850-1875 : Pierre André **Bernard** (1829-1890), scierie-parqueterie à Auxerre. Père : marchand d'étoffes à Marmeaux. Fortune du père : très faible. Fortune du grand-père maternel : 4 691F. Commence en 1855 avec Joseph Edouard Lyon à scier mécaniquement les arbres des forêts de la région d'Aillant-sur-Tholon, puis installe une scierie à vapeur à Auxerre (rue de Preuilly) et une autre à Laroche. Forme en 1862 avec Lyon une société en nom collectif. Epouse en 1864 la fille Lyon. Apport du futur : le montant de son apport dans la société qui existe entre lui et Lyon 16 000F ; apport de la future : dot : 10 000F. Donne une très grande extension à son entreprise. Acquiert en 1873 une maison à Paris rue Saint-Ambroise n°24. Forme en 1880 une société en nom collectif avec Charles Holfeld, ingénieur. Doit dissoudre en 1884 cette société en raison de pertes dépassant le quart du capital social. Forme en 1885 une nouvelle société avec Edmond Perriquet, fils de Gustave. En raison de difficultés financières persistantes, doit y faire entrer en 1888 son ancien notaire Hattier. Faillite décidée par un jugement du tribunal de commerce du 28 août 1888.

1790-1825 : Pierre **Berthelot**, tuilerie-briqueterie à Chevannes, chirurgien. Acquiert les bâtiments en 1791 et les revend à Armand Jean Baptiste Guillaume dit Marange en 1807.

1875-1914 : Jules Auguste **Berthier** (1846-1926), fabricant de chaussures à Auxerre. Père : négociant en mercerie à Auxerre. Fortune des parents : 365 000F. Activité principale : négociant en mercerie et en chaussures. Epouse en 1880 la fille d'un docteur en médecine. Apport du futur : 120 000F nets ; apport de la future : 31 000F. Acquiert en 1891 un terrain rue des Moreaux à Auxerre et y édifie une fabrique de chaussures. Laisse : 1 400 738,32F (soit 238 125,51F de 1914). Reprises de la veuve : 72 000F.

1875-1914 : Léon Berthier (1892-1968), fabricant de chaussures à Auxerre, fils de Jules Auguste. Travaille avec son père de 1911 à 1914, jusqu'à sa mobilisation.

1790-1825 : Jean Claude **Bigé** (1783-1855), tannerie à Toucy. Père : cultivateur, maire de Levis. Epouse en l'an XIII (1805) la fille d'un propriétaire de Toucy. Acquiert l'ancienne tannerie Seguin en 1805. Dot du futur : 2 700F et de la future 2 500F. Fortune : 23 410F. Partage anticipé 28,37 hectares.

1850-1875 : Paul Augustin Bigé (-1882), tannerie à Toucy, fils de Jean Claude. Epouse en 1837 une fille de Stanislas Désiré Guillemot. Apport du futur : 6 220F et un bâtiment servant de tannerie et un battoir à écorces ; apport de la future : 3 000F + un corps de bâtiment. Donne à bail en 1873 la tannerie à Eugène Coffre. La communauté laisse 17 070,90F, - reprises de la veuve 52 888,65F = - 35 817,75F.

[1875-1880 : Germain Bounon, construction mécanique à Auxerre. S'associe en 1880 à Léopold François Gaudot.]

1825-1850 : Louis Nicolas Auguste **Bourasset** (1784-), fabrique de draps, puis filature de laine à Seignelay. Père : procureur fiscal à Seignelay. Fortune des parents : environ 36 000F. Epouse en 1809 la fille d'un propriétaire de

Chablis. Apport de la future : une dot de 5 000F + 4 000F en 1817. Installe à Seignelay sur le Serein dans les années 1820 une filature mécanique de laine, qui brûle en 1830. Dissipe l'apport de 10 000F de son épouse, vend les immeubles, a des dettes jusqu'à concurrence de 50 000F.

1790-1825 : Laurent François **Bourgoin** (1756-1813), travail de l'ocre à Auxerre. Père : voiturier par eau, marchand de vins. Activité principale : voiturier par eau et marchand de vins, en association avec son frère, Pierre François. Célibataire. S'associe vers 1808 avec Edme Cottin pour transformer et commercialiser l'ocre. Achète avec lui des terrains sur Pourrain en 1809. Installe alors une ocrerie dans des bâtiments de la rue des tanneries sous les murs de la préfecture. Laisse : 48 014,23F. Les héritiers vendent en 1813 à Cottin matériel, magasins, terres.

1790-1825 : Louis **Boyard** (1742-1822), travail de l'ocre à Auxerre. Père : commissionnaire en vins à Auxerre. Fortune des parents : 162 000#. Commissionnaire en vins. Se marie en 1761. Apport du futur : 20 000# ; apport de la future : 8 000#. Se contente de commercialiser de 1804 à 1806 l'ocre extraite par Nicolas Meunier. Laisse : 35 768F.

[1790-1825 : François Joseph Bray (1746-1818), travail de l'ocre à Auxerre. Né à Rem (Flandre). Se marie en 1780 à Paris. Une de ses filles épouse Edme Roblot. Sert de prête-nom à ce dernier dans son association en 1815 avec Jean-Baptiste Heinz-le-jeune. Installe une ocrerie dans une maison située à Auxerre au bord de l'Yonne. Ne laisse pas grand chose.]

1850-1875 : Paul **Breton** (1811-1887?), tannerie à Auxerre. Père : corroyeur à Auxerre. Fortune des parents : 7 466F. Acquiert en 1849 avec son frère Alexis, négociant à Paris, la tannerie Commeau, puis en 1850 le moulin de Curly (Venoy). Rachète la part de son frère en 1858. Donne à bail en 1872 les bâtiments à Benjamin Guérin.

1825-1850 : Joseph Amboise **Brette** (1813-1891), fabrique de chandelles à Auxerre. Originaire de Chatenay-sur-Seine (Seine-et-Marne). Fortune des parents : très réduite. Se marie en 1834 à Montereau (Seine-et-Marne). Apport du futur : 3 300F ; apport de la future : 2 800F. Installe en 1832 une fabrique de suif en branches dans le jardin d'une maison rue des Buttes n°45. Acquiert en 1856 un terrain rue des Clous, faubourg Saint-Amâtre, à Auxerre, et y construit une maison et une fabrique de chandelles. Donation et partage des biens entre ses cinq enfants en 1880. Laisse : 57 482F.

1875-1914 : *Amédée Alexandre Brette, fabricant de chandelles à Auxerre, fils de Joseph Ambroise. Mis en faillite le 23 août 1890.*

1790-1825 : Edme **Cabourdin** (1771-), fabricant d'étoffes à Seignelay. Qualifié de sabotier en 1809. Saisie immobilière du 30 janvier 1815. Devient tondeur et apprêteur d'étoffes à Courtenay (Loiret).

1825-1850 : Claude **Cambuzat** (1810-1882), filature textile à Pontigny. Père : filateur à Seignelay. Epouse en 1833 une ouvrière lingère. Reprend en 1832 avec son frère Etienne la filature mécanique de laine de Pontigny, que son oncle, Claude Gabriel Cambuzat, a installée dans un moulin de l'ancienne abbaye. Apport du futur : les droits non liquidés dans la succession de ses père et mère, la moitié d'une filature (4 788,50F), la moitié du droit au bail, la moitié des sommes dues (1 850F), - passif de 890F ; apport de la future : 200F et 600F de dot. Continue seul après le départ d'Etienne pour Ligny. Laisse : 22 782,35F.

1825-1850 : Etienne Cambuzat (1810-), filature textile à Ligny-le-Châtel. Père : filateur à Seignelay. Reprend en 1832 avec son frère Claude la filature mécanique de laine de Pontigny. Installe vers 1844 sa propre filature mécanique à Ligny. Un gendre : Léon Viaux (1834-), filateur.

[1850-1875 : Jean-Baptiste Cantin, tuilerie à Diges. Forme en 1866 une société avec Amable Désiré Sonnet.]

1850-1875 : Louis Pierre (dit Jules) Challe (1826-) fabrique d'essieux à Seignelay. Père : marchand de fer. Fortune des parents : 147 906,81F. Fortune des grands-parents : 129 501,50F. Forme en 1851 avec son père une société pour le commerce des fers et de quincaillerie au capital de 246 000F. Forme en 1869 une société avec Pierre Elise Huard, employé de commerce, acquiert les deux moulins du haras de Seignelay, y installe une fabrique d'essieux et une fonderie de fonte spéciale. Fait faillite le 26 octobre 1870. Saisie immobilière le 23 septembre 1871.

1850-1875 : Claude Pierre **Chambard** (1819-1894), charronnage mécanique à Auxerre. Père : maréchal-ferrant à Coulanges-la-Vineuse. Fortune des parents : 533F. Installe en 1840 à Auxerre un atelier de carrosserie. Epouse en 1844 d'Auxerre. Apport du futur : 4 700 francs ; apport de la future : 1 395F. Achète en 1855 une maison située sur la rive droite, près de la gare. Forme en 1858 avec son voisin, Jean Nicolas Cuillier, charron, une société ayant pour objet la fabrication de roues de voiture et en outre la carrosserie. Dote ses ateliers d'une machine à vapeur. Se retire en 1876. Laisse : 97 607F.

1875-1914 : *Arthur Chambard (1847-1923), charronnage mécanique à Auxerre, fils de Claude. Ingénieur des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Epouse en 1876 la fille d'un négociant en vins de Provins (Seine-et-Marne). Apport du futur : donation de 10 000F + 7 000F (dont 5 800F par don hors part pour le récompenser des services par lui rendus à la maison de commerce de son père depuis plusieurs années) ; apport de la future environ 6 830F + parts indivises dans une maison et des actions et obligations. S'associe en 1877 avec Jean Nicolas Cuillier, puis en 1879 rachète ses parts. Porte ses recherches sur les roues, et prend notamment un brevet pour une roue armée. Quitte l'activité industrielle en 1894-1896, à 49 ans, en cédant l'entreprise à Ambroise Commergnat. Laisse 1 879 679,53F (432 326F).*

[1790-1825 : Augustin Joseph de Champeaux (1798-), travail de l'ocre à Sauilly (Diges). Père : directeur des domaines, résidant à Auxerre. Né à Troyes. Activité principale : receveur de l'enregistrement à Toucy. Epouse en 1825 la veuve d'Edme Dufour. Engage Joseph Alexandre Lechiche en 1825. Quitte en 1829 l'Auxerrois pour Etivey (Tonnerrois). Donne alors à bail l'ocrerie de Sauilly (Diges) aux frères Parquin.]

1875-1914 : Eugène Clément Joseph Charles (1856-1942), travail de l'ocre à Parly. Père : tailleur de pierre et marbrier à Toucy. Fortune des parents : 3 000F. Reprend le fonds de commerce de marbrier de son père. Epouse en 1881 la fille d'un agriculteur de Sommecaise. Apport du futur : 3 200F ; apport de la future : 3 400F. Acquiert en 1892 l'ocrerie du Moulin d'en-haut (Parly) à l'association Perdet-Fort & Cie. Fonde en 1901 une société anonyme, mais connaît en 1905 des difficultés financières et doit racheter en 1908 les installations. Laisse : 1 758 691,86F (272 597F).

1750-1790 : Jacques **Chauvot** (1683?-1763)- Chenou, tannerie à Toucy. Partage en 1763.

1750-1790 : *Jacques François Chauvot (1714?-1771)-Morache, tannerie à Toucy, fils de Jacques.*

1750-1790 : *Jacques Louis Chauvot (174?-1771?)-Chenal, tannerie à Toucy, fils de Jacques François. Mariage le 21 octobre 1766. Partage en l'an III (1795). Laisse : 50 400#. Une de ses filles épouse Jean Joseph Voguet.*

1790-1825 : Pierre Marie **Chevannes** (1780-), fabricant de draps et marchand à Seignelay.

[1875-1914 : Charles Cicile, fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Ingénieur chimiste parisien, qui vient habiter à Vermenton. Forme en 1906 avec Léon Rouzé et Henri Gougis une société, qui achète en 1908 à Léon Henri Eustache Marie Lambert l'usine de Bertry (Vermenton) et le fonds de commerce. La société Rouzé & Cicile entre en 1918 dans la Société générale des chaux et ciments.]

1790-1825 : Benoît **Clerjault (**1748?-1807), tannerie à Toucy. Père : procureur fiscal à Toucy. Achète en 1773 une tannerie. Fortune à sa mort : 6 514F. Vend sa tannerie en 1807 à Georges Dominique Voguet.

[Eugène Coffre (1832?-) : prend à bail en 1873 la tannerie de Paul Augustin Bigé.]

1875-1914 : Jean Alexandre Alfred **Collinet**, usine électrique à Auxerre. Se marie en 1869. Activité initiale : négociant limonadier et maître d'hôtel à Auxerre. Acquiert en 1874 le café Léon et en 1880 le fonds de commerce de l'Hôtel de la Fontaine. Acquiert un terrain en 1891 rue Saint-Martin-les-Saint-Marien, sur la rive droite, à Auxerre, et y construit une usine électrique. Perd un procès intenté par l'usine à gaz. Quitte alors Auxerre pour Autun. Donne à bail en 1900 ses installations et les vend en 1905 à Henri Jourde.

1790-1825 : Edme Guillaume **Commeau** (1768?-1849), tannerie à Auxerre. Père : cultivateur à Toucy. Epouse en 1790 Françoise Véronique Chauvot, veuve d'Edme Nicolas Gaudet, bourgeois de Toucy. Apport des deux époux équilibré : 600#. Acquiert en l'an II la tannerie du Batardeau (Auxerre) et l'agrandit. Achète en Fortune à sa mort : 184 923,65F.

1825-1850 : *Théophile Isidore Commeau, tannerie à Auxerre, fils d'Edme Guillaume. Epouse en 1833 une fille Breton, soeur de Paul. Apport du futur : 70 000F (marchandises, espèces, valeurs de portefeuille). Apport de la future : 10 000F. Vend en 1849 le bâtiment à ses beaux-frères, Alexis et Paul Breton.*

1875-1914 : Ambroise **Commergnat** (1870-1942), charronnage mécanique à Auxerre. Père : entrepreneur originaire de Dun-le-Palastel (Creuse). Reprend en 1894-1896 l'entreprise Chambard. Epouse le 30 juin 1896 la fille unique de Germain Guilliet. Cet ingénieur des Arts et Manufactures dépose un brevet pour un système de fixation des couronnes dentées aux roues de voitures, plus particulièrement automobiles, puis un autre pour un nouveau système de graisseur pour essieu de voitures. S'associe en 1905 en nom collectif avec ses oncles par alliance Paul et Georges Guilliet dans le cadre de la société Guilliet Fils & Cie en apportant son entreprise dans le capital de l'ensemble. Se retire en 1921.

[1790-1825 : Charles Cottain, tuilerie à Seignelay. Ce propriétaire s'associe en 1807 avec Louis Malle, tuilier.]

1790-1825 : Edme **Cottin** (1774-1838), travail de l'ocre. Père : commissionnaire en vins, négociant à Irancy ; oncle : négociant. Employé aux bureaux de l'administration du district d'Auxerre. Epouse en l'an III la fille d'un propriétaire d'Auxerre. Apport du futur : 4 660# ; apport de la future : 3 000#. Achète ses premières terres à ocre sur Pourrain en l'an X (1802). S'associe vers 1808 avec Laurent Bourgoin pour transformer et commercialiser l'ocre. Achète des terrains sur Pourrain en 1809. Installe alors une ocrerie dans des bâtiments de la rue des tanneries sous les murs de la préfecture. Achète en 1813 aux héritiers de son associé matériel, magasins, terres. Conclut en 1817 une association avec Bray & Heinz (en fait Edme Roblot) dont le but est de former une coalition contre l'éventualité de nouvelles concurrences. Elargit en 1820 l'association de 1817 à Edme Dufour. Acquiert sa première parcelle à ocre à Sauilly (Diges) en 1822. Revend en 1824 (officiellement en 1827) ses installations à Edme Roblot. Laisse : 177 912,40F.

1850-1875 : Alphonse Vincent **Coullon** (1837?-1902), machinisme agricole à Auxerre. Père : charpentier de marine à Auxerre. Fortune des parents : 26 484,24F. Epouse en 1846 la fille d'un propriétaire d'Auxerre. Apport du futur : 6 721F ; apport de la future : 1 500F. Commence par construire avec son père des bateaux, puis cherche à mettre au point une batteuse, pour laquelle il dépose plusieurs brevets. Eprouve des difficultés financières et est saisi en septembre 1867. S'associe avec Petitjean, négociant parisien. Disparaît sans doute ruiné.

1825-1850 : Nicolas **Coulon** (1812-), travail de l'ocre à Toucy. Père : meunier à Coulanges-sur-Yonne. Fortune des parents : environ 32 000F. S'associe en 1845 à son frère Séverin et à Joseph Gressien pour installer un four et faire le commerce de l'ocre. Fait condamner ce dernier en 1848 à lui payer la somme due.

1825-1850 : Séverin François Coulon (1815-1871), travail de l'ocre à Toucy, frère de Nicolas. Epouse en 1839 la fille d'un propriétaire de Saint-Sauveur, apparentée aux Morisset. Apport du futur : 17 900F ; apport de la future : 4 900F. S'associe en 1845 à son frère et à Joseph Gressien pour installer un four et faire le commerce de l'ocre. Doit renoncer en 1848. Devient maître de poste. Laisse : 3 300F sur Saint-Sauveur et 60 219,67F sur Toucy.

1790-1825 : Pierre ***Courcier*** *(1753-1815), fabrique de poulangis à Toucy. Epouse en 1783 une fille de Vincent Ansault et de Marie Marguerite Brouillard. Laisse 10 089,15F.*

1850-1875 : Alexandre Pèlerin **Crépain** (1841-1917), machinisme agricole à Chevannes, puis à Auxerre. Père : maréchal-ferrant, forgeron à Chevannes. Fortune des parents : 1 500F. Les parents font donation en 1867 à leurs trois enfants de 500F. Forme avec son frère Constant Léopold une société en nom collectif ayant pour but l'exercice et l'exploitation de la profession de charron-forgeron. Les deux frères construisent un atelier sur un terrain acquis en 1872, prennent à bail en 1878 un atelier situé boulevard de l'Eperon (Vaulabelle) à Auxerre, renouvellent leur société en 1879, déposent un brevet en 1884 et dissolvent leur association en 1885.

1850-1875 : Constant Léopold Crépain (1845-1908), machinisme agricole à Chevannes, puis à Auxerre, frère d'Alexandre Pélerin. Rachète en 1885 la part de ce dernier dans leur société commune. Se remarie en 1882. Apport du futur : 5 400F ; apport de la future : 630F. Transfère son usine dans le quartier Saint-Amâtre en 1902. Laisse : 119 528,87F + usine.

1875-1914 : *Just Crépain (1870-1938), fabricant de charrues, fils de Constant Léopold (premier mariage). Marié à Aimée Armance Mercier. 30 mai 1912 : acte s.s.p. de société au capital de 340 000F avec Jean Charles Marie Aimé Vuébat, négociant demeurant à Bléneau. Partage du 21 mars 1934 : 89 473F (21 473F) et constitution de société au capital de 238 000F (57 120F).*

1790-1825 : Gabriel **Crochot** (-1823), tuilerie-briqueterie à Pontigny. Cultivateur. Se marie en 1792. Pas de communauté entre les futurs. Si la future survit le futur, les héritiers d'iceluy payeront à la future pendant chacune des années de sa vie... 20 bichets froment et 150# en argent + 500#. Devient propriétaire de la tuilerie de Pontigny en 1808. Laisse : mobilier : 10 102,50F + immeubles propres : 131 155F, dont une tuilerie à Pontigny (14 400F).

1825-1850 : Joseph Gabriel Crochot (1811-), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Gabriel. Saisie immobilière le 29 septembre 1848. Vend sa tuilerie en 1847 à Jean-Baptiste Cléonar Rabé.

1750-1790 : Nicolas **Croiset** (1715-1781), travail de l'ocre à Pourrain. Père : marchand à Brienne-le-Château (Champagne, actuellement dans l'Aube). Fortune des parents : environ 10 000#. Epouse en 1742 la fille d'un greffier en chef au grenier à sel de Montmorency (Champagne). Apport du futur : une maison et quelques parcelles de terre ; apport de la future : ses droits de succession de ses père et mère estimés à 1 000#. Vient se fixer à Pourrain vers 1763. Y acquiert en 1764 une mine d'ocre. Y installe un four, puis vers 1780 une manufacture. Laisse : 50 062#.

1790-1825 : *Anne François Nicolas Croiset (1754-1823), travail de l'ocre à Pourrain, fils de Nicolas, beau-frère de Claude Nicolas Lavollée. Forme en 1783 avec sa soeur femme Parquin et son frère Pierre Joachim une société familiale. Epouse en 1783 la fille d'un contrôleur des actes, petite-fille d'un marchand de bois de Mézilles. Apport du futur : droits dans la succession de ses parents estimés à 14 227# ; apport de la future : 3 000# et 2,5 ha de terres. Laisse tomber vers 1800 ses affaires à Pourrain. Meurt sans enfant. Laisse : 28 178,40F + 12 088F = 40 266,40F, + propres du défunt 10 082F. 23 015,49F, dont reprises de la veuve 4 200F.*

[1850-1875 : Jean Nicolas Cuillier, charronnage mécanique à Auxerre. Forme en 1858 avec son voisin Claude Pierre Chambard, carrossier, une société ayant pour objet la fabrication de roues de voiture et en outre la carrosserie. Dote ses ateliers d'une machine à vapeur. S 'associe en 1877 avec le fils de son associé, Arthur, puis en 1879 lui vend ses parts.]

[1850-1875 : Hector Virgile Hippolite Daudin, fabrique de moutarde à Auxerre. Fonde en 1852 une société avec Louis Amand. S'installe dans les fossés de la ville au pied de la tour savoyarde. Revend sa part à son associé dès 1853.]

1850-1875 : Albert Aimé **Dautrive** (-1857), travail de l'ocre à Auxerre. Notaire à Paris. Acquiert en 1848 à Auxerre un bâtiment nouvellement édifié rue de Preuilly par Pradier et le transforme en ocrerie. A de graves difficultés financières, qui poussent son épouse à demander la séparation de biens et à réclamer ses reprises évaluées à 256 000F. Doit vendre en 1852 l'ocrerie à Joseph Alexandre Lechiche.

[1750-1780 : Pierre Nicolas Derome (-1753), manufacture de laine de Seignelay. Obtient le 6 avril 1751 la jouissance pendant trois ans de tous les privilèges accordés le 23 février 1735 et 1737 à son beau-père Scellier. Trouve en François Anne Trocquet un bailleur de fonds.]

1825-1850 : *Jules Hippolyte* ***Deshommes*** *(1795-1861), tannerie à Toucy. Père : receveur de l'enregistrement, dont la succession dépourvue d'immeubles ne peut suffire aux reprises et prélèvements de la veuve. Epouse en 1833 une fille de Jean Joseph Voguet et de Marie Catherine Chauvot. Apport du futur : 3 600F ; apport de la future : 8 000F. Forme en 1833 une société avec Jean Voguet, son cousin. Laisse : 71 977,20F de mobilier + 11 000F d'immeubles.*

1850-1875 : *Paul Louis Anatole Deshommes (1848-1870), tannerie à Toucy, neveu de Jules Hippolyte. Célibataire. Reçoit en 1861 de son oncle un legs de 25 000F. Est tué pendant la guerre de 1870. Laisse 27 407,88F. A vendu en 1868 un jardin dans lequel Alphonse Raphaël Larousse, tanneur corroyeur parisien, installe une tannerie, qui est vendue en 1882 à un brasseur et en 1889 aux frères Jacquemain.*

[1850-1875 : Paul Dobignie, fabrique de treillages à la mécanique. S'associe en 1874 à Théophile Augé.]

[1850-1875 : Jean Dougy, carrosserie et fabrique de voitures. S'associe en 1873 à Auguste Gribouval pour fabriquer et confectionner des voitures en tous genres.]

1875-1914 : *Amable Barthélémy* ***Drouet****, tanneur, gendre de Louis Montcellet.*

1790-1825 : Jean-Baptiste **Dubois** (-1831), tuilerie-briqueterie à Rebourseaux. Construit une première tuilerie.

1825-1850 : *Jean-Baptiste Louis Geneviève Dubois (-1842?), tuilerie-briqueterie à Rebourseaux, fils de Jean-Baptiste. Epouse la soeur de Pierre Théodore Sautumier, père de Théodore. Laisse : 24 717F.*

1825-1850 : *Jean-Baptiste Dubois (1822-1850), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Jean-Baptiste Louis. Fortune des parents : 24 717F. Se marie en 1842. Apport du futur : ses droits dans la succession de ses père et mère, soit 4 943,40F ; apport de la future : 2 200F. Laisse : reprises de la veuve : 2 500F, reprises de la succession 2 994F ; Immeubles propres au défunt : 12 540F. 35 885,90F. Disparaît prématurément. Sa veuve poursuit l'activité.*

1875-1914 : Henri Dubois (1844-), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Jean-Baptiste. Orphelin de père très tôt, travaille sous la direction de sa mère. Ouvrier tuilier en 1872, patron en 1901.

1790-1825 : Victor **Dufour** (1787?-1823), travail de l'ocre à Sauilly (Diges). Négociant parisien. Achète en 1817 ses premières terres à Sauilly, y installe un four à ocre et y construit une ocrerie. Epouse en 1819 la fille d'un employé parisien du ministère de l'intérieur. Apport du futur : 31 000F? ; apport de la future : 4 400F. Laisse : 21 595F ou 17 751,47F. Engage en 1820 le père de Joseph Alexandre Lechiche. Conclut en 1820 une entente avec Cottin, la Vve Bray et Roblot. Doit reconstruire une partie de ses installations après leur destruction en 1821 par un incendie. Masse active : 40 642,13F ; masse passive : 31 400F. L'activité est poursuivie quelque temps par sa veuve, vite remariée à Augustin Joseph de Champeaux, qui conclut en 1828 une nouvelle alliance avec les frères Parquin et Edme Roblot. Les bâtiments sont ensuite loués en 1827 aux frères Parquin, revendus en 1842 à François Sonnet, frère de Jean-Baptiste et beau-frère de Dufour.

[1825-1850 : François Amable Dumouchel, travail de l'ocre à Bellevue (Diges). Activité principale : négociant rue de Rivoli à Paris. Forme en 1835 une société avec son beau-frère Lenoir et son neveu Garet (fils de Jean Hubert) une société, qui est liquidée à partir de 1838.]

1790-1825 : Jean Edme **Dupré** (1791-1871), fabrique de poulangis à Toucy. Père : manoeuvre à Villiers-Saint-Benoît. Fortune des parents : 1 900F. Aucun apport en mariage. Acquiert en 1845 l'ancienne tannerie Clerjault, qu'il revend à son gendre Louis Montcellet en 1860. Laisse : 29 6592,13F.

1850-1875 : Louis Pierre **Duranton** (1821?-1893), tuilerie-briqueterie à Pontigny. Père : cultivateur. Fortune des parents : très réduite. Installe une tuilerie sur un terrain acquis en 1848. Epouse en 1849 la fille d'un cultivateur. Apport du futur : une tuilerie estimée à 6 400F (sur lequel le futur n'a encore payé que les intérêts), différentes marchandises pour 5 800F, apport grevé de 4 600F ; apport de la future : 341F et 44 a 67 centiares de terre. Laisse : 400 000F.

1875-1914 : *Pierre Adhémar Duranton (1870-), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Louis Pierre. Apport du futur 111 500F ; apport de la future : 37 249F. Forme en 1895 avec son neveu Henri une société en nom collectif.*

1875-1914 : *Henri Duranton (1873-), tuilerie-briqueterie à Pontigny, fils de Louis II Duranton (1851-), petit-fils de Louis Pierre. Forme en 1895 avec son oncle Pierre Adhémar une société en nom collectif.*

[1875-1914 : Louis Henri Espéron (1857?-), fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Achète en 1889 plus d'un hectare de terre et vigne à la Cote de Bertry (Vermenton) et en 1890 un four à chaux, deux hangars et une carrière au lieudit Briqueneau. Forme une société avec Joseph Second et Adolphe Fritschi. Fait faillite le 4 septembre 1891. L'usine est vendue en 1891 à Louis François André.]

1825-1850 : Augustin **Fièvre** (1800-), travail de l'ocre. Père couvreur à Annay (Nièvre). Activité initiale : garçon boulanger, aubergiste à Auxerre. S'endette. Est saisi le 12 décembre 1848 : tous les biens qu'il a achetés depuis 1840 et qu'il n'a pas encore payés sont vendus aux enchères pour plus de 24 400F.

1875-1914 : André **Fort** (1840-), travail de l'ocre au Moulin-Grillot (Diges). Enfant de l'Assistance Publique, né à Lunéville (Meurthe). S'installe à Diges comme cabaretier, buraliste, épicier, sabotier. Forme en 1889 avec François Perdet, Pierre François Jollivet et Jules Logé une société pour exploiter une ocrerie au Moulin-d'en-haut (Parly). Après

la dissolution de l'association en 1891, installe en 1892 une ocrerie au Moulin-Grillot (Diges). Vend en 1901 le tout à la *Société des Ocres de France*.

1875-1914 : Louis Avit (dit Arthur) Fort (1869-1920), travail de l'ocre à Varennes (Diges), fils d'André. Fonde en 1903 une nouvelle ocrerie en s'associant avec les frères Bouveau, tuiliers à Escamps. Les héritiers vendent les installations en 1921 à des industriels de Haute-Marne, qui fondent la société *Bourgogne-Champagne*.

1875-1914 : *Jean Fougerol (1851-1915), fonderie, construction mécanique, travaux publics à Auxerre. Père : entrepreneur à Champagnat (Creuse). Epouse en 1878 une fille Muzey. Apport de la future : 13 000F. Ingénieur des Arts-et-Métiers et de l'Ecole Centrale et des Arts et Manufactures. Commence à travailler avec son beau-père. Fait faire une bond technologique à l'entreprise et dépose plusieurs brevets, notamment un pour le broyeur extracteur automatique. S'associe en 1891 avec son beau-frère Jules Ulysse Piat. Laisse : 1 991 866,24F, dont propres : 63 718F.*

1750-1790 : Michel François **Fournier** (1710-1782), imprimerie à Auxerre. Père : imprimeur. Valeur du mobilier en 1778 : 21 219#.

1790-1825 : *Laurent Fournier (1754-1825), imprimerie à Auxerre. Epouse la fille d'un procureur au présidial d'Auxerre. Apport du futur : 19 500#, apport de la future : 14 100#. Laisse : 30 076F.*

1790-1825 : *Louis Charles* ***Gallot*** *(1775-), imprimerie à Auxerre. Père : négociant de Paris. Est d'abord principal clerc de notaire à Paris. Epouse en 1809 la fille d'un notaire d'Auxerre, puis en 1810 la fille de Laurent Fournier. Fonde en 1840 le journal L'Yonne.*

1850-1875 : *Pierre Charles Gallot (1813-1882), imprimerie à Auxerre, fils de Louis Charles. Epouse en 1842 la fille d'un imprimeur-libraire de Sens. Apport du futur : 69 000F (fonds de commerce), apport de la future : 25 500F. Achète à ses parents en même temps les bâtiments. Laisse : 140 350,03F en 1882.*

1875-1914 : *Marie Laurent Charles Albert Gallot (1845-1915), imprimerie à Auxerre, fils de Pierre Charles. Achète en 1873 à ses parents le fonds de commerce et en 1875 les bâtiments. Epouse en 1875 une Parisienne. Apport du futur : 97 500F, apport de la future 51 000F. Fortune : 1 221 769,65F en 1889 lors de son divorce. Fait de L'Yonne un journal radical violemment anti-clérical. Est élu député.*

1825-1850 : Hubert Jean **Garet** (1790?-1853), travail de l'ocre à Bellevue (Diges). Orphelin de père. Oncle : notaire à Leugny. Epouse en 1820 la fille d'un riche négociant parisien. Apport du futur 31 000F ; apport de la future : 36 000F. Activité principale : notaire à Leugny. Compte parmi ses beaux-frères François Amable Dumouchel et Marc Pierre Dalcontara Lenoir. Achète en 1834 une terre en commun avec Jean Mouton et conclut un marché avec ses beau-frères de Paris. L'ensemble est liquidé en 1838 et les terres achetées avec Jean Mouton partagées en 1840. Laisse : 66 446F. Reprises de la veuve : 192 295,51F.

1850-1875 : *Pierre Marie Théodore Abel* ***Gauchery*** *(1838-1908), travail de l'ocre au Moulin Brichoux (Auxerre). Père : docteur en médecine à Henrichemont (Cher). Fortune des parents : 111 024,85F. Ingénieur des Arts-et-Manufactures. Epouse en 1868 une fille de Pierre Alexandre Henri Legueux. Apport du futur : ses droits dans la succession d'une soeur, apport de la future : 21/73ème de la société Parquin-Legueux-Zagorowski. Abel hérite de 48 061,92F de ses parents, + 638,75F en indivision + 9 481,26F d'une tante. Laisse : 951 691,99F. Une de ses filles épouse Gustave Parquin.*

[1825-1850 : Athanase Gauchot, tuilerie-briqueterie à Pontigny. Saisie immobilière en 1851.]

[1875-1880 : Léopold François Gaudot, construction mécanique à Auxerre. S'associe en 1880 à Germain Bounon.]

1850-1875 : Auguste **Gogois** (1830-1901), commerce du plâtre à Auxerre, travail de l'ocre à Parly. Père : marchand de plâtre à Tonnerre. Installe dans l'ancienne ocrerie Legueux de La Tournelle des fourneaux et un manège. Fait circuler des trains routiers à vapeur sur les routes. Epouse en 1856 la fille de sellier. S'associe en 1865 à François Perdet. Les deux associés construisent une ocrerie au Petit-Arran (Parly), se séparent à l'amiable en 1871 et vendent les bâtiments à Léon Sonnet. Fait faillite en 1879.

[1875-1914 : Henri Gougis, fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Parisien. Forme en mars 1906 avec Léon Rouzé et Charles Cicile une société, devient simple commanditaire en novembre 1906 et se retire purement et simplement de la société en février 1907. La société Rouzé & Cicile entre en 1918 dans la Société générale des chaux et ciments.]

1850-1875 : Joseph **Gressien** (1818-1898), travail de l'ocre à Toucy. Père : tisserand à Saint-Sauveur. Epouse en 1842 une fille Morisset issue d'une famille assez riche. Apport du futur : 1 200F en deniers comptants et créances ; apport de la future : 600F de créances et immeubles lui provenant de la succession de ses père et mère vendus 22 814,31F. S'installe comme ferblantier à Toucy. Est chargé en 1842 par Legueux d'installer un système de lavage à Sauilly (Diges). S'associe en 1845 avec les frères Coulon, installe un four à ocre dans son jardin situé en plein coeur de Toucy et fait le commerce de l'ocre. Eprouve de graves difficultés financières en 1847, est condamné à payer diverses sommes pour dettes et doit reprendre son métier de ferblantier. Se remarie en 1862 avec une veuve sans enfant. Trouve en 1869 un nouveau commanditaire en Antonin Lesire, frère de Jules Emile. Construit une usine au faubourg d'Orléans à Toucy. Laisse : 14 400F. En 1887, on estime qu'il possède plus de 150 000F. A sa mort, en juin 1898, le matériel et les marchandises sont estimés à un peu plus de 12 000F et ses biens sont mis à prix 29 620F. Son fils unique, Louis Joseph Emile (1841-1874), meurt prématurément.

[1850-1875 : Auguste Gribouval, carrosserie et fabrique de voitures. S'associe en 1873 à Jean Dougy pour fabriquer et confectionner des voitures en tous genres.]

[1875-1914 : Benjamin Guérin. Père : propriétaire à Vermenton. Epouse en 1863 une veuve marchande épicière, fille d'un propriétaire de Bleigny-le-Carreau. Prend à bail en 1872 l'ancienne tannerie Commeau du Batardeau. Fait faillite vers 1885.]

1825-1850 : Armand Jean Baptiste **Guillaume dit Marange** (1771?-1851), vinaigrerie à Auxerre. Origine parisienne. Acquiert 1807 la tuilerie-faïencerie de Chevannes. La revend en ruines en 1816. S'installe comme négociant à la Martinique. Acquiert en 1831 une partie des bâtiments de l'Hospice ou Hôtel Dieu. Donne la moitié de son établissement à sa fille, qui épouse en 1837 Charles Hippolyte Trutey. Laisse : 300F.

1825-1850 : Stanislas Désiré **Guillemot** (1794-1857), filature de laine à Toucy. Père : marchand drapier, oncle marchand d'étoffes. Fortune des parents environ 9 000F. Epouse en 1818 la fille d'un marchand de bois, agent d'affaires du marquis de Vérac. Apport du futur : une tannerie et ses accessoires et 10 a de pré + dot de 1 200F ; apport de la future : dot de 900F. Installe vers 1830 une filature mécanique à Visailles dans des bâtiments du marquis de Vérac. Laisse : 2 x 56 778,70F. 108 378,05F, dont reprises de la veuve 19 253F et reprises du défunt 14 302,35F.

1850-1875 : François Louis **Guilliet** (1823-1901), parqueterie, machines à travailler le bois. Père : cultivateur à Lavau. Fortune des parents : 63 500F. Se fixe en 1845 à Auxerre. Activité initiale : fabricant et marchand de meubles. Epouse en 1847 la fille d'un maréchal-ferrand de Taingy. Apport du futur : 3 000F ; apport de la future : un trousseau estimé à 239F, une somme de 1 000F et de l'usufruit de deux hectares de terres. S'installe en 1848 rue du Temple et se met à fabriquer des **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour machines. Dépose en 1854 son premier brevet pour une mèche à mortaiser. S'associe en 1855 à **Pierre Victor** Mercier pour exploiter à Toucy, puis à Lavau une scierie mécanique et une fabrique de planches débitées et de lames de parquet. Se brouille avec son associé et est condamné à lui verser 10 000F. Installe en 1862 un atelier à Paris. Installe sa première machine à vapeur en 1863. Etend ses installations dans tout le quartier. Fait donation en 1885 à ses sept enfants et petits-enfants de 130 000F. S'associe en 1885 avec ses quatre fils dans le cadre de la société Guilliet & Fils. Acquiert en 1886 des terrains à l'extérieur du centre-ville et y transfère ses installations. Laisse 670 426,88F, dont droits dans la société Guilliet : 304 708F (45,4%).

1875-1914 : *Germain Marie Louis Guilliet (1849-1919), construction de machines-outils à travailler le bois à Auxerre, fils de François. Commence à travailler très jeune avec son père. Fait de fréquents séjours à Paris. Epouse en 1876 la fille d'un cultivateur de Fouronnes. Apport du futur : 10 000F + dot de 10 000F ; apport de la future : 10 000F + dot de différentes pièces de terres. S'associe en 1885 avec son père et ses trois frères dans le cadre de la société Guilliet & Fils. Dote en 1896 de 200 000F sa fille unique, qui épouse Ambroise Commergnat. N'est plus en 1905 que simple commanditaire de la nouvelle société Guilliet Fils & Cie. Laisse : 1 200 000F (345 000F).*

1875-1914 : *Paul Emile Guilliet (1853-1918), construction de machines-outils à travailler le bois à Auxerre, fils de François. Commence à travailler très jeune avec son père. Epouse en 1879 une fille de Troyes. S'associe en 1885 avec son père et ses trois frères dans le cadre de la société Guilliet & Fils. Est chargé des ateliers et de l'achat. S'associe en 1905 en nom collectif avec son frère*

Georges et son neveu par alliance Commergnat dans le cadre de la société Guilliet Fils & Cie. Son fils Jean lui succède le 1er juin 1914, juste avant d'être tué en août.

1875-1914 : *Joseph Théodore Guilliet (1860-1931), construction de machines-outils à travailler le bois à Auxerre, fils de François. Ingénieur des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne (entrée en 1877). Epouse en 1885 la fille d'un propriétaire d'Auxerre. Apport du futur : 30 000F ; apports de la future : 55 000F. S'associe en 1885 avec son père et ses trois frères dans le cadre de la société Guilliet & Fils. Rompt avec ses trois frères en 1905, fonde la société Guilliet & Egré et installe une usine concurrente de machines-outils à travailler le bois à Fourchambault (Nièvre). Une fille épouse en 1906 un petit-fils de Joseph Zagorowski et l'autre un baron d'Indre-et-Loire.*

1875-1914 : *Georges Paul Guilliet (1864-1925), construction de machines-outils à travailler le bois à Auxerre, fils de François. Ingénieur des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne (entré en 1879). S'associe en 1885 avec son père et ses trois frères dans le cadre de la société Guilliet & Fils. Epouse en 1887 la fille d'un homme cultivé, percepteur à Charny, qui possède une très belle bibliothèque. Fait un long séjour à Vienne, en Autriche. Fonde en 1898 le bureau d'études. S'associe en 1905 en nom collectif avec son frère Paul et son neveu par alliance Commergnat dans le cadre de la société Guilliet Fils & Cie. Dote en 1914 son fils Robert d'un million de francs-or (la jeune épouse, fille d'un entrepreneur du Châtillon-sous-Bagneux, apporte 215 000F). Sa fille épouse en 1921 le descendant d'une famille de vieille noblesse française.*

[1790-1825 : Jean-Baptiste Heinz-le-jeune, travail de l'ocre à Auxerre. Père : architecte de la ville d'Auxerre. Activité principale : architecte. S'associe en 1815 avec François Joseph Bray (en fait avec Edme Roblot). Installe une ocrerie dans une maison située à Auxerre au bord de l'Yonne. Revend sa part à Roblot en 1818 après la mort de Bray.]

1825-1850 : Pierre Michel **Helliot**, manufacture de laine à Auxerre. Fileur de coton à Paris lors de son mariage en 1807 avec une veuve parisienne. Apport du futur : 2 000F ; apport de la future : 1 800F. Installe un atelier à Auxerre dans une maison rue du Bois acquise en 1824. Sa belle-famille compte deux ouvriers en laine et un retordeur de coton résidant dans la région parisienne.

1875-1914 : Claude Hippolyte René **Hérold** (1871-1920), laiterie à Auxerre. Père : bâtonnier de l'ordre des avocats à Auxerre. Fortune des parents : 38 889F. Fortune de la grand-mère : 440 000F. Epouse en 1896 une fille de Bourges. Apport du futur : 34 310F + 1 propriété de 14,27 ha, 1 maison bourgeoise, 2 autres maisons ; apport de la future : une dot de 4 500F et un capital de 100 000F. Acquiert en 1896 l'ancienne ocrerie Jouannin de la rue de Preuilly et y installe une laiterie. Laisse : 296 942F (68 297F). Les héritiers vendent en 1922 la laiterie à la *Société coopérative de laiterie et vente de produits agricoles de la région d'Auxerre.*

1875-1914 : *Emile Théodore Heurtebise (1844-), fondeur, constructeur d'ascenseurs à Auxerre et à Paris, fils d'un propriétaire de Nogent-le-Rotrou. Epouse en 1868 la fille d'Achille Leroy. Apport du futur : 5 000F provenant de ses gains et épargnes, apport de la future : 25 000F. Dépose plusieurs brevets, notamment un pour un frein automoteur de sûreté pour les ascenseurs, monte-charges... Fonde en 1881 une société anonyme. Installe une usine à Paris. Est "remercié" en septembre 1885. Dissolution de la société le 3 mars 1886, faillite prononcée le 21 juillet 1888.*

[1850-1875 : Pierre Elise Huard, fabrique d'essieux à Seignelay. Activité principale : employé de commerce. Forme en 1869 une société avec Louis Pierre (dit Jules) Challe, qui installe une fabrique d'essieux et une fonderie de fonte spéciale à Seignelay. La société fait faillite le 26 octobre 1870.]

[1850-1875 : Philippe Jacquelin (1840-1867), fabrique de colle et de noir animal. Père : ouvrier fabricant en colle travaillant chez Sordot. Acquiert en 1862 l'usine Sordot. Epouse en 1864 Marguerite Pradier. Laisse : actif de 27 000F lourdement grevé.]

[1875-1914 : Georges Jacquemain, tannerie à Toucy. Acquiert en 1889 une tannerie avec son frère Louis.]

[1875-1914 : Louis Jacquemain, tannerie à Toucy, frère de Georges. Acquiert en 1889 une tannerie avec son frère Georges.]

1790-1825 : Philippe **Jaluzot** (1729-1809), tannerie à Toucy. Père : brigadier de la prévôté des monnaies, puis huissier. Marié à Françoise Lerouge. Fortune à sa mort : 208F de mobilier et 3 460F d'immeubles.

1825-1850 : *Gaspard Jaluzot (1764-1841), tannerie à Toucy, fils de Philippe. Marié à Adélaide Marthe Regnault. Laisse : 44 048F, dont reprises de la veuve 19 200F. Biens propres 800F.*

1850-1875 : *Amédée Jaluzot (1798-1883), tannerie à Toucy, fils de Gaspard. Marié à Marie Cléophée Henriette Beauvoisin. Laisse : 59 373,90F.*

1875-1914 : Ferdinand Ludovic Victor **Jouannin** (1845-), travail de l'ocre à Auxerre. Père : marchand de fers à Saint-Sauveur. Fortune des parents supérieure à 50 000F. Epouse en 1876 la plus jeune fille de Jean-Baptiste Sonnet (issue du second mariage). Apport du futur : 18 500F et une dot de ses parents de près de 14 000F ; apport de la future : 45 000F. Achète en 1879 l'ocrerie Pradier & Perrin. Saisi le 14 octobre 1885, puis une seconde fois le 17 octobre 1890. Mis en faillite, s'enfuit au Chili ! L'ancienne ocrerie est vendue en 1896 à Claude Hippolyte René Hérold.

1875-1914 : Henri **Jourde** (1857-1909), fabrique de peaux de lapins à Auxerre. Originaire de Lussaud (Cantal). Se marie à Château-Chinon en 1884. Apport du futur : 8 000F ; apport de la future : 5 000F. Prend à bail en 1900 les bâtiments de l'usine électrique Collinet et les transforme en pelleterie. Acquiert les bâtiments en 1905. Laisse : 66 894,63F ; reprises de la veuve : 6 421F ; reprises du défunt : 8 000F. Sa veuve fait donation de la propriété des bâtiments à son fils Camille Julien en 1922.

1875-1914 : *Camille Julien Jourde (1888-), fabrique de peaux de lapins à Auxerre, fils de Henri. Prend la suite de son père sous l'autorité de sa mère en 1909. Se marie en 1912 à la fille d'un rentier de Mailly-la-Ville. Forme en 1928 une S.A.R.L. avec un négociant de Troyes.*

1790-1825 : Claude François **Juventy** (1748-1811), tannerie à Toucy. Se marie en 1780. Apport du futur : 10 000# en mobilier et une dote de 2 000# ; apport de la future : un domaine de 1 600#. Possède un battoir à écorces aux Barillets (Toucy). Laisse : 53 729,04F. Une fille épouse Claude Nicolas Lavollée.

[Alexandre Lagoguey (1833?-), carrière de pierre de taille à Taingy.]

[*Gabriel Lagoguey (1859?-), carrière de pierre de taille à Taingy, fils d'Alexandre.*]

[*Amédée Lagoguey (1863-), carrière de pierre de taille à Taingy, fils d'Alexandre.*]

[*Edgar Lagoguey (1902-), carrière de pierre de taille à Taingy, fils d'Amédée.*]

[1875-1914 : Louis Henri Gustave Marie Lambert, fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Cet ingénieur parisien acquiert en 1901 l'usine de Bertry et le fonds de commerce de Louis François André, et les revend en 1908 à Rouzé & Cicile.]

1875-1914 : *Louis Eugène Lapert, travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre. Père : propriétaire d'Andryes. Epouse en 1878 la fille d'Auguste Antoine Toutée. Apport du futur : 25 000F, apport de la future : 25 000F.*

1790-1825 : Claude Nicolas ***Lavollée*** *(1778-), tannerie à Toucy, beau-frère de François Nicolas Croiset. Père : contrôleur des actes ; grand-père : marchand de bois de Mézilles. Epouse en l'an XII (1804) la fille de Claude François Juventy. Apport du futur : dot de 5 000F ; apport de la future : 1 750F + 250F + 1 bâtiment estimé à 4 000F servant de tannerie. Disparaît par la suite. Un successeur ? Un Claude Nicolas Lavollée (1805-) meurt à 57 ans le 12 octobre 1862 : il est contrôleur des douanes à Avranches.*

[1875-1914 : Jean Toussaint Leau, travail de l'ocre aux Vernes (Pourrain). professeur de mathématiques. Achète les premiers terrains aux Vernes (Pourrain) avec Léon Sonnet et Louis Legros. Y construit une ocrerie. Membre en 1873 de la société Sonnet Frères & Cie. Doit faire face aux difficultés financières de Léon Sonnet. A pour fils Léopold Rémy Leau (1835-1908), conducteur principal des Ponts-et-Chaussées.]

1825-1850 : Joseph Alexandre **Lechiche** (1809-1887), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre. Père : journalier, mouleur en faïence à Auxerre, puis fournier à Sauilly (Diges). Fortune des parents : presque rien. Est engagé en 1825 par Auguste Joseph de Champeaux et en 1828 par les frères Parquin. Epouse en 1828 la fille d'un laboureur de Diges. Manoeuvre, tonnelier. S'engage en 1836 à fournir 250 tonnes d'ocre brute par an à Monnot & Sirot. Touche en 1838 6 000F pour prix de résiliation de ce contrat. Achète en 1852 l'ocrerie Dautrive de la rue de Preuilly à Auxerre. Etablit en 1862 une association commerciale avec Parquin & Cie. Laisse : 398 728,75F, dont propres de la défunte

8 578,75F. Mobilier évalué à 81 294,55F et immeubles 120 418,75F, dont propres du défunt 2 703F. Les seuls immeubles sont évalués en 1891 à 615 000F.

1875-1914 : *Jean Joseph Célestin (Joseph II) Lechiche (1829-1909), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre, fils de Joseph Alexandre. Epouse en 1851 la fille d'un propriétaire de Toucy. Apport du futur : 1 138F + 700F (1,61 ha) ; apport de la future : 3 000F + 700F (2,8160 ha). Commanditaire en 1887 de la société familiale Lechiche & Cie. Laisse : 60,13 hectares.*

1875-1914 : *Alexandre Amable Amand Lechiche (1833-1924), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre, fils de Joseph Alexandre. Epouse en 1861 la fille d'un propriétaire de Guerchy. Apport du futur : 11 000F + 3,60 ha ; apport de la future : 21 000F. Commanditaire en 1887 de la société familiale Lechiche & Cie.*

1875-1914 : *Joseph Anatole Lechiche (1850-1932), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre, fils de Joseph Alexandre. Commanditaire en 1887 de la société familiale Lechiche & Cie. Dilapide une bonne partie de ses biens en se lançant à la fin des années 1880 dans le commerce des vins.*

1875-1914 : *Georges Léon Lechiche (1862-1947), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre, fils d'Alexandre Amable Amand. Epouse en 1893 la fille d'un négociant de Ravières. Apport du futur : 58 680F (dont 9,71 ha) + dot 30 obligations et 10,3 ha, apport de la future : 126 613,68F. Associé en nom collectif de la société familiale Lechiche & Cie dès 1887. Est avec Gustave Parquin le principal artisan du rapprochement entre les principales sociétés d'ocre : Comptoir des Ocres de Bourgogne en 1892 et Société des Ocres de France en 1901. Laisse : 6 508 886,50F (108 048F), dont reprises de la veuve 126 613,68F.*

1875-1914 : *Frédéric Joseph Gustave (Joseph III) Lechiche (1861-1936), travail de l'ocre à Sauilly (Diges) et à Auxerre, fils de Jean Joseph Célestin. Epouse en 1888 une fille de Guerchy. Apport 28 000F + 1,26 ha ; apport de la future 17 890F. Associé en nom collectif de la société familiale Lechiche & Cie dès 1887. Dirige l'usine de Sauilly (Diges) de la Société des Ocres de France. Laisse : mobilier 212 977,60F (49 985F) + immeubles.*

[1875-1914 : Louis Legros (1826-1893), travail de l'ocre aux Vernes (Pourrain). professeur de mathématiques. Originaire de Nod-sur-Seine (Côte d'Or). Marié à Honorine Leau. Achète les premiers terrains aux Vernes (Pourrain) avec Léon Sonnet et Jean Toussaint Leau. Y construit une ocrerie. Membre en 1873 de la société Sonnet Frères & Cie. Doit faire face aux difficultés financières de Léon Sonnet.]

1790-1825 : Augustin **Leclerc** (1761-), fabricant d'étoffes à Seignelay. Ouvrier en laine en 1815.

1825-1850 : Edme Charles Germain **Legueux** (1788?-1859), travail de l'ocre à Auxerre. Père : marchand de bois et commissionnaire en vins. Fortune des parents : 64 000F. Exerce la profession d'avoué. Epouse en 1813 la fille d'un avoué. Apport du futur : 300F et son cautionnement d'avoué (1 200F) ; apport de la future : + dot de 10 000F. Se lance en 1825 dans le travail de l'ocre en installant un four dans sa propriété des Capucins. Doit conclure en 1828 une entente avec Parquin et Roblot, qui ne lui accorde que le moulage des marchandises à un prix déterminé. Construit un moulin à huile, acquiert en 1837 une propriété à La Tournelle et y transfère l'ocrerie. Se retire en 1842 en fondant une société avec son fils Henri et Joseph Zagorowski. Laisse : 66 420F, dont : Mobilier : 19 800F Reprise : de la veuve : 15 666,66F ; de la succession : 1 500F, immeubles (46 620F), 66 créances propres au défunt (38 808F).

1850-1875 : *Henri Pierre Alexandre Legueux (1817-1896), travail de l'ocre à Auxerre, fils d'Edme Charles Germain. Epouse en 1842 la fille d'un capitaine retraité, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, chef de division à la préfecture de l'Yonne. Apport du futur : les droits lui appartenant dans la société + dot : 14 000 F + 6 500F + chevaux... ; apport de la future : 2 000 F + 1 trousseau. S'associe en 1842 avec son père et Joseph Zagorowski. Fait partie en 1846 de la grande association Sonnet-Parquin-Legueux-Zagorowski qui transforme le Moulin Judas (Auxerre) en ocrerie. Reste fidèle à Parquin et Zagorowski en 1856 et décide avec eux en 1861 d'installer une ocrerie au Moulin Brichoux (Auxerre). Transmet en 1868 4/11ème de ses parts à une de ses filles, lors de son mariage avec Pierre Amédée Théodore Abel Gauchery. Laisse : 97 800F (mais ont cédé leurs droits dans la société Parquin & Cie estimés à 100 000F), biens propres : 76 700F.*

1825-1850 : *Bazile* ***Lenoir*** *(1773-1838), fabrique de draps à Seignelay. Epouse la fille de Jacques Gabriel Mauger. Laisse : 4 179F de valeurs mobilières et 7 840F de valeurs immobilières.*

[1825-1850 : Marc Pierre Dalcontara Lenoir, travail de l'ocre à Bellevue (Diges). Forme en 1835 avec son beau-frère Dumouchel et son neveu par alliance Garet (fils de Jean Hubert) une société pour l'exploitation des ocres. Le tout est liquidé à partir de 1838.]

1875-1914 : Louis Paul Auguste **Lepage** (1822-), scierie-parqueterie à Toucy. Père : manoeuvre à Saint-Aubin-Châteauneuf. Acquiert en 1858 le café du méridien à Toucy, devient marchand de bois, fonde en 1878 une société avec Lechien de Parly pour l'exploitation d'une scierie mécanique, puis en 1879 avec son fils, Louis Auguste. Eprouve très vite des difficultés financières. Saisie immobilière du 21 février 1889. Doit vendre son café à Louis Montcellet en 1881.

1875-1914 : *Louis Auguste Lepage, scierie-parqueterie à Toucy, fils de Louis Paul Auguste. Epouse en 1879 une fille de Louis Montcellet. Apport du futur : 15 860F + dot de 2 500F, apport de la future : 17 000F. Eprouve des difficultés financières l'obligeant à vendre deux maisons à son banquier en 1886.*

1850-1875 : Achille **Leroy** (1807-1891), fonderie et construction mécanique à Auxerre. Père : charpentier à Auxerre. Charpentier rue du Grand Renard (rue Joubert). Installe en 1856 une fonderie et une usine dans le moulin Saint-Martin-les-Saint-Julien. Partage en 1867-1868 ses biens entre son fils Octave et sa fille, femme Heurtebise. Fortune des parents : 10 500F. Fortune : plus de 50 000F.

1875-1914 : *Octave Leroy (1836-1918), construction mécanique à Auxerre, fils d'Achille. Epouse en 1867 la fille d'un ancien avoué. Apport du futur : 25 000F (fonds de commerce de constructeur mécanicien et une force hydraulique), apport de la future : 2 000F + dot de 20 000F. Dépose plusieurs brevets, notamment un pour une machine à trancher la pierre tendre. Vend son usine en 1891 à Piat & Fougerol.*

1750-1790 : Henry **Lesseré** (1737-1800), marchand drapier, filature de coton d'Auxerre. Père : Claude François, chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu. Obtient du maire le 14 septembre 1754 l'autorisation de s'installer rue de la draperie et d'exercer le commerce de draperie-mercerie. Devient en 1760 directeur de la filature de coton fondée par la Bureau de l'aumône général et installée à l'hôtel Dieu d'Auxerre. Fournisseur d'habits pour les volontaires de 1791-1792. Laisse : 132 970F.

1850-1875 : Jules Emile **Lesire** (1844-1888), filature de laine à Toucy, petit-fils de Guillemot. Père : clerc de notaire, régisseur du Château de Toucy. Fortune des parents : plus de 106 000F. Acquiert en 1869 la filature de Visailles (Toucy). Epouse en 1872 la fille d'un propriétaire de Treigny. Apport du futur : la filature, matériel, laines, le tout grevé de 19 220F ; apport de la future : 3 000F + biens immeubles recueillis dans la succession de sa mère à Entrains (30 ha + cheptel 2 200F). Se remarie en 1881. Apport du futur : 64 926,45F ; apport de la future : 40 000F. Laisse : 72 687,16F de valeurs mobilières (reprises de 71 999,45F) et 85 041,25F de valeurs immobilières (presque reprises intégralement). Sa veuve donne alors en location les bâtiments de Visailles.

1850-1875 : Joseph Edouard **Lyon** (1811-1869), scierie-parqueterie à Auxerre. Père : marchand-fripier à Auxerre. Fortune des parents : environ 6 000F. Epouse en 1831 la fille d'un commerçant du centre d'Auxerre. Apport du futur : dot des parents : 2 985F ; apport de la future : 1 maison à Auxerre évaluée à 3 500F. Tient un magasin de meubles rue Fécauderie. Se lance en 1855 avec Pierre André Bernard dans le sciage mécanique des arbres des forêts de la région d'Aillant-sur-Tholon, puis installe une scierie à Auxerre et une autre à Laroche. Laisse : 51 440,35F, dont reprises de la veuve 9 691,40F et reprises du défunt 7 116,72F.

[1790-1825 : Louis Malle, tuilerie à Seignelay. Ce tuilier s'associe en 1807 avec Charles Cottain, propriétaire.]

1825-1850 : François Etienne **Marion** (1808-1866), travail de l'ocre. Père : cultivateur. Fait faillite le 25 octobre 1829. Ses biens sont vendus aux enchères publiques en octobre 1839, notamment sa maison et ocrerie à Joseph Alexandre Lechiche.

1850-1875 : Etienne Nicolas **Massé** (1798?-1875), brasserie à Auxerre. Père : cultivateur à Epineau-les-Vosves. Fortune des parents : 600F. Epouse en 1818 la fille d'un marchand de bois. Apport du futur : 600F et ses droits acquis dans la succession de ses parents ; apport de la future : 1 500F. Achète l'ancienne brasserie Routier en 1841. Vend en 1859 son fonds de commerce et donne à bail les bâtiments à Jean Philippe Mayerhoeffer, son gendre. Laisse : 70 585,66F.

1850-1875 : *Théodore **Massot** (1823-1891), travail de l'ocre à Sauilly (Diges), Le Grand Moulin (Pourrain) et au moulin Judas (Auxerre). Père : propriétaire à La Métairie Bruyère (Parly) possédant 11 hectares. Epouse en 1862 une fille de Jean-*

Baptiste Sonnet (issue du premier lit). Apport du futur : 60 000F, apport de la future : 7 251,30F. Achète en 1871 avec ses beaux-frères et belles-soeurs issus du premier lit l'ocrerie Judas (Auxerre) et forme en 1873 avec eux la société Sonnet & Cie. Laisse : 136 738F.

1790-1825 : Jacques Gabriel **Mauger** (1748-1828), fabrique de draps à Seignelay. Père : marchand-drapier à Seignelay. Fortune des parents : 2 800F. Se marie en 1772. Apport du futur : 805# 7s 3d ; apport de la future 1 348#. Prend à bail en 1782 la manufacture de Seignelay. Laisse : 71 637,40F. Biens propres au défunt : néant.

1825-1850 : Antoine Médéric Mauger (1784?-1853), fabrique de draps à Seignelay, fils de Jacques Gabriel. Laisse : 6 800F de valeurs mobilières et 10 168F de valeurs immobilières.

1790-1825 : Jean François Louis Mauger (1782-), fabricant d'étoffes à Seignelay. Saisie immobilière du 14 octobre 1819.

1850-1875 : *Jean Philippe* ***Mayerhoeffer*** *(1821-1874), brasserie à Auxerre. Epouse une fille d'Etienne Nicolas Massé. Père : lieutenant alsacien. Se marie en 1845. Laisse : 228 296,26F + 40 500F = 268 796,26F + dot au fils de 35 000F = 303 796,26F ; Laisse : 140 823,39F.*

1850-1875 : Georges Philippe Mayerhoeffer (1848-1879), brasserie à Auxerre, fils de Jean Philippe. Se marie en 1871. Apport du futur : 35 000F (fonds de brasseur) ; apport de la future : 13 456,64F. Reconstruit complètement les bâtiments rue de joie n°29 à Auxerre. Laisse 236 096,97F + 95 236,06F = 331 333,03F ; Laisse : actif 306 451,27F - passif 239 947,87F, balance 66 503,40F, dont reprises de la succession : 35 000F, reprises de la veuve : 50 011,19F. Sa veuve s'associe en 1883 avec Alfred Messner, mais reste propriétaire de la brasserie et la revend en 1917 à la société Guilliet, qui la transforme en magasin d'alimentation (épicerie, boucherie) pour la coopérative du personnel.

1790-1825 : Jean Baptiste Lazare **Mérat** (1781?-1865), tannerie à Auxerre. Père : avocat. Edifie une tannerie sur un terrain acquis en 1805. Epouse en l'an XIII (1805) la fille d'un docteur en chirurgie. Apport du futur : tous les biens lui appartenant dans la succession de son père et de son grand-père qui consistent en 11,23 ha au Cassoir, 1 tannerie, 4 472F de capitaux en rentes et 3 800F de créances actives ; apport de la future : 11 000F. Prend à bail en 1831 le moulin à tan situé au moulin du Président. Obtient en 1837 l'autorisation d'établir dans la tannerie du Batardeau (Auxerre) une fabrique de colle forte. Laisse : 62 290,98F.

1825-1850 : *Pierre Jean Baptiste Mérat (1806-1886), fils de Jean Baptiste Lazare. Epouse la fille d'un propriétaire. Apport du futur : Dot de la tannerie (8 000F), objets (300F) et clientèle, soit 12 000F ; apport du futur : 2 000F + droits dans les successions (7 500F). Vend en 1841 la tannerie aux frères Sordot. Veuf, se remarie en 1843. Laisse : 307 030,48F, dont reprises du mari 65 510,67F et de la femme 41 545,88F.*

1850-1875 : Pierre Victor **Mercier** (1809-1882), scierie-parqueterie. Père : cordonnier à Brienon. Epouse en 1839 la fille d'un directeur de pensionnat de Brienon. Apport du futur : 25 000 F et sa femme 12 000F. Activité initiale : marchand d'étoffes à Auxerre. S'associe en 1855 à François Guilliet pour exploiter une scierie mécanique et une fabrique de planches débitées et de lames de parquet. Fait condamner son associé à lui verser 10 000F. Rachète la scierie de Lavau aux parents Guilliet. Vend en 1864 son magasin. Commandite en 1867 **Alfred Edouard Dufour**, mécanicien et fabricant de bondes en bois pour tonneaux. Laisse : 440 043,72F et les reprises à 40 212,89F : une partie est liée à l'activité de la scierie (131 685,03F + 70 000F pour l'usine = 201 685,03F), soit 45,8%. Mobilier : 242 043,72F, immeubles : 198 000F sur Lavau : 97 800F, immeubles sur Auxerre : 100 200F. Sa veuve vend la scierie le 30 juin 1883 à Emile Bon, qui fait faillite en 1897.

[1875-1914 : Alfred Messner, brasserie à Auxerre. S'associe en 1883 avec la veuve de Georges Philippe Mayerhoeffer.]

1790-1825 : Nicolas **Meunier** (1769-1842), travail de l'ocre à Pourrain. Père : manoeuvre à Pourrain. Fortune des parents : 2-3 ha et 1 300F. A pour parrain Nicolas Croiset. Cultivateur. Extrait de l'ocre pour Boyard à partir de 1804. Fait donation en 1836 de tous ses biens à ses deux enfants, notamment à sa fille mariée à Louis Germain Victor Petit : environ 28 ha de terres.

1825-1850 : Pierre Antoine **Mignard**, filateur et fabricant à Auxerre. Epouse en 1827 une fille de Troyes. Acquiert en 1829 une tannerie à Auxerre. Installe une filature dans les bâtiments d'Helliot (rue du Bois, à Auxerre).

Obtient en 1842 l'autorisation d'établir une fabrique de noir animal dans sa tannerie. Revend en 1843 cette fabrique aux frères Sordot.

1850-1875 : Victor Noël Mignard, filateur et fabricant à Auxerre, fils de Pierre Antoine. Rachète en 1862 les bâtiments de ses parents.

1825-1850 : Claude Alexandre **Monnot** (1792-), travail de l'ocre à Auxerre. Père : commissionnaire en vins, président du tribunal de commerce. Fortune des parents : 64 000F. Epouse en 1821 la fille d'un notaire honoraire de Saint-Julien-du-Saut. Apport du futur : 20 000F (dont : 5,2 ha de vignes et terres) ; apport de la future : 30 000F. Banquier. Forme en 1836 une société avec Nicolas Sirot et installe une ocrerie à vapeur à Auxerre sur la rive droite. Conclut en 1836 un contrat avec Lechiche pour la fourniture d'ocres brutes. Dissout la société le 5 janvier 1838. Mis en faillite le 28 janvier 1838. Ses biens sont vendus aux enchères.

1850-1875 : Louis **Montcellet** (1814?-1889), tannerie à Toucy. Ouvrier tanneur et corroyeur originaire d'Issoire (Puy-de-Dôme). Epouse en 1841 une fille de Jean Edme Dupré. Apport du futur : donation par Mme Montcellet de tous les biens et immeubles qui composent sa succession ; apport de la future : 4 300F. Acquiert de son beau-père la tannerie en 1860. Laisse : 320 810,20F, dont reprises du défunt (14 801,25F) et de la veuve (21 365F).

1875-1914 : *Louis Montcellet (1843-), tannerie à Toucy, fils de Louis.*

1875-1914 : *Emile Augustin Montcellet (1859-1928), tannerie à Toucy, fils de Louis.*

1825-1850 : Jean **Mouton** (1794-1879), travail de l'ocre à Bellevue (Diges). Père : cultivateur. Epouse en 1823 une fille naturelle assez aisée. Apport en mariage : 2 000F + immeubles ; apport de la future : 6 750F + 1 paire de draps et 5 moutons ou brebis. Achète en 1834 une terre avec Hubert Jean Garet. Fournit à Dumouchel & Cie l'ocre brute. L'ensemble est liquidé en 1838 et les terres achetées avec Jean Mouton partagées en 1840. Laisse : 20 299,92F, dont reprises de la veuve : 7 465F) et celles du mari 8 081,35F.

1825-1850 : Aubin Mouton dit Thobie (1797-1850), travail de l'ocre, frère de Jean. Marié le 13 juillet 1831 à Diges à Marie Anne Tassin. Laisse : 207,15F et quatre hectares de terre.

1790-1825 : Edme Bon **Moreau** (1774-1840), travail de l'ocre à Sauilly (Diges). Père : cultivateur à Fontenoy. Fortune des parents : 4 800F. Activité principale : marchand de bois. Epouse en l'an IV la fille d'un propriétaire de Fontenoy. Apport du futur : 2 400F ; apport de la future : 2 400F. Construit une ocrerie à Sauilly-d'en-bas (Diges) en 1821. Partage anticipé : 50 000F à chacun de ses quatre enfants. Laisse : 51 598F.

1825-1850 : *Henry Moreau (1808?-), travail de l'ocre à Sauilly (Diges), fils d'Edme Bon. Epouse en 1831 la fille d'un négociant de Druyes-les-Belles-Fontaines. Apport du futur : 15 307F et plus de 38,1 hectares de bois ; apport de la future : 24 000F. S'installe comme marchand de fer à Cosne-sur-Loire. Eprouve de graves difficultés financières. Doit vendre en 1847 son usine de Sauilly à Jean Baptiste Sonnet et ses droits d'extraction à Parquin.*

1875-1914 : Clément Jules Moreau (1858-1952), fabrique de biscuits-chocolaterie à Auxerre. Activité principale : confiserie. Acquiert en 1890 un fonds de commerce de confiserie situé à Auxerre, rue de Paris n°23. Père : tailleur d'habits à Dun-sur-Auron (Cher). Acquiert en 1907 une maison et des terrains avenue de la Puisaye, dans le quartier Saint-Amâtre, à Auxerre. Y construit une biscuiterie-chocolaterie. Laisse : 10 827 955F (69 299F.]

1875-1914 : *Adrien Edouard Jean Moreau, marié à la fille d'un entrepreneur de travaux publics. Apport du futur : 50 000F, apport de la future 53 000F.*

1850-1875 : François Joseph Marie **Muzey** (1821-1893), fonderie, construction mécanique, travaux publics à Auxerre. Père : horloger à l'Isle-sur-Serein. Fortune des parents : plus de 22 000F. Apport du futur : 23 747,50F, dont 10 000F de dot, 4 301,50F de créances et 9 446F d'actifs, dont un atelier de forgeron mécanicien, des outils d'horloger (2 000F), un petit corps de bibliothèque... ; apport de la future : près de 17 500 mètres carrés de terres et de vignes et une maison entourée de près de 6 300 mètres carrés de terrain. Fait donation à ses filles des immeubles, du matériel et des marchandises, permettant à ses deux gendres, Jean Ulysse Piat et Jean Fougerol, de prendre la relève. Laisse 982 751F.

1850-1875 : Louis François **Parisot** (1825-), tuilerie-briqueterie à Pontigny. Maître-tuilier. Acquiert les bâtiments en 1858, notamment de la femme de Pierre Victor Mercier. Le tout est revendu en ruine par sa fille en 1888 à Louis Pierre Duranton.

1825-1850 : *Antoine Jean Nicolas* ***Parquin*** *(1791-1864), travail de l'ocre à Pourrain et à Auxerre, petit-fils de Nicolas Croiset, neveu d'Anne François Nicolas Croiset. Père : épicier et marchand de couleurs rue Saint-Martin à Paris. Activité initiale : épicier et marchand de couleurs à Paris. Epouse en 1819 la fille d'un riche propriétaire parisien. Apport du futur : 11 000F ; apport de la future : 19 211. Reprend en 1824 avec son frère Théodore l'ocrerie familiale de Pourrain, dont les bâtiments sont en très mauvais état. Construit un nouveau bâtiment. Acquiert en 1826 ses premiers droits d'extraction à Sauilly (Diges). Engage en 1828 Joseph Alexandre Lechiche comme cuiseur. Conclut en 1828 une entente avec Augustin Joseph de Champeaux, Edme Roblot et Legueux, qui lui accorde le quart des bénéfices du deuxième et réserve au troisième le moulage des marchandises à un prix déterminé. Acquiert en 1833 avec son frère Antoine la plus grande partie des biens de la faillite Roblot. S'appuie dans le pays ocrier sur Jean Baptiste Sonnet et Joseph Alexandre Lechiche. Se livre de 1836 à 1838 à une guerre des prix avec Monnot & Sirot et accule ses derniers à la faillite. Rachète la plus grande partie de leurs stocks d'ocre. Rachète en 1837 la part de son frère Théodore, puis vient habiter Pourrain. Envisage en 1838 d'installer à Auxerre une ocrerie dans les bâtiments Roblot. Est nommé maire de Pourrain. Participe activement à la fondation en 1846 de la société Sonnet-Parquin-Legueux-Zagorowski, dont il est un des deux gérants et qui transforme le Moulin Judas (Auxerre) en ocrerie. Cède en 1856 une partie de ses droits à son fils Léon. Fortune : 238 201F, dont 126 000F de dot ; reprises du défunt 45 139F, et reprises de la veuve 19 211F.*

[1825-1850 : *Théodore Parquin, travail de l'ocre à Pourrain et à Auxerre, frère de Antoine Jean Nicolas. Célibataire. Reprend en 1824 avec son frère Antoine l'ocrerie familiale de Pourrain. Reste fabricant de plaqués à Paris. Vend en 1837 sa part à son frère.*]

1850-1875 : *Jean Antoine Léon Parquin (1829-1909), travail de l'ocre à Pourrain et à Auxerre, fils de Antoine Jean Nicolas. Epouse en 1856 la fille d'un négociant de Rouen. Apport du futur : 63 000F (droits dans la société Sonnet-Parquin-Legueux-Zagorowski) . Apport de la future : 354 337,15F?. En 1856, devant le refus de Sonnet de proroger la société, fonde une nouvelle avec Henri Legueux et Zagorowski et décide avec eux en 1861 d'installer une ocrerie au Moulin Brichoux (Auxerre). Etablit en 1862 une association commerciale avec Joseph Alexandre Lechiche. Cède en 1888 ses parts à son fils Gustave. Laisse : 1 262 546,81F, reprises du défunt 81 602,80F, reprises de la veuve 354 337,15F, Dotent chacun des quatre fils de 110 000F et la fille de 69 817,27F.*

1875-1914 : *Antoine Gustave Parquin (1862-1918), travail de l'ocre à Auxerre, fils de Jean Antoine Léon. Epouse en 1893 une fille de Pierre Marie Théodore Abel Gauchery et de Marie Joséphine Legueux. Apport du futur : 19 000F + ses droits dans la société Parquin & Cie + dot de 110 000F ; apport de la future : 85 500F. Est avec Georges Lechiche le principal artisan du rapprochement entre les principales sociétés d'ocre : Comptoir des Ocres de Bourgogne en 1892 et Société des Ocres de France en 1901. Laisse : 902 128,86F (288 681,24F).*

1850-1875 : François **Perdet** (1825-), travail de l'ocre à Parly. Père : charron à Parly. Fortune des parents : 3 ha 18 a 12 ca, un bâtiment situé au Petit-Arran (Parly) et d'une boutique de charron. S'associe en 1865 à Auguste Gogois. Les deux associés construisent une ocrerie au Petit-Arran (Parly), se séparent à l'amiable en 1871 et vendent les bâtiments à Léon Sonnet. S'associe en 1899 avec André Fort, Pierre François Jollivet et Jules Logé pour exploiter une ocrerie au Moulin d'en-haut (Parly). A la suite de la mésentente entre lui et les autres associés, l'association est dissoute en 1891 et les installations vendues en 1892 à Eugène Charles.

1825-1850 : Claude Edmond **Perriquet** (1807-1859), imprimerie à Auxerre. Père : marchand de bois à Châtillon-sur-Seine. S'installe à Auxerre comme imprimeur vers 1829 et fonde en 1848 le journal *La Constitution*. Fortune des parents : environ 30 000F. Apport du futur : 11 600F nets + dot de 4 400F ; apport de la future : 10 000F + 1 000F de trousseau. Fonde en 1853 une société avec Charles Adolphe Rouillé, son gendre. Laisse : 50 500F. Reprises de la veuve : 33 663,91F ; reprises du défunt : 15 400F. Déficit : - 563,91F.

1850-1875 : *Pierre Gustave Perriquet (1836-), imprimerie à Auxerre, fils de Claude Edmond. Epouse la fille d'un propriétaire de Saint-Bris. Apport de la future : 43 000F. S'engage sous le nom de son fils, Jules Auguste Edmond Perriquet (1864-1953), dans son association avec Emile Heurtebise. En sort complètement ruiné. Séparation de biens par jugement du 30 octobre 1889. S'installe alors en Algérie.*

[*Jules Auguste Edmond Perriquet (1864-1953), scierie-parqueterie à Auxerre, fils de Pierre Gustave. Sert de prête-nom à son père dans son association avec Emile Heurtebise.*]

1825-1850 : *Louis Germain Victor* ***Petit*** *(1799-1853), travail de l'ocre à Pourrain. Père : cultivateur à Parly. Epouse en 1821 la fille de Nicolas Meunier. Apport du futur 400F, apport de la future 1 300F. Laisse : 17 697F, reprises du défunt 6 440F, reprises de la veuve 1 200F ; propres au défunt : 8 430F.*

1875-1914 : *Jules Ulysse* ***Piat*** *(1841-1913), fonderie, construction mécanique, travaux publics à Auxerre. Père : milieu modeste. Originaire de Maraye-en-Othe (Aube). Epouse en 1861 une fille Muzey. Apport du futur 10 000F en espèces, apport de la future : 12 917F. Est chargé par son beau-père de la partie commerciale. Membre en 1873 de la société Sonnet Frères & Cie. Doit faire face aux difficultés financières de Léon Sonnet. Poursuit dans ce secteur avec Louis Legros et Jean Toussaint Leau. S'associe en 1891 avec son beau-frère Jean Fougerol. Devient en 1908 président de la Société des Ocres de France. Laisse : 2 567 825,27F, dont propres du défunt : 1,8329 hectares et une maison (à la mort de la mère, le peu d'actif mobilier a servi à payer le passif et les frais funéraires.]*

1850-1875 : Guillaume **Pradier** (1805-1860), travail de l'ocre à Auxerre. Activité initiale : commerce des peaux. Embauche en 1850 comme contremaître Marie Tafineau, inventeur d'un **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. Laisse : 14 000F d'actif mobilier et une maison estimée 10 000F. Sa veuve et son gendre Perrin construisent en 1864 un four à ocre. Faillite le 29 juin 1878.

1850-1875 : Marguerite Pradier (1844-1903), fabrique de colle forte et de noir animal à Auxerre, nièce de Guillaume. Père : marchand de peaux, chiffons et ferrailles à Auxerre. Fortune des parents : 48 967F. Epouse en 1864 Philippe Jacquelin. Reprend la fabrique après la mort précoce de son mari. Actif : 27 995,42F. Légataire universelle en 1885 de Philippe Sordot, son oncle par alliance. Fait faillite en 1894. Doit vendre tous ses biens.

[1850-1875 : Alexandre Putois, fabrique de moutarde à Auxerre. Vend en 1866 son fonds de commerce à son fils Alexandre.]

1850-1875 : Michel Jean Baptiste Eléonore **Rabé** (1823-), tuilerie-briqueterie à Pontigny. Père : juge de paix à Ligny-le-Châtel. Acquiert en 1847 la tuilerie Crochot et la revend en 1872 à Jules Aléonard.

1850-1875 : Théodore **Sautumier** (1815-1856), machinisme agricole à Seignelay. Père : négociant en fer. Fortune des parents : 51 587,63F. Tient une quincaillerie, puis construit des pressoirs mécaniques. Est le second de l'Auxerrois à installer en 1851-1853 une machine à vapeur. Laisse : 9 630F (uniquement mobilière), dont reprises de la veuve 1 314F et reprises de la succession 8 374,50F. L'activité disparaît à sa mort.

1850-1875 : Louis Eugène **Renard** (dit Célestin) (1846-), maréchal, machinisme agricole à Héry. Père : cordonnier, aubergiste à Héry.

1875-1914 : *Paul Célestin (dit Abel) Renard (1875-1961), machinisme agricole à Auxerre, fils de Louis Eugène. Quitte Héry et s'installe à Auxerre. Acquiert en 1901 le fonds de commerce Baillot. Epouse en 1901 une Auxerroise. Apport du futur : 34 293,50F, apport de la future 18 581,10F. Vente du fonds de commerce en mai 1944 pour 700 000F (39 200F) et bail pour 30 000F/an des bâtiments avec promesse de vente (35 400F). Dépose deux brevets. Installe vers 1910 une nouvelle usine avenue de Saint-Florentin (Jean-Jaurès). Cède l'ensemble en 1944.*

1850-1875 : Germain **Robert** (1821?-1887), machinisme agricole à Auxerre. Père : cultivateur à Jonches (Auxerre). Fortune des parents : environ 600F. Epouse en 1847 une ouvrière en robes. Apport de la femme : une somme de 800F et une somme de 1 300F. Forme en 1878 une société avec son fils Eugène. Laisse : 19 089,87F, dont : Reprises de la succession : 2350F ; reprises de M. Robert : 600F.

1875-1914 : *Eugène Robert, machinisme agricole à Auxerre, fils de Germain. Epouse en 1878 la fille d'un taillandier de Charny. Apport du futur : 400F en espèces, 1 600F en marchandises, 1 300F en matériel. Forme en 1878 une société avec son père. Dépose plusieurs brevets, agrandit les ateliers de la rue Saint-Pélerin en achetant en 1881 l'Hôtel du Léopard, puis transfère ses installations sur la rive droite de l'Yonne dans une propriété du boulevard Gambetta acquise en 1886. Fait faillite le 3 juillet 1889.*

1790-1825 : Edme **Roblot** (1778-), travail de l'ocre à Auxerre. Père : marchand-fripier à Auxerre. Fortune des parents : plus de 1 537# 19s. Activité d'origine : marchand-fripier à Auxerre. Fait faillite (semble-t-il) en 1807. Epouse en l'an XI (1803) la fille de François Joseph Bray. Apport du futur : 1 000F ; apport de la future : 5 000F. Pousse son beau-père Bray à s'associer en 1815 à Jean-Baptiste Heinz-le-jeune et à installer une ocrerie dans une maison située à Auxerre au bord de l'Yonne. Est le gérant de la société. Conclut en 1817 une association avec Edme Cottin dont le but de le but est de former une coalition contre l'éventualité de nouvelles concurrences. Rachète la part de

Heinz après la mort de son beau-père. Acquiert en 1819 (officiellement en 1827) trois magasins. Elargit en 1820 l'association de 1817 à Edme Dufour. Achète en 1824 (officiellement en 1827) l'ocrerie d'Edme Cottin. Fait entrer en 1824 dans la société son fils aîné. Entre en 1826 en société avec les frères Parquin. Se lance dans des opérations de banque. Eprouve de très graves difficultés financières en 1827. Franchit le cap grâce à l'action de son notaire, Me Piétresson. Conclut en 1828 une entente les frères Parquin, Augustin Joseph de Champeaux et Legueux. Ne résiste pas à la commotion des affaires commerciales provoquée par la révolution de 1830. Mis en faillite le 13 janvier 1831. Ses biens sont vendus aux enchères. La plus grande partie est adjugée en 1833 aux frères Parquin.

1850-1875 : *Charles Adolphe* ***Rouillé*** *(1824-1873), imprimerie à Auxerre. Epouse en 1853 la fille de Claude Edmond Perriquet. Apport du futur : Dot : 25 000F ; apport de la future : dot : 30 000F. Reçoit de la succession de sa mère 13 184F net et de celle de son père 4 358,50F. Forme le même jour une société avec son beau-père Perriquet. Laisse : 63 971,65F, dont reprises de la veuve 32 960,75F et reprises de la succession : 6 168,09F. Total des reprises : 39 128,84F. Coefficient d'évolution : 1,63. + 2,5% par an.*

1875-1914 : *Jules Marie Georges Rouillé (1854-1913), imprimerie à Auxerre, fils de Charles Adolphe. Commence à être chargé de l'administration du journal La Constitution. Epouse la fille d'un riche mercier d'Auxerre. Apport du futur : 41 000F net ; apport de la future : 79 000F + dot rente annuelle de 1 000F. Prend en location en 1878 à Gustave Perriquet les ateliers et dépendances. Laisse une fortune supérieure à 1 million de francs.*

1790-1825 : Germain Jean Jacques **Routier** (1758?-1832), brasserie à Auxerre. Père : maître-boucher à Auxerre. Fortune des parents : quelques centaines de livres. Installe en 1782 une amidonnerie dans la tour Biron à Auxerre. Epouse en 1789 la fille d'un maître boucher. Apport du futur : ses droits dans la succession de sa mère + 2 018# nets, 1 500# + 1 obligation sur la communauté des maîtres bouchers de 318# ; apport de la future : 1 000#. Ajoute à son amidonnerie une brasserie. Se remarie avec une veuve en 1824. Laisse : 28 893,60F. Liquidation après la mort de la femme : 25 489,19F. Laisse : 11 003,31F. Ses héritiers vendent la brasserie en 1832 à Michel Fleutelot et Pierre Joseph Regnier, qui la revendent en 1841 à Etienne Nicolas Massé.

[1875-1914 : Léon Rouzé, fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. Ingénieur parisien. Forme en 1906 avec Charles Cicile et Henri Gougis une société, qui achète en 1908 à Léon Henri Eustache Marie Lambert l'usine de Bertry (Vermenton) et le fonds de commerce.]

1750-1790 : Nicolas Benoît **Seguin**, tannerie à Toucy. Achète une tannerie en 1782 à Louis Antoine Chauvot, de Paris.

1790-1825 : Nicolas Benoît Seguin (1764-), tannerie à Toucy, fils de Nicolas Benoît. Vend la tannerie en 1789 à Pierre Perrot. La veuve de ce dernier la revend en l'an XIII (1805) à Jean-Claude Bigé. N'est plus qu'ouvrier tanneur lorsqu'il se remarie en 1816 avec une cabaretière.

[1875-1914 : Joseph Second, fabrique de chaux et de ciment à Vermenton. S'associe avec Louis Henri Espéron. Installe une usine à Bertry (Vermenton). Fait faillite le 4 septembre 1891. L'usine est vendue en 1891 à Louis François André.]

[1825-1850 : Jean François Nicolas Sirot, travail de l'ocre à Auxerre. Négociant en vins. Epouse la nièce d'Edme Cottin. Forme en 1836 une société avec Claude Alexandre Monnot, qui installe une ocrerie à vapeur à Auxerre sur la rive droite. Quitte la société le 5 janvier 1838 après sa dissolution.]

1825-1850 : Jean Baptiste **Sonnet** dit Coeur (1798-1870), travail de l'ocre à Sauilly (Diges), Le Grand Moulin (Pourrain) et au moulin Judas (Auxerre). Père : cultivateur. Fortune des parents : 7,5 ha. Ouvre vers 1820 avec son oncle Jean un premier découvert dans une parcelle située à La Grande Fontaine, à Sauilly (Diges). Epouse en 1827 une orpheline de Parly. Apport du futur : 3 000F ; apport de la future : 1 000F. Installe une ocrerie dans sa maison de Sauilly-d'en-bas (Diges) à la fin des années 1820. Communauté en 1842 : 32 537F. Se remarie en 1847 avec un domestique de Moulins-sur-Ouanne. Fait partie de la grande association Sonnet-Parquin-Legueux-Zagorowski, qui convertit le Moulin Judas (Auxerre) en ocrerie, mais, ne s'entendant guère avec ses associés, refuse de prolonger l'association. Rachète en 1861 l'usine commune du Moulin Judas (Auxerre). Seconde succession : 203 465,09F, dont reprises du défunt 1 601,12F. Immeubles : 544 162F.

[1850-1875 : Amable Désiré Sonnet, tuilerie à Diges, neveu de Jean-Baptiste. Forme en 1866 une société avec Jean-Baptiste Cantin.]

1850-1875 : *Pamphile Adolphe Sonnet (1839-1919), travail de l'ocre à Sauilly (Diges), Le Grand Moulin (Pourrain) et au moulin Judas (Auxerre), fils de Jean-Baptiste (issu du premier lit). Epouse en 1874 la fille d'un limonadier de Toucy. Apport du futur : 350 000F, apport de la future : 2 500F. Achète en 1871 avec ses beaux-frères et belles-soeurs issus du premier lit l'ocrerie Judas (Auxerre). Devient en 1873 un des membres de la société Sonnet & Cie. En devient le gérant. Se retire dès 1875 au profit de son beau-frère Auguste Toutée. S'installe à Paris.*

1850-1875 : *Léon Alfred Sonnet (1848-), travail de l'ocre à Parly, puis aux Vernes (Pourrain), fils de Jean-Baptiste (issu du second lit). Marié à Marie Victorine Berthier. Achète en 1871 l'ocrerie Perdet & Gogois du Petit-Arran (Parly). Tente en 1871 d'acheter l'ocrerie Judas (Auxerre). Construit une nouvelle usine aux Vernes (Pourrain). Fonde en 1873 de la société Sonnet Frères & Cie. Dilapide toute sa fortune. Doit céder ses parts sociales en 1879. Ses immeubles sont saisis et vendus en 1879.*

1825-1850 : Philippe **Sordot** (1796-1885), fabrique de colle forte et de noir animal à Auxerre. Père : cultivateur à Etivey (Tonnerrois). Fortune des parents : 3 780F. Célibataire. Achète avec son frère Jean en 1841 la tannerie Mérat et en 1843 celle de Mignard, toutes deux au Batardeau (Auxerre). Revend en 1862 le tout à Philippe Jacquelin. Fortune : 20 000F à la mort son frère et 5 569,44F à sa mort.

1825-1850 : Jean Sordot (1799-1863), fabrique de colle forte et de noir animal à Auxerre, frère de Philippe. Célibataire. Possède à sa mort 20 000F.

1850-1875 : *Antoine Auguste **Toutée** (1828-1891), fils d'un marchand d'étoffes de Diges. Epouse en 1853 une fille de Jean-Baptiste Sonnet (issue du premier lit). Apport du futur : 2 bâtiments à Diges et 5,2260 ha, apport de la future 6 578F. Achète en 1871 avec ses beaux-frères et belles-soeurs issus du premier lit l'ocrerie Judas (Auxerre). Devient en 1873 un des membres de la société Sonnet & Cie. Travaille à Sauilly. Laisse : 196 738F.*

1750-1790 : Anne François **Trocquet** (1713?-1785?), manufacturier en laine à Seignelay. A une fortune personnelle est estimée à 200 000#. Fait son apprentissage en 1732 chez Faurès de Rochefort. Devient en 1750 le bailleur de fonds de Derome. Obtient le 25 août 1754 le renouvellement des privilèges de la manufacture de laine de Seignelay. S'associe avec son frère Pierre Trocquet-Desgrollières. Signe en 1759 un traité pour l'habillement des milices et maréchaussées de France. Fait construire deux foulons. Ruiné à partir de 1769 par l'annulation de ces commandes et par des opérations spéculatives ruineuses. Fait en août 1779 l'abandon de tous ses biens à ses créanciers. Donne à bail en 1782 les bâtiments du roi à Jacques Gabriel Mauger. Meurt complètement ruiné.

1850-1875 : *Charles Hippolyte **Trutey** (1813-1891), vinaigrier à Auxerre. Père : épicier à Saint-Florentin. Epouse en 1837 la fille de Guillaume-Marange. Apport du futur : 4 000F, apport de la future : la moitié de la fabrique de vinaigre, des marchandises, des agrès et ustensiles servant à son exploitation. Achète en 1859 une maison rue du Pont à Auxerre, où il installe un moulin à vapeur. Eprouve à la fin des années 1880 des difficultés financières. Doit vendre en 1890 le moulin de la rue du Pont à Muzey. Laisse : 58 384,54F, dont reprises de la veuve : 60 400F, reprises de la succession 7 000F (4 000F de dot + 3 000F de droits dans les successions de ses père et mère.*

1850-1875 : *Armand Trutey (1841-), vinaigrier à Auxerre, fils de Charles Hippolyte. Achète en 1872 les bâtiments à ses parents. Les revend en 1892.*

1790-1825 : *Jean Joseph **Voguet** (1756-1837), tannerie à Toucy. Père : notaire. Epouse en 1786 une fille de Jacques Louis Chauvot. Apport du futur : 6 500# ; apport de la future : 5 000#. Achète en 1809 à son beau-frère Louis Chauvot les moulins à blé et à tan. Laisse : 36 648,95F, dont reprises 3 000F, + immeubles propres 7 895F. mobilier : + 4 186F, - reprises de la veuve 4 786F, soit - 600F. La veuve a 18 855,85F.*

1790-1825 : Georges Dominique Voguet (1779-), tannerie à Toucy. Père : fermier de la ferme de Fouronnes, grand père notaire, neveu de Jean Joseph. Fortune des parents : 31 524F. Achète la tannerie Clerjault en 1807. Loue le moulin à tan Chauvot en 1809. Saisie immobilière du 9 novembre 1821. La tannerie est revendue en 1820, puis échangée en 1829 et vendue en 1845 à Jean Edme Dupré.

1850-1875 : *Jean Voguet (1808-1883), tannerie à Toucy, fils de Jean Joseph. Epouse en 1840 la fille d'un notaire d'Aillant. Apport du futur : 13 108F ; apport de la future : 3 000F + sa portion d'immeubles dans la succession de ses père et mère (12 839,37F). Se remarie en 1847 avec sa cousine Deshommes, fille de Pierre Paul et de Marie Catherine Chauvot, soeur de Jules*

Hippolyte Deshommes. Apport du futur : 21 650,55F ; apport de la future : 11 005F. Forme en 1833 une société avec Jules Hippolyte Deshommes. Laisse : 159 406,95F.

[1875-1914 : Jean Charles Marie Aimé Vuébat, fabricant de charrues. Activité principale : négociant demeurant à Bléneau. Forme en 1912 une société avec Just Crépain. Partage du 21 mars 1934 : 89 473F (21 473F) et constitution de société au capital de 238 000F (57 120F).]

1850-1875 : Joseph **Zagorowski** (1811-1872), travail de l'ocre et cimenterie au Moulin Brichoux (Auxerre). Père : noble polonais. Lieutenant de lanciers lituaniens. Prend part au soulèvement polonais de 1831. Réfugié politique arrivé en France en 1832 et à Auxerre en 1833. Travaille pour Germain Legueux. Construit en 1837 une huilerie à vent. Fonde en 1842 avec Legueux et son fils une société pour l'exploitation de l'ocre. Participe activement à la fondation en 1846 de la société Sonnet-Parquin-Legueux-Zagorowski, dont il est un des deux gérants et qui transforme le Moulin Judas (Auxerre) en ocrerie. Achète en 1855 le moulin Brichoux (Auxerre) et y installe une cimenterie. Epouse en 1857 une aristocrate parisienne désargentée. Apport du futur : 10 000F + une créance de 6 400 thalers hypothéquée sur le domaine de Trreinno (24 584F) ; apport de la future : 10 000F. Forme en 1856 une nouvelle société avec Parquin et Legueux fils et décide avec eux en 1861 d'installer une ocrerie dans sa propriété du Moulin Brichoux (Auxerre). Eprouve des difficultés à vendre son ciment d'Auxerre. Décide de porter ses efforts sur le ciment de Vassy. Achète les premiers droits d'extraction à Thory et Provency en 1864. Forme en 1868 une société avec Jean Baptiste Joseph Prévost. Malade, doit cesser ses activités. Laisse : 183 928,59F, dont reprises de la veuve 10 000F et du défunt 16 104F, total 26 104F. 157 043,58F.

1875-1914 : *Maxime Zagorowski (1864-1942), travail de l'ocre au Moulin Brichoux (Auxerre). Deuxième gérant de la société Parquin & Cie à partir de février 1894. Très connu des Auxerrois pour l'originalité de sa tenue vestimentaire et pour celle de son comportement. Laisse : 1 800 623,90F (106 237F).*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION p.1

PREMIÈRE PARTIE : LE CADRE DE L'ÉVOLUTION p.15

A) LA CROISSANCE (1750-1866/1885)

I : LE MARCHÉ p.15
II : LA MAIN-D'ŒUVRE p.45
III : LE CAPITAL p.64

B) LE DÉCROCHAGE (1866/1885-1914) p.83

Conclusion de la Ière partie p.106

DEUXIÈME PARTIE :
ENTREPRENEURS ET PRATIQUES FAMILIALES p.107

I : LES ORIGINES DES INDUSTRIELS p.110
II : L'ORIGINE DE L'ENGAGEMENT DANS LA PRODUCTION p.120
III LES RÉSEAUX DE RELATIONS p.128
IV : LES MODES DE TRANSMISSION p.133
Conclusion de la IIème partie p.143

TROISIÈME PARTIE :
LA VOIE DES ENTREPRENEURS DE L'AUXERROIS p.144

A) LA MARGE DE MANŒUVRE p.145

I : LE POUVOIR DANS L'ENTREPRISE p.145
II : LES MOYENS DE CONTRÔLE p.151
III : LE DEGRÉ DE L'ENGAGEMENT DANS LA PRODUCTION p.155

B) LES PRATIQUES COMMERCIALES p.165

I : LE MARCHÉ LOCAL p.166
II : LA CONQUÊTE DU MARCHÉ PARISIEN p.167
III : LA CONQUÊTE D'UN MARCHÉ PLUS VASTE p.181
IV : L' ADAPTATION À LA CRISE p.186

C) LES PRATIQUES FINANCIÈRES p.195

I : LA MISE DE FONDS INITIALE p.195
II : LE FINANCEMENT DE L'EXPANSION p.205

D) LES PRATIQUES TECHNIQUES p.222

I : L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES TECHNIQUES p.222
II : LES PRATIQUES IMMOBILIÈRES p.250
III : L'INTENSIFICATION CAPITALISTIQUE p.266
IV : L'AUXERROIS FACE À L'INNOVATION p.277

E) LE BILAN p.308

I : BONS ET MAUVAIS STRATÈGES p.308
II : INDUSTRIE ET ÉVOLUTION SOCIALE p.322
III : LE COMPORTEMENT DES ENTREPRENEURS p.339

Conclusion de la IIIème partie p.353

QUATRIEME PARTIE : LES PRATIQUES SOCIALES p.356

I : LES PRATIQUES SOCIALES HÉRITÉES p.357
II : LA PROTO-INDUSTRIALISATION p.372
III : LA SPHÈRE RURALE : L'EXEMPLE DE L'OCRE p.382
IV : LA SPHÈRE URBAINE p.395
Conclusion de la IVème partie p.408

CONCLUSION p.409

DOCUMENTS *Les 130 pages de documents ne sont pas reproduites ici.* p.413
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE p.417
ANNEXES : FICHES SIGNALÉTIQUES DES ENTREPRENEURS p.451
INDEX DES NOMS DE PERSONNES *Cet index n'est pas reproduit ici.*
TABLE DES MATIÈRES p.471

Abréviation couramment utilisée : # : livre (tournois).

Abréviations des références bibliographiques

A.B. : Annales de Bourgogne; *B.S.S.Y.* : Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; *A.Y.* : Annuaire de l'Yonne ; *B.A.E.R.P.V.T.*, Bulletin de l'Association d'Etudes, de Recherches et de Protection du Vieux Toucy ; *E.S.P.* : Echo de Saint-Pierre, puis *E.A.* : Echo d'Auxerre ; S.G.Y. : Société généalogique de l'Yonne.